



HAL
open science

**Edition critique partielle de l'Histoire Universelle du
Monde (livre 3 : "Description de l'Europe") de François
de Belleforest**

Edith Bissat

► **To cite this version:**

Edith Bissat. Edition critique partielle de l'Histoire Universelle du Monde (livre 3 : "Description de l'Europe") de François de Belleforest. Littératures. Université de Lorraine, 2012. Français. NNT : 2012LORR0299 . tel-01749288

HAL Id: tel-01749288

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01749288>

Submitted on 5 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

**Université Lettres et Sciences Humaines
Nancy II**

Laboratoire HISCANT- Moyen-Age
(EA 1032)

**Édition critique partielle
de *l'Histoire Universelle du Monde*
(Livre 3 : « Description de l'Europe »)
de François de Belleforest.**

Thèse pour l'obtention du grade de docteur de l'Université de
Lorraine en langue et littérature françaises.

Edith Bissat
2012

Direction de Thèse :

Monsieur Venceslas Bubenicek, Professeur à l'Université de
Lorraine.

Membres du Jury :

Monsieur Arnould Jean-Claude, Professeur à l'Université de
Lorraine. Monsieur Crescenzo Richard, Professeur à l'Université
de Bourgogne.

Monsieur Schrenck Gilbert, Professeur à l'Université de
Strasbourg.

Monsieur Simiz Stefano, Professeur à l'Université de Lorraine.

Remerciements

Je souhaiterais ici adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes suivantes :

Monsieur le professeur des universités Richard Crescenzo, dont les cours m'ont passionnée et qui m'a donné envie de m'intéresser à Boaistua et Belleforest.

Monsieur le professeur des universités Venceslas Bubenicek, qui a accepté de me diriger et qui s'est toujours montré ouvert, disponible, patient et compréhensif envers moi.

Madame le professeur des universités Marie Roig Miranda, qui m'a donné l'opportunité de rédiger un article dans le douzième numéro de la revue Europe XVI-XVII, qu'elle dirige.

Mesdames les bibliothécaires de la Bibliothèque Municipale de Nancy, pour leur diligence.

Monsieur et madame Joulé pour leur aide précieuse en informatique.

Mes amis pour leur soutien moral.

Mon père, sans qui je ne serais pas parvenue à bout de ce travail.

Table des matières

Remerciements.....	2
Table des matières.....	3
A. Introduction à l’Histoire Universelle du Monde de François de Belleforest.....	4
I. Vie et œuvre de François de Belleforest.....	6
1. Jeunesse et formation.....	8
2. Vie professionnelle.....	10
3. Derniers jours.....	20
4. Travaux.....	21
II. Genèse du texte.....	28
1. L’art de la traduction : « translatio studii ».....	31
2. Le travail de compilation : « ars compilatio ».....	32
3. L’expression d’opinions personnelles.....	35
4. L’ajout de chapitres.....	36
5. Réception.....	38
III. Le travail d’historien-géographe.....	40
1. L’histoire-géographie à la Renaissance.....	42
2. Une « supra-histoire ».....	44
3. Une pérégrination littéraire.....	46
IV. Un texte nationaliste ?.....	47
1. Influences contemporaines.....	49
2. Une recherche des origines.....	51
3. La glorification des Gaulois.....	52
4. Rejet des hérésies.....	54
5. Célébration de la France.....	56
6. Défense de la monarchie absolue.....	57
V. Un compilateur peut-il avoir du style ?.....	59
1. Style d’auteur ou style d’époque ?.....	59
2. Quand le savant devient pamphlétaire : la critique, l’insulte, l’appel au lecteur.....	61
3. La rhétorique de l’ironie.....	63
4. Remarques sur le Moyen Français.....	65
(a) Prononciation et orthographe.....	65
(b) Grammaire.....	69
(c) Ponctuation et syntaxe.....	71
VI. Conclusion.....	73
B. Présentation de l’édition critique.....	77
I. Liste des différentes éditions.....	77
II. Choix de l’édition de base.....	78
III. Toilette du texte.....	79
IV. Sommaire des chapitres selon l’édition de base.....	80
C. Table des chapitres de l’édition critique.....	84
D. Description de l’Europe.....	86
E. Notes culturelles.....	482
F. Bibliographie des usuels.....	565
G. Bibliographie des sources.....	566
H. Bibliographie critique.....	573
I. Index commenté des auteurs allégués par Belleforest.....	586
J. Glossaire.....	602

A. Introduction à l'Histoire Universelle du Monde de François de Belleforest.

Le seizième siècle, son histoire et sa littérature ont posé problème aux chercheurs dès le dix-neuvième siècle, pas tant à cause du nombre et de la complexité des événements qui s'y sont produits que par son ambiguïté fondatrice : cette période connaît à la fois de grandes expéditions maritimes et terrestres et un repli sur des frontières nationales qui se fixent, un renouveau des théories et des pratiques religieuses et une crispation du dogme, une mutation des classes sociales et une volonté de hiérarchiser la société, une affirmation du pouvoir royal et une succession hâtive de souverains sans charisme ni réelle autorité.

Face à ces contradictions apparentes, les critiques ont élaboré deux conceptions totalement antithétiques de ce siècle : d'un côté un siècle lumineux, jeune et audacieux, que d'aucuns ont nommé Renaissance, par opposition à un Moyen Age obscur, archaïque et statique —l'adjectif « moyen » a d'ailleurs souvent été utilisé comme synonyme de « médiocre » autant que d'« intermédiaire »—, de l'autre une période troublée, ensanglantée par les guerres de religion, pendant laquelle les seules lumières étaient celles, terrifiantes et funestes, des bûchers sur lesquels on immolait les sorcières et les juifs. La vérité réside sans doute entre ces deux extrêmes. La meilleure façon de la percevoir est de se replonger dans les textes du temps, qui ont occupé les rayonnages des « sçavants » et accompagnés les hommes de la Renaissance dans leurs études.

Reste à choisir le livre qui permettra d'appréhender cette ère si énigmatique. Se pencher sur les œuvres qui ont traversé les temps semble l'évidence ; cependant, il s'agit d'un leurre. Si certains écrits ont survécu à leur siècle de création, c'est bien parce qu'ils avaient une dimension intemporelle. Or, ce qui nous intéresse ici, c'est ressentir une pensée, une esthétique particulière au seizième siècle. Pour cela, rien ne vaut l'étude de l'un de ces écrivains qualifiés de « mineurs », parce qu'ils ont connu un relatif succès éditorial à leur époque, avant de retomber dans l'oubli. Ce retour à l'obscurité, qu'il soit progressif ou brutal, a été décidé par des lecteurs modernes qui considéraient que le style ou le contenu étaient inintéressants et / ou dépassés. Mais il faut savoir se libérer de ces préjugés pour entrer dans le monde culturel de la Renaissance. Ainsi, le concept de l'écrivain

inspiré ou l'idée du chercheur qui fonde ses dires sur des observations réalisées au moyen d'instruments de mesure précis sont des stéréotypes créés en grande partie au dix-neuvième siècle ; les appliquer à la Renaissance serait une erreur.

Pour savoir comment pensait un homme de ce temps, analyser la littérature historique et géographique semble le projet le plus judicieux. En effet, écrire sur l'espace et le temps suppose de se situer dans ces représentations. A travers les choix effectués par un auteur pour décrire le Monde, on obtient une image précise de ce qu'est son monde personnel. Décrire ce qui nous entoure, que ces objets soient proches ou lointains, c'est aussi se définir soi-même.

A l'intérieur du cercle restreint des auteurs d'ouvrages traitant du passé ou décrivant des pays, nous avons décidé de nous intéresser à François de Belleforest, et plus particulièrement à son livre *L'Histoire Universelle du Monde*. Cet écrivain est d'autant plus singulier qu'il a vécu de sa plume à une époque où cela était assez peu répandu ; ce point a d'ailleurs poussé Michel Simonin à lui consacrer une biographie. Contrairement à la plupart des lettrés du temps, qui tels Montaigne n'écrivent que pour eux-mêmes, ou pour un entourage très limité, Belleforest écrit pour un lectorat qui se doit d'être le plus large possible, afin que les ventes d'ouvrages lui permettent de subsister et d'obtenir d'autres commandes des libraires. Pour satisfaire son public, le Commingeois a donc étudié de près ses attentes supposées. La volonté de plaire, inhérente à chaque homme qui fait profession d'écrivain, est donc démultipliée chez François de Belleforest, d'autant plus qu'outre une rémunération, cet auteur a toujours tenté d'acquérir une position sociale brillante ainsi qu'une reconnaissance de ses pairs. Examiner ses textes, c'est en conséquence s'immerger dans les goûts, l'imaginaire et les perceptions de ses contemporains, qu'ils soient des lecteurs experts dans les domaines traités ou de simples curieux, attirés par la somme d'érudition offerte par l'auteur.

Nous nous proposons ici de présenter un essai d'édition critique du livre III de son *Histoire Universelle du Monde*, consacré à l'Europe. *L'Histoire Universelle du Monde* se voulait à l'origine une simple traduction de l'*Omnium gentium mores* de Joannes Boemus, ornée de quelques ajouts de sources. Mais entre les mains de Belleforest, elle est devenue un ouvrage singulier, véritable miroir des connaissances et des opinions du temps. Le livre III nous semble le plus susceptible d'intéresser le lecteur moderne, tout en dévoilant la sensibilité des esprits du temps. Il est également celui qui fait apparaître le plus clairement la personnalité de

François de Belleforest, car c'est dans cette partie de l'œuvre qu'il se permet le plus d'interpréter, de commenter, voire d'enrichir la matière de Boemus. Certes, on pourrait nous opposer que le livre IV, concernant les « Terres Neuves » est plus digne de curiosité, dans le sens où il semble entièrement de la main de Belleforest, mais il s'agit là d'un leurre. En effet, le livre IV se compose essentiellement d'une compilation de passages tirés des récits des explorateurs et autres conquistadors et offre bien peu d'occasions d'appréhender la personnalité de l'auteur et ses motivations.

L'introduction que nous présentons n'a pas vocation à être une étude exhaustive de l'*Histoire Universelle du Monde*. Sa visée est principalement de faire comprendre les buts poursuivis par l'auteur et les moyens qu'il a employés pour parvenir à réaliser ses objectifs. Nous évoquerons donc la vie et l'œuvre de François de Belleforest avant d'examiner la genèse du texte, puis nous nous pencherons sur le travail d'historien-géographe à la Renaissance. Nous nous demanderons également si le livre III de l'*Histoire Universelle du Monde* peut être considérée comme un écrit nationaliste et si un compilateur peut avoir du style. Enfin, nous présenterons le texte édité.

I. Vie et œuvre de François de Belleforest.

Relater la vie de François de Belleforest impose de prendre une précaution : il est nécessaire de prévenir le lecteur que malgré l'imposante production de notre auteur, de nombreuses zones d'ombre, pour ne pas dire des pans entiers d'obscurité, demeurent quant à sa vie intime. D'ailleurs, Michel Simonin, auteur d'une importante biographie du Commingeois, ne manque pas de noter que « de l'homme domestique, pour ne rien dire de l'homme privé, nous ne savons rien, ou presque »¹. Les seuls indices concernant cette intimité sont ceux que Belleforest consent à semer à quelques rares endroits de ses œuvres, tel l'étrange récit de l'apparition fantomatique de son père, dont nous reparlerons plus loin. Sa vie professionnelle nous est mieux connue grâce aux contingences de l'activité éditoriale de l'époque : prises de privilèges, avertissements aux lecteurs, ou encore

¹ SIMONIN Michel, 1992, *Vivre de sa plume au XVI^e siècle ou la carrière de François de Belleforest*, Genève, Droz, Travaux d'Humanisme et Renaissance n° CCLXVIII, p. 13.

éloges des protecteurs, qu'ils soient réels, ou simplement espérés. C'est donc avec ces renseignements restreints qu'il va nous falloir avancer.

1. Jeunesse et formation.

Le défaut d'information quant à l'existence de François de Belleforest apparaît dès lors que l'on cherche à poser les premiers jalons de son histoire. En effet, il n'existe aucun registre de naissance ou de baptême dans lequel son nom se révèle, au point qu'il est même difficile de déterminer sa date de naissance, lui-même n'ayant jamais pris la peine d'éclaircir ce point. On admet toutefois qu'il a vu le jour vers 1529, dans un lieu qui n'a jamais pu être clairement désigné, même si Michel Simonin a repéré au cours de ses recherches la présence de membres de la famille « de Silva Pulchra » dans la ville de l'Isle-Jourdain². En revanche, de son propre aveu, Belleforest passe ses premières années dans les environs de Samatan, une châellenie prospère de la région de Comminges. Ce comté fut réuni tardivement au royaume de France, puisqu'il faudra attendre le 22 mars 1501, pour qu'un arrêt du parlement de Toulouse décide officiellement du rattachement. Belleforest restera toujours profondément attaché à sa contrée natale et n'hésitera jamais à en faire l'apologie. D'ailleurs, il mettra un point d'honneur à signer ses travaux « François de Belleforest Commingeois » ou du moins « FDBC ». Certes, cette inclination pour le terroir originel n'est pas exceptionnelle, d'autres aiment à distinguer les beautés de leur province ; n'importe quel écolier français se souvient du petit Liré célébré par Joachim du Bellay. Néanmoins, Belleforest manifestera une fidélité sans faille à sa Comminges, alors même que certains adversaires pernicieux essaieront de jeter l'opprobre sur ses origines tant géographiques que familiales, comme nous le verrons plus tard.

Pour l'instant, examinons les jeunes années de notre auteur. Il est placé dès l'âge de raison sous la férule d'un maître, Jean Thora, qui exerce des fonctions d'éducateur et d'enseignant pour un petit groupe d'enfants dans la cité de Samatan, ce qui montre à la fois la volonté de ses parents de lui donner une instruction et leur impossibilité matérielle de payer un précepteur privé. Ces parents, justement, François de Belleforest en fera relativement peu mention, si ce n'est pour rappeler que sa mère est originaire « du milieu du Piedmont »³, ce qui explique ses propres talents linguistiques ; notre Commingeois sera de ce fait célébré par ses éditeurs pour

² Pour plus de détails, cf. SIMONIN Michel, 1992, *op. cit.*, p. 24.

³ BELLEFOREST François de, 1570, « Dédicace à Louis de Gonzague-Nevers », in *Harengues Militaires*, Paris, Nicolas Chesneau.

sa célérité en tant que traducteur. Ainsi, le libraire Nicolas Chesneau déclarera que le « tresdocte » François de Belleforest peut terminer en « jou[ant] quelques heures » une version italienne, là où un autre des interprètes de l'imprimeur met « quinze jours », sans pourtant « revoir »⁴ le texte, c'est-à-dire effectuer une relecture et d'éventuelles corrections. Pour ce qui est du père, nous ne le voyons apparaître (au sens propre du terme !) que sous forme de spectre muet, au soir, devant les yeux de son fils alors âgé d'environ sept ans. Ce même enfant apprendra bientôt la mort de son père par la bouche de Thora et réalisera soudain que l'heure de sa vision a coïncidé avec le décès. C'est du moins la version contée par Belleforest lui-même dans les *Histoires Prodigieuses*⁵. Cette anecdote, aussi étrange puisse-t-elle sembler au lecteur contemporain, est probablement à l'origine de la passion mêlée d'inquiétude de François de Belleforest pour les « prodiges », des événements extraordinaires, voire surnaturels, qui d'après lui sont autant de « signes » qui se produisent au cours des siècles, tant pour prévenir les hommes des événements néfastes ou glorieux qui vont se produire, que pour sanctionner les comportements déviants.

Mais revenons quelques instants sur l'identité mystérieuse de ce père. Michel Simonin le soupçonne fortement d'avoir développé une sympathie problématique envers les idées réformatrices, ou même d'avoir été un moine défroqué⁶. Quoiqu'il en soit, lorsque François de Belleforest affrontera judiciairement et par le biais de leurs œuvres respectives son ancien ami et commanditaire André Thevet, ce dernier ne manquera pas de prétendre dans la

⁴ CHESNEAU Nicolas, 1576, « Préface de l'Imprimeur au Seigneur de La Rivé », in *Regrets facétieux et plaisantes Harengues funebres sur la mort de divers animaux*, Paris, Nicolas Chesneau.

⁵ Cf. BOAISTUAU Pierre, 1576, *Histoires prodigieuses extraites de plusieurs fameux auheurs, Grecs et Latins, sacrez et prophanes : mises en nostre langue par Pierre Boaistua, surnommé Launay, natif de Bretagne. Dediées à tres-haut, et trespuissant seigneur, Jean de Rieux, Seigneur d'Asserac. Augmentées outre les precedentes impressions, de six histoires advenues de nostre temps, adjoustées par F. de Belle-forest Comingeois, avec les pourtraicts et figures*, Paris, Charles Macé, chapitre XLVI : « Diverses apparitions d'espritz aux hommes et si l'on doit croire que il soit possible que les hommes voyent les esprits » : « Car le propre jour que feu nostre pere mourut, comme je ne sceusse rien de sa maladie, et moins de sa mort, le propre jour de la feste de nostre Dame de septembre, la nuit estant en un jardin sur les onse heures de nuit avec mes compagnons, j'allay pour esbranler un poirier, or je ne fus pas si tost escarté seul, que je voy devant moy la propre figure de mon pere tout blant en couleur, mais d'une grandeur excedant la proportion naturelle laquelle representation s'approchant de moy pour m'embrasser, je m'escryai si hault, que mes compagnons soudain y accoururent, et la vision s'esvanouissant je leur dis que pour vray c'estoit mon pere. Nostre pedagogue adverty de ce fait s'asseura de la mort, laquelle pour vray advint sur l'heure mesme que ceste figure m'apparut : qui me fait penser que celle secrete liaison d'amitié qui est es cœurs des vrays amys, peut donner quelque espece de similitude à telles apparitions soit que ce soyent les ames mesmes de nos parentz et amys soit des anges qui ont charge d'icelles ».

⁶ SIMONIN Michel, 1992, *op. cit.* pp. 26-27.

préface de sa *Cosmographie Universelle* que le « nom » et « l'estoc dont [...] est issu » Belleforest sont suffisamment honteux pour qu'il désire les cacher. Frank Lestringant abondera bien plus tard dans le même sens en remarquant que le Commingeois « tente de compenser le même défaut originel [que Thevet] — une naissance obscure, voire douteuse — par un surcroît de labeur »⁷ ; un surcroît de labeur, et aussi un catholicisme fervent et militant qui transparaît largement dans ses ouvrages.

L'apprentissage de François de Belleforest se fait de façon particulièrement mouvante : Michel Simonin parle d'ailleurs à ce sujet d'« errances à travers le Sud-Ouest »⁸. Belleforest reçoit en 1539 à Lombez sa confirmation, octroyée par l'évêque Bernard d'Ornezan⁹ ; environ une année plus tard, il rencontre le docteur en théologie et évêque de Syrie Jean de Curia¹⁰ à Toulouse. Vers 1543, il se trouve à Périgueux, il part ensuite pour Bordeaux qu'il quittera en 1547. François de Belleforest gardera un souvenir vif de tous les professeurs qu'il aura l'occasion d'écouter, au point d'être capable de restituer leurs noms et titres bien des années après avoir assisté à leurs leçons. Il reconnaîtra souvent sa dette à leur égard. Au delà de l'attitude reconnaissante de l'étudiant perçu peut-être également le désir de prouver que, malgré son extraction obscure, il a eu des maîtres brillants et reconnus — et qui n'ont pas été soupçonnés d'hérésie...

2. Vie professionnelle.

Mais notre auteur est très vite pressé par le besoin de gagner sa vie. La profession la plus aisément accessible pour un jeune homme cultivé, mais appauvri et disposant de peu d'appuis est celle de pédagogue, et Belleforest l'embrasse dès 1549, en devenant à Agen le précepteur privé d'Odet de Nort¹¹, fils d'un riche marchand plusieurs fois consul. Il conservera sa place jusqu'en 1551 au moins,

⁷ LESTRINGANT Frank, 1991, *André Thevet, cosmographe des derniers Valois*, Genève, Droz, p. 12.

⁸ SIMONIN Michel, 1992, *op. cit.* p. 30.

⁹ DEBOFLE Pierre, 1995, François de Belleforest (1530-1583) un écrivain de Samatan au siècle de l'Humanisme et des Guerres de religion, Samatan, Association « Autour de François de Belleforest », p. 17.

¹⁰ SIMONIN Michel, 1992, *op. cit.* p. 28.

¹¹ Ibid. pp. 34-35.

avant de partir pour Limoges, puis Angoulême, où on le rencontre entre 1553 et 1556.

C'est également à Angoulême, que François de Belleforest va entamer sa carrière d'écrivain. En effet, André Thevet est rentré de son voyage en Orient à la fin de 1552, et il souhaite du renfort pour rédiger la *Cosmographie de Levant*. Le privilège du livre daté du 22 mars 1553 indique que Thevet réside alors dans son couvent des Cordeliers. Si les services de Belleforest sont rétribués, le salaire n'est manifestement pas suffisamment élevé pour lui permettre de subsister, puisqu'il assure encore au moins un préceptorat pour André de Nesmond¹². C'est d'ailleurs avec ce même André de Nesmond que Belleforest effectuera le voyage vers Paris, aux environs de 1556. Il profite de sa présence dans la capitale pour tenter de réaliser son rêve de toujours : devenir un poète reconnu. Il se met en relation avec Claude Binet et Jean Dorat, et cherche à s'immiscer dans la Brigade. Ne perdant pas de vue son accomplissement culturel, il suit à l'Académie les cours de grec de Strazeel et Turnèbe, ceux de lettres latines de Galland, de philosophie de Vicomercato et s'intéresse même aux mathématiques, guidé par Forcadel¹³. Pendant que son assistant parachève son éducation, André Thevet repart en voyage, cette fois en direction du Brésil, et à son retour choisit de recourir à la collaboration de Mathurin Héret pour la rédaction des *Singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amerique*, privant momentanément notre Commingeois d'une source de revenus. Heureusement, François de Belleforest fait une rencontre qui va modifier durablement le cours de son existence : peut-être grâce à l'entremise de Jean-Jacques de Cambrai, il fait la connaissance du nantais Pierre de Launay, plus connu sous le nom de Pierre Boaistuau. L'entente entre les deux hommes semble avoir été immédiate, puisque dès 1558, Belleforest écrit deux sonnets liminaires au *Théâtre du Monde* de Boaistuau¹⁴. Il ne s'agit toutefois pas d'une amitié d'égal à égal, mais plutôt d'une relation de maître à élève, ou de parrain littéraire à filleul. Notre futur cosmographe ne sous-entend pas autre chose lorsqu'il déclare en 1572 : « [Boaistuau a] esté un des premiers qui jamais m'esguillonerent a escrire, et a faire preuve de mes estudes, et du talent qu'il a pleu a Dieu de me departir, dequoy remerciant humblement sa toute-puissance, ne veux demourer ingrat aux ombres de ce

¹² Ibid. pp. 40-42.

¹³ Ibid. pp. 46-47.

¹⁴ Cf. BOAISTUAU Pierre, 1981, *Le Théâtre du Monde (1558)*, édition critique par Michel Simonin, Genève, Droz, pp. 52-53. Les poèmes s'intitulent « Au Seigneur de Launay, F. de Belleforest Commingeois. Sonet » et « Autre Sonet audit de Launay ».

sçavant homme, qui m'exhorta a pousser ma fortune, ayant quelque esperance du prouffit que je pourroys faire à la postérité »¹⁵.

Pierre Boaistuaeu entame en 1558 la traduction des *Novelle de Bandello*, qui seront publiées en 1559 sous le titre d'*Histoires tragiques* et connaîtront un beau succès de librairie. Grâce à sa qualité d'italianisant, Belleforest participe à cette traduction et obtient encore le droit de traduire d'autres récits de Bandello, comme le souligne Boaistuaeu lui-même : « Bening lecteur [...] je t'ay bien voulu advertir que le seigneur de Belleforest, gentilhomme Commingeois, m'a tant soulagé en ceste traduction qu'à peine fust-elle sortie en lumière sans son secours, combien que je ne sois redevable à aucun de la diction de laquelle je suis le seul auteur. Si est-ce que, pour tirer le sens des histoires Italiennes, il m'a tellement soulagé que nous serions ingrats, et toy et moy si nous ne luy en sçavons gré. Mais d'autant que j'espere qu'il te fera voir le second Tome bien tost en lumiere, traduit de sa main, je me deporteray de faire plus long discours de ses louanges, lesquelles (pour ses merites) je desirerois estre aussi bien publiées par tout, comme elles me sont cogneuses et à tous ceux qui le frequentent »¹⁶. C'est vraisemblablement grâce aux encouragements de Boaistuaeu que Belleforest se décide à publier sous son nom deux plaquettes, à Paris en 1559 : *Anne Brière édite Chant Pastoral sur les nopces de tresillustres princes et princesses, Philippe d'Austriche Roy des Espagnes, et ma Dame Elizabeth fille aisnée du Roy Treschrestien : Et de Monseigneur Philibert Emanuel duc de Savoye, et Prince de Piémont, avec ma Dame Marguerite fille et sœur des Treschretiens Roys, François premier, et Henry second de ce nom*. Quant à Benoist de Gourmont, il diffuse *l'Epithalame sur les nopces du treshaut et trespuissant Prince, monseigneur Philibert Emanuel de Savoye : et de Madame Marguerite fille du Treschretien Roy François premier : et sœur de l'invincible, et toujours victorieux, Henri II. de ce nom*. Ces œuvres de circonstance mettent en lumière deux des objectifs de notre auteur : se faire remarquer en tant que poète bucolique, et par là-même, obtenir l'attention et la protection de puissants personnages, afin de parvenir à une reconnaissance sociale et financière. D'ailleurs *La continuation des Histoires Tragiques* sera dédiée à Charles Maximilien, duc d'Orléans et futur Charles IX, plutôt qu'à son frère le roi François II ;

¹⁵ BELLEFOREST François de, 1574, *Cosmographie Universelle*, I, 2, 143. Ce passage est reproduit dans son intégralité par Michel Simonin dans son article « Notes sur Pierre Boaistuaeu », in *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* (1976), p. 333, n°1.

¹⁶ BOAISTUAEU Pierre, 1977, « Advertissement au lecteur », in *Histoires tragiques*, édité par R. A. Carr, Paris, S.T.F. M., p.6.

cela témoigne d'un certain calcul, car l'état de santé fragile de François II est connu, et il semble dès lors inutile de destiner un ouvrage à un personnage dont le tout-Paris attend le décès. Néanmoins, ce calcul montre également une incontestable naïveté : comment supposer qu'un enfant de neuf ans puisse porter attention aux offres de service de Belleforest ? Toutefois, ce dernier vient sans le savoir d'entamer une longue carrière d'écrivain, soutenue essentiellement par les commandes des libraires, même si elle n'est pas exempte de choix personnels. Entre 1562 et 1568, la production littéraire de François de Belleforest ne cessera de s'accroître.

Le 16 juillet 1568 marque un tournant dans la vie professionnelle du Commingeois : c'est à cette date que débute la publication de *L'Histoire des Neuf Roys Charles de France* : contenant la fortune, vertu, et heur fatal des Roys, qui sous ce nom de Charles ont mis à fin des choses merveilleuses. C'est l'aboutissement d'un projet de longue haleine, car dès août 1561, l'imprimeur Pierre L'Huillier avait offert à Belleforest un contrat pour la rédaction d'un livre qui s'intitulerait *La vye des roys de France, nommés Charles* ; c'est aussi la première manifestation d'un nouvel espoir entretenu par notre auteur : celui de devenir historiographe du roi, place qui, à défaut d'un salaire important, permet de s'assurer un certain prestige social ; mais c'est surtout et malheureusement le début d'un affrontement judiciaire et littéraire avec celui qui l'avait introduit au monde des lettres, André Thevet.

La querelle, qui va bientôt tourner au procès, a pour cause quelques lignes placées au feuillet 639 de *l'Histoire des Neuf Roys Charles*, dans lesquelles le Commingeois réclame la paternité de la *Cosmographie de Levant*. La réclamation se comprend dans la mesure où Belleforest cherche à se faire valoir autant que possible afin de favoriser ses projets historiographiques et elle paraît également légitime : il est de notoriété publique que Thevet méprise le travail d'écriture et se complaît à employer des scribes qui ont tôt fait de se transformer en nègres. D'ailleurs, le Cordelier avait déjà expérimenté des difficultés relationnelles avec Mathurin Héret¹⁷, en 1557. Mais Héret était un obscur tâcheron, là où, comme le note Frank Lestringant, « Belleforest parvien[t] à se faire un nom dans le domaine des lettres » et même à « concurrencer sérieusement son aîné »¹⁸. Pour sauver son honneur de cosmographe, Thevet se doit donc de réagir avec vigueur. Il sollicite en conséquence du parlement de Paris la suppression de la page problématique de *l'Histoire des Neuf Roys Charles*, voire du

¹⁷ SIMONIN Michel, 1992, *op. cit.* p. 90.

¹⁸ LESTRINGANT Frank, 1991, *op. cit.* p. 167.

livre entier, au motif que celui-ci s'est répandu en « injures et propos scandaleux »¹⁹ et il obtiendra finalement que la cour fasse « inhibitions et defence à l'imprimeur de passer outre a l'impression du feuillet six cens trente neuvieme du livre et aux libraires de l'exposer en vente sur peine d'amende arbitraire et à l'auteur de le faire ou parfaire d'imprimer sur mesme peine jusques a ce que par la court autrement en ayt esté ordonné, et sera lad. feuille saisye et apportée au greffe par ung des huissiers »²⁰. Le livre avec feuillet corrigé sera pourtant diffusé et malgré ses protestations, c'est André Thevet qui verra sa réputation sérieusement mise à mal. La concurrence entre les deux hommes perdurera jusqu'à la mort de François de Belleforest, et même au-delà, comme nous le verrons plus tard. Le débat va même devenir proverbial, si l'on en croit Agrippa d'Aubigné qui déclare : « Vous diriez encore que c'est // Thevet contre Belleforest »²¹. L'année 1568 est décidément calamiteuse pour le Commingeois, puisqu'il se trouve mêlé à un nouveau procès, qui voit cette fois les imprimeurs Gilles Robinot, Robert le Mangnier et Vincent Norment s'opposer à Jacques Macé qui a publié les deux premiers tomes des *Histoires Tragiques* sans leur autorisation. Robinot, Le Mangnier et Norment possèdent un privilège, c'est-à-dire une autorisation exclusive d'imprimer et de diffuser ces livres. Les publier sans leur approbation revient à se livrer à un acte de déprédation. Néanmoins, la législation dans ce domaine est rarement respectée et les arrangements entre concurrents sont légions. L'affaire se règlera à l'amiable, les éditeurs convenant finalement d'un partage des livres et des bénéfices.

Mais sitôt ses ennuis judiciaires derrière lui, François de Belleforest affronte un nouveau problème : les libraires Gabriel Buon et Jean de Bordeaux lui commandent les troisième et quatrième tomes des *Histoires Tragiques* ; or il s'était promis de cesser ses traductions. Cependant, pouvait-il réellement s'offrir le luxe de refuser un revenu conséquent ? D'autant plus qu'après le succès du premier tome, les candidats se bousculent pour offrir leurs services de truchements. En outre, Pierre Boaistuau est mort en 1566, et Belleforest veut s'assurer que l'esprit qui a présidé à leurs travaux sera préservé. Il affirme donc : « Jaloux de l'honneur du feu seigneur Bouaistuau et à fin que ne laisse rien gagner sur ma reputation à quelqu'un qui s'en voulait entremettre plus heureusement, dit-on, que nous n'avons fait, ayant esgard à son soulagement, quoy que

¹⁹ Arrêt du parlement de Paris du 17 août 1568, archives nationales, XIa 1623, f. 486 v° 487, repris par LESTRINGANT Frank, dans son édition critique de THEVET André, 1985, *Cosmographie de Levant*, Genève, Droz, p. LXXXV.

²⁰ Arrêt du parlement de Paris du 17 août 1568, archives nationales, XIa 1623, folio 486 verso 487, ibid., pp. LXXXV-LXXXVI.

²¹ D'AUBIGNE Agrippa, 1975, *Œuvres*, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, p. 880.

je ne cognoisse, et qu'on le dit estre de fort bon esprit, et grandes lettres, j'ay entrepris encor ce volume, non pour le destourner, mais à la fin qu'une honneste envie puisse causer le profit de nostre nation et enrichissement »²². Signe d'une prise de conscience des réalités de la vie littéraire, ce n'est pas à un grand personnage de la cour que Belleforest dédie le *Troisième Tome des Histoires Tragiques*, mais à Claude d'Aubray, membre de la haute bourgeoisie parisienne. Notre Commingeois n'a certes pas renoncé à devenir l'historiographe du roi, mais il sait maintenant qu'il ne doit pas oublier de rendre grâce aux familles qui le soutiennent ou sont susceptibles de lui rendre des services plus triviaux.

C'est probablement toujours poussé par ce souci de se procurer les moyens de vivre décentement tout en conservant du temps pour ses travaux d'écriture que François de Belleforest devient, en 1569, le précepteur de la famille de Tournon²³. La même année voit la parution du *Discours des presages et miracles advenuz en la personne du Roy, et parmy la France, des le commencement de son Regne*, chez Robert le Mangnier et Vincent Norment, qui, comme on se le rappelle, s'était déjà alliés pour publier les *Histoires Tragiques*. Cet « opus » signale, s'il en était encore besoin, le goût de Belleforest pour les phénomènes extraordinaires, auxquels il accorde valeur de signes annonciateurs. Cette passion trouvera sa confirmation lorsqu'en 1571 le Commingeois ajoutera dix récits aux *Histoires Prodigieuses* de son cher Boaistuau²⁴ et traduira le *Tractatus de Monstris* d'Arnaud Sorbin.

Pour l'heure, des événements qui n'ont rien de merveilleux agitent la France : le conflit entre catholiques ardents, adhérents aux idées réformées, et partisans d'une concorde entre les deux factions en sont venus à s'affronter physiquement. Belleforest verse son tribut au clan catholique en diffusant la *Deploration de la France, sur la mort de tres-hault et puissant Seigneur Timoleon de Cossé, Comte de Brissac, Chevalier de l'ordre de sa Majesté, Capitaine de Cinquante hommes d'armes et*

²² BELLEFOREST François de, 1569, *Le Troisième Tome des Histoires Tragiques*, César Farine, folio 6 verso et 7 recto, cité également par SIMONIN Michel, 1992, *op. cit.* p. 94.

²³ Selon Michel Simonin, c'est par l'entremise du médecin Jean Willemin que Belleforest obtint son emploi de pédagogue. Cf. SIMONIN Michel, *op. cit.* p. 99.

²⁴ Cf. « Les Dix Histoires Prodigieuses de nouveau adjoustées aux precedentes, par François de Belleforest Commingeois, avec les pourtraicts et figures », in *Histoires Prodigieuses, extraites de plusieurs fameux Auteurs, Grecs et Latins, sacrez et Prophanes, divises en deux Tomes, le premier mis en lumière par P. Boaistuau, surnommé Launay, natif de Bretagne. Le second par Claude de Tesseran Parisien, et dix de nouveau adjoustées aux precedentes par François de Belleforest Commingeois*, Paris, Jean de Bordeaux. Michel Simonin estime que la rédaction des dix histoires supplémentaires a débuté dès 1567, mais qu'elles n'ont pu être imprimées plus tôt à cause du décès du libraire Vincent Sertenas. Cf. SIMONIN Michel, 1992, *op. cit.* pp. 131-132.

Colonnel de la Fanterie Française, par le biais de Jean Hulpeau, qui obtient le privilège en mai 1569. Le jeune homme de vingt-cinq ans ainsi célébré avait perdu la vie en fouillant une maison qui abritait un groupe de réformés. Ses soldats n'ont d'ailleurs pas manqué de le venger, en massacrant tous les occupants de la maison en question. François de Belleforest soutiendra toujours fermement le camp catholique, quitte à se priver de protecteurs influents, peut-être, comme nous l'avons déjà souligné, pour se laver des possibles péchés d'un père à l'identité trop bien cachée pour que ses opinions n'en deviennent pas suspects.

Malgré ces temps troublés, notre Commingeois ne sacrifie pas complètement ses ambitions de poète : *La Pastorale Amoureuse contenant plusieurs discours non moins prouffitables que recreatifs avec des descriptions de paysages*, qui paraît chez Jean Hulpeau en 1570, glorifie la maison de Tournon, sur fond d'amours champêtres ; des amours on ne peut plus chastes : il ne s'agit pas de froisser ses protecteurs en dépeignant grivoiseries et badinages ! En outre, rappelons-le, l'idéal poétique de Belleforest n'est autre que Ronsard et ses camarades de la Brigade, à laquelle il avait tant rêvé de participer à son arrivée à Paris. En 1571, Belleforest persistera dans cette veine en laissant à Gervais Mallot le soin d'imprimer *La Pyrennee et Pastorale Amoureuse contenant divers accidens amoureux, descriptions de paisages, histoires, fables et occurrences des choses advenues de nostre temps, servant comme l'avant-coureur de l'Adolescence, divisée en deux livres*. Cette *Pyrennee* présente une dédicace particulièrement intéressante : au lieu de saluer un gentilhomme puissant ou un hypothétique bienfaiteur, François de Belleforest honore Jean de Villevault, un ami qu'il fréquente depuis treize ans. Peut-être s'est-il momentanément lassé de la course à la reconnaissance sociale et souhaite-t-il simplement manifester sa gratitude à une relation fidèle.

Entre ces deux écrits lyriques, Belleforest va publier l'œuvre qui nous intéresse plus particulièrement : la première mouture de *l'Histoire Universelle du Monde, contenant l'entiere description et situation des quatre parties de la Terre, la division et estenduë d'une chascune Region et Province d'icelle. Ensemble l'origine et particulieres mœurs, loix, coutumes, religion, et ceremonies de toutes les nations, et peuples par qui elles sont habitees. Divisees en quatre livres*. Cette œuvre voit le jour chez Gervais Mallot, en association avec Jean Hulpeau en juillet 1570. Prévue pour n'être qu'une nouvelle traduction du livre de Joannes Boemus *Omnium gentium mores*, *l'Histoire Universelle du Monde* est en réalité une version si amplifiée qu'elle mérite

d'être considérée comme une œuvre personnelle. Michel Simonin note d'ailleurs qu'« elle apporte assez d'éléments nouveaux, fruits des innombrables lectures nécessitées par des travaux parallèles, pour passer pour une œuvre originale, esquisse de la *Cosmographie Universelle*. Amis et relations ne s'y trompèrent pas, qui saluent, en un groupe qui ne sera jamais aussi nombreux au-devant d'un livre du Commingeois, la première édition »²⁵. Mais nous étudierons plus tard le détail de l'ouvrage en question.

Continuons notre chronique de la vie de l'auteur. Son existence est rythmée par d'innombrables lectures, des traductions ininterrompues et d'incessantes publications. En 1571, il s'occupe, entre autres, à une adaptation de Lodovico Guicciardini, qui sort sous le titre *Heures de recreation et apres-disnees de Louys Guicciardin Citoyen et gentilhomme Florentin*. Belleforest connaît Guicciardini pour l'avoir mentionné sous le nom erroné de François Guichardin (l'ayant sans doute confondu avec son frère Francesco) dans son *Histoire Universelle*, alors qu'il citait la *Descrittione di tutti i Paesi Bassi*, imprimée en 1567. La transposition du livre du Florentin est dédiée au chanoine d'Avranches Claude Sedille ; or ce religieux a également pu indirectement contribuer à l'*Histoire Universelle*, car il a prêté à Belleforest des livres, des manuscrits et un calendrier historique de Robert Cenalis (alias Robert Ceneau)²⁶. On comprend quel avantage notre Commingeois a pu tirer de ces prêts. La traduction par Belleforest du traité militaire de Bernardino Rocca, qui sous la presse de Nicolas Chesneau devient *Du Maniement et conduite de l'art et faictz militaires*, est peut-être à l'origine d'un nouveau différend avec un confrère. En effet, Lancelot Voisin de La Popelinière, chargé de la transposition d'un ouvrage similaire, envisage d'ajouter quelques remarques de son cru. Or, un collègue dont il tait le nom le décourage rapidement. Michel Simonin veut voir dans ce fâcheux inconnu notre Commingeois²⁷ ; et en effet, cela expliquerait la désaffection éprouvée par La Popelinière envers Belleforest.

Si en 1572 le *Cinquiesme Tome des Histoires Tragiques, contenant discours memorable de plusieurs Histoires, le succes et evenement desquelles est pour la plus part recueilly des choses advenuës de nostre temps*, que tirent conjointement Gervais Mallot et Jean Hulpeau, signe le couronnement du genre en librairie, l'*Histoire Universelle du Monde* n'est pas en reste, puisqu'elle est rééditée par les mêmes. Au demeurant, la renommée de François de Belleforest en tant qu'historien prend de

²⁵ SIMONIN Michel, 1992, *op. cit.*, pp. 113-114.

²⁶ Cf. SIMONIN Michel, *op. cit.*, pp. 121-122.

²⁷ Cf. Ibid., pp. 127-128.

l'ampleur. Nicolas Chesneau l'emploie pour des travaux historiques et géographiques qui finiront par aboutir à la *Cosmographie Universelle*. Belleforest se reprend à ambitionner la charge d'« historiographe du Roy ». Rappelons que cette charge, créée par Charles IX, sensée être permanente, même si en réalité le roi peut révoquer l'heureux titulaire à n'importe quel moment, se trouve rarement rémunérée. Il s'agirait néanmoins d'une légitimation professionnelle pour le Commingeois, sans parler d'une revanche face au cosmographe Thevet. A cette époque, rien n'indique que François de Belleforest ait continué à exercer en tant que précepteur, ce qui montre qu'il a atteint une relative aisance financière. Malgré les heures consacrées à ses études historiques, Belleforest continue à soutenir avec énergie le parti catholique, notamment en félicitant en vers les auteurs des plaquettes qui célèbrent la mort de l'amiral Coligny et en faisant paraître chez Hulpeau le *Discours sur les rebellions auquel est contenu qu'elle est la misere qui accompagne les trahistres, sedicieux, et rebelles, et les recompenses qui les suivent selon leurs rebellions. Avec un Arraisionnement fort proffitable sur l'infelicité qui suit ordinairement les grans. A quoy est adjousté un Discours sur l'excellence des princes de sang qui gouvernent l'estat du Royaume*²⁸. Le titre est déjà tout un programme, mais pour appuyer son propos, Belleforest dédie son opuscule au frère du roi, le duc d'Alençon. La conjuration de 1572, est quant à elle, dénoncée chez Robert le Mangnier et Vincent Norment dans le *Discours sur l'heur des presages advenuz de nostre temps, signifiantz la felicité, du regne de nostre Roy Charles neufiesme tres-chrestien*.

La Cosmographie Universelle de tout le monde, conçue à partir de l'œuvre de Sebastian Munster, mais largement enrichie, est éditée par Michel Sonnius en 1574. Elle se présente comme un livre quasi encyclopédique, qui décrit aussi bien les lieux habités que les déserts et se vante de dépeindre la topographie, l'atmosphère, les hommes, la flore, la faune, les états, les traditions, les légendes, les élites religieuses et politiques ; elle intègre également des plans et des cartes, spécialement des régions et des villes françaises. Ce grand œuvre vaudra d'ailleurs des reproches au Commingeois, car certains esprits chagrins le condamneront pour avoir soi-disant divulgué de précieuses informations sur la géographie de la France. En dépit de ces aléas, Belleforest ne perdra pas la confiance de ses éditeurs ; mieux, il battra sur son propre terrain le dédaigneux Thevet dont la *Cosmographie Universelle* personnelle, qui paraît peu de temps après, ne

²⁸ Publié en 1572.

connaîtra pas un succès identique. Il faut dire que notre auteur a bénéficié grâce à ses commanditaires d'une réclame que n'a pas connu l'Angoumois. Frank Lestringant précise d'ailleurs qu'« alors que le Münster révisé par Belleforest avait fait l'objet d'une campagne publicitaire de la part des libraires Nicolas Chesneau et Michel Sonnius, qui étaient les instigateurs de l'entreprise, l'ouvrage similaire de Thevet, soutenu par le mécénat des proches de la reine mère, ne connut qu'une diffusion limitée. [...] Si la *Cosmographie* de Belleforest est bien affichée à la foire [semestrielle de Francfort] de l'automne 1575, celle de Thevet est absente des catalogues. Or tout laisse à penser que les productions de type encyclopédique se vendaient bien »²⁹.

François de Belleforest se trouve donc momentanément dans un état de grâce : il a accédé à une certaine reconnaissance dans le milieu culturel — même si la place d'historiographe du roi lui échappe encore et toujours — il vit de sa plume et s'est même offert le luxe de surpasser un ancien employeur ingrat. Mais cette situation ne va malheureusement pas perdurer ; vers 1575, Belleforest se fâche avec son éditeur de toujours, Nicolas Chesneau, en n'achevant pas l'*Histoire de la vie, mort, passion et miracles des Saints*. La raison de cette défection reste trouble : Belleforest ressent-il déjà les premiers assauts de la maladie qui finira par l'emporter ? Cela serait compatible avec le ralentissement de sa production. En outre, il avait déclaré dès 1568, dans le troisième tome des *Histoires Tragiques* que son « travail assidu [était] peu prouffitant pour [s]on corps »³⁰. Mais peut-être a-t-il tout simplement reporté toute son attention sur son nouveau projet : la préparation des *Grandes Annales* requiert beaucoup de labeur, et il n'a guère de temps pour des livres d'envergure. Aussi se contente-t-il d'accepter quelques traductions faciles. 1577 voit la réédition de l'*Histoire Universelle du Monde* par Gervais Mallot, preuve que malgré la concurrence sévère du marché, l'ouvrage rencontre encore un certain succès. Les deux tomes des *Grandes Annales, histoire generale de France, des le regne de Philippe de Valois, jusques à Henry III à present heureusement regnant* paraissent en 1579. Dans la dédicace au roi Henri III, Belleforest se déclare « honoré du tiltre de vostre Annaliste et Chroniqueur », titre qui ne correspond à aucune charge précise mais indique que les milieux royaux, à défaut du roi lui-même, ont enfin consenti à jeter les yeux sur l'humble historien. Il n'empêche que la fonction d'historiographe du roi écherra à Du Haillan, porté par le clan réformé.

²⁹ LESTRINGANT Frank, 1991, *op. cit.*, p. 231.

³⁰ *Histoires Tragiques*, tome III, Paris, Gabriel Buon, folio 5 verso et 6 recto.

3. Derniers jours.

Les dernières années de François de Belleforest sont teintées d'amertume. Certes, il a acquis une notoriété auprès du milieu littéraire français, il vit de son travail d'écrivain-traducteur, il a pu mettre en avant ses positions religieuses et glorifier la nation française. Néanmoins, sa carrière a été plus souvent dictée par des nécessités que par des choix personnels. Nul doute que s'il avait pu donner libre cours à sa fantaisie, sa création aurait pris un tour bien plus lyrique. Par ailleurs, le 26 mai 1582, Gervais Mallot obtient un privilège pour imprimer le septième tome des *Histoires Tragiques*, ces récits que le Commingeois s'était promis de ne plus traduire et qui ont pourtant fondé sa popularité malgré lui. Gage que son nom fait vendre autant que le titre, le volume six a été bâti par un fraudeur qui n'a pas hésité à usurper son nom.

Belleforest s'éteint finalement le premier janvier 1583, alors qu'il est âgé d'environ cinquante-trois ans. Sur son lit de mort, il fait appeler André Thevet pour une réconciliation tardive ; ce dernier profitera de ce mouvement de regret pour prétendre que Belleforest a avoué sa forfaiture dans l'affaire des *Neuf Roys Charles*³¹. Il sera enterré dans le chœur de l'église des Cordeliers de Paris, ce qui témoigne de son statut social, car il fallait être fortuné ou renommé pour y avoir accès. François de Belleforest ne pouvant appartenir à la catégorie des nantis, il nous faut donc supposer qu'il faisait partie du groupe des célébrités. Certaines œuvres du Commingeois seront publiées jusque dans les années 1630, notamment ses traductions. Malgré tout, la postérité ne sera pas au rendez-vous, et certains critiques auront la dent dure, tel Du Verdier qui déclarera : « son style est plein de paroles, long et ennuyeux à la mode des Italiens, qui tiennent en longue suspension avant que venir au but, leur semblant que la quantité de paroles est éloquence, ce qui luy estoit passé en nature par les fréquentes traductions de leurs livres. Blaise de Vigenere disoit de luy, qu'il sembloit à un qui apprenant à jouer du luth veut fredonner avant de sçavoir pincer »³². Frédéric Godefroy sera un peu moins cruel : tout en condamnant, lui aussi, son « style illisible » et sa « fécondité [qui] faisait

³¹ Affaire longuement rappelée par Frank Lestringant. Cf. LESTRINGANT Frank, 1985, chapitre II, pp. XXII à XLIII.

³² DU VERDIER Antoine, 1603, *Prosopographie*, Lyon, Paul Frelon, p. 2533.

dire qu'il avait des moules à faire des livres », il note que [ces compositions] « peuvent être consultées avec fruit » et « met[tent] sur la voie de plusieurs raretés »³³.

Michel Simonin n'a manifestement pas tort d'affirmer qu' « une trop belle vente nuit auprès des doctes »³⁴.

4. Travaux.

Il ne s'agit pas ici d'établir une liste exhaustive des travaux de François de Belleforest, (le lecteur intéressé par un catalogue des textes pourra se reporter à ceux créés par Pierre Debofle et Michel Simonin) mais plutôt de les classer afin d'obtenir une vue d'ensemble.

Les « pièces liminaires » ont constitué les premiers travaux de notre auteur, et il a continué d'en produire tout au long de sa carrière. Ces « pièces liminaires » étaient des poèmes laudatifs qui magnifiaient un livre ou un auteur et étaient placées en exorde des écrits ainsi glorifiés, d'où leur nom. Elles répondaient, dans la vie littéraire du seizième siècle à quatre objectifs bien précis : elle faisaient office de publicité pour l'écrivain et le livre en tête duquel elles se trouvaient (les ouvrages les plus loués étant sensés être les meilleurs), elles instaurent un échange de bons procédés entre créateurs de livres (qu'ils soient écrivains au sens moderne du terme ou simplement traducteurs), elles établissent des liens de parenté intellectuelle, religieuse ou esthétique entre les différents prosateurs ou poètes et enfin, elles permettent au flatteur de faire valoir ses propres talents de versificateur, dans l'espoir que son morceau de bravoure soit favorablement remarqué parmi le bouquet de poèmes offerts.

Ce n'est pas un hasard si les quatre premiers exercices de plume de François de Belleforest sont deux odes pour André Thevet et deux sonnets pour Pierre Boaistuau³⁵. Le Commingeois entretient la réclame de ses deux protecteurs comme une entrée en matière dans le monde des lettres. Après avoir encensé deux écrivains au renom déjà

³³ GODEFROY Frédéric, 1878, réédition 1967, Histoire de la Littérature Française depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours, XVI^e siècle, Prosateurs et Poètes, Nendeln, Liechtenstein, Kraus reprint LTD, p. 19.

³⁴ SIMONIN Michel, 1992, *op. cit.*, p. 230.

³⁵ « Au loz d'Angoulesme pour singulariser l'Auteur Thevet », en tête de *Cosmographie de Levant*, THEVET André, 1556, Lyon, Jan de Tournes ; ode sans titre en tête des *Singularitez de la France Antarctique, autrement nommée Amerique*, THEVET André, 1557, Paris, Maurice de la Porte (héritiers) ; deux sonnets en tête du *Theâtre du Monde*, BOAISTUAU Pierre, 1558, Paris, Vincent Sertenas.

assuré, il peut espérer leur reconnaissance, non seulement lorsqu'il participera à leurs œuvres, mais également lorsqu'il rédigera ses propres écrits. Le poème liminaire est aussi utilisé par Belleforest de façon quelque peu ironique. Ainsi, il place un sonnet en tête de *La Galathée* de Jean du Peyrat³⁶, une traduction du *Galateo* de Giovanni della Casa ; or, plusieurs critiques, dont Michel Simonin, estiment que « la traduction [est] à restituer pour l'essentiel à Belleforest »³⁷. L'utilisation du sonnet devient alors une manière de louer discrètement son propre travail, d'autant plus que Du Peyrat reconnaît avoir obtenu l'aide d'un « Gentilhomme [s]ien amy »³⁸. Si certains sonnets semblent avoir été des commandes de libraires ou des marques d'affection envers des amis (comment expliquer sinon celui placé devant le *Discours Oeconomique* de Prudent Le Choyselat³⁹ ?), d'autres marquent un soutien idéologique, comme celui dédié à Sorbin dans les *Regrets de la France sur les miseres des troubles*⁴⁰ ou celui offert à Valet pour *Gallia Triumphans*⁴¹.

L'année 1573 est la plus importante en terme de production de pièces liminaires pour François de Belleforest, ce qui n'est guère surprenant : en effet, il commence à acquérir un certain statut littéraire, ce qui rend sa participation à une entreprise d'éloges désirable. Il s'est fait dans les cercles quelques amis avec lesquels il échange complaisamment des textes laudatifs et enfin, chacun connaît ses opinions religieuses et politiques : un livre contenant un de ses poèmes ne peut donc être soupçonné de contenir des idées réformées, hérétiques ou offensantes envers la personne du roi.

Les opinions de François de Belleforest ont justement été dévoilées dans les plaquettes qu'il a très tôt fait paraître sous son nom ou sous couvert d'anonymat. Ces opuscules, qui contiennent le plus souvent seulement une vingtaine de feuillets, traduisent les sentiments religieux et politiques profonds de leur auteur. Dès 1567, la *Remonstrance aux Princes François de ne point faire la paix avec les mutins et rebelles*⁴² donne le ton, belliqueux et farouchement catholique, de tous les libelles qui vont suivre. Certes, il ne s'agit pour l'instant que d'une traduction de l'*Insidiosae pacis*

³⁶ DU PEYRAT Jean, 1562, *La Galathée*, Paris, Jacques Kerver. On trouve peu d'informations au sujet de ce Du Peyrat qui se présente comme « Sarladois, ou de Sarlat en Perigort ».

³⁷ SIMONIN Michel, 1992, *op. cit.*, p. 236.

³⁸ DU PEYRAT Jean, 1562, *La Galathée*, Paris, Jacques Kerver.

³⁹ LE CHOYSELAT Prudent, 1572, *Discours Oeconomique*, Paris, Nicolas Chesneau (l'un des éditeurs les plus fidèles de Belleforest...).

⁴⁰ « A Monsieur Sorbin, F. de Belleforest Commingeois », in SORBIN A., *Regrets de la France sur les miseres des troubles*, 1568, Paris, G. Chaudiere.

⁴¹ « Sur le Triomphe de la France de M. Antoine Valet. Medecin », in VALET Antoine, 1569, *Gallia Triumphans*, Parisii, ex Typographia Dionysii à Prato.

⁴² Parue en 1567, à Paris, chez Denis du Pré.

dissuasio ad Carolum nonum Galliarum regem de Léger du Chesne, mais il est peu probable que parmi la foule de traducteurs disponibles, Belleforest ait été choisi aléatoirement ; il est au contraire probable que l'imprimeur ait incliné à le distinguer à cause de ses jugements bien arrêtés. D'ailleurs le Commingeois continuera à tracer son sillon moralisateur entre autres en 1569 dans la *Remonstrance au peuple de Paris de demeurer en la Foy de leurs Ancestres*⁴³, et dans la *Deploration de la France sur la mort de tres-hault et puissant Seigneur Timoleon de Cossé*⁴⁴, dont il a été question plus haut. Le clou sera enfoncé grâce au *Discours sur les rebellions*⁴⁵, mélange baroque de menaces à peine voilées à l'égard de tous ceux qui perturbent la stabilité du royaume et de célébration de la famille royale.

Mais n'oublions pas que lorsque François de Belleforest est arrivé à Paris, il ne nourrissait pas d'ambitions pamphlétaires. Il s'est senti contraint à cet emploi par les événements survenus ultérieurement. Le songe qu'il caressait en atteignant la capitale était bien plus pacifique : notre Commingeois se rêvait poète, à l'égal d'un Ronsard qu'il admira sa vie durant (et qui du reste se montra également virulent pendant les périodes de troubles religieux...). Trois œuvres témoignent particulièrement de ce fantasme : *La Chasse d'Amour*⁴⁶, *La Pastorale Amoureuse*⁴⁷ et *La Pyrenée, et Pastorale Amoureuse*⁴⁸. La date d'édition de *La Chasse d'Amour* est particulièrement intéressante : en 1561, Belleforest vient à peine de se faire connaître avec ses *Histoires Tragiques* ; or, dès lors qu'il éprouve un peu de reconnaissance littéraire, il se risque à publier un ouvrage proprement poétique, au lieu de continuer immédiatement à creuser la veine qui le fit sortir de l'ombre ; cela témoigne de ses aspirations réelles. Le succès

⁴³ Parue en 1569, à Paris, chez Robert le Mangnier et Vincent Norment.

⁴⁴ BELLEFOREST François de, 1569, *Deploration de la France sur la mort de tres-hault et puissant Seigneur Timoleon de Cossé, Comte de Brissac, Chevalier de l'ordre de sa Majesté, Capitaine de cinquante hommes d'arme et Colomnel de la Fanterie Française. Avec le Tombeau dudict Seigneur*, Paris, Jean Hulpeau.

⁴⁵ BELLEFOREST François de, 1572, *Discours sur les rebellions auquel est contenu qu'elle est la misere qui accompaigne les trahistres, seditieux, et rebelles, et les recompenses qui les suivent selon leurs rebellions. Avec un Arraisonement fort proffitabile sur l'infelicité qui suit ordinairement les grans. A quoy est adjousté un Discours sur l'excellence des princes du sang de France qui gouvernent l'estat du Royaume. A Monsieur le Duc d'Alençon, frere du Roy*, Paris, Jean Hulpeau.

⁴⁶ BELLEFOREST François de, 1561, *La Chasse d'amour avec les fables de Narcisse, et Cerbere. Ausquelles sont ajoustés divers sonetz. Dedié aux deux sœurs, Mesdamoiselles Marguerite et Marie de de Cote Blanche*, Paris, Vincent Sertenas.

⁴⁷ BELLEFOREST François de, 1569, *La Pastorale Amoureuse, contenant plusieurs discours non moins prouffitables que recreatifs. Avec des descriptions de Paisages*, Paris, Jean Hulpeau.

⁴⁸ BELLEFOREST François de, 1571, *La Pyrenée, et Pastorale Amoureuse, contenant divers accidens amoureux, descriptions de paisages, histoires, fables et occurrences de choses advenues de nostre temps, servant comme l'avant-coureur de l'Adolescence : divisée en deux livres*, Paris, Gervais Mallot.

escompté ne fut pas au rendez-vous, et François de Belleforest, soit échaudé par cette infortune, soit pressé par l'achèvement d'autres travaux, attendit huit années avant de présenter à nouveau un écrit poétique. *La Pastorale Amoureuse* et *La Pyrenée* ont en commun un cadre et une inspiration bucolique saupoudrés de récits ou d'images concernant les sentiments amoureux. Ce ne sont certes pas des ouvrages d'une grande qualité lyrique — et les commentateurs de l'œuvre de Belleforest parleront bien plus volontiers de lui comme d'un traducteur, un historien ou un géographe —, néanmoins, leurs principaux ornements sont les descriptions à la fois précises et idéalisées des paysages dans lesquels Belleforest situe l'action. Le lecteur familier des lieux pastoraux peut tout à fait s'imaginer reconnaître et localiser l'emplacement du récit, tout en appréciant une vision exaltée et presque mythifiée. Les libraires ne s'y sont pas trompés et les éditions de *La Pastorale Amoureuse*, comme celles de *La Pyrenée* insistent dès la page de titre sur la présence de « descriptions de paysages ».

Néanmoins, le poète ne pouvant parvenir à nourrir l'homme, François de Belleforest va devoir, on l'a vu, occuper une grande partie de son temps à des traductions diverses et variées. Les dispositions linguistiques qu'il possède grâce à ses origines familiales et géographiques vont bien entendu être mises à profit, et les libraires vont souvent recourir à ses services pour adapter en français des textes italiens et espagnols. Mais notre interprète prolifique va également se frotter à des versions latines, et peut-être grecques, même si lorsqu'il s'attèle à la traduction des *Amours de Clitophon et de Leucippe*⁴⁹ rédigées en grec par Achille Statius, il passe par la transposition latine d'un Italien. De nombreux textes vont passer entre les mains habiles du Commingeois, parmi lesquels des traités pratiques, tels que *Secrets de la vraye agriculture*⁵⁰ ou *Du maniemet et conduite de l'art et faictz militaires*⁵¹. On lui confie

⁴⁹ BELLEFOREST François de, 1568, Les Amours de Clitophon et Leucippe, escrits jadis en Grec, par Achilles Statius Alexandrin : et depuis mis en Latin, par L. Annibal Italien, et nouvellement traduits en langage François : Œuvre tresutile et delectable, où sont deduits et esclarcis plusieurs poincts, tant des histoires anciennes que de toutes les parties de la Philosophie, Paris, Pierre L'Huillier.

⁵⁰ BELLEFOREST François de, 1571, Secrets de la vraye agriculture, et honnestes plaisirs qu'on reçoit en la mesnagerie des champs, pratiquez et experimentez tant par l'auteur qu'autres experts en ladict science, divisez en XX. journées, par Dialogues. Traduits en François de l'Italien de Messer Augustin Gallo, gentilhomme Brescian, par François de Belle-Forest, Comingeois, Paris, Nicolas Chesneau.

⁵¹ BELLEFOREST François de, 1571, Du maniemet et conduite de l'art et faictz militaires, auquel par briefve conference et exemples tirez des histoires tant anciennes que modernes, se voit à l'œil par les entreprises et succez des affaires passées comme il fault entreprendre et faire la guerre, soit en pleine campagne, et bataille ouverte, ou escarmouches ou soit aux assautx des forteresses, et defense des villes : et comme on se peult prevaloir de tout peril qui en peult dependre pour la conservation de

également des sujets plus subtils, comme les lettres de Cicéron⁵². Il sera aussi chargé de *L'Histoire de Flave Joseph*⁵³, ou d'autres ouvrages historiques, comme *l'Histoire de la guerre qui s'est passée entre les Venitiens et la Sainte Ligue, contre les Turcs*⁵⁴, ce qui lui apportera évidemment de la matière pour ses travaux à venir.

Toutefois, le grand œuvre de Belleforest en tant que traducteur sont évidemment les nombreuses *Histoires Tragiques* de Bandello. Elles forment le travail le plus important en termes de quantité (six tomes au total en décomptant le sixième tome apocryphe), mais également en termes de reconnaissance pour leur interprète. Si rien n'indique que le Commingeois ait eu une passion particulière pour les histoires de Bandello, en revanche on sait qu'il a pu sélectionner les récits qu'il souhaitait traduire, et dans bien des cas, les adapter au goût français. En effet, il n'a pas transposé toutes les nouvelles de façon systématique et il s'est parfois permis de modifier certains récits. Ce n'est un mystère pour personne que William Shakespeare a eu accès aux nouvelles de l'Italien, et notamment aux aventures d'Hamlet et de Roméo et Juliette, par le biais de la version française, même si aujourd'hui encore, le débat reste ouvert pour savoir dans quelle mesure les textes français ont inspiré ses créations⁵⁵.

Mais Belleforest ne s'est pas contenté du genre fictionnel. Il a aussi œuvré à la traduction d'ouvrages religieux, comme les *Sermons de Saint Cecile Cyprian eveque de Carthage*⁵⁶, *la Cité de Dieu*⁵⁷, ou encore le *Livre du Mont de Calvaire*⁵⁸. Et

l'estat. Faict en Italien par M. Bernardin Rocque, Placentin, et mis en François par François de Belle-Forest Comingeois, Paris, Nicolas Chesneau.

⁵² BELLEFOREST François de, 1566, Les epistres familiares de Marc Tulle Ciceron père d'eloquence. Faites Françaises par E. Dolet et F. de Belleforest : ensemble toutes celles des Seigneurs Romains à Ciceron, traduites de Latin en François, l'un correspondant à l'autre fidelement. Avec les argumens sur chascune Epistre, Tables et maniere d'entendre la date des Latin, Paris, Vincent Norment et Jeanne Bruneau.

⁵³ BELLEFOREST François de, 1569, L'Histoire de Flave Joseph : Latin François, chacune version correspondante l'une à l'autre, verset à verset. Escrite premiereement par l'auteur en langue Grecque : et nouvellement revuë et corrigée sur l'exemplaire Grec par M. Jean Le Frere de Laval. Enrichie d'un Abbregé de la Guerre Judaique, tiré de l'Hebrieu par David Kiber, et maintenant mis en François avec additions extraites d'Egesippe, par François de Belleforest Comingeois. Partie en deux Tomes, dont le Sommaire du contenu se void en la page suyvante. Avec une ample Table, tant des chapitres que des matieres principales, Paris, Claude Fremy.

⁵⁴ BELLEFOREST François de, 1573, L'Histoire de la guerre qui s'est passée entre les Venitiens et la Sainte Ligue, contre les Turcs pour l'Isle de Cypre és années 1570. 1571. 1572. Faicte en Latin par Pierre Bizare, et mise en François par F. de Belleforest Commingeois. Histoire certes memorable et vraye, contenant plusieurs beaux exemples de constance et pieté Chrestienne às vaillans Champions de la religion Catholique, et pudiques Dames qui sont morts par la cruelle et desloyalle tyrannie des Turcs, tant és Villes de Nicosie et Famagoste, qu'ailleurs, Paris, Nicolas Chesneau.

⁵⁵ Voir dans notre bibliographie critique les nombreux ouvrages concernant les liens entre Bandello, Belleforest et Shakespeare.

⁵⁶ BELLEFOREST François de, 1565, Les sermons de Saint Cecile Cyprian eveque de Carthage, avec quelques epistres, et une oraison des martyrs du mesme auteur, dont le contenu ensuit en la page suyvante. Traduits par François de Belleforest Commingeois, Paris, Vincent Norment.

n'oublions pas qu'il a interrompu une *Histoire de la vie, mort, passion et miracles des Saints* alors qu'il avait déjà rédigé quatorze récits hagiographiques! Ces textes rendent compte du catholicisme sans tache du Commingeois et de son intérêt pour les écrits religieux, même s'il se reproche de ne pas être aussi compétent qu'un véritable ecclésiastique quand il s'agit de les adapter, puisqu'il n'a pas « gousté le profond secret des saintes lettres qu'[il] regarde de loing »⁵⁹. On remarque également que la décision de traduire la *Cité de Dieu* dans des temps troublés qui présagent d'un avenir bien sombre est loin d'être innocente : comment ne pas voir dans les « hérétiques » dénoncés dans le livre une image à peine contrefaite des partisans de la Réforme ? Plusieurs fois, les traductions commentées de Belleforest tendront un miroir déformant à la réalité de son temps, montrant une image dérangée et dérangeante de la France des années 1570 ; c'est que le Commingeois n'omet pas à qui et à quoi il doit fidélité, et n'hésite pas à user avec un brin de perfidie de son emploi de traducteur, comme lorsqu'il transcrit l'*Histoire des persécutions faites en Afrique par les Arriens, sur les Catholiques*⁶⁰...

Ces multiples traductions sont peut-être à l'origine des livres à vocation encyclopédique que rédige aussi Belleforest. Nous entendons par là bien sûr l'*Histoire Universelle du Monde*, la *Cosmographie Universelle*⁶¹, les *Grandes Annales*⁶² et, dans

⁵⁷ BELLEFOREST François de, 1570, *Saint Augustin De la Cité de Dieu : contenant le commencement et progresz d'icelle Cité, avec une defense de la Religion Chrestienne contre les erreurs et mesdisances des Gentils, Heretiques, et autres ennemis de l'Eglise de Dieu : Illustrée des Commentaires de Jean Louys Vives, de Valence. Le tout fait François par Gentian Hervet d'Orléans, chanoine de Rheims. Et enrichy de plusieurs annotations et observations en marge, servans à la conference et intelligence des Histoires anciennes et modernes par François de Belleforest Comingeois. Avec une table des choses plus memorables, ordonnée par lieux communs, Nicolas Bruslé.*

⁵⁸ BELLEFOREST François de, 1571, *Livre du Mont de Calvaire où sont contenuz les mysteres admirables mis à la fin par le fils de Dieu Jesus Christ nostre Seigneur, lors que là il mourut pour le rachapt de tout l'humain lignage, composé par don Anthoine de Guevare, Evesque de Mondognet, Predicateur de l'empereur Charles V. Chroniqueur, et Conseiller du Conseil privé de sa Majesté. Traduit d'Espagnol en François par François de Belle-Forest, Comingeois, Paris, Gervais Mallot.*

⁵⁹ BELLEFOREST François de, 1568, *L'histoire des Neuf Roys Charles de France : contenant la fortune, vertu, et heur fatal des Roys, qui sous ce nom de Charles ont mis à fin des choses merveilleuses. Le tout comprins en dix-neuf livres, avec la table sur chacune histoire de Roy. Par François de Belle-Forest Comingeois, Paris, Pierre L'Huillier, p. 614.*

⁶⁰ BELLEFOREST François de, 1563, *L'histoire des persécutions faites en Afrique par les Arriens, sur les Catholiques, du tems et regne de Genserich et Hunerich Rois des Vandales, faite en Latin par Victor Evesque d'Utique. Et à present mise en François par F. de Belleforest Comingeois, dediee au Seigneur de Valence en Brie, Paris, Gabriel Buon.*

⁶¹ BELLEFOREST François de, 1575, *La Cosmographie Universelle de tout le Monde. En laquelle, suivant les auteurs plus dignes de foy, sont au vray descriptes toutes les parties habitables, et non habitables de la Terre, et de la Mer, leurs assiettes et choses qu'elles produisent : puis la description et peinture Topographique des regions, la difference de l'air de chacun pays, d'où advient la diversité tant de la complexion des hommes que des figures des bestes brutes. Et encor l'origine, noms ou appellations tant modernes qu'anciennes, et description de plusieurs villes, Citez et Isles, avec leurs plantz, et pourtraictz, et sur tout de la France, non encor jusqu'à present veus ny imprimez. S'y voyent aussi d'avantage, les origines, accroissemens, et changemens des Monarchies, Empires,*

une moindre mesure, les *Chroniques et Annales de France*⁶³. Le terme « encyclopédie » apparaît en français en 1532, et ce n'est pas un hasard. En effet, à cette époque où le monde semble s'ouvrir à l'infini, où les découvertes et redécouvertes sont légion, les savants éprouvent plus que jamais le besoin de rassembler les connaissances, de les trier et de les classer, afin de circonscrire le domaine du connu et de ne pas se perdre dans une quantité de données exponentielles et répandues dans une multitude de livres. François de Belleforest va se concentrer essentiellement sur les informations historiques et géographiques, sinon par opportunisme — entre sa large contribution à l'œuvre cosmographique de Thevet et ses traductions commandées il a eu le temps de se plonger dans un grand nombre d'auteurs de référence — du moins par intérêt spécifique : comme nous le verrons plus loin, il perçoit dans la diversité des peuples et les bouleversements de leur histoire comme autant de signes de la toute-puissance de Dieu qui modèle la Nature selon ses désirs et manipule les destinées des hommes et des nations en fonction de leur obéissance envers « Lui ».

Royaumes, Estatz, et Republicques : ensemble les mœurs et façons de vivre, loix, coutumes, et religion de tous les peuples, et nations du monde : et la succession des Papes, Cardinaux, Archevesques, et Evesques, chacun en leur Diocese, tant anciens que modernes : avec plusieurs autres choses desquelles se void en la page suivante. Auteur en partie Munster, mais beaucoup plus augmentée, ornée et enrichie, par François de Belle-Forest, Comingeois, tant de ses recherches, comme de l'aide de plusieurs memoires envoyez de diverses Villes de France, par hommes amateurs de l'histoire et de leur patrie. Avec trois Tables, l'une des plantz et pourtraitz des Isles, et des Villes. La seconde, des tiltres et chapitres. Et la troisieme de tous les noms propres, et des matieres comprises en tout l'œuvre, Paris, Michel Sonnius.

⁶² BELLEFOREST François de, 1579, *Les Grandes Annales, histoire generale de France, des la venue des Francs en Gaule jusques au regne du Roy tres-Chrestien Henry III. Contenans la conqueste d'iceux François du pays Gaulois, les courses de plusieurs nations estranges en iceluy : la suite des familles du sang Royal et l'ordre de l'Estat François : les genealogies, et effigies des Roys, qui ont regné jusqu'à present : la source de plusieurs maisons de ce Royaume : l'establisement des Officiers de la Couronne, et tout ce qui concerne le gouvernement de la Monarchie de France, soit pour la paix, soit pour la guerre : suivant les Pancartes anciennes, les Loix du país, et la Foy des vieux exemplaires : le tout fait recueilly et mis en ordre, et party en deux Tomes. Avec les Tables des Matieres, Chapitres, et noms des Autheurs. Au tres-Chrestien Roy de France et de Poloigne Henry III. Par François de Belleforest Comingeois, et Annaliste de sa Majesté tres-Chrestienne. Tome premier, Paris, Gabriel Buon. Les Grandes Annales, histoire generale de France le regne de Philippe de Valois, jusques à Henry III. à present heureusement regnant. Contenant la querelle pour la Loy Salique avec l'Anglois, les guerres advenues pour icelle : combustions de la France : alteration de l'Estat : restablisement d'iceluy, et tout ce qui s'est passé jusqu'à nostre temps, soit en temps de paix, soit durant la guerre. Avec les figures genealogiques, et effigies des Roys, depuis le susdit Philippe, jusqu'à Henry troisieme. Avec les Tables des Matieres, Chapitres et noms des Autheurs. Au tres-Chrestien Roy de France et de Poloigne Henry III. Par François de Belleforest Comingeois, et Annaliste de sa Majesté tres-Chrestienne, tome second, Paris, Gabriel Buon.*

⁶³ BELLEFOREST François de, 1572, *Les Chroniques et Annales de France dez l'Origine des François et leurs venuës es Gaules. Faictes jadis par Nicole Gilles secretaire du Roy, jusqu'au Roy Charles huitieme, et depuis additionnées par Denis Sauvage, jusqu'au Roy François second. A present Reveuës, corrigées et augmentées selon la verité des registres, et pancartes anciennes, et suyvant la foy des vieux exemplaires, contenant L'histoire universelle de France, des Pharamond, jusqu'au Roy Charles neuviesme regnant à present. Par François de Belleforest Comingeois. Avec les Genealogies, et Effigies des Roys au pres du naturel, et une table alphabetique, ordonnée par les lieux communs, Paris, Nicolas du Chemin (imprimeur), Gabriel Buon (libraire).*

Cette attention portée aux indices et manifestations de la présence divine nous mène tout droit à deux ouvrages singuliers : le *Discours des presages et miracles advenus en la personne du Roy, et parmy la France, dès le commencement de son Regne*⁶⁴ et le *Discours sur l'heur des presages advenuz de nostre temps, signifiantz la félicité, du regne de nostre Roy Charles Neufiesme tres-chrestien*⁶⁵. Ces deux textes, sous leur vernis encomiastique, démontrent encore une fois la croyance très prégnante aux miracles et aux présages chez le Commingeois. Evidemment, tous ces signes doivent être interprétés, et François de Belleforest joue les augures ; de façon inévitable, il les tourne à l'avantage de Charles IX et du parti catholique. Belleforest persistera dans la veine extraordinaire avec les *Histoires Prodigieuses*⁶⁶.

Si la production de François de Belleforest apparaît à première vue comme extrêmement hétéroclite, en réalité, il existe une certaine cohérence : en effet, le Commingeois s'est servi de tous ses travaux comme autant de pierres de touche pour avancer dans son œuvre, citant et commentant les auteurs qu'il a eu l'occasion de traduire dans ses ouvrages plus personnels. L'autre mortier qui unit les briques de cet imposant édifice est l'omniprésence de l'auteur. Au seizième siècle, « je » n'est pas encore haïssable, et Belleforest ne se prive de livrer ses réflexions, ses opinions et même ses expériences personnelles : il suffit pour s'en convaincre de se souvenir de l'apparition spectrale de son père qu'il raconte dans sa continuation des *Histoires Prodigieuses*. L'*Histoire Universelle du Monde* n'échappera pas à cette tendance, comme nous le verrons plus tard. Mais intéressons-nous d'abord à l'élaboration de ce livre.

II. Genèse du texte.

⁶⁴ BELLEFOREST François de, 1569, *Discours des presages et miracles advenus en la personne du Roy, et parmy la France, dès le commencement de son Regne*, Paris, Robert Le Mangnier et Vincent Norment.

⁶⁵ BELLEFOREST François de, 1572, *Discours sur l'heur des presages advenuz de nostre temps, signifiantz la felicité, du regne de nostre Roy Charles Neufiesme tres-chrestien*, Paris, Robert Le Mangnier.

⁶⁶ BELLEFOREST François de, 1571, *Histoires Prodigieuses, extraictes de plusieurs fameux Autheurs, Grecs et Latins, sacrez et Prophanes, divises en deux Tomes, le premier mis en lumière par P. Boaistuau, surnommé Launay, natif de Bretagne. Le second par Claude de Tesserand Parisien, et dix de nouveau adjoustees aux precedentes par François de Belleforest Commingeois*, Paris, Gabriel Buon.

A l'origine, l'Histoire Universelle du Monde ne devait pas être autre chose qu'une nouvelle traduction de l'*Omnium gentium mores, leges et ritus ex multis clarissimis rerum* écrit entre 1517 et 1520 par Joannes Boemus. Ce dernier (qu'on appelle parfois également Bohemus ou Boehm) avait vécu approximativement entre 1485 et 1535 ; il était chanoine de la cathédrale d'Ulm. L'*Omnium gentium mores* se présente comme un mélange de connaissances géographiques et ethnographiques et se compose de trois grandes parties : l'Afrique, l'Asie et l'Europe. La section sur l'Allemagne est particulièrement bien développée, et contient notamment de nombreuses informations sur l'histoire et les lois des peuplades d'Allemagne, ce qui semble logique vu les origines de l'auteur. Le livre a reçu un bon accueil, a été réédité plusieurs fois et a connu plusieurs traductions dans diverses langues. En France, François Juste avait publié à Lyon en 1536 la version latine, et une première traduction en français avait vu le jour dès l'année 1558. Cette transposition initiale a peut-être inspiré Jean Hulpeau et Gervais Mallot, ou bien ils ont eu vent de la réussite de la publication latine et ont cherché à tirer profit du livre à leur tour. Les éditeurs se sont alors associés et ont fait appel à François de Belleforest pour établir une traduction. Avaient-ils prévu d'amplifier l'ouvrage comme l'a fait Belleforest, qui n'a pas hésité à ajouter un livre complet, concernant les terres récemment découvertes ? Rien ne permet de le confirmer. Toujours est-il qu'il est peu probable que le Commingeois ait agi sans le consentement de ses commanditaires.

Au-delà de la nécessité de traduire pour vivre, on peut supposer que Belleforest a également été aiguillonné par l'envie de prendre de court André Thevet, qui avait prévu de publier sa *Cosmographie Universelle* pendant l'année 1570, mais en a été empêché par la fuite de son libraire André Wechel⁶⁷, qui s'était converti à la Réforme et qui finit par s'installer en Allemagne en 1572. En outre, à l'époque où le Commingeois jouait les nègres pour Thevet, il avait d'ores et déjà effectué des recherches en vue de la publication d'une *Cosmographie Universelle* commune. Mais la querelle judiciaire qui avait éclaté entre les deux hommes avait brisé chez Belleforest tout espoir que Thevet reconnaisse un jour sa participation à l'entreprise. Traduire, commenter et faire imprimer la *Cosmographie Universelle* de Sebastian Munster pour couper l'herbe sous le pied de Thevet semblait être la

⁶⁷ André Wechel, aussi connu sous le nom latinisé d'Andreas Wechelus est notamment cité par Philippe Renouard, dans son *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caracères, et correcteurs d'imprimerie depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du seizième siècle*, publié chez Minard à Paris en 1965.

vengeance la plus appropriée ; malheureusement, l'entreprise était titanesque et demandait bien trop de temps. Aussi, le choix de l'*Omnium gentium mores* était tout indiqué : plus court et moins ambitieux, tout en restant singulier et assez complet, il s'agissait d'un compromis idéal.

Enfin, François de Belleforest souhaite démontrer sa gratitude à la famille de Tournon, qui l'emploie en tant que pédagogue, probablement depuis 1568. Il avait déjà traduit l'*Historia belli quod cum haereticis rebellibus gessit, anno 1567, Claudia de Turaine, domina Turnoniae* de Jean Willemin, autre intime de la famille. Le récit contait comment Claudine de La Tour « dame de Tournon » et dame d'honneur de Marguerite de France avait tenu tête aux Huguenots assistés de reîtres qui assiégeaient sa ville. La famille de Tournon ne constituait donc pas seulement un employeur pour Belleforest, elle était également un modèle de catholicisme pur et dur. Editer l'*Histoire Universelle du Monde* établissait l'opportunité de flatter l'*ego* de nobles protecteurs en les peignant sous leur meilleur jour. C'est ce que notre Commingeois fait dans l'épître liminaire « A tres-illustre et tres-vertueuse dame madame Claude de Turaine, Dame de Tournon, et contesse de Roussillon, Salut ». Il lui affirme son « desir [...] de gratifier aux vostres » et sa « devotion à [lui] faire service⁶⁸, conçue en [son] esprit dès le temps [qu'il a eu] cest honneur que de cognoistre Monsieur [son] fils le Comte de Roussillon, les traitz de la vertu naissante duquel [lui] donnent grand espoir de le voir un jour filz digne du Seigneur de Tournon, et de celle Claude de Turaine, qui en un corps feminin porte une vertu si remarquable, que peu d'hommes la surpassent en magnanimité, et nul en desir de servir Dieu, l'Eglise, le Roy, et la Patrie »⁶⁹. Ainsi, il louange en une seule phrase le père Just II (mort en 1563 dans l'assaut de Sainte-Agrève), la mère et le fils cadet et s'assure « un appuy plus durable que celui qui semble dependre de je ne scay quelle instabilité de fortune »⁷⁰. Nous pouvons également supposer que notre auteur espère secrètement qu'un peu de « la memoire non perissable et eternelle⁷¹ » qu'il attribue à ses bienfaiteurs retombera sur son nom et qu'il obtiendra la reconnaissance intellectuelle qui lui fait tant défaut.

⁶⁸ La formule est répétée une deuxième fois plus loin. BELLEFOREST François de, 1570, « A tres-illustre et tres-vertueuse dame madame Claude de Turaine, Dame de Tournon, et contesse de Roussillon, Salut. », épître liminaire de l'*Histoire Universelle du Monde*, quatrième folio.

⁶⁹ BELLEFOREST François de, 1570, id., deuxième folio.

⁷⁰ BELLEFOREST François de, 1570, id., premier et deuxième folio.

⁷¹ BELLEFOREST François de, 1570, id., deuxième folio.

1. L'art de la traduction : « translatio studii ».

Adapter le livre de Joannes Boemus supposait en tout premier lieu de le traduire. On l'a vu, François de Belleforest n'était pas un débutant dans ce domaine. La façon dont il concevait son travail de traducteur répondait directement à son respect infini pour les « auctoritates », ces auteurs de l'Antiquité à qui l'antériorité seule conférait une prépondérance intellectuelle sur tous les écrivains modernes. Aussi, cette conception poussait Belleforest à traduire mot à mot le document auquel il est confronté. Cette déférence vis-à-vis de ses aînés peut même occasionnellement devenir un argument commercial, puisque le titre de sa traduction de Flavius Josèphe indique avec fierté que « chacune version correspond[...] l'une à l'autre, verset à verset »⁷².

Néanmoins, le Commingeois n'a pu ignorer les discussions qui agitaient à l'époque le petit monde littéraire. En effet, « de nombreuses voix s'élèvent, parmi les humanistes, pour condamner la traduction littérale, qui a le tort de reproduire mécaniquement un texte, sans en saisir le sens profond. Qui veut comprendre et faire comprendre l'original doit d'abord l'assimiler, afin d'en capter, de l'intérieur, les propriétés. Toute traduction, disent les théoriciens de cette obéissance, est nécessairement une trahison, elle doit déconstruire le texte pour le reconstruire, elle le transforme, le repense et le revit pour lui insuffler une pertinence nouvelle »⁷³. C'est le débat qu'expose Joachim du Bellay dans la *Défense et Illustration de la Langue française*. Pour lui, l'office de traducteur est constamment pris entre Charybde et Scylla. Certes, la « diligence des traducteurs [est] fort utile pour instruire les ignorants des langues étrangères en la connaissance des choses »⁷⁴, « mais quant à l'élocution, partie certes la plus difficile, et sans laquelle toutes autres

⁷² BELLEFOREST François de, 1569, L'Histoire de Flave Josephé : Latin François, chacune version correspondante l'une à l'autre, verset à verset. Escrite premierement par l'auteur en langue Grecque : et nouvellement revuë et corrigée sur l'exemplaire Grec par M. Jean Le Frere de Laval. Enrichie d'un Abbregé de la Guerre Judaique , tiré de l'Hebrieu par David Kiber, et maintenant mis en François avec additions extraictes d'Egesippe, par François de Belleforest Comingeois. Partie en deux Tomes, dont le Sommaire du contenu se void en la page suyvante. Avec une ample Table, tant des chapitres que des matieres principales, Paris, Claude Fremy.

⁷³ JEANNERET Michel, 2006, « La glose, le commentaire, l'essai à la Renaissance », pp. 1025-1053, in *Histoire de la France Littéraire, tome I. Naissances, Renaissances. Moyen Age-XVI^e siècle*, 2006, dirigé par Frank LESTRINGANT et Michel ZINK, publié sous la direction de Michel PRIGENT, Paris, PUF, p. 1047.

⁷⁴ DU BELLAY Joachim, 1975, « La défense et illustration de la Langue française », in *Les Regrets, précédé de Les Antiquités de Rome, et suivi de La défense et illustration de la Langue française*, préface de Jacques BOREL, édition établie par S. de SACY, Gallimard, NRF, collection Poésie, p. 212.

choses restent comme inutiles et semblables à un glaive encore couvert de sa gaine, il est impossible de [la] rendre avec la même grâce dont l'auteur en a usé »⁷⁵. Cependant, la tentation inverse est tout aussi hasardeuse, « d'aucuns [sont] vraiment mieux dignes d'être appelés traditeurs que traducteurs »⁷⁶, c'est-à-dire qu'à vouloir absolument faire œuvre de style, à désirer injecter sa propre compréhension de l'esprit du texte, on court le risque de trahir la pensée originelle de l'auteur. Comme l'indique Christian Jacob dans « L'Art de lire », « le travail de traduction implique une pratique de comparaison, théorisée ou empirique, et une réflexion sur l'écart, comme distance culturelle à respecter ou à combler »⁷⁷. Cet écart prend des proportions paradoxales lorsqu'il s'agit de traduire le livre de Johannes Boemus ; en effet, l'essentiel de son contenu le rattache à une tradition humaniste latine de collection de connaissances aisément transposable, mais certains passages montrent clairement les prémices d'une écriture à tendance nationaliste.

Le problème était éminemment épineux. François de Belleforest l'a résolu à sa façon : lorsqu'il s'agissait de traduire, il s'en est tenu à ses habitudes. Il a donc opté pour un quasi mot à mot, tant pour le texte de Boemus que pour les nombreuses sources qu'il y a adjointes. On peut supposer que son catholicisme militant a inconsciemment guidé sa main dans ses exercices de translation. En effet, le monothéisme chrétien est avant tout une religion du Livre ; l'écrit est révélation, il est sanctifié ; y porter atteinte, le modifier, c'est s'attaquer directement à la parole divine, au Verbe. En revanche, rien n'interdit de gloser, commenter, préciser, voire retrancher pour censurer les passages les plus équivoques ou les plus litigieux. C'est le choix de notre auteur : plutôt que de toucher aux mots mêmes, il va s'en prendre aux idées, les interpréter, les critiquer, les compléter, et dans certains cas, les supprimer.

2. Le travail de compilation : « ars compilatio ».

Ainsi *l'Histoire Universelle du Monde* de Belleforest n'est pas qu'une simple traduction : elle se veut également commentaire et approfondissement de

⁷⁵ Ibid. p. 211.

⁷⁶ Ibid. p. 213.

⁷⁷ JACOB Christian, 2003, « L'Art de lire », in *Des Alexandries II. Les métamorphoses du lecteur. Actes du colloque de la Bibliotheca Alexandrina (28-30 novembre 1999)*, sous la direction de Christian Jacob, Paris, BNF, p. 31.

l'œuvre de Boemus. Afin de renforcer la structure du texte, François de Belleforest va mettre à profit les heures studieuses passées dans les bibliothèques de ses amis ou de ses commanditaires à sonder les textes anciens et examiner les livres rares. Il va tirer avantage des informations collectées pour corroborer les pages de Boemus, ou au contraire atténuer ses propos. Le travail de compilation est bien souvent considéré (ou plutôt déconsidéré) comme une occupation de tâcheron dénué de talent, occupé à collectionner les connaissances durement acquises par d'autres pour mieux les agglutiner en un magma informe, sans réelle cohésion. Il s'agit d'un « inventaire et [d'une] collecte des informations de tous genres à propos des réalités terrestres dont on veut rendre compte »⁷⁸. François de Belleforest veut lui donner ses lettres de noblesse, à l'image de ces « humanistes [qui] ne doutent pas que le progrès consiste à comprendre, à compléter ou corriger la leçon des Anciens ; pour eux, discourir sur le monde et discourir sur les livres sont des activités indistinctes »⁷⁹.

Tout d'abord, loin de dissimuler ses sources, il les étale, en dressant une liste qui se veut exhaustive, dès les premiers feuillets de son ouvrage. Ensuite, au cœur même de son livre, il exhibe le nom des auteurs dont il reproduit les lignes, que ce soit en les présentant avant d'introduire leurs paroles, ou en indiquant dans la marge extérieure les références grâce auxquelles le lecteur pourra retrouver l'écrit originel. Certes, « tous les compilateurs [...] étaient encouragés à compléter leurs extraits par des références qui en indiquaient l'auteur. Ces extraits avaient l'autorité de leur source, qu'il s'agisse de l'usage latin qu'ils illustraient ou des concepts qu'ils véhiculaient »⁸⁰. Mais tous n'appliquaient pas ce précepte. Le contre-exemple le plus frappant n'est autre que le protecteur de Belleforest, Pierre Boaistuau pour qui la « règle du jeu de la compilation, valable aussi bien pour les sources latines que françaises, [est] la dissimulation d'origine », si bien que « certains de ses fournisseurs, et parmi les plus sollicités, ne sont jamais nommés »⁸¹. Cependant, chez notre auteur, le système de citations atteint un tel paroxysme que certaines bordures sont littéralement noircies de renvois, rendant l'abord du texte presque

⁷⁸ BESSE Jean-Marc, 2003, *Les grandeurs de la Terre, aspects du savoir géographique à la Renaissance*. ENS éditions, Lyon, page 153.

⁷⁹ JEANNERET Michel, 2006, « La glose, le commentaire, l'essai à la Renaissance » op. cit. p. 1025.

⁸⁰ CHATELAIN Jean-Marc, 2003, « Les lecteurs humanistes à la Renaissance » pages 167-175, in *Des Alexandries II. Les métamorphoses du lecteur. Actes du colloque de la Bibliotheca Alexandrina (28-30 novembre 1999)*, sous la direction de Christian Jacob, Paris, BNF, p. 289.

⁸¹ BOAISTUAU Pierre, 1981, *Le Théâtre du Monde (1558)*, édition critique par Michel Simonin, Genève, Droz, p. 16.

rebutant, notamment dans l'édition de 1572. Cette profusion d'indications n'est pas qu'un vain étalage d'érudition : il fait partie de la stratégie éditoriale de Belleforest. Contrairement à d'autres auteurs, tels Jean de Léry et André Thevet qui peuvent se glorifier de leur qualité de témoins directs des lieux et des événements qu'ils décrivent⁸², lui doit faire montre d'ingéniosité pour reconstituer les espaces et les époques qu'il dépeint. Utiliser des sources, remarquables soit par leur prestige (les fameux auctoritates dont il a déjà été question), soit par leurs relations de première main (par exemple Sidoine Apollinaire retraçant les bouleversements politiques et religieux dont il a été le témoin et parfois la victime, ou encore les nombreux correspondants qui envoient à Belleforest des cartes et des plans), permet à François de Belleforest non seulement de se placer sous la double égide de la probité et de l'antériorité, mais aussi de ressusciter les fantômes des existences et des temps passés.

Ainsi, le Commingeois se distingue de ses contemporains plus aventureux en se montrant capable non seulement d'exposer des faits et des décors actuels, mais également de restituer l'Histoire. Cela lui octroie une position supérieure, puisque là où ses concurrents ne voient que ce qu'il est humainement possible d'appréhender par leurs sens, lui peut distinguer et relier entre eux, grâce à la vision panoramique que lui confèrent ses recherches, des événements ou des périodes qui semblent radicalement séparées. Comme le note Jean Céard : « à la quête se substitue l'enquête, méthode qui se développe dans la seconde moitié du seizième siècle dans bien des domaines, dont celui des sciences naturelles, et qu'il faudrait avoir le temps de définir dans sa portée épistémologique. Dès lors, Belleforest n'a besoin que de la qualité du rapport de ses correspondants »⁸³. Il citera ces sources soit exactement, en copiant ou traduisant le texte sur lequel il se fonde, soit de mémoire, ce qui peut induire quelques soucis de rigueur. Si les vers

⁸² Même si Belleforest se permet par ailleurs de douter de la réalité des connaissances acquises par Thevet : « Il y a en France un Cosmographe si excellent que celui qui se vante d'avoir écrit ce qu'il a vu, et ne dire rien par rapport d'autre que de sa propre expérience, chose véritablement qui a grande force pour autoriser les écrits d'un homme, et pour le rendre croyable devant tout le monde, s'il estoit possible qu'un homme peut tout voir. Et que la vie d'un seul suffit à rechercher ce qui est de rare en l'une des parties du monde ». BELLEFOREST François de, 1575, *Cosmographie Universelle, tome second*, Paris, Michel Sonnius, « F. de Belle-Forest, au lecteur salut », folio ii recto. Plus loin sur la même page il va jusqu'à ajouter : « les autres vous renvoyent au voyage qu'ils se disent avoir fait, nous laisserons ses vantises pour toucher au vray sujet ».

⁸³ CEARD Jean, 1987, « Voyages et voyageurs à la Renaissance », in *Voyager à la Renaissance, actes du colloque de Tours, 1983*, sous la direction de Jean Céard et Jean-Claude Margolin. Centre d'études supérieures de la Renaissance, éditions Maisonneuve et Larose, Paris.

d'Ausone, tels qu'il les présente, ne peuvent se retrouver dans l'œuvre originelle, cela prouve qu'il les reproduit en fait selon le souvenir qu'il en a. Certains écrivains sont même présents à un simple titre de divinité tutélaire de la rédaction historique. Ainsi, les références multiples à Tacite et Strabon sont justifiées par les citations nombreuses tirées de leurs œuvres, tandis que les renvois à Ptolémée ont pour utilité première de conférer à Belleforest l'autorité de ce nom prestigieux et révérent.

Mais cela n'est qu'un dommage collatéral pour Belleforest qui s'inscrit dans une autre dynamique : « se réclamer d'une tradition écrite, exhiber sa maîtrise d'une bibliothèque ou d'une bibliographie, montrer une expertise technique ou critique dans la manipulation des mots, des énoncés, des faits, des idées prélevées dans d'autres livres, entrelacer son écriture et sa pensée à celle d'un autre ou des autres, dans les jeux énonciatifs de la citation ou de la stimulation de l'intelligence au contact d'une autre ou d'une infinité d'autres »⁸⁴, afin de faire surgir la vérité, ou du moins une vérité qui confirme ses opinions et ses sentiments.

3. L'expression d'opinions personnelles.

Dès le début de sa carrière littéraire, François de Belleforest a manifesté le désir de s'exprimer en son nom propre, que ce soit dans ses pamphlets ou dans ses écrits poétiques. Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'*Histoire Universelle du Monde* est émaillée de commentaires, qui ne sont pas seulement des gloses sur le texte de Boemus ou les œuvres des auteurs cités, mais également des remarques personnelles. Notre auteur cherche alors à s'affirmer en tant qu'« intellectuel humaniste ». N'oublions pas qu'il s'acharnera tout au long de sa vie à obtenir une légitimité dans la république des lettres. Pour réussir, il doit prouver qu'il n'est pas qu'un traducteur, certes diligent, mais dénué d'opinion. Il choisit en conséquence d'intervenir à plusieurs reprises dans sa compilation, tel un « deus ex machina » qui juge et manipule les mots et les peuples.

Il est intéressant de constater que ce déluge de commentaires apparaît surtout dans le livre III de l'*Histoire Universelle du Monde* ; en outre, il est graduel. En effet, plus Belleforest avance dans sa description de l'Europe, de ses peuples et des coutumes de ceux-ci, plus il se permet de remarques. Il y est évidemment poussé

⁸⁴ JACOB Christian, 2003, « L'Art de lire », *op.cit.* , p. 29.

par sa connaissance plus grande de la matière : alors qu'en ce qui concerne l'Afrique, l'Asie et les terres récemment découvertes d'Amérique, il ne peut que se fier à des relations de voyageurs ou à quelques textes anciens, quand il s'agit de l'Europe, il dispose d'une documentation bien plus importante, constituée en grande partie de livres contemporains. Mais ce qui influence surtout cette prise de parole, parfois violente ou ironique, c'est le sentiment d'être concerné par ce qu'il écrit. Lorsqu'il se manifeste, il le fait en tant que français soucieux de la gloire de sa nation, ou en tant que catholique désireux de voir sa foi triompher, ou encore en tant que lecteur expert apte à apprécier ou condamner les écrits de tel ou tel autre historien ou géographe. En conséquence, plus le texte traite de sujets qui lui sont familiers (la France, les hérésies, les antagonismes politiques), plus il commente, et plus ses commentaires se font virulents.

Loin d'avancer masqué dans cette croisade pour sa vérité, il signale ses interventions par des crochets qui encadrent ses commentaires. Cette pratique semble avoir deux buts distincts : d'une part, faire montre de ses talents de commentateur et exhiber tant son savoir que ses opinions ; d'autre part, prouver sa probité en désignant clairement ce qui appartient à l'œuvre de Boemus, et ce qui lui est propre. Il ne faut pas oublier que Belleforest sort à peine de sa querelle juridique avec Thevet et que la conclusion de cette affaire, si elle ne lui a pas été défavorable, ne lui a pas permis d'obtenir la réparation qu'il espérait. Il serait dramatique pour la crédibilité littéraire de notre auteur d'être accusé de malhonnêteté vis-à-vis d'autres écrivains. Ainsi, il ne manque jamais de rendre à ses sources ce qui leur appartient, tout en signalant nettement ce qui est de son fait.

4. L'ajout de chapitres.

François de Belleforest ne se contente pas de parsemer sa traduction / compilation de remarques personnelles ; il enrichit également le texte de Boemus de chapitres entiers. En effet, le texte originel de Johannes Boemus compte vingt-sept chapitres, alors que la version produite par Belleforest en dénombre quarante-six officiellement et quarante-sept officieusement, étant donnée l'existence de deux chapitres quinze. Cet accroissement s'explique en partie par le projet initial de l'auteur. Souvenons-nous qu'il avait d'abord envisagé de créer une *Cosmographie*

Universelle en se fondant sur le texte de Munster. Même si cet objectif est momentanément abandonné, François de Belleforest ne manque pas l'occasion d'allécher son futur lectorat en faisant la démonstration d'un échantillon de la somme d'érudition et d'idées qu'il est tout prêt à leur prodiguer. En outre, il cherche également à prouver sa diligence en réparant les fautes et oublis de l'auteur allemand. D'ailleurs, lorsqu'il débute un chapitre inédit, il se permet souvent une remarque soulignant la lacune qu'il se propose de combler. Enfin, par ce procédé de compilation savante, il se détache de son image d'auteur-traducteur d'*Histoires Tragiques*, tout en conservant son aura d'écrivain distrayant. Il « montre[...] [ainsi] que [s]es actions volent d'autre aïse que le temps passé, et que [s]es escrits ont ne scay quoy de plus serieux, [en] bast[issant] ce livre de plusieurs sortes de materiaux, afin d'en donner plus de plaisir, et contentement à ceux qui [lui] feront cest honneur de le lyre, plus pour [le] favoriser en [son] travail, que pour calomnier [son] trop de hardiesse »⁸⁵.

Les sections ajoutées par François de Belleforest sont les chapitres vingt-deux à vingt-six, puis vingt-huit à quarante-et-un, ainsi que les chapitres quarante-cinq et quarante-six. Les régions concernées par ces développements sont l'Italie, plus spécialement la Lombardie et la Vénétie, la France (sept chapitres ajoutés, dont trois consacrés à Paris et aux Parisiens et deux pour la Bourgogne et les Bourguignons), la Suisse, les Pays Bas, l'Écosse et les îles situées au-delà de la Grande Bretagne ou au large de l'Espagne. Plus étonnant, deux chapitres additionnels sont dédiés aux Normands et à leurs conquêtes. Les choix d'adjonctions effectués par Belleforest ont évidemment pour cause principale les documents dont il dispose. Les Italiens étant pionniers dans le domaine de l'historiographie, le Commingeois peut sans peine trouver des sources fiables et récentes. La publication en 1567 de la *Descrittione di tutti i Paesi Bassi altrimenti detti Germania inferiore* par Lodovico Guicciardini donne une perspective d'ensemble des Pays Bas, d'autant plus que le texte est agrémenté de cartes et de vues des lieux présentés et permet à Belleforest de s'étendre sur le sujet. La présentation qu'il propose de l'Écosse et des « diverses isles de la mer, et mœurs des peuples y habitans » est moins convaincante d'un point de vue géographique ou historique, mais sa présence est justifiée par la volonté de ne laisser aucun territoire de côté, fût-il récemment découvert ou

⁸⁵ BELLEFOREST François de, 1570, id., quatrième folio.

simplement méconnu. L'accent particulier mis sur la France et particulièrement sur Paris a pour objectif évident de contrebalancer l'insistance avec laquelle Boemus avait traité des contrées allemandes. C'est également un moyen de glorifier la France, sa capitale et ses institutions, et à travers tous ces aspects, le roi de France lui-même. Mais nous reviendrons plus loin à cette idée.

5. Réception.

L'*Histoire Universelle du Monde* reçut un accueil des plus favorables, en témoignent ses deux rééditions successives, en 1572 et 1577. Ce dernier tirage semble d'autant plus surprenant que François de Belleforest a enfin réussi à faire imprimer, en 1574, sa *Cosmographie Universelle*. On pourrait donc s'attendre à ce que l'ébauche disparaisse au profit du chef-d'œuvre. Néanmoins, le travail préparatoire a subsisté, peut-être pour des raisons purement pratiques — un petit volume étant infiniment plus facile à transporter, manipuler et entreposer qu'un énorme tome — mais peut-être également parce que Belleforest a pris la peine d'enrichir (encore !) ses nouvelles parutions de chapitres additionnels.

En 1572, l'Aquitaine et la Gascogne avaient déjà eu le privilège d'être traités dans l'ouvrage. En 1577, François de Belleforest insère entre les passages traitant de la Bavière et de l'Italie six chapitres : les trois premiers concernent le Danemark, les mœurs des Danois et la succession des princes danois. Les deux suivants s'intéressent aux Slave, et le dernier au territoire de Silésie. On compte également sept nouveaux chapitres placés entre la description des Pays Bas et le récit de l'origine des Normands. Ils traitent successivement de la Belgique, de la Picardie, de la Champagne, de la Brie, de la Bretagne, de l'Anjou et de la Touraine. Enfin, entre l'histoire des « courses des Normands » et la vue de l'Espagne viennent se glisser sept chapitres qui dépeignent tour à tour le Dauphiné, les Alpes, la Savoie, la Provence et ses princes, le Languedoc et « le reste des pays de Gascoigne ». La prépondérance des territoires français parmi les ajouts de l'édition de 1577 s'explique bien sûr par la prédilection de l'auteur pour son pays, mais aussi par une forme d'opportunisme : les recherches effectuées pour la *Cosmographie Universelle* sont en quelque sorte « recyclées ». D'ailleurs, certains passages de la

Cosmographie sont purement et simplement copiés. Ainsi, on obtient à peu de frais un ouvrage qui peut se prévaloir d'une apparence d'innovation.

L'engouement du public pour l'*Histoire Universelle du Monde* est peut-être aussi dû aux goûts de l'époque ; en effet, « plus encore [...] qu'aux livres de droit, la masse des lecteurs s'intéresse aux livres d'histoire. Les ouvrages de ce genre, et parmi eux surtout ceux qui sont accessibles en langue vulgaire, ont un succès énorme »⁸⁶. L'*Histoire Universelle du Monde* de Belleforest disposerait donc d'un double argument pour combattre la concurrence : écrire en français et comporter dans son titre le mot « histoire », par ailleurs plus aisément intelligible qu'un terme savant comme « cosmographie ».

Quoi qu'il en soit, si les *Histoires Tragiques* ont assuré la renommée populaire (si tant est qu'un tel terme puisse être utilisé à une époque où la majorité de la population est analphabète) de notre auteur, l'*Histoire Universelle du Monde* lui permet d'asseoir sa crédibilité auprès des milieux savants et étudiantins de l'époque. Michel Simonin dresse la liste de ceux qui s'enthousiasment pour l'œuvre dès sa première parution : « Bien qu'elle ne forme pas la première traduction de l'*Omnia gentium mores* de Johannes Boemus, elle apporte assez d'éléments nouveaux, fruits des innombrables lectures nécessitées par des travaux parallèles, pour passer pour une œuvre originale, esquisse de la *Cosmographie Universelle*. Amis et relations ne s'y trompèrent pas, qui saluent, en un groupe qui ne sera jamais aussi nombreux au-devant d'un livre du Commingeois, la première édition. Passons sur les Willemin, François d'Amboise et Just-Louis de Tournon, qui rime en grec désormais ; la présence de ce noyau d'intimes ne saurait surprendre. Professeur heureux, Jean Dorat dresse à l'usage du jeune comte de Roussillon l'éloge de son ancien élève. Voici Antoine Valet « docteur Parisien en la faculté de médecine, homme bien versé aux langues, et sciences [...] ». Et Jean Benedicti [...] que la postérité connaît au travers d'une *Somme des pêchez* et dont Brantôme dit d'un ton rosse qu'« il a beaucoup veu et leu ». Et François Sigaud, qui aidera à nourrir la *Cosmographie Universelle* »⁸⁷.

Néanmoins, cette reconnaissance de l'habileté cosmographique de Belleforest ne sera que de courte durée. Si les *Histoires Tragiques* et les *Epistres familiares* de

⁸⁶ FEBVRE Lucien, MARTIN Henri-Jean et alii, 1999, *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, p. 392.

⁸⁷ SIMONIN Michel, 1992, op. cit. pp. 113-114.

M. T. Ciceron continueront d'être publiées jusqu'au début du dix-septième siècle, l'éclat de l'Histoire Universelle du Monde, et même de la Cosmographie Universelle se ternira assez rapidement. La faute est peut-être imputable à d'anciens condisciples de Belleforest qui, tels Du Haillan, chercheront à étouffer le renom du Commingeois pour faire valoir leurs propres œuvres.

III. Le travail d'historien-géographe.

L'histoire est généralement définie comme un récit d'événements passés, lesquels faits peuvent concerner une seule personne, une société particulière, voire l'humanité toute entière. Elisabeth Gaucher précise cette définition en ajoutant que la spécificité de l'écriture historique « par rapport aux récits de fiction, repose sur le « pacte » référentiel qui lie l'écrivain à son lecteur. Le texte historique renvoie à un univers qui lui est extérieur et antérieur, sur lequel le lecteur attend une information, sinon exacte, du moins plausible, et peut porter un regard critique »⁸⁸. A ce titre, on pourrait s'étonner qu'un auteur comme François de Belleforest, qui s'est jusque là surtout investi dans la rédaction et l'adaptation d'œuvres que l'on qualifierait aujourd'hui de fictionnelles, à savoir les Histoires Prodigieuses et les Histoires Tragiques, se découvre une vocation d'historien-géographe. Certes, on l'a vu, sa concurrence avec André Thevet et ses ambitions professionnelles sont pour beaucoup dans cette réorientation partielle de sa carrière d'écrivain. Néanmoins, il serait illusoire de vouloir nettement séparer ses récits d'anecdotes extraordinaires ou dramatiques de ses relations historiques au sens noble du terme. En effet, « les historiens tragiques se prétendaient avant tout historiens ; très conscients de l'ambiguïté de leur écriture, ils ne voulaient surtout pas être pris pour romanciers ou poètes. [...] Cette ambiguïté, qui était supposée les gêner, était en fait bel et bien recherchée, puisqu'elle était le ressort de leur genre, leur vraie dynamique commerciale. Il s'agissait chaque fois d'étonner, d'émerveiller le lecteur, de lui donner à lire de l'extra-ordinaire, de l'exotique, du fantastique, du macabre, du sadique, avec l'excuse de l'information savante, la caution de la réalité, de donner

⁸⁸ GAUCHER Elisabeth, « Le vrai et le faux dans l'écriture de quelques biographies du quinzième siècle. «Ecrire la vie, une autre histoire », pp. 205-217 (citation page 213), in *Ecritures de l'histoire (XIV^e-XVI^e siècles)*, 2005, actes du colloques du Centre Montaigne. Bordeaux, 19-21 septembre 2002. Réunis et édités par Catherine MAGNIEN-SIMONIN et Danièle BOHLER, Genève, Droz.

(pour faire bref) dans le genre intemporel, sans cesse renouvelé, de « l'incroyable mais vrai »⁸⁹. A l'inverse, lorsqu'il rédigera des textes à vocation encyclopédique, tels L'Histoire Universelle du Monde ou La Cosmographie Universelle, François de Belleforest aura toujours à cœur d'introduire des détails pittoresques ou étranges, afin de satisfaire la curiosité de son lecteur, même dans ce qu'elle peut avoir de plus malsain. Ainsi, il pourra être question, lorsque les pays ou les temps évoqués le permettent, de prostitution ou de sacrifices, alors même que ces anecdotes sordides ou macabres ne sont pas expressément nécessaires. Cette connaissance de son lectorat et cette attention particulière à l'assouvissement de ses désirs expliquent probablement en partie le succès d'édition connu par les ouvrages historiques et géographiques de Belleforest, alors qu'ils étaient pourtant en rivalité avec des écrits de meilleure qualité didactique ou stylistique.

L'asservissement de la science géographique à l'écriture de l'histoire témoigne également de cette sollicitude envers les attentes du lecteur. En effet, chaque cadre d'un événement historique sera intimement scruté et situé en fonction de lieux avoisinants facilement identifiables, car « la géographie est un instrument nécessaire à la compréhension de l'histoire, plus précisément à la *lecture* des textes porteurs d'une information historique (qu'il s'agisse de l'histoire profane ou de l'histoire sacrée) »⁹⁰. Ainsi, la narration historique rejoint cette idée très fameuse et très commune à la Renaissance qui consiste à considérer le Monde comme une scène de théâtre où se jouent les actions humaines. Les indications géographiques permettent alors au lecteur-spectateur d'imaginer le décor dans lequel se meuvent les personnages et de profiter du spectacle des mouvements des hommes, des nations, de leurs apothéoses et de leurs déchéances.

⁸⁹ BERCE Yves-Marie, « L'histoire comme un théâtre », pp. 351-358 (citation page 354), in *Ecritures de l'histoire (XIV^e-XVI^e siècles)*, 2005, actes du colloques du Centre Montaigne. Bordeaux, 19-21 septembre 2002. Réunis et édités par Catherine MAGNIEN-SIMONIN et Danièle BOHLER, Genève, Droz.

⁹⁰ BESSE Jean-Marc, 2003, *Les grandeurs de la Terre, aspects du savoir géographique à la Renaissance*. ENS éditions, Lyon, page 296.

1. L'histoire-géographie à la Renaissance.

Force est de constater qu'il n'existe pas de conception unique de l'écriture historique et géographique à la Renaissance. Au contraire, chaque auteur s'efforce de trouver un ton et une pensée qui lui soit propre. Certains choisissent de théoriser, à l'image de Jean Bodin ou de Pierre Droit de Gaillard qui produisent des *Methodes*, destinées à indiquer à leurs confrères historiens quelle serait la voie canonique. Cependant, leurs visées sont bien différentes : si Bodin cherche à réduire l'espace géographique et historique à des données quantifiables, que l'on peut expliquer au moyen de formules logiques proches des mathématiques, Droit de Gaillard s'oriente nettement vers le domaine de la morale, revenant au passage à la tradition antique de l'*exemplum*. Ce but apparaît de façon très claire dans le titre qu'il donne à son ouvrage de 1579 : *Methode qu'on doit tenir en la lecture de l'histoire, vray miroir et exemplaire de nostre vie, où les principaux poincts des sciences Morales et Politiques rapportez à la loy de Dieu, et accomodez aux mœurs de ce temps, sont contenus et illustrez des plus beaux exemples tirez des histoires, tant sacrées que profanes*. D'autres auteurs préfèrent l'expérimentation à l'explication, tel Blaise de Monluc, qui, dans ses *Commentaires*, se spécialise dans le récit des hauts faits des rois de France, ce qui lui vaut d'être qualifié de « greffier de la geste historique de la monarchie » par Claude-Gilbert Dubois⁹¹.

Toutefois, il existe des constantes dans les *Histoires* aussi nombreuses que variées qui paraissent à l'époque. Tout d'abord, les artisans de l'histoire et de la géographie profitent tous, à des degrés divers, de la remise au jour des plus éminents écrivains de l'Antiquité et des voyages d'exploration au long cours, comme le rappellent Ann Blair et Isabelle Pantin : « la Renaissance connaît une explosion de savoirs. Les textes anciens retrouvés et les lieux nouveaux découverts font à la fois s'agrandir le monde connu et proliférer les discours qui le décrivent. Les livres se multiplient, leur public s'élargit et se diversifie ». ⁹² Ainsi, le profit est double : non seulement les érudits disposent à la fois d'écrits auxquels le poids des ans et le renom des auteurs a conféré une valeur canonique et de témoignages contemporains,

⁹¹ La conception de l'histoire en France au seizième siècle (1560-1610), 1977, A-G Nizet, Paris, p. 235.

⁹² « Le sens de l'écriture et le déchiffrement du monde : la Renaissance » pp. 262-278 (citation page 273), in *Histoire de la France Littéraire, tome I, Naissances, Renaissances. Moyen Age-XVI^e siècle*, dirigé par Franck LESTRINGANT, Michel ZINK, publié sous la direction de Michel PRIGENT, 2006, PUF, Paris.

mais ils trouvent également audience auprès d'un lectorat plus nombreux, avide de connaissances encyclopédiques et prêt à acheter des livres pour étancher sa soif de savoir. Ensuite, les opinions religieuses de nos écrivains imprègnent invariablement leurs œuvres, puisque, comme le remarque Guy Dhoquois dans son *Histoire de la pensée historique* : « la religion était quotidienne, essentielle. Tout débat un peu poussé ne pouvait prendre qu'une dimension religieuse »⁹³. En ce qui concerne Belleforest, cette dimension religieuse transparaît particulièrement dans la disqualification énergique des pratiques spirituelles ayant précédé le christianisme et des hérésies, comme nous le verrons plus tard. Enfin, la célèbre « théorie des climats », qui sera redécouverte au début du dix-neuvième siècle par madame de Staël, se manifeste presque toujours au détour d'un paragraphe pour expliquer autant les caractéristiques physiques ou psychologiques des habitants que les traditions locales.

On remarquera que la géographie, si elle est très présente en tant que matière traitée par les ouvrages répertoriés dans les catalogues de livres du seizième siècle, est bien moins théorisée. On préfère un écrit pratique, présentant si possible des cartes précises, plutôt qu'un travail de réflexion sur ce qu'est la géographie, ou la cosmographie, puisque c'est ce dernier terme qui semble remporter l'adhésion des auteurs. Si l'histoire est un sujet noble, la géographie paraît donc reléguée au rang d'outil, certes nécessaire à la compréhension du fait historique, mais ne méritant pas tant de réflexion, n'en déplaise à Jean-Marc Besse, qui signale avec justesse que « la géographie développe un regard aérien et synoptique sur le monde qui permet à l'historien d'être comme le témoin des actions qui ont eu lieu à diverses époques. Et s'il est possible à l'historien de voir toute l'histoire, c'est, avant tout, parce que la géographie a rendu possible ce genre de regard sur la Terre »⁹⁴. Les ouvrages géographiques sont d'ailleurs la plupart du temps rédigés par des voyageurs pour des voyageurs, que ces derniers soient des marchands en quête de routes commerciales, des pèlerins à la recherche de chemins sûrs ou plus rarement des explorateurs curieux de voies peu connues. Cette tradition du livre de pérégrination donne à Thevet une excuse toute trouvée pour accabler une fois de plus son grand rival de remarques acerbes. Dans sa *Cosmographie Universelle*, il ne se prive pas de remarquer qu'alors que lui-même a arpenté la terre et navigué sur les océans,

⁹³ DHOQUOY Guy, 1991, *Histoire de la pensée historique*, Armand Colin, Paris, p. 134.

⁹⁴ BESSE Jean-Marc, 2003, *op. cit.*, p. 308.

Belleforest n'a fait que regarder « filer les araignées dans sa chambre »⁹⁵. En guise de réplique, François de Belleforest n'aura de cesse de prouver sa supériorité intellectuelle en manipulant avec pertinence ses sources et en parsemant ses livres de ses observations variées.

2. Une « supra-histoire ».

L'*Histoire* proposée par François de Belleforest a la double ambition d'être « universelle » et mondiale. Les deux termes semblent redondants, mais ils recouvrent en fait deux notions différentes. L'*Histoire* de Belleforest est celle du *Monde*, parce qu'elle traite de l'espace géographique connu à la Renaissance (et qui est devenu proprement mondial, grâce aux voyages transatlantiques), et des populations qui l'habitent. Elle est également *universelle*, car elle se veut non seulement narratrice des faits importants depuis les débuts de la civilisation, mais aussi commentatrice des coutumes, des lois, des vêtements et des habitudes alimentaires. François de Belleforest insiste particulièrement sur quatre éléments qui d'après lui sont commun à tout les peuples : la conversion au monothéisme, la législation, la tendance naturelle à la violence et les hérésies. Il explique son goût pour l'énumération de textes législatifs par le fait que « la Loy est[...] comme chose naturelle en l'homme, qui est un Animal Politique, n'est aussi regettée de pas un, et n'y eut, et n'a, et n'aura jamais peuple si farouche sous le ciel, qui ne suyve quelque forme de police, jaçoit que la loy ne luy soit escrite ailleur qu'en sa fantasie »⁹⁶. Les règles spécifiques à chaque pays permettent de tirer des conclusions sur le tempérament et le degré de « civilisation » propre au peuple qui l'habite. L'insistance sur l'évangélisation des nations européennes et sur « l'infection ou de l'idolatrie, ou de l'heresie de Mahometh, ou des schismes des heretiques »⁹⁷ dont elles sont victimes permet l'affirmation de la « grace »⁹⁸ de Dieu en faveur des catholiques fidèles. Quant à la cruauté, elle s'exprime bien sûr dans les nombreux récits de batailles, mais aussi dans la dénonciation des troubles politiques et religieux. Belleforest cherche à prouver que « plus un peuple est barbare et farouche,

⁹⁵ Cité par Numa BROCC, 1980, *La géographie de la Renaissance (1420-1620)*, Paris, Bibliothèque Nationale.

⁹⁶ BELLEFOREST François de, 1570, id., cinquième folio.

⁹⁷ BELLEFOREST François de, 1570, ibid.

⁹⁸ BELLEFOREST François de, 1570, ibid.

de tant aussi le desir de combattre, et d'espandre le sang humain, luy est familier et plaisant »⁹⁹. Cependant, notre auteur ne se limite pas à ces points-clefs. Il se penche sur toutes les particularités d'une contrée, donnant toutes les informations en sa possession, qu'elles concernent la faune, la flore, les minerais, les productions artistiques et artisanales, ou toute autre domaine. *L'Histoire Universelle du Monde* devient ainsi une œuvre supra-historique, qui, plus que des faits glorieux ou remarquables (batailles, grands personnages, constructions de bâtiments et érections de statues), introduit des objets de nature, comme les paysages, les particularités des productions végétales, animales, minérales et de culture. En cela, la littérature historique de la Renaissance diffère de celle du Moyen Age, car « l'historien médiéval, chaque fois qu'il ne s'agissait pas d'histoire de l'Eglise, s'en est tenu à la conception gréco-romaine de l'histoire, c'est-à-dire au récit contemporain des événements »¹⁰⁰. Or, au seizième siècle, « l'histoire, désormais, sera universelle si elle prend en charge toutes les sociétés connues, passées et présentes »¹⁰¹. D'ailleurs ce « goût pour un certain type d'Histoire universelle n'a pas disparu »¹⁰², au contraire « dans l'ensemble, on peut dire que la perspective historique moderne, telle qu'on l'enseigne encore dans nos écoles, est déjà en place »¹⁰³. Et effectivement, on imagine mal un historien contemporain qui s'aviserait d'écrire en ignorant les facteurs topographiques, commerciaux, ou culturels, même si, loin de rédiger une « histoire universelle », il se contente de l'histoire d'un pays ou d'un fait remarquable.

La conception encyclopédiste de l'histoire rejoint également de façon évidente la notion d' « homme universel ». Il s'agit alors de mettre en œuvre, et en lien, toutes les connaissances disponibles, que ces connaissances procèdent d'une observation personnelle ou d'une recherche savante dans les livres existants. Ainsi, l'auteur obtient un bénéfice double : il enrichit le contenu du grand œuvre historique et acquiert dans le même temps la reconnaissance du public et de ses pairs, qui le considéreront à présent comme un « homo universalis », versé dans toutes les sciences. François de Belleforest n'attend rien d'autre lorsqu'il fait état de ses

⁹⁹ BELLEFOREST François de, 1570, *ibid.*

¹⁰⁰ HUPPERT George, 1973, *L'idée de l'histoire parfaite*, Flammarion, Paris, page 96.

¹⁰¹ HUPPERT George, *ibid.* page 106.

¹⁰² MENAGER Daniel, « Conscience littéraire de l'histoire, conscience littéraire de l'espace : la Renaissance ou la passion de l'histoire », pages 419-434 (citation page 421), in *Histoire de la France Littéraire, tome I, Naissances, Renaissances. Moyen Age-XVI^e siècle*, dirigé par Franck LESTRINGANT, Michel ZINK, publié sous la direction de Michel PRIGENT, 2006, PUF, Paris.

¹⁰³ HUPPERT George, 1973, *op. cit.*, page 134.

nombreuses et diligentes recherches, ou qu'il commente sur un ton supérieur, voire légèrement ironique, les errements de ses prédécesseurs.

3. Une pérégrination littéraire.

La métaphore du voyage et de l'évasion a fréquemment été employée quand il s'agissait de qualifier l'expérience de la lecture, qu'elle soit de loisir ou savante ; mais elle s'applique particulièrement bien à notre texte. *L'Histoire Universelle du Monde*, telle qu'elle se présente, nous montre que l'enchaînement des chapitres n'est pas conçu d'après une suite d'épisodes chronologiques, mais constituée d'une succession de descriptions de pays et de régions. Cette suite n'est pas une accumulation hasardeuse, elle est organisée selon des principes de liens géographiques, historiques ou culturels. Ainsi, on trouvera tout naturel qu'à la peinture de l'état athénien succède celle de la cité lacédémonienne, ou que le chapitre sur les « mœurs des lithuaniens » s'achevant sur l'évangélisation de la Lituanie, celui sur la Livonie débute sur la conversion forcée des Livoniens, due aux chevaliers Teutoniques. Nous voyageons ainsi aux côtés de l'écrivain, franchissant avec lui les frontières, au gré des similitudes culturelles, des affrontements frontaliers, ou des liens commerciaux. Cette idée de cohésion se retrouvera d'ailleurs dans l'écriture cosmographique de François de Belleforest, suivant ainsi la logique du siècle, car « si l'espace terrestre des Anciens était caractérisé par la discontinuité et la division, entre le monde connu et les mondes inconnus, entre la terre habitée et l'Océan circulaire, la Terre des cosmographes de la Renaissance affirme au contraire comme un postulat pratique son unité fondamentale, l'homogénéité des espaces qui la composent »¹⁰⁴. L'histoire, telle qu'elle était professée dans l'Antiquité, mettait l'accent sur les divisions, les clivages (on pense au fameux cliché du « Barbare » opposé au citoyen grec ou au *civis* romain) ; à la Renaissance, on va chercher des ressemblances entre les peuples, telles des ponts qui vont faciliter le trajet intellectuel et psychologique que doit effectuer le lecteur pour les rejoindre.

Mais lire *L'Histoire Universelle du Monde*, c'est également parcourir la bibliothèque mentale de ses auteurs. Comme nous avons pu l'observer, le livre a été

¹⁰⁴ BESSE Jean-Marc, 2003, *op. cit.*, pages 147-148.

élaboré d'après une multitude de sources, citées mot pour mot, ou au contraire rendues au travers des brumes de la mémoire. En effet, « les textes survivent au milieu de leurs lecteurs originels, sont transmis à travers le temps et à travers l'espace, traduits, transcrits et réédités. La transmission des textes leur impose des horizons de réception successifs et souvent décalés. Certaines traditions de savoir régulent leur bibliothèque, par les processus de la canonisation ou par la condamnation à l'oubli des vecteurs de connaissances périmées. L'ouvrage le plus récent est alors supposé incorporer les acquis de la tradition, et par conséquent rendre inutile la conservation des étapes antérieures. [...] Dans d'autres traditions, le mécanisme est cumulatif, et non substitutif »¹⁰⁵. En ce qui concerne Belleforest, on peut facilement considérer que son travail est à la fois cumulatif (lorsqu'il démultiplie les sources afin de rassembler un faisceau de preuves aboutissant à la même constatation) et substitutif (quand il ignore superbement des auteurs que le siècle a rejeté, car trop fantaisistes ou trop partiaux). Ainsi, Ptolémée, Plin l'Ancien ou Strabon sont particulièrement mis à l'honneur, tandis qu'Annius de Viterbe ou Beroze sont souvent méprisés.

Le but ultime et sublime des humanistes, c'est de réussir la condensation des représentations et des connaissances, pour fournir un nouvel ouvrage de référence, à la fois placé sous l'autorité tutélaire des écrivains les plus reconnus et « approuvés » de l'Antiquité et sous le signe des explorations et des études modernes. Il s'agit alors pour le lecteur de décider quel sera son trajet dans la jungle des citations, des nouvelles observations, des commentaires. Adoptera-t-il le comportement du voyageur savant, défrichant l'anecdote pour se complaire dans l'événement d'importance ? Ou au contraire, se laissera-t-il prendre, tel le promeneur nonchalant, dans l'inextricable fouillis des petits récits piquants ? Cherchera-t-il, comme le pèlerin, des traces de la présence divine ? Toutes ces attitudes sont envisageables et le livre se substitue à la bibliothèque tout comme il se substitue au monde, permettant plus que jamais le « voyage immobile » que promet toute lecture.

IV. Un texte nationaliste ?

¹⁰⁵ « L'art de lire », JACOB Christian, pp. 15-33, (citation page 30), in *Des Alexandries II. Les métamorphoses du lecteur. Actes du colloque de la Bibliotheca Alexandrina (28-29 novembre 1999)*, 2003, sous la direction de Christian JACOB, BNF, Paris.

Vouloir appliquer le terme « nationaliste » à un texte du seizième siècle peut sembler complètement anachronique. En effet, le nationalisme tel qu'on l'entend de nos jours, c'est-à-dire comme une doctrine visant à affirmer la prédominance de sa patrie sur toutes les autres contrées, et ce dans tous les domaines envisageables, est en grande partie une création contemporaine rendue possible par la constitution des grands empires européens. Cependant, il ne faut pas oublier que c'est à la Renaissance que se façonnent les états que nous connaissons aujourd'hui, tant sur le plan de l'aménagement de frontières stables que sur celui de l'identité politique et culturelle. La définition de l'Europe elle-même s'affermi : elle ne se définit plus en tant que continent, ni en tant qu'agrégat d'anciennes conquêtes romaines, mais bien en tant qu'assemblée de peuples rassemblés par une forme d'identité culturelle, ou du moins religieuse. En effet, on lui rattache des îles comme la Sardaigne, la Grande Bretagne et l'Irlande, mais on en exclut volontiers des parties continentales, telle la Turquie, car on considère que l'unité européenne se fonde avant tout sur l'unité du christianisme, même lorsqu'il est schismatique.

Cette nouvelle donne influence nécessairement les intellectuels du temps, qui vont s'attacher à vanter les mérites et les beautés de leurs patries respectives, de manière plus ou moins excessive. Des historiens et des géographes comme l'italien Flavio Biondo, qui publie en 1453 les *Decades ab inclinatione Romanorum imperii*, ou Boemus qui fait la promotion déguisée de l'Allemagne en réservant une large place aux différentes provinces de son pays natal, comme ne manque pas de le signaler Belleforest, se lancent dans cette opération encomiastique. Cet accès de glorification nationale touche évidemment les auteurs français et « vers le milieu du siècle [...] les milieux de l'humanisme français, dans l'ensemble, tendent à inclure dans leur interprétation des Anciens les motivations d'un patriotisme français »¹⁰⁶. Outre la volonté de rivaliser avec leurs voisins européens, les prosateurs français ont une raison particulière de magnifier leur contrée : le pays souffre d'une certaine instabilité politique due à la succession rapide de différents souverains qui n'ont pas eu le temps — et parfois pas l'envie — d'instaurer un gouvernement efficace et

¹⁰⁶ HUPPERT George, 1973, *L'idée de l'histoire parfaite*, Paris, Flammarion, p. 22. Voir également R. E. ASHER, qui déclare « It is clear that in Renaissance France there was a wide variety of views among historiographers on the subject of what were the facts of early French history. In spite of this they have something in common, in particular a strong patriotism that demanded a great and glorious past which could compare favourably with that of any other nation » p. 418 dans son article « Myth, legend and history in Renaissance France », in *Studi Francesi*, 1969, volume 13, Italie, Società editrice internazionale.

pérenne. La déclaration de George Huppert à propos de l'historien Etienne Pasquier, selon laquelle « à une époque où l'existence politique de son pays était menacée, son patriotisme l'a poussé à choisir la France comme centre de ses recherches »¹⁰⁷, est aisément transposable à Belleforest. D'ailleurs ce dernier utilisera le texte de Pasquier comme référence pour ses propres œuvres. Donc, sous couvert d'une histoire dite « universelle », qui devrait à priori traiter tous les pays sur un pied d'égalité, François de Belleforest se permet un éloge du pays natal. Voyons quels sont ses modèles et ses méthodes.

1. Influences contemporaines.

Comme cela a été dit précédemment, le traitement nationaliste de l'information historique et géographique n'est pas le fait du seul François de Belleforest. D'autres se sont frottés à l'exercice. Parmi ces illustres prédécesseurs et contemporains, on peut noter la présence de Jean Le Maire de Belges, qui, dans ses *Illustrations de Gaule et singularitez de Troyes*, datées de 1509, réussit à faire remonter l'ascendance française jusqu'à Noé. Il est vrai que Le Maire de Belges œuvre dans une optique nettement pacifique, cherchant à démontrer la parenté des peuples occidentaux et particulièrement la proximité des peuples français et allemands. A la fin du quinzième siècle, Giovanni Nanni, plus connu sous le nom d'Annius de Viterbe, avait quant à lui bâti une œuvre plus proche du conte de fées que de la réalité historique, en prétendant avoir retrouvé des textes antiques, qu'il attribuait à des prêtres : un Chaldéen, Bérose, et un Egyptien, Manethon. Comme Le Maire de Belges, il s'intéresse à la généalogie des peuples, mais lui s'évertue surtout à leur donner des ancêtres qui leur soient propres : ainsi les allemands descendraient de Tuiscon, les Italiens de Gomer et les Français de Samotes. Contre toute attente, ces chimères trouveront un public curieux et attentif (pour ne pas dire crédule), ce qui prouve le besoin impérieux des populations de comprendre leurs origines pour mieux se définir. A la même époque, Robert Gaguin avait rédigé le *Compendium de Francorum origine et gestis* qui « brûl[ait] d'une exaltation toute patriotique alliant dans un même enthousiasme la fertilité du pays, l'éclat de ses lettres, le nombre de

¹⁰⁷ HUPPERT George, 1973, *op. cit.*, p. 75.

ses hommes illustres et la gloire de ses monarques »¹⁰⁸. Mais cette « exaltation » n'allait pas jusqu'à disqualifier les autres nations.

C'est au milieu du seizième siècle que cette recherche des origines va prendre un tournant nettement nationaliste. En effet, comme le remarque Claude-Gilbert Dubois dans son ouvrage *Celtes et Gaulois au XVI^e siècle, le développement littéraire d'un mythe nationaliste*, « le mouvement des idées à partir de 1560 exprime [...] une volonté de nier le sens universel de l'humanisme : la pensée, grecque ou latine, est un produit de peuples particuliers et particularisés, pense-t-on. Ces civilisations ont fleuri entre des frontières, ont été créées par des peuples qui ont leurs vices et leurs imperfections ethniques, leurs particularismes inadmissibles à d'autres peuples »¹⁰⁹.

Dès lors, les auteurs vont se déchaîner pour affirmer la supériorité indiscutable de leur pays. Dans le deuxième chapitre de sa *Défense et Illustration de la langue française*, Joachim Du Bellay accuse les Italiens de se conjurer pour mieux conspirer contre une France dont il fait un éloge appuyé au chapitre XII. Etienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, publiées justement en 1560, devient « l'artisan et le chantre d'une identité nationale distincte de la race et de l'Etat, définie par les coutumes, la langue et la culture et dont la continuité de certains traits peut être remontée dans le temps, ce qui en fait l'égale de Rome, la vivacité en plus »¹¹⁰. Il ne s'agit donc plus seulement de vanter les mérites de la douce France, mais aussi de prouver qu'elle a en tous temps surpassé la Ville Eternelle. La volonté d'anéantir la gloire des nations étrangères se double d'une certaine paranoïa à leur égard ; les écrivains français soupçonnent leurs collègues étrangers de leur propre péché d'orgueil et Guillaume Postel fait publier chez Nivelles à Paris en 1552 l'*Apologie de la Gaule contre les malevoles escripvains, qui d'icelle ont mal ou negligemment escript, et en apres les tres anciens droictz du peuple Gallique, et de ses princes*. Dans ce texte, il ne cherche rien de moins que d'« établi[r] [le] droit des Gaulois à gouverner le monde »¹¹¹. Guy Le Fèvre de la Boderie ne se montrera pas moins ambitieux dans sa *Galliade* de 1578 puisqu'il y

¹⁰⁸ BIZIERE Jean-Maurice et VAYSSIERE Pierre, 1995, Histoire et Historiens. Antiquité, Moyen Age, France moderne et contemporaine, Hachette, Paris, p. 48.

¹⁰⁹ DUBOIS Claude-Gilbert, 1972, *Celtes et Gaulois au XVI^e siècle, le développement littéraire d'un mythe nationaliste*, Librairie Philosophique J. Vrin, collection « De Pétrarque à Descartes », Paris, p. 21.

¹¹⁰ BIZIERE Jean-Maurice et VAYSSIERE Pierre, *op. cit.*, p. 90.

¹¹¹ DUBOIS Claude-Gilbert, 1972, *op. cit.*, p. 68.

proclamera que la France est « légataire universelle de tout le savoir mondial [car non seulement la science y a trouvé son premier lieu d'élection, mais, y revenant après un long voyage, elle apporte avec elle l'expérience des siècles et des pays étrangers] »¹¹². Dans ce grand concours de chauvinisme, tous les moyens sont bons pour prôner et prouver la suprématie française.

2. Une recherche des origines.

La recherche des origines du peuple français s'impose très vite comme une solution pour démontrer le droit de cette communauté à s'octroyer les lauriers de la gloire universelle. Dans de nombreuses œuvres historiques, un accent particulier est mis sur l'origine et les déplacements de populations. Certes, comme le signale Claude-Gilbert Dubois, cette recherche « est liée, au-delà du siècle, à un besoin fondamental de l'esprit humain : le besoin de s'orienter dans le temps comme on s'oriente dans l'espace. Il s'agit d'éclairer son identité, et cette recherche sur l'essence des peuples aboutit tout naturellement à se poser le problème de leurs origines. La question « qui suis-je ? » suppose la question « d'où viens-je ? » : c'est donc à une remontée à contre-courant le long de l'histoire que nous convient les « chercheurs d'origine » du XVI^e siècle. [...] Une fois que tout est découvert, tout s'éclaire, les noms, les qualités, le destin historique, la vocation d'un peuple, la réalisation dans le temps du message que Dieu a mis en ses mains »¹¹³.

Mais n'oublions pas que nous sommes dans un siècle où l'aristocratie règne : le sang qui coule dans vos veines détermine votre fortune en ce monde, et pour certains, il définit même votre personnalité et détermine vos capacités. La mise au jour d'ascendances prestigieuses permet donc surtout de réclamer des droits et des honneurs. D'ailleurs George Huppert remarque que « le Français chauvin de l'époque [...] proclame bruyamment la glorieuse origine de ses compatriotes, issus de la lignée de Priam et d'autres héros illustres, et couvre d'injures les ennemis de la nation »¹¹⁴. François de Belleforest ne peut que se sentir douloureusement concerné par ces questions, lui qui retrace sans cesse la généalogie des puissants dans l'espoir d'obtenir leur reconnaissance, que ce soit dans l'*Histoire des neuf roys Charles de*

¹¹² DUBOIS Claude-Gilbert, 1972, *ibid.*, p. 86.

¹¹³ DUBOIS Claude-Gilbert, 1972, *op. cit.*, p. 19.

¹¹⁴ HUPPERT George, 1973, *op. cit.*, p. 49.

France ou dans les *Grandes Annales et histoires generales de France*. En outre, nous pouvons également supposer que cette quête acharnée des filiations doit le renvoyer à cette mystérieuse figure paternelle qu'il n'ose dévoiler sous une autre forme que celle d'une apparition spectrale. L'exhibition de l'illustre lignée française est peut-être pour lui une forme de compensation symbolique de son impuissance à faire valoir des origines glorieuses qui lui soient propres. A défaut de retrouver son père, il peut découvrir le Père de la nation.

3. La glorification des Gaulois.

La frénésie généalogique des historiens français les a conduits à se trouver des ascendants qui leur conviennent : les Gaulois (dont on finira, quelques siècles plus tard, par enseigner sans nuance qu'ils sont « nos ancêtres »). Belleforest va jouer son rôle dans l'entreprise de célébration de ce peuple. En effet, « un changement s'opère à l'époque de Charles IX et d'Henri III : les historiographes de France remplacent les historiographes du roi. Belleforest est le premier d'entre eux. [Or] si l'on peut travestir la vérité pour plaire à son prince, on peut aussi le faire pour la cause de la France. Ce sont des historiens relativement indépendants qui créent, à grand renfort d'érudition, les mythes dont la France a besoin pour son idéologie. Le mythe Gaulois voit le jour dans ces conditions. Il a pour fonction de montrer que « la nation France » (formule de Colette Beaune) ne doit rien aux Germains [...] et encore moins à Rome ; que les Français sont un peuple « autochtone » et de vieille civilisation auquel les peuples étrangers doivent la considération qui était celle de César pour de vaillants adversaires »¹¹⁵. Belleforest va donc chercher à démonter pièce à pièce l'image qui prévaut depuis l'Antiquité, celle d'un peuple certes valeureux, mais aussi dépourvu de courage, de culture et de révérence envers leurs souverains.

Tout d'abord, dans son chapitre « De l'ancienne Galathie, et mœurs des anciens Galates », il assimile les Gaulois au peuple celte des Galates, ce qui permet d'accroître considérablement la zone d'influence des premiers. Cela lui permet de chanter les louanges des guerriers Galates tout en vitupérant contre « les Grecs, et les Romains [qui] ont mis sur ce peuple l'effemination, [alors que] si souvent ils ont

¹¹⁵ MENAGER Daniel, 2006, *op. cit.* , p. 428.

senty leur naturel masle et robuste »¹¹⁶. L'assimilation des Gaulois aux Galates l'autorise à enchaîner avec une citation plus qu'élogieuse qu'il attribue à Tite Live, « grand ennemy du nom Gaulois »¹¹⁷ : « les Gaulois sont les plus fameux et vaillants en guerre, peuple farouche et guerrier »¹¹⁸. Voilà donc en quelques mots l'honneur militaire de la nation gauloise rétablie. D'ailleurs, Belleforest précise que « les Gaules [sont] invincibles, autrement que par la discorde intestine des habitans »¹¹⁹. Cette phrase peut se comprendre comme une allusion aux troubles religieux qui désorganisent le royaume de France et par conséquent, le rendent vulnérable face à une éventuelle attaque étrangère.

Ensuite, vient l'apologie de culture humaniste des Gaules. Loin d'avoir attendu la conquête romaine pour s'intéresser aux arts et lettres, les Gaulois furent selon Belleforest initiés aux délices du savoir par « Saron Roy Celte homme de grand esprit et avancé en doctrine, lequel pour adoucir la farouche maniere de vivre de ses sujetz nouvellement venuz en Gaule fut le premier qui ouvrist les escholes, ains que jamais encor les Grecs eussent gousté que c'est que de philosophie, et qu'ils eussent aucune cognoissance des lettres »¹²⁰. Ainsi, il affranchit le peuple gaulois de sa caricature de communauté inculte et fruste pour mieux le dépeindre en société érudite de longue date.

Après avoir procuré aux Gaulois une gloire martiale et une renommée dans le domaine des lettres, François de Belleforest s'emploie à montrer qu'ils ont également su faire preuve de respect vis-à-vis de la royauté. En effet, dans le chapitre « De la Gaule et mœurs anciens des gauloys », notre Commingeois note l'existence d'une « juridiction des roiteletz »¹²¹ qui s'imposait malgré la présence d'un chef élu « sous le nom duquel se faisoient, et les levées et les assemblées »¹²². La nuance est conséquente : Belleforest est un monarchiste convaincu ; or il vit à une époque où l'autorité royale est sans cesse mise en question, que ce soit à cause de la faiblesse du souverain en place ou de la force des aristocrates rebelles à son gouvernement. Il importe alors de prouver que même en des temps immémoriaux, le

¹¹⁶ H. U. du M., lignes 6831-6832.

¹¹⁷ H. U. du M., ligne 6834.

¹¹⁸ H. U. du M., lignes 6838-6839.

¹¹⁹ H. U. du M., ligne 7152.

¹²⁰ H. U. du M., lignes 6944-6947.

¹²¹ H. U. du M., ligne 7294.

¹²² H. U. du M., ligne 7296-7297.

peuple de Gaule (et donc le peuple de France) a été dirigé par un pouvoir monarchique.

Cependant, François de Belleforest ne semble pas prêt aux mêmes compromissions historiques que certains de ses prédécesseurs. En effet, il ne rechigne pas à reconnaître que « l'origine donc Française, afin que je parle avec les anciens, sans courir aux reins de Priam, ny aux ruines de Troye, est de la Germanie ainsi recogneuë par les bons auteurs »¹²³. Il préfère voir dans les Sicambres les ancêtres des Français. Il n'a pas tort, si l'on considère que cette population originaire de la Ruhr s'est installée sur le territoire français et mêlée aux Francs. Mais ce qui étonne le plus dans cette assertion, c'est qu'en la prononçant, Belleforest se désolidarise des autres historiographes. Et, de fait, il dénonce « que presque tous noz Annalistes suyvent Jean le Maire, illustrant avec des mensonges la verité assez clere de soy mesme de l'histoire des Gaules »¹²⁴. Cette défiance envers « ces fabuleux qui forgent des Troyens [et] des Francions »¹²⁵ démontre que notre auteur n'est pas prêt à sacrifier la vérité sur l'autel du nationalisme. Elle lui permet également de se distinguer et de mettre en valeur ses propres recherches. Enfin, cette modestie apparente n'est peut-être pas si innocente : admettre un lien de parenté avec les peuples germaniques, c'est aussi s'attribuer une part de leurs triomphes militaires passés, notamment les attaques victorieuses contre le puissant Empire Romain, symbole de cette Italie que les Français s'efforcent perpétuellement de surpasser.

4. Rejet des hérésies.

Belleforest se différencie également des autres historiens par sa façon de traiter les autres nations. Évidemment, il ne manque pas une occasion de glisser une médisance sur les pays étrangers et leurs habitants : les Russes sont portés sur la boisson, les Grecs sont enclins à l'homosexualité, la terre d'Espagne est stérile... Cependant, ces attaques ne sont que sporadiques, et finalement de faible portée. Bien plus grave sont les accusations portées contre les habitudes et les éventuelles déviances religieuses des peuples qui doivent être discrédités. Quand Boemus parle des dieux ancestraux de la région de Moscou, Belleforest s'empresse d'enchaîner en

¹²³ H. U. du M., lignes 7589-7591.

¹²⁴ H. U. du M., lignes 7576-7577.

¹²⁵ H. U. du M., ligne 7566.

détaillant le culte persistant de l'idole Slota Baba. La description des chevaliers Teutoniques est l'occasion de condamner leur grand maître, qui s'est converti au Luthéranisme. Dans le même ordre d'idées, l'évocation des croyances anciennes des Germains fournit ainsi l'excuse idéale pour rappeler que certaines superstitions n'ont pas disparu, et même pire, qu'un hérétique menace l'intégrité religieuse allemande. En effet, il reste encore des devineresses en Allemagne, car « Luther avec un diable n'en a chassé un autre »¹²⁶. Quant à la légendaire Rome, elle a été « plus infectée qu'autre de l'univers »¹²⁷ par la « lubricité, [la] superstition et [l'] infame idolatrie »¹²⁸. Cette remarque ne peut que jeter l'opprobre sur l'ensemble du peuple italien, puisque, comme nous l'avons vu, les qualités et les défauts des aïeux sont inmanquablement hérités par leurs descendants. Ce n'est pas un hasard si Belleforest choisit de s'en prendre plus particulièrement aux Italiens et aux Allemands. Claude-Gilbert Dubois signale en effet qu'une « rivalité agressive se manifeste à l'encontre de [ces] deux peuples »¹²⁹. L'Italie est le « berceau des *bonae litterae* [et] s'arroe facilement le rôle de distributeur de la culture et de la civilisation »¹³⁰, quant à l'Allemagne, qui « est politiquement l'héritière légitime [de l'Empire Romain] », elle « essaie de se rattacher [...] en même temps [aux] ennemis par excellence des Romains, [les] Germains »¹³¹. Les autres pays ne risquent pas de se prévaloir d'ascendances fameuses. Il s'agit en conséquence de déprécier les rivaux en matière de généalogie prestigieuse.

Mais cette dénonciation des pratiques hérétiques des nations étrangères sert surtout à incriminer « ceux de nostre temps, nez, baptisez, et nourris en la persuasion apostolique, font banqueroute à l'église de Dieu, pour embrasser l'heresie d'un Luther impudique, ou d'un Calvin imposteur, et Beze simoniacle »¹³². Ainsi, l'apparente xénophobie fait également passer un message important : n'importe quel pays, aussi glorieux soit-il peut être touché par la « vapeur contagieuse »¹³³ hérétique. La France n'est donc pas à l'abri de sombrer dans le vice suprême : l'apostasie.

¹²⁶ H. U. du M. ligne 3298.

¹²⁷ H. U. du M. ligne 5074.

¹²⁸ H. U. du M. ligne 5073.

¹²⁹ DUBOIS Claude-Gilbert, 1972, op. cit. p. 20.

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Ibid.

¹³² H. U. du M. lignes 5341-5343.

¹³³ H. U. du M. ligne 8309.

5. Célébration de la France.

Cette France menacée par l'hérésie fait justement l'objet des plus grands éloges de la part de Belleforest. Après avoir souligné les défauts qui entachent la gloire des nations rivales, notre auteur se charge en effet de dresser un panégyrique de sa patrie.

Il rappelle tout d'abord que « la religion et sainte devotion par la France est fort grande és Eglises et merveilleuse la majesté des Prelatz en icelle, l'autorité du clergé, et l'honneur que chacun lui porte »¹³⁴. Cette déclaration a valeur de vœu exorciste, comme si Belleforest prévenait les partisans de la Réforme qu'ils vont droit à l'échec en tentant de convertir un peuple si pieux et obéissant envers les représentants du culte catholique.

Puis il glorifie l'université de Paris, évoquant les docteurs en théologie et en médecine, afin que le lecteur comprenne que « tout ce corps uny des hommes de sçavoir [...] ne peut estre que ne donne estonnement au cœur des hommes, et face juger que Rome jamais avec ses triomphes, ne fut si magnifique que Paris avec l'ornement surpassant et Rhodes, et Athenes, quelque Academie que Platon y eut dressée, afin que tous voyent et recognoissent nostre Gaule estre celle, qui tient, nourrist et sustente et les loix et les armes, et departist ceste divine liqueur de son sçavoir aux terres les plus loingtaines et estranges »¹³⁵.

La prédominance intellectuelle de la France étant prouvée, Belleforest dresse en creux un portrait de ses citoyens par le biais d'une série de questions rhétoriques visant à pourfendre ceux qui osent encore dénommer le Français « Barbare » : « Est-ce Barbarie d'estre juste, courtois, bon chrestien, uny en amitié, et ne faisant tort à personne ? Est-ce estre Barbare que d'aymer sa liberté, et ne vouloir servir à Prince que de sa nation, ainsi que le François a fait, n'y espargnant ny biens, ny vie [...] ? Est-ce avoir le naturel farouche, que de si bien ordonner un estat, et police, et luy donner fondement que depuis l'an quatre cens quarante sept, que Merovée entra en ceste Gaule, on n'a veu l'Empire François si estrangement alteré que tousjours la ligne royale n'ayt esté en force, et que les estatz ne se soyent formalisez pour la conservation de la liberté publique ? »¹³⁶.

¹³⁴ H. U. du M. lignes 7416-7418.

¹³⁵ H. U. du M. lignes 8022-8028.

¹³⁶ H. U. du M. lignes 7712-7719.

Plus qu'à glorifier la France en général, François de Belleforest s'attache donc à montrer que les préjugés entretenus à son égard et à l'égard de ses habitants sont pour le moins erronés, pour ne pas dire insultants. Il s'agit de rétablir l'honneur d'une patrie outragée par « l'Italien [qui] d'un sourcil orgueilleux, et parole peu courtoise appelle à tour de bras le François Barbare »¹³⁷ et les autres peuples détracteurs.

6. Défense de la monarchie absolue.

A l'époque de la rédaction de l'*Histoire Universelle du Monde*, le pouvoir royal est fragilisé par la reprise de la guerre de religion. En effet, le conflit s'est ranimé en 1567, après une courte période d'accalmie qui avait duré quatre ans. Malgré la paix de Longjumeau, signée en 1568, les combats n'ont pas cessé. Le parti catholique a remporté le 13 mars 1569 une victoire à Jarnac, où Condé a trouvé la mort, mais Coligny, chef des huguenots, l'a défait à La Roche-L'Abeille trois mois plus tard. Coligny sera battu le 3 octobre à Moncontour et l'armée royale s'emploiera alors à reprendre les villes tenues par les réformés. Le roi Charles IX et Catherine de Médicis se déplacent même jusqu'à Saint-Jean-d'Angély, assiégée par leurs troupes. Dans ce contexte troublé, Belleforest sent la nécessité de défendre son appartenance au camp catholique, et donc, sa fidélité au roi de France. Prouver l'autorité de ce dernier revient tout à la fois à condamner les actes insurrectionnels des nobles et à réaffirmer la toute-puissance de l'Eglise catholique.

L'argumentation de François de Belleforest dans sa défense de la monarchie tient en trois points : le roi est aimé, le roi est bon, le roi est juste. En parlant de la population parisienne, notre auteur déclare : « ce peuple est si amoureux [de son roi] que son bien, sa vie, le salut de ses enfans et parents plus proches ne lui sont rien au pris de celle loyale affection à plus se soigner de son Roy, que de chose de ce monde »¹³⁸. Or la capitale étant étymologiquement la « tête » pensante et dirigeante du pays, celui-ci dans son ensemble devrait se soumettre à ses avis et révéler le roi. A propos de cette obéissance, la proposition « à fin qu'on ne pense point que l'estat François soit quelque chose mal dressé, qu'on voye la majesté des Roys estre

¹³⁷ H. U. du M. lignes 7690-7691.

¹³⁸ H. U. du M. lignes 8283-8285.

grande, honorée, aymée, servie et souveraine »¹³⁹ peut se comprendre ainsi : si les rois n'étaient pas aussi honorés, alors cela prouverait que le pays est « mal dressé », c'est-à-dire mal constitué, imparfait. Un état digne de ce nom se doit donc de célébrer son roi.

Mais ce dernier n'obtient pas cette dévotion par hasard ; il est « l'ame du public, et contenu en ce corps universel il compatist avec ce qui lui est donné à regir, et communique partie de sa puissance aux membres inférieurs de ce corps qui luy est assujetty pour en prendre la tuition et deffense »¹⁴⁰. Deux interprétations sont ici possibles ; l'une, pragmatique, voit dans cet énoncé l'expression de la charge royale héritée de l'époque féodale : protéger ses sujets et les défendre contre les armées hostiles ; l'autre explication, plus mystique, assume que le roi est garant d'une intégrité non seulement physique, mais aussi religieuse et morale. Ernst Kantorowicz ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme que « la fusion des corps politique et spirituel était absolue et complète »¹⁴¹. Supprimer la puissance royale, c'est se priver d'âme, et en conséquence, se vouer à une forme de damnation perpétuelle. La mise en garde est claire : ceux qui affrontent le roi (en l'occurrence, les réformés) perdront leur chance d'accéder au salut éternel.

Le roi est cependant entravé dans ses mouvements par le Parlement et les sénateurs « souz la sentence desquelz mesme la majesté royale se soumet, et humilie, et luy eslargist telle autorité, que la court est celle qui donne ame aux loix, et ordonnances des Roys, et limite par sa modification les bornes de telz editz »¹⁴². Belleforest veut voir dans l'acceptation de ces contraintes la preuve de la probité du roi, car « ce n'est point icy que les Roys abusent de leur grandeur et souveraineté, ains est leur douceur et justice telle que quoy que la court s'oppose à la volonté du roi, si ne trouve il rien de mauvais pour telle opposition et se plaist en celle integrité de soy mesme, qui apparoit en l'ame de ceux qui le representent »¹⁴³. Si le souverain est équitable et mesuré, alors le peuple et les nobles n'ont aucune raison de se liguier contre lui : c'est une nouvelle dénonciation des actions des révoltés qui, outre la

¹³⁹ H. U. du M. lignes 7719-7721.

¹⁴⁰ H. U. du M. lignes 8340-8342.

¹⁴¹ KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du roi, essai sur la théologie politique au Moyen Age*, traduit par Jean-Philippe et Nicole Genet, avec le concours du Centre National des Lettres, NRF, Gallimard, p. 169.

¹⁴² H. U. du M., lignes 8365-8367.

¹⁴³ H. U. du M. lignes 8367-8371.

question religieuse, se battent également pour acquérir une plus grande influence sur la gestion du royaume.

Ainsi le nationalisme de François de Belleforest n'est pas nécessairement aussi aveuglément xénophobe et cocardier que celui de certains de ses contemporains. Chez lui, il sert d'abord à exprimer l'amour de sa patrie, de sa foi catholique et de son roi. Plus qu'une simple évocation flatteuse à l'usage des savants étrangers, c'est une défense et illustration des gloires françaises contre ceux qui seraient tentés de détruire cette splendeur de l'intérieur ; autrement dit, contre les réformés. A l'image du clerc français anonyme de 1302 cité par Ernst Kantorowicz, Belleforest pense que « la raison naturelle [...] veut que tout les membres du corps soient non seulement commandés par la tête et la servent, mais aussi qu'ils soient prêts à s'exposer au danger pour elle, [sachant que] la tête du royaume est le roi »¹⁴⁴.

V. Un compilateur peut-il avoir du style ?

Se poser la question du style à propos d'un écrivain dont le travail a majoritairement été constitué de traductions ou de compilations peut paraître insolite, voire oiseux. Cependant, la mise en forme même de la compilation est un exercice d'expression et de composition au même titre que l'écriture originale. En effet, l'assemblage des matériaux divers afin de bâtir un tout cohérent constitue un travail artistique à part entière. Par ailleurs, François de Belleforest a inséré tellement de passages de sa main qu'il est possible de discerner quelques « manies » stylistiques qui lui sont propres.

1. Style d'auteur ou style d'époque ?

Certes, Belleforest est loin d'être le seul compilateur en activité dans les années 1560-1580. Evidemment, ils puisent tous dans le même fonds littéraire : « les auteurs alors les plus fréquemment traduits, ceux d'abord dont la vogue est la plus ancienne et la plus sûre : Virgile évidemment [...] plus peut-être encore que Virgile, Ovide [...]. Mais aussi la plupart des grands classiques — les historiens surtout :

¹⁴⁴ KANTOROWICZ Ernst, *op.cit.*, p. 187.

César, Suétone, Flavius Josèphe, Tacite, Valère Maxime, Plutarque, Eusèbe, Polybe, Hérodien, Paul Diacre, Xénophon ou Thucydide »¹⁴⁵ ; « les textes les plus recherchés de la littérature néo-latine, qui se développe avec l'humanisme, [...] : les poèmes du Mantouan, par exemple, ou encore l'Utopie de Thomas Morus, les Facéties du Pogge, et surtout les œuvres d'historiens tels que Paul Emile, Paul Jove ou Guiccardin, pour ne citer que quelques noms »¹⁴⁶, ainsi que « les grandes compilations médiévales »¹⁴⁷. En outre, ils sont tous tributaires d'un certain sens du beau en usage à l'époque, puisqu' « au niveau esthétique, le seizième siècle, au lieu de censurer la promiscuité, l'encourage ; il encourage le dialogue, les formes multiples, la prolifération des matériaux et la mixité des registres »¹⁴⁸.

L'*Histoire Universelle du Monde* obéit donc à un certain nombre de constantes que l'on pourrait envisager comme un « style d'époque ». Les sources employées par François de Belleforest sont majoritairement celles auxquelles ont accès les lettrés du temps. Même s'il fait appel à quelques autorités plus inaccoutumées, telles Sigmund von Herberstein ou Gaspard Contarini, il continue à citer les auteurs latins et grecs les plus respectés, ainsi que les compilateurs médiévaux qui ont fait leurs preuves. En ce qui concerne son agencement de ces sources, il obéit là encore à l'esthétique en vigueur. Il joue à fond de cette fameuse « mixité des matériaux », faisant voisiner des récits historiques avec des légendes, des textes de lois avec des notes sur la mode vestimentaire, des présentations de grands personnages (rois, généraux, papes et prélats...) avec des anecdotes croustillantes sur les mœurs des indigènes. Il n'hésite pas non plus à mêler prose et poésie, citant çà et là de larges extraits de poèmes de toutes sortes. Il s'agit évidemment de se plier aux attentes d'un lectorat qui cherche le dépaysement et refuse la lassitude causée par un texte trop homogène, mais également de démontrer la palette de ses talents de traducteur, de compilateur et d'arrangeur.

¹⁴⁵ FEBVRE Lucien, MARTIN Henri-Jean et alii, 1999, *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, p. 379.

¹⁴⁶ Ibid., p. 380.

¹⁴⁷ Ibid., p. 362.

¹⁴⁸ CAVE Terence, 1999, *Pré-histoire, textes troublés au seuil de la modernité*, Genève, Droz, p. 12.

En conséquence, toute la partie « compilatoire » de l'*Histoire Universelle du Monde* peut être lue comme une illustration de ce « style d'époque » mettant en valeur le mélange des genres, la fusion des informations et le mariage des tons¹⁴⁹.

2. Quand le savant devient pamphlétaire : la critique, l'insulte, l'appel au lecteur ...

Cependant, au seizième siècle, le « moi » n'est pas encore haïssable, et François de Belleforest ne s'efface pas derrière ses sources, aussi nombreuses et considérables soient-elles. Il s'est manifesté dès le début de sa carrière littéraire comme un auteur de pamphlets. C'est donc avec un accent bien souvent pamphlétaire qu'il va prendre la parole dans l'*Histoire Universelle du Monde*.

Ses premières attaques vont porter sur ses sources, et plus particulièrement sur celui qui a créé la charpente même du texte, à savoir Johannes Boemus. Dans le fond, cela n'est guère étonnant : dénigrer son prédécesseur, faire remarquer tous ses oublis, toutes ses approximations et toutes ses erreurs est encore le meilleur moyen de prouver sa supériorité et son droit à réclamer la paternité complète de l'œuvre finale. Cette critique peut être plus ou moins sobre. Ainsi, dans le chapitre 20, « Du païs de Ligurie, ou Genevois, et anciennes façons de vie des Liguriens », Belleforest signale simplement que « nostre auteur, ou le libraire se sont trompez »¹⁵⁰, laissant de ce fait le bénéfice du doute à Boemus, puisque la faute est hypothétiquement imputable à l'éditeur. En revanche, au chapitre 22 « De la Lombardie, mœurs, et façons des Lombards, et comme ils passerent en Italie », la condamnation est plus définitive : « Boësme en ses recueils, avoit oublié ceste puissante, et victorieuse nation des Goths, quoy qu'elle merite d'estre illustrée par les escripts des hommes de grand sçavoir »¹⁵¹. La formulation paraît perfide : si Boemus a pu oublier une nation de telle importance, c'est peut-être bien parce qu'il n'est pas un « homme[...] de grand sçavoir »... Plus loin, Belleforest se montre moqueur, affirmant qu'il va « [s']amuser à noter les faultes qui surviennent [car Boemus] ou resve, ou suyt les

¹⁴⁹ Le lecteur intéressé par cette problématique pourra se reporter au recueil « *D'une fantastique bigarrure* », *le texte composite à la Renaissance : études offertes à André Tournon*, textes recueillis par Jean-Raymond Fanlo, publié à Paris chez Honoré Champion en 2000.

¹⁵⁰ H. U. du M. lignes 5192-5193.

¹⁵¹ H. U. du M. lignes 5334-5336.

resveurs »¹⁵² avant d'ajouter que « ce bon homme n'a guere feilleté les bons livres »¹⁵³. Boemus n'est pas la seule victime de Belleforest : il s'en prend aussi à « ceux qui ne sçachans chercher rien de solide de l'histoire se vont amuser à des folies, et imaginer des races, descentes et genealogies qui jamais ne furent en estre »¹⁵⁴ ou « un sçavant homme de nostre temps, et assez versé en l'histoire [qui] s'est oublié de dire que les Gaulois furent jadis nommez Bardes, à cause de la grosse et rude nature de leur esprit [...] cest homme Gaulois hayssant sa nation »¹⁵⁵. Là aussi, Belleforest disqualifie ses prédécesseurs et contemporains pour mieux démontrer que lui seul détient la vérité ; une vérité nécessairement favorable au peuple français.

Mais ces remarques déplaisantes ne sont rien face aux insultes que le Commingeois réserve à ses rivaux dans le monde des lettres. Il s'acharne sur « ces gaste-papiers, qui ne sçachans rien faire qui soit bon, osent toutesfois, je ne dis reprendre, mais bien calonnier, ceux qui en escrivant ne courent apres quelque proye sortie des mesmes buissons d'un fol desir et glout appetit de s'enrichir, ains le font (quelque pauvreté qui les assaille) de gayeté de cœur, et pour servir au public, departans largement du leur à ceux mesmes qui sont eschars, et trop chiches à les reconnoistre »¹⁵⁶. La remarque assimile ici les « gaste-papiers » à des chasseurs qui courent après une proie pour la dévorer d'un « glout appetit », condamnation renforcée par leurs motivations pécuniaires. Dans le même temps, elle place Belleforest dans une position victimaire, accentuée par la bonne foi de l'écrivain qui rédige « de gayeté de cœur », malgré la « pauvreté qui l'assaille ». L'allusion d'un don à une personne ingrate est transparente : il s'agit de l'éternel reproche adressé à André Thevet, concernant son absence de reconnaissance devant le travail accompli pour la *Cosmographie de Levant*. Une fois la vanne ouverte, rien n'arrête plus le flot des injures ; force est de constater, comme Bodo L. Richter, « que son arsenal verbal était bien fourni »¹⁵⁷. Belleforest dénonce les « brouillons poëtiseurs, et chantres des coins des ruës »¹⁵⁸, les « chatouilleux, qui ne cherchent que les moyens de trouver

¹⁵² H. U. du M. lignes 11968-11969.

¹⁵³ H. U. du M. ligne 12088.

¹⁵⁴ H. U. du M. lignes 3162-3163.

¹⁵⁵ H. U. du M. lignes 6929-6934.

¹⁵⁶ H. U. du M. lignes 8450-8454.

¹⁵⁷ RICHTER, Bodo L. O., 1984, « François de Belleforest : un des pamphlétaires fulminants du XVI^e siècle », in Cahiers de l'Association Internationale des Etudes Françaises, numéro 36, Paris, en dépôt à la Société d'édition des Belles Lettres, p. 109.

¹⁵⁸ H. U. du M. ligne 8455.

que mordre envieusement sur [s]es escrits »¹⁵⁹ et les « mesdisans [qui] poursuivent [s]es escritz »¹⁶⁰. Le reproche est toujours le même ; ceux qu'il désigne sans jamais les nommer sont de mauvais écrivains jaloux de son talent et de son savoir.

Mais notre auteur ne se contente pas d'insultes et de perfidies. Il s'adresse aussi à son lecteur, parfois de façon un peu détournée, pour lui prouver que contrairement aux écrivains négligents et mal avisés qu'il dénonce, il a fait des recherches précises et poussées. Ce lecteur est d'ailleurs régulièrement flatté, Belleforest le dépeint « prudent »¹⁶¹, « sage, et ingenieux »¹⁶², « discret, et debonnaire »¹⁶³ et surtout « diligent »¹⁶⁴. Le Commingeois affirme qu'il ne désire que son « contentement »¹⁶⁵ et son « plaisir »¹⁶⁶. Sa grande préoccupation consiste à ne pas « frauder le lecteur qui n'a le moyen de lyre la diversité des histoires »¹⁶⁷. Certes, l'adresse au « bening lecteur » est fréquente à la Renaissance, mais une telle systématisation du procédé montre la volonté absolue de Belleforest d'être apprécié par son lectorat, que ce soit pour son érudition ou pour sa capacité à anticiper les besoins et les désirs du lecteur et à répondre rapidement et efficacement.

3. La rhétorique de l'ironie.

Malgré les apparences, François de Belleforest sait aussi faire preuve de subtilité ; en témoigne son recours fréquent à l'ironie. Le terme « texte ironique » est ici usité pour désigner un passage caractérisé par « l'écart, le détour, la contrariété, d'une part, et d'autre part la volonté de ridiculiser »¹⁶⁸ et suppose une complicité entre l'auteur et le lecteur.

Belleforest emploie ainsi l'antiphrase, parlant des « sages et modestes, lesquels me feront un grand bien, plaisir, et faveur, s'il leur plaist de [lui] monstrier [ses] faultes, sans descrier en secret [ses] escritz, et les accuser peut estre trop immoderément de vanité, et ignorance : mais s'ils sont ignorants je les excuse,

¹⁵⁹ H. U. du M. lignes 8463-8464.

¹⁶⁰ H. U. du M. lignes 8744-8745.

¹⁶¹ H. U. du M. ligne 5762.

¹⁶² H. U. du M. ligne 2651.

¹⁶³ H. U. du M. lignes 10331-10332.

¹⁶⁴ H. U. du M. lignes 561 ; 773 ; 3911 ; 4483 ; 4577 ; 10257 ; 10881 ; 11144.

¹⁶⁵ H. U. du M. ligne 7871.

¹⁶⁶ H. U. du M. lignes 5431 ; 5559 ; 7805.

¹⁶⁷ H. U. du M. ligne 1048-1049.

¹⁶⁸ MERCIER-LECA Florence, 2003, *L'ironie*, Paris, Hachette livre, collection « Ancrages », p. 44.

apellant neantmoins de leur sentence, n'en veulx croire que les sçavants, et telz qui soyent cogneus autant par leur erudition que ces envieux par leur mesdire »¹⁶⁹. L'antiphrase porte ici sur plusieurs points de la phrase : d'abord, il est difficile de croire que des personnes qui vilipendent en secret les œuvres des autres puissent être sincèrement qualifiés de « sages et modestes ». Ensuite, connaissant le comportement ombrageux de Belleforest lorsque l'on touche à ses écrits, il est peu plausible qu'il reçoive aussi avidement les critiques. La comparaison finale éclaire le début du texte : les « sages et modestes » ne sont en fait que des « envieux » qui n'ont acquis une notoriété que grâce à leur médisance. L'expression « peut estre trop immoderement » est une litote : Belleforest juge ses critiques réellement immodérés et insultants. L'antiphrase peut être bien plus brève, lorsque Belleforest affirme : « c'est bien rentré, seigneur Boesme »¹⁷⁰ juste avant de détruire l'argumentaire de son modèle, qui cherche à prouver que le Parlement français a été fondé à l'image du parlement anglais.

Le Commingeois emploie également la modalité interrogative, jouant par ce biais les faux naïfs. Il s'interroge : « s'il est ainsi que ce Francion eut esté, que il se fut ainsi pourmené que noz compteurs le paignent : est-il possible que tant de bons auteurs qui ont parlé de moindres choses, eussent oublié ce peuple fugitif de Troye, et ceste race de Hector sans faire quelque memoire ? »¹⁷¹. Toujours dans ce registre de fausse candeur, il « s'estonne que les hommes qui se meslent d'escrire se laissent ainsi aller, que de croire sans autre preuve le premier qui se mesle de parler de l'antiquité à la volée »¹⁷².

Enfin, la comparaison devient une arme des plus dangereuses. Ainsi Belleforest canonise « Saint Estienne Pasquier »¹⁷³ afin que l'image de ce « gentil patron »¹⁷⁴ fasse paraître Boemus « ce gros esprit qui ne dit ny ne fait sinon ainsi qu'un autre le pousse »¹⁷⁵ encore plus ridicule et béotien. Il se moque également de ceux qui « pour ne sembler sortis, nés, et accreus tout à un coup, et (comme un Potiron) en une nuit [sont] allés faindre des antiquitez, et bastir un Franc eschappé

¹⁶⁹ H. U. du M. lignes 8746-8750.

¹⁷⁰ H. U. du M. ligne 7190.

¹⁷¹ H. U. du M. lignes 7567-7570.

¹⁷² H. U. du M. lignes 11894-11895.

¹⁷³ H. U. du M. lignes 7194-7195.

¹⁷⁴ H. U. du M. ligne 7198.

¹⁷⁵ H. U. du M. lignes 7198-7199.

aux Grecz, pour sur la fin des siecles venir donner loy à la Monarchie Gauloise »¹⁷⁶. L'analogie entre la croissance du potiron et le développement d'un peuple renforce le grotesque de l'angoisse éprouvée par les hommes mis en cause. Ce n'est pas l'envie de retrouver ses origines que Belleforest incrimine, mais le fait que ce désir mal conduit mène à l'égarement et à l'aberration.

Qu'il suive le style d'époque, qu'il s'en prenne violemment à ses adversaires, parfois sur un mode injurieux, ou qu'il fasse preuve d'ironie, François de Belleforest ne perd jamais de vue son objectif majeur : obtenir l'attention, l'approbation et même la complicité de son lecteur. En effet, c'est ce dernier qui va déterminer son avenir immédiat : pour que notre auteur puisse continuer à « vivre de sa plume », pour reprendre la formule chère à Michel Simonin, il faut qu'il reçoive des commandes de ses éditeurs. Or ces derniers sont rarement des mécènes sans exigence ; ils attendent de leurs auteurs que leurs noms permettent la vente de nombreux livres. Belleforest doit donc s'assurer un lectorat assidu et fidèle. Il n'est pas non plus exclu que le Commingeois ait eu à l'esprit une postérité plus lointaine ; là encore, plus son nom serait célèbre et estimé, plus il aurait de chances d'atteindre son but.

4. Remarques sur le Moyen Français.

Comme son nom l'indique, le Moyen Français correspond à un stade intermédiaire de la langue. En d'autres termes, il semble au lecteur contemporain tantôt proche et accessible, tantôt insolite et lointain. S'il est possible de le lire en s'aidant de la seule grammaire moderne et d'un glossaire limité, il est bon de se pencher sur quelques-unes de ses particularités afin d'éclaircir certains points obscurs.

(a) Prononciation et orthographe.

L'orthographe du seizième siècle est singulièrement problématique car, comme le remarque Colette Demaizière, « les praticiens de l'écriture, fort

¹⁷⁶ H. U. du M. lignes 7571-7574.

inégalement instruits, [la] déforment [puisqu'elle] n'est pas réglementée. A chaque génération, elle se dégrade, se surcharge de lettres muettes (quiescentes), d'y ou de g superflus, au gré des fantaisies. La prononciation a évolué et l'écriture a varié de son côté, sans en tenir compte mais seulement en fonction des préoccupations étymologiques »¹⁷⁷. Cet état de fait est renforcé par l'attitude des « premiers imprimeurs, qui portent leurs efforts et leur attention aux textes latins [et] ne se préoccupent pas d'améliorer la graphie des textes français »¹⁷⁸. Cette relative désinvolture explique certaines aberrations du texte, comme la possibilité pour un mot de changer d'orthographe d'un chapitre à l'autre, voire d'une page à l'autre. Cependant, cette constatation décourageante ne doit pas nous amener à baisser les bras devant la tâche. En effet, il est tout de même possible d'établir quelques règles d'orthographe, notamment en lien avec la prononciation des mots.

La lettre « y » se substitue fréquemment au « i » lorsque celui-ci est la voyelle finale d'un mot, quelque soit la nature de ce dernier. On rencontre ainsi les noms communs « mary », « amy », « ennemy », les pronoms « luy » et « iceluy » mais aussi des verbes conjugués, comme « obey », « donneray » ou « flory » (fleuri). On emploie indifféremment « oyent » ou « oient » comme terminaison des verbes conjugués à l'imparfait ou au conditionnel (« avoyent », « faisoyent », « pouvoyent », « porteroient », « trouveroyent »...). Le « y » à l'intérieur du mot est plus rare. Si l'on excepte les noms propres, on le trouve dans les verbes « aymer », « suyvre », « ayder », « ouyr », « jouyr », « fuyr », « lyre », « vuyder » (vider), « luyre », « tryompher » et leurs composés, dans les noms communs « poyvre », « yvoyre », « boys », « foys », « moys », « tournoys », « huyle », « cayman », « lyon », « fouyer » (foyer), « hyver », « gruyerie », « oysiveté », « ayeux », « payen », « payement », « cuyvre », « saye », « claye », « haye », « craye », « playe », « fustaye », « soye », « voye », « joye », « cuyr », « monnoye », « moyne » et « royne ». Il apparaît également dans les composés des adjectifs masculins « vray » et « gay », comme le nom commun « gayeté » ou l'adverbe « vrayement » et dans les adverbes « aygrement », « aysément » et « amyablement » (ce dernier étant formé à partir du nom « amy »). Enfin, il est utilisé pour certains

¹⁷⁷ DEMAIZIERE Colette, 1996, « Un besoin nouveau : ordonner le langage », in *Ordre et désordre dans la civilisation de la Renaissance*, actes du colloque Renaissance, Humanisme, Réforme, Nice, septembre 1993, textes réunis et présentés par G-A Pérouse et F. Goyet, publications de l'Université de Saint-Etienne, pp. 139-147, citation p. 140.

¹⁷⁸ *Ibidem*.

noms de groupes de population, comme les « Gauloys », « Senonoys », « Vaudoys », « François », « Danoys » ou « Genevoys ». La liste peut sembler impressionnante, mais elle reste cohérente : l'emploi du « y » n'est donc pas si aléatoire qu'il y paraît au premier abord.

La présence des consonnes quiescentes rappelle la langue d'origine du texte de Boemus, le latin, ainsi que le goût parfois excessif de l'étymologie à la Renaissance. Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia notent d'ailleurs que si « un résultat positif [de la graphie étymologique] a été de distinguer graphiquement les nombreux homophones résultant de l'évolution phonétique galopante du français [...]. D'où ce qu'on a pu appeler le principe « différenciateur » de l'orthographe française »¹⁷⁹, il y a eu malgré tout « un résultat négatif [qui] a été une sorte d'esthétique des lettres inutiles »¹⁸⁰. Néanmoins, Belleforest n'abuse pas de ces consonnes. Elles apparaissent souvent dans les mots débutants par un préfixe d'origine latine ; on trouve « adverty », « adjouster » ou « sujet ». On peut noter que l'orthographe étymologisante n'est pas une règle absolue, car les formes « ajouster » et « sujet » sont également présentes dans le texte. La lettre « s » est la consonne quiescente la plus représentée. Elle est employée essentiellement pour remplacer l'accent aigu ou circonflexe à l'intérieur d'un mot, par exemple dans « estant » (étant), « desja » (déjà) ou « gasté » (gâté). En outre, certaines orthographes qui se veulent étymologiques sont en réalité approximatives. Ainsi, les auteurs de la Renaissance écrivent « sçavoir », car ils pensent que le verbe « savoir » vient de « scire » et non de « sapere ».

« La graphie « eu » (résultant de l'ancien hiatus -eü-) correspondait au début du XVI^e siècle à un son qu'il aurait fallu graphier -u-, selon Christiane Marchello-Nizia¹⁸¹. Chez Belleforest, elle sert à noter le son [u] final des participes passés du troisième groupe, tels que « veu » (voir), « meu » (mouvoir), « pourveu » (pouvoir), « deu » (devoir), « leu » (lire), « esmeu » (émouvoir), « pleu » (pleuvoir) ou encore « esleu » (élire). Un « ë » final permet d'exprimer la forme féminine de ces participes passés ; on trouve ainsi « deuë », « recogneuë » ou « receuë ». Cette fausse diphtongue est également employée dans les adjectifs « seure » (sûre) et

¹⁷⁹ PICOCHÉ Jacqueline et MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1994, *Histoire de la langue française, troisième édition revue et corrigée*, Paris, Nathan, série « Linguistique » dirigée par Henri Mitterand, p. 202.

¹⁸⁰ Ibid.

¹⁸¹ MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1979, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Bordas, collection Etudes, série « Langue Française » dirigée par Jean Batany, p. 59.

« meure » (mûre) pour indiquer une voyelle longue. Elle est alors conservée dans leurs composés : « assurance », « s'asseurer », « assuré ». Elle apparaît de façon bien plus rare dans les noms communs ; on note la présence de « la veuë », dont l'orthographe s'explique par son lien avec le participe passé du verbe voir, et de « la fleuste », qui contient une voyelle longue. Enfin, quelques verbes l'utilisent dans leur conjugaison ; « recevoir » donne « il receut » et « ils receurent ». Pour Pierre de la Ramée, il s'agit de signaler la prononciation [s] du « c » ce qui constitue d'après lui un abus ; il affirme que « pour corriger cest abus, l'on en fait un aultre, en interposant e, sans le prononcer aulcunement, comme *commenceons, receut* »¹⁸². Le verbe « pouvoir » conjugué au subjonctif présent ou imparfait à la troisième personne du pluriel devient « [ils] peussent », probablement par analogie avec la conjugaison du présent de l'indicatif.

La graphie « ei » permet de marquer le son [i] dans les verbes du troisième groupe conjugués au passé simple, bien que « les formes de parfaits forts et de subjonctif imparfait comportant un hiatus [aient] commenc[é] à être réduites dès le XIII^e siècle »¹⁸³. On trouve donc « feist », « fait », « feirent » (faire) et ses composés « parfeit » (parfaire), « deffait », « deffeirent » (défaire), « meit », « meirent » (mettre), ou « veit », « veirent » (voir). La même association de voyelles note également le son [ɛ] dans « ameine » (amener).

Les mots contenant le son [ø], tels que « cœur », « deuil », « vueille » (verbe « vouloir ») s'écrivent en déplaçant le « u » avant le « e ». On obtient ainsi « cueur », « dueil » et « vueille ».

L'accent circonflexe n'étant pas en usage, les voyelles longues sont notées au moyen d'un « s » le plus souvent étymologique, comme dans « nostre », *noster* (nôtre), « maistre » *magister* (maître), « masle » *masculus* (mâle) ou « hostel » *hospitale* (hôtel). Dans certains cas inhabituels, c'est le redoublement de la voyelle qui permet de connaître sa longueur ; l'exemple le plus fréquent de ce cas est le nom commun « aage » (âge).

L'usage des accents aigus et graves demeure rare et les règles d'accentuation ne sont pas encore clairement fixées. Le « é » est en général réservé à la finale du

¹⁸² LA RAMEE, Pierre de, 2001, *Grammaire (1572)*, édition commentée par Colette Demaizière, Textes de la Renaissance n°40, série Traités sur la langue française 3, Paris, Honoré Champion, p. 61.

¹⁸³ MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1979, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Bordas, collection Etudes, série « Langue Française » dirigée par Jean Batany, p. 57.

mot, et ce mot est la plupart du temps le participe passé d'un verbe du premier groupe. Les adverbes « dès » et « après » peuvent s'écrire indifféremment avec un accent grave ou un accent aigu, ce qui tend à prouver que la prononciation ne distingue pas réellement les deux intonations. Lorsqu'il est employé, l'accent grave a essentiellement une valeur diacritique : il permet notamment de différencier « a » (verbe avoir) de « à » (préposition) ou encore « ou » (conjonction de coordination) de « où » (conjonction de subordination).

(b) Grammaire.

La grammaire du Moyen Français est relativement proche de celle du Français Moderne. Elle est libérée du système de cas et de déclinaisons qui régissait encore l'Ancien Français et les prépositions sont couramment utilisées. Bien sûr, tout n'a pas encore été normalisé.

Le genre de certains noms communs est différent de celui qu'ils ont de nos jours : « limite » est ainsi considéré comme un masculin. Les pluriels en « aux » semblent hésiter entre leur forme moderne (« peaux », « eaux », « métaux », « liberaux », « faux »), une forme étymologisante en « aulx » (« esgaulx », « vassaulx », « faulxblourg », « defaultx », « orientaulx ») et la forme médiévale « aus » que l'on retrouve dans « naus » (pluriel de « nef ») et les mots composés à partir de la préposition « aux » (« ausquels », « ausquelles », « ausdits »). En outre, même si les grammairiens de l'époque considèrent la lettre « s » comme la seule marque du pluriel¹⁸⁴, le « z » est encore couramment utilisé. En effet, depuis longtemps, -s et -z finaux s'étaient confondus en un même son (quand ils étaient prononcés), et alternaient dans les graphies¹⁸⁵. « ez » remplace souvent « és » en finale ; on trouve donc les noms communs « volonte^z », « citez » ou « degrez » ou les participes passés « honorez », « chassez » ou « reverez ». Mais « z » apparaît également après des consonnes : « effectz », « plaidz », « ilz », « filz », « vieillardz », « fortz »...

¹⁸⁴ Cf. DUBOIS Jacques (dit Sylvius), 1998, Introduction à la langue française suivie d'une grammaire (1531), texte latin original, traduction et notes de Colette DEMAIZIERE, Textes de la Renaissance n°22, série « Traités sur la langue française », Paris, Honoré Champion, p. 310.

¹⁸⁵ MARCELLO-NIZIA Christiane, 1979, op. cit., p. 86.

En parlant de pluriel, nous pouvons aussi noter que le participe présent est à la Renaissance, par un héritage du latin, « invariable en genre, mais variable en nombre »¹⁸⁶. Ce pluriel peut se former par adjonction de « s » ou « z » à « t » (« les Wandalas ayants quitté », [les hommes] « estants irritez », « royaumes flourissantz », « choses concernantz ») ou par la suppression du « t » au profit de la marque du pluriel (« les tyrans commençans », [les Candiots] « vivans », « ils s'aidoyent allantz »). Les graphies supprimant la consonne s'inspirent manifestement du pluriel médiéval des noms communs.

Les adjectifs s'accordent en genre et en nombre, et les adverbes se construisent selon les règles qui sont encore en usage de nos jours. On remarquera que Belleforest fait une utilisation fréquente du superlatif relatif de supériorité « tres » associé le plus souvent à des adjectifs (« tres expert », « tres grandes », « tres riche », « tres belles », « tres docte », « tres cruelles »...). Quant à l'usage du superlatif absolu « le plus » ou « la plus », il est pléthorique. On trouve des expressions comme « les plus forts », « la plus haute », « la plus excellente », « la plus noble », « la plus sainte », « le plus entaché », « le plus souvent », « le plus doucement » à longueur de texte. Alexandre Lorian, qui a consacré un chapitre de son livre *Tendances stylistiques dans la prose narrative française du XVI^e siècle* à l'emphase, a signalé que cette utilisation effrénée des intensifs était courante, quitte à « s'associer à des notions superlatives et absolues, qui ne devraient tolérer aucune modification de degré »¹⁸⁷.

Les démonstratifs peuvent prendre plusieurs formes. Le déterminant féminin démonstratif est généralement « ceste » (« ceste assemblée », « ceste puissance ») ; devant un nom commençant par une voyelle, il peut être éliidé en « cest » (« cest isle », « cest œuvre ») qui est normalement la forme masculine (« cest office », « cest esgard »). Le pronom démonstratif est « iceluy » (« par iceluy », « iceluy fut endebté »), qui devient « icelle » au féminin (« les habitateurs d'icelle », « la gentillesse d'icelle »), ou encore « cestuy » (« à cestuy-ci », « cestuy parlant »).

Dans les propositions négatives, l'adverbe « pas » ou « point » est fréquemment oublié. On lit ainsi : « il ne faisoit guerre navale », « les Candiots ne pouvans vivre en paix » ou encore [je] « ne me soucie d'eux ». Cela n'est guère

¹⁸⁶ GOUGENHEIM Georges, 1951, Grammaire de la langue française du seizième siècle, Lyon, IAC, p. 121.

¹⁸⁷ LORIAN Alexandre, 1973, Tendances stylistiques dans la prose narrative française du XVI^e siècle, Paris, Klincksieck, p. 55.

surprenant car « *ne*, seul, sans *pas*, *point* ou outil grammatical est encore courant »¹⁸⁸ à l'époque.

(c) *Ponctuation et syntaxe.*

Les différentes éditions du livre III de l'*Histoire Universelle du Monde* utilisent huit signes diacritiques : le point sert à clore le développement complet d'une idée. Pour cette raison, les phrases sont généralement d'une longueur extrême. Afin de les rendre plus lisibles et de permettre une respiration, elles sont entrecoupées par un grand nombre de virgules qui permettent d'ajouter un nombre conséquent de groupes nominaux. Le deux-point est utilisé afin de signaler un lien logique de cause, de conséquence ou d'opposition. Il est d'ailleurs souvent suivi d'expressions telles que « entant que », « veu que », « en quoy » ou « mais ». Le point-virgule occupe la même fonction, mais est employé de façon beaucoup plus rare : « il y en a peu de personelles et de supplice de mort ; non plus qu'és autres ordonnances de ces peuples »¹⁸⁹. Le point d'exclamation n'est utilisé qu'une seule fois dans tout le texte, lors de la citation d'un poème. Le point d'interrogation sert le plus souvent à marquer des questions oratoires : « Quel plus grand salaire peut avoir l'homme de son labeur, et longue fatigue que l'honneur ? »¹⁹⁰. Il peut également avoir une fonction quasi exclamative, notamment dans l'expression « mais quoi ? » qui apparaît à de nombreuses reprises. Les parenthèses servent à insérer une précision ou un avis personnel. Les crochets marquent les interventions de François de Belleforest. Ils peuvent encadrer un court paragraphe ou un chapitre entier, selon le nombre d'informations et de réflexions que l'auteur croit devoir ajouter. Enfin, on observe que le point sert également à introduire des citations, notamment lorsque celles-ci sont longues et complexes ; il est alors souvent précédé d'un verbe de parole.

Si l'on excepte la longueur des phrases qui paraît volontiers excessive au lecteur moderne, (mais cela n'est guère exceptionnel pour l'époque, et Ferdinand Bruneau et Christian Brunot signalent que le « récit constitue une sorte de masse

¹⁸⁸ GOUGENHEIM Georges, 1951, *ibid.*, p. 215.

¹⁸⁹ H. U. du M. lignes 8107-8108.

¹⁹⁰ H. U. du M. lignes 8908-8909.

amorphe »¹⁹¹ à cause de la prolifération des liens logiques et des parenthèses) la syntaxe de l'*Histoire Universelle du Monde* n'est pas d'une grande difficulté. Comme l'écrit Jean Garnier : « dans une phrase affirmative ils [les Français] placent en tout premier le cas nominatif, aussitôt après ils ajoutent le verbe, puis le cas [le C.O.D ou C.O.I], et enfin l'adverbe ; quant aux autres parties, ils les mêlent, les placent avant ou après selon que le discours l'exige »¹⁹².

On remarquera cependant la propension de l'auteur à omettre le sujet dans certaines phrases. C'est notamment le cas lorsque le verbe employé est introducteur de paroles : « Dient que les prestres doivent estre pauvres, et se contenter des aumosnes des bonnes gens, sans posseder ny argent, ny aucune richesse, qu'il est permis à chacun de prescher l'Evangile »¹⁹³. La troisième personne du singulier ou du pluriel employée comme sujet est sous-entendue, puisque ceux qui « dient » (ici, les Allemands) ont déjà été cités dans les phrases précédentes.

Certaines formules semblent directement héritées de l'expression médiévale du complément du nom, comme « l'ascension nostre seigneur »¹⁹⁴, le jour Saint Nicolas »¹⁹⁵, « hors la ville »¹⁹⁶ ou « pres le tombeau »¹⁹⁷, qui escamotent la préposition. Il s'agit vraisemblablement d'expressions quasiment idiomatiques qui ont traversé les siècles.

Belleforest est également friand de propositions relatives, qui, comme les participes présents lui permettent de « développe[r] la phrase et la transformer en paragraphe »¹⁹⁸. Il emploie plus volontiers « lequel », « auquel », « duquel » et leurs formes de pluriel que « qui », pratique qu'Alexandre Lorian considère comme un « raffinement suprême »¹⁹⁹, tandis que Georges Gougenheim remarque que « les deux éléments dont ils [sont] composés ont leur flexion propre »²⁰⁰.

¹⁹¹ BRUNEAU Ferdinand et BRUNOT Christian, 1969, *Précis de grammaire historique de la langue française*, 3^e édition, Masson et Cie, p. 453.

¹⁹² GARNIER Jean, 2006, *Institution de la langue française, Institutio Gallicae Linguae (1558)*, texte latin original, introduction, traduction et notes d'Alain CULLIERE, Textes de la Renaissance n°98, série « Traités sur la langue française », Honoré Champion, Paris, p. 130.

¹⁹³ H. U. du M. lignes 2486-2488.

¹⁹⁴ H. U. du M. ligne 3650.

¹⁹⁵ H. U. du M. ligne 3717.

¹⁹⁶ H. U. du M. ligne 8192.

¹⁹⁷ H. U. du M. ligne 232.

¹⁹⁸ LORIAN Alexandre, 1973, op. cit. p. 224.

¹⁹⁹ LORIAN Alexandre, 1973, op. cit. p. 223.

²⁰⁰ GOUGENHEIM Georges, 1951, p. 89.

Enfin, François de Belleforest n'hésite pas à user et abuser de certaines expressions, par exemple « à sçavoir », qui annonce une explication ou une énumération.

VI. Conclusion.

Traducteur prolifique, commentateur prolixe et écrivain engagé, François de Belleforest n'a pourtant pas nécessairement rencontré sinon la gloire, du moins la reconnaissance à laquelle il aspirait. Sa vie a été riche de rencontres, d'études et de labeurs, mais notre Commingeois a plus souvent connu la pauvreté que l'opulence. De son œuvre foisonnante, les critiques ont surtout retenu ses traductions-adaptations des *Histoires Tragiques* de Bandello, en raison de leur fonction propagatrice de figures qui allaient devenir mythiques, comme Roméo et Juliette ou Hamlet. Ses travaux « mineurs », comme l'*Histoire Universelle du Monde* sont le plus souvent passés sous les fourches caudines du mépris et de l'indifférence.

Cependant, ce livre mérite une attention plus soutenue. En effet, il a une singularité qui le différencie de la plupart des textes de compilations historiques publiés à la même époque. Nous l'avons vu, la subsistance de Belleforest dépendait essentiellement des commandes de ses éditeurs, et ces dernières résultaient des ventes des livres. En conséquence, pour espérer vivre décemment, notre auteur devait séduire autant de lecteurs que possible. Cette nécessité de plaire s'associait au désir de transmettre des connaissances : n'oublions pas que Belleforest avait travaillé à plusieurs reprises en temps que précepteur ; sans parler de vocation, on peut supposer qu'il était animé d'une certaine fibre pédagogique. Mais là où un autre serait peut-être resté neutre et factuel pour attirer les acquéreurs potentiels de son ouvrage, il a choisi d'exposer ses idées catholiques et monarchistes, mieux même, il les a défendues avec vigueur, manifestant quelquefois une intolérance et un ressentiment exacerbés, maniant en d'autres occasions une ironie parfois mordante. Cette opposition apparente entre l'exigence de contenter le plus grand nombre pour satisfaire ses besoins matériels et le désir radical de manifester ses desseins moraux est symptomatique de l'écriture et de la personnalité de François de Belleforest. Il est homme de contradictions : Commingeois revendiqué, proche de l'Espagne et de

l'Italie par ses racines familiales, géographiques et linguistiques, Belleforest n'en est pas moins un Français fier de sa patrie, dont il veut célébrer les réussites les plus éclatantes, comme en témoigne son éloge dithyrambique de l'Université de Paris. Cependant, cette France qu'il ne manque pas une occasion de glorifier est aussi l'objet de toutes ses inquiétudes : malmenée par les visées de nobles avides de pouvoir, affaiblie par l'incessant conflit entre les catholiques et les réformés, jalousée par les nations voisines, elle risque à tout instant de sombrer dans le chaos. Tourmenté par cette anxiété constante, Belleforest prend pourtant le temps de s'étendre sur les moindres détails des civilisations passées et présentes qu'il décrit : du type de drap utilisé pour les vêtements à la somme exacte de l'amende à payer pour tel ou tel délit, rien ne lui échappe. Fasciné par la loi et l'ordre, capable de transcrire un code législatif quasiment dans son intégralité, il semble incapable de fixer des limites à sa verve et de s'imposer un ordonnancement précis à l'intérieur de chaque chapitre. Ses déclarations d'intention quant à sa volonté de ne pas noyer ses lecteurs sous un flot d'informations plus ou moins superflues restent lettre morte ; chaque paragraphe traduit entraîne un étalage de sources et amène son lot de commentaires, de réfutations ou d'approbations, qui suscitent eux-mêmes un appel à d'autres sources, lesquelles peuvent conduire à de nouveaux commentaires, et ainsi de suite. Le projet initial de concevoir une vision organisée de l'espace européen et de son histoire glisse peu à peu vers l'entropie. Mais c'est justement cette vision baroque et cette accumulation parfois hétéroclite qui fait le charme de l'ouvrage : l'œil du « sçavant lecteur » désireux de connaître une particularité géographique d'une contrée ou soucieux de se familiariser avec une anecdote ou un personnage historique pourra soudain être attiré par une manchette annonçant un passage étonnant, amusant ou scandalisant. A l'inverse, celui qui ne cherche que des récits spectaculaires ou des fragments croustillants s'instruira peut-être au détour d'un paragraphe plus sérieux. Ainsi, l'écriture apparemment labyrinthique de François de Belleforest l'aide à accomplir son dessein premier : la satisfaction d'un lectorat ravi de se perdre dans les méandres de l'histoire pour en retirer des trésors inattendus.

Sous le couvert d'une modeste traduction, l'*Histoire Universelle du Monde* permet donc à son auteur de faire montre d'une érudition considérable, d'exposer des opinions personnelles, de disqualifier des concurrents, d'effectuer une juteuse affaire commerciale et de se forger une réputation d'historien-géographe sérieux avant le lancement de son grand projet cosmographique. Mais si le lecteur

contemporain peut rester indifférent à ces diverses visées, en revanche il sera sensible à l' « esprit du temps » qui affleure les pages du texte. Au travers des chapitres successifs de l'*Histoire Universelle du Monde*, c'est tout un mode de pensées qui apparaît. L'Homme de la fin du seizième siècle est à la fois sûr de la légitimité et de la pertinence de ses positions politiques et religieuses, et angoissé par le monde versatile dans lequel il évolue. Plus son environnement est instable, plus il cherche à se raccrocher à des jugements stables et clairement identifiés.

En ce qui concerne François de Belleforest, il désire ordonner cet univers qui a été bouleversé par les découvertes de territoires jusque là inaccessibles et cet espace européen qui fait l'objet de stratégies belliqueuses tant de la part des gouvernements que des autorités religieuses. Définir l'Europe, préciser les frontières nationales et régionales, décrire les peuples, examiner les origines de ces derniers, comparer leurs modes de vie et tenter de prouver sinon la supériorité, du moins l'importance de son propre pays revient à se rassurer sur son identité et sa valeur personnelle. A travers son livre, il se représente comme un Français fier de ses origines provinciales, un catholique fervent et militant et un « sçavant » — on dirait aujourd'hui un intellectuel — dont les opinions comptent autant que les connaissances. Grâce à ses écrits, il se forge une image, presque un personnage de ce « Théâtre du Monde » si bien dénoncé par son mentor Pierre Boaistuau.

Mais sur cette scène aux décors changeants, où défilent tant de figurants qui peinent à se transfigurer pour devenir des acteurs à part entière, Belleforest ne pourra pas longtemps lutter contre ceux qui bénéficient de protections puissantes ou qui disposent d'un talent plus évident. Il sera rapidement réduit au rôle de silhouette reléguée à l'arrière, prématurément oubliée par les protagonistes.

Malgré toutes ses tentatives, souvent maladroites, pour obtenir une renommée qui ne sera que furtive, François de Belleforest reste d'ailleurs parfaitement conscient que la course à la gloire n'est qu'un grand jeu de dupes, et que l'agitation de son âge ne lui permettra pas de prétendre au respect détenu par les « auctoritates » envers lesquels il montre tant de déférence. Les derniers mots de l'*Histoire Universelle du Monde* sont à ce titre plus que révélateurs, puisque Belleforest déclare que « les hommes sont à present difficiles à contenter, et enclins à mesdire »²⁰¹. Gageons que les lecteurs de notre temps sauront mettre de côté la

²⁰¹ BELLEFOREST François de, 1570, folio 317 verso.

médiance et jugeront le livre comme l'homme non pas en fonction de leur faible notoriété ou même de leur apparent opportunisme, mais selon la perspective qu'ils apportent sur une époque et une mentalité, car malgré son illusoire étrangeté, le seizième siècle est sur bien des points identique au nôtre.

B. Présentation de l'édition critique.

I. Liste des différentes éditions.

Il n'existe plus à notre connaissance de version manuscrite de l'*Histoire Universelle du Monde*, en revanche, il subsiste en France des exemplaires des trois éditions successives du livre.

Exemplaires de 1570 :

Paris, Gervais Mallot :

- 1) 4°, Bibliothèque municipale, Dijon, Côte d'Or. Cote : 16638 CGA.
- 2) 4°, Bibliothèque municipale, Amiens, Somme. Cote : 53656 B, fonds : impr. Avant 1800.
- 3) Médiathèque Jean Jaurès, Nevers, Nièvre. Cote : R4-33, fonds : général.
- 4) 5°, Bibliothèque municipale de Coutances. Cote 7779, fonds : ancien 1.
- 5) 4°, Bibliothèque municipale, Châlons-en-Champagne, Marne. Cote : AF 6906, fonds ancien A.
- 6) BIUP, Paris. Cote : RES 6275.
- 7) Bibliothèque municipale, Nancy. Cote : 263 820, fonds : ancien.
- 8) Bibliothèque nationale de France, Paris. Cote : 4 H 747.
- 9) 4°, Médiathèque Aragon, Le Mans. Cote : H 4* 774, fonds : ancien.

Exemplaires de 1572 :

Paris, Jean Hulpeau :

- 1) 4°, Bibliothèque municipale, Caen, Calvados. Cote : RES B 100, fonds : ancien 2.
- 2) 4°, Bibliothèque d'étude et du patrimoine, Toulouse, Haute-Garonne. Cote : Rés. C XVI 18, fonds : ancien 2.
- 3) 4°, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. Cote : 4 G 404 INV 848.

Exemplaires de 1577 :

Paris, Gervais Mallot :

- 1) 4°, Médiathèque de Jaude, Bibliothèque municipale et universitaire, Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme. Cote : 45658, fonds : Vimont (fonds ancien).
- 2) 4°, Médiathèque François Mitterrand, Poitiers, Vienne. Cote : C 3970, fonds : ancien.
- 3) 4°, Bibliothèque francophone multimédia, Limoges, Haute-Vienne. Cote : H198, fonds : Histoire.
- 4) 4°, Médiathèque Aragon, Le Mans. Cote : H 4* 779, fonds : ancien.

Fac-simile :

- 1) Microfilm de l'édition de 1572 conservée à Toulouse : Bibliothèque d'étude et du patrimoine, Toulouse, Haute-Garonne. Cote : 608, fonds : ancien 2.
- 2) Numérisation du microfilm de Cambridge, Massachussets (Omnisys [circa 1990] Frenchs books before 160124.31, reproduction de l'édition de Paris G. Mallot 1570), Bibliothèque nationale de France, Paris. Cote : NUMM-52270.

II. Choix de l'édition de base.

Nous avons choisi comme édition de base la version originelle de 1570. En effet, il s'agit de celle qui découvre au mieux les ambitions initiales de François de Belleforest : d'abord traduire, puis augmenter le texte de Boemus. Les éditions de 1572 et de 1577 sont certes intéressantes en ce qui concerne les données qu'elles renferment, mais elles ne font qu'ajouter au texte originel les informations réunies pour la *Cosmographie Universelle*. Elles ne montrent pas d'inflexion de la pensée de l'auteur, et ne font pas appel à des sources inédites. En outre, l'édition de 1572 présente le double inconvénient d'une impression pour le moins négligée, marquée de nombreuses coquilles et alourdie par une présentation très compacte du texte et des notes.

Nous avons ensuite sélectionné l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France (cote 4 H 747, fonds : Arsenal), en raison de sa bonne lisibilité et de son intégrité. Afin de contrôler l'exactitude du texte, nous avons également utilisé l'exemplaire de la médiathèque Louis Aragon du Mans (cote H4* 774, fonds ancien), consultable sur le site Gallica de la Bnf (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k522706>). Enfin, pour vérifier l'existence

d'éventuelles corrections, nous avons consulté l'exemplaire microfilmé de l'édition de 1572 conservé à la Bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse (cote 608, fonds : ancien 2), ainsi que l'édition de 1577 conservée à la médiathèque Louis Aragon du Mans (cote H 4*779, fonds : ancien).

Nous aurions pu reproduire un des fac-simile disponible, mais nous avons choisi de présenter notre propre édition en raison des difficultés que peuvent éprouver les lecteurs contemporains face à un texte riche en abréviations et en symboles, qui ne distingue pas « i » et « j », ni « u » et « v », et dont la présentation est parfois insolite.

III. Toilette du texte.

Notre intention initiale était de garder au texte original autant d'intégrité qu'il était possible. Néanmoins, afin de conférer au lecteur un certain confort, quelques aménagements ont été réalisés ; en voici la liste :

Orthographe :

Une distinction entre u et v ainsi qu'entre i et j et s et f a été effectuée.

Les coquilles (erreurs évidentes d'impression) ont été corrigées.

Abréviations :

Les abréviations et les symboles ont été résolus. & devient « et ». β se transforme en « ss ». La voyelle surmontée d'un tilde est désormais suivie d'un « n » ou d'un « m ». Le « q » barré qui abrège « que » ou « qui » a été remplacé par le pronom relatif qui convenait. Le « p » barré qui remplace le « p » suivi d'une ou plusieurs voyelles a également été supprimé au profit du groupe de lettres qu'il abrège. Certains mots couramment abrégés, comme « livre » (li.) ou « seigneur » (seign.) retrouvent leur intégrité.

Ponctuation :

La ponctuation a été scrupuleusement conservée, de même que le système de majuscules. En effet, elle présente un aspect systématique qui correspond à son utilisation habituelle à la Renaissance et que nous avons présenté dans le chapitre « Remarques sur le Moyen Français » (V, 4) rubrique 3 « Ponctuation et syntaxe ». Tout en sachant que cette ponctuation peut entraver la lecture, il nous semble important de la conserver, car elle concorde avec la façon de lire et de s'exprimer de

l'auteur et de ses contemporains. Modifier cette ponctuation, c'est prendre le risque de corrompre le cheminement du raisonnement de l'auteur.

Les crochets voulus par Belleforest pour indiquer les passages où il prend la parole ont bien entendu été conservés.

Annotation :

La foliotation originale du texte est annoncée à l'intérieur de celui-ci, entre crochets ; la lettre a correspond au folio recto, la lettre b au folio verso.

Les modifications d'accords grammaticaux ou d'orthographe sont indiquées dans les notes de bas de page, grâce à des chiffres romains.

Les notes culturelles se trouvent en fin de texte, précédées de chiffres arabes.

Les mots suivis d'un astérisque figurent dans le glossaire.

Les lignes du texte ont été numérotées.

Les manchettes (références, titres ou remarques situés dans les marges extérieures) sont conservées. Certaines étant inversées ou éloignées des passages auxquels elles correspondent, elles ont été réordonnées. Les extraits qu'elles commentent sont grisés afin de ressortir clairement. Les abréviations qu'elles contiennent ont été résolues entre crochets. Il est à noter que toutes les sources indiquées en manchette par Belleforest sont référencées dans l' « index des auteurs allégués par Belleforest ».

IV. Sommaire des chapitres selon l'édition de base.

Les chapitres en gras sont ceux que l'on doit uniquement à François de Belleforest.

- Chapitre premier.
- De la Grece, et loix données aux Atheniens par Solon le premier, et plus excellent legislateur d'entre les Grecz. Chapitre 2.
- Du pays de Laconie, des mœurs et loix anciennes des Lacedemoniens. Chapitre 3.
- De l'Isle de Crete et des mœurs tant recommandez des habitans en icelle. Chap.4.
- Du pays de Thrace, à present Romanie, et des cruelles façons des Thraciens. Chapitre 5.

- Des Goths, de leur origine, mœurs, religion et conquêtes. Chapitre 6.
- De la Russie ou Ruthénie, et des mœurs des Russiens telz qu'ilz sont à present. Chapitre 7.
- De la Lithuanie et façons de vie des Lithuaniens. Chapitre 8.
- De Livonie, et Prussie, et Chevaliers de nostre dame. Chapitre 9.
- Du Royaume de Poloigne, et mœurs desquelz à present usent les Polonoys. Chapitre 10.
- Du Païs d'Hongrie et façons de vivre des Hongres. Chapitre 11.
- Du Païs d'Hongrie et façons de vivre des Hongres. Chapitre 12.
- De la Germanie : et diverses coustumes et mœurs des peuples qui sont en icelle. Chapitre 13.
- De l'estat, mœurs, et conditions presentes, du pays d'Alemaigne. Chapitre 14.
- Du pays de Saxe : des mœurs et coustumes des Saxons tant anciens que modernes. Chapitre 15.
- Du pays de Westphalie, et juges establis sur les Westphaliens par l'Empereur Charles le grand. Chapitre 15
- De la Franconie, ou France Orientale, et diverses façons des habitans en icelle. Chapitre 16.
- Du pays de Sueve, des mœurs tant anciennes que modernes des Sueves. Chapitre 17.
- Des provinces de Baviere, et Carinthie, de leurs loix anciennes et mœurs desquelles on y use à present. Chapitre 18.
- De l'Italie et mœurs des Italiens, de Romule encor, et de la police par luy instituée en Rome. Chapitre 19.
- Du païs de Ligurie, ou Genevois, et anciennes façons de vie des Liguriens. Chapitre 20.
- Du païs de Toscane : et anciennes mœurs, et façons des Toscans. Chapitre 21.
- **De la Lombardie, mœurs, et façons des Lombards, et comme ils passerent en Italie. Chapitre 22.**
- **Des loix des Lombards. Chapitre 23.**
- **Des Venitiens, et leur origine, et Bastimens de leur Cité. Chapitre 24.**
- **Des Magistrats anciens et modernes de Venise, et de la police et estat public d'icelle. Chapitre 25.**

- **En quel temps furent esleus les premiers Ducz à Venise : et le moyen de proceder à l'election. Chapitre 26.**
- De l'ancienne Galathie, et mœurs des anciens Galates. Chapitre 27.
- **De la Gaule et mœurs anciens des gauloys. Chapitre 28.**
- **Des François, de leurs mœurs, et origines, et comme ils se feirent seigneurs des Gaules. Chapitre 29.**
- **De la grande, riche, et populeuse cité de Paris, commencement d'icelle, mœurs, et coutumes des Parisiens. Chapitre 31.**
- **Continuation de la police, et façons de faire des Parisiens. Chapitre 32.**
- **De l'Université de Paris, loix, institution, fondation, et privileges d'icelle. Chapitre 33.**
- **Des Bourguignons, mœurs, et façons anciennes d'iceux, leur origine, conquestes, et courses, et en quel temps est-ce qu'ils conquirent les Gaules. Chapitre 34.**
- **Quelz estoyent les Gauloys tenans le pays à present Bourguignon : la conquete d'iceluy, les loix, et quelz Princes y ont commandé avant que le Roy de France en fut le souverain. Chapitre 35.**
- **Des Suisses, origine, et mœurs d'iceux et s'ils sont les anciens habitans du pays jadis nommé des Helvetiens. Chapitre 36.**
- **Quel a esté le sucez des seigneuries d'entre les Suisses, et comme ilz se sont soubstraitz de l'obeissance des Empereurs et de leurs Princes. Chapitre 37.**
- **Des Flamans, leur origine, mœurs, et façons de faire. Chapitre 38.**
- **Des pays bas, coutumes, et façons des hommes qui habitent en iceux : qui est en la region Belgique. Chapitre 39.**
- **Des Normandz et Marcomans et leur origine, et courses en plusieurs lieux. Chapitre 40.**
- **Des courses des Normandz, et comme ilz s'arrestèrent en Gaule, et des terres par eux conquises. Chapitre 41.**
- Du Royaume d'Espagne et mœurs des Espagnolz. Chapitre 42.
- De Lusitanie, et anciennes mœurs des Lusitaniens. Chapitre 43.
- Des pays Insulaires d'Angleterre, Escosse, et Irlande, et plusieurs autres Isles, ensemble des mœurs et façons de vie des habitans d'icelles. Chapitre 44.
- Description d'Escosse et mœurs du peuple Escossois. Chapitre 45.

- **De diverses isles de la mer, et mœurs des peuples y habitans. Chapitre 46.**

C. Table des chapitres de l'édition critique.

I. Chapitre premier.....	86
II. De la Grece, et loix données aux Atheniens par Solon le premier, et plus excellent legislateur d'entre les Grecz. Chapitre 2.....	89
III. Du pays de Laconie, des mœurs et loix anciennes des Lacedemoniens. Chapitre 3.....	94
IV. De l'Isle de Crete et des mœurs tant recommandez des habitans en icelle. Chapitre.4.....	103
V. Du pays de Thrace, à present Romanie, et des cruelles façons des Thraciens. Chapitre 5.....	114
VI. Des Goths, de leur origine, mœurs, religion et conquestes. Chapitre. 6.....	119
VII. De la Russie ou Ruthenie, et des mœurs des Russiens telz qu'ilz sont à present. Chapitre 7.....	132
VIII. De la Lithuanie et façons de vie des Lithuaniens. Chapitre 8.....	142
IX. De Livonie, et Prussie, et Chevaliers de nostre dame. Chapitre 9.....	146
X. Du Royaume de Poloigne, et mœurs desquelz à present usent les Polonoys. Chapitre 10.....	152
XI. Du País d'Hongrie et façons de vivre des Hongres. Chapitre 11.....	157
XII. Du país, et royaume de Boësme, mœurs, et religion des Boësmes. Chapitre 12.....	163
XIII. De la Germanie : et diverses coustumes et mœurs des peuples qui sont en icelle. Chapitre 13.....	168
XIV. De l'estat, mœurs, et conditions presentes, du pays d'Alemagne. Chapitre 14.....	180
XV. <i>Du pays de Saxe : des mœurs et coustumes des Saxons tant anciens que modernes. Chapitre 15.....</i>	187
XVI. Du pays de Westphalie, et juges establis sur les Westphaliens par l'Empereur Charles le grand. Chapitre 15 bis.....	195
XVII. De la Franconie, ou France Orientale, et diverses façons des habitans en icelle. Chapitre 16.....	197
XVIII. Du pays de Sueve, des mœurs tant anciennes que modernes des Sueves. Chapitre 17.....	205
XIX. Des provinces de Baviere, et Carinthie, de leurs loix anciennes et mœurs desquelles on y use à present. Chapitre 18.....	215
XX. De l'Italie et mœurs des Italiens, de Romule encor, et de la police* par luy instituée en Rome. Chapitre 19.....	229
XXI. Du país de Ligurie, ou Genevois, et anciennes façons de vie des Liguriens. Chapitre 20.....	250
XXII. Du país de Toscane : et anciennes mœurs, et façons des Toscans. Chapitre 21.....	253
XXIII. De la Lombardie, mœurs, et façons des Lombards, et comme ils passerent en Italie. Chapitre 22.....	256
XXIV. Des loix des Lombards. Chapitre 23.....	263
XXV. Des Venitiens, et leur origine, et Bastimens de leur Cité. Chapitre 24.....	270
XXVI. Des Magistrats anciens et modernes de Venise, et de la police* et estat public d'icelle. Chapitre 25.....	279
XXVII. En quel temps furent esleus les premiers Ducz à Venise : et le moyen de proceder à l'election. Chapitre 26.....	289

XXVIII.	De l'ancienne Galathie, et mœurs des anciens Galates. Chapitre 27.....	301
XXIX.	De la Gaule et mœurs anciens des gauloys. Chapitre 28.....	310
XXX.	Des François, de leurs mœurs, et origines, et comme ils se feirent seigneurs des Gaules. Chapitre 29.....	321
XXXI.	Des loix anciennes des François. Chapitre 30.....	334
XXXII.	De la grande, riche, et populeuse cité de Paris, commencement d'icelle, mœurs, et coustumes des Parisiens. Chapitre 31.....	341
XXXIII.	Continuation de la police*, et façons de faire des Parisiens. Chapitre 32.	350
XXXIV.	De l'Université de Paris, loix, institution, fondation, et privileges d'icelle. Chapitre 33.....	357
XXXV.	Des Bourguignons, mœurs, et façons anciennes d'iceux, leur origine, conquestes, et courses*, et en quel temps est-ce qu'ils conquirent les Gaules. Chapitre 34.	363
XXXVI.	Quelz estoyent les Gauloys tenans le pays à present Bourguignon : la conquête d'iceluy, les loix, et quelz Princes y ont commandé avant que le Roy de France en fut le souverain. Chapitre 35.....	372
XXXVII.	Des Suisses, origine, et mœurs d'iceux et s'ils sont les anciens habitans du pays jadis nommé des Helvetiens. Chapitre 36.....	385
XXXVIII.	Quel a esté le succez des seigneuries d'entre les Suisses, et comme ilz se sont soustraitz de l'obeissance des Empereurs et de leurs Princes. Chapitre 37.	395
XXXIX.	Des Flamans, leur origine, mœurs, et façons de faire. Chapitre 38.....	406
XL.	<i>Des pays bas, coustumes, et façons des hommes qui habitent en iceux : qui est en la region Belgique. Chapitre 39.....</i>	416
XLI.	Des Normandz et Marcomans et leur origine, et courses* en plusieurs lieux. Chapitre 40.....	427
XLII.	Des courses* des Normandz, et comme ilz s'arrestèrent en Gaule, et des terres par eux conquises. Chapitre 41.....	438
XLIII.	Du Royaume d'Espagne et mœurs des Espagnolz. Chapitre 42.....	447
XLIV.	De Lusitanie, et anciennes mœurs des Lusitaniens. Chapitre 43.....	455
XLV.	Des pays Insulaires d'Angleterre, Escosse, et Irlande, et plusieurs autres Isles, ensemble des mœurs et façons de vie des habitans d'icelles. Chapitre 44.....	461
XLVI.	Description d'Escosse et mœurs du peuple Escossois. Chapitre 45.....	467
XLVII.	De diverses isles de la mer, et mœurs des peuples y habitans. Chapitre 46.	475

D. Description de l'Europe.

DESCRIPTION DE L'EUROPE TROISIEME



PARTIE DU MONDE, ET DES

5 nations, peuples et provinces plus
memorables d'icelle.

LIVRE TROISIEME

10 I. Chapitre premier.

(77a) L'Asie estant despechée*, il est desormais temps de venir à la description de l'Europe qu'on fait la troisieme partie de la terre, laquelle (comme aucuns* disent) a pris ce nom de la fille d'Agenor nommée Europe laquelle ravie par Jupiter fut conduite en Candie¹.

15 [Mais] ceste raison est froide*, veu que le païs Phenissien est Asiaticque, et l'isle Candiote de mesme, joint qu'**Herodote** dit qu'il ne sçait d'où ceste partie a pris son nom, si ce n'est, dit-il, que nous disons qu'elle est ainsi appelée d'Europe dame Tyrienne, et qu'auparavant elle avoit un autre nom tout ainsi que le reste des regions de la terre. Mais ceste princesse estoit d'Asie, et est certain que jamais elle ne passa en celle terre que les Grecs appellent Europe, ains* voyagea de Phenisse en Candie, et puis de là passa en Afrique².] **Or ceste terre**³ vers l'Occident est close par la mer Atlantique vers les colonnes d'Hercule⁴, **au Nord et Septentrion elle a la mer Angloise**⁵, et tout le trait* de Norvege, et mer glatiale : au levant son limite est borné par le Tanai⁶, Paluz* Meotides⁷ et mer majour, et au midy* la mer Mediterranée la separe de l'Afrique. **Ceste terre est diverse** et bien disposée pour la
25 complexion*, nourriture et bonté des espritz humains et pour leur habitude, force et gaillardise*, ayant les moyens de faire largesse à toutes les autres parties de la terre, et d'hommes, et de choses necessaires pour la vie. **Car elle est tout habitable** sauf en un petit recoin, ou à cause du froid excessif personne n'y peut habiter, à sçavoir du costé de la Tane⁸, et païs avoisinez du Borysthene⁹ et Paluz* Meotides, où le peuple fait sa demeure dans des chariotz couverts de peaux de bestes.¹⁰ [Ces bonnes gens du passé, ne recognossoyent encor que les bordz de la Moscovie du costé / (77b) du Don, ou Tanai, et vers le Boristhene, à peine

Commentaire [E-B1]: Chose fabuleuse d'Europe ayant pris son nom de celle que ravit Jupiter.

Commentaire [E-B2]: Herodot[e] livr[e] 4.

Commentaire [E-B3]: Description d'Europe. Strab[on] liv[re] 3. Orose liv[re] 1. ch[apitre] 2. Mele liv[re] 1. Ptholom[ée] li[vres] 2. et 3.

Commentaire [E-B4]: A cause que Pline dict que toutes les isles Septentrionales sont comprises souz le nom de Britanniques liv[re] 4 chap. 16.

Commentaire [E-B5]: Louanges d'Europe prises mot a mot de Strab[on] 3.

Commentaire [E-B6]: Rien d'inhabitable en Europe.

avoient ils ouy parler de la Russie, tant s'en fault que passant plus outre vers le Chersonese Cymbrique¹¹, ils eussent cogneu les païs tres-froids des²⁰² Lapons et Biarmens¹², qui s'estendent jusqu'au Pole Artique, et est le peuple innombrable és* lieux mesmes que les
 35 anciens ont estimés inhabitables, ainsi (que Dieu aydant) nous deduirons ainsi que verrons les choses le requerir, à fin de monstrier que l'Europe n'a point un seul eschantillon de terre qui ne soit peuplé à bon escient.

Commentaire [E-B7]: Le mesme Pole Artique peuplé de diverses nations voy Olae le grand et Jean le grand ez description de la Gothie, Norvege et Biarmie.

Or ce qui est habitable, et est en païs froid et montaigneux, est aussi fort difficile à estre cultivé. Au reste n'y a lieu tant soit-il fascheux*, mal habité et inquieté par le brigandage
 40 et incivilité des habitans et voisins qui n'y devienne aisé en y changeant mesnage* et y mettant de gens de bien. Veue que les Grecz au commencement s'estans faits seigneurs des lieux montaigneux et pierreux, s'y arreserent dressans* leur police* bien gentiment, et ce prenans esgard à l'invention des artz, et choses que servissent à la politique et commun profit de ceste vie. Les Romains aussi ayant assujetty plusieurs nations cruelles et farouches* et
 45 lesquelles pour se tenir en ces païs malaïsez à aborder, aspres, raboteux et difficiles à estre habitez estoient aussi de dangereux accez, et ne recevans la compaignie de personne, les rendirent neantmoins acostables*, par le meslange d'autres hommes courtoys et civilisez, qui leur aprindrent l'honesteté et courtoisie, adoucissans celle brutale, et sauvage façon de vie de ces hommes rudes*, grossiers et Barbares. Or tout ce qui est d'Europe en planure*, et jouïst
 50 d'une naturelle et temperie* d'air se court grandement à la douceur et gracieuseté des habitans et cause qu'ils sont civils et acostables* : veue que ceux qui se tiennent és* regions fertiles et heureuses, sont ordinairement gracieux et paisibles : là où le peuple habitant és* terres mal-plaisantes, et infertiles sont gens guerriers, sentans* le masle, d'un naturel severe et peu courtoys¹³. Neantmoins que ceste diversité face leurs humeurs* contraires, si est-ce que ces
 55 nations sont profitables, et se font plaisir, reciproque les unes aux autres : entant que celles qui sont nées à la guerre soustiennent et defendent par leur effort* les autres qui les en requierent : les autres departans* leurs vivres, et communiquans* leur sçavoir, doctrine, et civilité en la façon des mœurs, et bien-seance du vivre*. Là où les dangers et dommages qui accompagnent ceux qui refusent plaisir à leurs voisins sont tres-evidens : entant que l'effort*
 60 de ceux qui manient les armes emporterait facilement le dessus, si la multitude des autres ne l'accabloit et chastioit son audace : en quoy la nature mesme a besoigné, y mettant un ordre bon et salutaire partissant la terre en montaignes et planure* : tellement que tous costez il y en ayt et de guerriers et de politiques civils et paisibles : mais l'un en plus grand nombre sçavoir

Commentaire [E-B8]: Comme et par qui l'Europe a esté civilisé.

Commentaire [E-B9]: La temperie d'air sert à la courtoisie des hommes. Les hommes retiennent l'humeur du pays de leur nourriture.

Commentaire [E-B10]: Sagesse de la nature au compartiment de la terre.

²⁰² de.

de ceux qui aiment et cherissent la paix, à fin qu'ils soyent les plus forts pour la multitude :

65 en quoy ils ont esté secourus par la providence et sage conduite des **Monarques Grecz** et
 Macedoniens premierement, et depuis, par les Romains qui leur ont succédé à l'Empire, et par
 ce moyen **l'Europe est tres-suffisante de soy**, et sans aller querir ailleur secours, pour se
 prevaloir en ses affaires, et en temps de paix, et durant les troubles des guerres. Veu que de
 bons guerriers elle en (78a) a bonne et grande multitude : et pour cultiver les terres les
 70 hommes ne luy manquent point ny pour habiter les villes, et dresser* la police* et bon ordre
 des citez et royaumes. Au reste elle est excellente en l'aport de de tres-bons fruits, et iceux
 necessaires à la vie de l'homme, et **des metaux**, autant qu'il en suffit pour leur usage : quant
 aux **odeurs** pour les autelz et sacrifices et pierreries precieuse, et de grand pris il fault qu'elle
 s'en fournisse en païs estrange*. Toutesfois ceux qui ont faulte de ces mignotises* et
 75 delicatesses n'en sont pour cela plus malheureux, ny leur vie plus infortunée et mal-aisée.
 L'Europe encor est fort abondante en bestail, groz haraz, et riches troupeaux, ayant et
 nourrissant fort peu, où point de bestes farouches et nuisibles, et voilà en general quel est
 l'estat de l'Europe, reste à particulariser ses parties, desquelles vers le levant la premiere est la
 Grece qui se presente, par laquelle aussi il nous fault commencer.

80

Commentaire [E-B11]: Les Grecz et les Romains qui jadis ont tenu et gouverné l'Europe.

Commentaire [E-B12]: L'Europe suffisante de se nourrir et deffendre.

Commentaire [E-B13]: Europe abonde en metaux.

Commentaire [E-B14]: Default d'Europe en odeurs et pierrerie.

II. De la Grece, et loix données aux Atheniens par Solon le premier, et plus excellent legislateur d'entre les Grecz. Chapitre 2.

85 Grece¹⁴ qui est l'une des belles regions de l'Europe fut jadis ainsi dite d'un qui avoit à nom Grec, lequel y posseda le temps passé de grandes terres et seigneuries : Les limites de laquelle sont dés l'estressissure* et destroit de terre qu'on dit Isthine pres le destroit de Corinthé et s'estendant du Septentrion au midy* à la mer Egée, ou Archipelague, et vers le couchant la mer Ionique¹⁵ : contenant à present la valonne jusqu'au Goulphe de Venise : Les

90 Thermopiles la partissent par le milieu tout ainsi que l'Apennin en fait de l'Italie s'estendans les montaignes des Leucade¹⁶ et la mer qui regarde le Ponant, jusqu'à la mer qui rend vers l'Orient, les dernieres montaignes qui sont vers l'Occident s'appellent Oethe¹⁷, la plus haulte desquelles est Callidrome¹⁸ par le Vallon de laquelle on prend le chemin vers le sein et goulphe dit Maliaque¹⁹ n'ayant guere plus de 60. pas de large : et est ceste voye seule par

95 laquelle (pourveu qu'on n'y donne aucun empeschement) on peut passer une armée : veu que le reste de la montaigne est si aspre, raboteux et difficile que les plus deschargez le trouveroyent fascheux* et inaccessible : et pource appelle on ce passage Pyle qui signifie portes, et d'autant qu'il y a des surgeons* et sources d'eaux chaudes et sulphurées, il s'appelle aussi Thermopile, c'est à dire porte chaude²⁰. Les regions et Provinces Grecques qui sont

100 selon le bord de la mer sont Arcanie, Etolie, Locride, Phocide, Beotie, et Eubée, qui est presque (estant isle) conjointe avec la terre ferme. Le país Attique, et de la Morée²¹, jadis Peloponnese s'estend plus que les autres le long de la mer sous la diversité des montaignes qui les ceignent : et du costé que la Grece regarde le Nord, ou Septentrion est l'Epire, Perrebie, Magnesie, Thessalie, le sain dit Malliaque. Athenes cité jadis tant fameuse mere, et

105 nourrice des artz liberaux, et des hommes sçavans et illustres en philosophie, et la plus excellente, belle, riche, et puissante de la Grece estoit posée en la region Attique entre l'Achaïe, ou Morée et la Macedone, (78b) et fut le país Attique nommé ainsi d'un seigneur appelé Attis, lequel succeda à Cecrops au royaume d'Athenes, qui en fut le bastisseur et fondateur, qui fut cause qu'on appelle la cité Cecropie, et puis Mopsopie du nom de Mopse, et

110 d'Ion fils de Xut, ou plustost (suivant l'opinion de Josephé) par Janan fils de Japhet, elle eust à nom Ionie²², et en fin elle prist le nom d'Athenes de la deesse Minerve, à cause que les Grecz appellent Pallas Αθίνα en leur langage. Dracon²³ fut le premier jadis, qui escrivit loix entre les Atheniens, mais à cause qu'elle estoient trop rigoureuses, Solon²⁴ Salaminien les corrigeant, en abolist, et annula une grande partie, veu que il n'y avoit presque constitution de

Commentaire [E-B15]: De cecy fait mention Pline li[vre] 4.c[hapitre] 7.

Commentaire [E-B16]: Description de Grece voy Strabon 8. 9. Mele 2.

Commentaire [E-B17]: Mer Egée a present Archipelague.

Commentaire [E-B18]: Quelle est la mer Ionique. Tite Live 4. deca[de] livr[e] 6.

Commentaire [E-B19]: Oethe mont sur lequel les poetes faignent qu'Hercule se brusla.

Commentaire [E-B20]: Ce sein s'appelle a present Goulphe de Negropont.

Commentaire [E-B21]: Thermopyle que signifie. Strabon livr[e] 9. Herodot[e] 7.

Commentaire [E-B22]: Eubee a present Negropont.

Commentaire [E-B23]: Epire est a present Albanie. Voy Ptholom[ée] li[vre] 3. ch[apitre] 25. Tab[le] d'Europe .10.

Commentaire [E-B24]: Où estoit la cité d'Athenes qui a present est presque rien, et s'appelle Sathine.

Commentaire [E-B25]: Cecrops premier batist Athenes voy Eusebe livre des Temps.

Commentaire [E-B26]: D'où Athenes a pris son nom. Joseph li[vre] 1. ch[apitre] 6. D'Actée roy voy Pausanie és Attiques livr[e] 1.

Commentaire [E-B27]: Loix rigoureuses de Dracon.

115 Dracon qui n'emportast peine de mort tellement que ceux qu'on trouvoit oisifs et feneans
estoyent salariez par perte de leur vie. Celuy qui prenoit des fruits, ou des herbes au champ,
ou possession d'autruy n'estoit pas plus doucement puny qu'un qui eust occis son pere²⁵ :
Solon, ayant esgard au revenu d'un chascun citoyen, et selon l'estimation des biens, il
distribua les quartiers et dixaines* de la cité d'Athenes : et estoyent ceux là les premiers en
120 ranc qui avoyent cinq cens mines de grain de revenu. Les seconds estoyent ceux qui
jouissoient de trois cens mines de rente et pouvoient nourrir des chevaux. Au troisieme ranc
estoit ostée la charge de nourrir chevaux : mais il falloit que possedassent autant de revenu
que les seconds, et de ces trois ordres on choisissoit les magistrats, le reste du peuple estant
mis en compte comme estrangers et mercenaires : et ces susdits avoyent puissance de parler
125 au peuple et de juger des differens, tous autres forclos* des suffrages et puissance de venir
aux Magistrats, et ceste civile, et gentile* police* estant imitée par Tulle Servie Roy Romain
avoit esté prise ainsi qu'aucun estiment de l'invention des Atheniens, [Lequels furent long
temps sous le gouvernement des roys, changeans deux fois de famille par l'espace environ de
600. ans, et puis vindrent sous des magistrats, ou Princes ayant presque esgale puissance que
130 roys et la dignité desquels duroit jusqu'à la mort, et se maintindrent en ceste sorte par l'espace
de 369. ans, où prenant fin la principauté ils esleurent cinq gouverneurs tous les ans des plus
nobles et riches de la ville pour manier les affaires, et administrer l'estat de la police*, et
jugemens, et pour commander sur les armées si par cas il y escheoit* guerre : durant laquelle
saison, estans abolies les loix de Dracon, Solon établit les siennes, au même temps que le
135 royaume corinthien fut destruit, et que les Israëlitites furent menez esclaves en Babilonne.] Ce
fut Solon le premier qui ordonna le conseil et parlement des Aeropagites, choisy de
conseillers et juges annuels : il y en a qui disent que l'invention en est deuë à Dracon premier
legislateur²⁶. Aucuns* disent que Solon, pour oster tout moyen de tumulte ou discorde entre
les citoyens à fin que la folle multitude du peuple ne troublast (ainsi que de coustume) avec
140 l'inconstance des ses suffrages l'equité des jugemens, choisist 400. hommes cent de chascun
des estats, auxquels estoit permis d'approuver, ou annuler ce qui seroit ordonné par les
Aeropagites. Par ce moyen comme si sa nef eust esté tenue, et appuyée de deux ancras, contre
tous flots et orages qu'eussent peu naistre en la cité, il pensoit avoir estably un estat durable,
et fortune longue pour le bien de sa republique. Par une de ses loix il avoit estably que (79a)
145 ny les Parricides, ny ceux qui avoyent convoité ou tasché d'usurper la tyrannie, fussent jamais
receus aux honneurs et dignité de la republique Athenienne. Et non seulement priva il ceux là
d'honneur en la cité, ains* encor celuy qui voyant quelque trouble et sedition entre les
Citoyens, demeuroit neantmoins les bras croisez, et sans suyvre pas une des parties qui

Commentaire [E-B28]: Comme Solon departist la cité d'Athenes. Plutarq[ue] en la vie de Solon. Celie Rhodig[in] li[vre] 10. chap[itre] 6.

Commentaire [E-B29]: De quel ranc estoient choisis les magistrats d'Athenes.

Commentaire [E-B30]: Servie Tulle emprunte la police d'Athenes. Voy Eusebe livre des temps.

Commentaire [E-B31]: Changement de police a Athenes.

Commentaire [E-B32]: Solon en quel temps vivoit à savoir en la 47. olymp[iade].

Commentaire [E-B33]: De l'Areopage voyez Pausanie li[vre] I. Hellanique histoire I. Celie Rhodig[in] liv[re] 12. chap[itre] 19.

Commentaire [E-B34]: Souverain conseil estably a Athenes.

Commentaire [E-B35]: Loy contre les rebelles et seditieux.

Commentaire [E-B36]: Loy contre les neutres et temporiseurs.

faisoyent l'esmotion*, ayant opinion que ce n'estoit le devoir d'un bon citoyen de seulement
 150 avoir esgard à son profit particulier, sans prendre soucy aucun des affaires, salut et bien de
 toute une communauté. Celle loy de Solon fut aussi admirable*, par laquelle estoit permis aux
 femmes, qui avoyent des marys peu suffisans à fournir aux charges et devoirs de la couche,
 d'en choisir tel que bon leur sembleroit des parents, plus proches du mary, pour servir de
 procureurs et substituts aux aydes, et effectz qui sont de l'essence du mariage. Ne voulut en
 155 outre, que la femme portast somme d'argent à son mary pour son mariage, ny autre chose
 quelques abillements et meubles, pris en la maison de son pere : disant que l'alliance, et
 conjonction matrimoniale, ne devoit point estre faite à pris d'argent, ny pour l'esperance de
 richesses, ains* seulement afin que l'homme se joignit amiablement* à la femme pour en
 avoir lignée qui luy succedast, et afin luy mort ne fut maudit et abominé, pour n'avoir fait
 160 aucun profit à la republique. Quiconque disoit injure à un autre dedans le temple, ou au lieu
 des plaids et jugement, il estoit condamné à cinq drachmes d'amende. Estoit permis librement
 à chascun en testant* de donner argent ou autre chose de leur conquest*, à qui bon leur
 sembloit, comme ainsi soit que au paravant, selon la coustume du pays, il fallust que cela
 demourast en la maison de celui qui testoit* : d'autant qu'en cecy il eust plus d'esgard à
 165 l'amitié qu'à la parenté, et au plaisir alliance qu'à la liaison du sang : toutesfois y avoit
 pourvion telle, que le testateur ne fut hors de son sens, ou que l'on ne l'eust suborné,
 trompé, ou gagné par quelque moyen illicite. Or donna encor Solon, que celui qui ne seroit
 parent d'un homme decédé, ne le pleurast, ou en fait le dueil en sorte quelconque. Joint que le
 fils n'ayant esté instruit en aucun art ou science par son pere, ne fust tenu par la loy, de
 170 nourrir son dit pere, estant cassé de vieillesse, ou surpris de quelque grande nécessité*. Et
 ceux aussi qui estoient bastards et illegitimes, n'estoyent obligez aucunement à la nourriture
 de ceux qu'on estimoit estre leur pere et mere : veu que celui qui ne peut s'abstenir
 d'acointer* la paillardise, monstre assez et tres que manifestement qu'il n'approche point la
 femme pour en avoir des enfans, ains* plustost pour rassasier sa lubricité et paillardise, et que
 175 par ce moyen c'est lui-mesme qui se prive du salaire de sa diligence, et profite que doivent
 avoir ceux qui travaillent pour le public. Voulut Solon que impunément on occist le paillard
 qui seroit trouvé en adultere : mais fort doux envers ceux qui violoyent une fille de maison,
 lesquels il condamnoit seulement à dix drachmes d'amende. Il osta la licence au pere de
 vendre sa fille, et au frere d'aliener* sa sœur, si ce n'est qu'ils les eussent trouvées en faulte et
 180 paillardise. Celui qui emportoit le pris aux jeux Isthiniens avoit cent drachmes pour
 reconnaissance : mais qui vainquoit aux courses du mont Olympe en obtenoit 500. en (79b)
 signe de sa victoire. Celui qui en ayant surmonté* un loup le conduisoit dans la cité, recevoit

Commentaire [E-B37]: Sauvage Loy de Solon pour les femmes.

Commentaire [E-B38]: Loy sur l'abrogation des douaires.

Commentaire [E-B39]: Ceux maudits qui sans enfans decedoyent, pris de la Loy de Moysse.

Commentaire [E-B40]: La Drachme veut trois solz. et demy. Voy Budee li[vre] De Asse.

Commentaire [E-B41]: Puissance de faire Legatz, voire hors de la famille

Commentaire [E-B42]: Loy contre les peres qui laissent leurs enfans sans vacation.

Commentaire [E-B43]: Bastards non tenus de reconnoistre leurs peres.

Commentaire [E-B44]: Comme les peres pouvoient vendre leurs filles.

Commentaire [E-B45]: Des jeux Isthiniens Pausanie li[vre] 2. et des Olympiens luy mesme li[vre] 5. Celie Rhodig[in] li[vre] 13. ch[apitre] 17.

Commentaire [E-B46]: Loups poursuivis par salaire public à Athenes

cinq drachmes du thesor* public, et qui prenoit la louve n'en avoit qu'une estant ces deux pris
 l'un la valeur d'un bœuf, et l'autre d'une brebis, et de tout temps les Atheniens en avoyent
 185 aux loups, et les poursuivoient, à cause qu'ils prejudicent et au bestail, et troupeaux, et au
 labourage de la terre. Les enfans de ceux qui mouroyent à la guerre, et pour le service du
 public, estoient aussi nouris aux despens du thesor*, et de la ville, et instruits en toute civilité
 et bonnes lettres, afin que tous les citoyens fussent par ceste honesteté, plus affectionnez* à
 combattre vaillamment et hardiment pour la deffence d'une cité qui les caressoit* si
 190 charitablement. Ordonna encor Solon, que celui qui perdrait les yeux à la guerre, fust
 entretenu et nourry aux despens de la cité. Feit une assez belle ordonnance par laquelle, il
 deffendist que le curateur* d'un mineur ne demourast point avec la mere du pupille : comme
 aussi il commanda que celui ne fut point tuteur, ny curateur*, auquel peut advenir la
 succession et heritage par la mort des pupilles. Estoit deffendu par sa loy, que l'orfevre ayant
 195 fait un aneau n'en retint point le seau, ny cachet raportans l'effigie du possesseur de la bague.
 Et vouloit que qui creveroit un œil à son prochain, qu'il perdit les deux en recompence* : au
 reste ne retirer ce qui n'est sien, et qui feroit le contraire, la peine de mort y estoit estable. Si
 le Prince et gouverneur de la cité estoit trouvé s'estant enyvrré, la loy le condamnait à la mort.
 Solon fut aussi le premier qui aprinst aux Atheniens de compter leurs jours selon le cours de
 200 la Lune. Permit qu'on portast toute forme de fruits hors le país Attique pour le trafic*, sauf le
 miel et la cire. Ne voulut que aucun estranger fut receu citoyen en la cité, si ce n'estoit
 quelque artisan qui s'y retirast avec toute sa famille, ou celui qui seroit banny à jamais de son
 país. Ces loix et ordonnances fait il tailler* en des tables de boys, qu'il apella Axiones, les
 promulgant, et autorisant par serment solennel du peuple pour cent ans, s'assurant que les
 205 citoyens accoustumez par si long temps en une telle maniere de vivre, à grand peine
 laisseroyent ilz jamais de continuer en ce devoir. Mais Herodote accourcist bien le temps de la
 longueur et durée de ces loix, establies par Solon au país Attique, n'y ayant mis le terme que
 de dix seulement²⁷. Et imitant les autres legislateurs, qui pour autoriser et donner plus de
 210 de reverence, il attribua (ainsi que desja avoit fait Dracon) les siennes à la Deesse Minerve,
 comme si c'eust esté d'elle que l'invention d'icelles fust procedée²⁸ : et contraignist, et
 peuple, et Senat de jurer publiquement, et sur une pierre au marché, qu'ils les garderoient
 inviolables. Ceux qui bastirent la cité d'Athenes ne furent point estrangers, ou gens venus
 d'ailleurs et vagabons, ou un amas confus de peuple ramassé de diverses contrées, ains* natifs
 215 du mesme lieu qu'ilz habitoient, et le lieu de leur demeure estoit aussi le país de leur
 naissance et origine. Ce furent les premiers en Grece, qui enseignerent l'usage d'ourdir* les

Commentaire [E-B47]: Loy pour les enfans de ceux qui mouroyent en guerre. Voy Thucide.

Commentaire [E-B48]: Ceste loy s'observe en France, et mesme entre les Princes.

Commentaire [E-B49]: Car on séelloit les lettres avec les anneaux.

Commentaire [E-B50]: Princes yvrongnes condamnez à mourir.

Commentaire [E-B51]: Artisans honorez en Athenes.

Commentaire [E-B52]: Ces tables estoient gardées au Pritané. Pausanie l[ivre] I . Herodote I.

Commentaire [E-B53]: Des ruses des legislateurs profanes. Voy Celie Rhodig[in] livr[e] .18. chap[itre] 19. Ainsi fit Nume à Rome de sa nymphe Egerie voy Plutarque.

Commentaire [E-B54]: L'origine et commencement des Atheniens. Pausanie liv[re] I.

toiles, de faire l'huile, et tirer le vin du raisin, de cultiver les terres, et semer les grains, comme au paravant leurs voisins vesquissent de glands et autres fruits sauvages. Quant aux lettres (80a) et l'eloquence, la police*, honesteté, les loix, la courtoisie, c'est sans doubtte
 220 qu'elles avoyent leur temple et siege principal en la cité d'Athenes. Et d'autant que jadis les femmes en faveur de Minerve, avoyent prononcé sentence contre Neptune, touchant l'imposition du nom de la cité, furent ordonnées trois loix pour apaiser le courroux de Neptune **contre les femmes** : à sçavoir que dame quelconque n'entreroit jamais au Senat : que les ne porteroient ny nom, ny armes de leur meres, et qu'elles ne seroyent point dites
 225 Athenées, ny Atheniennes, ains* seulement Attiques. **Ceux qui estoient morts en bataille**, estoient enterrez avec ceste ceremonie : Trois jours durant, on dressoit une tente ou loge, où les ossements des morts estoient mis, et où chacun pouvoit porter, s'il avoit rien des reliques de ses predecesseurs, et chacune tribu et famille portoit en des bieres les ossements de sa parenté et alliance : et parmy tous ceux-là y avoit ordinairement un lict et cercueil vuide, et paré,
 230 neantmoins en memoire des absens, et qui s'estans perdus à la bataille, n'avoyent esté trouvez entre les morts, et estoient portez ces cercueils indifferement par les citoyens, ou par les estrangers leurs amys, où ce pendant les femmes se tenoyent pres le tombeau, crians, et pleurans outre mesure : et les enterroyent hors la ville, et aux faux-bourgs en un cemetiere public, qui estoit pres le monument de Calixte : auquel ils mettoyent tous ceux qui
 235 mourroyent aux combats, sauf ceux qui furent occis à la journée de Marathon²⁹, auxquels à cause de leur vertu et vaillance singuliere, ils dresserent des tombeaux **au mesme lieu**, où ils gaignerent la bataille³⁰. Les corps estant mis en terre, un des seigneurs de la cité des plus autorisez, et choisi entre les plus excellens, estoit deputé à faire une oraison funebre à la louange des decedez selon la dignité et vaillance de chacun, laquelle finie, on se retiroit en la
 240 cité³¹. Et c'est ainsi qu'ils en usoyent tout le long de la guerre, pour recognoissance des services des bon citoyens : mais leur gloire est du tout aneantie, et n'aparoit plus de celle grande cité que quelques pauvres **ruines**, elle estant reduite en un miserable cazal*, et pauvre village, que à present on nomme Sathine.

Commentaire [E-B55]: Loy d'Athenes contre les femmes.

Commentaire [E-B56]: Maniere d'obseques gardée à Athenes pour ceux qui mouroyent en bataille. Voy Thucide.

Commentaire [E-B57]: Car Marathon n'estoit guere loing d'Athenes. Voy Strabon li[vre] 9. De cette bataille voy Herodote li[vre] 6. Justin li[vre] 2.

Commentaire [E-B58]: Athenes du tout ruinée à present.

245

III. Du pays de Laconie, des mœurs et loix anciennes des Lacedemoniens. Chapitre 3.

Laconie province assise au Peloponnesse, que à present on apelle Morée, a eu jadis le nom et d'Oebalie³², et Lacedemone d'un enfant de Jupiter, et Taigé³³, lequel eust à nom

250 **Lacedemon**, et par lequel fust bastie, et nommée celle tant illustre, et fameuse cité de Lacedemone, portant le nom de la Province : elle fut aussi apellée Sparte, d'un des enfans de Phoronée qui portoit ce mesme nom. [Toutesfois Pausanie tient, qu'elle fut ditte Sparte de la femme de Lacedemon, et fille d'Eurote³⁴, de qui aussi le fleuve passant par celle cité avoit pris sa denomination : mais cela se peut accorder facilement que un des enfans ayt causé le

255 nom de Sparte et que Lacedemon epousast la fille dudit Phoronée, qui fut roy des Argives, jaçoit* que Eusebe tienne que Sparte estoit un filz dudit **Phoronée**, et auquel (80b) il attribue la fondation de celle cité : et ainsi pour les accorder, il fault dire que le fils du Roy Argivien la fonda : mais que Lacedemon l'ayant embellie et accreue, luy donna le nom de sa femme, qui portoit le mesme nom que avoit le fils de Phoronée : lequel vivoit long temps au paravant, que

260 ny Athenes, ny Lacedemone, eussent roys ny police* quelconque.] Cest cité fut la Royale et Metropolitaine*, siege du Roy Agamennon, celuy qu'on dit avoir esté general en l'armée des Grecs, faisant le voyage de Troye. **Licurgue** grand et illustre philosophe, frere du Roy de Sparte nommé Polydecte, comme son frere estant mort il eust la charge des enfans mineurs ses neveux, et gouvernast le país attendant leur majorité³⁵, reforma les mœurs de la cité y

265 establiissant de saintes loix, et legitimes coutumes, adextrant* les Spartains à toute honesté et vertueux exercices, comme ainsi soit, que au paravant les Lacedemoniens fussent les seuls entre les Grecs fort mal complexionnez* et incivils, tant entre eux mesme, qu'à l'endroit de leurs hostes et voisins, ne frequentans aucun, et n'ayans affaire, ny communication avec

270 personne. Pour oster donc ceste barbarie et incivilité, Licurgue hardiment et sans craindre la fureur populaire abolist toutes les loix, ordonnances, coutumes, et anciennes façons de vie des Spartains, en y introduisant d'autres plus civiles, modestes, et louables. La premiere desquelles fut, que les plus anciens seroyent toujours appelez au conseil des Roys, (car il en avoit **deux** ordinairement en Lacedemone) et ceste troupe assistant au conseil, servoit d'arbitre et moyenneur*, entre la puissance Royale, et la violence de la multitude, afin que le peuple ne

275 s'emancipast en se revoltant, et que les Roys n'abusassent tyranniquement de leur autorité. **Vingt et quatre vieillars** (car tel en dit avoir esté le nombre Aristote) assistoyent aux deux roys, prenans esgard que la Democratie, ou puissance populaire ne prist plus de pied et fondement que de raison, et que les Roys n'attentassent* de changer la royauté en tyrannie³⁶.

Commentaire [E-B59]: Par qui bastie Lacedemone. Voyez Pausanie li[vre] 5 ou aux Laconiques. Lacedemone à present se nomme Misistrate.

Commentaire [E-B60]: Ce Phoronée regnoit du temps de Isaac. Voit Eusebe aux Chroniq[ues].

Commentaire [E-B61]: Licurgue frere du Roy de Sparte. De Lycurgue et de ses loix et modestie, voy Justin liv[re] 3. Plutarque en la vie de Lycurgue. Pausanie liv[re] 3.

Commentaire [E-B62]: Deux roys à Lacedemone.

Commentaire [E-B63]: Conseil en Lacedemone pour tenir et les Roys, et le peuple en bride.

Et failloit* que le peuple fust adverty de tout ce que ceste troupe choisie ordonnoit, et deliberoit au conseil. Long temps apres furent ordonnez les Ephores, afin de servir de frein et bride à ceste dignité de peu d'hommes en Grec Oligarchie : neantmoins l'election des Ephores n'advint, que quelques cens ans apres la mort de Lycurgue, regnant Theopompe à Lacedemone. Les seigneurs qui gouvernoyent la cité, ayans eux-mesmes crée les Ephores, feirent encor une autre ordonnance sur le partage et division des terres et possessions, mettans en teste à la multitude que tout le terroir*, et juridiction Spartaine fut mise en commun, afin que la distribution en fut faite esgale à chacun : d'autant que la raison vouloit que les citoyens fussent premiers en vertu, et excellence, et se devançassent en generosité les uns, les autres, et non en bobans*, delices, et superfluité* de richesses. Les lots donc des terres vindrent en 39000. forts, et parties contenans toute la juridiction et seigneurie, et les finages* de la cité en 9000. parties³⁷ : Les villes municipales, et champestres triployent ce nombre, et portoit le partage de chacun, que les hommes avoyent pour teste soixante dix mines de bled, et les femmes (81a) 12. pour ans pour leur nourriture et menus affaires³⁸. Le legislateur eust volontiers fait partager en mesme esgalité les meubles, et l'avoit entrepris dès le commencement, mais craignant la male grace de le multitude, d'autant qu'il en voyoit desja plusieurs mal disposez à le souffrir*, s'en desista*, toutesfois pour oster les superfluitez* et l'avarice, interdit-il tout usage d'or et d'argent, et fait battre monnoye de fer, qui estoit de peu de valeur, et par ce moyen il empescha et rompist les desirs, et de desrober, et d'accumuler thesors*, n'estant l'or, ny l'argent en estime. Afin encor que le fer qui servoit de monnoye, ne peut prouffiter depuis en autre chose, à cause de sa mollesse, lors qu'il estoit tout ardent, il le faisoit estaindre avec du vinaigre³⁹. Chassa encor de la cité tous artisans comme inutiles, là où les orfèvres s'en allerent de leur bon gré, voyans que l'or y estoit interdit, et que le seul fer estoit en usage pour la monnoye. Et pour oster toute superfluité* et delicatesses au vivre*, ordonna que on mangeast en public, que pauvres et riches fussent assis à mesme table, et fussent servis de pareilles viandes*. Deffendit que ceux qui auroyent banqueté en leur maison ne sortissent point en rue : et celuy qui se faschoit de vivre ainsi escharcement* estoit repris et tancé des autres, comme peu sobre, et non apte à vivre selon les coustumes du païs, et ainsi fut toute la superfluité* ancienne ostée et abolie de Lacedemone. Les riches et plus puissans de la cité à cause de cela, s'aspirerent contre luy de sorte, que se ruans sur luy, luy creverent un œil d'un coup de baston, qui causa que depuis nul Lacedemonien entroit au banquet avec le baston à la main⁴⁰. Et apellerent ces festins et façons de banqueter filies, c'est-à-dire amitez, comme vray signe, et argument d'une grande societé et courtoisie, liant ensemble le cœur des

Commentaire [E-B64]: Ephores instituez à Sparte cinq en nombre. Celie Rhodig[in] li[vre] 18 ch[apitre] 26.

Commentaire [E-B65]: Les Roys regnerent à Sparte 350 ans. Et les Ephores y commencerent en la 5. Olympi[ade].

Commentaire [E-B66]: Partage esgal des terres spartaines.

Commentaire [E-B67]: Or et argent sans compte, ny pris à Lacedemone.

Commentaire [E-B68]: Artisans chassez de Lacedem[one].

Commentaire [E-B69]: Les Spartains mangeoyent en public.

Commentaire [E-B70]: Ce fut un nommé Alcandre qui luy creva. Voy Pausanie ez Laconiques 3. et Celie Rhodig[in] liv[re] 3 ch[apitre] 28 et li[vre] 14 c[hapitre] 18.

citoyens, ou plustost Phidities, à cause de l'espargne et grande sobrieté de despence, en laquelle ils s'acoustumoyent vivans en telle sorte⁴¹.

Commentaire [E-B71]: Les freries des Lacedemoniens.

315 Ceux qui avoyent sacrifié, ou venoyent de la chasse, n'estoyent aussi contrains se trouver au banquet public, ains* avoyent permission de manger en leur maison, où tout le reste du peuple failloit* que mangeast en public. Or pour fournir à la despence de ce souper ordinaire, il failloit* que chacun fournist une mine de farine, huit cores de vin, cinq livres de fromage*, et de figes cinq lives et demie, y assistoyent les enfans, comme leur servant d'une escole de sobrieté, attrempance* et d'apprentissage de toute honesteté et courtoisie :

320 entant que on y parloit des affaires, et s'y jouoit* on modestement, et sans user de parole sale, ne qui piquast aucun de la compagnie. En Sparte on se marioit plus pour esgard de la lignée, afin d'avoir des citoyens qui suivissent les armes, que de soing qu'ils eussent de la chasteté : et y avoyent les femmes tant de licence et d'honneur, que les marys les apelloyent dames et maistresses⁴². Les filles y estoyent adextrées*, et acoustumées à la course, escrime,

325 jeu de la balle de fer, et au trait, et jeu des Arsegayes*, dards, ou corsegues* : afin qu'oublians les delicatesses dameretes*, elles fussent rendues plus robustes à souffrir* le travail de l'enfantement : et s'exerçoyent toutes nûes comme les garçons, chantans, dançans en certaines solennitez*, en la presence, et à la veuë des jeunes hommes de leur aage*, et quoy que elles se descouvrirent, si n'y avoit il rien d'insolent, ou peu (81b) chaste, d'autant que personne n'y

330 pensoit en mal, et ne prenoit garde à vilennie quelconque. De là venoit ceste naïve* gaillardise*, et à tout promptitude des dames Lacedemoniennes plustost meures, et aptes au travail que toutes les autres de la Grece. L'homme qui avoit vescu en Celibat, estoit comme indigne de la compagnie des autres chassé des lieux publiques, et se pourmenoit rouant* autour de la place tout nud le long de l'hiver, afin de n'estre honoré avec les autres vieillards,

335 par la jeunesse⁴³. Les filles meures et prestes à marier, estoyent ravies par ceux qui les devoient espouser : et le jour des nopces, l'espousée conduite en la chambre de son espoux, on luy rasoit les cheveux, puis venant l'espoux, luy deceignoit* sa ceinture et luy estoit permis d'y coucher la nuit tant seulement, car de jour il n'eust osé l'acoster, d'autant qu'il estoit defendu à tout Lacedemonien, tant s'en fault de caresser*, voire de ne²⁰³ voir leurs

340 femmes de jour, tant que ils fussent peres de quelque enfant⁴⁴ : et la charge et soing des enfans, estoit commis aux hommes dignes, et suffisans à les instruire en toute vertu et honesteté. Les vieillardz qui se voyoient inhabiles* à faire des enfans, avoyent licence de donner leur femme à quelque jeune homme, qui fut bon et vertueux pour en avoir lignée : et

Commentaire [E-B72]: Si ce mot Core venoit à la quantité de cinq muids pour Core, c'estoit bien pinté.

Commentaire [E-B73]: Quel nom estoit donné aux femmes de Lacedemone.

Commentaire [E-B74]: Ceste balle estoit par les anciens dite Discus, et faicte en rond.

Commentaire [E-B75]: De ces exercices des dames Lacedem[oniennes] voy Platon 5 de la repub[lique].

Commentaire [E-B76]: Celibat detesté et mesprisé par les Lacedemoniens.

Commentaire [E-B77]: Spartains ne voyoient leurs femmes qu'elles ne fussent enceintes.

Commentaire [E-B78]: Sot prest des femmes en Lacedemone.

²⁰³ Ne de.

quoy que elle fut grosse du fait d'autrui, si est-ce que les enfans estoient au mary : sans que
 345 aucun ust osé reproché d'infamie, celui qui ayant une femme chaste, pudique, et fertile,
 induisoit neantmoins un autre à la luy engrossir, et labourer le terroir de son espouse, comme
 gras et fertile, et propre à produire quelque bon fruit⁴⁵. Et se mocquoyent d'aucunes nations,
 lesquels nourrisoyent, et supposoyent ores par pris, tantost par priere les chiennes et juments,
 aux bons animaux de leur espee, et ce pendant tenoyent leurs femmes en seure garde : quant
 350 à eux fussent ilz ou fortz ou foibles, si ne vouloyent ilz estre sans lignée⁴⁶. La nourriture des
 enfans n'estoit point par les parens distribuée, et n'estoit à eux de les eslever : car dés que un
 enfant naissoit, on le portoit en un lieu public à ce destiné, que ilz apelloient Jeschem : ou
 estant desja grandelet*, s'ilz se trouvoient l'ayans contemplé à leur fantaisie*, taschoyent de
 le faire enroller en un des neuf mille forts du peuple, à qui le terroir* et finage* de la cité
 355 estoit distribué : mais si l'enfant estoit laid, difforme, et contrefait, ils l'envoyoyent en un lieu
 raboteux, et plein de precipices pres un monticule nommé Taigé, et là faisoit on precipiter
 ceste pauvre creature comme inutile, et sans nul proufit pour la republique⁴⁷. Les femmes ne
 lavoyent point leurs enfans avec de l'eau, ains* le vin en faisoit l'office, à cause que celle
 liqueur resoult les membres, et les debilité, et mesmement si le corps est sujet au hault mal :
 360 elles ne fomentoyent* ny envelopoyent aucunement ceste tendre enfance, ny la tenoit en
 aucun berceau ou langes, et les acoustumoyent aux tenebres et solitudes. Qui estoit cause que
 plusieurs nations estranges* poursuyvoient d'avoir des nourrices Spartaines pour nourrir et
 eslever leurs enfans⁴⁸. Les petits en Lacedemone, dés l'an septieme estoient adextrez* avec
 leurs compaignons en l'assemblée, et y aprenoyent les lettres non pour y estre sçavans, ains*
 365 seulement pour leur necessité*, car le reste de leur apprentissage consistoit en souffrance et à
 s'acoustumer à la peine et au travail sans cesse. On coupoit leurs cheveux (82a) rez à rez* du
 cuir*, et les faisoyent aller piedz nus, et sur l'an douziesme, ilz commençoient à ne porter
 qu'une robe suyvant l'ordonnance et coustume du païs, sans qu'ils sceussent que valoir, ny
 bain, ny estuve* : et couchoyent sur des lits faits de roseaux : et en hyver ceux là estoient
 370 honorez de lit, lesquels ilz apelloient lycophones, c'est-à-dire tue-loups⁴⁹. Et celui estoit eslu
 Iré, c'est-à-dire precepteur et maistre d'enfans, qui passoit les autres en aage* de deux ou trois
 ans, lequel donnoit commission aux plus grandz d'aller buscheter* et querir du bois, et aux
 petits de chercher* leur charge avec larcin : et d'entrer au banquet des grands et anciens, pour y
 rober* quelque chose. Celui qu'on surprénoit au larcin estoit foueté, nom que cela fut réputé
 375 à vice, ains* seulement d'autant qu'il ne s'y estoit pas porté subtilement, ny avec la finesse
 qui y estoit deüé⁵⁰. Le gouverneur pour adextrez* ses compaignons, commandoit aux aucuns*
 de chanter, aux autres de proposer quelques questions subtiles et aigues, et failloit* que la

Commentaire [E-B79]: Cruauté des Lacedemoniens envers leurs enfans. Taigé estoit une colline pres de Sparte, où l'on immoloit au Soleil. Voy Pausanie. 3.

Commentaire [E-B80]: Estrange nourriture des enfans Lacedemoniens.

Commentaire [E-B81]: Larcin loué entre les Lacedemoniens. Plutarque aux Apophtegmes.

responce fut, et bresve, et soubdaine*. En quoy si quelqu'un se monstroït pesant et paresseux, le chef luy mordoït un peu vivement le pouce. On leur enjoignoit encor d'user d'une oraison grave et sententieuse, toutesfois ayant quelque gayeté, et gaillardise*, mais le tout tres brievement : de sorte que on disoit en commun proverbe, qu'il estoit plus aisé de philosopher aux hommes, que d'imiter la briefveté de parole des Laconiques⁵¹. Or fault-il sçavoir en quoy dés le commencement s'employoit un chacun des estats, et comme ilz estoient en un honneste debat, et vertueuse envie, à qui feroit le mieux quelque chose de bon : veu que tous les aages* estoient partis en trois rancs et ordres.

Commentaire [E-B82]: Voy Platon au Protagore. Briefveté de parole louée entre les Laced[emoniens].

Chacun de ces chœurs avoit son mot, veu qu'aux festes grandes et solennelles les plus anciens disoyent en chantant : Nous fusmes jadis fort robustes et jeunes, et le disoyent avec une fort douce et melodieuse voix : lesquels estoient suyvis de ceux qui estoient en aage* parfait, et en leur plus grand force, desquels la parole estoit telle : et nous sommes jeunes et puissants, ce qu'il vous est loisible* de tenter, et experimenter, à quoy ajoustoyent les enfans en disant : Nous serons aussi bons et gaillards que vous et meilleurs encore que tous les deux. Plutarque dit que encore de son temps les Lacedemoniens usoyent de certaines chansons, et accordz que ilz sonnoient sur des fleustes, lors qu'ilz marchoyent en bataille⁵².

Commentaire [E-B83]: Plutarque en la vie de Licurgue.

Thucidide est auteur de ceste façon de faire Laconique quant au jeu de fleustes usé en guerre, niant toutesfois, que ilz fussent conduitz de quelque superstition, ou en l'honneur de quelque divinité, ny pour irriter, et esguillonner leurs esprits à plus de vaillance et bravade au combat (ainsi que en usoyent les Romains avec leurs cornes et trompettes) mais plustost, afin que avec ceste douceur et harmonie, ilz allassent d'un pas esgal et sans trop de vehemence, ou desordre se presenter à l'ennemy. Il se treuvent encore des vers d'un poëte Laconique, qui font foy que non seulement les Spartains usoyent entrans en bataille des fleustes, ains* encor de la harpe, laquelle coustume avoit esté empruntée des habitans de l'Isle de Crete.

Commentaire [E-B84]: Thucidide 5. Laced[emoniens] pourquoy usoyent du jeu de fleustes allans au combat.

Commentaire [E-B85]: Les Romains incitoient les soldats avec des cors et trompettes.

Commentaire [E-B86]: Laced[emoniens] usent de la harpe marchans en bataille.

Herodote escrit que Halyatte roy des Lydiens marchant en guerre menoit (82b) des fleuteurs et joueuses de lyre et de harpe, et ce qui est indigne d'estre recité dressoit des banquets delicieux, et usoit de delices effeminées, allant combatre les habitans de Milet⁵³. Les Romains outre les cors, et son de trompes, animoyent encor le soldat avec un grand cry et huée lors que ilz affrontoyent l'ennemy : ce qui est bien au contraire de ce que Homere chante des Achives et Grecs, lesquels il fait marcher sans dire mot, et respirans ne sçay quelle²⁰⁴ force et gaillardise* sous le repos de tel silence. Les Gaulois comme escrivent Tite Live, et

Commentaire [E-B87]: Halyatte Roy Lydien mol et effeminé.

Commentaire [E-B88]: Herodot[e] liv[re]. I.

Commentaire [E-B89]: Homere n l'Iliade.

Commentaire [E-B90]: Avec quelle gaieté les Gauloys marchoyent en bataille.

²⁰⁴ Qu'elle.

410 Polybe y alloient en dançant, et sautelant*, et frapans de leurs boucliers sur les crestes de leurs morions* et bourguinottes*. Aucuns* Barbares commençoient l'estour* et conflit avec urlements espouvantables : par lesquelles façons de faire, on voit que pas une des autres nations ne suivoit la maniere de faire des Lacedemoniens en sonnans l'assault aux alarmes*. Dés que ilz sortoyent d'enfance ilz nourrissoient leur perruque* et chevelure suyvant

415 l'ordonnance de leur legislateur qui avoit opinion que les hommes paroissent plus beaux ayant ainsi longs les cheveux, lesquelz couvroient les fautes* du visage, et s'il y avoit quelque default que les cheveux donnoient plus de fureur et apparence de force et gaillardise⁵⁴. Le Roy avant que entrer au combat imoloit une chevre aux Muses. Ce peuple avoit certaine loy ordonnée pour son vivre*, et en paix et au temps de la guerre, ayans opinion qu'il se failloit* exercer au fait militaire, comme ayant esté produits de la nature, non pour leur aise particulier, ains* pour la deffence de leur pays.

Commentaire [E-B91]: Laced[emoniens] portoyent longue perruque.

Commentaire [E-B92]: Chevre immolée aux Muses. Voy Pausanie 3.

Ilz ne s'adonnoient à art quelconque qui leur aportast gain, comme ceux qui n'embrassoient autre cas que les desirs de la guerre⁵⁵: le reste du temps ils l'employoient à banqueter ensemble, et vivans en commun, il advint ce que d'eux escrit Plutarque, que les

425 Lacedemoniens ne vouloyent plus vivre en leur privé*, et quand bien ils en eussent eu desir, si leur estoit-il presque impossible de l'effectuer, veu la grand accoustumance qu'ils avoyent de suyvre les façons anciennes de leur pays et predecesseurs⁵⁶. Quant à donner suffrages et balloter* à l'election des Magistrats, ils en faisoient tout au contraire des autres nations : vu que une petite troupe d'entre eux choisis pour tel effait entroient en un lieu secret pres

430 l'assemblée où les voix estoyent données, d'où avant ils ne voyoient personne, et aucun aussi ne les pouvoit y voir : là ils prenoient garde au nombre des voix pour le fort de l'election, et oyans le bruit plus grand en la preuve et consentement du peuple, pour quelqu'un des competeurs et poursuyvans la dignité, ils l'escrivoyent en une tablette, laquelle puis apres estant proposée en public donnoit tesmoignage qui estoyent ceux d'entre les poursuivans qui

435 avoyent le plus de voix, et emportoit le magistrat et office⁵⁷. Licurgue fut le premier qui, ostant toute superstition, permist qu'on enterrast les corps des citoyens dans l'encloz de la cité, voire d'avoir tombeaux à l'entour du circuit* des temples : toutesfois n'estoit il permis d'escire le nom d'homme ny femme sur le tombeau, sinon de ceux seulement qui estoient morts combatant vaillamment à la guerre : et ne duroit leur dueil que l'espace de 15. jours⁵⁸.

Commentaire [E-B93]: Laced[emoniens] bons guerriers naturellement voy Herodote .7. Demacate à Xerse.

Commentaire [E-B94]: Plutarque.

Commentaire [E-B95]: Des mœurs des Laced[emoniens] voy Rhodig[in] liv[re] 18. cha[pitre] .I. et 2.

Commentaire [E-B96]: Façon de baloter à Lacedemone.

Commentaire [E-B97]: Les Atheniens ne souffroyent au contraire aucun enterrer en leur ville Thucidide.

440 Defendu en outre aux Lacedemoniens de voyager, afin de n'apporter quelque corruption de mœurs en leur cité par la hantise*, et frequentation (83a) des estrangers : voire ceux qui venoyent d'ailleurs à Sparte, en estoyent chassez, si ce n'estoit gens qui peussent prouffiter à leur republique à fin que les Estrangers ne s'acoustumassent à vivre suyvant les

Commentaire [E-B98]: Les voyages defendus aux Lacedem[oniens] et pourquoy.

façons et discipline Laconique, ce qui semble estre plus barbare et plein d'envie que de raison.

445 Mais Plutarque en rend la cause assez juste, disant que le legislateur le fait, à fin que par les
raports de nouvelles et arraisonnements* mutuelz du citoyen avec l'estranger on ne causast
diverses humeurs et volonteiz en la fantasie* des habitans qui est une peste tres dangereuse
pour pour empescher le maintenance du repos en une ville⁵⁹ : Lycurgue ne voulut que les
jeunes hommes eussent plus d'une robe et vestement quelque saison que ce fust de l'année, et
450 deffendit que l'un fut mieux en ordre, ou vestu plus mignonement* que les autres, et qu'aucun
le traitast ou banquetast plus magnifiquement que le reste des citoyens.

Defendit en outre que le trafic* se feist par exchange et non en achetant argent
comptant : et ordonna que les jeunes hommes se tinsent non à la suite de la Court, et en la
ville, ains* aux champs, pour passer ceste gaye et glissante jeunesse en peine, et travail,
455 plustost qu'en repos, aise, et delicatessse : où il ne voulut qu'ils eussent autre lict que la terre
dure, ny sauce que d'apetit, ny qu'ils revinsent en la cité, qu'estans en aage* d'homme pour
faire service au public. Ordonna d'avantage que les filles fussent mariées sans dot ny doüaire
quelconque, à fin qu'aucun ne choisist femme pour ses richesses, et que l'homme fut mieux

obey de son espouse, n'estant bridé de l'obligation d'un doüaire. Ne voulut que les plus riches
460 et puissans fussent les plus honorez, ains* donna cest avantage aux vieillards qui
surpassoyent les autres en aage*, et n'y a eu jamais lieu en la terre où les vieillards ayent esté
plus reverez qu'en Lacedemone. C'estoit aux roys à se mesler des affaires de la guerre et aux

Magistrats des jugemens et successions annuelles des officiers de la cité, au senat de prendre
esgard que les loix fussent bien gardées et observées : et permit Licurgue au peuple d'eslire de
465 nouveaux Senateurs et faire tels magistrats que bon luy sembleroit, et d'autant qu'au
commancement ces loix sembloient dures et intolerables aux citoyens pour leur nouveauté,
Licurgue pour les autoriser faignist qu'Apollon Delphique en estoit l'auteur, et que de Delphe
il les avoit portées, à ce contrainct par le divin commandement, à fin qu'avec ceste religion il
les accoustumast à souffrir* ce qu'ils ne pouvoient accepter qu'avec fascherie* et difficulté.

470 Et à fin que ses ordonnances prinssent eternal et durable cours et establissement, il obligea ses
citoyens par serment de ne jamais rien changer, ny innover des loix par luy faites, tant qu'il
fut de retour, d'autant qu'il s'en alloit vers l'oracle Delphique pour consulter Apollon,
qu'est-ce qu'il faudroit adjouster ou diminuer en ses ordonnances⁶⁰. Et sous la faveur de ce
serment solennel il s'en alla en Candie où il passa en exile volontaire le reste de son aage* :

475 voire commanda-il mourant qu'on gettast ses ossemens en mer, à fin que si par cas les
Lacedemoniens recouvroyent son corps, ils ne pensassent estre absous du serment fait sur
l'observation de ses edits⁶¹. Ne sera hors de propos de dire un peu quel honneur les

Commentaire [E-B99]: Plutarque en
Licurgue. Sage advis du legislat[eur]
Lacedem[onien].

Commentaire [E-B100]: Ainsi en
usent plusieurs des peuples descouverts de
nostre temps. Des mœurs des
Lacedem[oniens] lisez Xenophon livr[e] .6.
des faitcz des Grecz.

Commentaire [E-B101]: Filles
mariées sans rien porter et pourquoy.

Commentaire [E-B102]: Vieillesse
reverée en Lacedemone. Aussi estoit elle
entre les Georgiens au mont Caucase.
Rhodig[in] li[vre] 18. ch[apitre] 27.

Commentaire [E-B103]: Lycurgue
saint. Apollon auteur de ses loix, voy
Plutarque et Pausanie.

Commentaire [E-B104]: Lycurgue
meurt en exil.

Lacedemoniens faisoient à leurs roys et de quelles préeminences est (83b)-ce qu'ils les ornoyent : ils²⁰⁵ leur donnoyent les deux plus grands degrez de prestrise, à sçavoir de Jupiter Lacedemonien et Jupiter Celeste* : et la puissance de faire la guerre à quelque païs et nation que bon leur sembleroit, sans qu'il fut permis à aucun Spartain d'y contredire sur peine de perdre la vie, joint que les roys seroyent les premiers aux voyages et entreprises, et les derniers à se retirer ayant chascun cent hommes choisis et vaillans pour leur garde. Lors qu'ils sortoyent pour aller en guerre il leur estoit permis de prendre tout autant de bestes qu'il leur plaisoit pour sacrifier, desquelles les peaux et cuirs estoient aux prestres faisans l'office : voila quant à la guerre. Durant la paix on leur faisoit l'honneur que lors qu'en quelque feste solennelle la cité distribuoit de la chair crue au peuple et celebroit quelque grand banquet, les Roys estoient les premiers assis et avoyent le premier service, ayans double portion pour leur plat, et ayans pour leur part les cuirs des bestes, et les choses offertes desquelles on ne faisoit que guster seulement : et tous les premiers jours de chascun moys, on leur donnoit à chascun une brebis aux despens du public pour en faire sacrifice au dieu Apollon, et six minots* de farine, et un baril de vin Lacedemonien. En tous jeux, spectacles, et courses ou jeu d'escrimes publics ils y presidoyent en certains lieux se pouvant appuyer de quelque citoyen tel qu'ils voudroyent, et à chascun d'eux estoit loisible* d'eslire et choisir pour soy deux Pythies, qui estoient des devins, qu'on envoyoit consulter Apollon et lesquels estoient nourris du public à la table royale. Les Roys ne se trouvant point au banquet on leur envoyoit des demy minots* de farine, et quelque mesure de vin, mais presens toute chose leur estoit baillée* au double. C'estoit aux Roys à vuidier* les differens et donner une fille orpheline à celuy ou qui l'avoit fiancée, par la volonté du pere seule ou la mere y consentant : à eux aussi d'ordonner des voyes publiques et avoir esgard sur ceux qui sans leur consentement vouloit adopter quelcun en leur famille : leur estant loisible* d'entrer quand bon leur sembloit au senat, lequel estoit de 28. Senateurs ainsi qu'avons dit cy dessus⁶² : où les Roys n'assistans point, il falloit que deux Senateurs plus proches du sang royal y tinsent leur place, ayans deux balotes plus que les autres, et puis encor leur voix ordinaire : et ainsi les Lacedemoniens respectoyent leurs roys estans en vie : mais lors qu'ils decedoyent, il y avoit deux hommes à cheval qui en alloient porter la nouvelle par tout le païs sujet à la seigneurie de Sparte : et ce pendant les femmes alloient par la cité frappans sur des pots et chauderons : et durant que cela se faisoit, il estoit necessaire qu'en chascune maison il y eust deux, libres de condition, homme et femme qui se vestissent de dueil, à peine de grosse amende et punition à ceux qui feroient du

Commentaire [E-B105]: Honneurs des roys Laced[emoniens] non encore si grands que des Doges de Venise.

Commentaire [E-B106]: On appelloit cela en latin evisceratio et desentrailllement.

Commentaire [E-B107]: Brebis sacrifiée à Apollon à Laced[emone].

Commentaire [E-B108]: Pythies quels, et furent nommez d'Apollon, voy Xenophon li[vre] de la discipline Laced[emonienne].

Commentaire [E-B109]: Sang royal comme respecté à Laced[emone].

Commentaire [E-B110]: Honneurs et funerailles des Roys de Laced[emone]. Dueil public aux funerailles des roys Laced[emoniens].

²⁰⁵ II.

510 contraire, et estoit pareille la coustume des obseques royaux des Princes Lacedemoniens, que
 d'aucuns* roys et Barbares d'Asie, les façons desquels estoient de telle sorte. Veu que le Roy
 Lacedemonien mort il falloit que de tous les païs sujets ceux qui estoient amys et alliez des
 Spartains se trouvassent aux obseques et funerailles, desquels et des Lacedemoniens mesme,
 et des esclaves apres que plusieurs milliers estoient assemblez avec les femmes
 515 indifferemment en un mesme lieu, se mettoient à plourer, frapper leur teste et urler (84a)
 effroyablement, disans toujours que ce Roy dernier decedé avoit surpassé les autres en
 vaillance et en generosité. Mais celuy des Roys qui mouroit en bataille estoit ainsi honoré : on
 le tiroit* au vif, et posoit²⁰⁶ son effigie dans un lict bien dressé, pour l'enterrement de laquelle
 les jugemens cessoient par l'espace de dix jours, sans que pas un magistrat s'assist en court
 520 pour faire ou rendre justice, ains* estoit-on en tristesse continuelle : Et en cecy ils
 accordoyent avec les Perses, que **celuy qui succedoit au defunct quittoit* les debtes aux
 citoyens de Sparte qui estoient redevables,** ou au Roy son predecesseur, ou à la cité
 republique : d'autant que **les Perses en usoyent ainsi** à l'endroit des Provinces eux sujettes
 leur quittant* les arrerages* des tributs, esquelles estoient redevables au Roy decedé. Les
 525 mœurs des Lacedemoniens encor s'accordoyent avec les façons de faire des Egyptiens, entant
 que leurs cuisiniers, trompettes et joüeurs de fleutes venoyent par succession, sans qu'autre se
 meslast de l'estat, que ceux qui estoient nez de telz peres.

Et voila quant à l'estat de Lacedemone, laquelle ayant flory long temps et contre les
 Perses et Macedoniens, fut assujettie par les Romains, et du temps de nos peres a esté du tout
 530 aneantie par la cruelle Barbarie des disciples de Mahometh, et Tyrans de la famille
 Turquesque.

Commentaire [E-B111]: Roy
 nouveau quictoît les debtes au peuple.

Commentaire [E-B112]: Coustume
 des Perses.

²⁰⁶ Posoyent.

IV. De l'Isle de Crete et des mœurs tant recommandez des habitans en icelle. Chapitre.4.

535

[Je ne sçay qui a meu le ramasseur* de cest œuvre de nous aller icy confondre la suite des regions par luy descriptes selon les parties de la terre, veu qu'il mesle icy l'Isle des Candiens avec la Grece d'Europe : entant que le païs Insulaire de Crete est du tout esloigné de l'Europe à quiconque nous adressons pour en sçavoir les dimensions. Et m'estonne que ce bon homme voulant si peu dire de Candie, qu'il faict, et esplucher* quelque simple trait* des anciens pour enrichir son dire, n'ait suyvi le cours d'Asie ou descrivant la Turquie propre sujet de ce païs Asiatique : ou paignant l'Afrique, comme estant Crete comme opposite à la region Cyrenaïque d'Egypte y envelopant et Candie et Rhodes, et Chypre conquesté* des Chrestiens, et les deux retenues par iceu, mais en payant tribut à l'ennemy de la foy Chrestienne. Toutesfois pour ne nous destourner de sa continuation ny rompre aucunement son ordre, il nous suffira que le lecteur soit adverty que nous sommes contens de pervertir icy, ce qui devoit estre bien dressé* plustost qu'oublier rien qui soit de consequence, et par ainsi non seulement vous donneray-je Candie avec les mœurs des anciens Candiot, traduisant, et suyvant nostre auteur, ains* encor selon ce qu'elle se comporte à present, luy joignant et Rhodes, et Chipre Asiatique, et Negropont qui est des appartenances d'Europe, comme digne desquelles on parle, entant qu'elles ne doivent rien à Isle que on sçache sur la mer, soit en antiquité, courtoisie, bravade ny vaillance (84b) de ceux qui les ont tenues, habitées, et possedées.

540

545

550

555

560

565

Commençons donc d'embrasser nostre auteur.] Crete, appelée aussi Candie, est une isle en la mer Mediterranée fameuse, et renommée jadis pour estre illustrée de cent villes⁶³ : laquelle (selon qu'en dit Strabon⁶⁴) a vers le Nord, ou Septentrion, la mer Egée, ou Archipelague et la mer de Crete, du costé de midy* elle a le païs de Lybie⁶⁵, vers l'Occident l'Isle Cytherée et à l'Orient la mer Carpathie, sur laquelle est assise* l'isle de Rhodes, ayant en longueur 270000. pas, qui peuvent faire quelques cinquante de nos lieuës et cinquante mille de large revenans à la proportion de quatre mille pour lieuë, et de circuit* elle contient 588000. que le diligent lecteur mesurera selon la proportion là dicte et proposée en comptant les mille à nostre maniere de compter. Les citez jadis principales estoyent Cortine Cydonnée, Gnose laquelle estoit le siege royal où se tenoit le roy Minoz⁶⁶, et le mont Ide qui fut le plus beau et renommé de l'Isle estimé des plus haults que l'on sçache⁶⁷. Apollodore dit et tient que le tour de cest isle est de deux mille trois cens stades et d'avantage, mais Artemidore en oste mille du nombre⁶⁸. L'isle de Candie ne nourrit aucun animal qui soit venimeux, ou nuisible,

Commentaire [E-B113]: Candie est du tout en Asie.

Commentaire [E-B114]: Crete jadis, à present Candie. Description de Candie. Strabon li[vre] 10. Solin cha[pitre] 27. Ben Bordon li[vre] . 2.

Commentaire [E-B115]: Estendue de l'isle de Candie.

Commentaire [E-B116]: Gnose cité de Minos. Ovid[e] .3. Metamorphos[es].

Commentaire [E-B117]: De ce mont voy Tacite liv[re] 20. et Solin chap[itre] 27.

Commentaire [E-B118]: Le stade est de 125. pas.

Commentaire [E-B119]: Bestes nuisibles ne naissent en Crete.

serpent, ny autre semblable vermine, chahuans, ny choüette et si quelcun en y est porté d'ailleur, soudain* vient à faillir*, et y mourir : les chevres y sont en abondance, mais les cerfs y manquent, et le vin y croist à souhait⁶⁹. [Et si bon qu'il n'y presque nation en Asie, Afrique, et Europe, où la Malvoisie Candiotte ne soit renommée, veu que jusques en Calichut elle est portée, quant à noz parties d'Europe, on sçait que l'Angleterre n'ignore non plus que vault celle liqueur vineuse d'Asie que la douceur des vins de Gascoigne, jaçoit* que ceux cy leur soyent plus souvent communiquez*.] La Crete aussi produit l'herbe dictamme* valant contre le venim*, et l'Alunose, laquelle estant goustée, et maschée empesche qu'on ne soit saisy de la faim. Entre la vermine il y croist des Phalanges, qui est un genre d'araigne fort dangereux⁷⁰ : et une pierre apellée Idée Dactile⁷¹. Ceste Isle fut jadis nommée Curete à cause des anciens habitateurs d'icelle qui avoyent tel nom, puis ostée une lettre elle fut ditte Crete : d'autres disent que ce nom luy vient d'un roy dudict país nommé Crete fils de Jupiter, Roys des Cretes, d'autres d'une Nymphé, et fille d'Hesperide.

Dés le commencement le peuple qui y habitoit estoit rude*, grossier, et Barbare⁷², mais Rhadamanthe roy fut celuy qui premierement les poliça et feit devenir plus courtoys en leur façons de vie : apres lequel regna Minos, qui leur donnant loix, les rendit encor plus justes et equitables. Platon est tesmoin que les Lacedemoniens et autres nations espuserent* leurs loix des institutions et manieres de vivre des Candiotz : [Et Strabon met en avant que le bruit estoit tel entre les Cretes que le legislateur Lycurgue a prist en Crete les loix de Rhadamanthe et Minos, et des editz des Egyptiens et que de tout cela ensemble il en bastist les loix pour la police* des siens. Le prouvant par la coustume qu'ils avoyent de ravir celles qu'ils vouloyent espouser, ce que nous avons dit avoir jadis esté observé par les Lacedemoniens.] Ayant long temps vescu ce peuple en ceste police* et gentille* institution de ses roys estimez justes entre les anciens, les (85a) tyrans commençans à se faire seigneurs en l'isle changerent aussi les façons honnestes de vie, et apres s'ensuyvit la corruption entiere à cause des larcins des Ciliciens leurs voisins de terre ferme qui escumoyent la mer, et entroyent saccageans et ravageans toute l'Isle. Ce peuple Candiot fut dés son commencement fort soigneux de se tenir et conserver en liberté estimans celle possession estre la vraye et assurée, qui n'estoit point sujette ny exposée à la violence et convoitise ravissante d'un tyran. Fut aussi grandement amoureux de paix et concorde : qui est l'ennemie de sedition, et icelle le nourrisson de l'avarice et desir de richesses : et ainsi vivans modestement ils aprenoient à se contenter de peu de chose. Les enfans Candiots faisoient entre eux des assemblées qu'ils nommoient troupeaux, d'entre lesquels on choisissoit ceux qui estoient aptes à marier, qu'ils contraingnoient à espouser femme : les hommes parfaitz et venuz en

Commentaire [E-B120]: Malvoisie Candiotte cogneue par tout.

Commentaire [E-B121]: Du dictamme voy Dioscorid[e] livr[e] 3. chap[itre] .35.

Commentaire [E-B122]: Du Phalange Pline li[vre] 20. c[hapitre] 4.

Commentaire [E-B123]: De ces gemmes ayant couleur de fer voy Pline liv[re] 37. chap[itre] 10.

Commentaire [E-B124]: Tout le discours de ceste isle est dans Diod[ore] Sicil[ien] li[vre] 6. chap[itre] 15. Des changements de l'isle de Crete voy Herod[ote] 7.

Commentaire [E-B125]: Platon 5. de la Republ[ique]. Strabon 10.

Commentaire [E-B126]: Crete courue et pillée jadis par les Ciliciens.

Commentaire [E-B127]: Modestie ancienne des Candiots.

aage*, mangeoient et banquetoient ensemble, s'adonnans au maniemet des armes pour le salut, et deffence de leur país, exerçans leur corps en tout labourieux et penible exercice, afin de s'endurcir au travail : s'accoustumans à souffrir* les rigueurs du chault marin, et l'aspreté des froidures, courans par les rochers pleins de precipices et buissons espais et touffuz, joiüans à l'escrime et lutte ez* lieux publics et destinez à ce faire, usans sur tout d'arcs, et de flesches, et celebrans tous armez la dance que les anciens nommoient Pyrrichie : laquelle se faisoit afin que par les gestes faits en icelle les hommes aprinssent à gauchir*, et éviter les coups estans en bataille. Ils usoyent d'un saye* et abillement court, du solier propre au soldat, n'ayant meuble si riche, ne qu'ils estimassent si precieux que les armes : si adextrez* et accoustumez à la marine, qu'on disoit en commun proverbe lors que quelqu'un faignoit et dissimuloit de sçavoir ce en quoy il estoit bon maistre, un Crete, et Candiote ne sçait, peult estre, que c'est de la mer. Les mariages y estoient celebrez et traitez de chacun avec sa pareille : estant neantmoins loisible* aux filles de choisir celui qu'elles vouloient avoir pour mary : au reste l'espoux ne pouvoit retirer sa femme pour l'emmener à son logis qu'elle ne fut capable et suffisante à regir une famille, et à bien faire son mesnage : et avoient pour doüaire, s'il y avoit un frere en la maison de la fille, la moitié du bien paternel pour sort et heritage : [et estoit ce peuple fort adonné au vice qui a jadis rendue infame la Grece, et à present les Turcs en sont vilainement infectez, et duquel on soupçonne quelques nations de nostre Europe, qui est si detestable que le seul nom en est odieux à tout esprit honneste, et pour lequel jadis Dieu abisma, et brusla cinq citez en la subversion de Sodome : de ce parle assez et trop longuement Strabon s'arrestant à la poursuite de leurs amours detestables.]

Les enfans, par ordonnance de la loy, aprenoyent les lettres, et sur tout quelques chansons et accords de musique. Et lors qu'on les menoit en l'assemblée des hommes, ils s'asseoyent à terre vestus de quelques habits de peu de valeur : et s'il falloit dresser* partie pour s'adextrez* au combat, le plus gaillard, robuste, grand, et illustre des autres conduisoit le troupeau. Selon leurs forces plusieurs s'assemblans d'un mesme aage* sortoyent aux (85b) champs pour aller à la chasse, à fin de s'exercer les corps à courir et tracasser* le long de la journée.

A jours certains on dressoit* des combats, et assemblée d'enfans lesquels au son des lyres, fleutes et autres instrumens entroyent en bataille, où la partie vaincue estoit suportée par les hommes à qui touchoyent les vaincus, tellement, que souventesfois le jeu ne se desmesloit sans effusion de sang. Il y en a qui disent que ça a esté de l'invention des Cretes que de marquer les jours heureux avec une pierre blanche, et d'une noire, ceux qui leur apportoient

Commentaire [E-B128]: Tout cecy leur estoit commun avec les Laced[emoniens].

Commentaire [E-B129]: Danse Pyrrichie faite en armes, inventée par les Curetes. Voy Lilie Girald en l'hist[oire] des dieux Sintagme .I. et Rhodigin liv[re] 5, chap[itre] 4. et livr[re] 18. ch[apitre] 26.

Commentaire [E-B130]: Armes et abillemens des Candiots jadis.

Commentaire [E-B131]: Proverbe contre les dissimulateurs.

Commentaire [E-B132]: Mariages des Cretes.

Commentaire [E-B133]: Nourriture des enfans en Crete.

Commentaire [E-B134]: Combats par jeu se tournoyent en furie ;

quelque mal-encontre, jaçoit* que la plus saine partie tient que ceste coustume est sortie des
635 peuples de la Thrace.

Tout ainsi, que rien ne dure en sa perfection que la divinité, aussi les mœurs des
hommes s'alterent et escoulent avec le cours et succez du temps, veu que quelques loix et
gentilles* inventions qui tinssent jadis les Cretes en honneste devoir, si est-ce que se
desbauchant et emancipans de leur ancienne façon de vie, aussi perdirent ilz le tiltre de bonté,
640 et de sorte que **saint Pol les appelle, mauvaises bestes et ventres paresseux**. Et à dire la verité,
si vous lisez l'histoire Venitienne, et oyez parlez ceux qui ont frequenté ceste isle : ce ne sera
que vous ne voyez une ne sçay quelle brutalité en ce peuple et si accoustumé à changer et de
complexions*, et de mœurs, que tout ainsi que jadis il aymoit la liberté, à present il la deteste
ne pouvant vivre sous la seigneurie qui les traite doucement et souhaitant à changer de
645 seigneur, pour ce seul respect qu'ils ne voyent point de bon œil celebrer l'office divin en leur
païs à la façon de l'eglise Romaine, et qu'aussi **ils se faschent d'estre gouvernez par les
Latins**. Car apres que l'Empire Romain fut transporté par Constantin le grand en Grece, les
Empereurs luy succedant tenans leur siege en Constantinople donnerent des Ducs et
gouverneurs aux isles des hommes de leur nation : De sorte que lors que l'Empire de
650 **Constantinople tomba entre les mains des François**, et que Baudouin Comte de Flandres⁷³ en
fut investy par l'accord et election des Princes et seigneurs, tant François que Venitiens : l'Isle
de Candie, jadis Crete, (mais qui a pris ce nom de la ville capitale, laquelle se nommoit le
temps passé **Gnose**⁷⁴, où estoit le Palais et residence de Minoz, et qui depuis fut nommée
Candie par celui qui la renouvela, comme aussi de nostre temps elle a esté rebastie toute de
655 nouveau par les seigneurs de Venise,) ayant esté donnée à **Boniface de Monferrat** par
l'Empereur Alexe, fut par Baudouin donnée aux Venitiens en recognoissance des plaisirs
receus d'eux en ceste conquete, voyant qu'ils desiroyent d'avoir ceste piece : et à fin que le
Comte Boniface n'eut occasion* de mescontentement, il le couronna Roy et l'investit du
royaume de Thessalie : lequel dès lors ceda et fait transport* de l'Isle aux Venitiens, et leur en
660 passa contract suyvant sa cession et le don de Baudouin de qui les Venitiens l'avoient receuë,
et advint cecy l'an de nostre salut, mille et deux cens, et en la mesme saison que les Tartares
sortans de leurs cachots* et montaignes se ruerent sur les Provinces voisines, courans,
ravageans et pillans presque tout l'Orient, ainsi qu'avons dit parlans de leur puissance. (86a)
Les Candiots ne pouvans vivre en paix se revolterent : mais en fin furent si bien chastiez par
665 **Jaques Tiepoli** envoyé pour gouverneur de la part de la seigneurie de Venise que
jusqu'aujourd'huy, bien que contraints ils sont sujets à l'enseigne et lyon de saint Marc.

Commentaire [E-B135]: Candiots
hommes de mauvaise vie.

Commentaire [E-B136]: Pourquoi
les Candiots hayent les Latins.

Commentaire [E-B137]:
Constantinople estoit aux mains des
François, l'an .1200.

Commentaire [E-B138]: Candie cité
jadis Gnose donne nom à l'isle de Crete.

Commentaire [E-B139]: Boniface de
Monferrat Duc de Crete, quitte son droit, et
est fait Roy de Thessalie. Voy Sabellique
Ennead[e] 9. li[vre] 5. Blond de
l'inclin[aison] de l'Emp[ire] Decad[e] 2.
liv[re] 6.

Commentaire [E-B140]: Candiots
rebelles chastiez par Tiepoli.

Je sçay par de bien honnestes gentils* hommes qui ont demeuré en Candie que le Candiot est sauvage en ses façons, fin, dissimulé et trahistre*, et qui quelque beau semblant que face aux Latins ne les aymecque pour en tirer proffit, et ne les caresse* que par crainte :

670 Car si la nuit les seigneurs Venitiens, et autres de par deçà s'y tenans, veulent aller visiter leurs amys, il ne fault marcher ny mal accompagné ny sans estre bien couvert, veu que ces insulaires ne fallent de leur donner dessus, armez de mailles* à la Turque, de Simeterres et Corsesques*, ou Javelines et d'arcz qu'ils enfoncent fort brusquement et d'une estrange* maniere, visans autant bien que nation qui vive, ayans cela encor des restes de leurs ancestres

675 du premier aage*. Ilz sont riches en Sucre, Coton, Cristail, et bons vins, l'Isle y est abondante belle, et arrosée de plusieurs rivieres ombragée d'une infinité de montaignes, esquelles on voit plusieurs ruines d'anciens edifices qui fait cognoistre que les Roys qui jadis l'ont tenue n'estoyent point petits compaignons.

Commentaire [E-B141]: Candiots assassins de nuit. Armes des Candiots.

Commentaire [E-B142]: Richesse de Candie.

Je laisse à part tout ce qui est dit de fabuleux* touchant Jupiter nourry en Crete, veu que Pausanie tient que ce ne fust en ceste Isle, ains* en un territoire d'Arcadie nommé Cretée⁷⁵, et ne me soucie de ceux de nostre temps qui pour avoir veu quelque Grottesque* ressentans son antiquité au mont Ide, se font à croire que c'est les lieu où les Corybantes tindrent Jupiter caché à fin que Saturne n'en fait gorge chaude ainsi que du reste de ses enfans : car toutes ces folies sont autant à croire et considerer, comme le Laberinthe et le

685 Minotaure inventions des Poëtes, et non sujet qui soit digne de celuy qui traite l'histoire, laquelle a en soy telle majesté que celuy est punissable qui la veut voiler de mensonge en protestant* de dire la verité.

Commentaire [E-B143]: Pausanie liv[re] 3.

Commentaire [E-B144]: Fables racomptées jadis de l'Isle de Crete.

Aussi Diodore Sicilien parlant de ceste Isle ne fait conscience de dire des choses qu'on recite fabuleusement estre avenues en Candie. Laquelle laissans pour assez descrite est

690 temps que voyons les autres Isles par nous cy devant mentionnées.

Commentaire [E-B145]: Diodore Sicilien] confesse Fables ce que on dit de Crete li[vre] 6. chap[itre] 15.

Regardans donc Rhodes, nous la verrons avoir du costé du Septentrion l'Isle de Carpanthe laquelle donna le nom à la mer Carpathie, au midy* elle regarde la cité d'Alexandrie d'Egypte : voit la Doride país d'Asie la mineur vers le Ponant, et au Levant elle a encor la mesme Asie, prenant sa visée vers la Cilicie siege ancien des Caramans Princes

695 Turcz, et des premiers qui dresserent* l'Empire en ces contrées. Les raisons du nom de ceste Isle sont diverses, les uns disans d'une sorte, les autres d'une autre, les uns tenans qu'elle fut ainsi nommée d'un Roy appellé Rhode, d'autres entre lesquels est Diodore Sicilien, tiennent que Neptune eut d'une des sœurs des Telchins une fille nommée Rhodon, pour l'amour de laquelle il meit ce nom à l'isle, et d'autres l'appellerent ainsi à cause de la grand quantité et

Commentaire [E-B146]: De Carpanthe et Rhode voy Ptol[émée] liv[re] 5. cha[pitre] 2. Tab[le] 1. d'Asie. Strabon 14.

Commentaire [E-B147]: Diodor[e] Sicilien] liv[re] 6. ch[apitre] 13. Pl[utarche] liv[re] 5. ch[apitre] 31.

700 soeveté des roses qui y croissent, lesquelles en grec on appelle ρόδος (86b) qui est le plus vraysemblable.

Commentaire [E-B148]: Rhodes pourquoy ainsi appellée.

Ceste Isle fut jadis estimée la bien chérie d'Apollon par les Poètes, à cause qu'il n'y a jour tant soit-il nuageux que le soleil n'y apparaisse : et si fameuse que bien que plusieurs la surmontent* en grandeur, si n'y a il eu Isle en mer plus recommandée que celle là par les

705 histoires tant à cause de sa gentillesse, que bons esprits, qui en sont sortis, et les plus excellents desquels on face memoire, comme ainsi soit qu'aucuns* ont estimé que ce grand poète Homere ayt pris naissance à Rhodes. Le país y est montueux et au Promontoire qui regarde le

Commentaire [E-B149]: Voy Solin ch[apitre] 16.

Commentaire [E-B150]: Homere natif de Rhodes.

Commentaire [E-B151]: Philerne montaigne de Rhodes.

Nord est le mont Philerne⁷⁶, sur lequel les chevaliers de saint Jean de Hierusalem avoyent jadis basti une forteresse : où encore toute l'Isle estoit partie avec une muraille la traversant

710 avec une tour au milieu, laquelle à present est presque ruinée en divers endroits, et y court un seul fleuve par l'isle, nommé Gadure⁷⁷ loing de quelques trois lieuës de la cité, laquelle abonde en cisternes à cause du defaut* qu'elle a d'autres eaux, forte au possible et ayans un tres bon, et grand port. Combien ceste isle a esté jadis excellente se peut veoir en ce que les

Commentaire [E-B152]: Gadure seul fleuve de l'isle de Rhodes.

Romains y envoyoient leurs enfans pour y aprendre les lettres à cause qu'elles y florissoyent plus qu'en autre part de la Grece Asiatique, et où ils alloient gouster la douceur de

Commentaire [E-B153]: Romains envoyoient leurs enfans aux estudes à Rhodes. Strabon .14.

715 l'eloquence, et l'abondance, et enrichissement du bien dire : et sur tout l'Architecture Mathematiques, et art militaire y estoyent traictées d'où advint que les vaillans hommes y foisonnoyent*, les Paintres, et tailleurs d'Images fut en Marbre ou en Bronze, n'y

Commentaire [E-B154]: En quelles gens excelloit jadis Rhodes.

Commentaire [E-B155]: Colosse de Rhodes miracle de l'univers.

720 manquoyent point, tesmoing ce grand Colosse de Bronze qui par tous les anciens a esté estimé un des sept miracles de l'univers, et lequel traversoit le canal du port, estant de telle hauteur qu'un navire y passoit dessous à pleines voiles.

L'excellence ce ceste Isle a contrainct jadis Pindare poète Lyrique de dire qu'il y avoit pleu de l'or, à cause que jaçoit* qu'elle ne soit des plus fertiles en vivres* que l'on sçache : si est-ce que l'abondance de toutes choses n'y manquoit jamais, joint qu'elle estoit

Commentaire [E-B156]: Pindare Olympie ode 7.

725 foisonnée* en diverses sortes de metaux. Mais laissans toutes ces singularitez, les guerres que les Rhodiens de jadis ont eües, comme ils furent vaincus par les Romains⁷⁸, et leur isle prise

Commentaire [E-B157]: Rhodes vaincue par les Romains, Appian Alexandrin, liv[re] 4. des guerres civiles.

et assujettie, nous dirons quelque peu de leurs mœurs anciennes pour puis apres toucher, comme en passant le cours de ses fortunes de nostre temps et comme l'isle est venue entre les

730 mains des infidelles. La coustume des anciens Rhodiots fut de se soigner* du peuple : mais non de permettre le maniment* à la multitude ainsi qu'en faisoient les citez où la Democratie avoit lieu, et nourrissoyent fort soigneusement les pauvres sans leur donner aucune

preeminence, à fin qu'ils n'engendrassent confusion en la cité, et que estans sustentez, ils servissent au public en ce qui seroit necessaire, et sur tout au mestier du navigage et besoignes

de leur Arsenal : veu que les Rhodiens estoient fort puissans pour lors sur mer. Neantmoins
 735 estoient les seigneurs si jaloux du secret de leurs forces, que **il n’y avoit si hardy d’entre le**
peuple qui osast entrer au lieu secret de l’Arsenal, et ce sur peine d’y perdre la teste : à cause
 que là (ainsi qu’on le voit à present à Venise) estoient toutes les munitions de guerre. Au
 commence(87a)ment les premiers, qui habiterent ceste isle estoient grans sorciers, et si
 740 dangereux que avec l’infusion de certaine eau charmée, ils gastoyent les semences, et
 faisoient mourir les haras et troupeaux. **Ilz estoient grands escrimeurs, subtils* artisans,**
d’esprit gentil* et de grandes inventions, vaillans en guerre, et grans babillars*, comme ceux
 qui ne pensoient avoir pareilz en eloquence, et bonne grace à bien coucher leur dire : et au
 reste si heureux sur mer qu’il ne se faisoit guerre navale, où les Rhodiens ne fussent apellez
 des premiers. En une de **leurs loix** ils avoyent un commandement que tout pere eut plus de
 745 soucy de pourvoir une fille vertueuse, que pour en enrichir dix masles, à cause de la
 fascheuse* garde de chose si inconstante que la femme. Ceste isle estant tombée souz
 l’Empire Romain, quoy que tousjours elle eust esté fidelle, mais saccagée par Cassie durant
 les guerres civiles en despit de Cesar, fut souz la loi et puissance d’iceux : jusqu’à ce que
 environ l’an de nostre Seigneur 650. **les Mahometistes** ayants couru l’Afrique, pillé l’Egypte,
 750 et gasté la Palestine, osterent aussi Rhode de la main des Empereurs de Grece, et ce furent eux
 qui demolirent **ce Colosse tant fameux, duquel la cité chef de l’isle portoit le nom, et en**
feirent porter en Alexandrie d’Egypte le Bronze, qui en fait la charge parfaite de neuf cens
chameaux. Et comme ceste isle fut prise et reprise, tantost par les Empereurs Grecs, et puis
 par le Soudan d’Egypte, en fin **les chevaliers de Saint Jean de Jerusalem**, ne pouvans plus se
 755 tenir en Palesthine, se ruerent sur les Infidelles Mahometistes, qui de rechef s’estoyent faits
 seigneurs de Rhodes, et les en chasserent en l’an de nostre salut 1307. et y fonderent si bien
 leur demeure, que quelque diligence que les Soldans du grand Caire, les Mores d’Afrique, ny
 les Turcs d’Asie ayent fait par un long temps, si a-il esté impossible qu’ils les en
 dechassassent*. Veu mesme que ce grand, et effroyable guerrier Mahometh Roy Turc, et
 760 lequel avoit ruiné les Empires de **Constantinople**, et Trapezonde, estant venu assieger l’isle
 Rhodienne, deffendue par **Pierre d’Anbusson**⁷⁹ grand maistre de l’ordre de Saint Jean, fut
 contraint se retirer avec grand perte des siens, et à sa grand honte et confusion, quoy qu’il y
 eust arresté opiniastrement l’espace de trois moys avec esperance de les forcer*. Mais le
 malheur suivant la gaillardise* Chrestienne et la fortune enviant leur vaillance, ou pour mieux
 765 parler Dieu voulant punir les Chrestiens, **ceste noble isle fut prise sur les chevaliers Rhodiens,**
 estant grand maistre de l’ordre de l’ordre Philippe de Viliers⁸⁰, lesquelz y feirent si bon devoir
 que l’ennemy Barbare ne pouvoit assez louer, et admirer le cueur et constance de ces vaillans,

Commentaire [E-B158]: Nul osoit entrer à l’Arsenal à Rhodes que les Seigneurs.

Commentaire [E-B159]: Rhodiens gens de grand esprit.

Commentaire [E-B160]: Marc Aurele ch[apitre] 38.

Commentaire [E-B161]: Sarrasins prennent Rhodes, seant Martin I. à Rome. Blond Decad[e] I. liv[re] 9.

Commentaire [E-B162]: Grandeur du colosse de Rhodes.

Commentaire [E-B163]: Rhodes prise par les chevaliers saint Jean, seant Clement 5. à Rome.

Commentaire [E-B164]: Constantinople pris par Mahometh, lequel assiegea Rhodes.

Commentaire [E-B165]: Pierre d’Anbusson grand maistre de Rhodes. Ce siege advint l’an 1481.

Commentaire [E-B166]: Rhodes pris par Solyman Turc, l’an 1522. Sabelli[que] Ennead[e] 10. liv[re] 7.

et invincibles hommes, lesquels si eussent eu quelque peu de renfort, eussent aussi bien tenu teste à Othoman ou Sultan Solyman, comme depuis ils ont fait à Malthe : ainsi l'Isle la plus noble de la mer Mediterranée, la mieux policée*, et qui jadis fut le domicile des bonnes lettres est sans police*, ny ornement tombée souz la malediction de la Barbarie Turquesque. De ceste ruine et sac de Rhodes plusieurs en ont escrit, comme un Guillaume Canoersin⁸¹, et Jaques de la Fontaine, lesquels le diligent lecteur pourra lyre afin que ne soyons destournez de nostre poursuite des autres isles que je vay vous deschiffrer. (87b)

775 L'isle de Chypre est celle qui suit Rhodes, et en grand ancienneté, et en renommée comme estant recogneuë par les anciens, et remarquée des modernes : elle est assise* vers le ponant regardant la Pamphilie : au midy* l'avoisine la mer de Syrie et d'Egypte, comme aussi la Palesthine la voit du costé de l'Orient : et au Septentrion luy est la Cilicie, ou Caramanie. Les villes principales d'icelle sont Famagoste jadis Salamis : Curie, à present Linise, Throni, et maintenant Cap de la Grode. Chypre n'a faute* de chose qui puisse recommander un pays en fertilité, ayant et vin et huyle en abondance : Jadis elle fut si chargée de boys que merveille, mais à la fin les forests estans employées et pour le service des mines, et pour le navigage à ce aydant les loix et permission des princes, afin d'en purger le pays, et rendre la terre labourable, ainsi que de nostre temps en ont fait les Portugais en l'isle de Madere, elle en est plus despeulée presque que les seigneurs qui la possedassent le voudroyent. Chypre a 785 esté le pays et naissance de la Déesse Venus, laquelle en tesmoignage de son insigne lubricité, et pour luy donner couverture, estant dame du païs, ordonna que impunement, et sans crainte les femmes y peussent paillarder. Et de là vint la coustume que les filles Cypriottes avant que prendre mary, à certains jours elles venoyent sur le bord et haure de la mer, pour se 790 presenter au premier des estrangers qui voudroit en jouyr pour son argent, et avec laquelle maniere de gaing elle retiroient la somme pour payer leur douaire, et satisfaire à la déesse Venus pour les primices de leur pudicité. Outre ceste souillure, et vilennie de paillardise, les Cypriots avoyent encore humé les sanglans desirs des Barbares de l'Asie, veu que ayans appris par Teucer d'immoler les hommes, et espandre le sang humain en adorant le diable souz le nom de Jupiter, ilz continuerent jusqu'à ce que l'Empereur Hadrian tenant l'Empire à Rome 795 en abolist la coustume. Les roys de ceste isle le temps passé portoyent des habillements de teste, faits comme les mitres de noz Evesque, et suivant la façon de faire des Roys Persans, et avoyent leurs robes longues, ainsi qu'à present on en voit user aux Turcz, et quant au reste ils vivoyent à la Grecque⁸² : elle fut dés le commencement gouvernée par des seigneurs et tyrans, 800 chacun tenant son cartier de l'isle, ainsi que jadis aussi en estoit regie la Sicile, mais les Ptolomées gouvernans l'Egypte, ilz furent faits seigneurs de Chypre, non sans secours des

Commentaire [E-B167]: Ceux qui ont escrit de Rhodes.

Commentaire [E-B168]: Ptolomée liv[re] 5. c[hapitre] 14. Tab[le] 4. d'Asie.

Commentaire [E-B169]: Fertilité de Chipre Strabon .14.

Commentaire [E-B170]: Venus née en Chipre, Hesiode en la Theogonie.

Commentaire [E-B171]: Loy de Venus touchant la paillardise. Lactance li[vre] 1 chapitre 17.

Commentaire [E-B172]: Filles de Chypre se prostituant aux estrangers. Just[in] 18.

Commentaire [E-B173]: Chypriens immoloyent les hommes. Lactance liv[re] 1 chapitre 21.

Commentaire [E-B174]: Herodote .7.

Romains : veu que ceste isle a esté d'autresfois si riche et puissante, que elle a envoyé des Colonies en divers lieux, et a un fort long temps commandé sur toute la mer Mediterranée, et basty plusieurs villes en **Espagne**.

Commentaire [E-B175]: Voy François Taraphe : li[vre] des Rois d'Espagne, allegant Euseb[e] livr[e] des temps.

805 Et jaçoit* que ceste isle aye tout ce qu'on sçauoit souhaiter, si est-ce que, ou l'indisposition de l'air, ou la punition de Dieu, y cause une grande incommodité entant que le plus souvent il y passe une si grande quantité de **Locustes et Sauterelles** que de la multitude le soleil en est obscurcy, et où que ces malheureux animaux s'arrestent, il n'y a arbre, fruit, ny semence, non mesme les racines des herbes, qui n'en demeurent attaintes de telle sorte, qu'il

Commentaire [E-B176]: Sauterelles gastent les fruits en Chypre.

810 semble que le feu y ayt passé, tant la terre en est gastée et confuse* : et neantmoins y a il **abondance de bled, vin, orge, sucre et coton** : et le peuple assez courtois, et qui n'est si esloigné de la religion des latins que le reste des Grecs, où les Européens de deçà la mer frequen(88a)tent. Ceste isle ayant esté assujettie aux Romains y a continué jusqu'à ce que les Empereurs Grecs pressez d'ailleurs ont esté contraints d'en quitter la seigneurie : et y ont

Commentaire [E-B177]: En quoy abonde l'isle de Chypre.

815 commandé plusieurs seigneurs Latins dés le temps que les Chrestiens feirent la conqueste de la Terre Sainte. Veu que les **Roys de Hierusalem un long temps ont porté le tiltre de Roys de Chypre**, ainsi que encor plusieurs familles illustres en querellent presque le nom sans rien ou peu d'espoir d'attaindre* à la conqueste de ceste Province. Je n'ay affaire de vous deduire les discordes que la convoitise d'avoir ceste isle a causé entre les Venitiens et Genevoys, et les

Commentaire [E-B178]: Roys de Jerusalem ont commandé à l'isle de Chypre.

820 trahisons d'un **bastard** pour en priver le vray heritier qui estoit sorty de la maison illustre de Savoye, et laquelle encore en porte, et le tiltre, et les armoiries. Et omettray comme ce bastard se retira vers le Soudan d'Egypte, les guerres, menées, et conspirations tant de la part du bastard, que de la royne mesme, qui ne vouloit point que sa fille fut mariée à homme d'autre

Commentaire [E-B179]: Bastard de Chypre s'esleve contre le legitime. Voy les Annales de Savoye.

825 opinion que la sienne. Voire vous renvoyeray à Blond, et à **Sabellique** pour voir par quel moyen **les seigneurs de Venise en sont devenus seigneurs**, lesquels pour le jourd'huy en jouissent soit que il y ayent droit, ou que comme usurpateurs, ilz en facent l'hommage au grand roy de Turquie : car quoy qu'il en soit, je sçay que la possession leur en vint en main, souz la principauté de leur Duc Mocenigue environ l'an de nostre seigneur 1478. et de laquelle ils jouissent encore à present, comme heritiers de **Catherine Corneli** fille d'un

Commentaire [E-B180]: Sabelli[que] Ennead[e] 10. liv[re] 7.

Commentaire [E-B181]: Comme cest heritage leur est escheu, lysez Coriolan li[vre] 2. des faits venitiens. Venitiens sont faits seigneurs de Chypre.

830 citoyen de Venise, dequoy j'en laisse le proces à vuidier* à ceux qui n'ont autre chose à faire. Et ce pendant nous passerons vers le païs de **Negropont**⁸³, afin d'en descrire la Province. Negropont donc est ceste Isle, et cité que jadis on apelloit Euboée, laquelle fut jadis habitée des Abanites, ainsi ditte d'une dame illustre portant ce mesme nom⁸⁴ : et est assise* en l'Archipelague jointe à l'Europe par un Pont qui est sur le Canal qui la separe de terre ferme

Commentaire [E-B182]: Catherine Corneli heritiere presumée de Chypre. Strabon li[vre] 10. Ptolomee li[vre] 3 ch[apitre] 15. tab[le] 10. d'Europe.

Commentaire [E-B183]: Description de Negrop[ont] Pomp[onie] Mel[e] li[vre] 2. Pline livre 4. ch[apitre] 12.

835 et ce du costé de l'Attique, et ayant les Cyclades à l'Orient, l'Achaie au Ponant, l'Attique au

midy*, et l'Hellespont au Septentrion. C'est elle qui est separée du païs Bëotien, par un canal le plus fascheux* que l'on sçache guere en toute la mer Mediterranée, et y fut celuy de Gibraltar, ny le destroit tant redoubté de Messine, voire ne sçay si en l'Ocean les courantes* qui sont du costé de la Floride, ny les fureurs du destroit de Magellan, ou l'impetueuse course de la mer pres le Cap de Bonne Esperance, ont plus de danger et difficulté que l'Euripe d'Eubée, auquel sans que le vent y souffle et durant le plus grand bonace* du monde, on voit ceste merveille de nature que les flots s'y esmeuvent avec une effroyable vehemence : dequoy n'ayant peu Aristote entendre, ny deduire les raisons, estant allé sur le lieu pour en voir l'experience, vaincu de desespoir se precipita en disant : Puis que Aristote ne peut comprendre l'Euripe, à tout le moins l'Euripe sera capable d'Aristote⁸⁵. Et jaçoit* que Tite Live se soit essayé d'en amener quelque raison, et ayt songé des vents y causans ceste esmotion*, si n'a il rien touché au vray, veu que, comme dit est, l'experience fait voir du contraire : de ce destroit et canal parle assez au long Thucidide en sa guerre du Peloponnesse. Ce fut là où l'on dit que les Grecs furent submergez, par les ruses de (88b) Nauplie pere de Palamede, à cause que traistreusement on avoit fait mourir son filz au siege de Troie, ainsi que le chantent les poëtes en leurs escrits. Je ne m'arresteray longuement à discourir sur les mœurs du peuple veu que desja nous en avons assez dit, parlant d'Athenes et Lacedemone : seulement diray que Negropont, qui jadis s'apelloit Chalcide, est une des plus abondantes terres de la Grece, en bledz, vins, et huiles, où le peuple y estoit courtois et civil, bon et loyal chrestien, et obeissant à la seigneurie de Venise, de laquelle ilz se fournissoyent de boys pour faire galeres, et autres vaisseaux pour l'equipage des armées de Mer. Mais Sultan Mahometh, celuy tyran sanguinaire qui avoit desja ruiné l'Empire Chrestien des Grecs en Constantinople, envieux de la puissance Venitienne, se faschant qu'une si belle piece, et tant voisine de sa juridiction, et necessaire pour son service, fut à sa barbe possedée par les Chrestiens, fut l'assieger l'an de nostre salut 1471. y ayant premierement envoyé Omarbech Bascha*, qui en l'arrivée de son seigneur, faisant dresser* un pont de navires, passa l'armée en l'Isle, et assiegea les Chrestiens du costé que moins ils se doubtoyent, estans trahis et vendus par le maistre canonnier, qui avoit donné advertissement à l'ennemy de quelle part le mur estoit le plus foible. Tellement que quelque devoir que feissent les Chrestiens hommes et femmes, jeunes et vieux à se deffendre, si est-ce qu'à la fin la cité fut prise d'assault, et où Mahometh n'oublia rien soit de sa cruauté, ou naturelle paillardise. Neantmoins la necessité* ne fut si urgente aux vaincus que avant mourir ils ne se vengeassent du maistre canonnier, qu'ils massacrerent avec autant de furie, comme juste estoit la douleur se voyans trahis sur le point qu'ils attendoyent estre secourus par les Genevoys et Cathalans qui venoyent à leur secours.

Commentaire [E-B184]: Lieux dangereux en la mer.

Commentaire [E-B185]: Mort d'Aristote voy Laurent Valle au Dialog[ue] du liberal arbit[re].

Commentaire [E-B186]: Tite Live 8. de la 2 guerre punique.

Commentaire [E-B187]: Thucid[ide] liv[re] 8. et Pline 10. c[hapitre] 6.

Commentaire [E-B188]: Negropont cité, jadis Chalcide.

Commentaire [E-B189]: Fertilité de Negropont.

Commentaire [E-B190]: Mahometh Roy des Turcz.

Commentaire [E-B191]: En quel temps fut prise l'isle de Negropont. Omarbech Bascha.

Commentaire [E-B192]: Chrestiens trahis par un canonier

Commentaire [E-B193]: Negropont prise d'assault.

870 Je vous laisseray à part les isles de Lango jadis Coo, païs, et lieu de naissance de ce divin
 Philosophe, et pere des medecins **Hypocrate** : ne vous paindray **Lesbe**, à present **Methelin**, de
 laquelle sont sortis tant d'excellens poëtes, ny **Samoz** heureuse en la portée* d'un tel homme
 que fut jadis Pythagore : voire omettray la miserable isle de **Chio**, ornement en ce temps de
 875 toute la Grece, et rempart pour la retraite des Chrestiens s'y retirans sous la faveur des
 seigneurs Genevoys qui en estoyent maistres, mais prise et gastée il y a quelques 4. ou 5. ans
 par ce cruel tyran, **Sultan Solyman aigry contre ceux de Genes à cause qu'ils tenoyent le party**
du roy des Espaignes contre lequel il s'attaquoit allant à Malthe, et pour se venger sur eux de
 la honte receuë au siege Malthois, y perdant et son temps, et grand nombre de ses Janissaires,
 les plus braves chefs de son armée. (89a)

880

Commentaire [E-B194]: Hypocrate natif de Lango, jadis Coo.

Commentaire [E-B195]: Lesbe, à present Methelin.

Commentaire [E-B196]: Samos pays de Pythagore.

Commentaire [E-B197]: Chio prise de nostre temps sur les Genevois par Sultan Solyman.

Commentaire [E-B198]: Sultan Solyman pourquoy aigry contre les Genevoys.

V. Du pays de Thrace, à present Romanie, et des cruelles façons des Thraciens. Chapitre 5.

885 La Region de Thrace⁸⁶, aujourd'huy nommée Romanie, est en Europe, et nombrée pour une des parties de Scythie, jointe au país de Macedone, ayant vers le Nord et Septentrion le Danube, au levant le Propontide et bras saint George, au midy* l'Archipelague, et au Ponant la haute Mysie, à present ditte Servie. Ceste-cy fut jadis nommée Scythion et depuis Thrace d'un filz de Mars, ainsi nommé, ou à cause de son aspreté, et que elle est fort raboteuse, d'autant que les Grecs apellent τράχον ce qui est aspre et difficile à cause de sa rudesse. Ce país, comme dit Pomponie Mele, n'est ny fertile à cultiver, ny de douce et saine temperature, si ce n'est és* lieux qui avoisinent la mer, là où il est, et assez abondant et plaisant pour y habiter. La region y est froide, et fort mal propre à nourrir et produire les semences que on y gette, à peine s'y trouve ny pomme, ny poire, ou fruit à ecorce molle, et quoy que les vignes y croissent, si est-ce que les raisins n'y viennent à perfection, sinon és* lieux, où les vigneronns avec des feillards* empeschent la vehemence des froidures.

Les villes plus remarquées de la Province furent Apollophane, Enos, Nocopoly, et Bysance qui depuis a porté le nom de Constantinople de Constantin le grand, qui l'embellist et rendist plus grande, la faisant chef de l'Empire siege des Empereurs et la premiere de tout l'orient y estoit encor Perinthe, Lysimachie, et Calipoly. Les rivieres plus cogneuës le Hebre, Neste et Strymon. Les montaignes Heme, Rhodope, et Orbele, où le premier Orphée celebra les furieuses et insensées festes de Bacchus, qui luy causerent depuis sa mort et ruine⁸⁷. Les hommes y sont farouches, rudes*, grossiers et en grand nombre, tellement que si ou ilz estoient souz l'Empire et subjection d'un seul Roy, ou qu'ilz s'accordassent bien ensemble, il seroit impossible (s'il fault croire ce qu'en dit Herodote) qu'on les peult vaincre ny surmonter*, et seroyent les plus forts et puissans de la terre : mais d'autant que l'accord n'est compatible entr'eux, et que facilement un seul seigneur ne les peut tenir en devoir, aussi sont ilz foibles, et sans grand deffence. Et estans en si grand nombre, ils ont divers noms, chacune Province ayant le sien, mais quant aux mœurs ilz sont tous semblables, sauf les Gethes, et Drauses, et ceux qui habitoient par delà les Crestones⁸⁸. De ces deux les Gethes avoyent opinion de ne perir point apres sa mort, mais que ilz s'en alloient apres leur decez avec leur Dieu Zamolxis⁸⁹. Or ce Zalmoxis fut jadis disciple de Pythagore⁹⁰, lequel estant de retour en son pays, voyant les sottes façons et corrompue maniere de vivre des Thraciens, luy acoustumé en l'honeste, et civile vie des Grecz d'Ionie, leur donna loix, et a prist de bonnes mœurs et courtoises coutumes, leur faisant entendre, que ceux qui vivoyent selon ceste

Commentaire [E-B199]: Description de Thrace : Ptol[omé] liv[re] 3. c[hapitre] 11. tab[e] d'Europe 9. Pomp[onie] Mele liv[re] 2. Strabon .7.

Commentaire [E-B200]: Cause du nom de Thrace.

Commentaire [E-B201]: Qualité du terroir de Thrace.

Commentaire [E-B202]: Pres le Nicopoly furent deffaits les Chrestiens par Amurath en l'an 1416.

Commentaire [E-B203]: Pres le Hebre fut occis Orphée, Ovide 11. Meta[morphoses].

Commentaire [E-B204]: Orphée premier inventeur des Bacchanales en Thrace. Virg[ile] 4. Geor[igiques]. Pomp[onie] Mel[e] 2.

Commentaire [E-B205]: Comme les Thraces seroyent invincibles. Herod[ote] livr[es] 4. et 5.

Commentaire [E-B206]: Herod[ote] 5. les apellent Drauses, et non Thrauses.

Commentaire [E-B207]: Zalmoxis Dieu des Gethes Thraciens. Strabon 7. Herod[ote].4.

915 ordonnance, ne failliroient* apres le trespas d'aller en lieu, où ilz jouiroient d'une vie
immortelle, et en icelle auroyent abondance de tout ce que (89b) l'homme sçauroit souhaiter.
Ceste doctrine eut telle force que ce peuple barbare, l'eust en estime de divinité, et luy se
retirans de leur compaignie, s'esvanouit et laissa un grand regret au cœur de ses concitoyens
qui desiroyent sa presence : et c'est pourquoy ilz envoyoyent souvent vers luy quelque
920 messenger choisi de leur compaignie, qu'ils faisoient monter sur une nef et galere à cinq
rames, luy donnans charge d'avertir Zamolxis de ce qui leur estoit necessaire. Or
l'envoyoyent ilz en ceste maniere.

Commentaire [E-B208]: Terrible façon de mander messages à Zamolxis.

Ilz ordonnoyent que aucuns* d'entre eux tinsent en main trois dardz, et que
d'autres prenans par les pieds, et par les mains, celuy qui devoit aller Embassadeur vers leur
925 Dieu Zamolxis, le hauçassent de terre en l'esbranlant sans cesse, le faisans choir sur les dards
et javelots des autres : s'il mouroit en cest office, ilz avoyent opinion que Zamolxis avoit ouy
et accepté leurs prieres et requestes : là où au contraire, s'il ne decedoit point, ilz l'accusoyent
de meschanceté, et que pour ces vices, Zamolxis ne vouloit le recevoir, ny ouyr son
embassade : et tancé que ilz ont cestuy-ci, ilz luy en envoyent un autre auquel estant encore en
930 vie, ilz donnent commission de dire à Zamolxis ce que ilz attendent de sa divinité. Ces
mesmes Thraciens quand ilz oyoient tonner et foudroyer, dardoyent, et descochoyent des
sajettes* contre le Ciel, et menaçoient Dieu, n'ayans opinion que il y eust autre que celuy
qu'il bastissoyent en leur fantasie*⁹¹. Les Drauses suivyent en toutes actions les façons,
coustumes, et superstitions du reste des Thraces, sauf que en la naissance des enfans, et au
935 trespas de leurs amys ilz se gouvernoyent en ceste sorte. Dés que l'enfant estoit né, tous les
parens s'asseoyent autour du berceau plourans, gemissans, et racomptans toutes les misereres
qu'il luy faudroit souffrir* en ceste miserable vie, et faisans un long discours des calamitez
des hommes. Mais quand quelcun estoit trespasé, ilz le mettoyent en terre, s'esjouissans*,
jouans et banquetans ensemble, recitans quel estoit son heur, estant delivré des angoisses de
940 ce monde⁹².

Commentaire [E-B209]: Thraces descochans leurs arcs contre le ciel, quand il tonnoit.

Mais ceux qui se tenoyent par delà les Crestones avoyent ceste coustume, comme
ilz espousassent plusieurs femmes, le mary estant mort, il y avoit un grand debat entre elles,
laquelle estoit la plus digne de suivre son espoux comme la mieux chérie, et celle qui s'estoit
portée le plus honestement en son endroit, et failloit* que les plus proches du deffunct
945 voidassent* ce different par leur sentence. Celle qui avoit gain de cause, et estoit honorée
d'une telle faveur, estoit aussi conduite parée, et atifée* mignonnement* par ses parens,
hommes et femmes vers le tombeau de son mary où elle estoit massacrée, par celuy qui luy
touchoit le plus en parenté, et soudain* mise en terre avec son espoux : où ce pendant les

Commentaire [E-B210]: Drauses Thraciens ploroyent à la naissance, et s'esjouissoyent au trespas de leurs parens. Herod[ote] 5. Pomp[onie] Mel[e] 2. Solin 16. Celie Rhodig[in] li[vre] 10. ch[apitre] 22.

Commentaire [E-B211]: Femmes s'exposans à la mort pour leurs marys. Sauvage funerailles des Thraciens.

autres femmes ploroyent, et detestoyent leur desastre, d'avoir esté ainsi privées d'un si grand honneur, et avantage, d'autant que cela servoit d'un grand reproche et deshonneur à celles qui demouroient en vie⁹³.

Le reste des Thraces avoyent d'ancienne coustume et paternelle ordonnance de vendre publiquement leurs enfans : et ne se soucioyent de faire guere grand garde, ou tenir l'œil sur leurs filles à marier, ains* les souffroyent* de se joindre, et acointer*, à qui bon leur sembloit, et à celuy qui le plus (90a) leur venoit à gré. Mais ilz estoient plus curieux de la chasteté de leurs femmes, que ilz achetoient à grand somme et quantité d'erain de leurs parens, les marquant au front avec quelque fer, et marque à ce propre qui leur estoit un signe de noblesse : comme au contraire celles qui n'estoyent ainsi signées, estoient réputées pour viles, et roturieres⁹⁴.

Elles y estoient vendues au plus offrant et dernier encherisseur, exposans premierement les plus belles en vente, lesquelles avoyent le pris de leur mariage, non moindre que apportoit l'apreciation : Mais les laides failloit* que achetassent les hommes que elles vouloyent avoir pour espoux⁹⁵. Hommes et femmes y banquetoyent ensemble aupres du feu, gettans de la graine et semence de certaine herbe sur les braises, par l'odeur de laquelle estans comme esmeus d'yvrogerie, ilz se resjouissoient d'imiter ce transport que souffrent* les yvrongnes, par le default* de leur sens⁹⁶. Ilz acomptoyent* à grand honneur de vivre oisifs, et reputoyent le larcin grande vertu, comme au contraire ceux-là estoient entr'eux estimez vilains qui s'adonnoient à cultiver la terre⁹⁷.

Les Dieux que ordinairement ilz honoroyent, c'estoyent Mars, Bacchus, Diane et Mercure, que ilz adoroient en grand honneur et reverence : et juroyent par le dernier, à sçavoir Mercure seulement, l'estimans le chef, et auteur de leurs familles⁹⁸. Ce peuple excède en grandeur et stature le reste des hommes, ayant les yeux azurez*, le visaige*, et regard fort fier, et farouche, la parole horrible et mal-plaisante, et qui sont de fort longue vie : ils bastissent leurs maisons basses, usent de mesme pris aux vivres, n'ont point de vignes, et abondent en fruitage*. A l'election de leur Roy, on n'avoit point d'esgard à la noblesse, ny grandeur des maisons, ains* l'emportoit celuy qui avoit le plus de voix de la multitude, veu que le peuple eslisoit celuy qu'il cognoissoit bien moriginé*, et fort remarqué d'une ancienne debonnaireté et clemence, quelque grande vieillesse qui fut en luy. Mais ilz avoyent cest esgard, que le roy, n'eust point d'enfans, car s'ils entendoient qu'il eust hoir*, il avoit beau estre vertueux et debonnaire, que on n'avoit garde de luy donner la principauté : voire que s'il en engendroit depuis qu'il estoit mis en dignité, ilz ne failloyent* de le deposer de son autorité. Veü qu'ilz ne taschoyent à autre chose sinon d'empescher que le royaume ne

Commentaire [E-B212]: Ainsi en usent encor pour le jourd'huy ceux qui se tiennent pres la mer majour du costé de Colchide.

Commentaire [E-B213]: Femmes achetées marquées au fer.

Commentaire [E-B214]: Yvrogerie des Thraces. Il n'est point dit quelles estoient ces herbes, mais Plutarq[ue] es questions compte les herbes qui yvroignent avec la suffumigation de leur semence. Voyez Diosc[oride] 2. de la matiere medicinale.

Commentaire [E-B215]: Dieux adorez en Thrace. Mars natif de Thrace. Arnobie liv[re] 4. contre les Gentils.

Commentaire [E-B216]: Mercure sorty de leur pays. Herodote[us] 5.

Commentaire [E-B217]: Election des roys de Thrace.

tombast point en succession et heritage de pere en fils. Et quelque juste droit, et equitable que le roy se monstrast, si est-ce que du tout ne luy estoit loisible*, et en jouissoit point du privilege de souveraineté : et pource luy failloit* eslire quarante Conseillers pour luy assister, afin que seul il ne voidast* les affaires de consequence, et sur tout ne gettast sentence és* causes criminelles. Que si le Roy mesme tomboit en quelque crime, on procedoit contre luy, et estoit puny rigoureusement de mort, non que personne fut si osé ny temeraire de le toucher ou violer, ains* par le consentement et sentence de toute la multitude, toute chose necessaire luy estant deniée, et luy laissé seul estoit en fin contraint de mourir miserablement de male rage de faim. Les grands seigneurs y estoient honorez de telz obseques. On portoit en place publique le corps, où par l'espace de trois jours tuans diverses bestes pour le sacrifice, ilz banquetoyent, et faisoient grand (90b) chere, puis ayans fait quelque legere plainte, ilz l'enterroyent ou brusloyent mettant les cendres sous terre, et ayans dressé un tombeau, outre plusieurs jeux et esbatz, joustes, et tournoys qu'ils y dressoyent*, le plus frequent estoit la Monomachie, c'est à dire le combat singulier d'un homme contre un autre⁹⁹. Les armes et harnoyz desquels ils usoyent, lors que Darie Roy Persan, passa l'Hellespont estoient, ainsi que racompte Herodote, un morion*, ou bourguignotte* faite de peaux de Renards, vestus de chemises, par sus lesquelles ils portoyent divers sayes* et pourpoints, et és* pieds et jambes, des chausses faites de peaux de Cerfs, et chamoys, et chevreaux, portans des dards et javelots, et petits boucliers faits à maniere d'un croissant qu'ilz apelloient Peltas, et de petits poignards pour s'en ayder, y venans aux prises avec l'ennemy¹⁰⁰, et avoyent mesme langage que les Scythes leurs voisins. Pline tient que le país de Thrace estoit divisé et party en cinquante bandes* et cartiers, comme l'on diroit à present les cantons des Suisses : mais celle contrée qui jadis s'apelloit Gethique, et où Darie filz d'Histapes Roy Persan cuida estre deffait avec son armée, est celle que à present on nomme Valachie, ainsi ditte des Flacces Romains qui conduirent là une Colonie, et ainsi premierement elle portoit le nom de Flaccie, mais depuis d'un mot corrompu Valachie. Ce qui encore se voit evidemment en ce que leur langue approche fort du Latin, mais si corrompu, que à peine en sçauroit un Romain tirer signifiante quelconque. Et usent en escrivant de caracteres Latins, la forme toutesfois aucunement diverse de celle des nostres, mais quant aux ceremonies ils suivent la façon de faire des Grecz.

Les Daces puis apres se saisirent de la terre des Gethes, du nom desquels elle fut apellée Dace : mais à present les habitans sont descendus des Alemans, Siciliens, et Valaches. Les Alemans y furent envoyez par Charles le grand, lors que il chassa les Saxons de leur terre en mandant une Colonie en celle terre Thracienne, et s'apelle la Province de ces hommes vaillans en leur langue Seihembourg, à cause de sept villes qu'ilz tiennent en leur juridiction.

Commentaire [E-B218]: Juges esleuz pour assister au Roy de Thrace.

Commentaire [E-B219]: Mort cruelle des Roys de Thrace mal-vivans.

Commentaire [E-B220]: Combats dressez en l'honneur des morts en Thrace. Herodot[e] 4.

Commentaire [E-B221]: Armes offensives et defensives des Thraces.

Commentaire [E-B222]: Division des Cantons en Thrace. Voy Pline 4.

Commentaire [E-B223]: Darie presque deffait en Thrace. Justin 2.

Commentaire [E-B224]: D'où vient le mot Valachie.

Commentaire [E-B225]: Caracteres latins entre les Valaches.

Commentaire [E-B226]: Celle qui jadis fut Dace contient à present la Transsylvanie, Ruscie, Servie, et Bulgarie.

Commentaire [E-B227]: Seihemburg est la region ditte Septem Castra.

Les Sicules, ou Siciliens n'y sont là venus de l'Isle Sicilienne, ains sont Hongres, et de ces Huns tres anciens, qui les premiers s'arrestèrent en ces lieux, dés qu'ils sortirent de Scythie pays de leur origine

1020 Entre les Valaches y avoit deux factions, à sçavoir Dragules, et Danes, ou Daves : et c'est pourquoy les Comiques jadis (ainsi que tiennent aucuns Grecz) usurpoyent ces mots de Gethes et Danes ; introduisans quelques esclaves en leurs jeux et Comedies¹⁰¹. Les Dragules de la memoire de noz peres se voyans foibles et insuffisans de tenir teste aux Danes, apellerent pour s'en prevaloir les Turks à leur secours, lesquelz ruinerent du tout la race des
1025 Danes. Bien est vray que Jean Huniade homme vaillant, et grand Capitaine, delivrant les Danes de ce Peril, s'en fait seigneur et Roy de la terre¹⁰².

Les Valaches s'adonnent à la nourriture des bestes, et au labourage, ce qui monstre assez aisément, d'où est-ce que ce peuple a pris son origine. Ilz payoient tribut une seule fois à Chacun Roy venant à la couronne, et chacun (91a) luy donnant un bœuf pour tribut et
1030 hommage, qui montoient au nombre de 60000. ou d'avantage. Entr'eux c'estoit crime de mort de ne marcher en bataille, dés qu'ils avoyent receu commandement de leur Prince. La Valachie est voisine de la Transylvannie vers le ponant, au levant elle s'estend jusqu'à la mer majour, et au Nord, et septentrion elle marchise* avec les Russiens, et du costé de midy*, elle est arrosée du Danube : à l'entour duquel le peuple y habitant est vague* et non s'arrestant
1035 en un lieu à cause qu'ils ont l'hiver perpetuel, et la face du Ciel fort triste et descourtoise. Jadis à peine les pouvoit nourrir leur terre, et faisoient leurs maisonnettes bien pauvres qu'ils couvroient de chaume, ou de rameaux et feillards*. Ils se tenoyent sur la glace espaisse et endurcie, et se nourrissoient de la sauvagine* prise à la chasse, leurs maisons estoyent incertaines, s'arrestans là où la lasseté* les contraignoit se reposer, et vivoient et
1040 mecaniquement* et salement à cause de l'inclemence du Ciel : et nonobstant ceste rigueur ne les empeschoit d'aller tousjours teste decouverte.

Commentaire [E-B228]: Danes et Gethes noms d'esclaves és Comiques Strabon livre .7.

Commentaire [E-B229]: Tribut donné aux roys des Valaches.

Commentaire [E-B230]: Description de la Valachie. Voy Jormandes liv[re] de l'origine des Goths et Ptol[omée] liv[re] 3. chap[itre] 7. 8. et 9. tab[le] 9. d'Europe.

Commentaire [E-B231]: C'est la Transylvanie qui tant a porté de ruine à la Chrestienté.

VI. Des Goths, de leur origine, mœurs, religion et conquêtes. Chapitre. 6.

1045

[D'autant que l'auteur que nous suyvons a icy fait mention des Gethes, que plusieurs estiment estre ceux que les anciens apellent Goths : et que luy mesme a laissé en poursuivant le cours de son œuvre l'histoire des mœurs de ces Goths, je n'ay voulu frauder le

Commentaire [E-B232]: L'auteur a oublié les Goths et leur histoire.

1050

lecteur qui n'a le moyen de lire la diversité des histoires ce que les anciens et modernes ont estimé de ceste effroyable, et puissante nation des Goths, laquelle a esbranlé, sur toute autre, l'Empire de Rome et parties d'Europe les plus gaillardes et guerrieres. Et avant qu'entrer en celle partie qui proprement porte le nom de ce vaillant et illustre peuple, et que je m'efforce d'en descrire le país, c'est raison que nous voyons les difficultez des historiens, et amenions la diversité de leurs advis* sur cest affaire, à fin que plus à nostre aise, et sans tordre* le nez à

1055

la verité nous en donnions quelque jugement selon que verrons l'occasion* le pouvoir offrir : et que le temps, qui est la vraye guide des occurrences*, nous en pourra faire sages, sans que personne soit interessé en ce qu'il pense. Il me semble avoir leu dans Lazie¹⁰³ historien du Roy Ferdinand d'Autriche qui depuis fut Empereur¹⁰⁴, que les Goths sont descendus des Alemans, mais cela est avec aussi peu de raison comme les Alemans tiennent que les François

Commentaire [E-B233]: Volphang Lasie liv[re] 9. et 10. des remuemens des nations.

1060

ont pareille origine, à sçavoir qu'ils soyent descendus de la nation Germanique : veu que vous ne trouvez auteur quelconque qui soit digne de nom, ny homme de grand recherche*, qui en ayt donné l'assurance telle que de raison, s'il ne veult dire, ce que Beat Rhenan maintient en la preface des livres de Procope, que l'isle de Scandie, ou Scandinavie soit des appartenances de la Germanie, mais lors il n'y auroit rien d'inconvenient que, et les Lithuaniens, Russiens, et

Commentaire [E-B234]: Beat Rhenan sur l'hist[oire] de Procopie.

1065

Moscovites ne fussent compris en ceste description. Quant à penser que les Goths soyent ceux mesme que jadis on appelloit Gethes, encore y (91b) a il moins de propos, veu que Procopie secretaire de ce grand Capitaine Bellisaire, qui vainquit si souvent les Goths, n'en donne aucune assurance.

Commentaire [E-B235]: Procopie l'ivre I. de la guerre Gothique.

1070

Mais d'autant que les anciens ont esté peu curieux de rechercher* les choses, et que ce país septentrional de Gothie et Suece et tout le trait* que l'on estime (ne sçay si veritablement) insulaire en ce país Scandinavien n'estoit parvenu à leur cognoissance quoy que Ptholomé y ayt recogneu ne sçay quel país des Carbons voisins des Lappons jugez raisonnablement estre vers les Goths : ne fault s'estonner si apparoissant une nation si

Commentaire [E-B236]: Scandinavie de laquelle parle Pline liv[re] 4. ch[apitre] 13. Pthol[omé] li[vre] 3. cha[pitre] 5. Tab[le] d'Europe 7. Qui fait qu'on estime mesmes les Goths et les Gethes.

1075

puissante parmy les Gethes, et y ayant ne sçay quoy d'apochant aux noms on a fait un jugement egal de la chose mesme avec son appellation. Veu que c'est chose assurée que les Goths sortans de leurs país et desireux d'envahir l'empire Romain ils se ruèrent premierement

sur les peuples voisins de la mer Venedique, et de là faisans les Wandaes prendre le nom Goth prindrent la route des Scythes, Gethes, Mysiens, Serviens, Thraciens Grecz, et pour plus aisément donner affaires aux Empereurs lors se tenans en Grece qui fut cause, que s'espandans en divers païs et selon l'assiette* des Provinces, ils furent aussi nommez Visigotz et Ostrogots, ainsi que vous les lisez estre dits és* histoires. Ainsi ne faut les estimer ny Alemans, ny Gethes, ny Thraces, ou Scythiens, non plus que François ou Espagnols, pour avoir couru, et saisy pillant les terres susdites, d'autant qu'ils sont sortis sans aucune difficulté de ceste grande et spacieuse terre de Scandie, de laquelle ayant amplement parlé les deux Evesques Goths Jean et Olae surnommez grands¹⁰⁵ et Jornandez Alain¹⁰⁶, il me suffira d'en limiter le païs et dire les mœurs et ceremonies, puis que c'est le sujet de nostre œuvre, car du reste il en fault ajouter foy à ceux qui en sont natifs et qui estans hommes de qualité et de marque ne peuvent estre regettez comme vains et flateusement amys de leur païs, peuple et Province.

L'Isle donc de Scandie, ou Scandinavie, le seul nom de laquelle a esté cogneu par Ptholomé est assise* en la mer Germanique, ou pour mieux parler Gotthique¹⁰⁷ et si grande que Pline n'a douté de l'appeler un autre monde, tout ainsi que les modernes en font de terres occidentales decouvertes de nostre temps. Elle est presque de tous costez environnée d'un espace infiny de l'ocean qui represente en grandeur celle mer que nous disons Mediterranée, et laquelle separe l'Afrique d'avecques l'Europe. D'autant que vers le midy* elle regarde le païs de Suece¹⁰⁸, et mer tirant vers l'isle de la Finlandie, au Nord elle a les Biarmiens¹⁰⁹, au Ponant la Norvege, et à l'Orient elle voit le païs des Moscovites, par laquelle figure vous pouvez penser quelle doit estre l'estendue de ce grand païs, et si il merite le nom d'Isle ou terre ferme veu qu'il n'y a homme qui sçache encore dire où est le bout d'iceluy pour juger de cela du côté du Nord, ou s'il se va point joindre avec celuy de Bacaleos decouvert de nostre temps, tout ainsi que les plus sages et advisez ont estimé que le païs de Mangi et Quinlay, se correspond au jugement du Globe à la terre du Mexique, dequoy je ne veux temerairement decider, m'en raportans ou à l'experience, ou au decret et saine ordonnance des plus excellens Geographes qui en parle(92a)ront par raison et non à la volée, ainsi que font un tas d'ignorans, qui pour dire, je le pense, et sans entendre les dimensions, osent toutesfois dementir les anciens, et juger des mesures où jamais ils ne sceurent que vault le mot de degré, et moins l'experience d'iceluy Globe de la terre.

Ce grand païs soit il Isle, ou terre ferme contient en soy trois royaumes assez spacieux, à sçavoir des Goths, Sueces et Norvegiens quoy que Procopie mette 13. nations et chascune gouvernée de ses Roys et Princes, mais nous deduirons simplement ce qui est de

Commentaire [E-B237]: Mer venedique à present Finnonique des Finiens peuple Scandien.

Commentaire [E-B238]: Les Goths ne sont ny Alemans, ny Gethes, quoy qu'en dient Volatere, Blond, ny Sabellique.

Commentaire [E-B239]: Jean et Olae grands Jornandez tous Goths ont escrite ceste histoire.

Commentaire [E-B240]: Description de Gothie et assiette de Scandie.

Commentaire [E-B241]: Pline li[vre] 4. cha[pitre] 13. Solin ch[apitre] 23.

Commentaire [E-B242]: Aussi Solin la dit tres grande et qu'elle n'a rien de plus grand que soymesme.

Commentaire [E-B243]: Doubte à dissoudre entre les Geographes.

general comme n'ayans en deliberation pour le present d'en descrire que les façons de vie : qui sont presque semblables, que s'il y a quelque diversité nous tascherons de la deduire.

Les Goths selon les escrits des anciens ont esté, et sont encore des plus beaux hommes de la terre tous bien proportionnez, et de stature digne et d'estre admirée et loüée :

Commentaire [E-B244]: Voy Procopie li[vre] 3. de l'histoire des Goths et de leur beauté : Suetone en la vie de Caligule et saint Hierosme à Sunie et Fretelle.

1115 Car lors que Belisaire conduit Vittige Roy des Goths et plusieurs autres des seigneurs de ceste nation en Constantinople, il n'y eut homme en la cité qui ne s'estonnast tant de la grandeur que de la beauté, proportion, lineamens et bienveillance* du corps de ces estrangers¹¹⁰.

Mais entre tous ceux qui effigient* naïvement* les traits d'un homme beau en toute perfection, fault lyre ce que Sidonie Apollinaire en escrit à Agricole parlant de Theodoric Roy

Commentaire [E-B245]: Sidonie Apollinaire li[vre] 1. Epi[tome] 2.

1120 des Goths : duquel il fait la stature moyenne, ny trop grande, ny trop petite, sa teste ronde en largeur, les cheveux crespés* et blonds, les sourcils gentiment voutez de poil pendant assez bas, et les oreilles, à la façon du païs, couvertes de sa perruque* : le nez un peu Aquilin et crochu, les levres subtiles* sans trop de carnosité*, et la barbe fort espaisse, laquelle toutesfois il se faisoit arracher : la couleur blanche, et meslée d'un honneste vermillon,

1125 ressentans la honte* et modestie : et en somme le reste representant un chef d'œuvre de nature¹¹¹ : en quoy il recommande la beauté ordinaire qui faisoit ce peuple admiré de tous les autres.

Quant à l'accoustrement ils estoyent fort braves et pompeux, veu que les seigneurs alloient ordinairement vestus de toile d'or, mais les autres et le populaire se couvroient de

Commentaire [E-B246]: Abillement des Goths, voy Procopie li[vre] 2.

1130 peaux et fourrures fort riches, ainsi qu'encor pour le present en usent tous les peuples septentrionaux : mais oyons encor Apollinaire exprimant leurs habits lors qu'il parle de Sigismer Prince du sang royal des Goths, et de son equipage, qui dit ainsi à son Domitie : Toy qui te plais souvent à veoir et les harnois et les hommes qui s'acoustrent proprement des armes, je suis en doute, voire je pense en mon esprit le plaisir que tu eusse pris voyant le

1135 Prince Sigismere vestu et acoustré à la mode et selon la coustume de son païs :

Commentaire [E-B247]: Apollinaire li[vre] 4. à Domitie : epist[re] 21.

Devant luy marchoyent des chevaux bardez et chargez de pierrerie qui reluysoyent donnans un grand lustre à ses armes : et ce qui estoit le plus gentil* que il estoit parmy ses gentilshommes à beau pied comme eux, et ayant l'habillement d'or, et de soye, et à cest ornement on voyoit une grande blancheur accompagnée d'une vive (92b) couleur vermeille

1140 qui luy embellissoit le visaige* : Mais la contenance de ceux qui le suyvoient, seroit mesme en paix espouventable. Car leur chaussure aux pieds estoit premierement faicte de cuir velu en forme de giestres et triquehouses*, sans que les genoux, ny une partie des cuisses fussent couverts aucunement. A ce estoit adjoustée une robe courte et estroite, et de diverses couleurs, qui à peine descendoit jusqu'aux jarets qui estoient à descouvert, et les manches de

- 1145 laquelle voiloyent le bout des bras et la jointure des espales. Leurs Hoquetons* estans de verd*, estoyent bordez et bandez de violet et d'incarnat, et leur pendoyent en escharpe de petits baudriers* et courtes espées, par-dessus des robons* de peaux bouclez fort gentiment. Le mesme abillement qui servoit à les parer, estoit aussi fait pour leur deffence : et portoient en leurs dextres* des vouges* et espieux, et des dards à lancer là où à la gauche le bouclier
- 1150 estoit pour s'en couvrir, garentir, et targuer*¹¹², et voila quant à l'abillement, et aux armes tiré de celuy mesme qui s'en dit estre tesmoing plus assureé que de l'ouïe : A cecy Claudian ajouste le Carquois, arcz et sagues*, et l'ornement des peaux pour s'en couvrir et armer la poitrine, comme d'un corps de cuirasse¹¹³, disant que le pommeau de leurs glaives estoit d'yvoyre, comme encor et Alemans et les septentrionaux l'ont en usage.
- 1155 Les Goths ont eu de tout temps de propres caracteres à escrire¹¹⁴, tellement que les enfans aprenans les lettres par mesme moyen estoyent induits à reduire* en leur memoire certains vers faits et en l'honneur de leurs dieux, et des hommes illustres qui avoyent fait quelque hault et excellent fait pour la deffence de leur païs et nation, et non seulement les enfans, ains* encor les hommes de marque lesquels à cause de ce devoir et pour s'y monstrier sçavans, et curieux à la recherche* en gaignoyent et les royaumes, et dignitez et en estoyent mis au nombre des dieux¹¹⁵ : Desquels ils en avoyent aussi belle multitude que le reste des Gentils*, et ne s'en fault estonner, veu qu'ils descendent de celle race de Gog et Magog, dequels sont sortis tous les peuples septentrionaux qui à bon droit ont porté le nom de Barbares.
- 1165 Or le principal et plus grand de tous ces dieux estoit Thor, lequel ils paignoient couronné et ayant un sceptre en main, et douze estoiles autour de la teste, comme gouverneur du Ciel, et qu'ils estimoyent estre celuy qui lançoit les foudres en terre, qui avoit la puissanc de la pluye et du beau temps, et qui delivroit les hommes des malignes et perverses influences des astres¹¹⁶ : et à ce Thor ils dedient le Jeudy, qui a fait penser aux hommes de meilleur jugement que cestuy-ci n'estoit, autre que Jupiter, ou Jane, veu qu'encor pour le present les Goths appellent Thor le moys de Janvier, qui est le premier de l'année¹¹⁷. Et estoit ce Thor accompaigné de deux autres qui luy assistoyent, à sçavoir Othim qu'on dit avoir esté Mars, auquel ils immoloyent les hommes, et Frigge qu'on estime Venus, quoy qu'ils la paignissent armée, mais c'est à cause que tout sexe en ce païs là manie les armées¹¹⁸.
- 1175 Outre ces trois dieux susdits ils en honoroyent trois autres moindres, et sur tout un nommé Methotin, qui fut en son temps un fort mauvais garçon¹¹⁹ (93a) et tel que sont les Atheistes, et heretiques qui font une idole de leurs fantasies* : ce galant estoit grand magicien comme tout ce peuple septentrional a esté adonné à ceste vilennie et detestable superstition,

Commentaire [E-B248]: Armes des Goths du temps passé. Claudian li[vre] 2. contre Rufin, et au li[vre] de la guerre Gothique.

Commentaire [E-B249]: Jean le grand li[vre] 1. cha[pitre] 7. Voy Saxo[n] Gram[mairien] des faits des Danoy.

Commentaire [E-B250]: Goths sortis de Gog de Magog. Joseph antiq[uités] liv[re] 1. chap[itre] 6.

Commentaire [E-B251]: Jean grand liv[re] 1. chap[itre] 4. et du dieu Thor ch[apitre] 9. et sa force et effigie.

Commentaire [E-B252]: Janvier appellé par les Goths Thor.

Commentaire [E-B253]: Quel dieu est-ce qu'Othim entre les Goths voy Saxon Gram[mairien], Olae le grand li[vre] 3. ch[apitre] 3.

Commentaire [E-B254]: Venus armée voy Pausan[ie] li[vre] 3. Lact[ance] li[vre] 1. de la fauce relig[ion]. chap[itre] 20.

Commentaire [E-B255]: Dieux moindres quels n're les Goths, Olae, li[vre] 3. cha[pitre] 4.

Commentaire [E-B256]: Methotin magicien adoré pour dieu.

lequel occis par le peuple, emporta neantmoins le nom de divinité : tout ainsi que Froé devant
 1180 l'idole abominable duquel on sacrifia les hommes¹²⁰ à l'imitation des Scythes à leur Diane
 Taurique, estoyent encore adorez Vagnosth et Hadingue¹²¹, comme jadis à Rome et à
 Lacedemone, Castor et Pollux, ainsi que deux souverains compaignons de Thor, et Othim,
 presideans aux guerres, et departans* les victoires. Rostich lequel pour avoir surmonté* de
 son temps tout autre en la science des diables¹²², fut mis en pareil ranc qu'un Mercure à
 1185 Rome, en Grece, ou en Egypte.

Rostar¹²³ fut dieu aussi cruel qu'Othim, ny Froé, d'autant qu'on ne le pouvoit
 apaiser qu'avec l'effusion de sang humain, de ceux qui estoyent vaincuz par les Goths en
 bataille. Je laisse à part les folies qu'ils croyoient que les uns dieux chastiassent les autres, veu
 qu'en cela ils se montroyent avoir esté instruits en la sotté, et superstitieuse religion, et foy
 1190 des Grecs anciens, et qu'un ayant fait quelque faute estoit chassé des Cieux, ainsi qu'on dit
 que fut Apollon par Jupiter, ayant donné la charge du chariot du soleil à Phaeton son fils.
 Mais leurs sacrifices estoyent autant cruels que meschans, et abhominables : veu qu'ils
 suffoquoyent* un homme dans une fontaine voisine du temple, et puis l'alloyent pendre à la
 prochaine forest, l'estimans pour esté la plaisante victime de leurs dieux que celuy mesme fut
 1195 mis en leur nombre : voire les roys, si le sort tomboit sur eux s'estimoyent bien-heureux de
 mourir en ceste sorte¹²⁴. Et fut jadis ce peuple si superstitieusement miserable, qu'oyant
 tonner, il pensoit que d'autres dieux s'attaquassent aux leurs, et pour ceste occasion* ils
 faisoient un grand bruit et tintamarre avec de gros maillets de fer, sur des vases de Bronze,
 taschans d'imiter par ce moyen les tonnerres, et estimans ainsi delivrer leurs Heroz de la furie
 1200 et assault de ceux qui les assailloyent.

Et dura ceste folle façon de faire jusqu'en l'an de nostre salut .1130. que Magnus
 Roy Goth abolist ceste coustume, pour laquelle il fut estimé du peuple payen, comme
 sacrilege, et ennemy des dieux, hay et maudit de tout le monde.

Allans en guerre ils sacrifioyent des chevaux comme les Scythes, l'ayant appris
 1205 d'eux, ou l'ayant monstré aux autres, et en portoyent les testes au bout de certaines Perches,
 ou Lances, avec une grande entr'ouverture de la gueule, comme si la beste vouloit engloutir
 quelque chose¹²⁵. C'a esté pitié jadis, de voir comme Sathan tenoit ce miserable peuple
 esclavé* en ses liens, et comme jusqu'aux simples femellettes* en tout ce païs Scandinavien il
 n'y avoit personne qui ne fut estrangement* adonné aux charmes, enchantemens et
 1210 sorcelleries : de cecy, à cause que Jean, et Olaé surnommez grands, et tous deux Goths, et
 evesques de la cité d'Upsale en leur païs, en ont assez parlé, et que tous les historiens tant
 sacrez que prophanes ont amené plusieurs exemples de ces choses avec l'effait (quoy

Commentaire [E-B257]: Froé autre magicien se faisoit immoler les hommes.

Commentaire [E-B258]: Vagnosth et Hadingue dieux de la guerre.

Commentaire [E-B259]: Rostich, dieu des ruses.

Commentaire [E-B260]: Rostar estimé estre Saturne.

Commentaire [E-B261]: Opinions que les dieux chassassent l'un l'autre, voyez les poètes Grecs et latins.

Commentaire [E-B262]: Apollon pourquoy chassé du Ciel.

Commentaire [E-B263]: Sacrifices des Goths semblables à ceux des Thraces à leur dieu Zamolxis. Voy Herod[ote] 4.

Commentaire [E-B264]: Goths imitans le tonnerre et pourquoy.

Commentaire [E-B265]: Magnus Roy Goth osta celle superstition.

Commentaire [E-B266]: Tout ce cartier Boreal avoit presque mesmes façons de faire.

Commentaire [E-B267]: Scandinaviens tous sujets à estre sorciers. Olae liv[re] 3. Jean le grand liv[re] 17.

qu'abuseur et cauteleux*) de telle science, nous en passerons outre, et pousuyvons ce qui est plus plaisant et sortable* pour nostre matiere. En Scandie (93b) du costé de Norvege, le peuple y est fort sauvage, et estrangement* cruel, vivant dans des Grottes, et cavernes, à cause de la continue des neges qui tiennent les païs couvert, et se nourrissent de poisson et de sauvagine*, et sont si defians qu'ils n'ont garde d'acoster homme qui vienne surgir en leur terre pour y trafiquer, craignans tousjours qu'on les vueille trahir, et que les survenans soyent des voleurs et Pyrates escumans la mer pour les conduire en servage¹²⁶. La plus part de ceux-cy, (imitans les Nomades, qui habitent pres la mer Caspie) ferment leurs cavernes de Clayes* et palyz* enlassez de rameaux, et joncs de mer, ou de mousse recueillie parmy l'aspreté des rochers¹²⁷, leurs armes sont arcs forts et roides, et des javelines ayant de petits crocs en forme d'un petit croissant, ayans les uns des corselets* non de fer, mais de peaux d'Asnes sauvages, ou Alces*, et de Rangiferes* : et sont les plus adextres*, et legers hommes qui se puissent trouver sous le Ciel¹²⁸ : aussi de tout temps les Goths ont esté estimés des plus braves, et subtils* archers du monde, ce qu'encore imitent ceux de Finnie, car les Sueons, ou Sueciens s'aident fort d'halebardes, piques, et javelines : les Goths de ce temps portans un Casaquin court et les chausses estroites, là où les Sueons imitent la superfluité* Alemande tant és* deschiquetures que largeur de leurs chausses et habits, mais les Lappons, desquels nous dirons encor quelque cas, se vestent des peaux des bestes que nous estimons deca si precieuses, non qu'ils se soucient de s'en parer, ains* seulement pour la necessité*, et à fin de s'en armer contre la froidure : n'ayant ce peuple Barbare autre chose devant les yeux que la cruauté, et plaisir du corps, et estant encor abreuvé de l'abomination des idoles.

Et à fin de rien laisser en arriere faut sçavoir où ce que est l'habitation de ce peuple : le païs de Lappie est party en oriental, et occidental, ayant la mer Bothnique¹²⁹ qui en fait la separation, qu'on appelle aussi le goulphe de Suece, ayant sur l'extremité la cité de Tornie¹³⁰, vers l'Orient elle continue au Lac dit blanc, tirant à la Biarmie¹³¹, vers le septentrion luy est la Scrisinie¹³² s'estendant aux terres incogneuës, au Ponant elle voit l'Isle d'Islande, et s'avoisine d'une partie de Norvege, et le païs et royaume de Suece, vers l'Orient les Lappons sont Chrestiens, et honorent saïnt André ainsi que font les Moscovites : et les occidentaux, comme dit est, sont presque tous idolatres : peuple fort nerveux de belle taille, adroits et agiles au possible, et sur tout comme j'ay dit à tirer de l'arc, veu que les enfans dès que sçavent cheminer, n'ont rien à manger, si premierement ils n'attaignent et visent droitement* sur leur desjeuner, et se tiennent en des loges et tabernacles* aisez à transporter, comme ceux qui changent souvent de cartier, et ne vivent d'autre cas que de pescherie et sauvagine*, dequoy ils ont en grand abondance, fins et subtils*, mais lourds en parolle, et en

Commentaire [E-B268]: Mœurs des Norvegiens sauvages.

Commentaire [E-B269]: Nomades vers la mer Caspie voy Herodote.

Commentaire [E-B270]: Armes des Norvegiens.

Commentaire [E-B271]: Asnes sauvages et Alces, et Rangiferes en tout ces païs septentrionaux.

Commentaire [E-B272]: Abillement des Goths à present et leurs armes.

Commentaire [E-B273]: Lapon peuple cruel, et idolastre.

Commentaire [E-B274]: Description de Lappie.

Commentaire [E-B275]: Voy Damian Goez portugais. Saint André honoré par les Lappons et Moscovites.

lieu de chevaux usans de Rangiferes, beste ayant la couleur et proportion d'un asne, l'ongle fendue, la forme et ramure semblable à celle d'un cerf, sauf que les andouilleres en sont plus couvertes, et que les branches ne sont en si grand nom(94a)bre au Rangifere : Ce peuple adore le feu et les statues de pierre, adonné à divination, comme celui qui predit les choses qui luy doivent advenir tout le long du jour par le rencontre de la premiere chose qui se luy represente : ils observent fort religieusement le mariage, et sont jaloux au possible, et enchanteurs outre toute foy, si l'on vouloit vous en deduire ce que ceux, qui se disent l'avoir veu, en tesmoignent.

Commentaire [E-B276]: Rangiferes quel animal.

Commentaire [E-B277]: Vie des Lappons. Le feu adoré par Lappons idolatres. Divination des Lappons.

Ce peuple vit fort pacifiquement, et quoy que il soit furieux, et fort vaillant en guerre, si est-ce qu'il ayme la paix, et simplicité, detestant la convoitise, et ne sachant que c'est de larcin ou pillerie, ny voulant en rien frauder son prochain.

Commentaire [E-B278]: Simple conscience des Lappons. Olae liv[re] 4. ch[apitre] 5.

Et ayans besoing de biens portez d'ailleur, ils y usent de permutation* et change sans dire mot, mais tout leur trafic* se passant par signes, où l'or et l'argent ne servent pour l'achast, ains* avec des peaux precieuses esquelles ils abondent, des draps, toiles et poisson, ils achètent ce qui leur est necessaire, comme froument et sel ou le poids ny la mesure, ains* l'œil y fait le pris, qui est, comme j'ay dit, d'une chose pour autre, et honorent fort leurs Bergchara qui sont les Juges et Presidents pour les roys de Suece et de Norvege, qui sont seigneurs chascun d'un costé de la Lappie¹³³.

Commentaire [E-B279]: Marchandise des Lappons. Ains en usent en la Taprobane, voy Pl[is] li[vre] 6. c[hapitre] 22.

Leurs foires se font ordinairement sur les Lacs glacez qui dure la plus part de l'année, et sur tout au Lac gelé dit Meler, et ceste foire commence dès les roys et là si les choses tendent à la guerre, ils n'ont garde de rien vendre qui soit bon pour les vivres, tant ils sont soigneux à pourvoir à leurs affaires¹³⁴. Contractant leurs mariages, c'est par le feu que le signe en est donné le tirans avec un fusil de la pierre, signifians par le feu caché en ce caillou la vive et ardente liaison de ceux qui sont conjoints par ce lien indissoluble, voire ceux qui sont Chrestiens font si grand compte du feu, qu'allans espouser à l'esglise, il n'y a aucun qui ne porte de beaux cierges allumez, qu'ils offrent au Prestre avec de forts riches dons et presens¹³⁵.

Commentaire [E-B280]: A qui est sujette la Lappie.

Commentaire [E-B281]: Foire des Lappons.

Commentaire [E-B282]: Lac de Meler.

Commentaire [E-B283]: Mariage des Lappons par le feu.

Ils vestent leur espousée de martes subellines la mettans sur un Rangifere paré de mesme, et la conduisent en chantant et dançant à la maison et couche de son espoux : le quel estant vestu de peaux de Loucervier, cherissant l'espouse avec grande honnesteté*, et avec tel respect ou plus (peult estre) que ne font les Chrestiens les mieux apris et civilisez¹³⁶.

Commentaire [E-B284]: Ceremonies des Lappons Chrestiens aux nopces.

Leurs dances qui se font de nuict, à cause qu'estans sous l'aspreté du septentrion, ils sont la plus part de l'an en tenebres continuelles, comme aussi une autre partie ils ont le jour qui leur fait ordinaire clarté, leurs dances (dis-je) nocturnes sont fort estranges*, car ayans

Commentaire [E-B285]: Dances tristes des Lappons.

banquetté gaillardement, ils ont des joueurs d'instrumens qui chantent et sonnent avec une façon si piteuse, les gestes de leurs ancestres et les proïesses des Princes et Geans de leur païs, que plorans et gemissans, et urlans comme saisis de quelque transport se laissent aller par terre tous esperdus et comme esvanoüis, et tout aussi tost les sonneurs recommencent leur

1285 chant plus gaillard, qui les fait esveiller de (94b) cest estonnement et pasmoison. Et leur procede ceste tristesse de ce qu'ils ne peuvent au pris de leur vie imiter ceste vertu de leurs ancestres en deffendant l'honneur des filles, et punissant les ravisseurs et voleurs de la pudicité des dames : et s'esjouïssant* au trespas de leurs amys, tout ainsi qu'ils se contristent* à la naissance de leurs enfans¹³⁷, ainsi qu'avons dit estre jadis usé en Thrace. Et est ce peuple

1290 plus assidu au travail durant la longueur trimestre de la nuit, soit au ray de la Lune, et des estoiles, ou à la clarté de la chandelle et des lampes, ou en lieu d'huile ils usent de gresse de poisson, que non pas lors que le soleil les tient en lumiere un semblable, ou plus long temps. De la durée des jours et des nuits en ces païs septentrionaux je m'en passe legerement, et me suffit de la toucher en passant à fin que le lecteur en soit adverty, et que s'il en veult sçavoir

1295 d'avantage, qu'il lyse ceux d'où je l'ay tiré, à sçavoir les Evesques d'Upsale Jean et Olae, qui le pourront satisfaire, et voila quant aux Lapons.

Ne fault laisser la Biarmie sans en dire un petit mot en passant, laquelle est du tout septentrionale estant en son Zenith sous le Pol Artique, et est divisée aussi en deux parties deça et delà les mons : le païs y est fort beau et fertile, mais le peuple se soucie fort peu de le cultiver, à cause de la grande abondance de poissons, et sauvagine*, à laquelle nourriture estans acoustumez, ils n'ont guere grand affaire de pain¹³⁸. C'est la nation la plus sorciere de sous le Ciel, comme ceux lesquels (ainsi que les poëtes chantent de Medée) confondent par leurs charmes, la face seraine* du Ciel, y meslant des nuages si espais, et des tenebres si caligineuses* que la nuit plus sombre, n'y sçaurait rien faire à l'esgal en obscurité¹³⁹, idolatres

1300 au possible et sans aucune cognoissance du vray dieu, sçachans ensorceler les hommes du seul regard, et les tourmentent de telle sorte, ou par l'œil, ou avec la parole qu'ils les rendent tous hors de leur sens, et si maigres, que bien souvent ils se consomment petit à petit, et finent* en grand langueur¹⁴⁰. La Fimmarchie¹⁴¹ est region occidentale regardant les bords de la mer glaciale, et quoy que l'air y soit tousjours froid, comme il est en toutes les Provinces par delà,

1305 si est-ce qu'il n'est aucunement nuisible, ains* de telle temperie* que les poissons, qui est leur nourriture, y durent sans estre salez un fort long temps dessechez par la seule force de l'air. Le jour y dure depuis le 25. de Mars, jusqu'au 15. de septembre sans qu'on y voye un seul signe des tenebres de la nuit, laquelle commençant apres ce long jour, et continue le mesme espace avec un grand peril de ceux qui naviguent, qui s'y mettent en grand danger

Commentaire [E-B286]: Lapons pleurent ceux qui naissent, et se resjouissent à la mort.

Commentaire [E-B287]: Lapons travaillent plus la nuit que le jour.

Commentaire [E-B288]: Voy Jean Grand en sa preface ch[apitre] 5. Voy Saxon Gram[mairien] en sa Danie.

Commentaire [E-B289]: Biarmie où posée.

Commentaire [E-B290]: Biarmiens sorciers et idolatres.

Commentaire [E-B291]: Assiette de Fimmarchie.

Commentaire [E-B292]: Bon air de Fimmarchie.

Commentaire [E-B293]: Longueur des jours et nuits en Fimmarchie.

1315 allans à l'obscurité à cause des rochs et escueils qui sont cachez sous l'eau tout le long de celle plage¹⁴².

Les hommes y sont beaux, de belle stature, et fort robustes, vaillans en guerre, comme ceux qui ne sçavent que c'est que d'aise, ny d'oisiveté, et est grand dommage que tant de peuples avoinez et regis de Roys Chrestiens, soient encor envelopez és* tenebres de l'ignorance, et ne cognoissent le vray dieu pour les oster de la servitude de Sathan qui les detient en un aveuglement si miserable. Je laisse là Scricfinie tant pour estre peu cogneue que pour l'assiette*, marchisant* à la mer glaciale du costé le plus septentrional : et ne discours de la Bothnie, et Norvege à cause que (95a) les Sueons, et Goths Bithoniens, et Norvegiens, sont presque usans de mesmes mœurs, quoy que gouvernez bien souvent de divers Princes.

1325 Revenons donc aux Gothz lesquels de tout temps ont esté adonnez au fait de la guerre, et tellement qu'il n'y avoit querelle qui ne fut vidée* par les combats, comme aussi il a esté observé, et par les François, et par les Alemans, jusqu'à ce que et les Papes y ont pourveu par decret, et les Roys par ordonnances voyans le prejudice que cela portoit à la republique Chrestienne. Entre les Gothz la loy y est inviolable, que un homme appellé au combat par un autre n'oseroit le refuser, que s'il le fait, outre que il deschoit de son droit, encore est-il infame, et desgradé d'armes pour toute sa vie.

1330

Commentaire [E-B294]: Scricfinie du tout septentrionale.

Commentaire [E-B295]: Loy des Goths sur les combatz. Jean le grand li[vre] 2 chap[itre] 8.

Commentaire [E-B296]: Chariot conduit par des cerfs.

Commentaire [E-B297]: Comme les Roys sont appelez à l'estat entre les Gothz.

Lors que les Gothz ont roy de leur nation, ils est fort honoré, et se fait porter en chariot, ou coche, tiré par des cerfs à ce accoustumez, ainsi que nous faisons conduire les nostres par des chevaux : n'estoit permis à pas un d'usurper la royauté sans le consentement du peuple, qui apelloit à ceste dignité ceux qui luy sembloient plus dignes et suffisans : et ainsi quand les enfans du Roy decedé, se montroyent vrays successeurs en vertu de leurs peres, on les eslisoit aussi pour estre Roys, et si au contraire ils degeneroyent* un autre meilleur, et plus prouffitable que eux, estoit mis en leur place¹⁴³. Et avec ceste sagesse en l'election, ils ont jadis fait de si belles et remarquables conquestes, ausquelles a beaucoup aidé celle grande sobriété qui les rendoit louables, souffrans* aisément toutes les incommoditez, qui accompagnent ordinairement ceux qui suyvent le mestier genereux des armes. Or estans Scythes aussi bien que sont les Moscovites et autres leurs voisins, aussi avoyent ilz et les mœurs et la vaillance des Scythes : dequoy se vante Atée roy des Gothz, escrivant à Philippe roy Macedonien, quand il dit : Tu commandes sur les Macedoniens, hommes nez, et vaillans aux armes, et moy sur les Scythes qui sçavent endurer la soif, et la faim quand il est besoing. S'ils ont en rien esté moindres en courtoisie, que pas aucune de ces nations qui s'emancipoyent jadis du nom et tiltre de Barbares, estans et juges et parties en ceste cause, je suis content de m'en raporter au jugement de ce bon Evesque d'Auvergne, Sidonie

1340

1345

Commentaire [E-B298]: Gothz sobres en leurs actions.

Commentaire [E-B299]: Plutarque en la vie de Philip[pe]. Atée roy Goth au roy Macedonien.

Apollinaire quand il dit : que les Gothz les jours des festes venans à banqueter, ne faisoient
 1350 rien qui ressentist sa superfluité*, veu qu'on n'y voyoit point un sommeillier* n'emplissant
 les tasses se pourmener à my-triste à l'entour des tables, ains* tout le plus grand ornement du
 festin, c'estoyent les graves propos tenus durant le repas, tellement que, ou l'on gardoit un
 merveilleux silence, ou l'on discourroit des choses serieuses et qui estoyent de grand
 1355 consequence : et où les viandes* estoyent plus exquises eu esgard à la gentillesse d'icelles,
 qu'à la superfluité* du pris : et en somme, dit ce bon Evesque, vous y voyez la seance des
 Grecs, l'abondance des Gauloys, l'Italienne soudaineté, une pompe publique et privée
 diligence et une modeste discipline du Prince¹⁴⁴. Si les Gothz ont esté si Barbares que aucuns*
 les ont paints, je ne veux d'autres tesmoins que les saints mesmes qui ont vescu de leur temps,
 mesme saint Augustin, qui és* livres de la cité de Dieu en fait le discours assez ample parlant
 1360 d'Athanaric qui saccagea la cité de Rome à cause de la trahison faite aux Gothz par les
 menées de Stilicon : et que on voye avec (95b) quelle douceur Totile¹⁴⁵, qu'on fait si
 extravagant en cruauté, usa à l'endroit des Romains lors qu'il prist la cité de Naples : et avec
 quelle grace il receut à Rome, l'ayant prise Pelagie le plus grand ennemy qu'il se pensast
 avoir en ce monde, afin qu'on voye, que ceux qui à present veulent estre nommez courtois,
 1365 surpassent les Gothz en descourtoisie. Et afin que je ne paracheve le tout j'ay dit que les
 Gothz furent idolatres, et quelz dieux ils adorent, mais ilz receurent le baptesme, lors que les
 Lombards passerent la mer pour venir en Italie : mais depuis, n'estans encore bien confirmez
 en la foy furent gastez par la meschanceté de l'Empereur Valens, qui leur donna des Evesques
 infectez du venin de l'heresie des Arrien¹⁴⁶ : en laquelle ilz ont vescu fort long temps, tant en
 1370 Italie, Aquitaine, que Espagne, où ils commandoyent, jusqu'au temps du bon Roy Reccarede,
 qui chassa les ministres Arriens, et receut la foy de l'Eglise Catholique et Romaine¹⁴⁷, où ses
 successeurs ont preseveré jusques au jour present. Ainsi ayans discouru des mœurs et de la
 religion, reste l'autre point à vuidier*, qui sont leurs conquestes, afin de voir le changement
 des choses, et la force extreme de ce peuple. Il appert* assez par les histoires que la
 1375 Scandinavie a esté estrangement* fertile en peuple¹⁴⁸, veu que si souvent si grandes armées en
 sont sorties, et lesquelles ont et attaqué, et subjugué de si braves et superbes* nations.
 Premierement sortans de l'isle septentrionale de Scandie, se ruerent sur le país voisin de la
 mer Baltée, et nommerent les isles voisines de Suece de leur nom telles que sont Gothland,
 Schonland, et Finland, et d'eux aussi prist tître le Royaume de Gothie. La seconde
 1380 expedition, fut lors que passans en Germanie, ils occuperent le pays qui est arrosé du fleuve
 Vistule : ce qui advint lors que Sylle estoit dictateur à Rome : à quoy donne grand preuve ce
 qui est dit en Appian, que Cesar dictateur fait la guerre aux Gothz : et fut chef des Gothz

Commentaire [E-B300]: Sido[nie]
Apollinaire liv[re] 1. epist[re] 2. à Agricole.

Commentaire [E-B301]: Gothz
courtoys et modestes.

Commentaire [E-B302]: Voy saint
August[in] cité de Dieu tout le 1. livre.

Commentaire [E-B303]: Voy
Procopie li[vre] 3. de l'histoi[re] des Gothz.

Commentaire [E-B304]: Lombardz
sortans de Scandie environ l'an de grace
383.

Commentaire [E-B305]:
Meschanceté de l'Empereur Valens. Paul
diacre li[vre] 1.

Commentaire [E-B306]: Voy
Jornandez Goth.

Commentaire [E-B307]: Premier
voyage des Gothz.

Commentaire [E-B308]: Second
voyage.

Commentaire [E-B309]: Appian 2.
des guerres civiles.

1385 **Berist** : lequel Jornandez dit avoir esté legislateur des Gothz¹⁴⁹. **La troiesme course*** de ce peuple, ne pouvant vivre en repos, ou bien estant en trop grand nombre, fut lors qu'ils passerent en Dacie, à present Transsylvanie et Valachie, qui a esté cause que ceux qui n'ont point recherché* les choses de loing, ont estimé les Gethes estre l'origine des Gothz, comme ainsi soit que les Gothz soyent autres que les Gethes, entant qu'ils occuperent ce pays le long du Danube, et le tindrent bravement contre les courses* et assaults, tant des Lacedemoniens que des Romains, jusqu'à ce que allans contre Valens Empereur, ilz passerent outre. Et de cecy Arrian descrivint la vie du grand Alexandre fait mention, si bien qu'il dit **les Gothz** s'estre prevaluz contre les forces du grand Alexandre. Là se tenans ils ont donné de grans affaires aux Romains : tellement que Auguste pour gagner le cœur de ce peuple farouche*, tascha de donner Julie sa fille en mariage au prince des Gothz, mais ceste alliance ne peut estre de longue durée, soit que l'Empereur y allast de mauvaise foy, et voulust sous ce pretexte tromper et amuser les Gothz, ou que eux se defians pour ceste si grande gracieuseté, ne voulussent que une estrangere portast tiltre de Royne de leurs terres¹⁵⁰. **La quastriesme saillie et changement de terre par eux faite**, fut lors qu'ils se ruerent sur la Romanie (jadis Thrace) pour se voir trop opressez de subsidies, et affligez* (96a) par les garnisons imperiales : joint que voyans puis apres qu'il y faisoit beau pour s'emanciper de telle servitude, estans les Empereurs detenus* en guerre contre les Alemans, ilz feirent ceste belle entreprise. Et la plus grande et urgente necessité* de ce faire, fut que les Huns leur coururent sus, conduitz par Balamber, auquel ne pouvans resister, pour avoir perdu leur roy Ermanaric¹⁵¹, laisserent la Transsylvanie et Hongrie, ayans obtenu des Empereurs Valentinian et Valens le pays de Thrace, souz tiltre de tribut perpetuel¹⁵². Mais **Eutrope** est d'avis* contraire à cestuy-ci et raporte ce changement de païs à la discorde qui fut mené entre les princes Gothz Fridiger et Athalarique, et de laquelle discorde fut causée la difference des noms des Gothz, en Ostrogothz et Visigothz, les uns nommez orientaux, et les autres Gothz de l'occident. Leur autre et cinquiesme retraite fut en **Pannonie** et Servie, Bosne, Rascie et Bulgarie, espondans tellement leur puissance que du temps de Theodose le jeune, ilz tenoyent presque tout l'Empire en main : jusqu'à ce que Attile Hun les surmonta*, mais luy decedé, ils s'emanciperent de la sujettion de ses enfans et coururent toute l'Esclavonie¹⁵³, faisans alliance avec les Romains auxquels ilz donnerent secours contre les Sarmates, et tenoyent tout jusqu'au lieu où à present est posée la grande et riche cité de Venise.

1415 **Le sixiesme cours des victoires des Gothz fut en Italie**, en laquelle ilz vindrent à diverses fois : Premierement souz Rhadagaise, homme felon* et idolatre, contre lequel les Romains apellerent les Huns à secours, mais Dieu qui ne voulut que ce tyran vint à parfaire

Commentaire [E-B310]: Beristh Roy et legislateur des Gothz. Jornandez. Jean le grand li[vre] 3. chap[itre] 17.

Commentaire [E-B311]: Troiesme voyage des Gothz.

Commentaire [E-B312]: Gothz assaillis par Alexand[re] le grand. Voy Arrian et Strabon 7. Estienne Bisantin liv[re] des villes. Voy Suet[one] Tranquille en la vie d'Auguste. Strabon 8.

Commentaire [E-B313]: Quatriesme voyage des Gothz. Voy Vopisque en la vie d'Aurelian. Voy Ammian Marcel[lin] liv[re] 31 et Claudian en la guerre Gothique.

Commentaire [E-B314]: Eutrope liv[re] 12.

Commentaire [E-B315]: Pannonie c'est le pays d'Hongrie, et d'Autriche. Voy Spartian, et Trebellie Pollion en la vie de Galien Emp[ereur].

Commentaire [E-B316]: Voy Sidonie ez Panegyriques, et Claudian 4. Paneg[irique] pour Honorie Emp[ereur]. Sixiesme course des Gothz fut en Italie.

ses desseins, qu'il avoit de ruiner l'Italie, et consacrer les corps des siens à ses dieux le ruina, et le mit entre les mains des serviteurs de l'Empereur. Ce voyage n'ayant succédé à Radagaise, Alaric¹⁵⁴ Roy des Visigothz vint en Italie, regnant Honorie, lequel fit un estrange* sac de tout ce beau pays, l'escole jadis de toute civilité, sainteté et courtoisie, lequel
 1420 prist et saccagea Rome, sans souffrir* toutesfois qu'on fait aucune violence, ny aux saints lieux, ny à ceux qui estoient de l'ordre ecclesiastique, ou qui se retiroient à garant dedans les Eglises.

Commentaire [E-B317]: Voy Jean Damascene au suplement d'Eutrope et Paul diacre 3. De Radagaise encor Jean le grand liv[re] 15. chap[itre] 7.

Commentaire [E-B318]: Rome prise par Alarich.

Le troiesme voyage en Italie, fut par Vidimir soudain* apres la mort d'Attila Hun, mais adoucy par l'Empereur qui luy fait de grans presens laissant l'Italie passa en Gaule, et se joignant avec les Visigothz se tint et là et éz* Espagne¹⁵⁵. La septiesme et derniere arrivée en
 1425 Italie, fut celle de Theodoric souz Zenon Empereur. Lequel Theodoric en ayant chassé Odoacre roy des Hetules y fonda l'estat, et repos des Goths jusqu'au temps de Justinian le grand qui leur donna de grands assaultz par Bellisaire, et autres ses lieutenans, jusqu'à tant

Commentaire [E-B319]: Vidimir Roy Goth. Voy Jorn[andez].

1430 que les Lombards en chasserent les reliques : et ce pendant Vidimir et Vallie s'estoyent agrandis éz* Gaules, et Espagne. Mais avant que passer outre : je ne veux de tant flater noz annalistes François, que je leur accorde une si extreme puissance pour les premiers roys sortis de Pharamond¹⁵⁶, que il semble qu'ilz vueillent emanciper tout le corps Gauloys, d'autres coureurs que de ceux desquels on nous donne, ne sçay si à bon droit, le nom à present, comme

Commentaire [E-B320]: Septiesme course des Gothz. Ce fut environ l'an de grace 482. Paul dia[cre] livre 6. Blond dec[ade] 1. li[vre] 3.

Commentaire [E-B321]: Odoacre s'estoit fait roy d'Italie.

Commentaire [E-B322]: Vallie et Vidimir en Gaule et Espagne. Jean Damascene au suplement de Eutrope.

1435 ainsi soit que les Gothz tinssent la meilleure et plus belle partie des Gaules. Et qu'il soit vray, je puis alleguer* plusieurs historiens, comme Jornandez parlant du (96b) Roy Rhotime gouvernant la Bretaigne, et tenant le party de Romains, lequel fut vaincu par Euric Roy des Visigothz, qui tenoyent une partie des Gaules, et lequel ayant suivy son ennemy jusqu'en Bourgoigne, lequel païs estoit allié des Romains, s'en alla en Auvergne, où il prist la cité principale, que je pense estre Clermont¹⁵⁷. Cestuy me sembleroit suspect, comme aussi seroyent Jean et Olae, tous deux evesques : si encore un prelat saint et croyable et Gauloys de

Commentaire [E-B323]: Jornandez Goth.

1440 nation, à sçavoir Sidonie Apollinaire, ne m'en donnoit assurance, et ne me faisoit un denombrement des païs usurpez en Gaule par ceste nation Gothique. Or voicy comme il en escrit à Grec Evesque. Ce sont les Auvergnats qui par leur gaillardise* et propres frais, ont souvent resisté à la force et efforts* des ennemis publiques. Lesquels se voyans assiegez par les Goths ne se sont estonnez en sorte quelconque, quoy qu'ils servissent d'espouventement à l'ennemy, qui les tenoit à son advis* enfermez en grand destresse¹⁵⁸. Et de ce mesme assault il en advertit Agrece Archevesque de Sens¹⁵⁹ : mais escrivant à Basile il specifie mieux les

Commentaire [E-B324]: Sido[nie] Apoll[inaire] li[vre] 6. epist[re] 8.

1445 matieres, disant : Et jaçoit* que le Roy des Goths soit terrible à cause de ses forces qui sont grandes et espouvantables, si est-ce qu'il me semble qu'il ne fait pas tant la guerre aux loix et

Commentaire [E-B325]: Agrece Evesque de Sens.

Commentaire [E-B326]: A Basile epist[re] 6.

puissance des Empereurs Romains, comme à la religion et ordonnance des Chrestiens, le voyant si aspre ennemy du nom des Catholiques, de sorte qu'on ne sçauroit dire où est-ce qu'il tend le plus, ou à mettre l'Empire és* mains de ceux de sa nation, ou contraindre chacun à sa secte et heresie. Aussi à Bordeaux, Perigueux, Rhodez, Limoges, Caors, Bazas, Cominge et Aux, et en un autre grand nombre de villes et citez, on ne voit rien que le massacre des saints prelatz et evesques, sans que aucun soit mis en leur place¹⁶⁰. Par là vous voyez quelles terres les Gothz tenoyent en Gaule possedans la Gascoigne, Perigort, Roergne, Limosin, Quercy, Armaignac, les Landes et Cominge, contre l'autorité de celuy qui dit que il n'y a que 500. ans que celle terre est habitée.

Commentaire [E-B327]: Pais possédé par les Gothz en Gaule.

1460 Quant aux Espaignes, c'est chose seure qu'ils les ont possedées et que les Roys d'Aragon et Castille, les Comtes de Barselonne, et presque toutes les illustres maisons de Navarre, Castille, Aragon, et Cathaloigne sont sortis de ceste nation belliqueuse, laquelle fut chassée de là par les Mahometans, comme nous dirons en l'Espaigne. Mais en la Gothie à present, comme ce peuple septentrional a esté leger à concevoir les opinions, et ce par le moyen des Rois de Suece et Dannemarch, l'impieté de Luther y a pris place, afin que la succession maudite de Gog et Magog, ne cesse de persecuter l'Eglise, comme de long temps elle s'y est accoustumée. (97a)

Commentaire [E-B328]: Rois d'Espaigne descendu des Gothz.

Commentaire [E-B329]: Gothz à present Lutheriens.

VII. De la Russie ou Ruthenie, et des mœurs des Russiens telz qu'ilz sont à present. Chapitre 7.

1470

Le pays de Russie, que les Latins apellent Ruthenie¹⁶¹, et Podolie¹⁶² est divisée en trois, à sçavoir blanche, haulte et basse Russie¹⁶³, et est une partie de la Sarmatie, s'estendant vers le país de Poloigne, et enclose par le fleuve Peucé du costé de Septentrion, vers soleil

1475

levant par la riviere Mosche¹⁶⁴, et au couchant luy sont proches la Livonie¹⁶⁵, et Prussie, dernieres provinces de l'Alemaigne. L'estendue de la longueur de Ruthenie, ou Roxolanie¹⁶⁶

1480

(car elle est ainsi encor apellée) est de huit grandes journées depuis le fleuve Tanais jusqu'à l'ocean septentrional : et puis dés la mer Livonique, jusqu'à la mer Caspie, qui est sa latitude, il y a pres de cent journées. [Or y a-il diverses opinions sur le nom Russien, entant que plusieurs estiment qu'il soit venu à ce peuple, d'un Russe frere, ou neveu de Lech Roy de Poloigne, tout ainsi que si celuy eust esté Prince des Russiens. Autres tiennent que tout le pays a pris le nom d'une fort ancienne ville portant ce mesme nom, ainsi qu'en plusieurs

1485

endroits les villes capitales donnent le nom à toute une Province¹⁶⁷. Mais les Moscovites¹⁶⁸ ont bien diverse opinion et tiennent que le nom vient de la dispersion de ce peuple, d'autant que Rosseia en langue Rothenique, signifie ensemencement divers, et dispersion en plusieurs endroits, estant ce país habité comme d'un meslange à demy confus de divers peuples. Ce qui est vray semblable, qui lyra ce qu'en dit Jornandez Alan, lors que parlant de la seconde

1490

expedition des Gothz, il les fait entrer en la terre des Scythes par delà la mer Balthée, laquelle il dit estre marescageuse, mais fort abondante et fertile, ce qui accorde bien avec le naturel, et assiette* de la Moscovie¹⁶⁹.] Car ce país est si gras et fertile que pour un peu qu'on y remue la terre en la cultivant, et qu'on y seme le grain par-dessus, elle portera trois ans de suite, sans qu'il la faille*, ny laisser en repos, ny l'amender, et engresser tous les ans : ainsi dés aussi tost que on a coupé les bleds, il ne fault que secouer les gerbes, et de ce grain il en sort abondamment ce qui suffit pour l'année suivante. L'herbe pour le pasturage y croist si haulte,

1495

qu'il n'y a baston si hault qu'elle ne surpasse : et la diversité des fleurs telle et si soëfve que les abeilles, et mouches à miel, y sont en telle abondance, que elles font leur miel non seulement és* ruches que on leur prepare, ou dans les troncs²⁰⁷ des arbres, ains* encore les rochers, et cavernes de la terre, leur servent pour y enserrer leur riche mesnage. C'est de ce país là que viennent ces grands moules et ronds de cire, qu'on porte par deçà et est fournie

1500

presque toute l'Europe du miel et cire de Moscovie. Les estangs de ce país là ne sont point

Commentaire [E-B330]: Podolie est sur l'extrmité de la Sarmatie d'Europe. Voy Pthol[omé] li[vre] 3. ch[apitre] 5. table 7. d'Europe.

Commentaire [E-B331]: Limites de Russie.

Commentaire [E-B332]: D'où vient le nom de Russie. Voy Sigismond liber aux Commentaires de Moscovie.

Commentaire [E-B333]: Les Moscovites sont apellez par Pomp[onie] Mele li[vre] 2. Hamaxchites.

Commentaire [E-B334]: Rosseia signifie dispersion.

Commentaire [E-B335]: Jornandez éz choses Gothiques.

Commentaire [E-B336]: Grand fertilité de Russie.

Commentaire [E-B337]: Abondance de Cire et miel en Russie.

²⁰⁷ Tronc.

peuplez par les habitans, ains* dit on que les poissons y sont produits par la seule saveur, et influence du ciel.

1505 Le lac qu'ils nomment **Katzibée**¹⁷⁰ leur fournit du sel à suffisance, et le recueillent
lors que l'eau s'escoule, et le laisse à sec pour la cueillette duquel les Moscovites ont guerre
souvent avec les Tartares. C'est cas merveilleux que en la Province qu'ils nomment
Chelmen¹⁷¹, **si vous y coupez des Pins, (97b) et les laissez à terre sans les mettre en œuvre, ilz
ne faudront dans deux ou trois ans de devenir aussi durs, et resistans au fer que un rocher, et
dure pierre** : autres dient se convertir en pierre, ce qui ne porte pas tiltre de faux, veu que de
semblables miracles de la nature, se lisent et trouvent dans les livres des hommes qui ont
1510 recherché* les secrets des causes naturelles.

Ce païs est aussi fort abondant en craye : et tirant vers la Tane, et Palus* Meotides,
on y trouve des Cannes et **Joncs aromatiques** et du Rhapsontique, et d'autres plantes et racines,
qu'on ne voit guere en autres contrées.

1515 La cité royale, et chef du pays est Moscovie, assise* sur le fleuve Mosche, duquel
elle prend nom et d'elle toute la Province, et **a ceste cité 14000. pas de tour et circuit*** : où
toutes les maisons et temples sont faitz de boys, mais gentiment mis en besoigne, sauf le
Palais du Prince, et quelque Eglise principale qui sont de pierre, et bastis à la façon de France
et d'Italie¹⁷². On n'y use d'aucun argent monnoyé : et **y a une Pierre au milieu du marché de
la cité sur laquelle si quelcun estant monté, ne peut estre desmis, ny defroqué, il est fait
1520 magistrat, et chef de la police*** : on y peine fort à monter et descendre, les uns en chassant les
autres tellement que souventesfois les habitans y combattent à bon escient pour gagner le
premier lieu. Et **est ce peuple fort puissant, et adextré* à la guerre,** veu que n'a pas long temps
estant bruit de guerre on compta au camp six vingt mille chevaux, chacun desquelz avoit
compagnie et commandoit sur quelque troupe en l'armée. **Ils usent d'arcs selon la coustume,
1525 et icelle tres ancienne du païs, eux estans vrayement Scythes : ils portent encor une lance de
douze pieds de long : la cavalerie et gens d'ordonnance, sur la maille* ont encor un corps de
cuirace, le ventre duquel est fait en bosse et prominence, comme un miroir, et au lieu de
salade*, ou bourguignotte*, ilz ont un chapeau pointu¹⁷³, usans plus de cavalerie que de
fanterie*, en quoy ilz ne sont guere bien adextrez*. Neantmoins, tels qu'ils ont, les soldatz à
1530 pied portent des arbalestes, et puis peu de temps en çà ilz ne sont accoustumez à l'harquebuse.
Mais d'y estre si prompts que noz Italiens, François et Espagnols il y a bien à dire. **Ce peuple
ne prend plaisir au nom de roy qui est cause que le Prince, pour se monstrier plus courtoys, et
populaire se contente du seul tiltre de Duc, ayant Empire souverain sur un si grand et puissant
peuple.****

Commentaire [E-B338]: Lac Katzibée est en l'Asie, et par delà le Tanais pres du royaume de Cambal vers le Nord.

Commentaire [E-B339]: Troncs d'arbres reduitz en la durté d'un rocher.

Commentaire [E-B340]: Jonc odorant en Russie.

Commentaire [E-B341]: Circuit de la grande cité de Moscovie. Voy Paul Jove en son traité de Moscovie, et Sigismond liber en ses Commentaires.

Commentaire [E-B342]: Estrange façon de venir aux dignitez.

Commentaire [E-B343]: Grandes forces des Moscovites.

Commentaire [E-B344]: Armes des Moscovites.

Commentaire [E-B345]: Nom royal odieux aux Moscovites.

1535 [Celuy toutesfois qui a escrit l'histoire des Moscovites¹⁷⁴ quoy que confesse que dés Kurich seigneur Russien¹⁷⁵, jusqu'à Jean Basile, les Princes Moscovites se soyent contentez du tiltre ducal, si est-ce qu'il dit qu'à present le Duc usurpe le tiltre royal et se fait apeller Czar en ses patentes, qui est autant que Cesar, et que ce nom s'usurpe lors qu'il escrit à l'Empereur, au Pape, aux Roys de Dannemarch, et de Suece, aux Ducz de Livonie, et Prusse, 1540 voire et quand il envoye ses Embassades au Turc en Constantinople : Mais de tous ces Princes et Seigneurs, n'en y a pas un qui l'apelle Roy, que les seulz Livoniens, à cause que il les tient en serre, et commande sur une partie de leur pays. Et quand on demande à ses sujets la cause de ce changement de nom, ilz respondent que le nom Royal luy est bien deu, puis que les Roys luy sont tributaires.¹⁷⁶]

Commentaire [E-B346]: Le Duc Moscovite prend le nom de Czar.

Commentaire [E-B347]: Pourquoi le Duc Moscovite prend le nom de Roy.

1545 Le Duc va acoustré de mesme façon que les autres, n'ayant aucune au(98a)tre difference que du seul bonnet, que il porte plus hault et pointu que le reste de la noblesse. Ces Russiens ne mettent aucune difference aux couleurs en se vestant, sauf que personne ne porte le noir si ce n'est au dueil. Et hommes et femmes portent chemises de lin fort deliées, qui leur vont jusqu'à demy jambe et ouvrées au colet de soye rouge et fil d'or assez gentiment. Leurs 1550 abillemens assez larges, et à la façon Grecque ainsi que presque s'en aident, et les Turcs, et les autres nations septentrionales : il est bien vray que les Russiens et Moscovites, ont les manches plus larges que tous les autres, et passémentées d'or aux boutonieres, et sur les espauls. Et par-dessus ils portent des Robons* faits de peaux de Loutres. Quelcun decedant, c'est la femme seule qui le plaint, et en fait le dueil, portant un voile de toile blanche et deliée sur le chef, qui luy descend jusqu'à la ceinture : Ceux qui sont plus riches, le quarantiesme 1555 jour apres le trespas font un banquet à leurs parents et amys en memoire du trespasé : et les pauvres durant celuy espace en font d'avantage : car ilz banquettent cinq fois solennellement ensemble, et au bout de l'an ilz font encor le semblable.

Commentaire [E-B348]: Habitz des Russiens et Moscovites.

Commentaire [E-B349]: Dueil des Moscovites.

Commentaire [E-B350]: Anniversaires celebrez avec banquetz.

Si quelcun reste de son sang, il fait enregistrer les noms des trespassez de sa 1560 maison, afin de sçavoir le jour auquel il fault celebrer les banquetz de la commemoration des trespassez, et portent les corps en terre avec plaintes, pleurs, et gemissements.

La coustume du pays veut, que les femmes portent des perles et bagues à leurs oreilles, et est bien seant encor aux masles, mais durant qu'ilz sont en enfance. Celle qui vole 1565 aux secondes nopces, est encore estimée assez chaste, mais si elle passe outre, on l'a en opinion de paillardise et impudique : et font pareil jugement aussi des hommes. Les filles laissent pendre par derriere leur chevelure, mais les mariées faut que la tiennent cachée. Les hommes y vont tonduz, et est grand reproche parmy ce peuple, à un homme s'il estoit si mol que de parer ses cheveux, et les frizer, ainsi que plusieurs font en noz contrées. Tous les

Commentaire [E-B351]: Ceux qui se remariant estimez peu chastes.

Commentaire [E-B352]: Ainsi en usent les Paisanes en Lymosin.

Russiens sont estrangement* adonnez aux femmes et à l'yvrognerie¹⁷⁷, laquelle ils
 1570 acomptent* à grand louange, et tiennent que le paillarder est loysible et dispensable : pouveu
 que cela se face du tout hors de mariage. L'usure y est si commune et tant permise, que
 mesme les prestres ne font difficulté d'en fouiller* leur conscience. La plupart des Russiens
 sont esclaves, tellement que il y a plusieurs, mesme de la noblesse qui se vendent
 eux-mesmes, leurs femmes, et leurs enfans soit pour vivre plus en oisiveté, et sans rien faire,
 1575 ou pour jouyr plus franchement de leur plaisir et volupté¹⁷⁸. Les gens d'Eglise Russiens à
 l'imitation Grecque vont vestus de noir, mais les Prelatz ont le blanc pour parure : et portent
 une bague pendue au col faite en table d'attente, dans laquelle sont escrits les commandemens
 de Dieu : les simples Prestres sont aussi vestus à la Grecque. Des Nonnains il n'en y a que
 d'une sorte et profession, vivants selon la reigle saint Anthoine l'abbé de Thebaide, et est leur
 1580 habit noir. Ce peuple a son propre langage, s'il est Schytique, ou autre je n'en sçay rien, [mais
 ceux qui ont traversé le país sçavent bien, que en tout ce trait* de país jusqu'en la Tartarie
 Asiatique, les peuples en general parlent la langue Esclavonique.] (98b)

Mais ils usent de caracteres de lettres, non guere differens en figure aux Grecz. Et
 en Grec ilz aprenent et la Musique et Grammaire, car quant aux autres sciences ilz n'en
 1585 tiennent aucun compte, et sont d'accord quant aux poincts et sommaire de la religion avec les
 Grecz, usans de mesmes ceremonies, et d'esgalle reverence, honorans les saints glorieux qui
 jouissent de la gloire celeste. Il y a douze hommes choisis pour rendre justice, et traiter les
 jugements, l'un desquels informe des crimes, et en fait le raport aux autres, et bien souvent à
 la personne du Prince, si la matiere le requiert, et est de telle consequence que les Juges ne la
 1590 puissent decider. Et si l'accusé ne peut estre convaincu du crime, duquel on aye point
 cognoissance assuree, il fault qu'il entre en combat contre celuy qui l'accuse : et celuy qui
 aura la victoire a double recompence* selon la sentence et estimation des Juges. Ce peuple est
 fort adonné au labourage, et cultive les champs avec des chevaux, la terre y est tres fertile,
 sauf qu'elle ne porte point de vin : et pour ce ilz font de la cervoise, et bierre de millet, orge, et
 1595 obelons* cuits ensemble, qui leur sert de breuvage comme presque à toutes les nations
 septentrionales. De l'huile ils en font de noix, chenevy* et pavot, car la Russie ne porte point
 d'olives, et d'aucun pays on ne fait point venir de cest huile et liqueur en Moscovie. Ce pays
 nourrit de diverses sortes d'animaux, et des peaux fort riches, precieuses, et exquisés,
 desquelles les anciens mesmes ont tenu jadis grand compte : et du poisson en abondance, et
 1600 entre tous est un le plus renommé et savoureux celuy qu'ils apellent Selde, semblable à celuy
 qu'on prend en Italie au lac Benac dit à present lac de la Garde. En la Russie se trouvent sept
 Lacz fort renommez et de grand estendue, neuf belles et grandes rivieres, et parmy lesquelles

Commentaire [E-B353]: Vices des Moscovites.

Commentaire [E-B354]: Moscovites tous usuriers.

Commentaire [E-B355]: Moscovites se vendent eux-mesmes.

Commentaire [E-B356]: Abillement du clergé en Moscovie.

Commentaire [E-B357]: Nonnais de saint Anthoine en Moscovie.

Commentaire [E-B358]: Langue esclavon[nique] en Moscovie.

Commentaire [E-B359]: Sciences embrassées par les Moscovites.

Commentaire [E-B360]: Moscovites suivent l'église Grecque.

Commentaire [E-B361]: Vuidange des proces et crimes entre les Moscovites.

Commentaire [E-B362]: Labourage des Russiens.

Commentaire [E-B363]: Breuvage des Russiens c'est la bierre.

Commentaire [E-B364]: Huiles desquelz on use en Moscovie.

est le Boristhene, comme l'on le peut assez aisément recueillir, des choses qu'ils dient tant de sa grandeur que nature, joint que l'assiette* du pays et cours du fleuve, correspondent tres bien à ce que les Geographes en descrivent. [Les Russiens, et Moscovites receurent la foy souz le Duc Wolodimer¹⁷⁹, qui regnoit en Moscovie, lors que Michel Paleologue tenoit l'Empire de Constantinople¹⁸⁰, qui monstre que ce n'est, que de peu de temps en ça que ceste nation est baptisée: quoy que leurs Annalistes se vantent, que la foy y a esté preschée par Saint André Apostre, lequel ils disent estre venu d'Achaïe avant jusqu'au Boristhene, et que depuis en ça ilz ont la cognoissance de l'Evangile¹⁸¹: A quoy je ne veux resister, sçachant bien que Saint André a evangelisé en Grece, et souffert à Patras cité de la Morée, et que il n'est pas hors de verisimilitude* qu'il n'ayt esté jusqu'en Russie: mais que la Chrestienté y ait esté tousjours depuis entretenue, non: veu qu'il appert* que Wolodimer est le premier Prince Moscovite, qui onc fait profession du baptesme, et lequel instruit par les Grecs, qui desja estoient separez de l'Eglise Romaine en goustà l'erreur, et en a laissé les semences en ses terres. Or venons à leurs façons: Les Metropolitains, Evesques, et abbez despendent tous du Patriarche de Constantinople, et ont le saint siege Apostolique de Rome, et le souverain Primat, qui y preside en grand detestation, ne luy faisans presque l'honneur de luy donner le tiltre de docteur. Et quand ilz en veulent faire quelcun ilz le choisissent par les hermitages, (99a) et monasteres, prenans le plus saint et mieux nommé, et en ayans esleu un nombre les conduisent au Duc, qui choisist celuy qui luy est le plus agreable. Les Evesques ny Primats, n'ont là aucun fief, ny justice, bien qu'ils ayent suffisant revenu pour leur entretenement*, et ne mangent jamais chair, aussi sont ils tous moynes. Les prestres sont choisis d'entre ceux qui ont servy longement de Diacres en l'eglise. Nul n'est receu diacre, s'il n'est marié, tellement que souvent ils espousent femme le mesme jour que ils viennent recevoir cest ordre: et si celle qu'un diacre doit espouser est mal nommée, il est regetté de son office. Le prestre, la femme estant morte, est suspendu de la dignité et ne chante plus messe, ny n'est receu à servir à l'autel: il est vray, que s'il se contient, et vit chastement, on luy permet d'entrer au cœur et assister au divin service: car n'est permis aux veufz de celebrer, jaçoit* que par cy devant ils le peussent faire. Mais s'il se remarie, ce qu'on ne luy deffend point, lors il n'oseroit, non plus qu'un lay*, assister ny à l'autel, ny au cœur pour y Psalmodier¹⁸²: au reste nul prestre peult sacrifier, ou baptiser, qu'un diacre ne luy assiste. Le clergé és* choses legeres est soumis au jugement de l'Evesque ou Metropolitain, mais où il y a si peu qu'on ne sçauroit dire de crime, ils ne sont non plus respectez que les moindres d'entre le peuple: et sont presque vestus tout ainsi que le vulgaire*, sauf qu'ils portent des bonnets plus larges, et qu'ils ont la teste rase, ainsi qu'ont les nostres par deça. Quant aux moynes ils y vivent fort estroitement reglez, ne

Commentaire [E-B365]: Ce fut l'an de grace 1260. Wolodimer bastard 1. duc Moscovite Chrestien.

Commentaire [E-B366]: Saint André prescha en Moscovie.

Commentaire [E-B367]: Moscovite deteste le siege de Rome.

Commentaire [E-B368]: D'où sont choisis les Evesques en Moscovie.

Commentaire [E-B369]: Evesques Moscovites ne mangent jamais chair.

Commentaire [E-B370]: Prestres mariez.

Commentaire [E-B371]: Prestres et veufz et remariez chasses de l'autel.

Commentaire [E-B372]: Clergé Moscovite soumis au juge temporel.

mangeans jamais chair, ny osans se resjoüir au moindre passetemps du monde : plusieurs se retirent seuls aux hermitages, aussi aises parmy les solitudes qu'és monasteres, où ils passent leur temps à cultiver le peu qu'ils ont de terre, à fin de se sustenter d'herbes, et racines.

1640 Je laisse à part les habits et acoustremens de leurs Evesques, qui ne sont gueres dissemblables aux nostres, pour voir en quoy est-ce qu'ils different de nous quant aux points de la religion, et **pourquoy nous les estimons schismatiques**, et ils nous appellent infidelles, et hayent à l'esgal des Mahometistes. Et tout cecy à cause que nous celebrons le jeusne le sabmedy*, là où ils en font conscience, aussi bien que les Ethiopiens, joint que nous

1645 retrenchons deux jours de la septuagesime qui est celle belle et detestable feste des Baccanales que nous appellons Mardy gras, en quoy veritablement ils ont quelque raison, mais cela n'est pas chose, où il faille* guere s'arrester. **Sont aussi offencez que nous ne recevons la mariage des Prestres en nostre Eglise : là où entre eux les moynes, desquels on choisist les Evesques, ne se marient jamais** et s'abstiennent de chair toute leur vie. **Tiercement**

1650 **s'offencent de l'onction que font noz Evesques à la confirmation**, disans qu'il suffit de l'huile que le Prestre a usé sur l'enfant au saint Sacrement de Baptesme. Se scandalisent encor de ce que noz ecclesiastiques consacrent le precieux corps de nostre seigneur en pain non levé, et usent de raisons aussi sottes et frivoles, comme leur opinion est sans aucun fondement : mais **le pire est qu'ils ne croyent point que le saint esprit procede du pere, et du fils, ainsi que le**

1655 **tient la sainte Eglise universelle**, et que les anciens Grecs, et Latins ont enseigné regettans une semblable heresie que celle, en laquelle encor tous les Grecs sont ensevelis. Et sont plus (99b) scrupuleux à eviter un homme qui aura esté parmy nous, ou conversé avec un de l'eglise Romaine, que nous à fuyr la compagnie de l'heretique, veu que par les Canons de leurs Metropolitains, **il fault que celuy qui se souille, (car c'est ainsi qu'ils parlent) avec un**

1660 **Latin et Romain en luy parlant, et frequentant avec luy soit purgé, et ne peut estre receu, à la communion sans penitence**, lavemens et benediction de son Curé, lequel fait de grandes et longues prieres sur luy tout ainsi, qu'on faisoit jadis sur les Catechizez, ou ceux qui venoyent au **Baptesme : lequel ils celebrent en ceste sorte**. Dés qu'un enfant est né, soudain* le Prestre est appellé, lequel estant devant l'huis de la maison, où est l'accouchée, impose, en priant, le

1665 nom de l'enfant. Puis le 40. jour d'apres, ils le portent à l'eglise, où **il est baptisé plongeans tout le corps trois fois en l'eau**, car s'il n'estoit que simplement arrosé, ils ne l'estimeroyent point avoir receu deuëment le Baptesme : apres l'oignent du saint huile consacré en la sepmaine sainte, et de Myrrhe. L'eau est beniste toutes les fois qu'ils baptisent à cause que

1670 l'enfant, s'il n'est fort pressé de la maladie. Le prestre coupe, et arrache les cheveux à

Commentaire [E-B373]: Points esquels les Moscovites different de nostre religion.

Commentaire [E-B374]: Les moynes ne peuvent se marier, et les prestres se marient.

Commentaire [E-B375]: Confirmation non receue des Moscovites non plus que des Calvinistes.

Commentaire [E-B376]: Heresie detestable des Grecs sur la procession du saint esprit.

Commentaire [E-B377]: Penitence à ceux enjoite qui parlent avec les Chrestiens de l'Eglise Romaine.

Commentaire [E-B378]: Baptesme des Moscovites.

Commentaire [E-B379]: Triple mersion observée par les Moscovites au baptesme.

l'enfant, qu'il envelope en de la cire, et garde cela en certain lieu du temple, ils ne meslent, ny sel, ny salive en leurs ceremonies du Baptesme. Ils sont meilleurs Chrestiens que nos Lutheriens, ny Calvinistes, car ils se confessent, et avec grand contrition reçoivent la penitence du Prestre, ce qui se fait au beau milieu de l'Eglise, et devant quelque image à ce ordonnée, et d'autant qu'il y en a fort peu qui sçache leur Pate-nostre, ayans receu la benediction du Prestre, ils disent : Jesus Christ fils de Dieu, aye pitié de nous, et c'est l'oraison la plus commune entre les petits et vulgaires*. Et tiennent ordinairement un vase plein d'eau beniste dès la feste des Roys, jusqu'à Pasques, à fin de purger avec cest eau ceux qui ont commis quelque grand crime, le prestre luy enjoignant ceste ablution pour penitence, ils communient sous les deux especes, mettant le corps de nostre Seigneur dans le calice avec le sang, d'où le prestre prenant avec un cueillier partie d'un et d'autre, le distribue à ceux qui se presentent : et reçoivent les enfans, dès qu'ils ont sept ans, à cause qu'ils tiennent qu'à cest aage* l'homme est sujet à tomber en peché. Nul prestre, ou moyne dit ses heures, sans avoir quelque image devant luy, et laquelle aucun n'oseroit toucher sans luy faire grand reverence¹⁸³. Leurs festes sont plus sollennisées pour yvrongner, que pour soucy qu'ils ayent du divin service, veu que les seigneurs en ces jours se vestent pompeusement, et font grand chere, là où les pauvres et les esclaves travaillent, comme si le repos apartenoit seulement aux riches. Ils ne jurent point ou peu, ou du tout le nom de Dieu, tous leurs sermens ce sont le signe de la croix, fait avec les doigts, et qu'ils baisent, comme aussi on en use en plusieurs endroits de la France. Et quoy qu'ils ne croyent point qu'il y ayt purgatoire, si est-ce qu'ils prient pour les morts, et celebrent (comme dit est) des Anniversaires, estimans que le lieu où sont leurs parens leur est donné doux et plaisant en l'autre monde, à cause de leurs prieres : Et nul ne touche à l'eau beniste, ains* c'est au Prestre d'en arrouser ceux qui entrent au temple. Ils ne sacrent ny benissent les (100a) eglises, ou Cemiteries, disans que la terre est assez consacrée par le corps qu'on y enterre, lesquels²⁰⁸ ont esté lavez, oints et sacrez au saint Baptesme. Ils honorent fort saint Nicolas, et racontent grand nombre de ses miracles en leurs sermons, et saint André, et un saint Pierre qu'ils nomment le miraculeux, et leur Roy Wolodimer, qu'ils ont mis au nombre des saints. Leurs jeusnes sont, le Caresme sept sepmaines entieres, esquelles ne mangent ny chair, ny poisson, et un autre jeusne dès les ferries de Pentecouste, qui est leur feste de tous les saints, jusqu'à la saint Pierre : et puis dès le premier jour d'Aoust, jusqu'à l'assumption de la vierge Marie : et six sepmaines devant Noël à l'advent, qu'ils appellent le jeusne saint Philippe. Les Docteurs qu'ils suyvent, sont

Commentaire [E-B380]: Confession des Moscovites.

Commentaire [E-B381]: Grande ignorance des Moscovites, ne sçachant l'oraison dominicale.

Commentaire [E-B382]: Communion sous les deux especes en Moscovie.

Commentaire [E-B383]: Images s'entendent peintes et non en bosse à la Grecque.

Commentaire [E-B384]: Festes comme solennisées.

Commentaire [E-B385]: Moscovites ne jurent Dieu.

Commentaire [E-B386]: Moscovite ne croist le purgatoire et si prie pour les morts.

Commentaire [E-B387]: Saints honorez en Moscovie.

Commentaire [E-B388]: Jeusnes de Moscovites.

Commentaire [E-B389]: Docteurs receuz par les Moscovites.

²⁰⁸ Lequel.

Basile le grand, Gregoire Nazianzene, et saint Jean Chrisostome : et n'ont point de prescheurs, leur suffisant d'assister au service, et d'ouyr reciter au Prestre l'epistre, et l'Evangile qui leur lit en esclavon, à cause (disent-ils) que de tels sermons sortent plusieurs heresies : et suyvent la volonté de leur Prince, comme doctrine à laquelle il fault obeir, ils payent les dismes de toutes choses à l'Eglise pour le soustien des pauvres, des orphelins, des malades, des vieillards et estrangers, et pour l'enterrement gratuit des trespassez : pour subvenir encor à ceux qui sont trop chargez d'enfans, et reparer les Eglises, et pour le soulagement des ames qui sont en peine en l'autre monde attendans le jour du jugement : et cecy par l'ordonnance du Duc Wolodimer premier Chrestien, comme dit a esté cy dessus. Leurs façons de mariage sont telles : un jeune homme n'oseroit faire l'amour à une fille pour l'avoir en mariage, ains* c'est au pere de la fille de prier l'amoureux de l'espouser : et apres y consentans les parens, on parle des conventions, et tout soudain* jour assigné pour les espousailles : durant lequel temps le fiancé ne parle pas seulement à la fiancée voire ne luy est permis de la voir. Le jour des Nopces on fait des dons, que l'espousé est tenu de satisfaire dans l'an à ceux qui luy ont donné, ou leur renvoyer ceux qui luy semblent ne luy estre point necessaires. Or n'espousent ils femme qui leur attouche de sang jusqu'au quatriesme degré, et aucun n'oseroit espouser la sœur de son allié : à peine feroient ils ce qu'aucuns* font en France, qui espousent les veufves de leurs freres à la Judaïque, voire ne souffriroyent* mariage entre ceux qui ont tenu un enfant ensemble au baptesme. Venir aux secondes nopces il est permis, mais non sans soupçon d'incontinence : aux troisiemes ne l'octroyent sans grande occasion* : mais de se marier pour la quatriesme fois, tant s'en fault qu'ils le permettent, qu'encore ils disent que c'est contre la religion Chrestienne¹⁸⁴. La condition des femmes y est miserable, d'autant qu'ils les soupçonnent toutes peu pudiques si elles ne sont tenues encloses dans leurs maisons sans jamais gueres sortir que quelques festes qu'on leur permet d'aller seules femmes avec femmes se joüer dans les prez, le reste de l'année estans enfermées pour filer et coudre, et se mesler du mesnages¹⁸⁵. Tous Moscovites tant grands soyent ils se confessent les Clopes¹⁸⁶, c'est-à-dire esclaves du Duc, ainsi que les Turcs en usent à l'endroit de leur Monarque. Ils s'adonnent sur tout à l'exercice de la guerre, tellement que les enfans et jeunes hommes, s'assemblent en la place publique les jours des festes à la veuë (100b) de tout le monde, où ils combattent à coups de poing si obstinément que bien souvent on les emporte à demy morts de celle mal plaisante escrime. Ils sont grands justiciers, et mesme contre les larrons et voleurs, ausquels ils rompent les talons, et les laissent languir deux ou trois jours, et la playe estant enflée, derechef ils les tourmentent : si le crime n'est fort grand, tout forfait* est puny par le pendage : car trancher la teste est pour les meurtriers qui

Commentaire [E-B390]: Moscovites celebrent en langue vulgaire.

Commentaire [E-B391]: Moscovites payent les dismes à l'eglise.

Commentaire [E-B392]: Maniere de se marier en Moscovie.

Commentaire [E-B393]: Degrez de consanguinité charnelle, et spirituelle gardez en Moscovie.

Commentaire [E-B394]: Bigamie detestée par les Moscovites.

Commentaire [E-B395]: Condition miserable des femmes de Moscovie.

Commentaire [E-B396]: Moscovites se disent esclaves du Duc.

Commentaire [E-B397]: Justice des Moscovites.

volent, et devalisent les passans, et ne font jamais justice qu'en hiver, à cause que l'esté ils sont ententifs* aux affaires de la guerre.

1740 Or vous descriroy-je quelques unes de leurs loix avant que sortir de Moscovie, veu que c'est la loy qui dresse* et informe les mœurs des hommes.

Premierement que ceux qui tuoyent leurs maistres, et seigneurs, les traistres, sacrileges, suborneurs des esclaves d'autrui, les imposeurs de faux crimes, et les boute-feux, y sont sans aucune remission punys de mort cruelle. Le larcin, pourveu que ce ne soit sacrilege, ou ravissement de l'esclave d'autrui, n'y est point puny de mort, ains* le larron y est bastonné, et condamné à l'amende : et rencheant en faute, et ne pouvant satisfaire à partie, c'est alors qu'il passe par le pendant. Si un homme estant accusé de larcin, n'est convaincu, et que ce pendant quelque homme honorable afferme* par serment que l'accusé²⁰⁹ a esté d'autresfois soupçonné, ou a fait et accordé avec quelque partie, le voulant actionner avec ceste seule preuve, le criminel est envoyé au gibet. L'homme de basse qualité, ou de vie mal famée* estant accusé de larcin, est mis à la question : et s'il ne confesse, encore fault il qu'il donne pleiges* et cautions, pour le représenter encor à la torture, s'il est question d'y venir.

1750 Les Baillis subalternes n'ayans puissance de condamner, ouyes les parties en pourront condamner l'une à quelque amende, les renvoyans aux juges souverains et ordinaires, à fin qu'ils en cognoissent, et jugent diffinitivement.

1755 Deux ayant proces ensemble sur injure* faite, ou receuë, fault qu'aillent se représenter devant le Prince en la cité principale, et là l'accusé objectant les tesmoings requiert d'estre receu à se purger par serment, et au combat contre sa partie : à quoy est receu selon la coutume du país : ils entrent au camp armez de toute sorte d'armes, sauf de l'arc, et de la pistole : et portent de courtes dagues bien pointues, et celui qui a la victoire, est satisfait selon que le porte le bon plaisir de son Prince. La justice ne s'y fait qu'avec grande

1760 corruption et pris, tout se vendant sans respect quelconque, tellement que les pauvres n'ont acces aucun au Prince, et fort à peine, et difficilement aux conseillers, à cause qu'ils y vont les mains vuides. Ils ont diverses especes de monnoye selon les Provinces sujettes au Duc, et en est la forme longue, et faite en ovale, ayant une rose d'un costé, et un homme à cheval de l'autre : en d'aucunes est le Prince assis en son siege d'une part, et en l'autre un homme qui luy fait la reverence, et s'encline fort bas en s'humiliant. La marchandise qu'on y porte de país estrange*, fault que soit estimée par les deputez, et n'oseroit on en vendre un seul denier vaillant, que le Prince en soit premierement adverty, à fin qu'il s'en fournisse avant tout

Commentaire [E-B398]: Loix ordonné en Moscovie, par Basile leur grand Duc en l'an de grace environ 1400.

Commentaire [E-B399]: Puniton des larcins.

Commentaire [E-B400]: Juges subalternes ne peuvent juger à mort.

Commentaire [E-B401]: Duel, et combat singulier vuide les differens.

Commentaire [E-B402]: Justice se fait par argent en Moscovie.

Commentaire [E-B403]: Monnoye de Moscovie toute d'argent et point d'or.

Commentaire [E-B404]: Comme le trafic se fait en Moscovie.

²⁰⁹ Seul le Tobler-Lommatzsch donne cette orthographe. Le Französiches Etymologisches Wörterbuch propose l'étymologie « accusare ».

autre : et n'est permis guere à autres marchans qu'aux Polonois, et Lithuaniens de trafiquer en
 1770 Moscovie : Bien est vray qu'en la ville (101a) de Cloppigrod durant la foire, les Turcs et
 Tartares y vont et vendent leurs denrées. Ils sont fort trompeurs, et cauteleux*, et lors que le
 plus ils jurent et afferment*, c'est signe qu'ils trament quelque tromperie : leurs plus grandes
 richesses sont les peaux et forrures les plus belles et riches de l'univers, et lesquelles y sont
 assez cheres, à cause que de tous costez les marchans y abondent : le miel, la Cire, des Cuirs,
 1775 et certaines dens de bestes qui ressemblent yvoire, dequoy les Turcs font de belles, et
 subtilement elabourées poignées, et pommeaux de leurs espées, et Simeterres.

On y vend aussi pour les Tartares des selles, mors et brides, mais armes, et fer, il est
 deffendu d'en vendre, ny debiter si ce n'est avec la permission du gouverneur de la Province,
 qui de cela tire de fort grans proffits. Au reste il n'y a si petite mercerie*, dequoy il ne faille
 1780 payer le droit au seigneur Duc, et le tout selon le poids, livre, ou aunage de chascune denrée,
 et c'est pourquoy on y met des visiteurs, et que personne n'y vend rien sans l'ordonnance du
 Prince. L'air de la Province proprement ditte Moscovie est fort inconstant et mal temperé,
 tellement qu'aucunes fois le froid y est si vehement que les hommes roidissent par les
 chemins, pour la rigueur des froidures : et d'autres la chaleur si exorbitante que les semences
 1785 en sont toutes gastées, et estoit naguere tout le país boscageux, et ainsi ne faut s'esbahir s'il
 n'a pas long temps qu'on a faict compte de ceste nation, qui est des dernieres cogneuës, et
 laquelle estoit mise au ranc des Tartares, d'autant que si ce n'est depuis quelques 80. ou 100.
 ans ença*, elle obeïssoit au Cham de Tartarie, et le Duc Moscovite dependoit du vouloir et
 plaisir du Tartare, auquel il faisoit hommage¹⁸⁷ : et voila quant à ce qu'on peut alleguer* des
 1790 mœurs Moscovites.

Commentaire [E-B405]: Moscovites trompeurs et sans loyauté.

Commentaire [E-B406]: En quoy abondent les Moscovites.

Commentaire [E-B407]: Pourquoi on arreste les denrées.

Commentaire [E-B408]: Moscovie país mal temperé.

Commentaire [E-B409]: Moscovite sujette aux Tartares.

VIII. De la Lithuanie et façons de vie des Lithuaniens. Chapitre 8.

1795 Lithuanie vers l'Orient est conjointe à la Pologne le tout compris par Ptholomé
 sous le nom de Sarmatie contenant quelques cent, ou six vingts lieuës de tour, fort
 marescageuse, et chargée de forests, et boscages, qui est cause que fort mal aysément on
 l'aproche, et est presque inaccessible, à cause que les eaux des Paluz* la couvrent presque par
 tout. Il est vray que l'hyver le trafic* est plus libre avec les Lithuaniens, à cause que les
 1800 estangs y sont tous pris et caillez de glace, et la neige y estant fort haute par-dessus, qui faict
 que les marchans y passent et vont à gué par tout le païs : toutesfois à cause que les chemins
 sont mal aisez à tenir, il s'y fault gouverner tout ainsi qu'on fait sur mer suyvant l'estoile du
 Nord, et se façonnant selon le jugement du Cadran, et de la Bossole : et au regard des Astres
 et estoiles de nuit. En Lithuanie les villes n'y sont gueres frequentées, et n'y a grand
 1805 abondance de bourgades et gros villages : neantmoins est populeuse, et le peuple riche en
 bestail et peaux de Martes communes, Martes sublimes*, Genethes*, Lou-cerviers et autres
 precieuses, et rares, et abondant en Miel et Cire : et n'ont usage quelconque de monnoye, les
 dames (101b) de ce païs ont des amys, par la permission et octroy de leurs marys, lesquels ils
 appellent aydes et secours de couche et du mariage : et toutesfois si les hommes avoyent une
 1810 concubine, ils en encouroyent honte et reproche. Aussi les mariages sont si peu fermes, et
 stables que facilement ils les rompent et se quittent par mutuel consentement, se marians, et
 remarians tout autant de foys que bon leur semble. Et est ce peuple si esloigné, et different de
 la commune façon de vie du reste des hommes, que la sentence d'Aristippe¹⁸⁸ ne semble point
 avoir esté ditte hors de propos, lors qu'il propose que l'honesteté* gist plus en coustume que
 1815 nompas en nature.

Le vin n'y est guere en usage, le pain fort bis, à cause que le bled n'est guere criblé,
 ny la farine sassée : les troupeaux leur fournissant de vin, à cause que le lait est leur breuvage
 en abondance. Et parlent esclavon comme les Polonois, et est ce langaige* commun à
 plusieurs nations, desquelles les unes obeysent à l'Eglise Romaine, les autres suyvent le
 1820 schisme des Grecs : sous le siege Catholique sont les Polonois, Dalmates, Croatiens et
 Carniens : et sous le Grec les Bulgares, Russiens, et une partie de Lithuanie : d'autres, parlans
 ce mesme langage sont infectez et abreuvez de diverses heresies, comme les Boësmes,
 Moraviens, et Bosniens : les uns desquels suyvent les resveries des Hussites, d'autres
 embrassent l'erreur des Manichéens, parties adorent les idoles des Gentils*, comme plusieurs
 1825 d'entre les Lithuaniens. Hierosme de Prague¹⁸⁹, lequel du Pontificat d'Eugene .4. annonça

Commentaire [E-B410]: Lithuanie boscageuse et marescageuse.

Commentaire [E-B411]: Comme les chemins se cognoissent l'hiver en Lithuanie.

Commentaire [E-B412]: Richesses des Lithuaniens.

Commentaire [E-B413]: Impudiques mariages des Lithuaniens.

Commentaire [E-B414]: Sentence brutale d'Aristippe.

Commentaire [E-B415]: Peuples parlans esclavon divizez en sectes.

Commentaire [E-B416]: Je ne sçay comme il dit cecy, veu que Hierosme de Prague fut bruslé à Constance seant Martin qui seoit à Rome, avant Eugene 4.

l'Evangile en ce païs, et qui nous a fait entendre les mœurs incogneus de ce peuple jusqu'à present disoit que certains Lithuaniens tenoient des serpens en leurs maisons lesquels ils honoroyent, et leur faisoient sacrifices comme à leurs dieux domestiques et familiers, mais qu'il avoit si bien fait que tous furent occis, sinon un qui ne peut estre offensé par les flammes. D'autres adoroyent le feu, et devinoyent par iceluy mesme. Une partie recevoient le soleil pour leur dieu, le dressans d'une monstrueuse grandeur sous la figure d'un marteau, et ont leur grand Duc, et conducteur propre auquel ils obeïssent, quoy que souvent ils ayent esté sujets du Roy de Poloigne. La cité Metropolitaine* est Vilne et siege d'Evesque, aussi grande ou plus que Cracovie avec tous ses faubourgs qui est la cité royale de Poloigne. Les maisons n'y sont jointes, et contiguës les unes aux autres ains* tout ainsi disposées qu'aux champs, ayans des jardins qui les separent, et des vergers. Il y a deux belles forteresses, l'une sur une colline et l'autre au bas en la Planure* : et est loing Vilne de Cracovie de quelques 35. lieues. Les Tartares se tiennent en la campagne près de Vilne en lieux qui leur sont ordonnez, labourans les terres selon nostre maniere, et portans la marchandise par le païs parlans Tartare, et vivans selon la profession et secte de l'Alcoran de Mahometh. Les Lithuaniens ayans guerre contre quelcun y vont plustost en grand appareil* et pour parade que bien adextrez*, et prests à combattre, aussi leurs forces s'escoulent tout aussi tost qu'ils sont forcez de poursuivre ils renvoient ce qu'ils ont de plus cher et precieux, soit hardes* ou chevaux en leurs maisons, et suyvent leur Duc plus par force et contrainte que de desir qu'ils ayent de luy faire service. Les grans aussi qui sont tenuz de servir le Duc avec quelque nombre de gens, rachaptent* ceste servitude avec grand (102a) somme de deniers : et est cecy si coustumier et ordinaire entre eux, et leur tourne à si peu de honte et reproche de poltronerie : que les cheffz, et colonnelz font crier à son de trompe par le camp, que s'il y a quelques uns qui se vueillent retirer qu'ils viennent et aportent argent, et qu'on leur donnera leur congé, et sauf-conduit : et sont si licentieusement dispensez à tout faire que ceste liberté tant desbordée les fait abuser et de la licence, et libre condition en laquelle ils vivent : et ont les biens souvent, et domaine du Prince tellement engagez entre leurs mains, que lors que les Princes viennent en Lithuanie, il est impossible qu'ils y vivent de leur revenu, si le peuple ne fournist aux frais, et les aide à tenir l'estat, et suite de leur maison. Ils portent les habillemens longs à la façon des Tartares, mais la lance, et escu* suyvant la mode des Hongres, et ont de bons chevaux, mais tous chastrez, et que jamais ils ne ferment, et lesquels ils conduisent à leur fantasie* avec un seul canon, sans user de mords qui soit fascheux* ny rude*. C'est en Lithuanie que sourt et passe le grand fleuve Boristhene qu'ils apellent Nieper, toutesfois Sigismond liber, au voiage sien de Moscovie monstre que le Nieper n'est pas vrayement le Boristhene, ains* un autre que

Commentaire [E-B417]: Idolatrie estrange des Lithuaniens.

Commentaire [E-B418]: Vilne cité royale de Lithuanie.

Commentaire [E-B419]: Tartares Mahometans en Lithuanie.

Commentaire [E-B420]: Lithuaniens ne sont guere bons à la guerre.

Commentaire [E-B421]: Fayneantise de la noblesse de Lithuanie.

Commentaire [E-B422]: Pauvreté du Prince Lithuanien.

Commentaire [E-B423]: Abillement et armes des Lithuaniens.

Commentaire [E-B424]: Boristhene comme nommé en Lithuanie. Sigismond liv[re] de Moscov[ie]. Ptholo[emée] li[vre] 3. cha[pitre] 5. tab[le] 7. d'Europe.

1860 ceux du païs apellent Borasin¹⁹⁰, lequel correspond du tout à la description qu'en fait en ses tables Ptholomé. Le païs y est fort fertile en bledz lesquels neantmoins n'y viennent guere à maturité : le peuple y est miserable et tenu en grande captivité : entant que les grans qui vont par païs accompaignez d'une grand troupe d'estafiers* entrent dans les maisons du païsant et y ravissent ce que bon leur semble, non sans estriller* bien souvent le maistre de la famille :

1865 Là n'est loisible* à un fermier de venir devant son seigneur les mains vuides auquel outre le cens et rente, ils sont tenuz de donner toutes les sepmaines trois ou quatre corvées. Voire si la femme de leur curé est morte, ou qu'il se marie, ou luy soyent nez des enfans, ils sont contraint de luy bailler* alors quelque somme d'argent, pour cest esgard seul qu'il les oyt de confession durant l'année. Et si quelcun a commis crime de mort, il faut que luy mesme se

1870 pende tout aussi tost que le commandement luy en est fait de par le prince, autrement le miserable est tourmenté, battu et questionné, et dechiré cruellement avant qu'on le face mourir. En ce païs y a grand abondance d'Alces*¹⁹¹, Ures, et Bisons : Les unes sont vraiment Bœufz sauvages fort cruels et puissans, et à la chasse desquels il faut user de grand adresse et subtilité. Les Bisons sont d'autre figure comme ceux qui ont des crins, et jube semblable à

1875 celle d'un cheval, fort veluz vers le col, et espauls, comme un Lion, longue barbe à la façon d'un bouc, ayans la teste petite, les yeux grans, estincelans, et farouches, le front large, et un grand espace entre les deux cornes, si qu'il y auroit place suffisante pour le siege de deux hommes, si la beste estoit domptée, laquelle est fiere et despiteusement cruelle : et pour de laquelle se garentir ceux qui en chassant estans las, veulent se reprendre haleine luy gettent un bonnet rouge, sur lequel elle s'acharne et passe sa colere à belles cornes et saboulement de pieds et ongles. L'Alce* est plus grand qu'un cerf, et de couleur plus blanchastre, ayant presque la ramure semblable, courant plus vistement beaucoup que le Cerf, et de l'ongle duquel on use contre le venin à quoy elle sert ainsi qu'on l'a cogneu par experience, et sur tout profite contre le mal ca(102b)duque. N'oublions encor à dire depuis quel temps est-ce

1885 que les Lithaniens ont reçu la foy de nostre seigneur Jesus Christ, veu qu'il n'est ja* de longue memoire qu'ils ont pris le baptesme. Ainsi depuis nommé Ladislas, au paravant Ingellon¹⁹², et duquel les roys de Pologne qui regnent à present sont descendus, fut grand Duc de Lithuanie, et celuy qui delivra son païs de la subjection des Moscovites, lequel se feit Chrestien environ l'an de nostre salut, 1400. chassant la miserable superstition d'idolatrie, qui

1890 encor tenoit aveuglée l'ame des Lithuaniens, lesquels (comme dit est) adoroient les serpens, leur immoloyent des Coqs, et les nourrissoient de lait et dedioyent des festes solennelles tous les ans apres les moissons vers le moys de septembre : et revenans de la guerre ils brusloient pour sacrifice les despoüilles prises sur leurs adversaires, et un de leurs ennemys qui servoit

Commentaire [E-B425]: Fertilité de Lithuanie.

Commentaire [E-B426]: Insolence de la noblesse de Lithuanie.

Commentaire [E-B427]: Prestres de Lithuanie mariez.

Commentaire [E-B428]: Cruelle justice des Lithuaniens.

Commentaire [E-B429]: Description des Ures, Bisons et Alces.

Commentaire [E-B430]: Quel le Bison.

Commentaire [E-B431]: Figure de l'Alce.

Commentaire [E-B432]: Premier grand Duc Lithuanien Chrestien. Ladislas espousa Hedimige : apellé au paravant Ingellon. Voy Crommere, liv[re] 15. en l'histoire de Poloig[ne].

Commentaire [E-B433]: Superstition des Lithuaniens.

de victime pour le sacrifice. Quelcun d'entr'eux mourant (à l'imitation des Scythes anciens)
1895 ils brusloyent avec son corps les plus riches meubles, et les plus beaux chevaux de son
service, offrans laict, miel, et moult au tombeau. Avant qu'estre Chrestiennez, il n'y avoit que
les nobles qui sceussent que c'estoit de l'usage du drap et des souliers, le peuple se vestant de
lin et des peaux de bestes sauvages. Mais Ingellon pour gagner le cœur du peuple, et luy faire
gouster plus doucement ce saint changement de foy et religion qu'ils avoyent receu fort
1900 enuis, fait porter force draps et cuirs, vestit et chaussa plusieurs de ses sujets, et les preschant
luy mesme, fut le premier qui planta la foy en Lithuanie : tenant l'Empire Romain Sigismond,
qui depuis fut Roy de Boësme, et seant à Rome Jean vingtdeuxiesme.

Commentaire [E-B434]: Sepulture
des Lithuaniens.

Commentaire [E-B435]: Ingellon, ou
Ladislas presche la foy en Lithuanie.

1905 **IX. De Livonie, et Prussie, et Chevaliers de nostre dame. Chapitre 9.**

1910 **Livonie**, naguere apellée à la cognoissance de la verité, et au vray service, et foy de nostre seigneur Jesus Christ est jointe à la Russie vers le septentrion, et s'estend plus en longueur, que autrement et ce long de la mer, regardant la Gothie, et païs de Suece, nombrée et comprise aussi en la Sarmathie : estant souvent assaillie des Tartares qui sont sortis de la race des anciens Scythes. **Ce païs Livonien fut attiré, et reduit au Christianisme par les Chevaliers Teutoniques**, qui chassez de Palestine feirent la conqueste de ce païs et en osterent le service abhominable des Idoles¹⁹³. On y a souvent combatu sur le different de la principauté. Vers l'occident (comme dit est) elle regarde la mer Sarmatique et goulphe d'une estendue, qu'on ne cognoit point encore, la bouche et destroit duquel est en celle Presqu'Isle, et Cheronesse Cymbrique qu'à present on nomme Dace, en Dannemarch. **Vers ce goulphe tirant au septentrion, y a des hommes et peuples demy-brutaux**, lesquels n'ont aucune communauté de langage avec homme quelconque, eschangeans seulement leur marchandise par signes, et mouvemens de la teste : et au midy* de Livonie, est assise* **la Prussie**, terre qui participe à ceste heure de l'Alemant, et Sarmate, à cause des Chevaliers là venus de la terre sainte, qui estoient tous Alemans. Si Ptholomé, ne se trompe, ceste terre est arrousée du fleuve **Wistule** dés la ville de Torne¹⁹⁴, jusqu'à Gedan¹⁹⁵, (103a) où ledit fleuve s'engoulphe* en la mer Baltée, et passant outre celle riviere, s'estendant vers l'ocean de Sarmatie, elle passe les bornes de la Germanie : à l'orient luy sont les Massovites, et Polonois, et au couchant les Saxons. **Le terroir* de Prusse est fort fertile, et gras et de grand aport**, bien arrousé de ruisseaux et rivieres, bien cultivé, le pays plaisant, et où le bestail foisonne*, la pescherie y est grande, et la terre pleine de sauvagine* pour le deduit* de la chasse. Ce pays et autres voisins estoit jadis le siege et demeure des Ulmeriges, **lors que les Goths sortirent de l'isle de Scandinavie**, pour passer en terre ferme, ainsi que escrit Jornandez¹⁹⁶. Ptolomé tient que les Amaxobies Alaunes, que aucuns* (non mal à propos) ont apellez Alans, Venedes, et Githons, que aussi d'autres nomment Gothons et Gothz, se tenoyent le long de la riviere Vistule. La Prussie a aussi adoré les diables sous l'effigie des Idoles jusqu'à ce temps que Federic second¹⁹⁷ tenoit l'Empire d'Occident, et **lors la foy y fut preschée, et advint cecy environ l'an de nostre Seigneur 1226**. **Les chevaliers Alemans qui estoient dediez à la glorieuse vierge mere de Dieu**, et lesquels pour cela on nommoit Marians, apres qu'ils eurent perdu Ptolemaide en **Syrie se retirerent en Alemaigne**. Ceux cy estans hommes de guerre, nobles et de hault cœur, se fashans de vivre oisifs s'adressent à l'Empereur Federic second de ce nom, et luy

Commentaire [E-B436]: Description de Livonie.

Commentaire [E-B437]: Par qui fut convertie la Livonie à la foy.

Commentaire [E-B438]: Ce sont les Lapons qui se tiennent pres la Bothnie.

Commentaire [E-B439]: Description de Prussie.

Commentaire [E-B440]: Vistule fleuve.

Commentaire [E-B441]: Prussie pays fort gras, et fertile.

Commentaire [E-B442]: Ce fut la premiere expedition des Gothz. Voy ci-dessus ch[apitre] 6. Jornandez livre des Gothz. Ptol[émée] liv[re] 3. ch[apitre] 5. tab[le] d'Europ[e] 7.

Commentaire [E-B443]: En quel temps Prussie receut l'Evangile.

Commentaire [E-B444]: Chevaliers Marians chassez de Syrie par les Mahometistes.

remonstrent comme la Prussie, pays voisin des Alemaignes ne tenoit compte de la foy de nostre Seigneur, et ne vouloit recevoir son service, et que souvent le peuple d'icelle avoit fait des courses* sur les Saxons, et autres voisins sujets à l'Empire, ravissant infiny nombre de troupeaux, et autres richesses : s'il plaisoit à sa majesté, que ilz se mettroient en devoir de refrener l'insolence* de ces barbares et infidelles, pourveu qu'il permist, et octroyast à perpetuité ceste terre pour le soutien, vie, et retraite des chevaliers apres que ilz l'auroyent conquise à force d'armes. Car desja les Ducs de Massovie, qui se disoyent seigneurs du pays, avoyent donné et cédé leur droit ausdits chevaliers. L'Empereur eut pour fort agreable l'offre de ces vaillans hommes, et octroya telle donation aux freres qu'ils voulurent, leur en despeschant* patentes scellées du sceau d'or de l'Empire. Ceux cy se mettans en equipage, ne tarderent guere long temps, sans se faire seigneurs de tout le pays Prussien qui est deçà et delà le fleuve Vistule, l'ayant assujetty, et acquis à force d'armes le mirent sous leur puissance, fief, et juridiction, estant grand maistre de l'ordre Hermann de Salze¹⁹⁸. Et ainsi les Prussiens vaincus, recevans la foy de l'Evangile, receurent aussi le langage des Alemans¹⁹⁹. [Avant que passer outre fault dire d'où sont sortis les Prussiens : entre plusieurs nations de la Sarmatie d'Europe Ptolomée fait mention des Borusses, lesquels il pose vers le Nord, et Septentrion, en un recoing esloigné des autres, et sont ces mesmes qu'on dit Moscovites, Livoniens, et Prussiens, les derniers desquels changeans quelque lettre en corrompant le mot ancien, prindrent depuis le nom de Prussiens : car de dire qu'ilz ayent pris le nom du Roy de Bithynie nommé Prussie, ce seroit s'arrester aux fables*, en lieu de suivre le fil de l'histoire : Car et Strabon, et Pline, et Ptolomée : assez diligens chercheurs* n'eussent point oublié une chose tant segnalée veu qu'ils se sont amusez à choses de moindre consequence, veu que on scait (103b) que la Livonie a son nom d'un Romain nommé Libon qui s'y retira fuyant la furie des Cesars²⁰⁰. Les Prussiens furent jadis fort cruels et Barbares, et grands beuveurs, ayans pour leurs grandes delices le laict des jumens avant qu'ils sçeuissent l'usage de l'Hidromel, duquel ils usent à present pour leur breuvage. Ils prenoient autant de femmes en mariage, qu'il leur venoit en fantasie*, et les tenoient aussi esclaves et subjectes, que si c'eussent esté leurs servantes. Estans las ou de travail, ou de trop boire, les baings et estuves* les aydoient à se mettre en nature, se lavans et baignans, voire au plus froid de l'hyver, de belle eau froide : Et enterroient leurs morts avec leurs plus riches meubles, armes et chevaux, et sacrifioyent aux mortz en bataille quelque ennemy pris en icelle, et adorans le feu, le soleil, la lune, les bestes, serpens et toute autre chose.] Pres du fleuve Vistule y eust jadis un chesne, là où les chevaliers apres quelque victoires, dresserent une forteresse dés le commencement pour leur retraite : puis comme les choses humaines de peu viennent en grandeur et accroissance, par

Commentaire [E-B445]: Enée Sylvie tient que ce fut le Duc de Moscovie, voy Nauclere. Mais il est plus vray-semblable de la Massovie. Voy Crommere livre 3.

Commentaire [E-B446]: Herman de Salze 1. grand maistre tenant la Prussie. Crommere liv[re] 7.

Commentaire [E-B447]: Voy Crommere livr[e] 3. et Erasme Stella.

Commentaire [E-B448]: Duglosse tient que Prussie roy d'Asie, donna le nom au pays Prussien.

Commentaire [E-B449]: D'où vient le mot de Livonie.

Commentaire [E-B450]: Mœurs des anciens habitans de Prussie.

1975 trait* de temps ce chasteau est devenu une belle ville, et fut nommé Mariembourg, qui est la Metropolitaine* et siege de celuy qui estoit grand maistre de l'ordre²⁰¹. L'origine de ces Chevaliers fut dressée* des Alemans en la cité de Jerusalem, et n'est loisible* à autre d'y estre receu, s'il n'est de la nation Germanique, et gentil'homme de nom et d'armes, auquel on fait prometre de se tenir tousjours prest de combatre et batailler contre les ennemys de la sainte Croix et religion de nostre Seigneur Jesus Christ²⁰². Ils portent la croix noire, et le manteau blanc, et nourrissent la barbe, sauf ceux qui chantent la Messe et sont du corps du Clergé : Ces Chevaliers sont tenus de dire à certaines heures, l'oraison Dominicale au lieu des heures Canonialles, et ne se soucient beaucoup de sçavoir les lettres : ils sont fort riches et presque esgaux aux Roys en puissance. Aussi ont-ils souvent eu guerre contre le Roy de Poloigne, à cause des fins et limites de leurs terres, et quelque grand seigneur qu'il soit, si n'ont-ils craint souventesfois de luy livrer bataille. [Mais depuis que de nostre temps Albert de Brandebourg grand maistre de cest ordre, a eu fait banqueroute à l'Eglise, et qu'il a quitté le froc, manteau, croix et profession de deffendre l'Eglise contre les Barbares, et que contre son serment et statuz de sa religion il a pris femme, obeissant aux loix Lutheriennes, et à la suasion d'Osiandre²⁰³ : ce pays Prussien qui estoit relevant de la seule souveraineté²¹⁰ de l'Empire, est rendu sujet et hommageable* au Roy de Poloigne par le serment de fidelité fait et donné par ledit Albert, qui le prist en tiltre de Duché²⁰⁴, et encore le tient à pareille condition Wolphang son successeur, ayans regetté le joug de l'Eglise Romaine par le moyen de laquelle ils estoient parvenus à telle grandeur, et à laquelle ils ont faucé la foy, tout ainsi qu'ils en ont usé à l'endroit de l'Empire. Meilleur marché n'en ont eu les chevaliers croisez et porte-glaives de Livonie²⁰⁵, lesquels ayans abjuré la foy de leurs ancestres et embrassé le Lutherisme, Dieu sçait si depuis ils ont senty la main de Dieu punissant leurs apostasies, veu que au paravant ils faisoient teste gaillardement au Moscovite qui ne pouvoit rien gagner sur eux que des bastonades, là où à present il les serre et talonne tout à son ayse, ayant usurpé la plus part des (104a) terres qu'ils avoyent en Livonie. De cecy lysez Laurens Surie au suplement de la Chronique de Nauclere : et Sigismond qui a escrit l'histoire de Moscovie]. A Prussie, et Lithuanie est voisine une petite region nommée Samogythie²⁰⁶, environnée de forests et rivieres, ayant quelques 12. ou 13. lieues de largeur, le peuple de laquelle est de belle, et fort grande stature, mais mal civil, rude* et Barbare, [sujette au Duc de Lithuanie, qui y envoie un gouverneur qu'ils appellent Starost, c'est-à-dire, vieillard ou ancien, et n'est guere loisible* au seigneur de le changer, s'il n'a fait quelque grand faulte, ainsi luy est son

Commentaire [E-B451]: Mariembourg ville capitale de Prussie.

Commentaire [E-B452]: Ordre des Teutoniques où institué.

Commentaire [E-B453]: Habit des Teutoniques.

Commentaire [E-B454]: Albert de Brandebourg a ruiné l'ordre l'ordre des Marians devenant Lutherien.

Commentaire [E-B455]: Osiandre heretique a gasté la Prussie.

Commentaire [E-B456]: Prussie erigée en Duché et comment.

Commentaire [E-B457]: Wolphang Duc de Prussie.

Commentaire [E-B458]: Chevaliers Livoniens de l'ordre aussi des Theutoniques. Voy Nauclere.

Commentaire [E-B459]: Prussiens tourmentez par les Moscovites.

Commentaire [E-B460]: Laurens Surie. Sigismond liber.

Commentaire [E-B461]: Samogithie sujette au duc Lithuanien.

Commentaire [E-B462]: Gouverneur de Samogithie dit Starost.

²¹⁰ Orthographe attestée par le Godefroy avec Complément.

2005 office continué et donné pour sa vie. Ce peuple est audacieux et prompt à la guerre, ayant des
 2010 corselets*, et s'aidant d'espieux semblables à ceux desquels on use à la guerre : mais plus
 courts, leurs chevaux sont si petits que c'est merveille comme ilz peuvent fournir au travail et
 besoigne à laquelle ils sont employez, et fendent ou rompent la terre quelque forte qu'elle soit
 non avec le fer, ains* à tout des socz de terre ainsi que en usent aussi les Moscovites. Or
 comme un gouverneur pensoit les soulager faisant porter des socz de fer, advint que deux ou
 2010 trois ans de suyte, la terre ne portoit rien de prouffit y obstant l'interperie du Ciel, mais ce
 peuple lourd, ne prenant esgard à cecy, commença de se mutiner et dire que le tout procedoit
 pource qu'on faisoit cultiver avec le fer outre la coutume lequel rendoit leurs terres
 infertiles, tellement que le gouverneur fut contraint, pour eviter sedition, de les laisser
 labourer à leur fantasie*. Et à cause que le país y est (comme dit est) fort boscageux et
 2015 solitaire, et que le peuple est encore rude*, et assez mal fondé en la foy, ne fault s'estonner, si
 le diable les estonne avec l'effroy de plusieurs et diverses visions.]

Les Samogithiens, espousent plusieurs femmes, et sans aucun esgard de sang, ny
 parenté, entant que le filz, son pere estant mort, espouse sa belle mere et marastre, et le frere
 ne fait conscience de prendre sa belle sœur à femme. Ilz n'usent d'aucune monnoye, et
 2020 bastissent leurs maisons fort basses, couvrans ces logettes* de fange, et de chaume et le toit
 estant fait tout ainsi que les Barques, ou Galeres, au sommet et feste desquelles, ilz font une
 fenestre si ample que facilement elle donne clarté à tout l'edifice. Là le feu brusle tousjours,
 tant pour aprester leur viande* que pour cause du froid, qui y est si vehement que presque tout
 le long de l'année la glace tient les rivieres caillées, et les ruisseaux espris en glace : [et font
 2025 l'astre et foyuer* au milieu de la maison, affin que le pere de famille assis puisse en se
 chauffant prendre esgard, et à son mesnage, et à ses troupeaux, à cause que et hommes et
 bestes couchent sous mesme toict sans aucune separation de paroit ny closture.

Les plus riches et puissans en lieu d'or, ou argent ont des vases, ou coupes faites de
 2030 cornes d'Ures pour boire comme chose magnifique : et ont du meilleur miel et le moins
 entremeslé de cire qui soit en toutes les regions septentrionales quoy que elles abondent en
 abeilles. Ilz n'usent point d'estuves*, ny de poilles* ainsi que leurs voisins, et est ce peuple
 enclin naturellement à la divination, charmes, augures, et ensorcellemens. Les Samogithiens
 adoroient le feu (et encore il y en a qui sont touchez de ceste superstition abhominable)
 l'estimans sacre-saint, inviolable (104b) et lequel ilz gardoyent tousjours allumé en leurs
 2035 foyers*, et sur tout en un temple posé sur un costau et colline pres le fleuve Nevyase, où
 tousjours assistoit un Prestre, qui n'avoit autre charge que ne laisser le feu sans matiere. Ilz
 adorent aussi encore en plusieurs endroits des serpens ayans quatre pieds et faits tout ainsi

Commentaire [E-B463]: Samogithes
vaillans en guerre.

Commentaire [E-B464]:
Samogithiens labourent leurs terres avec du
boys.

Commentaire [E-B465]:
Samogithiens espousent plusieurs femmes.
Samogithiens incestueux.

Commentaire [E-B466]: Quelz sont
les bastimens des Samogithiens.

Commentaire [E-B467]: Samogithes
boivent és cornes des Ures.

Commentaire [E-B468]: Samogithes
devins et sorciers.

Commentaire [E-B469]: Le feu adoré
par les Samogithiens.

Commentaire [E-B470]: Samogithes
adorent les Serpens.

que des lesards, et d'un pied et demy de longueur qui sont noirs de couleur, et gros assez eu
 esgard au reste de leur proportion, et les appellent Givaites, qu'ils nourrissent en leurs maisons,
 2040 et venans ces bestioles à jours certains pour prendre leur pasture : ce sot peuple les regarde
 manger avec reverence et crainte, jusqu'à tant que saoulz ilz se retirent. Or quelque malheur
 advenant à eux ou leur famille, ilz disent que c'est à cause que le dieu serpentin n'a pas esté
 receu comme il luy appartenoit, ny rassasié et saoulé à son aise. **Ladislas roy de Poloigne**, qui
 fut aussi grand duc de Lithuanie et le 1. Chrestien (comme dit est) et nommé Ingellon avant
 2045 son baptesme, lors qu'il contraignit ses sujetz à recevoir la foy Chrestienne, fait estaindre le
 feu qu'ils tenoyent pour Dieu et abatist la Tour où il estoit reveremment gardé, abatan par le
 mesme moyen les forests que les Sarmates adoroient encor, comme la maison et retraite des
 dieux, suivant ce que dit le Poëte.

2050 *Les Dieux aussi dans les boys habitoyent*²⁰⁷.

Non seulement **honoroyent ils les boys**, ains* encor tenoyent pour saint et inviolable
 tout ce qui y repairoit*, comme sont les oiseaux et bestes sauvages : et ce qui est un cas
 esmerveillable que ceux qui leur faisoient mal, et violence estoyent soudain* saisis, et rendus
 2055 contraints*, et impotens des pieds et des mains, et ce par l'illusion et impostures du maling
 esprit. Et par ainsi **chacune maison avoit un foyeur***, et chapelle en ces boscs, où ilz
brusloyent leurs morts, avec leurs chevaux, selles, armes, et plus riche mesnage. Et pource
 qu'ils avoyent opinion que les morts revinssent là de nuit, ils y dressoyent des sieges de liege,
 sur lesquelz on mettoit de tres bonne et delicate boisson, et d'une certaine paste en forme d'un
 2060 fourmage*, et du tout en abondance afin que **les morts en usassent pour leur vivre* et repas**.
 Tous les premiers jours d'Octobre, ilz faisoient une grand et solennelle **feste dans ces boys**,
 où tout le peuple estant assemblé chacune famille se retiroit en sa loge, banquetans à la mode
 du pays, et faisans la plus grand chere qu'il leur estoit possible, sacrifiens en l'honneur des
 dieux foyers*, et sur tout à celui qu'ils nomment **Perkume**, qui signifie autant que le
 2065 Tonnerre²⁰⁸. [Et puis que nous sommes sur l'Idolatrie j'ay laissé, parlant de la Moscovie, une
 Idole au païs le plus septentrional de la sujettion du grand Duc Russien que ceux du pays
 appellent **Zlota Baba**, qui signifie la vieille dorée. Laquelle le peuple adore avec plus grand
 honneur et reverence que Dieu qu'ils recognoissent, et tellement que aucun n'y passe sans y
 faire quelque present, que s'il n'a autre chose, encor prendra il plustost un poil, ou morceau
 2070 de son habit, que s'en aller sans laisser gage de sa devotion à ceste vieille. **La figure de
 laquelle** est faite en façon d'une dame aagée tenant un enfant entre ses bras et en son giron, et

Commentaire [E-B471]: Ladislas Roy osta l'idolatrie de Samogithie.

Commentaire [E-B472]: De ceste abusion, et Grecz, et Romains, voire Hebreux ont esté taschez. Virg[ile] Buc[coliques] Eglog[ue] 2.

Commentaire [E-B473]: De cecy lys en un exemple en Sigismond liber, en sa Moscovie.

Commentaire [E-B474]: Banquet apresté pour les morts.

Commentaire [E-B475]: Feste forestiere en Samogithie.

Commentaire [E-B476]: Perlzume tonnerre Dieu de Samogithie.

Commentaire [E-B477]: Zlota Baba Idole de Moscovie.

Commentaire [E-B478]: Figure de l'Idole de la vieille dorée.

un autre qui luy est aupres : l'un est son fils et l'autre son neveu, car ainsi en parlant (105a) les Tartares du païs. Les habitans de celle region tiennent encor que celle Slota Baba a laissé des clochettes pres son idolle qui resonnent, et font bruit : ce qui n'est pas de merveille estant exposées au vent qui les esbranle²⁰⁹ : Mais de penser qui est ceste déesse (car je ne puis croire que ce ne soit quelque observation des folies et superstitieuses Gregoises*,) je ne sçauroy, si ce n'est qu'on le prenne de Cybelle, qu'aussi on apelloit la mere des dieux, cogneuë de toutes nations, comme la nourrice du genre humain²¹⁰, et celle qui sauva les enfans de la tyrannie devorante de Saturne. Mais laissons cela aux poëtes, et venons à nos Samogithiens,] lesquels ont mesme langage que les Polonois et Lithuaniens, d'autant que les curez et prescheurs leur annoncent la parolle divine en langue entendue de Poloigne. Or suivent ils l'obeissance de l'Eglise Romaine, jaçoit* que d'autres Russiens vers le midy*, et les Moscovites qui leur sont au Septentrion, sont adonnez à la façon de faire des Grecs, et obeissent non au Pape et souverain de l'Eglise catholique, Apostolique et Romaine, ains* plustost au Primat de Grece, et Archevesque de Constantinople.

Commentaire [E-B479]: Clochettes pres l'idole de la vieille dorée.

Commentaire [E-B480]: De ceste Cybelle voy Martian Capelle li[vre] 1. et 2. et saint Augustin liv[re] 8. de la cité de Dieu.

Commentaire [E-B481]: Samogithes suyvent l'Eglise Romaine.

X. Du Royaume de Poloigne, et mœurs desquelz à present usent les Polonoys. Chapitre 10.

2090 Poloigne region d'Europe fort grande, et plaine, d'où aussi on tient que elle a pris le nom, d'autant qu'en langue Esclavonne, de laquelle les Polognois usent, Pole signifie Planure*: et autrement ceste Province est ditte Sarmatie, avoisinant vers le Ponant le pays de Slesie, ayant les Prussiens, et Massovites au Nord et septentrion, les Hongres au midy*, et à l'Orient le pays de Russie : et a le mont Carpathie que ceux de la Poloigne et voisins apellent

2095 Crapatz qui la separe d'avec l'Hongrie. La Poloigne est divisée en deux : celle qui est voisine des Prussiens et Saxons, est ditte la grande, et la petite ou mineur celle qui est jointe aux Hongres et Russiens. Et est ce royaume party en quatre Provinces, ou quartiers principaux, chacun desquelz est visité tous les ans par le Roy, et chacune des dites regions est tenue de defrayer et le Prince, et sa suyte par l'espace de trois moys. Mais si par cas quelque affaire

2100 survenant, le Roy vouloit s'y arrester plus que dudit terme, le pays n'est tenu de luy fournir rien d'avantage. Cracovie est la cité principale, la plus grande, riche et fameuse de tout le Royaume, et en laquelle sont les thesors* et richesses royales, et la magnificence de tout le pays, là où le reste des villes et citez ne sont de guere grand estoffe*, ny dignes que on la face en compte, les maisons y estans basties de murs non cimentez, et la plus part enduits de

2105 mortier de terre seule, sans chaux ny sable quelconque : et y est le païsage assez plaisant et fort chargé de boscages. Les naturels* du païs sont sages et discretz en leurs actions, fort courtoys et debonnaires à l'endroit des estrangers : beuvans fort volontiers, ainsi qu'en usent encor tous peuples septentrionaux, mais l'usage du vin y est fort rare, et ne sçavent les habitans que c'est que de cultiver les vignes. Ils font certaine boisson avec du bled et autres

2110 graines et semences, qu'ils nomment Cer(105b)voise, et y est le terroir* gras, abondant, et fertile, bon pour le pasturage, et où les haras y sont nourris à suffisance. La chasse fort diverse à cause de la grande varieté des bestes qui y repairent*, comme chevaux sauvages ayant des cornes comme un Cerf, le Bœuf fier et non aprivoisé, que les Latins apellent Ure. En Poloigne on ne tire de terre autre sorte de metal que le plomb, et du sel aussi dur que pierre ou rocher,

2115 et est le plus riche revenu, et levée de tribut que le roy aye en toutes ses seigneureries. Le miel y croist en telle et si grande abondance, que ny les Polonois, ny Russiens ont assez de lieux pour enserrer ceste largesse de nature : car on voit et les forests et les arbres tous noirs de l'ouvrage des abeilles qui y dressent leurs ruches, essoines*, et maisons. Les caracteres desquelz ils usent en escrivant sont composez partie du Grec, partie du naturel de leur païs,

2120 comme aussi les ceremonies sont meslangées, les uns tenans la foy de l'Eglise Apostolique de

Commentaire [E-B482]: Description de Poloigne.

Commentaire [E-B483]: D'où ditte Poloigne Crommere livre 1.

Commentaire [E-B484]: Carpathie montaigne.

Commentaire [E-B485]: Double Poloigne grande, et petite.

Commentaire [E-B486]: Roy de Poloigne, visite tous les ans ses pays.

Commentaire [E-B487]: Cracovie cité principale de Poloigne.

Commentaire [E-B488]: Bastimens de Poloigne.

Commentaire [E-B489]: Naturel des Polonois fort courtois.

Commentaire [E-B490]: Je pense que ces chevaux sont les Rangiferes.

Commentaire [E-B491]: Fertilité et abondance de miel en Poloigne.

Rome, et d'autres suyvens l'opinion des Chrestiens de la Grece : et hommes et femmes se vestent aussi presque tous à la façon des Grecz. [Et puis que nostre auteur ne s'est gueres peiné, à nous donner l'origine de ce grand, et courtoys peuple de Poloigne, se contentant de dire que le nom du pays est dit de la planure*, et que aussi il a esté dit que les habitans en

2125 iceluy parlent Esclavon, il fault aussi entendre que ceste nation est de sa **premiere origine Esclavonne**, et que le país qu'à present on nomme Esclavonnie, et jadis Illyrie, et Dalmatie a pris le nom des Slaves et Polonoys, y passez, apres qu'ils eurent pillé, et la Macedonne, et le país de Thrace. Or estoyent ilz sortis de Russie, et Sarmatie Asiatique, et depuis passans en Europe apres que les Wandaes quittans leurs terres commencerent à courir les fins, et limites

2130 de l'Empire un peu apres que Attilé eut fait ses jeux et eust affligé* et les Gothz et l'Empire : ce que encor tiennent **ceux qui ont escrit au vray l'histoire de Poloigne**, ausquelz consentent, et **Blond, et Sabellique** : quoy que aucuns* ayent tenu qu'ils estoyent sortis de la Croatie : mais comme qu'il en soit, c'est chose seure que le nom des Slaves qui depuis ont esté nommez et Boesmes, et Polonoys, n'a esté cogneu que depuis le temps de Constantin le

2135 grand, et **ce peuple commença à remuer mesnage* du regne***, et tenant l'Empire Justinian, les Gothz et Wandaes (comme dit est) ayants quitté celle partie de terre où estoyent les Ulmeriges vers, et pres le fleuve Vistule, jusqu'au mont Crapatz²¹¹. Je ne m'amuseray à discourir si les Polonois sont Alemans, veu que si la Sarmatie est par les anciens Geographes comprise en la Germanie, ilz le sont, et sinon au contraire ils les fault tirer de ca ranc : or est-il

2140 que **Pline** les en dispense disant que les Sarmates ne sont point Germains, et le mesme se recueille par les descriptions de Ptolomé. Quant au mot de Slave que mal à propos on a depuis dit esclave par le vice de la langue Italienne c'est sans doubte que les historiens anciens n'en ont eu cognoissance, et **les premiers qui en ont parlé** ont esté²¹¹ Procopie et Jornandé en l'histoire du temps de l'Empereur Justinian : tellement qu'on ne sçait bonnement

2145 de quel homme est ce que ce peuple a pris ce tître : il est vray que **le vocable Slovo, ou Slava en langue Esclavonne signifie et parolle, et gloire, et renommée**, tellement qu'on les a nommez Slaves, et Slavins, ou pour estre grands parleurs et (106a) babillars*, ou pour le renom qu'ils ont aquis en leurs conquestes. Mais de quelque part que soit venu le nom, si est-il chose assurée que les Esclavons, qui tiennent **la Dalmatie** et Illyrie sont venus de ce

2150 peuple, qui à present (ayant changé de nom) est nommé et Boesme et Polonois, comme ayans tous les deux mesme origine, et de nom, et de país. Or quelles ont esté leurs conquestes, et depuis comme ils ont perdu une partie des terres conquises sur les Alemans, et ce par la

Commentaire [E-B492]: Procopie liv[re] 3. de la guerre Gothiq[ue]. Sabelliq[ue]. Eneid[e] 8. liv[re] 4.

Commentaire [E-B493]: Crommere liv[re] 1. ch[apitre] 15. et 16. Vapovie l[ivre] 1 de l'hist[oire] de Poloigne.

Commentaire [E-B494]: Blond Dec[ade] 1. li[vre] 1. Sabell[ique] Enead[e] 3. liv[re] 2.

Commentaire [E-B495]: En quel temps les Slaves ont esté premierement cogneus.

Commentaire [E-B496]: Pline li[vre] 4. ch[apitre] 12. Ptol[émée] liv[re] 3. ch[apitre] 5. tab[le] 7.

Commentaire [E-B497]: Depuis quel temps le nom et peuple Esclavon est cogneu és histoires.

Commentaire [E-B498]: Que signifie le mot Slave.

Commentaire [E-B499]: Dalmatie pourquoy apellée Esclavonnie.

²¹¹ Se ont esté. Formule qui n'est attestée nulle part.

vaillance de Charles le grand Empereur et Roy de France, les histoires vous en pourront rendre certains, sans que nous arrestons d'en faire le discours, et lesquels ces auteurs appellent

2155 Slaves, Serbes, et Sorabes, chastiez par Charles fils du susdit Empereur et lequel il avoit fait gouverneur, et Viceroy au limite d'Hongrie pour tenir teste à l'Empereur de Grece. L'ancienne religion des Polonois, ainsi que des autres nations a esté l'adoration de plusieurs dieux, en laquelle les peuples septentrionaux ont plus longuement persisté que le reste de

2160 l'Europe à cause que leur barbarie et cruauté donnoit grand empeschement aux hommes religieux d'y avoir accez pour y aller prescher le saint et sacre Evangile : joint que ce peuple n'embrassant que les guerres, n'avoit guere grand soing d'ouïr rien qui feit au salut de son ame. Or les dieux qu'adoroyent les Slaves ou Polonois estoient Jessan, c'est-à-dire Jupiter, Ladon qui estoit Pluton, Niam, Diane, Marzan, Mars, Zizilia, Cerez et Zievane qui estoit Venus, ayans pareille opinion de ces dieux que les autres nations, et leur sacrifiant en la

2165 mesme façon que les Grecs et les Romains : solennisans* leurs festes en banquetant, dançans, chantans, s'esjouissans* en toutes sortes à eux possibles : laquelle observation Dlugosse historien, dit avoir duré encore de son temps, et ce quelques années pars que les Polonois eurent receu la religion Chrestienne : voire encore à present en Lithuanie, lors qu'en leurs festes ces gens s'esjouissent*, et dancent chantans, ils repetet souvent ce mot de Ladon avec

2170 un grand applaudissement et batement de mains. Eurent encor comme dit Dlugosse, Zivie un de leurs dieux, et déesses qui signifie ceste force vitale de l'air donnant vigueur aux choses animées : Pogode, qui estoit la serenité, et temperie* de l'air : mais ils sont venus à l'Evangile et saint Baptesme environ l'an de grace 963. regnant en Poloigne Micislas, qui aussi a esté le

2175 premier roy Chrestien de ceste nation. Or avant que le saint lavement y fut cogneu : ils usoyent de ceste ceremonie lors qu'ils vouloyent imposer le nom à leurs enfans, ce qui ne se faisoit qu'ils fussent grandelets* : car ilz le conduisoient au temple de leurs dieux, et luy coupoyent sa premiere chevelure qu'ils offroyent comme pour arres de leur service : A cest

2180 effait on apelloit les amys et parens pour se resjouyr et y estoit sacrifié un pourceau, et de l'eau mixtionnée*, et faite comme nous faisons l'Hidromel, et cecy est descrit par Crommere en la vie de Piaste qui succeda à Popiel le jeune, celui qui pour sa cruauté et par jugement de Dieu fut mangé des rats, avec sa femme et enfans, et fina* ainsi sa miserable vie²¹². L'ancien estat de Poloigne, apres les premiers roys defaillis* fut reduit sous la puissance de douze princes choisis d'entre les plus puissans et remarquez de la noblesse, lesquelz eussent jurisdiction chacun en une Province, et gouvernassent l'estat en commun, y apellans le conseil

2185 député par le peuple, et les apellerent Vaivodes, ou Palatins.

Commentaire [E-B500]: Voy Eghinart en la vie de Charles le grand. Bonfinie hist[oire] de Hongrie : Decad[e] 1. liv[re] 9. Vitichinde des gestes des Saxons li[vres] 1. et 2. Blond Decad[e] 2 livr[e] 1.

Commentaire [E-B501]: Dieux adorez entre les Slaves.

Commentaire [E-B502]: Dlugosse histoire de Poloigne.

Commentaire [E-B503]: Dances de Lithuanie sentent encor le Paganisme.

Commentaire [E-B504]: Zivie Déesse.

Commentaire [E-B505]: Pagode serenité.

Commentaire [E-B506]: En quel temps Poloigne receut la foy Chrestienne.

Commentaire [E-B507]: Present des cheveux des enfans en leur imposant leur nom.

Commentaire [E-B508]: Crommere liv[re] 2.

Commentaire [E-B509]: Popiel roy de Poloigne mangé des rats.

Commentaire [E-B510]: Poloigne gouvernée par les Vaivodes et Palatins.

Ceux cy dès le commencement se porterent fort sagement en leur
 admi(106b)nistration et magistratz et ordonnerent d'assez bonnes loix, mais en petit nombre,
 veu la rudesse du temps d'alors : mais changeans de complexion*, et convertissans la justice
 en tyrannie et usurpation, le peuple les mesprisant, et chacun estant Roy à sa fantasie*, en fin
 2190 les Roys furent remis sus, et ce mot de Palatin, et honneur de tiltre de prince est demeuré aux
 maisons, ainsi que voyons estre advenu en nostre France, aux maisons des anciens Pairs, ou
 de ceux qui tiennent leur place. Jadis la race royale estant defaillie* ou ne se pouvans accorder
 sur l'election du prince, ilz avoyent de coustume de dresser une lice, et là à course de chevaux
 de diverses couleurs commettre le sort à la fortune, tellement que par l'accord de tous, celui
 2195 qui le premier venoit à l'attache et borne ordonnée, celui avoit aussi le nom et preeminance
 du Royaume²¹³. Là y avoit des juges deputez, tant pour donner le signe de la course, que pour
 juger de celui qui avoit emporté le pris et victoire, et cecy dient les Croniqueurs Polonois
 avoir esté pratiqué lors que Lesque second du nom vint à la couronne de Poloigne : car un
 autre Lesque sorty de grand lieu, ayant fait fraude au jeu, en semant des cloux en la
 2200 campagne, et luy ayant pris sa carriere* à l'escart : un jeune homme de bas lieu la descouvrist
 et gagna le pris, ayant esté occis premierement le fraudeur et trompeur. La noblesse de
 Poloigne, apres la cognoissance de la verité du filz de Dieu, avoyt de coustume que lors que le
 prestre ou diacre, commençoit à lire l'Evangile à la Messe, de desgainer à demy leurs espées,
 comme se confessans prestz à combattre, et espandre leur sang pour la deffence de ceste
 2205 sainte doctrine contenue en l'Evangile : et le mesme avons-nous veu observer en maints
 endroits de la France. La coustume encor de Poloigne porte que les Palatins, chacun en son
 gouvernement levent certaine quantité de cavalerie pour la tenir preste toutes les fois que le
 Roy en aura besoing, tout ainsi que sont les garnisons en France de la gendarmerie, et fut cela
 ordonné par le Roy Boleslaz²¹⁴ environ l'an de grace 1020. lequel encor imposa aux villes la
 2210 charge de faire certain nombre de fanterie* qu'elles soudoyent*, ainsi qu'en France on avoit
 dressé* des Legionaires. Le Royaume de Poloigne est tributaire au saint siege, tellement qu'il
 n'y homme en tout le pays qui ne doive pour sa feste à la lampe qui brusle à Rome, en
 l'Eglise Saint Pierre, un tournoys tous les ans, sauf les nobles, les chevaliers et
 Ecclesiastiques et s'apelloit cela le denier Saint Pierre, comme aussi en Angleterre. Avoyent
 2215 aussi de coustume jadis d'assembler les estatz où le roy presidoit et lesquels ilz tenoyent en
 plaine campagne y dressans tentes et pavillons, ressentans encore la maniere de vivre des
 Scythes, desquels ils sont et voisins, et sortis de leur sang et famille. Je laisse à part plusieurs
 autres choses pour eviter prolixité, joint que je pense avoir deduit* le plus utile et necessaire,
 que s'il y reste rien à dire : on le pourra recueillir des annalistes, qui en ont fait un assez

Commentaire [E-B511]: Palatins
pourquoy chassez du gouvernement.

Commentaire [E-B512]: Façon
d'eslire jadis le Roy en Poloigne.

Commentaire [E-B513]: Voy
Crommere liv[re] 2. en la vie de Lesque 2.

Commentaire [E-B514]: Lesque
occis, et pourquoy.

Commentaire [E-B515]: Coustume
des nobles lors qu'on lyt l'Evangile.

Commentaire [E-B516]: Boleslaz,
fait roy par l'Empereur.

Commentaire [E-B517]: Ordonnance
touchant les garnisons tant de cavalerie, que
de fanterie.

Commentaire [E-B518]: Poloigne
tributaire au Saint Siege.

Commentaire [E-B519]: Estatz de
Hongrie tenu en la campagne.

2220 ample discours. Le païs de Poloigne est à present le plus bigarré en religion que autre de l'Europe, veu que de tout tant qu'il y a heresies, et diversité de sectes et opinions, il n'y manque lieu pour leur donner, et entrée et accomplissement au grand malheur, et ruine (si Dieu n'y pourvoit) d'une si excellente Province. (107a)

2225

Commentaire [E-B520]: Poloigne bigarrée à present en sectes.

XI. Du Païs d'Hongrie et façons de vivre des Hongres. Chapitre 11.

2230 **Hongrie** à present est sans aucun doute celle partie, et region d'Europe que jadis on nommoit Pannonie, jaçoit* que maintenant l'Hongrie soit de plus grand estendue que n'estoit le temps passé **la Pannonie**. Car dez le fleuve Laith jusqu'au Save²¹⁵ elle comprend seulement la basse Pannonie : et toutesfois s'estend elle delà le Danube jusqu'aux limites de Poloigne, embrassant celle region que jadis tindrent et habiterent les Daces, et Gepides : et est plus ample la seigneurie que ne porte le nom de la Province. **Ceste terre fut jadis (ainsi que disent**

2235 **les auteurs anciens) environnée de neuf cercles, que les Alemans nomment Hagues**, chacun desquelz estoit tellement dressé, et fait de pieces de bois de Hestre, ou de Chesne, ou Sapin que chacun contenoit vingt pieds de large de bord en bord, et avoit autant en hauteur : or toute la cité, et lieu ainsi entouré estoit remply tout de craye fort gluante et ferme ou de pierres tres dures, et la superficie des rampars estoit couverte de grosses motes de terre encore toutes

2240 herbues : aux coins de ces rampars, et trenchées on avoit planté des arbrisseaux, lesquels coupez, et espars ça et là representoient des arbres et herbes, tout le long de la forteresse. Or de l'un cercle à l'autre il y avoit l'espace de vingt lieues d'Alemagne commençant du premier jusqu'au neuviesme, quoy que le chemin allast tousjours quelque peu en estressissant*. Entre ces levées fossez et trenchées, et dans leur enceint* et circuit* les bourgs

2245 villages, et hameaux estoient tellement disposez et situez qu'on pouvoit entendre de l'un allant à l'autre la voix d'un homme : et là les edifices estoient munis et fortifiez d'espaisse et bien forte muraille. Les portes estroites et basses, et en lieu escarté, **afin qu'ils peussent plus facilement et à couvert sortir, pour aller faire leurs courses*, pillages, larcins, et voleries** : et donnoit l'un cercle à l'autre le mot du guet de toute chose, par le son retentissant de leurs

2250 trompettes. **Les Pannons ont jadis possédé ceste Province et ce dés le commencement, nommés Pæoniens par les Grecs**, et depuis **les Huns peuple de Scythie y passerent**, lesquels en furent chassés par les Goths despossédez par les Lombards, lesquels estoient aussi issus de l'isle, ou plustost païs continent, de Scandinavie ceinte de l'Ocean²¹⁶ : en fin par les Hongres, aussi Scythes d'un païs non guere esloigné du fleuve Tanais, ou de sa source, et lequel

2255 s'appelle Juhra, et jadis Hongrie, qui est une Province miserable, pauvre et deserte à cause des grandes froidures, et est sujette au Duc Moscovite auquel ils payent tribut non d'or ou argent, desquels ils n'ont aucune cognoissance, mais bien de peaux fort riches et precieuses, desquelles ils ont à commandement. Ils ne cultivent ny ne sement leurs terres, et ne font cuire du pain, se contentans de vivre de la chasse, et de la pescherie, usans l'eau pure pour leur

Commentaire [E-B521]: Description de Hongrie Ptholomé liv[re] 2. ch[apitre] 16. tab[le] 5. d'Europe. Strabon liv[re] 7.

Commentaire [E-B522]: Appian met la Pannonie entre les Illyriques. Hongrie divisée en haute et basse Pannonie, la basse est Hongrie est la haute Autriche.

Commentaire [E-B523]: Païs Pannonien comme jadis fortifié.

Commentaire [E-B524]: Pannoniens adonnez au Larcin le temps passé. Voy Jornandez.

Commentaire [E-B525]: De tout ce discours lys Blond Decad[e] 1. liv[re] 1. de la decheute de l'empire Sabelli[que] Ennead[e] 7. li[vre] 9.

Commentaire [E-B526]: Agathie liv[re] 5. parle de ceste descente des Huns, qu'il ne fait en rien differens des Hongres.

2260 breuvage, et habitans dans les boys en des logettes* qu'ils font de rameaux et branchages entrelassez ensemble²¹⁷. [Il est vray que **Procopie** en la guerre Persique fait distinction des (107b) Huns, appellent les uns blancs, et les autres Nomades : Or des blancs il en parle en ceste sorte : **Les Huns Euthalites**, ne menent point vie pastourale comme le reste des Huns, ains* est leur region tres bonne et tres fertile et jamais ceux cy ne vindrent faire courses* és* terres Romaines, si ce n'est à la suyte du **Roy de Perse** : et sont les plus beaux, et blancs d'entre les Huns, non sales, ny de fier et farouche regard comme les autres, ny vivans ainsi qu'eux, tout à l'esgal des bestes sauvages et farouches, plustost sont policez* ayans un Roy qui leur commande et usans de droit, equité et justice avec leurs voisins, aussi bien que les Romains, ou autres nations civiles. Les plus heureux d'entre eux ont vingt amys qui sont ordinaires à leur table, et lesquels ils font participans esgalement de leur puissance, et bourse, et fortune, et quelcun en mourant ils le font porter en terre suyvant leur ancienne coustume. Or par là vous pouvez voir qu'Attilé Roy des Huns, quelque cruel qu'il se monstrast n'estoit point de celle region sauvage sujette au Moscovite à present, ains*, qu'il aprochoit plus la temperie* de l'air, sans estre si proche des mons septentrionaux, bien qu'il aye fait ramas de tout ce qu'il peut tirer d'hommes de la Scythie, pour se ruer sur l'empire Romain.] **Ces sauvages donc vivans parmy les bestes, ne se couvrent point, ny de lin, ny de drap de laine, ains* des despouilles des Loups, et Ours, et Cerfs**, ainsi que freschement ils viennent de les tuer : adorans le soleil, la lune, et autres estoiles et clartez du Ciel voire et la premiere chose qui se leur offre sortans de leurs loges : et ont langage qui leur est tout peculier, et peschent le Corail le long de la mer, et chassent les **Baleines** : la gresse, ils la vendent aux nations estranges* : le long de la mer il y a quelques petites montaignes sur lesquelles s'agrissans des dens il y a certains poissons qu'ils nomment **Mors**, et comme ils ne peuvent s'y tenir, tombans et se precipitans meurent, et servent de pasture aux Huns, lesquels les recueillant les mangent, reservans les dens dudit poisson qui sont et larges, et fort blanches qu'ils changent à d'autres denrées avec les marchans qui passent en leur país, et de ces dens on faict de beaux manches, et poignées pour les dagues et couteaux : [Et d'autant que des le commencement nous avons parlé de la Pannonie, ou Pæonie et suyvans nostre auteur avons espuché quelque peu des mœurs des anciens, ce ne sera mal fait pour le plaisir, et support du lecteur, de rechercher briesvement l'origine de ce peuple, à fin de ne laisser en doute et erreur, ceux qui s'ahéurtent* à **la folle multiplication de presque tout le monde faite, ou fainte avoir esté, par la troupe bannie des Troyens**, desquels on tasche de faire sortir presque toutes les nations de l'Europe, lesquelles sont aussi anciennes pour le moins que les premiers peres, d'où sont descendus ceux qui depuis bastirent Troye. J'ay allegué* dés le commencement Appian Alexandrin,

Commentaire [E-B527]: Procopie li[vre] 1. de la guer[re] Gothiq[ue] et 1. de la g[uerre] Persique. Vie des Huns se tenans en Scythie.

Commentaire [E-B528]: Enthalites Huns blancs, et leurs façons de vie.

Commentaire [E-B529]: Duquel temps regnoit Perozas en Perse.

Commentaire [E-B530]: Vestement des Huns sauvages.

Commentaire [E-B531]: Baleine en la coste septentrionale.

Commentaire [E-B532]: Mors, poisson septentrional.

Commentaire [E-B533]: L'ignorance de l'histoire, a fait donner tant de cours au sang Troyen.

lequel en son livre Illyrique dit que les Peoniens ou Pannoniens furent jadis possesseurs de
 2295 celle partie d'Illyrie et Dalmatie, qui avoisinoit le païs de Macedone. Or jaçoit* que les Grecs,
 qui s'usurpent licence de tout dire, facent venir le nom de la Pæonie de Peon fils de Priam, et
 que d'autres de mesme nation Grecs, à sçavoir, donnent cest honneur à Peon frere d'Epée, et
 Endymion, si est-ce que nous aymons mieux suyvre Berose²¹⁸, lequel mariant son histoire
 avec le discours de Moyse la rend plus (108a) croyable, or ce Caldeen fait sortir les
 2300 Pannoniens de Banon fils de Mese, et arriere-neveu de Sem, fils aîné de Noé²¹⁹, lequel Mese
 commanda sur les païs contenus dés la mer majour, jusqu'au Danube : et departant* les
 Provinces à ses enfans, Banon eut celle terre qui est entre le Save, et le Danube qu'il nomma
 Banonie, et depuis fut ditte Pannonie, et à present est Hongrie : et du nom du pere fut nommée
 2305 la Misie haute et basse, que maintenant on dit Servie, Rassie, Bulgarie, et une partie des
 Valaches, et de ceste Pæonie font souvent mention les historiens Romains : et sur tout Tite
 Live qui racompte comme les Pannoniens passerent en Illyrie, et coururent tout ledit païs et la
 Dalmatie jusqu'au lieu où à present est bastie la cité de Venise. Ainsi les Romains ont nommé
 ce païs Pannonie, ou à cause de Banon fils de Mese suyvant Berose, ou (comme dit Dion
 Nicée) à cause que les habitans se vestoient de draps de diverses couleurs, et pieces raportées
 2310 en la tissure. Or leur païs est ainsi descrit par Appian Alexandrin. Cesar (parlant de Auguste)
 les Illyriens n'ayant encor voulu obeïr aux Romains, passa par la Pannonie pour les aller
 combatre et assujettir. Or est la Pannonie païs fort boscageux s'estendant des Japodes
 jusqu'aux Dardaniens. Les Pæoniens n'ont aucunes villes, ains* se tiennent en des hameaux
 selon leurs familles, et alliances de sang, et n'usent d'aucun jugement commun, n'ayans aussi
 2315 Prince qui leur commande et qui preside sur les autres. Et jaçoit* que ils eussent 100000.
 combatans prest à marcher en bataille, si est-ce que ayans faute* de chef n'oserent venir aux
 mains. Et Jornandez accorde à Appian en ce voyage de Cesar Auguste²²⁰. Et quoy que ce
 peuple fust mis au ranc des Barbares, si est-ce que les Dalmates et Pannoniens s'estans
 2320 esmeus à se revolter : le gentil* Baton ne luy dist autre chose sinon, c'est à vous que la faute
 de ceste rebellion doit estre mise sus, qui pour le garde de vos troupeaux avez envoyé non des
 chiens, ou bons pasteurs mais des loups, et mercenaires. Ces Huns donc sortis du profond de
 la Scythie, ont esté ceux qui en fin ont donné le nom au païs d'Hongrie, quoy que Goths,
 Alans, Vandales, et autres ayent couru la province Pannonienne.] Or celle region qui s'appelle
 2325 à present Hongrie, a vers le couchant, les païs d'Austriche, et Boësmes, et au midy* celle
 partie de l'Illyrie, ou Esclavonnie, qui avoisine la mer Adriatique vers l'orient elle regarde la
 Servie où jadis les Misiens et triballes ont fait leur demeure, qui maintenant est nommée

Commentaire [E-B534]: Où fut jadis le vray siege des Pannoniens.

Commentaire [E-B535]: D'où vient le nom de Pannonie.

Commentaire [E-B536]: Misie de qui a pris le nom, voy Berose.

Commentaire [E-B537]: Tite Live liv[re] 10 de la 4. Decade. Des Pannoniens voy Dion Nicée liv[res] 51. et 54.

Commentaire [E-B538]: Appian liv[re] de la guerre Illyrique. Lisez Vellée Paternule, et Tranquille en la vie de Tibere, et Jornandez au li[vre] des temps.

Commentaire [E-B539]: Gentile response de Baton à Tibere Emp[ereur] Dion l[ivre] 55.

Commentaire [E-B540]: Description de Hongrie.

2330 Sagorie par aucuns*, au Nord, et septentrion, et par delà le Danube luy gist le païs de Poloigne divisez d'ensemble par le mont Carpat, et les Moscovites. [Toutesfois assez mal à propos met cest auteur la Moscovie pour voisine de Hongrie, quand bien elle comprendroit toutes les deux Misies, et haute et basse, veu que par ce moyen il enclorroit en l'Hongrie presque tous les Sarmates de l'Europe.] La ville royale d'Hongrie, c'est Bude, ainsi nommée de Bude frere d'Attile, qui en fut le bastisseur. [Veue que (comme dit est) les Pannoniens ne se soucioyent guere de bastir villes, ains* se tenoyent par troupes et familles aux champs, y bastissans des hameaux et villages. Or ce fut cest Attile qui le premier entra en Pannonie des Roys Huns, homme de grand esprit, et des plus sages guerriers de son temps, ayant le cœur hault et genereux, vaillant de sa personne, cauteleux*, et donneur de cassades à son ennemy, magnifique* en ses actions, portant un Autour couronné pour Armoiries, (108b) et si arrogant, qu'en ses tiltres sur les lettres et patentes, il faisoit ainsi escrire : Attile fils de Bendetruc, neveu du grand Nemroth, nourry en Engadi : par la grace de Dieu roy des Huns, Medes, Goths, et Daces, la peur et espouventement du monde, et le fleau de Dieu. Attile mort que fut l'an 100. de son aage* et qui deceda le propre jour qu'il espousa la fille du Roy des Bactrians, d'autres disent des Gepides, ayant trop beu, et s'efforçant apres sa nouvelle espouse, d'un flux de sang qui le saisit et l'emporta. Luy decedé (dis-je) ses enfans ne jouyrent guere de ses conquestes, à cause des divisions et querelles qui sourdirent entr'eux qui fut l'occasion* que ce païs demeura sans aucun roy, jusqu'à ce que les Huns qui s'estoyent retirez apres les guerres des enfans d'Attile en leur païs Scytique, vindrent derechef en Pannonie avec leurs femmes et enfans, environ l'an de grace. 744. et ce fut lors que la foy Chrestienne y fut premierement annoncée, et receuë par les moyens de Zeite un des Princes qui les avoit conduits : mais d'autres tiennent que ceste conversion vint environ l'an de nostre salut, 788. que Charles le grand aneantist presque toutes les forces des Huns, et meit son fils Charles pour gouverneur, et que lors Cacan Roy Hongre, receut le baptesme avec toute sa maison, et peuple d'Hongrie²²¹.]

2355 Le terroir* de ce païs est fort fertile, et abondant en fourment, entant qu'il est cultivé, et riche en or et argent. C'est chose merveilleuse ce que les habitans en dient qu'il a un ruisseau en Hongrie, dans lequel si souvent on baigne du fer, qu'il se convertist en cuyvre. Les hommes portent leur abillement fort eschancré vers le collet à fin que la chemise apparaisse les collets et fraises de laquelle ils ouvrent et acoustrent de filet d'or, et de soye et ce tout sans aucune difference d'estat, usans de pareille indifference à la chaussure, portant des Brodequins* à la façon ancienne des Tragiques. Ils se fardent, oignent, et crespent les cheveux, les couvrans d'un petit chapeau de toile, sans guere l'oster, si ce n'est en reposans,

Commentaire [E-B541]: Sagorie est dite par Sabelliq[ue] Ennead[e] 9. li[vre] 1. mais c'est à Strabon la païs des Gethes et à present une grand partie de Bulgarie.

Commentaire [E-B542]: Faute de l'auteur Latin faisant la Hongrie voisine de la Moscovie.

Commentaire [E-B543]: Bude ville d'Hongrie de qui ainsi nommée.

Commentaire [E-B544]: Attile grand personnage. Paul diacre liv[re] 5. Les courses d'Attile furent environ l'an de grace 440. Prosper Aquitaniq[ue] Jornandez liv[re] des temps.

Commentaire [E-B545]: Tiltres d'Attile, Michel Rittie li[vre] 1. de Hongrie.

Commentaire [E-B546]: Mort d'Attile, l'an de nostre seigneur 455.

Commentaire [E-B547]: Troisiesme venuë des Huns en Pannonie. Quand les Huns receurent le baptesme.

Commentaire [E-B548]: Charles le grand deffait les Hongres. Voy nostre hist[oire] des Charles li[vre] 2.

Commentaire [E-B549]: Force de l'eau de un ruisseau en Hongrie.

Commentaire [E-B550]: Abillement des Hongres.

ou estans sans rien faire ce les allemans observent aussi en plusieurs endroits. L'accoustrement des femmes est plus estroit, et couvrant tout le corps jusqu'au col, ou seulement apparoissent les ouvrages bien faits de leurs colets, et chemises, et portent un
 2365 manteau par-dessus leurs robes, affublans, et parans leurs testes de soye, ou de lin, et se couvrent tout le visage sauf le nez, et les yeux, et usent ordinairement de perles, et Pierrerie en se parant, et s'acoustrant voulant sortir en rue : hommes et femmes portent des botines ou brodequins* jusqu'à demy grève, et portent le dueil deux ans, et pour le plus commun et ordinaire il ne se fait que le long de l'an. Les hommes rasant leur barbe, sauf és* levres de
 2370 dessus nourrissans des moustaches à la Turque : Jugeans de la foy, et religion selon la foy droite, et receüe de l'eglise universelle, qui leur sert aussi de droit és* causes, et affaires qui surviennent entre eux, dequoy s'en raportent à la loy escrite et ordonnances des empereurs. Ils ont encore une autre maniere de vuidier* les differens és* matieres où gist de grande difficulté de preuve, d'autant que les parties tant defenderesse, que celle qui accuse faut que combattent
 2375 ensemble : auquel duel et combat le roy, ou celuy qui le represente faut que soit present pour en juger, et donner sentence en faveur de celuy qui emporte la victoire (109a). Celuy est assez vainqueur et luy donne l'on le dessus, s'il met son ennemy en necessité de parer aux coups, ou si l'autre reculant outrepassé les bornes de la place, ou camp ordonné pour le combat. Ceux qui combattent à cheval, usent de la lance plustost que venir à l'espée, ou coutelaz : mais
 2380 à pied, si aucuns* entrent en lice faut que soyent tous nuds, sauf les parties honteuses. L'Hongre a son langage propre, jaçoit* qu'il suyve le parler des Boësmes, et l'imité aucunement, ont aussi des caracteres à escrire propres à leur langue, mais plus volontiers suyvent ils la façon des lettres des Latins. Ceste nation est farouche et de grand cœur, et effort* en guerre, plus aptes aux guerres à cheval, qu'à suyvre la fanterie*, obeïssans aux
 2385 roys, et à leurs lieutenans. Ils ont quelques gens d'ordonnances et hommes d'armes, et de la cavalerie legere, mais non en trop grand nombre : et combattent à troupes, et escadrons*, mais toutesfois non toutes les bandes* ensemble et à un coup. Il n'y a nation Chrestienne, qui ayt jamais tant donné d'affaires aux Turcs que l'Hongre, ny autre qui ayt plus souffert l'effort*, et puissance de la gendarmerie Turquesque si obstinément. Ils se sont acharnez les uns sur les autres, et si souvent et sans grand avantage ils ont tousjours combattu et guerroyé ensemble.
 2390 [Et si la division des Chrestiens mesmes n'eut donné si grand entrée à l'infidelle qu'elle a, et que l'ambition des Princes n'eut causé ce malheur, et que le Transsylvanien n'eut esté plus convoiteux* que religieux, et amy de la foy et salut de son païs, l'Hongrie tiendrait encor teste au Turc, et le chasseroit aussi gaillardement que lors que les cruels Empereurs Turcs
 2395 Mahometh, Bajazeth, et Selin y sont venus donner atteinte sans grand proffit, et n'eust perdu

Commentaire [E-B551]: Dueil en Hongrie combien dure.

Commentaire [E-B552]: Jugemens selon la loy.

Commentaire [E-B553]: Jugement fait par les armes en combat.

Commentaire [E-B554]: Loy pour la victoire.

Commentaire [E-B555]: Combats à pied en quelle sorte en Hongrie.

Commentaire [E-B556]: Langage, lettres et naturel farouche des Hongres.

Commentaire [E-B557]: Façon de combattre des Hongres.

Commentaire [E-B558]: L'Ambition et discorde des grans a ruiné l'estat de Hongrie.

de si belles villes, et citez, voire presque tout le plus beau qui fust en ce royaume²²².] L'autre Hongrie que nous avons dit s'appeller **Juhra**, qui est la mere de ceste cy, et qui encor luy ressemble presque en langage et façons de vie : est encor idolatre, et vit selon la coustume ancienne des Barbares de Scythie. [Aucuns* ont appellé ceste region Jugarie, mais les

2400 Moscovites la nomment **Juhrie** et le peuple Juhric, se glorifians que ce soit de leur païs que tant de vaillans hommes soient sortis, et lesquels ayent jadis assujetty la plus grande partie de l'Europe. Qui voudra voir d'avantage et des mœurs, et conquestes des Hongres, et les changemens de leurs estats, ou les grandes guerres qu'ils ont eu avec les Turcs, qu'il lyse

2405 **Martin Crommere** en l'histoire de Poloigne, et Bonfinie en celle qu'il a fait des affaires d'Hongrie].

Commentaire [E-B559]: Juhra païs des anciens Hongres en Scythie.

Commentaire [E-B560]: Juhrie Province d'où sont sortis les Hongres, voy Sigismond Liber en l'histoire de Moscovie.

Commentaire [E-B561]: Auteur parlant d'Hongrie.

XII. Du païs, et royaume de Boësme, mœurs, et religion des Boësmes. Chapitre 12.

2410

Le païs, et region de Boësme est enclos és* bornes, et limites de la Germanie, (jaçoit* que Crommere l'en emancipe avec la Poloigne,) et est exposée au vent froid, et souflemens aquilonaires. A l'Orient luy gist l'Hongrie, Baviere au midy*, l'autre partie de Baviere Vindelicie, ou Norique²²³ luy est au Ponant, et au Nord la Poloigne : et est ce païs presque d'esgalle longueur, et largeur, ayant trois journées de chemin d'estendue, et la forest

2415

Hercinie (109b) luy servant de toutes parts de murs et de closture. Le fleuve Albis l'arrouse passant par le beau milieu de la Province, et une autre riviere ditte Multave, laquelle passe selon les murs de la cité de Prague, laquelle est belle et fort grande, et le chef et metropolitaine de tout le royaume. [Or avant que venir aux mœurs, il fault un peu sçavoir la

2420

cause du nom de Boësme, et l'origine de ce peuple : veu que celui qui a faict l'histoire de Poloigne, met celui-cy parmy les Slaves, et Berose les comprend en la Sarmatie²²⁴ qui est de l'Europe. Les Annalistes de Baviere tiennent que quelque temps apres le deluge, il sortist des parties Septentrionales, à sçavoir d'Armenie, une grande multitude de peuple ditz Boies, lesquels passans, vindrent s'arrester le long du Danube, estant chef de ceste troupe un

2425

Boiogere qui avec son fils Ingerman, laissant la Scythie et Armenie, posa son siege sur le Danube, et estendant sa seigneurie jusqu'à la forest noire ou Hercinie, bastist au milieu des boys près les bords des fleuves Albis et Multave²²⁵, une ville qu'il nomma Boigsman, et qui depuis eut nom Marobadve du Roy des Sueces et des Marcommans qui en avoit chassé les Boies : et apres vindrent les Zeches qui depossederent les Marcommans, et appellerent celle

2430

cité Prahe, laquelle encor à present est Prague et chef de tout le païs de Boësme. Et ainsi on verroit que les Boesmes sont Scythes dés le commencement comme ainsi soit que la verité est assez evidente, que tous les peuples et d'Afrique et d'Europe sont venus de l'Asie, en laquelle se fait le premier meslange des langues, et la division des terres par Noé et ses successeurs. Et par mesme moyen pourra l'on conclure, que les Boies Gaulois, qui sont ceux de Bourbonnois,

2435

soit qu'ils soient venus en Gaule de la Scythie avant, ou que puis laissans les parties d'Allemagne, ayent couru en Gaule, si est-il tout assuré que ce furent eux qui passerent en Italie avec les Manceaux, et y bastirent la cité de Boloigne. Neantmoins Cesar faict que ces Boies Gaulois laissans leur pays, vindrent s'empatronir* et faire seigneurs du pays Norique et de Baviere²²⁶ : mais chassez de la forest Hercinie (comme dict Tacite²²⁷) se allerent arrester

2440

prés du Danube, jaçoit* qu'au paravant ilz eussent chassez les Cimbres de la mesme forest : Ainsi que le lecteur considere que les Boies et Boesmes de leur source primeraine et ancienne

Commentaire [E-B562]: Description du païs de Boesme.

Commentaire [E-B563]: Forest Hercinie à present forest d'Othon.

Commentaire [E-B564]: Albis et Multave fleuves.

Commentaire [E-B565]: Prague cité et chef de Boesme.

Commentaire [E-B566]: Crommere livr[e] 1. Berose livr[e] 4.

Commentaire [E-B567]: Voy Aventin liv[re] 1. de l'histoire de Baviere.

Commentaire [E-B568]: Bioigere, Ingerman Scythes viennent en Boesme. Par qui bastie Prague. Les Boesmes descendus des Scythes.

Commentaire [E-B569]: Marcommans sont ceux de Moravie.

Commentaire [E-B570]: D'où sont descendus ceux de Bourbonnois. Tite Live li[vre] 5. dés la fondation de Rome. Strabon 5.

Commentaire [E-B571]: Cesar livr[e] 1. des Comment[aires]

Commentaire [E-B572]: Cornil[le] Tacite li[vre] des mœurs des Germains.

sont descendus des Scythes, et puis des Gaulois, et en fin des Slaves, et tous ce pendant venus d'Asie : Et quoy qu'il en soit, le nom des Boesmes est fort ancien et recogneu, veu que Ptholomé en parle en ceste sorte. Souz la forest Hercinie sont les Quades, au dessouz
 2445 desquels sont les mines du fer, et la forest nommée Lune : Voisins de laquelle sont les Boesmes qui est un grand peuple, et les limites duquel s'estendent jusqu'au Danube. Or voyez que Ptholomé les nomme Boesmes, Vellée Boiohemes, Strabon Bubiemes, et Tacite Boiemes. Et affin qu'on ne pense que ce soient fables*, qu'on lise le septiesme de la Geographie de Strabon, et lors on verra la peinture et table si naïvement* dressé* du païs
 2450 Bohemien, qu'il n'y manque rien pour la preuve et assurance de mon dire : voire Patercule, parlant du voyage de Tybere Cesar en Pannonie, monstre comme ledit Empereur prist la volte* pour courir sus à Marobadve et aux Marcommans qui estoient en Boesme. Je laisse plusieurs autres choses que je pourrois alleguer* sur ce propos, me contentant de vous en avoir fait veoir l'origine.] Le terroir* de Boësme est fertile en fourment et orge, (110a)
 2455 pasturage, bestail et abondant en pescherie, l'Olive n'y croist non plus qu'au reste de la Germanie, et n'a du tout faulte de vin, et est vray qu'on y fait de tres bonne cervoise qu'on porte jusqu'à Vienne en Autriche. Et quoy que le païs de Boësme soit tout ceint, et environné des terres Alemandes, si est-ce que les Boësmes ne parlent point Alemant, ains* en fut chassé ce langage du temps que les Slaves ou Esclavons se feirent seigneurs de ceste terre. Car on lyt
 2460 en leurs annales qu'il y eut deux freres, qui estans sortis de Croatie avec troupe de peuple vindrent se faire seigneurs, l'un de Boësme, et l'autre de Poloigne changeans de nom aux terres, et aprenans leur langue au peuple qui y habite, ainsi que le tesmoigne Volaterran. Neantmoins se trouvent-ils plusieurs qui encor jusqu'au jour present, usent de la langue des
 2465 Alemans : tellement que és* Eglises, et aux sermons le peuple est enseigné en langue Alemande, mais hors les temples, et mesmes és* Cemitieres on y use du parler Bohemien, jadis c'estoit aux seuls quatre mendians de prescher et annoncer la parolle de Dieu au temple en tel langage que bon leur sembloit. Ce peuple ne fut jamais lié en general d'aucune loy ou
 ordonnance sainte l'acheminant à vertu, ains* la volonté servoit à chascun de loy : et si peu
 constans en la religion, qu'ayans jadis embrassé la folle persuasion des Vaudoys, encore de la
 2470 memoire de nos ayeux ils se laisserent infecter du venin des Hussites²²⁸, si qu'à present ils ne sont guere diligens observateurs de la foy Catholique, ny grandement affectionnez* aux ceremonies de l'Eglise Apostolique et universelle. Aussi ne tiennent ils aucun compte du Pape, et souverain Primat de l'Eglise de Rome, et nient qu'il soit plus excellent, ny venerable, ou plus à priser que le reste des autres du Clergé, comme ceux qui ne mettent aucune
 2475 difference entre les Prestres, ny reçoivent les degrez observez de tout temps en l'Eglise :

Commentaire [E-B573]: Ptholomé li[vre] 2. ch[apitre] 11. table d'Europ[e] 4.

Commentaire [E-B574]: Noms és auteurs de la region de Boesme.

Commentaire [E-B575]: Boesmes sortis de Gaule. Strab[on] li[vre] 7.

Commentaire [E-B576]: Voy Vellée Patercule en la vie de Tybere.

Commentaire [E-B577]: Tybere contre les Marcommans en Boesme.

Commentaire [E-B578]: Fertilité de Boesme.

Commentaire [E-B579]: Ceste opinion de Croatie est amenée et refutée par Crommere liv[re] 1. ch[apitres] 14. 15. et 16. de l'hist[oire] de Poloign[e].

Commentaire [E-B580]: Volaterr[an] Enn[eade] 8. li[vre] 2.

Commentaire [E-B581]: Langue Alemande en Boësme.

Commentaire [E-B582]: Boësmes sans loix publiques.

Commentaire [E-B583]: Boësmes sujets à l'heresie.

Commentaire [E-B584]: Vaudoys heretiques autrement pauvres de Lyon commencerent en l'an de grace 1164. Voy Nauclere.

Commentaire [E-B585]: Hussites de Jean Huz qui sema son venin en l'an de grace 1415.

Commentaire [E-B586]: Heresies des Boësmiens et Hussites.

ayans opinion que le ministre, faut que soit recogneu non pour sa dignité, ains* eu esgard à la sainteté de sa vie. Quand les ames sortent du corps ils tiennent, ou qu'elles vont jouyr soudain* de la gloire celeste, ou descendent en enfer pour y estre tourmentées perpetuellement : car, disent-ils, il n'y a aucun feu de purgatoire pour les nettoyer et purger.

- 2480 Et pour ceste cause ils se moquent des obseques anniversaires, et prieres faictes pour les morts : disans que c'est une invention pour rassasier l'avarice des prestres. Leur impieté s'estend jusqu'à là que de demolir, et abatre les images et representations servans de memoire de nostre Dieu, et sauveur Jesus Christ et des saints qui sont avec luy en sa gloire. Ils se moquent et font risées des benedictions faites sur l'eau, les cierges et rameaux és* festes
- 2485 certaines en l'Eglise et tiennent que les Diabes sont inventeurs des religions des quatre mendians. Dient que les prestres doivent estre pauvres, et se contenter des aumosnes des bonnes gens, sans posseder ny argent, ny aucune richesse, qu'il²¹² est permis à chacun de prescher l'Evangile. Tiennent qu'il ne faut souffrir* aucun peché digne de mort sans punition pour eviter quelque malheur que ce soit, ny ayant dangereuse consequence. Si celuy qui a
- 2490 autorité sur le peuple est convaincu d'aucun peché mortel, ils sont d'avis* qu'on le depose, soit il magistrat temporel ou ecclesiastique estant indigne qu'on luy face obeissance. La confirmation et extreme onction ne sont point par les Bohemiens et Hussites receus pour sacremens en l'Eglise. (110b) Accusent la confession auriculaire de superfluité* et comme chose controuvée et sans autorité : et qu'il suffit au Chrestien de confesser à Dieu ses pechez
- 2495 en son cabinet ou autre lieu secret et escarté. Qu'il faut recevoir le baptesme, sans y user d'aucune mixtion* de cresse, ou huile y suffisant la seule eau : tenoyent l'usage des Cemiteries inutile, et comme inventé pour le gaing du Clergé, qu'il ne faut soucier du lieu, ny de la terre où les corps doivent estre enterrez. Et d'autant que le monde est le temple du Dieu tout puissant, emplissant et comprenant, ils disoyent que ceux qui bastissoyent des temples et
- 2500 oratoires, sembloit que voulussent enclorre et limiter la majesté de Dieu à leur fantasie*. Mesprisoyent encor, comme choses de neant les vestemens sacerdotaux, les paremens des autels, Aulbes, corporaliers*, Calices, et Platines, et autres vases servans aux ceremonies gardées en l'Eglise : que le prestre pouvoit consacrer le corps de nostre seigneur en tout lieu, à tout temps, et toute heure, et le ministrer* et departir* à ceux qui voudroyent le recevoir, qu'il
- 2505 luy suffisoit de seulement prononcer les saintes parolles sacramentelles. Estimoient chose vaine, et temps perdu d'implorer en nostre necessité* l'aide et priere des saints qui jouissent de la goire, et regnent és* Cieux avec nostre seigneur Jesus Christ, avoyent mesme opinion

Commentaire [E-B587]: Boësmiens brise[nt] images comme nos Huguenots.

Commentaire [E-B588]: Autant en sentent les Lutheriens et Calvinistes.

Commentaire [E-B589]: Ils n'estoyent si detestables que nos sacramentaires.

²¹² richesse. Qu'il

des sept heurs canoniales qu'on a de coustume de chanter en l'Eglise de Dieu. Et permettoient le travail tout jour de feste, sauf celui que les Chrestiens honorent et nomment le saint Dimenche, regettans du tout les festes, et solennitez* des saints, et n'estimoient que les jeusnes servissent de rien pour l'accroist de nos merites et salut. On tient que les prestres Bohemiens administroient sans aucune difference, le Saint Sacrement sous les deux especes²²⁹, et aux lays*, et aux enfans et tous autres se presentans à la table, usans de mesme pain sans levain que nous usons, sauf qu'il estoit un peu plus grand²³⁰. On tient que l'auteur de ceste resverie, ce ne fut pas Jean Huz, ains* un autre nommé George Poggebrace²³¹. [Mais Naclere le donne à un Pierre de Troye, qui admonesta Jean Huz, de sa faute qu'il ne voyoit point que nostre seigneur avoit departy* le sacrement aux siens en la Cene, sous les deux especes.] Il y eut encore un Picard venu de France en Boësme, qui mit une autre grand resverie en la teste de ce pauvre peuple, car ayant attiré une infinie multitude, tant d'hommes que de femmes il leur commanda d'aller tous nuds et les apella Adamites²³². Ce paillard fut auteur de toute insolence* et vilennie, aprenant à ceste miserable nation de se mesler publiquement et sans esgard, ou respect aucun de sang, ny parenté : à quoy furent adjoustez, de grands et enormes crimes, lesquels on dit durer encor en plusieurs endroits, mais lesquels on execute le plus secretement qu'il est possible. D'autant qu'il y a en Boësme d'aucuns* qui vont sacrifier en des lieux souterrains (et pource on les appelle Grueberhaimer²³³ en leur langue) et durant leur service, dés aussi tost que leur prestre et ministre dit, suyvant la coustume et comme pour le mot du guet, ces parolles, Croissez et multipliez, et emplissez la terre, soudain* (dis-je) on y estaint les chandelles, et chacun empoigne la premiere femme qui luy vient à la main, sans esgard aucun de l'age*, ny reverence deuë au sang et parenté, et se meslent confusément les uns avec les autres. Apres ceste belle liaison et meslange, chacun se remet en la place, et les chandelles rallumées on paracheve l'office. (111a) Ceste execrable ceremonie des Adamites, n'est en guere differente à ces Baccanales, premierement jadis celebrées en Toscane, et depuis à Rome, que les hommes et femmes meslez ensemble faisoyent, ou apres s'estre remplis de vins, et de viande*, on abusoit de tout sexe et de tout age*, violant, et forçant et les enfans, et les dames de maison, et s'y exerçans d'aucune d'autres insignes meschancetez qui en sortoyent, comme d'une boutique de toute vilennie, et forfaiture. Or fut l'ordonnance de telles festes defendue, et peine de mort establee sur ceux qui s'en feroient desormais les chefs ny auteurs, ce qui advint Q. Martie Philippe, et Posthume Albin estans Consulz à Rome : ainsi que l'escrit Sabellique. Ceste pestilente impieté et execrable heresie des Boesmes, quoy que il y ait eu quatre Roys, à sçavoir Venceslas,

Commentaire [E-B590]: Communion sous les deux especes des Boësmes, voy Jean Cochlée en son hist[oire] des Hussites.

Commentaire [E-B591]: Naclere en la generation 47.

Commentaire [E-B592]: Adamites heretiques plains de vilennie et ordure.

Commentaire [E-B593]: Execrable paillardise des Boësmes, mises sus de nostre temps aux Calvinistes.

Commentaire [E-B594]: Baccanales instituées à Rome. Saint Aug[ustin] cité de Dieu, li[vre] 6. ch[apitre] 9. et li[vre] 18. ch[apitre] 13.

Commentaire [E-B595]: Baccanales defendues.

Commentaire [E-B596]: Sabelli[que] Ennead[e] 5. liv[re] 7.

Sigismond, Albert, et Ladislas, qui se sont efforcez de l'arracher et destruire, si est-ce que ilz y ont perdu leur peine, et n'y ont sceu donner entier et final remede.

2545

XIII. De la Germanie : et diverses coutumes et mœurs des peuples qui sont en icelle. Chapitre 13.

2550

2555

2560

2565

2570

2575

Germanie region tres ample, et de grand estendue en Europe est toute Septentrionale : et fut jadis divisée des Gaules par le Rhin, et des Rhetiens, et Pannoniens (à present Sueviens) et ceux du pays d'Autriche : des Sarmates, et Daces, et les monts, et la mutuelle crainte et peur reciproque, que ont les uns des autres les separe et divise : et le reste est environné et encloz de l'Ocean²³⁴. A present les pays de Suève, Vindelicie, Baviere, et Autriche, les Alpes, et la plus part de l'Illyrie, ou Esclavonnie, Croatie, et Stirie, voire jusqu'au destroit et limites des Grisons, vers le pas de trante est contenu sous le nom de Germanie. Et qui plus est toute la contrée presque de la Gaule jadis nommée Belgique, et des païs voisins du Rhin, ont gousté, et pris le nom, et langue Germanique, tellement que le vulgaire* ignore qu'il soit Gaulois, et se fasche et courrouce, si on luy dit qu'il le soit aucunement : et par succession de temps les Helvetiens, ou Suisses ont receu et le nom, et le langage, et les façons et mœurs des Alemans. Voire en la Gaule Transalpine, un bon trait* de païs est tombé souz le nom de Germanie. Les Alemans ont esté aussi ceux qui ont contraint les Prussiens nation furieuse, tres puissante et vaillante en guerre, à recevoir la foy, et religion Chrestienne, lors que les chevaliers Teutoniques osterent la Prussie d'entre la main des infidelles, y faisans prescher en Alemant, et commandans au peuple de suyvre la religion et ceremonies de nostre Eglise et profession. Ainsi prenans esgard aux premiers, et anciens limites de l'Alemaigne, on verra qu'elle en a depuis plus usurpé d'ailleurs, que jadis elle n'en avoit de son propre, et sur le temps passé divisée comme en deux parties, et ce dés le commencement, tellement que celle qui avoisine le plus les Alpes est ditte la haulte Germanie, et celle qui tire au septentrion et est la plus proche de la mer est nommée, et estimée pour la basse Ale(111b)maigne. Ce departement de ceste Province dure encor jusqu'à present sous le nom d'Alemaigne, apellée ainsi comme aucuns* pensent du lac Lemman, que maintenant on dit lac de Losanne²³⁵. [Mais ceux qui acceptent les escrits de Berosé, disent que ce nom vient de Hercule, surnommé l'Aleman qui regna en Germanie du temps de Mancalée Roy d'Assyrie²³⁶, lequel par Eusebe n'est mis que douziesme en nombre : mais d'autres le raportent plus loing à Manne, à sçavoir second roy de toute la Germanie, filz de Tuiscon tous deux auteurs, et chefs de la nation des Alemans : lesquels depuis, comme dit Tacite, furent divisez en trois noms, qui sont Igevones, Hermivones, et Istevones. Et tenoyent le nom de Germain pour nouveau, mais c'estoit du temps de Tacite, car celui d'Alemant est bien encor plus nouveau, et non recevable de le rapporter, ny à Manne fils de Tuiscon, ny à Hercule

Commentaire [E-B597]: Voy Beat Rhenan livr[e] 1. de la Germanie. Ptol[omé] liv[re] 2. ch[apitre] 11. tab[le] 4. d'Europ[e].

Commentaire [E-B598]: Car ces trois sont compris sous le nom d'Esclavonnie.

Commentaire [E-B599]: Ce que aujourd'huy la Germanie contient.

Commentaire [E-B600]: Suisses ne sont point les Helvetiens de jadis.

Commentaire [E-B601]: De la description de la Germanie, voy Tacite livre des mœurs des Germains, et Josse Villichie sur le mesme Tacite.

Commentaire [E-B602]: Consideration de l'Alemaig[ne] haute et basse.

Commentaire [E-B603]: Berosé li[vre] 5. des Rois Assyriens.

Commentaire [E-B604]: Eusebe livre des temps.

Commentaire [E-B605]: Manne regnoit l'an du monde 1963. et 306. apres le deluge.

Commentaire [E-B606]: Division des quartiers et des noms en Alemaigne. Cornil[le] Tacite en son li[vre] des Germains.

surnommé l'Aleman, veu qu'il n'y a pas aucun des anciens avant les conquestes des Cesars
 2580 qui baptise ce peuple d'un tel nom, ny long temps apres, jusqu'à ce que les courses* des
 Goths, Vandales et autres barbares furent faites et s'expandirent par l'Empire Romain. Et
 quant au mot de Germain il est bien plus ancien, d'autant que les Romains qui en ont escrit les
 premiers leur donnent ce tiltre : et les ont cogneus quelques 640. ans apres le bastiment de
 2585 Rome, lors que les Cimbres vindrent pour faire guerre aux Romains. Et pourquoy ils furent
 appelez Germains, aucuns* ont pensé que ce soit à cause de leur force, pource que ce mot
 Garman signifie tout masle et robuste, mais la raison n'en est apuiée de guere grande
 autorité : Strabon y va d'autre grace lors qu'il dit. Outre le Rhin sont et habitent les Germains
 vers l'Orient, imitans quelque peu la façon de faire, et les proportions et habitudes des
 2590 Gaulois soit en leur farouche naturel, grandeur de corps, et couleur de visage, et cheveux
 jaunissans²³⁷ : Et ainsi à bon droit les Romains leur donnerent ce nom de Germain, comme les
 recognoissans comme freres legitimes des Gaulois, d'autant que le Latin apelle Germains
 ceux qui sont freres legitimes, et sortis d'un mesme ventre, Cornille Tacite, comme celuy qui
 chatouille en ses discours les Alemans est de diverse opinion, disant ainsi. Au reste le nom de
 2595 Germanie est nouveau et de nagueres imposé à ceste nation, entant que ceux qui les premiers
 ont passé le Rhin chassant les Gauloys, ont pris aussi le nom et de Tungres, et de Germains :
 ainsi le nom de la nation, non du peuple prist petit à petit force en l'esprit du vaincu saisi de
 crainte : et soudain* les vainqueurs en commencerent aussi user ensemble, s'entre apellans
 Germains²³⁸. Voyez que Tacite ne donna guere grande raison de ceste apellation : tellement
 que facilement je condescendray à suivre l'advis* de Strabon si on ne me donne raison plus
 2600 valable. Quant au mot d'Aleman les anciens l'ont incogneu, et ne trouverez pas un de ceux
 qui ont escrit jadis, ny du temps des Cesars apres la mort de nostre seigneur, qui en face
 quelque mention, ains* est tousjours mis en avant le Germain. Et les premiers qui en ont usé
 ont esté ceux qui ont escrit ou apres, ou un peu devant le regne de Constantin le grand : sans
 que pour cela ils vous donnent guere grande raison de la cause de ce vocable : veu que
 2605 Ammian Marcellin qui a vescu du temps de Julian l'Apostat est des premiers qui mentionnent
 le nom Alemant, et cesse d'user de l'apellation de Germanie²³⁹, si ce n'est lors (112a) qu'il
 revient aux descriptions, et repete la memoire des anciens, et les bornes et limites des
 provinces. Mais celuy qui parle encor plus clerement est Agathie, lequel faisant mention des
 Alemans en parle en ceste maniere. Les Alemans (si nous croyons ce que Asinie Pollion, qui a
 2610 diligemment escrit les gestes de Germains) sont gens estrangers et venus d'ailleur rassemblez
 d'une diverse et confuse multitude de peuple, ce que leur nom semble signifier : entant que
 Theodoric Roy des Gothz jouissant de l'Empire d'Italie assujettist, et rendit tributaires toutes

Commentaire [E-B607]: Absurdité que le mot Aleman soit venu de Mann filz de Tuiscon, ny de Hercule Aleman.

Commentaire [E-B608]: En quel temps les Germains furent cogneus des Romains.

Commentaire [E-B609]: D'où vient le mot de Germain. Strabon 7.

Commentaire [E-B610]: Cor[nille] Tacite livre des mœurs des Germains.

Commentaire [E-B611]: Mot d'Aleman non cogneu des anciens.

Commentaire [E-B612]: Voy Marcellin liv[re] 14. et 20.

Commentaire [E-B613]: Ainsi qu'il fait au liv[re] 15. Origine des Alemans, Agathie liv[re] 1.

les Alemaignes : mais luy decedé et estant la guerre eschauffée entre Justinien Empereur et les
 Goths : les Goths flateusement se gouvernans* envers les François et taschans par tout art,
 2615 ruse, et flaterie de se rendre amys et favorables, se voyans deposez de plusieurs terres et
 mesme ayans perdu l'autorité qu'ils avoyent sur la gent et nation Alemande, ils la laisserent
 entre les mains des François²⁴⁰. Or quoy que Agathie mette en jeu ceste confusion de peuples
 divers, desquels l'Alemaigne est composée, encor ne dit il rien du mot, ny d'où il prend
 2620 origine : et neantmoins fault-il penser qu'une si grande nation n'a point laissé le nom de
 Germain pour prendre celuy d'Alemant sans quelque grande, et evidente cause, et occasion*
 de ce faire, jaçoit* que proprement Alemans n'estoyent pour lors apellez tous ceux qui se
 tenoyent en Germanie, ains* seulement ceux qui se tenoyent voisins du Rhin, et des Gaules,
 ce qui se recueille de plusieurs passages des auteurs susnommez, et mesme d'Eutrope parlant
 2625 de Maximian Herculien qui vainquit les François et Alemans, et tua leurs Rois, et usa de
 grandes cruautéz à l'endroit de toute la nation²⁴¹. Ce que Vadian homme excellent, et grand
 recercheur*, si homme de nostre temps, a bien sceu marquer, pour monstrier que chacune
 nation a des proprietéz en sa langue, que les autres ne peuvent exprimer, et qui luy sont
 comme particulieres : tels que sont les noms d'Alemant, Germain, Lombard, de la forest
 2630 Hercinie, et Marcommans : lesquels jaçoit* que semblent fortuits et imposez sans guere
 grande occasion* ny necessité* si retiennent ils les traces de leur origine, et font assez
 apparoir de la source d'où ils ont esté pris, veu que encor à present on voit un bourg qui porte
 le tiltre de champ des Alemans, pres le lac Acronie, que ceux du pays nomment Algoyu²⁴² en
 lieu que le temps passé on disoit Almagoyu, qui signifie la valée des Alemans : aussi est-ce en
 ce lieu que le peuple ainsi nommé se tenoit ainsi qu'on peut recueillir par Ammian et autres
 2635 cy dessus nommez : et appellé en ceste sorte, non du lac Lemman, ny des anciens roys de ceste
 nation, mais bien du mot Aleman qui signifie (comme dit Aventin) tout homme, et ce peuple
 se vantant par telle appellation d'une force masle et robuste : Il est vray qu'il y a des auteurs
 qui mettent difference entre les Germaines et Alemans, si comme Spartian quand il dit en
 somme toute la Germanie et l'Alemaigne, avec le reste des nations qui les avoisinent : là où il
 2640 parle de Caie Marie et peuples qu'il vainquit, et Vopisque, disant : Tesmoins les François, les
 corps desquelz estoyent jonchez par les voyes marescageuses, tesmoins les Alemans et
 Germaines chassés bien loing des bords et limites du Rhin : et Spartian (faisant mention de
 l'Empereur Caracalle) dit aussi, luy s'usurpant, et attribuant le nom de Par(112b)thique,
 Arabique, Germanique, et Almanique (car il avoit vaincu la nation Alemande.) Et pour mieux
 2645 esplucher* la matiere Valafride auteur entre les anciens et modernes non contemptible*,
 comprend sous le nom Alemant, ceux qui avoisinent le lac de Constance, et le Rhin, et qui

Commentaire [E-B614]: Alemans mis sous l'obeissance des François.

Commentaire [E-B615]: Eutrope .10.

Commentaire [E-B616]: Vadian sur Pomponie Mele li[vre] 3.

Commentaire [E-B617]: Ceste valée est voisine du pays des Suisses.

Commentaire [E-B618]: D'où vient au vray le nom d'Alemant.

Commentaire [E-B619]: Beat Rhenan li[vre] 1. dit les Alemans estre Germaines septentrionaux. Aventin liv[re] 2. de l'histoi[re] de Baviere.

Commentaire [E-B620]: Spartian en la vie de Caie Marie.

Commentaire [E-B621]: Vopisque en la vie de l'empereur Probe.

Commentaire [E-B622]: Spartian en la vie de Caracalle.

Commentaire [E-B623]: Valafride en la vie de saint Gal.

vers le Ponant habitent le long du lac de Zurich, et Limagne, où à present est le siege et païs naturel des Suisses. Neantmoins, nonobstant toutes ces specifications le temps a gaigné que toute la Germanie a porté, et porte à present le tiltre d'Alemaigne, de quelque lieu qu'elle l'aye pris, car je n'en veux avoir le jugement, ains* me contente d'avoir amené les raisons tant seulement, afin que le sage, et ingenieux lecteur suplée à mon incapacité, qui luy vais remettre en main les façons de vie Germaniques, assez bien espluchées* par nostre auteur, qui s'est servy de la diligence de Tacite, et tesmoignage d'Agathie, quoy qu'il supprime leur nom, et encor nous a secourus de son industrie mesme, qui estant du païs, a cogneu les mœurs du peuple de son aage*.] Or tant la haulte que la basse Germanie contiennent plusieurs Provinces : entant que la haulte, s'estend depuis le fleuve Mogan²⁴³ qui passe en la Franconie, ou France Orientale²⁴⁴, et montant embrasse les pays de Baviere, Austriche, Stirie²⁴⁵, Athese, Rhetie²⁴⁶, Suisse, Suéve, Helsace, la Province du Rhin, jusqu'à Maience. La basse contient la Franconie, le païs meridional de laquelle tend et s'avoisine de la haulte, et embrasse encor les païs de Hesse, Lorraine, Brabant, Gueldres, Zelande, Holande, Phrise²⁴⁷, Flandres, Westphalie, Saxe, Dannemarc, la Peninsule²⁴⁸, Pomeranie, Livonie, Prussie, Slesie, Moravie, Boesme, Misne, la Marche²⁴⁹, et Turingie. La terre Germanique (selon le tesmoignage de Cornille Tacite²⁵⁰) fut dès le commencement, quoy qu'il y eust quelque chose d'exceptée, du tout ou chargez de forestz, et boscages qui la rendoyent effroiable, ou pleine de Palus* et marests qui luy causoyent une grande sterilité, basse du costé qu'elle regarde les Gaules, et venteuse de la part qu'elle tourne vers la Baviere, et pays d'Austriche, si mal propre à estre cultivée, qu'elle ne produisoit aucun arbre, fruitier et incapable pour le labourage, toutesfois abondante en bestail, qui neantmoins ne venoit guere grand, ny ayant aucune miniere d'or ny d'argent, et pour ceste occasion* non desirée d'aucun, et mesprisée presque de tout le monde. Mais à present elle a changé de chance, estant celle region si belle et plaisante, embellie de tant de grandes, riches, et populeuses villes et citez, et ayant si beau et grand nombre de chasteaux, villages, et bourgades qu'elle ne doit rien à l'Italie, France, ny Espaignes en beauté ny magnificence : le Ciel y est assez serain* et agreable, et la fertilité des terres à souhait, et autant qu'on sçauroit desirer. On y voit les gentilles collines exposées au rayonnement du soleil, les forests sombres, et ombrageuses, les champs foisonnans* en formens, les montaignes, et costaux chargez de bon vignoble. Outre ce y courent de belles, et tres cleres rivieres telles que sont le Rhin, Danube, Mogan, Albis, Neccare²⁵¹, Sale²⁵², Odere, et plusieurs autres tant fleuves que petits ruisseaux flotellans* doucement, et par leur arrousement engressans les champs et terres qui les avoisinent. Les fontaines d'eau douce, les bains, et estuves* d'eau ensoulphrées, et chaudes naturellement y sont en abondance, le sel n'y

Commentaire [E-B624]: Tacite au liv[re] des mœurs des Germains.

Commentaire [E-B625]: Agathie liv[re] 1. Provinces d'Alemaigne.

Commentaire [E-B626]: La haulte s'appelle en Aleman Hoch teut Schland. La basse : Nider teut Schland. Ce denombrement est pris dès le commencement et lors que Tuiscon regnoit, car Ptolomé, ny Ammian ne luy donnent si grand estendue.

Commentaire [E-B627]: Assiette et condition du pays Alemant.

Commentaire [E-B628]: Des forestz de Germanie, voy Tacite livr[e] 2. des Annales.

Commentaire [E-B629]: Louanges d'Alemaigne.

Commentaire [E-B630]: Sale d'où sont dits les Saliques, voy Beat Rhenan livr[e] 1.

manque point : et en somme ce païs (113a) ne doit rien à terre aucune en fertilité de metaux.

Et qu'il soit vray : et l'Italie, les Gaules, et l'Espagne, n'ont argent que celui qu'elles tirent des marchans d'Alemaigne, laquelle ayant abondance de metaux, n'a point faute* d'or et n'en est du tout privée. Que si quelcun des anciens venoit maintenant à resusciter, et regardoit

Commentaire [E-B631]: Cestuy parle par trop affectionnement de son pays.

2685 diligemment ce qui est de secret par toute la region Alemande, n'auroit-il pas grande occasion* de s'esbahir, et esmerveiller d'un si estrange* changement ? Qu'est-ce qu'il diroit, voyant les lieux si bien disposez, et sains, le Climat jouissant d'une si grande serenité et temperie* du Ciel, le terroir* tant fertile et abondant de vin, les bleds, et fruits y croissans comme à souhait, les arbres entez, et plantez jusqu'à rendre merveille en l'esprit de chacun, la

2690 superbe et magnificence du plan, et bastiment des villes, l'excellence des edifices des temples et Eglises, et la pieté et devotion entiere du peuple Alemant envers Dieu : la courtoisie, et civilité des bourgeois et citadins des villes, la braverie et pompe de l'habillement de chacun, la discipline et art militaire, la maniere de dresser l'appareil d'un camp, et armée, et le reste de l'ornement et gaillardise* des Alemans : s'ilz voyoient encor quelle, et combien puissante est

Commentaire [E-B632]: Il fault à present changer de langage.

2695 celle noblesse qui en sort, à grand peine diroyent ilz (si je ne suis trompé en mon opinion) que ceste terre fut pauvre, deserte et sans habitation, ny son Climat aspre, et sans salubrité, ou attempé* aspect du Ciel, ny le terroir* fascheux* à cultiver : plustost verroyent ilz combien est veritable ce qu'on dit ordinairement : que une bonne matiere demeure sans estre cogneue en sa perfection par faute* d'artisan qui la mette en besoigne. Car jaçoit* que és* autres

2700 regions l'hiver ny soit point si vehement et aspre, et les fruits meilleurs et plus savoureux, neantmoins l'esté est en icelles moins attempé* et par consequent les fruitz y sentent plustost corruption : ajoutez à cecy que la Germanie est exempte de l'incommodité que les serpens et autres bestes venimeuses aportent à l'homme n'en y ayant point que peu, et icelles sans grand effort* pour nuire. Or a elle esté nommée Germanie de fresche appellation à cause que tous

Commentaire [E-B633]: Alemaigne païs fort temperé.

2705 les peuples habitans en elle estoient esgaulx en stature, proportion de membres, coustumes et façons de vie tout ainsi que s'ilz eussent esté freres : car au paravant on la nommoit Teutonie de Tuiscon fils de Noé : et depuis Alemaigne du nom de Manne fils du susdit Tuiscon, et les deux peres de la generation Alemande : Il est vray que plusieurs estiment que les Germains soyent indigenes, c'est-à-dire nez dès le commencement en ceste terre, sans que d'ailleur on y

Commentaire [E-B634]: Cecy est pris de Tacite et Berosé. Nous avons confuté cecy.

2710 ait mené l'engeance : et de ceste opinion est un qui a fait les vers qui s'ensuyvent.

Commentaire [E-B635]: Alemans nez de tousjours en Germanie.

Là est ce peuple grand et par tout renommé

Invincible aux combats où le monde animé

S'encline au Pol Arctique : lequel souffre* et endure

- 2715 Le chault patiemment, les vents, et la froidure
Haissant le repos, avec l'oïveté.
Né il est en ces lieux, et d'ailleurs n'a esté
Là transporté son sang, et gaillarde origine,
Mais le Ciel l'a produit de l'essence divine (113b)
- 2720 Du vieux Demogorgon²⁵³, alors qu'en l'univers
La nature crea ce qui est de divers
Les Grecz, et les Latins du nom Cermain l'honorent
A cause qu'on les voit qu'ensemble ilz se decorent
Et caressent* ainsi que font les plus prochains
- 2725 Et liez d'un sang mesme, et que freres germains.
Encore ce beau nom leur plaist : et sont semblables
En traitz et liaison de membres, redoutables
Pour leur brave grandeur : et admirez encor
Que nature prodigue espandant le thesor*
- 2730 D'une grande beauté, à ces corps (liberale)
Embellis de blancheur, avec un cœur tout masle :
Leurs yeux doux furieux, tousjours estincellans
Et leurs cheveux à l'or en couleur ressemblans,
Leur corps est bien dressé, et de grande stature
- 2735 La parole au maintien se referer à cure
Les gestes, et le cœur marchent d'un mesme poinct,
Et rien de feminin la parole n'a point
Mais qui plustost ressent, et Mars, et les alarmes*,
Comme de gens qui sont nez, et nourris aux armes
- 2740 La chasse est leur deduit*, et piquer les chevaux
Leur plaisir désiré, courir par monts, et vaux
Et avec grand travail soustenir ceste vie
C'est ordinairement leur joye et leur envie
Soit aux Arts mecanicqs*, ou d'un soc my-taillant
- 2745 La terre par les champs de jour desentraillant
Ou marians la vigne aux Dieux alors que veuve
Et sans aucun support se trainant on la treuve.
Ils laissent leur païs dés leurs plus tendres ans

Commentaire [E-B636]: Les Alemans ont les cheveux blonds. Voy Seneque ez quest[i]ons natur[el]les et Martial 1. des Epigrammes.

- Soit pour science aprendre, ou aller sillonans
- 2750 Les flotz de l'océan sur une nef legere,
 Pour leurs coffres emplir : ils suyvent la maniere
 Des pillages mutins, et les treuvent de droit
 Alors que les fureurs de Mars leur cœur conçoit,
 Pour guerroyer ilz vont aux estranges* Provinces
- 2755 La soulde recevans és* courts de plusieurs Princes.
 Souvent par les hauts rochs, et par les profonds boys,
 Par les taillis espais, et vallons d'autre-fois
 Courent sus au sanglier farouche, et bien miré*,
 Puis viennent élancer le Cerf ja* retiré
- 2760 Par l'obscur des forests, desbrossants* à la suite (114a)
 Le tout pour butiner* ceste legere fuite :
 L'ours gist sous leur espieu, et le vol hault et fier
 Du Tiercelet gaillard, du gentil* espervier
 Leur donne du plaisir, lors qu'une main grisante
- 2765 Que l'ongle et que le bec sur la plume tremblante
 Vient fondre en ravissant : Ce peuple d'un cœur franc
 Ne craint aucun peril, ny d'espandre son sang
 Pour la vie, et salut de sa chere patrie
 Et de ses bons amys, si quelque fauce envie
- 2770 Leur bastist quelque tort : ils ne doubtent la mort
 Pour venger justement et l'injure* et l'effort*
 Qu'on tasche de leur faire : ils ont l'ame fidelle
 La foy sans mesprison, et ayment d'un grand zelle
 La sainte Pieté, et honorent leur Dieu
- 2775 Avec humilité en tout temps et tout lieu.
 La justice et le droit, la verité constante
 Gisent en leurs esprits, et leur langue n'attente*
 De rien faindre ou farder avec quelque couleur,
 Marchans tousjours ensemble et la langue, et le Cœur.
- 2780
 Les Germains jadis avant qu'entrer en bataille chantoient un saint hymne en l'honneur
 d'Hercule, lequel ils disoyent avoir esté quelquefois en leur païs : et usoyent marchans et

Commentaire [E-B637]: Autant en
 faisoient les Danois et les Goths, voy
 Saxon Gramma[irien] et Olaf le grand.

2785 suivans leurs ordres avec un son et chant effroyable et plein de gravité quoy que non
desaccordant et sans aucune proportion de nombres et mesures, qui neantmoins estoit inventé
pour en estonner leur ennemys. Plusieurs d'entr'eux avoyent les yeux farouches*, estincelans,
et de couleur bleüe et celeste*, les cheveux blonds, et reluisans, la stature du corps grande,
soudains*, et allans d'une grande impetuositè, et precipice* en leurs affaires : au reste mal
propres au travail, et impatiens à souffrir* un long labeur et peine qui fut durable, et n'ont
garde d'endurer la soif et le chault si bien que les Gauloys, mais quant au froid ilz le
2790 souffrent* avec autant de patience, ou plus que nation qui vive. Ilz n'avoyent jadis aucun
usage d'or, ny d'argent : et faisoient aussi peu de compte de la vaisselle d'argent que on
donnoit à leurs capitaines, ou envoyoit pour present à leurs princes, et la manioyent avec aussi
peu de respect que si c'eust esté terre.

L'or, et l'argent a esté cogneu et estimé par eux à cause des trafics*, et commerces
2795 dés leur premier usage : Aucuns* ont estimé que la terre Alemande n'eut du tout aucune mine
de metaux, voire que le fer n'y creust en sorte quelconque : d'où est advenu que jadis il y en
avoit peu qui usassent d'espée en guerre, plustost avoyent ilz de longs bastons et espieux, ou
piques avec un peu de fer au bout, arme propre pour attaquer l'ennemy soit qu'il fallust
combattre de loing, ou venir aux attaches. (114b) Le chevalier s'armoit de lance et escu*, et la
2800 fanterie* lançoit plusieurs traits chacun à la foys entrans en l'estour*. Ou ilz combatoyent ou
bien nuds, ou bien usans d'un hoqueton* fort court : et n'y avoit aucune diversité d'habits qui
distinguaust les compagnies, seulement paingnoyent ilz leurs escus*, pour avec ceste couleur
pouvoir s'entrecognoistre : Il y en avoit peu qui usassent de corselet*, anime*, ny corps de
cuirace, et peu encor qui armassent leur teste de Morion*, Bourguignotte*, ou salade*²⁵⁴. Ilz
2805 n'avoyent grand soing de la beauté, ny vistesse de leurs chevaux, ny de les faire voler* en
rond, ou à passades* comme les Italiens, contens de leur apprendre une droite carriere*. Celuy
qui perdoit son escu* à la bataille estoit si detesté que il n'estoit receu, ny aux sacrifices, ny
au conseil, et publique assemblée des anciens : qui fur cause que plusieurs despitez d'une telle
ignominie, et survivans à telle escorne* se pendoyent de desplaisir.

2810 Leurs roys estoyent choisis du corps, et d'entre les nobles, lequel n'avoit point
puissance de faire tout à sa fantasie*, ny d'user souverainement des choses à son plaisir.
Celuy entr'eux estoit chef des armées, qui excelloit en vertu, et qui sçavoit mieux faire et
effectuer que commander : Au reste n'estoit permis à autre de lier, battre, ny punir de mort
aucun, sinon au seul prestre, afin qu'ils n'estimassent point que autre que Dieu fust celuy qui
2815 chastiait les forfaits*, et se vengeast des fautes commises contre sa majesté.

Commentaire [E-B638]: Face et proportion des Alemans voy Manilie liv[re] 4. des Astrono[miques] et Celie Rhodig[in] liv[re] 18. ch[apitre] 20.

Commentaire [E-B639]: Imbecillité des Alemans au travail.

Commentaire [E-B640]: Alemans jadis mesprisoyent l'or, et l'argent.

Commentaire [E-B641]: Alemans piquiers dés tout temps.

Commentaire [E-B642]: Armes des anciens Alemans. Voy Tacite aux Annales livr[e] 2.

Commentaire [E-B643]: De ceste maniere de dresser chevaux usent encor les Alemans, et sur tout les pistoliers.

Commentaire [E-B644]: Ignominie de perdre son escu en guerre : ainsi en fut aux Lacedemoniens.

Commentaire [E-B645]: Prestres juges des crimes entre les Germains.

Ilz avoyent de coustume de porter en guerre quelques effigies et tableaux representans leurs dieux, que ilz tiroyent des temples bastis és* forests où estoyent leurs oratoires. [Aussi Agathie tient qu'ils adoroient les boys, forests, et buissons (comme nous avons dit, qu'en faisoyent et les Moscovites, et Lithaniens) voire les arbres en particulier, les estangs, et ruisseaux ausquels ilz sacrifioyent des chevaux apres leur avoir coupé les testes²⁵⁵.] Allans en guerre ilz vouloyent que leurs plus proches, familles, et choses cheres ne s'esloignassent guere d'eux, afin qu'en la presence de leurs amys, et parens, ou ils vainquissent glorieusement, ou mourussent avec honneur et louange : faisans tesmoins de leur gaillardise* aux combats leurs femmes, enfans, et tres sainte presence de leurs peres et meres.

2820 Estans blecez ils se retiroyent vers leurs meres, et fidelles espouses : et les dames n'estoyent si delicates que elles ne comptassent les playes, et blessures, et ne s'enquissent de la maniere comme ilz avoyent esté attains, et en quel lieu est-ce qu'ilz les avoyent receuës : aussi aprestoyent elles à manger aux soldatz et les incitoyent* à bien combattre. Aussi trouve l'on par escrit que souvent est advenu que les Germain estans presque rompus, ont esté mis sus par le moyen et enhortement* de leurs femmes. Aussi estime l'on que ceste nation pensoit qu'il y eust quelque chose de saint et prevoyant en l'esprit et Genie des femmes : qui estoit cause qu'ilz ne regettoyent point leurs conseilz et ne mesprisoyent l'advis* ou sentence d'icelles en pleine assemblée. Ils immoloyent des hommes à certains jours à Mercure : mais à Hercule et Mars, ils n'offroyent que des bestes. Ils usoyent de fort et Augures en leur divination. Es* choses de peu d'importance, c'estoit aux Princes et chefs des citez de decider des affaires, mais où le cas estoit de grand effect et consequence il failloit* que tout le corps de la ville y fut assemblé pour en juger : (115a) et ne donnoyent commencement à aucune entreprise que durant la nouvelle Lune, ou elle estant en sa plenitude et perfection : et ne comptoyent point par les jours, ains* avoyent esgard seulement à la nuit en supputant. Venans au conseil, et estats ils estoyent armez (comme encore à present ils ne vont jamais sans avoir l'espieu en la main) et voulans monstrer qu'ils consentoyent à quelque advis*, ils ne faisoyent que bransler leurs piques, qui estoit un signe le plus honorable de leur approbation et consentement : mais la chose leur desplaisant leur murmure et fremissement en donnoit la signifiante. Ceux qui fuyoyent de la guerre ou trahissoyent leurs amys, estoyent pendus au premier arbre trouvé : les coüards et poltrons, et qui n'avoyent aucune force, estoyent gettez és* bourbiers, et couverts de fange, ou bien precipitez dans les marests, mettant une claie ou grille de bois, à fin qu'ils n'en peussent sortir, comme s'ils eussent esté d'advis* qu'il falloit punir un forfait* publiquement, mais toutesfois cacher et couvrir l'infamie detestable du peché. N'estoit permis au Magistrat de faire chose quelconque fut en privé, ou devant tous

Commentaire [E-B646]: Idolatrie des anciens Alemans. Agathie livr[e] 1.

Commentaire [E-B647]: Meres, femmes et enfans des Germain en guerre. Le mesme est dit des Cimbres.

Commentaire [E-B648]: Grand cœur des femmes Alemandes.

Commentaire [E-B649]: Celie Rhodig[in] liv[re] 18. ch[apitre] 20. Opinion que les Germain avoyent des femmes.

Commentaire [E-B650]: Hommes immolez à Mercure par les anciens Alemans.

Commentaire [E-B651]: Assemblées du Conseil faites en armes.

Commentaire [E-B652]: Punction des traistres et fuyards.

2850 sans estre équipé de ses armes, ils estoient fort curieux d'estre bien suyvis, entant que ceux qui avoyent la plus belle et gaillarde troupe de jeunesse en leur compaignie estoient loüez et renommez sur tout autre, tant entre les siens que parmy leurs voisins. C'estoit reproche et infamie au soldat de survivre à son chef mort à la guerre s'il n'estoit decedé apres avoir emporté la victoire : Aussi le Prince combattoit pour vaincre, et ceux qui le suyvoient

2855 batailloient pour son salut et deffence : Ils embrassoient la guerre de gayeté de cœur, et sans aucune nécessité*, comme ceux qui ne trouvoient aucun repos agreable que celuy de l'art militaire : et c'est pourquoy ils acomptoient* à faineantise et couardise de se pourvoir plustost de quelque cas necessaire, en suant et travaillant si la chose pouvoit estre acquise par effusion de sang. N'estans plus en guerre les plus vaillans et illustres n'avoyent autre soucy

2860 que de dormir, manger, et boire, laissant à leurs femmes la charge de leurs maisons et labourage, à quoy aussi les vieillards estoient employez : tellement qu'on peut s'esbahir à bon droit, de veoir deux choses si contraires en ceste nation que l'amour envers le sommeil et faineantise, et une si grande haine conceüe contre le repos. Leur demeure ordinaire estoit en des villages et hameaux, ayans les maisons separées, et leur habillement un Hoqueton* clos et

2865 attaché d'une boucle ou lasset, et en defaut* de ce d'une belle espine*, les plus riches differoyent en habit d'avec le pauvre, non qu'ils le portassent plus large et abundant, ains* qui estoit plus estroit, et si bien aproprié au corps, qu'il sembloit estre mesme avec les membres qu'il couvroit : et estoit esgal l'habillement des hommes et femmes tout ensemble. Or est-il que jadis les Germains entre toutes les nations tant orientales que septentrionales, se sont dés le

2870 commencement contentez d'une seule femme, jaçoit* qu'il y en eust qui en espousoyent plusieurs : et ce n'estoit pas la femme qui portoit doüaire à son mary, plustost l'homme usoit de ce devoir à l'endroit de son espouse : et ne se soucioient d'atiffer* leurs femmes, ou employer leur bien en bagues ou meubles, ains* donnoit on une paire de bœufs attelés, et mis sous le joug, un cheval tout bridé, un escu*, (115b) la Pique, et l'Espée. C'estoit cas

2875 merueilleux que de la continence* et pudicité de leurs femmes, entant qu'à grand peine les voyoit on jamais és* spectacles, et jeux publiques, ny és* banquets et festins : aussi bien tard parmy une nation tant populeuse, voyoit ou entendoit on dire qu'il y eust un adultere. Que s'il advenoît qu'une femme fut convaincue de ce crime, on luy coupoit premierement les cheveux, et la conduisoit son mary toute nue en pleine place devant ses parens, la privant du droit de sa

2880 maison, et estoit fouëtée par tout le village. Il n'y avoit aucun espoir, ny moyen de reconciliation depuis que la femme s'estoit oubliée à faire tort à son espoux, quelque jeunesse, beauté, ou richesse qui la recommandassent, car jamais plus les marys ne les vouloyent veoir. N'estoit permis à aucun de dresser* des risées là, pour les vices d'autrui, estimant que ceste

Commentaire [E-B653]: Soing des soldats pour leur Prince.

Commentaire [E-B654]: Germains adonnez à dormir et gourmander en temps de paix.

Commentaire [E-B655]: Alemans jadis sans villes se tenoyent aux villages.

Commentaire [E-B656]: Habillement des Germains jadis.

Commentaire [E-B657]: Alemans n'espousoyent guere que une femme.

Commentaire [E-B658]: Pudicité merveilleuse des femmes Germaines.

Commentaire [E-B659]: Puniton des adulteres.

façon de faire estoit plus pour gaster et corrompre les mœurs que pour y donner chastiment et
 2885 remede. Les femmes donc prenoient un seul mary tout ainsi que elles n'avoient qu'un corps
 et qu'une vie, sans que leur pensée, ny desir s'estendissent plus outre comme ayman plus
 l'honesteté* du mariage, que les caresses* de leurs marys. Aussi les bonnes mœurs avoient
 envers eux alors plus de vigueur, et efficace que les bonnes loix en autres endroits. Les jeunes
 2890 hommes commençoient tard à sçavoir que c'est que d'acointer* les femmes, et par ainsi
 moins estoit leur jeunesse et gaillardise* espuisée, et aneantie, aussi ne hastoit on point le
 mariage des filles, à fin que les deux parties fussent puissantes, et meures pour la generation.
 L'homicide commis estoit recompensé* et amendé par quelque pris et nombre certain de
 bestail, et le meurtrier accordant à partie satisfaisoit à toute la maison de l'homicidé. Ce
 2895 peuple prenoit grand plaisir en la société, et à recevoir et heberger les estrangers : aussi estoit
 ce réputé à grand crime, si on denioit sa maison, ou chassoit de sa table les survenans. Ils
 avoient grand contentement à s'entrefaire des presens, sans que pour cela ils se reprochassent
 chose quelconque, veu qu'ils ne s'estimoient estre aucunement redevables pour chose qu'ils
 eussent receuë. Ils passoyent la nuit et le jour en banquetant, et yvrognant, de sorte que
 l'yvrognerie n'estoit acomptée* aucunement à vice à ceste nation : ainsi apres bien boire, on
 2900 ne voyoit que querelles, et nonobstant sans injures, ny reproches plustost y voyoit on faire un
 meurtre que dire une parolle injurieuse et traitoient des grans affaires soit de paix, ou de
 guerre en banquetant, comme si en nulle autre saison l'esprit de l'homme n'eust esté moins en
 soucy, ny plus eschauffez pour entreprendre les choses de consequence. Ce peuple n'estoit
 2905 jadis ny fin, ny cauteleux*, ains* disoit simplement et sans grand exhortation ce qu'il avoit en
 pensée. Le jour d'apres qu'ils avoient consulté, ils retractoient* les choses mises en
 deliberation et ordonnées, à fin d'y deliberer encore comme ceux qui ne sçavoient que
 c'estoit de faindre ny dissimuler, et passoient sous la rigueur de ce qui estoit arrêté, comme
 ne pouvant errer apres avoir souvent consulter d'une affaire. Leur boisson estoit composée
 2910 d'orge, et faite à la semblance du vin, mais ceux qui se tenoyent pres des rivieres avoient du
 vin qu'on leur apportoit des païs estranges*. Leur viande* estoit sans art, à sçavoir des pommes
 sauvages, de la farine freschement moulue et du laict caillé, mais ils beuvoient
 desmesurément, et à toute outrance. D'une sor(116a)te seule de passetemps se contentoient
 2915 ils, qui estoit d'apprendre à la jeunesse de passer dextrement par des reings de piques et espées
 nuës, à fin de les adextrer* aux combats, entant que l'exercice se convertissoit en art, et
 habitude, et donnoit bonne grace à leur agile dexterité. Estoyent tellement adonnez au jeu du
 hazard qu'ayant perdu tout leur bien, ils y engageoient encor, et vendoient la propre liberté de
 leurs personnes : si que le perdant demouroit esclave de la partie, et le servoit volontairement :

Commentaire [E-B660]: Modestie et severité des Germains.

Commentaire [E-B661]: Contenance de la jeunesse Alemande.

Commentaire [E-B662]: Loy sur l'homicide et satisfaction pour iceluy voy les loix anciennes d'Alemaigne til[tre] 50. paragraph[e] 1.

Commentaire [E-B663]: Hospitalité Alemande.

Commentaire [E-B664]: Alemans beuveurs à outrance.

Commentaire [E-B665]: Ainsi en usoyent les Perses.

Commentaire [E-B666]: Alemans jadis simples et sans fiction.

Commentaire [E-B667]: Exercice de la jeunesse Alemande.

Commentaire [E-B668]: Jeu aymé des Alemans, jusqu'à jouer leur liberté.

Et quoy qu'il fut jeune, robuste, et fort, si se laissoit et lier et vendre comme une beste au marché. Ils partisoyent l'année en trois saisons, en l'hiver, Printemps et Esté, comme ceux
2920 qui ne cognoissoyent l'Automne à cause qu'ils n'avoient ny vin, ny autres fruits recueillis en ce temps. Leurs larmes estoient bien tost passées au trespas de quelcun, mais le regret et douleur demeuroit longuement gravé en leur esprit et memoire: C'estoit aux femmes le plourer et lamenter, et aux hommes d'avoir seulement la souvenence du mort. Et telles furent
2925 jadis les coustumes et manieres de vivre des peuples de Germanie.

Commentaire [E-B669]: Dueil des Germains.

XIV. De l'estat, mœurs, et conditions presentes, du pays d'Alemaigne. Chapitre 14.

2930 Mais quel changement y a esté fait depuis par le trait* du temps, ainsi qu'il est encor advenu par toutes autres nations : on le peut assez cognoistre, par l'estat auquel les choses sont à present. Or pour le jour d'huy toute la Germanie est divisée en quatre estatz, et manieres de gens : Le premier est du Clergé, soit-il seculier, ou regulier, et religieux : et tous les deux sont bien rentez et enrichiz de grandz revenuz, et rentes : fort honorez de tous autres,

2935 non tant pour estre dediez au service de Dieu, auquel ilz sacrifient, et chantent les loüanges de saintz, et ont soing des ames, et salut du reste du peuple, que pource aussi qu'ils ont la cognoissance et intelligence des saintes escritures, les enseignent au peuple, et vivent en continence*. D'autant que le peuple Alemant mesprise facilement les prelatz et ministres de l'Eglise, qui sont ignorans. Chascun est vestu entre les gens de religion fort religieusement, et

2940 portans l'habit seant, et propre à leur estat, et condition. Les prestres non moynes, ont leurs²¹³ robes larges, et longues, et de couleur noires, leurs bonnetz sont de laine, et fort creux, et non pointuz, qui leur entrent en la teste jusques aux oreilles. Allans par ruë, ils portent des chaperons* sur les espauls, qui sont faiz aux aucuns* de soye, et aux autres de simple laine, et cecy pour l'honesteté, et bienséance* de leurs estatz : portent aussi des mules, et des souliers dedans, ou bien des pantoufles sans escarpins, lesquels ils laissent estans en leur maison : La plus part de ceux-cy s'adonne à oysiveté : et n'a guere grand soucy des lettres, ny du sçavoir, passans les apres dinées, à boire, jouer, et banqueter. Les moindres du Clergé, estans offencez, s'en vont à recours aux Evesques, et quelquefois en court de Rome d'où souvent ils endommagent* ceux qui leur ont fait tort, et se rendent plus asseurez en leur estat,

2945 et licence de vie. Le second estat est de la noblesse, sous lequel y a plusieurs qui sont contenus, car il y a des Princes, Comtes, et Barons, et des Chevaliers qui ne sont pas si avancez en dignité. Les Princes devancent, et sont plus prisez que les autres, non pour leur grandeur, ou pour le sang illustre d'où ils sortent, que pour estre puissans plus que tout autre, comme ceux qui ont de grands domaines, terres, seigneuries et revenuz : les (116b) Comtes et

2955 barons espars çà et là par le país semblent celle diversité de fleurs qui sont en un pré tant ils embellissent par leur lustre leur patrie.

Mais ce n'est sans merueille de veoir que et les Princes, les Comtes, Barons et telle noblesse obeïr aussi tost qu'ils sont commandez, la necessité* le requérant aux jussions*

Commentaire [E-B670]: L'estat de la Germanie à present.

Commentaire [E-B671]: Quel le clergé d'Alemaigne.

Commentaire [E-B672]: Habit des gens d'Eglise, en Alemaigne.

Commentaire [E-B673]: Le second estat est la noblesse.

²¹³ leur robes larges.

2960 faites par l'empereur comme ses sujets et hommageables* : et ce pendant les plus petits d'entre les nobles se disent exemps de tel assujettissement, et ne vont servir aucun en guerre s'ils ne sont soudoyez* et bien apointez*, et ne souffrent* que leurs sujets et vassaulx suyvent aucun qu'eux en guerre : et neantmoins ils appellent l'Empereur de Rome leur Prince et souverain seigneur, et pour tel le recognoissent. Tous les nobles penseroient avoir profané et denigré l'estat, et splendeur de leur race, s'ils s'adonnoyent en sorte aucune à la marchandise, ou exerçoient quelque art qui fust mecanique* : leur tourneroit à deshonneur s'ils prenoient à femme une roturiere, et qui fust de moindre et plus basse qualité qu'ils ne sont, et s'ils se tiennent en quelque ville estrangere comme s'ils en estoient les citoyens. Aussi mesprisans la compagnie, acointance, et hantise* des Bourgeois des villes, ils bastissent des chasteaux et forteresses és* costaux et collines, vivent en liberté aux champs et par les boys avec leurs femmes, enfans, et familles. Aucun d'entr'eux frequentent les cours des Princes et les suyvent à la guerre : d'autres se tiennent cazaniers en leurs maisons, vivans de leurs rentes, et revenus de leur patrimoine : Tous nobles vont à la chasse, laquelle vacation* ils disent à eux seuls appartenir comme en estans en possession par long usage, et en ayans l'octroy et liberté des Princes. Que si un païsant, ou autre du populaire est attain* d'avoir chassé, principalement aux Lievres, Biches, Dains, Chevreux et Cerfs, en plusieurs endroits on leur creve les yeux pour penitence : et en d'autres ils en perdent la teste. Est toutesfois permis à chacun de chasser les bestes qui sont dommageables et nuisibles. Les nobles encor' se traictent bien, et font grand chere, et se vestent magnifiquement, portans hommes et femmes force bagues, chesnes, et colliers d'or, et d'argent, et leurs habits de soye de toutes couleurs. Allans dehors ils sont suyvis d'une grand troupe de gens de leurs domestiques : et marchent avec telle gravité et d'un pas si posé et lent, que aisément on les cognoit entre les petits et le populaire. Et s'il faut aller un peu loing, c'est à cheval et non à pied que le gentil* homme marche, car aller à pied ils l'acomptent* à reproche et deshonneur, et disent que c'est le signe d'une estrange* misere et pauvreté : et toutefois ayans faute* des choses necessaires, ils ne trouvent point vilain ny mal seant le piller et butiner*, et n'en ont honte quelconque. Ayans receu quelque quelque tort, c'est tard qu'ils le poursuyvent par justice, ains* s'assemblans de chascun costé à troupes de chevalerie ils vengent l'injure* au trenchant de l'espée et pillans, bruslans, et ravageans les terres de leurs ennemys, contraignans par ce moyen celuy qui a fait l'offence d'en faire reparation, à l'offence. Ceste gent noble est superbe*, felonne*, sans repos, avare au possible, et qui ne cesse de dresser embusches* tousjours aux prelatz et aux biens des gens d'Eglise : tenans les pauvres païsans en une estrange* servitude, et en tirans tout ce qu'ils peuvent en arracher. On ne sçaurait croire avec quelle cruauté (117a) ils

Commentaire [E-B674]: Princes comtes et Barons Alemans sujets à l'Emper[eur].

Commentaire [E-B675]: Noblesse d'Alemagne ne peut user de l'estat de marchand : aussi ne fait elle en France.

Commentaire [E-B676]: Chasse est l'exercice de la noblesse.

Commentaire [E-B677]: Loy rigoureuse contre les roturiers allans à la chasse.

Commentaire [E-B678]: La noblesse Alemande brave en habits.

Commentaire [E-B679]: Marcher grave des gentilshommes Alemans.

Commentaire [E-B680]: Nobles en Alemagne ne font conscience de piller et ravir, Celie Rhodig[in] li[vre] 18. ch[apitre] 20.

Commentaire [E-B681]: Comme se vuident les differens des Gentilshommes.

Commentaire [E-B682]: Ils ont tant fait que la plupart leur en est escheu.

2995 tourmentent, rançonnet, et escorchent* ce pauvre et miserable peuple vivant soubz leur main
 et seigneurie. Et faut dire que nostre Germanie seroit la plus belle et heureuse province de
 l'univers, je dis trois et quatre fois bien fortunée, si ces Centaures, Denys²⁵⁶, Phalaris²⁵⁷ et
 Harpies en estoient chassés, ou à tout le moins qu'on corrigeast et retrenchast leur tyrannie et
 insolence*, et si diminuant leur puissance et autorité, on les forçoit (ainsi qu'on a fait entre
 les Suisses) de vivre en leur privé* et sans juridiction, contens de leurs rentes et domaine. Le
 3000 troisiesme estat comprend les Citoyens et Bourgeois des villes : les aucuns* desquelz sont
 immediatement sujetz à l'Empire, sans reconnoistre d'autre seigneur : les autres outre
 l'Empereur ont des Princes, ou sont sujetz aux Ecclesiastiques. Ceux qui respondent
simplement devant la majesté Imperiale, ont de grandz privileges et libertez, vivans selon les
 coutumes et ordonnances de leur police* et magistratz libres des Citez, qui leur sont commis
 pour les gouverner. Ils eslisent tous les ans un d'entre les citoyens qui par l'autorité et voix
 3005 des Magistrats, est souverain avec l'Empire, au maniment de la justice : lequel voulant faire le
 procez à quelque criminel, il fault que s'y gouverne* en ceste sorte : Les assesseurs et
 conseillers esleuz par le peuple luy assistent, et sont prés de luy au conseil, et ce pendant on
 ameine le criminel lié devant l'audience*, où il est permis aux parties de deduire leur fait et
 accusant et deffendant leur cause, lesquelles ouyes on va deliberer, non selon les loix
 3010 desquelles ils n'ont aucune cognoissance, mais comme la raison naturelle les guide, et qu'ils
 sont deja stilez* par la pratique : Et de mesme en usent ils és* causes civiles, sauf qu'en
 celles cy on appelle à la chambre Imperiale, ce qu'on ne peut faire ez* crimes. Ez* villes et
 citez Imperiales, il y a deux sortes de citoyens et Bourgeois, estans les uns nobles, et les
autres roturiers : Ceux-cy s'adonnent au trafic*, et aux artz mecaniques*, là où les nobles
 3015 (qu'on apelle aussi Patrices) vivans de leur revenu, suyvent la façon de faire des autres
 Gentils-hommes, et Chevaliers. Que si quelque roturier estant devenu riche, vouloit s'insinuer
 en leur compagnie, ou les frequenter, et s'allier d'eux, ils n'ont garde de le souffrir*, et le
 regettant tout aussi tost, qui a esté cause que tous les deux estatz se sont longuement
 maintenez en leur force et vigueur, autorité, et excellence. Toutesfois le maniment des
 3020 affaires et gouvernement de l'estat public, est accordé esgalement aux deux estats, et n'est le
 peuple sujet, ny asservy aux nobles, estant chascun maistre de son bien, et vivant en liberté à
 sa fantasie* pouveu que ce soit sous les loix et coutumes de leur police* : et en general la
justice est administrée par tout le país, par des hommes qui n'ont aucunes lettres. En chascune
 3025 ville, et en certains villages, on eslit douze hommes pour juges, ayans le renom de bonne vie,
 et entiers en leurs actions par le tesmoignage de chascun, sans qu'on aye esgard s'ils sçavent
 les lettres ou non. C'est à ceux cy de prendre la charge, et y sont forcez, quoy qu'il n'y ayt

Commentaire [E-B683]: Tyrannie et pillerie des Nobles en Alemaigne.

Commentaire [E-B684]: Troisiesme estat est des Bourgeois.

Commentaire [E-B685]: Deux sortes de citez en Alemaigne.

Commentaire [E-B686]: Condition des villes Imperiales et leur franchise.

Commentaire [E-B687]: Magistrats des villes Imperiales.

Commentaire [E-B688]: Deux sortes de citoyens és villes de l'Emp[ereur].

Commentaire [E-B689]: L'estat public comment gouverné és villes Imperiales.

Commentaire [E-B690]: Juges sans lettres esleuz en Alemaigne.

gage aucun, ny espoir de recompence* quelconque, sauf l'honneur qu'ils en raportent s'y estans bien gouvernez*, et laissent leur proffit particulier pour vaquer seulement au bien public, oyans, et vuydans les causes és* temps, et heures ordonnées à ce faire : chascun
 3030 (117b) d'eux jurant de rendre le droit à quiconque viendra vers eux, selon qu'il verra estre le plus juste, meilleur, et equitable. Jadis on ne souloit point appeller de leur sentence, estimans que c'estoit mal jugé de ne s'arrester au jugement de tant de gens de bien, et lesquels faisoient cest office gratuitement. Mais à present on en appelle à tous propos : ce qui seroit suportable, si les juges à qui s'adressent les apeaux se gouvernoyent* en jugeant selon la
 3035 forme, et coustume des anciens qui jadis tenoyent leur siege. Mais il y en a qui n'en tiennent guere grand compte : ains* advient souvent que les premiers jugent plus equitablement que ceux qui corrigent leur sentence, avec ce seul pretexte qu'elle a esté gettée contre les loix escrites : et par ce moyen, et les juges subalternes sont à tort calomniez, et la partie qui avoit gaigné la cause y est interessée : Or combien ceste façon de proceder est juste, je m'en raporte
 3040 à leur conscience.

Les Citoyens és* villes vivent en grand amitié et concorde, se portans tres honnestement ensemble, trafiquent en public, et privé ensemble, et bien souvent, banquetent de compaignie, se joüent et s'arraisonnent* : c'est bien tard quand ils se trompent et deçoivent l'un l'autre, et quand ils se tencent et ont quelques noises* et debats. En quelque temps, heure,
 3045 ou lieu que ce soit, s'ils se rencontrent, soyent ils hommes ou femmes, ils s'entre-saluent fort amyablement, et se portent honneur et reverence. Tous sont vestus assez simplement, et vivent escharsement* les jours ouvriers, mais aux festes ils sont un peu plus larges et magnifiques*. Ceux qui travaillent font quatre repas le jour, et les oisifs et vivans en repos n'en prennent que deux.

Or le vestement ordinaire des hommes est de laine, là où les femmes le portent de
 3050 toile, ou treillis*, mais les uns et les autres tant bizarre divers, et de plusieurs et variables couleurs et façons, qu'à grand peine l'une sorte rapporte et ressemble à l'autre, et se plaisent estrangement* és* modes et façons d'habits des autres nations, soit des Italiens ou autres,
 3055 mais sur tout ils ayment d'estre abillez à la Françoisise, prenans des François la coustume de porter des souliers larges par devant, et des manches aux habits fort larges et deschiquetées, des chapeaux et bonnets, laissans l'ancien habillement de teste. Car j'ay veu que de mon temps on portoit encor' les souliers pointuz, les robes courtes et estroites, et des chaperons* à queuë ou barbutes* à la façon du temps passé.

Mais ceste espargne et modestie ancienne est demourée pour lustre et ornement aux
 3060 femmes, lesquelles laissans à part tous ces grands entortillemens de voile avec lesquels elles

Commentaire [E-B691]: Concorde des citoyens en Alemaigne.

Commentaire [E-B692]: Chicheté des citoyens Alemans.

Commentaire [E-B693]: Diversité d'habits plaist à l'Allemant.

se faisoient les testes grandes, à present se voilent d'un seul couvrechef, et marchent modestement allans par rues : voire ont quitté à part ceste superfluité* d'or et argent, et pierrerie en carquans*, coliers, chesnes, ceintures, et autres joyaux et affiquets*, et rejezté la soye et fourrures faites de peaux precieuses et de pris presque inestimable.

3065 Que diray-je des recameures*, passemens et broderie, qu'à present les seules damoiselles et femmes des Gentils-hommes portent ? L'acoustrement de nos Bourgeoises est assez modeste, bien seant et honneste, et (118a) n'y auroit rien que reprendre, si quelques unes ne les faisoient faire trop d'ouverture au hault de leurs robes, et ne les eschancroyent par devant plus que de raison. Les Alemans se vestent de noir és* obseques et funerailles de leurs
 3070 parens, et en portent le dueil trente jours, et pendant ledit terme ils font prier trois fois pour le deffunct, le jour de l'enterrement, le septiesme jour, et le trentiesme. C'est un peuple tres ardent et devotieux au service de Dieu : si qu'il n'y a artisan quelconque lequel le matin avant que mettre la main à la besoigne, ne s'en aille à l'eglise y prier et ouyr la messe.

Commentaire [E-B694]: Dueil et funerailles des Allemans.

Commentaire [E-B695]: Ceste devotion y est à present bien refroidie.

Les serviteurs et chambrieres y sont contraints à ce devoir par leurs maistres, et
 3075 n'est pas peu de reproche que de laisser le service de Dieu par paresse, ou autre occasion*, si elle n'est de grand importance. Aussi n'y a il si pauvre cité en laquelle n'y aye quelque convent, et monastere, d'un ou autre des ordres des quatre mendians, et un hospital pour la retraite et support des pauvres. On y entretient encor et fait nourrir aux lettres les jeunes enfans qui pour estudier sont volontaires bannis et errent par le monde, et en voit on souvent un tel et si grand nombre en une cité, qu'on s'esbahiroit comme il est possible qu'on en puisse
 3080 tant entretenir, ceux cy sont hebergez pour Dieu par les Citoyens, et puis vont mendiant leur pain en chantant de porte, en porte, de quoy ils sont fournis abondamment, à cause qu'ils servent et chantent à l'Eglise avec les Prestres y deputez, et qu'on les institue ainsi pour les promouvoir au Clergé. Joignant toute Eglise de Paroisse, il y a une maison qui est au public,
 3085 où l'on lyt les arts liberaux, et bonnes sciences, et là où et ces pauvres et les enfans de la villes sont enseignez par gens gagez* pour ce faire : lesquels sont hommes bien famez* et segnalez et en sçavoir, et honnesteté* de vie : ceux cy chastient ceux qui faillent*, et qui ne font leur devoir à l'estude les fouëtans ou les tençans aygrement. Les edifices privez sont joints et contiguz les uns aux autres, et bastis assez bien selon l'assiette* des lieux, et puissance de
 3090 ceux qui y habitent.

Commentaire [E-B696]: Charité des Allemans envers les pauvres qui veulent estudier.

Commentaire [E-B697]: Ecoles en Alemaigne bien ordonnées.

Commentaire [E-B698]: Edifices selon la puissance de chacun.

Les bastimens de riches sont dressez de pierre, et à chaux et sable fort superbement, les pauvres ont les loges basses, et faites de boys et de terre : et toutesfois tant les uns que les autres couvrent leurs maisons de tuile, ou d'ardoise, si c'est pour crainte du feu, ou pour la magnificence du bastiment je ne vous en sçauois que dire. Au païs de Saxe et plusieurs autres

3095 endroits ils les couvrent de Lates et Bardeau, qui cause que les villes y semblent moins belles et plus sujettes à y estre bruslées. Les places y sont ordinairement pavées de cailloux ou grez et pierre fort dure : Les portes des villes embellies de hautes et fortes tours, où de jour les gardes advertissent au son d'une trompe la ville du nombre des chevaux qui arrivent, et que ceux qui sont à la porte soyent advertys, et se tiennent sur leurs gardes, et fortifient de gens la

3100 porte. Leurs villes sont ordinairement assises* en lieux forts et remparez tant par l'art que par la nature, ou pres des grosses, et tournoyantes rivieres, ou sur quelque mont fascheux* et mal aysé à l'aborder. Celles qui sont posées en la planure* sont remparées de (118b) grosse muraille de profond et larges fossez, et de rampars inexpugnables entourées de tours, et boulevers* sans nombre et faits en forme de terrasse. Il y a aussi des villes champestres ayans

3105 des fossez et trenchées si larges, creuses et profondes, que aysément les habitans sse deffendent des courses* et pillages, ou surprises, que les ennemys ont de coustume de faire d'emblée*. Le dernier ranc et estat est des bonnes gens qui se tiennent aux champs, et hameaux, et villages, et qui cultivent les terres, et lesquelles à cause de leur habitation et estat, on appelle ruraux et rustiques : la condition desquels est miserable : Ceux cy habitent

3110 esloignez les uns des autres : chascun en sa famille, et troupeaux vivant pauvrement, et fort mecaniquement*. Leurs maisons sont basties de terre ou mortier et de boys, et couvertes de chaulme bien peu hault eslevées : leur pain bis, et la plus part d'avoine, leur viande* febves, et pois : le breuvage la belle eau, ou de la Bierre : leurs habits sont un roquet* de toille, des giestres, ou triquehouses*, et quelque meschant chapeau de feultre pour affubler leur teste.

3115 Ces pauvres gens sont tousjours en travail, et sans repos, et mal propres et sales en leur mesnage : et portent vendre ce qu'ils ont aux marchez des villes voisines, soyent fruits, bestail, ou revenu des champs, et de leur bergerie, et de cela se fournissant des choses qui leur sont necessaires : d'autant qu'ils ont peu, ou point d'Artisans qui se tiennent parmy eux en leurs bourgades. Les jours des festes ils s'assemblent tous avant midy* à l'Eglise, y en ayant

3120 une en chascun village, et là assistent au service et oyent le prestre et Curé leur interpretant l'Evangile, et declairant les commandemens de nostre seigneur. Et apres midy* ils s'en vont sous quelque arbre et en lieu public traiter et communiquer* de leurs affaires. Apres cela les jeunes païsans au son de la fleute se mettent à dancier, et les plus anciens s'en vont à la taverne, et boivent alors du vin à commandement. Les hommes ne marchent jamais en public

3125 sans armes ayans l'espée, ou autre baston tousjours en main pour s'en servir en quelque necessité* qui leur puisse survenir. En chascun bourg on eslit deux ou trois hommes, qu'ils appellent Bourgmesres, qui sont comme juges et arbitres de leurs contracts et differens, et ayans charge de traiter les affaires du village, non qu'ils ayent puissance aucune en la police*,

Commentaire [E-B699]: En Saxe les maisons sujettes au feu, et pourquoy.

Commentaire [E-B700]: Fortifications et assiette des villes en Alemaigne.

Commentaire [E-B701]: Quastiesme estat sont les laboureurs.

Commentaire [E-B702]: Bastiment des champs.

Commentaire [E-B703]: Vestement des Rustiques.

Commentaire [E-B704]: Les païsans François n'en font guere moins les jours des festes.

Commentaire [E-B705]: Ces Bourgmesres ont mesme pouvoir que les Consuls des villages de Gascoigne.

ny que l'administration de la justice leur soit commise, car c'est aux seigneurs et aux officiers
 3130 qu'ils y employent, appelez Scultels en leur langage. Ils font souvent des corvées pour le
 service de leurs seigneurs, labourans leurs terres, et les ensemençant, recueillans les moissons,
 portans les grains aux Greniers, fendans, et abatans le boys, servans d'aides aux maçons qui
 bastissent, et fossoyans où il est de besoing, et en somme il n'y a servitude à laquelle les
 seigneurs ne dient que ceste miserable troupe de peuple leur est astraite et obligée. N'y a
 3135 encor rien tant soit grief et difficile que ces pauvres gens osassent refuser y estans employez
 par le commandement du seigneur, car y faillans*, les amendes et bastonnades n'y sont
 aucunement espargnez. Mais le pis du marché, et le plus insupportable au laboureur, c'est que
 la plus part d'entr'eux ne sont les vrays et entiers seigneurs des terres qu'ils tiennent et
 possèdent, ains* en apartient la jouissance (119a) à ceux desquels il fault les racheter, en leur
 3140 payant tous les ans certaine portion des fruitz qui s'y levent et recueillent. Telles sont les
 manieres et coustumes de vivre, desquelles on use à present presque par toute l'Alemaigne :
 mais ayans parlé de ce qui est en general, c'est raison que les matieres soyent un peu
 spécifiées, et les nations descrites par le menu, et chacune en son ordre ainsi que jusqu'icy il a
 desja esté gardé par tout le corps de ce livre.

3145

Commentaire [E-B706]: Servitude miserable du païsant en Alemaigne.

Commentaire [E-B707]: Cestui-cy n'entendoit guere bien que c'est que des fermes prises à longues années.

XV. Du pays de Saxe : des mœurs et coutumes des Saxons tant anciens que modernes. Chapitre 15.

3150 La region de Saxe est un pays tout particulier de la Germanie, ayant ses bornes du
 côté d'Occident au fleuve Visere, ou comme d'aucuns* disent au Rhin : vers le septentrion
 elle regarde le pays de Dannemarc, et la mer Baltée : au midy* sont les Franconiens ausquels
 sont opposez les Baioariens et Boesmes : et à l'Orient elle regarde la Prussie. Or combien de
 peuples sont enclos en ce grand trait* de terre, et de quelle diversité de noms on le peut
 3155 aisément voir par la precedente description de Germanie : et toutesfois toutes ces nations sont
 comprises sous la juridiction Saxonique. Ceste terre a pris son nom des Saxons peuples,
 desquels les reliques furent prises de ces soldats qui jadis ayans suivy Alexandre le grand en
 ses conquestes, et luy estant decedé et saisi d'une mort avant-saison se disperserent par tout le
 monde. D'autres disent qu'ils sont sortis de la grand Bretagne, et que laissans leur païs, pour
 3160 trouver nouvelle demeure, vindrent surgir en Germanie, si que chassans ceux de Thuringe de
 leur terre s'en feirent maistres et seigneurs. [Non plus qu'ailleur ne veux je laisser le lecteur
 apres les resveries de ceux qui ne sçachans chercher* rien de solide de l'histoire se vont amuser
 à des folies, et imaginer des races, descentes et genealogies qui jamais ne furent en estre, si
 comme de dire et faindre, que des soldats du grand Alexandre soyent descendus les saxons,
 3165 comme ainsi soit qu'il n'y a auteur quelconque des anciens qui s'en souviene, tant s'en fault
 du nom Saxon, que encore ces erreurs (semblables aux courses d'Ulysse) des Macedoniens ne
 sont par aucun ramenteuës* : et aussi ne sont elles vray-semblables, comme ainsi soit que
 mort le grand Monarque Grec, il y avoit assez de seigneurs de sa suyte qui sceurent bien
 employer le soldat à nouvelles conquestes, ainsi que ceux qui lisent les histoires en sçauroyent
 3170 bien rendre la raison. Or la plus fresche memoire des Saxons est prise de Ptolomé le quel
 vivoit du temps mesme que Tacite le quel neantmoins n'en fait aucune mention, non pas qu'ils
 ne fussent, mais d'autant qu'ils estoient sans renom ny bruit quelconque, nomplus que
 plusieurs autres des Septentrionaux : et toustesfois Suetone fait recit de la guerre de Lollie
 sous Auguste contre les Thuringiens et Saxons, où les Romains furent deffaits par les
 3175 Barbares²⁵⁸, qui me fait juger que Tacite ne s'estoit guere amusé à esplucher* toute la
 Germanie ou bien qu'il ne faisoit pas grand (119b) compte des Saxons. Qui dirons nous donc
 que furent ces Saxons qui depuis ont tant donné d'affaires à Charles le grand ? Je ne vous
 renvoye qu'à celuy Geographe que je vous ay allegué*, qui les fait peuples habitans le long de
 la mer vers le destroit Cymbrique, et encore les fait ils insulaires et ainsi on les peut aller
 3180 rechercher* en Scandinavie beaucoup plustost que en Macedone, de laquelle les bonnes gens

Commentaire [E-B708]: Description du pais de Saxe.

Commentaire [E-B709]: Opinion assez frivole veu que jamais les Saxons ne furent au service d'Alexandre.

Commentaire [E-B710]: Encore ceste opinion est fauce, veu que Gildas tient l'arrivée des Saxons en l'isle Albion et en furent chassez par les Danoy.

Commentaire [E-B711]: Ptolom[ée] liv[re] 2. ch[apitre] 11. tabl[e] 4. d'Europe.

Commentaire [E-B712]: Suetone en la vie de l'Empereur Octavian. Trithemie abbé en sa Chronique.

Commentaire [E-B713]: Romains deffaits par les Saxons. Cecy advint 15. ans avant que Jesus christ nasquist de la Vierge.

Commentaire [E-B714]: Saxons estoient Insulaires et pyrates en la mer Baltée le long de Norvege.

n'avoient jadis aucune cognoissance, nomplus que les Grecs de ces isles septentrionales. Et se commencerent faire cognoistre (ainsi que dit est) du temps d'Auguste, et de là avant ils continuerent d'exercer l'art Pyratique*, et d'escumeurs de mer, si comme du temps de Diocletian qu'ils coururent l'Ocean jusqu'en Picardie : et s'estendirent devers la petite

3185 Bretagne et pais des Armoriques : et ce fut dès le commencement qu'ils taschoyent d'envahir l'isle à present ditte Angleterre²⁵⁹ : et afin que je ne parle sans quelque plus solide raison de ces courses* larronnesses des Saxons voltigeans sur mer il fault lyre un peu ce qu'en dit Sidonie Apollinian, escrivant à Naumatie. Comme je voulusse (dit il) mettre fin à mon Epistre, qui jargonnoit desja trop longuement, nous avons ouy des nouvelles fort soudaines*

3190 venans de Xaintes²⁶⁰, et avons entendu du messenger, que naguere vous avez esté contrains de donner l'assault et monter sur mer faisans l'office ores de soldat et soudain* de Nautonier*, vous mettans sur des barques courbées à la misericorde de l'Ocean pour vous opposer aux fustes pendantes et grandes Hurques des Saxons²⁶¹, esquelles tout autant que vous voyez de rameurs et agacheurs, autant vous semble il voir de larrons, et de Pirates²⁶², si bien ils sont

3195 apais tous à commander, et obeïr : à enseigner et aprendre de voler et piller : tellement qu'il fault que vous soyez bien tousjours sur vos gardes, car c'est un ennemy le plus cruel et farouche de tous les autres : entant qu'il assault à l'improviste et s'eschape et retire avec une grande sagesse et prevoyance : si hardy, qu'il mesprise ceux qui se presentent au combat, et accable ceux qui ne prennent garde à leurs affaires. Si diligent, que suyvant quelcun il n'a

3200 garde de le laisser eschaper : et s'il fuyt à peine le peut on r'attaindre*. Si assurez que le naufrage tant s'en fault que luy donne frayeur que c'est plustost son exercice, ayant non seulement cognoissance des perils de la mer, ains* encor une bien grande familiarité avec la fortune d'icelle. Car si quelque tempeste les assault, elle les rend plus assurez à leurs courses*, et moins prevoyans ceux contre qui ilz dressent* leur equipage : et sont si peu

3205 soucieux des dangers, que au milieu des vagues enflées de tempeste et flolz escumeux de la mer, voisins des rochers, et escueilz espouventables, pretz presque à y heurter à l'encontre vivent joyeux en ce peril, conduits de la seule esperance de bien et prouffit qui leur peut advenir au pillage. D'avantage avant que desancrer* ou sortir de terre ferme, et pays par eux ravagé, ilz ont de coustume ains* que s'en aller, de prendre chacun dixiesme de leurs

3210 prisonniers, lesquelz avec une triste et superstitieuse ceremonie ilz massacrent, meslant l'equité du fort avec l'iniquité d'un supplice tant cruel et abominable. Avec telles offrandes et vœux ilz obligent leur foy aux dieux, et s'en rendent quittes en sacrifiant ceux qu'ilz prennent en guerre, et non tant purgez par ces sacrifices, que pollus* par les sacri(120a)leges commis, ilz acomptent* à religion l'effect detestable d'une mort si malheureuse, aymans mieux

Commentaire [E-B715]: Voy Gildas, et Bede auteurs anglois.

Commentaire [E-B716]: Sidonie l[ivre] 8. epist[re] 6. A Naumatie.

Commentaire [E-B717]: Saxons bons pilotes.

Commentaire [E-B718]: Subtilité et sagesse du Saxon sur mer.

Commentaire [E-B719]: Hardiesse et assurance du Saxon durant les tempestes.

Commentaire [E-B720]: Captifs jadis dismez et occis par les Saxons.

3215 tourmenter un captif et le massacrer cruellement, que en tirer rançon pour le rachapt de sa vie²⁶³ : et en autre passage il dit en certains vers à Lampridie.

Là voit on les Saxons, acoustumez jadis

A sillonner la mer, aparoistre esbahis,

3220 *Et n'oser mettre pied sur les terres voisines²⁶⁴.*

Voyez donc quelles gens estoient les Saxons, et s'il y a rien de vray-semblable que la Grece les aye produits. Veü que tous les auteurs qui en parlent les font voisins de la mer, et septentrionaux, aussi bien que les François, desquels noz annalistes ont chanté de si belles

3225 fables*. Theodose le grand est loué pour avoir vaincu en guerre navale le Saxon à cause que ce peuple estoit né, et nourry en cest exercice que de combattre sur mer : et Honorie reçoit grand louange, et actions de graces pour avoir pacifié l'estat sur l'Ocean troublé par les courses* des Saxons²⁶⁵. Et long temps au paravant Care Empereur natif de Narbonne (ayant esté foudroyé Diocletian) acompta* à grand heur d'avoir vaincus les Saxons et François, qui

3230 couroyent et pilloyent les Gaules avoisinées de la mer²⁶⁶. Voyons encor ce que en dit Paul Diacre : Valentinian (dit-il) dompta et accabla les forces des Saxons, qui s'estoyent ruez sur les limites et bornes des terres des François, et estoient ces Saxons, peuple se tenant sur les bords de l'Ocean, et habitant ez* paluz* inaccessibles, fort terrible et puissant en guerre, soudain* et agile en ses actions, et lequel aspirait d'entreprendre sur les terres de l'Empire. Et

3235 afin que avec autorité je refute l'opinion de ceux qui veulent que les Saxons soyent descendus de l'isle de la grand Bretagne, oyons ce bon Diacre qui en parle tout au contraire, disant ainsi.

Quelque temps apres les Anglois, ou Saxons (il confond les noms comme estant un mesme peuple) passerent sur troys longues naus* en Bretagne, ce voyage ayant esté raporté

3240 en leur país comme prospere et qui leur avoit bien succédé, on y envoya plus grandes forces, avec lesquelles ilz chasserent de l'isle ceux pour la ruine desquelz on les avoit apellez à secours, et advint cecy du temps de Vortigere Roy de celle isle, ainsi que porte au vray l'histoire des Anglois. Et en ceste sorte ce fust le Saxon Anglois qui donna ce nom d'Angleterre à l'isle Bretonne, et non ces Insulaires du sang (comme ilz disent) de Brute Troien à la nation Saxonne, laquelle, comme il apert, assez est Septentrionale et née le long de

3245 la mer Baltée²⁶⁷.] Or ceste nation a esté jadis fort fascheuse*, comme celle qui ne laissoit guere ses voisins en repos, tousjours tendant à invader et guerpir leurs terres, mais les Saxons entr'eux vivoyent fort paisiblement et les seigneurs prevoyoient avec grand courtoisie ce qui servoit au

Commentaire [E-B721]: Grand cruauté des Saxons sacrifians leurs captifs et leurs prisonniers.

Commentaire [E-B722]: Sidonie en ses Hendecasyllabiques à Lampridie.

Commentaire [E-B723]: Claudian au Panegyriq[ue] en l'honneur d'Honorie.

Commentaire [E-B724]: Eutrope livr[e] 9.

Commentaire [E-B725]: Paul diac[re] des gestes des Romains. Liv[re] 1. en la vie de Valentinian. Ammian li[vre] 27.

Commentaire [E-B726]: Paul diac[re] li[vre] 3. en la vie de Theodose le Jeune.

Commentaire [E-B727]: Ceste premiere course advint l'an de grace 446.

Commentaire [E-B728]: Voy Polyd[ore] Virg[ile] liv[re] 1. de l'histoire Angloise. Gildas 1. li[vre] de l'hist[oire] Ecclesiast[ique] et Bede en l'hist[oire] Angloise.

bien de leurs citoyens pour les en fournir et ayder. Et ont esté fort curieux à la conservation
 3250 des familles et races de leur premiere et ancienne noblesse, ne voulant guere s'a(120b)cointer
 des estrangers, ny s'allier de moindres qu'eux, taschans par ce moyen de tousjours tenir leur
 peuple en sa sincerité et tousjours semblable à soy-mesme et suyvant les mœurs anciennes de
 leurs ancestres. Qui a fait que encore on les voit ayans une mesme habitude, grandeur et
 stature du corps, et la couleur du poil, et cheveux presque toute semblable en une si grande et
 3255 presque infinie multitude de peuple. Or fut ce peuple divisé generalement en quatre estats et
 differences, de nobles, francs, affranchis, et esclaves : et estoit deffendu par leur loy et
 ordonnance, qu'aucun ne forlignast de son ranc en contractant mariages : mais que le noble
 espousast femme de son calibre, et le franc, une de libre condition, l'affranchy en prist une
 qui eut esté mise, comme luy, en liberté, et que le serf s'accouplast avec l'esclave, et
 3260 quiconque contrevenoit à telle ordonnance il ne luy alloit que de la vie. Ilz avoyent de tres
 saintes et bonnes loix pour la punition des forfaits* et malefices : [comme sur les meurtres, où
 l'on avoit esgard à la condition de celui qui avoit esté occis, et en aucun n'y avoit presque
 peine quelconque de mort, si ce n'est de celui qui faisoit homicide en l'Eglise, car le faisant il
 n'y avoit aucune remission, voire quiconque se mettoit en embusches*, et aguet pour ce faire,
 3265 encor qu'il n'excutast point son vouloir, il estoit banny, et condamné à grandes amendes. Les
 larcins y estoient punis avec plus grande severité, veu que le pris de trois sols anciens estant
 desrobé fut de jour, ou de nuit n'estoit racheté que par la perte de la teste : Les bouteveux*, et
 usans de violence passoyent sous la rigueur de pareille sentence : Et quant aux heritages, nul
 ne pouvoit priver son legitime heritier, ou ayant cause de sa succession, pour la donner à un
 3270 autre, s'il n'en investissoit l'Eglise, ou faisoit le Roy son heritier.] Ce peuple s'estudia fort
 aussi à si bien dresser* les mœurs que l'utilité y estoit contemplée selon ce qui sembloit
 honeste en la poursuite, et consideration de la loy de nature : ce qui leur eust presque suffit le
 temps passé s'ils eussent eu quelque cognoissance du vray Dieu et puissant, et bon createur de
 tout le monde. Mais quoy ? Le Saxon estoit aussi bien plongé en l'abisme de l'Idolatrie que
 3275 les autres nations, adorant les arbres bien feuillus, verdoyans et chargez de branchage, et n'en
 faisoient pas moins à l'endroit des Fontaines. Ilz avoyent encor un gros tronc d'arbre fiché en
 terre en lieu descouvert qu'ils apelloyent Irminsual, qui signifie colonne universelle comme
 soustenant toutes choses²⁶⁸. [Ceste colonne et tronçe* fust abatue par Charles le grand ayant
 subjugué ceste nation lors qu'il les transporta en Flandres et Brabant afin qu'ilz y habitassent,
 3280 et ne remuassent plus mesnage* en leur païs.] Les Saxons adoroient aussi Mercure auquel
 (comme le reste des Alemans) ilz sacrifioyent à jours certains ceux qu'ils prenoyent en guerre.
 Or ne trouvoyent ilz digne, ny bien seant à la majesté des dieux qu'on les enfermast dans un

Commentaire [E-B729]: Franc et affranchy different : le premier l'est de nature : et le second de grace de celui qu'il servoit.

Commentaire [E-B730]: Loy des mariages entre les Saxons.

Commentaire [E-B731]: Voy les loix Saxones tiltre 1. parag[raphe] 8. et 10.

Commentaire [E-B732]: Tiltre 4. para[graphe] 7.

Commentaire [E-B733]: Tilt[re] 14. para[graphe] 2.

Commentaire [E-B734]: Idolatrie des Saxons. Voy Vitichinde en l'histoire des Saxons Deca[de] 1. Aventin livr[e] 4. hist[oire] de Baviere. Beat Rhenan li[vre] 2. des choses Germaniq[ues] ce fut l'an de grace 779.

temple, ou qu'on fait aucune statue, ou simulachre pour les représenter entant qu'il estoit impossible à l'homme de comprendre ce qui est de la majesté divine²⁶⁹. Ilz dedioient les boys
 3285 de haulte fustaye*, et les forests plus sombres et plus espaisées à leurs dieux, lesquelles ilz honoroyent du nom et titre de leurs dieux, contemplant et disputant sur les secretz plus grandz de la nature avec grand respect et reverence. Ce peuple fut encor adonné (121a) sur tout autre au vol, et entrailles, et au manger des oiseaux, et forz pour par cest esgard deviner les choses à venir. [Et quoy que le passé, et compté* cy dessus soit raporté à tout ce qui est de
 3290 peuple jadis contenu en la Germanie, et que Tacite en ayt tenu propos en divers endroits referant ne sçay quoy de grand, et heroic aux femmes suyvnt l'opinion des Germains, si est-ce que principalement cela se raporte aux Saxons, veu que ce fust en leur païs que ledit Tacite gouverneur pour lors en la Gaule Belgique fut en la Provinces des Westphales, et y veit l'honneur qu'on y faisoit aux Déesses Vellede²⁷⁰, et Aurine. Or si la Westphalie est esloignée
 3295 des Saxons je m'en raporte à la verité, et suis encor plus satisfait de ce que j'ay recueilly de J. Villichie Resellian, qui escrit sur Tacite, lequel dit que Aurin signifie une sorcière, et une de ces femmes, lesquelles par sort presagent et devinent ce qui est à venir : veu que encore à present audit païs (si Luther avec un diable n'en a chassé un autre) il y a plusieurs de ces femmes, qui ne faillent* de predire les futurs evenemens des choses, ou quelcune pour le
 3300 moins, mettans quelque figure de cire en un bassin plein d'eau, et y marmottans dessus ne sçay quelles oraisons pleines de superstition et idolatrie : A cecy m'ayde beaucoup ce que Saxon en l'histoire Danoise²⁷¹, chante des peuples voisins de l'Océan septentrional, pres lequel nous avons dit estre nez et nourris ceux desquelz nous faisons mention à ceste heure²⁷².] Or la forme et façon comme ce peuple devinoit jadis par sort estoit telle : Il prenoit
 3305 une verge de quelque arbre fruitier, et la mettoit en plusieurs pieces, lesquelles il marquoit de diverses sortes et couleurs, et les estendoit sur quelque abillement blanc, et net, et ce sans user d'aucun ordre en les y espendant. Or si la consultation touchoit le public, le prestre presidoit à ceste façon de faire le sort : si c'estoit pour quelque cas particulier, le pere de famille, et chef de la maison, où l'acte se faisoit ayant fait sa priere aux Dieux, et ce les yeux ficez et eslevez
 3310 en hault, levoit trois fois ces vergettes* ainsi espendues, et selon que la marque tournoit, il predisoit ainsi de l'heur, ou malheur de ce qui devoit advenir : là où les marques deffendans l'entreprise, on surseoit l'affaire à une autre fois. Et si les verges du sort accordoyent que on l'entreprist, encore failloit*-il que le sort leur donnast signifiante de l'issue : et avoit l'Augure comme art propre ceste nation pour consulter du succez de leurs affaires. Nourrissoyent aussi
 3315 des chevaux blancz aux despens publiques dans les boys, et forests plus profondes et obscures, et telz que jamais n'avoient servy : Ilz les attelloyent à un chariot saint, et sacré, et

Commentaire [E-B735]: Mesme fut l'advis des anciens Romains. Voy Plutarq[ue] en la vie de Nume Pompilie.

Commentaire [E-B736]: Tacite refere cecy à toute la nation Germanique.

Commentaire [E-B737]: Tacite 21. des Annales, et au liv[re] des mœurs des Germains, auquel consent Celie Rhodig[in] liv[re] 18. ch[apitre] 20.

Commentaire [E-B738]: Velede et Aurine Déesses en Allemagne. Aurin mot ancien Saxon, signifie Sorciere.

Commentaire [E-B739]: Josse Villichie sur Tacite. Sorcieres en Saxe.

Commentaire [E-B740]: Saxon li[vre] 1. et 2.

Commentaire [E-B741]: Maniere ancienne de deviner par sort en Allemagne.

dedié pour ce seul effait, lequel estoit suivy et accompagné du Prestre, du Roy, ou Prince de la Cité, lesquelz prenoyent garde au hennissement et bruit que faisoient ces chevaux : tellement qu'il n'y avoit aucun genre de divination auquel ilz ajoutassent tant de foy que à cestuy-ci, et où s'arrestassent tant le peuple, que les seigneurs, les Princes et les sacrificateurs : d'autant qu'ilz estimoyent ces bestes comme ministres des dieux, et sçachans les conseils et secrets des Celestes*. Encore avoyent ilz une sorte et maniere de sort, par laquelle ilz prevoioient ou prenoyent conjecture de l'evenement des guerres qui leur sembloient (121b) de plus grand importance : Car ils contraignoient chacun de leurs captifs pris en guerre, et estant de la nation à qui ilz avoyent à faire, de combattre contre celuy des leurs qu'ilz choisissoyent : et quiconque emportoit le dessus servoit de prejugé pour la victoire future de quelque costé que fut le vainqueur. Charles le gand (comme dit est) les ayant affligez* par guerre l'espace de trente ans, les contraignist à la fin de quitter toutes ces superstitions, et d'embrasser la religion Chrestienne en laquelle ils ont continué, avec le reste de la Germanie fort devotieusement et fidelement jusqu'à nostre temps que Martin Luther a semé en plusieurs endroits le venin de sa fauce doctrine. En ceste region Saxonne la magnifique* structure et superbe* bastiment des temples somptueux et religieux monasteres y est à grandement admirer : et plus encor la coustume observée en l'Eglise d'Alberstad, dediée à la glorieuse vierge Marie mere de nostre Dieu et seigneur, en laquelle les lays* n'entrent point, en estant l'entrée seulement permise à ceux qui sont du corps et vocation sacrée du Clergé. Quoy donc que nul lay* ayt licence d'y entrer, si est-ce que tous les ans le jour des Cendres, on choisist l'homme d'entre le peuple le plus mal famé*, et meschant que on scait choisir en la cité, lequel ayant vestu de noir, et luy voilans la teste et couvrans la face d'un chaperon*, lequel assiste en cest appareil* au divin service : Mais déz aussi tost que l'office est finy on le chasse de l'Eglise : chassé ainsi que il est, il fault que durant tout le temps des jeusnes du caresme, il aille vagant tout pied nud par la ville visitant, et allant prier par toutes les Eglises, Monasteres, Chapelles et oratoires. Les Chanoines sont tenus de le nourrir : et le jour du jedy absoulu, lors que on sacre le saint huile, et celebre la Cene, on l'introduit de rechef en l'Eglise apres la consecration du cresseme, et là il reçoit l'absolution de ses pechez par les Penitentiars, et ayant receu l'aumosne on luy donne congé, et d'icelle mesme il en fait un present volontaire à l'Eglise, et autel de nostre Seigneur. Cest homme est par eux apellé Adam, à cause que estant ainsi purgé il est innocent comme estoit nostre premier pere avant que mordre au fruit de l'arbre deffendu : et leur est advis* que l'expiation, et purgation des crimes de cest homme redonde* sur la cité, et sur tous les citoyens.

Commentaire [E-B742]: Sort par le hennissement des chevaux en Saxe.

Commentaire [E-B743]: Devination prise par l'evenement des combats singuliers.

Commentaire [E-B744]: Martin Luther a infecté d'heresie le pais de Saxe.

Commentaire [E-B745]: Eglise de nostre dame en Alberstad, où les lays n'entrent point.

Commentaire [E-B746]: Estrange ceremonie en Alberstad.

Commentaire [E-B747]: Le penitent d'Alberstad nommé Adam et pourquoy.

3350 Le terroir* Saxon est fertile en toute sorte de vivres et fruits, sauf la vigne, et s'y trouvent plusieurs mines d'argent, et d'Erain. En Goslarie, et autres divers lieux dudit païs, on voit des fontaines, de l'eau desquelles on cuit et fait du sel tres blanc, qui est de grand prouffit et revenu au Prince, et commodité pour ceux du pays. Ilz sement du froment, et de l'orge, desquelz outre que ilz en font du pain tres blanc, et savoureux à manger ilz en composent

3355 encor de la cervoise, en default* de vin, de laquelle ilz boivent si goulument, et desmesurément, que ceux qui versent ne scauroyent fournir aux beuveurs, et par ainsi on met un grand pot sur table plein d'icelle boisson, chacun beuvant à mesme, ou en versans dans une grand tasse qu'ilz mettent sur table, et se semonnent* les uns les autres à dringuer*, et faire caroux à toute outrance. C'est chose incroyable à dire combien ce peuple alteré avale de ceste

3360 cervoise, et combien souvent (122a) ilz se provoquent à haucer le gobelet, voire y contraignent ceux qui les refusent, car il n'y a porc, thoreau*, ny cheval, qui en avalast autant d'une levée quelque soif qui les saisist. Et ne leur suffist point d'avoir beu jusqu'à s'enyvrer, ou rendre salement leur gorge : ains* gist leur sobriété à continuer et nuit et jour ceste honeste pratique de bien boire.

Commentaire [E-B748]: Mines d'argent en Saxe.

Commentaire [E-B749]: Saxons exorbitans à boire.

3365 Celuy qui boit le mieux de la compagnie non seulement en raporte il louange, et honneur de ceste vaillante yvrogerie, ains* est encor couronné de quelque gentil* chapeau de roses, ou fleurs, et herbes souef* flairantes*, ou gaigne quelque autre gentillesse pour le pris de sa victoire.

Commentaire [E-B750]: Pris des gloutons beuveurs.

3370 Leur façon de faire s'est espandue par toute la Germanie, et tellement que on fait tout ainsi des vins forts et fumeux, que les Saxons de leur simple Cervoise, au grand prejudice de ceux qui les imitent.

Tandis que ilz banquetent si quelcun passe pres d'eux, soit le maistre du logis, ou autre, se levent tous ceux qui ont quelque verre plein, et luy presentent avec grand courtoisie à boire à sa bonne grace.

Commentaire [E-B751]: Alemans en general grands beuveurs.

3375 Ilz tiennent celuy pour leur ennemy, qui estant invité à boire souvent, refuse, et sans rendre juste raison, desdaigne de guster avec celuy qui le semond*, tellement que plusieurs fois ceste injure est vengée ou par l'effusion mutuelle de leur sang ou par homicide. Les viandes* des Saxons sont dures, mal aprestées et de grosse concoction : à sçavoir du lard, des saulcisses, ou andouilles sechées à la fumée, oignons crus, du beurre salé en plusieurs

3380 endroits ils font cuire le dimanche la viande* pour en vivre, et en user tout le long de la sepmaine. Quant aux enfans, ilz ne les nourrissent point, comme nous faisons, avec de la bouillie, ains* leur donnent la viande* solide mais tres fort maschée par la mere, ou nourrice, qui la font avaller ainsi amollie à ceste tendre enfance : et c'est pourquoy les Saxons

Commentaire [E-B752]: De pareille façon en use l'on en Gascoigne.

acoustumez déz le lait à ceste nourriture, sont plus robustes que les autres, et souffrent* les
3385 incommodez de la vie avec plus de patience.

Ilz ont langage particulier pour eux, mais quant à l'accoustrement et autres façons
ilz sont semblables au reste des Alemans.

[Je serois marry si taschant de r'afrechir* la memoire de l'antiquité pour le plaisir
du lecteur, je laissoy l'estranger* façon des Saxons jadis à se tondre, veu qu'ils coupoyent les
3390 cheveux de derriere, et vers la nuque, laissans croistre le poil par devant, jusqu'à leur couvrir
la face : et que cela soit vray j'ay Sidonie Apollinaire pour auteur, lequel escrivant à
Lampridie, tandis qu'il estoit en la court du Roy des Wisigoths Theodoric, qui pour lors
faisoit sa residence à Bourdeaux, parle des Saxons en ceste sorte.

Commentaire [E-B753]: Quelle perruque portoyent jadis les Saxons.

Commentaire [E-B754]: Sidonie : à Lampridie en ses Hendecasyll[abiques].

3395 *Cy voyons les Saxons acoustumez jadis*
A silloner la mer, aparoistre esbahis
Et n'osants mettre pied par les terres voisines :
Les perruques desquelz, et chevelures fines*
Le fer par chacun bord derriere va coupant
3400 *Et les cheveux peignez on regette devant : (122b)*
Ainsi le poil coupé, le chef nud sans nul' grace
*Et couvert en demeure, et le front, et la face*²⁷³.

Puis ajoute aux vers, adressant sa parolle au Saxon qu'il nomme Sicambre, comme
3405 aussi on nommoit jadis les François²⁷⁴ :

Commentaire [E-B755]: Saxons nommez Sicambres.

La nuque ainsi tondant, ô Sicambre vieillard
Lors que te vois vaincu, regettes autre part
Ta perruque en couvrant ton front jadis derriere*
3410 *Et d'un poil nouvellet la couvres la premiere*²⁷⁵.

Je laisse le discours plus long et des Saxons et des Sicambres, jusqu'à ce que et la
France, et l'Angleterre nous y remettront, et si nostre auteur y oublie quelque cas qui soit
notable, je me mettray en devoir de soustenir, et parer aux coups qu'il n'a peu porter, ou que
3415 peut estre il ne vouloit monstrier à ceux qui ne luy sembloyent assez adextrez* à tel
aprentissage.]

XVI. Du pays de Westphalie, et juges établis sur les Westphaliens par l'Empereur Charles le grand. Chapitre 15 bis.

3420

3425

3430

3435

3440

3445

3450

Westphalie est une region comprise aux bornes, et limites de Saxe, ayant le Rhin au soleil couchant, le fleuve Wisere²⁷⁶ au Levant, le país de Frise au septentrion avec la Holande, et regardant au midy* les montaignes de Hesse, que Ptolomé appelle monts Obnobies : de ces montaignes sourt le fleuve Amasis²⁷⁷ lequel traversant presque toute la Province, passe par Padeburg et Munester en deux belles Citez, puis s'escoulant par Phrisie, se va rendre en la mer septentrionale. Est encor en ce país le fleuve Sale renommé és* histoires des Romains, à cause que ce fut là que mourut Druse beau filz de l'Empereur Octavian Auguste²⁷⁸. Ceste region ainsi que tient Strabon, fut jadis habitée par les Bracteres, ainsi que la conjecture le monstre, d'autres disent que ce furent les Sicambriens, alleguez* par le mesme Strabon. Le premier qui contraignist ceux-cy à la foy Chrestienne fut Charles le grand apres qu'il les eust vaincus et affoiblis par guerres : Mais comme souvent ilz se revoltassent, et venans à leur vomissement ils embrassassent l'Idolatrie, faisans banqueroute à la foy de l'Evangile, et ne tinssent aucun compte du serment de fidelité fait devant l'Empereur : Charles le grand, afin de tenir en haleine, et crainte ce peuple Barbare avec l'estonnement d'une peine et supplice present, ordonna et établit des juges secrets par la Province : auxquels il donna puissance, que déz que quelcun se parjureroit, ou violeroit la foy promise, ou auroit commis quelque autre crime, que soudain* on le prist, et sans autre forme de proces, ny ajournement, ou poursuite, ny pretente ou congé* de se justifier, on le fait mourir : mais il y commist des gens de bien, et aymanz equité, et justice, afin que sans raison on ne s'attaquast point à l'innocence de ceux qui n'offenceroient point. (123a) Ceste façon de proceder estonna et effroya les Westphales, et les contraignist de se contenir en devoir, voyans le plus souvent les seigneurs, et plus grands du país branchez* par les boys, pour servir de guide aux passans sans qu'ils eussent au paravant rien ouy dire de leur accusation : et s'ils s'nqueroient de la cause et occasion* de tel supplice, ils n'avoyent autre cas pour responce sinon que les justiciez avoyent faucé leur foy, ou commis quelque crime contre la Loy de l'Empereur : et dure encor' jusqu'à nostre temps ceste façon de faire, qu'on nomme jugement secret. Ceux qui president à ce conseil, sont bien si presomptueux qu'ils osent entreprendre juridiction sur toute la Germanie, et portent le nom et tiltre d'Eschevins, ils ont des coustumes fort secrettes, et quelques si occultes manieres de proceder au jugement des malfaiteurs, que jamais il n'a esté possible d'en trouver qui par pris, ou crainte en aye voulu reveler un seul point ny façon de faire. Aussi la plus part des

Commentaire [E-B756]: Monts Obnobies à present de Hesse. Ptol[omé] liv[re] 2. ch[apitre] 11. tabl[e] 4. d'Europ[e].

Commentaire [E-B757]: Amasis fleuve.

Commentaire [E-B758]: Sale fleuve.

Commentaire [E-B759]: Druse mourut en Alemaigne voy Dion l[ivre] 55. Corn[ille] Tacit[e] Annal[es] l[ivre] 1. Suetone en la vie de Octavian Auguste.

Commentaire [E-B760]: Strabon 7. Voy Paul Emile és Annales de France 2.

Commentaire [E-B761]: Juges secretz établis en Westphalie par le grand Charles roy François, voy les Annales de France : et Aventin liv[re] 4. de l'histo[ire] de Baviere.

Commentaire [E-B762]: Ceste façon ressembloit presque l'inquisition qu'on pratique en Espagne.

Commentaire [E-B763]: Aussi fut elle ratifiée par Federic. 3. environ l'an de grace .1316.

Eschevins sont incogneus, lesquels vont çà et là par les Provinces, notans et remarquans la vie de chacun, et trouvant un malfaiteur, le deferent en jugement, et l'accusent, prouvant ce qu'ils imposent selon ce qu'ils l'ont par leur secrette coustume: leur sentence estant enregistrée contre le delinquant accusé, la mettent és* mains des jeunes Eschevins, la charge desquels est de la mettre en execution.

Commentaire [E-B764]: Etrange façon de jugement.

Les criminels qui ne sçavent rien de leur condamnation, ne se donnent garde, que quelque part qu'ils se trouvent on les empoigne, et sont tout aussi tost despechez*. Ceste sorte de jugement est à present fort abastardie, à cause qu'on y met des hommes de basse condition, et lesquels s'entremeslent encor des manieres civiles, comme ainsi soit que jadis l'inquisition, et execution des crimes leur fut permise, et octroyée. Ceste region Westphalique est froide extremement, destituée*, et pauvre de vin, et de froment, on y mange le pain fort noir, et la cervoise sert de boisson. Le vin qu'on y porte du Rhin est fort cher, mais c'est pour les plus riches, lesquels encor n'en usent guere souvent. Les Westphaliens sont ingenieux et bons guerriers, et de là est venu le commun dire que Westphalie engendre plustost des hommes vicieux et cauteleux*, que soztz, ou trop simples: et sont sujets à l'Evesque de Coloigne.

Commentaire [E-B765]: Infertilité de Westaphalie.

Commentaire [E-B766]: Westaphaliens plus fins que simples.

XVII. De la Franconie, ou France Orientale, et diverses façons des habitans en icelle. Chapitre 16.

3470

La Franconie²⁷⁹, ou France Orientale est une partie de Germanie, et comme le cœur d'icelle ayant pris le nom des Sicambriens, qui furent appellez François du temps de l'Empereur Valentinian, à cause qu'ils avoyent surmontez* les Alans, voisins des Gothz et

3475 Danoyz. Ceste region a les païs de Sueve, et Baviere au midy*, le Rhin luy est au Ponant, les Boësme l'avoisinent du costé d'Orient et ceux de Hesse et Thuringie peuples de Saxe luy sont au Nord et septentrion. Ceste Province est close, et environnée de grandes et tres espaises forests, de hautes, et difficiles montaignes si (123b) qu'à peine y peut on penetrer : mais au-dedans elle a une belle planure*, embellie de plusieurs villes bien murées et remparées, et

3480 d'une infinité de chasteaux et grosses bourgades. La forest Hercinie est celle qui la ceignant à l'entour avec des costaux tres haults et aspres, luy sert comme d'une muraille naturelle, et l'arrousent les fleuves Sale (d'où est venu le nom de Salien et Salique) Mogan, qui est navigable, Tubere²⁸⁰, et Necchare.

Commentaire [E-B767]: D'où vient le nom de Franconie. Valentinian emp[ereur] et advint cecy l'an 326. et sous Constantin le grand, non du temps de Valentinian.

Commentaire [E-B768]: Assiette de Franconie. Beauté de Franconie.

Commentaire [E-B769]: Rivières de Franconie.

Commentaire [E-B770]: Vins Franconiens.

Commentaire [E-B771]: Enée Sylvie en la Geographie en l'Europe cha[pitre] 39.

Commentaire [E-B772]: Abondance de Reglisse en Franconie, où.

Commentaire [E-B773]: Sauvagine nourrie pour le plaisir des seigneurs.

3485

Les vallons, par où courent ces rivières, sont larges et de grand estendue ayans les coustaux voisins, chargez de bons vignobles, et le vin si delicieux qu'on en porte aux nations eslongnées, l'achetans à cause de son excellence. Le terroir* de ce pays, est assez sabonneux, et non pierreux, que du costé de Noricque, et là où il est avoisiné des rivières, ainsi que Enée

3490 Silvie le tesmoigne. Franconie est fertile par tous cotez, rendant avec usure toute sorte de grains qu'on y seme, et le legumage : et n'y a quartier en Alemaigne qui nourrisse de si beaux, et gros oignons, ne si belles raves et naveaux*, ou des choux cabuz* si excellans, et bien pommez*. Ajoutez y si voulez, la grande abondance de Reglisse, racine mielleuse, et tant requise, qui est telle que du terroir* de la ville de Babembourg, on en charge à charretées pour en fournir les autres païs : on ne voit que de beaux vergiers chargez de toutes parts

3495 d'arbres fruitiers, et des prairies fort plaisantes et delicieuses, le païs est en somme bien garny en bestail, et grans troupeaux, et peuplé de plusieurs et infinis milliers d'hommes. Et à cause de la multitude des rivières, aussi la pescherie y est à commandement, mais le deduit* de la chasse plus encor, à cause que les seigneurs ont infinité de Buissons, boys, et parcs, où ils

3500 nourrissent la sauvagine* pour en avoir le plaisir : Leur font encor dresser des loges és* Parcs, esquelles les bestes si retirent en hiver, tant pour éviter les rigueurs du froid, que pour y user de la pasture qu'on leur y apreste : de chasser à ceste venerie n'est permis sinon aux seigneurs et Gentils* hommes. Or la Franconie est departie* sous la seigneurie, et sujection de cinq Princes, à sçavoir le Burgrave de Norimberg, et le Comte Palatin, Princes temporels, trois

ecclesiastiques, qui sont les Evesques d'Herbipoly²⁸¹, Maience, et Babemburg. L'evesque de
 3505 Herbipoly, porte aussi tiltre de Duc, qui est cause que lors qu'il chante la Messe, il tient sur
 l'autel l'espée toute nue et baniere desployée. Cestuy le jour qu'il veut faire son entrée, et
 prendre possession de la chaire Episcopale, vient en la cité accompagné, selon la coustume,
 d'une grand troupe de Cavalerie : et dés qu'il est en la ville il met pied à terre, et laissant tous
 ses beaux et riches habits, fault que se veste d'un acoustrement gris, et de peu de vateur, et se
 ceigne d'une corde : et équipé ainsi, s'en va la teste et les mains nues en grande humilité vers
 3510 les Chanoines en l'Eglise mere et Cathedrale, où ayant juré et promis fidelité au Chapitre, il
 est mis et haucé en sa chaire et autorité. Mais avant tout cela, il est conduit devant la
 representation et effigie d'un certain Evesque, et là on l'admoneste serieusement, et sans
 flaterie, de se gouverner* aussi bien, et sagement que celui duquel il voit là l'image, lequel
 n'estant qu'un pauvre et abject escolier, durant une grande discorde advenue en l'election, fut
 3515 esleu comme par mespris, et toutesfois se porta il (124a) en homme de bien, et gouverna tres
 bien, et l'estat de l'Eglise, et les affaires et police* de la ville, et de tout le païs.

Or nul enfant des Ducs ou des Comtes du pays est receu à cest Evesché, seulement
 y appelle on et met en la dignité, quelqu'un qui soit de la simple noblesse. Or font ils cecy,
 non que le revenu de l'Evesché ne soit suffisant d'entretenir le train d'un Prince et bien grand
 3520 seigneur, veu qu'il est de grand proffit et puissance : mais c'est à fin que la dignité demeure
 és* mains de ceux qui sont chefs au chapitre, et de la noblesse du païs, de laquelle sont choisis
 la plus part des Chanoines. La prevousté* encor de l'Eglise d'Herbipoly est et honorable, et
 seigneuriale, et fault que quand un nouveau Prevost vient à cest office, qu'il aille visiter
 plusieurs villages et parroisses, sur lesquelles il leve les dismes, et là faire deffoncer quelques
 3525 muids de vin au peuple, et y mettre des tasses aupres à fin que chascun qui voudra, en puisse
 boire à sa fantasie*.

Les Franconiens ne different, ny en habitude, ny proportion de corps, ny en façons
 d'habits au reste des Alemans : et endurent fort le travail, adonnez tant hommes que femmes à
 cultiver les vignes, et ainsi personne n'y est oisif et sans rien faire.

3530 Ce peuple vend son vin pressé de sa pauvreté, et boit la belle eau clere, car il
 mesprise la biere, et ne tient compte de la cervoise, voire ne souffre* qu'on en porte en son
 païs : Il est vray qu'à Herbipoly durant le temps du jeusne on en y vend, mais c'est hors la
 ville et aux bateaux, à fin que ceux qui pour l'abstinence cessent en jeusnant de vin boire,
 ayent en lieu d'eau ceste boisson. Le Franconien est insolent, et fier de son naturel, ayant
 3535 grand opinion de soy, et fort presomptueux jusqu'à mespriser tout autre nation et peuple, et
 sont si piquans, et mesdisans des autres que les estrangers qui frequentent et conversent avec

Commentaire [E-B774]: Quels sont les seigneurs à qui la Franconie obeyt.

Commentaire [E-B775]: Herbipoly s'appelle en Alemant Virziburg.

Commentaire [E-B776]: Comme l'Evesque d'Herbipoly est mis en son siege.

Commentaire [E-B777]: Princes non receus à l'Evesché de Herbipoly.

Commentaire [E-B778]: Prevousté de l'Eglise d'Herbipoly.

Commentaire [E-B779]: Cervoise non permise de vendre en Franconie.

Commentaire [E-B780]: Mœurs estranges des Franconiens.

eux, s'ils ne sont trop legers en parole, n'ont garde de leur dire le païs de leur naissance. Ceux qui souffrent* patiemment leur gloire et arrogance sont les bien venus, et les souffrent* facilement d'habiter avec eux, et les ayant comme essayez avec ceste façon rigoureuse, les reçoivent souvent pour alliez et leur donnent leurs filles, et parentes en mariage, d'où advient que plusieurs de Sueve, Baviere, et de Hesse s'arrestent et sont domiciliez en Franconie. Les Franconiens sont au reste fort devotieux, et ayment le service de Dieu, toutesfois sont ils à presens adonnez à deux grans vices, à sçavoir le blaspheme, et larcin, l'un leur semble beau, et l'autre honneste, et à eux permis et loisible* dés long temps. Ils ont plusieurs merveilleuses et estranges* façons de faire, lesquelles je decriray, à fin que ce que l'on recite ailleur des estranges* nations, ne semble faux, et soit acompté* à fable*. Les cinq sepmaines qui precedent la nativité de nostre seigneur tous les Jeudis on voit de nuit les enfans, tant filles que garçons aller heurtans de porte en porte, et chantans des chansons, qui contiennent la prochaine nativité du sauveur de tout le monde, et souhaitent le bon an à toute la compagnie, et pour cest office et message plaisant ceux qui sont és* maisons leur donnent des poires, pommes, et noix, et d'autres les estreinent* de quelque petite piece d'argent. (124b)

Avec quelle joye ils reçoivent et honorent la feste de la Nativité de nostre seigneur, et ce dans les temples, non seulement le clergé, mais encor tout le peuple, on le peut recueillir en ce qu'on voit tous les ans en telle feste la representation d'un enfant nouveau né, posé sur le maistre autel, à l'entour duquel les enfans et fillettes vont sautans et dançans, et les vieux chantent avec un accord semblable à celuy des anciens Corybantes, desquels les fables* portent qu'ils s'esjouissoient* en Candie dans une Grottes du mont Ida, et dançoient autour du berceau de Jupiter jadis nourry, et eslevé en celle montaigne²⁸². Le jour des Calendes de Janvier qui est celuy où l'an des Chestiens commence, et d'où nous prenons le commencement des supputations du cours du temps, on voit en Franconie, les parens et amys s'entre-acoster, et se salüans ensemble, et touchans la main se souhaitent l'an nouveau pour heureux, et proffitable, et passent celle journée s'esjouissans*, et banquetans ensemble. Et suyvens l'ancienne coustume prise de leurs ayeux, ils s'entr'envoyent les uns les autres des presens qu'on appelle estreines*, et jadis les Romains les disoyent Saturnalices, à cause qu'on en usoit ainsi entr'eux aux festes des Saturnales, et les Grecs les appelloient Apophoretas²⁸³. Sur ceste façon de faire, l'année passée je feis quelques vers en telle substance.

Par huit jours continuz honorans ta naissance

O Christ vray fils de Dieu, et Dieu vray en essence !

3570 *Des himmes nous chantons : et puis à nos amys*

Commentaire [E-B781]: Vices des Franconiens.

Commentaire [E-B782]: Ceremonies ordinaires en Franconie.

Commentaire [E-B783]: Corybantes, voy Ovid[e] és Fastes. Lactance de la fauce relig[ion] liv[re] 1. cha[pitre] 13.

Commentaire [E-B784]: Estrénes sont de longue et ancienne coustume, voy Macrob[e] 1. des Satur[nales].

Des presens nous faisons, qui de bon cœur sont pris,

De Levraux, ou Chappons, ou d'un gasteau insigne

Où engravée soit l'armoire plus digne

De celui qui le donne, ou dedans un panier

3575 *Dix pommes nous mettons venans de l'Orengier,*

Dix pommes nous mettons my vertes my dorées

En un Vase de Buys : et diverses dragées

Dans une tasse d'or, pour en faire present

A l'amy pres de nous, et onc du cœur absent.

3580 A la feste de l'apparition de nostre seigneur (par nous ditte les roys) chacune maison fait faire un gasteau composé de farine blanche et pure, de miel, poivre et gingembre : puis est crée un Roy en la façon qui s'ensuyt. La dame du logis est celle qui fait le gasteau, auquel en le petrissant elle met une petite piece d'argent : puis en le faisant cuire en la braise et astre net, et bien chaut du fouyer*, le depart* et coupe en tout autant de pieces qu'il y a de

3585 personnes en la maison, et en donne à chascun la sienne : Toutesfois en y a il des parties assignées, premierement à nostre seigneur Jesus Christ, et à sa glorieuse mere la vierge Marie, et aux trois sages qui le vindrent adorer, lesquels on donne aux pauvres pour Dieu. En la part de quiconque escheoit* qu'on trouve la piece d'argent mise au gasteau, celui estant salué comme Roy, est assis en chaire et eslevé trois fois en hault avec joye, acclamations et plaisir

3590 de toute la compaignie : Le roy aussi levé en hault a de la craye en la main droite, et toutes les foys qu'on le hauce, il (125a) fait autant de croix au plancher de la sale, ou chambre où ils sont assemblez, d'autant qu'ils portent grand respect et reverence aux croix comme le signe de grand effait, et qu'ils estiment les preserver de grans inconveniens, et durant les douze jours qui sont entre Noël, et la feste des Roys, il n'y a maison en Franconie qui soit habitée,

3595 laquelle on ne parfume et encence avec encens, ou autre chose aromatique, et odoriferante contre la force des malins esprits, et pour obvier* aux ensorcellemens des enchanteurs. Il n'est guere grand besoing de dire avec quelle façon ils se gouvernent* les jours gras qui precedent le Caresme : veu qu'on sçait comme les reste des Alemans, desquels les Franconiens ne degenerent*, se gouvernent* en ceste folle et debauchée feste. Car on y mange et boit, et y fait

3600 tant de sortes d'esbatemens*, qu'il semble que jamais plus on ne doive avoir la jouissance de tel plaisir, et que lendemain il faille partir de ce monde, et ce jour soit fait pour rassasier tout le desreglé appetit du corps, pour le dernier adieu de ses aises. Il n'y a si petit qui ne tasche d'inventer quelque nouveau jeu et spectacle, pour donner recreation et à l'esprit, à la veuë des regardans, et qui puisse les attirer en admiration, et à fin que la honte* ne les retarde de rien

Commentaire [E-B785]: En France on y met une febve.

Commentaire [E-B786]: Feste de mardy gras prises des idolatres.

3605 faire, ils se masquent et desguisent, les hommes vestans l'habit des femmes, comme elles
aussi insolemment, et peu honnestement vestent celui des hommes. Les aucuns*, voulans
reprenter des Satyres, ou plustost des Diabes, se paignent le visage de vermillon, ou
d'ancre, et prennent des abillements effroyables, et abominables : et d'autres vont tous nuds
3610 courans ça et là, de mesme façon que faisoient jadis les **Lupercaux** Latins, desquels je pense
que ceste vilaine coustume soit venuë et escoulée parmy nous²⁸⁴. D'autant que cecy n'est en
guere different aux ceremonies lupercales²⁸⁵ celebrées jadis par la jeunesse Romaine, et
enfans des meilleures maisons au moys de Febvrier, en l'honneur de **Pan Lycée**²⁸⁶ : lesquels
3615 tous nuds, et ayans le visage taint en sang, couroient avec des fouets par la ville frapans
d'iceux, tous ceux qui se leur offroyent au devant : là où nos Lupercaux Franconiens frapent
sans discretion, ny esgard de personne les passans avec des sachets pleins de cendre. C'est cas
estrange* que **le jour des cendres** en plusieurs lieux on voit que les garçons de toute une
paroisse s'assemblent, et prennent toutes les filles qui durant l'année auront frequenté les
dances plus que les autres, et les atellent comme chevaux, ou jumens à un chariot, sur lequel
3620 est assis un menestrier sonnans et joüant de quelque instrument, et les conduisent en cest
equipage jusqu'à la premiere riviere ou Lac qu'ils rencontrent. Je ne vois aucune raison qui
les meuve à ce faire, si ce n'est qu'on die que par ce moyen ils les vueillent purger des fautes
par elles commises, de ne s'estre point abstenues de suyvre leur legereté dançant ainsi contre
le commandement de l'Eglise. **A la my Caresme**, et lors que l'Eglise nous enhorte* de nous
3625 **resjouïr**, en mon païs la jeunesse s'assemblant fait une effigie de paille, representant la mort
ainsi qu'on a de coustume de nous la paindre et tirer, et la met au bout d'un baston la portant
par les villages voisins, non sans crier et braire*, la venuë d'une chose si gentille*. Il y en a
qui bienviennent* et caressent* courtoisement ces porte-mort, et les repaissent de lait, pois, et
poires sechées (125b) au four (viande* de laquelle nous usons en Caresme) et renvoyent ainsi
3630 la mort, laquelle par d'autres n'est si doucement traitée, à cause que l'estimans annonceuse de
mauvaises nouvelles, la chassent de leurs maisons et limites avec injures, et coups de baston.
En la mesme saison encore oserve l'on ceste coustume : les jeunes garçons de tout un village
entortillent quantité de fouërre* autour de quelque vieille roüe de charrette et la portans sur
quelque haulte colline, ou cousteau, apres plusieurs jeux et passetemps acoustumez (pouveu
3635 que la rigueur du froid n'y donne empeschement) esquels ils passent le temps jusqu'au soir,
sur le tard il mettent le feu au fouërre*, et voyant la roüe bien enflammés la gettent du haut en
bas de ceste montaigne : laquelle donne un spectacle effroyable à ceux qui ne sçavent la
coustume du païs, si que plusieurs les plus rudes*, estiment que ce soit le Soleil, ou la Lune
roüer du Ciel en terre. Mais venuë la feste de la resurrection de nostre seigneur, et la veille de

Commentaire [E-B787]: Lupercaux à Rome, voy Plutar[que] en la vie de M[arc] Anthoine. Ovid[e] aux Fastes. Virgil[e] 8. Eneid[e]. Varron .5. de la langue Latine.

Commentaire [E-B788]: Pan Lycée voy saint August[in] cité de Dieu, l[ivre] 18. ch[apitre] 17. Pausanie li[vre] 8.

Commentaire [E-B789]: Ceremonie estrange du jour des Cendres.

Commentaire [E-B790]: C'est le 4. dimanche dit Laetare.

Pasques quelque riche homme du village fait faire un gasteau ou deux, pour les garçons, et
 3640 pour les filles pour gagner lesquels, s'estant faite une bien grande assemblée de peuple sur le
 tard et dans quelque grand pré, ceste jeunesse faut que gaigne les gasteaux à la course. Le jour
 des dedicaces des Eglises, et festes des saints Patrons des Parroisses, dequoy on fait
 solennité* annuelle, suyvant la bonne et ancienne coustume des Chrestiens, il n'y a Bourg, ny
 3645 village, qui ne pense faire grand honneur à la sainteté du jour, en s'esjouissant*, et faisant
 grand chere : c'est là que vient la jeunesse des autres lieux, non pour visiter les saints lieux,
 tant, que pour y voir, et frequenter les dances, où ils viennent embastonnez, comme s'ils
 alloient à la guerre, laquelle souvent ils y rencontrent, ou eux-mesme s'esmeuvent, allans et
 revenans à troupes, et le plus des fois s'en allans à leurs maisons les testes rompues, et
 sanglantes. Les trois jours que selon la Loy, et ordonnance Apostolique on celebre les
 3650 processions generales des rogaisons* avant l'Ascension nostre seigneur, en Franconie
 s'assembleront plusieurs croix, c'est-à-dire paroisses (car ainsi baptisent ils le nom des
 assemblées du peuple marchans sous la signe de la croix de son Eglise) et estans dedans les
 temples un chascun à part soy fait son chant, et priere, et non tous ensemble : et là les fillettes
 et petits enfans vestus honnestement, et gentiment marchent avec des chapelets de fleurs, et
 3655 verdure, et de guirlandes sur leurs testes, et des bastons de Saule verdoyant en leurs mains.
 Les Prestres de chascune Eglise et parroisse escoutent attentivement le chant chascun de ses
 parroissiens, tellement que ceux qui ont le mieux, et le plus doucement chanté, ont, suyvant
 leur sentence, et selon l'ancienne coustume et institution, certaines mesures de vin pour
 desalterer leurs gosiers enroüez. Durant les Feries de Pentecouste presque par toute
 3660 l'Alemaigne on observe cecy : que tous ceux qui ont des chevaux s'assemblent, ou qui en
 trouvent à present, et menent un prestre aussi à cheval, lequel porte le saint Sacrement, et en
 cest equipage ils font le tour par tout le territoire chantans des hymnes, et oraisons, et prians
 Dieu qu'il luy plaise garder les bledz, fruits, et moissons de tout peril, danger, et infortune :
 soit de bruisne, gresle, orage, ou tempeste. Le jour saint Urbain, les vigneronns és* lieux où le
 3665 vin croist, (126a) mettent une table en la place, ou autre lieu public la couvrans d'une belle
 nappe, de fueillages, herbes, et fleurs odoriferantes, et dessus posent l'Effgie et petite image
 du bien heureux Evesque : que si le jour est cler et serain*, ils boivent à grands traits et se
 resjouissent en l'honneur du bon saint : mais si le Ciel est couvert, et qu'il pleuve, tant s'en
 fault que le saint soit honoré que plustost ils gettent contre son image de la bouë, et sallissent
 3670 d'eau orde et puante, et la nappe, et ce qui est dessus. Car ils se font à croire que selon que ce
 jour se porte, que la vigne estant encor en fleur, en croist, ou diminue pour l'espoir de la
 vinée* l'an present.

Commentaire [E-B791]: Courses d'enfans à Pasques en Alemaigne.

Commentaire [E-B792]: Comme les saints sont honorez en Franconie.

Commentaire [E-B793]: Ceremonies aux rogations en Franconie.

Commentaire [E-B794]: Benediction des champs le jour de la Pentecouste.

Commentaire [E-B795]: Sotte et peu Chrestienne façon de faire.

Commentaire [E-B796]: Feux de joye la vigille saint Jean Baptiste. Ceremonies observées à ce feu.

Le soir de saint Jean Baptiste en toutes les villes, bourgades, et villages, de presque toute l'Alemaigne on fait **des feux de joye**, où s'assemblent hommes et femmes de tous aages*, dançans et chantans tout autour du feu, y observans encor plusieurs superstitieuses façons de faire. Et se font des tissus chapeaux et ceintures d'Armoise, et vervaine, et portent des bouquets de fleurs qu'ils appellent Esperons, à cause qu'elles en ont quelque similitude, et regardent le feu seulement par les entre-ouvertures de ces fleurs, estimans que ce regard empesche que tout durant l'année ils n'auront plus aucune douleur aux yeux.

3675
3680
3685
3690
Ceux qui s'en veulent aller avant que le feu soit estaint, y gettent premierement les herbes desquelles j'ay dit qu'ils se ceignent, et disent telles ou semblables parolles : Avec cecy s'en aillent et soyent mises à neant et devorées du feu toutes mes infortunes et malheurs. Devant la Forteresse qui est au mont de la cité d'Herbipoly, ou Wirtziburg les Domestiques de la maison de l'Evesque, font aussi le feu dans lequel ils mettent des caques et barils deffoncez mis au bout de quelques bastons, lesquels estans enflammez avec du salpêtre et autres matieres, ils sont esleveez en l'air, de sorte qu'ils sont portez et lancez jusques dans le fleuve Mogan : qui n'en auroit jamais l'experience, penseroit que ce fust quelque dragon volant, et vomissant flammes ainsi qu'aucuns* les faignent estre. En mesme saison ils font des pots de terre tous pertuisez, que les filles orment de fleurs, et roses vermeilles, et puis mettent une chandelle allumée dedans, et les posent sur le feste et sommet des maisons, pour y servir de falots et de lampes.

3695
3700
Aux villages les garçons à marier portent des Pins tous entiers, et essartent, et en coupent tout le branchage qui est en bas, et orment, et embellissent le hault et chevelure de l'arbre, de miroirs, pieces de verre, escussions et autres choses resplendissantes et qui reluysent, laissant l'arbre ainsi planté tout autant que l'Esté dure. En l'Automne les raisins estans meurs²¹⁴, il n'est permis à personne de vendenger sans le congé* du seigneur à qui il doit la disme, et nul devant l'autre, ains* tous ceux qui ont des vignes en un cartier vendengent ensemble, et le despechent* en deux, ou trois jours, d'autant qu'on depart* les cartiers chascun à son jour, suyvant l'ordonnance du seigneur, et aux vallons on met au pied du vignoble qui és* coustaux, ce qui appartient pour le dismage. Ceux qui veulent vendenger plus tard que les autres, faut que non seulement ils ayent licence de ce faire, ains* encor qu'à leurs propres despens ils facent porter les dismes (126b) au pressouër du seigneur. Les vendanges finies, à cause qu'à Wirtziburg **il y a des jeunes hommes commis à controller ceux qui payent, ou font fraude à payer la disme et font satisfaire à chacun ce qui luy est deu, ces**

²¹⁴ Mœurs. « Meur » est une orthographe banale pour « mûr ».

3705 **jeunes**, tout finy qu'est chacun fait des torches de paille estans aux champs, qui y est aportée tout expres, et les alument, et entrent avec ceste clarté le soir en chantant dans la ville : car ils estiment qu'avec ceste ceremonie ils purgent et bruslent l'Automne. Les Franconiens celebrent avec grand allegresse les festes des deux illustres et sains Evesques, Martin et Nicolas, toutesfois en diverse maniere : car à saint Martin on le festoye à table et en hauçant le

3710 gobelet, et saint Nicolas est honoré à l'autel et Eglise. Aussi n'y a il homme tant soit il pauvre ou chiche, et tenant qui ne mange quelque volaille, ou piece de porc, ou de veau rostie, et qui n'eslargisse* sa conscience et sa bourse à bien boire, d'autant qu'alors chacun taste ses vins nouveaux, et en fait taster à ses voisins : voire à Wirtziburg et plusieurs autres lieux en ce jour, on en donne pour Dieu aux pauvres. **On y fait combattre en un parc, et closture deux**

3715 **sangliers eschauffez, et esmeus, à fin qu'à coups de dens ils se deschirent l'un l'autre : et iceux mis à bas, et acablez de blessures le peuple en a une partie, et l'autre est distribuée aux magistrats.** Le jour Saint Nicolas les enfans qui vont à l'Escole, eslisent entr'eux trois, l'un desquels est l'Evesque, et les autres sont ses diacres : cest Evesque est le jour de la feste conduit à l'Eglise par toute la troupe des Escoliers, acoustré et vestu en habits pontificaux,

3720 avec lesquels il assiste au divin service : lequel finy, luy et ses diacres s'en vont chanter de porte en porte pour recueillir quelques deniers, et nient que ce soit aumosne, ains* seulement subvention charitable deuë à l'Evesque. On apprend les enfans à jeusner la veille dudit saint, avec ceste ruse que leur mettans le soir, lors qu'ils dorment, quelque piece d'argent dans leurs souliers, on leur fait entendre que c'est de la tres grande liberalité du saint Evesque : et pour

3725 ceste raison il y en a qui jeusnent si obstinément que pour l'esgard de leur santé, on est contrainct de les forcer et contraindre de manger. Voila les coustumes et façons de vie des Franconiens, et les ceremonies et superstitions, ausquelles ils s'adonnent le long de l'année.

Commentaire [E-B797]: Autant en fait on à Bordeaux en Gascoigne quant au controullement.

Commentaire [E-B798]: Tout cecy est assez indigne d'estre recité.

3730

XVIII. Du pays de Sueve, des mœurs tant anciennes que modernes des Sueves²⁸⁷. Chapitre 17.

Sueve province de la Germanie, est limitée de nostre temps par ces bornes : les Bavières luy sont à l'Orient, vers l'Occident elle est jointe au Rhin et païs d'Helsace : le Midy* luy presente les Alpes, et au Nord luy gist la Franconie. Elle a esté ainsi nommée des Sueves peuple Scythique, et qui passa en Alemaigne de celle part de Sarmatie, où à present sont la Prussie, Livonie, ainsi que tient Sabellique, et semble que Lucan le vueille approuver quand il dit :

Commentaire [E-B799]: Description du païs de Sueve comme il se comporte à present.

Commentaire [E-B800]: Sabellique Enn[eade] 6. li[vre] 6.

Commentaire [E-B801]: Lucan li[vre] 2. de la guerre civile.

3740

De l'extreme Aquilon les Sueves blondz cheveux sont venuz et sortis²⁸⁸. (127a)

[Laquelle opinion est si certaine que les anciens ne l'ont pas doutée, veu que Tacite descrivant les Germains les estend jusqu'aux isles septentrionales, et à la terre des Goths, et des Suedes²⁸⁹, et Cesar en ses Commentaires²⁹⁰, et Strabon²⁹¹ les disent les plus grands peuples de la Germanie, tellement qu'ilz tenoyent les païs qui sont compris dès le Rhin jusqu'au fleuve Vistule, contenant Saxons, Boësmes, Moraves, et autres qui jadis furent compris sous le mot de Slave, quoy qu'ils fussent apellez en diverses sortes, selon le païs que chacun habitoit. Mais du temps que regnoit en France et Alemaigne Clovis le grand, les Sueves laissans leur ancien domicile s'espandirent plus avant, et comme les autres Septentrionaux vindrent courir les terres de l'Empire, s'arrestans le long du Rhin, et aux sources d'iceluy et du Danube pres les Alpes se faisans seigneurs d'une partie des Gaules et de la Germanie, et desquels sont sortis sans aucune difficulté les Suisses qui chasserent les Helvetiens jadis peuple si puissant, de leurs terres. Aussi lysez Strabon, et verrez qu'il divise la Sueve en trois. La grande partie de laquelle il met en la grand Germanie du Rhin jusqu'au Danube, l'autre en la forest Hercinie tirant vers l'Italie, et la troisieme en la Gaule Celtique, où à present est le païs des Suisses. Or que les Sueves soyent sortis des parties Boreales Pline le tesmoigne disant : que les Jasiges, et Sarmates tenoyent les champs et planure*, les Daces chassés par iceux avoyent les montaignes et forests pour demeure, jusqu'au fleuve Pathisse, et que la riviere Amorois les separoit des Sueves, et Royaume Vannian : Or l'apelle il royaume Vannian, à cause qu'un certain Vannie estoit leur Roy, et prince souverain : et voila quant à leur premier siege, et remuerent d'un lieu en autre : quant au nom c'est chose assurée qu'ils le tiennent du premier roy qui regna sur eux, qui fut des enfans de Tuiscon et se nomma Sueve, et fut son siege et Royaume és* confins plus froids et septentrionaux de la Germanie,

Commentaire [E-B802]: Tacite livre des mœurs des Germains.

Commentaire [E-B803]: Cesar aux Commentair[es] livr[e] 4.

Commentaire [E-B804]: Strabon 7.

Commentaire [E-B805]: Aventin livr[re] 6. de l'histoi[re] de Baviere.

Commentaire [E-B806]: En quel temps les Sueves coururent la Germanie : environ l'an de grace 500.

Commentaire [E-B807]: Suisses d'où sont descendus.

Commentaire [E-B808]: Division du païs de Sueve en trois.

Commentaire [E-B809]: Pline li[vre] 4. ch[apitre] 12.

Commentaire [E-B810]: Beat Rhenan livr[e] 1.

Commentaire [E-B811]: Vannian royaume des Sueves de qui nommé.

3760

et du temps duquel on tient que la grand Isis vint en Alemaigne : soit que cela soit vray, ou
 3765 non, si est-ce que Tacite tient que **les Sueves adoroient Isis** en grand reverence, ou pour la
 memoire de sa venue, ou enseignez ainsi d'ailleurs.] Sueve fut premierement nommée
 Alemaigne du **lac Leman**, à present dit lac de Losanne²⁹². [Je ne veux icy laisser le lecteur en
 suspens, et comme dit branslant*, veu les absurditez qui s'ensuivent de ces opinions si
 diverses de dire que la Sueve est ditte Alemaigne à cause du lac Leman et ne dire l'occasion*
 3770 de ce Lac qui avoit ce nom, ains* que jamais les Sueves y vinsent habiter : or avons-nous
 assez parlé cy dessus du mot Alemant et d'où il est venu : mais accorder cest article du lac je
 ne puis, veu que les Sueves ont esté dits Alemans, ains* que occuper celle partie de Gaule, où
 est ce grand lac de Lozanne. Flave Vopisque en la vie de Probe Empereur parle des Germains
 et Alemans, qui estoient les Sueves, et dit qu'on les rechassa bien loing du Rhin, voyez le
 3775 mot Alemant plustost en campagne que la nation Germanique s'espandit en la Gaule : en
 laquelle ilz descendirent pour la premiere sous l'Empire de Valentinian, mais ilz en furent
 chassés ainsi que le chante Ausone²⁹³ poëte Gascon, et natif de Bordeaux, citoyen toutesfois
 et Patrice de Rome aux vers qu'ils fait à la louange de Valentinian, et Gratian Augustes : et
Ammian Marcellin²⁹⁴ ne le dissi(127b)mule point. Et le mesme **Ausone** parlant de celle
 3780 victoire contre les Alemans, use de telles parolles.

*Le Danube je suis qui caché sous le pois
 D'un rocher lentement se coule, et puis accrois
 Tout par tout discourant, quelque lieu que m'avance
 3785 Je suis à vous sujet et à vostre puissance
 Soit qu'à demy gelé je traverse les lieux
 Habitez par le Sueve hardy et furieux
 Ou que je voye encor gay les deux Pannonies
 A vostre mandement*, et Empire asservies.*

3790

C'est chose seure que ceste course* recitée par le Poëte avoit esté faite par les
 Alemans, et neantmoins il les apelle Sueves, et ce pendant ilz ne s'estoyent encor arrestez pres
 le lac Leman, qui estoit souz la puissance des Romains : car voila desja la seconde foys que
 les Sueves avoyent tasché d'envahir ceste province Romaine. Or que les Sueves fussent les
 3795 seuls Alemans, et distinguez ainsi des Germains, **Ammian** parlant de Constans filz du grand
 Constantin : lequel fut contraint de laisser Rome oyant les nouvelles comme les Alemans se
 ruoyent sur la Rhetie, voicy comme il en parle. L'empereur desirant de s'arrester quelque

Commentaire [E-B812]: Isis adorée en Sueve voy Tacite.

Commentaire [E-B813]: Voy Ammian livr[e] 16. qui parle de ce lac ains que les Sueves sortissent de leur pais septentrional.

Commentaire [E-B814]: Ammian li[vre] 27.

Commentaire [E-B815]: Ausone de la source du Danube.

Commentaire [E-B816]: Ammian Marcel[lin] liv[re] 16.

temps en la cité la plus superbe et Auguste de tout l'univers, pour y estre mieux à son aise, et jouyr de tout plaisir à souhait, il estoit effroyé d'heure à autre des certains advertissemens des courses* des Sueves en la Rhetie²⁹⁵. Et parlant de leur deffaitte, il leur donne le tiltre d'Alemans comme estans eux aussi proprement apellez²⁹⁶. Et Paul diacre parlant de Dociruf fuitif des Lombards et qui s'estoit retiré à l'Empereur Maurice, dit : Cestuy estoit sorty du sang des Sueves, c'est-à-dire Alemans, et avoit esté nourry entre les Lombards, et crée leur Capitaine²⁹⁷.]

Commentaire [E-B817]: Paul diac[re] liv[re] 8. en la vie de Maurice.

3805 Sueve donc est celle qui contient la plus part des hautes Alemaignes estant arrousee de ces deux rivieres tant fameuses le Rhin et le Danube : le premier s'engoulphe* d'un pas assez lent et court voyage, et flux en l'Ocean du costé d'occident : là où le Danube au contraire prenant sa course vers l'orient, ares avoir arrousee plusieurs Provinces, et s'estre esgayé* d'un long trait* par les païs d'infinis peuples se va rendre en la mer Pontique ou Majour. Le terroir* de Sueve est meslé de montaignes et vallons s'estendans en belle

Commentaire [E-B818]: Cours divers des deux rivieres le Rhin, et le Danube.

3810 planure* : la terre y est fertile comme celle qui n'est en friche, en lieu quelconque, si ce n'est où les lacs, les boys, ou les montaignes ont leur place et assiette*. Il y a plusieurs boscs et forests, et c'est pourquoy les habitans du païs sont grands veneurs, et adonnez à la volerie du gibier, et autre sorte de tendre aux oiseaux : les bleds et fourment y croissants en abondance, et bien fournie de bestail en toutes sortes. Les vallons y sont arrousez sans cesse d'une infinité de flotellans* ruisseaux, et gentilles rivieres qui engressans le plat païs, s'en vont tous s'escouler et rendre dans le Rhin, ou Danube. En somme toute la province jouist d'un air serain* et salubre, est embellie des belles et riches villes, et citez, de chasteaux, bourgs,

Commentaire [E-B819]: Condition du païs de Sueve.

3815 et villages : les forteresses y sont plantées en telle sorte que l'art et la nature travaillent à les rendre presque inexpugnables : et quant à ce qui touche la chrestienté : les grands et somptueux temples, les colleges, monasteres et convents de diverses religions, et professions n'y manquent, et les Eglises royales, et parochiales y sont en beau nombre. Les montaignes y sont fertiles en mines d'argent, de fer, et plusieurs autres metaux. Le peuple y est en grande et presque infinie multitude, fort, audacieux et hardy, belliqueux, de belle et grande stature ayans blonds les cheveux, beau visage, et bien pourfilé* et ayant gentils* traits, gens d'un singulier esprit et bon entendement, et lesquelz Plutarque appelle les plus excellens de toute la Germanie.

Commentaire [E-B820]: Voy Lucan li[vre] 1. Silie Italiq[ue] li[vre] 2. Claudian liv[re] 1.

3820 La gloire de ceste nation s'est tellement jadis estendue que d'icelle sont sortis (ainsi qu'on trouve par les histoires) il y a long temps des Princes qui par leur vertu et proüesse sont parvenus à l'Empire, et lequel a demeuré plus d'un siecle en leur maison et famille. Mais ceste region depuis ayant esté rendue vefve et orpheline de ses Princes, ne sçay par quel

Commentaire [E-B821]: Il entend icy parler de Federic 1. et 2. et de Henry et Conrad : qui furent Roys de Sueve.

malheur, ou feneantise, s'est arrestée et a recullé estant au plus grand cours de ses forces et vigueur, et est tellement aneantie, qu'il semble que elle n'aye plus aucun moyen, je ne diray pas d'estendre et augmenter sa gloire et grandeur, mais encor de deffendre le peu qui luy reste
 3835 de bonne fortune. De ce peuple parle ainsi Cesar en ses Commentaires : Le Sueve est un peuple fort grand, et adonné aux armes plus que tout le reste des Germains : On dit qu'ilz ont cent bourgades et cantons, chacun desquels fournist tous les ans mille soldats bien aguerris, lesquels sortent hors de leur país pour guerroyer leurs voisins, ce pendant ceux qui demeurent à la maison travaillent tant pour se nourrir, que pour alimenter et fournir aux frais de ceux qui
 3840 vont à la guerre, et lesquels au bout de l'an vont aussi à la guerre, les autres venans se rafraichir*. Et par ce moyen ilz ne laissent jamais de cultiver leurs champs, et si ne discontinuent aucunement de suyvre l'exercice des armes : aussi n'ont ilz champ, ny terroir* qui soit à quelcun en son privé et particulier : et ne leur est permis d'arrester plus d'un an en un lieu pour y habiter.

Commentaire [E-B822]: Cesar Comment[aires] li[vre] 4.

3845 Or ne vivent ilz guere du pain, mais le plus de leur manger est du lait et de la chair, s'adonnans sur tout à la chasse : ce qui leur accroist et nourrist leurs forces, et cause que ilz sont de belle stature, tant pour l'esgard de la viande* qu'ils usent, et des exercices esquelz s'occupent tous les jours, que pour estre en grande liberté, comme ceux qui font tout ce qui leur vient en fantasie*, n'estans accoustumez dés leur enfance à devoir quelconque, ny
 3850 assujettis sous la rigueur de quelque discipline.

Commentaire [E-B823]: Champs communs jadis entre les Sueves.

Commentaire [E-B824]: Vie rude des anciens Sueves.

Et se sont tellement endurcis au travail, et habituez en ceste coustume, que jaçoit* que ilz habitent en une region, tres froide, si n'ont ilz autre habit que des peaux, lesquelles encor sont si petites, courtes, et estroites que la plus grande partie du corps en demeure à decouvert, et qui plus est, ilz se baignent souvent éz* rivieres. Ilz permettent aux marchans
 3855 l'entrée en leur pays, plus pour leur vendre le pillage que ilz font en guerre, que de desir qu'ilz ayent qu'on leur aporte rien de pays estrange*. (128b) Voire ne prennent plaisir à estre bien montez, comme sont les Gauloys qui achetent à grand pris leurs montures, veu que ceux cy se contentent des haridelles qui naissent en leur país et les acoustument si bien au travail que par un long usage ils les rendent bonnes pour le service. En guerre souvent ils descendent
 3860 de cheval pour combattre à pied, aprenans à leurs chevaux à ce pendant ne bouger de leur place, et soudain* la necessité* le requetant ne faillent* de remonter. Et n'y a rien qu'ils estiment plus vilain, ou qui mieux ressent la couardise, que d'user de selles, tellement que quelque nombre de cavalerie qu'ils voyent ayant les chevaux sellez, ils ne craignent à peu de force d'y donner dedans, et les assaillir. Ils ne souffrent* qu'on porte du vin en leur terre en
 3865 sorte quelconque, disans que cela amollist et oste la force aux hommes pour le travail, et ne

Commentaire [E-B825]: De cest habit voy Higinie li[vre] 1. t[ome] 7.

sert qu'à les effeminer. Et estiment que ce soit l'honneur de toute leur nation, s'il y a grand païs voisin d'eux qui soit en friche, d'autant que c'est signe qu'il y a grand nombre de citez, et de peuples qui n'ont peu soustenir leurs assaults et grande puissance. **Tellement que d'un costé des Sueves il y a plus de 600000. pas de terroir* et finages* vague et sans aucun labourage²⁹⁸.** Cornille Tacite encor parlant de l'assiette* d'Alemaigne et mœurs des Germain, dit ainsi des Sueves. Quoy que les Germain soyent distinguez entr'eux, ayant chacune Province son propre nom : si est-ce que l'appellation de Sueve leur est commune et generale. **La gentillesse de ce peuple est de s'accourir les cheveux, en les entortillant et noüant par-dessus la teste, car c'est ainsi que les Sueves estoient recogneus des autres germain,** et qu'entr'eux les libres et francs estoient discernez d'avec les serfs et esclaves. Aussi entre les Sueves, tous les francs laissoyent croistre leurs cheveux herissonnez* jusqu'à leur plus grande vieillesse qui leur pendoyent par derriere, et souvent les noüoyent en un toupet sur le sommet de la teste : toutesfois les Princes les avoyent et portoyent mieux peignez et ageancez que les autres²⁹⁹. En certaine saison de l'année ils s'en alloient en une forest sacrée, tant par l'ordonnance et superstition aprise de leurs majeurs, que d'une grande et effroyable reverence qu'ils portoyent au lieu : y alloient, dis-je, certains deputez et comme legats de chacun cartier et peuple de la Germanie : et là **massacrans un homme, et le sacrifians en un lieu touffu, et fort couvert d'arbres, ilz faisoient d'estranges*, cruelles et abominables ceremonies.** Et entroyent en ce saint pourpris* boscageux avec ceste façon de faire : Il ne fut permis à aucun d'y mettre le pied sans avoir les mains liées de quelque lien, afin de se recognoistre moindres que les Dieux, et de voir par là quelle est la puissance de la divinité, que si fortuitement il tomboit par terre, ne luy estoit loisible* de se lever, ains* se trainoit par terre : et tendoit à ceste folle superstition, qu'ilz recognoissoyent celuy d'où leur sang avoit origine, et le lieu où Dieu regnoit, et regissoit tout le monde, et que le reste de la terre leur obeissoit, et estoit sujette. Une partie encor des Sueves (comme dit est) ainsi que tesmoigne le mesme Tacite, sacrifioit à la Déesse Isis : et au reste tout ce qui estoit peculier aux Germain, et les façons de vie des autres voisins, estoient suivies et imitées par les Sueves. [Les armes desquels furent jadis celles que décrit Agathie, lors qu'il dit parlant (129a) de Leuthure et Bulthin Alemans c'est-à-dire Sueves³⁰⁰, qui menerent le secours aux Goths contre les Romains³⁰¹. Les soldats (dit-il) remplis de bonne esperance s'asseuroyent, et chacun aprestoit et acoustroit ses armes à sa fantasie* : les uns aignuisoyent leurs haches, les autres leurs javelots, et r'acoustroyent ce qui estoit rompu, ou descloué : Ainsi **les armes de ceste nation** sont de peu d'estoffe*, et lesquelles n'ont guere grand besoing pour les embellir de la main de l'ouvrier. Veu qu'ilz ne sçavent que c'est que de corselets*, cuirace, cuissots*, greves*, ny

Commentaire [E-B826]: Jusqu'icy sont les parolles de Cesar.

Commentaire [E-B827]: Tacite livre des mœurs des Germain.

Commentaire [E-B828]: Cecy est referé par Sidonie à tous les Sicambriens.

Commentaire [E-B829]: Estranges et cruelles ceremonies des Germain.

Commentaire [E-B830]: Goths secourus par les Alemans. Agathie li[vre] 2. de la guerre Gothi[que].

Commentaire [E-B831]: Armes anciennes des Sueves.

3900 soleretz*, ny de morions*, ou salades*, entant que la plus part vont ayans la teste nuë au combat³⁰². Puis ajouste, l'espée leur pend sur la cuisse gauche, et l'escu* sur le costé, l'arc, la fonde* et autres instrumens de trait sont hors de leur usage : seulement ont des doloueres*, et haches, et petits dards à la mode et coutume de leur pays, avec lesquels ils font de grands choses estans en bataille, et sur tout s'ilz peuvent venir aux aproches, et attaquer leur

3905 ennemy³⁰³ : Voila ce qu'en dit Agathie. Au reste, ayant les Romains attirez les Sueves à leur obeissance et amitié, ilz leur feirent cest honneur, qui leur demeura pour privilege jusqu'à nostre temps, d'estre tousjours les premiers en l'armée, et d'avoir la pointe aux combats plustost que autre nation quelle que fut.

En combien de lieux ce peuple s'est estendu, et en quel païs il a planté ses enseignes

3910 avant que estre vaincu par les François, je le diray le plus sommairement qu'il me sera possible, assuré que le lecteur diligent ne se fâchera de ma curiosité, qui me travaille pour luy donner de quoy se paistre, et contenter. La premiere course* faite jadis par les Sueves fut dés le temps que Pyrrhe Roy Epirien, feit la guerre aux Romains, car les Sueves Senniens, desquels parle Tacite, vindrent courir jusqu'aux terres d'Italie, et s'arrestèrent le long de la

3915 mer Ionique, qu'à present on apelle le goulphe de Venise : et dequoy fait assez de foy **Jornandé** en sa guerre Gotthique, tellement que par ce qu'il en dit, on peut recueillir que les Sueves tenoyent encor la Dalmatie du temps de l'Empereur Justinian³⁰⁴.

Après, leur second voyage s'adressa és* lieux, où à present est le païs de Boësme, Lusatie³⁰⁵, Misnie³⁰⁶, Slesie³⁰⁷, Moravie³⁰⁸ et Autriche, pres et le long du fleuve Albis : et

3920 cecy advint du temps de l'Empereur Justinian, ce que tesmoigne **Procopie** disant : Apres ceux-cy sont les Toringes gens barbares, lesquelz par l'octroy et permission d'Auguste Cesar tindrent celle terre, pres lesquelz furent les Bourguignons, et vers l'Aquilon sont les Sueves : et sont les Sueves un peuple puissant et libre, et qui de long temps jouist de ces terres. Les

autres courses* et voyages se recueillent aisément, comme celle qu'ils feirent en Westphalie

3925 et Hesse, ainsi que le décrit **Cesar** en ses Commentaires sur la guerre Gallique³⁰⁹, où je renvoye le lecteur : Or que les Sueves se soyent ruez sur les terre Saxonnnes, qui estoient les Westphaliens, et Hessiens : lisons **Paul diacre** en l'histoire des Lombards : où il parle de la paix faite entre le Saxons, et Munnole et de l'occasion* d'icelle³¹⁰, et dit ainsi : Lesquels (c'est-à-dire les Saxons) de retour que furent en leurs terres, les trouverent occupées par les

3930 Sueves et autres nations, contre lesquelz comme ilz feissent guerre, ilz furent rompus, n'ayans voulu accepter les conditions assez raisonnables de paix par les Sueves proposées : (129b) ce qui advint peu de temps apres la mort de Justin Empereur³¹¹.

Commentaire [E-B832]: Privilege donné par les Romains Emper[eurs] aux Sueves. Lambert Schafnaburg en la vie de Henry 4.

Commentaire [E-B833]: 1. Course des Sueves. Voy Polybe livr[e] 2.

Commentaire [E-B834]: Jornand[ez] li[vre] de la guerre Gotthiq[ue] et des successions des temps.

Commentaire [E-B835]: Seconde course des Sueves.

Commentaire [E-B836]: Procop[ie] livr[e] 2. de la guer[re] Gotthiq[ue].

Commentaire [E-B837]: Troisieme course des Sueves.

Commentaire [E-B838]: Cesar 1. et 4. de la guerre Galliq[ue] et Tacite liv[re] 2. de l'histoire d'Auguste.

Commentaire [E-B839]: Paul diac[re] histo[ire] Lombard[e] livr[e] 1. chap[itres] 6. et 7.

Le quatriesme voyage des Sueves, fut où à present est celle grand estendue du païs
 Lorrain, selon l'ancien denombrement de ses Provinces, et d'Helsace, en quoy est comprise la
 3935 nation Bourguignonne : mais en cela il fault tousjours venir là, que les Alemans d'outre le
 Rhin estoyent compris la plus part souz le long de Sueve, suyvant ce qu'en avons allegué* de
 Tacite. Leur cinquiesme desbord* fut en la Rhetie, qui à present est proprement la Suevie, à
 cause qu'ilz s'y arresterent, et comme plus tard ils y sont venus, aussi en ont ilz laissé le nom
 à la contrée, ce qui advint du regne de l'Empereur Honorie, quoy que aucuns* se couvrans de
 3940 l'histoire de Vellée, veulent dire que cela fut du temps d'Octavian Auguste, mais ce n'ont esté
 les seuls Sueves qui ont jadis couru ce païs, et qu'aussi il apert que ailleurs ilz adressoyent
 leurs voyages. Il est vray que souvent ilz tascherent d'y mettre le pied, mais ilz en furent
 chassez, comme durant l'empire d'Aurelian, et Probe, que les Alemans feirent de si grandes
 courses* par les Gaules et la Germanie : mais ils furent deffaits par les Romains, et y
 3945 perdirent tout ce qu'ilz avoyent butiné* en leurs courses* et ravages. Et du temps du grand
 Constantin ils avoyent si bien besoigné, qu'ilz estoyent venus à bout de leur affaire, s'estans
 faits presque paisibles possesseurs de Rhetie : Mais Constans fils du grand Constantin, et
 Julian l'Apostat leur rompirent pour ce coup là leur entreprise. Et autant leur en advint lors
 que Gratian tenoit l'Empire, car ils y furent bien frottez, et forcez de se retirer avec leur court
 3950 honte : ce que Ausone Poëte chante, disant :

Nonce je veux voler dessus l'onde Pontique
Pour courir annoncer à Valens, cure unique
Du Ciel, ceste nouvelle, et raport bien heureux
 3955 *Que par fer, fuite, et feu le Sueve furieux*
*Est accablé et mort, et plus le Rhin n'incite**
Le Gauloys de l'avoir pour deffence et limite.

A la fin tant feirent ces barbares d'essays contre la region qui à present porte leur
 3960 nom, que elle leur ceda, et demeura pour gage et habitation durable, et ce comme j'ay dit
 estant Empereur Honorie, car quelque effort qui y sceut faire Stilicon, si demoura le champ
 aux Sueves, fust que Stilicon connivast*, et ne voulust y aller à toute force, ou que ses
 ennemys estoyent plus gaillards que ses bandes* et gendarmerie, ou comme il est plus vray
 semblable, que craignant que ceux-cy ne s'alliassent avec Attile, lequel avec grande puissance
 3965 venoit sur les terres de l'Empire, et ne causassent la ruine entiere du nom et pouvoir de la

Commentaire [E-B840]: Quatriesme course des Sueves. Voy Luitprand livr[e] 4. ch[apitre] 12. et Othon Frisinghien liv[re] 1 cha[pitre] 8. de la vie de Federic Emp[ereur] 1. de ce nom.

Commentaire [E-B841]: Cinquiesme course des Sueves.

Commentaire [E-B842]: Vopisque en la vie d'Aurelian et de Probe.

Commentaire [E-B843]: Ammian Marcellin livr[e] 16. et 17.

Commentaire [E-B844]: Ausone.

Monarchie des Romains. Or que il y eust paix entre les deux nations Romaines, à sçavoir, et Sueve, **Claudian**, qui estoit de ce mesme temps le tesmoigne, disant :

Commentaire [E-B845]: Claudian à Honorie Emp[ereur].

Borée va tremblant, qu'une seule secousse

3970 *L'ait ainsi desarmé, et presque s'en courrouce*

Et les vents Aquilons de t'obeyr contrains (130a)

Voyent sur les deux bords des grands fleuves Germains

Les passans, de quel main le Sueve travaille

Et comme avec le soc la terre il desentraille,

3975 *Et deux terroirs* voyant, s'enquierent qui des deux*

Est au Romain puissant, ou au Sueve hideux.

Et quoy qu'il en soit, et en quelque temps que les Sueves ayent osté la Rhetie aux Romains, si apert il, que **du temps de l'Empereur Zenon³¹²**, que Theodoric roy Goth fut receu

3980 **et joint à la société de l'Empire**, le país de Sueve, ja* sujet aux Romains, sous ce nom fut donné par le Goth à un nommé Fribade en tiltre de Duché, et y fait presidant un nommé Severian Comte, pour faire à chacun justice. **La dernière course* des Sueves** fut en Gallice en

Commentaire [E-B846]: Zenon fait confort de l'Emp[ereur] Theod[oric] roy des Gothz. Paul diacre li[vre] 6. en la vie Odoacre.

Espagne, jaçoit* qu'il y en ayt deux precedentes, l'une à Wittemberg, du temps de Valentinian, et au paravant, comme on peut recueillir de **Tacite** sous l'Empire de Tibere³¹³ : et

Commentaire [E-B847]: Voy Cassiodore en l'Epist[re] de diverses cognitions.

3985 l'autre en Italie du costé de Tirol et Istrie³¹⁴, **lesquels furent vaincus pres le lac de la Garde sous Galien Empereur** : et depuis y rentrerent du temps d'Honorie par les ruses et **meschanceté de Stilicon** qui conspirant contre son seigneur les y fait passer, mais ce fut à son

Commentaire [E-B848]: Com[ille] Tacite li[vre] 3. des Anna[les].

prejudice, car il fut occis avec son filz qui estoit encor payen, et lequel il vouloit faire Empereur pour la ruine des Chrestiens : La dernière donc fut celle qu'ilz feirent passans en

Commentaire [E-B849]: Voy Beat Rhenan de la Germ[anie] liv[re] 2. Voy Eutrope[le] li[vre] 9. Aurele Sext[us] en la vie de Claudie Empereur.

3990 Espagne, où desja ils avoyent esté sous l'Empire du susdit Galien, et prindrent la cité de Tarrascon, ainsi que tesmoigne Eutrope³¹⁵ : mais ce voyage que je dis à present fut depuis, à sçavoir lors que les Wisigoths tenoyent les Espagnes, et que **Theodoric regnoit sur eux**,

Commentaire [E-B850]: Trahison de Stilicon voy Jornand[ez] liv[re] des successions des temps.

lequel eut plusieurs guerres avec les Sueves, et ruina presque toute leur race, à cause qu'ils avoyent conspiré contre luy, toutesfois **ayant fait mourir deux de leurs Roys regnans en**

Commentaire [E-B851]: Ce fut Theodoric 2. qui regnoit l'an de grace .476. Voy Ritie, des Roys d'Espagne liv[re] 1.

3995 **Galice**, à sçavoir Reciaire, et Achiulphe il pardonna à ce qui restoit, par le moyen des Evesques qui l'en prient. Tout ce discours en est fait par **Jornandez Alan** en sa guerre Gothique³¹⁶. Et de ces roys du sang de Sueve, les princes Portugais estoient descendus

Commentaire [E-B852]: Rois Sueves occis en Espagne par les Goths.

jusqu'à ce que **Alphonse prince Lorrain** y changea la famille : car Theodoric, comme dit Jornandez, permit aux Sueves d'eslire sous son obeissance et hommage un Roy de leur

Commentaire [E-B853]: Jornand[ez] en la guerre Gotthiq[ue].

Commentaire [E-B854]: Princes Lorrains en Portugal.

4000 nation³¹⁷ : et voila quant à ce qui restoit à recueillir de nostre auteur pour l'embellissement de son œuvre : parainsi poursuivons ce qu'il en est dit.] Mais les mœurs des Sueves ont esté changées depuis ce temps, que dis-je des Sueves, mais bien de toutes les nations, et ce qui est le plus à plaindre, c'est que tout est allé tousjours en empirant. Car à present les plus riches, et puissants d'entre les Sueves presque tous s'adonnent à l'estat de marchandise, s'assemblans

4005 en une troupe et société, et font une bourse commune, où chacun sçait quelle somme d'argent il doit y conferer*, avec laquelle ilz achetent non seulement des soyes, especeries, et drogues aromatiques que on tire et porte des pays estrangers, et outre-marin : ains* encor s'amusent à des quinquelleries* et petitz fatraz*, comme cueilliers, esguilles, miroirs, poupées, et autres telles denrées, achetent aussi pour garder les vins, et les bleds. Ce que je ne loue pas

4010 grandement, veu que ceux-cy achetans à bon marché, ce que puis apres ilz revendent au double, ne portent (130b) pas seulement prejudice au pauvre laboureur, ou artisan, qui est contraint l'acheter deux fois plus que il ne l'a vendu, ains* encor à toute la Province qui est contrainte acheter de ces grifons, et à leur mot le bled et vin, à cause que ces galans ont des lettres des Princes, deffendants de prendre ailleurs vivres que ez* lieux où sont leurs marchez,

4015 comme à Stugarol³¹⁸, et autres villes, où sont les Magasins* de ces gabeleurs* et brigans.

Commentaire [E-B855]: Marchans dommageables en Sueve.

Bien est vray que ce ne sont point eux qui exercent le trafic, mais ont des facteurs*, lesquels ayans recueilly l'argent de la marchandise ensemble avec le proufit en rendent fidelement compte à certain temps à leurs maistres. Ceux de bas estat en Sueve l'art et mestier auquel ils s'employent le plus, c'est à faire des toiles, et y sont tellement adonnez et ententifs*, que durant l'hiver en plusieurs endroits on voit non seulement les femmes et filles, ains* encor les hommes et garçons prendre la quenouille²¹⁵, et filer avec les femmes. Ils font certain drap de lin entretissu de coton, qu'ils nomment Pargath, et du treillis* qui est tout de toile, lequel ils apellent Golsch en leur langue. On tient que les seulz tisserans d'Ulme, font

4020 tous les ans de ces deux sortes de toiles, le nombre de deux cens mille pieces : et par là chacun peut estimer combien est-ce, qu'on en fait ailleurs, et combien incroyable et non possible à comprendre, est la quantité du reste qui se fait par toute la Province³¹⁹. On en depart* aux nations plus estranges*, mais une des plus belles despeches en est faite aux foires de Franc-fort deux fois l'année qui tournent à un tres grand proufit à toute la nation et peuple de Sueve. Et d'autant que tousjours la vertu est suivie du vice, et qu'il n'y a rien souz le Ciel

4030 qui soit parfait, les Sueves sont fort enclins à lubricité, et paillardise, et les femmes d'aussi bonne composition* que les hommes les sçauroyent souhaiter : et l'un et l'autre sexe

Commentaire [E-B856]: Hommes fileurs en Sueve.

Commentaire [E-B857]: Grand quantité des toiles d'Allemagne.

Commentaire [E-B858]: Paillardise des Sueves.

²¹⁵ Quenoille : orthographe bâtarde entre « conoille » (attestée par Tobler-Lommatzsch) et « quenouille », plus banale.

commenceant presque avant l'aage* à se mesler de ceste saleté, et bien tard s'en repentent, et retirent. Je pense que ce vice y pullule de ceste sorte, d'autant que les prelatz n'y pourvoyent point par corrections et censures ecclesiastiques, nomplus que on ne fait és* autres païs et Province de la Germanie, et ne punissent par excommunication ces paillardz publics, les larrons, adulteres, voleurs et ravisseurs du bien d'autruy.

Aussi court-il un proverbe commun que le seul païs de Sueve, suffit à fournir toute l'Alemaigne de femmes qui s'abandonnent : tout ainsi que la Franconie fait largesse de brigans et de gueux et caymans*, Boësme de Heretiques, le païs de Baviere foisonne* en larrons, les Suisses²¹⁶ en bouchers et maquereaux, les Saxons en beuveurs, et yvroignes, comme la Phrisie et Westphalie formillent en faux tesmoins et parjures, et la marche du Rhin en goulus et gourmands. (131a)

Commentaire [E-B859]: Tiltres des vices de chacune des nations Germaniq[ues].

²¹⁶ Souisses. Ce terme n'est attesté dans aucun dictionnaire.

4045 **XIX. Des provinces de Baviere, et Carinthie, de leurs
loix anciennes et mœurs desquelles on y use à present.
Chapitre 18.**

4050 **Baviere Province de la Germanie** fut nommé ainsi par les avares peuple laissé là du
reste qui demeura des Huns en Alemaigne, et qui s'arrestèrent en ce païs, et premierement
ditte Avarie, mais par l'addition de la lettre B, fut depuis dicte Bavarie, et Baviere. D'autres
tiennent et c'est la plus veritable raison, qu'elle fut ditte Bavare des Boies peuples de Gaule
(où à present est le Bourbonnois) qui s'arrestèrent, et habiterent en icelle Province³²⁰ :
4055 laquelle fut jadis appellée Norique : et a vers l'Orient le païs d'Hongrie, à l'Occident le duché
de Sueve, au midy* l'Italie, et au Nord la Franconie et les terres et païs du royaume de
Boësme. Et est arrosée de cest insigne fleuve le Danube, lequel y vient du païs de Sueve
avant, et comprend ceste region sous soy les païs d'Autriche, Stirie, et Carinthie, entant que
les hommes se ressemblent en mœurs, façons de faire, et langage, et qu'au reste ils estoient
jadis contenus tous sous le nom de Noriques.

4060 [Les Annalistes de Baviere (ainsi que j'ay dit au païs et description de Boësme)
tiennent que les Boioariens sont descendus de l'Armenie, ce qui n'est pas trop impertinent à
dire, ny malaisé à croire, veu que les premiers remuemens* des peuples, se feirent là apres
que Noé fut sorty de l'arche le grand deluge estant cessé, mais de dire que ce fut un Boioger
roy qui ayt donné ce nom au païs, ce seroit s'abuser, veu qu'encor du temps de Cesar ce mot
4065 Boioarien, n'estoit cogneu en Alemaigne comme naturel* du païs : ains* estoient les Boies se
tenans és* Gaules, et ayans occupé une grand partie de l'Italie outre les Alpes, ainsi que bien
marque **Polybe** livre 2.³²¹ disant ainsi : Entre le Po, et l'Apennin habiterent jadis d'entre les
Gaulois, premierement les Ananes³²², puis les Boies, et apres les Euganes, et à la fin les
Senonoys, lesquels les derniers des peuples de Gaule se tindrent le long de la coste de la mer
4070 Adriatique : et ceux cy sont les nations²¹⁷ principales sorties de Gaule pour s'arrester en
Italie : lesquels habitent en des hameaux bastis sans aucune muraille ny closture, ne se
soucians d'aucun aprest, ny magnificence, et ausquels la terre dure servoit de giste sur un peu
de fouërre* ou autre telle lictiere. **Ils vivoyent de chair**, et s'adonnoyent seulement à la guerre
et au labourage, vivans fort eschagement*, et ne tenans compte aucun des arts, ny des
4075 sciences : leur richesse consistoit en or, et bestail, à cause que facilement ils pouvoient
transporter ces choses de lieu en autre, estans contrains de changer de demeure. Chacun
d'entre eux taschoit à gagner autant d'amys qu'il luy estoit possible, et ainsi tant plus un

Commentaire [E-B860]: Voy Aventin liv[re] 1. de l'hist[oire] de Baviere. Marlian sur les Comment[aires] de Cesar. Description de Baviere. Ptholom[ée] liv[re] 2. chap[itre] 14. Tab. 5. d'Europe.

Commentaire [E-B861]: Polybe liv[re] 2. Gaulois habitans en Italie.

Commentaire [E-B862]: Mœurs des Boies anciens.

²¹⁷ Nation.

homme avoit d'hommes à sa devotion, de tant il estoit estimé plus puissant, et redoutable. Dés
 le commencement ils se contenoient en ce país Italien, mais depuis ayant mis
 4080 espouventement au cœur de leurs voisins, à cause de leur force et vaillance, ils les attirerent à
 eux, et se les assujettirent : jusqu'icy sont les parolles de Polybe. **Marlian** escrivant sur les
 Commentaires de Cesar lors qu'il parle des Boies, ne fait qu'aller à l'en(131b)tour du pot sans
 asseurer chose quelconque, et voulant faire sortir noz Bourbonnois de Baioarie, il broüille si
 bien son dire qu'en lieu d'eclaircir Cesar, il le charge de nuages et espaises tenebres, disant
 4085 que Cesar leur donna habitation és* limites des Heduens, ou Bourguignons et qu'ils y
 bastirent une petite cité nommée Gergobie : et puis s'oubliait* qu'il avoit tiré ces Boies de
 delà le Rhin les y rameine, et leur donne le país Norique, où à present est Noremborg, que de
 leur nom il appelle Baioarie. Mais oyons parler **Cesar** mesme, lors qu'il fait mention des
 Helvetiens, et de l'appareil* de guerre qu'ils dressoyent* contre les Romains. **Ils persuadent**
 4090 **(dit il) aux Rauraques, Tulinges, et Latobriques, (qui sont à present les Lausanois, Bernois, et**
ceux de Constance³²³) qu'ils bruslassent à leur imitation, leurs villes, et villages, et s'en
veinssent avec eux à la guerre. Attirerent aussi à leur amitié et ligue les Boies, qui avoyent
 conquis la region Norique, et prise d'assault la cité Noreie (qui est ores Noremborg) à fin
 qu'ils s'en revinssent à leur secours³²⁴. Voyez Cesar qui fait les Boies non habitans du
 4095 Norique, ny ledict país nommé Baiorie, mais qui le conquirent de son temps, prenans par
 force Noremborg Cité capitale du país. Et à fin de mieux esplucher* les matieres, oyons encor
Strabon qui est auteur digne de foy, qui parle plus à descouvert lors qu'il dit, **parlant de la**
riviere du Po : Le temps passé comme j'ay dit, plusieurs nations Gauloises habitoient le long
de ce fleuve, les plus puissantes desquelles furent les Boies Insubres, et Senonois, lesquels
 4100 **avoyent d'autresfois prise d'assault la cité de Rome. Ceux cy és* derniers temps et naguere**
furent du tout exterminés par les Romains qui n'en feirent pas ainsi aux Boies, contens de les
chasser de leurs limites et finages*. Ceux cy changeans de place s'en allerent habiter le long
du Danube avec les Taurisques, ayans guerre continuelle contre les Daces, jusqu'à tant qu'ils
les eurent du tout ruinez, et detruits³²⁵. Que voulez vous de plus intelligible que cecy pour
 4105 prouver que **les Baioariens sont venus des Gaulois,** et non les Borbonnois de Baioarie, ainsi
 que refuse Marlian, et que les annalistes de Baviere se font à croire ? Mais laissons les
 modernes compter* leurs fables*, et suyvons le vray cours de l'histoire avec la preuve des
 bons, et anciens auteurs.] **Les Baioariens ont esté premierement instruits en la foy Catholique**
par Lucie Roy de la grand Bretagne, puis par saint Rupert, et en fin par Boniface Evesque de
 4110 Magence³²⁶ : et est le país party en quatre Eveschez, à sçavoir de Saltzburg, Passaux,
 Phrasinghen, et Ratisbone : et n'y a Province en toute la Germanie, où il y ayt de plus belles

Commentaire [E-B863]: Erreur de Marlian en son indice sur les Comment[aires] de Cesar.

Commentaire [E-B864]: Cesar liv[re] 1. de la guerre galli[que].

Commentaire [E-B865]: Helvetiens bruslent leur país pour aller contre Cesar.

Commentaire [E-B866]: Strabon liv[re] 5.

Commentaire [E-B867]: Gaulois en Italie.

Commentaire [E-B868]: Boies passent en Germanie.

Commentaire [E-B869]: Ceux de Baviere sont descendus des Gaulois.

Commentaire [E-B870]: Par qui Baviere convertie à la foy. Ce Lucie regnoit en Angleterre l'an de nost[re] seigneur 182. Voy Polid[ore] Virgil[ie] liv[re] 2. de l'hist[oire] Ang[loise].

4115 villes, ny en plus grand nombre : Saltzburg qu'on dit avoir esté l'ancienne Juvanie, est la cité
Metropolitaine*, et Munich le siege ducal, laquelle jadis se nommoit Schiren. Ceste province
ains* qu'estre assujettie, et redigée en province, estoit gouvernée par son propre Roy, et à
duré ceste puissance royale jusqu'à l'empire d'Arnoul³²⁷ qui succeda aux enfans de Charles le
4120 grand à la dignité imperiale, du sang aussi duquel on tient qu'il estoit. Et tout ainsi que tous
les roys des Parthes s'appelloyent Arsaces, et les Egyptiens, Ptholomées, ceux cy
semblablement portoyent le nom de Cacan : mais apres qu'Arnoul eust chassé ces Roys, les
Ducs y furent ordonnez tels qu'encore on y voit à present, lesquels sont sortis au
4125 commencement de (132a) la race illustre des Agilolfinges³²⁸, sans qu'on osast les eslire ny
choisir d'autre sang ny famille, que de ceux qui portoyent tel tiltre.

[Wolphgang Lazie Viennois dict que ceste race des Agilolphinges, c'est ainsi qu'il
les appelle, estoient sortis de la race des Bourguignons, et ausquels selon la loy Salique des
François, estoit deuë la succession de Baviere. Mais l'annaliste de Baviere les appelle
4125 Welphons, et les fait sortir d'un Altorff Welphon lequel descendoit d'une race ancienne des
Sueves et des Princes d'iceux, et les seigneurs issus du sang de ces Welphons, ont tenu cent
neuf ans ou d'avantage, le Duché de Baviere. Et porterent ce nom soit du village Welphon
pres la riviere Gelon en la haute Vindelicie, ou du Loup porté en leurs armoiries : Et d'eux
4130 sortist la division qui depuis causa tant de troubles en Italie entre les Guelphes et Gibelins :
car ces Welphes ou Guelphes estoient ennemis du village Bebelin ou Gibelin, des seigneurs
duquel estoit issu l'Empereur Federic premier du nom, à cause que Welphon seigneur
d'Altorff, et du nom duquel les Ducz de Baviere ont jadis porté le nom, avoit querelle avec la
race Bebeline : d'où advint qu'en Italie on appelloit Guelphes ceux qui pour les Papes se
4135 partialisoient* contre les Empereurs, qui estoient soustenus par la faction Gibeline, à cause
que ce fut souz les Federics premier et second, que ces vilaines divisions et partialitez
ruinerent l'estat d'Italie³²⁹. Le Blond, comme n'ayant bien leu les histoires Alemandes, ne
sçait point rechercher de plus loing l'origine de ces motz que de dire que dans Pistoye,
Federic Empereur donna le nom de Guelphes à ceux qui tenoient le party du Pape, mais il
4140 n'en donne raison quelconque. Sabellique allant aussi à l'entour du pot, sans se donner garde
de quel lieu estoit sorty l'Empereur ennemy du Pape, dit qu'à Pistoye y avoit deux Allemans,
l'un nommé Gibel, et l'autre Guelph, lesquels se banderent l'un contre l'autre, et que de leur
querelle sortirent les factions et bandes* diverses et le nom des partialitez* de l'Italie. Et voila
quant aux Agilolphinges ou Welphons Ducz de Baviere.] Les mœurs de ce peuple et manieres
et ordonnances pour leur vie, se peuvent cognoistre par les loix desquels ilz ont usé depuis
4145 qu'ils ont receu la foy Catholique : et lesquelles furent telles, que l'homme estant libre de

Commentaire [E-B871]: Cecy advint environ l'an de grace 900.

Commentaire [E-B872]: Ce nom estoit le gentille des Hongres.

Commentaire [E-B873]: Wolph[ang] Lazie li[vre] 8. des migrations tiltre des Sueves.

Commentaire [E-B874]: Aventin livr[re] 6. és Annales de Baviere.

Commentaire [E-B875]: Welphons ont longuement jadis tenu le royaume de Baviere.

Commentaire [E-B876]: Welphon, ou Wolph signifie Loup.

Commentaire [E-B877]: D'où vient le nom des Guelphes, et Gibelins au pays d'Italie, voy l'abbé D'Uspersghen en ses Paralipomenes.

Commentaire [E-B878]: Cecy advint l'an de grace 1138. Voy Otthon Frisinghien livr[re] 2. chap[itre] 2. et Naucleere.

Commentaire [E-B879]: Blond. Decad[e] 2. livr[re] 7.

Commentaire [E-B880]: Le nom Guelphe, et Gibelin premierement à Pistoye. Erreur du Blond et de Sabellique. Sabelliq[ue] Ennea[de] 9. li[vre] 6.

Commentaire [E-B881]: Livr[re] des loix de Baviere. Tilt[re] 1. des Donat[ions] Eccle[siastique] paragraphe 1.

condition qui veut donner son domaine, terres, champs, esclaves, argent, ou autre chose à l'Eglise, aye à escrire dans une cedulle* escriite et signée de sa main, y mettant en outre le nom de six tesmoings, et presentera ladite donation à l'autel en presence du Curé, et y mettra ses mains dessus comme la consacrant à l'Eglise. Ce que fait, il ne luy sera plus loisible*, ny

4150 à pas un de ses successeurs, et ayans cause, de retirer ces choses données que par le mesme consentement de l'Eglise : Et seront les causes touchans au prouffit de l'Eglise deffendues et debatues devant l'Evesque. Celuy là tombe en l'indignation de Dieu et soit excommunié quiconque fera violence à l'Eglise, ny aux choses qui luy appartiennent, et soit contraint par le Roy ou Prince à reparer le tort et dommage qu'il y aura fait, payant trois onces d'or

4155 d'amende : Et s'il nie le fait, qu'il vienne jurer sur l'autel devant le curé en presence de tout le peuple suyvant la valeur de la chose. Quiconque subornera le serf, ou esclave de l'Eglise, et l'incitera* de s'enfuyr, soit contraint de le retirer à ses propres frais et des(132b)pens, et que ce pendant il y en mette un en la place du fugitif, et paye d'amende quinze solz. Si quelque esclave a mis le feu és* lieux saints en cachette, que la main luy soit coupée, et les yeux

4160 arrachez à fin qu'à l'advenir il ne puisse user de pareille meschanceté, et son seigneur reparera le dommage fait à l'Eglise par ledit embrasement : Si un homme libre a esté le boutefeu*, qu'il satisface au tout, et face refaire les choses endommagées, payant pour le rachapt de sa temerité . 60. solz : et le niant qu'il vienne jurer devant 24. de ceux qui servent à l'Eglise, et sur l'autel en presence du deffendeur du lieu saint, qui est l'Evesque, et fera son

4165 serment tenant les doigts sur le livre des saints Evangiles. Que le criminel s'enfuyant à l'Eglise soit en franchise et garant : voire le seigneur n'en pourra retirer son esclave, ny luy faire aucun tort, ou violence : que s'il fait le contraire, soit contraint par le juge de payer l'amende de 40. solz à l'Eglise. Qui aura batu, ny blecé un qui est promeu au clergé en quelqu'un des ordres moindres, qu'il en paye double amende ainsi que sont condemnez ceux

4170 qui injurient leurs parens : et que les ministres de l'autel en reçoivent double satisfaction, et triple si le blecé ou homicidé estoit promeu aux plus grands ordres. Que si quelqu'un tuoit un prestre, paye 300. livres au pris de l'or, et 200. pour le Diacre, convertie et appliquée l'amende au proffit de celle Eglise, où servoient lesdits homicidez. Et si le meurtrier n'a dequoy fournir à icelle somme, qu'il se vende, luy sa femme, et ses enfans, et esclaves, ou se

4175 mette en service, jusqu'à tant qu'il se soit racheté de l'argent, auquel il est obligé pour son crime et forfait*. Mais qu'il n'y ait homme si hardy de mettre la main sur l'Evesque, encore qu'il en recout injure* : ains* si l'Evesque est vicieux qu'on le face convenir devant le Roy, Prince, ou tout le peuple, et soit là accusé de meurtre, paillardise, ou trahison. Que s'il a voulu faire venir les ennemys, et leur donner entrée en la Province, et se soit efforcé de ruiner ceux

Commentaire [E-B882]: Immunité des Eglises Tilt[re] 2. et 3.

Commentaire [E-B883]: Le mot de l'amende est Niungelild, qui signifie neuf testes, et s'interprete autant de Bœufs, ou moutons.

Commentaire [E-B884]: Tiltre 6.

Commentaire [E-B885]: Lieux de franchise. Tilt[re] 7. parag[raphe] 1.

Commentaire [E-B886]: Punition de ceux qui offençoient les gens d'Egli[se]. Tilt[re] 9.

Commentaire [E-B887]: En quels crimes l'Evesque devoit subir jugemens. Tilt[re] 10.

4180 qu'il deust garder et deffendre, qu'il soit deposé de son office, ou banny hors de son pays. Celuy qui subornant celle qui est voilée et dediée au service de Dieu, la prend à femme contre la reigle, et ordonnances de l'Eglise, qu'il la rende à son monastere, et soit condamné à pareille satisfaction que celuy qui ravist l'espouse d'un autre : que l'Evesque secouru par l'autorité et secours du Prince, la renferme en despit qu'elle en ayt dans le convent où elle fut desbauchée : et le ravisseur soit contraint se chastier, ou qu'on le bannisse de la Province :

4185 Qu'il ne soit permis aux Prestres, ny Diacres tenir femme quelconque estrangere en leur compagnie, à fin que telle hantise* ne les rende polluz*, et que presentans sacrifice indignement devant Dieu, le peuple ne soit puny pour la faute de son pasteur ayans licence d'avoir en l'encloz de leur maison, leurs meres ou leurs sœurs, à cause que la liaison du sang

4190 oste le soupçon de vice, en celles qui leur sont si proches de consanguinité. Que ce soit aux seuls Evesques de cognoistre et juger selon les saints Canons, des fautes et crimes de Clergé. Les fermiers, rentiers, et serviteurs des Eglises chacun selon sa puissance, payera rente, cens, et dismage à l'Eglise, de dix boisseaux l'un, de dix perches de terre l'une, de dix gerbes l'une, de dix ruches à miel l'une, donnant chacun quatre poulets, et 15. œufs de censive et soyent

4195 (133a) tenus de charier le boys, pierre, chaux, et autres choses necessaires pour la fabrique et bastiment des saints lieux, neantmoins qu'aucun ne soit forcé à plus faire que sa puissance ne porte. Quiconque dresse embusches* contre le Duc, et seigneur du païs, ou incite* les ennemys contre son Prince, ou Citoyens, ou aura trahy quelque ville, et convaincu du crime par trois tesmoins, que le Duc face de sa personne ce que bon luy en semblera, toutesfois que ses biens tous soyent confisquezz. Mais à fin qu'aucun ne perisse par l'envie calomnieuse d'un sien haineux, qu'il soit permis à l'accusé de se purger par le combat de sa personne, à l'un de ses accusateurs, et s'il demeure vainqueur, qu'aussi soit il absous de l'amende. Et si

4200 quelqu'un est si meschant que de tuer son Prince, qu'il soit aussi luy-mesme mis à mort, et tout son bien confisqué au public à jamais, et sans esperance de rapel, ny redintegration pour ses successeurs. Le seditieux et faisant lever tumulte contre le Duc, soit condamné à six cens

4205 livres d'or, applicables au Prince, et tous ses complices soyent mis à deux cens, pour purgation de leur faulte. L'armée estant conduite en campagne, et sur les terres de l'ennemy, qu'on ne face aucune querelle, ny tumulte, ny pour les garses*, ny pour les logis, voire ny pour l'esgard du boys, ou vivres, et fourrages, chascun en prenne ce qui luy sera besoing, sans qu'autre luy donne aucun empeschement : les contrevenans soyent punys selon la rigueur de la loy militaire, ou estans livrez à l'ennemy, ou recevans cinquante coups de fouët en presence du Chef, et de son Capitaine. Lequel ne doit souffrir* qu'aucune de ses bandes* face courses*, ny ravages en la terre de l'ennemy sans le congé*, et commandement du Duc, et s'il

Commentaire [E-B888]: Des ravisseurs des Nonnains. Tiltre 11.

Commentaire [E-B889]: Femmes deffendues aux Prestres et diac[re]s. Tilt[re] 12.

Commentaire [E-B890]: Ce 13. tiltre contient encor les Corvées que le fermier doit à son seigneur Censier.

Commentaire [E-B891]: Contre les traistres chap[itre] 2. Tilt[re] 1. des Ducs, et causes qui leur touchent.

Commentaire [E-B892]: Tiltre 3.

Commentaire [E-B893]: Loix militaires.

le fait, qu'il porte la penitence en satisfaisant à ce que ses gens auront porté de mal, et
 4215 prejudice par sa paresse, et peu d'advis*, et diligence. Si un homme franc de condition fait
 dommage, qu'il l'amende de 40. solz, et restitue tout ce qu'il aura ravi, et emblé* : et si c'est
 un serf, ou esclave qu'il en perde la teste, et son maistre, ne l'ayant empesché de ce faire, soit
 tenu aux interests, et reparation du dommage fait par son serviteur. Celuy qui robe* quelque
 chose que ce soit au camp, si c'est un esclave, que les poings luy soyent coupez, et ce
 4220 nonobstant son maistre payera le pris de la chose ravie, et desrobée : l'homme franc, rendant
 ce qu'il a pris, payera encore quarante livres d'amende. Celuy qui par le commandement du
 Roy, Duc, ou General de l'armée aura fait mourir un autre, que le Prince luy serve de garant,
 et serve de deffence à luy et ses hoirs* : et le Prince decedant, que son successeur soit tenu à
 luy tenir main forte, et luy servir de sauvegarde. Si le Duc est rebelle et refuse obeissance au
 4225 roy, soit privé de sa principauté, et pense qu'il est banny de l'esperance du salut eternel. Si le
 fils du Duc est si arrogant, superbe*, et privé de bon sens, que de vouloir chasser son pere de
 l'estat, y estant instigué par le conseil des meschans, estant encor son pere suffisant de
 presider au Jugement, assez fort pour monter à cheval, conduire une armée, puissant pour
 porter armes, et combatre, sans qu'il soit sourd ny aveugle, ou que jamais il ayt forfait*, ny
 4230 commis felonnie contre son Roy : qu'un tel fils rebelle, et desobeissant, soit banny si bon
 semble au Conseil, ou desherité, et chassé de l'heritage de son pere, à cause que contre (133b)
 la loy, il a peché contre son pere. Celuy qui par sa temerité, ou trop chargé de vin commettra
 quelque scandale en la court du Roy, ou du Duc, quelque mal qui s'ensuive, qu'il l'amende
 selon la loy, et soit condamné à 40. livres : mais si c'est un esclave qu'il en perde la main.
 4235 Celuy qui en la court du Duc, voyant quelque cas de mal enfermé le prend, et l'emporte, s'il
 le tient caché une nuit, sans le rendre, soit convaincu de larcin, et paye au public, 15. livres
 d'amende, à cause que l'hostel, et maison du prince est comme un lieu sacré, et publique.
 Quiconque refuse d'obeir au mandement* du Duc, soit amendable de 15. s. et nonobstant
 contraint encor de mettre en effait ce qui luy estoit enchargé*. Commandé et ordonné que les
 4240 plaids, et assises soyent tenues tous les quinze jours, par les Comtez de la Province : et là se
 trouveront ceux qui sont nobles, et francs de condition, et en defaut* de ce seront taxez à 15.
 s. d'amende, le juge, à fin de juger equitablement, aye le livre des loix pres de luy, et selon
 icelles qu'il vuide* des differens. Qu'il ne juge rien par faveur, ayant esgard aux personnes ne
 se laissant corrompre par dons : il est vray que jugeant justement, il luy est permis de prendre
 4245 pour son salaire, la neuvieme partie de l'amende : Mais s'il gette sa sentence contre le droit,
 qu'il paye le double de la somme à laquelle il aura condamné la partie descheant de sa cause :
 et en outre l'amendera de 40. s. La mort du Duc, outre la peine, sera amendée sur les biens du

Commentaire [E-B894]: Tiltre 6.

Commentaire [E-B895]: Contre les
Ducz rebelles. Tilt[re] 10.

Commentaire [E-B896]: Des enfans
rebelles. Tiltire 11.

Commentaire [E-B897]: Bailliages
distignuez par Comtez, la loy fait
l'ordonnance pour tous les jours 1. du
moys. Cha[pitre] 3. tilt[re] 1. Parag[raphe]
ut placita.

Commentaire [E-B898]: Salaire des
Juges. Tilt[re] 2. Parag[raphe] 1.

delinquant à 1460. livres d'argent, applicables aux parens, du deffunct, ou au Roy, les parens du Duc occis le meurtrier estoit condemné à six cens livres d'amende, et la loy vouloit que la
 4250 peine de celuy qui tuoit le Duc fut triple en accroist, sur celle qu'on levoit du meurtre fait sur ses parens. Mais si on s'attaquoit aux Agilolphinges, qui estoit le sang ducal, et ancienne
 famille des Princes, l'amende en estoit quadruple: Violant le sang des Huoses, Trozzes, Cagaves, Habilinges, et Ennon, qui venoyent à la succession ducale apres les Agilolphinges
 4255 payoit seulement le double. Et au 5. chap. de la loy de Baviere, sont contenues les peines pecuniaires de ceux qui mettoyent la main violente sur les francs de condition, sur les affranchis, et sur les esclaves, ayant esgard à la qualité, estat, et grandeur de chascune
 personne: et de cecy, et diversité des crimes, ou blessures il y en a 32. tiltres.

Nous defendons (dit le legislateur) les nopces incestueuses, et ne soit permis à
 homme qui vive de prendre à femme sa belle mere, la femme de son fils, la fille de sa femme,
 4260 sa marastre, la fille, ni la sœur de son frere, ny la sœur de sa premiere femme. Que les enfans de deux freres, ou deux sœurs ne contractent point mariage ensemble: ceux qui feront au contraire que leurs bien soyent confisque, par l'ordonnance du Juge. Quiconque profanera le
 saint jour du dimenche, en faisant quelque œuvre servile de sa main, et qu'en estant
 admonesté une, et deux fois, n'aura obey à l'admonition*, soit estrenné de cinquante coups de
 4265 fouët sur les espauls, et si encor il continue, qu'il perde la troisieme partie de ses biens: et si pour cela encor il ne veut se chastier, et y revient pour la troisieme fois, que perdant sa liberté soit fait esclave, puis que le jour de la feste il n'a voulu jouir du privilege de ceux qui sont
 libres. Le serf qui peche en cest en(134a)droit soit fouëtté pour la premiere fois, à la seconde, que la main luy soit coupée, l'estranger condemné à 12. s. d'amende. Quiconque force contre
 4270 son gré un homme franc, à estre en servitude, ou envahit, et usurpe son bien et patrimoine, outre l'amende de 40. s. il restituera tout ce qu'il aura ravy et occupé. Si quelcun abusoit de la
 femme libre et franche, et espouse d'autruy, soit amendable au mary de 140. s. et s'il estoit occis sur le fait, il demoura en son malheur, sans que poursuite ou vengeance quelconque en
 soit faite.

Si un homme acointe* une femme libre avec son consentement, s'il refuse de
 l'espouser, soit condemné à douze s. d'amende. Si un serf a suborné la fille ou femme de
 franche condition, son maistre sera tenu de le livrer aux parens de la fille pour le punir, lesquels le feront mourir s'ils le veulent, et en sera à leur discretion. Si quelqu'un ravist une
 4275 fille vierge, sans qu'elle y consente, et que ses parens y accordent, payera 40. si une
 affranchie 8. si une esclave, quatre. Et si l'homme franc, quitte son espouse, de franche
 4280 condition, aussi, sans juste occasion*, qu'il satisface aux parens la somme de quarante s. en

Commentaire [E-B899]: Chap[itre] 4. tilt[re] unique. Par[agraphes] 1. 2. et 3.

Commentaire [E-B900]: Chap[itre] 8. des Nopces, n'a qu'un tilt[re]. Degrez de consanguinité.

Commentaire [E-B901]: Des festes, et ceux qui les violent. Ch[apitre] 9.

Commentaire [E-B902]: Des francz. Ch[apitre] 10.

Commentaire [E-B903]: Des Adulteres chap[itre] 11.

Commentaire [E-B904]: Des ravissemens. Tilt[re] 6.

recompence* de l'injure* : Et à la femme delaissée, luy rendra son douaire, et tout ce qu'elle luy aura porté venant avec luy, selon la dignité et grandeur de la maison où elle est sortie, et de la noble famille de ses majeurs. Si un homme libre delaisant une femme de pareille condition apres l'avoir fiancée en prend une autre, qu'il compose avec les parens de la fille, et leur paye 40. s. d'amende et reparation, lesquels la donneront puis apres à qui bon leur semblera : et sera l'homme tenu d'amener 12. hommes tesmoins de son sang, devant lesquels il jurera que ce n'est pour crime ou faute qu'il trouve en la fille, ny pour haine ou despit des parens qu'il la refuse, ains* pour estre lié ailleur d'un si estroit lien d'amour, qu'il luy est impossible de s'en despeter. Celuy qui ravist la femme qui est mariée à un autre, qu'il la rende, et satisface au mary cent cinquante solz, d'amende. La femme qui prepare breuvages à une autre pour la faire vuider, et avorter, si elle est chambriere qu'on luy donne deux cens coups de fouët, mais si elle est franche qu'elle soit mise en servitude.

Commentaire [E-B905]: Des divorces. Tilt[re] 6.

Commentaire [E-B906]: Tilt[re] 15.

Commentaire [E-B907]: Tilt[re] 16.

Commentaire [E-B908]: Des avortons et avortements. Til[tres] 18. 19. et 20.

Si la femme enceinte estoit frappée par quelqu'un, et que de là s'en ensuivist la mort, il estoit puny comme homicide, mais si c'estoit son fruit seulement, et auquel il empeschoit de prendre vie au corps de la mere, il payoit 20. s. mais si le fruit vivant, il l'estaignoit avec ce coup dans le ventre de la mere, l'amende estoit alors de cinquante Weregeldz³³⁰, et 3. s. et demy. L'homme ayant commis larcin en la court du Duc, en l'Eglise,

Commentaire [E-B909]: Weregeldz c'est autant que solz : mais c'estoit monnoye d'argent.

Commentaire [E-B910]: Du larcin ch[apitre] 12. Tilt[re] 1. et 3.

en une forge, ou boutique d'artisan, ou au moulin, à cause que ce sont maisons publiques, s'il est libre, payera neuf fois autant que vault la chose desrobée, et jurera sur la valeur du larcin, ou sinon deux entreront en combat pour l'averement* de son innocence. Si le larron de nuit est occis en faisant son forfait*, qu'on n'en face point de poursuite. Quiconque suborne le serf d'autruy à desrober, et endommager* son maistre, soit par larcin, ou autrement, la meschanceté estant decouverte, qu'il soit condamné comme larron, et restituera le dommage neuf fois plus que ne monte le principal : et ce pendant le serf rendra ce qu'il aura pris, et desrobé et pour la punition (134b) sera estrillé* de 200. coups de fouët, en la place et devant tout le peuple, sans que son maistre soit pour cela tenu de payer rien d'amende, pour la faute de son esclave. Quelque chose qu'un larron ayt emblée*, estant présenté au Juge, qu'il soit puny selon la rigueur de la loy du païs, mais avant que condamner le larron à la mort, si est-ce qu'il fault que ses biens servent à recompenser* quelque cas des pertes, et dommages de celuy qui aura esté desrobé. Quiconque achetera quelque cas en ceste Province, sera tenu de s'enquerir si c'est larcin, ou non : si ce vient de pillage, soit forcé à le rendre, et payé au fils l'amende de douze s. et par mesme loy sont aussi condamnez ceux qui recelent des larrecins.

Commentaire [E-B911]: icy on peut veoir que les amendes n'estoyent point la peine de mort.

Commentaire [E-B912]: Le nom de ceste amende en la loy est Frede tilt[re] 12. 13. et 14.

Et ne soit permis à personne de composer, et accorder avec le larron sans l'auctorité et consentement du juge, et quiconque celoit un larcin, estoit soumis à pareille peine que celuy

qui commettoit le crime. Toutes les fois qu'il y a quelque debat sur les limites, et bornes des champs, et que les deputez recherchent* les bornes jadis posées, et n'y voyans aucune aparence, que le vendeur ayde par son tesmoignage, à la prescription de temps, et que ce pendant la longue possession face à son profit, et monstre où sont les termes de la terre alienée* : mais si le debat est si grand qu'il ne puisse estre vuidé* paisiblement, que deux en combattent au peril de leur vie : et neantmoins ne sera permis à homme quelconque de poser nouveau signe, terme, ny borne sans le consentement de l'une des parties, et y assistant l'arpenteur commis à la mesure de la possession et heritage. Si un homme franc remue les bornes, ou les plante de son autorité propre, soit amendable de cinq solz : mais le serf sera estendu en public, où il recevra 200. coups de fouët pour chastiment. Si un franc romp la paroy, ou haye de l'autre franc son voisin, qu'il repare la ruine, et paye trois s. d'amende. Qui osterà les colomnes, poultres, ou ais, soit condamné à les rendre et payer trois solz d'amende, il est vray que pour chascune tuile, et ais ravy, fault qu'il en donne un sol de recompence*.

4320 Qu'aucun ne puisse prendre gaigne de son autorité sur celuy qui luy doibt, ains* en demandera congé* au Duc : et s'il fait le contraire, il rendra le gage tout sur l'heure, et l'amendera de 40. s. au Duc, et les interest de la partie offensée. Celuy qui moissonnera les bledz meurs d'un autre, qu'il soit mis à six solz d'amende : que s'il le nie, qu'on luy en presente le serment pour s'en purger. Quiconque par sort ou charme, gastera les bleds et moissons de son voisin, qu'il l'amende de 12. s. en estant convaincu, et nourrisse la famille de celuy qu'il a offensé tout le long de l'année, et luy rende l'estimation et valeur esgalle de ce qu'il aura perdu en ses fruits. S'il le nie, qu'on luy donne à jurer, ou qu'il s'en purge par combat contre celuy qui l'accuse.

4335 Que nul ne face mal, ou nuisance, et ne tue la beste d'autruy, quoy qu'il la trouve en dommage, mais la retienne chez soy, jusqu'à tant qu'il ayt denoncé* le tort receu, ou au maistre de la beste, ou aux voisins, lesquels visiteront le lieu endommagé, le conferans* avec ce qui n'est encor gasté, à fin que durant les moissons on voye le dommage qui s'en est ensuivy, et que celuy à qui estoit la beste en face reparation telle que de droit et justice. Et quiconque contre ceste ordonnance occira quelque beste que ce soit, il gardera ce qu'il a de mort, mais sera obligé d'en rendre une pareille au maistre de celle qu'il a tuée. S'il luy creve un œil, il en payera la troisieme partie de ce qu'elle vault : si la queue ou (135a) l'oreille, un sol en sera la recompence* : si la corne, l'amende n'en estoit qu'à la moitié : mais si ces injures* sont faites à la beste en despit du maistre d'icelle, et en le mesprisant, la satisfaction en double en chacune des parties gastées et offensées. Quiconque aura pris en charge bœuf ou cheval, en recevant salaire pour la garde, s'il meurt par la faulte de celuy qui en est enchargé*, il le payera tout entier, sans qu'il puisse redemander aucun pris ny recompence* : mais s'il se

Commentaire [E-B913]: Loix champestres et sur les bornes chap[itre] 15. Tilt[re] 4. et 5.

Commentaire [E-B914]: Des engagemens pris du cha[pitre] 16. Tiltre 1.

Commentaire [E-B915]: Tilt[re] 6.

Commentaire [E-B916]: Des bestes allans en dommage cha[pitre] 17. Tilt[re] 1. Par[agraphe] anim[al].

4350 purge par serment, il en sera quitte en rendant le cuyr. Si quelcun a receu de l'or, argent, vestemens ou autres meubles en garde en sa maison, et que fortuitement le feu s'y mettant, ces choses soyent bruslées avec ses biens, luy n'en ayant fait aucun proufit, se purgeant par serment, ne sera tenu d'en satisfaire chose quelconque. Celuy qui sous pretexte de secourir, et ayder à estaindre le feu, desrobe quelque cas d'emmy* l'embrusement s'il est descouvert, il le rendra au quadruple, et payera encor l'amende au fisc selon l'ordonnance et rigueur de la loy. Les choses mises en sequestre ne pourront estre vendues, ny données en sorte quelconque, tandis que la possession en est debatue en justice par les parties qui les querellent. La femme qui apres le trepas de son mary demeure vefve aura esgalle pour usufruit des biens du deffunt, que l'un ses enfans legitimes: que si elle vole aux secondes nopces, que le mesme jour elle sorte de la maison de son premier espoux, avec son douaire et meubles, et ce pendant les enfans partiront entr'eux, la part qui leur estoit escheuë* pour son veufvage. Quoy que les enfans soyent de divers licts estans neantmoins legitimes, ilz heriteront esgalemeent des biens du pere deffunct, chacun jouissant seulement de la succession particuliere de sa mere, sans qu'il y ayt en icelle aucune communauté: mais le bastart n'aura rien à prendre au sort du legitime. Quiconque vend, ou aliene* quelque chose, ayant touché deniers, fault que ratifie le contract de sa vente, ou par escrit, ou par tesmoings: et ne sera une vendition* forcée, valable, ny legitime. Quiconque alienera* le bien d'un autre, sans le consentement du vray possesseur, sera condemné la luy restituer, et encore pour satisfaction luy en donner un esgalle portion: et si la chose vendue ne peut estre recouverte, qu'il luy en paye deux fois autant la valeur. Quiconque aura donné le denier à Dieu pour arres de quelque chose, si le contract n'estoit changé par le consentement des parties tiendra ce qui est promis, et contracté, et perdra ses arres, et en outre satisfera à la somme selon la forme de la convention. Si un homme a vendu quelque chose gastée, et non marchande, que dans trois jours il la reprenne, ou jure devant tesmoins qu'il en ignoroit le vice, et ainsi la vendition* en sera loyale et ferme.

4375 L'esclave qui se sera rachepté du sien, et non des biens de son maistre qui l'achete, estoit rendu à son seigneur, si la fraude estoit descouverte, d'autant qu'iceluy avoit receu non le pris de sa vente, mais à son desceu les biens de son esclave mesme. Que les eschanges ayent mesme force, et vigueur, et soyent de pareille tenue, que les achapts et venditions*.

4380 Quiconque se saisira d'un champ, pré, ou autre heritage le disant estre sien, qu'il paye dix solz pour la punition de sa temerité, et soit chassé de l'heritage. Le tesmoing suborné si c'estoit pour meurtre, fault que preuve son innocence par combat, ou s'il demeure (135b) vainqueur qu'il soit absouz sans que plus on le recherche*, ou luy soit faite poursuite. Celuy qui desenterre un corps mort pour en avoir les despouilles, qu'il compose avec les parens du

Commentaire [E-B917]: Du feu espris en une maison: et biens meubles mis en despots. Ch[apitre] 18. tiltre 3. et 4.

Commentaire [E-B918]: Loix des heritages. Chap[itre] 19.

Commentaire [E-B919]: Bastards forclos des heritages. Tilt[re] 3. par[agraphe] 2.

Commentaire [E-B920]: Des venditions. Chap[itre] 20. tilt[re] 8.

Commentaire [E-B921]: Des arres tilt[re] 10.

Commentaire [E-B922]: Des usurpations tilt[re] 22.

deffunct, s'il est de libre condition à 40. s. et restitue ce qui aura esté enlevé du sepulchre. Si
 4385 un homme fait un meurtre à cachette, et de guet à pens, gettant le corps ou en l'eau, ou en
 quelque autre lieu, que premierement il paye 40 s. d'amende, et puis compose avec son juge,
 et si quelcun trouve le corps d'un homme libre noyé, et le regette du bord encor un coup dans
 l'eau payera 20. d'amende : mais si un esclave estoit meurtry et caché en ceste maniere, la
 satisfaction en sera neuf fois autant, c'est-à-dire de de cent quatre vingt s. Celuy qui devalisera
 4390 le corps de l'homme qu'il aura occis, le satisfera au double : et l'homme mutilant le corps
 d'un trespasé payera 12. s. de chacun membre qu'il aura offencé. Celuy qui ayant trouvé un
 corps le mettra en terre, afin que les bestes ne le devorent ou deschirent, qu'il en soit
 recompencé* par les parens ou par celuy à qui le deffunct touchoit en quelque chose.
 Quiconque remuera le bateau d'autruy pour s'en servir, sera tenu le rendre sain et entier, ou
 4395 en payer un semblable : mais s'il le retire de l'eau et le tient caché, et requis il nie l'avoir pris,
 qu'il en soit puny, et l'amende comme d'un larrecin. Qui desrobera ou osterà un chien de
 chasse sera tenu le rendre, ou un semblable et payer 6. s. d'amende, et troys pour un chien de
 village, et de garde pour les troupeaux. Quelque temps a esté que ceux de Baviere obeissoyent
 à telles loix, desquelles ilz observent encor à present quelques unes. Or ceux qui d'entr'eux
 4400 sont les plus devotieux, on les voit souvent aller en pelerinage à grands troupes, et sur tout à
 Aix la Chapelle. Et ont en leur país deux liex fort renommez pour les grands miracles que
 nostre seigneur y monstre ordinairement en ses saintz, et à cause du nombre infiny qui y
 aborde de toutes parts : à Othinge³³¹, c'est à sçavoir au temple dedié en l'honneur de la
 glorieuse vierge mere de nostre seigneur et à Saint Wolphang. Il n'y a point de vignoble en
 4405 Baviere, si ce n'est en quelques endroits les plus exposez au soleil de midy* : mais le país y
 est fort boscegeux, et embelly de costaux et montaignes, qui est cause que la grand abondance
 du gland et pommes sauvages y nourrit un si excessif nombre de porcz, que tout ainsi que
 l'Hongrie abonde en bœufs, aussi Baviere fournist plusieurs Provinces voisines des pourceaux
 nourris en ses boscages. Ce peuple est si sale, rude*, brutal, et farouche que si on le vient
 4410 paragonner* au reste des Alemans, on luy pourra à bon droit donner le nom, et tiltre de
 Barbare. Mais les vices desquels il est le plus entaché, c'est la descourtoisie et inhospitalité, et
 le larcin. Ilz se vestent volontiers de couleur asurée et bleüe, et portent plus ordinairement
 botines, ou brodequins* qu'autre chaussure. En l'avoisinement que fait Baviere avec le país et
 Duché d'Austriche, elle regarde les provinces de Stirie et Carinthie. La Carinthie est país
 4415 montaigneux, et qui a au Levant les Carnes, et est jointe vers le midy* à la Stirie, confinant*
 les Alpes Italiques, et le país du Friuli : en icelle a de beaux vallons, et gentilles colines qui
 foisonnent* en bledz, arrouées de plusieurs lacz et rivieres, la principale desquelles est le

Commentaire [E-B923]: Des mortz et leurs causes. Ch[apitre] 25.

Commentaire [E-B924]: Du navigage. Ch[apitre] 26.

Commentaire [E-B925]: Lieux de devotion en Baviere.

Commentaire [E-B926]: Vicces de ceux de Baviere.

Draw³³² lequel courant la Stirie, et païs d'Austriche, se va engoulpher* dans le Da(136a)nube, n'estant en rien moindre que le Save. L'Austriche a ses Princes qui portent le tiltre d'Archiducz : et venant le nouveau Prince à prendre le gouvernement du païs, ilz y usent de ceremonies estranges*, et non d'ailleurs entendues : Car non guere loing de la ville nommée Saint Vite³³³, en une grande et spacieusement profonde vallée, on y voit unes mesures et ruines de quelque cité demolie, le nom de laquelle a esté emporté par l'oubly, et injure* du temps : et non loing de ces ruines en une belle estendue des prez est dressée une grand pierre de marbre : Sur ceste cy fault que monte un païsant, auquel ce droit eschoit* par l'heritage et succession de ses ancestres, ayant une vache noire, et pleine pres de luy, et à la main dextre* : à la senestre une jument maigre, et defaite : et tout autour une infinité de Païsans et autre peuple.

Après cela arrive le Duc qui doit estre accompagné d'une grand troupe de noblesse, et porte l'on par devant luy les habits et ornements ducaux, et tous ceux de sa suite sont bravement equipez, mais le Prince est vestu assez simplement, comme celuy qui porte l'abillement d'un païsant, le bonnet, souliers, et houlette comme un berger si bien qu'on le prendroit plustost pour pasteur, que pour si grand Prince. Celuy qui est assis sur la pierre de marbre, voyant venir l'Archiduc, s'escrie en langue Esclavonne, (car les Carinthiens sont Esclavons) et dit, qui est cestui-cy qui marche si superbement ? La multitude qui y assiste respond, que c'est le seigneur de tout le païs, le païsant assis dit lors : Sera il juste en ses jugemens ? Demande il le bien, et salut du païs ? Est il libre de condition, de sang illustre et digne de telle dignité ? Gardera il les loix, et commandemens de Dieu, comme vray Catholique et deffenseur de la sainte Eglise ? Tous crient alors et disent, qu'il est tel, et le sera encore mieux pour l'advenir. Celuy qui est sur la pierre de rechef dit : Avec quel droit et raison me pourra il oster de ceste place ? Lors le maistre d'hostel du nouveau Prince respond : ce lieu sera de vous racheté par le pris de soixante pieces d'argent : ces bestes seront vostres, et les habits que le Duc a sur luy, avec ce vous, et toute vostre maison serez franc de toute taille*, imposts et subsidies. Ce que ayant ouy, le païsant frape doucement de sa main la joue du Duc, l'admonnestant d'estre juge equitable, et ce fait descend de son siege, prend ses despouilles, et se retire, et le Duc monte sur la pierre, et desgainant son espée, se tourne de tous costez, parlant et haranguant le peuple, et luy promettant tout devoir de bon Prince, et juge equitable. Aucuns* tiennent qu'on luy porte encor de l'eau dans un chapeau de vilageois, et qu'il en boit pour tesmoignage de sa future sobrieté : et de là ilz s'en vont à l'Eglise de Solennes voisine dudit lieu, et dediée à la vierge Marie, où le saint service est celebré, auquel assiste le Duc, et toute sa troupe.

Commentaire [E-B927]: Draw, et Save fleuves d'Hongrie et d'Austriche.

Commentaire [E-B928]: Ceremonies au sacre des Archiducs d'Austriche.

Commentaire [E-B929]: Prince d'Austriche vestu en vilageois.

Commentaire [E-B930]: Comme le Prince Carinthien achete sa principauté. Cecy est au long dit et discours par Enée Sylvie, qui estoit present quand Federic 3. Emp[ereur] prist possession de Carinthie.

Commentaire [E-B931]: Promesse de justice et equité.

Les Ceremonies finies le Prince despouillant son habit rustique, prend les ornemens ducaux, et banquette avec la noblesse. Apres disner on revient au pré, où le duc oyt les complaints de chacun, et leur fait droit, prenant les foy et hommages de sous ses vassaux et subjets. Or la coutume que ce soyent les paisans qui reçoivent le duc et l'investissent de sa dignité, vient de ce que ç'ont esté jadis les ruraux les premiers qui ont receu l'Evangile, et sainte religion du baptesme, veu que leurs Princes, et noblesse demourerent gentilz* et idolatres jusqu'au temps de Charles le grand, lors qu'aussi ledit Empereur les fait tous baptiser et instruire. Le Duc de Carinthie, estoit jadis grand veneur de l'Empereur, et c'estoit devant luy que se demesloyent les causes qui touchoyent aux gruyeries*, et droits de la chasse, et faultes en cela commises : et ce grand veneur estant ajourné* devant l'Empereur, n'estoit tenu de respondre à ceux qui l'accusoyent qu'en langue Esclavonne, qui luy estoit naturelle. Ils ont une estrange* façon de proceder en jugement contre les larrons, et ce vers les cartiers de celle Province, où est assise* la ville de Klagen qui est telle. Si un homme est soupçonné de larcin, il est soudain* pendu et estranglé et puis on luy fait son procez : si son innocence est averée il est despendu, et mis en terre, et les funerailles en sont faites aux despens de la communauté de la ville : mais s'il est jugé et trouvé coupable, on le laisse au gibet jusqu'à ce qu'il tombe par pieces à terre. L'abillement des Carinthiens est de laine sans aucune tainture, et portent ordinairement des chapeaux, et parlent tous Esclavon. Mais les Stiriens sont gens agrestes* et grossiers, ayans tous de grosses loupes* autour du gosier, et si excessives qu'elles leur empeschent la parolle : et (s'il est vray ce qu'on en dit) les femmes voulans donner la mamelle à leurs enfans, les regettent sur leurs espauls tout ainsi qu'on feroit d'une besace, afin que cela ne serve d'obstacle à l'enfant en tetant. On attribue la raison de ces enfleures tant à l'indisposition de l'air que des eaux que boit ce peuple. Les Stiriens imitent les Alemans et en mœurs, et en parolle, et abillement, reservé ceux qui se tiennent le long de la riviere du Draw, qui usent du langage esclavon. En Stirie se fait et cuit du sel, qu'on aporte en diverses contrées et pais voisins. Le pais est abondant en mines de fer, et d'argent³³⁴, mais à cause du peu de soing des Princes, on ne tient grand compte de la tirer et y besoigner. Ceste Province fut jadis nommée Valerie du nom de la fille de l'Empereur Diocletian³³⁵ : et est fort montaigneuse, si ce n'est du costé qu'elle regarde l'Orient, et où elle l'avoisine de la Pannonie, et là elle s'estend en une grande et profonde planure*, et longue campagne.

[Le pais Stirien est celuy que les anciens ont appellé Taurisque, ainsi que le lecteur diligent peut recueillir par la description qu'en fait Pline en son histoire naturelle³³⁶ : et Strabon qui dit que Tibere et Druse son frere, chastierent les Taurisques et Carnes, qui

Commentaire [E-B932]: D'où vient que le Duc Carinthien est investy par les rustiques.

Commentaire [E-B933]: En quel temps les Princes Carinthiens receurent le Baptesme.

Commentaire [E-B934]: Estrange jugement et procedure contre les larrons en Carinthie.

Commentaire [E-B935]: Stiriens sont les anciens Taurisques.

Commentaire [E-B936]: Stirie abonde en fer et argent. Strabon 4.

Commentaire [E-B937]: Stirie ditte Valerie, et pourquoy. Voy Ammian Marcell[in] liv[re] 19.

Commentaire [E-B938]: Pline liv[re] 3. chap[itres] 19. et 20.

Commentaire [E-B939]: Strabon liv[re] 4.

4485 faisoient des courses* et grands pillages sur les terres sujettes à l'Empire Romain³³⁷. Et ce
 mesme auteur fait mention des mines qui sont tant en Stirie que Carinthie. Des Stiriens fait
 aussi mention **Jornandez**, parlant de Theomir Roy des Goths, et Chunimunde prince des
 Sueves : où il dit que les Stiriens vivoyent paisiblement avec les Goths le long du Danube³³⁸.
 Des successions des Princes qui ont regné en Stirie et Carinthie, et par quel moyen lesdits païs
 4490 sont venus en la maison d'Austriche, voy **Wolphang Lazie**, croniqueur de Ferdinand
 Empereur et homme qui a fait de belles et diligentes recherches* en l'histoire des anciens.]
 (137a)

Commentaire [E-B940]: Jornand[ez]
 liv[re] de la guerre Gotthiq[ue].

Commentaire [E-B941]: Wolphang
 Lazie liv[re] 6. des migrations.

4495

XX. De l'Italie et mœurs des Italiens, de Romule encor, et de la police* par luy instituée en Rome. Chapitre 19.

4500 **Italie** region d'Europe fut premierement ditte et nommée **Hesperie** de Hesper frere d'Atlas, lequel chassé du país de Libye, donna le nom et à l'Espagne et à l'Italie, ou, comme dit Macrobe, elle prist le nom de l'estoile Hesper ou Vesper, à cause que ce pays est sujet et regardant vers le lieu, où ceste estoile a son couchant. Fut aussi apellée Oenotrie, soit à cause de la bonté des vins excellens qu'on cueilloit en ce pays, veu que les Grecs apellent Oenon le vin, en leur langue, ou de Oenotrie Roy des Sabins. [Encore fault-il que la diversité des viandes* contente et aiguise l'apetit de ceux qui sont assis au banquet : et d'autant que nostre

4505 auteur a recueilly que l'Italie fut nommée Oenotrie à cause de l'excellence des vins recueillis en icelle, jaçoit* qu'il y ayt quelque raison en son dire, si est-ce que parlant sans citer auteur il rend sa sentence douteuse, et pource, moy voulant l'armer, et fortifier aussi ce que je dis, je deduiray les auteurs, et les opinions diverses qu'ils ont sur ce propos : **Denys de Halicarnasse**

4510 qui pour un Grec a assez curieusement recherché* ce qui est des antiquitez d'Italie, et nommément de la cité de Rome, mentionnant ce mot d'Oenotrie : en parle en ceste sorte. Les Arcades sont les premiers d'entre les Grecz, qui passans la mer Ionique (qui est à present la Valone, et tout le goulphe presque de Venise) s'arresterent pour habiter en Italie avec Oenotre filz de Lycaon, qui estoit le cinquiesme en ranc apres Egée, et **Phoronée** les premiers Roys,

4515 qui onc commanderent au Peloponnesse, à present Morée. Or dix sept aages* avant Troye assiegée, les Grecz estoient passez en Italie pour la peupler et cultiver. Oenotre laissa le pays de Grece voyant son partage ne suffire pour nourrir son train, et entretenir son estat : entant que son pere Lycaon ayant 22. enfans, il failloit* que l'heritage fut divisé en autant de parties. Ainsi partant de la Morée, il dressa* un beau equipage de guerre, et arma plusieurs navires,

4520 faisant voile le long de la coste d'Italie en la mer Ionique : avec lequel vint aussi Peucetie un de ses freres, et furent ces deux Princes suivis par une grand troupe de peuple de leur país, qui prenoit plaisir à les accompagner en leur fortune. **Peucetie** au premier lieu où il prist terre en Italie par-dessus les montaignes Japigiennes, il y conduir son peuple et sujetz et s'y arrestant, ceux qui se tindrent en ces lieux porterent depuis le nom de Peuceties. Mais Oenotre avec la

4525 plus grand force de l'armée, vint de l'autre costé de l'Italie vers l'Occident, en la terre nommée **Ausonie** du nom de ceux qui s'y tenoyent : mais apres que les Thirreniens se furent faits maistres de la marine, le país prist le nom qu'encores il porte. Oenotre donc trouvant le paísage beau et plaisant, et le terroir* bon et commode pour estre cultivé, et ensemencé,

Commentaire [E-B942]: Italie ditte Hesperie, et d'où pris le nom. Fabie pictor liv[re] du siecle d'or. Caton aux origines. Denys Halyc[arnasse] li[vre] 1. antiq[uités] rom[aines]. Macrob[e] Satur[nales] 1. c[hapitre] 3.

Commentaire [E-B943]: Oenotre Arcadien en Italie. Denys Halic[arnasse] liv[re] 1. des antiq[uités] rom[aines].

Commentaire [E-B944]: Phoronée regnoit l'an du monde 2155.

Commentaire [E-B945]: La Peucetie c'est à present terre de Barri en la Pouille : et les Japigiens c'est terre d'Otrante.

Commentaire [E-B946]: Ausonie est ores ditte Campagne de Rome le long de la mer.

quoy que la plus part fut en friche, et ce qui mesme estoit labouré n'avoit que comme point
 4530 d'hommes pour y habiter : ayant eu affaire avec quelques barbares, lesquels il vainquit, il
 bastist des villes fort petites, et voisines les unes des autres sur les mon(137b) taignes, ainsi
 qu'estoit la façon de bastir aux anciens. Et fut toute celle plage et coste le long de la mer, et
 icelle de grand estendue, et tout autant que ce Prince Arcadien en subjuga, fut apellée
 Oenotrie, et le peuple y habitant, porta le nom d'Oenotrien³³⁹. Voila les mots de Halycarnasse.
 4535 Ce voyage est mentionné par Pausanie, tenant propos des enfans de Lycaon roy Arcadien : Or
 Oenotre (dit-il) le moindre et le plus jeune de tous les freres, ayant receu, et argent, et une
 bonne troupe d'hommes de Nictime son aîné, passa sur la mer avec armée en Italie, et de luy
 porta le nom Oenotrie celle region en laquelle il s'arresta, et où il posa le siege de son
 Royaume³⁴⁰.

4540 Je sçay que deux excellens Italiens de nostre aage*, et tous deux faisans profession,
 et de la Theologie et de l'histoire, ne veulent prendre pour argent content* ce que dient ces
 deux tant remarquez auteurs que sont Denys Halycarnasse et Pausanie, mais s'arment de je ne
 sçay quels fragmens faits à la poste de ceux qui n'avoient leu les livres des anciens, de Caton
 4545 en ses origines, et de Fabie Pictor en son siecle doré, se faisans acroire de belles fables*, et
 inventans des interpretations de mots à leur fantasie*, et des noms des villes, et provinces tout
 aussi tost, qu'ilz trouvoient quelcun, ou le faignoient qui aprochast de ce que ilz avoyent en
 pensée. Je n'ose revoquer en doubte le Caldéen Berose, à cause que de grans hommes ont
 suivy le fil de son histoire, mais de m'arrester à Jean Annie Viterbien³⁴¹ en ses Commentaires,
 je ne puis, si quelcun n'autorise avec autre raison son dire : car de parler par conjecture en
 4550 l'histoire n'est le plant assez bon et solide pour la bien establir et fonder. Avec cestuy a couru
 en mesme carriere*, il est vray que plus doctement et recherchant* avec plus de sçavoir,
 curiosité, et certitude les matieres que son predecesseur, Leandre Bolonois, et religieux de
 l'ordre de saint Dominique : lequel dès le commencement de son Italie, parlant comme elle
 fut jadis nommée Oenotrie, met en avant ne sçay quelle resverie des origines de Caton, disant
 4555 qu'elle porta ce nom de Jane, qui aussi s'apelloit Oenotre, pour avoir esté le premier qui
 inventa le vin : comme si déz Jane, ou Noé ce mot et apellation eussent esté donnez en Grec, à
 l'Italie. Mais quelle absurdité s'ensuit de cela je ne veux autre tesmoing que les auteurs
 approuvez qui sont pour nous : veu que Pline dit qu'en celle partie d'Italie où s'arresta
 4560 Oenostre, le vin n'y croissoit point, et ce depuis Jane jusqu'à Mezenze qui regnoit sur les
 Toscans, lequel vint secourir les Latins pour le seul desir d'avoir du vin pour salaire³⁴² : or
 voyez si du nom Oenoz, ou vin, le país fut dit Oenotre, ou s'il n'est plus raisonnable de croire
 que ce fust quelque Prince, et non l'abondance du vin qui fut cause de telle apellation. Pour

Commentaire [E-B947]: Pausanie li[vre] 8. et és Archadiques.

Commentaire [E-B948]: Caton és origines et Fabie Pictor sont fragmens suspects plustost de nouvelleté que d'antiquité. Voy Beat Rhenan en sa Germanie.

Commentaire [E-B949]: Jean Annie Viterbien renouvelleur de ces fragmens sur le 5. Berose.

Commentaire [E-B950]: Leandre Bolonois homme fort excellent, a descrit toute l'Italie.

Commentaire [E-B951]: Jane dit Oenotre et pourquoy.

Commentaire [E-B952]: Pline li[vre] 14. ch[apitre] 15.

laver aussi ceste faulte si lourde, ces deux grans personnages, mais trop ennemys des Grecs, et
 4565 lesquelz ils chargent du vice auquel ilz tombent en recherchant* les choses trop curieusement,
 disent qu'il y a jadis eu **troys Oenotries**³⁴³, en quoy certainement ilz n'ont guere failly* ayans
 les bons auteurs pour patrons et deffenseurs de leur cause.

Commentaire [E-B953]: Trois Oenotries.

La premiere ilz peschent ne sçay si justement, en Caton et la referent à Jane duquel
 furent nommez ceux de l'ancienne Italie. La seconde fut celle que Oenotre Arcadien sus recité
 nomma, selon que j'ay de Halycarnasse (138a) et de **Mirsille Lesbien**, laquelle contenoit le
 4570 païs de la Pouille, où premierement s'arrestèrent les Ausoniens qui est, selon **Strabon**, depuis
 le goulphe sainte Eufemie (jadis nommé sein Hipponiate) jusqu'au Scillatique qu'à present on
 appelle Squilazze³⁴⁴. La troisieme fut au païs des Sabins portant le nom d'un Roy dudit païs
 ainsi que **Varron** le recite. Et ainsi en quelque sorte que se targuent* Annie, ny Leandre, si ne
 sçauoyent ilz bien couvrir ce coup, veu que l'un d'eux veut prouver que avant que le Grec
 4575 Oenotre vint en ce pays desja il portoit le nom d'Italie : mais combien la chose est veritable,
 les Chroniques nous en font foy, et convainquent, ceux qui faillent*, de mensonge. Que le
 diligent lecteur recherche* en quel temps regnoit Itale fils de Jupiter et Electre, et puis voye
 quand fut-ce que Oenotre navigua vers l'Italie, qui estoit 15. aages* avant que Troye fut
 4580 bastie, c'est-à-dire 450. ans prenant 30. ans pour chacun aage* et lors il sçaura comme les
 choses se raportent, entant que depuis cest Itale Electreen jusqu'au commencement du regne
 des Troyens, il n'y a que cent soixante ans : et si en cela je suis content de favoriser de tant
 Annie, que de luy accorder ce que **Fabie Pictor et Sempronie**, par luy inventez, ou renouvellez
 en chantent. Et voila quant au mot Oenotrie, duquel en suyvant le fil de l'auteur, nous dirons
 encor en passant un petit mot.] En fin ceste region prist le nom d'Italie d'Itale fils du roy de
 4585 Sicile, lequel enseigna aux habitans les moyens de labourer et cultiver la terre, et y establit
 loix pour les tenir en une civile societé : et arriva en ce mesme cartier, où depuis Turne roy
 des Rutules regna, luy imposant son nom, à sçavoir Italie³⁴⁵. Cecy est tesmoigné par **Virgile**,
 disant.

Commentaire [E-B954]: Mirsille Lesbien. Liv[re] de la guer[re] Pelagique.

Commentaire [E-B955]: Strabon 6.

Commentaire [E-B956]: Varron de la langue Latine.

Commentaire [E-B957]: Fabie Pictor du siecle d'or. Sempronie livr[e] de la division d'Italie.

Commentaire [E-B958]: Virgile 1. Eneid[e].

4590 *Un lieu y a que en grec Hesperie on appelle
 Antique et fort pays, et Province fort belle
 Les hommes qui jadis s'y tindrent les premiers
 Furent Oenotriens, mais le nom des derniers
 A ce que l'on nous dit porte ceste Province
 4595 Et Italie a nom d'un Itale son Prince*³⁴⁶.

[Or que Annie s'opiniastre* icy à son aise sur les Oenotriens grecz, ou Janigenes, qu'il aille rechercher* la Cabale de la langue Aramée, avec laquelle il veut nous faire recevoir ces songes, si ne sçauroit-il se despestrer de ce passage de Virgile proposé si clèrement, et ne peut se couvrir par la supputation des années : joint que depuis l'arrivée de cest Itale au pays Latien, vous ne lisez point aucun auteur qui baptise l'Italie du nom d'Oenotrie. Je ne me fusse arrêté si longuement icy, n'eut esté, que je ne veux laisser en doute le lecteur en chose que je puisse élucider avec l'autorité des sçavans qui nous ont devancé et en aage* et par doctrine, entre lesquelz j'admire Annie, mais s'il a failly*, il en faut donner la coulpe aux temps, qui tenoit les bons livres cachez : et au zele que ce bon personnage avoit à tirer les fondemens de l'Italie d'entre les mains des Grecs, comme l'estimant plus ancienne que la Grece.]

Mais Timée et Varron sont d'avis* que c'est des bœufs et Taureaux que l'Italie a pris son nom, à cause qu'il y en avoit en abondance et que (138b) c'estoyent des plus beaux qu'on sceut voir en autre Province. Or la part de la campagne Romaine³⁴⁷, où le Tibre s'engoulphe* dans la mer Tyrrhene s'apelloit Latie, tout ainsi que Ausonie celle qui est le long de la mer. Elle s'estend en forme d'une croix dés la mer de Toscane, jusqu'au gouplphe de Venise et sein Adriatic : et des Alpes jusqu'au mont Apennin, allant toutesfois aucunement en se hauçant jusqu'à Reze de Calabre, et plage de l'Abruzze, en son extremité, et coings vers le cap d'Otrante, elle regarde la mer Ionique, et de l'autre costé la mer de Sicile pres le Far de Messine, et sa derniere ville est Reze. Sa longueur est (suyvant l'opinion de Solin) déz Auguste Pretorienne, s'estendant par Rome, et le país de labour et finages* de Capue jusqu'à la susditte cité de Reze en Calabre, et contient un million, et vingt mille pas en son long et estendue. De largeur l'Italie contient quatre cens dix mille pas où elle est plus large, mais en sa plus grande estrississure elle a 136. mille pas : et la cité de Reate³⁴⁸ fait le milieu, et comme le nombril et centre de tout le pays, ayant eu longuement de costé de la mer le fleuve Rubicon (autrement Pissatello) pour bornes et limites. Or est l'Italie divisée en plusieurs regions, parties et provinces, entant que la Ligurie (ou coste de Genes) est comprise en celle estendue de país, qui est depuis le fleuve Var (qui separe l'Italie du país de Provence) jusqu'à la riviere nommée Macre³⁴⁹, et en celle est assise* la superbe et illustre cité de Genes. La Macre passée, on entre en Toscane, ou Hetrurie, jusqu'au Tibre, où est la cité de Pise. Du Tibre jusqu'au Lyris (à present Gariglian³⁵⁰) est compris le país jadis nommé Latie, où est assise* la grande, et triomphante cité de Rome, et au-dedans et sur l'extremité latiale estoit le temps passé la cité tant ancienne d'Antie³⁵¹. [Laquelle fut jadis une des plus renommées d'Italie : et en laquelle fut basti un superbe temple de Fortune, duquel fait mention Horace en ses vers, icelle ayant

Commentaire [E-B959]: De la description d'Italie, faut voir Pline, Solin, Strabon, Mele, Polibe, Ptolomé, et autres infinis.

Commentaire [E-B960]: Estendue en long d'Italie. Solin chap[itre] 8.

Commentaire [E-B961]: Auguste est un Valon és Alpes, où est assise la cité Jurée jadis nommée Eporodie : et est en la Lombardie deça le Po.

Commentaire [E-B962]: Rubicon à present est dit Pissatello.

Commentaire [E-B963]: Ligurie, et ses limites.

Commentaire [E-B964]: Genes cité chef de Ligurie.

Commentaire [E-B965]: Limites de Toscane.

Commentaire [E-B966]: Lyris fleuve, à present Gariglian.

Commentaire [E-B967]: Rome en Latie.

Commentaire [E-B968]: Antie ville fort ancienne voy Tite Live livre 8. de la ville bastie. Tacite 3. et 14 des Annal[es]. Appian 1. Polibe 3.

esté ruinée, Claude Neron la fait reparer ainsi que raconte Suetone en la vie dudit Neron. Les Antiens ont jadis eu plusieurs guerres contre les Romains desquelles Halycarnasse discourt assez et mesmement lors qu'il parle de la revolte de Coriolan et des ligues qu'il fait pour se prevaloir des forces Romaines. Je n'ay peu trouver par qui elle fut depuis du tout ruinée, veu qu'à peine trouve l'on une petite mesure qui en donne quelque signe, si ce n'est dans les bois, et le chasteau Neptune qu'on dit avoir esté basti des ruines d'Antie.] Du Gariglian jusqu'au Sarne³⁵² est encluse la Campanie, ou terre de labour, en laquelle est posée la cité de Naples : et de là jusqu'à la riviere Silaris³⁵³ est la region des Picentins (qui est la principauté de Salerne) et là sont les villes Surrente³⁵⁴ et Salerne, jusqu'à la Basilicate³⁵⁵, laquelle commence dès le Selé, jusqu'au Laie : et là sont les villes Peste³⁵⁶ et Buxente³⁵⁷ toutes deux ruinées, mais Peste, ou Possidonie sans nulle ruine qui reste, et Buxente qui n'est à present qu'un chasteau, que les habitans du païs appellent Pisciotte, à cause duquel pource qu'il est basti pres la mer, le promontoire voisin et qui jadis portoit le nom de Pessionie, s'appelle à present le cap de Pisciotte³⁵⁸ : et tout ce trait* de païs se nommoit jadis Lucanie. Du fleuve Laie, ou Lave jusqu'à Leucopetre³⁵⁹ est le païs d'Abruzze, où est la ville de Rhese pres la mer de Sicile. De Leucopetre jusqu'au Promontoire Japigien, dit le Cap (139a) de sainte Marie, sont les Salentins en la grand Grece ancienne, où sont villes de Crotone, et Tarente. Et dudit promontoire jusqu'à Brindes, jadis Brunduse, c'est le vray païs des Calabrois, où est la cité d'Otrante, jadis Hidruns, et si long temps qui a servy de retraite, et magasins* aux infidelles, par le moyen des Empereurs s'en aydans contre le Pape. De Brindes au mont Gargan³⁶⁰ (dit à present de saint Ange) est la Pouille, en laquelle sont les principautez de Barry³⁶¹, et Salapie, à present nommée Salpe³⁶² : et du mont saint Ange, jusqu'à l'embouchement du fleuve Sare sont les Ferentans³⁶³, en la region desquels est la cité d'Isconie, et est le Marquisat dit de Guast. Du Sare jusqu'au fleuve Aperne est le païs des Marrucins, et en iceluy la ville d'Ortone³⁶⁴ : d'Aperne jusqu'à l'Esie sont les Picentins, la region desquels estoit au premier et plus ancien temps le limite de l'Italie, où est assise* la cité d'Ancone³⁶⁵ : du fleuve Esin jusqu'au Rubicon, ou Pissatelle, est la plus fresche borne d'Italie : A cause que soudain* on entre en la terre des Gaulois, et anciens Senonoys, les villes desquels sont Fano, Senogail, Pesero, et Rimini : et du Rubicon, jusqu'aux Bouches du Po, furent les Boies, où est bastie la belle cité de Ravenne : du Po, jusqu'à Taillevent est le terroir* Venitien, où aussi gist la riche et puissante cité de Venise. De Taillevent jusqu'au fleuve Natiscon³⁶⁶ sont les Carnes, qui est le Duché de Forly, duquel est Metropolitaine* la cité d'Aquilée : et se nomme ce païs la marche Trenigriane. Du fleuve Natiscon jusqu'à la riviere Arse³⁶⁷ sont les Japiges, et Istriens,

Commentaire [E-B969]: Denys Halic[arnasse] 8.

Commentaire [E-B970]: Silaris fleuve ores est dit Selé.

Commentaire [E-B971]: Surrente jadis louée de fort bons vins. Voy Pline liv[re] 14. chap[itre] 6. Strabon 5.

Commentaire [E-B972]: Peste et Possidonie tout un. Voy Live liv[re] 8. Ovid[e] 1. de l'art parlant des roses de Peste.

Commentaire [E-B973]: Buxente voy Strabon 5. et Live 25. et 39.

Commentaire [E-B974]: Laie isle à present Laino.

Commentaire [E-B975]: Tarente est principauté, et Crotoné Comté : en la Calabre.

Commentaire [E-B976]: Cestuy confond l'ordre de la division de la Pouille.

Commentaire [E-B977]: De Salapie. Voy Strabon 5. Appian Alexand[rin] liv[re] 1. des gu[erres] civil[es].

Commentaire [E-B978]: Marutiens sont ceux de Pesquiere.

Commentaire [E-B979]: Picentins c'est la marche d'Ancone.

Commentaire [E-B980]: Ce païs est nommé la Romainolle.

Commentaire [E-B981]: Les Carnes sont partie sujets aux Venitiens, et les autres aux seigneurs d'Austriche.

Commentaire [E-B982]: Aquilée fut celle où se tint jadis le Patriarche Venitien.

à present Esclavons, la cité desquels est Triest, et Formion, ou Cesane, est la riviere qui y
4665 passe, qui quelquesfois fut la fin et limite de l'Italie.

Le mont Apennim est celui qui fait comme une division de tout le terroir* Italien
en deux parties, l'une regardant l'Occident et le midy*, et l'autre s'estendant à l'Orient et
Septentrion : s'estendant depuis les Alpes, premierement en Ligurie, puis en la Gaule
Cisalpine, et Lombardie, et **marche d'Ancone**, lesquels ce mont separe d'avec le païs de
4670 Toscane, et de la region ancienne des Sabins, qu'on dit à present Urbin et la Romaigne, et
passant plus outre reprend son destour vers la Pouille, et mont saint Ange, separant les
Pelignes, Marrucins, et Picentins (qui est l'Abruzze, et Basilicate) d'avec la Romaigne, et
terre de Labour, et est le dernier but, et limite de l'Apennim, depuis mont saint Ange,
4675 jusqu'au Cap sainte Marie, ayant d'un costé la Pouille, et les deux Calabres, en l'une
desquelles est l'ancienne region nommée la grand Grece, et de l'autre la Marche d'Ancone, la
Basilicate, et l'Abruzze. **Le païs d'Italie est fertile et comme enceint**, et faisant portée* de
plusieurs metaux, par tout ayant un air serain*, vivifiant, et salubre perpetuellement, à cause
que le ciel y influe une grande et douce temperie*, les champs sont fertils, les collines
4680 exposées aux rays du Soleil, les taillis sans nuisance, les bois toufuz, et ombrageux, belle et
grande diversité des forests profondes et agreables, jouissant d'une merveilleuse fertilité et
abondance de grains, fruits, vignes, et oliviers, là sont les laines tres fines, les Bœufs gras, et
forts au labourage, les lacs clers, et foisonnans* en poisson, les rivieres et fontaines saines, et
nourrissantes, grand multitude de bons ports de mer, et les fleuves coulans à gré dans la mer,
pour le secours et proffit des hommes, qui semble tendre le giron (139b) à toutes nations pour
4685 le trafic*, et marchandise : tellement qu'on jugeroit que ce soit à bon droit qu'aucuns* l'ont
apellée, et mere, et nourrice de toutes nations et Provinces : C'est celle qui a esté esleuë par la
divine providence pour unir, et assembler les parties esparses du corps de l'Empire terrestre,
et pour amollir, aprivoiser, et policer* les peuples plus cruels, et farouches, accordant sous la
douce harmonie du langage Latin les peuples qui auparavant ne pouvoient convenir, parler ny
4690 frequenter ensemble.

Au reste pour ne mettre point les nations estranges* en jeu (dequoy le recit en seroit
trop long) lesquelles ont esté vaincues, et par la langue, et par l'effort*, et armes des Romains
Italiens : une seule cité des Peres, et Quirites Romains, a autant effectué avec sa vertu, et
louïables exemples, que toute la Grece avec ses preceptes, et escripts d'eloquence : et lesquels
4695 comme devinans, que ceste terre Italique commanderoit un jour à tout le monde, ils
appellerent une bonne partie d'icelle **la grand Grece**³⁶⁸. Et pour conclurre sommairement, il
fault penser que ce n'est advenu sans la providence d'enhault, que lors que Dieu tout bon, et

Commentaire [E-B983]: Estendue du mont Apennim. Apennim divise l'Italie.

Commentaire [E-B984]: C'est ainsi que l'appellent les Picentins, Lucains, et Bruties. Voy Leandre en son Italie.

Commentaire [E-B985]: Louanges d'Italie.

Commentaire [E-B986]: La grand Grece est une partie de Calabre vers Croton et Tarente voy Strabon 6. Virgil[e] Eneid[de] 3. Tit[e] liv[re] 8.

tout puissant, visita la terre en se faisant homme, c'estoit en Italie qu'estoit le siege de
 l'Empire, et la retraite de toutes les nations de l'univers, où bien tost apres devoit estre posé le
 4700 chef, et pasteur universel de la bergerie Chrestienne. Les Italiens sont entr'eux divers le plus
 souvent, et en couleur, et en stature : Car ceux qui se tiennent en la Gaule Cisalpine, et tout le
 long de la terre Venitienne sont ordinairement blancs, plus propres en habits et langage : là où
 les Toscans, Campaniens, ou Napolitains, ceux de la Basilicate, et d'Abruzze ont une couleur
 plombée*, les cheveux noirs, la stature petite, et sont maigres et dispots, simples et modestes
 4705 à l'habit, et langage. En la marche d'Ancone et à tous les Italiens qui se tiennent le long de la
 coste de Levant, jusques en la grand Grece (sauf les Calabrois, et ceux de la Pouille qui
 habitent au coing de l'Italie) et les mœurs, et le langage dure encor entremeslé du Grec et
 Italien. Tout le païs d'Italie (ainsi que presque toute l'Europe) s'est de tout temps contenté
 d'une nopces, c'est-à-dire les hommes n'y espousans qu'une femme, et si le divorce y est
 4710 entrevenu il a pris son origine de Rome : d'autant que Spurie Carvilie, fut le premier qui à
 Rome repudia sa femme, sous pretexte qu'elle estoit brehaigne*, et sterile. Les citez de la
 region Italique eurent jadis des hommes de trois conditions qui les habiterent, les esclaves, les
 libertins* ou affranchis, et les libres et francs : des francs encor y en avoit trois ordres, les
 Plebéés²¹⁸, Chevaliers, et Patrices. La charge des temples et sacrifices estoit commise aux
 4715 Pontifes et Flamines, à sçavoir Evesques, et Prestres divisez par colleges et rens, et chascun
 ayant charge expresse de certains dieux et sacrifices. Quant à la dignité, et magistrats
 regissant la cité, c'estoit au dictateur que la souveraineté estoit donnée, et duquel on ne
 pouvoit aucunement apeller : et estoit cest office semestre, et à icelle on y parvenoit comme
 par degrez, veu qu'il falloit avoir esté Edile, Questeur, Preteur, Censeur, et Consul, avant qu'y
 4720 donner atteinte : non que tousjours ceste rigueur y fut observée, et qu'il falust passer par
 toutes ces dignitez, ains* qu'obtenir la dictature, mais que tel estoit l'ordre commun et
 ordinaire : tout ainsi aussi (140a) qu'en la suyte de la guerre, il y avoit des degrez d'honneur
 pour recompencer* ceux qui se portoyent bien au service du public, car le simple soldat
 obeissoit au Centenier, le Centenier au tribun, et Capitaine, cestuy faisoit le commandement
 4725 du Lieutenant, et Legat du Consul, et ce Lieutenant se gouvernoit* selon l'advis* ou du
 Consul, ou de celui qui par l'election du peuple avoit esté commis general de l'armée, et le
 grand maistre de la Cavalerie, falloit que prestoit le serment, et obeît au dictateur. Le temps
 qu'ordinairement on donnoit au citoyen de suyvre la guerre estoit dix ans, si ce n'est qu'on
 eust assujetty, et vaincu celle nation à laquelle on faisoit la guerre, ou qu'il y eut quelque

Commentaire [E-B987]: Couleur diverse entre les Italiens selon le païs qu'ils habitent.

Commentaire [E-B988]: Premier divorce à Rome quand, et par qui. Denys Halic[arnasse] 2. et advint du regne de Romul[e] environ l'an du monde . 3235. en la 12. Olymp[iade].

Commentaire [E-B989]: Estats à Rome et en Italie jadis. Voy Fenestelle, et Lete, és livres des Prestrises Rom[aines].

Commentaire [E-B990]: La dictature ne duroit que six mois.

Commentaire [E-B991]: Ordre des dignitez à la guerre entre les Rom[ains].

Commentaire [E-B992]: Ce grand maistre estoit comme un mareschal de camp.

²¹⁸ Le terme n'est attesté nulle part ; la forme « Plebe » existe chez Tobler-Lommatzsch et Godefroy avec Complément.

4730 congé lequel et en nom et en effait estoit contemplé diversement : veu que l'un congé estoit nommé legitime lors que le Capitaine donnoit licence de se retirer pour quelque temps : là où l'autre se faisoit pour cause de crime, pource nommé ignominieux, lors que le chef cassa le soldat, ou pour forfait*, ou pour vilté* et poltronerie : ainsi l'une occasion* estant honeste, l'autre portoit effait et tiltre d'infamie. L'aage* auquel on choissoit le soldat et gendarme,

4735 selon l'ordonnance de Servie Tullie Roy Romain, estoit dès l'an dix septieme, jusqu'au quarante-huitiesme. Leurs habits en temps de paix estoit la Togue*, ou robe longue, et durant la guerre ils prenoyent les Casaques, et Hoquetons*. La guerre estoit denoncée* par le herault à juste tiltre, et de laquelle ils ne retiroyent sans user de grandes ceremonies, tout ainsi qu'il en usoyent aussi par leurs Feciaux et Heraux alors qu'ils la denonçoient*.

4740 Les Citez d'Italie ou elles estoyent alliées, et compaignes de Rome, ou Colonies, c'est-à-dire peuplées par les citoyens Romains, ou Municipales, c'est-à-dire sujettes et tributaires. D'entre les Municipales les unes estoyent receuës au droit de bourgeoisie par le suffrage et consentement du peuple, et les autres y venoyent par autre privilege. Les Colonies estoyent comme un membre de la cité de Rome, vivans sous mesme loix : là où les villes

4745 tributaires suyvoyent chascune les coutumes de leurs ancestres, esquelles les Decurions avoyent pareille autorité qu'à Rome les senateurs. A Rome la robe de Pourpre mettoit difference entre les Patrices, et les chevaliers, et les bagues, chesnes bracelets faisoient cognoistre le chevalier d'avec ceux d'entre le peuple. Et quant aux Jugemens, c'estoit au peuple de juger des crimes qui touchoyent la majesté, et les juges cognoissoyent du surplus

4750 des matieres, et causes criminelles, et lesquels on choissoit de celle troupe esluë pour l'année, presidant sur la criminauté : le Preteur assisté de cent hommes pour tenir les plaidez, avoit sa juridiction, comme aussi chacun Magistrat avoit la sienne. Et telle fut jadis la maniere de vivre des citez et peuples Italiens en general, ayant pris ceste façon de faire de Romule.

Lequel ayant mis à fin, et basty les murailles, fossez, ramparz, boulevers*, et autres

4755 choses necessaires pour la deffence de la cité nouvellement dressée, prenant soucy de l'ordre, et police* des citoyens en ordonna en ceste maniere. Premièrement ayant divisé tout le peuple en trois parties : il donna à chacune un chef homme segnalé et de marqué : et apres ce de chacune de ses portions, il en feit encore dix parties esgales³⁶⁹, ausquelles il donna des Capitaines les plus forts et vaillans qu'il peut choisir, et donna nom aux trois (140b) parties

4760 principales cartiers, ou tributs, et les moindres furent par luy appellées Cours, ou assemblées, et leurs chefs porterent le tiltre de Decurions. Et ceste division ainsi faite, les chefs ordonnez et departy* qu'il eut les cartiers : il partagea aussi le terroir*, et finage* des champs sujets aux Romains en trente parties, assignant à chascune court sa part pour s'en nourrir : et ne retint

Commentaire [E-B993]: Deux sortes de congé l'un Causaire, et l'autre legitime.

Commentaire [E-B994]: Aage pour le choix du soldat : des loix militaires de Servie, voy Halicar[nasse] liv[re] 4.

Commentaire [E-B995]: De ces ceremonies, voy Fenestell[e] liv[re] Magist[ratures] Romaines. Halycar[nasse] liv[re] 10. Tit[e] Li[ve] 1. dès la cité bastie.

Commentaire [E-B996]: Difference des citez d'Italie.

Commentaire [E-B997]: Et de là vient que les coutumes de chacun païs s'appellent loix Municipales.

Commentaire [E-B998]: L'habit discernoit les estats à Rome.

Commentaire [E-B999]: Les Juges annuels à Rome.

Commentaire [E-B1000]: L'ordre que Romule tint dressant la cité de Rome, voy Halicar[nasse] li[vre] 2. des Antiquités ro[maines] Tite Live liv[re] 1. dès Rome bastie, Plutarq[ue] en la vie de Romule.

Commentaire [E-B1001]: On ne scauroit mieux nommer cela Cantons et Regimes, et les Decurions colonnelz.

4765 pour soy que ce qui pouvoit suffire pour l'ornement des temples et fournitures ou frais des sacrifices : et laissa encor une partie de terroir* sans la partager, à fin qu'elle fut pour le service commun de tous les citoyens. Et par ce moyen ceste division et partage tant des hommes, que du finage* rendit une esgalité non sujette à l'envie entre les citoyens de Rome, et si ne laissa en arriere avec cela le soing du bien public, entant qu'il donna et distribua à chacun les honneurs selon sa vertu, et merite de ses biens faits et œuvres loüables.

4770 Car il mit difference entre ceux qui estoyent nobles, et illustres tant en sang, comme en quelque acte vertueux, et lesquels aussi estoyent riches : et ceux qui avoyent des enfans pour servir au public : et voulut que fussent discernés d'avec le peuple plus bas, et la troupe des roturiers, lesquels il appella Plebéés, et ceux qui estoyent en plus grande autorité, et jouissoyent d'une meilleure condition porterent le tiltre de Peres, qui estoit cause que par

4775 succession de temps, ceux qui sortirent de ceste ancienne et noble race des peres nommez par Romule, furent depuis à Rome nommez Patrices. Ayant ainsi divisé les estats, et séparé les grans d'avec les Plebéés, il fait tout aussi tost des ordonnances conernans le devoir de chacun, et comme ils devoient se gouverner* chacun selon son ranc et condition. Entant que les Patrices estoyent receus au Pontificat et Prestrise, pour faire les sacrifices publics, estoyent

4780 commis à la charge de la police* et faits magistrats, prononçoient les sentences, faisans droit à chacun, appelez avec le Roy à manier les affaires, et sur tout failloit* que negociassent en ce qui touchoit l'estat de la cité. Les Plebéés estans dispencez de telles charges, et en estans mal idoines* et necessiteux à cause de leur pauvreté failloit* que s'adonnassent à cultiver les terres, et paistre leurs troupeaux, et à suyvre quelque trafic*, ou art, et mestier pour vivre. Et à

4785 fin qu'il n'y eut discorde entr'eux, et que les grands n'oprimassent les petits, ou les Plebéés n'enviassent la fortune des puissans, ordonna que les riches prinssent le soing des Plebéés, et permit à chacun des moindres d'entre le peuple, d'avoir un des seigneurs pour son patron et suport et apella ce choix, droit de Patronage, par ce moyen ayant fait que les riches ne mesprisoyent point les pauvres, et que les petits portoyent reverence à leurs conservateurs, il

4790 causa une grande amitié entre les estats : et n'estoit moindre l'affection des patrons et seigneurs envers leurs cliens, et pauvres qu'ils prenoyent en leur protection que du pere envers ses propres enfans : et le client reveroit le patron comme son pere. Et y avoit des cas particuliers, où l'un ne pouvoit user d'aucun indevoir à l'endroit de l'autre, sans encourir un blaspheme de detestation et impieté : si comme il estoit deffendu de s'accuser l'un l'autre ny

4795 porter tesmoignage, ny suyvre le party et ligue des ennemys de quelle que ce fut des parties : et en ceste sorte s'establissoit et prenoit force (141a) l'accord, et union des citoyens de Rome.

Ordonna et esleut depuis Romule cent Conseillers d'entre les Patrices : et en fut le choix en

Commentaire [E-B1002]: Toute repub[lique] a commencé par l'estat de la religion.

Commentaire [E-B1003]: Vrayes marques de noblesse que la vertu et le sang.

Commentaire [E-B1004]: Patrices Romains qui : et de quelles maisons.

Commentaire [E-B1005]: En quoy estoyent employez les Patrices.

Commentaire [E-B1006]: Exercice de la populace à Rome dès le commencement.

Commentaire [E-B1007]: Client signifie celuy qui est sous la protection d'un autre.

Commentaire [E-B1008]: Election du Senat comme faits à Rome.

ceste sorte : premierement il choisist le plus homme de bien d'entre tous, lequel il fait son
 lieutenant és* affaires de la police* en la cité, tandis qu'il seroit occupé à la guerre : puis
 4800 commanda à chacun des cartiers et bandes* de choisir et eslire trois hommes de chacune
 troupe gens remarquez en noblesse, chargez d'ans, et approuvez par leur grande sagesse.
 Commanda encor à toutes les courts de chercher neuf hommes, de chacune court, et cartier
 trois, lesquelles fussent d'entre les premiers et plus segnalez des Patrices : à ces neuf, il
 adjousta les nonante esleuz par les bandes* et tribus pour estre chef des suffrages, et meit
 4805 encor avec eux celuy que desja il avoit fait chef de la police* en son absence, et par tel
 moyen, il parfeit le nombre de cent Conseillers : et ceste assemblée fut nommée Senat par les
 Romains et les chefs d'icelle eurent nom de Peres, à cause de leur autorité et de Senateurs, à
 cause de l'aage*, pour ce que le mot senex en latin, emporte autant que vieillard en nostre
 langue. Apres cecy Romule choisist trois cens jeunes hommes des plus nobles et illustres, et
 4810 qu'il cognoissoit pour les plus puissans et robustes, tirez des cartiers et bandes* tout ainsi
 qu'il en avoit usé en l'election du Senat, à sçavoir dix de chacune troupe, et les tint comme
 gardes tousjours pres de sa personne. Ceux cy furent nommez Celeres, c'est-à-dire hastifs, à
 cause de la grande diligence de laquelle ils usoyent, executans la volonté et commandement
 royal. Or le devoir et office du Roy, estoit premierement de presider aux temples et sacrifices
 4815 et faire tout ce qui estoit seant et propre pour l'honneur et service des Dieux : c'estoit à luy
 aussi d'estre protecteur et conservateur des loix, et costumes du païs, et de tous les privileges
 et immunitéz* du peuple : En sa puissance estoit encor de convoquer le Senat, d'assembler le
 peuple, à la guerre d'estre le chef, et general de toute l'armée. Et donna telle et si grande
 puissance à l'ordre Senatoire, que de toute chose qu'on faisoit raport le Senat en cogneut et y
 4820 donnast sa voix, et avec telle préeminence, que la plus grand partie des voix, l'emportast és*
 advis* et consultations. Au peuple il octroya ces trois privileges de créer les Magistrats,
 d'accepter ou regetter les loix qui seroient establies, et de donner consentement à la guerre
 lors que le Roy auroit volonté de guerroyer : non toutesfois que ceste puissance populaire fust
 si absoluë, que pour auctoriser l'ordonnance tant du Roy que du peuple, il ne faillust* que le
 4825 Senat y meist la main, et l'emologast* par son consentement. Le peuple ballotoit* non par
 teste, mais par troupes et selon l'advis* de plusieurs bandes*, il en estoit fait raport au Senat à
 fin d'en deliberer. Mais depuis cest ordre fut renversé, veu que le Senat ne cognoissoit
 aucunement des ordonnances faites par le peuple, lequel estoit seigneur souverain ratifiant, et
 approuvant selon sa fantasie* ce que le Senat venoit à establir, et ordonner. En ceste division
 4830 des affaires faites par Romule fust pour la paix, ou pour la guerre, les Celeres, ou soldats de sa
 garde estoient commis pour en executer les mandemens*, de sorte que s'il n'estoit plus

Commentaire [E-B1009]: Choix des gardes pour le corps du Roy.

Commentaire [E-B1010]: Pourquoi les gardes du Roy Rom[ain] nommez Celeres.

Commentaire [E-B1011]: Quelle estoit la puissance du Roy.

Commentaire [E-B1012]: Puissance du Senat.

Commentaire [E-B1013]: Privileges du peuple Romain.

Commentaire [E-B1014]: Le peuple estoit seigneur de l'Empire.

question que de conduire l'armée, on n'estoit point en peine d'eslire tousjours des Capitaines, ou que les cours et bandes* feissent choix de centeniers, ny (141b) de chefs pour la cavalerie, veu que le Roy avoit tous ses gens prests, lesquels avoyent la charge de faire les levées de sa gendarmerie, laquelle venoit toute ensemble bien en point, et chacun estant armé selon son ranc et qualité. Il esleut encor mille soldats tous d'eslite, lesquels à cause que parfaisoient le nombre millenaire il appella milites. Et à fin de se rendre admiré et honoré du peuple il se vestist pompeusement portant l'habit royal et autres marques de souveraineté, et ayant douze archers avec leurs haches qui marchoyent tousjours devant luy, avec des faisceaux de verges, lesquels representoyent l'augure des douze Vautours, qui luy presagerent qu'il seroit Roy de Rome, si ce n'est aussi bien en cecy, qu'en d'autres ceremonies, les Romains se gouvernassent* selon la façon de faire des Ethruriens, et Toscans : lesquels estans composez de douze peuples, comme tous obeissent à un seul chef, si est-ce que chacun luy donnoit un Licteur, ou huissier de son cartier. Aussi le siege royal, char tryomphant et manteau imperial, desquels usoit le Roy Romain, et autres tels et pareils ornemens avoyent esté pris sans doubte quelconque des Toscans.

Romule encor voulant augmenter les forces de sa nouvelle cité, prenant un honneste pretexte de faire service aux dieux, entant qu'il feit bastir un oratoire dans un boys, et lieu ombrageux, auquel estoit loisible* à chacun de se garantir et sauver, ayant commis quelque grand faulte, sans qu'il fut permis à personne de l'en tirer, à cause que Romule faignant le devotieux, les pleigeoit*, et recevoit à garant comme les amys et hostes de Jupiter, leur promettant toute immunité*, et qu'ils ne seroyent là aucunement interessez de leurs ennemys : et s'ils vouloyent demeurer avec luy, il les faisoit citoyens de Rome, et leur donnoit part au champ et terroir* qu'il avoit conquis par guerre. Or donna aussi que les villes prises en guerre ne fussent point ruinées, ny mises en servitude plustost y envoyant des habitans de Rome, selon la portée* de la region les feissent colonies, et filles de leur cité jouïssantes de mesmes privileges que les Romains, et estans leurs concitoyenes. Or apres la mort de Tite Tacie avec lequel Romule avoit gouverné les peuples Romain, et Sabin, par l'espace de cinq ans, tourna sa fantasia* à la police* et aux choses concernantes le service des Dieux, faisant de belles ordonnances tant pour le bien public que respect de chacun en son particulier. Feit la loy des mariages par laquelle il vouloit que la femme eut communauté és* biens meubles et autres de son mary, voire en ce mesme qui estoit sacre, neantmoins qu'elle s'accomoderoit aux façons de faire de son espoux, et seroit tout ainsi dame et maïstresse en la maison, comme le mary en estoit réputé le seigneur, et le maïstre. Luy mourant sans hoir*, qu'elle luy succedast comme heritiere : et s'il avoit des enfans, que ce nonobstant elle eust esgalle portion avec ceux de

Commentaire [E-B1015]: Le mot Latin Miles d'où vient.

Commentaire [E-B1016]: Majesté du Roy Romain.

Commentaire [E-B1017]: Romains ont presque tout apris des Toscans.

Commentaire [E-B1018]: L'Asile basty par Romule, à quelle fin.

Commentaire [E-B1019]: Loy de guerre touchant les villes prises.

Commentaire [E-B1020]: Loy sur les mariages.

Commentaire [E-B1021]: Femme esgalée à l'homme à Rome.

l'heritage. Celle qui estoit convaincue d'adultere, la loy permettoit au mary, et parent de la tuer à sa fantasie*.

Commentaire [E-B1022]: Peine des femmes adulteres.

Commentaire [E-B1023]: Vin deffendu aux femmes Romaines. Polyb[e] li[vre] 6. Celie Rhodig[in] li[vre] 28. cha[pitre] 6.

4870 Celle qui beuvoit du vin estoit punie de mesme que l'adultere, et semble que ceste ordonnance ayt causé la coustume ancienne à Ro(142a)me que toutes les fois que les Romains entroyent en leurs maisons, de quelque part qu'ils vinsent, ils baisoyent leurs femmes et filles, à fin, comme dit Caton Portie, de veoir et tenter si elles sentoyent point l'odeur du vin. Car tout ainsi qu'ils estimerent que la corruption du corps, et des mœurs estoit un commencement de folie, et pervertissement de sens, aussi l'yvrongnerie estoit la cause de ceste depravation, et degast de la vie chaste, et pudique³⁷⁰. Romule donna aussi aux peres
4875 toute puissance sur leurs enfans, soit qu'ils les voulussent chastier, ou battre, ou les lier, et faire travailler aux champs comme esclaves, voire leur octroya-il, et de les vendre, et de les occir.

Commentaire [E-B1024]: Puissance absolue des peres sur les enfans.

Si un fils avoit esté vendu par son pere et qu'il se rachetast, il ottroyoit* au pere de le revendre, et deux et trois fois, pour son affaire. Et trois cens ans apres, ceste loy fut
4880 enregistree avec celles des douze tables : jaçoit* que Nume Pompilie adoucist aucunement la rigueur de l'ordonnance, lors qu'il establíst que les peres n'auroyent desormais telle puissance sur les enfans dès qu'ils auroyent espousé femme³⁷¹. Furent faites depuis plusieurs autres constitutions pour la police*, si comme la deffence à tout homme de franche condition de s'adonner à aucun vil mestier, et art mecanique* : L'art militaire, et l'agriculture estoyent
4885 permis à tout citoyen : et de là vint que pour bien loier un homme, le Proverbe courut long temps à Rome, il est bon soldat et bon laboureur. Le Roy establissant ceste loy, estimoit chose imparfaicte de separer ces deux estats, entant qu'il voyoit estre necessaire que les champs fussent cultivez, et qu'on s'adonnast à l'exercice de la guerre, suyvant la coustume, et statuts des Lacedemoniens. Et à ceste cause il voulut qu'en temps de paix les citoyens s'adonnassent
4890 à cultiver les champs, ausquels il permist encor le trafic*, mais des choses necessaires, et qui defailloyent* en leur cité.

Commentaire [E-B1025]: Loy de Nume Pomp[ilie] derogeant celle de Romule.

Commentaire [E-B1026]: Les arts mecaniques deffendus aux Romains : mais cela fut à l'imitation des Laconiens.

Commentaire [E-B1027]: Plutarq[ue] en la vie de Nume, dit que ce 2. Roy ne souffrit qu'on fait aucune statue.

Et n'oublia point la religion dressant et bastissant des temples, autels, et simulachres des Dieux adorez par les Romains : à quoy il ajousta les jours des festes, sacrifices, et assemblées publiques, et tout autres effect servant au service des Dieux, deffendant toute
4895 ceremonie estrangere, et sur tout les façons de faire des Grecs, sauf la maniere d'adorer Hercule introduite en Italie, ja* dès le temps qu'Evandre Arcadien l'institua en la region latine. Denys de Halycarnasse suyvant l'opinion de Varron dit, que il y avoit soixante Prestres ordonnez pour sacrifier en chascun cartier, et court de la cité ausquels il adjousta les Aruspices pour tirer le sens et divination des entrailles des bestes immolées. A chascune court

Commentaire [E-B1028]: Les prestres Herculéens s'apelloyent Potities, et Pinaries, voy Macr[obe] 1. des Satur[nales] et Fenestelle liv[re] des Prestrises Rom[aines] Tite Live li[vre] 1.

Commentaire [E-B1029]: Aruspice signifie autel.

4900 estoit deputé un propre **Genie**, ou patron, et des ministres qu luy faisoient sacrifice : mais le simulachre commun et honoré de toute la cité estoit **Veste** : et partist l'année en dix moys : par lesquelles considerations on peut veoir que Romule n'estoit du tout grossier, et ignorant les choses tant humaines que divines : et que les Romains, ainsi que plusieurs ont estimé, n'estoyent point sans relligion et police*, avant que Pompilie eut le maniemment du royaume :

4905 et celles furent les ordonnances faites par Romule. **Son successeur Pompilie en feit plusieurs autres, et reduit l'an en douze moys** selon le cours de la Lune³⁷² : et changeant l'ordre d'iceux, (142b) comme ainsi soit que Mars fut le premier, il le rendit le troisieme luy preferant et Janvier, et Febvrier. Il ordonna les jours Fastes, et Nefastes, c'est-à-dire esquels on pouvoit avoir affaire et assembler le peuple, ou durant lesquels les assemblées estoyent deffendues. Ce fut de son ordonnance que **le Flamine, ou Prestre Dial** fut estably en l'honneur de Jupiter, et auquel il octroya d'estre vestu richement, et d'aller sur un char triomphant lors qu'il marcheroit par ville. Il en dedia encore deux autres l'un à Mars, et l'autre à Quirin, ou Romule, et les appella Flamines, à cause de certain ornement de fil de laine qu'ils portoyent sur la teste.

4915 Par son ordonnance encor **les vierges vestales** furent esluës et choisies : lesquelles les dix ans premiers aprenoyent la maniere, et façon des sacrifices, et tout autant d'années elles s'employoyent au service du temple : en la troisieme dixaine de leur temps elles instruisoyent les novices, et celles qu'on prenoit pour tel service : et apres ce temps si quelqu'une se vouloit marier il luy estoit loisible* de choisir, ou la virginité, ou le mariage³⁷³.

4920 Pompilie leur establit revenu public pour leur soustien, et nourriture, les rendant honorées, et respectées de chascun, tant à cause de leur virginité perpetuelle, que pour plusieurs grandes ceremonies desquelles elles usoyent. **Si quelqu'une d'elles estoit convaincue de s'estre portée peu chastement, on la conduisoit avec grand, et triste silence devant tout le peuple : et pres la porte colline, on la gettoit dans une grotte, et fosse souterraine toute vive, et estoit occise le peuple l'accablant de terre,** et l'y enterrant pour son vice. Ce fut Nume qui sacra à **Mars Gradive**, ou guerrier douze Prestres qu'il appelle **Saliens ou danceurs**, lesquels au moys qui porte le nom de cest Astre, en plusieurs lieux de la cité à divers jours à ce ordonnez faisoient, et dressoyent* le bal, et dance solennelle, vestuz d'une robe de diverses couleurs, mais toutesfois my partie d'escarlatte, ayant un baudrier* d'Erain, et l'espée ceinte au costé portans en main droite une lance, et une verge, et à la gauche un bouclier fait à la thracienne en forme de croissant, portans de haults chapeaux, et pointuz sur leurs testes³⁷⁴. Denys de Halycarnasse pense que ces Saliens estoyent les mesmes que les Grecs apelloyent Curetes³⁷⁵, et **appelez ainsi Saliens, à cause qu'ils ne cessoient de sauteler***,

4930

Commentaire [E-B1030]: Des Genies, voy Apulée au li[vre] de la doctrine de Platon.

Commentaire [E-B1031]: De Veste, voy saint August[in] cité de Dieu li[vre] 4. Halicar[nasse] li[vre] 2. Feste. Aule Gelle li[vre] 1.

Commentaire [E-B1032]: L'an reduit en 12. moys par Pompilie, voy Macr[obe] l. des Saturnal[es]. Voy Ovid[e] és Fastes.

Commentaire [E-B1033]: Flamines Dial, Martial et Quirinal establis par Pompilie.

Commentaire [E-B1034]: Vestales introduites à Rome par Pompilie : neantmoins avant Romule il y en avoit. C'estoit à elles à garder le feu perpetuel au temple.

Commentaire [E-B1035]: Punition des Vestales commettans inceste.

Commentaire [E-B1036]: Mars Gradive. Feste Pompée.

Commentaire [E-B1037]: Saliens prestres danceurs et leut vestement.

et dancier durant leurs ceremonies. Apres ce il ordonna un souverain Evesque qu'il nomma
 4935 Pontife, sous la puissance duquel gisoient toutes les ceremonies, et l'ordre des sacrifices, et
 estoit à luy de prescrire et ordonner les jours, et la maniere d'offrir et quelles bestes devoient
 estre immolées, et ce Roy luy monstra le tout et luy donna par escrit, jusqu'à declairer en
 quels temples failloit* que les ceremonies fussent celebrées³⁷⁶. Entre tant de sortes de
 4940 sacrificateurs on mesla les Feciaux, qui estoient comme noz heraux, la charge desquelz gisoit
 à faire, de sorte que jamais les Romains ne feissent injustement la guerre à nation quelconque.
 Que si quelcun avoit ravy quelque cas appartenant aux Romains, ces heraux alloient
 semondre* les ravisseurs d'en faire raison, ce que leur estant refusé, ils leur denonçoient* la
 guerre, prononçans certains vers faits, et composez à cest effait³⁷⁷. Avec pareille puissance ils
 faisoient droit aux estrangers si les Romains leur avoyent injustement occupé quel(143a)que
 4945 chose, jusqu'à leur livrer celuy qui avoit fait l'injure* si le cas le requeroit, afin d'en prendre
 vengeance. C'estoit à eux de punir les torts faits aux legats et ambassadeurs estrangers, de
 garder ce qui estoit de bon, et legitime és* accords et pactions, ilz avoyent puissance de traiter
 la paix, ou de la rompre si elle leur sembloit prejudiciable au peuple Romain : et si le general
 de l'armée, ou toute la troupe du capitaine, avoit fait et commis quelque crime contre le
 4950 serment public, et foy promise, les heraux en ordonnoient et punissoient les delinquans pour
 purger la cité du forfait*. Ordonna d'avantage de faire dueil des enfans qui decedoyent
 moindres de trois ans d'age* : et de ceux qui passoyent ce temps, il ne vouloit qu'on en
 portast le dueil sinon autant de moys que l'enfant avoit vescu d'années : le plus long terme du
 dueil s'estendoit à dix mois. Il departist* le peuple en diverses bendes* et freries et approuva
 4955 les communautez des artisans, comme des massons, charpentiers, teinturiers, cordonniers,
 conroyeurs*, menuisiers, menestriers, potiers, et autres establissant des ceremonies et festes
 propres pour chacun mestier des dieux, et jours destinez pour solenniser* leur patron et
 tutelaire³⁷⁸. Servie Tullie fit les departemens de toute la multitude des citoyens en bendes*,
 et centaines, et fut tel l'ordre qu'il y garda : que ceux qui avoyent vaillant 100000. sesterces
 4960 tinssent le premier lieu et sous ce cartier estoient contenues quatre vingt centaines, et esgalla
 le nombre tant des vieillards que des jeunes, afin que les foibles à cause de l'age* fussent soy
 tenans à Rome tousjours prests pour la deffence de la cité : et que la jeunesse suivit les
 guerres qui se faisoient en la campagne.

Aux uns et autres fut enjoint de porter pour armes, le corselet*, bourguignotte*, et
 4965 bouclier, et autres choses deffensives, et allans au combat failloit* porter l'espée et la
 halebarde. A ceste compaignie il ajouta deux centaines de manouvriers*, et ingenieurs qui
 avoyent la charge de conduire les machines, et pieces de baterie, et marchoyent sans aucun

Commentaire [E-B1038]: D'où prindrent nom les Saliens, voy Nonie Marcell[in]. Live li[vre] 1. Plutar[que] en la vie de Nume. Denys Halicar[nasse] liv[re] 2. Des Curetes, voy Strabon liv[re] 10. Diodore Sicil[ien] antiqu[ités] liv[re] 5.

Commentaire [E-B1039]: Election du Pontife à Rome par Pompilie.

Commentaire [E-B1040]: Creation, et puissance des anciens Feciaux et Héraux à Rome.

Commentaire [E-B1041]: Communauté des mestiers par qui establie à Rome.

Commentaire [E-B1042]: Cestuy fut le 6. roy des Romains.

Commentaire [E-B1043]: Dizaines à Rome.

Commentaire [E-B1044]: Armes anciennes des Romains.

4970 **appareil* d'armes et sans deffence.** La seconde troupe fut de ceux qui avoyent le cens de soixante quinze mille sesterces jusqu'à 100000. et portoyent l'escu*, morion*, et cuissots*, mais ne portoyent point de corselet*, avoyent pareilles armes offensives que les premieres, et discernes aussi selon la vieillesse, ou verdeur de l'age*. Le revenu de 50000. fait la troisieme bande*, qui fut comme la precedente de 20. centaines, portans pareilles armes, sauf **les greves* et soleretz* à bandes de fer.** La bande* quatriesme estoit de ceux qui avoit moitié moins de revenu que les precedens, et n'estoyent tenus de porter qu'une javeline. La **cinquiesme bande* contenoit 30. centaines, et estoyent tous fonditeurs*, ou getteurs de pierres, aussi leurs armes offensives estoyent des pierres et fondes*, et les deffensives un morion* lassé, et au bras une rondelle ayant trois pieds de Diametre en sa circonference :** encore portoyent ilz un dard, et une dague longue d'une brassée sur le costé droit, et servoyent d'avan-coureurs pour descouvrir pais, et surprendre l'ennemy ne se tenant bien sur ses gardes³⁷⁹. Sous le cens, et departement de ceux-cy estoyent compris les joueurs de fleustes et cornets, lesquels estoyent partis en trois centaines : et la valeur la plus haulte du bien de ceux qui estoyent de ceste communauté montoit à 40000. sesterces. Tous ceux qui (143b) n'avoyent vaillant ceste somme, estoyent mis au plus bas ranc, et **ausquels Servie Tullie quitta* le tribut, et les dispensa de la guerre à cause de leur extreme pauvreté. Il contraignit les citoyens à faire serment** de dire le pris chacun du bien qu'il possedoit, de quelz parens ilz estoyent sortis, quelz et combien ilz avoyent d'enfans, et de quel aage* ilz estoyent, et les ans de leurs femmes et enfans, leur nom, le cartier de leur demeure, ou la ruë où estoit leur domicile. Et **si quelcun failloit* à dire la verité de cecy, il n'en avoit pas meilleur marché que de perdre ses biens, d'estre vendu, et mis en servitude, apres avoir esté foueté pour son parjure.**

Commentaire [E-B1045]: Telz sont à present noz pionniers.

Commentaire [E-B1046]: Les Greves et solerets des anciens Romains, estoyent des Lames, et bandes subtiles de fer leur entortillant les jambes.

Commentaire [E-B1047]: Getteurs de pierres, et autres Velites, voy Polybe.

Commentaire [E-B1048]: Courtoisie du Roy Servie envers le peuple.

Commentaire [E-B1049]: Serment des citoyens.

Commentaire [E-B1050]: Peine des parjures.

Commentaire [E-B1051]: Election et creüe de la cavalerie Romaine.

Commentaire [E-B1052]: Vefves taillées à payer la gendarmerie.

4990 La levée de la fanterie* estant faite et distribuée, il fait **une nouvelle creüe de cavalerie,** y mettant et enrollant les premiers, et principaux de la cité, tellement que ceux-cy jointz à ceux que Romule avoit jadis créez, et que depuis Tarquin l'Ancien y avoit ajousté, les **bendes* montoient à dix huit centaines :** à chacun desquelz nouveaux gendarmes on donna certaine quantité de deniers du thesor* public pour acheter armes, et montures, et recevoient deux mille pieces d'erain tous les ans pour payement et nourriture de leurs chevaux : et **y avoit des vefves, qui avoyent charge de fournir à la somme pour les finances et soulde de la cavalerie pour chacune année.**

5000 En somme tant les Chevaliers que pietons*, faisoient le denombrement de 193. centaines, ausquelles estoit gardé, et octroyé esgal droit, selon le merite aux suffrages : tellement que ceux qui avoyent le mieux dequoy portoyent aussi les plus grands charges, et

pour recompence tenoyent aussi le premier lieu à dire leur advis* aux assemblées publiques. Car Servie aymant l'alegement du peuple, avoit ordonné que le cens, tailles*, et tribut ne seroit point levé par teste, ains* selon l'estimation du revenu, le fort suportant le foible, et le riche celuy qui estoit sans grand moyen, ny richesse. Au reste (selon que recite Denys de Halycarnasse,) la premiere bende* eut quatre vingts centuries de fanterie* avec lesquelles la cavalerie donnoit ses suffrages, tellement que au premier balotage, il y avoit nonante huit centaines. Et d'autant que ce nombre surpassoit le reste de ceux que avoyent droit de suffrages, il advenoit que ce que ce nombre accordoit, on le tenoit pour seur, legitime, et ratifié, quelle que fust l'occasion*, et tant grande fut elle pour laquelle on eut assemblé la multitude.

Que si, (ce que toutesfois n'advenoit guere souvent,) ce premier ranc varioit en opinion, alors la seconde bande* estoit mise en jeu, et ainsi successivement les autres chacune selon son ordre, tellement que guere jamais n'advint que la derniere deust vuidier* le different de la diversité des autres. La sagesse de ce Roy Tullie fait si bien que ceux qui contribuoyent le plus pour le soulagement de la Cité, eussent aussi plus d'autorité éz* conclusions de l'estat éz* assemblées publiques, desquelles, jaçoit* que personne ne fut regetté, si est-ce que la plus forte voix consistoit éz* Chevaliers et centaines de la premiere bande*, et regiment, comme ceux qui avoyent puissance d'eslire, et créer telz magistratz que bon leur sembloit, d'ordonner loix et de denoncer* la guerre³⁸⁰ : desquel(144a)les trois choses Romule octroya dès le commencement l'autorité au peuple. Mais les Roys estans chassez de Rome, l'estat et gouvernement prist aussi nouvelle forme : car en lieu des Roys, on esleut des Consulz annuelz, lesquelz portoyent mesme ornement, et pareille marque d'autorité sauf la couronne, et la robe Royale faite de drap d'or, et à branchages de Palmes.

Aussi quand Brute³⁸¹ obtint celle dignité avec Collatin³⁸² en l'assemblée de toutes les Courts et centaines, il fait faire serment au peuple de ne plus jamais souffrir* que aucun fut Roy, ny seul souverain en la cité de Rome³⁸³. Ce Brute accomplist le nombre de 300. Senateurs, et ordonna le Roy-prestre, lequel avoit la charge de parfaire les sacres et sacrifices qui estoyent jadis offertz par les seulz Roys.

Lucie Valere³⁸⁴ estant Consul, fait la Loy qui permettoit d'appeler des Consulz au peuple, ordonnant peine de mort, à quiconque s'introduiroit un Magistrat sans le consentement du peuple : et voulut que le peuple fut allegé des tributz, avec lequel on l'avoit oppressé, affin que il fut plus prompt au service de la cité. Establist en outre que quiconque tascheroit de se faire seigneur et tyran, que il fut loisible* de l'occir sans aucune forme de proces. Et fut de son invention que le peuple esleut deux Questeurs, c'est-à-dire

Commentaire [E-B1053]: Ordre des suffrages.

Commentaire [E-B1054]: Puissance du peuple à Rome otroyée par Romule. Voyez de cecy Plutarq[ue] en la vie de Valere. Tite Live. Denys Halycar[nasse]. Flore. Pline second.

Commentaire [E-B1055]: Ce Valere fut nommé Publicole, pour estre grand amy du peuple.

thesories, qui eussent la charge du thesor* public gardé dans le Temple de Saturne. Apres cecy on commença à eslire un souverain magistrat que ilz nommerent dictateur, prenans (comme il semble) l'exemple des Grecz, lesquelz (ainsi que dit Theophraste aux livres des Royaumes) esleurent pour certain temps des seigneurs qu'ilz apelloyent Esymmetes*. Aussi

5040 **la dignité dictatoire** ne s'estendoit plus loing que de six moys entre les Romains, et n'estoit-on que lors que l'estat bransloit sous quelque grande necessité*. **C'estoit au dictateur d'eslire les autres Magistratz**, et mesmement le grand maistre de la cavalerie, qui apres luy avoit le droit de toute puissance, et mesmement sur les hommes d'armes, et ceux qui estoient contenus aux cens et tributs des bendes*. Le dictateur avoit encor, tout ainsi que les Roys, un Mareschal de

5045 camp, qu'ilz apelloyent tribun. Les troubles s'esmouvans en la cité entre les nobles et le peuple, furent esleus **les tribuns du peuple**, magistrat sacré et inviolable, et lequel tenoit teste au Consulz, afin qu'ilz ne foulassent la multitude : et n'estoit permis aux gentilzhommes et patrices d'avoir entrée à ceste dignité. **La puissance de laquelle a esté quelquefois si exorbitante**, que tout estoit confuz par leur moyen, et faisoient, et abolissoyent les loix à leur

5050 **fantasie***, annullans les decretz du Senat et ordonnances consulaires, et estoient premierement deux, puis trois, et à la fin cinq en nombre. Encore advint à Rome que les Consulz à my-chassez, **on esleut dix hommes, qui avoyent toute puissance**, et ce pour l'establissement de l'estat et promulgation des loix, et lesquelz publierent au peuple les dix tables : mais ce magistrat ne dura guere à cause de la tyrannie de ceux qui y furent appelez, qui pensans

5055 chasser à jamais le pouvoir des Tribuns de la cité, s'en veirent chassez par ceste dignité populaire : et des lors²¹⁹ fut ordonné que ce que la multitude ordonne(144b)roit, seroit tenu inviolablement par tous les citoyens de Rome. **Furent encor creez les Censeurs de peu d'autorité**, au commencement, comme ceux qui avoyent seulement esgard sur les greffiers, et notaires, et sur le denombrement des tailles* : mais depuis ce magistrat vint en telle force,

5060 grandeur et autorité que c'estoit au Censeur à corriger les mœurs, et reformer la vie de quel que ce fut des citoyens de Rome : ayant jugement sur le Senat, et sur la cavalerie, sur les tributs, et reveuës du peuple, gettans du senat, ou jugeans infames ceux que bon leur sembloit, et selon que la raison leur en donnoit occasion*, et cause juste et legitime. **On establíst encor les preteurs** pour faire droit, et ouyr les differens d'entre les citoyens, lesquelz avoyent

5065 puissance de faire des loix nouvelles, et abolir les anciennes : il y en avoit deux, l'un pour la cité, et l'autre qui faisoit justice aux estrangers : et ceux-cy portoyent presque mesmes ornements, et avoyent toute telle garde que les Consulz. Ceste police* dura à Rome, jusqu'à

Commentaire [E-B1056]: Theophraste livr[e] des Royaumes.

Commentaire [E-B1057]: Puissance du dictateur.

Commentaire [E-B1058]: Magistrats esleus par le dictateur. Voy Fenestelle li[vre] des Magist[ratures] Rom[aines].

Commentaire [E-B1059]: Tribuns du peuple pourquoy esleus.

Commentaire [E-B1060]: Insolence des tribuns.

Commentaire [E-B1061]: Les dix hommes avec la puissance consulaire.

Commentaire [E-B1062]: Censeurs, et leur autorité.

Commentaire [E-B1063]: Preteurs à quoy créés et ordonnez.

²¹⁹ Deslors.

ce que Jule Cesar y renouvella la Monarchie, laquelle a continué jusques à nostre temps sous le nom et tiltre de l'Empire. [Je laisseray tout ce que l'auteur va recueillir des lutteurs, 5070 escrimeurs, et joueurs de Farces desquelz Rome a jadis esté farcie : et ne discourray de leurs dances, Histrions, Momes, Satyres, Comedies, et Tragedies, content que vous lysez ce qui est de plus prouffitable, et digne de l'oreille du Chrestien, qui doit estre esloigné de tout ce chatouillement plein de lubricité, superstition et infame idolatrie : De laquelle ceste grande cité a esté jadis plus infectée qu'autre de l'univers.] Je n'oublieray de reciter avec quelle 5075 pompe, et folle superstition, le senat et peuple Romain mettoyent leurs Princes, et Empereurs deffunts au nombre des dieux, et leur donnoit place au ciel, les canonisants comme celestes*. On posoit premierement (ainsi que recite Herodian) en la court du palais de l'Empereur l'effigie du prince trespasé faite d'yvoire, et le representant au vif, assise* sur un loit couvert de drap d'or, et estoit ceste image gisante pasle, et descoulourée, comme un homme malade : 5080 Autour de ce lict royal assistoit la plus part du jour presque tout le Senat du costé gauche vestu de robes noires, et à main droite estoyent les dames les plus nobles de la cité toutes abillées de blanc : car ceste couleur fut jadis le signe du dueil aux femmes, sans qu'elles portassent aucun joyaux, affiquet*, ny dorure et se tenoyent en cest appareil par l'espace de sept jours autour du cercueil, et lict du deffunct. Ce pendant les medecins alloient, et 5085 venoyent visiter le patient, et denonçoient* que la maladie alloit en empirant, et à la fin, comme si lors il fut freschement trespasé. La jeunesse tant d'entre les chevaliers que Patrices et Senateurs, portoyent le corps par la rue nommée sacre jusqu'à la court et lieu des plaidoyers, posans le lict au lieu mesme où les orateurs declamoyent devant le peuple apellé Rostres, ou pointes de navires : et là les enfans de tous sexes sortis des races plus illustres, 5090 chantoyent des hymnes pitoyables* en l'honneur du prince decédé. Ce lict d'yvoire estoit depuis porté de la court au champ de Mars, et là estoit dressé un eschaffault fait en forme quarrée*, sur lequel on montoit par des degrez* qui alloient en estressissant* en figure d'obelisque : au-dedans duquel tout reluisoit en tapisserie d'or, de soye, et de pourpre, en tableaux d'yvoire, et (145a) infinité de belles et magnifiques peintures, et de tant plus les 5095 degrez* estoyent hault eslevez, de tant les images plus petites qu'eux, avoyent aussi plus d'aparence : et au-dedans y avoit un tas et monceau de bois sec, et autres choses combustibles. Assise* que estoit l'effigie au second degré*, et perfumée de toute espece d'odeurs et choses aromatiques et precieuses que chacun des citoyens y portoit comme à l'envy, la jeunesse d'entre les plus nobles et illustres alloit à cheval autour de l'eschaffault, et 5100 sembloit que suivissent certaine dance et mesure solennelle en se pourmenant. Couroyent aussi autour des chariots branslans, et ceux qui estoyent assis dessus representoyent les

Commentaire [E-B1064]: Cesar viola l'ordre de la liberté Romaine. Voy Suetone en sa vie et Dion liv[re] 42. et 43.

Commentaire [E-B1065]: Pompe faite aux anciens Empereurs.

Commentaire [E-B1066]: Cecy est pris presque mot à mot de Herodian liv[re] 4. parlant du convoy de l'Emp[ereur] Severe.

personnes des princes plus grans et illustres. Ce que fait celuy qui devoit succeder à l'Empire, portant une torche au poing mettoit le feu le premier, et puis toute la multitude l'allumoit aussi par le bas, et la flamme estant esprise, on faisoit sortir une aigle du plus eminent lieu de l'eschafault, laquelle on pensoit que emportast l'ame du Prince au Ciel entre les bras de Jupiter. Et l'Empereur qui estoit deifié en ceste sorte, estoit aussi superstitieusement adoré comme Dieu entre les Romains. Et voila quant à l'ancien estat d'Italie : et sur tout de la cité de Rome. Or tout ainsi que jadis l'Italie a esté estrangement* adonnée à l'Idolatrie et superstition, à present elle embrasse tres religieusement la foy et doctrine des Apostres et messagers de nostre seigneur Jesus-Christ²²⁰, toute la Chrestienté presque suivant les ceremonies ainsi que les tient la sainte Apostolique, et Catholique Eglise de Rome, au moins en l'Europe, si ce n'est en quelque coing d'Italie et en Esclavonie, et par la Grece, Moscovie, et Lithuanie, que on suit l'erreur Grec. Les ainez des maisons tant des Roys (quand il y en avoit) que des Princes obtiennent la succession de leurs peres, suyvant la façon de faire ancienne : mais entre ceux qui sont de plus basse estoffe* les partages s'y font esgaulx entre les masles, pourveu qu'ilz soyent legitimes. L'Italie suit trois sortes de droit, car elle obeit aux loix Imperiales, aux decretz des Papes, et a encore le droit qu'on nomme Municipal, et coustumier de chacun païs et villes, contenant des loix qui concernent le bien, prouffit et immunité* de chacune cité en particulier. Les jugemens y sont traitez diversement, entant qu'en d'aucuns* endroits les affaires, et police* sont maniez par une troupe choisie de juges faisans droit au peuple, et ailleur c'est un seul Potestat, et Magistrat à qui toute la charge en est commise. La premiere et principale noblesse y provient des armes, si quelcun y a esté heureux en les poursuyvant, et est plus honoré que les autres : apres lesquelz sont respectez ceux qui sont illustrez par leur grand sçavoir et avancement aux bonnes lettres : et entre les sçavans les Theologiens tiennent le premier ranc, puis les Canonistes, et Docteurs faisans profession de la Loy : le medecin y est admiré : mais le gaing le fait plus respecté que l'honneur qu'on porte à la science. Les Mathematiciens, Logiciens, Astronomiens et poëtes sont reverez des hommes de sçavoir, mais le vulgaire* n'en tient guere grand compte : les Grammairiens sont estimez les plus vilz, comme ceux qui s'envieillissent en leur pedanterie, et s'arrestent à instruire les enfans. Les prescheurs bien disans y sont renommez, et honorez grandement, et sont plus ouys et respectez, à cause de la sainteté, et (145b) pieté de la religion, que les orateurs qui babillent en un Senat, lesquels gagnent plus de pecune que de bonne reputation. La marchandise y est plus recommandée qu'en autre lieu, entant que le gain

Commentaire [E-B1067]: De mesme sorte fut presque deifié Auguste Cesar. Voy Dion li[vre] 56.

Commentaire [E-B1068]: Qui en voudra voir d'avantage lyse Blond en sa Rome triomphante.

Commentaire [E-B1069]: Heritage esgal entre les masles en Italie.

Commentaire [E-B1070]: Qu'est-ce que droit Municipal.

Commentaire [E-B1071]: Degrez de noblesse en Italie.

Commentaire [E-B1072]: Hommes de sçavoir prizez en Italie.

Commentaire [E-B1073]: Les prescheurs admirez par l'Italien.

²²⁰ Jesuschrist.

à present, aussi bien que jamais, est en pris et grand vogue. Les peintres, tailleurs, ou
 5135 imagers*, et les fondeurs, et burineurs* y sont plus respectez que celui qui cultive les
 champs : jaçoit* que le temps passé ce fut aux laboureurs qu'on donnoit la premiere louange.
 Les Romains sont presque les seuls d'entre les Italiens qui s'adonnent à la pasture et entretien
 du bestail, et toutesfois leurs bergers sont mercenaires, et conduits d'ailleur pour tel service.
 Leurs habits sont differents selon les païs, et provinces, mais les Venitiens les portent longs et
 5140 larges presque superflument : et ceux de la ville y sont encor beaucoup plus somptueux que
 des champs et bourgades. Apres le Venitien le Florentin et tout autre Toscan se vest plus
 mignonement* que le reste de l'Italie : les Milanois ceux de la Romaine Emilie, et les
 Genevois portent l'abillement plus estroit, et toutesfois ils sont fort braves. L'acoustrement du
 courtisan à Rome surpasse tout autre en longueur, et diversité de couleur, le Romain naturel*
 5145 est sobre et modeste en son vestement, lequel toutesfois a sa bien-seance, et gentillesse, et
 mesmement en la parure des dames. Le Napolitain est plus gentilment* que superbement
 vestu, et se plaist plus és* façons des estrangers que de l'Italie : De laquelle le reste va
 simplement en ordre, non que les habits n'y soyent divers, veu que de nostre temps on y a veu
 une infinité de changemens au vestir. Au Bolonois et presque par toute la Lombardie les
 5150 grandes dames se plaisent fort de s'habiller à l'Espaignolle, et les gentilshommes ayment
 l'ornement du François. A Rome naguere que les femmes s'accoustroyent à la Toscane. N'a
 pas long temps que les dames de Venise portoyent la gorge, sein, et espauls à descouvert,
 mais à present elles le couvrent, et ont des manches fort larges, si que leur habit imite
 aucunement l'Espaignolle. Par les statues, et medailles anciennes des Romains on peut
 5155 recueillir, que les anciens n'avoient point l'usage de se couvrir, et affubler la teste : voire ny
 de porter chausses sinon le soldat, et gendarme qui s'armoient les jambes : et l'un et l'autre est à
 present pratiqué par chacun, mais il est croyable que la coustume de couvrir son chef est venu
 d'ailleurs en Italie, ce que le mot estranger declaire assez manifestement. Jadis aussi les
 chemises et pourpoints de toile, ou laine n'estoyent en usage, comme on peut aussi voir par
 5160 les antiquitez des statues : là où à present c'est l'habillement le plus commun de la jeunesse.
 Le langage Italien n'est point celui que jadis, et toutesfois non du tout dissemblable, mais qui
 est corrompu et alteré à cause des mots Barbares qui y ont esté introduits en un lieu plus qu'en
 autre selon que les estrangers ont tenu plus longuement sujettes les Provinces. Par la coste
 d'Histrie presque tout le peuple parle Venitien, qui est une langue polie, copieuse, et grave, et
 5165 ornée de la douceur de plusieurs autres langues, à cause que c'est le lieu où trafiquent tous les
 peuples d'Italie : jadis ce langage Venitien estoit plus rude, et fort mal-plaisant aux oreilles.

Commentaire [E-B1074]: Quelz artisans prisez en Italie.

Commentaire [E-B1075]: Quand il dit Romains, il entend ceux de la Romaine.

Commentaire [E-B1076]: Ceste partie Emilie est le pays du patrimoine, et Bolonois.

Commentaire [E-B1077]: Romains modestes en leurs habits.

Commentaire [E-B1078]: Voy les Castramentations du Bailly des montaignes.

Commentaire [E-B1079]: Jugement peu subtil sur les langues d'Italie.

Le parler des Carniens avoisinans les Carinthiens est composé de divers langages, et ayant ne sçay quoy de contraire à l'air des mots Italiens : tou(146a)tesfois plus plaisant à l'ouyr. Vers le païs Trevigian, à Padoue, Verone, Vicenze, Mantoue et Ferrare : là où par tout, ceux des villes sont plus gracieux au parler que les païsans et villageois. Le Lombard et Milanois a ne sçay quelle rudesse grossiere differente, au reste de l'Italie au parler : toutesfois n'y a il païs qui surpasse cestui-cy en beauté des villes, gentillesse, et courtoisie des citoyens, ny en honnesteté* et sobriété de vie. De ceux de la Romaine, Ravenne, Rimini, Pesaro, Faenze, Boloigne, et païs du patrimoine, le langage en est doux et poly : le Toscan est brief en parole imitant l'ancienne façon des Lacedemoniens, et sied mieux ce langage à l'estranger que au naturel* du païs. A Rome naguere que le parler y estoit rude, mais la frequentation des forains* enrichist, et adoucist ceste grossiere rudesse. En la marche d'Ancone païs de Savine, et en la principauté, le peuple y parle plus rudement, et grossement* que au Duché d'Urbain, que en la Pouille Basilicate et Abruzze, lesquelz comme tout le reste d'Italie ont le langage dur et contraint*, et peu meslé de la douceur estrangere, sauf les Napolitans, qui s'estudient à parer leur naturel avec la gravité espaignolle. En somme quiconque regardera les choses de plus pres, et jugera d'icelles en general, il ne trouvera peuple ny cité, qui ne soit en quelque cas differente à ceux qui l'avoisinent : ainsi que dit Sabellique en ses Eneades.

Commentaire [E-B1080]: Ce sont ceux du Friuli.

Commentaire [E-B1081]: Langage du Milanois et Lombard.

Commentaire [E-B1082]: Sabelli[que] Ennead[e] 2. liv[re] 1.

5185

XXI. Du païs de Ligurie, ou Genevois, et anciennes façons de vie des Liguriens. Chapitre 20.

5190 La region de Ligurie³⁸⁵, ou terroir* Genevois est la plus part raboteux et plein de
montaignes, limité par les deux rivieres du Var, et la Macre : et d'un costé ceint de l'Apennin,
et de l'autre du Po, duquel il avoisine la Toscane. Fabie Pictor tient qu'elle porta le nom de
Ligurie de Ligyste fils de Phaëton changeant l'y Grec, en un V latin. [Nostre auteur, ou le
libraire se sont trompez, attribuant à Fabie, ce qui est pris des fragmens supposez de Caton,
sur lesquelz s'esgaye* à son aise Jean Annie parlant de l'antiquité de Genes cité capitale de
5195 Ligurie³⁸⁶.] Neantmoins Thucidide n'allant courir si loing, dit que ce peuple descendit jadis
des Siciliens, lesquels possederent le temps passé la plus part de l'Italie, mais chassez par les
Oenotriens du païs Italien se retirerent en Sicile qu'ils habiterent et nommerent. Ce peuple déz
tout temps vit fort escharcement* et s'adonne au travail pour gagner sa miserable vie, estant
son païs abundant en matiere pour bastir et dresser navires, et où les arbres sont si gros et
5200 massifs, qu'il y en a qui ont huit pieds de grosseur en circonference : qui est cause que les
aucuns* dudit païs s'adonnent à couper le boys pour calfeutrer, et reparer les navires, les
autres vaquent à nettoyer les terres, afin que les pierres, et rochers n'empeschent (146b) ny le
labourage ny la fertilité des semences, estant le païsage si pierreux que presque il ne se trouve
morceau de terre qui ne soit accompagné de quelque pierre : qui est cause qu'ilz sont
5205 accoustumez à vivre pauvrement et en grand travail : et jaçoit* qu'ilz se rompent le corps au
labeur, si est le proufit qu'ilz en tirent de fort peu de consequence. Ce long travail et continuel
exercice les rend fort maigres, mais alegres, dispostz, robustes, et puissans : tellement que les
femmes souffrent* esgall peine que les marys, avec lesquelz elles sont ententes* à la
besoigne. Leur plus grand exercice fut jadis la chasse, la sauvagine* supleant au default*
5210 qu'ilz avoyent des fruits et semences : Acoustumez de courir par les neiges, et aspretez des
montaignes, ne fault s'esbahir s'ilz sont agiles et d'une force gaillarde et robuste. Aucuns*
d'entr'eux en default* de bled, vivoyent de chair tant domestique que sauvage, ayans la clere
eau pour rassasier leur alteration : et usoyent d'herbages tels que leur portoit la region, comme
ceux qui ont eu faulte de bled et de vin, deux choses tres utile à la vie des hommes. Leur giste
5215 estoit la terre dure, peu souvent dans les Cabannes, et loges rustiques, et d'autres se retiroyent
pour estre au couvert dans des grottes, et cavernes, faites du seul art de nature. Et ainsi
vivoyent ils dés le commencement sans appareil*, ny delicatesses aucune : d'où advenoit que
les femmes estoyent là aussi robustes que les hommes, et les hommes esgalloyent les bestes
plus farouches en force, et dexterité : tellement qu'on lit que souvent le temps passé on a veu

Commentaire [E-B1083]:

Description du pays Genevois. Voy Strab[on] 5. Ptolom[ée] l[ivre] 3. ch[apitre] 1. tab[le] 6. d'Europe. Caton en ses origines. Berose 5. des antiq[uités].

Commentaire [E-B1084]:

Annie sur Caton Thucidide. De Ligurie voy Denys Halyc[arnasse] l[ivre] 1. Leandre Bolonois en son Italie.

Commentaire [E-B1085]:

Tout cecy est pris de Diodore Sicil[ien] liv[re] 6. ch[apitre] 9.

Commentaire [E-B1086]:

Maniere de vivre des anciens Genevois, voyez Strabon 5. Tite Live liv[re] 20. 39. et 41. et liv[re] 9. de la guerre Macedonique.

Commentaire [E-B1087]:

Genevois robustes.

Commentaire [E-B1088]:

Vie vrayement masle des anciens Genevois.

5220 qu'un Lycurgue maigre et deffait, vainquoit un Gaulois brusc* et gaillard, et en bon pointc*.
 Ils s'armoyent plus legerement que les Romains, et couvroyent leur corps d'un long pavois
 fait à la façon Gauloise, et usoyent de casaques ceintes sur les hanches : s'armoyent encor de
 peaux de bestes sauvages, portans l'espée fort courte en guerre, les aucuns* imitoient les
 Romains en s'armant. Ceste nation est encore farouche en guerre, d'un gentil*, fort aigu et
 5225 subtil* esprit soit au maniment des affaires privez, ou au gouvernement de l'estat militaire. Et
 leur plus grand soing gist en la marchandise, courans, et sillonans la mer de Sardaigne, et de
 la Barbarie, s'exposans de leur gré aux perils dangereux de la mer, entant que bien souvent
 leur armement et appareil* n'est que d'esquifs et barquerotes sujettes aux incommoditez des
 orages, et tempestes marines. [Mais qui lyra bien les auteurs qui ont tracé l'histoire tant
 5230 Venitienne, Florentine, Milanoise, que Genevoise il verra quelle gaillardise*, puissance,
 adresse, sage conduite et bon heur a suyvi²²¹ un long temps les Genevois, lesquelz se sont
 veuz maistres, et possesseurs de toute la mer du Levant : voire qui commandoyent sur le pont
 Euxin, ou mer majour, et estoyent redoubtez à la Tane, et le long de la Scythie. Je n'ay affaire
 de discourir les guerres, et victoires qu'ilz ont faites, et raportées des Venitiens, combien de
 5235 fois ilz ont mis l'estat de Florence en bransle, et ont assujetty la plus part de la mer que on
 apelle encor la riviere de Genes.

Je surseray le recit des isles conquises en la mer Mediterranée, comme Corsegue,
 Chipre, Candie, Chio, et autres : et comme c'est de leur façon que le renouvellement de la cité
 de Pere contigue de Constantinople, et la plus grand retraite qui soit de Chrestiens pres le
 5240 grand seigneur de Turquie : et (147a) comme ce furent les Genevoys qui conquirent la cité de
 Capha, qui est és* embouchemens que fait le grand Tanai en la mer majour. Bien diray que si
 l'avarice, ambition, et partialité* ne se fussent fourrées parmy ce peuple brusque et guerrier
 de son naturel, Genes ne seroit rien moindre, mais diray plus avancée en force, et grandeur de
 puissance que la superbe cité de saint Marc. Mais Genes n'ayant peu gouter le repos en
 5245 soy-mesme, mutine et remuante à tout vent de sedition, embrassant les secours estrangers
 pour son suport, a fallu qu'aussi elle ayt fait voile sous l'enseigne de plusieurs Princes, de
 sorte qu'elle ne peut à present se prevaloir de sa grandeur sans estre d'ailleur apuyée, comme
 l'avons veuë de nostre temps partialisée*, et servant de proye aux deux plus grands Princes de
 l'Europe.] Ce peuple comme dit Sabellique, retient sa farouche façon de faire, et est rebelle de
 5250 son instinct naturel, comme celuy, contre lequel les Romains ont eu de grans affaires à
 l'assujettir et tenir (apres l'avoir vaincu) en obeissance. Ils sont eschars* et chiches en leur

Commentaire [E-B1089]: Armes des Genevois anciens.

Commentaire [E-B1090]: Genevois adonnez au trafic, et à la marine.

Commentaire [E-B1091]: Genevois grandz sur mer, voy Sabellique. Blond Machiavel : et Corion en l'histoire de Milan.

Commentaire [E-B1092]: Isles jadis sujettes à l'estat de Genes.

Commentaire [E-B1093]: Pere bastie par les Genevoys.

Commentaire [E-B1094]: Genevois seigneurs de Capha.

Commentaire [E-B1095]: Cause de l'aneantissement des Genevoys.

Commentaire [E-B1096]: Sabellique Ennead[e] 7. liv[re] 1. Genevois mutins de leur naturel.

²²¹ Suyvis.

vivre*, mangeans en leur vivre* ordinaire quelque bestail, et du lait, et usans en leur boire de certaine boisson brassée avec de l'orge.

XXII. Du païs de Toscane : et anciennes mœurs, et façons des Toscans. Chapitre 21.

La Toscane, ou Tuscie region renommée et fameuse d'Italie, a esté ainsi ditte (ainsi
 5260 que plusieurs estiment,) des sacrifices, à cause que les Grecz dient θύειν pour sacrifier, ou du
 mot Thus, qui signifie encens, duquel on usoit principalement aux sacrifices³⁸⁷ : ou comme les
 anciens l'ont tenu, elle porta ce nom de Tuscule fils du grand Hercule³⁸⁸. Elle fut jadis apellée
 Tyrrhenie. Mais on est en doubte si ce nom luy vient de Thirrene fils d'Athis, duquel advis*
 est Berose³⁸⁹, ou fils d'Hercule, et Omphale, ainsi que d'autres disent³⁹⁰ : ou sorty de
 5265 Telephe³⁹¹, fils d'Ulisse, lequel on tient avoir conduit une colonie en ceste terre. Denys de
 Halycarnasse dit qu'ils prindrent ce nom, à cause qu'ils faisoient leurs bastimens, et logettes*
 fort basses sur des pieux de boys qu'ils apelloient Thirses en leur langage³⁹². Les Romains
 donnoyent à ce peuple ores le nom de Tusques et d'autresfois d'Hetrusques, mais les Grecz
 les nommoient tousjours Thirrenes. La puissance, et richesses des Toscans anciens peult estre
 5270 de cela recueillie que la mer tout un long espace et trait* de païs estoit ditte Tirrhene : ainsi
 que voyez en Virgile Junon la nommer, se plaignant du voyage d'Enée, disant :

Le peuple que j'haïs et lequel tant me peine

*Fait voile à son plaisir dessus la mer Tirrhene*³⁹³.

5275

Joint que l'estendue du païs Toscan courant presque tout autant de terre que la mer
 enclost des terres Italiennes jusqu'aux Alpes. Or apert-il par les histoires que tout le terroir*
 qui est entre les Alpes et l'Apennim fut jadis habité par les Ombriens, lesquels en furent
 chassez par les Tirrhenes, et ceux cy par les Gaulois, qui aussi en furent deposez par les
 5280 Romains, lesquels aussi s'en veirent dessaisir par les Lombardz, lesquels avec le saisie (147b)
 laisserent aussi leur nom à ceste Province. Et pour parler en un mot touchant l'appellation, il
 faut noter que les Latins, Ombriens, et Ausoniens, anciens peuples d'Italie, furent nommez
 par les Grecs sous le vocable commun de Tyrrhénes : de sorte que plusieurs ont comprise la
 cité de Rome sous l'empire Tyrrhenien, lequel fut jadis de grande estendue, comme aussi le
 5285 peuple en estoit fort puissant, et lequel avoit basty plusieurs grandes et riches citez, ayant
 grand puissance sur mer et y commandant, et c'est pourquoy toute la coste dés la mer
 ligustique, jusqu'à Naples, ou peu s'en fault est comprise sous le nom de la mer Tirrhene. Les
 Toscans furent aussi forts en fanterie* : et les premiers qui en Italie trouverent l'usage des
 trompettes, invention pour vray necessaire et profitable pour la guerre. Le Toscan a aussi esté

Commentaire [E-B1097]: Manethon en son suplement Pline liv[re] 3.

Commentaire [E-B1098]: Tusque fils d'Hercule. Voy Berose : et Feste et Annie es Antiquités] d'Etrur[ie].

Commentaire [E-B1099]: D'où Toscane a porté le nom de Thirenée. Denys Halic[arnasse] 1. Herod[ote] liv[re] 1. Strabon dit que ce Thyrrhene fut fils d'Hercule et d'Omphale. Justin 10.

Commentaire [E-B1100]: Virg[ile] Enneid[e] 1.

Commentaire [E-B1101]: Anciens limites de Toscane.

Commentaire [E-B1102]: Comme s'estendoit le nom de Thyrrhenes.

Commentaire [E-B1103]: Puissance des anciens Toscans.

Commentaire [E-B1104]: Voy Denys d'Halycar[nasse] parlant des 12. seigneuries de Toscane liv[re] 6. Inventions des Toscans imitées par les Romains.

5290 celui qui a segnalé, et remarqué ses Chefs, Princes, et Capitaines, de plusieurs enseignes de grandeur, comme d'avoir des Chariots tryomphans, des estafiers*, et archers pour la garde de leurs corps, la robe et manteau royal, les faisceaux de verges, le sceptre d'ivoire, et autres ornemens, lesquels les Roys, Dictateurs et Consuls de Rome ont depuis usurpé : tout ainsi que les portiques et galleries des maisons, pour la retraite des serviteurs et à fin que les survenans

5295 fussent à couvert ce que les Romains agencerent en mieux apres la premiere invention. Ce peuple aussi cherist et pris grandement les lettres, et sur tout la cognoissance et recherche des causes naturelles, et la science et folle superstition de leurs dieux. Et leur principale estude estoyent les predictions par les foudres, et les Augures, et vol des oiseaux, tellement que chacun se retiroit à eux en telle science, voire qu'encore à present ils s'en aydent, et font

5300 compte de ceux qui sont adextrés* à la devination, de laquelle entr'eux fut jadis inventeur un nommé Tagé fils de Genie, lequel, ainsi que dit Feste, estant encor fort petit enfant monstra les livres de la science augurale aux Ethruriens. Ils furent aussi si excellens en matiere de sacrifices que les Romains, desireux non seulement de garder la religion de leurs ancestres, ains* encor de l'augmenter, envoyerent par l'ordonnance du Senat dix des principaux enfans

5305 des meilleures maisons de Rome, à chascun des cartiers de Toscane pour y aprendre les ceremonies avec lesquelles ils honoroyent leurs dieux, et de là vint ce pervertissement de sens, et folle multitude de dieux sous le nom desquels le diable se faisoit adorer à cest' bragarde* nation abusée en l'erreur de l'idolatrie Toscane. C'est de la superstition des Toscans que les Romains receurent celle abominable façon de festes qu'on nommoit les

5310 Bacchanales, infames et pernicieuses, et lesquelles par le consentement des gens d'honneur, furent avec la ruine de leurs auteurs, ostées et abolies de Rome, et de toute l'Italie. Le terroir* Toscan est bon, mais ils le rendent encor plus fertile par leur travail et diligence. Ils mettent deux fois la nappe le jour, et se traitent* somptueusement et de viandes* exquises en ces deux repas. Ils se plaisent à estre nettement, et d'avoir de beaux meubles, tapisserie, et garnitures de

5315 lits, vaisselle d'argent, et habits somptueux et riches, ensemble d'estre suyvis d'une grand troupe d'estafiers* allans par ville, desquels ils ont grand nombre tant d'esclaves, que d'hommes de libre et franche con(148a)dition : en somme ceste nation est plus devotieuse, voire superstitieuse en ce temps mesme, que guerriere, ny gaillarde. [Ce bon seigneur Alemant a laissé les loüanges de la plus brave, et gentille* Province, et du peuple autant

5320 subtil*, hault de cœur, et vaillant en guerre que l'Italie cognoisse : et fault que je die, ou qu'il avoit quelque pique particuliere contre les Toscans, ou qu'il ignoroit du tout quels sont les hommes qui sortent du païs, qui de tous temps a servy de lustre et ornement à toute l'Italie, soit qu'il faille rechercher les armes, et les grans guerres que ce païs a souffert, tant contre les

Commentaire [E-B1105]: Toscans jadis devineurs. Voy Arnobie liv[re] 2.

Commentaire [E-B1106]: Tagé s'apparut à un laboureur, voy Ovid[e] liv[re] 15. des Metamorphoses. Ciceron de divi[nation].

Commentaire [E-B1107]: Les Romains aprennent la superstition des Toscans.

Commentaire [E-B1108]: Bacchanales abolies à Rome, voy Tit[e] Liv[e] liv[re] 39. Saint Augustin cit[é] de Dieu liv[re] 18. chap[itre] 13.

5325 Papes, Empereurs, Ducz de Milan, Venitiens, Genevoys, que les divisions qui ont esbranslé
souvent leur estat, comme les ligues des Guelphes, et Gibelins, les discordes d'entre les villes
de Pise, et de Florence : de Sienne, et Luque contre la mesme Florence, et encore de presque
toute la Toscane contre l'estat Florentin : sur quoy je renvoye le lecteur, à ceux qui se sont
amusez à discourir sur les affaires d'icelle Province.

5330

Commentaire [E-B1109]: Voy Poge
Florentin Macchiavel et Guicciardin.

XXIII. De la Lombardie, mœurs, et façons des Lombards, et comme ils passerent en Italie. Chapitre 22.

[Tout ainsi que Boësme en ses recueils, avoit oublié ceste puissante, et victorieuse
 5335 nation des Goths, quoy qu'elle merite d'estre illustrée par les escrits des hommes de grand
 sçavoir pour les rares vertus, et proïesse qui furent en icelle : et laquelle si a mal senty de la
 foy, et fut enyvrée de la perversité arienne ne la fault tant vituperer, comme detester l'impiété
 de celui, qui en lieu de leur donner de bons, et fidelles prescheurs, (eux souhaitans de
 recevoir le saint baptesme) leur envoya des ministres de Sathan, et des annonceurs de
 5340 l'Arrianisme³⁹⁴. Et loüe plus les Goths en deffendant si obstinément qu'ils ont fait la foy
 premierement receuë, quoy que desvoyée, que ceux qui de nostre temps, nez, baptisez, et
 nourris en la persuasion apostolique, font banqueroute à l'église de Dieu, pour embrasser
 l'heresie d'un Luther impudique, ou d'un Calvin imposteur, et Beze simoniacle*. Nostre
 auteur donc ayant passé sous silence les Gothz, n'a esté plus gracieux à l'endroit des
 5345 Lombards, les faitz et conquestes desquels sont si notoires, qu'il y a peu d'historiens qui
 n'ayent donné quelque attainte* à leur venuë, et passage en Italie, veu que ce sont esté eux qui
 l'ont tenuë assez long temps, et desquels une bonne partie d'icelle porte encor à present le
 nom, quoy que la memoire de ceste nation soit presque annihilée*, et ce dés le temps que
 Charles le grand, pour la deffence du pasteur Romain, deffait la race royale des roys
 5350 Lombards, et remeit l'Italie en son ancienne liberté. Ainsi que ces nations septentrionales ont
 esté peu cogneuës par les anciens, la diversité des opinions a aussi esté grande à esplucher* et
 leur origine, et la premiere demeure de leurs ancestres, ainsi qu'assez amplement nous avons
 monstré en l'histoire, et des Goths, et de plusieurs autres nations, et fault que le poursuyvions
 en celle des Lombards : lesquels ce grand Astronome, et Geographe Ptholomé fait Sueves, et
 5355 Alemans naturels lors qu'il dit. Or vers la partie septentrionale (148b) les Basactores
 surnommez petis, les Sicambriens, et au dessous d'eux les Sueves, et Lombardz habitent et
 possèdent la Germanie commençans dés le Rhin. Et de ceste mesme opinion est Cornille
 Tacite en l'histoire d'Auguste, lors qu'il parle en ceste matiere. A ceste cause non seulement
 Cherusce, et leurs compaignons, ancien soldat d'Arminie prindrent les armes, ains* encor du
 5360 Royaume de Marobodue, les Sueves, Sennons, et Lombards se meirent de son costé, et se
 preparerent pour la guerre. Et au livre des mœurs des Germains expressément il met ces
 peuples estre naturels Alemans, quand il dit : Le bon heur des Sennons accreust son credit et
 autorité, lesquels ont cent villages pour leur demeure : et estans de grand force, et bon
 nombre, s'estiment estre les premiers d'entre les Sueves. Là où les Lombards ont force en leur

Commentaire [E-B1110]: Ce fut Valens Emp[ereur] arrien qui donna des Evesques arriens aux Goths, voy Paul Diac[re] en l'hist[oire] des Romains et Blond de la descheute de l'Empi[re].

Commentaire [E-B1111]: Lombards non touchez par nostre auteur.

Commentaire [E-B1112]: Charles le grand chassa les Lombards voy Paul Émile.

Commentaire [E-B1113]: Ptholo[mée] liv[re] 2. ch[apitre] 11. Tabl[e] 4. d'Europe.

Commentaire [E-B1114]: Tacit[e] hist[oire] d'August[e] liv[re] 2.

Commentaire [E-B1115]: Lombardz estimez avoir esté Alemans.

5365 petit nombre, et ancienne noblesse, et quoy que ceints et environnez de plusieurs fortes, et puissantes nations, si vivent ils en liberté et assurance, non en obeïssant à personne, trop bien en les accompagnant en guerre, et se hazardant à tout peril. Voyez que ceste nation est prouvée Alemande par deux si remarquez auteurs que Ptholomé, et Tacite : et toutesfois Paul Diacre d'Aquilée, qui vivoit du temps de Didier Roy Lombard, aymé et cheri de luy, homme

5370 sçachant ses secrets, et des principaux de son Conseil, et qui n'ignoroit point l'histoire Lombarde, laquelle aussi il a descrite, est d'avis* et opinion toute contraire aux susdits auteurs. Car voicy comme il parle en son livre des Lombards : ayant desja dit que les Goths, Vandales, Huns, Herules, et Turingiens estoyent sortis de la Germanie, il ajoute : Pareillement aussi les Winniles c'est-à-dire Longobards, qui depuis ont heureusement regné

5375 en Italie, ayant source, et origine des peuples de la Germanie, sortirent de l'isle de Scandinavie (assise* sur la mer Baltée, ou Balthique) à fin de trouver nouveaux sieges, et terres pour y faire demeure³⁹⁵. Jaçoit* que l'on ameine d'autres raisons de leur issue, et pour lesquelles ils quitterent le païs de leur demourance*, et de laquelle isle aussi est faite mention par Pline és* livres qu'il a fait de l'histoire naturelle. Ceste isle donc (ainsi que j'ay esté

5380 adverty par ceux qui l'ont visitée de toutes parts) n'est pas seulement assise* en la mer, que ceinte de flots marins, et arrousée des ondes de l'ocean. En icelle donc, comme ce peuple fut accreu en un nombre, et multitude innombrable, et telle que desja il n'y avoit assez de place pour les loger tous ensemble, furent contrains de se diviser (comme l'on dit) en trois bandes*, et getterent le sort, laquelle sortiroit du païs, pour aller ailleur poursuyvre sa fortune, et y

5385 conquerir païs pour son habitation : et que celle partie à qui escherroit* de sortir pour aller cultiver les champs estrangers auroyt Ibor, et Agion pour chefs et conducteurs, lesquels estoyent freres Germaines en la fleur de leur aage*, et les plus segnelez, et nobles de toute la troupe, et ainsi iroyent empoiner terre, et s'aquerir possessions, où la fortune les guideroit, et là s'arresteroient pour y passer leur vie. Ceux cy disans à dieu et à leurs amys, et parens, et à

5390 leur païs, se mettent en chemin deliberez de ne vivre vagabons guere longuement. Or la mere de ces deux estoit femme accorte, sage, et de grand conseil, nommée Gumbare, fort prisée entre les Barbares, et de la prudence, et hault (149a) cœur de laquelle les Lombards ne prenoient pas peu de fiance³⁹⁶. Aussi les enfans sortys que furent de l'isle s'arrestèrent pres la terre, que les Wandales occuperent : lesquels voyans que les Lombards s'estoyent là accasanez*, et que leur puissance alloit en croissant, leur manderent, ou qu'ils envoyassent

5395 tribut aux Wandales, ou se tinssent sur leurs gardes, assurez de la guerre. C'est icy que Gambare monstre son hault cœur, et esguillonne ses enfans, et tout le reste des Lombards à plustost recevoir les conditions de la guerre, et se mettre à tout hazard, que souffrir* telle

Commentaire [E-B1116]: Lombards vaillans, et amys de liberté.

Commentaire [E-B1117]: Paul Diac[re] des gestes des Lombards liv[re] 1. cha[pitre] 2.

Commentaire [E-B1118]: Lombards appelez aussi Winniles.

Commentaire [E-B1119]: Isle Scandinavie en la mer Balthée.

Commentaire [E-B1120]: Cause de la sortie des Lombards de leur isle.

Commentaire [E-B1121]: Ibor, et Agion chefs des Lombards conquereurs.

Commentaire [E-B1122]: Gumbare mere d'Ibor et Agion femme illustre.

Commentaire [E-B1123]: Paul Diac[re] liv[re] 2. cha[pitre] 7. 9.

servitude que d'estre tributaires des Wandaless³⁹⁷. En somme combatans, quoy que les
 5400 Lombards fussent en plus petit nombre, si emportent ils la bataille par le moyen d'un
 Esclave, qui combatit corps à corps contre le plus puissant de l'armée des Wandaless³⁹⁸. Voila
 ce qu'en tient Paul diacre, l'ayant appris des Lombards mesme, qui n'estoyent pas si gruës*, ny
 grossiers, qu'ils ne sceussent bien compter* leur origine, et le país d'où il estoyent venus.
 Saxon encor surnommé Grammairien consent à l'opinion du Diacre, disant que du regne de
 5405 Suevon Roy Danoy, il y eust une grande cherté de vivres, et comme l'on delibéras plusieurs
 grandes cruautéz pour se depestrer du grand nombre du peuple insulaire, en fin ceux cy
 sortirent de l'Isle pour conquerir terre nouvelle³⁹⁹. Et voila quant à l'origine, et issue des
 Lombards de la terre insulaire de Scandinavie : à quoy s'accorde Jean Evesque d'Upsalie en
 l'histoire Gotthique. Mais d'autant que Paul Diacre les appelle Winniles, et qu'il dit que
 5410 c'estoit leur nom ancien, il fault sçavoir d'où est venuë l'appellation de Lombard, n'estant
 sans occasion* qu'elle leur a esté donnée. Il est vray que tous les historiens presque qui ont
 escrit de ceste nation, disent qu'ils ont porté ce nom, à cause de leurs barbes qu'ils portoyent
 fort longues, quoy que d'autres tiennent que cela procede des Bardes qui estoyent leurs
 Prestres, ainsi que nous avons dit des anciens François : ou comme dit Saxon, à cause
 5415 qu'estans de grande stature, et de peu de sens, les Latins les appellerent Longobards,
 c'est-à-dire grands hommes stupides, et lourdauts⁴⁰⁰ : mais cestuy en parle comme n'ayant
 guere bonne affection vers les Insulaires de Scandie. Lazie chroniqueur du Roy et Empereur
 Ferdinand ameine une autre raison, qui me sembleroit assez vraysemblable, si ces Lombards
 qui habiterent jadis en Italie, et s'en feirent seigneurs, estoyent sortis d'Alemagne, ainsi qu'il
 5420 pense, et non plustost de Scandie, ainsi qu'avons prouvé par le tesmoignage, et des naturels et
 voisins du país et du Diacre qui sçavoit le secret des Lombards : Or dit il que ces Lombards
 renommez par Ptholomé et Tacite, sont les mesmes que Pline appelle Ivetons, et lesquels
 pour estre presque tous laboureurs, furent appelez en leur vulgaire* Dieland Warter, qui
 signifie cultivateur de terre, et que ce mot Land Warter, comme ce peuple fut passé en Italie,
 5425 sentist son changement en ce que les Latins en lieu d'ainsi parler, dirent Longobard, en lieu de
 Land Wart, mais ceste raison est aussi froide*, comme peu veritable : veu que Procope qui
 vivoit, ains* que les Lombards passassent en Italie, les nomme ainsi, sans se soucier de leur
 ancien tiltre de Winniles, et Vellée Patercule ne passe sous silence le nom de ce peuple,
 lorsqu'il dit que les Lombards peuple farouche sur la mesme furie furent aussi domptez
 5430 (149b) par la vaillance des Romains. Et combien que Wolphgang Lazie se moque de Paul
 Diacre recitant la cause de tel nom, si est-ce que pour le plaisir du lecteur, je mettray mot à
 mot, ce qu'en dit le Diacre en l'histoire Lombarde, et sont telles ses parolles. Sur ces propos

Commentaire [E-B1124]: Saxon en l'histoire de Dannemarch.

Commentaire [E-B1125]: Jean grand hist[oire] Gotthi[que], preface ch[apitre] 3. et liv[re] 8. ch[apitre] 17.

Commentaire [E-B1126]: Opinions diverses sur le nom des Lombards.

Commentaire [E-B1127]: Lazie li[vre] 12. des Migrations des gens.

Commentaire [E-B1128]: Procope liv[re] de la guerre Gotthi[que].

Commentaire [E-B1129]: Vellée Pater[cule] en l'hist[oire] de Tibere.

Commentaire [E-B1130]: Paul diacr[e] livr[e] 1. chap[itre] 4.

les anciens racomptent une fable* digne de risée : que les Wandalles estans allez vers Goddan leur Dieu, pour le prier de leur octroyer la victoire contre les Winniles, le Diable caché en l'idole, leur respondi, qu'il feroit victorieux ceux qui les premiers il regarderoit au soleil levant. (Or failloit* il que ce Dieu conversast avec eux veu ce qui s'ensuit). Alors Gumbare s'adressa à Frée femme dudit Goddan pour luy faire pareille requeste, que les Wandalles avoyent fait à son mary : et que Frée luy donna pour conseil que l'endemain* les femmes Winniles se presentassent en la campagne toutes eschevelées, et leurs cheveux pendans par le devant en façon de barbes, et veinssent avec leurs maris vers le costé d'Orient, où Goddan seroit en fenestre pour regarder ceux à qui ils voudroit octroyer la victoire. Ce qu'estant fait, comme l'endemain* matin elles fussent au lieu assigné, Goddan les voyant, et regardant ententivement* sur le point du jour, et au lever du Soleil, il dist, qui sont ces longues barbes ? Et lors Frée le pria de donner tout ainsi l'heur de la victoire à ceux qu'il luy avoit pleu d'ainsi nommer : à quoy Goddan condescendit et les Lombards vainquirent les Wandalles⁴⁰¹. Lazie n'a occasion* de se moquer du Diacre, qui racompte cecy comme chose fabuleuse : mais j'entens qu'il se fasche de ce qu'il ne le chatouille, en accordant qu'on les appelloit Land Wardz du labourage : à fin qu'on les reconnoisse pour Alemans : Car voicy que Paul ajoute : C'est chose asseurée et depuis les Winniles furent appelez Longobards à cause qu'ils laissoient croistre leur barbe, sans souffrir* que le fer leur touchast au visage pour la couper, ou soigner, car en leur langue, lang, signifie longs, et bards, barbe, et voyla les mots du Diacre sur le nom de ce peuple⁴⁰². Mais avant que toucher aux mœurs, ny loix des Lombards, il me semble meilleur de chercher, et discourir en peu de mots leurs issues, voyages, courses*, guerres, et conquestes diverses avant que s'arrester en Italie. Premierement donc (comme dit est) ils passerent de l'isle de Scandinavie (qui à present s'apelle Schonlandie, et est du royaume de Suece) en Alemaigne, ou plustost és* confins de Prussie, et Livonie, ainsi que discourt Paul Diacre : où ayans demeuré quelque temps prindrent la volte* en Mauringie, là où ayans faulte de soldats (à cause que les Esclaves n'avoyent licence de manier les armes) ils affranchirent plusieurs de leurs Esclaves, ausquels à fin que la liberté demeurast stable, et permanente, ils leur jurerent sur des sajettes* marmotans ne sçay quelles parolles sur icelles, qui estoyent celles qui donnoyent efficace au serment⁴⁰³ : et ce apres que l'Esclave, que j'ay dit cy devant, eust gagné le combat singulier contre le plus vaillant des Wandalles. Apres cecy laissans la Mauringie, ils se ruerent sur la Rugilandie, où s'arresterent pour quelque temps, et feirent ces courses* sous les deux premiers chefs Ibor, Agion, que l'Evesque d'Upsalie appelle Hobbon, et Achon : lesquels estans decedez, les Lombards se fashans de vivre sans Roy, esleurent un Roy, comme les autres nations et fust leur premier Roy Agelmond, fils

Commentaire [E-B1131]: Goddan Dieu des Wandalles estoit le mesme que Mercure.

Commentaire [E-B1132]: Conseil de Frée à Gumbare.

Commentaire [E-B1133]: Goddan donna la victoire aux Lombards.

Commentaire [E-B1134]: Lombards dictz de leurs longues barbes.

Commentaire [E-B1135]: Premiere course des Lombards. Paul diac[re] livr[e] 7. chap[itre] 1. des gestes Lombards et chap[itre] 9. parlant de la 2. migrat[ion].

Commentaire [E-B1136]: Seconde course des Lombards.

Commentaire [E-B1137]: Esclaves affranchis par les Lomb[ards].

Commentaire [E-B1138]: Mode de jurer des anciens Lombards.

Commentaire [E-B1139]: Troiesme course des Lombards. Jean le grand hist[oire] Gothi[que] li[vre] 8. ch[apitre] 19.

d'Agion, sorty de la race des Guginges, la plus illustre, entre les Lombards⁴⁰⁴. Ce qui advint l'an de nostre salut (150a) trois cens nonante trois du temps du grand Theodose empeureur, seant sur le siege saint Pierre, Siricie, et regnant Marcomir sur les François, comme ainsi soit qu'Ibor, et Agion sortissent de Scandie avec leurs troupes l'an cent 33. et ainsi ils furent dix ans sous la charge de ces chefs, puis feirent Roy le fils d'un des susdits Capitaines. Laissans les Lombards la Rugilande païs Russien, vindrent demeurer pres le païs des Bulgares: et ce apres avoir esté bien chastiez par lesdicts Bulgares, qui les deffeirent en bataille, et occirent leur Roy Agelmond emmenans sa fille prisonniere⁴⁰⁵.

5475 Mais Lamisson fils du deffunct⁴⁰⁶, et frere de la Princesse captive, esleu roy, jeune et bouillant, anima tellement le cœur de ses gens, leur mettant devant les yeux et leur honte, et le peril de leurs vies et libertez, que les Lombards poursuyvans les vainqueurs en feirent tel carnage qu'ils se vengerent et de la mort de leur Roy, et de leurs injures* particulieres: qui fut cause que s'enrichissans des despouilles de leurs ennemys ils s'arrestèrent aussi en leur terre⁴⁰⁷. En laquelle se faschans, prindrent la route d'Alemagne, s'arrestans le long du Rhin, où est à present la principauté du Palatin, où ils eurent guerre contre les Herules: et de là s'en allerent en Moravie: or avoyent desja les Lombards embrassé la foy de Jesus Christ sous le Roy Agelmond, et pressez par les Herules, ausquels ils estoient tributaires, furent contrains de venir aux mains, et se delivrer de ceste servitude: et secourus de Dieu, comme ses serviteurs gaignerent la bataille sur les Herules infidelles, lesquels ils chasserent de Baviere, Autriche, et Hongrie, qui fut leur septiesme demeure⁴⁰⁸. Ce qui advint du regne de Justinian lequel, comme dit Procope, donna aux Herules le païs Istrien, et de l'Esclavonie, et aux Lombards l'Hongrie, mais avec tribut, et recognoissance comme sujets de l'Empire, et regnoit pour lors sur les Lombards Andoin pere de celuy Alboin qui à la sollicitation de

5490 Narsez passa en Italie. Durant qu'ils sont en Pannonie, ils eurent guerre contre les Gepides, pour lesquels subjuguier ils furent secouruz par les Romains ainsi que dit Procope, ce que le Diacre passe sous silence. A la fin comme Narses cest excellent Capitaine Grec, qui avoit tant fait de services à l'Empire, se veit et moqué, et desapointé sans cause par le moyen de l'Emperiere, qui l'avoit menacé de le faire filer entre les femmes, à cause que ce seigneur estoit taillé*, et avoit default* de genitoires⁴⁰⁹, comme Narsez donc eust appelez les Lombards en Italie. Alboin qui estoit lors leur roy quitta la Pannonie à ses amys les Huns, et passant au païs Italien prist forces, et secours des Saxons ses anciens amys⁴¹⁰: entré qu'il est au païs latin, Longin qui estoit lieutenant pour l'Empereur se tenant à Ravenne n'osa se presenter aux Lombards, lesquels en peu de temps se feirent seigneurs de tout le païs qui est le long du Po, ayans sous leur puissance les villes, et païs à elles sujet, de Milan, Pavie, Turin,

5500

Commentaire [E-B1140]: En quel temps les Lombards sortirent de Scandie, et créèrent un Roy.

Commentaire [E-B1141]: Quatriesme course des Lombards. Paul diacre liv[re] 1. chap[itre] 11.

Commentaire [E-B1142]: Lamisson I. Roy Lombard.

Commentaire [E-B1143]: Cinquiesme course des Lombards.

Commentaire [E-B1144]: Sixiesme course des Lombards. De la guerre des Herules, et Lombards, voy Procope hist[oire] des Goths et Paul Diacre li[vre] 1. cha[pitre] 13.

Commentaire [E-B1145]: Septiesme course des Lombards. Paul li[vre] 1. ch[apitre] 15.

Commentaire [E-B1146]: Andoin roy Lombard regnoit l'an 525.

Commentaire [E-B1147]: Huitiesme course de ce peuple en Italie voy Paul Diac[re] en leur hist[oire] liv[re] 2. ch[apitres] 5. 6. 7. 8. 9. 10. et 12. et des gestes des Romains liv[re] 8.

Commentaire [E-B1148]: Païs conquis en Italie par les Lombards.

Ast, Creme, Cremone, Plaisance, Parme, Bergame, Bresse, Mantoüe, Verone, et d'icelles fut dressé* le royaume de Lombardie, sous lequel estoit compris le Comté de Come, Trente aux Alpes, Forli, et Benevent en la Pouille : et jouïst ceste nation de ceste conquete depuis l'an de nostre salut 572. sous plusieurs Roys et ayant tourmenté l'Empire de levant, basty ou
 5505 renouvelé plusieurs belles citez en Italie, et à la fin (à leur grand malheur) s'attaquans au Pape, et envahissans (150b) le patrimoine de l'Eglise, jusqu'à l'an 773. que Charles le grand Roy de France sollicité par les prieres du Pape Estienne affligé* par Didier Roy Lombard passa en Italie, et lequel apres grand effusion de sang ruina la race des roys Lombards, remist l'Italie en liberté, et osta les Lombards de leur puissance, permettant neantmoins, pour
 5510 quelque soulas* du peuple qui perdoit les roys de sa nation, que le païs du royaume sujet à ceste gent Gothique (car les Lombards estoient veritablement Goths) fut à jamais appelé Lombardie ainsi qu'encore à present vous l'oyez nommer. Et pour cest effect il departist* la contrée par principautez et seigneries, ainsi qu'on usoit en France, et que jusques à nostre temps les choses se sont comportées ayants veu Milan en duché : Ferrare, en Marquisat, aussi
 5515 bien que Mantoüe, qui à present sont erigez en Duchez, les Marquisatz de Montferrat, Saluces, de Verone, Ast, et Anglerie tous dependans jadis de la couronne de Lombardie, et nation de laquelle il est desormais temps que nous descrivions un peu les mœurs et conditions des Lombards, estans Goths et sortis du lieu mesme, d'où se desbordans les Goths avoyent couru toute la terre Européenne, il est aysé à presupposer qu'elles n'estoyent guere differentes
 5520 de ceux desquels ils estoyent et parens, et voisins. Bien est vray qu'ils avoyent quelque difference en l'habillement, ainsi que pourrez recueillir vous souvenant de ce qu'avons dit des Goths par cy devant, et qu'à present je mets en avant de Paul Diacre descrivant l'habit des Lombards anciens : Car parlant de la Royne Theodelinde, femme du Roy Agilulphe il use de ces parolles. Là aussi la Royne susdicte se fait bastir un palais, où elle fait paindre quelque cas
 5525 de l'histoire, et gestes des Lombards. Or en ceste peinture est clerement monstré que jadis les Lombards tondoyent leur chevelure, et quels estoyent leur vestemens, et contenance, et habitude : Car ils rasoient tout leur chef, sauf leur devant, où ils laissoient croistre les cheveux, leur tombans jusque sur les yeux, et le long de la face, et lesquels ils destournoyent des deux costez du visage en fenestre. Quant à l'habit ils le portoyent fort large, et de lin, à
 5530 l'imitation des Anglo-saxons, estendu en large, et diversifié en couleur. Quant à la chausseure, les soliers estoyent ouverts, et escoletez* presque jusqu'au bout du gros orteil, couverts, et serrans le pied avec des courroies, puis commencerent user de ceux qui sont cousuz tout du long : et allans à cheval, s'equiperent de houseaux*, et bottes, mais ils aprindrent cela en frequentant les Romains⁴¹¹. Et en autre passage le mesme auteur montre

Commentaire [E-B1149]: Les Lombards ont régné 200. ans en Italie.

Commentaire [E-B1150]: Charles le grand ruina le regne des Lombards. Voy Platine en la vie des Papes. Paul Emile histoire de France.

Commentaire [E-B1151]: Didier Roy Lombard voy le Blond en l'inclinaison de l'Empire.

Commentaire [E-B1152]: Comme le royaume Lombard a esté divisé.

Commentaire [E-B1153]: Theodelinde royne des Lombards vivoit du temps du Pape Gregoire surnommé le grand. Paul Diac[re] gestes des Lombards. Li[vre] 4. cha[pitre] 7.

Commentaire [E-B1154]: Lombards tonduz sauf par le devant.

Commentaire [E-B1155]: Vestement ancien des Lombards.

Commentaire [E-B1156]: Chausseure des Lombards. Paul Diac[re] liv[re] 1. cha[pitre] 16.

5535 que ce peuple portoit des bandes de toile blanche à l'entour des jambes, en lieu de chausseure, ainsi que leur reprocha le fils de Turisinde Roy des Gepides en la presence d'Alboin ce grand Prince des Lombards⁴¹². Quant à la religion c'est sans doute que les mesmes dieux Goths estoyent venerz par ceux cy, veu mesme que Mercure, ainsi qu'avons proposé leur servoit de guide sous le tiltre de Goddan⁴¹³. Et à ceste cause si vous souhaitez de sçavoir leurs anciennes

5540 Idolatrie et superstition, mœurs, et façons de faire, avant qu'ils embrassent l'evangile, lisez ce qu'avons cy devant recueilly des Goths, à fin que rafreschissant vostre memoire, vous ayez souvenance des divers, et grans peuples, que ceste terre Scandienne a vomy pour peupler la plus grand part de l'Europe. (151a)

Commentaire [E-B1157]: Turisinde roy Gepide.

Commentaire [E-B1158]: Lombards, et Goths adoroyent mesmes dieux.

Commentaire [E-B1159]: Isle Scandienne formillant en divers peuples.

5545

XXIV. Des loix des Lombards. Chapitre 23.

Or d'autant que plusieurs historiens, au reste veritables, se sont estrangement*
 escrimez contre ces nations Gothiques, et les ont baptisées et du nom, et de l'effait d'une
 5550 grande barbarie, afin que les lecteurs voyent que quelque transport les a plus guidez, que la
 verité deüe à l'histoire, je mettray quelques loix Lombardes, par lesquelles on verra que ce
 peuple n'est point barbare, qui suit la vraye religion, ayme les loix, fait justice, et ne souffre*
 qu'on face injure* à personne. Et affin qu'on ne die que j'ay songé ces loix : Paul Diacre en
 l'histoire Lombarde en fait mention, disant : Ce Roy Rotharis redigea par escrit les loix des
 5555 Lombards, lesquelles il gardoit par le seul usage, et en sa memoire, et commanda que le livre,
 où elles estoyent contenues, fut apellé Edit : ce qui advint l'an 77. apres que les Lombards
 furent entrez en Italie, ainsi que le mesme Roy le tesmoigne en la preface de ses loix⁴¹⁴. Voila
 les parolles du Diacre. Et d'autant que ce livre d'Edicts est parvenu entre noz mains, j'en
 deduiray quelques tiltres ainsi que j'ay fait és* autres peuples tant pour le plaisir du lecteur,
 5560 que gloire de l'antiquité vraye guide de noz actions si nous voulions l'imiter. Le premier tiltre
 donc de ces ordonnances, est des crimes publiques : et d'iceluy la premiere loy porte, que
 quiconque conspirera contre le Roy, ou dressera* aucun monopole contre son salut, encoure
 peril de sa vie, et soyent confisquees ses biens. Et mesme condamnation est gettée contre le
 seditieux, et conspirateur, qui s'en sera fuy hors la Province. A moindre peine n'estoit obligé
 5565 le mutin qui au camp s'eslevoit contre son chef, et general ordonné de par le Roy pour
 commander sur l'armée. Voire le soldat, ou bande*, qui laissoit ses amys en necessité*, et
 trompoit la troupe par sa dissimulation, failloit* que purgeast ceste faulte par l'effusion de son
 sang, et perte juste de sa teste.

Le second tiltre est des scandales : condamnant à grand amende celuy qui au
 5570 conseil, ou publique assemblée eslevoit quelque tumulte. Puis est parlé des accusations
 publiques, où l'accusé peut se purger par serment : mais y estant l'accusateur, qui soustint le
 crime avoir esté par iceluy commis, il failloit* s'en laver par combat : où perdant, et estant
 vaincu il estoit jugé à mort, s'il ne plaisoit au Roy moderer la condamnation par le moyen de
 quelque amende. Mais l'accusateur estant abatu on le condamnoit à grand somme de deniers
 5575 moitié au Roy, le reste à la partie offensée. Vous avez peu voir par cy devant que ces nations
 septentrionales faisoient si peu de compte des meurtres et assassinats, que vous ne trouvez
 pas presque une loy entre elles, qui condamne les meurtriers à mort, si ce n'est que on eust
 touché à la personne du Prince. Ce qui se voit au troisieme tiltre : où il est dit, que si quelcun
 conjure* contre un homme pour le faire mourir, et que l'effait ne s'en ensuive point, celuy qui

Commentaire [E-B1160]: Paul diac[re] liv[re] 4. chap[itre] 15. Rotharis fut Arrien et regnoit l'an 639. seant à Rome Boniface 4. et en France regnant Dagobert.

Commentaire [E-B1161]: Tiltre premier des loix Lombardes, faites par Rhotaris, roy 17. de ladite nation.

Commentaire [E-B1162]: Second tiltre.

Commentaire [E-B1163]: Loy des combatz entre les Lombards.

Commentaire [E-B1164]: Tiltre troisieme des conspirations de meurtres.

5580 a fait la conjure* est condamné à 20. sols d'amende : toutesfois fault tousjours entendre que ces hommes-cy qui attentent ces crimes soyent de libre, et franche condition, car on ne se portoit pas si doucement envers les serfs, et esclaves. Aussi le tiltre suyvnt (151b) porte condamnation de mort, à celuy qui occist son seigneur : voire ceux qui prenoyent la deffence du meurtrier estoyent condemnez à de grosses amendes, comme aussi ceux qui denioyent

5585 ayde, et faveur pour la punition et vengeance d'un tel forfait*. Je laisse deux ou trois tiltres de suite, faisans mention de ceux qui cachent les corps occis, qui rompent les tombeaux pour despouiller les morts, qui trouvant un homme noyé, prenoyent ce qu'il avoit sur luy, et ne l'alloyent declairer à la justice : et de la liberté, et assurance que chacun devoit avoir allant pour ses affaires en court, et se presentant à son Prince, lequel vouloit qu'il fut à tous loisible*

5590 de luy dire leurs doléances. Mais le neufiesme est²²² des soldats, où il est dit que le gendarme refusant de comparoir* devant son chef ayant quelque different avec un autre, soit amendable et envers le Roy, et son capitaine : aussi bien que celuy qui ne daignoit marcher avec l'armée, et qui ne vouloit secourir son chef ayant affaire, à poursuyvre son droit. Au reste si un Capitaine fouloit, et affligeoit* un sien soldat, il estoit suporté jusqu'à tant que il fut en la

5595 presence du Roy pour avoir raison là-dessus.

Passons outre les violences faites aux filles, sans les forcer* toutesfois que d'empeschement de passage : les arretz des passans, des larrons occis de nuit, et autres choses menues contenues en trois ou quatre articles, et voyons le quatorziesme, où l'Eglise y est mieux respectée qu'on ne la revere à present : si quelcun (dit la loy) fait aucun scandale en l'Eglise, ou y esmeut trouble : que il accorde aux venerables ministres d'icelle, l'amendant à quarante sols : sauf s'il y avoit playes, ou blessures, et ledit argent sera mis sur le saint autel du lieu où l'injure* aura esté faite par le Baillif* ou juge ordonné audit lieu de par le Prince : dans le palais duquel si aucun estoit si hardy que de faire de telz scandales, et esmouvoit* noise*, et querelle, il estoit justiciable de mort, s'il ne rachetoit sa vie en obtenant remission du Roy que il auroit offensé. Voire en la cité mesme où le Roy estoit present si aucun y esmouvoit* bruit, pourveu que il ne s'ensuyvist bateries*, ny blessures, estoit amendable à grosse somme.

Le tiltre quinziésme contient les guet à pens, et la legere punition qu'on donnoit à ceux qui estoyent les agresseurs, et la suyte des autres jusqu'au 51. ce ne sont que matieres de blessures, specifiant le Prince toutes les manieres avec lesquelles on peut dommager un homme. Mais au cinquante et uniesme est faite mention des empoisonneurs, lesquelz la loy

Commentaire [E-B1165]: Tiltre quatriésme.

Commentaire [E-B1166]: Tiltres 5. 6. 7. et 8. en quoy consistent.

Commentaire [E-B1167]: Tiltre neufiesme des soldatz.

Commentaire [E-B1168]: Tiltres 10. 11. 12. 13. et ce qu'ilz contiennent.

Commentaire [E-B1169]: Tiltre 14. des scandales faits en l'Eglise.

Commentaire [E-B1170]: Noiseurs en la maison du roy condemnez à mort.

Commentaire [E-B1171]: Tiltre 15. des guet à pens.

Commentaire [E-B1172]: Tiltre 51. des empoisonneurs.

²²² Le neufiesme et des soldats.

met à pareille condition que ceux qui conspirent la mort de quelque homme libre, ainsi que dit a esté cy dessus : là où le serf, et esclave, qui mesloyent ces breuvages estoient condamnez à mort, et si l'empoisonné mouroit, le seigneur de l'esclave qui avoit donné le boucon* failloit* que payast l'amende, comme s'il fust cause de tel homicide : et sur ceste matiere encor se passe le cinquante et deuxiesme. Le suyvant est des maistres massons, et charpentiers, ou Architectes, que la Loy appelle maistres Commarins : où il est dit, que le maistre des œuvres ayant composé et arrêté de pris avec le seigneur de la maison que on rebastist, si une poutre, chevron, ou pierre tombant, blesse, ou occist quelqu'un passant par la ruë, le maistre de la maison ne sera tenu à reparation de l'amende, ains* plustost celui qui tire (152a) le gain pour la reparation de telle ruine : et ainsi est poursuivy sur les boute-feux, sur les larrons des moulins, et autres occurrences*, jusqu'au cinquante et septiesme : Lequel comprend en soy les degrez de consanguinité, de telle sorte que la Loy les fait estendre jusqu'au septiesme, entant que il touche le droit de succession : et au tiltre cinquante huit, est faite mention du partage des enfans, où les bastards sont receuz à la succession non en esgal avec les legitimes, mais ayans une troisieme partie : Bien est vray que celui qui naissoit du Bastard, perdoit le droit de telle succession, et seulement luy faisoit on grace de le laisser en liberté, si ce n'est que le pere en mourant luy eust fait quelque donation, de laquelle il pouvoit jouyr.

La loy portoit encor que là où les plus proches parens d'un homme, comme un sien oncle luy diroyent parolles injurieuses, comme luy mettans sus qu'il estoit né en paillardise : celui à qui l'injure est faite, jugera sur les saints²²³ Evangiles qu'il est legitime, et que justement il succede aux biens desquelz il est possesseur, et ainsi son bien luy doit demourer, n'estant point raisonnable que cause de si grande consequence soit mise au jugement, et voidange* de la fortune hazardeuse d'un combat. Et le mesme est dit de celui qui querelle ce que une femme aura eu pour son douaire, et legitime. Voire si le mary estoit soupçonné d'avoir fait mourir sa femme, il luy estoit octroyé se purger par serment, que il n'estoit cause ny par soy, ny par personne interposée de la mort de sa femme, et ainsi estoit absouz de l'accusation n'estant impossible que un combat puisse vuider* chose de si grand consequence.

Les tiltres suyvants sont sur les aquests des freres qui vivent en communauté, et des causes legitimes, et permises au pere pour desheriter ses enfans, ce qui luy est deffendu sans bien juste occasion*, lesquelles il racompte telles, si le filz a conspiré contre le pere, s'il a voulu suborner sa belle mere, ou s'est accouplé incestueusement avec elle : et comme le pere

Commentaire [E-B1173]: Tilt[re] 53. des meurtres casuels en bastissans.

Commentaire [E-B1174]: Tiltre 57. des degrez de consanguinité.

Commentaire [E-B1175]: Tiltre 58. les bastardz heritoient entre les Lombards.

Commentaire [E-B1176]: Tiltre 59. des causes où le combat n'est point otroyé.

Commentaire [E-B1177]: Tilt[res] 60. et 61. des communautés des freres : et des exheredations.

²²³ Saintes ; Evangile est considéré comme un substantif masculin dans tous les dictionnaires.

ne pouvoit desheriter ses enfans sans juste cause, aussi le filz n'eust osé donner, ny aliener*
 5645 rien des biens paternelz durant la vie du pere. Lequel estant sans hoir*, et sans esperance d'en
 avoir, si par cas faisoit donation de ses biens à quelcun, et que puis apres se mariant il eust
 lignée, la donation ja* faite perdoit sa vigueur, et ses enfans jouissoient de l'heritage. Le
 soixante deuxiesme article emporte les donations : et par le 65. article, il est aisé à voir que le
 mary faisoit prouffit à le femme de l'argent que elle portoit pour son mariage : car voicy les
 5650 propres mots de la Loy : Quiconque aura fiancé une fille, ou femme de franche condition, et
 que les fiançailles faites, et la foy promise, le fiancé differera l'espace de deux ans à
 l'espouser, delayant les nopces, le temps susdit expiré, il est en la puissance du pere, ou du
 frere de la femme, ou de celuy qui a en main son douaire, et joyaux, de contraindre le fiancé à
 5655 tenir promesse : et ce pendant le prouffit du retardement demourera entre les mains de
 l'espousée, pour la faulte que le mary a fait en l'abusant.

Commentaire [E-B1178]: Tiltre 62.
des donations. Tilt[re] 65. des espousailles.

Puis s'ensuit (ce qui encor s'observe et en Italie, et en Gascoigne) si le pere (152b)
 ou les freres donnent leur sœur legitime à un mary, elle se contentera de ce qu'elle aura receu
 le jour qu'on la livrera à son espoux, sans qu'elle puisse demander rien d'avantage. Ajoute le
 Prince les moyens, et degrez esquels les nopces sont deffendues : Ne soit (dit-il) permis à
 5660 aucun d'espouser et prendre à femme, celle qui fut l'espouse de son pere, ny la fille de celle
 qui aura esté sa femme : ny la vefve de son frere deffunct : et si quelcun outrepassé l'edit, soit
 separé d'icelle, et condamné à l'amende, et ses meubles confisqueés moitié au roy, et l'autre à
 la femme. Les folies de paillardise sont contenues en l'article 71. où il est dit, Que si une fille,
 ou femme de libre condition font faute de leur bon gré, et avec homme de leur sorte, et
 5665 calibre, que ce soit aux parens de chastier la femme à leur fantasie* : et si les parties
 s'accordent de se marier ensemble, neantmoins l'homme qui a commis ce forfait* l'amendera
 de 20. sols envers le Prince. Que si les parens dissimulent le fait, et ne punissent leur fille
 pour s'estre ainsi forfaite : il sera loisible* au Baillif*, ou Juge de se saisir de la femme au
 nom du Roy, et en juger selon qu'il plaira au souverain. Les raptés et violences, et
 5670 accouplemens des basses personnes avec celles de plus hault lieu, sont compris en cinq ou six
 articles suivans, que je laisse pour éviter prolixité, et d'autant que les punitions y sont toutes
 pecuniaires, par là où on cognoit que ces roys aymoyent estrangement* l'argent, et que l'œil
 des officiers veilloit sur les crimes, afin d'en tirer cuisse, ou esle. Cy devant est parlé de celuy
 qui conspire contre son pere : mais le tiltre des parricides exprime clerement quelz il
 5675 comprend sous ce mot, disant : Si aucun a conjuré* la mort de son parent, c'est-à-dire, si le
 frere a tasché d'occir son frere, ou le neveu son oncle, ou aura donné conseil de l'occir, si
 celuy à qui on dresse telles embusches* n'a point d'enfans, que l'autre qui vouloit le faire

Commentaire [E-B1179]: Tilt[re] 68.
des nopces incestueuses et deffendues.

Commentaire [E-B1180]: Tilt[re] 71.
des paillardises.

Commentaire [E-B1181]: Punitions
des crimes entre les Lombards se faisoient
par la bourse.

Commentaire [E-B1182]: Tilt[re] 79.
des Parricides.

mourir ne soit point son heritier, ains* luy succederont les autres qui luy seront plus proches de sang : que s'il n'en y a d'autres que lesdits conspirateurs, qui puissent succeder
 5680 legitiment, que ce soit le roy, qui luy succede, lequel usera selon son bon plaisir de la vie de cest homicide, les biens duquel viendront à ses parens plus proches, en default* desquelz le Roy s'en declaire l'heritier legitime. Je laisseray à part les tiltres des meurtres commis sur les femmes faits par leur maris sans occasion*, et d'icelles sur leurs marys : et de la loy qui ne vouloit souffrir* que femme quelconque tant fust elle de condition franche, et noble, vesquist
 5685 sans estre sujette ou à mary, ou à parens, car defaillant* l'un ou l'autre le Roy s'en disoit estre le gardien, et seigneur : et que au reste elle ne pouvoit disposer d'aucuns biens meubles, ou immeubles, sans la volonté de celuy sous la charge duquel elle seroit mise. Quant aux adulteres l'ordonnance portoit que quiconque espousoit la femme d'autruy, et l'homme, et la femme fussent mis à mort, s'il est ainsi que tous deux eussent donné consentement à la faulte.
 5690 Et si quelcun trouvoit un autre couché avec sa femme, c'estoit en luy de les occir tous deux, sans qu'il en peut estre recherché* aucunement. Je ne veux esplucher* les tiltres des mariages clandestins et sans le consentement des parens : ny des esclaves avec les femmes libres, ou des chambrieres favories de leurs seigneurs, les prenans en mariage : moins m'arresteray sur ceux qui decedoyent sans tester*, desquels la (153a) succession estoit immediatement adjugez
 5695 à la couronne : ny encor sur les affranchissemens des esclaves : ny des achapts, ventes, et prescriptions de temps, à cause que la plupart, a ne sçay quoy de commun, et semblable avec nostre droit, et coustume observée en plusieurs endroitz de nostre France : comme lors qu'il est parlé des faulsaies la loy porte ces motz : Quiconque sans le commandement expres du Roy falsifiera la monnoye, ou battra, et figurera l'or, que les mains luy soyent coupées : et le
 5700 mesme soit fait à ceux qui font de fauces lettres. Ce seroit trop s'amuser qui voudroit esplucher* les articles des engaigemens, debtes, larcins, dommages faits à autruy, et des chasseurs ce qui s'en observoit le temps passé. Un cas trouvay-je fort estrange* que si un pere decedoit, et iceluy fut endebté, le filz estoit quitte* des debtes en affermant* que son feu pere ne devoit rien, ou prenant jour assigné pour combattre celuy qui luy demandoit. Quant aux
 5705 estrangers vivans en Lombardie la loy estoit semblable, à ce qu'on use en France en ce qui est du droit d'Aubene : car un estranger vivant entr'eux jouïssoit de pareils privileges que les Lombards, tellement que mourant avec enfans legitimes, il les laissoit ses heritiers, mais n'ayans hoir* legitime, ne leur estoit permis, vendre, alierner ny donner leurs biens sans licence expresse du Prince. Et afin que je comprenne en un mot les loix principales du roy
 5710 Rotharis, je diray seulement qu'au tiltre cent douziesme, il est dit, que nul champion soit si

Commentaire [E-B1183]: Tilt[re] 80. 81. et 82.

Commentaire [E-B1184]: Tilt[re] 83. ne veult qu'une femme soit en sa seule puissance.

Commentaire [E-B1185]: Tilt[re] 85. des adulteres.

Commentaire [E-B1186]: Ceste loy estoit commune à plusieurs nations.

Commentaire [E-B1187]: Tilt[re] 87. 88. 89.

Commentaire [E-B1188]: Des morts sans tester le bien ajuugé au Roy.

Commentaire [E-B1189]: Tilt[re] 90. 91. et 92.

Commentaire [E-B1190]: Tilt[re] 98 des faulsaies en general.

Commentaire [E-B1191]: Punitions des faux monnoyeurs en Lombardie.

Commentaire [E-B1192]: Cecy est compris éz tiltres 100. 101. 102. et 104.

Commentaire [E-B1193]: Tilt[re] 110. des debtes du pere mort.

Commentaire [E-B1194]: Des Aubenes, que la loy nomme Waregand. Tiltre 111.

hardy d'entrer en camp de bataille contre son ennemy, portant aucune herbe charmée, ny brevet*, ou chose semblable, ains* seulement les armes accordées entre les parties.

Commentaire [E-B1195]: Tilt[re] 112. des champions.

Et par là on peut voir combien les charmes ont d'effort*, puis que de tout temps on a pourveu à ces folies par les loix, et ordonnances des Princes, et que de nostre temps nous voyons encor observer ces sermens en pareilles choses. Tout à escient je passe sous silence plusieurs autres loix tant du susdit Rotharis que de Grimoald, lequel ayant occis Gundipert, et Partharite se fait roy des Lombards, en l'an de nostre salut six cens soixante dix, tenant le siege saint Pierre le Pape Vitalian, et Constantin le barbu l'empire, et regnant en France Childeric second du nom⁴¹⁵. Et diray quelque cas des ordonnances de Luitprand fils d'Asprand, qui commença à regner sur les Lombards l'an de grace sept cens vingt et quatre⁴¹⁶: et fut luy contre qui le Pape solicita Charles Martel, mais le prince François empesché ailleurs laissa ceste charge à Pepin son filz, qui chastia Astolphe⁴¹⁷: et apres luy Charles le grand Didier, sous lequel, (comme j'ay dit) finist la puissance des Lombards. Ce Luitprand meit ceste loy pour la premiere des siennes, que si un Lombard decedoit sans enfans masles legitimes, et que il eut des filles, qu'elles luy succedassent generalement en tout l'heritage, ainsi que feroient les masles. Au reste que les filles à marier allassent les cheveux espars, et à decouvert, ainsi qu'elles font encor et en Limosin, et en Languedoc, ceste le loy le monstre, disant: Si aucun Lombard, vivant, a marié quelques siennes filles, et laissé d'autres en cheveux en sa maison, que toutes luy succedent esgalement, tout ainsi que si c'estoyent des enfans masles. Ce mesme roy, suyvant l'ancienne loy des Romains, voulut que les peres, ou les freres, si les filles ou sœurs s'esgaroyent en leur hon(153b)nesteté y pourveussent, et en jugeassent ainsi que bon leur sembleroit.

Commentaire [E-B1196]: Grimoald Roy des Lombards occist ses princes, et se fait Roy. Paul diac[re] li[vre] 4. ch[apitre] 18.

Commentaire [E-B1197]: Luitprand Roy Lombard fait des loix l'an 1. de son regne. Paul diac[re] fait grand estat de ce roy. Li[vre] 6. ch[apitre] 14. 15. et 16.

Commentaire [E-B1198]: Filles à marier jadis en Lombardie alloient en cheveux. Tilt[re] 1. des loix de Luitprand.

Commentaire [E-B1199]: Puissance des peres sur leurs filles. Tiltre 2.

Et afin que on voye comme l'une loy est l'eclaircissement* de l'autre, nous avons veu que nulle des precedentes condamne guere homme à mort, et toutesfois ce Roy és* ordonnances par luy faites l'huitiesme de son regne parlant de celuy qui auoit occis ou son oncle, ou son frere, ayant parlé des biens, et substance du meurtrier, il ajoute à la fin du tiltre, comme interpretant le precedent. Quant à la vie du meurtrier, le Roy en disposera à sa fantaisie*, d'où l'on recueille, que tacitement la loy le condamne à la mort. Au tiltre quinziesme ajousté l'an neuviesme de son regne, il limite l'aage* de majorité, lors que il dit: Nous avons advisé que avant l'an 19. un homme ne soit point hors de tutelle, ny receu à administrer ses biens, ou en faire aucune alienation, si ce n'est que son pere luy ayt laissé quelque debte: d'autant que lors, avec le congé* de son prince commandant en ceste terre, il pourra autant vendre de son bien, comme il suffira pour satisfaire à la debte du deffunct. Et pour monstrier combien il estoit religieux, il ajoute: Ordonnons que si quelcun moindre de

Commentaire [E-B1200]: Ordonnances de l'an 8. tiltre 13. des Parricides.

Commentaire [E-B1201]: Tiltre 15. des majoritez.

5745 dix neuf ans, tombe en maladie qui le conduise à l'extremité de la mort, qu'il aye congé*
d'ordonner de ses biens en ce qui touchera l'estat de son ame, donnant ou aux saints lieux, ou
à l'hospital* ce qui luy plaira, et jugera salutaire à son ame : et que sa volonté soit irrevocable.
Voyez encor la severité de ce Prince, car **parlant des religieuses voilées quoy que non sacrées,**
il veut qu'elles demeurent en la religion sans que jamais leur soit permis de se marier. Car
5750 (dit-il) tous les chrestiens doivent considerer, qu'entre nous qui sommes du monde, si quelcun
avoit fiancé une femme, et ne luy eust donné qu'un anneau pour arres du mariage, et là dit
estre sienne : si apres cela il en prend une autre, il est condamné à l'amende selon la loy du
païs : à plus forte raison celles qui sont liées à Dieu, et à sa glorieuse vierge mere, fault que
gardent la foy perpetuelle, et inviolable : et veut que le seul Prince cognoisse de ce crime, et
5755 en juge selon que bon luy semblera. Et d'autant que **les annalistes chatouillans ceux qui n'ont**
guere leu d'histoires accusent ce Roy, et ceux de sa nation de rebellion à l'Eglise, oyez ce
qu'il dit au tiltre vingt et quatriesme, parlant de ceux qui sont nais des nopces, et mariages
illegitimes, et incestueux : contre lesquels il s'aigrist, et confisque leurs biens : Nous avons
ajousté cecy, d'autant que le Pape de la cité de Rome, qui par tout le monde est le chef des
5760 Eglises de Dieu, et de tous les prestres, nous a admonestez par ses lettres que nous ne
souffrions* point que telz mariages soyent faits en noz terres, et seigneuries. Je pourroy
alleguer* d'autres loix, et façons de vie de ceste nations, mais le prudent lecteur se contentera
de ce peu, et pensera que je n'escris pas l'histoire entiere, ains* poursuis seulement ce que
celuy qui a fait le livre des mœurs des nations a mis en oubly, ne voulant que si braves nations
5765 que les Lombards, et autres demeurassent arriere. (154a)

Commentaire [E-B1202]: Testament pour les choses salutaires permis aux mineurs.

Commentaire [E-B1203]: Tiltre[e] 22. des Nonnains voilées. Ordonnances de l'onzieme du regne de Luitprand.

Commentaire [E-B1204]: Roys Lombardz ont recogneu le Pape chef de l'Eglise. Tiltre 24. de ceux qui sont nez de mariage incestueux.

XXV. Des Venitiens, et leur origine, et Bastimens de leur Cité. Chapitre 24.

5770

Ne seroit ce pas s'oublier* lourdement, si ayant poursuivy d'un droit fil la plus part des peuples et nations de l'Asie, et Afrique : et espluché* ce qui est de plus singulier en Europe, nous laissons à part, et comme chose de vil pris la plus superbe cité de l'univers, et la republique la mieux ordonnée, et policée* que l'on sçache avoir jamais esté au monde, ne qui ayt plus duré en un estat, et integrité telle qu'est celle de la seigneurie, et principauté florissante de Venise ? Ja* n'advienne que poussé d'une haine envieuse, ayant touché les Lombardz, j'oublie ce peuple ancien, et maritime, lequel a succédé en une belle partie des Provinces sujettes jadis à l'Empire Lombard, mesme estant assuré que les Venitiens nous doivent ce que ilz sont, comme estans de leur premiere source et origine Gaulois, et sortis d'un coing non à mespriser de nostre Gaule. Et d'autant que Sabellique, homme qui semble en ses escrits jurer la guerre au nom Gaulois, veult priver noz ancestres de la gloire que l'histoire leur accorde en cest endroit, avant que passer outre en la consideration des mœurs Venitiens nous amenerons les diverses opinions des auteurs, et y ajouterons nostre jugement, non sans raison, et autorité vallable des historiens remarquez et de grandeur, integrité, et d'une fort grande antiquité. Mais plustost vous veux-je alleguer* ceux desquelz les envieux du nom Gaulois s'arment pour se targuer*, et amener les peres et majeurs des Venitiens d'ailleurs que des Gaules.

5790

Ce grand racompteur de fables*, et babillard* Tite Live, pour ramener les Padouans (du nombre desquelz il estoit) des fuytes de Troye, et les faire parens des Romains lesquelz il flatoit avec son histoire, nous batist un Antenor⁴¹⁸ (celuy que Homere en son Iliade prouve pour trahistre*, et vendeur de sa cité) lequel conduit de Paphlagonie⁴¹⁹ les Henetes peuple abondant en bons chevaux, en ce coing du país Adriatique, et desquelz il dit que toute celle coste a depuis porté le nom. Or voicy les propres mots de ce Padouan : En premier lieu, il est tout evident, que Troye estant prise, les Grecz mirent au fil de l'espée tous les Troïens, exceptez Enée et Antenor, tant pour estre de tous temps leurs amys, et ce que aussi ilz avoyent tousjours pratiqué la paix et conseillé que Helaine fut restituée à son premier mary. Advint depuis par cas, et fortunes diverses, que Antenor s'acostant des Henetes peuple de Paphlagonie, lesquelz au siege de Troie avoyent perdu Philemene leur Roy, et qui chassés de leur pays cerchoyent* nouvelle demeure, vint au recoing de la mer Adriatique, et chassant les Euganéés (lesquels se tenoyent entre les Alpes, et laditte mer) y feit l'arrest pour les Henetes, et Troïens de sa suyte, tellement que le lieu où premier ilz s'arrestèrent portoit le nom de

5795

5800

Commentaire [E-B1205]: Venitiens à present tiennent une partie du país Lombard.

Commentaire [E-B1206]: Sabellique liv[re] 1. decad[e] 1. de l'hist[oire] Venitienne.

Commentaire [E-B1207]: Italiens envieux du nom Gaulois.

Commentaire [E-B1208]: Tite Live li[vre] 1. dés la cité bastie.

Commentaire [E-B1209]: Antenor trahist Troye. Voy Homere en l'Iliade.

Commentaire [E-B1210]: Henetes peuple de Paphlagonie.

Commentaire [E-B1211]: Si tout y mourut d'où sont donc descendus les François, qui se vantent du fils de Hector.

Commentaire [E-B1212]: Euganéés peuple Adriatique.

Troye, et tout le peuple fut surnommé des Henetes⁴²⁰. Aux songes de cestuy-cy souscrit **le Poëte Silie Italique**⁴²¹, disant ainsi. (154b)

Commentaire [E-B1213]: Silie Italique liv[re] 8.

5805 *Du terroir* Eуганée alors l'effort* Troïen*
Qui suyvant Antenor dechassé de son bien*
S'arresta en ces lieux, et Aquileie insigne
Avec les Venitiens troupe forte, et divine
*Armée y arriva avec le secours sien*⁴²².

5810

Voyez vous qui estes diligens chercheurs* de l'histoire, et advisez les choses de pres comme Live s'abuse, et ne pouvant conduire les Troyens pour peupler le país Euganéen, à cause que Enée avoit les troupes pour dresser* l'Empire Romain, il est contraint d'emprunter la Paphlagonie, et laisser l'histoire vraye de ceux qui longs siecles au paravant, avoyent peuplé et la coste Adriatique, et les Carniens, Carinthiens, Istriens, et Pannoniens, ainsi que nous avons assez bien declairez ailleurs, et pource n'est besoing de le repeter si souvent : et si d'ailleur je n'eusse trouvé Live menteur, et fabuleux*, je luy eusse laissé passer ce coup, et eusse volontiers couvert le jeu pour celer son peu de diligence. Je sçay bien que si je vouloy ajouter foy à ce bastisseur de Genealogies **Annie** en ses Commentaires, il n'y a fable* qui ne nous servist pour vraye histoire, ny allusion de nom que on ne raportast soudain* à la verité de la chose : et m'estonne que **Fra Leandre** Bolognois estant si diligent

5815
 5820
 5825

recercheur* qu'il est, se soit coiffé d'un pareil bonnet de nuit, que son confrere le Viterbien, si ce n'est que resuant il se fust ainsi esgaré comme les autres : d'autant que s'estant apuyé d'un foible baston pour supporter le faix de ceste preuve, qui sont les fragmens de l'histoire de Caton, laquelle nous est autant suspecte, que desplaisantes les resveries de l'inventeur.

Commentaire [E-B1214]: Annie Jacopin est celui qui fait les peuples à sa poste sur l'allusion des noms.

Commentaire [E-B1215]: Fra Leandre en sa marche Trevisanne suit le commun erreur.

Ce bon religieux pour ne sembler contredire à son Anier (je pensois dire Annie) ayant allegué* un autre Magasin* de fables*, à sçavoir Trogue⁴²³, ou son Abregeur **Justin**, lesquels tout ainsi que Live veut avancer les Troïens, haucent la gloire des Gregeois, neantmoins font descendre les Venitiens de la Paphlagonie, sous la conduite du traistre Troïen Antenor. Ce bon homme (dis-je) ayant allegué* Justin, dit encor que cest illustre historien Grec Polybe est de mesme opinion : J'ay feilletez les livres de **Polybe**, et notamment le passage allegué* au second livre par les Bolognois, où tant s'en fault que l'auteur die rien à son avantage, que il y contredit evidemment : et duquel telles sont les parolles : faisant mention des Gaulois et de leurs anciennes conquestes : Les lieux voisins de la mer Adriatique

5830
 5835

sont habitez par l'ancienne race des Paphlagoniens. **Ceux-cy s'apellent Venitiens** lesquelz ne

Commentaire [E-B1216]: Justin liv[re] 20.

Commentaire [E-B1217]: Polybe liv[re] 2.

different ny en mœurs, ny en l'habillement aux Gauloys, seulement sont ilz divers en langage⁴²⁴.

Commentaire [E-B1218]: Venitiens ressemblans en mœurs aux Gauloys.

Les Paphlagoniens sont mis en jeu, je le confesse, et d'Antenor ny des Troïens, pas un seul mot, mais oyez que les façons de faire, et l'habillement sont Gaulois : à quoy tend
 5840 cela ? Si ce n'est à l'origine du peuple ? Ou s'il est Paphlagonien, ç'ont esté depuis les Gaulois, qui courans, et conquestans* l'Italie peuplerent ce païs, aussi bien que la Romaine et une belle partie de Toscane, et presque toute la Lombardie : ce que Tite Live n'a osé nier, et Fra Leandre le deduit* doctement en son Italie, et (155a) Polybe le mentionne au lieu susdit et parle ainsi des Venitiens, pour monstrez que ce sont les Gaules à qui ce païs marin doit les
 5845 premiers traits de sa gloire, et avancement. Mais que direz vous de Berosé qui fait sortir ce peuple des enfans de Phaeton, et d'un Venete fils d'Eridan⁴²⁵ Prince en la Gaule Cisalpine, et là dessus Annie suyt nostre party : entant que voyla Antenor avec les Troyens et fugitifs de Paphlagonie desappointez, voire du tout incogneu comme ceux lesquels (ainsi que croit Dion Prussien) ne furent jamais en estre seulement en ce remarquez, qu'Homere en a embelly sa
 5850 poësie fabuleuse : et ainsi Sabellique le perdrait tout content, qui ayme mieux que ses Venitiens soyent sortis de l'Asie effeminée, que de la nation d'Europe la plus brave, la moins douillette, et à laquelle encor ressemblent les façons masles, et severes des Venitiens. Or est-ce assez amené de passages pour le party contraire, lesquels ne nous endommagent* pas grandement, veu le peu de suyte de leur histoire, et qu'elle est fondée sur les fables*, et la seule verisimilitude*, oyons ce qu'en dit Herodote, et lors faudra que Live, et Justin prennent
 5855 combat contre le pere des historiens, et que chascun de son costé deffende son fait, et se revenge* du tiltre de mensonger. Cestuy parlant des Thraciens dits Siginnés les avoysine des Venitiens se tenans sur la mer Adriatique sans parler rien des Troyens, ny Paphlagoniens, ains* les dit estre sortis des Medes⁴²⁶ : et si ceux-cy eussent esté Troïens ou descenduz de leur
 5860 race, il n'eust ja* oublié de le dire non plus qu'il faict des Peoniens, lesquels il dit estre venuz en ce païs Macedonien des Teutriens, comme nouvelle colonie des Troïens en celle terre. Or suis-je esbahy des contrarietez* de Live, qui ayant faict ce peuple Troïen, craignant que les plus ignorans ne se moquassent de son peu d'avis* et sçavoir en l'histoire, et ne voulant abjurer son dire, et faire un desdit, couvre sa faulte ailleur en disant que les Gaulois estoient
 5865 les derniers et plus freschement venuz au pays Adriatique pour l'habiter, ce qui advint lors que Bellonese et Sigonese, ainsi que nous avons deduit ailleur, conquirent l'Italie, et chasserent les Toscans de leurs douze principautez et seigneuries. Strabon a esté plus sage, lequel, sans y asseoir* autre jugement, a dict parlant de la region qui est outre le Po en Italie : Le reste (dit-il) est delà le Po, or ces lieux sont habitez partie par les Ligures, partie par les

Commentaire [E-B1219]: Apres Antenor (si jamais il fust) tout le pays Euganéen fut possédé par les Gauloys.

Commentaire [E-B1220]: Berosé .i. des deflorat[ions].

Commentaire [E-B1221]: Venete fils de Eridan.

Commentaire [E-B1222]: Annie suyt Berosé.

Commentaire [E-B1223]: Dion Prussien nie que jamais Troye ayt esté.

Commentaire [E-B1224]: Venitiens retiennent encor la gravité ancienne des Gaulois.

Commentaire [E-B1225]: Herodote liv[re] 15. nommant les Venitiens, ne mentionne les Paphlagoniens.

Commentaire [E-B1226]: Tite Live liv[re] 9. de la Decad[e] 4. dit le pays Venitien habité par les Gauloys.

Commentaire [E-B1227]: Strabon liv[re] 5.

5870 Gaulois, qui se tiennent et sur les monts, et en la campagne, les uns sont Gaulois, les autres Venitiens : Ces Gaulois sont parens des autres qui habitent delà les Alpes : quant aux Venitiens il y a deux opinions touchant leur origine : Aucuns* les estiment estre descendus d'aucuns* Gaulois qui se tiennent le long de l'Ocean, et lesquels portent mesme nom que ceux cy. D'autres sont d'opinion qu'ils sont descendus des Henetes, lesquels apres la guerre de Troye s'estans sauvez avec Antenor, prindrent de Paphlagonie avant que leur course* jusqu'en ces lieux d'Italie : et s'aydent de ceste preuve que ce peuple est fort adonné à la nourriture des chevaux, de laquelle à present ils ne tiennent aucun compte : mais jadis ils y prenoyent un singulier plaisir, tout ainsi que ceux qui s'estudient de tirer des mulets en faisant acoupler les anes avec les jumens, ainsi que dit Homere⁴²⁷. (155b)

Commentaire [E-B1228]: Ce sont ceux de Vanne en Bretagne, peuple jadis puissant, et riche.

Commentaire [E-B1229]: Preuve assez maigre pour dire les Venitiens sortis de Paphlagon.

Commentaire [E-B1230]: Homere.

5880

*La race des mulets d'une grande vigueur
Des Henetes a source et ils en ont l'honneur.*

Voire Denys le Tyran de Sicile, tiroit de là les chevaux qu'ils adextroit* pour les jeux olympiques : de sorte qu'entre les Grecs les chevaux Venitiens estoient recommandez sur tous les autres, et eust ceste race chevaline grand bruit par longs siecles en Grece. Mais la chose estant en suspends, et Strabon nous en laissant le jugement, je suis d'avis* que pour le plus assureé (estant la foy suspecte de ces courses* songées des Troyens) nous arrestions nostre opinion sur la chose plus que veritable, et laquelle tous les historiens soustiennent des Gaulois, se faisans seigneurs de toute ceste coste Adriatique, de la Dalmatie, et d'autre costé de tout le pais avoysinant les montaignes jusques en Hongrie, ainsi que je deduis assez amplement en Gaule. A quoy s'accorde Strabon, quand il dict : Il y a une nation des Belges pres de l'Ocean, entre lesquels sont les Venetes qui combatarent sur mer contre Cesar : puis adjouste, j'estime que ce sont ceux cy desquels sont descendus les Venitiens, et qui conduirent une Colonie sur la mer Adriatique, veu que le reste presque de l'Italie fut possédé des Gauloys, qui y passerent de la Gaule Transalpine : tels que furent les Boies, Senonois, et autres : mais à cause de la similitude du nom, plusieurs les ont estimez sortir de Paphagonie, ce que je ne voudrois point maintenir⁴²⁸. Voyez comme ce grand personnage s'en arreste à la verité, sans se soucier de l'opinion commune de ceux qui aymoyent mieux fonder leur origine sur un peuple effeminé, et chassé de son pais, vaincu par les Grecs, qui ont servy de jouët à tout le monde, plustost que suyvre ce qui est, et se confesser de la race la plus gaillarde de l'univers, et du peuple, qui bienfaisant, et sans escrire s'est fait cognoistre la frayeur et des Grecs, et des Latins, et qui a conquis, et possédé leurs terres avec telle gloire, et felicité que

Commentaire [E-B1231]: Chevaux louez des Henetes.

Commentaire [E-B1232]: Strabon 4. soutient les Venitiens estre sortis des Gaulois.

Commentaire [E-B1233]: De ceste bataille, voy Cesar Comment[aires] li[vre] 3.

Commentaire [E-B1234]: De cecy, voy Fra Leandre en son Italie.

leur nom y a demeuré par plusieurs siècles, ce qu'on ne peut dire (sinon en songeant) des
 5905 Troyens : Veu qu'**Halycarnasse** escrivant l'histoire Romaine, donne l'honneur aux Grecs de la
 fondation premiere de Rome, quoy qu'il sceut que les Romains se glorifiassent d'avoir eu un
 Enée fugitif pour chef de leur race⁴²⁹. **Cornille Tacite** encor ne dissimule point ceste nation
 estre descendue des Gaulois, lors qu'il parle de la consultation faicte à Rome du temps de
 5910 Claude Neron sur la reception des estrangers en la bourgeoisie et senat de Rome : car voicy
 comme il en discourt : Vous semble il peu de chose que les Venitiens et Insubres soyent
 entrez jadis par force en la court, si encor on n'introduit la captivité en icelle par l'assemblée
 receuë des estrangers.

Quel plus grand honneur scauroit on faire au reste de nostre noblesse ? Puis
 ajoute : Ce seroit bien raison que ceux cy pour estre riches soyent avancez au senat, les
 5915 Peres, et ayeulx desquels ont esté les conducteurs des armées ennemyes de nostre cité, et ont
 mis noz soldats au fil trenchant de leurs glaives, et assiegé Jule Cesar dans la cité d'**Alise**.
 Que voulez vous de plus cler et evident pour recueillir ces Venitiens e(156a)stre Gaulois, veu
 qu'il n'y a eu nation jamais avant la mort de nostre seigneur Jesus Christ, que les Gaulois, qui
 aye saccagé la cité de Rome : et vous voyez que Tacite racompte cecy des Insubres et
 5920 Venitiens, pour autant que ces peuples estoyent descenduz de la race, et sang de ceux qui jadis
 vainquirent les Romains, prindrent et saccagerent leur ville. Voyla quant à l'origine du peuple
 Venitien, que je dis nostre, eu esgard que tout leur voisinage a esté contraint de se confesser
 avoir pris accroist par le nom Gaulois : et ceux qui se sont amusez à esplucher* l'histoire ne
 nient point que tout le trait* depuis **Pole, tournant vers le Forly**, et marche Trevisane n'ayt
 5925 esté l'habitation des anciens Gaulois, qui de là passerent en Germanie.

Reste à monstrier le commencement de **celle tant superbe cité** qui semble à present
 estre la forme et vraye figure de celle Rome ancienne, tant elle est florissante, et riche, et non
 moindre qu'Athenes, lors qu'elle tenoit l'Empire de la mer Mediterranée, faisant teste aux
 Perses, comme de la memoire de noz peres, les Venitiens ont fait contre le tyran effroyable de
 5930 Turquie. Il n'y a donc presque pas un qui ayt tant soit peu gousté l'histoire qui n'aye leu, ou
 entendu quel ravage **Attilé**, (ayant esté vaincu pres Tolouze par **Ætie** general de l'armée
 imperiale secouru des Goths, et François) fait par tout où il passa, et quelles furent les villes,
 et excellentes citez qu'il brusla, desmantela, mit à bas et saccagea, courant tout le país d'Italie,
 et passant là-dessus sa colere en souvenance du deshonneur receu en la bataille.

5935 Ce Roy furieux, pollu* du meurtre commis en la personne de son frere, assure pour
 la mort du grand Capitaine **Ætie**, et qu'aussi les Goths, avoyent des querelles ensemble, s'en
 vint en Italie, et assiegea la cité de **Aquilée** qui pour lors estoit le chef de tout le país Venitien,

Commentaire [E-B1235]: Gaulois
meilleurs guerriers que babilleurs. Plusieurs
pays nommez des Gaulois.

Commentaire [E-B1236]:
Halycarnasse li[vre] 2. des origines de
Rome.

Commentaire [E-B1237]: Cornill[e]
Tacite li[vre] des Annales 11.

Commentaire [E-B1238]: Alise à
present petit village en Bourgoigne où jadis
fut la grand cité Alexie.

Commentaire [E-B1239]: Pole cité
d'Histrie. Forly cité, et jadis Comté.

Commentaire [E-B1240]: Excellence
de la cité de Venise.

Commentaire [E-B1241]: Attilé
vaincu par les Romains. Paul Diac[re]
liv[re] 5. des gestes des Ro[mains].
L'hist[oire] Romaine sous le nom
d'Eutrop[e] li[vre] 25. Blond li[vre] 3. de
l'in[clinaison] de l'Empire. Cecy advint
l'an de grace 455.

Commentaire [E-B1242]: Sac et
ruine de la ville d'Aquilege, voy
Sabelliq[ue] Decad[e] 1. liv[re] 1. Voy
J[ean] Candide li[vre] 3. de l'hist[oire]
d'Aquilege. Volaterran li[vre] 1. des
commentaires. Voy Sabelliq[ue] li[vre] 1.
de l'Ennead[e] 8.

laquelle il print, saccagea, et mit en cendres : n'usant pas de moindre douceur à l'endroit de Padouë, Monselice, Esté, Vicenze et Verone. Les habitans des citez destruites, qui desja les avoyent quittées oyant Attile avoit mis le siege à Aquilege s'en estoient fuys en l'isle de Grade, où à present est le Patriarchat* de Venise, et ceux de Padouë avoyent envoyé le Thesor* de leurs eglises à Realte, avec leurs femmes, et enfans, ainsi que les autres peuples voisins qui se sauverent du tyran, se retirans en ces Paluz* ayans perdu leur païs, et citez de leur demeure.

5945 Or y avoit il plusieurs islettes en ces paluz*, où à present est bastie la cité de Venise, qui servirent de retraite au peuple Venitien : qui y commença dresser quelques maisonnettes. Les Historiens varient icy (tant on a esté de tout temps peu soigneux de remarquer les choses au vray) sur le temps qu'advint le premier bastiment de Venise : mais quoy qu'il en soit, si ce advint au premier voyage d'Attile lors qu'il laissa la Pannonie pour passer les monts, ce fut l'an de grace, quatre cens trente et deux, quoy que en die Volateran :

5950 mais si ce fut apres la deffaitte des Huns en Languedoc, et au mesme temps qu'il pilla, et ruina Aquilege, sans doute le cas advint l'an quatre cens cinquante et cinq, et (156b) l'année apres on commença à bastir la cité, non si magnifique qu'elle est maintenant, mais de boys seulement. Mais s'il est ainsi que les Venitiens se retirassent en ces paluz* dès le temps que les Barbares commencerent à ravager l'Italie, ils n'y demeurèrent pourtant pour s'y habiter que lors qu'Attile fait cest eschec susdit par le païs Adriatique un an avant son trespas. En somme la premiere habitation, et bastiment de Venise és* paluz*, commença dès l'an 422, au seul bruit de la descente des Huns, et Lombards, mais celle fuyte qui causa que les peuples Venitiens bastirent la cité de saint Marc, advint sans faillir* l'an de nostre Seigneur . 456.

5960 qu'on nomme la grand'edification, à cause que lors tous les peuples voisins s'y retirerent avec leurs biens, y escoulans les eaux marescageuses, et faisans comme terre ferme celle qui est assise* au milieu des eaux. Or avant que venir aux mœurs, police*, et magistrats de ceste superbe ville, nous deduirons un peu l'assiette* d'icelle que nous avons recueillie, non de Sabellique quoy qu'il la paigne et effigie* fort industrieusement, ny de Contaren jaçoit* qu'il la describe gentiment, ains* des lettres de Theodat roy Goth, amenées pour tesmoignage par Cassiodore qui en monstre le plan et assiette avec grand naïveté* et gaillardise*. Car ayant ledit roy envoyé Larence en Istrie pour avoir vivres, il en escrivit aux Tribuns de Venise en ceste maniere.

5970 Il y a long temps que l'ordonnance est faicte, par laquelle nous avons estably que l'Histrie province abondante en vin et huiles, et desquelles choses elle a recueilly ceste année en abondance, en fournist nostre palais royal seant heureusement à Ravenne. Quant à vous,

Commentaire [E-B1243]: Volatr[ran] 4. de la geograph[ie].

Commentaire [E-B1244]: Deux diverses saisons du bastiment de Venise.

Commentaire [E-B1245]: Quand fut l'edification principale, et lors qu'on s'arresta pour y habiter.

Commentaire [E-B1246]: Contaren liv[re] 1. des Magistr[ats] et repub[lique] de Venise.

Commentaire [E-B1247]: Theodat regnoit en Italie, l'an de grace 534. avec la Roynie Amalasuente, voy Procopie. Epistre de Theodat Roy Goth aux venitiens. Cassiodore. Jean Evesque d'Upsalie li[vre] 10. de Goths cha[pitres] 10. et 11.

qui avez grand nombre de vaisseaux et navires en ces lieux, et le long de la coste d'Histrie, userez de pareille honnesteté* d'un bon cœur et affection, afin de nous porter en diligence ce que les Histriens sont prests de contribuer. Car ainsi vous aurez esgalle occasion* de vous ressentir de nostre recognoissance, veu que l'effect de l'un n'ayant le pouvoir de se parfaire, pour estre esloigné sera mis en execution par vous. Soyez donc diligens pour voz voisins, puis que souvent vous traverserez des espaces infinis sur mer, courans comme sur la terre de voz hostes et amys, qui naviguez incessamment par vostre pays mesme. Au reste de voz commoditez ceste-cy est adjoustée, qu'un autre chemin vous est ouvert, qui vous rend asseurez d'une tranquillité perpetuelle. Car si la mer est troublée et deffendue à l'aborder par la vehemence furieuse des vents : vous pouvez voguer, et vous esbattre par les plaisans et delectables cours et litz des belles rivieres : Et si voz navires et voiles tendus, ont frayeur des vents courroucez et esmeus, il leur est aisé de se mettre à bord, et descendre hastivement à terre pour se garantir. De loing avant, on diroit que voz vaisseaux se pourmentent dans des préz : et advient souvent qu'on ne voit point les nacelles, lesquelles plusieurs fois on tire avec des cordes, et les fait on cheminer avec le mesme cordage, qui naguere les tenoit liées au port : et ainsi leur condition changée les hommes allans de leur pied secourent la course et chemin de leurs vaisseaux et Gondoles, et tirent sans grand peine celles qui les portent ordinairement, et en lieu du lin estendu pour voile, on y use et se sert du pas gaillard des nautonniers*. Il nous plaist de reciter en quelle sorte nous avons (157a) veu le plant de vos maisons estre assis*, et dressé. Venise renommée, et pleine jadis de grand noblesse touche de ses finages* vers le midy*, et Padouë, et le terroir* de Ravenne : vers l'Orient elle jouïst du plaisir, et estendue de la mer Ionique, où le fluz, et refluz d'icelle couvre, et descouvre à diverses fois, et successivement la face des champs qui l'avoisinent. C'est là où vous hebergez et y avez vos domiciles tout ainsi que les oiseaux de rivieres, veu qu'en un moment on voit vostre Cité Insulaire, et soudain* elle aparoit comme terre ferme, et continent : tellement que vous penseriez là estre les Isles Cyclades, où sur l'instant vous voyez un changement de face, et figure du paysage. D'autant qu'à leur ressemblance, on aperçoit les maisons esparses par l'estendue spacieuse de la mer, dressées ainsi insulaires non par la nature, ains* basties par la diligence soigneuse des hommes. Veu que la solidité de la terre y est assemblée, et unie avec des verges, et liens d'osier, et ne craint on point d'opposer une matiere si fresle, et legere aux flots de la mer, lors que la pesanteur, et effort* d'une levée de pierre ne peut resister aux vagues qui par divers canaux s'escoulent en vostre cité : et y est remedié sans force, ou grand travail, où les grans efforts* n'y ont peu donner secours quelconque.

Commentaire [E-B1248]: La mer est le logis et pays des Venitiens.

Commentaire [E-B1249]: Merveilleuse assiette de Venise.

Commentaire [E-B1250]: Isles Cyclades sont en la mer Egée, ou Archipelague.

Les habitans ont entre vous une seule abondance c'est de se nourrir à gré de poisson : C'est là que le pauvre vit esgalement avec le riche, une seule viande* contenant et les uns, et les autres, et que tous sont logez de pareille sorte, sans qu'ils puissent avoir envie sur la magnificence des bastimens chascun de son voisin : et vivans en telle maniere, et avec telle modestie, et attrempance*, ils eschevent*, et fuyent le vice, auquel on sçait que tous les hommes sont sujets. Tout vostre debat gist, et consiste és* salines : en lieu de socz, coultries, et faux pour cultiver, ou couper les fruits, vous maniez les Cylindres, c'est de là que tirez vostre revenu, entant qu'en iceux vous possédez les choses mesmes que vous ne faites point : là monnoye, n'y est en usage que pour le vivre*, et tout fruit se raporte à vostre science.

Il y peut avoir tel homme qui ne souciera guere de faire amas d'or : mais il n'y a aucun qui ne desire d'avoir du sel en sa necessité*, et ce à bon droit, entant qu'il n'y a viande* qui ne luy doive son bon goust, et saveur. A ceste cause, les navires, lesquelles sont liées à vos murailles comme les bestes à l'estable, calfeutrez les soigneusement à fin que quand le tres expert seigneur Laurent, que j'ay envoyé pour la provision des choses susdittes, vous en donnera l'avertissement, vous y veniez avec toute diligence, à fin que ne retardiez ce qui nous est necessaire par voz difficultez, entant que c'est en vous de choisir la commodité du voyage selon la disposition de l'air, et du temps. Voyez la simplicité ancienne, et le commencement de celle grande cité qu'on estime l'ornement de toute l'Europe : et laquelle quand cecy fut escrit n'estoit encore que bastie de boys à la façon de Rome lors que Romule y dressa le premier fondement, ressentant plus ses cabannes, et loges rustiques, que la magnificence qu'on y a depuis dressé, apres que la cité eust esté bruslée : d'autant que (157b) lors chascun y faisoit son logis de terre et torchis, ainsi que la chose se presentoit, comme ayans en fantasie* de se retirer en leur païs dés que les Barbares s'en seroyent allez de leur terre. Mais voyans que la chose alloit en empirant, et que les Huns ayans fait leur course*, les Lombards joiüoyent desja leurs jeux, ils oublient le premier desir de plus retourner en terre ferme, et bastirent Realte, qui à present est le lieu principal de la cité, et où est basty le Palais Ducal, et le temple magnifique de saint Marc, Patron de la cité maritime. Dressent aussi Grade pour le siege de leur Primat, ainsi qu'on le voit estre à present : et en somme mesnagent si bien toutes choses comme desirans fonder (ainsi qu'ils ont fait) un siege durable à ces peuples fugitifs, et amys, et de leur liberté, et de la purité de la religion, et ayans donné quelque beauté à leur ville, soudain* commencerent à tascher de l'enrichir de bonnes loix, sainte police*, et de Magistratz qui tinsent la main au gouvernement, desquels il nous fault quelque peu discourir au chapitre qui s'ensuit.

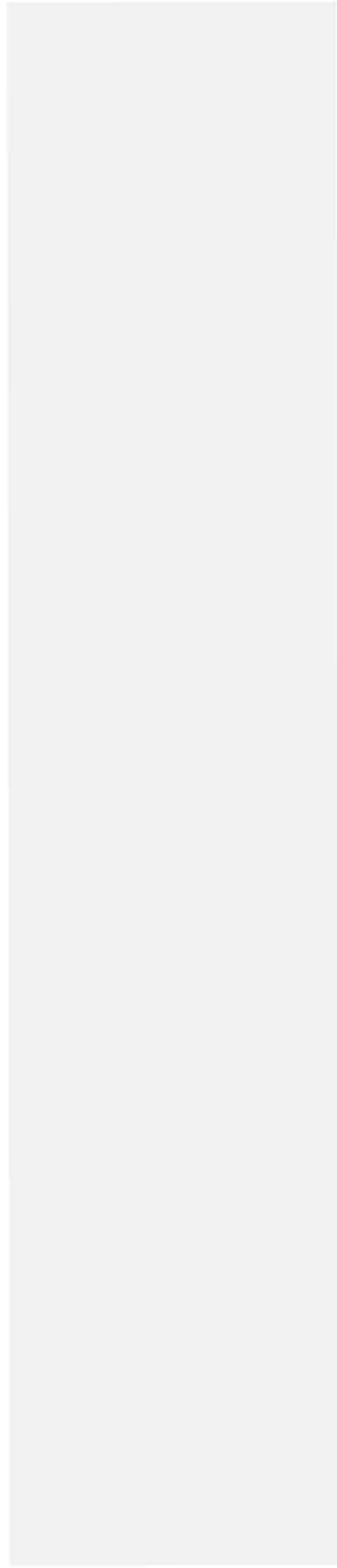
Commentaire [E-B1251]: Vivre des anciens habitans de Venise.

Commentaire [E-B1252]: Sel richesse ancienne des Venitiens.

Commentaire [E-B1253]: Cylindre, est rouleau pour aplanir le sel, et autre chose.

Commentaire [E-B1254]: Sabelliq[ue] Decad[e] 1. liv[re] 1.

6040



XXVI. Des Magistrats anciens et modernes de Venise, et de la police* et estat public d'icelle. Chapitre 25.

Ne fault s'esbahir si on voit les affaires Venitiens s'estre bien portez jusqu'à l'heure
 6045 presente. Et si en onze cens ans ou environ, qu'il a qu'elle est bastie, jamais estranger n'y
 donna atteinte par armes, jaçoit* que les richesses grandes qui sont encloses dans cest
 enceint* marin, soyent assez suffisantes d'allicher un cœur moyennement convoiteux*, et de
 les souhaitter, et de tascher d'en avoir la jouissance : mais quoy ? Elle n'a point eu son
 commencement par effusion injuste de sang comme l'Empire Romain, et les murs de la cité
 6050 d'iceluy furent souillez du sang du frere occis par son germain : aussi le premier peuple qui
 emplist les ruës marescageuses, et insulaires de Venise, n'estoit point le ramas de toute sorte,
 de voleurs, et ravisseurs du bien, et femme d'autruy, ains* une troupe de bons citoyens
 civilisez, et aymans Dieu, qui fuyoyent la superbe*, et cruauté des tyrans, et Barbares, joint
 que depuis que ceste cité est bastie, on ne sçache dire qu'elle ayt esté abreuvée d'aucune
 6055 infection d'erreur, jaçoit* qu'en ce temps là les heresies pullulassent comme à l'envy par le
 monde. Donc l'assemblée de bons citoyens, la cause qui les unit ensemble, la forme, et estat
 de leur police* et en somme leur integrité, a esté cause d'une telle felicité, et durée de leur
 ville, ainsi que les François, pour mesmes raisons ont veu la monarchie florissante de leurs
 Roys jusqu'à nostre siecle, et laquelle durera, si l'heresie et guerre civile n'y cau(158a)sent
 6060 quelque desordre. Or jaçoit* qu'il ayt eu plusieurs republicues, l'empire, juridiction,
 puissance, force d'armes, et gloire des conquestes et victoires, desquels ayent esté plus
 grands, et renommez que des citoyens, et seigneurs de Venise : si est-ce que jamais n'y eut
 cité mieux instituée ou qui eut des loix plus saintes, et conduisant l'homme à une bonne, et
 heureuse vie, qui a esté l'occasion* aussi que leur gloire ne s'est si soudain* aneantie. Et quoy
 6065 que l'ambition semble estre un esguillon naturel en l'homme, et que tous soyent poussez,
 jusqu'aux plus saints, à convoiter les honneurs, et oublier le public, pour leur gloire
 particuliere, si est ce que le Venitien a esté de tout temps si bien bridé par les loix, et
 surveillancement du Senat de la ville que la longue coustume de la modestie ancienne s'est
 convertie en habitude naturelle jusqu'à ce temps, que tous ne s'estudient à autre cas qu'à
 6070 l'establissement, continuation, et surhaucement* de la gloire de leur republicue, sans que pas
 un en une si grande multitude se monstre avoir rien de plus cher que le bien commun, ny
 agreable que la gloire de la seigneurie : et sans encor que les chefs de guerre facent parade de
 leurs haults faits par erection de Colosses, statues et Pyramides, contens que leur vertu soit
 peinte en l'esprit, et memoire de leurs concitoyens. Et à fin que je n'esloigne plus mon dire,

Commentaire [E-B1255]: Si l'on compte dès la suite premiere, il y a 1147. ans, si de la seconde, il n'en a que 1113.

Commentaire [E-B1256]: Venise non jamais prise par estranger.

Commentaire [E-B1257]: Rome souillée par le sang d'un de ses fondateurs. Tite Live liv[re] 1.

Commentaire [E-B1258]: Difference des commencemens de Rome, et Venise.

Commentaire [E-B1259]: Venise non jamais infectée d'heresie.

Commentaire [E-B1260]: Monarchie Française pourquoy de telle durée.

Commentaire [E-B1261]: Ambition esguillon naturel en l'homme.

Commentaire [E-B1262]: Modestie des Venitiens et amour envers leur patrie.

6075 qu'il n'est besoing, et desireux de passer outre sur les façons de faire Venitiennes, toucherons un peu, comme en passant leurs Magistrats, et l'ordre qu'ils gardent à les eslire.

Or ce peuple, comme de tout temps il a porté le nom de sage, et prevoyant, aussi en dressant* le gouvernement de sa cité, il y pourveut avec une singuliere prudence, entant qu'en

Commentaire [E-B1263]: Sagesse Venitienne en dressant l'estat de sa cité.

6080 ne trouva encore bon, que le peuple (animal turbulent et factieux) eut le maniemet des affaires (ainsi que jadis à Athenes, et Rome), à cause des seditions, et partialitez* des grands suportez de la populace, qui pourroyent causer la ruyne de leur liberté, ainsi que depuis en est advenu à l'estat de Florence : moins s'arresta sur le gouvernement d'une seule troupe choisie

Commentaire [E-B1264]: Estat populaire fort dangereux. Florence esclavée et comment.

6085 fut basti un juste moyen de gouverner la cité, et de policer* les citoyens qui sont membres d'icelle.

Consideré le dommage qui advient le peuple ayant puissance sur l'estat : aussi avoyent ils opinion que la dignité royale estoit dangereuse, pour la queuë qui la suit, entant que nul país gouverné par les Roys a passé plusieurs siecles sans gouter le hanap amer, et de

6090 mauvais goust de quelque griefve tyrannie, là où au contraire les republicues, et potentats avoyent duré longuement, et flourey et en temps de paix, et de guerre en tous leurs affaires. Les Venitiens donc dés toute saison ont plus aymé beaucoup la paix, que les troubles de la guerre,

Commentaire [E-B1265]: Pourquoi les Venitiens ont refusé d'avoir Roy sur eux.

Commentaire [E-B1266]: Venitiens aymés plus de la paix que de la guerre.

et sur tout se sont estudiez que aucune discorde civile ne troublast leur estat, et l'union des citoyens, non que pourtant ils mesprisassent du tout la guerre, et appareil* d'icelle en ce qui touche la marine, veu (158b) que l'assiette* de leur ville n'est commode pour autre exercice d'armes, soit de pied, soit de cheval dequoy aussi ne sont guere aidez, jusqu'à tant que on les a veu agrandis en terre ferme du costé de l'Italie et Esclavonie. Et en departant* leur police*, ils userent jadis de telle modestie, et honneste meslange que leur republicue porte la marque et d'une principauté royale, et le gouvernement Aristocratique, et d'une troupe choisie de gens

6100 de bien, et où le peuple semble avoir quelque préeminence. Or le souverain qui ordonne les loix, et d'où depend l'autorité, et du Senat, et de tout le reste des Magistrats, est le Conseil : auquel assistent les magnifiques, et toute la noblesse de la cité ayant attainit l'an 25. de leur aage* : voire en y a il qui y entrent à plus bas aage* selon le droit et benefice du sort, et balotage.

Commentaire [E-B1267]: Le grand Conseil de qui composé à Venise.

6105 Quant au peuple et ceux qui sont de bas lieu, et non nobles, il fut ordonné dés le commencement de la cité, que nul de la lie, et multitude populaire, fut receu à ce Conseil, en la volonté, et arrestz duquel gisent les forces, et autorité souveraine de l'estat de la Cité.

Commentaire [E-B1268]: Le simple peuple ne doit assister au grand Conseil. Autorité et pouvoir souverain du conseil.

Or s'appellent ceux-là des gentils-hommes entr'eux, ceux qui ou de sang, ou par vertu se sont rendus segnalez et illustres, ou lesquels ont fait quelque grand service à la

republique, desquels le nombre en est presque infiny à Venise, et ou les estrangers ayant fait
 6110 pareil devoir ont esté aussi incorporez et receus. Toute ceste assemblée donc de citoyens
 qu'on nomme le grand Conseil, et duquel depend, et le Senat, et la puissance qu'ont tous les
 Magistrats, se raporte à l'estat populaire, et Democratie qui est une des parties des
 gouvernemens des estats. Quant à la dignité royale, elle y est effigiée*, en l'election du Duc,
 6115 auquel on ne limite point de temps pour tenir l'office, ains* il y est à vie, et lequel est obey
 comme un Roy, gardée la gravité, et majesté deuë à telle puissance : si bien que les loix sont
 publiées sous son nom, et les patentés, et despeches, marchent sous l'aveu et autorité du
 Prince, quoy que bridé par l'autorité du Senat. L'Aristocratie, et gouvernement de peu
 d'hommes, et iceux sages, y est painte en l'assemblée du Senat et magistrat des dix hommes,
 (nommez entre eux Capi de Dieci) et du Conseil des priez* (qui est dit à Venise Consiglio di
 6120 pregati) lesquels sont comme les maistres de requestes en la maison de nostre Roy d'autant
 que c'est à eux de faire les raports au Senat touchant les choses qui concernent l'estat, et
 profit de la republique, et seigneurie.

Voila quant au gouvernement, et comme il est meslangé des trois sortes de regner, à
 sçavoir Monarchie, Aristocratie, et Democratie. Reste à veoir quel ordre on tient en recevant
 6125 les jeunes seigneurs qui briguent* pour estre unis, et enrollez au grand Conseil, et lesquels on
 y reçoit (comme dit est) moindres de vingt-cinq ans, pourveu que ce ne soit plus bas du
 vingtiesme.

Ceux donc qui veulent parvenir à ce ranc, se vont presenter au Magistrat, lequel a
 pour sa charge principale, le soucy de faire observer les loix de la republique, et lequel on
 6130 appelle le Conseil des Advocats. Lesquels seuls peuvent accuser, n'estant permis à Venise à
 personne privé de faire l'estat d'accusateur devant les Juges : et est mesme l'autorité de ceux
 (159a) cy, que jadis fut celle des Tribuns du peuple à Rome : mais diverse, car les Tribuns
 Romains, ne s'amusoient qu'à la deffence des fantasies*, et volonté du peuple, là où ces
 6135 advocats Venitiens pensent assez faire pour le suport de la multitude en tenant la main aux
 loix, et les faisant conserver inviolables. Devant ceux-cy donc que se presente ceste jeunesse
 des nobles accompagnez de leur pere, ou s'il est decédé, la mere leur y faisant compaignie,
 ou (elle estant trespasée) les plus proches parens y assistans, avec deux tesmoins gens de
 bien, et remarquez en la cité : et là les jeunes hommes donnent attestation de leur sang,
 6140 preuvent de quel pere ilz sont nez, et de quelle mere, à sçavoir femme de bien, et sortis de
 mariage legitime d'autant que les bastards ne sont receus à tel honneur. Les tesmoins fault
 qu'affèrment* par serment que leur dire est veritable, comme chose cogneuë de chacun, et
 qu'ils le sçavent par le recit de tout le voisinage puis les parens jurent que le jeune seigneur a

Commentaire [E-B1269]: Quels sont les nobles et d'où leur vient la noblesse.

Commentaire [E-B1270]: Le conseil est la figure de l'estat populaire.

Commentaire [E-B1271]: Le Duc Venitien porte la figure royale.

Commentaire [E-B1272]: Prince Venitien est bridé par le Senat.

Commentaire [E-B1273]: Capi de dieci est la forme de l'Aristocratie.

Commentaire [E-B1274]: Consiglio di pregati.

Commentaire [E-B1275]: En quel aage sont receuz les gentilshommes au conseil majour.

Commentaire [E-B1276]: Advocats de Venise quelle puissance ont.

Commentaire [E-B1277]: Difference de ces advocats avec les anciens tribuns du peuple à Rome.

Commentaire [E-B1278]: Ordre observé à recevoir les jeunes seigneurs au conseil.

passé l'age* de vingt ans. Ce que estant tout mis par escrit par le greffier du magistrat, il fault attendre jusqu'au quatriesme jour de Decembre, auquel tous les noms de la jeunesse des nobles qui poursuit, et qui encor n'est enregistrée au nombre des citoyens, sont mis dans le vase du sort, lequel est porté au Prince, et mis devant luy, en la presence des Conseillers, qui en ont un autre dans lequel y a autant de balotes, comme en celuy des Advocats y a de noms escrits, chacun ayant un rollet pour soy à part. Or la cinquiesme partie des balotes est d'or, et le reste d'argent. Le prince tire du vase premier un billet des noms, et de l'autre soudain* une balote, laquelle s'il escheoit* estre d'or, le jeune escrit en ce billet : est sur l'instant enrollé au nombre des Patrices, et receu pour assister au grand conseil. Mais si la balote est argentée, il est regetté, et fault que attende le sort, et balotage de l'année suyvante, si ce n'est que lors il eust atteint le vingt-cinquiesme an de son aage*, d'autant qu'iceluy est le temps legitime à tout gentilhomme Venitien d'estre fait bourgeois de la cité, et de participer és* honneurs et charges d'icelle. Et advenant que le pere ou ayeul de quelque gentilhomme soit pour absence ou quelque autre occasion*, n'ayt jamais esté enregistré au livre public des bourgeois : affin que fraude ne s'ensuivist, et que plusieurs ne s'introduisissent à faux tiltre parmy la noblesse, loy a esté faite, que tel homme se presentant, et soy disant gentilhomme d'ancienne maison, les seulz Advocats n'en auroyent la cognoissance, ains* seroit la cause raportée au conseil des quarante. Et là celuy qui veut estre receu faut que prouve sa noblesse, et par tesmoings, et par escrits publics, et par ce moyen on dispute de son droit et jugent les quarante (lesquels on choisit ordinairement du corps du Senat) si tel doit estre receu, ou non entre les Patrices, et seigneurs de la cité. Mais affin qu'aucun ne s'en allast sans punition, si abusant du senat il se disoit noble à faux tiltre la loy portoit, que avant qu'entrer en jugement, il consignerait 500. escus*, lesquels seroyent confisquez au thesor* public en cas qu'il perdit la cause. Et puis que nous sommes sur le propos du conseil majour, il fault noter, que iceluy, dés toute antiquité s'assemble tous les huit jours, et quelquesfois plus souvent, selon que les affaires le requierent. (159b)

Or est la charge, et pouvoir de grande estendue d'autant que c'est luy qui crée, et établit toute sorte de magistrats, et officiers de la republique tant ceux qui jugent, et ont commandement en la cité, eslist le Senat, et le conseil des dix hommes, que aussi ceux qui sont ordonnez Potestatz, ou gouverneurs, et Thesoriers, et Providadours, et Sindicz par les villes, et citez qui sont de l'alliance et societé Venitienne.

Par l'election encor du conseil majour, fault que passent ceux qui ont la garde des forteresses, les generaux des Galeres et armées de mer, les Lieutenans, et Capitaines particuliers de chacune Galée : et affin que je die tout en un mot, il ne se fait Magistrat ny

Commentaire [E-B1279]: Vases du sort jadis Urnes par les Romains.

Commentaire [E-B1280]: Ces balotes sont de toiles : mais puis dorées et argentées.

Commentaire [E-B1281]: L'an 25. limité pour entrer au conseil, sans qu'on puisse en priver le poursuivant.

Commentaire [E-B1282]: Loy, obviant aux fraudes des noblesses supposées.

Commentaire [E-B1283]: Conseil des quarante qui a les jugemens, et civils, et criminelz en main.

Commentaire [E-B1284]: Loy de consignation, et pourquoy établie.

Commentaire [E-B1285]: Quand s'assemble le conseil majour.

Commentaire [E-B1286]: Grand puissance, et autorité du conseil majour.

dedans ny dehors la cité, qui ne faille* que soit autorisé par ceste grande assemblée : laquelle aussi donne force, vigueur, et valeur à toutes loix faites pour le bien et entretenement* de la police* : et sur tout lors que on est sur le point d'eslire le Prince, la place duquel tient le conseil, jusqu'à tant qu'on en aye esleu un autre. Mais avant que venir à l'élection du Duc nous dirons un mot, en passant de l'ordre tenu au conseil lors qu'il s'assemble : Dés que la noblesse y arrive chacun s'asseoit au premier lieu qu'il se rencontre, d'autant qu'il n'y a point de place limitée pour aucun, que pour certains Magistratz qui y president : lesquelz sont le Duc, et son conseil, et les troys Presidents du conseil des quarante, lesquelz sont assis en un lieu plus eminent, et qui ont seulz la puissance de proposer ce qui est à dire en l'assemblée.

Un peu plus bas et contre la muraille, sont assis en certains bancz deputez pour cest effait les Advocats et trois Presidentz des dix hommes. Et bien loing du siege Ducal, sont les sieges des Auditeurs tant de l'ancienne, que nouvelle election : et l'heure venue du conseil, les portes de l'audience* sont closes, et les clefz portées au siege du Prince, et mises à ses piedz. Et lors se leve le Greffier, lequel (comme font les Huissiers en noz Parlements), appelle à haulte voix les Magistratz qui doivent presider au Conseil : lesquelz viennent faire le serment entre les mains du Duc de faire si bien que les loix seront inviolablement gardées, et d'accuser les citoyens qui contreviendront à icelles, et les punir selon la rigueur des ordonnances. Le serment fait, chacun se remet en sa place sauf l'un des Advocatz, et des Presidentz des dix hommes qui se vont mettre vis-à-vis du Prince, mais loing de son siege, et des deux costez, loing aussi du Duc sont les auditeurs. Et lors on porte les trois cruches et vases du sort (lesquelz és* jugemens sont cogneus en ce que l'un est blanc, qui emporte perte de cause, l'autre verd*, qui est pour ceux qui gagnent, et le troisieme rouge, aproprié pour l'ampliation*, n'estant encor la matiere bien espluchée*) qui sont mis devant le siege su Duc, dans lesquelz on met les balotes tant d'or que d'argent qui sont pour l'élection, car celles des jugemens sont (comme dit est) de toile : le vase du milieu n'a que soixante balotes 24. d'argent, et trente six d'or : les autres deux en ont infiny nombre qui sont d'argent, mais d'or il n'en y a que trente : lesquelles sont toutes marquées de certains caracteres, affin qu'on n'y puisse faire tromperie. (160a)

Aupres de chacun des vases est assis un conseiller choisi d'entre les plus jeunes. Or ces vases et balottes sont là mis pour le choix de ceux qui seront du conseil plus estroit : (Car les Venitiens ne font rien que par le jugement de ce sort) d'autant que leur escheant une balotte d'or, et s'allans presenter au vase du milieu, ilz en retirent une autre pelote*, laquelle si encor elle est d'or, ils sont receus au conseil du Prince, si d'argent ils s'en retournent en leur place, et de ces vases use on ainsi jusque à ce que neuf sont esleuz par ce moyen, lesquelz

Commentaire [E-B1287]: Loix publiées par le conseil, durant que le Duc n'est encor esleu.

Commentaire [E-B1288]: Ordre gardé en l'assemblée generale du conseil majour.

Commentaire [E-B1289]: Quels magistrats assistant au conseil des citoyens.

Commentaire [E-B1290]: Le greffier au milieu de l'assemblée en lieu hault.

Commentaire [E-B1291]: Serment des Magistrats devant le Duc, quel.

Commentaire [E-B1292]: Vases divers du sort, et pourquoy.

Commentaire [E-B1293]: Nombre de balottes pour l'élection.

Commentaire [E-B1294]: Conseillers gardent les vases.

on appelle les Electeurs, d'autant que c'est à eux à eslire les Magistratz, ayans fait le serment de s'y gouverner* sincerement, et pour le bien, et prouffit de la cité : le reste qui y est observé, je suis d'avis* que le lecteur en consulte un peu le livre de l'excellent seigneur Gaspard Contaren Patrice, et homme de grande et remarquable erudition, car je me contente d'en donner le simple craïon, pour n'oublier ce qui est de principal en nostre discours qui est des mœurs, et façons de vie de chacune nation. Ayant donc parlé de l'election des moindres Magistratz, et qui en est l'electeur, c'est raison que nous venions à parler de celui qui est le souverain, d'autant que desja nous avons dit, que la cité de Venise raporte en soy une figure, et ombre de la Monarchie en la personne de leur Duc, de la premiere creation duquel je ne veux encore discourir, me suffisant de dire, et quel est son pouvoir, et comme l'on en use en l'eslisant, le premier estant decedé. Le duc Venitien donc n'a aucune charge qui luy soit comme attribuée particulièrement, veu que tous les affaires publics sont de son devoir, et fault qu'il y tiene l'œil dessus, estant en luy de se soucier de la vie et actions tant des autres Magistrats, que de chacun des citoyens en particulier : afin que si quelcun verse mal en sa charge, il le face appeller au conseil public, et là le reprend fort aigrement de sa faulte : ou si le cas le merite, le met entre les mains des dix pour s'enquerir du fait, et le punir suivant la sentence du conseil. Or ceste puissance ducale, est bridée de telle sorte, que le Duc seul ne peut rien, et joint aux autres Magistrats, il n'a nomplus de voix que chacun d'eux en son esgard : voire les magistrats tant grands soyent ils ne peuvent ordonner rien de consequence, qui ne passe sous l'autorité du conseil. Le duc encor si on fait l'election des offices de la cité, n'a pouvoir aucun de favoriser aucun des siens, ains* passe sous la loy esgale au moindre de la noblesse. Mais afin que ceste charge si fascheuse*, ne demeurast sans recompence*, le default* du pouvoir, est satisfait par l'honneur qu'on luy fait et la grandeur Royale representée par son excellence : aussi est-il vestu ordinairement de drap d'or ou de pourpre, portant en teste comme une tiare de lin en lieu de couronne royale, avec un petit chaperon* ayant une bordure d'or, la partie duquel, qui couvre le derriere de la teste, s'esleve en façon d'une corne : ayant au conseil, et assemblée un throsne Royal pour s'asseoir par sus tous les autres. Et n'y a homme soit-il en office, ou sans dignité, qui osast parler à luy, que la teste decouverte, et le Prince ne fait caresse*, ny honneur en tel lieu à homme quelconque.

Toutes les despeches publiques se font au nom du Duc, et séellées* de son seau, tous les Embassadeurs envoyez cà et là, les gouverneurs, et (160b) potestatz des Provinces et villes sujettes à l'estat, adressent leurs lettres, lors qu'ils escrivent au Senat, au Prince : comme aussi toutes les loix, et ordonnances de quelque magistrat que ce soit, sont publiées souz l'autorité du Duc : et la monnoye tant d'or, que d'argent porte le nom, et figure du

Commentaire [E-B1295]: Electeurs des magistrats neuf en nombre.

Commentaire [E-B1296]: Gaspard Contaren liv[re] des Magist[ratures] de Venise.

Commentaire [E-B1297]: Le Duc seul ne peut rien à Venise.

Commentaire [E-B1298]: En l'election des Magistrats le duc n'a nomplus de voix que le moindre.

Commentaire [E-B1299]: Vestement du duc Venitien.

Commentaire [E-B1300]: Honneurs, et dignitez du duc.

6245 Prince : en somme par tout vous voyez la figure parfaite d'un roy, mais la puissance souveraine en est du tout esloignée. A ce seigneur sont joints six conseillers, lesquelz ne sont que huit mois en cartier, et ne bougent jamais de la compagnie du Prince, duquel ils oyent les parolles, et sçavent les actions, et sont compaignons de sa puissance. Et affin que la grande richesse et abondance ne rendit ce Prince insolent s'il manioit à discretion le thesor* de la

6250 cité, il luy est seulement ordonné pour son estat, et maison 3500. escus* de rente annuelle, qui suffisent à l'entretenir, si par cas il n'estoit guere bien aisé de son patrimoine, et est cest argent pris du thesor* public. Et est si chargé de despences que ce revenu s'en va et plus, sans que le Prince aye moyen d'en enrichir les siens : il est tousjours vestu de soye, sa maison fort superbement tapissée, servy en vaisselle d'argent, et ne luy manquant rien qui apartienne à la

6255 grandeur d'un Prince. Aussi faut que tous les ans quatre fois il dresse un festin, et banquet magnifique à soixante citoyens et plus choisis à sa volonté, sauf que les magistrats principaux y peuvent venir encor qu'ilz n'y soyent apellez. Les jours ordonnez à ces festins sont la Saint Estienne, aux festes de Noel, le moys d'Avril, et jour de Saint Marc Patron de Venise : la feste de l'Ascension nostre seigneur, qui est le jour que le Duc accompagné de la jeunesse

6260 Venitienne monte sur le Buccentor, qui est une Galere magnifiquement parée et bastie pour cest usage⁴³⁰, et entrant, passés²²⁴ les canaux en pleine mer, il gette un aneau d'or en icelle, espousant l'espouse de Neptune et où assiste l'Evesque, qui benit la fiancée : et apres ceste gentile* ceremonie, ils s'en vont en l'Eglise Saint Nicolas bastie en celle terre qui separe la pleine mer d'avec les canaux sur lesquels est edifiée la ville, où la messe est devotement

6265 chantée : et icelle finie, on rameine le duc en son Palais, et banquetent en sa compaignie. Le quatriesme festin se fait au moys de Juing, et le jour de la feste des martyrs saint Vite, et Modeste, à l'Eglise desquelz le Duc est conduit en grand magnificence, où le divin service est finy, le Duc reçoit à sa table une bonne troupe de citoyens. Et d'autant que toute la noblesse ne peut assister à ces banquetz, il est estably déz toute antiquité, que ceux qui n'y ont point

6270 esté semons*, et qui sont du corps du grand conseil, ayent en hiver chacun de la part du Prince cinq canards de riviere pour present, et pour la part qui leur doit escheoir* du festin : et c'est en quoy sont employez les deniers que la seigneurie donne au Prince : et en sa garde qu'il a ordinaire, mais icelle sans armes, afin que par ce moyen il n'establit un estat tyrannique en la cité.

Commentaire [E-B1301]: Six conseillers ajoints au duc.

Commentaire [E-B1302]: Revenu du Duc de Venise.

Commentaire [E-B1303]: Magnificence du Palais Ducal.

Commentaire [E-B1304]: Quatre festins que le Duc fait aux magnifiques, et en quels jours.

Commentaire [E-B1305]: Buccentor à quoy destiné.

Commentaire [E-B1306]: Le duc de Venise espouse la mer.

Commentaire [E-B1307]: Ceste Eglise est delà le grand canal.

Commentaire [E-B1308]: Duc Venitien fait present de canards aux magnifiques.

Commentaire [E-B1309]: Garde du Prince sans armes.

6275 L'election du Duc nous la differons au chapitre suyvant, affin de comprendre icy le Senat, qui est une partie des meilleures de l'estat de Venise. J'ay dit que le Senat se raporte à

²²⁴ Passé : erreur d'accord du participe passé vraisemblablement dû à la postposition du groupe nominal.

l'Aristocratie, et gouvernement d'une petite troupe d'hommes sages : aussi y a-il à Venise six vingts legitimes Senateurs, jaçoit* que de nostre temps on ayt grandement accru le nombre : les legitimes ny autres ne sont point perpetuelz en l'estat, quoy qu'ils en portent le tiltre, (161a) ains* sont esleus, et choisis tous les ans par l'assemblée, et grand conseil duquel avons parlé cy devant : toutesfois en ceste dignité ilz eslargissent* leur conscience, et bien souvent ils en continuent plusieurs, ainsi qu'il semble bon à la seigneurie. La maniere de proceder en l'election est semblable à celle des Electeurs, de laquelle avons desja fait mention, et se fait és* moys d'Aoust, et Septembre, estans premierement esleus 60. lesquels lendemain de leur election en escrivent encore d'autres, pour parfaire le nombre, et gettent les cartelz* dans le vase du sort, sans que aucun y mette pas un de ses amys, veu que la loy deffend que plus hault de deux parens y soyent receus ensemble, affin que les brigues estans plus fortes d'un costé que d'autre ne fussent trop dommageables à l'estat public. Entre ces esleus, les soixante premiers portent le tiltre de Senateurs, et les autres s'apellent adjoints : et outre les six vingts, entrent au Senat, sans le Duc, et ses conseillers, les dix hommes du conseil de Dieci, le conseil des quarante, les juges criminelz, les pourvoyeurs des vivres, et sel, les Procureurs de Saint Marc, la puissance, et honneur desquelz, apres l'autorité ducale est des plus grandes, et respectées de la cité, lesquelz tous ont degré, voix, et pouvoir au Senat, faisans tous ensemble le nombre de deux cens vingt Senateurs. C'est au Senat le gouvernement entier de la police*, et affaires publiques, estant ferme et stable tout ce que le Senat ordonne, et établit, par l'ordonnance et jugement duquel et on fait la guerre, et les accords, les imposts, tailles*, et decimes* se levent pour subvenir au public, et si la nécessité* requiert qu'on eslise quelque nouveau Magistrat, c'est au Senat à le nommer, et eslire, comme aussi c'est à luy de choisir les hommes suffisans que la seigneurie envoie en ambassade vers les roys, et Princes estranges* : voire est en luy d'eslire les sages qu'il nomme²²⁵, la puissance desquelz est d'assembler le Senat, et de faire les raports des causes devant les seigneurs. Or s'il advient quelquefois qu'on vueille contraindre un seigneur à prendre quelque charge qui ne luy est agreable chacun des Senateurs met en la cruche du sort, le nom de celui qui luy paroist le plus capable pour s'aquitter de telle chose, et puis on tire les billets, et celui qui en a le plus, pourveu que d'une seule voix l'une partie surmonte* l'autre, il fault qu'obeisse, veu que sans acception de personne le sort semble l'avoir choisi pour ce faire. Sur les consultations du Senat fault entendre qu'on eslit seize hommes, que les magnifiques apellent les sages, d'autant qu'ilz sont estimez surpasser tous les autres en sagesse, l'office desquelz est

Commentaire [E-B1310]: Nombre de Senateurs à Venise.

Commentaire [E-B1311]: Senateurs continuez souvent à Venise.

Commentaire [E-B1312]: Election des Senateurs.

Commentaire [E-B1313]: Deux sortes de Senateurs legitimes, et adjoints. Qui, outre les Senateurs, entre au Senat. Procureurs de saint Marc, voy Contaren liv[re] 4.

Commentaire [E-B1314]: Puissance du Senat Venitien. Voy Contaren li[vre] 3. des Magist[ratures].

Commentaire [E-B1315]: Conseil des sages à Venise.

Commentaire [E-B1316]: Moyen tenu à envoyer un gentilhomme à une charge, luy enuis la recevant.

Commentaire [E-B1317]: College des seize sages lesquels sont semestres.

²²⁵ Qu'ilz nomment : rend la phrase difficilement compréhensible.

Semestre, et **divisez en trois rancs** : le premier ayant la charge de proposer au Senat, ce qui
6310 concerne les affaires de grand importance soit de la paix, ou de la guerre, et sont six en
nombre : le second ranc est de cinq citoyens, lesquelz jaçoit* que ayant pareille autorité de
raporter que les premiers, si ne sont ilz tant estimez, ny honnorez, et est leur charge de se
soigner* des soldats nourris, et souldoyez par le general de l'armée Venitienne : Le troisieme
6315 ranc ne se mesle de rien proposer au Senat, que des affaires concernans la marine, lequel estat
fut jadis en grand honneur lors que les Venitiens se faisoient redoubter sur mer, mais à
present ceste gloire est presque toute aneantie. Or le conseil de ces seize officiers est apellé
College : et s'assemblent tous (161b) les jours de grand matin avec le Duc, et ses conseillers,
pour ouyr les requestes de chacun ayant quelque affaire ou avec la seigneurie, ou à quelcun
6320 des Magistrats, et de cecy ils en jugent ensemble, ou, s'il est besoing, ilz en font le raport au
Senat. Puis se retirent sur les dix heures au conseil pour consulter des grans et publiques
affaires : où estans assis, le chef du conseil (**car tous les sept jours un d'entr'eux y preside, et
est changé**) propose ce dequoy il fault deliberer, et chacun disant son advis* en son ranc, soit
qu'ilz soyent d'accord, ou que les sentences soyent diverses, ils vont vers le Prince, et
6325 Conseillers pour declairer ce qui s'est passé, avant qu'assembler le corps du Senat, et y sont
recitées les opinions de chacun en particulier par le Greffier, qui est secretaire du Senat.
Lequel assemblé, apres qu'on a leu les lettres qui sont des affaires de consequence, et que le
Prince, et Sages du college ont receuës depuis la derniere assemblée du Senat : puis on
propose les opinions de messieurs du College : **lesquels discourent leurs advis* l'un apres
l'autre, sans qu'il soit permis, ny loisible* à Senateur aucun de parler, tant qu'ayent finy de**
6330 **dire messieurs du College.** Et s'il y a quelque Embassadeur nouveau venu qui vueille
declairer sa charge au Senat, il est receu par le Duc, Conseillers, et tout le college, devant
lesquels il propose son dire, et d'iceux est courtoisement ouy : lesquelz luy demandent temps
pour consulter : ce qu'ilz font en la façon ja* declairée, puis le raportent au Senat, où le Prince
6335 discourt les requestes de l'embassadeur, et ouys ceux qui ont charge d'y parler, à la fin on
arreste suyvant l'advis* du Senat, ce qui doit estre respondu audit Embassadeur : auquel on
lyt l'ordonnance du Senat, et ainsi on luy donne licence. Voila quant au Senat. Le conseil des
dix hommes les presidents desquels s'apellent en langue vulgaire* Capi de Dieci (chefs des
dix) est pour la cognoissance des crimes, et y est la rigueur grandement et severement gardée,
d'autant que c'est des grands crimes que la cognoissance leur est commise, mais à present,
6340 estant leur autorité de plus grand estendue que jadis, aussi ne sont ilz plus seulz és*
vuidanges* des procez, ains* y sont apellez les Advocats, et juges criminels, et le college des
sages, les Procureurs de saint Marc, et outre ceux-cy encore quinze Conseillers nommez

Commentaire [E-B1318]: Estat et charge des 16. sages.

Commentaire [E-B1319]: Un president changé tous les sept jours au college des sages.

Commentaire [E-B1320]: Nul parle au Senat avant le 16. du college.

adjoints, que non le Senat, ains* les dix hommes choissoyent jadis au Senat, là où
maintenant tel choix est fait du corps, et assemblée du conseil public, et majour, estant ceste
6345 dignité si necessaire à Venise qu'elle seule se peut presque vanter de tenir, par son integrité, la
republique Venitienne en vigueur. Et est l'estat si justement dressé* en celle seigneurie que
les pauvres qui n'ont moyen de salarier les advocatz pour leur deffence, sont soulagez en cela,
qu'il y a des officiers commis à plaider pour eux aux despens du public : et d'avantage
homme n'y est puny sans estre ajourné*, et sans que sa cause ne soit deuëment debatuë :
6350 comme ainsi soit (ainsi que j'ay proposé) que aucun ne peut accuser un autre que ceux qui
sont du conseil, et colleges des advocatz.

Je n'auroy de long temps fait, si je vouloy m'amuser apres tous les offices, estatz, et
magistratz de la police* Venitienne, et s'il failloit* s'arrester à la charge des deputez de
l'Arsenal, des gouverneurs des Provinces, et Potestats des citez d'Italie, des Thesoriers, et
6355 Providadours, et autres dignitez ordinaires en l'estat de Venise : et pource laissant ce
discours, je reviendray à l'election du Duc, et au temps que la cité de Venise commença à
estre gouvernée souz le nom d'un tel Prince.

6360 **XXVII. En quel temps furent esleus les premiers Ducz
à Venise : et le moyen de proceder à l'election. Chapitre
26.**

Il n'y eust jamais nation qui se soit arrestée en l'estat premier de sa fondation, et qui
6365 n'aye changé de gouvernement selon que les choses et occurrences* d'icelles se sont
presentées : veu mesmement que la liberté, qui est un des plus precieux dons que le ciel
departe* à un peuple, et pour laquelle ceux mesme, qui embrassent (comme de leur bon gré)
la servitude combattent obstinément, a esté mesprisée pour establir quelque ordre, qui semblast
estre l'appuy d'icelle. Ce qui se voit en l'erection des puissances dès le commencement, veu
6370 que la sainte escriture mentionne les Geants, et puissants en la terre, et ceux qui les premiers
planterent les racines des royaumes, et empires. Or comme les peuples les plus friants de
liberté, ayent tousjours eu pour suspect le nom royal, si est-ce que ne pouvans se maintenir
sans chef ont esté contraints de choisir quelques uns pour les guider, et regir l'estat de leur
police* : dequoy vous peut faire foy celle ancienne republique des Juifs administrée par les
6375 juges depuis la mort du grand legislateur Moise, et de cest excellent capitaine Josué, sous
lequel ont tremblé tous les roys et de la Palestine, et Mesopotamie. Les Gaules aussi (comme
nous esperons dire) furent jadis gouvernées par les estats, et les douze Princes qui depuis ont
porté le tiltre de pairs de France, avant que les Roys eussent la souveraineté sur le peuple :
voire les François, ains* que conquerir les Gaules ont souvent changé de façons de police*,
6380 ores le peuple ayant l'Empire, tantost le conseil de certain nombre des plus sages, et depuis
les Ducz, et generaux des armées, et à la fin y fut establie la puissance Royale. Je laisse les
Perses, Egyptiens, Grecs, et Romains qui ont gousté toute espece diversifiée de police*, et
gouvernement pour revenir à l'institution du Magistrat souverain de la grand cité de Venise,
de l'origine de laquelle ayant parlé, et de la source de la plus part, et du reste des officiers
6385 manians l'estat, et ayans souvent parlé du duc, de ses dignitez, et preeminence, c'est raison
(ce me semble) de toucher à son election, et au temps auquel premierement ceste dignité fut
erigée. Mais avant faut voir comme ceste cité estoit maniée, veu que l'autorité ducale n'a pas
esté introduite tout aussi tost que les citoyens fuyans la main armée des Barbares se retirent
par les isles esparses qui ont causé l'amas des Venitiens edifices.

6390 Fault donc noter, que ces bonnes gens qui avoyent laissé le continent et terre ferme
basty qu'ils eurent quelques maisons et forme de cité parmy les paluz* de la mer, voyans que
il faudroit faire desormais là leur residence, et que plusieurs de leurs voisins se faschans
qu'ilz s'y arrestassent taschoyent de les empescher en leurs aises cognoissans qu'il faudroit

Commentaire [E-B1321]: Liberté don du ciel mesprisée des hommes.

Commentaire [E-B1322]: Geans, et premiers oppresseurs de la liberté.

Commentaire [E-B1323]: Juifz gouvernez par des capitaines voy le liv[re] des Juges.

Commentaire [E-B1324]: Gauloys regis par le peuple pris par les ducs, et à la fin par les Roys.

Commentaire [E-B1325]: Pourquoi les Tribuns, et Ducz créés à Venise. Sabell[ique] dec[ade] l. li[vre] l. de l'histoi[re] de Venise.

pratiquer (162b) aussi bien les armes que le maniement civil des affaires, proposerent de créer
 6395 certains offices et magistrats qui servissent et dedans, et dehors, et en temps de paix, et de
 guerre, et lesquelz fussent entr'eux perpetuelz, et comme representans la grandeur et majesté
 d'un Empire. Mais avant que mettre la main à ces dignitez à vie, aucuns* Chroniqueurs
 Venitiens proposent qu'on esleut **des Consulz** à l'imitation ancienne des Romains, et ce dés le
 temps qu'encor ce peuple n'habitoit que és* lieux qu'on nomme à present Realte, et que les
 6400 premiers qui manierent les affaires de l'estat Venitien sous la puissance consulaire, furent
 Galien Fontane, Symon Glauconie, et Antoine le Chauve, et duroit ceste dignité l'espace de
 deux ans : mais ceux qui recueillent ceste forme de gouvernement, la prennent déz le temps
 premier des courses* des Barbares en Italie, et long temps avant que Attilie y passast, et y
 foudroyast tout le pays voisin à la mer Adriatique, et lesquels officiers estoient envoyez éz*
 6405 isles de Padoue avant, et ce ains* que la resolution de s'arrester és* marests, fut prise par les
 nations Italiennes tourmentées des Barbares. Car, suyvant ce qu'en affermit* et Sabellique,
 et **Contaren**, dés que les isles furent habitées, et qu'on se fust du tout resolu de s'arrester
 parmy les flotz de l'eau, et loing des incommoditez des courses* des infidelles estrangers, on
 esleut des Tribuns, à l'imitation ancienne de chacune cité, esquelles y avoit un certain
 6410 Baillif*, ou gouverneur portant le nom et titre de Tribun : et failloit* que ces officiers
 s'assemblassent à jours certains pour traiter des affaires communs, et pour mettre ordre à ce
 qui seroit necessaire pour le bien public : **chacune isle avoit son Tribun qui estoit un an en sa**
charge, lequel punist les fautes de ses citoyens à la rigueur de la loy, toutesfois les choses de
 consequence, et qui touchoyent le commun, estoient raportées devant toute l'assemblée et
 6415 conseil des Insulaires : mais c'estoit encor en l'enfance de ceste cité qu'on s'y gouvernoit* de
 telle sorte : veu que **Flore partist les accroissemens de Venise** en enfance, adolescence, et
 jeunesse⁴³¹ : mettant sous le mot d'enfance tous ce temps que les Venitiens se contindrent
 cachez en leurs marests dés les Huns jusqu'au temps que les Lombards vindrent en Italie.
 Ceste forme d'estat ayant eu vigueur pour quelque temps, à la fin l'experience fait cognoistre
 6420 à ces hommes sages et de leur naturel, et pour les grands assaults qu'ilz avoyent endurez de
 fortune, que ces Tribuns ne se soucians guere du bien public, comme voyans leur charge
 exposée, et au plaisir du peuple, et sans autorité qui fut de consequence : et que pour ceste
 consideration le proufit commun en estoit grandement interessé. A ceste cause **ilz trouverent**
que la voye meilleure plus proufitable, et necessaire pour l'establissement et continuation de
 6425 **leur grandeur consistoit à eslire un seul à qui fut commise la charge de la republique, et lequel**
fut recogneu de tous, comme leur souverain et prince legitime. Ainsi fut arrestée l'election du
Duc, et Prince par le consentement de tous les citoyens, et son siege, et palais fut estably en la

Commentaire [E-B1326]: Consulz
 premierement esleus à Venise.

Commentaire [E-B1327]: Contaren
 livr[e] 2. des Magist[ratures] et repub[lique]
 de Venise.

Commentaire [E-B1328]: Tribuns
 esleus annuelz à Venise déz le
 commencement.

Commentaire [E-B1329]: Flore,
 comme partist l'accroissement de Venise.

Commentaire [E-B1330]: Pourquoi
 on crea un Duc à Venise.

cité nommée **Heraclée**, laquelle fut jadis bastie à un des coings des marestz où la mer batoit en ses fluz et refluz, en une isle pres où le **fleuve Plan** s'engoulphe* en la mer Adriatique, et ce
 6430 au temps de l'Empereur Heraclie, duquel aussi elle porte le nom, et à present celle isle est faite (163a) terre ferme pour avoir le fleuve tant ameiné de sables, et limons que le tout endurcy il n'y a plus d'eau qui separe l'une terre de l'autre. Par succession de temps ceste ville ne semblant lieu assez assuré pour la retraite du Prince à cause qu'estant trop loing du reste des islettes, et sujet aux courses* de corsaires, et escumeurs, le prince seroit en danger
 6435 d'estre troussé, et emmené avant qu'on en peut rien entendre : **on remua le palais et siege Ducal, à Malamocco qui estoit une place au milieu des canaux, et marestz des courantes* des eaux**, et par ce moyen et le Duc pouvoit estre secouru des siens, et les citoyens favorisez par les conseils et sagesse de leur Prince, s'il advenoît que les Pirates attentassent* quelque nouveauté.

6440 Mais la place ne fut guere long temps honorée²²⁶ de la présence du prince, soit d'autant que le Roy Pepin fils de Charles le grand qui estoit Roy d'Italie, taschoit de s'assubjetir l'estat Venitien, pour voir ce peuple plus affectionné* aux Empereurs de Constantinople, qu'au Monarque d'Occident, et que Pepin les menaçast de les ruiner, et que pource ilz se retirerent à Realte, y posans aussi le lieu et demeure perpetuelle de leur Duc,

6445 faisans et donnans à la cité de Venise, celle grandeur en laquelle on la voit estre à present : ou soit (qui est le plus vray semblable) que le soupçon de peuple contre le Duc l'y acheminast, et luy feit poser le siege Ducal en lieu où le prince ne peut convertir sa dignité en tyrannie. Car estant esleu duc un nommé **Theodat filz d'Urse** que le peuple avoit occis, et se tenant à Malamocco, il feit bastir un fort chasteau sur l'embouchure que fait la riviere de Brente⁴³²

6450 dans la mer, sur quoy les Venitiens prenans opinion qu'il ne voulust se fortifier en celle place, et se faire seigneur par force, se mutinerent contre luy, le prindrent, luy crevent les yeux, et le deposedent de sa dignité. En somme, et l'une et l'autre raison y ont quelque evidence, mais le point principal est que Realte fut choisi comme le plus propre tant à cause de sa force estant le mieux environné des courantes*, que pas un des autres lieux insulaires, que pour s'y estre

6455 retirez les plus grands et ceux qui estoient les principaux du Conseil. Ainsi dès le commencement l'estat Venitien a esté soumis sous l'autorité d'un qui presidast à tout le corps de la republique, mais diversement, entant que les premiers avoyent beaucoup plus d'autorité que ceux qui sont venuz apres, et s'attribuoyent plus de licence de tout faire, d'où aussi il s'ensuivoit bien souvent la mutinerie, et revolte du peuple, et quelquefois la mort, et ruine du

Commentaire [E-B1331]: Heraclée cité bastie au nom de l'empereur Heraclie qui regnoit l'an de grace 614.

Commentaire [E-B1332]: Plan Fleuve. Voy Leandre en son traité de Venise.

Commentaire [E-B1333]: Malamocco siege Ducal sur l'embouchure du fleuve Brente en la mer. Siege du Duc à Malamocco, et depuis à Realte.

Commentaire [E-B1334]: D'Urse, et de sa mort, voy Sabellique Decad[e] 1. liv[re] 1. et de Theodat decad[e] 1. li[vre] 2.

²²⁶ Honoré.

6460 Prince : jusqu'à tant que l'usage leur aprenant comme il falloit vivre, en fin la vie du Prince estant assujettie à la loy, et liée sous l'autorité des coustumes du païs, sa puissance a esté limitée ainsi qu'à present on la voit estre au grand proffit, et ornement de l'estat publique. Or quant à l'election de ce souverain magistrat les temps par leur changement l'ont diversifiée : entant que dés le commencement, comme les anciens fussent conduits d'une simplicité naturelle, et du tout presque esloignez d'ambition, ou pour mieux parler, chascun, craignant d'avoir sur ses espauls le fardeau d'une charge plus fascheuse* et proffitabile, et ayant plus de parade que d'effait, fuioit aussi d'estre honoré de telle dignité tant semblast elle estre excellente. Et ainsi le choix, et jugement en estant donné à la multitude, celui estoit nommé (163b) et declairé Prince, lequel estoit en opinion d'estre le plus vertueux, sage, et prudent d'entre toute la troupe des citoyens. Cest ordre sembla bon et necessaire pour lors, n'estant la multitude trop grande des citoyens ; mais estant aggrandie la cité, et le peuple augmenté les plus sages cognoissans combien estoit dommageable, et de si peu de proffit pour le salut, et conservation de l'estat qu'une chose de si grand consequence que la creation du Prince fut commise et octroyée à la folle, et temeraire fantasie* d'un peuple, les apprehensions duquel le plus souvent flechissent vers la partie la plus corrompue et mal-saine, retranchans ceste licence trop perilleuse, ordonnerent que delà en avant on esliroit onze hommes des mieux renommez, et plus gens de bien qui fussent en la cité, et ausquels fut donnée la charge de l'election de leur prince. Mais à la fin l'ambition prenant pied avec l'accroissement de la puissance, et seigneurie, il fallust aussi inventer nouveaux moyens de suffrages, et ballotemens pour l'esgard de ceste election Ducale, et de laquelle il nous fault un peu discourir, puis que c'est pour elle que nous avons dressé* ce chapitre. Nous avons proposé par cy devant comme durant l'interregne, il y avoit certains des Conseillers Venitiens du grand Conseil, qui prenoyent le soucy de l'estat, attendant la nouvelle creation d'un Prince. Apres donc que le Duc est mort, et les obseques, et funerailles d'iceluy bien et saintement celebrées, les Conseillers s'assemblans au Conseil eslisent cinq hommes, selon l'ancienne coustume, lesquels regardent si le Duc trespasé a rien fait contre l'integrité des loix, et ordonnances anciennes, à fin de casser, et annuler ses decrets : et si le defunt s'est montré eschars*, et n'ayant fait la despence ordonnée par la coustume, selon que ces cinq hommes en feront le raport au conseil, les heritiers du Duc sont condemnez à l'amende, telle que l'ordonne la loy, et laquelle est pecuniaire, et la somme en est prise sur le Patrimoine du Duc mort, et mise au thesor* public. Pour les mesmes Comices, et suffrages sont encor destinez cinq autres citoyens, qui sur l'heure que sont esleuz faut qu'entrent dans le conclave conjoint au lieu où se donnent les voix, sans qu'il leur soit loisible* d'en sortir plustost que d'avoir consulté sur

Commentaire [E-B1335]: Les premiers Ducz esleuz par la multitude.

Commentaire [E-B1336]: L'election ostée à la multitude.

Commentaire [E-B1337]: Heritiers du Duc punis pour les fautes du Duc.

ce qu'il fault changer, oster, ou ajoüster à la puissance et autorité du Prince qu'on doit eslire.

6495 Deliberé qu'ils ont de cecy, derechef le grand Conseil est assemblé, et luy mis en ranc, les dix
 sortent du conclave, pour rapporter chacun en son endroit son opinion au Conseil touchant
 les prerogatives de leur prince, et là tous les citoyens ayant voix, et advis*, on balote sur ce
 qui est le plus proffitable pour le bien du public, et ce qui est pour lors ordonné faut que soit
 enregistré parmi les loix, qu'il fault que le Prince suyve tout le long de sa vie. Limitée qu'on
 6500 a l'autorité du Duc, l'endemain* on commence de proceder à celle douteuse, et difficile façon
 d'eslire, par laquelle on crée le souverain magistrat de Venise. Or s'assemblent tous les
 citoyens qui ont passé l'age* de 30. ans, d'autant que l'ancienne coustume forclost* de ceste
 assemblée, ceux qui n'ont pas encore atteint cest aage*, et entrez qu'ils sont, on les compte,
 pour mettre autant de balotes dans les vases de l'election, comme il y a de citoyens : trente de
 6505 ces balotes sont d'or, et d'argent toutes les autres. Ce vase, ou cruche est mis devant le siege
 (164a) des Conseilliers, et pres lequel est assis un petit enfant, qui tirant hors les bales, appelle
 les citoyens selon les rancs qu'ils sont assis, lesquels vont vers la cruche au mesme ordre
 qu'ils ont en leur siege. Neantmoins comme és* autres suffrages et balotemens il soit permis
 aux citoyens de mettre la main dans l'urne, et vase, en ceste election nul oseroit y toucher,
 6510 ains* c'est l'enfant là assis qui donne à chacun sa bale : ceux qui reçoivent celles d'argent
 sortent tout aussi tost du conseil : mais à qui la balote d'or eschoit*, il est nommé à haute voix
 par le greffier, et il se retire dans un conclave à ce ordonné, et tous ses parens et aliez se
 levent aussi, et se mettent à un coing du lieu et pourpris*, lesquels estans nombrez, on leur
 donne autant de balotes d'argent qu'ils sont en nombre, lesquelles receuës ils sortent aussi du
 6515 conseil : en ceste maniere il en y a trente, ausquels eschoit* d'avoir des marques d'or, qui sont
 choisis d'entre toute la multitude des citoyens, ce qu'estant fait, le conseil se depart*, et
 chacun se retire en sa maison.

Retirez que sont les citoyens, les trente enfermez au conclave, sortent et devant les
 Conseilliers derechef on balote, tellement que selon le sort il y en a encor neuf choisis
 6520 d'entr'eux, ausquels est donnée la charge de nommer le Prince futur, et les autres se retirans,
 ceux cy entrent seuls derechef au conclave à ce fait destiné, où ils sont encloz, tout ainsi qu'on
 en use à Rome à l'endroit des Cardinaux à l'election du Pape, sans qu'on leur laisse non pas
 un seul serviteur pour les servir, ne qu'il soit loisible* à homme vivant de leur parler en sorte
 quelconque : et ne peuvent sortir de là que premierement ils n'ayent esleu quarante hommes
 6525 dignes de la charge d'eslire le Prince : et aucun ne se peut dire esleu par eux s'il n'en raporte
 six voix, tellement que si de neuf qu'ils sont, les quatre font empeschement à un suffrage le
 tout est compté pour rien.

Commentaire [E-B1338]: Maniere de
 créer les electeurs du Prince Venitien.

Les quarante esleuz que sont, ils en donnent advis* par le portier et nonce public aux Conseillers, leur faisant entendre, comme ils parfont le devoir de leur charge. Tout sur
 6530 l'heure, si ce n'estoit que la nuit fut desja bien prochaine, les Conseillers font assembler le grand Conseil, et les citoyens venuz que sont, on met en avant le registre escrit au conclave, et dans lequel sont nommez les quarantes electeurs du Prince : lesquels sont prononcez tout hault par le greffier du Conseil en pleine assemblée.

Si quelqu'un des nommez assiste au Conseil, il s'en va vers le siege des
 6535 Conseillers, et de là s'en entre au conclave et chambre du Conseil privé : et absent qu'il est, soudain* il est cherché par toute la ville par un Conseiller, ou par un des quarante esleuz en pareille commission : et trouvé qu'on l'a il est amené en sale et en l'audience*, devant les Conseillers, et de là au conclave sans qu'il luy soit permis de parler, ny arraisonner* homme qui vive, à fin qu'il n'apparoisse aucune occasion*, ny soupçon d'ambition és* suffrages
 6540 qu'ils taschent de mettre afin avec toute integrité, et justice.

Ces quarante ne sont pas si tost enfermez que l'assemblée est licenciée, et que le Conseil se depart* : Ce que fait ces quarante se presentent devant les grands Magistrats, à sçavoir les Conseillers, et par la mesme façon (164b) de baloter que dessus, de 40. on en choisist 12. les 28. qui restent se retirans, et les autres encloz comme dessus a esté dit. Ces 12.
 6545 en eslisent 25. chascun desquels fault qu'emporte 8. voix ne pouvant aucun estre choisi à moindres suffrages, et de cecy ils advertissent le Conseil, qui sur le mesme point de temps assemble le corps de la cité, pour en user ainsi qu'il a esté dit : et de ces 25. en sont encore esleuz neuf, lesquels en nomment 46. lesquels par le sort sont redigez à onze, et ceux cy en escrivent 41. d'entre les principaux des senateurs et plus anciens de la cité, lesquels dés aussi
 6550 tost que sont nommez s'en vont en la chambre ordonnée pour cecy, et c'est à eux à eslire, et nommer le Prince. Bien est vray que de ce nombre ainsi pris par sort il n'en peut avoir deux qui soyent de mesme sang et maison, ou qui ayent quelque grand amitié, et familiarité, ensemble, d'autant que les loix anciennes ne le peuvent souffrir*, et que de tout temps ces Venitiens en ont ainsi usé en leurs suffrages, et lors qu'ils se sont assemblez pour la creation
 6555 de leur magistrat souverain. Or peut on voir la grande sagesse des magnifiques anciens en ceste diverse façon de proceder en eslisant leur Prince, entant que par ceste collusion de sentences ils ont amadoüé la multitude si bien qu'il semble que ce soit elle qui crée le Duc, puis qu'elle choisist les electeurs et lesquels neantmoins ne sont pris que du ranc senatoires, comme de celuy qui de tout temps s'est gardé la preseance, et autorité au gouvernement de
 6560 l'estat, à fin que l'insolence* du peuple n'accablait la felicité de leur ville. Ces quarante et un nommez qu'estoyent pour l'election du Duc, tous en un instant, sans mendier les suffrages du

Commentaire [E-B1339]: Ruse du Senat Venitien pour se maintenir.

peuple, voire ny se soucians seulement de le caresser* d'un seul salut, s'assemblent en la court où se font coustumierement ces grandes assemblées. Là avant toute chose on chante, et celebre les saints, admirables*, et divins mysteres de la Messe, et icelle ditte, tous les assistans mettant la main sur l'autel jurent devant Dieu, et la republique, qu'ils esliront celuy là pour Duc, lequel ils estimeront le meriter tant pour sa sainteté de vie, que pour estre soigneux du bien public, diligent, sage, et pourvoyant au tout sur tous les autres. Ce serment finy, les gens d'eglise se retirans les seuls electeurs demeurent en la court sans serviteur quelconque, ny autre qui puisse leur fournir rien. Et lors trois des plus anciens president assis pres une table dressée pour cest esgard, et sur laquelle il y a un vase de balotage, et chascun des electeurs escrivant en une bale de toile le nom de celuy qu'il estime estre digne d'estre Duc, la gette dans le vase. Toutes ces lettres et marques mises en la cruche d'election, on en tire une, la premiere qui vient en main à celuy qui est député pour ce faire. Les commis pour presider ayans leu ce qui est sur la balote, si tost que prononcent le nom y escrit dessus, celuy qui est nommé, s'il se trouve là (comme souvent il advient) ne fault de sortir dehors, et s'en aller pour donner lieu à chascun de disputer de sa suffisance. Cestuy sorty qu'est, s'il y a quelqu'un qui aye quelque cas à montrer comme cestuy est inhabile* pour porter un si grand faix que la charge d'une telle republique que la Venitienne, il se leve, et ayant usé de quelque excuse modeste, bastie sur ce que tout bon citoyen doit à sa republique, il dit franchement ce qu'il a sur le cœur, et qui sert à esclarcir (165a) l'incapacité de cestuy qui est nommé pour estre Prince. Finy que cestuy cy a son dire, les presidens au Conseil font venir celuy qui est accusé, et sans luy dire le nom de l'accusateur, luy specifient tous les crimes qui luy ferment le pas pour venir à la dignité Ducale. Aussi jurent ils tous, entrans au Conseil de tenir secret tout ce qui se passera, à fin que ces animositez, ne causassent des ligues, et partialitez* prejudiciables à l'estat de leur republique. L'esleu oyant ce qu'on luy reproche, respond, et se purge des crimes imposez, puis sort de la court : et lors ou le premier qui l'a accusé, ou un autre se leve, et propose d'autres raisons plus fortes, et valables, ausquelles l'autre ayant respondu avec suffisante preuve de son innocence, si les accusateurs n'ont rien plus que luy mettre devant les yeux, on vient à baloter, et de telle façon que si quelqu'un parvenoit à avoir 25. voix jadis il estoit sans nul esgard declairé chef de leur republique. Mais à present on y observe un autre ordre, veu que, jaçoit* qu'on aye si bien fait que ce nombre luy donne la dignité, d'autant que le sort y est souvent getté, si à la seconde, ou troisieme fois, un autre l'emporte, et a le plus de marques, le premier perdant sa cause, le dernier emporte la principauté.

Commentaire [E-B1340]:
Ceremonies observées avant l'election du Duc.

Commentaire [E-B1341]: Licence fort modeste d'accuser l'esleu.

Commentaire [E-B1342]: Difference des suffrages anciens aux modernes.

6595 Mais quoy qu'il en soit, jamais aucun n'est declaré duc, qu'il n'aye vingt et cinq
 voix franches, et si tost qu'il est esleu, on s'en vient en la court, où les Conseillers sont
 appelez : car ce sont eux les premiers qui saluent le nouveau Prince : et puis le bruit en est
 espandu par toute la cité, et ne voit on que troupes de citoyens par ruës s'esjouïssans*, et
 prians Dieu qu'il luy plaise leur faire la grace d'avoir un bon duc, et lequel soit heureux et
 6600 salutaire à toute la republic. Ce pendant les parens et amys du Duc s'en vont au palais, où
 estans receus ils le saluent, et luy souhaitent, en se resjouïssans avec luy, la principauté bien
 heureuse : Et sur ce mesme point de temps, on bat de la monnoye avec le nom et effigie du
 nouveau Prince, et dresse* l'on tout ce qui est necessaire pour les pompes et ceremeonies
 acoustumées à la reception solennelle : et ce pendant et le Duc et les electeurs attendent dans
 6605 la court, tant que tout soit mis en ordre. Apareillé* et dressé* que tout est, on descend de la
 court, et s'en vont tous à l'Eglise saint Marc voisine dudit lieu, qui pour vray est un temple
 fort magnifique et superbe, et plein de tres grandes et infinies richesses : et où l'artifice*
 merueilleux qui embellist le grand autel, semble surmonter* tout ce qu'on sçauroit voir
 d'admirable* en ce monde, soit qu'on regarde les colonnes de toute sorte diverse de marbres,
 6610 ou les figures et images tirées si proprement, qu'il n'y semble rester que la parolle, y estant
 tiré tout le vieux et nouveau testament à personages : Et le plus beau sont quatre colonnes de
 fin albastre soustenans le lieu où ordinairement repose le saint Ciboire, dans lequel est gardé
 le corps precieux de nostre seigneur JESUS CHRIST. On y voit celle table tres riche d'or et
 d'argent, et enrichie de pierrerie, qui est au grand Autel, une des plus belles pieces de la terre.

6615 Je laisse à part les douze couronnes d'or, le grans nombre de pierres precieuses,
 comme Rubis, Esmeraudes, Topazes, Balais, Diamans, et des Perles de grosseur presque
 incroyable : je ne ramentoy* les deux Licornes embellies de grosses Escarboucles*, ny les
 Vases d'or, d'Agathe, et Porce(165b)laine ny les Encensoirs, Croix, Calices, et chandeliers,
 veu que ce seroit s'amuser en chose superflue à cause de la difficulté que je voy à descrire
 6620 choses si rares, et precieuses, et par ainsi faut que revenions aux ceremonies faites à l'endroit
 du Prince et Duc de Venise. Dedans le temple qu'ils sont, ils se mettent en oraison, puis
 montent sur une galerie qui est le long du Chœur toute faite de beau marbre porphiré* : et là
 le plus ancien des electeurs harangue devant le peuple, luy specifiant la creation du nouveau
 Duc, lequel il loüe assez modestement, et sans user d'aucun trait qui puisse estre taxé de
 6625 flatterie. Apres luy parle le Duc, recitant avec grand respect et honte* quelque cas de ses
 anciens devoirs pour le public, et promettant de si bien gouverner en sa charge qu'on ne verra
 de luy qu'offices d'un bon Prince, et de celuy, qui sans avoir esgard au particulier de
 personne, ne se soignera* que du seul bien, et proffit de la republic : proteste* de faire

Commentaire [E-B1343]: Respectz
 gardez apres l'election du Duc.

Commentaire [E-B1344]:
 Magnificence, et richesses de l'eglise saint
 Marc de Venise.

Commentaire [E-B1345]: Harangue
 du Duc de Venise au peuple.

droit, et justice, à chascun sans acception de personnes et de n'espargner ny vie, ny biens,
 6630 pourveu qu'il puisse les employer pour l'avancement, et deffence de la republique. Son
 oraison prend fin par une priere à Dieu, et à l'Evangeliste S. Marc, patron et tutelair de la
 Cité de Venise, à fin que ils luy soyent en ayde, et le favorisent et guident ses actions en la
 poursuite d'une telle, et si grand charge. Le peuple ayant receu avec grand joye, applausion*
 les parolles du Prince, les seigneurs descendent en la nef de l'eglise, et conduisent le Duc au
 6635 grand autel, où il jure sur le livre des saints Evangiles attestant, et obligeant sa foy, et à Dieu,
 et à la republique de ne rien laisser, ny oublier de ce que les loix veulent que face, et effectue
 le seigneur²²⁷ de l'estat de Venise. Ce serment fait, c'est lors que tous les electeurs qui jusqu'à
 lors ont tenu compaignie au Duc, le laissent, et se retirent, et luy monté sur un eschaffault de
 boys, appelle avec luy un de ses parens lequel il aura le plus cher et agreable. Les
 6640 nautonniers* qui sont les plus estimez viennent alors, et emportent le Prince en ce sien siege
 le pourmenans avec une grand allegresse du peuple, par toute la place de saint Marc, et
 tandis le Duc gette (faisant largesse) de la monnoye d'argent nouvellement batue en son nom
 et coignée de sa marque. Pourmené que l'ont les Mariniers, ils le portent pres les degrez* et
 escaliers du Palais Ducal, où ils posent jus le siege, et le seigneur va de son pied dans sa court,
 6645 et logis : et porte la coustume que les habits precieux que le Duc a sur soy ce jour, et le vase
 ou coupe en laquelle est l'argent espandu pour la largesse, soyent donnez aux nautonniers* qui
 ont ainsi porté le seigneur sur leurs espaules. Au hault des degrez* le Duc est receu par les
 conseillers l'attendans là, et est lors couronné du bonnet, et chapperon Ducal : et ainsi se
 finist la pompe et solennité* de l'election, et approbation du Prince de Venise : lequel le jour
 6650 ensuyvant ceste solennité* il va au Senat où tous les magnifiques senateurs sont assemblez, et
 là il harangue derechef, loüant Dieu, et rendant graces à messieurs du Senat, de l'avoir haucé
 en tel honneur, promettant encore un coup tout devoir, et honneste deportement pour le salut
 du public : et use de pareille façon de faire devant tous les citoyens à la premiere assemblée
 generale qui se fait apres son election : Or d'autant que cy devant nous avons parlé de la
 6655 puissance sur mer qu'ont les Venitiens, et comme tous les ans le Duc va solennellement
 fiancer la mer sur le Buccentor. Et pource (166a) qu'il semble qu'il y ait quelque influence
 celeste qui favorise ce peuple és* affaires de la marines, il fault sçavoir, depuis quel temps ils
 se sont agrandis sur l'eau, et d'où prist commencement ceste si grande puissance en icelle,
 6660 laquelle a jadis tenu teste aux plus grands et puissans Monarques de la terre. Du temps donc
 que Venise ne faisoit que sortir en essence, et qu'encore les citoyens d'icelle se contentoyent

Commentaire [E-B1346]: Duc de Venise porté en son palais par les mariners.

Commentaire [E-B1347]: Despouilles du Duc sont aux mariners.

Commentaire [E-B1348]: Venitiens seigneurs jadis de la mer.

²²⁷ Seign.

de vivre petitement*, et sans attenter* rien sur autrui parmi les paluz* où à present leur cité est bastie, advint que les Istriens et Esclavons, ou Dalmates, soit qu'ils fussent envieus du succez heureux de ceste nouvelle Colonie, ou que ce fust leur propre que de vivre de rapz, et volerie, se ruèrent sur l'estat de la cité nouvellement bastie, et sur tous s'esmeurent ceux de Trieste, qui envioient la fortune de Venise : et s'armans avec leurs voisins, vindrent courir le païs voisin de ces paluz*, voire se hazardoyent de s'attaquer aux Venitiens, et venir aux mains, où les Triestans, et leurs alliez furent si bien chastiez, qu'ils n'osoient plus venir voltiger le long de la mer Adriatique. Ces gens, et Dalmates vaincuz, crevent de despit que ces hommes ramassez, et sans aucune experience encor de la marine les eussent si bien estrillez*, et ne souhaitoyent que de trouver les moyens de s'en venger, jaçoit* qu'ils veissent que malaysément ils y pourroyent attaindre. Mais ce que le cœur leur disuadoit, quelque desir qu'ils eussent de s'en ressentir, et n'y avoit homme si hardy, qui osast tenter le gué, la fortune leur ouvrist le passage pour esclorre* celle si longuement couvée, vengeance sur les Venitiens : et ce au temps que le moins ils pensoient à ceste trousse*, veu qu'ils ne se fussent jamais doutez que les Triestans feissent, ce que depuis ils mirent en execution. Car comme l'ancienne coustume des Venitiens fut jadis que les filles fussent fiancées au temple, à fin qu'on y fait parade de tout ce qu'elles avoyent de meubles pour leur mariage, advint un jour comme l'on celebroit certaines nopces en l'église S. Pierre qui est en ce cartier de la ville qu'on nomme à present le chasteau que les Triestans, qui s'estoyent declarez ennemys du nom Venitien pour l'amour des Istriens et Dalmates desquels ils sont voisins, comme estans au Frioli, se mirent en deux Fregates de nuit, et vindrent se ruer sur les plus haults lieux de la ville, où se tindrent en aguet jusqu'au matin qu'on commença les ceremonies du nopçage en l'Eglise susditte ; et sortans de leur embusche* se gettent de furie és* saints lieux ravissans et hommes, et femmes, et reliques, et thesors*, et amenans l'Evesque prisonnier avec eux en leurs galeres. Le Duc qui estoit pour lors Pierre Gandian voyant, l'estonnement que ceste surprise avoit donné à la cité, ne s'effroya aucunement, ains* assemblant ce qu'il peut d'hommes il monte sur mer, et poursuit les voleurs, qu'il rataignit, lors qu'és isles dites Caprules⁴³³, qui sont en la marche Trevigiane, ils estoyent ententifs* à partir leur butin, et les esveilla si bien que les ayant faits retirer en leurs vaisseaux il recouvra et proye, butin, et prisonniers s'en retournant victorieux à Venise le second jour qu'il partit d'icelle. Et d'autant qu'en ce temps (qui est en Febvrier) eschoit* la feste de la Purification de la vierge Marie, on a depuis de coustume à Venise, de faire grand solennité* et celebrer des jeux publics pour une memoire perpetuelle du premier voyage jamais fait sur mer avec forces par les Venitiens, et lequel leur ayant succédé avec l'heur (166b) qu'ils desiroient leur presage le grand pouvoir

Commentaire [E-B1349]: Istriens, et Dalmates envieus de l'heur de Venise.

Commentaire [E-B1350]: Dalmates vaincuz par les Venitiens. Sabellique] Decad[e] l. liv[re] l. de l'hist[oire] de Venise.

Commentaire [E-B1351]: Trieste cité du Frioli.

Commentaire [E-B1352]: Triestans butinent le chasteau à Venise.

Commentaire [E-B1353]: Pierre Gandian Duc de Venise vainc les Triestans.

Commentaire [E-B1354]: Feste et jeux pour memoire de la defaite des Triestans.

6695 qu'ils ont eu depuis sur la marine. Aussi ce fut lors qu'ils commencèrent d'en prendre possession, se rendans illustres, renommez, et craints par tout le païs voisin, pour ne laisser plus un Corsaire voltigeant sur mer, ny qui donnast aucun empeschement aux marchans, ny voyageans. Ainsi de peu de chose s'augmenta jadis le nom Romain, lors que Romule avec une poignée de pasteurs bastist l'enceint* de la cité qui a depuis commandé presque sur tout

6700 le monde. Et Venise qui n'estoit que la retraite des pauvres citoyens fugitifs de leurs maisons, ayant pris pied d'un fondemens si peu solide s'est rendue une des plus belles citez de l'univers, mais la police* la mieux dressée* qui jamais fut et sous la justice de laquelle, la grandeur du nom Venitien, les richesses, l'estat, et puissance ont pris telle durée, que sans qu'on y aye veu que bien peu de changement on peut dire qu'il n'y eut jamais republique

6705 mieux maniée, ny de si grande durée: veu que dés plusieurs siecles en ça les Venitiens se maintenans ils sont les amys des Monarques, et les juges, et arbitres de presque tous les differens des Princes de l'Europe. Je ne veux m'amuser aux disputes sur les affaires de la dignité du Patriarche, et combien de temps les prelatz de Grade et d'Aquilege ont disputé ensemble sur ceste dignité, veu que cela ne fait guere, ou du tout point à nostre propos: et ne

6710 m'arresteray sur leurs Ducz d'avantage, ny au denombrement d'iceux, et moins à discourir combien ce peuple a esté d'autresfois chatouilleux et mal traictable, comme celuy qui s'est souvent furieusement acharné sur ses Princes, et en a massacré plusieurs, et d'autres chassés du pays, et à d'autres crevé les yeux, et faits mourir en prison. Ne suis deliberé encor de rediger par escrit leurs gestes et conquestes, ny les moyens par lesquels ils se sont faits

6715 seigneurs de celle estendue de pays qu'ils ont en Italie, soit en la Lombardie, au Frioly, Istrie, Marche Trevisiane, ou en la Romaigne: ne rechercheray qui les a aggrandis en Dalmatie et Esclavonnie, et par quels moyens ils ont un long temps gouverné toutes les villes presque qui sont sur le bord de la mer dés le goulphe qu'on dict de Venise, jusques à l'Hellespont. Ne vous decriray qui leur a donné le passage en Negropont perdu pour eux, ny en Chipre et

6720 Candie qu'ils tiennent encor: Et si vous voulez sçavoir en quels temps ils se saisirent des isles de Corfu, Lezante, Cephalenie⁴³⁴, et autres je vous renvoyeray, et à Sabellique qui en a tracé l'histoire, et au Blond, et és* choses de nostre temps, à ce docte Cardinal Bembe, qui estant un ornement de nostre siecle, a aussi illustré sa ville, bastissant l'histoire des choses advenuës de son aage*: comme aussi ce grand homme Gaspard Contaren espluchant*, et nous paignant

6725 au vif, et l'estat, et la police*, et les façons de faire sur la creation des estats de sa ville: aussi c'est d'eux que j'ay tiré, et à eux je vous renvoye, me contentant de vous dire que les guerres que les Chrestiens ont eu au Levant, et les conquestes des François, et autres peuples des Gaules, soit en Grece, Asie, ou Palestine, soit en terre ferme, ou és* païs Insulaires ont plus

Commentaire [E-B1355]: Venise de peu de chose venuë à grande perfection.

Commentaire [E-B1356]: Grade, et Aquilege ont jadis eu discord pour la dignité du Patriarchat.

Commentaire [E-B1357]: Venitiens cruels contre leurs Princes.

Commentaire [E-B1358]: Terres que tiennent les Venitiens.

Commentaire [E-B1359]: Isles sujettes aux Venitiens sur la mer Mediterranée.

6730 profité aux Venitiens qu'à ceux qui y ont employé leur temps, despendu leurs deniers, et
espandu leur sang, et vie : aussi n'y avoit-il nations des nostres qui peut retenir ces pieces que
ceux qui nez en la mer, (167a) nourris par les Galeres Adriatiques, accoustumez au travail
marin, et qui ont fait le devoir en toute occurrence*, maintiennent encor en paix une bonne
partie, voire la plus forte, et la meilleure des isles conquises en la mer Mediterranée. Et voilà
quant à ce que j'avoys à vous discourir sur la cité et estat de Venise.

6735

Commentaire [E-B1360]: Venitiens agrandis en Grece par le moyen des voyages Chrestiens en Levant.

XXVIII. De l'ancienne Galathie, et mœurs des anciens Galates. Chapitre 27.

6740 La Galathie fut jadis une grande region de l'Europe oultre les Celtes, vers le mydy, et l'ocean, et le long des rives d'iceluy (ainsi qu'escrit **Diodore Sicilien**) et dés les bornes du Danube, elle s'estendoit jusque en Scythie. Et prist ce nom de Galathe fils de Hercule, et d'une dame des Celtes. Or ceste region estoit habitée de plusieurs et divers peuples, et estoit assise* plus vers le Nord et parties froides qu'autrement, voire si froide que l'hiver en lieu

6745 d'eau, le païs y estoit couvert de neiges : et la glace y estant si grande et forte, que facilement on voyageoit sur les fleuves caillez par la rigueur et vehemence du froid, et non avec une petite troupe d'hommes, ains* les grosses armées, et les chariages* passoyent assurément sur la glace.

Or y a-il de grands fleuves qui courent, ayans neantmoins divers cours l'un de

6750 l'autre, par ces païs des Galathes, les uns desquels sortent des lacz, et estangs fort profonds, les autres prennent leurs sources des montaignes, s'allans rendre les uns en l'Ocean, ainsi que fait le Rhin, les autres en la mer Majour, comme le Danube : les autres en la mer Adriatique, telle qu'est la course de l'Eridan, que maintenant nous apellons le Po, le plus renommé fleuve de l'Italie. Lesquelles rivieres encore en hyver donnent passage assuré aux voyageurs sur la

6755 glace, pourveu qu'on y espanse de la paille de peur de glisser, et aller souvent mesurer le lict de la riviere. [Par les descriptions de **Ptoloméé**, vous ne pouvez cognoistre ces Galates estre autres que les anciens Gaulois, lesquels il apelle Celtogalates, descrivant les païs de Guyenne, Provence, Lyonnois, et les terres Beligiques : ainsi je m'estonne qui a esmeu nostre auteur de confondre le nom de Galate, et le separer du Gaulois, si ce n'est qu'il ignorast les courses* de

6760 ce peuple, et grandes conquestes tant en Asie qu'en Europe, desquelles les histoires nous en font foy, comme aussi nous le verrons en discourant, d'où ces Galates ont pris le nom, les opinions en sont diverses, car le Sicilien les fait sortir de Galathe filz de Hercule, et **Appian Alexandrin** tient que Polypheme le borgne Geant, eut de sa dame la Nymphé Galatée trois enfans, à sçavoir Celte, Illyrie, et Galle, lesquelz laissans le païs Sicilien d'où ilz estoient

6765 natifs vindrent habiter en Dalmatie, et au païs des Gaules donnans nom aux Illyriens, Celtes, et Galates. Mais d'autant que **Berose Caldéen** accorde à l'opinion de Diodore Sicilien, et qu'il fait que les Gomerites, Saronides, et Samosathéens portent le nom de Galathée, à cause de Galaté fils d'Hercule⁴³⁵, nous sommes contens de luy donner le pris plustost que à Appian, d'autant que la foy des Grecs m'est pour suspecte : et l'antiquité estant à reverer, et voyant

6770 l'histoire de Berose aprocher du discours veri(167b)table de la Bible, il fault condescendre à

Commentaire [E-B1361]: Diodore livr[re] 6. antiq[uités] cha[pitre] 9. Ceste description est imitée par Appian en son Libyque.

Commentaire [E-B1362]: Ptol[oméé] livr[re] 2. ch[apitre] 7. et 8. tab[le] 3. d'Europe.

Commentaire [E-B1363]: Appian en son Illyrique.

Commentaire [E-B1364]: Berose livr[re] 5.

l'aprouver sur tout autre. Or que les Gaulois, ou Galates s'appellassent plustost Celtes que Gaulois Pausanie me le tesmoigne disant : ces Gaulois, desquels est faite mention, se tiennent és* extremitez de l'Europe le long de l'estendue profonde de l'Ocean, les limites duquel il est impossible (comme ilz disent) que homme puisse cognoistre parfaitement par son navigage :

6775 entant que celle mer est la plus fascheuse* et perilleuse de toutes, soit pour les fluz et courantes* d'icelle, ou à cause des orages, et tempestes, ou pour les bancs, escueilz et sables qui s'offrent aux navigans, ou d'autant qu'il y a une infinité d'orques, et belues* marines qui dressent embusches* continuelles à ceux qui voguent. Les bornes des terres de ce peuple, sont

6780 arrousées par le fleuve Eridan (c'est le Po) pres les rives duquel les filles du soleil (ainsi qu'on dit) pleurent encore la cheute, et ruine de Phaëton leur frere. Or ce peuple a fort tard receu le nom de Gaulois : car au paravant et luy mesme s'apelloit Celte, et souffroit* aussi que tel les autres le nommassent⁴³⁶. Voilà que dit Pausanie : lequel pour monstrier tant l'antiquité du nom Gaulois, que pour faire cognoistre quelles gens ce sont ceux que nostre auteur apelle Galates : poursuit en ceste sorte : Ceux-cy ayans fait amas d'une bonne, forte, et

6785 grosse armée, se ruèrent sur la mer Ionique, assujettissans tous les peuples Illyriens, et tout le païs qui s'estend jusqu'en Macedone, voire vainquirent ils et defferent les Macedoniens⁴³⁷. C'est ainsi qu'en parle cest auteur grave, et grand rechercher* d'antiquitez Pausanie. Ces mesmes ont esté recogneuz par ce mesme auteur estre les Galates, ce qui se recueille en autre lieu, luy parlant du bouclier ou escu* d'un certain Athenien nommé Cidie, lequel estant occis

6790 en la bataille contre les Gaulois, les amys du deffunct offrirent ledit escu* à Jupiter liberateur avec ceste inscription.

Ce bouclier, ô passant, fut du noble Cidie

Lequel nous consacrons au puissant Jupiter

6795 *De cestuy il s'aida d'un cœur bruslant et fier*

Combatant pour l'honneur, et bien de sa patrie

Lors qu'un Mars foudroyant des Galates deffait

L'effort, et la fureur, le renom et le bruit.*

6800 J'ay amené tout cecy affin que le lecteur, passant l'œil sur ce chapitre voye quelle confusion y gisoit des noms, et combien il y a de faulte d'escaller et faire mesmes les Cymbres, et les Galates, si ce n'est entant que les Galates se desbordans de leur païs, coururent (comme dit est) presque toute l'Europe et l'Asie, comme encore, nous esperons le deduire et esplucher* plus naïvement* au chapitre qui s'ensuyt. Et pour couper broche* à

Commentaire [E-B1365]: Pausanie liv[re] 1. Les Gaulois plustost nommez Celtes, de Celte leur Roy, voy Berosse 5.

Commentaire [E-B1366]: Ocean difficile à naviguer.

Commentaire [E-B1367]: Il dit cecy à cause des conquestes faites par les Gaulois en Italie.

Commentaire [E-B1368]: Ce voyage fut celuy que feirent les Gaulois en Grece.

Commentaire [E-B1369]: Pausanie liv[re] 10.

Commentaire [E-B1370]: De ce desbord Justin liv[re] 23.

6805 quiconque voudroit s'acheurter* par trop à Diodore, il ne fault tant ouyr ce bon homme, que les autres bons auteurs ne soyent escoutez, et ensemble voir comme les descriptions des païs peuvent comporter le fil de ceste histoire.] Ceste region à cause de sa grand froidure ne porte point de vin, ny huile, qui est cause que les habitans sont contraints de brasser une espece de breuvage d'orge avec de l'eau qu'ilz apellent Zithe, c'est Biere : et usent (168a) encor pour

6810 leur boisson de l'eau en laquelle ils lavent le marc du miel. Or **ayment ils le vin sur toute chose**, de sorte que les marchans leur en aportant ilz le boivent tout pur, et à peu de fois qu'ils l'usent, ils s'enyvrent de telle sorte, ou qu'ils s'endorment, ou en perdent tout sentiment et cognoissance. D'où advient que les marchans Italiens convoiteux* de gaing portent du vin, soit par charroy, ou sur les rivieres à ce peuple, et pour un muid ou moindre vaisseau* de vin

6815 ils ayent quelque bel enfant pour les servir, et qu'ils emmeinent pour esclave. **En pas un endroit de Galatie on ne trouve aucune mine d'argent : et abonde toutesfois en or**, la mesme nature en donne assez assuree preuve, et signifiante. Car comme ainsi soit que le cours des rivieres soit tortu* et difficile, si que l'eau venant à grands torrents par le precipice des montaignes, et se desbordant du lict accoustumé des fleuves, elle gette et espard çà et là par

6820 les champs, des grains et arenes* dorées : lesquelles recueillies, et espurées, et hommes, et femmes s'en servent à en parer, et enrichir leurs vestemens, et leur corps, en faisant **des aneaux et bracelets, et à l'entour du col ils portent des chaines d'or pur et massif, fort grosses et pesantes : voire dorent ils et leurs habits, et chemises avec des ouvrages, et pourfilures***. Les grands seigneurs de ce païs avoyent une particuliere et esmerveillable façon de faire, à

6825 l'endroit des temples de leurs dieux, **espondans, et semans de l'or par le pavé des lieux sacrés à leurs dieux**, lequel il n'y avoit homme si hardy, quoy que ce peuple fut convoiteux* de ce metal, qui osast y mettre la main, telle estoit la religieuse reverence que ce peuple portoit à ses dieux. **Les Galates sont de couleur blanche, ayans long corsage, et estans delicats**, et de grand mollesse : et quoy que naturellement ils ayent la chevelure blonde, et le poil roux, encor

6830 taschent ils par art d'augmenter celle couleur en leur perruque*. [C'est à tort (ce me semble) que et les Grecs, et les Romains ont mis sur ce peuple l'effemination, veu que si souvent ils ont senty leur naturel masle et robuste : les uns ayans esté ruinez, et leur cité prise, et les autres contraints de porter le nom Gaulois pour honorer la vilté* naturelle de la Grece. Oyons

6835 **Tite-Live** grand ennemy du nom Gaulois, ne pensant louer ceste nation avec quels motz il la recommande : il fait ainsi parler Cnée **Manlie Consul** durant la guerre Macedonique, voyant le soldat Romain estonné du seul nom Gaulois, estans les Galates d'Asie conjoints avec le Roy Macedonien, et ce Consul faisant la guerre aux Callogrecz en Asie. Je n'ignore point, vaillants soldats, qu'entre toutes les nations qui sont et habitent en Asie, que les Gaulois sont

Commentaire [E-B1371]: Il n'y a auteur approuvé qui face les anciens Galates si gloutz que pour du vin ilz quittassent la liberté.

Commentaire [E-B1372]: Galates sans argent, et abondans en or.

Commentaire [E-B1373]: Ornement des Galates.

Commentaire [E-B1374]: Or semé de temples des Galates.

Commentaire [E-B1375]: Galates blancz, et delicatz.

Commentaire [E-B1376]: Tite Live livr[e] 8. Decad[e] 4.

Commentaire [E-B1377]: Manlie Consul au soldat Romain.

les plus fameux et vaillants en guerre, peuple farouche et guerrier, meslé parmy une nation
 6840 paisible, et lequel les armes au poing, a presque couru, et saccagé tout le monde s'arrestant icy
 en l'Asie : je sçay qu'ils sont de grande stature, portans les cheveux longs qui leur reluisent,
 ayans d'estranges* et pesans pavois en guerre, et les glaives fort longs : Je sçay que ils ont des
 chants effroyables, des urlemens et dances venans à commencer le combat, et comme pour
 6845 estonner l'ennemy ilz entreheurtent leurs pavois et escus* ensemble : mais ces choses sont
 pour l'espouventement de ceux qui ne sçavent encor ces façons de faire Gauloises, des Grecz
 c'est à sçavoir, des Cares et Phrigiens : là où ce n'est aux Romains de s'en effraier, (168b)
 accoustumez à combattre le Gaulois, et qui cognoissent, et sçavent leur faineantise, et
 venteuse bravade. Puis ajoute : Si vous souffrez* ce premier assault, avec lequel ils vont,
 6850 transportez d'un esprit ardent et colere aveuglée et bouillante, vous verrez que sans coup ferir,
 vous en aurez le dessus, entant que leurs membres s'escouleront de sueur et lassitude, les
 armes leur tomberont des mains et leur force s'amollira eux ayans le corps mol, et effeminé,
 le cœur failly* dés que la colere se passe, et qui sont facilement accablez par le chault, la soif,
 et la poussiere. Voilà comme ce babillard* Padouan gazouille* sur ceux, le seul renom
 6855 desquels faisoit trembler l'orgeuil le plus arrogant de Rome, et les grandes victoires desquels
 il est contraint de prescher, quoy qu'avec un grand prejudice de la verité de l'histoire : mais
 passons outre en nostre discours.] Ilz usoyent de fers et certains instrumens pour parer, et
 atiffer* leurs cheveux les entortillant, et regettant par derriere sur leurs espauls affin de
 paroistre semblables, et aux enfans, et aux Satyres. Ils faisoyent aussi espessir leur poil avec
 6860 artifice* tellement qu'ilz ne differoient en rien à la criniere la plus touffue des chevaux : les
 uns rasoient leur barbe, et d'autres la portoyent longue : les nobles se faisoyent raire un peu le
 poil des jouës, mais du reste laissans croistre si estrangement* leur barbe que elle leur
 couvroit presque tout le devant : D'où advenoit que en mangeant, plusieurs morceaux
 demeuroyent cachez en celle forest barbuë, et le boire s'y escouloit comme par un canal.
 Prenant leur repas ilz estoient assis tous, non sur des sieges hauls, mais à terre sur des peaux
 6865 de loups, ou de chiens : se faisans servir à de beaux jeunes hommes, et enfans tendrelets*, et
 aupres d'eux le feu, où estoient les grans pots pleins de viande*, et les broches chargées de
 chair à rostir. Les plus gens de bien d'entr'eux avoyent les meilleurs morceaux en recompence
 de leur vertu et excellence, ainsi que Homere dit que les Prince Gregeois en feirent à Ajax
 l'honorans, apres qu'en combat signulier il eut occis Hector le vray rampart de Troye. Si
 6870 quelcun survenoit durant leur repas, ils s'enqueroyent de luy, de son estat, et de l'occasion*
 de sa venue. Leur coustume estoit aussi que ayans banqueté, ou durant le repas ils entroyent
 en parolles, et d'icelles quelque noise* sortant, se defians en table, soudain* qu'ilz estoient

Commentaire [E-B1378]: Façon des Gaulois entrans au combat.

Commentaire [E-B1379]: Tite Live licentieux en l'histoire.

Commentaire [E-B1380]: Cheveleure des Galates. En cecy Diodore confond le Cymbre et le Gaulois ensemble.

Commentaire [E-B1381]: Maniere de manger des Galates.

Commentaire [E-B1382]: Comme les plus illustres estoient honorez entre les Galates.

saoulz alloient en campagne pour vuider* leur different au jugement des armes, sans qu'ils se souciaissent aucunement d'y perdre la vie : aussi avoyent ils l'opinion de Pythagore
 6875 touchant l'immortalité de l'ame, et que les corps estans morts derechef elles entroyent en d'autres corps, et revenoyent au monde. Qui estoit cause que lors qu'ilz brusloyent les corps des deffunts, plusieurs d'entr'eux y gettoient des lettres, croyans que les morts les leussent en l'autre monde. [Pausanie ne donne pas encor si grand soing des morts aux Gaulois de la
 6880 seconde volée : car voicy comme il en parle en ses Phociques. Le jour d'apres, les Grecs enterrentent leurs morts, et despouillerent les ennemys pour dresser leurs trophées, mais les Barbares (il parle des Galates) n'envoyent aucun herault, ou trompette pour demander leurs occis pour la sepulture, monstrans qu'il ne leur chaloit* point s'ilz estoient mis sous terre, ou si le ventre des bestes leur servoit de tombeau.] Et voyageans, et allans au combat ilz usoyent de chariots où estans assis ilz avoyent (169a) chacun un charton* pour les conduire, ainsi que
 6885 plusieurs nations en faisoient de mesme, ainsi qu'on recueille des livres anciens tant des Poètes, que historiens. Combatans ilz ruoyent premierement du chariot avant un dard, ou javelot contre leur enemy, puis mettans pied à terre, saquoyent* la main à l'espée pour parfaire leur bataille : et les aucuns* d'iceux tenoyent si peu de compte de leur vie, qu'ilz se fouroyent tous nuds par les rancs des combatans. Les gardes des corps des grans seigneurs
 6890 estoient choisis d'entre les pauvres, mais qui fussent de libre condition, qui leur servoyent en guerre d'escuyers, chartons* et porte escuz* : lesquelz estoient à la premiere pointe des batailles, ayans de coustume d'appeller à combat singulier les plus forts et vaillans des ennemys, faisans cliqueter et bruire leurs armes et harnois pour donner terreur à leurs adversaires. Quelcun ayant executé quelque hault fait d'armes, alors chacun chantoit parmy
 6895 les louanges de ses ancestres, aussi celles de ce vaillant homme, ne tenans compte et deprimans* les gestes valeureux de l'enemy comme plustost dignes de vitupere que de recommandation, et en somme ilz hauçoient jusqu'au ciel tous ceux qui se monstroyent hardis, et courageux à la guerre. Durant laquelle tout autant qu'ils tuoient d'ennemys ils en coupoyent les testes les pendans au col de leurs chevaux : et les despouilles encor sanglantes
 6900 estoient mises és* mains de leurs serviteurs pour puis apres les affiger avec hymnes et chansons devant leurs portes, ainsi qu'on en fait de la sauvagine* qu'on prend à la chasse. Les testes des ennemys plus grands et illustres ilz les oignoient et emplissoient de matieres aromatiques les tenans en certains estuys gardées avec grand diligence, pour en faire parade à ceux qui les venoyent voir, sans qu'ilz les voulussent vendre ny à leurs parens ny à leurs
 6905 propres enfans pour quelque pris qu'on leur en offrist. Leurs accoustremens furent de draps de diverses couleurs non parez ny tondus, en usans ainsi pour en effrayer leurs adversaires :

Commentaire [E-B1383]: Galates querelloient en banquetant. Galates mesprisoyent la mort. Opinion des Galates sur le changement que les ames font d'un corps en autre.

Commentaire [E-B1384]: Gaulois anciens ne se soucioient de la sepulture Pausanie livr[e] 10.

Commentaire [E-B1385]: Galates combatoyent sur des chariotz.

Commentaire [E-B1386]: Quelz les gardes des corps des seigneurs Galates.

Commentaire [E-B1387]: Hommes vaillans comme honorez entre les Galates.

Commentaire [E-B1388]: Furieuse façon de faire des Galates.

portoyent aussi des hoquetons* et casaques doubles en hiver faits à bastons rompus, et fort minces durant les chaleurs. Usoyent de potz de terre fort massifs pour leur service, sur lesquels y avoit des fleurs figurées. Leurs armes c'estoyent un pavois long selon la hauteur et stature de celui qui le portoit, et paré, et enrichy à la fantasie* de chacun : Entant que les aucuns* y mettoyent des figures d'animaux faites d'erain un peu eslevées et pour embellir l'escu* et pour le rendre plus fort pour la deffence de leur vie. Ilz armoient leur teste d'un morion* ou d'une bourguignotte* d'erain un peu faite en pointe sur lesquelles ils mettoyent ou des cornes, ou la figure de quelque beste ravissante ou bien d'un oyseau de proye. Leurs trompettes sentoyent aussi la barbarie du peuple : comme rendans un son aspre, mal plaisant et plein de trouble : les uns portent des corselets* de fer, les autres n'ayans autres armes que telles que leur donnoit la nature, portans pour glaives des espées fort longues leur pendans au costé droit à une chesnette d'erain. Aucuns* d'eux se ceignoyent de ceintures d'or, et d'argent, bataillans avec des dards, que ilz apellent lances ayans le fer pour le moins long d'un bon pied et les aucuns* d'une coudée, leurs espées n'estoyent moindres entr'eux que les vouges* et espieux des autres nations, en ayans de droits et de tortus*, bons non seulement à (169b) faire carnage et massacre du taillant, ains* encor dangereux de l'estoc, gent farouche au regard et d'une voix espouventable et terrible, parlant fort brièvement et obscurément, et à tout propos usans de parolles à double entente, et fort douteuses, se vantans outre mesure, se louans extravagamment, et mesprisans les autres, grands menaceurs, mesdisans et ayans opinion de leur personne, de bon et subtil* esprit, et non du tout esloignez du sçavoir et doctrine. Ilz avoyent entr'eux des Poètes chantans les louanges des vaillans et les orgues, et harpes louans les vertueux, et vituperans les mal vivans, et ceux s'apelloyent Bardes. [Je ne veux passer sous silence combien un sçavant homme de nostre temps, et assez versé en l'histoire s'est oublié* de dire que les Gaulois furent jadis nommez Bardes, à cause de la grosse et rude* nature de leur esprit, suivant que le mot latin Bardus, porte le tiltre de sot et grossier, sans adviser comme avant le regne latin Barde regna sur les Celtes, illustré pour avoir luy le premier inventé les vers, et hymnes entre les Gauloys⁴³⁸, ainsi que le tesmoigne Berose : si ce n'est que cest homme Gaulois hayssant sa nation, ou vueille donner ce blasme mal à propos aux siens, ou estime Berose auteur supposé, duquel toutesfois Joseph auteur approuvé tient grand compte : ou (qui est plus vray semblable) peut estre n'avoit il penetré si avant les Chronologies que d'avoir recogneu un roy Barde, regnant sur les Gaules du temps d'Abraam et des Patriarches, n'estant encore mention, ny des Latins, ny de Troye, et moins memoire quelconque de Rome. Mais c'est raison que nous vengeons les nostres des nostres mesmes, et monstrons que le nom Barde jadis estoit honorable, emportant le tiltre de poète,

Commentaire [E-B1389]: Habits des anciens Galates.

Commentaire [E-B1390]: Grandeur des pavois et escus des Galates.

Commentaire [E-B1391]: Cecy a esté observé par presque toutes les nations septentrionales.

Commentaire [E-B1392]: Lances et glaives des Galates.

Commentaire [E-B1393]: Naturel des Galates. Galates ayans les lettres.

Commentaire [E-B1394]: Mal advisé d'appeler le Gaulois Barde en mauvaise signification.

Commentaire [E-B1395]: Berose antiq[uités] 5.

Commentaire [E-B1396]: Barde regnoit en l'an du monde environ 2175. de la peregrination de Abraham. 152. avant Troye bastie 310.

musicien et vaticinateur, comme les Druides estoient renommez en la philosophie, comme puis apres nous deduirons.] Ilz avoyent aussi des Philosophes, et Theologiens nommez Saronides desquelz ilz tenoyent grand compte, et leur faisoyent grand honneur et reverence.

[Ces Saronides porterent le nom de Saron Roy Celte⁴³⁹ homme de grand esprit et avancé en

6945 doctrine, lequel pour adoucir la farouche* maniere de vivre de ses sujetz nouvellement venuz en Gaule fut le premier qui ouvrist les escholes, ains* que jamais encor les Grecs eussent gousté que c'est que de philosophie, et qu'ils eussent aucune cognoissance des lettres, tant soit elle petite, Cadme n'estant encor mis en lumiere pour leur apprendre.] D'avantage ilz usoyent fort de divinations, ayans les devins et augures qui en leurs sacrifices predisoyent ce

6950 qui leur devoit advenir, et estoient ceux-cy en telle et si grande reputation que tout le peuple leur obeïssoit. Or quand ilz vouloyent consulter de quelque cas de grand consequence, ils usoyent d'une merveilleuse et estrange* façon de faire et ceremonie : entant que d'un glaive ilz coupoyent la gorge à un homme, lequel tombant apres le coup, tant par la cheute d'iceluy, que par le deschirement de ses membres en l'incitant* et effusion de sang ilz predisoyent les

6955 choses futures.

Entre eux encor on n'eust osé faire aucun sacrifice sans que quelque philosophe n'y assistast, ayans opinion que c'estoit à ceux là à traiter les choses saintes, qui sçavoient les secrets de la divinité, comme les plus proches des dieux; estimans que par l'intercession de ces hommes (170a) ilz devoient demander leurs necessitez*, desquels ilz prenoient conseil, et par iceluy venoyent à bout de leurs affaires, et en temps de paix, et de guerre. Les poètes estoient aussi tellement par eux respectez, que estans en bataille ayans desja lancé leurs traits et venus au combat de la main, si un poète s'avançoit pour entrer sur les rancs, les amys non seulement, ains* encor les ennemys se retiroient, et cessoient de combattre : ainsi entre les plus rudes* farouches, la colere donnoit place au sçavoir, et Mars reveroit les Muses.

6965 Les femmes des Galates esgalloyent leurs marys non seulement en grandeur, et haute stature, ains* encor en force et magnanimité : les enfans estoient chenus* en leur enfance, mais parvenus à l'aage* parfait ilz ressembloyent leurs peres en couleur. On dit que les Galates qui habitent au Pole Artique, et sont voisins des Scythes, comme ilz estoient les plus rudes* et barbares de tous les autres aussi vivoyent ilz de chair humaine²²⁸, tout ainsi que

6970 ceux qui habitoyent en la region nommée Iris en la Bretagne tuoyent les hommes pour s'en repaistre.

Commentaire [E-B1397]: Saronides furent nommez de Saron roy des Celtes qui regna l'an du monde 2010 : au mesme temps que Noé trespassa.

Commentaire [E-B1398]: Cruelle, et estrange maniere de divination des Saronides.

Commentaire [E-B1399]: Nul sacrifice sans philosophe.

Commentaire [E-B1400]: Grand honneur que les Galates faisoyent aux poètes.

Commentaire [E-B1401]: Femmes grandes et courageuses entre les Galates.

Commentaire [E-B1402]: En cecy voit on comme Diodore s'est trompé en parlant des Galates.

²²⁸ Humaines.

Il y a peu de nations qui ignorent la force et cruauté de ce peuple, et tient on que ceux qui jadis coururent toute l'Asie s'appeloyent Cymeriens et depuis corrompans le premier nom, furent ditz Cymbres, lezquelz encor n'ayans rien oublié de leurs façons anciennes, vivoyent de larcin, ravissans le bien d'autrui, et tenants peu de compte de leur propre.

Ce furent eux, qui ayans pris la cité de Rome, et pillé le temple d'Apollon en Delphe, conquirent la plus part de l'Europe, et se feirent seigneurs de grandes terres en Asie faisans tributaires les citez, et possedans les terres de ceux que ilz avoyent assujettis. [Je ne puis et ne dois souffrir* que le lecteur soit abreuvé d'un si impudent mensonge, tracé par un pauvre homme Grec plus fabuleux* que veritable, et suivy d'un moderne sans esplucher* mieux les matieres : **veu qu'il n'y a eu auteur soit ancien ou d'assez fresche memoire, qui tienne que les Cymbres ayent esté ceux qui ravageans l'Italie ayent pillé la cité de Rome,** ains* les Gaulois Senonois sous Brenne leur conducteur feirent ce voyage⁴⁴⁰, et se ruerent de là sur la Grece, ainsi que mentionne Pausanie, et que Dieu aydant nous dirons cy apres espluchans* les yssues* diverses qui feirent les anciens Gaulois varians selon le temps et occasion* leurs volées.]

Or ceux qui d'entre les Galates passerent en Grece, une partie nomma le país où s'arresta, Gallogrece, et **Galatie region de la petite Asie,** laquelle vers l'Orient regarde le país de Capadoce, et le fleuve Halis, et ce país est sujet ores au Turc la cité principale duquel s'appelle Ginapoly : à l'Occident luy gist la Bithinie, et petite Asie, à present Natolie, et Turquie, vers midy* elle voit la Pamphilie et au Septentrion la mer Majour. **Au reste les Cimbres desquelz nous parlons, fut jadis un peuple fort cruel, et farouche outre mesure, usant d'une grande impieté et irreverence non jamais ouye envers les Dieux.**

Entant qu'eux marchans avec leur armée, ils avoyent à la suyte du camp des **femmes prestresses et grandes devineresses,** ayans la teste grise de vieillesse, le vestement blanc, et par-dessous une chemise jaune de lin delié, at(170b)tachée avec des bouclettes de cuivre allans pied nûes, et ceintes de belles ceintures : y ayant quelques prisonniers au camp, elles leur venoyent au devant l'espée desgainée au poing et les trainans par terre les conduisoient jusqu'au pres d'une grand chaudiere laquelle servoit de vase de divination, et pres d'icelle un eschaffault, sur lequel montans legerement et y **conduisans le captif, l'eslevans en hault luy coupoyent la gorge faisans couler le sang dans la susditte chaudiere d'erain et selon que le sang distilloit dans le vase elles predisoyent ce qui devoit advenir :** D'autres fendans le ventre du prisonnier, et prenans garde à l'assiette*, santé, ou corruption des entrailles denonçoient* le succez des choses desquelles on les enquerroit, et sur tout de la victoire contre leurs ennemis. **Les criminels**

Commentaire [E-B1403]: Faute lourde, que les Cimbres fussent ceux qui pillerent Rome. Voy Orose livr[e] 3. chap[itre] 22. Polybe. Plutarque en son Camille. Justin livr[e] 20. Pausanie livr[es] 1. et 10.

Commentaire [E-B1404]: Description de Galatie voy Ptol[omé] li[vre] 5. cha[pitre] 3. table[e] 1. d'Asie.

Commentaire [E-B1405]: Quels furent les Cimbres.

Commentaire [E-B1406]: Devineresses des Cimbres.

Commentaire [E-B1407]: Cruel sacrifice pour deviner.

aussi entre les Cymbres estoient gardez l'espace de cinq ans au bout desquels on les
 sacrifioit les pendant, et empalant cruellement. Et s'aigrissoyent non seulement contre les
 hommes, ains* mesmes les bestes de leurs ennemys estoient occises avec les hommes, ou
 tourmentées par divers suplices, ou bruslées toutes vives sur un grand buschier*. Et jaçoit*
 7010 que ces Barbares eussent de tres belles femmes, si est-ce qu'ils estoient enclins
 estrangement* à l'infection qui est contre nature. Ilz couchoyent à terre sur des peaux des
 animaux ayant des gardes de tous costez pour veiller autour d'eux prenans leur repos.
 Entrans au combat ilz tenoyent en leurs chariots des peaux estendues sur lesquelles ils
 faisoient un estrange* tintamarre jusqu'à donner frayeur aux ennemis qui les attaquoyent.
 7015 Et leur plus grand vilennie encore estoit qu'ils ne faisoient conscience de prodiger* leur
 beauté en public, ains* s'en glorifioyent. Valere le grand tient que les Cymbres et
 Celtiberes avoyent coustume de chanter et se resjouyr allans au combat, comme doivans
 glorieusement et heureusement finir leurs jours : et au contraire se contristoyent* si
 quelcun mouroit au lict et de maladie, comme estimans ceste fin vilaine et malheureuse.
 7020

Commentaire [E-B1408]: Criminelz
gardez cinq ans avant les faire mourir.

Commentaire [E-B1409]: Vices des
Cimbres.

Commentaire [E-B1410]: Celtiberes
sont à present les Aragonnois en Espagne.

**XXIX. De la Gaule et mœurs anciens des gaulois.
Chapitre 28.**

7025 Le pays de Gaule est une région d'Europe fort spacieux assis* entre la mer Gallique, et l'Océan Anglois, et Britannique encloz du Rhin, des Alpes, et monts Pirenées, qui luy sont à l'Occident, là où la mer tant Gallique que Bretonne, luy est au Nord, et Septentrion, le Rhin au soleil levant, luy gisant par pareil espace des Alpes jusques en l'Océan, que les copeaux Pyrenéens s'estendent de l'une mer à l'autre, à sçavoir de la Méditerranée, à l'Océan

7030 Cantabrique. Du costé de midy* elle regarde la mer Narbonnoise, et celle qu'on appelle de Levant. Et prist jadis ce país le nom de Gaule à cause de la blancheur du peuple qui y habite, entant que γάλα signifie lait, qui est des choses les plus blanches qu'on sçache. Or estoit la Gaule divisée en trois parties, l'une s'appellant tondue, et Toguée, qui aussi estoit la Cisalpine, et icelle comprise sous le nom d'Italie, et les limites de laquelle (171a) sont donnez par

7035 Strabon. Toute la Gaule Transalpine portoit le nom de Chevelue : et icelle estoit partie en trois Provinces par les historiens, à cause de trois sortes de peuple habitans en icelles à sçavoir Belgique, Celtique, et Aquitanique : ayans ainsi posé les bornes de chacune de ces Provinces, que celle qui est contenue entre l'Escau et la Seine porte le nom de Belgique : et de la Seine jusqu'à la Garonne soit la Celtique, qui aussi portoit le nom de Lyonnoise : puis jusqu'aux

7040 montz Pirenées s'estendoit l'Aquitaine par les Anciens nommée Armorique. L'Empereur Octavian Auguste la partist en quatre, y ajoutant le Lyonnais pour une quatriesme partie. Ammian Marcellin fait plusieurs Gaules, et Provinces en icelles mettant en jeu la premiere, et seconde Gaule Lyonnoise, premiere, et seconde Aquitanique⁴⁴¹. Celle qui a esté dite Braccée est la Narbonnoise, nommée ainsi pour certains habits que ce peuple portoit qu'il nommoit

7045 Braces. La Gaule Belgique, qui est voisine du Rhin parle pour la plus part Alemant, et a ces Provinces en son enclos les Souisses, le país d'Helsace, la Lorraine, Luxembourg, Bourgoigne, Brabant, Gueldres, Holande, et Zelande : lesquelles (n'estoit la separation que le Rhin en fait, comme borne ancienne de Gaule et Germanie) devoient toutes plustost estre comprises sous le nom Germain que Gaulois. Aussi encor pour le jourd'huy les montaignes,

7050 ny les fleuves ne servent point de limite aux regions, ains* les langaiges* et les seigneuries sont celles qui leur servent de borne : et se dit une Province avoir tout autant d'estendue comme le langage de ce peuple est parlé en tout le país. Les Gaulois furent de tout temps appellez d'un commun nom par les Grecz, Celtes, à cause de Celte roy qui regna sur les Gaules, et Galates pour l'esgard de Galate qu'ilz disent avoir esté mere dudit Celte.

Commentaire [E-B1411]: Description de la Gaule. Cesar liv[re] 1. Commentair[es]. Ptol[omé] li[vre] 2. ch[apitres] 7. 8. et 9. tabl[e] 3. d'Europe. Strab[on] li[vre] 4.

Commentaire [E-B1412]: D'où Gaule a pris son nom.

Commentaire [E-B1413]: Division ancienne des Gaules.

Commentaire [E-B1414]: Strabon liv[re] 5.

Commentaire [E-B1415]: Ammian Marcellin li[vre] 25.

Commentaire [E-B1416]: Quels les limites à present des Provinces.

7055 [Aussi ce Roy porta tous les deux noms estant sorty de Galate amy de Hercule, et donna nom aux Celtes en Gaule et Celtiberes en Espagne, ainsi que discourt Berose⁴⁴². Mais Ammian Marcellin l'affirme* encor disant : Aucuns* tiennent que des Aborigenes dès le commencement furent veuz en celle region lesquelles s'apelloyent Celtes du nom de leur Roy, qu'ilz avoyent fort cher, et de sa mere Galatée, ilz porterent le nom de Galates, car c'est ainsi que les Grecs apellerent les Gaulois⁴⁴³.

Commentaire [E-B1417]: Ammian .15.

7060 Je ne veux m'amuser sur la Cabale des motz ainsi qu'a fait Annie et plusieurs autres, qui voulans recercher* trop curieusement les choses, et les pescher és* abismes mesmes de l'antiquité la plus esloignée, ont renduz leurs discours contemptibles*, et presque esloignez de verisimilitude*. Comme un d'entre les nostres qui voulant faire Noé Gaulois nous forge des motz Aramées Gallim, signifiant surmonte eaux, ou eschappez du deluge, et que de là vient le nom ancien des Gauloys, et encor le mot de Galere : mais si cela avoit lieu, il n'y a nation souz le Ciel qui ne deust estre baptisée du tiltre de Gaule. Et parainsi fault que nous arrestions là, ou que les Gaulois ont pris ce nom de la blancheur qui les accompagne, quoy que la cause en soit fort foible, ou que ça a esté ce fils de Hercule (comme tous les historiens tiennent) Galate qui surnomma ainsi les Provinces des anciens Gomerites. Or avant que passer outre, et venir aux mœurs des Gauloys, il faut veoir les courses* de ce peuple, à cause que par icelles nous ferons (171b) veoir la faulte de ceux qui osent sans grande autorité, proposer que les anciens Gauloys ayent pris source de la Germanie, et pour preuve dequoy ils se targuent* des escritz de Cesar en ses Commentaires, qui dit que plusieurs estiment que les Gauloys ayent source des Germains lesquels ayant jadis passé le Rhin, allichez de la fertillité du país des Gaules, s'y arresterent chassans les premiers qui en estoient les naturels* et possesseurs, et que Cesar fut instruit de telles bayes et advertissemens par ceux de la cité de Rheims. Je ne veux de tant m'attribuer que de desmentir un si excellent homme que Cesar, ny

Commentaire [E-B1418]: Cabale de motz non recevable en l'histoire. Lourde recherche du nom Gaulois.

7075 aussi m'oublier d'accorder ce que luy mesme ne met en avant que comme chose douteuse, et de laquelle il n'avoit qu'un simple recit sans autre fondement. Encor accorderay-je ce que ce grand docteur Esclavon Saint Hierosme dit que les Theutons souvent sont venuz des parties les plus esloignées de Germanie, ravageans toutes les Gaules, et ayans deffait plusieurs armées des Romains, ils furent depuis accablez par Marie Consul pres la cité d'Aix en Provence. Mais quoy ? Il est faite mention des courses*, et non de l'arrest, puis qu'il est ainsi qu'ils en furent chassés par le general Romain : Et pour dire la verité, et de ce nous feront foy les histoires si elles sont bien espluchées*, la vraye histoire nous monstre que c'est plustost l'Alemant qui est sorty du Gaulois, que cestuy-ci de la race Germanique. Et qu'il soit ainsi il faut voir (comme j'ay dit) les migrations et voyages de ce peuple, laissant à part les premiers

Commentaire [E-B1419]: Cesar noté en passant de peu de diligence et en l'histoire.

Commentaire [E-B1420]: Saint Hierosme à Geronce.

Commentaire [E-B1421]: Ceux cy estoient les Cymbres sortis des Gauloys.

Gomerites et Samorées, qui ne s'occupèrent guere qu'à multiplier leur engeance és* Gaules,
 7090 de laquelle depuis formillèrent tant de nations par l'Europe, et mesmement és* Espaignes ja*
 dès le commencement, où ils donnerent le nom de Celtiberie à toute celle contrée qui à
 present porte le tiltre d'Aragon⁴⁴⁴ : et en Italie, où encor la Lombardie, Marche Trevigiane, le
 patrimoine et païs Bolonois et la Romagnolle portent le nom de Gaule és* livres des hommes
 7095 faire que les Colonies Gauloises, tant en Toscane qu'ailleurs, n'ayent retenu leur nom durant le
 plus grand orgueil, et tyrannie de leur Empire.

Et quoy que Tite Live, ou son singe Flore⁴⁴⁵, taschent d'aneantir l'excellence
 Gauloise, si sont ils contraints de confesser ce qui est cogneu à tout le monde, que c'est de
 Gaule, que les plus fameuses nations d'Europe ont pris origine, et sur tout les Italiens, et
 7100 Alemans. Voyons ce grand desbord* des Celtes sous Sigouese et Bellouese deux cens ans
 avant que Brenne passast en Italie, et saccageast Rome : l'un de ceux cy à sçavoir Bellouese
 se faisant voye le fer aux mains par les Alpes, abastit l'Empire, et puissance des Toscans : et
 Sigouese prist la volte* de Germanie, courant et ravageant tout, et en fin se faisant seigneur
 du Norique, et païs voisin du Danube, et d'une partie des siens nommant le païs de Baioarie,
 7105 qu'à present on appelle Baviere. Les Provinces plus septentrionales d'Alemaigne sentirent
 encor ceste main forte Gauloise apres que Brenne eut saccagé Rome, il prist le chemin de
 Grece, et Belgie le devança ayant deffait le Roy Macedonien qui ne tenoit compte du camp
 Gaulois, s'en retourna en Europe, ayant faict trenché la teste audit Roy Gregeoy, Amynte : et
 Bren(172a)ne despouillant le temple de Delphe fut foudroyé et plus rompu par l'effort*

7110 celeste, que de la main des hommes. Qu'advint-il apres cecy ? Oyons ce que Justin en chante.
 Les Gauloys (dit-il) ayans mal fait leurs affaires à Delphe, où ilz sentirent plus de violence de
 l'ire des dieux, que de la vaillance de leurs ennemys, ayans perdu leur Roy Brenne, s'en
 fuyrent une partie en Asie, et les autres en Thrace. Et ainsi par le mesme chemin que ilz
 estoient venuz, ilz s'en retournerent en leur terre : une partie desquels s'arrestèrent pres les

7115 bords du Danube, et Save, qui se feirent nommer Scordisques (ceux cy sont les habitans de
 Tirol, Austriche et Hongrie.) Les Tectosages de retour que furent à Tolouze leur païs, assaillis
 de peste, n'en peurent guerir plustost qu'ayans getté en un paluz* l'or et argent ravy és*
 temples ils purgerent leurs maisons de telle malediction causée par le sacrilege. Une partie de
 ces Tectosages, ayans pris plaisir au païs Illyrien, y retournerent, et pillans les voisins du
 7120 Danube, se feirent seigneurs de la Pannonie, voyez là les propres mots de Justin abregeant
 l'histoire de Trogue. Or ce païs Scordisque s'estendoit jusqu'à la cité de Belgrade en Hongrie
 qui de nostre temps a esté prise par Solyman Roy de Turquie. Et à fin qu'on ne pense que le

Commentaire [E-B1422]: Celtes en Espagne, voy Lucan li[vre] 4. de la guerre civile, et Lucie Marin en l'hist[oire] d'Aragon.

Commentaire [E-B1423]: Sigouese et Bellouese freres, nepveux d'Ambigal roy de Bourges.

Commentaire [E-B1424]: Tite Live Dec[ade] 5. liv[re] 1. Tacite livre des moeurs des Germains. Justin .24. et Pausanie .10.

Commentaire [E-B1425]: Justin .32.

Commentaire [E-B1426]: Scordisques Gaulois. Lazie li[vre] 5. des migrations.

mot de Scordisque, ne s'estende plus que la basse Pannonie, ou Hongrie, et qu'encore les Teutons, ou Tudesques y sont compris, voiez que leur estenduë est faite, et alignée par Justin et Eutrope dès le país de Thrace, jusqu'en Dalmatie⁴⁴⁶. Pour ne detenir* trop lecteur, il fault veoir le chapitre precedent à fin de considerer **quelles et combien grandes furent les nations comprises sous le nom de Galates, et que les mesmes Cymbres se peuvent comprendre sous le nom Gaulois, estant assureé que nos ancestres y ont donné attainte, si les histoires disent vray que le long de la mer, et des Alpes jusqu'au Danube les Galates ayent descendu leur seigneurie.** Mais d'autant que j'espere ailleur traiter de cecy avec plus de diligence, et recherche, vous suffira de ceste simple lineature, qui vous pourra servir contre ceux qui font du sçavant és* choses douteuses sans que toutesfois ils vous en sceussent donner resolution. Vous recueillez donc par les propres motz des Latins, et Grecs, et Alemans, que les Gaulois ont peuplé une partie des Espagnes, Italie, Grece, Asie, Macedone, Hongrie, et Alemagne, que **les Celtes Gascons sont les premiers parens de la Celtiberie et Aragon, que les Gaulois sont peres de ceux du pays de Gallice :** Et noz voisins **les Tholosains accompagnez de nostre troupe, comme estans les chefs de tout le pays ont semé le terroir* Esclavon des semences Aquitaniques : Les Borbonnois se peuvent dire source du pays de Baviere, et bastisseurs de la cité fameuse de Boloigne en Italie.** Les bons livres sont pleins de cecy, là où n'y a pas un qui donne assurance, que le Germain aye rien laissé de memoire de sa demeure en Gaule, quoy que souvent il ayt tasché de s'en faire le maistre : mais de cecy nous en parlerons ailleur, et par ainsi fault continuer l'auther qui nous est en main à illustrer.] Les Gaulois à present sont nommez François, et la Gaule est dite France, des François peuple de la Germanie, par lesquels elle a esté assujettie, ainsi que Baptiste Mantouan dist en son Saint Denys, et Sabellique en ses Enneades et recueils. Cesar qui le premier d'entre les Romains subjuga en dix ans les Gaules, dit que les anciens Gaulois estoient differens ensemble (172b) en mœurs et façons, langage, loix et coustumes de vivre : et qu'aussi ils avoient plusieurs choses qui estoient communes à toute la nation, comme d'exercer bandes*, ligues et partialitez*, ce qui estoit tellement gravé en leur esprit, que non seulement les citez et bourgs querelloient l'un contre l'autre, qu'encor ceste peste avoit lieu presque en chacune famille⁴⁴⁷.

[Et ceste division seule fut celle qui l'achemina à la victoire, et luy ouvrist le pas pour vaincre les Gaules invincibles, autrement que par la discorde intestine des habitans.] D'autant que **ceux qui estoient les plus riches, puissans et genereux combatoient ensemble sur la preseance et principauté, chascun desirant de plustost commander, qu'estre soumis sous la main et puissance d'un autre.** Et tout ainsi que cecy leur fut peculier et de toute ancienneté, aussi l'institution en estoit merueilleusement bonne, entant que le peuple par ce moien n'estoit

Commentaire [E-B1427]: Voy Tite Live Decad[e] 4. Appian li[vre] Illyrique. Pline liv[re] 3. cha[pitre] 26.

Commentaire [E-B1428]: Celtes Gascons nomment Celtiberie. Voy Marin en l'histoire d' Aragon. Gallice des Gaulois, voy Rittie en l'hist[oire] d'Espagne.

Commentaire [E-B1429]: Dalmates sortis des Tholousains. Justin .32. Baviere dite des Boies Borbonnois Tacite. Boloigne des Boies Gaulois. Voy Gaudence Merule. Baptiste Mantouan. Sabelli[que] Ennea[de] 10. liv[re] 1. de la guerre Gottique.

Commentaire [E-B1430]: Ce mespris est encor assez imité à present.

aucunement foulé des grands, jaçoit* que c'estoit le pays du monde, où l'on tenoit le moins de compte de la multitude, veu qu'on s'en servoit comme d'esclaves, sans que jamais un populaire fut admis au conseil public : et la plus part desquels estoient si chargez de tributs, ou de debtes, qu'ils estoient contrains se jeter entre les mains des plus nobles et puissans, leur obligeans et biens et personnes, affin d'estre deffendus du tort, et violence des autres⁴⁴⁸. [Et de là je pense que sont venues ces servitudes, qui encor se pratiquent en quelques endroits du pays Lymosin. Or quelques ligues et divisions qui fussent entre les Gaulois, si est-ce que Cesar ne nie point que souvent ils ne s'assemblassent en conseil public, qui se faisoit et tenoit, comme estats generaux des Gaules au pays Chartrain, où estoit l'ancienne loge et habitation des Druides⁴⁴⁹.] Car les Gaulois avoient en singuliere recommandation deux sortes d'hommes, les Chevaliers à sçavoir, et les Druides: Aucuns* y adjoustent les Bardes et Vaccées, les uns desquels s'adonnoient à la cognoissance des causes naturelles, et les autres à louer les hommes illustres, et à faire des vers et hymnes à la louange des Dieux. Mais Cesar les comprend tous (et à bon droit) sous le nom de Druides. C'estoit à ceux cy à prendre garde aux sacrifices tant publiques que privez, à enseigner les lettres aux enfans, d'assister aux assemblées des jugemens fust pour les meurtres, ou querelle sur les bornes et limites des terres, voire cognoissoient de toute cause et donnoient sentence, ou condamnoient les mal-vivans. Que s'il y avoit homme de quelque estat ou condition qu'il fut qui refusast d'obeïr à leur ordonnance, il estoit excommunié, sans qu'il luy fut permis d'assister aux sacrifices qui estoit la peine la plus ignominieuse que recogneut toute celle nation. Ces philosophes pour ne se souïller fuioyent la hantise* des autres et ne parloyent à personne : ceux cy refusans audience*, aucun ne pouvoit se pourveoir ailleur, et personne n'eust osé s'attribuer aucun honneur privé ny general sans qu'ilz ne l'autorisassent. Ils avoyent un chef lequel avoit juridiction et puissance sur tout l'ordre et assemblée philosophique, lequel mourant, on venoit à l'election de son successeur, ainsi qu'à present on fait, ou devoit faire au decez d'un Evesque. Certaine saison de l'année le Conseil et estatz generaux (comme dit est) des Gaulois s'assembloyent au païs Chartrain qui (173a) est au milieu des Gaules, où toutes les querelles estoyent vidées* par l'arrest et ordonnance des Druides⁴⁵⁰. [Aucuns* estiment et non à tort que ce lieu public de l'assemblée c'estoit la ville de Dreux, jaçoit* que Paradin tienne que c'estoit Autun, cité lors capitale des Heduens⁴⁵¹, et des principales des Gaules : mais je m'en rapporte à la verité, et ne veux plaider en chose qui ne m'est d'importance, quoy que suivant Cesar je pense la premiere opinion estre plus veritable.] Ces conseils ont esté depuis receus par les François, et appelez Parlement, mais transporté à l'imitation de l'Angleterre. [C'est bien rentré, seigneur Boesme : j'ay honte qu'un homme

Commentaire [E-B1431]: Grand servitude des simples jadis en Gaule.

Commentaire [E-B1432]: Cesar liv[re] 4. de la guerre Gallique.

Commentaire [E-B1433]: Hommes remarquez entre les Gaulois. Druides et Chevaliers.

Commentaire [E-B1434]: Offices, et puissance des Druides.

Commentaire [E-B1435]: Druides solitaires.

Commentaire [E-B1436]: Chef des Druides promu par election.

Commentaire [E-B1437]: Robert Cenalis Evesque d'Avranch[e] liv[re] 1. de la Gaule.

Commentaire [E-B1438]: Paradin livre de l'estat ancien de Bourgoigne.

faisant profession de l'histoire, s'oublie* si lourdement que d'estre louche* és* choses les plus aisées à voir : Quelle absurdité est-ce de dire que nous tenons les parlemens des Anglois, comme ainsi soit que Guillaume le Conquerant fut celui qui de France en porta et le nom, et l'usage en l'isle nouvellement par luy conquise des Anglois ? Je sçay bon gré à Saint Estienne Pasquier d'avoir montré icy (comme ailleurs) la gentillesse de son esprit, en ramassant de nostre histoire et le premier usage de parlement, et le temps qu'on le tenoit, et les causes pour lesquelles il fut institué premierement, et pourtant je renvoye le lecteur au livre tres docte de ses recherches de la France⁴⁵², affin qu'avec les raisons de ce gentil* patron, il n'azarde* ce gros* esprit qui ne dit ny ne fait sinon ainsi qu'un autre le pousse, et qui s'est trompé en ce qu'il a veu en Cesar que les Gaulois (ainsi qu'on disoit, car le Romain ne l'ose asseurer) apprennent jadis les sciences des Insulaires de la Grande Bretagne : et a conclud que és* derniers temps la façon de Parlement ou assis ou ambulatoire, nous avoit esté eslargy* de l'invention Angloise, comme ainsi soit que noz premiers et plus anciens peres nous en ayent montré la forme, et que depuis les François, avant que l'isle Angloise eut ce nom, ny fut en liberté, usoyent de ces assemblées pour traiter des affaires du Royaume. Et posé le cas que la discipline des Druides fut sortie des Bretons, encor l'assemblée pour les jugemens n'a point issue d'eux au moins que nous puissions recueillir par aucune histoire Angloise quoy qu'il y en ayt de bien fabuleuses. Et si les Gaulois passoyent en ceste isle pour y apprendre quelque cas, assurez vous que c'estoit pour y puiser les sciences obscures, veu que là, comme au reste des pays Septentrionaux l'art de Zoroast et sorcellerie y estoit pratiqué merveilleusement. Car quant aux lettres, si nous croyons Berose, les Saronides les avoyent introduites en Gaule, et les Druides usées et enseignées ains* qu'il soit memoire que l'isle Albion fut seulement recognëue et ainsi Cesar pour ceste fois ne sera creu en chose de laquelle aussi il parle si froidement qu'il s'en raporte à l'opinion, et ouyr dire⁴⁵³, joint que le mesme parlant de l'origine de ces Insulaires, ne fait conscience de dire que ceux qui habitoient pres la marine, avoyent leur origine des Gaulois Beliques au Beauvoisi, qui passans en l'isle pour butiner*, s'y estoient arrestez et y avoyent cultivé les terres⁴⁵⁴. Et Bede homme Anglois ne peut taire que la Gaule ne soit celle qui a peuplé la grand Bretagne, parlant ainsi : Ceste isle eust dès le commencement les seuls Bretons pour habitans, desquels aussi elle prist le nom : lesquels (ainsi qu'on tient) passans de la terre (173b) continente nommée Armorique en la grand Bretagne, se feirent seigneurs des parties les plus tirans sur le midy* d'icelle⁴⁵⁵. Ainsy les Gaulois plus anciens n'est vraisemblable, qu'allans peupler une Province d'hommes, ne la foisonnassent* aussi des choses qui sont dignes de l'homme, et necessaires, et à la vie, et à la police* : soit dit cecy en passant.] Les Druides ne se mesloyent point de la guerre, ny

Commentaire [E-B1439]: Erreur de Boesme au ban.

Commentaire [E-B1440]: Estienne Pasquier liv[re] 2. cha[pitres] 1. et 2. des recherche[s].

Commentaire [E-B1441]: Cesar pensoit que les Gaulois tinssent les lettres des Bretons.

Commentaire [E-B1442]: Insulaires de la grand Bretagne sorcier.

Commentaire [E-B1443]: Voyez Berose en quel temps il met Saron et Druys Roys de Gaule.

Commentaire [E-B1444]: Cesar 5. de la guerre Gallique.

Commentaire [E-B1445]: Bede histor[ien] eccles[iaste] livr[e] 1. chap[itre] 1. Albion isle nommé Bretagne des Bretons de la Gaule.

7225 n'estoyent contrainct à conferer* ou payer tribut comme les autres. Quiconque vouloit estre receu en leur compaignie, et attaindre la perfection de leur science, falloit qu'aprinst plusieurs milliers de vers par cœurs, tellement qu'il y en avoit plusieurs qui demouroyent vingt ans avant que sçavoir ce qui estoit necessaire d'entendre, d'autant qu'il n'estoit point permis d'escire rien appartenant à ceste cognoissance, qui peut appartenir et toucher à l'exercice de la memoire, et autorité de ceste discipline. Le reste des Gaulois en ce temps là avoyent les lettres Grecques en usage. Ces Druides avoyent opinion que les ames estoyent immortelles, mais qu'elles passoyent d'un corps en autre : et par ce moyen ostans toute crainte de mort au cœur des Gaulois, ils les rendoyent plus hardys à s'exposer à tout peril et hazard. Ilz disputoyent plusieurs choses sur le cours des Astres, de la grandeur du monde, et estendue de la terre, de la nature, et estre de chascune chose, et de la puissance des Dieux : estimans le monde eternal, et que l'eau, et le feu, se surmontoient* reciproquement, et à diverses fois l'un l'autre. [Je ne veux omettre ce que Pline dit de ces Druides en son histoire naturelle : Les Druides (dit-il) n'ont rien en si grand estime, ni qu'ils pensent plus sacre que le Guy qui naist és* arbres, et que l'arbre mesme où il s'engendre pourveu que ce ne fust un chesne : et pour ceste cause eslisoyent ils les forestz de chesnes, ne faisans aucun sacrifice sans avoir des rameaux et fueillages de cest arbre. De sorte pour ceste seule raison suyvant l'interpretation Grecque, on les apelloit Druides, du mot δρῦς, qui signifie chesne : jaçoit* que les Grecz anciens baptisoyent de ce nom toute espece d'arbre : Quoy qu'il en soit, ces gens estimoyent que tout ce qui naissoit en ces arbres, estoit envoyé du Ciel, et que Dieu avoit choisy cest arbre et avec grand ceremonie, et superstition y trouvens le Guy, ils le recueilloyent : et sur tout observoyent ils la Lune sixiesme, qui estoit commencement et de moys, et d'année entre eux, et du siecle au bout de trente ans, ayant assez de force, et n'estant plus en sa moitié. Et appelloyent encor la sixiesme Lune tout guerissant et voulans sacrifier, ayans premierement dressé un beau, et grand appareil* de viandes* sous les arbres, ils empoignoyent deux Thoreaux* blancz, ne faisans que aboutir les cornes.

7245

7250

Le Prestre affublé d'un abillement blanc, ains* que sacrifier montoit sur l'arbre porte-Guy, et coupoit ce rameau tant cherché avec une faucille d'or, lequel on recevoit en un Hoqueton* de blanche couleur : Ce fait la victime estoit occise, et immolée, prians Dieu de prosperer* ce present à ceux à qui il avoit d'en faire largesse. Veu qu'ils pensoyent que par ceste façon leurs troupeaux fussent renduz fertilles, et que le Guy estoit le souverain remede contre toute sorte de venim*, et poisons, si grande souventesfois est la superstition des hommes en choses frivoles, et de nulle consequen(174a)ce⁴⁵⁶. Je laisse à part les œufs des serpens ensorcellez par ces Druides, valans contre le fer à la guerre, et aydans à avoir victoire

7255

Commentaire [E-B1446]: Druides imitateurs de Pythagore, ou luy d'eux.

Commentaire [E-B1447]: Disputes esuelles les Druides s'exerçoyent.

Commentaire [E-B1448]: Pline dernier ch[apitre] du 16. liv[re].

Commentaire [E-B1449]: Guy est une sorte d'excrement des vieux arbres ayant la feuille comme un olivier.

Commentaire [E-B1450]: Superstition des Druides à cueillir le Guy.

Commentaire [E-B1451]: Œufs charmez pour avoir victoire.

de son ennemy : veu que le mesme Pline dit qu'un chevalier Romain fut tué par Claude Neron à Rome, d'autant qu'on luy trouva un de ces œufs charmez en son sein⁴⁵⁷. Ces Druides à cause qu'on tenoit qu'ilz immoloyent des hommes à leurs Dieux furent ruinez (comme dit Pline) par Tibere Cesar successeur d'Auguste, suyvnt l'ordonnance du Senat⁴⁵⁸ : mais Suetone refere ceste ruine souz Claude Neron, et dit que pour ce fait les Gaulois se mutinerent contre l'Empire⁴⁵⁹.] L'autre sorte d'hommes (selon Cesar) honorez en Gaule estoient les Chevaliers, qui furent les plus devotieux de tous les autres, mais quand ils tomboyent en quelque perilleuse maladie, ou se voyent exposez en quelque danger, secouruz de ministere des Druides, ils immoloyent un homme pour leur salut, et convalescence. D'autres avoyent des simulachres d'une monstrueuse grandeur qui estoient faitz, et entretissuz d'osier en forme de treillis* et claias*, dans lesquels ils mettoyent plusieurs corps vifs ensemble, qu'ils faisoyent brusler cruellement faisans mourir les larrons, et autres convaincz de quelque grand meschanceté, ilz estimoyent ce supplice aux Dieux tres agreable⁴⁶⁰. Or Mercure estoit celuy que ilz avoyent le plus en reverence, l'estimans, et preschans, l'inventeur de toutes les sciences le guide des voyes et chemins, et celuy qui aidoit fort les hommes à gagner, et proffiter en quelque affaire qu ce fust. Allans en guerre ilz voüoyent à Mars tout ce qu'ils prendroyent en la bataille, et voioit on en plusieurs villes de grans tas et monceaux des despouilles des ennemys qu'ils avoient vaincz en guerre. Si quelqu'un fraudoit, ou cachoit tant peu soit de la proye, il en estoit puny tres rigoureusement⁴⁶¹. Ce peuple eut opinion d'estre descendu de Dis Saturne, qui estoit cause que ilz commençoient les festes dès la nuit precedente le jour de la solennité*, estimans que à Dis fut la nuit consacré⁴⁶². Les Gaulois ne souffroient* point qu'on amenast leurs enfans en leur presence, qu'ils ne fussent grands et prests à porter les armes, estimans chose mal seante que le fils encor enfant, assistat en la presence de son pere⁴⁶³. Autant d'argent que le mary recevoit du dot de sa femme, il esgalloit la somme en nom de douaire par l'estimation d'autant de son bien qu'il conferoit* et mettoit en commun, et ce qui sortoit de prouffit de ceste communauté, estoit gardé diligemment pour celuy qui survivoit à sa partie luy servant d'heritage : neantmoins le mary avoit puissance de vie et de mort sur sa femme, tout ainsi que sur ses enfans. Si une femme estoit attainte* d'avoir empoisonné son espoux, les parens du mary la tourmentans cruellement, la faisoit brusler toute vive⁴⁶⁴. Aux obseques des hommes illustres, on avoit coustume de brusler tous les plus precieux meubles du defunt avec son corps, voir les bestes mesmes. Et avant que Cesar eust assujetty le pays, encor brusloit on et les tenans terre et les esclaves des seigneurs qu'on mettoit en sepulture⁴⁶⁵. Ez* citez bien policées*, il y avoit plusieurs des principaux qui avoient charge de la police* et gouvernement, eslisans dès le commencement un chef annuel,

Commentaire [E-B1452]: Druides exterminés et par qui. Pline li[vre] 30. ch[apitre] 1. Suetone en la vie de Claude Neron.

Commentaire [E-B1453]: Noblesse Gauloise fort devotieuse de tout temps.

Commentaire [E-B1454]: Celie Rhodig[in] li[vre] 18. ch[apitre] 11. Polybe. Cruel sacrifice des anciens Gaulois.

Commentaire [E-B1455]: Dieux adorez des Gaulois. Hese, et Theucate, à sçavoir Mars et Mercure. Despouilles dediées à Mars, par les Gaulois.

Commentaire [E-B1456]: De ce Dis voy Berose qu'il appelle Samothée.

Commentaire [E-B1457]: Droit de communauté en mariage entre les anciens Gaulois.

Commentaire [E-B1458]: Puissance des marys sur leurs femmes et enfans.

Commentaire [E-B1459]: Ceste loy estoit aussi pratiquée à Rome dès Romule.

Commentaire [E-B1460]: Obseques cruelz des Gaulois semblables à ceux des Scythes.

Commentaire [E-B1461]: Princes jadis annuels en Gaule.

7295 tout ainsi que pour la guerre les generaux estoient esleus par la multitude. [Quand il dit qu'ils
 eslisoient un chef, cela n'oste pas la juridiction des roiteletz* tels qu'estoient ceux des (174b)
 Senonois, Heduens, Auvergnaz, et Berruyers, mais parle de celui qui avoit souveraineté és*
 choses du public estat des Gaules par l'autorité du peuple, sous le nom duquel se faisoient, et
 les levées et les assemblées.]

7300 Si quelqu'un avoit quelque avertissement des voisins sur le fait touchant le public,
 il le devoit faire entendre au Magistrat, lequel selon que bon luy sembloit, et que le cas le
 requeroit en celoit une partie, et du reste il en falloit faire le raport en la publique assemblée
 des estats : d'autant qu'il n'estoit permis à aucun de parler des affaires communs, sinon
 devant tout le monde. Et celui qui venoit le dernier au Conseil estoit occis sans aucune
 misericorde. Ceux qui faisoient bruit, ou suscitoient trouble en l'assemblée, un officier et
 7305 sergent venoit à eux l'espée nuë au poing, et leur commandoit les menaçant de faire silence,
 que s'ils ne cessoient, il usoit de pareil commandement jusqu'à la troisieme fois : puis
 continuant l'autre en son opiniastrie*, l'officier luy coupoit une si belle piece de son habit
 que le reste luy demouroit inutile⁴⁶⁶. Les Magistratz estoient parez d'ornemens d'or, ayant
 des chesnes d'or au col, et des bracelets aux bras et és* doigts de beaux anneaux et fort
 riches⁴⁶⁷. Le peuple portoit des sayons, et casaques, et par-dessus quelques manteaux si cours,
 7310 qu'à grand peine leur pouvoient ils couvrir la moitié des fesses. [Et c'est pourquoy Strabon
 dit qu'ils avoyent de fort longs haults de chausses, et tient que ces manteaux si cours estoient
 faits à manches, et fenduz par le devant comme la robe, ou togue* Romaine.] La laine de
 laquelle ils faisoient leur drap estoit aspre et le poil long, de laquelle ils faisoient leurs habits
 veluz, et d'aucuns* en avoyent de mesme parure, mais faits et tissuz à l'eguille. [Et quoy que
 7315 (comme dit Ammian) leurs habits fussent de peu d'estoffe*, si estoient ils nets et propres en
 iceux, et sur tout les dames, et donne cest avantage sur tous les Gaulois, à ceux de
 l'Aquitaine⁴⁶⁸.]

7320 Ils nourrissoient soigneusement leur chevelure, grands, et bien proportionnez de
 corps, blancs de couleur, et les armes proportionnées selon la stature, une grand espée pendant
 au costé droit, un long bouclier et escu*, la pique suyvant la grandeur de l'homme qui la
 manioit. Quelquefois ils s'aidoyent des arcs, mais ils ataignoyent plus asseurement au but
 avec les dardz desquels ils s'aidoyent allanz à la chasse : et peu d'entre eux se soucioient de
 fondes* ou massues de boys allans en bataille⁴⁶⁹.

7325 [Et leur principal habit estoit celui qu'ils nommoient Bracces, qui n'estoyent pas
 simplement ce qu'on appelle à present braies, qui ne couvrent que les parties honteuses : ains*
 un abillement fait comme la chemise leur allant dès les espauls, et estomach, jusqu'aux

Commentaire [E-B1462]: Police Gauloise.

Commentaire [E-B1463]: Ce qui s'ensuit est de Strabon .4.

Commentaire [E-B1464]: Strabon attribue ceste magnificence aux Druides.

Commentaire [E-B1465]: Habits des Gauloys, voy Tacite liv[re] 18.

Commentaire [E-B1466]: Ammian li[vre] 15.

Commentaire [E-B1467]: De l'armure des Gaulois, voy Polybe 2.

Commentaire [E-B1468]: Quel estoit l'habit nommé Bracces.

genoux, qui leur couvroit les parties, et membres que nature commande de tenir secretz et cachez. Oyons sur ce propos **Pomponie Mele**. Les Sarmates (dit-il) portent les Braces par tout le corps, lequel ils en couvrent tout sauf la face et la veuë⁴⁷⁰ : et **Tranquille** parlant de la conjuration faite contre Cesar, dit : Cesar mena des Gauloys en triomphe, lesquels arrivez à la court laisserent leurs braces, et prindrent la robe frangée de laquelle usent les Romains⁴⁷¹ : et Tacite dit que les Colonies, et citez Municipales des Romains s'offensoyent de Cecinne d'autant qu'il portoit un Hoqueton* bigarré de couleurs, (175a) et s'estoit vestu des Braces vestement propre des barbares. Et affin que je ne sois trop long, qui voudra voir mieux à son aise, et armes, et dexterité, et façon de batailler des anciens Gauloys, qu'il lyse **Tite Live**, quoy que mal affectionné* à la nation, **Cesar** en ses Commentaires, et **Tacite** en l'histoire d'**Auguste** : mais sur tous Polybe s'y est arresté le plus curieusement, jaçoit* qu'il parle tousjours au grand avantage des Romains⁴⁷² : Les passages desquelz je laisse de vous amener mot à mot, me suffisant de vous en donner le goust, et rechercher* l'antiquité des nostres non encore espluchée* par nous, qui en laissons la gloire aux estrangers, et l'honneur à ceux qui s'enrichissent de noz despouilles.] Les Gaulois couchoyent sur belle terre pour toutes delices et banquetans s'asseoyent sur du fouairre* : ilz acoustroyent avec les laitages grand diversité de viandes* et mets, usans de plusieurs sortes de chair, mesmement de porceau et frais et salé. Ilz nourrissoyent aux champs grand quantité de pourceaux, excedans tous autres en grandeur, force, et legereté de course, de sorte que ceux qui se rencontroyent en ces troupeaux sans y penser, n'estoyent en moindre danger que s'ilz fussent tombez en quelque escadron* de loups affamez : et estoit telle l'abondance du bestail à corne en Gaule, et de la porcherie que et Rome, et la plus part de l'Italie s'en fournissoyent de lards et nourriture. Ils bastissoyent leurs maisons de charpenterie et bardeaux en forme de voulttes, et icelles fort grandes, avec des ouvertures et croisées. Tous en general estoyent farouches, mais d'une naïve* simplicité, ayans plus de force et adresse que d'avis*, conseil, ou prudence en guerre, et estans plus soigneux des combats que de la culture et labour des champs. Les femmes si fertiles que le seul païs Belgique pouvoit jadis envoyer à la guerre 300000. combatans et d'avantage : victoire certes à qui la gaignoit fort plaisante et joyeuse, mais effroyable aux vaincus. S'en retournans du combat ilz mettoyent au col de leurs chevaux les testes de leurs ennemys par eux occis en bataille, et les portans en leurs maisons les pendoyent, ou affichoyent en des pieux et poteaux pour servir de parade et monstre aux passans. Mais ayans massacré quelque illustre homme ennemy, ilz mettoyent les testes en des vases et estuys precieux de Cedre, pour les monstrier à ceux qui les visitoyent, et n'eussent quitté ce thesor* pour rançon ny somme d'or quelconque. La coustume ancienne et naturelle de ce peuple, estoit de porter l'or

Commentaire [E-B1469]: Pomponie Mele.

Commentaire [E-B1470]: Suetone en la vie Cesar.

Commentaire [E-B1471]: Tite Live déz la cité bastie, et liv[re] 8. de la 4. dec[ade].

Commentaire [E-B1472]: Cesar 2. et 5. de la guerre civile.

Commentaire [E-B1473]: Tacite 3. Appian Alexan[drin] livr[e] 5. des guerres civiles.

Commentaire [E-B1474]: Gaulois riches en bestail.

au col, aux bras, et aux mains, et en recamer* et broder leurs habillemens. Voulans avoir presage, ou divination sur quelque evenement, ils tourmentoyent l'homme destiné pour estre sacrifié à grands coups qu'ilz luy donnoyent sur le doz, et selon les mines, et contenance qu'il tenoit fust estant impatient à souffrir*, ou se tourmentant pour l'indignité du supplice, ilz prenoyent l'occasion* de leur prediction et augure. Ilz avoyent encor d'autres façons d'imoler et offrir les hommes en les massacrant : car ilz en tuoyent les uns à coups de flesches, et puis les pendoyent en leurs temples : d'autresfois ilz faisoient une statue et effigie de foing lié, et plein de boys combustible, dans laquelle ils mettoyent grand nombre de bestes et d'hommes, et en faisoient une cruelle et estrange* rotisserie de tout ensemble. Les Gaulois jadis, à cause de leur assidu travail et peine continuelle, estoient (175b) peu chargez de chair et fort maigres, et ausquels à grand peine voyoit on jamais le ventre enflé, car ils evitoyent la gresse de telle sorte, que les adolescens qui avoyent plus de largeur que ne portoit leur ceinture, estoient punis publiquement, comme s'estans trop donné d'aise et de bon temps. Au reste, la frequentation qu'ilz eurent avec les Romains fait un grand eschange de leurs façons de faire, et le temps correcteur de toute chose a changé le tout en mieux, et adoucist ce qui estoit de rude* et cruel en ce peuple tant illustre. [Lequel comme dit Strabon estoit simple, et sans aucune malignité de mœurs qui luy fut naturelle : estants irritez ilz s'assembloyent facilement, hommes ouvers et sans dissimulation, n'ayans rien pour secours en guerre que la force et hardiesse. Ilz se laissoyent aisément persuader, et escoutoyent volontiers ce qui leur pouvoit tourner à prouffit ayans l'esprit enclin aux bonnes lettres et disciplines, charitables au possible, comme ceux qui se douloyent* voyant quelque leur prochain offencé, et se montroyent enclins à luy donner secours⁴⁷³. Lysant cecy, ceux des anciens qui ont donné le nom de Barbare à noz peres Gaulois, qu'ilz regardent si la naïveté des nostres n'est pas plus louable que les ruses, finesses et tyrannies de ceux, qui s'estimoyent courtois et civils en pillant, ravageant, et ruinant tout le monde. Tant y a que ce furent les Gauloys qui receurent la foy souz les disciples des Apostres, et qui l'ont annoncée aux François usurpateurs des Gaules sur les Romains, desquelz il est desormais temps que nous tenions propos.]

Commentaire [E-B1475]: Cecy est mesme que ce qu'il a dit cy devant de la statue d'Osier.

Commentaire [E-B1476]: Gaulois jadis fort maigres.

Commentaire [E-B1477]: Vertus des Gaulois mentionnées par Strabon li[vre] 4.

Commentaire [E-B1478]: Gaulois receurent la foy, avant que les François entrassent en Gaule.

7390

XXX. Des François, de leurs mœurs, et origines, et comme ils se feirent seigneurs des Gaules. Chapitre 29.

D'autant que l'auteur que nous suivons est assez maigre parlant des François qui se sont rendus Gaulois, en habitant en Gaule, comme jadis les Galates furent nommez Gallogrecz, je suivray son stile* le traduisant pour puis apres m'escayer* à l'ayse sur un sujet tant agreable. Or voicy comme nostre recueilleur en discourt. Les Gaulois (dit-il) sont à present tres affectionnez* à la religion et pieté Catholique, ayans un Roy souverain duquel sont grandes les terres et seigneuries : et sollemnisent le mariage suyvant la forme, coustumes, et ceremonies d'Italie.

7400

Plusieurs d'entre eux s'adonnent à l'estude des sciences et artz liberaux, et sur tout y fleurist la sainte Theologie : ce qui se voit facilement en celle celebre et fameuse université de Paris, laquelle surmonte* facilement toutes les autres de l'univers. Les François sont en outre tres desireux des lettres Romaines, et taschent d'imiter l'eloquence et douceur des Latins, et ne mesprisent la cognoissance et de la langue et du savoir des Grecs.

7405

La justice et jugemens s'exercent par les Magistratz, mais c'est au Roy à les eslire et choisir. Ilz ont de bons hommes d'armes en guerre et de la fanterie* legerement armée, ont aussi des archers qui portent les arcz plus longs que les autres, et lesquels ne sont point de corne comme en Scy(176a)thie, et presque par tout l'Orient, mais sont faitz d'If, ou de quelque autre plus dure matiere. Leur armée est suyvie de grand nombre d'artillerie attellée, et

7410

mise sur des chariotz : et combatent plus par ordre qu'à escadrons*, ayans plus de cœur, et hardiesse que d'art en combatant, jaçoit* que ilz ne refusent le conseil, ny ne mesprisent les advis* concernans le fait de la guerre. Les heraultz d'armes sont entre eux honorez, comme ceux qui et durant la guerre, et durant la paix sont pres la personne du roy, prestz à executer son mandement*, et qui l'honorent, et reverent affectueusement et luy obeïssent d'un grand

7415

courage. La religion et sainte devotion par la France est fort grande és* Eglises et merveilleuse la majesté des Prelatz en icelle, l'autorité du clergé, et l'honneur que chacun luy porte : et la grande, et frequente melodie en psalmodiant, tellement que les accords de Musique, semblent estre propres et naturelz à ceste nation, éz* habits et chausseure on y voit

7420

un grand changement de nostre temps, et memoire : Car (comme dit Sabellique) moy estant petit enfant, il me souvient avoir veu tous les courtisans, s'ilz n'estoyent Ecclesiastiques, portans des casaquins à manches tous faitz à pliz et ondes depuis le hault jusqu'au bas, qui n'alloyent pas jusqu'au demy fessier, et enrichis de nerveures vers le colet, et autour des

Commentaire [E-B1479]: François ayment le sçavoir.

Commentaire [E-B1480]: Université de Paris la premiere de l'univers.

Commentaire [E-B1481]: Ce sont armes de vieille guerre.

Commentaire [E-B1482]: Heraultz d'armes.

Commentaire [E-B1483]: François fort religieux.

Commentaire [E-B1484]: François variables en l'abillement.

7425 espales : les souliers par le devant estans pointus, et ayans une corne de demy pied de long
 telz que on les voit és* tapisseries, leur bonnet long et fait aussi en pointe. Tout est
 maintenant à rebours, car la pointe du soulier est large comme le pied d'un ours, et au talon si
 bas qu'à grand peine le pied y peut avoir tenuë. L'habillement plus long et large qu'au
 paravant, descendant jusqu'à demy cuisse, les manches longues et fendues d'un costé, avec
 quelque deschiqueture, et des bandes de soye de diverse couleur et cousues à travers ces
 7430 taillades : le chapeau large et le plus souvent de couleur d'escarlate : mais le bonnet plus large
 et mal seant à la teste, comme ainsi soit que au reste il n'y ayt rien plus propre ny gentil* en
 son vestement que le François. Ceux de nostre país (poursuit Sabellique) ces ans passez
 furent desireux grandement d'imiter ceste façon Française, et s'y façonnerent si bien que par
 toute l'Italie chacun se vestoit à la mode du François, qui estoit un asseuré presage du
 7435 mal'heur qui nous advint bien tost apres. Les femmes n'y ont guere changé la maniere de
 s'abiller du passé. Or Baptiste Mantouan décrit le país Gaulois par ses vers en ceste sorte.

Gaule n'est point de terre une petite part

Ains de grand estendue : à l'Espagne a regard*

7440 *Vers le soleil couchant, mais ell' voit l'Italie*

Où le soleil se leve, à la mer se marie

Vers l'Austre chaleureux, et vers Septentrion

Au profond Ocean, où son impression

Borée va traçant, et l'hiver sa froidure

7445 *La Gaule aussi du Rhin la voisine demeure.*

Terroir bien foisonné* en hommes genereux (176b)*

En semences et fruits, en bestail plantureux

Lequel va repaissant par les préés herbues,

Et parmi les hauteurs des roches non tondues,

7450 *Ce pays on ne voit à la peste sujet,*

N'y a l'air corrompu, et mortel, et infect

Ainsi qu'il en advient aux peuples de l'Afrique

Le froid n'y est tousjours, ainsi qu'au pole Artique

*Ny l'ardeur du soleil les offence à meschef**

7455 *Ainsi que l'Indien bazané sent son chef*

Aggravé de l'ardeur du chault, qui ses semences

Et ses champs va gastant : les nuitales plaisantes

Commentaire [E-B1485]: Il entend du passage de Charles 8.

Commentaire [E-B1486]: Baptist[e] Mantouan livr[e] 2. de son Denys.

Commentaire [E-B1487]: Louange du pays Gaulois.

*N'y sont durant six mois au secret de l'obscur
Ainsi que dessous l'ourse, en sent bien la rigueur*

7460 *Et la terre, et la mer devers l'incogneue isle,
Ditte des anciens la tres lointaine Thile :
Ell' ne ressemble encor l'Egypte où le grand Nil
Le tout change en marests : ains* tout y est fertile,
Le ciel doux et serain* et la terre plaisante*

7465 *En herbes et en fruits en tout temps abondante.
Puis apres ajouste.*

Les Gaulois sont pourveus d'un vif entendement

*Le corps blanc en couleur, parquoy semblablement
De ceste grand blancheur encor le nom il porte,*

7470 *Le taint des femmes est empourpré de tell' sorte
Qu'un vermillon Tyrien, et Paphienne blancheur
Semblent de leur beauté parfaire la couleur
Ce peuple est tousjours gay, allegre et se delecte
En dances et chansons, à rire, et faire feste :*

7475 *Enclin est à l'amour, et aux banquets enclin :
Mais ains* que faire cela, au service divin
Il se presente et va : ce peuple n'est propice
A souffrir* le dur joug d'un esclave service
Amy de liberté, l'hypocrisie il fuyt*

7480 *Et de haine de mort les faintes il poursuit
En parole il est franc, ainsi qu'en est l'usage
A tout homme bien rond et libre personnage
Et ne peut compatir avecques les fascheux**

7485 *La chasse est son plaisir, le vol, et les beaux lieux
Des campagnes, des monts, des lacs et des rivieres
Où chassant se deduit en cent et cent manieres :
A la guerre ils sont nés, et c'est tout leur souhait
Et de piquer chevaux un chacun d'eux se plaist :*

7490 *Le plaisir des François sont corselets* et lances
Arbalestes, espieux : et pour leurs grands plaisances,
Ils dorment à l'abry du nocturne croissant*

Commentaire [E-B1488]: Louanges
des hommes de Gaule.

Et n'ont aucun soucy qu'un soleil reschauffant (177a)

Leur bazane le taint, ny que de la poussiere

Ilz soyent tous ensalis, ceste belle maniere

7495 *Est leur soulas* aymé, et aymant de suer*

Sous le faix d'un harnois et long temps ahaner

Deffendant leur pays leurs parens, leur Province :

Et doux est le mourir, s'ils finent pour leur Prince*

Le Capricorne est cil des astres des hauls Cieux

7500 *Qui influe ce peuple et fort et gracieux*

Qui le fait inconstant et hastif de courage

Et de nouvelettez l'amy depuis tout aage,*

Si ajouster on doit quelque foy au pouvoir

Duquel on a voulu les estoiles pourvoir.

7505

Il ne sera point inconvenient de mettre icy le principal ornement de la France à sçavoir la court souveraine de parlement⁴⁷⁴, de l'origine duquel, et qui en fut l'auteur, il n'y

homme guere qui en rende raison autre que celle que j'ay ditte, receuë des Druides, et maintenuë par longs siecles jusqu'à nostre temps. Car tout ainsi que le conseil Druidien

7510 s'assembloit tous les ans à jour certain en lieu nommé au païs Chartrain : aussi jadis entre les

François ces assemblées et pour parler se faisoient au temps et lieu que le Roy ordonnoit en ceste sorte. De toutes les Provinces sujettes venoyent là des hommes sçavants en droit, et

pratiquiez es* loix municipales, et coutumes de chacun pays, esleus au paravant pour ce faire, lesquels faisoient droit à chacun, et voidoyent* les apeaux des sentences intergettées par les

7515 ordinaires et juges des moindres sieges. Mais d'autant que ceste façon de faire estoit

incertaine le siege de ce parlement ambulateur fut assis*, et arresté à Paris, et là ordonnez des juges perpetuelz qui ordonnassent diffinitivement sur les differens des parties. Ceux-cy sont

quatre vingtz en nombre, ayants tous gages ordonnez du thesor* royal : et sont divizez en quatre chambres, divisées et separées l'une de l'autre, et chacune desquelles a son president.

7520 La grande est celle où il y a quatre chefs et presidentz et trente conseillers, qui oyent les

causes et jugent des differents et matieres verbales les delays et ce qui consiste sur le point du droict, les appellations et matieres sommaires sur les champs. En la seconde, et troiesme

y a pareil nombre de Conseillers, à sçavoir dix huit en chacune : et s'appellent des Enquestes, à cause qu'ils vuident* les procez apointez* en droit et instruits devant les juges subalternes.

7525 Les Conseillers de toutes ces Chambres sont partie lays* et seculiers, et en partie

Commentaire [E-B1489]: François sujets au signe de Capricorne.

Commentaire [E-B1490]: L'origine du parlement incertaine aux estrangers.

Commentaire [E-B1491]: Parlement jadis ambulateur.

Commentaire [E-B1492]: Parlement arresté à Paris.

Commentaire [E-B1493]: Chambre des enquestes.

Ecclesiastiques, ayant chacune chambre quatre presidents, lesquels à certains jours prononcent leurs sentences chacun tenant le siege, et s'appellent arrestz, c'est-à-dire chose ferme, stable et assurée, et de laquelle il n'est point permis d'appeller en sorte quelconque.

7530 **Ceux qui sont condemnez en celle Court, payent l'amende de 60. livres tournois et quelquefois d'avantage,** mesme où il suppose erreur, car alors avant que d'estre receu à rien dire contre les arrests, il fault consigner doublement la somme susditte.

Commentaire [E-B1494]: Amendes du palais.

La quatriesme chambre est de ceux qu'on apelle **les requestes du Palais,** (177b) lesquels ont cognoissance sur ceux qui sont privilegez et qui sont à la suite et service du Roy,

Commentaire [E-B1495]: Requestes du Palais pour qui instituées.

7535 n'y a que six Conseillers desquels on peut apeller au Parlement. En la decision des choses plus importantes, et où gist quelque grand difficulté : **Les Chambres toutes assemblées en font le vuidange*** comme aussi on les unist et convoque lors qu'il fault traiter des affaires du Roy, **et de tout le Royaume :** entant que guere rien ne se fait que par l'ordonnance et arrest de ce Senat.

Commentaire [E-B1496]: Quand les Chambres s'assemblent.

7540 **La Court souveraine, a pour assesseurs et compaignons les 12. pairs de France et les maistres de requestes de la maison du Roy, lesquels tiennent au siege le premier apres le President de la premiere et souveraine Court du Royaume :** d'autant que ceux-cy ont esgalle puissance que les Pairs **éz*** droits de regalle, et causes desdits pairs, lesquels furent jadis choisis de la noblesse pour assister au Roy douze en nombre : à sçavoir trois Ducs

7545 Ecclesiastiques de Rheims, Laon, et Langres : trois Comtes Evesques, qui sont Beauvois, Noyons et Chaalons : six seculiers et lays*, les Ducs de Bourgoigne, Normandie et Aquitaine, les Comtes de Flandres, de Thoulouze et de Champagne.

Commentaire [E-B1497]: Qui sont ceux ausquelz est loisible s'asseoir avec messieurs de la court. Douze pairs de France.

Ces douze (ainsi que dit **Robert Gaguin**) Charles le grand fut le premier qui les institua, et les menant avec luy en guerre les nomma Pairs, à cause qu'ils avoyent avec luy

Commentaire [E-B1498]: Robert Gaguin és Annales de France.

7550 esgalle puissance : et voulut qu'ils ne fussent jugez par autre que par la court de Parlement, et qu'ils assistassent au sacre et couronnement du Roy : et telles furent et sont encor les mœurs et façons de vie des Gallo-François, telles leurs fameuses coustumes.

7555 [Voyez avec quelle naïveté nostre auteur a espluché* la France, et combien legerement il s'est passé, et de leurs mœurs, et de leur origine, laquelle il nous fault chercher* diligemment, et veritablement, laissans les fables*, et songes de Troye, et les mots cabalisez*, mais apuyans simplement nostre dire sur l'autorité des anciens, et mesme de ceux qui ont esté du temps mesme que les François se vindrent mesler parmy les Gaulois, et s'en feirent les maistres, et occuperent leurs terres, non qu'ils abolissent les maisons et races illustres, qui dès ce temps là encor germans, ont estendu leurs racines heureuses jusqu'à nostre temps : Ce que

7560 (s'il plaist à Dieu), nous discourrons quelquesfois, deschiffrans en nostre langue la vraye, et parfaite histoire de toute la France. Le nom François donc, tout ainsi que il est incogneu par ceux qui entre les anciens ont escrit l'histoire, ne fault s'estonner s'il y a de la difficulté à trouver l'origine premiere de ceste nation, le nom de laquelle n'est mis, ny marqué par les auteurs que depuis que le sauveur vint au monde, pour avec l'effusion de son sang purger et racheter l'humain lignage. Et ayant fait diligente recherche* de cecy, je ne puis me garder de getter en arriere ces fabuleux* qui forgent des Troyens, des Francions, et ne sçay quelles autres Chimeres en l'air, puisées des resveries de quelque cerveau vuide. Car s'il est ainsi que ce Francion eut esté, que il se fut ainsi pourmené que noz compteurs* le paignent : est-il possible que tant de bons auteurs qui ont parlé de moindres choses, eussent oublié ce peuple fugitif de Troye, et ceste race de Hector sans faire quelque me(178a)moire ? Mais il est aisé de trompé ceux qui prennent plaisir que on leur donne la baye* : et pour ne sembler sortis, nés, et accreus tout à un coup, et (comme un Potiron) en une nuit, on nous est allé faindre des antiquitez, et bastir un Franc eschappé aux Grecz, pour sur la fin des siecles venir donner loy à la Monarchie Gauloise⁴⁷⁵.

7575 Je suis marry que Gregoire de Tours se soit laissé aller en ceste opinion⁴⁷⁶, et que presque tous noz Annalistes suyvent Jean le Maire⁴⁷⁷, illustrant avec des mensonges la verité assez clere de soy mesme de l'histoire des Gaules. Pour parler en somme, je ne veux recevoir, que le François soit sorty de Troye⁴⁷⁸ : soit qu'il me fasche qu'un si vaillant guerrier refere son origine à un peuple des plus effeminez de l'Asie, ou que je sois marry que d'une poignée d'hommes on nous peuple toute l'Europe : mais la plus grand raison qui me meut est ceste-cy, qu'il n'y a auteur approuvé qui en face foy, ou qui me marque le temps de telle migration, ny en quelle saison, ou comment les François prindrent ce nom de l'heritier de Troye. Et lisant les recherches* du seigneur Pasquier, me suis grandement esjouy* que un naturel* François fut de mon advis*, qui, quoy que sujet du Roy de France, si ne suis-je pourtant sorty de ce costé, ains* pense avec ceux de mon païs avoir source des Goths usurpateurs jadis et de Languedoc, et de Gascoigne : toutesfois suis-je soigneux du loz François, et ayme mieux le recognoistre pour Scythe, ou Germain, que pour Troïen, comme aussi la plus part des Alemans ne font conscience de confesser d'avoir pris origine de Gaules, ainsi que avons disputé au chapitre precedent. L'origine donc Française, afin que je parle avec les anciens, sans courir aux reins de Priam, ny aux ruines de Troye, est de la Germanie ainsi recogneuë par les bons auteurs : et soit qu'ils soyent les Sicambriens qui sont aussi Germains, et se tenans le long du Danube, ou Cymbriens, depuis Teutons, si apert il que tousjours la Germanie les a produits. De cecy oyons parler Agathie auteur Grec, et qui vivoit de temps

Commentaire [E-B1499]: Le nom François incogneu aux anciens.

Commentaire [E-B1500]: Fable que les Troyens soyent sources des François.

Commentaire [E-B1501]: Gregoire de Tours suy le commun erreur.

Commentaire [E-B1502]: Jean le Maire en ses illust[at]ions de Gaule.

Commentaire [E-B1503]: Agathie livr[e] 1. de la guerre Gothique.

premier des François, car voicy ce qu'il en dit en sa guerre Gothique, et faisant mention de
 7595 l'alliance que les Gothz taschoyent de faire avec les nostres. Or est ceste nation Française
 voisine d'Italie et ayant bornes jointes aux limites d'icelle : les anciens toutesfois les dient
 estre Germains, ce qui est manifeste en cecy qu'encor habitent ilz autour du Rhin et tiennent
 les terres proches de ceste riviere possedans la pluspart des Gaules, non comme propre
 heritage, mais l'ayant occupée par force, et pour la tenir, et seigneurier* à l'advenir⁴⁷⁹. Oyez
 7600 que cestuy fait les François sortis de Germanie sans alleguer* rien des sottises, et fables* de la
 venuë de ce peuple des terres Phrygiennes. Procopie Grec aussi et grand amy de Bellisaire,
 qui vivoit du temps de l'empereur Justinian n'en dit pas moins, et en parle en ceste sorte,
 tenant propos de Vittige : il ne peut (dit-il) retirer vers soy ceux qui gardoyent les frontieres
 contre l'effort* et courses* des François. Or ces François jadis s'apelloyent Germains,
 7605 lesquels comme ils prindrent ce nom, et se feirent seigneurs des Gaules, je le deschiffreray
 bien tost apres.

Puis ajouste, le Rhin s'escoule et engoulphe* dans la mer, où à present y a de
 grands paluz* et marests, esquels se tenoyent les Germains premierement (178b) qui fut un
 peuple de peu d'estime, et lesquelz maintenant on apelle François. Et pour mieux specifier
 7610 que les François se tenoyent le long du Rhin il dit en un autre passage : Ce pendant les
 Wandalles qui se tenoyent le long des palus* Mëotides pressez de famine changerent de place,
 et se ruerent sur les Germains, que maintenant on apelle François, et tous ensemble passerent
 le Rhin, apellans à leur societé les Alans et les Goths, et sous la conduite de Godigisque ils
 prindrent la route d'Espagne⁴⁸⁰. Que voulez vous d'avantage ? Cestuy nomme Germains
 7615 ceux qui depuis portent le tiltre de François, sans qu'il die, ny la cause de ce nom, ny le temps
 qu'ils l'usurperent. Regardez aussi combien ce seroit s'abuser en l'histoire de dire qu'ils
 fussent ainsi nommez d'un Francion, veu que (comme j'ay dit) ce nom a esté ignoré jusqu'à
 ce que l'Empire Romain est venu à son declin, et cheute et que pas un de ceux qui ont escrit la
 vie des douze Cesars n'en fait mention quelconque, non plus que des Goths, Alans,
 7620 Bourguignons, Lombards et Normands, qui furent presque de mesme temps et volée.
 Toutesfois fault-il chercher* quelque occasion* de ce nom, veu qu'il n'est point imposé sans
 cause, et puis nous toucherons le reste de la matiere propre à ce nostre sujet. Estant cler que ce
 peuple est Cymbriens, ou Cymeriens, lesquels on peu plus vray semblablement dire Gauloys
 que Troyens, à cause des courses* Gauloises cy dessus alleguées*, encor voyons nous que le
 7625 nom François, quoy que corrompu, se trouve parmy les habitans de la Pannonie, car
 Ptolomée en sa Geographie les pose au païs septentrional d'icelle entre le Save, et le Danube,
 les apellant βρέγχοις, delaissez là par les Cymbres lors qu'ils feirent leur course* avec les

Commentaire [E-B1504]: Procopie liv[re] 1. de la guer[re] Gothiq[ue].

Commentaire [E-B1505]: Ces lieux estoient la demeure des Cimbres.

Commentaire [E-B1506]: Procopie liv[re] 3. de la guerre Wandalique.

Commentaire [E-B1507]: Ptol[omée] liv[re] 2. ch[apitre] 16. tabl[e] 5. d'Europe.

Gaulois en Grece, et despouillerent le temple d'Apollon en Delphe. Desquels Brences, ou
 7630 Frences, pour prononcer ainsi qu'il se tourne en nostre langue, **Strabon** dit que les
 Vindeliciens, et Noriques joints aux Brences qui se tenoyent aux montaignes, de tout temps
 faisoient des courses* en Italie, sur le pais Helvetien, sur les Boies, peuple d'entour de Seine,
 et sur les Germains. Ces Brences sortis des Cimbres, et Sicambriens Germaniques (car de la
 Sicambrie Ponthique, nul auteur n'en fait mention) ont depuis esté ceux qui ont envahy la
 7635 France orientale qu'à present on nomme Franconie. Qu'on voye si ce nom a quelque
 verisimilitude*, ou s'il se fault arrester à l'opinion de **Tritemie** qui dit qu'environ le temps que
 le grand Herode regnoit en Judée, il y eut un Roy des Sycambriens nommé **Francus**, de qui les
 François prindrent le nom : et lequel au mesme temps que nostre seigneur vint au monde
 courut et ravagea miserablement les Gaules : ou s'il fault s'arrester à ceux qui dient que le
 nom François fut imposé à ce peuple à cause de leur liberté et franchise long temps apres
 7640 cecy : car depuis le temps de ce Francus de Trithemie jusqu'à ce que les François furent
 cogneuz sous ce tiltre il s'escoula presque deux cens ans, et au reste les historiens parlans des
 courses* Alemandes en Gaule ne font mention aucune de ce Francus roy, ny moins des
 François, lesquels il apert avoir esté recogneus sous ceste apellation lors que l'Empire
 commença sentir son affoiblissement et descheute. **Qui me feroit plustost croire que ce nom**
 7645 **de Franc leur fut imposé, ou à cause de leur hardiesse et courage audacieux, ou pour le desir**
singulier qu'ilz avoyent de vivre hors la sujettion des princes estrangers plustost que (179a) de
 croire que Roy aucun Sycambrien eut causé le nom de toute une nation si magnifique*, et
 guerriere : mais sur cecy j'en laisse libre le jugement à chascun, puisque les auteurs, ne nous
 en donnent autre plus grande assurance, mais ce pendant voyons quand fut ce que les
 7650 Romains ouyrent parler des François et experimenterent la force de leurs courages. Sous les
 Empereurs Aurelian, Probe, Florian, et Procule, les François se desborderent, et furent
 cogneuz portans ce nom depuis tant effroyable à l'Empire : Qu'il soit ainsi Aurelian fut le
 premier qui eut affaire à eux, lors que ils taschoyent de passer le Rhin pour se ruer sur les
 Gaules, ce que **Vopisque** n'oublie point quand il dit : Luy estant Mareschal du camp de la
 7655 sixieme legion Gallicane à Maience, deffait les François, vagans, et ravageans toute la Gaule,
 qu'en ayant tué sept cens, et vendu trois cens au plus offrant et dernier encherisseur, on
 chantoit de luy ceste grande victoire à Rome. Mais **la deffaite des François** ne fut si grande
 qu'ilz ne se revoltassent de ses successeurs, Florian, Probe, et Procule, ce que le mesme
Vopisque tesmoigne, et sur tout parlant de Procule, il dit ainsi : Car non sans grand louïange et
 7660 honneur il abatist l'orgueil des Alemans, lesquelz encor en ce temps s'appelloyent Germains,
 et chassa leur Roy, qui combattoit en fuyant, et pillant voleusement les Provinces. Probe le

Commentaire [E-B1508]: Strabon 4. et 7.

Commentaire [E-B1509]: Tritemie abbé en sa Chronique.

Commentaire [E-B1510]: Francus songé des annalistes Alemans.

Commentaire [E-B1511]: D'où le mot François est venu.

Commentaire [E-B1512]: Vopisque en la vie d'Aurelian.

Commentaire [E-B1513]: François deffaits par Aurelian qui regnoit l'an de grace 276.

Commentaire [E-B1514]: Vopisque en l'histoire de Procul[e].

chassa bien loing, et pensant le Roy Alemant se joindre aux François pour avoir secours, desquels il se disoit parent, avoir pris d'eux origine, fut neantmoins trahy d'iceux, et vaincu, et occis par le Prince Romain. **Diocletian** qui regna quelque temps apres les susdits ne fut sans

7665 avoir meslée aux François desja cogneuz et de nom, et d'armes. Veu qu'iceux alliez des Saxons, ayans dressé* une armée navale vindrent courir jusqu'à Boloigne sur mer saccageans et ravageans toute la coste de Bretagne, Neustrie et Picardie, lesquels furent defaits par Constance Cesar qui fut pere du grand Constantin⁴⁸¹. Soubz lequel les François furent un temps recevant soulde de l'Empereur, et suivans sa court comme alliez et amys, et desquels il

7670 s'aidoit en guerre : car voicy comme **Ammian** en parle. Les François, dit-il, avoient vaillamment combatu pour la querelle de Constantin contre les complices et fauteurs de Licinie⁴⁸². Et en autre lieu il monstre quelle crainte le nom François donnoit à l'Empereur, disant : Cesar arrivé à Coloigne, ne bougea de là, jusques à tant qu'il entendit que la colere des Roys François se moderant, ilz avoient eu frayeur de son armée, affin que se posant

7675 obstacle contre eux, il fait ferme et stable la paix et repos de la republique⁴⁸³. En autre lieu il monstre qu'apres la mort de Julian, les Alemants s'espandirent par les Gaules, et soubz Gratian les Romains avoient alliance avec les François, et ausquels dès lors on donna quelques terres en Gaule le long du Rhin, les Empereurs ne pouvans plus se prevaloir de tant

7680 d'estrangers qui taschoient d'eschantiller les seigneuries et terres de l'Empire⁴⁸⁴. **Et toutesfois** n'entrent ils si tost en ce cartier de Gaule qu'à present on nomme France, ains* sous Arcadie et Honorie, ils vindrent saisir les villes de Trier, Metz, Toul, et Verdun, attendans le moyen que l'occasion leur offrit une plus gaillarde entrée, veu que deja les Bourguignons les

7685 ayans chassez d'alentour du Rhin, s'estoient faicts seigneurs de Besançon, Autun, Langres, (179b) Chaalons, et Mascon avec leurs finages*. Que serviroit d'esplucher* icy la contrainte des Empereurs de permettre la Province Gauloise à ceux à qui ilz ne pouvoient la nier, et moins s'opposer à la saisie, leur suffisant d'avoir des amys pour s'en ayder contre les autres qui vouloient s'enrichir des despouilles que les Romains avoient prises sur tout le monde ? Voyez là le nom François en force, les armes des Merovingiens redoutées, et la Gaule ostée aux Romains, qui en avoyent depossedés les Gaulois pour le rassasiement de leur extreme

7690 convoitise. J'eusse (peut-estre) mis fin à ce discours, si je ne me faschoy que l'Italien d'un sourcil orgueilleux, et parole peu courtoise appelle à tour de bras le François Barbare, comme ainsi soit qu'il n'est rien moins que cela, ce qu'aussi je veux prouver par l'opinion des Grecz qui donnent mesme, ou un pareil tiltre de Barbarie. Oyons **Agathie** avec quel respect parle du François, duquel voicy les parolles : Ils sont tous Chrestiens, et entre toutes les nations les

Commentaire [E-B1515]: Diocletian regnoit l'an de grace .290. Eutrope 9. et 10.

Commentaire [E-B1516]: Ammian 15. parlant de Malarique. François alliez de Constantin le grand.

Commentaire [E-B1517]: Ammian 16. parlant de Julian. Ammian 30. et 31.

Commentaire [E-B1518]: Blond decad[e] 1. livre 1.

Commentaire [E-B1519]: François chassez par les Bourguignons des Gaules.

Commentaire [E-B1520]: Agathie li[vre] 1. de la guer[re] Gothiq[ue].

7695 mieux sentans* de la religion : Ils ont des Evesques, et Prestres en leurs citez, et solennisent*
comme nous les festes.

Et quoy que nommez Barbares, si me semblent ilz bien complexionnez*, et de
bonnes mœurs, et gens d'un naturel fort courtois, et debonnaire, et n'ayans rien qui les face
7700 differer de nous, que l'estrange* façon de leurs habitz, et la rudesse, et aspre son de leur
langage, et lesquels certainement j'admire, loüe, et estime sur tous les autres, tant à cause de
leur naïfve* vertu, et bonté equitable, de laquelle ilz usent envers chascun, que pour la grande
concorde qui les tient unis, et alliez ensemble. Car jaçoit* que par cy devant, bien souvent, et
encore à present ilz ayent eu divers Roys regnans en mesme temps, et que leur royaume ayt
7705 souillé leur terre par le sang espandu de leurs prochains⁴⁸⁵. Ce bon Agathie, voyez quelles
loüanges escrit des François, et telles que le Romain en sa plus grande purité ne les merita de
sa vie, veu que jamais son Senat ne sceut souffrir* deux contendans*, non seulement deux
petits tribuns du peuple, sans querelle et effusion de sang : Cest Agathie vivoit du temps que
7710 noz roys ne faisoyent presque que naistre en Gaule, à sçavoir souz l'Empereur Justinian, qui
ayant esté chastié par les François fut contraint de faire paix et alliance avec eux, pour
deffendre la dignité de son Empire.

Est-ce Barbarie d'estre juste, courtois, bon Chrestien, uny en amytié, et ne faisant
tort à personne ? Est-ce estre Barbare que d'aymer sa liberté, et ne vouloir servir à Prince que
de sa nation, ainsi que le François a fait, n'y espargnant ny biens, ny vie, jusqu'à tant qu'il
7715 s'emancipa de la servitude Romaine au fil tranchant de son espée ? Est-ce avoir le naturel
farouche, que de si bien ordonner un estat, et police*, et luy donner fondement si solide que
depuis l'an quatre cens quarante sept, que Merovée entra en ceste Gaule, on n'a veu l'Empire
Français si estrangement* alteré que tousjours la ligne royale n'ayt esté en force, et que les
estatz ne se soyent formalisez* pour la conservation de la liberté publique ? Et à fin qu'on ne
7720 pense point que l'estat François soit quelque chose mal dres(180a)sé, qu'on voye la majesté
des Roys estre grande, honorée, aymée, servie et souveraine : Toutesfois la Monarchie n'y
estend pas si desreiglément ses appetitz qu'il n'y ayt des mordz pour la brider, et restraindre.

Regardez celle Aristocratie du grand Conseil et severité du parlement s'opposer à la
volonté du Princes, limiter ses fantasies*, et modifier les loix d'iceluy, qui sans telle censure,
7725 n'ont point de vigueur.

Regardez la submission du Roy, de souffrir* que le moindre d'entre le peuple agisse
contre luy par justice, et suyvre tout ainsi son droit devant le magistrat, comme le plus simple
Gentilhomme du Royaume. Qu'on advise si jadis les impositions, ny levées se faisoyent sans

Commentaire [E-B1521]: Vertus des
François racomptées par Agathie.

Commentaire [E-B1522]: Agathie
vivoit sous Justinian, environ l'an de grace
.540.

Commentaire [E-B1523]: François
ne pouvoient servir aux estrangers.

Commentaire [E-B1524]: Merovée
est le premier qui habita au pays à present
nommé France.

Commentaire [E-B1525]: L'estat
François composé de Monarchie,
Aristocratie et Democratie, courtoisie des
rois de France.

la volonté d'autres que du souverain, et on cognoistra que c'estoit à luy d'imposer, mais les
 7730 restrictions se raportoyent aux estatz, si la nécessité* n'estoit si urgente qu'on ne peut faire
 autrement que s'ayder de toute chose présentée. Et à dire la verité les Roys de France ont eu la
 courtoisie si familiere, que là où les autres se pensent rendre admirables* en ne se
 communiquant* point, ceux cy font l'estonnement de chacun conversans tousjours avec le
 peuple, et se monstrans familiers à tout le monde.

7735 Je feroy icy un long discours sur l'institution et des parlemens, et du Conseil, si
 d'autres n'y avoient mis la main plus heureusement et doctement que je ne sçaurois faire : Et
 entre autres Pasquier, qui y travaille avec une fort louable et diligente subtilité : toutesfois
 suis-je d'avis* que on ne rapporte point la court souveraine au Conseil des Druides, ou
 7740 assemblée des anciens Gaulois, lesquels (qui bien considerera Cesar en ses Commentaires) on
 verra estre esgalles et de mesme effaict, et que les Dietes Imperiales en Allemagne, et les
 estats generaux en France. Je discourroy aussi le droict des Ducz et Comtes jadis portans tiltre
 de chefs de limites et frontieres, si le lecteur ne pouvoit contenter son esprit és* livres des
 hommes versez en l'antiquité : Et par ainsi je reprendray le cours et de l'abillement et armeure
 ancienne du Sicambrien François, ses mœurs, loix, et coustumes, desquelles les aucunes nous
 7745 sont demourées en usage.

Les Roys anciens de ceste nation portoient tout ainsi presque la chevelure, que les
 femmes font à present : ce que je peux amener d'Agathie, auteur Grec, qui en parle ainsi :
 Car il n'estoit pas loisible* aux Roys et Princes des François de se faire tondre, ains* dès leur
 enfance ils nourrissoient leur perruque*, et de telle sorte qu'elle leur pendoit par derriere : car
 7750 par le devant ils la separoient çà et là, affin qu'elle ne leur couvrast la veue. Et veritablement
 ils ne portoient point les cheveux sans peigner, mal ageancez et confuz salement, comme les
 Turcs et Barbares, ny tenus sans aucun compte, et entrelassez, ains* les acoustroyent,
 polissoyent, et perfumoyent de divers genre de senteurs. Entant que cest ornement est le
 propre des Roys, et à eux seulz permis, estant le reste de ceste nation tondue, et non octroyé à
 7755 personne de porter longue la chevelure⁴⁸⁶.

Mais laissons le Grec Agathie pour ouyr ce que le bon Evesque de Tours Gregoire
 en dit parlant de Dagobert filz de Clothaire. (180b)

Dagobert ayant fait amas d'un grand ost*, et puissante armée, passa le Rhin, et
 marcha contre les Saxons, et eut journée avec eux, lesquelz combatans brusquement,
 7760 Dagobert receu un coup sur sa salade*, qui glissant luy coupa une partie de ses cheveux, que
 son page recueillit. Le Prince voyant affoiblir ses gens, et mal-mener par l'ennemy, dit à son
 escuyer : Prends mes cheveux coupez, et cours diligemment vers Monsieur mon pere, à fin

Commentaire [E-B1526]: Le Conseil des Druides n'estoit comme la Court, ains les estats du país.

Commentaire [E-B1527]: Ducz jadis chefs des limites, à present sont les gouverneurs.

Commentaire [E-B1528]: Agathie de la guer[re] Gothiq[ue].

Commentaire [E-B1529]: Roys de France jadis seuls portoient longue perruque.

Commentaire [E-B1530]: Gregoire de Tours en l'hist[oire] de France.

Commentaire [E-B1531]: François mis en destresse par les Saxons.

qu'il vienne à nostre secours, avant que l'armée soit toute en route : l'Escuyer passa les Ardennes, et vint jusqu'à la riviere, où le Roy Clothaire estoit ja* arrivé à grand suyte de gendarmerie : le messenger luy portant la nouvelle des angoisses de son camp, et luy monstrant les cheveux de Dagobert, le pere fut esmeu de colere les voyant, si que soudain* quoy qu'il fut nuit, il fait sonner le boute-selle, et passa hastivement le Rhin avec son armée. Voyez quel soing avoyent ilz des cheveux qu'une poignée de poil enflammast plus Clothaire, que le peril de son peuple⁴⁸⁷.

7770 Oyons Eghinart secretaire de Charles le grand sur ce propos encore. La race Merovingée, de laquelle les François avoyent de coustume de choisir leurs Roys, jusqu'à ce que Childeric fut déposé, et rendu moyne par le commandement du Pape Estienne, on estime qu'elle dure encor à present. Or jaçoit* que les Roys y regnassent, si est-ce qu'ils n'estoyent cogneuz que du seul tiltre royal, le reste du pouvoir, autorité, richesses, et majesté estant és*

7775 mains des maires du Palais, qui avoyent la sur-intendance de tous les affaires. Et n'avoit le Roy autre préeminence que de se dire tel, et porter les cheveux longs et espars, et la barbe longue, et s'asseant au throsne représenter seulement la personne de celui qui commande, et ce qui s'ensuit, puis ajouste. S'il falloit marcher il montoit en charrette menée et conduite par des Bœufs, et un bouvier luy servant de charron* à la façon du village. Le vulgaire* encor,

7780 outre qu'il n'eust osé porter long cheveux, ne se vestoit point de longues robes, et icelles fourrées comme les Princes, ains* se contentoit d'un manteau de cuir luy couvrant les espauls et ayant le poil tondu, et la barbe coupée, sauf de grandes moustaches qui leur pendoyent de tous les deux costez des levres, ainsi que encore à present les Turcz l'ont en usage. Mais voyons Agathie ce qu'il en dit. Peu d'entre eux (c'est des François qu'il parle)

7785 portoyent des morions* ou autre habillement de teste allans au combat, ains* tous à decouvert, et devant, et derriere, sauf qu'ils avoyent un vestement partie fait de lin, partie de cuyr qu'ils ceignoyent par-dessus, et puis encor ils se couvroient les jambes⁴⁸⁸. Mais plus gaillardement les décrit Sidonie Apollinaire disant.

7790 *D'un estroit vestement, se couvrent ces grans corps,
La chausse ne leur va estroite et affamée
Que jusques au genoil, d'une ceinture armée,
Et fort simple baudrier*, est ceint par le dehors
Leur costé, et leur chair au reste est desnuee⁴⁸⁹.*

7795

Commentaire [E-B1532]: Eghinard en l'histoire de France.

Commentaire [E-B1533]: Roys successeurs de Clovis inutiles.

Commentaire [E-B1534]: Vestemens du commun François jadis.

Commentaire [E-B1535]: Agathie liv[re] 2.

Commentaire [E-B1536]: Sidonie à Majoran Auguste.

Leurs armes sont depaintes par Agathie lieu sus allegué* disant : L'espée leur (181a) pend sur la cuisse gauche, et au costé un escu*, ou bouclier, n'ayans usage d'arc, ny de fronde, ny d'aucun engin à ruer, mais portent des haches, et dolouères à double taillant, et selon la coustume du païs, de petits dardz crochuz, desquels ilz s'aident fort dextrement aux combatz⁴⁹⁰. Ce qu'encor est confirmé par le tesmoignage de Procopie en l'histoire des Gothz. Mais du temps de Pepin, et Charles le grand son filz les François commencerent à s'armer de cuiraces, animes*, et Corselets*, de braçalz*, greves* et soleretz*, ainsi qu'on en voit à present l'usage : ce que Werimbert Abbé de saint Gal tesmoigne en la vie de Charlemagne, et effigiant* ledit Prince ainsi armé qu'il estoit lors, car il le suyvoit en toutes ses entreprises.

7805 Mais dequoy sert nous amuser en choses si menues, si ce n'est pour le plaisir du lecteur qui encor s'esjouïst* voyant les traces de l'antiquité resveillées par la diligence de ceux qui fueilletent les bons livres.

Commentaire [E-B1537]: Armes des anciens François.

Commentaire [E-B1538]: Procopie liv[re] 2.

Commentaire [E-B1539]: Werymbert liv[re] des gestes de Charlemagne.

7810 **XXXI. Des loix anciennes des François. Chapitre 30.**

Nous avons dit, en suyvant, et Agathie auteur ancien, et la verité de la chose que le peuple François a esté fort equitable en loix, et juste en jugement, pour dequoy faire foy, je ne feray difficulté d'alleguer* quelques chapitres de celle loy salique⁴⁹¹, tant celebrée par noz
 7815 annalistes. Et peu desquelz en ont rien allegué* pour monstrier qu'ilz sçavoient en quoy elle estoit fondée, comme aussi le nom, et cause d'iceluy semble estre mis entre les choses douteuses. D'autant qu'aucuns* estiment qu'il soit pris des Salyens habitans le long du fleuve Sale en Franconie, país Alemant, et qui le premier porta le tiltre des François, à quoy presque tous les historiens Germaniques accordent, et je ne feroy guere grand scrupule d'estre
 7820 de leur advis* : n'estoit qu'en la preface des loix saliques j'ay leu ce qui s'ensuit : La nation Française illustre, et excellente, créée de Dieu, puissante aux armes, stable és* liens de paix, sage en conseil, gaillarde, et noble en ce qui est du sang, et du corps, belle de face, blanche de couleur, et bien proportionnée, de stature audacieuse, hardie, et farouche, et n'aguerres convertie à la foy Chrestienne, et esloignée de toute heresie. Ceste nation (dis-je) estant
 7825 encore barbare, et sans cognoissance de la verité, neantmoins inspirée de Dieu cherchant la clef de science, suyvant la coustume de ses ancestres, et voulant dresser* en bonne forme et police* ceux qui sont de leur estat a si bien fait que les principaux seigneurs ont faite et composée la loy Salique, lesquelz pour lors avoyent la principauté sur le peuple. Or furent ces quatre les esleuz et deputez pour ce fait, à sçavoir Wisogast, Arogast, Salogast, et Vindogast,
 7830 lesquelz executerent leur charge és* lieux nommez Salaghene Bedoghene, et Undoghene : Cecy me fait penser que non les Saliens, ny le fleuve Sala ont donné nom à la loy, mais plustost qu'elle l'a pris ou du nom d'un des quatre legislatureurs, ou d'un des lieux où se faisoit l'assemblée. Mais Munster dit que la loy a pris le nom du mot Sale Gaulois, et que la loy Salique vaut autant à dire que loy du Palais, et consistoire, d'autant (181b) que par ce moyen
 7835 les nouveaux vainqueurs, taschoyent de gagner le cœur des vaincuz, en faisant eschange de langue avec le Gaulois, à cause la leur estoit trop rude*, et ressentant ne sçay quoy de mal-plaisant, et farouche. Il en dira neantmoins ce qu'il luy plaira, d'autant que les motz de la preface du Livre : portent cecy avoir esté fait, les François estans encor en Alemaigne, et avant qu'ils receussent le Christianisme : car Clovis feit depuis corriger ce qui sentoit la
 7840 vieille peau de l'idolatrie, et apres luy Dagobert, les reforma et meit en ordre par la diligence de Chadoïn, Claude, Domang, et Agilaphe hommes illustres de son aage*. Et quoy que je sois amoureux du nom ancien Gauloys, comme estant le naturel de toute nostre nation, si fault-il plus aymer la verité que ses propres affections. Je voy comme ce bon prelat l'Evesque

Commentaire [E-B1540]: D'où vient le mot de Salique.

Commentaire [E-B1541]: Liv[re] de la loy Salique.

Commentaire [E-B1542]: Quels estoient ceux qui dresserent la loy Salique.

Commentaire [E-B1543]: Munster parlant des François en sa Cosmogr[aphie] liv[re] 3.

Commentaire [E-B1544]: Munster confesse les loix faites sous Pharamon lequel ne fut jamais en ceste France. Liv[re] 2. parlant de la Gaule.

d'Avranches Cenalis⁴⁹², s'efforce de monstrier que ce furent les Gaulois qui establirent sous
 7845 les Roys Merovingiens la loy Salique, mais d'autant qu'il parle sans auteur, je suis content
 pour ceste foys de ne point suyvre son advis*, entant que je le voy contraire à la preface du
 livre de la loy, qui fait les premiers Legislatours François, car quant à ceux qui estoient souz
 Clovis, Clothaire, et Dagobert, je ne me feray guere prier à croire que les Gaulois ne
 corrigeassent les loix, tout ainsi que c'estoyent eux à qui les grans affaires estoient mis en
 7850 main, et qui manioient et la justice, et l'Eglise. Reste à repondre aux ignorans l'histoire, et
 mesmes qui estans estrangers osent dire la loy Salique estre une vraie invention de noz
 Princes, pour frauder les filles de l'heritage, et que le premier qui pratiqua cecy fut Philippe
 de Valoys contre l'Anglois, et le Duc de Bourgoigne : Mais il est aisé à desvider ce fuseau,
 veu que on n'avoit affaire de s'aider d'une loy, où les cas pour la mettre en effait ne
 7855 s'estoyent encore offers, que jusqu'à ce qu'un ventre fut proposé pour Roy aux François, et
 que comme durant un interregne Philippe de Valoys fut chargé du gouvernement du royaume
 attendant que la Roynne vefve de Charles le beau delivrast sa portée*, laquelle fut une fille. Le
 Bourguignon ne contesta point ayant cédé son droit du temps de Philippe le long, mais
 l'Anglois s'y aheurtant*, perdit sa cause par l'arrest de tous les estatz et sages hommes de ce
 7860 Royaume, qui ne voulurent souffrir* l'abolissement de chose tant authentique que celle loy,
 laquelle ne peut onc estre arrachée du cœur des François quelques changement que les lignes
 des Roys ayent fait, et encor que de sang des Roys chassez, il y eut des dames qui eussent peu
 quereller la couronne si elle pouvoit tomber en quenoille. Or vous voys-je amener les motz de
 la loy qui sont telz : Que nulle portion de la terre Salique vienne aux femelles, ains* soit
 7865 aqise pour les hoirs* masles, c'est à sçavoir que les fils succedent aux pere : Mais si entre les
 neveux, et arriere neveux long temps apres survenoit discorde touchant les Aleudz* que la
 chose soit partie non par la suite du sang, ains* aux chefs des familles. Vous qui pratiquez les
 stiles* des loix imperiales voyez si le legislateur s'esloigne de vos termes, ce qu'encore vous
 jugerez mieux en lysant le Latin dudit livre, jaçoit* que plusieurs motz y soyent mis, qui ne
 7870 sentent rien moins que la maniere de parler Latine : et dequoy je ne veux faillir*, pour le
 contentement du Lecteur, en mettre en avant (182a) quelques chefs et articles, qui servent de
 memoire de l'antiquité, tout ainsi que seroyent les loix de Charlemagne, si on faisoit ce bien
 aux studieux de leur communiquer* pour en donner quelque sentiment à la posterité, veu
 qu'un thesor* caché ne profite ny à celuy qui le desire, ny à celuy qui en est possesseur : et
 7875 pource venons un peu à esplucher* par ordre les tiltres de nostre loy Salique. Le beau premier
 tiltre donne dequoy penser au lecteur parlant de Mannir et Malles : mais le sens en est tel.
 Quiconque sera adjourné suyvant l'ordonnance de la loy des seigneurs, et refusera de venir si

Commentaire [E-B1545]: Cenalis liv[re] 1. des choses de Gaule tient que la loy Salique fut faite par les Gaulois.

Commentaire [E-B1546]: En quel temps fut disputé sur la loy Salique. Polydore Virg[ile] li[vre] 19. de l'histoi[re] Angloise se monstre fort peu sçachant en cest endroit.

Commentaire [E-B1547]: De cecy voy Paule Emile liv[re] 8.

Commentaire [E-B1548]: Ceste loy est au 62. tilt[re] paragraphe] 6. de la loy Salique.

Commentaire [E-B1549]: Mannir signifie apeller en jugement.

Commentaire [E-B1550]: Malles sont les livres de la loy, redigez en troys volumes.

grand destourbier ne l'empesche, soit condemné à quinze solz d'amende. Or voyons si nostre maniere de faire presente s'esloigne de l'ancienne de l'ancienne, car il est dit que **celuy qui**

7880 **ajourne* l'autre** faut que se transporte à son domicile avec tesmoins, et en leur presence luy donne jour, ou luy absent, on advertisse sa femme, ou quelqu'un de sa famille : vous praticiens lysez vos stiles, et cognoistrez que voz recordz* et sergeans, sont de ceste institution ancienne des François. Je laisseray les 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. et 9. tiltres, qui consistent sur les amendes des larrons de toute espece de bestes, et oiseaux domestiques, sur les

7885 mouches à miel et arbres fruitiers, à fin qu'on voye si les anciens estoyent point soigneux du mesnage. **Ne m'amuseray aussi aux servitudes à cause que la France est dispensée de cecy, mais depuis quand, il fault que le confesse ne le sçavoir dire.** Car de mettre en jeu que de tout temps tous ceux qui sont en France pour y habiter sont de franche condition je tiendray du contraire, sçachant qu'en la premiere volée des Roys de la race Germanique les servitudes estoyent receuës, ainsi qu'on peut recueillir de Gregoire de Tours en son histoire, et de la loy

7890 Salique, en plusieurs et divers tiltres d'icelle. Et me souvient avoir leu à Orleans en une pierre enchassée au portail de l'Eglise sainte Croix, du costé qui va aux Cordeliers, l'affranchissement d'un certain esclave que laditte Eglise, et Chapitre, et Evesque avoyent mis en liberté. Ainsi quiconque soit l'auteur de ceste franchise, elle a neanmoins la force telle que

7895 **non seulement n'est-il permis au François de tenir esclaves en ce Royaume, que mesme les serfz estrangers, prenans port en France et crians, France et liberté sont hors de la puissance de celuy qui les possedoit, lequel y perd, et argent de l'achapt, et le service de l'esclave, s'il refuse de le plus servir :** et de cecy on a veu de nostre temps l'experience à Rouën, à l'endroit d'un Portugais voulant recouvrer son esclave : mais la coustume envieillie de long temps, et

7900 qui ne reçoit de dispense fait dechoir le maistre de sa demande. Je voudroy que quelqu'un m'eut favorisé en cest endroit, me privant de l'ignorance mienne sur la cause de cecy, et depuis quel temps la pratique en est en France et introduite, et receuë. Passons outre : **la loy des ravissements y est proposée avec ses amendes,** sans que pas un encoure peine de mort (aussi **guere de faitz n'estoyent capitaux**) sinon les domestiques de la maison du Roy, lesquels

7905 falloit que composassent de leur vie ayans ravy quelque femme noble et de franche condition : et qui prenoit une esclave à femme il entroit pareil malheur qu'elle et avec les nopces il perdoit sa liberté. Et si un homme s'allioit avec ses plus proches parentes que la loy apelle nopces detestables, il estoit separé et les enfans si aucun en y avoit estoient chassés de (182b) l'heritage, et marquez d'infamie perpetuelle. **Loy qui ressenoit veritablement la**

7910 **sincerité, et honnesteté* de ce peuple,** lequel encor n'ayant gousté la lumiere de l'Evangile, trouvoit execrable que le frere espousast la sœur, ny cousine germaine, ny sa tante, mere, ou

Commentaire [E-B1551]:
Ajournement anciens.

Commentaire [E-B1552]: Jadis en France y avoit des esclaves.

Commentaire [E-B1553]: Loy receuë en France par coustume de n'y avoir aucun esclave. Esclaves affranchis mettans pied en la terre Française.

Commentaire [E-B1554]: Loy des raptz. Tilt[re] 14.

Commentaire [E-B1555]: Nul franc condemné à mort au premier temps, imitation ancienne des Romains.

Commentaire [E-B1556]: Tilt[re] 19.

la femme de son frere. Aux boutefeux*, outre l'amende pecuniaire, il y est parlé de la composition de sa vie, qui importe autant que les graces et remission que le Roy donne à present, à ceux qui ont commis quelque crime digne de mort : et m'estonne que les empoisonneurs ne fussent poursuyvis de mort, veu que le país où ils vindrent habiter en Gaule estoit soupçonné de telle droguerie*, si ce n'est que nous disons que la loy alloit plus doucement en besoigne, que les executeurs ne l'effectuoient en leurs sentences, entant que nous lysons de severes sentences, et horribles suplices de mort, pratiquez pour peu de chose par les premiers François qui vindrent en ce Royaume, sur des hommes illustres, et de grand marque*. Ilz pouveurent aux meurtres et blesseures, assassinatz, et mutilations de membres, où quelquefois on vient à 600. solz d'amende, et la main du chirurgien és* estropiatz*, mais si on faisoit guetter quelqu'un pour l'occir, et le suborneur et le guetteur estoient condannez à pareille amende. Mais la plus severe loy que j'y trouve, est celle des meurtres des esclaves, où il est dit, que si un serf occist l'esclave d'un autre que de son seigneur, il falloit que les deux maistres se partissent le meurtrier, soit qu'ilz le feissent mourir, ou que le vendans le pris leur en fut commun. Et fault noter que tout le long du cours des loix du livre Salique, il appelle toujours les Gaulois, ou Barbares, ou Romains, à cause qu'ilz avoyent esté tributaires de l'Empire, et tousjours un de ceux cy offensé estoit par moitié recompencé*, à l'esgard de celui qui estoit Salique, à la difference duquel les autres s'appelloient Lides, qui signifie non francs, et tributaires. Je laisse les homicides faitz en allant, ou banquetant ensemble, qui monstrent assez que ce peuple tenoit du Gauloys, lequel (comme j'ay dit cy devant) avoit coutume de quereller en mangeant, et le repas finy sortir aux champs pour vuidier* leurs differents au hazard de leur vie. Le tiltre cinquantiesme fait preuve de son aage*, et que durant le regne des Merovingiens en France, il a esté fait, veu que l'estendue, et limite pour les bestes perdues, est dès la riviere de la Loire, jusqu'à la Charbonniere, qui à present se nomme la Comté de Flandres, bornes pour lors de l'Empire des François. Et ce qui plus m'estonne en cecy, c'est qu'en nul crime des hommes libres qui n'estoyent ny officiers, ny de la maison du Roy, il n'est faite mention quelconque de composer pour le rachapt de sa vie : là où les magistratz semons* à faire justice, et y defaillans* tomboyent au hazard de leur teste, s'ilz n'estoyent malades, ou employez en quelque affaire par l'expres commandement du prince. Les meurtres commis au camp portoyent triple amende plus que ceux qui se faisoient hors iceluy, et en saison, où l'on n'allast point à la guerre. Et en somme qui lyra le contenu de la loy Salique, il verra bien les crimes marquez, et les amendes pecuniaires establies, mais il y en a peu de personelles et de supplice de mort ; non plus qu'és autres ordonnances de ces peuples Septentrionnaux, lesquelz, comme je pense, pour se dispencer du mot de Barbare,

Commentaire [E-B1557]: Gaulois jadis empoisonneurs : Solin chap[itre] 24.

Commentaire [E-B1558]: Tiltres 20. et 28. 31. et 32.

Commentaire [E-B1559]: Tilt[re] 38.

Commentaire [E-B1560]: François appellent les autres Barbares en leurs loix.

Commentaire [E-B1561]: Tilt[re]s 45. et 46.

Commentaire [E-B1562]: Tilt[re] 50.

Commentaire [E-B1563]: Car Touraine estoit obeyssant aux Romains.

Commentaire [E-B1564]: Tilt[re] 53.

Commentaire [E-B1565]: Tilt[re] 66.

usoyent de ceste sainte (183a) douceur en la loy és* crimes mesmes, qui devoient estre corrigez avec une aspre et severe punition. Mais quoy ? Romule establît un lieu de Franchise pour peupler sa cité, et ceux-cy feirent les loix douces pour maintenir leur estat⁴⁹³. Que me serviroit-il icy d'esplucher*, pour mieux éclercir les mœurs des François, les loix et

7950 coutumes de chacun pays, ausquelles ny les arrests souverains, ny les edicts Royaux ne deroguent* rien de leur autorité et privilege ? Veu que ce seroit bastir un grand œuvre en lieu de se contenir es* limites de brieveté, et ensemble sembleroit que je voulusse empoigner comme en l'estroite estendue de ma main tout ce qui est contenu en un gros volume, tel que le grand coustumier de France, auquel je renvoye le lecteur, tout ainsi que je fais aux recherches*

7955 de Pasquier, ceux qui voudront sçavoir l'institution premiere des douze Pairs de France, que aucuns* ont voulu attribuer à Charles le grand, mais d'autant que ceux qui ont ecritte son histoire particuliere, s'en passent sans dire mot, et que mesme Turpin quoy que en son histoire se die compaignon, et assesseur de ce grand Prince, si ne fait-il comme point de mention de ces douze Pairs, desquels les Romans ont chanté tant de fables* : joint que Robert Cenalis

7960 Evesque d'Avranche homme tres docte et grand rechercheur* d'antiquitez, allegue* un Pierre Gilles, qu'il nomme vray historien, et interpreteur entier et sans fard des choses anciennes, lequel dit que les anciens Gaulois avoyent choisi douze hommes, les principaux des douze premieres citez, ausquelz ils donnerent puissance de faire loix suivant le droit et raison, qui servissent à toutes les Gaules, et ausquels estoit loisible* d'interpreter les loix municipales, et

7965 coutumes de chaque ville et Province : et que de ceux-cy on avoit depuis pris l'exemple, mais long temps apres, d'eslire ces douze pairs de la noblesse la plus illustre : et ce long temps est limité par Pasquier au regne de Capet, que l'estat François laissant l'effusion de sang, s'amusa à la police*, et à la religion. Lequel advis* certainement me plaist, comme ayant une fort grande aparence, et ce nouveau sang venant à la couronne, taschant par ce

7970 mesnagement à donner majesté au nom Royal, et le rendre Auguste par les ceremonies non au paravant usées en leur sacre. Veu que du temps de Charlemagne, tous ces Princes nommez pour pairs n'estoyent en dignité, tout estoit entassé sous la main jalouse d'un prince qui ne vouloit point de compaignon, et que depuis luy il y a eu des Rois en Bourgoigne, et avant luy,

7975 limite, et où il fallust un Prince pour garder le pays des courses* estrangeres : car pour ce seul effect Charles le grand faisoit le departement de ses Provinces.

Je laisseray aussi l'institution de l'ordre saint Michel ornement de la noblesse qui a bien merité du public et laquelle le roy recompence en l'honorant de sa compaignie et tiltre de parenté, pour l'association genereuse des armes pour la deffence de la religion de noz

Commentaire [E-B1566]: Voy Plutarq[ue] en son Romule.

Commentaire [E-B1567]: Pasquier 2. li[vre] ch[apitre] 1. des recherches.

Commentaire [E-B1568]: Turpin en l'hist[oire] de Charlemaig[ne].

Commentaire [E-B1569]: Cenalis liv[re] 1.

Commentaire [E-B1570]: Pierre Gilles en l'hist[oire] de France.

Commentaire [E-B1571]: En quel temps les Pairs furent instituez.

Commentaire [E-B1572]: N'est vray-semblable les Pairs avoir esté sous Charles le grand.

Commentaire [E-B1573]: Ordre Saint Michel par qui institué.

7980 ancestres, et de l'estat de la couronne et de tout le Royaume, dequoy fut instituteur* Louys onziesme de ce nom : les articles en estans recueilliz par Gilles Corrozet homme digne de memoire, en son livre portant tiltre des antiquitez de France. La vertu Françoise est encor à voir en la police* des villes souz la main (183b) et juridiction des eschevinages et consulats, tellement que qui verra un hostel de ville de Paris, la maison commune de Tholouse, ou de Bourdeaux et autres citez, n'aura affaire de desirer l'estat ancien de Rome, en ce qui appartient à tenir le peuple en paix à se soigner* des vivres, des edifices, et du repos des citoyens. Quand aux armes ceste nation en a porté un long temps le pris sur tous ses voisins, tellement que la Cavalerie a esté si effroyable, que par tout où elle marchoit il sembloit qu'elle trainast à la queuë la victoire : Aussi que sçauroit-on souhaiter de mieux estably que les gens d'ordonnance instituez par ce Royaume ? Lesquels en un rien de temps sont prests, armez et montez pour le service du Roy, et de l'estat public suyvant l'ancienne discipline militaire des Romains. La fanterie* y est bragarde* et telle que le Gascon, Provençal, Auvergnaz et Perigourdin mis en un escadron* ne devront rien au Macedonien, ny au Legionaire espouventable de Rome, et si surpasse en adresse le farouche Janissaire de Turquie. La religion y est purement gardée, les saintz lieux fort reverez, les ministres respectez et chers, l'Eglise tres riche, par la devotion de noz ancestres, les prescheurs ouys et honorez, le saint siege recogneu par le Roy et noblesse et peuple : quoy que l'heresie soit semée estrangément de tous costez, et le peuple le plus obeissant à son Roy, et que l'ayme et honore plus que autre qui soit sur la terre.

8000 Le François n'est ny faint ny dissimulé de son naturel, simple en parolle, gay, joyeux et courtoys, un peu trop licentieux, estant en pays estrange* avec puissance, ce qui luy a osté l'Empire de l'Italie d'entre les mains, il ayme l'estranger, et cherst les hommes de lettre, quoy que jadis la noblesse fait vertu de rien sçavoir, mais à present elle voit que les livres, et les armes, sont plus que compatibles ensemble. Le peuple de ce païs n'est sujet à

8005 sedition, ou revolte, et ne prend plaisir à changement de seigneur, ny ne pourroit ouyr en patience le nom d'un estrangeur pour le recevoir pour souverain, ainsi que souvent les Anglois en ont senty l'experience. Le pis que je voy en France ce sont les Procez et longueur d'iceux, et le grand nombre de ceux qui mangent le peuple, veu qu'il y a plus d'advocatz, et procureurs en un seul Parlement de France, que on n'en sçauroit trouver presque par toutes les

8010 audiences* d'Espagne.

Le François est assez magnifique* en banquetz, mais plus gentil* que excessif en viandes*, propre en son mesnage, et abillement, brave en son parler, et se vantant assez volontiers : là où du costé de la Guyenne ils parlent moins, sont plus sobres et eschars*, et

Commentaire [E-B1574]: Gilles Corrozet liv[re] des antiq[ui]tés.

Commentaire [E-B1575]: Police des villes de France.

Commentaire [E-B1576]: Gendarmerie toujours preste au service.

Commentaire [E-B1577]: Gaillarde Fanterie de France.

Commentaire [E-B1578]: L'eglise honorée entre les François.

Commentaire [E-B1579]: Complexions du François.

Commentaire [E-B1580]: François n'ayment d'estre seigneuriez que de ceux de leur vie.

Commentaire [E-B1581]: Longueurs de procez en France.

plus adonnez à l'exercice farouche des armes. Si je vouloy m'amuser à esplucher* par le
 8015 menu tout ce qui est à singulariser* en France, je pense que le temps me faudroit en le
 discourant et mesme si je m'arrestoys sur des fatras* et choses menues telles que nostre
 auteur en recite en sa Franconie : mais la gravité de l'histoire me requerant cecy, je passeray
 aussi plusieurs choses souz silence que peut estre un autre eut deschiffré tout au long, me
 contentant de dire que la majesté de l'université de Paris seulement contemplée, un recteur
 8020 assisté de ses bedeaux, l'Escole de Theologie contemplée avec un nombre infiny de docteurs
 rares en doctrine et de grand sainteté de vie : la troupe (184a) des Medecins discourant les
 causes de la nature, les legistes disputans du droit, et en somme tout ce corps uny des hommes
 de sçavoir, cecy (dis-je) contemplé, ne peut estre que ne donne estonnement au cœur des
 8025 hommes, et ne face juger que Rome jamais avec ses triomphes, ne fut si magnifique que Paris
 avec l'ornement surpassant et Rhodes, et Athenes, quelque Academie que Platon y eut
 dressée*, afin que tous voyent et recognoissent nostre Gaule estre celle, qui tient, nourrist et
 sustente et les loix et les armes, et despartist ceste divine liqueur de son sçavoir aux terres les
 plus loingtaines et estranges*. Entant que Paris, Tholouze, Poitiers, Orleans, Bourges,
 Bourdeaux, Cahors, Grenoble, et Valence, Rheims, et Montpellier peuvent faire largesse de
 8030 toutes les sciences, qui sont proufitables pour le bien, santé et salut des hommes : Je ne
 rechercheray* plus les particularitez des païs, assurez qu'il y a bien peu des nostres qui ne
 sçache que vault le Haro crié en Normandie lequel donne empeschement à toute saisie et
 nouvelleté, et de passer outre apres le Haro dit, c'est peine capitale : si que Guillaume le
 8035 bastard Duc de Normandie estant mort, comme on le voulut mettre en terre, celui à qui
 appartenoit la place ne le vouloit souffrir* que on ne luy eut payé ses droits et criant le haro,
 empescha les obseques du Prince, jusqu'à tant qu'on eust satisfait à la coustume. Et vient ce
 mot de Haro, du duc Raoul le premier qui des Normans receut le Baptesme, ayant conquis le
 païs Neustrien, et espousé une fille de France : Mais en Gascoigne il y a encor un mot, duquel
 on s'ayde és* necessitez* qui viennent de nuit, et notamment pres des montaignes à cause des
 8040 Bandoliers et voleurs, qui est que dès que on entend le bruit de ces acharnez ravageurs celui
 qui l'oyt le premier se met à crier (Via fora) advertissant chacun de sortir en armes, pour
 resister à la furie meurtriere de ces larrons : plusieurs autres choses pourroit-on amener sur
 pareille occurrence*, mais il suffira pour le present de cecy, car je pense avoir assez deduit*
 8045 pour un coup ce qui est de plus rare, et remarquable en la Gaule, et en la nation des Gauloys,
 et des François.

Commentaire [E-B1582]: Banquetz sobres en Guyenne.

Commentaire [E-B1583]: Majesté de l'Université de Paris.

Commentaire [E-B1584]: Universitez de France.

Commentaire [E-B1585]: Cry de Haro en Normandie.

Commentaire [E-B1586]: Voy Cenalis li[ivre] 2. Raoul Normand vint en Neustrie sous Charles le simple. Paule Emil[e] li[vre] 3.

Commentaire [E-B1587]: Le Via Fora de Gascoigne à quoy inventé.

XXXII. De la grande, riche, et populeuse cité de Paris, commencement d'icelle, mœurs, et coutumes des Parisiens. Chapitre 31.

8050

Je m'accuseroy grandement de paresse, et peu de curiosité, voire serois digne qu'on me donnast le tiltre d'ingrat, et mescognoissant, si ayant recherché* ce qui est de plus estrange*, je mettois en oubly celle fameuse cité, à laquelle je doy tout ce que j'ay (quoy que de peu de lustre) de sçavoir, et cognoissance de lettres, veu qu'elle n'est pas d'un jour, ny de si petite consideration que dès son commencement on n'aye cogneu presque tousjours qu'en elle reluisoit l'Idée du siege futur et de l'Empire des Gaules, et la maison, et retraite des bonnes sciences estant bannies de la Grece, tant Asiatique que Européenne. (184b) C'est de Paris que je parle laquelle a esté jadis nommée Lutece soit du mot latin *Lutum*, qui signifie fange et boïe, ou du nom de lumiere, ou autre occasion*, mais le peuple voisin de tout temps a porté le nom de Parisien, et d'autres luy donnent ceste apellation de Lutece, comme s'ils vouloyent dire Leucotece, à sçavoir blanchissante, ainsi que Jane Lascaris le semble maintenir en ce sien distique latin.

8065 *Nativo Leucotetiam candore coruscam*
Dixere ex Ethymo, Gallica terra, tuo.

Où il signifie que les anciens ont appellé la terre Gauloise Leucoterie à cause de sa naïve* blancheur, et que ceste cité principalement en a retenu le tiltre. Mais si le livre attribué à Berose est veritable, Lutece, ou Lucetie aura plustost son nom de Luce Roy des Celtes, et duquel les Gauloys furent apellez Lucéens⁴⁹⁴, ce qui me semble le plus vray semblable, puis que Ptolomé parlant de la Gaule Celtique dit ainsi, Au levant et près la riviere de Seine sont les Parisiens, et leur cité est Paris Lucotece. Quant au nom de Paris aucuns* ont estimé qu'il vienne d'un Roy ainsi nommé qui regnoit sur les Celtes, et s'aident de l'autorité de Manethon au suplement des roys d'Egypte, à quoy je ne veux contredire, et ne suis guere asseuré encor de croire ainsi à credit les choses si legerement fondées : aussi Manethon content de dire que Paris regnoit sur les Celtes, n'ajouste rien du bastiment de la cité, mais les autres qui en ont escrit prennent verisimilitude* pour n'avoir sur quoy en fonder l'occasion*, laquelle neantmoins est recevable, veu qu'il fault necessairement qu'elle ayt pris source et nom de quelcun, et puis que ce Roy, sorty des anciens Gaulois, et de ce grand Samothé a tenu la Gaule, il n'est pas inconvenient que Paris aye pris, et nom et origine de sa diligence, plustost

Commentaire [E-B1588]: D'où est venu le nom de Lutece.

Commentaire [E-B1589]: Jane Lascaris Grec professeur.

Commentaire [E-B1590]: De ce Roy Luce, voy Berose liv[re] 5. des Rois d'Assyrie et regnoit l'an du monde . 2205. vivant encor Jacob. Ptolom[ée] li[vre] 2. ch[apitre] 8. tabl[e] 3. d'Europe.

Commentaire [E-B1591]: Ce Paris regnoit en l'an du monde 2550.

que de songer ne sçay quelles folies du Pâris Troïen, ny d'aucun de la race Phrygienne, de laquelle, assez inconsiderément, chacun tasche de tirer le modèle de sa race, et les premiers bastisseurs de leurs villes : car ce Paris Celte regnoit du temps du second Roy de Troye, et plus de deux cens ans avant que les Troyens passassent sous la fureur des armes des Grecs. Je dis cecy à cause que quelques uns, amoureux plus que de raison des fables*, nous vont mentionner ne sçay quel Paris Sicambrien sorty de l'estoc*, et race d'Hector, lequel passant en Alemaigne, et de là en Gaule bastist ceste excellente cité, et luy imposa le nom de Paris, comme ainsi soit qu'avant que les François meissent le pied en Gaule plus de huit siecles, la cité de Paris estoit bastie, entant qu'ilz y vindrent long temps apres la mort de Jesuchrist, et les Romains tenans l'Empire, il appert* que Lutece estoit en regne. Des Parisiens, et de leur ville fait mention Strabon disant : Prez et le long de la riviere de Seine sont les Parisiens, lesquelz ont en ce fleuve une isle et cité de Lucotece : voyez qu'il apelle le peuple Parisien, mais la ville est par luy nommée non Lutece, mais Lucotece, comme aussi tous les anciens l'apellent Leucotece, ou Lutece des Parisiens. Lesquelz aucuns* ont voulu avoir esté nommez des peuples Grecs dits Parrasiens là conduits ar Hercule passant en Italie, mais la chose en estant si douteuse, il vaut mieux en dire moins que laisser en suspens l'esprit de celuy qui s'amuse à lire noz œuvres : aussi Strabon, auteur aprouvé et diligent (185a) rechercheur* de la verité use de ces mots parlant de ces Parrasiens. Les Arcadiens sont ceux d'entre les Grecs qui surpassent les autres en antiquité, à sçavoir les Azanes et Parrasiens, et autres de mesme genre. Mais à cause de la ruine de leur pays, nous n'en tiendrons guere de propos d'avantage : d'autant que pour la trop longue continue des guerres les villes qui avoyent esté fameuses, et illustres des siecles passez, sont à present du tout demolies, et depuis la ruine desquelles, les habitans aussi y ont commencé à faillir*, et faillants* ont laissé les champs en friche⁴⁹⁵. Si les Parrasiens eussent pris la volte* de Gaule pour venir habiter Paris, ce diligent homme, et excellent Geographe ne se fut oublié* à le dire, nomplus qu'il a laissé en arriere la memoire de la deffaitte de leurs villes et la diminution, ou plustost fin de tout ce peuple. Ainsi nous demourons là que Paris, et les Parisiens ont pris le nom de ce Roy Celtique par nous allegué* et pris de Manethon, sans nous amuser ny aux Troïens, ny aux courses* de Hannibal, lequel, sans mentir, ne vint jamais si avant en Gaule que de visiter l'isle de Paris : ny ainsi que recite Corrozet au recueil de ses antiquitez, Hercule ne s'y arresta pour s'y deduire, aussi Corrozet ne parle du sien, allegant* seulement l'opinion de Mantuan au livre qu'il a fait de la vie, et gestes de saint Denys. Quant à Hannibal, Polybe monstre que tout aussi tost qu'il eut passé les monts Pyrenées prenant son chemin en Italie, la plus grande halte qu'il eut, fust d'aller gagner le Rhosne, et le passage des Alpes afin que les Romains ne le devançassent⁴⁹⁶. Reste à

Commentaire [E-B1592]: Paris basty avant que les Troyens fussent ruinez.

Commentaire [E-B1593]: Songes de Paris Sicambrien.

Commentaire [E-B1594]: Strabon 4.

Commentaire [E-B1595]: Parrasiens peuple Arcadien. Strabon liv[re] 8.

Commentaire [E-B1596]: Manethon au suplement des Roys d'Egypte.

Commentaire [E-B1597]: Mantuan liv[re] des gestes Saint Denys.

Commentaire [E-B1598]: Polybe liv[re] 3.

vuidier* une autre faulte de ceux qui dient que Jule Cesar fut celuy qui le premier bastist la cité de Paris : et ameinent ainsi que je l'ay leu en **Munster**, un Jean Baptiste Pie lequel en parle en ceste maniere : J'ay appris de **Boëce Severin** que celle tres fameuse cité qu'on apelle Paris fut jadis bastie par Jule Cesar, et lequel de son nom l'apella Julie. Je ne sçay si jamais

8120 Boëce escrivit une telle fauceté, ou si ce Baptiste se veut targuer* d'un tel bouclier pour desmentir la mesme verité. Bien vous diray que quiconque s'ayde de ce propos, il monstre n'avoir guere jamais manié les **Commentaires de Cesar**, lequel declaire assez à descouvert Paris estre et basty, et peuplé avant que les Romains y meissent le pied, ny commandassent en Gaule. Et afin qu'on ne die que je parle aussi bien par cœur que ceux qui nous en comptent*

8125 de si belles, oyons le mesme Cesar parlant en ceste maniere. Ayant commandé l'assemblée des estatz de Gaule sur l'entrée du Printemps, comme tous les Gaulois s'y fussent trouvez, sauf les Senonois, Chartrains et ceux de Treves, ayant en opinion que ce delay fust un commencement de revolte et de guerre, il transporta et changea le lieu du Conseil à Lutece ville des Parisiens lesquels estoient voisins des Senonois, et dès la memoire de leurs majeurs

8130 ils avoyent eu alliance ensemble, neantmoins estimoit-on que pour lors ils n'estoyent point de la ligue, et confederation des rebelles, et conjurateurs⁴⁹⁷. Advisez, vous qui avez le jugement bon, comme il seroit possible que Cesar fut le fondateur de Paris, veu que luy-mesme confesse que dès toute memoire de temps les Parisiens estoyent alliez de ceux de Sens, anciens et immortels ennemys de la cité de Rome, et qu'il commanda qu'on changeast le lieu

8135 du Conseil, et ce à Lutece bastie, c'est à sçavoir avant qu'il vint en Gaule, ainsi que encor il dit ailleurs plus notamment en ceste sorte. Com(185b)me ces choses se desmelassent devant **Cesar**, Labien laissant à **Provins** celle creuë* de gendarmerie, que nouvellement on avoit amené d'Italie, affin qu'elle y servit de garnison pour la garde du bagage du camp, il s'en alla à Lutece suivy et accompaigné de quatre Legions. Lutece est une ville des Parisiens, assise*

8140 en une isle de Seine : puis ajouste, parlant de **Camulogene** general de l'armée des Gauloys, et monstrant quelle estoit l'assiette* de ceste ville. Cestuy-cy (dit-il) voyant que tout estoit aux entours marescageux et que ces paluz* perpetuels se voidoyent dans la Seine, et donnoyent empeschement à quiconque voudroit assaillir le lieu, il s'y arresta avec deliberation d'empescher le passage aux nostres⁴⁹⁸. Puis qu'il dit que Lutece estoit une ville du terroir*

8145 Parisien, et qu'elle avoit son assiette* dans une isle, ainsi que puis apres il en dit de Melun⁴⁹⁹, ce n'est pas à dire qu'il en fut le bastisseur, comme ainsi soit qu'il n'y a trait* en tous ses Commentaires qui facent mention qu'il y bastist chose quelconque. Et si on me veut mettre en jeu les **Arcades d'Arcueil** (qui en porte le nom) ny le bastiment de l'hostel de Clugny, qui à parler proprement avec le grand chastelet, sont des plus grandes antiquitez de ceste ville,

Commentaire [E-B1599]: Munster liv[re] 2.

Commentaire [E-B1600]: Boece allegué par suposée fauceté.

Commentaire [E-B1601]: Cesar comment[aires] livr[e] 6.

Commentaire [E-B1602]: Cesar guerre galli[que] livr[e] 7.

Commentaire [E-B1603]: Provins est nommé Agendicum en Cesar

Commentaire [E-B1604]: Qui contempera les mots de Cesar verra que Camulogene estoit campé où à present sont les palus vers le temple, et la rue Saint Anthoine.

Commentaire [E-B1605]: Arcueil dit des Arcs pour l'arqueduc.

8150 j'ayme mieux en donner l'honneur à Julian l'Apostat qu'au premier Cesar, veu que cestuy-cy ne s'y arresta que pour guerroyer : là où l'autre s'y tenoit pour son aise, et comme en ville qui luy estoit plus qu'agreable, ainsi que luy-mesme le confesse, **escrivant aux Antiochiens en l'Epistre portant le tiltre de Misopogon**, qui signifie autant que Haybarbe, et laquelle il leur escrit à cause qu'on luy reprochoit ne sçay quelle incontinence, et où **il décrit assez bien le plant de Paris**, et monstre où est-ce que pour lors elle estoit et peuplée, et bastie : Et pource oyez comme il en parle. J'estoy jadis passant l'hyver en ma bien-aymée Lutece (c'est ainsi que les Parisiens Gaulois apellent leur cité), laquelle est en une petite isle voisine du fleuve qui l'environne de toutes parts : il y a des ponts de boys qui facilitent le passage vers la ville de chacun costé : et la riviere ne croissant ou décroissant guere souvent, ains* est toute telle en hyver qu'elle a de coustume de se monstrier en esté, l'eau en est tres plaisante, et tres clere à la regarder, et boivent les citoyens d'icelle : d'autant que se tenans dans une isle, il fault qu'ils se pourvoyent d'eau en icelle.

L'hyver n'est point trop rigoureux en ces cartiers là à cause, comme l'on dit, des chaleurs de **l'Ocean, qui n'est esloigné que d'environ quarante cinq lieuës**, et peut estre que quelque legere haleine du vent marin y vient, et s'espand jusqu'en ce lieu, et que aussi l'eau de la mer semble estre plus chaude que celles des rivieres d'eau douce : soit que ceste raison soit veritable, ou que ce soit pour autre occasion* que je ignore, si est-ce qu'il en est ainsi que je recite, et que l'hyver est plus gracieux aux Parisiens que aux autres leurs voisins. Aussi naissent en leur terroir* de bonnes vignes, voire plusieurs ont fait si bien que desja les figues y sont cultivées. Puis monstre comme pour **lors les Gaulois insulaires en l'isle Lutetienne, n'usoyent point de cheminées, ains* seulement de poisles** à la façon que suyvent encor les Alemans, et comme il se trouva mal pour avoir usé de feu de charbon, à cause qu'il esmeut l'humeur* du plastre des murailles. Et ainsi on voit qu'il se tenoit en l'isle de Paris, et que pour lors ceste cité (186a) n'estoit guere grand chose : et c'est aussi pourquoy **Ammian Marcellin** l'apelle petite ville, et chasteau poursuyvant la vie de Julian l'Empereur logé en ceste ville⁵⁰⁰, et par lequel fut basti le logis de Clugny, qui luy servoit de maison de plaisance, et non par Jule Cesar, comme aucuns* pensent, **trompez en ce que trouvant les memoires és* pierres qui mentionnent Cesar, et n'advians point que tous Empereurs ont porté tel nom**, et que Julian, ains* qu'estre fait ny proclamé Empereur, avoit le tiltre de Cesarée, ainsi qu'à present on apelle Roy des Romains celuy qui doit succeder à l'Empire : mais quand tels adviseront que Jule Cesar ne s'arresta guere jamais à Paris, et que **Julian y faisoit sa demeure**⁵⁰¹, me confesseront par mesme moyen que ce fut l'Apostat qui fait et fortifier les isles Parisiennes, et dresser les susdits bastimens, comme ainsi soit que **Corrozet**, diligent

Commentaire [E-B1606]: Julian l'Apostat fait bastir le chastelet et l'hostel de Clugny.

Commentaire [E-B1607]: Epistre de Julian aux Antiochiens.

Commentaire [E-B1608]: Description de Paris.

Commentaire [E-B1609]: Julian met 900. stades, qui reviennent à 45. lieues, prenans chacune lieue à deux mille et demy d'Italie.

Commentaire [E-B1610]: Jadis on usoit de poisles et non de cheminées à Paris.

Commentaire [E-B1611]: Ammian Marcellin liv[re] 15.

Commentaire [E-B1612]: Et les Emper[eurs] et leurs parens proches portoyent le nom de Cesar.

Commentaire [E-B1613]: Julian se tenoit à Paris. Ammian Marcel[lin] liv[re] 17.

Commentaire [E-B1614]: Gilles Corrozet li[vre] des Antiquitez de Paris.

rechercheur* des antiquitez de Paris, escrive que en la fondation du college de Sorbonne, il soit
 8185 dit que le lieu dudit college est dit estre assis* *propè locum thermanum*, pres le lieu et place
 des Thermes, ou bains de Cesar, entant que Julian venoit prendre sa recreation audit palais,
 qu'à present on nomme l'hostel de Clugny, et amaine ledit Corrozet un preuve evidente des
 canaux, et arcades trouvées l'an 1544. depuis la porte saint Jaques jusques à Arcueil, qui
 estoit un Aqueduc pour conduire l'eau au Palais de Cesar. C'est la raison qui induit **Beat**
 8190 **Rhenan** à croire que le costé de l'Université a esté plustost habité et peuplé que la ville, ce que
 Corrozet soustient aussi, entant que jadis tout ce qui à present est plein de bastimens, fut jadis
 en boschage, et solitude, et hors la ville : entant que le Louvre mesme estoit separé d'icelle,
 ainsi que on peut recueillir d'unes patentes du Roy Charles cinquiesme, surnommé le Saige,
 données en faveur de l'Université, et pour confirmation des privileges d'icelle, sur la fin
 8195 desquelles lettres sont ces mots en latin : en tesmoignage dequoy nous avons fait apposer
 nostre seau aux presentes, donné au Louvre pres de Paris l'an 1366. et de nostre regne le
 troisieme : et ledit Corrozet preuve encore cecy, parce que on trouve en la vie sainte
 Oportune (l'Eglise de laquelle est au cœur de la ville, et où jadis elle habitoit) que elle se
 tenoit dans les boys.

8200 Ainsi ces deux grandes villes qui ceignent et environnent l'ancien enceint* de l'isle
 Parisienne, n'estoyent le temps passé que les Faubourgs d'icelle, ainsi que **lysez és***
anciennes escritures que l'Eglise Saint Pierre, et Saint Paul bastie par Clovis le grand (à
 present est dediée à sainte Geneviefve)⁵⁰², estoit jadis és* faulxbourgs de Paris, ainsi qu'à
 present, est l'abbaye Saint Germain, renommée en sa premiere fondation du nom de Saint
 8205 Vincent⁵⁰³.

Or que Paris ayt esté long temps le siege des Roys, et le lieu destiné pour les
 anciennes assemblées de Gaule, vous le pouvez recueillir par ce qu'avons ja* dit que **Cesar** y
 assembla les estatz pour traiter des affaires de toutes les Provinces Gauloises, et que du temps
 de Clovis elle commença à se rendre plus glorieuse, **le Roy s'y tenant la plus part du temps, et**
 8210 **en laquelle il trespassa, et fut enterré**, ainsi que depuis et sa femme Clotilde, et plusieurs de
 ses successeurs⁵⁰⁴ : joint que Paris sembla de si grande consequence aux Princes sortis de son
 estoc*, que guerroyans souvent ensemble sur les limites de leurs seigneuries, et juridictions,
 comme ils feissent (186b) paix et la jurassent, cest article fut mis comme le principal en leur
 capitulation : que nul d'entr'eux entreroit en la ville de Paris sans la volonté de ses freres : et
 8215 sur ce oyons les parolles du **saint Evesque Gregoire de Tours** faisant mention des
 Embassadeurs de Childebert au Roy Gontran lequel leur parle en ceste sorte : Voicy les
 accords passez entre nous, que celuy qui d'entre nous entrera en la cité de Paris sans la

Commentaire [E-B1615]: Rhenan liv[re] 3. des choses de Germanie.

Commentaire [E-B1616]: Lisez Gregoire de Tours, et Aymon moyne.

Commentaire [E-B1617]: Cesar comment[aires] 6.

Commentaire [E-B1618]: Paris siege ancien des Princes des Gaules.

Commentaire [E-B1619]: Gregoire de Tours livr[e] 7. de l'histoire.

licence, et consentement de son frere perde son lot et part du Royaume, et de ce avons faits
 8220 tesmoins le saint Martyr Polioct, avec les venerables Evesques et confesseurs Hilaire, et
 Martin comme juges et vengeurs de celuy qui violera son serment⁵⁰⁵. Plus grand preuve n'en
 pouvez vous demander qu'en lysant ce que on a laissé par memoire de **ce grand Conseil**
ancien des douze Pairs, et Parlement ambulatoire, lequel pour monstrier Paris estre la
 Metropolitaine* de tout le Royaume François, ne failloit* tous les ans deux fois d'y venir tenir
 8225 tout à propos les fondations des Monasteres, abbayes, Convents, Eglises canoniales, et
 parrochiales d'icelle ville, et les bastimens des chasteaux, palais, et maisons royales, d'autant
 que d'autres se sont employez à pareil devoir, **ne mettray en avant quelz assaults, et traverses**
ceste grande cité a souffert jadis sous les Romains, comme elle fut conquise par les François,
depuis ravagée par les Normands, puis assaillie des Navarrois, tourmentée par la sedition
 8230 **populaire, affligée* du Bourguignon, prise par surprise des Anglois** et d'iceux possedée par
 l'espace de vingt ans ou d'avantage. Et comme de nostre temps elle a esté vexée par les
 menées de ceux, qui secouans le joug de l'obeissance deuë à l'Eglise, se sont aussi revoltz de
 la sujettion deuë au grand, et legitime monarque des François, je laisse dis-je ce discours, afin
 de n'estre trop long, et qu'aussi les histoires, et Annales de ce Royaume en font assez de recit,
 8235 joint que l'œil est assez asseuré juge de ce qui s'est passé de nostre temps : et parainsi nous
 passerons aux mœurs et façons de vie du peuple de Paris, ainsi qu'en avons usé à l'endroit des
 autres nations, sans toutesfois oublier les vers alleguez* par Munster, Corrozet, et Cenalis,
 d'un certain Anglois nommé **Architrene** que j'ay tourneé du latin, en ceste sorte.

Commentaire [E-B1620]: Grand Conseil assemblé tous les ans à Paris avant l'institution du Parlement.

Commentaire [E-B1621]: Paris par qui jadis affligé.

Commentaire [E-B1622]: Architrene.

8240 *En fin un autre lieu le siege d'Apollon*
Paris est mis avant des Cieux un puissant don,
Pleine d'hommes sçavants, en metaux abondante
Où la Grece fleurist, et l'Inde diligente,
Et où les vers Romains, et l'Attique sçavoir
 8245 *Des sages de jadis chacun y peut avoir.*
Paris qui du monde est la precieuse Rose
Et où de l'univers l'abondance est enclose
De baume, et rarité : qui surmonte en son bien*
L'ornement tant prisé du mol Sydonien :
 8250 *Paris seule en banquets, et festins plantureuse,*
Seule en varieté et superbe, et pompeuse.

Commentaire [E-B1623]: Abondance et richesses de Paris.

Qui jouist d'un terroir fertil, et s'esjouyt* (187a)*

Du vin que son vignoble abondamment produit :

Paris douce au Rustique, aux fermiers pitoyable,*

8255 *Abondante en moissons, sans ronce dommageable,*

Boscageant le pays de raisins tres vineux,

Et de proye voyant pleins les lieux boscageux.

Paris le vray rampart des Roys en leur affaire,

Aux roys obeyssante, et humble, et debonnaire :

8260 *Jouyssant d'un air doux, d'un plant delicieux,*

D'une bonté nayfve : il n'y a rien de mieux :

A Paris tout est beau, et bon, sauf que fortune

Pour les bons n'y est point benigne, et oportune.

8265 Ces mots monstrent assez que si jamais les Gaulois Lutetiens ont rien eu de bon, saint, courtois, et debonnaire, qu'à present les Parisiens composez de tout ce qui est en l'Empire François, comme ils sont unis et dressez* de ce divers ramas de peuple, aussi ont-ils une grande variété, non és* meurs en ce qui touche la corruption, ains* en la mesme perfection de la vie soit qu'on y contemple la relligion purement suivie et observée avec telle

8270 sincerité, que depuis que l'Apostre des Gaules le glorieux saint Areopagite y eut semé la doctrine Evangelique, on ne sçache que jamais la cité de Paris se soit esloignée tant soit peu de l'obeissance de l'Eglise. Que si on regarde avec quel cœur les Parisiens ont obeï à leurs Roys, je laisseray l'ancienne gloire de ceux qui sous les Merovinges, Pepins, ou race des Capetz se sont monstrez les vrais serviteurs de la couronne, pour prier le lecteur de penser

8275 sans aucun transport, ny flaterie, si la cité de Paris a rien fait voir de sa religion, vertu, amour, et service vers son Roy, debonnaireté et courtoisie à l'endroit de l'estranger, charité vers ses citoyens, et compassion en l'esgard de ses voisins, durant les troubles de ceste perilleuse guerre qu'à present nous sentons. Mais pour mon esgard je peux dire, sans flaterie quelconque, que j'y ay veu et experimenté ce que jamais je n'eusse pensé, à sçavoir un peuple

8280 le plus aisé à conduire, et gouverner qui sous le Ciel, et lequel est si bon, humble, et craignant Dieu, qu'il ignore ce qu'il sçait et ne veut cognoistre ce qu'il cognoit, à sçavoir quelle est sa puissance, flechissant sous quiconque le manie, pourveu que ce soit par l'autorité de son Roy, duquel ce peuple est si amoureux que son bien, sa vie, le salut de ses enfans et parens plus proches ne luy sont rien au pris de celle loyale affection qui le conduit à plus se soigner* de

8285 son Roy, que de chose de ce monde. Je ne sçay ce que d'autres trouvent de Barbare en ce

Commentaire [E-B1624]: Quels sont les meurs des Paris[iens].

Commentaire [E-B1625]: Grand obeyssance des Parisiens.

peuple, mais quand à moy je le peux confesser le plus courtois, affable, benign, et prest à faire plaisir que je veis onques : si l'on veut voir la magnificence, la gentillesse, et liberalité n'en desplaie ny aux Grecz, ou Romains, veu qu'un seul hostel de ville de Paris a dressé des banquets et festins aux Roys, fait des presens si rares, et precieux aux grands Monarques que

8290 je ne sçache republicque qui ne se trovast empeschée à user de pareille largesse. Cecy n'est rien à quiconque regardera la pitoyable* charité de chacun en particulier : et ne s'esbahira t'on²²⁹ pas de voir les damoiselles delicates, les bour(187b)geoises nourries soëvement aller aux hospitaux visiter les malades, n'avoir aucune horreur, ny desgoust de voir, et manier les fievreux, les blecez, et chargez d'ulceres, y appliquer remedes, et les secourir, et nourrir aussi

8295 soigneusement que si c'estoyent leurs propres parens ? C'est en Paris que jamais le pauvre ne meurt de faim, si l'on s'apperçoit de son indigence, où la disette n'empesche ceux mesme qui ne sont les plus riches de supporter la necessité* de leur frere Chrestien : C'est à Paris qu'on voit une concorde fort grande en la communauté des ctitoyens qui est chose pour vray miraculeuse, eu esgard à la confusion d'une si grande multitude composée de tant et si

8300 diverses humeurs* d'hommes : mais quoy ? La police*, et surveillance des Magistratz aide encor beaucoup à l'inclinaison naturelle du Peuple. C'est en Paris où le sang est le moins espandu qu'en cité du monde, et par là on voit combien les Parisiens sont mutins, et ecervelez, suportans avec une tant Chrestienne patience les imperfections les uns des autres. Le Parisien est sobre, modeste, et joyeux, se plaisant en compaignie, aymant les dances, et

8305 prenant un singulier plaisir és* jeux, et spectacles, mais guidé de vice commun de tous les Gaulois, et qui luy vient de l'apprentissage des Grecz, c'est qu'il est trop friant, et desireux d'ouyr choses nouvelles.

Commentaire [E-B1626]: Liberalité, courtoisie, et charité des Parisiens.

Commentaire [E-B1627]: Dames de Paris quelles envers les pauvres.

Commentaire [E-B1628]: Grande concorde entre les citoyens de Paris.

Commentaire [E-B1629]: Le Parisien ayme d'ouyr choses nouvelles.

Et nonobstant (la Dieu mercy) le vent de nouvelleté n'y a peu tellement espandre l'air, et souffle de sa vapeur contagieuse, que le Calviniste y soit receu, s'il ne fait ses jeux en cachettes. A Paris tout est plein de devotion, et les maisons des citoyens ressemblent estre autant de temples, et d'oratoires, et les Eglises non suffisantes à enclorre un si grand peuple convoiteux*, et affamé de la parolle de Dieu, quoy qu'abondamment elle luy soit communiquée* par un infiny nombre de saints Docteurs, religieux, et autres ministres de l'Eglise qui sont largement nourris en ceste cité. Jadis en ceste ville estoit adoré Isis, et la monstrueuse idole de Serapis honorée par les Egyptiens, y estoit servy le diable souz le nom de Jupiter, Mercure, Hercule, et Diane : à present Dieu est adoré, servy, et honoré en ses

8310 saints les glorieux Martyrs qui ont porté le saint Evangile à Paris en estans les tutelaires, et la

8315

Commentaire [E-B1630]: Grande devotion des Parisiens.

Commentaire [E-B1631]: Quelz Idoles jadis adorez à Paris.

²²⁹ ne s'esbahira lon pas.

8320 tres chaste, et bien heureuse pucelle sainte Geneviefve, leur servant de Patronne: et en
somme, si on regarde Paris de toutes parts, on ne voit rien sous le Ciel de plus corrompu, ne si
8325 saint, et religieux en toute la terre. Je laisse à part avec quelles ceremonies ce peuple poursuit
la solennité* des saintz, quelz sont les estatz dressez* par chacun mestier, les privileges et
statuz de chascun des ordres, le droit des maistrises, la police* des visiteurs, la severité gardée
en chascun estat, soit qu'on y contemple ceux qui suyvent les lettres, ou qui gagnent leur vie
au trafic, ou en quelque art mecanique*. Je laisse à part tout cecy, esperant en toucher quelque
8325 autrefois plus à mon loisir, et qu'aussi maintenant nous sommes appelez à plus grand-chose.

Commentaire [E-B1632]: Saintz à present Patrons de Paris.

XXXIII. Continuation de la police*, et façons de faire des Parisiens. Chapitre 32.

8330

Nous avons ailleur dit (ce me semble) que jaçoit* que le royaume de France soit erigé en Monarchie, si est-ce que les autres formes de jurisdiction, et gouvernement n'en sont point forcloses* entant que les communautez des villes, et l'assujetissement des estatz sont comme la figure de l'estat populaire, et l'assemblée de Pairs²³⁰ y a toujours servy de la

8335

puissance que les Grecs ont nommé Aristocratie, et que nous pouvons dire gouvernement des plus sages. Et jaçoit* que Paris, qui est la plus belle, riche, puissante, grande, et fameuse qu'on sçache guere en toute l'Europe si a elle un Roy qui luy commande, et auquel elle obeït comme dit est cy devant : mais avec ce elle jouïst d'une telle liberté que je pense si elle estoit seule en sa puissance, elle ne pourroit mieux commander sur ses sujets : aussi le tout bien

8340

regardé le Roy estant l'ame du public, et contenu en ce corps universel il compatist avec ce qui luy est donné à regir, et communique* partie de sa puissance aux membres inferieurs de ce corps qui luy est assujetty pour en prendre la tuition* et deffence. Or du temps que le

8345

premier Roy Israélite fut esleu, quelque puissance souveraine que ce nom royal luy aportast, si est-ce qu'encore voit on qu'il se soumet à la volonté generale, lors qu'ayant fait l'ordonnance du jeusne son filz l'ayant transgressée, et luy voulant executer severement la rigueur de la loy sur son enfant propre, le peuple s'opposa à sa sentence aussi les Roys qui sont naturelz (tel que nous l'avons) n'ayment rien tant que la liberté du peuple qui leur obeït, et prennent bien plaisir que la vertu de leurs sujetz se monstre en l'administration mesme de la justice, au maniemet de laquelle il semble se les associer, ainsi que jadis à Rome, les Roys

8350

de leur bon gré souffroyent* que le peuple eut voix, et les Empereurs depuis flechissoyent sous la volonté du Senat, du corps duquel aussi ilz estoyent choisiz, comme de tous temps ils ont esté esleuz en France du corps de la noblesse. Et pour ce que nous avons parlé de Rome, et du temps qu'elle fut sous les Roys, et lors que les Consulz, Tribuns, Dictateurs, et autres communs Magistrats y commandoyent, et quand les Empereurs s'y rendirent, et souverains, et

8355

redoubtez : il nous fault voir si nostre grande cité de Paris a rien de semblable à celle dame de toutes nations, qui jadis subjuga la plus-part du monde lors habitable. En premier lieu donc Paris a ce²³¹ souverain et seul Magistrat, auquel et elle et tout le reste de la France obeïst en toute humilité, comme à celuy qui n'a point le glaive en main sans juste raison : aussi à vray parler, quelque mesnagement qu'il y ayt eu en Gaule, et avant les Romains, et depuis leurs

Commentaire [E-B1633]: Comme les affaires du gouvernement partis en France.

Commentaire [E-B1634]: Les roys pourquoy communiquent aux autres leur puissance.

Commentaire [E-B1635]: 1. Des Roys .14.

Commentaire [E-B1636]: Le Roy souverain Magistrat en France.

²³⁰ Toulouse donne : assemblée de Paris.

²³¹ Se souverain.

8360 conquestes, les François la tenans, ou estans encor esloignez d'elle, si y avoit il tousjours des Princes pour la gouverner, ce que je vous ay noté és* douze seigneurs generaux du Conseil, ausquelz ont succédé les douze Pairs de France. Apres la majesté du Roy, on voit celle sainte, admirable*, et severe assemblée de (188b) tant de Senateurs, qui souz le nom de Parlement sont les assesseurs du Roy, jugent difinitivement de tous affaires, ont jurisdiction

8365 sur les Princes et seigneurs, voire souz la sentence desquelz mesme la majesté royale se soumet, et humilie, et luy eslargist* telle autorité, que la court est celle qui donne ame aux loix, et ordonnances des Roys, et limite par sa modification les bornes de telz editz. Ce n'est point icy que les Roys abusent de leur grandeur et souveraineté, ains* est leur douceur et justice telle que quoy que la court s'oppose à la volonté du roi, si ne trouve il rien de mauvais

8370 pour telle opposition et se plaist en celle integrité de soy mesme, qui apparoit en l'ame de ceux qui le representent. Je ne veux m'amuser à vous esplucher* au long la pompe, magnificence, grandeur, et pouvoir de ce Senat, me suffisant de dire aux estrangiers qui ont leu l'histoire et Grecque et Romaine, que l'Areopage d'Athenes, et Senat Romain n'ont rien eu de plus, soit en doctrine, integrité, justice, equité, et courtoisie sur le saint Conseil du premier,

8375 et plus ancien Parlement de France : et duquel nous avons parlé cy dessus, faisans mention du temps que d'ambulatoire qu'il fut, les Roys l'establirent perpetuel en la grande, et royale cité de Paris. Je ne feray long discours de celle politique administration des Juges subalternes du Chastelet de Paris, où sont à contempler les vrayz Censeurs jadis instituez à Rome, et celle ancienne rigueur du Senat Thebain, et faut confesser que n'estoit la surveillance des

8380 Magistratz de cest ordre, Paris seroit plustost une boucherie des bons, que le domicile de vertu, veu (comme j'ay dit) la confuse multitude du peuple, et la malice du temps auquel nous sommes. A Paris vous voyez encor celle façon de juger de jadis sans tant enlacer les matieres, ny rendre les procès immortalz et de laquelle on use au Consulat, qui est une troupe de bourgeois de bonne et sainte vie, lesquelz vuident* en dernier ressort tous differens qui sont

8385 pour debte, ou marchandise de marchant à autre, entant qu'il n'y a aucun qui entende mieux le fondz d'une matiere, que celuy qui y a esté nourry toute sa vie. Ces Consulz ont esté crééz de nostre temps pour l'esgard de la conservation de l'estat des marchans, qui se ruinoient en procez n'ayans loisir de tant prolonger leurs matieres, que de faire enquete sur enquete ainsi qu'on l'acoustume ensuivant les solennitez* de justice, pour bien esplucher* les matieres.

8390 L'ordre avec lequel procedent est tel, que le premier qui fait adjourner un autre devant les Consulz y vient armé de l'obligation, et là chascun propose son droit de sa propre bouche, le serment donné qu'ont les parties de dire verité, le Consul s'enquiert du debteur si celle escriture est sienne, et si elle est veritable : s'il la confesse sienne, et ne peut monstrier

Commentaire [E-B1637]: Gaule toujours gouvernée par les Princes.

Commentaire [E-B1638]: Puissance de la Court de Parlement.

Commentaire [E-B1639]: Loys Hutin établit le Parlement perpetuel à Paris, l'an .1315.

Commentaire [E-B1640]: Chastelet de Paris.

Commentaire [E-B1641]: Consulat dressé à Paris et pourquoy.

Commentaire [E-B1642]: Comme les matieres sont debatues devant les Consulz.

quittance, ny escrit tesmoignant aucun payement, il est condamné sur le champ de fournir la
8395 somme à laquelle il est obligé, et sans que les parties soyent destruites ny avec despens, ny
espices pour le jugement. Et d'autant que les matieres criminelles ne se debatent point devant
ces juges, aussi n'ont ils autre jurisdiction que du seul empoisonnement de celuy qui doit
jusqu'à fin de paye, et lequel aussi tost que condamné ils envoient coffrer*, s'il ne satisfait sur
l'heure: car il ne s'y fault presenter pour y chiquaner et chercher des eschapatoires, il est
8400 besoning d'y parler ouvertement, et d'adjouster (189a) l'effait à la parolle, entant que la
promesse de satisfaire n'empesche que le debteur n'aille en prison, si de grace le juge ne luy
donne delay avec le consentement de la partie. Et est ce droit seulement entre bourgeois, et un
singulier privilege donné par le Roy Charles neufiesme regnat à present, aux bonnes villes de
ce royaume pour leur reconnoistre les agreables services faits par icelles à sa majesté, et
8405 abreger le pas à un tas de faiseurs de banqueroutes qui souz tiltre marchant gastoyent, et
abolissoyent le vray train de marchandise. A la perfection de la police* Parisienne, est ajousté
l'estat et gouvernement de l'hostel de ville souz le nom des Magistratz en iceluy compris, telz
que sont le Prevost des Marchans, et quatre Eschevins, les 24. Conseillers, le Greffier,
Procureur, Receveur*, et Clerc, Quarteniers, Dixeniers*, et Cinquanteniers, de chascun
8410 desquelz il fault dire quelque cas en passant, attendant un plus grand loisir que j'espere en
Dieu m'y monstrier et plus diligent, et curieux à en faire les recherches autrement que ne peux
faire pour le present. Ceux qui ont baptisé noz Eschevins du nom d'Ediles, mot emprunté des
anciens Romains, n'ont ny du tout failly*, ny aussi pris soigneuse garde à la chose telle
qu'elle se comporte: d'autant que le droit d'Eschevinage a cecy de commun avec l'edilité
8415 Romaine, que tout ainsi que les Ediles avoyent la charge des edifices de la cité, et de voir que
par la faulte d'un logis le voysinage ne sentist rien de prejudice, et estoyent surintendans aux
bastimens des theatres, à la representations des jeux publics, et à donner lieu à chascun ordre
selon son estat, les Eschevins de Paris aussi sont chargez de ce soucy des Edifices, mais
quelz ? Des fortifications de la ville, des lieux publicz, car pour le reste ilz ont leurs jurez, qui
8420 servent à visiter, et maisons, et Cloaques, et Aquedutes, et canaux, portz, passages, rues, et
chemins pour y remedier si aucun vice y est survenu. Mais en ce les Eschevins joins au
Prevost des marchans surpassent la dignité des Ediles, qu'ilz ont la mesme puissance qu'avoit
jadis à Rome le Prefect, ou Commis des vivres (qui s'appelle en latin *Praefectus Annona*) veu
que c'est à eux à pourvoir si bien et à la police* de la vente, et à l'abondance pour la cité qu'il
8425 ne manque rien pour la nourriture, bien est vray, qu'icy et le Chastelet, et l'hostel de ville sont
concurrans en devoir, et fault qu'y surveillent avec pareille diligence. A Rome ce n'estoyent
les Ediles ausquelz la charge de la garde de la cité estoit donnée, là où à Paris ce sont les

Commentaire [E-B1643]: Jusqu'ouï s'estend la puissance des Consulz.

Commentaire [E-B1644]: Estatz, et offices de l'hostel de ville de Paris.

Commentaire [E-B1645]: Ce qui est de commun, ou divers entre les Eschevins, et Ediles anciens de Rome.

Commentaire [E-B1646]: Commis des vivres à Rome Praefectus Annonae.

Eschevins, ou ceux de leur corps qui de nuit, et en temps suspect portent les clefz des portes de la ville, font, et dressent* le guet, tiennent garnison, et corps de garde aux portes, et qui plus est donnent passeport à ceux qui sortent de leur ville. En cecy je contemple l'hostel de ville porter une marque consulaire, et telle qu'avoit le Consul Romain és* saisons les plus troublées, lors qu'on leur enchargeoit* de se prendre garde que la republique ne fut en rien interessée. Et pour en parler brièvement l'estat du corps de ville de Paris ne peut estre mieux comparé qu'à la dignité des anciens Tribuns du peuple, lesquelz ne craignoyent de s'opposer au Senat pour le support des petitz, ainsi que pouvez lyre és* livres de tous ceux qui se sont employez à escrire les gestes Romains : veu qu'à Paris les citoyens bien qu'ayent le Prevost de Paris comme (189b) gouverneur de la police* generale tant en la ville, que finages* et jurisdiction d'icelle, si est-ce qu'encor l'hostel de ville est celuy qui doit particulièrement ce devoir aux siens, que de se soigner* de leur salut, et s'opposer à ceux qui taschent de ruyner sa force et prosperité. Si je dis vray, ou non, je m'en raporte aux histoires anciennes dès le temps que Paris fut honoré du droit d'Eschevinage, et du Parloüer aux Bourgeois, qu'à present on nomme le Bureau, et qu'elle jouïst de sa jurisdiction cohertion, cognoissance de causes, rentes, revenuz, droitz, honneurs, noblesses, prerogatives, franchises, et anciens privileges : mais plus me raporte-je à ce qu'en ont veu noz yeux, qui sont tesmoins de la diligence, et devoir des officiers de ville faisans teste aux seditieux, lors que sous pretexte de ne sçay quelle pretendue reformation, la puissance mesme de la court estoit comme bridée par la tyrannie des rebelles, et que Messieurs de Parlement ne pouvoient continuer à punir les delinquans, ce fut lors dis-je, que ces Tribuns, et patrons de la cité prindrent la deffence et du Roy, du Senat, de leur ville, et par consequent de toute la France. Il me semble desja que j'ois ces gaste-papiers, qui ne sçachans rien faire qui soit bon, osent toutesfois, je ne dis reprendre, mais bien calonnier, ceux qui en escrivant ne courent apres quelque proye sortie des mesmes buissons d'un fol desir et glout appetit de s'enrichir, ains* le font (quelque pauvreté qui les assaille) de gayeté de cœur, et pour servir au public, departans* largement du leur à ceux mesmes qui sont eschars*, et trop chiches à les recognoistre : Il me semble (dis-je) que j'oy ces brouïllons poëtiseurs, et chantres des coings des ruës, dire que je fais icy la court sans force, et que j'accuse messieurs de Parlement de faulte de cœur durant les troubles : Advise calonniateur quiconque sois²³² advisé de pres ce que je dis, et te souviene quel temps je te propose, et voyant que les loix n'ont force entre les armes, et que le seditieux ne respecte aucunement le Magistrat, tu me confesseras aussi que la Court de Parlement (quelque sainte,

Commentaire [E-B1647]: Eschevins sont les Tribuns Consulaires, et encores Tribuns du peuple.

Commentaire [E-B1648]: Prevost de Paris chef general de la police.

Commentaire [E-B1649]: Hardiesse de l'hostel de ville de Paris durant les troubles.

²³² Toulouse donne : fois.

8460 juste, constante, et courageuse, qu'elle soit) fut un temps qu'elle n'osoit monstrier les effaitz
de sa puissance : et n'en veux autres tesmoins que Messieurs mesmes, lesquelz je pose parmy
le corps de ville s'armans pour le salut commun du pais et adressans le reste des citoyens avec
la sagesse de leurs conseilz. Soit dit en passant, à cause que je sçay qu'il y a des chatouilleux,
8465 loüe Dieu que je sois tel, sur qui ilz peuvent plustost user d'envie, que de pitié ou
commiseration. Je ne veux pour le present esplucher* tout ce qui est à considerer en l'estat de
la ville, ny amener en quel temps, et souz quel Roy le Prevost des Marchans, et Eschevins
furent instituez à Paris, et quels changemens il y a eu en ceste Police*, seulement regarderons
8470 de la ville. Vous avez peu lyre en Halycarnasse, et Tite Live alleguez* par moy au chapitre de
Rome, comme Romule distribua sa cité en cartiers en chascun creant des dixeniers*,
Cinquanteniers, et Centeniers, et de laquelle façon de faire ont usé les Florentins un long
temps, et avant qu'ils ayent esté soumis à un Duc, et souverain Prince. Mais à Florence pour y
estre la chose confuse, et les ligues eschauffées, jamais ces cartiers et enseignes des mestiers
8475 (car ainsi les appelle Macchiavel⁵⁰⁶) ne peuvent se compatir ensemble : là où Paris tout y va
de meil(190a)leur ordre. Entant que ce n'est pas la multitude qu'on assemble, ains* les
Quarteniers desquels il y en a seize en Paris, sont ceux qui donnent le mot, et raportent les
choses telles qu'elles sont au Conseil, sans que la multitude puisse rien sentir des desseins des
chefs de ville. Or ces Quarteniers sont comme Colomnelz, ayants chascun leurs cantons et
8480 regimens à gouverner en ce monde Parisien, et ce qu'ilz font avec telle industrie que nous
avons veu, durant les troubles, qu'il n'y avoit homme soupçonné d'heresie et partialité*, tant
se pensast il estre secret, qui ne fut esclairé, cogneu et enregistré par la diligence de ces
hommes, sous lesquelz sont encore les dixainiers, et Cinquanteniers selon la distribution que
je vous ay fait cy devant de la ville de Rome. Et ce qui m'a fait mieux cognoistre ce mesnage
8485 et sage Police*, ç'a esté ceste façon et choix d'hommes à eslire les Capitaines en chascun
cartier lesquelz obeissent au Conseil de ville composé des estatz susditz : Ceux cy sont
comme Dixeniers*, et Cinquanteniers menans et conduisans les Bourgeois en armes soit à
faire le guet de nuit, ou à garder de jour la porte : et neantmoins ont ilz un Colonnell duquel
fault que prennent le mot, et iceluy portant la figure du Quartenier. Mais à fin que rien n'y soit
8490 usurpé, c'est à l'hostel de ville que le mot est pris, ce sont les chefz qui le donnent, et le
Colonnell aux Capitaines, et eux à ceux qui font la ronde, et se tiennent aux corps de garde,
ainsi que nous l'avons veu pratiquer durant la misere de ces guerres civiles. Et qui voudra
voir encor la sagesse de ceste assemblée, qu'il regarde (s'il est François) et aprenne (s'il est

Commentaire [E-B1650]:
Macchiavel en l'histoire de Florence.

Commentaire [E-B1651]: Paris
distribué en 16. cartiers.

Commentaire [E-B1652]: Institution
des Colonnellz et Capitaines à Paris.

Commentaire [E-B1653]: Ordre tenu
sur le fait des Capitaines.

8495 estranger) avec quelle diligence et muëtte recherche, ayant ne sçay quelle forme du
 balotement Venitien, on s'est fait certain en Paris des conspirateurs, et de ceux qui trahissans
 leurs païs, ne se monstrent que mal affectionnez* à leur Prince. Il m'est impossible pour cest
 heure de parler des institutions des jurez, des Archers, Haquebusiers, et Arbaletiers de la ville,
 jaçoit* que cela monstre une bien grande autorité, et que ceste maison commune a eu sa
 8500 fondation sur quelque plan plus grand que la marchandise : j'obmetz les assemblées de la
 saint Mathias, en souvenance de la liberté du peuple, ainsi que les Romains ont jadis celebré
 annuellement le jour que les Tarquins furent chassés de Rome, et viendray à parler du droit
 commun qui fait vivre, et le Parisien, et celuy qui luy est voisin en paix, alliance, et concorde.
 Tout ainsi qu'en France y a deux sortes de droit de seigneurie, ou directement seigneuriaux, à
 sçavoir feodal, et censuel, aussi considere-lon doublement les droitz qui apartiennent aux
 8505 seigneurs en fief ou Censive, et sur lesquelz les coustumes des païs sont fondées : entant qu'à
 Paris et sa Prevosté* au tiltre premier des loix Municipales, est proposé le mot de fief au
 premier article, disant que le seigneur feodal par faulte d'homme, droitz, et devoirs non faitz
 et payez peut mettre en sa main le fief mouvant de luy, et faire les fiefz siens durant la main
 mise. C'est ce droit de Vasselage* que les Latins appellent, jus clientelæ, et duquel nous
 8510 avons parlé au chapitre des Romains à fin qu'on voye comme les François et autres nations se
 sont arrestez sur la sagesse ancienne establissans leurs republicues, suyvant la forme qu'ils
 en avoyent veu user, et aux Romains, et aux Gaulois desquelz ilz empieterent les terres. Mais
 voyons comme les bastisseurs (190b) de l'edifice de ces loix estoyent prevoyans tout
 evenement. Si aucun fief (dit le second article) eschet* par succession de pere, ou mere, ayeul,
 8515 ou ayeule, il n'est deu au seigneur feodal, dudit fief par les descendans en ligne directe que la
 bouche, et les mains avec le serment de feauté : la loy se contente que les premiers
 possesseurs ayent fait le devoir, sans astringre les heritiers en ligne directe à plus grande
 recognoissance. Par cecy et ce qui s'ensuit en matiere de fiefz, se voyent les libertez et grans
 privilegez octroiez à ceux qui de tout temps se sont bien portez au gouvernement de la
 8520 republique, veu que les fiefs mesmes, et vasselages* monstrent la vile condition des uns se
 soumettans sous la seigneurie libre des autres, ausquelz selon la loy Françoisse ils doivent
 main forte, compaignie, secours, et recognoissance, voire est attaint* le vassal de felonnie, s'il
 entreprend contre son seigneur de fief, ou s'il use de parolles moins honnestes en luy parlant.
 Aussi n'est-ce pas une grande servitude au noble tenant son fief d'un autre, que d'estre
 8525 contraint de luy donner un denombrement de son bien dans 40. jours apres avoir presenté son
 hommage au seigneur feodal ? Contemplons aussi combien de tout temps le droit
 d'aisnéesse*, a esté respecté de toutes nations, veu que la sainte escriture le monstre au

Commentaire [E-B1654]: Coustumes de Paris.

Commentaire [E-B1655]: Tilt[re] 55.

Commentaire [E-B1656]: 55.5 et 6.

Genese en l'estrif* entre Jacob, Esau et de Joseph voulant faire avantager l'un de ses enfans plus que l'autre par Israël leur grand pere : et la loy Parisienne porte ces motz. Le filz aîné

8530 porte pour son droit d'aisnée* le principal manoir, avec le jardin selon la closture tenue en fief : et s'il n'y a point de jardin, un arpent de terre, ou le vol d'un chapon tenu au fief au joignant de laditte maison : et puis y est adjousté que les pere, et mere decedans, s'ils laissent deux enfans seulement, l'aisné aura par precipu un hostel tenu en fief tel qu'il voudra choisir, avec le tiers des fiefz, et heritages tenuz noblement, là où le second n'aura que l'autre tiers

8535 pour son apanage. Si plusieurs enfans, l'aisné a tousjours hostel precipu, tant du costé maternel, que paternel, et jouïst de la belle moitié de tous les heritages, le reste estant pour le lot et part des autres enfans ensemble. Les Parisiens n'ont du tout pratiqué la loy Salique, entant qu'ilz n'ont point forcloz* les filles de l'heritage, neantmoins la coustume ordonne que n'y ayant que filles qui succedent, droit d'aisnée* n'y a lieu quelconque, ains* partissent

8540 esgalement leur heritage. Aussi n'est permis aux femelles d'heriter en succession ou hoirie* en ligne collaterale, avec les masles en pareil degré : aussi en la ligne collaterale n'est respecté aucunement le droit d'aisnée*. Au reste qu'on voye la sagesse des anciens en ce qu'ils donnoyent avancement d'aage* à ceux qu'ilz estimoient avoir esté souëvement nourris, et bien instruits, lors qu'ilz voulurent que celui qui tient fief fut en aage*, s'il estoit homme, à

8545 20. ans, et si fille à quinze, quant à la foy, et hommage, et administration de fief. Je laisse plusieurs autres loix sur les mesmes fiefs, et franc aleuz*, me contentant que on voye superficielement combien noz ancestres se sont soignez* d'oster tout moyen de procez, et querelles entre leurs successeurs. Et ne m'amuseray sur les Censives, et droitz seigneuriaux sur les subjetz pour censive, ou seigneurie fonciere, tairay encor les loix des mariages, les

8550 servitudes, et autres points à considerer, les us, et coustumes sur les bestes vendues, les re(191a)venuz de la ville, et hostel d'icelle sur le vin, peages, gabelles, piedfourché bleds, bois, et autres choses contenues és* ordonnances de la ville, pour encor redire en un mot que qui ne sçait que vault policer* une ville, ny les moyens de bien mesnager une maison, qu'il ne luy fault autre livre Politique, ny Economique que la forme du gouvernement de ceste ville :

8555 pour l'ornement de laquelle on voit encor la sainteté des Ecclesiastiques, la richesse, sacre, reverée du saint, et admirable* temple dedié en l'honneur de la glorieuse vierge mere de nostre seigneur, et tant d'autres lieux autant pleins de devotion, que servis d'une infinité d'hommes religieux, sçavans et debonnaires et dequoy je me tairay, à cause que Corrozet vous en a fait une assez ample description, et que j'espere (comme j'ay dit) encore quelque

8560 autre fois de mieux à loisir deschiffrer ceste matiere.

Commentaire [E-B1657]: 55. 8. et 9. du droit d'aisnée.

Commentaire [E-B1658]: Paragraphe 16.

Commentaire [E-B1659]: 55. 20. et 21.

Commentaire [E-B1660]: Paris est l'escole de police, et oeconomie.

XXXIV. De l'Université de Paris, loix, institution, fondation, et privileges d'icelle. Chapitre 33.

Quoy que et la France, et les Roys d'icelle, Paris, et ses citoyens, ayent de tout
 8565 temps fait paroistre le lustre de leur vertu, si est-ce que bien peu la memoire de la posterité a
 esté esclairée de telle lumiere, jusqu'à ce que au manient des armes ilz ont conjoint et
 marié les lettres, et que avec le gouvernement politique, la doctrine, et grand sçavoir ont pris
 alliance. Aussi Charles le grand et Roy de France, et Empereur d'Occident fut celuy qui le
 premier dressa* en France, et à Paris celle fameuse Université, qui estant l'œuvre d'un grand
 8570 Monarque, a depuis esté si grande et respectée, que presque toute la Chrestienté dependoit de
 son opinion, et à laquelle tous les homme de sçavoir estoient redevables, pour y avoir puisé
 dequoy enrichir leurs esprits. Et jaçoit* que Charles le grand se soit monsté comme le pere,
 et introducteur de l'Université en Paris, et que l'escole luy doiev beaucoup, si est-ce qu'il ne
 fait que la seulement esbaucher tout ainsi que le charpentier fait d'une piece de boys qu'il
 8575 veut mettre en besoigne pour en tirer quelque beau ouvrage, laissant à ses successeurs
 l'honneur d'y donner fin, et accomplissement tel qu'il y eust mis, si les guerres ne luy eussent
 empesché le cours de ses desseins. Ses enfans encor se soucians plus de l'ambition que du
 sçavoir, n'en feirent guere grand compte, laissant cest avantage à la race Gauloise, et
 florissante des Capetz vrais Gauloys, sortis de Paris, seigneurs sur les Parisiens, et chefs de la
 8580 famille tres chrestienne, qui à present gouverne le sceptre et couronne des Gauloys, qui ont et
 les armes, au poing, et les lettres au cerveau pour se prevaloir de leurs ennemys, et faire
 parade aux estrangers de ce, dequoy jadis Athenes se tenoit si glorieuse. Au reste ne fault
 penser que la Gaule avant ceste fondation fut sans exercice des lettres, veu que nous avons
 monsté cy devant, comme Saron Roy des Celtes fut le premier qui ouvrist escole entre les
 8585 Gauloys : et comme les Druides, ainsi que escrit Cesar enseignoyent la Philosophie à ceux de
 leur nation, et que les (191b) histoires font foy que Marseille a esté escole si fameuse que les
 Romains y envoyoiēt leurs enfans, aussi bien qu'à Athenes ou Rhodes pour y aprendre les
 lettres⁵⁰⁷. Mais tant plus les esprits se sont ouverts, et que la pieté et religion y ont pris de
 fondement, aussi les lettres y ont esté les mieux receuës : et en quel temps ç'a esté que le plus
 8590 ceste université fut autorisée, il est saison de le considerer. Nous n'ayans peu avoir ny
 recouvrer l'originair de la premiere institution faite de ceste magnifique dignité du Recteur,
 et quatre procureurs des nations, si est-ce que assez aisément nous remarquons que c'est de
 long temps que l'université est estable, veu que le Roy Philippe Auguste surnommé dieu
 donné par lettres données l'an 1200. fait assez voir, autorisant les immunitez* des escoliers de

Commentaire [E-B1661]: Les lettres ont autant illustré la France, que les armes.

Commentaire [E-B1662]: L'université de Paris honorée de tous.

Commentaire [E-B1663]: Rois descendus de Capet ont illustré les lettres.

Commentaire [E-B1664]: De Saron, voyez cey dessus ch[apitre] 28.

Commentaire [E-B1665]: De l'Escole de Marseille, voy Strabon 4.

8595 quel temps ilz tenoyent leurs privileges, veu mesmement que ledit Roy ameine les patentes de son feu pere Louys, qui avoit (en faveur des escoliers) fait quelques ordonnances : et iceluy Louys establiissant loy, fait cognoistre que dès que la France fut en repos apres les guerres, entre les maisons d'Alemaigne, et de Gaule, et que les Normands furent sujetz à la couronne, les Capets tenans le Royaume, et notamment le roy Robert⁵⁰⁸ homme docte et debonnaire, que

8600 ce fut aussi lors que Paris sentist sa Monarchie en ce qui est des lettres, veu que de Charles le grand, on n'a d'autre cas sinon l'institution premiere, non que je pense qu'il n'y aye aussi bien des lettres de privilege de luy que des autres roys, mais que l'injure* du temps, et le peu de soing des hommes en ont fait perdre les originaires. Parainsi laissant ces fondations avec les donations, licences, libertez, privileges et immunitiez* données tant des Papes que des roys

8605 à l'excellente escole generale de Paris, mere de toutes les autres, nous nous contenterons pour ceste foys de toucher un peu sur la creation du recteur, suivant qu'elle fut ordonnée par le Cardinal du tiltre de sainte Cecille legat en France souz Pape Nicolas troisieme du nom en l'an de nostre seigneur mille deux cens septante neuf, et regnant sur les François Philippe filz du bon roy saint Louys : d'autant que ce fut lors que fut faite la premiere reformation de

8610 l'université de Paris par l'autorité du saint siege de Rome. Or voicy comme ce Cardinal en ordonne : Le recteur sera par cy apres esleu en ceste maniere, les quatre procureurs des nations (à sçavoir de France, Picardie, Normandie, et Alemaigne) jureront solennellement devant les nations d'eslire un autre Recteur que celui qui l'est, et tel qu'en conscience ilz estimeront ydoine, suffisant, et prouffitabile tant à la charge, que pour tout le corps de

8615 l'Université, sans que amitié, ny haine, faveur ny autre passion les esmeuve à choisir un plustost qu'un autre. Celui qui sera esleu par ces quatre, ou les troys y consentans, emportera la dignité : mais ne s'accordants ces quatre ou trois en l'election, le Recteur precedent sera appellé pour recueillir les voix, lesquelles ne pouvans s'accorder, seront encor nommez quatre electeurs de chacune nation selon le choix desquelz, et la plus grand voix l'emportant le

8620 Recteur sera nommé, et jouira de son ranc durant le trimestre prefix* à ceste dignité : l'election de laquelle se fait tous les trois moys, c'est à sçavoir à Noel, à nostre Dame de Mars aux festes de saint Jehan Baptiste, et de saint Denys.

Or enclost-on les Electeurs dans un certain lieu, d'où ils ne peuvent sor(192a)tir sans nommer le chef des escoliers, et fault que l'election se vuide* dans le temps que demeure

8625 à brusler une chandelle de cire de poids certain, n'estant permis à Bedeau, ny autre d'aller vers les electeurs pour leur recommander homme quelconque aspirant à l'office, voire y est estroitement deffendu que les electeurs mangent ny boivent au lieu où se fait l'election : et ne pouvans s'accorder, c'est aux maistres és* artz d'en y envoyer d'autres, sans que plus ces

Commentaire [E-B1666]: Philippe Auguste a esté celui qui a doné de beaux privileges à l'Université de Paris.

Commentaire [E-B1667]: Robert roy homme de grandes lettres.

Commentaire [E-B1668]: Statue du legat Symon sur l'election du recteur.

Commentaire [E-B1669]: Symon Cardinal dressa les statutz de l'université, l'an de grace 1279.

Commentaire [E-B1670]: Quelz sont les electeurs du recteur.

premiers puissent rien pretendre en l'election. Or est-il que à Paris y a quatre facultez à
8630 sçavoir de Theologie, decretz, Medecine, et des Artz, et neantmoins la seule faculté des artz
est celle qui eslit le Recteur de son corps, lequel toutesfois a puissance, et sur les Theologiens,
Decretistes, et Medecins, aussi bien que sur les maistres éz* artz : et sont trestouz tenus de luy
faire honneur et reverence. Et affin que on voye avec quelle majesté ceste republique est
maniée, il y a de tout temps quatre Chanceliers, deux pour les Bacheliers, le Chancelier nostre
8635 Dame de Paris, et celui de sainte Geneviefve, lesquelz fault que soyent crééz devant
l'Evesque au Chapitre Episcopal, et où ils doivent jurer de ne licencier aucun soit Theologien,
Canoniste, Medecin ou Artien s'il n'est digne de tel honneur, et capable pour avoir fait son
devoir en l'estude : sur quoy ils doivent s'enquerir des maistres, et Docteurs des facultez,
lesquelz leur en diront la verité en leur conscience. Cecy est pris d'une bulle du Pape Gregoire
8640 onziesme du nom, comme souscrivant et approuvant ce que avoyent fait ses predecesseurs,
Urbain cinquiesme et Innocent sixiesme, touchant les privileges donnez à l'escole generale de
Paris, et duquel sur ce propos telles sont les parolles parlant des injures* faites aux escoliers :
S'il advient qu'on injurie, ou emprisonne à tort quelcun des vostres si on ne cesse apres
l'admonition*, de vous tourmenter, il vous soit loisible*, si bon vous semble, de cesser voz
8645 leçons. Et s'il y escheoit* crime digne de punition, que ce soit à l'Evesque que la
cognoissance en soit gardée : defendant que desormais un escolier ne puisse estre emprisonné
pour debte estant cela prohibé par les constitutions des saints Canons, et decretz legitimes. Le
Pape deffend encor aux escoliers de n'aller avec armes par ville, et ne veut que l'université
prenne la cause et defence en main de ceux qui troublent le repos du public avec leurs ports
8650 d'armes, et ribleries* : De quel mesnage on use aux leçons est veu en ce qu'il est
soigneusement estably que nul livre sera leu, sans premierement avoir esté visité par les
Docteurs, et receu par les Conciles, et apres qu'on en aura retranché les faultes si quelcune y
en estoit sursemée*. Est de l'ancienne ordonnance de l'Université de Paris que les maistres, et
escoliers estudians en la sainte Theologie ne s'affectionnent* trop à aparoistre grans
8655 philosophes, que ilz ne parlent point la langue vulgaire* du peuple, seulement disputent en
l'escole ce qui est de leur vacation*, sans prophaner avec leurs questions, les choses saintes
devant le peuple. Jadis on observoit que si un escolier mouroit à Paris sans tester*, l'Evesque
et quelcun des maistres se saisissoyent des biens du deffunt, les mettans en sequestre, jusqu'à
tant qu'ils en eussent fait advertir les parens du trespasé, affin que rien ne fut defraudé à ceux
8660 qui legitiment estoit deué la succession. (192b) N'estoit permis à aucun de lyre dans Paris
s'il n'avoit ataint l'an 21. de son aage*, et n'avoit ouy les arts l'espace de six ans, et failloit*
que promist de lyre deux ans pour le moins, que celui qui voudra lyre soit bien renommé, non

Commentaire [E-B1671]: Gregoire 11. seoit en Avignon, l'an 1372. et retourna à Rome l'an 1376.

noté d'aucune infamie. Les livres d'Aristote, de Physique, et Metaphysique estoyent prohibez à lyre publiquement par le commandement du legat Estienne Cardinal au mont Celie. N'estoit
 8665 loisible* de banqueter aux assemblées, ny responces, et actes des maistres si ce n'estoit en particulier que l'un amy pouvoit apeller, et convier l'autre : ces reformatiōns sont bien abolies à present, où les banquets coustent plus aux pauvres et regens et escoliers, que la pension de tout le temps qu'ils demeurent aux estudes. J'obmets pour cause de briefveté la donation de pré aux clerks, la confirmation d'icelle par les Papes, et Roys regnants durant les
 8670 empeschemens, et une infinité de statuts, tant sur les facultez, que les simples escoliers, et lesquels servent au grand prouffit de l'Université et repos de la ville : seulement proposeray le serment, et forme de ce que jurent, et promettent ceux qui veulent avoir entrée en la congregation generale : Et premierement ilz protestent* de garder les privileges, statuts, immunitiez*, libertez et droits de l'Université, en quelque estat ou grandeur qu'ilz
 8675 parviennent, et que au reste ilz ne reveleront point les secrets de l'Université. Faut que jurent d'user de bonne et loyale foy en l'election du recteur : et à ceux qui veulent entrer au cours, et examen, on fait faire serment qu'ilz n'ont rien donné, promis, ny fait promettre ny au chancelier, ny à son commis pour l'audience*, licence, examen, ou quelque autre devoir que ce soit : et que à quelque degré d'honneur qu'ilz parviennent il ne sera jamais qu'ils ne portent honneur, et reverence au Recteur, et à tout le corps de l'Université. Les Procureurs
 8680 astraignent leur foy à bien et deuément exercer l'office à eux donné pour la nation de laquelle ils sont, poursuiuans ceux qui seront nuisibles par tous moyens possibles : Je laisse les serments des receveurs* des nations, des Conservateurs, de ceux qui examinent és* determinances*, et reciproquement de ceux qui sont examinez : ne veux discourir des
 8685 licentiez aux arts, ny des Bedeaux chacun en sa nation, et moins m'amuseray au serment des libraires jurez soyent les quatre principaux, ou les vingt moindres, ny aux messagers, relieurs, enlumineurs, et parcheminiers deputez pour le service de l'escole. Passeray sous silence les articles que les maistres és* artz, ains* qu'avoir leurs lettres de maistrise, sont tenus de jurer devant le recteur, ny ceux que promettent les messagers voulans envoyer en court de Rome :
 8690 et ne me soucie d'escrire ce que le Recteur afferme*, et promet en presence de la faculté alors qu'on l'institue, et eslit pour chef de toute l'escole, et n'employeray le temps à specifier la diversité des habits en chacune faculté, et comme, et avec droit le chaperon* est contemplé parmy ceste troupe de sçavants hommes, je differe à une autre fois avec quel appareil*, pompe et ceremonies le Recteur se trouve aux obseques des Roys, et comme il tient un costé de la ruë, et l'Evesque de Paris l'autre, et le corps estant entre les deux : et ne fault s'esbahir si
 8695 de la ruë, et l'Evesque de Paris l'autre, et le corps estant entre les deux : et ne fault s'esbahir si on fait un si grand honneur aux chefs de l'escole, veu que les Roys s'estiment eux-mesmes

Commentaire [E-B1672]: Ceste ordonnance fut faite par le Cardinal Legat l'an de grace .1214. du regne du Philippe Augluste] et du Pape Innocent 3.

Commentaire [E-B1673]: Ces statuts furent faits l'an de grace 1337.

Commentaire [E-B1674]: Serment en l'election du Recteur.

Commentaire [E-B1675]: Promesse des procureurs des nations.

honorez d'avoir donné le tiltre de leur fille bien-aymée à l'Université de Paris, pour (193a) la
 conservation de laquelle sont commis les principaux prelatz de la France, et nommément un
 8700 des Pairs, à sçavoir le Comte, et Evesque de Beauvais : et qu'aussi c'est d'elle que sortent
 ceux qui font vivre l'estat public en force, lequel sans les lettres s'en iroit à neant, et periroit
 comme l'herbe qui en l'ardeur de l'esté est sans humeur* quelconque. Il me sembleroit chose
 superflue de racompter le droit du recteur en celle foire du Lendit tant renommée, lequel fault
 qu'en face l'ouverture, et sans l'autorité duquel accompagné de ses suppostz il n'est loisible*
 8705 aux marchans de mettre rien de leur denrée en vente : quoy que ceste puissance monstre, et
 l'antiquité, et l'excellence des droits, et devoirs de l'escole de Paris. Laquelle de nostre temps
 au grand honneur de noz roys tres chrestiens, bien, et prouffit de la cité de Paris, avancement
 de tous pauvres estudians, feu de bonne et perpetuelle memoire François I. du nom roy
 invincible et restaurateur des bonnes lettres, a augmentée de douze lecteurs publics, et lisans
 8710 gratuitement salariez du thesor* royal, et monstrans tout sçavoir, et toutes langues, à toutes les
 nations, qui se retirent à Paris pour y apprendre les bonnes sciences, et disciplines. A la
 charité de François a aydé la liberalité de Henry second grand amy des sçavans, et
 renouvelleur de l'ancienne discipline militaire, et la debonnaireté de Charles neufiesme
 continuant, voire surpassant ses predecesseurs, en ce que d'une main liberale et affection
 8715 vrayement royale, et paternelle, il cherist les sçavans les nourrit et entretient, et prend plaisir,
 au milieu de tant de troubles, que et ses sujets, et les estrangiers puissent avoir dequoy
 rassasier, et contenter leurs esprits en ce Royaume. Ainsi, par le moyen de noz bons roys, le
 Grec, l'Hebrieu, les Mathematiques, l'art oratoire, et philosophie nous estans familiers, et
 chacun en pouvant puiser gratuitement, et ce en la grand cité de Paris, ne faut s'estonner si je
 8720 l'apelle le miracle de l'univers, et la nourrice et mere de tout ce qui est de parfait entre les
 hommes de sçavoir. Et je prie ceux qui ont l'heur que de voir Paris plus pour y faire
 apprentissage de vertu, que pour y passer leur vie en delices, qu'ils me dient quel plus grand, et
 gracieux contentement peuvent ilz avoir, que lors qu'ils voyent celle assemblée venerable où
 le Recteur est comme un Prince assis parmy la troupe infinie de tant de Docteurs, Licentiez,
 8725 Bacheliers, et hommes doctes de tous ordres, estats, vacations*, sciences, et doctrines, assisté
 de sa garde, non armée, mais ressentant la gravité d'un Senat Venitien, et où le seul clin d'œil
 a autant de puissance que éz* maisons royales le grand escadron* des hommes chargez de
 toute sorte d'armes. Quel plus grand salaire peut avoir l'homme de son labeur, et longue
 fatigue que l'honneur ? Puis que c'est luy qui nourrist les arts, et pour l'acquest et gaing
 duquel l'homme ne craint de mettre sa vie en hazard : aussi ceux qui ayant estudié deuément,
 8730 et donné preuve de leur diligence, reçoivent pour salaire que chacun les voit mis au ranc des

Commentaire [E-B1676]:

L'université apelée fille par les Roys de France.

Commentaire [E-B1677]:

Le Recteur ouvre le Lendit.

Commentaire [E-B1678]:

Institution des lecteurs royaux par François premier du nom.

hommes honorables, parmi les premiers de tout le monde, et en la face d'un infiny nombre de peuple, et en la ville où toutes nations abordent, et la plus grande et fameuse que cognoisse guere nostre Europe. Je pourray encor deduire les statuts de la nouvelle reformation de nostre Université faite par le Cardinal d'Estouteville⁵⁰⁹ en l'an de grace 1482. et reciter les (193b)

Commentaire [E-B1679]: Ce fut du regne de Charles 7. et seant à Rome Nicolas cinquiesme.

8735 articles d'icelle, mais le temps me pressant, je garderay ce discours pour une seconde edition, où j'espere recueillir plus au long, et l'estat de la ville, et les droits tant des citoyens que de l'escole, et remarquer les hommes doctes ausquelz nous sommes redevables, et pour la memoire de leur vertu, et grande erudition les marques de laquelle paroissent encor és* livres que nous avons d'eux, et qui nous aprennent à cognoistre que Paris ne peut estre surmontée*
 8740 de rien qui soit sous le Ciel, ny imitée que de soy mesme. Et voilà quant à Paris servant de craïon pour dresser* quelque jour le tableau mieux adapté de couleurs, et si bien ombragé que les plus louches*, ou iniques juges de la peinture, s'ilz ne sont du tout pervertis y trouveront dequoy contenter leur calomnieuse envie, avec laquelle les mesdisans poursuivent mes escritz, sans que je pense les offencer, si ce n'est en leur donnant dequoy se contenter, et me
 8745 soumettant au jugement des sages et modestes, lesquels me feront un grand bien, plaisir, et faveur, s'il leur plaist de me monstrier mes faultes, sans descrier en secret mes escritz, et les accuser peut estre trop immoderément de vanité, et ignorance : mais s'ils sont ignorants je les excuse, apellant neantmoins de leur sentence, n'en veux croire que les sçavants, et telz qui soyent cogneus autant par leur erudition que ces envieux par leur mesdire.

8750

**XXXV. Des Bourguignons, mœurs, et façons
anciennes d'iceux, leur origine, conquestes, et courses*,
et en quel temps est-ce qu'ils conquirent les Gaules.
Chapitre 34.**

8755

Noz annalistes s'estans contentez jadis de seulement raconter la narration toute nuë d'une histoire, et le discours des choses comme elles se sont passées, ont aussi laissé comme caché souz le tombeau obscur de l'oubliance*, l'origine des plus braves, genereuses et

8760

illustres nations de la terre. Et qu'il soit ainsi, je vous prie de voir lequel qu'il vous plaira de noz historiens François, et d'y remarquer leur diligence, et lors vous cognoistrez qu'ilz vous ont assez gazouillé* de la venue d'une, ou autre nation en la terre Gauloise, et n'y ont point oublié le temps, mais de passer outre, et esplucher* de quel païs ces estrangers sont sortis, quelle a esté leur source qui les a incitez* à divaguer ainsi, les plus experts n'y ont presque

8765

donné aucune attainte*. Veu que **Aymon moine** de saint Germain des prez⁵¹⁰, diligent au reste en l'histoire parlant du païs Bourguignon, en dit ces mots pour toute resolution, une partie de la Gaule Lyonnoise, pour avoir esté occupée par les Bourguignons, retinst aussi le nom de Bourgoigne⁵¹¹ : et parlant des Normands, **voicy tout ce qu'il en propose** : L'an 846. la nation

8770

Normande servant sur la Gaule, vint jusqu'à Paris, gastant tout et saccagea le monastere de saint Germain lez Paris⁵¹² : il parle bien de ceste course* Normande : mais il taist qui estoit ce peuple, d'où il venoit, et de quelle terre il avoit son origine : et d'autres voulans faire des suffisans se sont tellement embrouillez que lors qu'ilz se pensent avoir fait quelque grand-chose, ils sont plus (194a) esloignez de la verité que jamais, et si en lieu de contenter le lecteur, ilz luy donnent plus de travail, et fascherie*. C'est pourquoy je travaille tant à

8775

l'eclercissement* des matieres, et me peine à feilleter les bons livres, pour ne laisser rien en doute, ou qui ne soit à tout le moins discouru avec telle diligence que chacun pourra trouver par raison, et de son pays, et de ses ancestres, sinon de tous, au moins d'une bonne partie, à cause que les anciens (comme souvent j'ay proposé) se sont plus arrestez au bien faire, que à escrire leurs vertuz, prouesses, noblesse, et antiquité.

8780

Comme ainsi soit, donc, que en mesme saison presque **les Gaules se soyent jadis veuës assaillies de plusieurs, et diverses nations qui envioyent la gloire de l'Empire de Rome, et taschoyent de l'abatre pour establir leur puissance,** et que on sçache que les plus braves qui

8785

les ont usurpées, et les premiers sur la declination de la force Romaine, ç'ont esté les Bourguignons et François : ayant parlé de l'origine, courses*, conquestes, et heur des uns, n'est inconvenient d'user de pareil devoir aux autres, entant que depuis ilz se sont acharnez

Commentaire [E-B1680]: Peu de diligence des historiens François sur l'origine des peuples.

Commentaire [E-B1681]: Aymon livr[e] 1. chap[itre] 5.

Commentaire [E-B1682]: Aymon livr[e] 5. chap[itre] 20.

Commentaire [E-B1683]: Quelles nations ont envahy la Gaule apres les Romains.

les uns sur les autres, et en fin s'accordants ont vescu souz loy, et langage semblable, recognoissantz mesmes Princes, et usans presque de pareilles mœurs et façons de faire. Pour à quoy satisfaire il nous fault reprendre l'histoire un peu de plus hault que ceux qui jusques icy se sont arrestez sur le milieu, et ont commencé leur narré par le point qui leur devoit servir de fin, et est besoing d'aller visiter les païs loingtains pour y trouver les semences du Bourguignon.

Les Wandales estans aussi bien sortis de Scandinavie, et pays plus Septentrionaux que les Goths, furent jadis divisez en diverses bandes*, et apellez de diverses appellations, lesquelz neantmoins **Pline** dit estre Germains lors qu'il parle en ceste sorte : Car la Germanie plusieurs années apres ayant esté decouverte, quoy que non du tout, nous donne licence de conjecturer, que l'opinion des Grecz est fort esloignée, et differente de la longueur et estendue qu'Agrippe donne à ceste Province.

Or y a-il cinq sortes de Germains : les Wandiles partie desquelz sont contenus souz le nom de Bourguignons, les Warins, et Guttones, et ce qui s'ensuit au texte dudit Pline. Entre ces Wandiles, que communément on appelle Wandales, les uns furent nommez telz, à cause qu'on les chassa de leur pays, entant que les Goths, et plus forts, et plus nobles, illustres et puissants que les precedentz les contraignirent de vuidier, et habiter nouvelles terres : les autres se faschans d'ainsi courir, et changer de giste de jour à autre bastirent des villes, et bourgades, et pour laquelle occasion* ilz furent apellez **Bourguignons**, comme ceux qui se faschoyent d'ainsi courir, et remuer si souvent mesnage*.

De ceste origine Scandinavienne fait mention Jornandez en son livre Gothique : mais **Procopie** parlant des Wandales est d'opinion contraire, disant ainsi : les Wandiles se tenantz le long des paluz* Meotides, se sentans pressez de faim, se ruerent sur les Germains, et ceux que à present on appelle François (car ceste nation s'estoit pour lors arrestée en la Franconie) et passans le Rhin, apellerent à leur alliance et societé les Gothz et les Alans⁵¹³. (194b)

Or ce peuple ayant laissé son pays s'arresta le long de la mer Baltée entre les fleuves **Wistule**, et **Albe**, où sont à ceste heure les Provinces de Pomeranie, Meclaburg, et Prussie, mais les Bourguignons, gens plus paisibles, et ayants le repos, comme ceux qui avoyent acoustumé de vivre socialement et par les villages et bourgades, s'estendirent entre les deux fleuves de Wistule, et **Boristhene**, où est maintenant compris le Royaume de Poloigne. Ces pauvres Bourguignons furent presque tous desconfits, et ruinez par les Gepides leurs parens conduits par Fastide leur roy, qui s'attaquant aussi aux Goths les fascha grandement⁵¹⁴, mais en fin les Lombards ruinerent la race des Gepides. **Si les susdits**

Commentaire [E-B1684]: Pline li[vre] 4. ch[apitre] 14.

Commentaire [E-B1685]: Ptholomé appelle les Bourguignons Bourgeois : liv[re] 3. cha[pitre] 5. tab[le] d'Europe .7.

Commentaire [E-B1686]: Procop[ie] li[vre] 3. de la guer[re] Wandaliq[ue].

Commentaire [E-B1687]: Le Wistule s'appelle ores Dautz. 9.

Commentaire [E-B1688]: Le grand Boristhene à present Neper, et le petit Boh. Voy Jornandez en l'histoire Gothique.

8820 Bourguignons se sont jamais pourmenez par la Sarmatie, je m'en raporte à ces vers de Sidonie
à Majoran lors que il dit :

*Au pol Sithonien, où l'ourse va naissant
Sous tes aigles s'esmeut le Basterne nuisant,*

8825 *Le Sueve, et Pannonien, le Nevre, Chune et Gethe,
Le Dace, et fier Alan, le Rugien fiere beste
Le Vuese, et Bourguignon, l'Alite, et l'Ostrogoth,
Le Bassalte, et Procuste, le Procuste, le Goth,
Le Sarmate frilleux, le puissant Moscovite*

8830 *A ton Aigle est sujet, sous laquelle despote,
Combat tout le Caucase, et les flots Scythiens
Du Tanays glacé sont les esclaves tiens⁵¹⁵.*

8835 Le Bourguignon donc sorty que fut de Scythie, il passa, comme dit est, en la
Sarmatie d'Europe, puis entra en la Germanie vers l'Ocean, et de là s'en vint pres le Rhin, où
à present est le Magistrat de Bade, et la basse marche du Palatin du Rhin que Ammian
Marcellin apelle la region Capellatie, lors qu'il en parle en ceste sorte : Apres qu'on eust
bruslé la closture des maisons sans force, deffait et massacré une grand multitude d'hommes,
et qu'on en eut veu une partie mis et taillez en pieces, les autres qui tendoyent les mains et
suployent qu'on les prist à mercy, on vint à la region nommée Capellatie, ou Palas, où les
bornes divisoyent les finages* d'entre les Alemans et Bourguignons, et ce fut là que le camp
de Cesar fut assis⁵¹⁶. Ce Cesar estoit l'Apostat, lequel (comme avons dit ailleurs) fut
proclamé Empereur en Gaule, et salué pour tel à Paris, et lequel courut sus aux Alemans
voulans envahir les Provinces Romaines, entre lesquelz estoyent les Bourguignons, qui
8845 apellez à la societé, et amitié des Empereurs estans trompez par iceux s'emanciperent aussi
bien que le reste des estrangers, ainsi que on peut recueillir du mesme auteur sus allegué*,
lors qu'il dit : Valentinian⁵¹⁷ discourant plusieurs choses en son esprit, se voyoit angoissé
diversement, considerant, et regardant les divers succez advenuz, et pensant par quelz
moyens, et ruses, il romproit, et abatoit l'orgueil, et des Alemans, et du Roy Macrian, lesquelz
8850 ne cessoient en sorte quelconque de troubler l'estat, et repos de l'Empire. Car ceste furieuse
nation estoit estimée avoir esté libre, et sans sentir dès le commencement aucun effort*
d'autruy, bien que naissant elle eust esté affligée* de divers assaultz de fortune. En fin
l'Empereur s'arre(195a)sta en cest advis*, et deliberation, qu'il seroit bon d'irriter les

Commentaire [E-B1689]:
Bourguignons en Poloigne.

Commentaire [E-B1690]: Sidonie
Apollinaire I. Panegyrique à Majoran.

Commentaire [E-B1691]:
Bourguignons apres du Rhin.

Commentaire [E-B1692]: Ammian
Marcellin livr[e] 12.

Commentaire [E-B1693]: Ammian
Marcellin liv[re] 28. Valentinian arme les
Bourguignons contre les Alemans cecy
advint l'an .377.

Bourguignons, contre lesditz Alemans, sçachant que c'estoit un peuple vaillant et guerrier, et
 8855 le nombre duquel estoit infiny en multitude, et par mesme moyen qui estoient craints, et
 redoutez de tous leurs voisins. Ainsi il escrivoit souvent secretement à leurs Roys, s'aydant de
 la diligence des hommes plus fidelles de sa suite, et qui tinsent son affaire secret, à fin qu'à
 Rhin de se venir mettre à la face, et au devant d'iceux avec l'armée Romaine lors qu'ils
 8860 seroyent estonnez de l'appareil*, et forces de la gaillardise* Bourguignonne. Il y eust deux
 raisons qui inciterent* les Bourguignons de condescendre de bon cœur à cecy, et de recevoir
 les lettres du Prince Romain : la premiere entant que les Bourguignons se vantoient que dès
 long temps ils estoient sortis de mesme race et sang que les Romains : d'avantage qu'ilz
 avoyent debat, et querelle avec l'Alemant à cause des salines, et des limites, et finages* de
 8865 leur Province : qui fut cause qu'ilz envoyerent une belle armée d'hommes vaillans, et choisis
 à l'eslite, et laquelle donna un grand estonnement aux nostres estant venuë jusqu'au Rhin,
 l'Empereur estant assez empesché à dresser* l'equipage, et munitions de son camp, et n'ayant
 encor assemblé toutes ses bandes*. Peu de temps apres, voyant que Valentinian ne leur tenoit
 point promesse, et n'estoit point venu au jour promis, cognoissans encor qu'on ne faisoit
 8870 aucun estat de leur fournir ce qui estoit contenu en leur capitulation : ilz envoyerent des
 messagers aux peuples voisins qu'on leur fournist vivres pour s'en retourner à leur païs, et à
 l'Empereur secours à fin que l'ennemy ne leur donnast sur la queue lors qu'ils se retireroient
 en leur terre. Mais voyans que cauteleusement* on leur denioit ce devoir, et que delayant on
 bastissoit quelque tromperie, ilz partirent de là irritez au possible contre les Romains. Les
 8875 Roys Bourguignons, comme se sentans piquez de telle moquerie et mespris, s'aygrissans de la
 forbe, feirent occir cruellement les captifz qu'ils avoyent, et se retirerent en leurs terres. Or le
 nom general de leurs Roys estoient Hendins⁵¹⁸, et selon l'ancienne ordonnance du païs de
 leurs majeurs ce peuple depose ses Roys, et les prive de leur autorité s'ilz ont receu quelque
 8880 perte en bataille, ou si la terre n'a point porté assez de semences et fruits pour leur nourriture,
 tout ainsi que les Egyptiens ont de coustume d'attribuer ces defaulx* à ceux qui sont commis
 pour gouverneurs de leur Province. Or le plus grand d'entre les Prestres et sacrificateurs
 Bourguignons s'appelloit Siniste, lequel estoit perpetuel, et non sujet à incommodité, ou
 peril quelconque d'estre chassé ainsi qu'il en advenoit aux Princes, voila ce que Ammian dit
 des querelles des Bourguignons avec l'Alemant et comme ils s'arrestèrent pres la riviere du
 8885 Rhin. De cecy fait foy ce que Mamertin recite, lors qu'il racompte qu'estans les Bourguignons
 presque ruinez et du tout deffaits par les Goths, se voyans chassés de leur terre se ruerent sur
 les Alemans, et en despit qu'ilz en eussent, mais non sans grand effusion de sang, ilz

Commentaire [E-B1694]: De ceste alliance Ammian n'en espluche rien.

Commentaire [E-B1695]: Pourquoi le Bourguignon en vouloit à l'Alemant.

Commentaire [E-B1696]: Ruses de Valentinian pour affoiblir les Barbares.

Commentaire [E-B1697]: Roys Bourguignons jadis ayant fort peu de puissance.

Commentaire [E-B1698]: Sinistes jadis nommez les souverains sacrificateurs des Bourguignons.

Commentaire [E-B1699]: Mamertin Panegiriste des Bourguignons. Eutrope hist[oire] Ro[maine] liv[re] 12. en la vie de Valentinian premier.

prindrent païs, et occuperent terre pour s’y arrester. Oyons encor ce que Paul diacre en recite en l’histoire Romaine : Valentinian donc (dit-il) deffait et accabla sur les (195b) limites François (car les François se tenoyent lors en Alemaigne) les Saxons peuple soy tenant le long de l’Ocean, et parmy les paluz* desvoyables de la mer terrible à cause de sa force, agilité, et adresse, fort dangereux voisin pour les limites de l’Empire Romain, et qui s’aprestoit de faire un grand ravage sur les terres imperiales avec une grande et furieuse armée. Et lors sortist en lumiere un nouveau nom d’ennemys des Bourguignons c’est à sçavoir, lesquelz vindrent s’arrester le long du Rhin avec une armée de plus de quatre vingts mille combatans. Ceux cy jadis, lors que Druse, et Tybere enfans adoptifz d’Auguste Cesar, mirent la Germanie souz l’obeïssance de l’Empire, s’estans assemblez par escadrons* et cartiers, accreurent en un grand peuple : et prindrent nom de leur façon, et maniere de bastir, entant qu’ilz appelloyent leurs villages bastis fort frequens en divers lieux, Bourgades, et estoit leur force, et puissante, et dangereuse, ce que les Gaules peuvent tesmoigner pour le jourd’huy, où ils se tiennent comme possesseurs pretenduz de la Province : Et lesquelz peu de temps apres receurent la foy Chrestienne. De là on peut recueillir que du temps de Valentinian .I. de ce nom les Bourguignons se tindrent le long du Rhin, voisins des Alemans, d’où avant, et mettans des vaisseaux sur ladicte riviere ilz passerent en Gaule, et gasterent, et depopulerent tout le païs Belgique, à quoy accordant le bon Evesque d’Auvergne Apollinaire dit ainsi :

Commentaire [E-B1700]: Bourguignons nouveaux ennemys pour l’Empire.

Commentaire [E-B1701]: Sidonie à Avite.

Le Belge il delivra, et l’osta de la main

Et liens du Bourguignon farouche, et inhumain⁵¹⁹.

8910

Vous voyez comme les anciens ont interpreté le nom Bourguignon, et d’où ilz disent qu’il a pris son origine, mais Luitprand⁵²⁰Thicinois²³³ est d’un autre et fort divers advis*, donnant une autre cause, et raison de ce nom, lors qu’il introduit Alberic haranguant contre Hugues Tyran d’Italie : Sera il dit, que les Esclaves des Romains, à sçavoir les Bourguignons, soyent si avancez, que d’avoir commandement sur les Romains, s’il est ainsi qu’il a donné sur la jouë à son beau filz, tel que je suis, estant encore nouveau hoste en ce païs, que pensez vous qu’il fera en vostre endroit, si une fois il a prins pied, et s’est envieilly en force parmy vous ? Ignorez vous quelle est la convoitise, orgueil, et arrogance du Bourguignon ? Si vous ne le sçavez, regardez je vous prie l’ethimologie du vocable, et source

Commentaire [E-B1702]: Luitprand liv[re] 3. chap[itre] 12.

Commentaire [E-B1703]: Cest Hugues estoit Comte d’Arles, et fait Roy d’Italie l’an de grace 926. Blond .2. de l’inclination de l’Empi[re].

²³³ Thicinois.

8920 de leur nom. Ilz furent appelez Bourguignons pour l'occasion* qui s'ensuit : car comme les Romains les eussent vaincuz, et assujettis, et en eussent menez plusieurs en servage ilz leur ordonnerent de se tenir, et bastir leurs maisons hors les villes, desquelles ils furent puis apres chassés par les Romains à cause de leur superbe*, et rebellion : et d'autant qu'ils nomment en leur langue Bourg, un lieu, et circuit* de maisons non environné, ny ceint de muraille, pource

8925 qu'ilz furent expulsez de leurs Bourgz, on leur donna le nom de Bourguignons. Mais quant à moy je les appelle Bourguignons, ou plustost Gurgulions, soit que je considere qu'eux enflez d'orgueil, s'emplissent le gousier, et parlans gros* tenans propos à quelcun ou plustost, comme la chose est aussi plus veritable, d'autant qu'ils sont gouluz et gourmands et s'adonnent par trop au plaisir, et chatoüillement du gosier. Il suffit, ce me semble, de ce

8930 qu'avons dit et des courses* premieres, et de l'origine de ce peuple, et de la cause de son nom, toutesfois avant que de l'intro(196a)duire en Gaule, il est raison de monstrier quelles estoient ces mœurs, et façons de vie, et quels aussi furent jadis ceux desquelz ilz envahirent les terres en Gaule : Nous avons souvent parlé des Scythes, et de la grande varieté de leurs loix et coustumes au vivre*, mais selon la sentence des plus anciens, si ce n'est que parlant

8935 des Tartares, ou Hongres, nous en avons specifié les manieres : mais touchans les Goths, Alans, et Wandalés espluchans* les premiers, les autres, parmy lesquelz (comme dit est suyvant l'opinion de Pline) sont les Bourguignons restent à estre mentionnez, et desquels j'avoy differé le recit jusqu'à leur lieu, et place propre. Les Alans donc, desquels le nom s'estendoit jadis sur plusieurs, et diverses sortes de peuple, quoy que fussent separez les uns

8940 des autres, et partis par hameaux, et Bourgades assez esloignées, et separées d'ensemble, et ayans grande diversité de noms, si est-ce que la similitude des mœurs les faisoit tous entreconnoistre : Entant que tous, à la façon des autres Scythes vivoyent plus de lait, et chair de leur bestail que de chose quelconque, ayans la jeunesse acoustumée d'aller à cheval, et tous bons guerriers et sages en ce qui est de l'exercice militaire⁵²¹. Ils estoient de belle stature,

8945 ayans les cheveux assez blondz, les yeux qui tiroient un peu sur le farouche*, et legers à la course, à cause qu'ilz ne se chargeoyent point par trop d'armes, semblables presque aux Huns, sauf qu'ils estoient plus acostables*, et gracieux, et se maintenoient plus proprement. Et tout ainsi que les hommes qui sont paisibles ayment un repos delectable, ceux cy ne prenoient plaisir qu'à la guerre, et ne se delectoyent que lors qu'ils voyoyent de grandz perils

8950 les acoustumer au travail : aussi celuy estoit entr'eux estimé bienheureux lequel finoit* ses jours en bataille, et par consequent ilz jugeoyent l'homme poltron, et de vil esprit, qui vieillissant mouroit de sa belle mort en sa maison et le chargeoyent d'injures, et reproches. Ils ignoroient que c'estoit que de servitude, comme estans sortis tous d'une genereuse, et illustre

Commentaire [E-B1704]: Assez mal propre interpretation de vocable.

Commentaire [E-B1705]: Cecy est d'Amman Marcellin, liv[re] 31.

Commentaire [E-B1706]: Alans, Wandalés, et Bourguignons libres.

semence : et les juges qu'ils choisissoient pour faire droit à chacun estoient pris d'entre ceux
 8955 qui par long usage avoient aquis l'experience de plusieurs grandes choses au fait militaire⁵²².
 Or sont toutes ses conditions generales, et communes à tous les peuples Scythiens, mais celles
 des Bourguignons sont dressées* mieux par Sidonie Apollinaire quand il dit. Tu es un
 nouveau Solon entre les Bourguignons en disputant de la loy, un Amphion renouvelé à
 sonner de la harpe, et en accordant les instrumens tu es aymé, frequenté, désiré, tu plais à
 8960 chacun, tu es appellé de tous, et choisy de tes voisins, es escouté, et tu juges des affaires de
 chacun. Et combien que les Bourguignons soyent grossiers et de corps et d'esprit, que leur
 ame soit mal dolée et polie, si est-ce qu'on apprend de toy le langage, et cœur purement
 Latin⁵²³. Voyez icy comme Apollinaire, paint ce peuple l'appellant grossier, simple, sans ruse
 ny malice quelconque : et ailleur il les nomme Barbares, gourmandz, et les dit estre d'une
 8965 stature desmesurée, et qu'ils s'oignoient les cheveux avec du Beurre⁵²⁴, et chantoient lors
 qu'ilz avoyent bien banqueté, les viandes* desquelz il décrit avoir esté des Aux, oignons⁵²⁵,
 et ne se soucians de l'ornement, et parure gentille* de leurs personnes, comme aussi soit que
 les Gaulois de tous temps ayent esté propres, et soigneux de se tenir honnestement en ordre.
 Au reste les anciens bourguignons, arreztez que furent en quelque siege que ce (196b) fust
 8970 avoyent pour leur soing principal, et cure particuliere l'art de Mareschal, et Charpentier
 comme les plus honorables, et necessaires s'adonnans au labourage, et cultivans les terres,
 plantans la vigne, et portans le tiltre des meilleurs vigneronz et plus expertz et diligens
 laboureurs qu'on sceut pour lors ny és* Gaules, ny en toute la Germanie. Et respectoyent
 tellement cest ordre, et condition d'hommes, qu'il n'estoit permis à autre qu'aux laboureurs
 8975 de faire et créer leurs Princes et Magistratz : et jaçoit* que l'Agriculture les detint ainsi
 employez, si est-ce qu'ils ne mesprisoyent les armes, ains* choisissoient les plus fortz,
 robustes, et gaillards d'entre la jeunesse champestre pour aller à la guerre : à laquelle ilz
 portoient pour se couvrir, suyvant l'ancienne façon des Barbares de Scythie, des cuirs non
 parez, ny conroyez* des bestes qu'ilz occioient : l'arc estoit leur exercice, et des sajettes*
 8980 qu'ilz oignoient de certaine herbe venimeuse, ainsi qu'à present en usent les Caribes és*
 Indes Occidentales. En leurs enseignes ilz portoient un serpent se trainant et entortillé en
 plusieurs entortillemens, et qui tenoyt la gueule entre-ouverte comme prest à devorer quelque
 cas, et le paignoient sur leurs targues*, rondaches, et Pavois. Avoyent encor de coustume de
 porter en guerre, et pour signe en leurs enseignes²³⁴ un Escurieul, tout ainsi que les Cimbres
 8985 un Toreau, les François un Lyon, ains* que venir en Gaule, et les Gepides un navire. Quant à

Commentaire [E-B1707]: Quelz juges jadis esleuz entre les septentrionaux.

Commentaire [E-B1708]: Sidonie Apollinaire à Siagrie, liv[re] 5. Epist[re] 5.

Commentaire [E-B1709]: A Cathulin panegyriq[ue] des nopces.

Commentaire [E-B1710]: Bourguignons de toute ancienneté vigneronz et laboureurs.

Commentaire [E-B1711]: Voy Vegece de l'art militaire.

Commentaire [E-B1712]: Armes et armoiries anciennes des Bourguignons. Sidonie. Methodie martyr.

²³⁴ leur enseigne.

leur religion, c'est sans faillir* qu'ilz ont esté Idolatres tout ainsi que le reste des septentrionaux, et que suyvnt la superstition des Scythes, Alans, Wandalés, Goths, et Gepides, ilz ont eu un glaive pour Dieu, leur représentant Mars le grand, et premier conducteur des armées, auquel ilz sacrifioyent jadis les hommes sans luy bastir ny temple, 8990 chapelle, ny oratoire quelconque. Mais comme ilz vindrent à la cognoissance de l'Evangile, il le fault sçavoir. Eux se tenans encor en Alemaigne apres que les Gothz les eurent chassés d'aupres du fleuve Wistule, il n'estoit année du monde qu'ils ne se veissent assailliz, et traitez fort mal par les Huns, qui en vouloyent à tout le monde sans qu'ils portassent respect à nation quelconque, et qui les conduirent à telles angoisses que desja ilz le craignoient de voir la 8995 ruine dernière de leur nom, et l'abolition de leur memoire. Et comme tous moyens leur faillissent*, et entendissent parler souvent les Chrestiens, qui leur proposoient la puissance de Dieu, et les miracles qu'il faisoit, et avoit fait jadis pour la deffence de son peuple, poussez et de crainte, et de quelque zele, s'adresserent à quelques Evesques Chrestiens, et les appellerent pour sçavoir d'eux quel moyen il y avoit pour se delivrer d'une telle servitude: Ceux cy 9000 voyans l'occasion* se presenter pour faire un grand service à Dieu, sortent de leurs cachettes et lieux escartez, car ilz n'osoient se monstres, craignans la mort, à cause des Idolatres mal affectionnez* au Christianisme, et sans rien craindre commencent à prescher Jesus Christ, et donner cœur au peuple, que s'il vouloit laisser ce faux, et abominable service des Idoles pour embrasser la foy de l'Evangile, que sans nul doute Dieu les assisteroit, et les allegeroit de tant de maux que jusqu'à lors ils avoyent souffert par les courses*, invasions, et assaults des 9005 Huns. Le simple, et aisé à gaigner Bourguignon touché du doigt de Dieu, oyt de bon cœur les prescheurs, adjoste (197a) foy à leur dire, se laisse instruire, et catechiser, prend la doctrine Evangelique pour loy, aprend les saints misteres de nostre religion, et ainsi préparé soumet son col superbe* sous la main du saint Ministere de Dieu, pour recevoir le salutaire lavement de sainteté et regeneration. Que fault icy discourir si longuement, avec le changement de l'opinion des Dieux fains, à l'adoration d'un seul, et tout puissant createur du Ciel, et de la terre, fut conjoint celuy de leur infortune à un grand heur et felicité, d'autant que comme 9010 Subtare Roy Hun, et oncle d'Attilé vint leur faire guerre, ils le deffeirent bravement, et fut telle et si remarquable la victoire qu'il n'y demeura presque Hun qui ne passast souz le trenchant de l'espée Bourguignonne, s'en fuyans ceux qui peurent se sauver, d'une telle et si 9015 perilleuse tempeste. Et advint ceste grande victoire, et le temps de la conversion des Bourguignons à nostre foy, non du temps de pas un des Theodoses, ainsi que compte Paradin (duquel en autre chose de ceste histoire je loüe le sçavoir, et diligence) ains* tenant l'Empire d'Orient Arcadie, et en Occident Honorie estant monarque, et seant sur la chaire saint Pierre

Commentaire [E-B1713]: Goths et autres septentrionaux adoroient glaive.

Commentaire [E-B1714]: Bourguignons chassés par les Goths.

Commentaire [E-B1715]: Bourguignons affligés étrangement par les Huns.

Commentaire [E-B1716]: Comme les Bourguignons devindrent Chrestiens.

Commentaire [E-B1717]: Huns vaincus par les Bourguignons. Subtare Roy Hun oncle d'Attilé.

Commentaire [E-B1718]: Faute de Paradin en son histoire de Bourgoigne.

- 9020 Anastase, et non Boniface, comme aussi met le susdit Paradin, sans dire le quantiesme il est au nombre des souverains Evesques de l'Eglise universelle, comme ainsi soit que ledit Boniface .I. seoit à Rome l'an 422. les Bourguignons estans desja arrestez en Gaule, comme ceux qui y arriverent souz Innocent .I. et Theodose le jeune tenant l'Empire d'Orient en l'an de grace .417. Or avant que passer outre en leur histoire faut veoir au chapitre suyvant quels
- 9025 estoyent ceux qui habitoyent le país, où à present est la Bourgoigne avant que ceux cy arrivassent en Gaule, et comme ilz les en deposserent.

Commentaire [E-B1719]: En quel temps les Bourguign[ons] vindrent en Gaule.

9030 **XXXVI. Quelz estoient les Gauloys tenans le pays à present Bourguignon : la conqueste d'iceluy, les loix, et quelz Princes y ont commandé avant que le Roy de France en fut le souverain. Chapitre 35.**

9035 Les Alemans (ainsi que racompte le Panegiriste Mamertin) faschez que les Bourguignons les tinsent si longuement privez, et bannis de leurs maisons conspirans ensemble et leur liberté, et le recouvrement de leurs terres, ne faillirent* d'effectuer la chose tout ainsi qu'ilz l'avoient complotée, qui fut cause que les occupants voyans avec quelle furie les deschassez leur donnoyent dessus ne feirent trop le retif à quitter la place, et passans le Rhin vindrent en Gaule, avant que les François y donnassent atteinte aucune, et iceux se tenans encor en Franconie ayant pour Duc, et chef Pharamond, lequel ne portoit encor le tiltre de Roy, ains* luy fut donné Zozime seant à Rome l'an de grace quatre cens vingt, où les Bourguignons estoient en Gaule dès le temps deduit* cy dessus. Cecy est assez gentiment deduit* par un docte, et excellent homme de nostre siecle, Beat Rhenan bien merité des lettres, et ornement de la Germanie, qui en parle en ceste sorte : Tenant l'Empire le filz d'Arcadie nommé Theodose le jeune (197b) ce furent les Bourguignons premierement qui passans de la Germanie vindrent envahir les terres des peuples voisins de Seine, et des Eduens, et se retirerent là, pressez des Alemans qui les chassoyent de la Province que quelques années au paravant ils avoyent violemment sur eux occupée, et de laquelle ils leur avoyent souvent redemandé la jouissance. Parlant ainsi les auteurs de ceste transmigration en Gaule faut voir en quel cartier d'icelle ce fut, veu que nous sçavons en combien des parties les Gaules sont divisées, et n'ignorons point que tout ainsi que les Gaulois furent ceux qui avec leur force, et vaillance, causerent l'establisement de la Monarchie des Cesars à Rome, que par eux aussi s'anonchalissans, le renom Romain s'aneantist, et avec le saccagement des Gaules on voit l'Empire s'en aller à veuë d'œil à neant : aussi toutes les nations estranges* prenoient leur chemin vers le país Gauloys pour y dresser* leurs conquestes, chascune en arrachant quelque eschantillon, tant le país leur plaisoit, et avoyent à gré, en occupant ceste belle Province, de faire quelque grand desplaisir au Monarque de l'Empire.

9060 Or avant que nous enquerir plus avant de l'estat ancien des Gaulois, fault sçavoir quelles estoient les Provinces sur lesquelles les Romains avoyent commandement, quelz pays leur estoient alliez, et ceux qui les aymoyent et caressoyent* d'avantage. Les Provinces jadis sujettes à l'Empire Romain sont ainsi comptées par ceux qui jadis en faisoit les denombremens : la premiere, et seconde, et troisieme Lyonnoise, la Lyonnoise de Sens, la premiere Belgique et seconde Belgique, les Alpes Maritimes, les Alpes Penines et Grecques.

Commentaire [E-B1720]: Mamertin Panegiriste.

Commentaire [E-B1721]: Voy Paule Emile liv[re] 1. de l'hist[oire] Française.

Commentaire [E-B1722]: Rhenan liv[re] 1. des choses de la Germanie.

Commentaire [E-B1723]: Gauloys cause de la grandeur de Jule Cesar.

Commentaire [E-B1724]: Tout le monde couroit sus aux Gaulois à cause des Romains, y arrestez.

Commentaire [E-B1725]: Voy Sexte Pompée à Valentinian Emp[ereur].

Commentaire [E-B1726]: Nombre des Provinces Gauloises sujettes jadis à l'Empire Romain.

La premiere, et seconde Aquitaine, la Neupopulane, la premiere et seconde Narbonnoise, et la
 9065 grand region des Sequanois : lesquelles toutes estoient gouvernées par trente gouverneurs et
 presidents, car autant en avoyent les Empereurs Orientaulx és* parties de deçà qu'ils
 appelloyent Occidentales. Or les lieutenants generaux avoyent sept Presidenz sous leur
 jurisdiction et puissance et en chacune province y avoit un Colonel commandant sur les
 Legions Romaines, lequel estoit tousjours en garnison sur les frontieres, et portoit le nom de
 9070 Duc du limite comme celuy qui estoit Duc sur les Sequanois estoit nommé Duc du limite
 Sequanien, et celuy du Rhosne, chef du premier, ou second limite du Rhosne. Les livres des
 historiens parlans de cecy, donnent encore le loz aux anciens, qui ont esté si curieux, et
 diligens observateurs de l'antiquité que d'en avoir laissé gravée la memoire és* marbres, et
 Bronzes, et autres choses durables : comme l'on en peut lyre une au Chasteau de Tournon,
 9075 portant marque de telle antiquité que le lieu, et la famille le monstrent assez, pour estre des
 plus illustres de ce Royaume, et des premiers, soit en sang, vertu, ou ancienneté que pas une
 des Gaules : et où les majeurs ayant laissé la memoire de leurs gestes, ont laissé des enfans
 qui n'ont en rien forligné de la generosité qu'ilz leur ont marqué au front, imprimé en l'ame,
 et gravé en toutes les actions de leur vie. A Tournon donc le long du Rhosne se voit un
 9080 Marbre avec ceste inscription. (198a)

Imperatorii Caesar divi

Trajani Parthici

Filio divi Nerva.

9085 *Nepoti Trajano*

Hadriano Aug.

Pontif. Max. Trib.

Potest. III. Cons. III.

II. Rhodanici

9090 *Indulgentiss. principii.*

Ces Provinces considérées, et sçachans que l'histoire porte que les Bourguignons se
 saisirent du païs Sequanois, il fault voir quelles gens c'estoyent desquels Cesar escrit que leur
 Empire estoit fort grand en Gaule veu qu'il s'estendoit jusqu'aux finages* de Basle, qui à
 9095 present est de la contribution des cantons des Suisses : là où à parler proprement les
 Sequanois estoient ceux qui se tenoyent au païs qu'à present on nomme la Franche Comté⁵²⁶,
 entant que ce qui est maintenant du Duché de Bourgoigne, estoit compriz souz les Heduens, et

Commentaire [E-B1727]: Ducz des Limites changez en Princes hereditaires depuis.

Commentaire [E-B1728]: Maison de Tournon ancienne, et illustre.

Commentaire [E-B1729]: Marbre ancien pour Trajan estant Duc du 2. Limite du Rhosne.

Commentaire [E-B1730]: Qui estoient les Sequanois.

Lingoniens, à sçavoir ceux du finage*, contribution, alliance, et obeïssance des villes capitales d'Autun, et de Langres, lesquelles ont depuis esté aussi comprises souz le pouvoir royal des Bourguignons du temps que ceste Province estoit érigée en Royaume.

Je m'amuseroy longuement à vous deduire les mœurs anciennes de ce peuple, sa vaillance, integrité, foy, loyauté, constance, et grand cœur defendant sa liberté contre la tyrannie des voleurs de l'univers, mais Cesar qui les conquist avec leurs forces mesmes, vous en peut faire le recit, et auquel je vous renvoye, seulement vous dis que si les Heduens, et Sequanois se fussent bien entenduz et que les Helvetiens eussent eu amitié avec tous les deux, et que les Gaules n'eussent esté partialisées*, Cesar ne fut venu si à son aise à bout de son entreprise, d'assujettir les Gaules sous l'obeïssance et enseignes de l'aigle Romaine.

Revenons aux Bourguignons puis que ce sont eux qui se saisirent et du Sequanois et des terres des Heduens, et Autunois, et qui estendirent leur Empire jusqu'aux Senonois d'une part, et la Provence d'une autre, comme lors, ainsi que j'ay dit, la Gaule fut le jouët de toutes les nations, ainsi que le chante Pacat escrivant à l'Empereur Theodose : C'est (dit-il) ce que jadis Arcadie souhaittoit, lequel a perdu les Gaules mal fortunées : je plore les Pannonies, et n'attendz que l'extreme ruine des Gaulois, puis adjouste :²³⁵ Où commenceray-je donc, si ce n'est à toy Gaule qui entre toutes les terres, où s'estoit arrestée ceste peste te peux à bon droit attribuer le privilege de souffrir* ces miserres ?

Procopie n'en dit pas moins parlant en ceste sorte des Bourguignons : au mesme temps (dit-il) s'estans ruez sur l'Empire Romain, ilz tindrent souz leur main et puissance les Pannonies, et une partie des Gaules de là le Rhosne sujette et tributaire, Sidonie monstre en quelles angoisses ils avoient conduit les Empereurs, lors qu'il escrit ainsi à Vincent, luy declairant les menées d'un certain Arvande qui trahissant et son païs et son Prince, (198b) incitoit* les Barbares contre les uns, et les autres, et voicy comme il en parle : Les ambassadeurs de la Province Gauloise Tonance, Ferreol, Thaumaste, et Petronie hommes et doctes, et bien disans, et lesquelz nous devons mettre entre les plus excellens et illustres de nostre païs, suyvirent Arvande au nom de tout le peuple pour l'accuser devant le Senat à Rome portans les charges et informations contre luy dressées*. Ceux cy entre autres choses que les estats du païs leur avoyent enchargé* de faire, portoyent des lettres surprises entre les mains du secretaire dudit Arvande, et lesquelles s'adressoyent aux roys des Gothz, que le susdit secretaire, pris que fut confessa estre envoyées de la part de son maistre. Or destournoit Arvande le Roy Goth de la paix avec l'Empereur Grec, luy monstrant qu'il falloist plustost se

Commentaire [E-B1731]: Voyez Cesar en ses Comment[aires] liv[res] 1. et 2.

Commentaire [E-B1732]: Pacat à l'Emp[ereur] Theodose le jeune.

Commentaire [E-B1733]: Procopie en la guerre Gothique.

Commentaire [E-B1734]: Sidonie Apollinaire li[vre] 1. epist[re] 7. à Vincent.

Commentaire [E-B1735]: Arvande traistre.

Commentaire [E-B1736]: Ce Roy Goth estoit Theodoric.

²³⁵ Adjouste.

- 9130 getter sur les Bretons arreztez le long de la riviere du Loire, et estoit besoing de partir les Gaules avec les Bourguignons selon le droit des gentz⁵²⁷. Voyez les Bourguignons en Gaule, et ceux qu'ilz avoyent gaignez pour soustenir leur party, à fin qu'on cognoisse que jamais païs ne fut envahy par aucun estranger quelque force qu'il eust, sans la trahison, et meschanceté de quelqu'un des naturelz* de la Province. De l'espouventement que ces nations donnoyent pour
- 9135 lors aux Gaulois, le mesme Sidonie en parle encor à Felix en ceste maniere : Gorolas Juif de nation, et Client de vostre excellence, lequel n'estoit sa secte que je mesprise, seroit fort chery de moy, vous porte des lettres de ma part, lesquelles j'ay escrit esmeu de grand tristesse : Entant que nostre cité estant comme un limite et borne du païs voisin, est grandement effrayée
- 9140 armées de toutes parts. Ainsi estans posez au milieu de ces peuples qui nous hayent ou portent envie, comme prestz de leur servir de proye miserable, sommes soupçonnez par les Bourguignons, et avons les Gothz à la queuë, et ne pouvons eviter le courroux des assaillans, ny l'envie de ceux qui nous deffendent⁵²⁸. Et en un autre passage descrivint à Lampridie, en vers quelqu'une de ces nations qui pour lors couroyent toute l'Europe use de ces parolles.

Commentaire [E-B1737]: Ces Bretons estoient ceux de la grand Bretagne.

Commentaire [E-B1738]: Sidonie li[vre] 3. epist[re] 4. à Felix.

Commentaire [E-B1739]: Ceste cité estoit Clermont en Auvergne.

Commentaire [E-B1740]: Sidonie li[vre] 8. epist[re] 7. à Lampridie.

9145

*Icy court vagabond le Herule aux pers yeux
Qui se tient aux recoings de l'Ocean ondeux
Ayant mesme couleur presque en son fier visage
Que celle de la mer troublée en son orage :*

9150

*Icy le Bourguignon de sept piedz de hauteur
Flechissant le genoil demande de bon cœur
La paix et le repos : souz la main, et puissance
De ceux cy l'Ostrogthz prend effort* et deffence⁵²⁹.*

9155

Ainsi ces nations unies ensemble assailloyent le pays Romain : et ravissoyent la gloire des anciens Gauloys, jadis l'estonnement de tout le monde. Aux Bourguignons encor se joignirent les Nuithons desquels parle Tacite, et de qui a pris son nom le païs de Nuithland, et se feirent seigneurs du païs Sequanois, lors que les amys d'Etie et Arbogaste dresserent des embusches* (199a) contre l'Empereur Valentinian, et qu'iceluy fust occis par un soldat qui avoit d'autrefois suivy Ætie, que l'Empereur avoit fait mourir ignominieusement et injustement apres en avoir receu les plus grands services que seigneur, ou grand guerrier sçauroit faire à son prince. Ce fut cest Ætie, qui voyant les Bourguignons s'esgarer en leurs façons de faire, et s'enorgueillir se voyans maistres d'un païs si fertile, et riche que celuy qu'ilz

9160

Commentaire [E-B1741]: Ce soldat qui tua Valentinian s'apelloit Thrasille. D'Etie : voy Paul diacre livre 5. des gestes Romains.

9165 possedoyent, et qu'au grand mespris de l'Empire Romain, ils faisoient des courses* sur le
 pays voisin, et pilloyent les finages* des citez limitrophes, et alliées de l'Empire leur fait la
 guerre, les vainquist, et prist prisonnier leur Roy Gunditare, c'est ainsi que l'apelle l'histoire
 de Constantinople, comme ainsi soit que les histoires Bourguignonnes le nomment
 Gundioque, lequel puis apres Etie delivrant, fait la paix avec luy, et l'associa à l'alliance et
 9170 amitié du peuple Romain, en laquelle persisterent les Bourguignons : veu qu'en la bataille
 contre les Huns, et Attilé ilz s'y trouverent pour l'Empire avec les Goths et les François. Le
 predecesseur de Gundioque avoit esté Gandefel, qui signifie compaignon doré, et fut le
 premier Chrestien, et apellé à la cognoissance de Jesuchrist par la predication de Domitian
 Evesque de Geneve, de Rustique Patrice de la Tarentaise, et de Theodole Evesque de Syon
 cité bastie aux Alpes. Ce fut sous ce Roy premier baptisé que ce peuple passa le Rhin, et vint
 9175 habiter au païs Heduen, et Sequanois chassant les naturelz* de leur terre, ou pour mieux
 parler, se meslans ensemble, et de deux peuples n'en faisant qu'un, comme aussi feirent les
 François depuis : car de dire qu'ils eussent desraciné la memoire jusqu'au fonds de la race
 Gauloise il est aussi peu vray-semblable, comme l'on voit si les Grecz sont du tout ostez de la
 face de la terre, quoy que le Turc aye envahy leur Province. Quant aux terres tenuës sous leur
 9180 jurisdiction apres qu'ils se furent saisis de la Gaule, et Etie et Valentinian estans decedez, le
 Royaume d'Arles nous en fait foy, qui estoit du fief, et conquestes Bourguignonnes, et la
 succession de Gontrand Roy d'Orleans et sorty d'un des enfans de Clotilde heritiere de la
 maison de Bourgoigne : et le pouvons encore recueillir par les patentes du Roy Gundebauld
 oncle de la susditte Clotilde, aposées au livre des loix par luy establies sur son peuple, faites à
 9185 Lyon, où il avoit assemblé les estats, et conseil des Princes de toutes ses terres : tellement que
 les deux Bourgoignes que nous apellons et Duché, et Franche Comté, le Daupiné, Lyonnois,
 Forests, Vivarez, et Provence, une partie du Borbonois, et le Nivernois estoient des
 apennages des conquestes Bourguignonnes. Parainsi ayans tenu propos des loix de ce peuple,
 je suis d'avis*, qu'avant que deduire les Roys, ny leur durée, et continuation, ny le
 9190 changement des estats Bourguignons, nous monstriens sous quelle ordonnance, et police* a
 jadis vescu ceste nation Wandale et Scythique : et puis que c'est Gundebauld qui fut le
 legislateur, et qui regnoit sur eux du temps mesme que Clovis le grand tenoit l'Empire des
 François, je suis d'avis* que nous recueillons quelques propos des patentes mesmes, qui
 servent de preface au livre des loix establies sur la Bourgoigne : desquelles telles sont les
 9195 parolles. Au nom de Dieu, pour cognoistre la foy de nostre tres glorieux seigneur le Roy
 Gundebauld, voicy le livre des constitutions, contenant (199b) les loix passées et presentes,
 qu'on doit observer és* terres de ses seigneuries fait le troisieme avant les Calendes

Commentaire [E-B1742]:
 Damascene au suplement d'Eutrop[e].
 liv[re] 14.

Commentaire [E-B1743]:
 Bourguignons contre les Huns pour les
 Romains.

Commentaire [E-B1744]: Par qui
 furent convertis les Bourg[ui]gnons à la
 foy.

Commentaire [E-B1745]: Royaume
 d'Arles sujet jadis aux Bourg[ui]gnons.

Commentaire [E-B1746]: Terres
 jadis sujettes au Roy de Bourgoigne.

Commentaire [E-B1747]: Preface
 des loix de Bourgoigne par le Roy
 Gundebauld.

d'Aprvil, à Lyon : et ce y estant induit par l'amour, et zele de justice, par laquelle Dieu est apaisé, et la puissance de ce monde aquise, et entretenuë. Ayans premierement eu l'advis* et conseil de noz Comtes, et seigneurs à nous sujetz, desireux de faire si bien que l'equité, et integrité des jugemens aneantissent et chassent loing tous salaires, et corruptions qu'on peut faire en exerçant la justice, voulons que les juges, et magistrats ausquels est donnée la charge du peuple, jugent, et composent d'icy en avant de tout different meu entre le Bourguignon et le Romain, selon et suivant noz loix, et tellement qu'il n'y ayt aucun si hardy qui ose prendre aucun salaire, present, ny revenu, ny esperer recompence* pour le jugement des causes decidées, ny n'en espere rien des parties, ains* soit content de la seule integrité requise à celui qui est appellé à tel office. Et avons ceste opinion que c'est de nous que doibt proceder l'erection et establissement des loix, et coustumes, ne voulans encor que nostre fisc reçoive plus que ce qui est ordonné par les anciennes loix et ordonnances. Sçachent donc tous les Seigneurs, Comtes, Conseillers, domestiques, et officiers de nostre maison, tous Chanceliers, et citoyens tant Bourguignons que Normands, les baillifs* des villes, villages, ou bourgades, les juges aussi deputez en chacun lieu, et encor tous les gendarmes, qu'ils ne recevront rien des causes deduites* ou jugées, et ne pourchasseront aucune recompence* des parties : et les juges ne contraindront les plaideurs à composer ensemble pour en tirer quelque prouffit pour l'advenir. Que si quelcun des sus-nommez juge injustement, et se laisse corrompre contre l'ordonnance de noz loix, et qu'il soit convaincu d'avoir pris argent, prix, ny don pour jugement par luy donné, le crime estant prouvé, que pour servir à tous d'exemple il en perde la teste, ses biens ce pendant demourans à ses enfans, et legitimes heritiers, puis que la faulte est toute propre au delinquant : et le juge estant Romain que ses biens nous soyent confisquez : Mais si le juge accusé ne peut estre convaincu du crime, et qu'il n'y aye preuve suffisante, nous voulons que l'accusateur souffre* peine pareille à celle que le juge eust senty estant prouvé pour corrompu, et injuste en sa sentence. Que si le juge Barbare, ou Romain, n'entendant bien nostre dire, ou à faulte de diligence, et sans corruption, s'est esloigné de nostre Loy en jugeant, que il soit quitte pour l'amende : et la cause par luy jugée sera revoquée, et derechef decidée pour y faire droit, et justice. Qu'il n'y ayt homme, soit ou Baillif* Romain, ou Bourguignon, qui s'enhardisse de decider, et ordonner de quelque cause en l'absence du juge, et ce pendant qu'ilz estudient ce present livre, affin qu'ils ne pretendent aucune ignorance sur ce qui appartient à l'ordre de noz loix, et ordonnances. Or tel est l'ordre de la police* dressée* par le Roy Gondebauld⁵³⁰, consistant la premiere loy sur les donations. D'autant (dit le Legislatteur) que par les loix de noz predecesseurs on n'avoit pourveu en rien sur la puissance, ou liberté octroyée aux peres en ce qui touche les donations nous y avons

Commentaire [E-B1748]: Du nom de Romain ils apelloient les naturelz du pays, voyez en la loy Salique tiltre 17. parag[raphes] 2. et 3. et tilt[re] 35 du lien des Francs parag[raphes] 3. et 4. où le mot Romain est pris pour les Gauloys.

Commentaire [E-B1749]: Voyez les barbares qui appellent le Romain Barbare.

Commentaire [E-B1750]: De la puissance de donner tilt[re] 1. parag[raphe] 1.

advisé avec nostre conseil, et le commun consentement, et volonté de chacun, et voulons qu'il soit permis au pere, avant que fai(200a)re les lots, et partages de son bien à ses enfans de donner, et avantager lequel il luy plaira de ses heritiers sur la communauté de son bien, et de ses acquestz, et conquestz*, la terre exceptée, qui a esté acquise souz le tiltre de sort, et ancien patrimoine, en laquelle voulons que soit gardée l'ordonnance de noz predecesseurs. **Si quelcun occist un homme franc** de condition de noz sujets de quelque nation qu'il soit, ou un serviteur royal encore qu'il soit Barbare, ou qui aura tasché temerairement de le faire mourir, que il en compose tout ainsi que si desja il avoit espandu le sang. Voulons neantmoins que si quelcun se voyoit assailly ou batu, et poursuivy, et que pressé de juste douleur il occie celui qui l'assailloit, ayant fait preuve de son innocence, qu'il soit quitte en l'amendant aux parentz du deffunct selon la qualité de la personne. Si un esclave occist un homme franc sans le sceu ou consentement de son seigneur, que le serf soit livré à mort, et que son maistre n'en souffre* chose quelconque : mais le maistre y consentant, que tous deux soyent condemnez à la mort. Neantmoins ordonne la loy que les parens du deffunct n'auront licence de poursuyvre autre que celui qui a commis le crime, car tout ainsi que elle veut que le meschant soit puny, aussi ne pretend elle souffrir* que l'innocent soit oppressé ny tourmenté. **Les esclaves qui ont esté affranchis par la volonté des roys predecesseurs**, il ordonna que demourassent jouïssans du droit de leur liberté. **Quiconque, soit Bourguignon, ou Romain subornera l'esclave d'autrui**, ou aura desrobé le cheval, bœuf, ou vache de son prochain, qu'il meure, et soit prise sur ses biens la valeur de la beste emblée* pour amende. **Si quelcun accuse le serf, ou fermier d'un autre**, que ledit fermier, ou esclave soit mis entre les mains du juge affin que s'il confesse le crime, qu'il en soit puny selon la griefveté d'iceluy, mais s'il est trouvé innocent, que l'accusateur paye au Seigneur de l'accusé le pris de son innocence. Si un homme franc est soupçonné d'aucun forfait*, soit-il Bourguignon, Romain, ou Barbare, que pour se purger il jure avec sa femme et enfans, et jusqu'au nombre de douze de sa maison et famille.

L'homme qui tuera un Esclave soit-il Romain, ou Bourguignon, qu'il en compose au pris de soixante soulz, et douze pour l'amende.

Si un homme ravist une fille, et que elle eschappe de ses mains, avant qu'il l'ayt violée, que le ravisseur paye six fois le pris de la fille, et s'il n'a dequoy satisfaire, que on le mette entre les mains des parens de la ravie, affin que ilz disposent de luy comme bon leur semblera. Mais si la fille de son bon gré s'en va vers luy et qu'il la cognoisse, qu'elle paye triple salaire pour son mariage.

Si une fille de Romain se marie à un Bourguignon, sans la volonté et consentement de ses parentz, que elle perde aussi tout **droit de succession** qui luy peut escheoir* de ses

Commentaire [E-B1751]: Des homicides. Tiltre 2.

Commentaire [E-B1752]: Des affranchissemens. Tilt[re] 3.

Commentaire [E-B1753]: Des subornations de serfs et des larcins. Tilt[re] 4.

Commentaire [E-B1754]: Des accusations. Tilt[re] 7.

Commentaire [E-B1755]: Des raptz, et mariages clandestins. Tiltre 12.

Commentaire [E-B1756]: Des successions. Tilt[re] 14.

parentz. Quant aux successions, voicy comme le Roy Bourguignon en parle : Sur les successions entre les Bourguignons, il nous plaist que on s'y gouverne* en ceste sorte. L'homme decedant sans hoir* masle de son corps, que au lieu du filz, la fille succede en l'heritage du pere et de la mere, et ceux-cy manquans, que le bien tombe aux freres et sœurs

9270 des deffuntz. (200b) Nous a pleu encor d'ordonner, que si la femme meurt sans enfans, le mary ne pourra rien demander des biens qui apartenoient à icelle, nomplus que la femme, ny aucun de ses parens ne peuvent rien quereller sur la possession du mary, mourant sans avoir eu enfant d'elle. Si une fille a voué sa virginité à Dieu et persevere en sa chasteté, si elle a

9275 deux freres, elle aura la troisieme des biens, et succession de son pere : voire quand il y auroit plusieurs enfans, elle en tirera tousjours sa juste portion : et si elle n'a qu'un seul frere, si ne jouïra elle pourtant que de sa 3. partie, et encore sous telle condition qu'elle decedant ce que elle avoit du patrimoine, et usufruit d'iceluy reviendra à ceux qui luy sont les plus proches de sang : sans qu'elle puisse rien aliener*, vendre, ny donner si ce n'est ce qu'elle a de la succession de sa mere, ou en meubles et joyaux, ou ce qu'elle aura aquis par son labour

9280 et diligence : en quoy nous les dispensons d'user de leur liberalité et courtoisie. **Si un Bourguignon franc de condition esmeut noise* en la maison d'autruy qu'il l'amende et à celui à qui est le logis, et au Prince :** Mais si c'est un esclave qui a fait la faulte, qu'il en soit recompencé par le moyen de cent coups de fouët, sans que pour cela son maistre en encoure dommage quelconque. Si quelcun suyvant une beste par trace vient jusqu'au logis de celui à

9285 qui est la beste, l'entrée duquel le maistre luy denie*, qu'un tel soit reputé pour larron, s'il veut entrer par force : neantmoins voulons que la recherche* en soit permise voire jusqu'aux femmes. **Toutes les causes qui ont esté debatuës entre les Bourguignons, et ne sont encor finies, et sur lesquelz sentences n'y est intervenuë jusqu'à present nous voulons qu'elles soyent abolies, et mises à neant :** Si quelcun recognoit ou un sien serf, ou servante, qu'il les

9290 recouvre sans autre forme de procez : s'il est accusé de meurtre, qu'il paye l'amende, et que ce pendant toute pousuite cesse, et qu'on ne puisse luy demander rien d'avantage. S'il advient que par cas une beste occie un homme ou de la dent, ou en autre sorte, pour oster toute calomnie, nous voulons que la chose demeure indecise, entant que ce qui est fait fortuitement ne doit tourner au prejudice de personne. Neantmoins si le cheval d'un de noz sujets occist le

9295 cheval de l'autre, ou le chien, ou le bœuf occist, ou debilite celui d'un autre que l'entier, et sain soit livré pour celui qui a fait le dommage. **Que si quelcun gettant ou un dard, lance, ou autre sorte d'armes offensives sans y penser frappe, ou occist homme, ou beste quelconque que celui qui tient les armes soit tenu pour Innocent,** si ce n'est qu'on preuve, qu'il avoit pris ces armes en main pour endommager* quelcun et luy porter prejudice en sa vie. **Quiconque**

Commentaire [E-B1757]: Des querelles et debats. Tilt[re] 15.

Commentaire [E-B1758]: Des delays des proces. Tilt[re] 17.

Commentaire [E-B1759]: Meurtres faits et advenus par accident. Tilt[re] 18.

9300 avant parties ouyes, et que le juge ayt prononcé sentence prendra les gages d'un autre sans luy estre adjugez, qu'il perde sa cause et soit encor condamné à l'amende de douze solz. Si un homme ayant perdu un cheval, et se saisist d'un autre le reconnoissant comme si c'estoit le sien, et ne le peut prouver, qu'il paye celuy mesme qu'il aura voulu usurper au seigneur qu'il en pretendoit priver. Si un homme se pensant avoir proces avec un autre, fait prendre gages

9305 sur luy, qu'il l'amende pour chacune chose prise et injustement arrestée. C'est ce qu'on a peu recueillir des loix anciennes de Bourgoigne, et m'estonne encor comme il est possible qu'on aye tant peu recouvrer, veu le long (201a) temps qu'il y a que ceste race royale des premiers seigneurs et Princes qui ont faites ces loix est abolie, et desquelz il est desormais temps que, selon nostre promesse, nous en disions encore quelque chose. Tandis que ce peuple alloit ainsi

9310 errant qu'avons dit dès le commencement aussi estoit il sans roy, ny Prince que par election, quoy qu'ils respectoyent les uns plus que les autres, mais à la fin, et lors mesme qu'ils se tenoyent le long du fleuve Wistule ils s'accorderent à l'election d'un Roy, les premiers estants Goths de nation apellez Ancille, et Hermerique enfans d'Athaulphe Roy des Goths, le premier qui passa sur les terres de l'Empire de Constantinople, apres lesquels regnerent Hunimunde,

9315 Turismonde Gepides Wldrich, et Sigismond, Bermond, Walamir, Winderich, Athanarich, et Gaufer, toutesfois ceux-cy encor ne jouissoient du droit souverain, et leurs enfans, ou ayans cause ne venoyent aussi à la succession du Royaume : mais environ l'an de nostre seigneur 414. et avant que passer en Gaule ils saluerent pour roy Gundioque, lequel estoit filz d'Athanaric et Blesinde niepce de Marcomir prince François⁵³¹, et du temps que encor lesdits

9320 François tenoyent encor les païs de Gueldres, et Phrysie comme pour leur demeure, de laquelle Blesinde sortist aussi Gondegesil⁵³², lequel fut Roy Bourguignon, et le premier qui passa le Rhin, et s'arresta avec sa suyte és* terres des Sequanois, et Heduens delaissées par les troupes Romaines, et aussi le premier, qui embrassa la religion Chrestienne comme dit est. A cestuy succeda Gundioque son frere lequel quoy que confessast Jesuchrist, si est-ce que

9325 aucuns* le tiennent pour avoir suivy la superstition venimeuse de l'Arrianisme⁵³³, ce qui n'est guere vray-semblable estant les Bourguignons bons Catholiques, et qui n'eussent octroyé la principauté à un homme qui leur eust esté contraire en persuasion, et recevant autre doctrine en la foy⁵³⁴. Aussi les Alemans que je suis, et desquels j'ay puisé cecy ne font aucun compte de l'heresie, comme ainsi soit que les Evesques qui les avoyent instruits nouvellement en la foy, estoyent de bonne et sainte vie, et la doctrine desquels suivist la foy de l'Eglise. Ce Roy

9330 fait de son temps de belles, et grandes conquestes, comme celuy qui soumist sous sa puissance, et Lyon, et tout le païs és* environs qui l'avoisinent, conquist le Daulphiné, et la Provence jusqu'à Marseille, et prist d'assault la ville de Nice propre pour l'aport et des vivres

Commentaire [E-B1760]: Des engagements. Tilt[re] 19.

Commentaire [E-B1761]: Premiers Roys Bour[ui]gnons] sortis des Goths quelz.

Commentaire [E-B1762]: Premier Roy depuis que les Bourg[ui]gnons] furent en Gaule.

Commentaire [E-B1763]: Gundioque estimé avoir esté Arrien. Gregoire de Tours li[vre] 2. ch[apitre] 4. et 28.

Commentaire [E-B1764]: Conquestes du roy Gundioque.

et de la marchandise par le moyen de la marine. Ce fut contre cestui-cy que s'arma Etie
 9335 general de l'armée Imperiale, et le vainquist, et à la fin luy donna la paix, et le feit amy des
 Romains, en l'amitié desquelz il persevera jusqu'à la mort, et deceda ayant regné 30. ans,
 laissant quatre enfans à sçavoir Gundebauld, Gundegisil, Chilperic et Gothomar⁵³⁵, lesquels
 apres le decez du pere se partirent la seigneurie, commandans toutesfois tous ensemble : mais
 comme il soit presque impossible qu'une esgalle puissance se comporte sans envie, et sans
 9340 que les embusches*, et machinations ne sortent en campagne, Gundebauld, et Gundegisil
 conspirans ensemble se jurerent la foy, et comploterent la ruine de leurs deux freres à sçavoir
 de Chilperic qui estoit l'aisné, et de Gundomar, ou Gothomar, et ayans guerroyé quelque
 temps les uns contre les autres en fin les deux aisnez Chilperic, et Gundomar y perdirent la
 vie, et la femme du plus vieux fut gettée dans le Rhos(201b)ne, et ses enfans occis fort
 9345 cruellement⁵³⁶, restant de Chilperic deux filles Crone c'est à sçavoir qui fut relligieuse, et
 Clotilde, laquelle espousa depuis Clovis le grand, et le premier Roy Chrestien d'entre les
 François. D'autres tiennent que Gundobauld purgea le monde de tout le sang Royal masle de
 Bourgoigne, et garda seulement les filles, l'une desquelles fut cause de sa mort, et de la ruine
 entiere de la famille ancienne des Rois de Bourgoigne : mais les autres sont d'avis*, que
 9350 Gundegisil estant son consort espousa la fille de Theodoric Roy des Goths, et soumist sous sa
 puissance, ayant passé les Alpes, la ville, et finages* de Thurin, Verceil, Come, Nouare, et
 tout le païs Astesan, et trouva moyen encor que Sigismond son filz eut à femme la niepce du
 Roy Theodoric pour se fortifier à l'advenir d'avantage : mais cest heur ne luy fut de guere
 longue durée : Car comme Clovis le grand eust assailly Gundebauld, tant pour demander
 9355 partage, et le droit de Clotilde qu'il avoit espousée, que pour venger Chilperic pere de laditte
 dame que Gundebauld avoit fait mourir : Gundegisil cognoissant que malaisément tiendroit
 on teste à l'effort* du françois, et craignant que son frere ne luy jouast un aussi bon tour qu'il
 avoit joué à ses autres freres, et parens, s'allia secretement de Clovis, et feit si bien que
 combatans ensemble les deux roys, il ne feit aucun semblant de se mesler de la querelle. Ce
 9360 qui irrita tellement Gundebauld que l'allant assieger dans Vienne au Daulfiné où il s'estoit
 retiré, il le prist en peu de temps, et l'occist cruellement de sa main propre : et ainsi
 Gundebauld souillé du sang de ses freres demeura seul Roy de toute la jurisdiction
 Bourguignonne. Il avoit aussi espousé une fille du Roy Goth Theodoric nommée
 Amalasiunthe, et de laquelle il eust deux enfans, Sigismond c'est à sçavoir, et Gundomar⁵³⁷,
 9365 lesquelz demourerent pupilles sous la charge d'un autre Gundemar prince et Comte d'Autun :
 et ces enfans venus en aage*, comme Clotilde ne cessast de poursuivre le sang de son oncle,
 la guerre fut publiée contre ces deux enfans, en laquelle moururent tous les deux : Le royaume

Commentaire [E-B1765]: Etie vainquist les Bourg[ui]gnons]. Paul diacr[e] li[vre] 4. des choses Rom[aines]. Supplement d'Eutrope liv[re] 14.

Commentaire [E-B1766]: Enfans de Gundioque se ruinent l'un l'autre. Cruauté de Gundebault, de tout cecy voy Aymon moyne li[vre] 1. ch[apitre] 19.

Commentaire [E-B1767]: Clotilde donnée pour femme à Clovis le grand.

Commentaire [E-B1768]: Ruine de Godegisil.

Commentaire [E-B1769]: Enfans de Gundebauld poursuivis par les François.

escheant* à Sigismond, qui fut prince tres Chrestien⁵³⁸, et qui par le moyen de saint Maximin Evesque de Geneve, et Theodole evesque de Syon fait assembler les prelates de ses terres
 9370 contre les Arriens et pour l'extirpation de leur heresie, et establissement de la sainte foy de l'Eglise universelle par toutes les terres de ses seigneuries. Ce bon Roy eut deux femmes de la premiere desquelles il eut Sigeric, que depuis sa marastre fait mourir cauteleusement* : la
 9375 seconde luy porta et engendra Sigland et Gundebauld, lesquelz luy tindrent compaignie lors qu'il fut occis par Clodomir Roy d'Orleans, et fils de Clovis, et de Clotilde. Laquelle ne pouvant vivre en repos qu'elle ne veit la ruine entiere des enfans de celuy qui avoit causé la
 9380 mort de son pere, incita* Clodomir contre le saint roy Bourguignon, et alla la chose si avant que estans venus aux mains Sigismond fut pris, et conduit à Orleans, où le furieux Clodomir le fait mourir, le gettant la teste la premiere dans un puids avec sa femme, et enfans, quoy que Saint Avite le priast de se deporter de telle cruauté et le menaçast profetiquement, du jugement, et vengeance divine, comme aussi il en sentist l'effait, estant occis pres de Vienne
 9385 en Daulfiné en poursuivant trop obstinément les Bourguignons (202a) qui ne taschoyent que de se sauver à Autun pour renouveler la guerre, conduits par Gundomar frere du deffunt Sigismond, mais les Princes François et freres du susdit Clodomir, poursuivants le reste de la vengeance de leur mere Clotilde ne cesserent onc tant qu'ils eurent du tout effacée, et mise à
 9390 neant la race Royale de Bourgoigne : et soumis le païs souz les loix, et puissance de l'Empire François : et ainsi dès que les Bourguignons vindrent en Gaule, jusqu'à la ruine de leurs Princes venans de hoir* masle s'escoulerent cent onze ans, d'autant que (comme nous avons dit) ilz passerent le Rhin pour occuper la province Sequanoise l'an de nostre salut . 417. et l'an 528. Clothaire ayant chassé Gundomar (qui s'enfuit en Espagne) donna aussi fin au
 9395 royaume de la race Gothique, et souche de Gundioque qui avoit si bien planté le fondement qu'on eut cuidé que ceste monarchie deut estre de longue durée. Ainsi le nom royal de Bourgoigne fut transferé aux François qui y regnerent sous la race Merovingienne, jusqu'au temps des Pepins, qui obtenans la France eurent par mesme moyen l'Empire Bourguignon
 9400 sous le nom de Roy, comme Charlot fils de Charles le grand, et apres luy Jean duquel je n'ay peu trouver l'origine, et neantmoins ce fut luy qui fait bastir l'Eglise de Saint Jean de Lyon, et y fonda douze chanoines portant tiltre de Comtes telz qu'encore vous les oyez appeller : à cestuy succeda Hugues Comte d'Arles, et du Mans, et qui avoit espousé Elise fille de l'Empereur Charles le Chauve⁵³⁹, duquel Hugues nous avons tenu propos cy dessus, et sous lequel le nom du Royaume Bourguignon fut changé en la puissance royale du siege d'Arles :
 9400 A Hugues s'opposa Gerard surnommé de Roussillon, que l'on disoit estre descendu de la race, et maison ancienne de Bourgoigne, et voulut tenir teste à l'Empereur le Chauve, mais sa force

Commentaire [E-B1770]: Sigismond roy fort Catholique.

Commentaire [E-B1771]: Cruauté de Clodomir sur Sigismond.

Commentaire [E-B1772]: Voy Aymon moyne li[vre] 2. ch[apitre] 4. Agathie es liv[re] de la guerre Gotth[ique].

Commentaire [E-B1773]: Race Bourguig[nonne] des Rois estainte. Combien les rois du sang ancien de Bourg[oinne] ont regné.

Commentaire [E-B1774]: Changemens divers des Princes de Bourgoigne.

Commentaire [E-B1775]: Gerard de Roussillon.

estant trop foible il succomba sous le faix, et fallust que se contentast de moindre chose, aussi de luy ont couru ces vers François anciens.

9405 *Autour de Dal, et Daliron*
De Vander-court, et Maobaston,
Perist Gerard de Roussillon.

C'est de cestuy que les Romains fabuleux* chantent tant de folies le faisans armer
 9410 contre le grand Roy Charles, lequel il ne veit de sa vie, et luy donnent tant de conquestes en
 songeant, que jamais le Macedonien n'en fait tant, ny la main puissante des Romains. Mais
 quoy qu'il en soit le Chauve contraignist **Foulques** successeur de Gerard, de quitter le
 royaume, et se contenter du seul tiltre de Comte : et donnant le pais à Raoul, sous le nom de
 Duc, lequel depuis prist encor le nom royal, luy succedants quatre autres portans mesme nom
 9415 que luy, et poussez de pareille fortune, à sçavoir une fois apellez Roys, et soudain* dispensez
 de telle puissance. Car **Boson**⁵⁴⁰ roy d'Italie les tenoit en bride suporté des François comme
 celuy qui estoit beau frere de l'Empereur Charles le Chauve. Apres les 5. Raouls y eut trois
Conradz rois de Bourgoigne le second dequels fonda l'Eglise Saint Pierre de Geneve, et
 commença celle de Losanne, que Conrad troisieme meit à fin. **Raoul sixiesme** pour se
 9420 **prevaloir des François** fait donation du royaume Bourguignon à l'Empereur Henry troisieme,
 et pour ceste cause les Alemans qui depuis ont tenu l'Empire se sont portez pour rois d'Arles,
 et en usurpoyent le tiltre en leurs lettres, et patentes. (202b) Aucuns* mettent Jean le dernier
 roy Bourguignon est celuy qui (comme dit est) fonda l'Eglise collegiale de Lyon, mais leur
 raison n'est vray-semblable, à cause qu'ils font que ce roy vivoit l'an 1136. et il appert* par la
 9425 verité de l'histoire que les roys de France tenans la Bourgoigne par effect, et les Princes
 susdits n'en estans que roys imaginaires avec les finages* d'Arles et quelque eschantillon de
 Provence et Dauphiné, **Henry, fils de Hugues le grand Comte de Paris,** estant le premier duc
 de Bourgoigne, et se voyant sans hoir* masle, ny autre legitime, fait donation et transport* de
 son Duché à Robert filz aîné de Hugues Capet l'an de nostre salut 1000. Et **quoy que le**
 9430 **Comte de Nivernois Landry** voulut se saisir du Duché, comme se disant y avoir droit, pour
 estre descendu des roys Bourguignons, si fut-il vaincu et pris par le roy Robert, qui l'alla
 assieger à Auxerre, et où les Auxerrois craignans leur ruine se rendirent au roy, et luy
 livrerent le Comte. De ceste race ont esté les ducs de Bourgoigne sortis de l'estoc*, et famille
 de France, jusqu'au temps de **Charles le quint roy de France,** et surnommé le Sage, lequel
 9435 succedant à Jean son pere, qui avoit esté investy de ce Duché par Philippe Petit filz d'Eude,

Commentaire [E-B1776]: Foulques
 Roy d'Arles.

Commentaire [E-B1777]: Boson roy
 d'Ital[ie].

Commentaire [E-B1778]: Conrads
 Rois de Bourgoigne.

Commentaire [E-B1779]: De quel
 droit les Emp[ereurs] se disoyent Rois
 d'Arles.

Commentaire [E-B1780]: Henry
 frere de Capet I. Duc de Bourgoigne.

Commentaire [E-B1781]: Robert
 Roy de France, vainquit Landry Comte de
 Nevers.

9440 donna la Bourgoigne à son frere de Touraine Philippe, surnommé le hardy, qui espousant la
fille de Flandres conjoignit tant de terres ensemble, desquelles jouissent (sauf le duché de
Bourgoigne sujet à nostre Roy) à present les Princes d'Austriche, pour estre sortis de la fille
de ce Charles Charolois qui fut occis à Nancy en Lorraine. Je laisse (comme n'estant point de
9445 mon sujet) quelles maisons sont sorties de ce sang ancien de Bourgoigne, et ne m'arresteray
sur leur langue et façon de parler, et s'ils ont pris leur langage des Alemans, ou Gauloys, me
suffisant qu'à present la plus part suyt la diction, et parolle du François, comme ainsi soit
aussi que le plus du pays est sujet à la maison, et couronne de France : laissant donc cecy il
est temps desormais de visiter les voisins de Bourgoigne, et toucher quelque cas des Suisses,
9445 veu que la nation estant si excellente qu'elle est, merite bien qu'on en discoure un peu plus
largement que de la laisser sans en dire chose quelconque.

Commentaire [E-B1782]: Comme la Bourgoigne fut remise à la couronne, et puis donnée à Philippe le Hardy.

9450

XXXVII. Des Suisses, origine, et mœurs d'iceux et s'ils sont les anciens habitans du pays jadis nommé des Helvetiens. Chapitre 36.

9455

9460

9465

9470

9475

9480

Nous avons (ce me semble) assez amplement deduit* au chapitre des Gaules les mœurs des anciens Gaulois, et l'estendue des Gaules esquelles comme ainsi soit que les Helvetiens fussent compris, il fault aussi presupposer que leurs mœurs n'estoyent point aussi en guere grand cas differentes des façons de faire du reste des Gauloys. Parainsi ne nous arrestans gueres sur ce qui fut jadis du peuple Helvetien, et souhaitans de n'oublier le Suisse estant la nation si bragarde* que peu aujourd'huy l'esgallent en force, et nul la sçauroit surmonter* en la discipline militaire, ny police* et maniment des affaires publiques, nous en dirons ce qu'en avons tiré des bons autheurs, apres toutesfois avoir un peu limité les bornes et finages* des terres des ligues, et confederez des Cantons des Suisses, entant que ce que jadis les Romains apelloyent Helvetie, est à present, sinon tout au moins, une bon(203a)ne partie compris sous le nom des confederez. Les limites de la seigneurie desquelz s'estend depuis le sommet des Alpes, et prenant son cours au Levant a le Rhin pour limite jusqu'à Waldhut et Laufenberg, et de là double vers l'Occident suyvant le trait* du mont Jure, ou de Saint Claude, jusqu'au Lac de Geneve jusqu'à ce que derechef elle vient à embrasser les Alpes, et avoisine les Sequanois, et le trait* du païs Allobrogien qui à present est compris souz l'appellation de Savoye. Ceux qui lysent les histoires sçavent combien, et quelz affaires les Helvetiens ont donné à Cesar, lesquelz il appelle, et dit estre les plus fortz des Gaules⁵⁴¹, et du mouvement desquelz se craignant lors qu'ilz demandoient passage pour traverser la Province Romaine, et s'en aller en Saintonge pour y habiter, il fait dresser un mur pour leur donner empeschement⁵⁴², se souvenant comme ce vaillant peuple avoit vaincu le Consul L. Cassie, et deffait bravement l'armée Romaine, et lequel avoit desir de quitter son païs peu fertile pour s'en aller trouver autre part en Gaule, pour vivre mieux à son aise. N'ignorent aussi que dès le temps dudit Cesar, les Helvetiens estoyent partis, et divisez par Cantons aussi bien qu'à present, mais n'en ayans que quatre le principal desquelz estoit celuy de Zurich, et le peuple duquel estant celuy, qui d'autresfois avoit deffait les Romains, fut aussi le premier qui en porta la penitence⁵⁴³. Ainsi Cesar les ayant deffaits, les contraignit de retourner en leur païs, et rebastir leurs maisons qu'ils avoient bruslées, et labourer leurs terres qu'ilz laissoyent en friche, non d'amitié qu'il leur portast, mais à fin (comme il le confesse luy mesme) que les Germains, qui possedoyent pour lors une terre mal-plaisante et infertile, ne se ruassent sur le païs delaissé par les Helvetiens, entant que desja ilz tendoyent à passer le Rhin et occuper les

Commentaire [E-B1783]: Suisse fut jadis le pays des Helvetiens.

Commentaire [E-B1784]: Estendue du pays Helvetien.

Commentaire [E-B1785]: Cesar Comment[aires] liv[re] I. Dion Cassie liv[re] 38.

Commentaire [E-B1786]: Romains deffaits par les Helvetiens.

terres Gauloises⁵⁴⁴. Au camp des Helvetiens, eux estans contraints de se soumettre à la grace de Cesar, furent trouvées des lettres et tablettes écrites en Grec, esquelles estoit contenu le denombrement de ceux qui estoient sortis de leurs maisons, et de ceux qui estoient pour porter les armes, et n'y avoit rien d'obmis du nombre des femmes et petits enfans, qui montoit en somme à trois cens soixante huit mille personnes⁵⁴⁵. Vous voyez que les Helvetiens caressoyent* dès ce temps le sçavoir, et imitoient le reste des Gauloys en la cognoissance des lettres, à fin qu'on aille point blasonner ce peuple ancien de Barbarie, parmy lequel les sciences estoient si bien plantées, que la delicatesses des Grecz en la langue ne manquoit point en la langue, la vulgaire* desquelz estoit pour lors semblable à celle des Gaulois, laquelle j'estime plustost avoir esté propre que Germanique ainsi que plusieurs estiment, et laquelle a esté corrompue depuis que les estrangers vindrent de divers lieux usurper et posséder les Gaules. Or que les Gauloys fussent Barbares Julian l'Apostat, homme (ostée l'impieté) de grand jugement et sçavoir, ne le peut ouyr, accorder, ny recevoir, ains* se moque de ceux qui donnoyent un tiltre si mal propre aux Gauloys, desquelz, et de leurs façons de faire il fait grand compte en une epistre qu'il escrivist de Paris avant aux habitans d'Antioche. La diminution de la gloire Helvetienne bien qu'elle commençast souz Jule Cesar, si receut elle un estrange* eschec apres la mort de Neron lors que (203b) Vitelle et Othon se querelloyent, et combatoyent à outrance pour le gaing de la couronne Imperiale, car ce fut lors qu'un Cecinne Romain debilita fort estrangement* les forces Helvetiennes. Or ne vous dis-je point cecy sans bien grande occasion*, veu que j'ay proposé (suyvant le dire de Cesar) que les Germains marchandoyent il y avoit fort long temps de gagner païs sur les terres Gauloises, et qu'à ceste fin il avoit accordé aux Helevtiens leur laissant leur païs libre souz l'alliance, et confédération des Romains, ainsi que les Allobroges estoient aussi receuz en la ligue, ausquelz il enchargea* de fournir de bledz les Helevtiens jusqu'à tant qu'ilz eussent cultivé leurs terres. Les Helvetiens ainsi matez que furent par Cecinne, comme le décrit Tacite, il fut de là en avant aisé et facile aux Alemans de courir, et ravager, et de se saisir du païs à demy desert, et privé de peuple : car tous les bons auteurs tiennent que ceux qui furent Helvetiens ne sont plus, que les Suisses sont autres que ceux qui tindrent la region où ceux cy habitent, et à fin que le lecteur ne se plaigne de ma diligence, je ne faudray non plus à esplucher* cecy que j'ay fait le reste des nations qui ont couru de païs en autre pour s'y arrester, comme en sa propre et naturelle terre, sçachant que les historiens en parlent fort diversement, et desquelz j'ameneray les opinions à fin que vous qui lyrez mes recherches en donniez vostre sentence, et jugiez lequel aura le mieux dit, car quant à moy je ne faudray de vous en dire ce que je sens, et pense estre le plus veritable.

Commentaire [E-B1787]: Helvetiens soumis à Cesar.

Commentaire [E-B1788]: Helvetiens usoyent des lettres Grecques.

Commentaire [E-B1789]: Julian l'Apostat aux Antiochiens louë les mœurs des Gauloys.

Commentaire [E-B1790]: Helvetiens affoiblis par Cecinne.

Commentaire [E-B1791]: Voy Tacite li[vre] 17. des annales. Cecy advint environ l'an de nostr[e] seig[neur] 70.

L'Evesque d'Upsale nommé Jean le grand, et lequel a escrit l'histoire des Gothz, n'ignorant point que les Suisses ne soyent un autre peuple que les Helvetiens, il parle de leur origine en ceste maniere : Getheric, ayant fait monter en mer toute celle grande multitude, la conduit sans peril aucun, et sans souffrir* orage, ny tempeste quelconque jusqu'en Pomeranie, et en la terre des Rugiens, où ayant assailly, et combatu les habitans du païs, il les vainquit : mais les Gothz voyans la sterilité, et peu de plaisir du terroir* Pomeran, ils ne voulurent quitter leurs finages*, quoy que non guere plaisans, pour s'arrester en une terre pire, et moins fertile que n'estoit celle d'où ilz estoient sortis : ains* se divisans en trois puissantes armées, une partie d'entr'eux, ayans long temps erré et souffert mille travaux, et incommoditez, parvint en fin en ces aspretez, et pierreuses solitudes des Alpes, où à present les Suisses, qui sont leur engeance, et posterité, se tiennent : les autres passans en Escosse (ainsi qu'en fait foy l'histoire Angloise⁵⁴⁶) donnerent commencement à la nation des Pictes, et ce en l'an de nostre salut septante deux, et le reste, qui estoit une infinité innombrable de peuple, suyvant Getheric, ayant surmontez* les Ulmeruges, Curetes, Samogethes, et Estons, apres avoir guerroyé par plusieurs années, laissant là garnisons, s'en retournerent avec Witimer filz de Getheric, ayant plus d'honneur en leurs conquestes, et victoires que s'ilz se fussent attaquez par armes aux Suëons leurs alliez, et voisins.

Advisez comme l'aneantissement des Helvetiens par nous allegué* de Tacite, s'accorde avec ceste course* des Sueciens Septentrionaux venans habiter le long des Alpes, veu que la deffaite, et degast des Helvetiens (204a) fait par Cecinne advint l'an de grace 70. et ceste arrivée Gothique fut deux ans apres, et lors que Vespasian tenoit l'Empire : Puis adjouste l'Evesque Goth : Je confesse toutesfois avoir leur és* histoires des Helvetiens, ou Suisses, que tous ceux qui à present portent le nom de Suisse ne s'arresterent pas en ce païs Alpin en une et mesme saison, ains* qu'aucuns* Gothz (estant mort leur Roy Teie) s'y retirent d'Italie avant, et d'autres du païs de Suece : et taschant de monstrier non seulement par leur histoire, ains* avec tout devoir d'humanité duquel ilz usent envers les Sueciens, que de leur premiere origine ils ont pris cours et source de la terre des Goths. Et en somme vous voyez comme ce bon Evesque s'efforce de prouver que les Suisses sont sortis des peuples de Suece, quoy que les Latins parlans des courses* des Septentrionaux, les comprennent souz le nom de Germains, et Alemans. Oyons encor parler un des plus doctes hommes de nostre siecle, et autant bien versé en l'histoire qu'autre qui de nostre aage* en aye fait profession, à sçavoir Beat Rhenan, lequel en son livre des Germains parle des Suisses en ceste sorte : Je sçay que plusieurs s'enquierent d'où est sorty, et a source le nom de Suisse, d'autant que ceux qui ont le plus de nez, ne se contentent point des raisons qu'aucuns* mettent en avant sur ce

Commentaire [E-B1792]: Jean le grand hist[oire] des Goths liv[re] 5. chap[itre] 2. Sueces courent en Helvetie.

Commentaire [E-B1793]: Des Pictes. Voy Bede : hist[oire] Eccles[iastique] d'Aug[uste] li[vre] 1. ch[apitre] 1.

Commentaire [E-B1794]: Ce Roy Teie fut occis par Narsez l'an de grace 552. voy Procopie liv[re] de la guerre Gothique.

Commentaire [E-B1795]: Beat Rhenan liv[re] 1. des choses Germaniques.

propos : mais (si je ne me deçoy) je pense, et espere de dissouldre ce doubte. Parmy ceste
populeuse nation des Saxes furent jadis les Vites, une partie desquelz (la cause je ne sçauroids
vous la dire) changeant de place, vint s'arrester au païs Helvetien pres les finages* de Zurich,
et où encor à present y a un village nommé Uri le mot en estant corrompu entant que du
9555 fleuve Ture⁵⁴⁷ il s'appelle proprement Turege⁵⁴⁸ : et le plus grand nombre des Vites estoit
passé en la grand Bretagne pour la conquerir. Et n'a pas esté sans cause que les autres voisins
ayent pris ce nom, soit ceux de Lucerne, ou de la basse Sylvania, quoy que peculierement un
de leurs Bourgs appellé Kilhcgap en portast ce tître : ilz les appelle Suiters y adjoustant la
lettre, S, comme ordinairement la nation se plaist au siblement et prononciation d'icelle. Et est
9560 nostre opinion secouruë de ce que les Suisses se disent tenir de leurs ancestres qu'ilz ont
origine des Suïtes lesquelz habitent le long de la mer, et Ocean Germanique, lesquelz pressez
d'une grand famine, furent contraintz de quitter leur domicile, et sortir de leurs terres. Les
hommes plus sçavans dient que ceux cy estoient les Suedes, desquelz encore à present le
renom est tant espars par tout. Mais Bede Angloys, dit, et enseigne que jadis entre les Saxons
9565 estoit la Province des Vites devenuë deserte, et en solitude, à cause de ceste course*, et
remuement de mesnage* que je viens de dire, et qu'une troupe d'iceux estoit desja passée en
la grand Bretagne⁵⁴⁹, et afferme* ledit Bede que les Saxons Angloys, et Vites, estoient trois
puissantes nations de la Germanie⁵⁵⁰. Vadian homme aussi de grande erudition, et Suisse
naturel* ne veut recognoistre les Septentrionaulx, ny Gothz pour majeurs, bien est vray qu'il
9570 accorde avec Rhenan, que les Suisses sont Alemans, lors qu'il en parle en ceste sorte : Les
Helvetiens aussi sortans de Gaule passerent en Germanie pour s'arrester, et faire demeure
entre le Rhin et le Mene, tout ainsi que feirent les Tectosages, desquelz parle Cesar en ses
Commentaires de la guerre de Gaule⁵⁵¹, mais maintenant tout au contraire (204b) les
Germainns laissans leur terre habitent les sieges anciens où jadis se tenoyent les Helvetiens. Et
9575 ne fault point que je doubte de cecy, veu que le langage du Suisse correspond à ceux de la
plus profonde partie des Alemaignes, voire qu'encore à present ilz suyvent les mœurs, façons,
vertu, et magnanimité desquelles Cesar loüe les Sueves, et dit en avoir usé. Voyez comme
cestuy cy soustient non que le Suisse soit Suece, ny Suite, ou Vite, mais bien Sueve, que
Cesar et Tacite descrivent pour la nation la plus forte, et vaillante qui fust en la Germanie.
9580 Beat Rhenan aussi sans specifier lesquelz Alemans furent ceux qui jadis courans les Gaules,
sentirent la main pesante des François nouveaux venuz en la terre Gauloise, dist que les
Germainns passans le Rhin, envahirent la plus grande part des Sequanois, jusqu'aux limites des
Bourguignons, y embrassans le païs de Valois, et le val de Lucerne : Et à fin que je ne
m'arreste point seulement à ceux de nostre temps, quoy que telz, que j'estime ne dire chose de

Commentaire [E-B1796]: Ceste course advint l'an de grace 409.

Commentaire [E-B1797]: Bede hist[oire] Angloise li[vre] 1. ch[apitre] 15.

Commentaire [E-B1798]: Joachim Vadian sur le 3. de Pomponie Mele.

Commentaire [E-B1799]: Tectosages sont ceux du Languedoc. Cesar Comm[entaires] li[vre] 6.

Commentaire [E-B1800]: Sueves nation forte voyez cy dessus ch[apitre] 17. des Sueves.

9585 laquelle ilz ne peussent rendre raison fort assuré, oyons ce qu'en dit **Luitprand** de Pavie, lequel non seulement monstre que les Sueves Alemans, desquelz nous avons parlé cy devant, tenoyent le païs d'Elsace, et lieux voisins, ains* encor qu'ilz s'estoient faitz seigneurs des Helvetiens, et Nuchtlandiens : or en parle il en ceste maniere : De quelle affection, et avec quel visage le Roy Henry receut ce don et present inestimable, on le cogneut en plusieurs

9590 sortes, et sur tout, qu'il donna non seulement de grandes richesses d'or, d'argent à celui qui luy porta les joyaux precieux, ains* encor l'investit-il, d'une partie de la Province des Sueves. Or estoit-ce le Roy de Bourgoigne Raoul qui donnant à **l'Empereur Henry .I. du nom** la Lance qui perça le costé de nostre seigneur, ne souhaitoit pour recompence, sinon quelque eschantillon des terres des Sueves (c'est-à-dire des Suisses) qui marchisoyent* à sa

9595 seigneurie : ce n'estoit pas le païs de Sueve Alemant qui estoit le limite du terroir* Bourguignon, ains* l'ancienne terre des Helvetiens, et ainsi les Sueves sont pris par Luitprand pour les Suisses comme estans ceux qui s'estoyent saisis de l'heritage des premiers Helvetiens. A cecy nous aydera encor ce qu'escrit **Othon de Fresingen**, lors que parlant de la paix faite entre **l'Empereur Henry quatriesme**, et **Bertold Comte Zaringhen**,

9600 auquel estoit deu le Duché de Sueve, et lequel Empereur avoit mis entre les mains d'un autre, il use de ces motz sur le propos de la ville nommée de Turege : La capitulation, et articles (dit-il) de la paix furent telz, que Bertold ne jouïroit du Duché, ains* s'en demetroit du tout, sauf qu'il tiendrait à hommage de la main de l'Empereur la cité tres fameuse de Turege qui est au païs des Sueves : et laquelle est bastie és* destroitiz des Alpes tirant vers l'Italie, et

9605 assise* sur le fleuve Lemman d'où sort le Lac de Lausanne. Voyez par ceste description de quelz Sueves est-ce qu'Othon parle, et **si Turege n'est celle fameuse cité que Cesar appelle Tigure, et laquelle à present porte le nom de Zurich**, l'une des plus illustres, nobles, et riches d'entre les Suisses, et qui a esté considerée comme la Metropolitaine*. Et à fin que plus à plein on cognoisse que le païs Suisse est celui que le susdit auteur entend souz le nom de Sueve, il met

9610 que **Bertold quatriesme du nom fut celui qui fait bastir la Cité de Berne**, laquelle est à present la plus belle, et principale (205a) entre les villes fameuses des Suisses, et le filz duquel fut enterré à Friburg comme Duc, et chef d'une partie du païs Helvetien. Et d'autant que jadis, avant que les Suisses s'emancipassent de la subjection de leurs Princes et dressassent* leurs communautez, et ligues, et qu'encor le mot de Sueve avoit place en leurs escriptures, **ilz**

9615 **departirent* leurs terres et jurisdictions en Balliages qu'ilz nommerent Landvogties⁵⁵²**, tellement que tout ce qui estoit contenu souz la seigneurie generale des Sueves, estoit recogneu par tel denombrement, et de là est venu le nom des Cantons, desquelz encore à present use ceste belliqueuse nation. De laquelle parle aussi **l'Annaliste de Baviere** disant

Commentaire [E-B1801]: Luitprand livre 4. ch[apitre] 12.

Commentaire [E-B1802]: Henry 1. regnoit l'an de grace .920.

Commentaire [E-B1803]: Othon de Fresinghen li[vre] 1. ch[apitre] 8. de l'hist[oire] de Federic.

Commentaire [E-B1804]: Henry 4. surnommé le noir regnoit l'an 1058. Ce Bertold estoit 2. surnommé le barbu, voy Wolphang Lasie li[vre] 8. des Migrations.

Commentaire [E-B1805]: Zurich nommée jadis et Tigure, et Turege.

Commentaire [E-B1806]: Par qui Berne fut bastie.

Commentaire [E-B1807]: Juridictions des Sueves comme divisées.

Commentaire [E-B1808]: Aventin liv[re] 1. des annales de Baviere.

ainsi lors qu'il parle des Helvetiens. A present les Suisses Brissaciens, Elisaces, et autres
 9620 tiennent et possèdent leurs terres, et places qui sont entre le Rhin, et le Mene (je suis Tacite et
 Ptolomé) entre lesquelz sont les habitans de la forest noire, laquelle et Cesar, et Ptolomé
 attribuent aux Helvetiens, non sans que ceux là ne faillent* lourdement qui ont pensé que ce
 fust le boys Bacéne⁵⁵³ : par lesquels propos il veut monstrier que le païs Helvetien a esté
 conquis par les Sueves, et que c'est d'eux qu'il a le nom de Suisse, et non des Vites, ou Suites
 9625 Saxons, ou des Sueces, et habitans de la terre Gothique. **Le mesme Annaliste** parlant des
 peuples de Germanie qui vont à la soulde des princes estranges*, s'exposer à la mort pour la
 querelle qui ne leur touche en rien, seulement guidez d'un aveuglement d'avarice ayant mis
 les Boësmes, et Lansquenetz en campagne il dit : Le troisieme genre s'appellent Suisses
 d'un Bourg de ce nom, entr'eux ilz se nomment Eidnossen, qui signifie confederez : ce peuple
 9630 est libre, et non sujet à l'Empire, ou seigneurie de Prince qui vive : et **de mon temps Basle**
s'emancipant de la subjection de l'Empereur Maximilian, s'est mise de leur ligue : par-dessus
 laquelle cité tout le païs que tenoyent jadis les Helvetiens, est non seulement par eux occupé,
 ains* encor bien peuplé. Puis adjouste : Ils usent en guerre de la halebarde, pique, et
 arquebuse : et ne sont costumiers guere que tous les Cantons aillent ensemble à la guerre, ilz
 9635 suyvent divers Colomnelz, comme aussi ils s'arment pour la querelle de diverses parties les
 uns des autres. Les Suisses sont fort contraires et ennemis de l'orgueil de la noblesse :
 Estimez sur tout autre peuple à cause de leur modestie, pour la concorde, et amitié qui les
 tient unys ensemble, pour estre contens de peu, et garder un bon ordre en leur estat, et une
 grand severité en la discipline militaire. Toutesfois les a on en fort mauvaise opinion, pour
 9640 faire plus de compte de l'or que de chose quelconque, et qui ont toutes choses à vendre,
 comme ceux qui ne prisent rien au pris de l'argent, et pecune. Et de cecy se plaint aussi
Vadian quoy qu'il fust Suisse, condemnant l'apetit insatiable de toute la Germanie, et des
 siens, entant que pour un peu de paye, et pension ilz ne font conscience de s'entre-couper la
 gorge les uns aux autres pour le passetemps de ceux qui les souldoyent. Mais oyons comme
 9645 **Naclere** discourt des Suisses, et en quelle sorte il en bastist, et l'histoire, et l'origine :
 Environ (dit-il) l'an de nostre salut mil trois cens, les Suisses commencerent à estre
 renommez, quoy que leur origine soit de plus long trait*, et plus grande antiquité : et desquelz
 en escrit en ceste sorte (205b) l'histoire, et dit qu'il a trouvé ne sçay quelles Chroniques en la
 cité de Rome lesquelles font mention que du temps de Sigibert Roy des Suedes et Christophle
 9650 comte des Anstre-phrison, que certain des parties de Sueve, et Phrise furent contraints de
 quitter leur païs, et chercher nouvelles terre, pressez de grand famine, et que des Suedes
 sortirent six mille hommes, et des Phrison douze cens, avec leurs femmes, et enfans, et

Commentaire [E-B1809]: Aventin liv[re] 4. des Annales de Baviere.

Commentaire [E-B1810]: Basle occupée par les Suisses sur la maison d'Autriche.

Commentaire [E-B1811]: Vadian sur Mele liv[re] 3.

Commentaire [E-B1812]: Naclere Chroni[que] volume 3. generation 44.

parvindrent aux limites du Rhin, où quelques Ducz, et cheffz des François leur empescherent le passage, mais ils se feirent faire voye les armes au poing, et en ayant occis un grand nombre, ils passerent outre. Et ayans party le butin, et despouilles entr'eux, montans le long du Rhin, tournerent un peu à costé vers les Alpes, ou parmy les costaux pierreux, et selon les Lacz vers le lieux subjetz au Duché d'Austriche, ilz obtindrent du Comte de Haspurg licence de peupler ceste terre deserte, laquelle ilz defricherent, en ostans les ronces, espines, et chardons, en arrachans les pierres, et rendans la terre apte pour le labourage.

9660 Or avoyent ils trois Capitaines, et conducteurs nommez Suicer, Rheme, et Wadislas : Entre lesquelz Rheme, et Suicer prindrent pour leur partage la terre qui regarde les Alpes du costé de la Lombardie, et Wadislas s'arresta aux Vallons qui sont pres la source de la Sone.

9665 Advint que Arcadie, et Honorie tenans l'Empire, et Nicolas, et apres luy Zozime seans à Rome, les Romains sollicitiez par un seditieux nommé Eugene⁵⁵⁴, se revolterent.

Alaric Roy des Gothz, joint et allié du Pape, et des Empereurs voulant chasser l'insolence* des seditieux, et s'opposer à la violence Romaine appella à secours, et promit grand soulde aux Capitaines sus nommez à sçavoir Suicer, Rheme, et Wadislas : lesquelz y venans à main forte et armez du signe de la croix, furent assieger Rome avec le Goth Alarique. Assiegée que fut la ville, Suicer et les siens prindrent d'assault la Cité Leonine⁵⁵⁵, y faisans un piteux massacre de payens, et en fin Eugene y fut opprimé, et occis avec un nombre infiny de Citoyens de Rome. La victoire gagnée que fut, comme le Pape et Empereurs voulussent faire de grandz presens à Suicer pour recompence du secours, il les refusa, disant qu'il estoit venu au service de Dieu, et de l'Eglise, et ne requeroit autre cas sinon la terre où ilz s'estoyent arrestez, et que ilz avoyent rendue habitable, laquelle ilz ne vouloyent tenir que du seul Empereur, et sans en payer ny cens, ny tribut à homme du monde : et qu'au reste il leur fut permis de porter l'enseigne rouge avec la croix : ce que leur estant octroyé, et ayans receu la benediction du Pape, et une grande quantité d'or et d'argent, se retirerent en leurs terres. Telles, et semblables resveries dit un certain Eulogie avoir leu en celle tant segnalée Chronique, où il allegue* et Pline, et Petrarque ce que je laisse comme choses indignes d'estre recitées, et lesquelles n'ont apparence aucune de verité.

9680 Aussi qui est l'homme qui voulut m'adjouster foy, si je disoy que du temps d'Arcadie, et Honorie, le país d'Austriche fut desja erigé en Duché ? Et si je proposoy que Alaric Roy Goth en mesme temps assaillist (206a) Rome contre les rebelles pour le service des mesmes Empereurs et Pape, et que sur l'heure il se declairast leur mortel ennemy ? Comme ainsi soit que ce Roy Barbare en despit et du Pape, et des Empereurs prist et pillà la

Commentaire [E-B1813]: Ces Ducz sont nommez par celuy qui fait le compte Prian et Pierre des Paluz, fort mal à propos, et sans marquer le temps.

Commentaire [E-B1814]: Je ne sçay où cestuy cy est allé pescher ce Pape Nicolas, du temps d'Arcadie.

Commentaire [E-B1815]: Tout cecy ne ressent rien de l'histoire.

Commentaire [E-B1816]: Austriche n'estoit ny Duché, ny ne portoit encore tel nom. Rome pillée par Alaric l'an .414.

Cité de Rome. Aussi ne se trouve il qu'avant Zozime il y ayt eu aucun Pape nommé Nicolas, qui montre que ce beau Chroniqueur n'entendoit pas les histoires, ains* se trompoit guidé de sa propre ignorance. Par ainsi ceux là me semblent toucher mieux au point, qui disent qu'en

9690 l'an de grace 806. le Roy Charles le grand apres avoir vaincuz les Saxons, prist dix mille des plus farouches, et chatoüilleux de leur troupe, lesquelz il confina* avec leurs femmes, et enfans en diverses Provinces de la Gaule, et Germanie : Et ce à cause que ce peuple ayant souvent quitté la foy, et religion Chrestienne, et s'estant acharné²³⁶ sur ses voisins, il ne pouvoit mieux le chastier qu'en la departant* ainsi, une partie duquel fut envoyé en Hongrie,

9695 vers la Transsylvanie le long du Danube, les autres au Comté de Valoys és* Alpes au Diocese de Syon, d'autres pres de Turin, les autres au païs, et finage* de Constance, et lesquelz Charles le grand obligea à luy faire passage toutes les fois qu'il voudroit passer en Italie.

Ceux cy s'estans arrestez le long des Alpes, ilz dirent en leur langue Saxonique, Hic Wollent Wir Schwitten, qui est à dire nous voulons icy suer ou bien garder ces limites en suant, et de ce mot Alemant Switten, ou du Saxonique Schwithen, ilz ont esté appellez

9700 Suisses⁵⁵⁶. Et d'autant que pour la garde de ces limites et passages ilz protesterent* de suer sang, et de l'esprendre, ilz prindrent les armoiries taintes en couleur de sang, et de couleur rouge, ou vermeille sans y mesler d'autre : Cecy sembleroit assez vray-semblable s'il y avoit quelques uns aprochans du temps de Charlemagne, qui nous en eussent laissé la memoire,

9705 tellement qu'il faudra tousjours revenir à la premiere opinion des Sueves, ou plustost courir aux Sueces, ou Suites Saxons amenez par l'opinion alleguée* de Rhenan. Et à fin que pas un de ceux qui escrivent de ceste brave nation ne soit mis en oubly, encore mettons nous en jeu ce que Munster en dit lors qu'avec grand diligence il poursuyt la description de sa Germanie.

Or sont telles ses parolles. Il appert* par les histoires que souvent les Alemans se sont efforcez et mis en devoir de chasser les Romains des Gaules, et païs Helvetien, à quoy

9710 toutesfois ne peurent onc attaindre jusqu'en l'an quatre cens quarante. Aucuns* historiens tiennent qu'il s'assembla une grande, et infinie multitude de peuple vers les parties septentrionales de Germanie, ausquelz se joignirent les Suèves qui habitent le long du Rhin, et lequel ayans passé ilz entrerent en Gaule ravageans tout, et d'icelle penetrans jusqu'en Italie,

9715 et ce en l'an de nostre seigneur, deux cens soixante, ainsi que le recite Eusebe. Depuis en l'an trois cens, il y eut d'autres Alemans qui passerent le Rhin, et en grand troupe, desquelz on dit que Constantin en deffait trente mille pres de Langres : derechef environ l'an 360. ilz passerent encor le Rhin, et furent deffaitz par Julian l'Apostat pres de Strasbourg⁵⁵⁷ : encore

Commentaire [E-B1817]: Charles le grand departist les Saxons en Colon[ies]. Voy noz Charles liv[re] 1. et Paul Emile.

Commentaire [E-B1818]: Ce pays Hongre des Saxons s'apelle en Latin septem Castra.

Commentaire [E-B1819]: D'où vient le nom Suisse.

Commentaire [E-B1820]: Sebat[ien] Munster livr[e] 3.

Commentaire [E-B1821]: Eusebe livre des temps. Orose li[vre] 7. cha[pitre] 22. Ce furent les François et Alemans joints ensemble. Voy le suplement d'Eutrop[e] l[ivre] 11. Ammian Marcellin.

²³⁶ Acharnée.

en l'an 380. on dit qu'ilz furent deffaitz par (206b) les soldatz de l'Empereur Gratian pres
 9720 d'Argentuaire qu'on pense que ce soit Colmarie cité du païs d'Elsace⁵⁵⁸. Puis adjouste : Ce
 qu'entendant les Alemans (car il parle des François qui s'estoyent saisis de quelque partie des
 Gaules) qui quelques années au paravant avoyent esté grièvement tourmentez par les
 Empereurs Romains, qui en avoyent fait mourir plusieurs milliers, voulans encor un coup
 9725 tenter la fortune et se venger des torts receuz, passent le Danube, et se gettent sur les
 provinces Romaines, et sur tout occuperent la Rhetie (qui est le païs de Sueve) et la source du
 Rhin, et tout tant qu'il y a de terre jusqu'au fleuve Athese qui est en la Gaule delà les montz.
 Passerent encor le Rhin, occupans une bonne partie d'Helvetie subiette aux Romains depuis la
 riviere Ourse, et les Alpes selon le Rhin, et par le terroir* de Basle, à sçavoir la Suggonie⁵⁵⁹,
 et païs d'Elsace d'où au paravant on les avoit dechassez*. Vous voyez avec quelz argumens
 9730 Munster, homme fort diligent és* recherches de l'histoire d'Alemaigne, prouve que les
 Suisses sont sortis des Alemans, à sçavoir des Sueves, car s'il me souvient il me semble avoir
 monstré que ce furent eux jadis à qui principalement on donnoit ce nom, et tiltre entre tous les
 peuples de la Germanie. Mais sur le commencement du chapitre parlant d'Helvetie, il semble
 avoir une opinion contraire lors qu'il dit : Nous avons fait mention en la description d'Italie,
 9735 comme les Cimbres, jadis voisins des Saxons, assaillis des inondations de l'Ocean, laisserent
 leurs terres, et avec une grand multitude vindrent jusqu'au Rhin, et le passerent, occupans une
 bonne partie des Gaules à sçavoir le païs maritime où à present sont les regions, et Villes de
 Flandres et Brabant. Et comme encor ceste terre ne leur fust assez agreable, ny propre pour
 leur demeure ilz la laissent, et courans toute la Gaule vindrent jusqu'au Rhosne, requerans aux
 9740 Romains qu'ils leur donnassent terre pour habiter, mais refusez qu'ilz furent du Senat ilz se
 mirent en devoir d'occuper par armes, ce que de bon gré ilz ne pouvoyent obtenir.

Passans donc en Italie ilz laisserent tout leur bagage aux Alpes, ne pouvans si
 soudain* le trainer avec eux, et mirent six mille hommes pour la garde de leurs richesses⁵⁶⁰ :
 or ceux qui avoyent passé les montz estant deffaits Cesar pense que des autres qui resterent,
 9745 sortirent les Aduatiques⁵⁶¹, la demeure desquelz estoit entre les Tigurins, lesquelz sont à
 present les Uraniens, et les Suisses. Soit que ce soit et comme que l'on prenne l'origine de ce
 peuple si est-il pour tout resolu que les Suisses ne sont point les Helvetiens descritz par Cesar,
 encore qu'ils habitent leur terre, ains* sont Alemans, et du païs Suevien, ce que nous pourrons
 recueillir par leurs seigneurs, et Princes desquelz nous parlerons cy apres, avec la distribution
 9750 des Cantons, et ligues et auquel temps ilz dresserent* l'estat de leur republique : Laquelle
 ressent son estat populaire et toute contraire à la seigneurie de Venise : Car tout ainsi que les
 Venitiens ont un chef souverain qui a plus le nom, et parade de grandeur royale que les

Commentaire [E-B1822]: De ce voyage des Cimbres Plutarq[ue] en la vie de C[aius] Marie. Orose l[ivre] 5. ch[apitre] 16. Florus liv[re] 3. ch[apitre] 3. Ce qui advint .100. ans avant la nativité de nost[re] s[eigneur].

Commentaire [E-B1823]: Ces Aduatiques sont estimez estre ceux de Bosleduc.

effectz, au contraire les Suisses ne souffrent* qu'il y ayt Duc, ny seigneur entr'eux l'un plus grand que l'autre, leur suffisant qu'une alliance commune conjoigne, et tienne en (207a)
 9755 amitié les ligues des confederez, servant ceste union de Roy, Duc, et Prince à tout ce peuple. Et quoy qu'ilz aillent au service des Princes estrangers, si est-ce que cela ne se fait que par l'accord commun de tous, affin qu'aucun n'entreprenne de s'usurper seigneurie sur son voisin. Et tout ainsi que ilz n'ont ny Duc, ny Prince qui leur commande, aussi n'y a-il Canton
 9760 qui se puisse dire avoir la surintendance sur les ligues, si l'on ne vouloit dire que la seigneurie de Berne, pour avoir l'enseigne generale du país eust ceste preeminence, mais elle ne sert à ceux de Berne que d'honneur sans autorité, comme nous en pouvons dire de l'Empereur, qui és* ceremonies precede tous les Roys, sans que pas un confesse luy devoir obeïssance. Les
 9765 Suisses ont tousjours esté bons Chrestiens, et defenseurs de l'Eglise Catholique, biens, et privileges d'icelle, comme encore on les voit estre, sauf quelques cantons qui de nostre temps se sont emancipez du joug de la bergerie de nostre Seigneur, pour suivre les resveries, et erreurs de l'imposteur Zvingle : du reste de leurs affaires, lisez le chapitre qui s'ensuit.

Commentaire [E-B1824]: La seig[neurie] de Berne comme respectée entre les Suisses.

Commentaire [E-B1825]: Suisses Catholiques, et defenseurs du saint Siege.

9770 **XXXVIII. Quel a esté le succez des seigneuries d'entre
les Suisses, et comme ilz se sont soustraitz de
l'obeissance des Empereurs et de leurs Princes. Chapitre
37.**

9775 Au paravant que ceste brave, et belliqueuse nation dressast* celle association qui les
tient liez ensemble, les Suisses obeissoyent à l'Empereur, mais le discord, et guerre qui fut
entre deux contendans* à l'Empire, à sçavoir Louys de Luxembourg, et Federic d'Austriche,
comme les Suisses suivissent le party de Federic, aussi par son moyen petit à petit, ils se
9780 retirèrent et de son obeissance, et de celle qu'ilz avoyent portée aux Empereurs. Ceux qui le
favorisoyent furent le Comte de Haspurg, les habitans de Zurich, Uranie⁵⁶², et de Schwitz⁵⁶³,
qui proprement sont les Suisses : mais comme durant ceste discorde, chacun empietast sur
l'Empire, et que les seigneurs Alemans, et voisins de Suisse peschassent en eau trouble, et
estendissent leurs limites aux despens des plus foibles, durant ceste grande confusion les
9785 Suisses de trois Cantons feirent ligue ensemble pour trois ans, et ce fut dès ce temps que le
commun commença se fascher de la noblesse, et conspirer contre l'estat des grands à cause de
l'insolence* d'aucuns* gentils-hommes, et que ceux de Berne, et de Friburg se ruerent sur les
terres du Duc de Savoye, et se saisirent de quelques places. Ceux qui traitent l'histoire Suisse,
ne veulent accorder que les vallées de Suisse, et Uranie ayent esté jamais sujettes à seigneur
9790 aucun, ains* purement ressortants de l'Empire : ils vous confessent bien que lors que
l'Empire tomba entre les mains des Alemans la race des Pepins en estant descheuë, les
gouverneurs des terres qui portoyent tiltre de Ducs, et Comtes se feirent seigneurs des païs
que ils avoyent en gouvernement : mais les anciennes citez et valées receurent des privileges
des Empereurs, ausquelles fut permis de vivre chacune en (207b) sa liberté, loix, et
coustumes, dependans de la seule autorité imperiale, ce qu'ilz preuvent par la confirmation
9795 des privileges donnez aux Suisses et Uraniens sous Federic second, qui regnoit l'an de grace
1225. Or ne dis-je pas sans cause que les gouverneurs selon la confusion des temps s'estoyent
faits proprietaires des terres commises sous leur gouvernement : car c'est de là que sortist, et
proceda celle grand discorde qui a duré si long temps entre les Suisses, et la maison
d'Austriche. Car les confederez tiennent que jamais les seigneurs d'Austriche ne leur furent
seigneurs sinon ainsi qu'ilz venoyent en leur pays comme gouverneurs au nom des Empereurs
9800 Rudolphe, et Albert, ausquelz et non aux Austrichiens ils se disent avoir fait hommage, tout
ainsi qu'aux autres Empereurs et roys des Romains leurs predecesseurs : Et c'est ainsi qu'en
parle Munster qui ne veut signer cest article de recognoissance que les Suisses ayent esté
sujets naturelz et legitiment de la maison d'Austriche, mais Nauclere en parle un peu

Commentaire [E-B1826]: En quel temps commencerent les ligues entre les Suisses.

Commentaire [E-B1827]: Ceste confederation fut faite l'an 1251.

Commentaire [E-B1828]: Suisses non subjetz d'autre que de l'Empire.

Commentaire [E-B1829]: Federic 2. donne des immunitéz aux Suisses.

Commentaire [E-B1830]: Nauclere és Chronique generation .44.

diversement, lors qu'il dit ainsi. On trouve que les Suisses eurent premierement debat avec les
 9805 Comtes de Ribourg, puis aux Comtes de Haspurg, et en fin contre les Ducz d'Austriche. Car
 on dit qu'un certain Comte de Haspurg ayant un sien chastellain capitaine du chasteau de
 Valestroit, homme assez enclin aux femmes, lequel s'estant joué* peu honnestement avec une
 des sujettes du Comte, deux des freres de ceste femme soupçonnans le fait, occirent le
 chastellain. Le Comte voulant punir les meurtriers, les parens s'y opposent et se revoltent
 9810 contre leur seigneur et ores un, tantost un autre se mettant de la partie, en fin toute la valée
 s'arma, et se ruant sur le chasteau d'où le mal avoit pris source, le prennent et ruinent. Et peu
 de temps apres se joignirent les habitans de la valée d'Uri, puis les Undervaldz, mettans en
 avant, comme insupportablement ils estoient chargez de tailles*, subsides, et imposts, et que
 sans aucuns respect honneste, les gouverneurs les traitoyent plus que tyranniquement. En l'an
 9815 donc de nostre salut 1306. les Suisses feirent leur premiere ligue et confederation, ceux c'est à
 sçavoir de Schwith, Uré et Undervald, avec protestation toutesfois de ne prejudicier en rien les
 Ducz d'Austriche en ce qui leur estoit deu de cens, et rente, ainsi qu'à present en usent ceux
 de Geneve à l'endroit du Duc de Savoye. Par ces mots vous voyez que Nauciere fait les
 Suisses (par leur confession propre) tributaires de la maison d'Austriche : Mais oyons
 9820 Munster : Il fut jadis de coustume (dit-il) que le Roy des Romains envoyoit des Juges, et
 gouverneurs aux citez et valées des Suisses qui leur estoient immediatement sujettes : et ces
 commis estoient esleuz et choisis d'entre les plus remarquez nobles de tout le pays, et qui, par
 ce moyen, donnoient la charge du gouvernement à d'autres qui estoient leurs lieutenans,
 lesquelz n'avoient aucune puissance autre sur les habitans, que de tenir le siege, et ouyr les
 9825 causes pour là-dessus faire justice : et ceux-cy, abusans de l'office à eux commis, se veirent
 aussi dechassez* de leur charge.

Mais revenans à nostre propos, la cause principale de l'alliance des Suisses vint par
 la faulte des gouverneurs, et le peuple ne pouvant souffrir* leur insolence*, à quoy les ayda
 fort celle contention ja* ditte, qui advint pour l'Empire, entre Louys de Baviere, et Federic
 9830 d'Austriche entant (208a) que le Bavare pour se prevaloir et se garder de son ennemy escrivist
 aux Suisses, et usant de la puissance Imperiales les affranchist de toute sujettion et obeissance
 promise à son competeur. Là où le seigneur d'Austriche voyant que ceux qu'il tenoit pour
 sujets s'emancipoient de son obeissance tascha de les chastier, et contenir en devoir,
 tellement que Lupold d'Austriche allié à la plus part des Seigneurs qui tenoyent quelque
 9835 seigneurie au païs Helvetien, fait la guerre aux Cantons, liguez et confederez, qui pour lors ne
 furent que trois, jaçoit* que les Bernois, les Soleutrois, et ceux de Basle fussent de la partie, et

Commentaire [E-B1831]: Premiere
 revolte des Suisses d'où causée.

Commentaire [E-B1832]: Quels
 Cantons liguez la premiere fois.

Commentaire [E-B1833]: Munster
 liv[re] 3. de sa Cosmograph[ie].

Commentaire [E-B1834]: Cause
 principale des liguez des Suisses.

que ceux de Zurich les suivissent en affection, si est-ce qu'ils demourerent au commencement neutres, et les Lucernois embrassans le party du Duc d'Austriche.

Commentaire [E-B1835]: Comme les Cantons estoient affectionnez.

9840 Quoy que Lupold eust les forces assez belles, et que le Comte de Strasberg se tenant en Nuchtlant vint avec armée sur les Sylvaniaiens, si est-ce que la bataille estant donnée pres le
 9845 mont Sartel, et le long du lac Egré⁵⁶⁴ le prince Austrien y fut vaincu, son armée deffaitte et luy mis en fuyte non sans grand massacre de sa gendarmerie, moins n'en recevans ceux qui avoyent entrepris de leur donner sur la queuë. Ilz s'escoulerent quelques années en ceste guerre des Austriens contre les Suisses, laquelle causa que en fin les uns pour s'opiniastres* à
 9850 vouloir surmonter*, et assujettir les autres, se veirent privez de tout droit de puissance, et jurisdiction, combien que jusque alors les Suisses eussent souffert et connivé* le gouvernement (qui tant leur desplaisoit) des Princes : quoy que ny les Confederez, ny le
 9855 Prince ne fussent le motif de la dernière esmotion*, et entendez comment. Comme environ l'an de nostre seigneur 1385. le Duc Austrien eust fait paix avec les ligues, advint que certains marchans d'Austriche se retirans à Lucerne, et y estans receus citoyens, et enrollez comme bourgeois de la ville, feirent quelque despit au gouverneur, lequel usant plus, peut estre, d'animosité que de justice, feit pendre lesdits Austriens en despit et comme pour se venger des confederez, ausquelz il vouloit le mal de mort. Les Suisses qui ne cerchoyent* pas
 9860 meilleure occasion* pour se delivrer du joug de ceste servitude, prennent les armes et vont assieger Rotemberg⁵⁶⁵, que ilz prindrent, saccagerent, et demolirent de fonds en comble : et plusieurs villes, et cartiers s'allierent deslors aux confederez, meuz du seul desir de liberté, et se fashans de souffrir* si longuement que on les maniait avec une si grande rigueur qu'ilz se plaignoyent souffrir* par les gouverneurs. C'est alors que tous animez, et ne souhaitans chacun que la ruine de son adversaire, et tous ne cerchans* que les moyens de se venger des
 9865 torts receux reciproquement, feirent grand amas d'armes : l'Archiduc assemblant de grandes troupes d'Allemagne, et les Suisses ne faillans* d'appeller à secours les ligues, non pour sortir de leur país, ains* seulement pour se deffendre et chastier comme de coustume l'Austrien s'il venoit pour leur rompre le repos, et empescher leur aise. La bataille fut donnée pres Sempach tenuë par la garnison des confederez, et en laquelle mourut presque toute la noblesse qui
 9870 tenoit le party Austrien en Suisse, et où fut occis Lupold Archiduc d'Austriche, le Marquis de Hochberg, le Comte de Fustemberg, deux Comtes de Sierstein, et un des Comtes de Zollern : et (208b) encore en fuyans il y eust un grand nombre de noblesse prise par les Suisses, lesquels en feirent un piteux carnage⁵⁶⁶. Ce fut pour ceste cruauté, et à cause de l'obeissance déniée, que le Duc Austrien se plaignist des Suisses devant l'Empereur Charles quatriesme du nom : mais tout cela ne peut servir de rien, veu qu'en fin tous les Cantons s'associans,

Commentaire [E-B1836]: Ceste bataille advint l'an 1315. au mois de Novembre.

Commentaire [E-B1837]: Cause de la dernière revolte des Suisses.

Commentaire [E-B1838]: Lupold Archiduc occis en bataille par les Suisses l'an 1386.

s'emanciperent et de la sujettion du Duc d'Austriche, et de l'obeissance de l'Empire, ne recognoissans autre seigneur, que leurs republicues : et se contentans de l'alliance des roys, et amitié des Princes ne payent tribut à aucun, plustost reçoivent pension de plusieurs, et sont venus quelquefois jusqu'à telle gloire, et insolence* que de se nommer les fleaux, et chastiment des Princes. Ces guerres durans l'espace de plus de cent ans, et s'allumant le desir de vaincre d'un costé pour regner, et de l'autre aussi pour ne souffrir* d'estre maistrisé, le

9875 peuple induit par ses gouverneurs, ostant toute sorte de jurisdiction, dressa* en fin l'estat populaire, ou (pour mieux dire) le Syndicat des Cantons, raportans aux anciens estatz des Gauloys, et entrerent en ceste ligue avec les Suisses, ceux de Berne, Zurich, Ure, Fribourg,

9880 Lucerne, Soleurre, Schafusen, Basle, les Grisons, et Sedunois qui sont en la vallée Valoise, et tout compris sous les Suisses. Je seroy trop long, si j'alloy compter* par les menus les guerres suscitées entre les Suisses, et les autres valées, à cause de l'abbaye de Saint Gal⁵⁶⁷, et si je reduisoy* en memoire l'appareil* de guerre fait par le Daufin de France, qui depuis fait Roy porta le nom de Louys onziesme, et des rencontres euz pres de Basle : et ne suis deliberé de

9885 reciter les causes qui esmeurent Charles dit de Charolois dernier Duc de Bourgoigne, de faire la guerre aux Suisses, et comme deux fois ilz le vainquirent en bataille à Granson, c'est à sçavoir, et à Morat, où ce grand Prince perdit, et bon-heur et reputation de bon conducteur en guerre⁵⁶⁸. Ne me sert à propos de racompter combien de fois ceste nation impatiente de suporter qu'aucun la manie autrement qu'à sa fantasie*, a eu affaire contre les Roys de

9890 France : à fin de ne point esveiller les anciens regrets, et renouveler une playe ja* presque oubliée : plustost (si le lieu le requeroit, et que le loisir nous le permist) voudroy-je m'employer à deduire deüment, et bien au long, avec quelle loyauté, bonne affection, hastiveté, amour, hardiesse, et constance invincible, ilz ont secouru nostre bon et tres chrestien Roy, durant la calamité des troubles de ces guerres civiles, qui ont envelopé l'heur

9895 de la France parmy la commune misere de presque toutes les nations de l'Europe. Bien diray-je en passant, que le soldat Suisse ne perdra jamais ce renom en France, que s'il y a quelque vertu, continence*, et modestié és* discordes intestines, et si les guerres civiles n'aportent à leur queuë toute insolence*, et impunité de maux, le Suisse s'est monstré tel, que là où il a demeuré en garnison, encore l'hoste le caresse*, et ne peut luy vouloir mal, soit que

9900 la vaillance de l'homme luy plaise, ou que la courtoisie et bonté naturelle de ce bon estranger luy soit sur tout autre agreable. En somme ceux qui sont si chatouilleux, et lesquelz ne trouvent rien de parfait que leur fantasie*, ne sçavent dire autre cas de ceste nation sinon qu'elle est rude*, grossiere, et Barbare : Je ne sçay qu'est-ce qu'ilz apellent rude*, veu que je voy les Suisses fort acostables*, et humbles prests à obeyr, et les moins insuportables (209a)

Commentaire [E-B1839]: Ce fut sous Federic d'Austriche environ l'an de grace 1446.

Commentaire [E-B1840]: Louys onz[iesme] contre les Suisses, voy Paul Emile. Ce fut l'an 1444.

Commentaire [E-B1841]: Charles de Bourgoigne vaincu deux fois par les Suisses, l'an 1476. Naucleer. Philippe de Comines.

9905 en commandement que l'on sçache : Il est vray qu'ils ne sont ny musquez, diaprex, ny parfumez, qu'ilz ne sont point superstitieux en la netteté extérieure du corps, que la gresse, et la sueur, la poussiere, et le hasle sont les ambres et civettes, avec lesquels ilz se presentent devant les Roys : que les aux, oignons, et viandes* de semblable delicatesses sont l'ornement de leurs tables, et leur giste est la terre, leur couverture le Ciel, et leurs bains, les pluyes, neges, verglas, ravines, et tempestes. Aussi sont ils bons soldats, et telz qu'eux plusieurs des nostres, qui ressentans l'homme, et celuy qui est vrayement martial, n'apellent point rudesse, ny grosserie que ne point sçavoir la mignardise, abhorrer les molleses, et mespriser tout ce qui peut effeminer l'homme, suyvant la vertu soit en temps de paix, ou durant le travail de la guerre. Mais quoy ? Si le Suisse n'est mignon*, ny courtoys au jugement, et selon la mesure des damerez*, il est à tout le moins net en son ame, loyal en sa parolle, constant en promesse, ferme en sa foy, vaillant en guerre, paisible durant le repos, craignant Dieu, servant l'eglise, obeissant à ses superieurs, sans noises*, debatz, ny querelles : si cela est l'office d'un barbare, je souhaiterois que tout autant qu'il y a d'hommes au monde fussent compris sous une telle Barbarie. Un seul vice gaste ce peuple, c'est qu'il boit sans raison, et ayme le vin outre mesure, et que (comme j'ay desja dit) à peu de pris il se louë à espandre son sang pour espoir de remplir sa bourse, car autre chose ne voy-je guere que reprendre en luy, qu'on ne puisse aussi bien marquer aux autres. Je suis marry qu'avec le sçavoir, et bonnes lettres ceste nation ayt humé aussi bien que les Alemans, Anglois, Flamans et François le venin d'heresie, et pour l'extirpation de laquelle, ilz se sont entre-chatouillez de nostre temps par guerre, aussi bien qu'à present nous faisons le mesme pour semblable effect. Et tout par le moyen des Zvingliens, qui sortis de la Cabale de Luther, pour se monstrier plus subtils* que leur precepteur, inventerent l'erreur sacramentaire⁵⁶⁹, ou plustost renouvelerent les folies ja* chantées, et niées par Berangier, celuy qui le premier doubta de la verité et realité du saint sacrement. Entre les Suisses ceux de Syon sont sujets à leur Evesque, là où presque tout le reste est gouverné par les seigneurs qui tiennent la police* des villes et sont magistrats esleus pour le maniement des affaires. Or les Sedunois, qui aussi s'apellent Valesiens, à cause des Valées qu'ilz habitent, ou comme d'autres dient, ilz portent le nom de Valerie cité, qui est le lieu de Syon, jadis Sedunum, où à present se tiennent les chanoines : et est divisé ce pays en hault, et bas Valois, les uns parlans Savoyen, et vivans sous communauté, les autres Alemant, et sujets à l'Evesque. Et jaçoit* que ce peuple soit assez gracieux aux estrangers si use il d'une grande rigueur, et severité envers les siens mesme : tant qu'ilz ont une coustume fort ancienne, et receuë dès long temps le peuple l'approuvant, et qu'il appelle Matzen en son langage. Or est ce Matzen une Masque, et figure d'homme faite avec le plus de difformité

Commentaire [E-B1842]: Mœurs des Suisses telz qu'ils sont à present.

Commentaire [E-B1843]: Partie des Suisses devenus Zvingliens sont vaincus par les Catholiques l'an 1530. Voy Surie au suplement de Nauclere. Zvingliens gastent les Suisses.

Commentaire [E-B1844]: D'où sont nommez les Valesiens, et Sedunois.

Commentaire [E-B1845]: Matz espece de Bannissement.

qu'il est possible de voir, et laquelle est entortillée, ou avec des sarmens de vignes, ou des racines enlacées d'arbres : si quelque riche homme est desplaisant au peuple, le moyen de le chastier est de luy aller pendre devant sa porte ce Matzen, lequel n'y est pas si tost posé, que (209b) tout le monde court sur luy, le chassent de ses biens, et bannissent, pillans, ravageans et mangeans toute sa substance. Ne pensez pas toutesfois, qu'ilz en ainsi sans aucune raison, veu que jamais guere cest espouventail n'est mis devant une maison que le maistre d'icelle ne soit remarqué de quelque crime, n'y ayant jurisdiction, ny ville, où l'on use de ceste sorte d'ostracisme et proscription et où les Magistratz ne peuvent empescher que le peuple ne jouisse de cest ancien privilege⁵⁷⁰. Les Valesiens sont de la ligue des Suisses dès l'an 1536. et se joignirent lors mesmement que ceux de Berne feirent la guerre au Duc de Savoye : et y estant seigneur (comme dit est) l'Evesque esleu par les chanoines, encor luy est-il ajousté un juge, qui est comme le chef, ou capitaine de la Province, lequel juge éz* matieres, et causes prophanes, non qu'il soit perpetuel en l'estat, ains* choisi tous les deux par l'Evesque, et commun conseil, et assemblée des estats du país, et luy nourrist et salarie le prince Ecclesiastique sept ou huit hommes à cheval pour son train, et suite ordinaire, et a sous sa charge ce Capitaine six forteresses, ayant sous sa puissance l'amas du peuple pour la guerre, et la souveraineté de la justice. Ce país Sedunois estant montaigneux abonde fort en sauvagine* bons vins, cire, miel, fourrages* et poisson : le vulgaire* vivant plus de chair salée que d'autre viande* : abondent encor en bleds, fruitz, et safren et ne sont sans avoir grand quantité de gibier à cause des montaignes, que des lacs qui sont frequents par tout le país voisin du Rhosne : Ce fut par ce país que passa Cesar venant en Gaule, y envoyant Galbe pour empescher le passage, affin que les Gauloys ne l'occupassent⁵⁷¹, aussi fait il mention des villes de Syon, Martinach, et Saint Maurice, lesquelles en Latin sont nommées Sedunum, Octodunum⁵⁷², et Agaunum : Ce país est loué non tant pour sa fertilité, que pour les choses rares qu'il enclost pour la santé de l'homme, comme le sont les bains d'eaux chaudes et sulphurées de telles que nous en avons aussi en noz monts Pirenées : mais le pis que je voy en ce país Sedunois, est que ceux qui habitent le long des montaignes ont le col gros et enflé et des loupes* qui leur pendent jusque sur l'estomach, soit que cela procede de la trop grande froidure de l'eau, et laquelle n'estant encor purifiée leur cause ceste excroissance au gosier, ou que ce soit un vice naturel, porté du ventre de leur mere. Quant aux villes des Suisses comme ainsi soit que jadis les Helvetiens (ausquels ceux-cy ont succédé) habitassent dans des Bourgades, aussi ne bastirent ils guere grand nombre de villes, si que outre Zurich, vous n'en trouvez gueres nommées par les histoires anciennes : et je vous prie regardez moy quelle antiquité vous pouvez tirer de Lucerne bastie pres d'un lac portant mesme nom : tant y a que

Commentaire [E-B1846]: Chefs quelz en Sedunois.

Commentaire [E-B1847]: Abondance du pays Valesien.

Commentaire [E-B1848]: Cesar 3. Comment[aires].

Commentaire [E-B1849]: Suisses jadis se tenans és bourgades.

premierement elle n'estoit qu'une abbaye fondée l'an 816. par le frere de Rupert duc de Sueve, et puis par succession de temps la cité y a esté dressée à cause de l'abord que les habitans faisoient là, par le moyen de la sainteté des religieux se tenans en ce monastere. Lucerne ne jouist de guere grande fertilité de terroir*, seulement a le pasturage à plaisir à cause des praeries qui sont le long du Lac, lequel leur donne plus de suport que le revenu de leurs terres. Au contraire Zurich (jadis Tigure⁵⁷³) a le paisage comme à souhait, abondant en bleds, et vins, mais le vin n'y est guere plaisant, et n'y peut guere (210a) meurir, à cause de la froidure des Alpes, et ont encor les Zurichiens le contentement du Lac sur lequel leur cité est bastie. En laquelle jadis y avoit comme la figure d'un Senat à l'imitation des Romains anciens, mais d'autant que le corps de ceste assemblée estoit composé la plus part de la noblesse et des plus puissans du pais, et que ces seigneurs faisoient et manioient tout à leur fantasie*, et sans esgard du simple peuple, ilz furent chassez, et l'estat changé en une autre sorte, et maniere de gouvernement, et ce environ l'an 1336. Ceste cité a souffert beaucoup tant par les Empereurs que les autres Suisses, à cause qu'elle estoit alliée de la maison d'Austriche: mais en fin se reconcilians ensemble, feirent la ligue, laquelle dure encore à present, quoy qu'elle fut rompue du temps que les Zvingliens infecterent, et Zurich, et Berne de leur venin, et qu'il fallust disputer de la religion par les armes, auquel conflict mourust le semeur de celle discorde, à sçavoir Zvingle, et plusieurs de ses compaignons au ministere de l'heresie ja* semée. Dequoy me serviroit de vous aller icy reciter le bastiment de Soleurre qui ne fut jadis qu'un chasteau, jaçoit* qu'on la vueille dire des plus anciennes qui soyent en toutes les Gaules? Il nous suffit de dire que le pays y estant fertile, sauf que la vigne y croist fort enuis, et sans y guere prouffiter, les hommes y sont gens de bien, simples, et bons Catholiques, et tels qui n'ont voulu rien gouter des resveries Zvingliennes. Fribourg qui est assise* au pais nommé Nuchcland, est aussi moderne qu'autre ville Suisse entant qu'elle fut bastie environ l'an de nostre seigneur 1152. par Berthold Comte de Zeringhen: lequel donna aussi commencement à celle magnifique cité, qui semble aujourd'huy porter le tiltre de chef des Suisses à sçavoir Berne, grande de tour, superbe en bastimens, bien policée*, et ayant en soy toute chose digne d'un tel lieu, si l'heresie ne tenoit aveuglez les yeux des seigneurs qui gouvernement une republique si flourissante. Elle a pris son nom, ainsi qu'on dit des Ours qu'elle porte encor, et en ses armoiries, et en sa monnoye coignée au nom de la seigneurie, et ce par accident plus qu'autrement, car comme le bon seigneur Berthold fut fort adonné à la chasse, et eust deliberé de faire edifier une ville en celle presque isle sur le fleuve Aar, où à present est assise* Berne, il dit un jour allant courir le Cerf, la premiere beste que nous

Commentaire [E-B1850]: Lucerne quand, et par qui bastie.

Commentaire [E-B1851]: Zurich fort ancienne, voy Cesar éz Comment[aires].

Commentaire [E-B1852]: Zurich assiegée par les Bernois.

Commentaire [E-B1853]: Soleurre ancienne.

Commentaire [E-B1854]: Fribourg, en Nuchcland, par qui bastie.

rencontrerons, et qui s'offrira pour nous donner le pasetemps de la course, donnera aussi le nom à la ville que je pretens de fonder en ce lieu.

Commentaire [E-B1855]: Berne par qui fondée et la cause de son nom.

10010 Ce fut un Ours le premier qui fut et pousuivy et pris, lequel s'apelle Beren en langue Alemande, et aussi de luy la ville estant haucée porta le tiltre de Berne, laquelle a esté quelque temps sous la main de l'Empire par la donation de Berthold cinquiesme, lequel

Commentaire [E-B1856]: Berne donnée à l'Empire l'an 1218.

10015 despité pour la mort de ses enfans empoisonnez par la noblesse du pays, en investit l'Empereur Federic second qui la tint, comme aussi ses successeurs souz la foy, et homage des citoyens. Vous avez encor Saint Gal au païs Helvetien non loing du lac de Constance : ceste cité a commencé par l'hermitage continué depuis en Abbaye, les premiers fondemens de

Commentaire [E-B1857]: Saint Gal Cité ditte d'un saint qui convertist les habitans du pays.

10020 laquelle furent posez par Saint Gal, venu d'Escosse, et qui instruisit ce peuple farouche en la loy de nostre seigneur, ce qui advint l'an de grace six cens trente. La ville bastie que fut, les relligieux y flourissantz en sainteté de vie, et erudition, les seigneurs aussi ne cessoient d'enrichir le lieu, tellement que par succession de temps, les Abbez se sont portez, et dits seigneurs, tant temporelz que spirituelz, et ce dès l'an 1227. que Conrad Baron de Busnang

Commentaire [E-B1858]: Quand Saint Gal fut mis sous la seigneurie des Abbez.

10025 usurpa le tiltre que ses successeurs ont maintenu jusques aujourd'huy. Ces peuples de Saint Gal vivent plus de laict, fourmage*, et chair de mouton, que d'autre chose, et s'occupent à filer, vendans leurs toiles à leurs voisins : ils sont rudes*, grossiers, et les moins acostables* des Suisses, toutefois fort simples, et d'une bonne conscience, et sont liguez avec les autres Cantons, jaçoit* que long temps ilz ayent esté subjez aux Abbez, et par-ainsi hommageables*

10030 à l'Empire, mais par le moyen de l'insolence* d'aucuns* seigneurs, et aydez par les Suisses, et ceux du Canton de Glaron ilz se sont delivrez et emancipez de ceste sujettion : et quelque accord qu'ilz ayent fait avec l'Abbé, si sont les citoyens francs de subsides, non subjez à jurisdiction autre que de leur Senat, et lequel contient souz son autorité tout le finage* encloz en la ligue generale des confederez. Le pays est bien peuplé, les hommes vaillans, et robustes,

Commentaire [E-B1859]: Comme est considéré le pays sujet à saint Gal.

10035 et est toute leur terre partie, et divisée en douze communautez qu'ilz nomment Roden, les six desquelles payent encor tribut à l'Abbaye, et les autres se tiennent en leur entier, et sans reconnoistre seigneur aucun que leur republique.

Commentaire [E-B1860]: Schaffuse où bastie.

Quant à Schaffuse⁵⁷⁴ quoy que elle ne fut jadis de la contribution des Helvetiens et que elle se vantast du nom Alemand, si est elle à present de la ligue des Suisses. Or est elle bastie le long des horribles precipices du Rhin, ne faisant que sortir des Alpes, pour gagner la campagne, et servir de borne et separation, à la Gaule, et Germanie. Et dit-on que ceste cité prist son nom du mot Schauf, qui signifie Brebis, et pour ceste occasion* les Schaffusiens portent un mouton de sable, en champ d'or pour leurs armoiries : mais d'autres luy donnent la denomination du vocable Schefhansen, des naus* que les Alemans nomment Schiff, ou

Commentaire [E-B1861]: D'où vient le nom de Schaffuse.

10040 Scheff, à cause, que avant que le pont fut basti sur le Rhin, on y souloit passer sur des bateaux : Les Schaffusiens sont de l'alliance Catholique, bons soldatz, et gens adonnez au labourage, comme ceux qui forçans les difficultez du terroir* ont rendue fertile la terre voisine de leur cité.

10045 **Bade est aussi des limites Helvetiens, je n'entens point parler de celle que encore à present on recognoist souz le nom de Marquisat de Bade, ains* de celle qui est assise* en Engoye,** et laquelle estant au milieu presque de tout le pays Suisse, est aussi le lieu où les confederez s'assemblent ordinairement pour y tenir leurs conseilz, estatz, et dietes. Munster, duquel j'ay emprunté la plus part de cecy, décrit les bains de Bade les plus sains, et plaisans que on sçache voir, et où il monstre le naturel peu farouche de ceux du pays, comme de ceux

10050 qui ne se faschent, ny esmeuvent quelque familiarité qu'ils voyent qu'on prenne avec leurs filles, ou espouses : **Quant à la merveilleuse force de l'eau il en dit de grandes choses, comme de mettre en avant que elle a une force admirable* pour ayder à la conception aux femmes qui sont tardives à concevoir, ou qui semblent estre du tout steriles : la fait fort propre pour la guerison des (211a) douleurs de la teste, qui procedent de la froidure, à la Lethargie,**

10055 **affoiblissement de nerfz, apoplexie, surdité d'oreilles et esblouissement de la veuë.** Neantmoins fait il ceste eau nuisible à ceux qui sont secz, et chauldz de complexion*, et qui sont attenuëz d'Ethisie : mais quoy qu'il en soit, **ces bains ont quelque amitié secrette aux femmes, entant qu'elles en sont plus soulagées s'y baignant beaucoup plustost que les hommes.** Je laisse tout à propos plusieurs choses sur le propos des Suisses et villes à eux

10060 voisines, et ne me tourmente beaucoup à descrire les Grisons d'un costé, ny les Savoisiens d'un autre, et moins m'arreste à l'ancienne Cité de Constance, d'autant qu'en espluschant* les mœurs des Gaulois, et des Germains, il me semble assez avoir fait, sans m'arrester à la particularité de toutes choses. Neantmoins sçachant que Basle est aujourd'huy tant renommée qu'il n'y a presque homme ayant quelque cognoissance des bonnes lettres, qui n'en aye ouy

10065 dire quelque cas, ou n'ayt veu ce nombre infiny de livres qui en sortent au grand soulagement de tous ceux qui ayment les sciences liberales, et les meilleures lettres. Je n'ignore point que Munster, et Rhenan sont en controverse sur le nom, et temps de la cité de Basle, l'un luy donnant plus long trait* que l'autre, mais vous ayant amené leurs opinions, je croy que facilement vous accorderez à celui qui vous amenera le plus d'antiquité et fondera son dire

10070 avec l'autorité des meilleurs auteurs. Cesar parlant des Helvetiens les avoisine aux Rauraciens qui ne sont de trop esloignez du lieu, où à present Basle est bastie non **qu'Auguste des Rauraces⁵⁷⁵ soit la mesme que Basle,** veu que encore à present on voit les ruines de la premiere, que ceux du païs appellent Augst, et laquelle n'est qu'une pauvre mesure : Or

Commentaire [E-B1862]: Bade des Suisses à difference du Marquisat de Bade.

Commentaire [E-B1863]: Bains salutaires du Bade.

Commentaire [E-B1864]: Bains de Bade plus sains pour les femmes que pour les hommes.

Commentaire [E-B1865]: Auguste Rauracienne n'est point Basle.

n'estant Basle ceste Auguste, et bastie toutesfois és* limites Rauraciens, faut voir d'où elle a pris origine, veu que ce furent les Alemans, qui du temps de Valentinian Empereur passans le Rhin pour habiter en Gaule, ruinerent Auguste : mais voicy, comme Rhenan en parle. Il n'y a point default* d'aucuns* qui dient qu'Auguste des Rauraques fut ruinée par les Hongres, et que Basle fut fondée par Henry Roy d'Alemaigne, et filz d'Otton premier : mais le premier point, comme ainsi soit que je nie point, sçachant que les Hongres acheverent de demolir ce qui restoit de bastimens à Auguste, ainsi que le notent et Reginon⁵⁷⁶, et Luitprand : si est-ce que le second article ne peut par moy estre accordé que Henry ayt basti Basle, quoy qu'il l'ayt embellie et aggrandie. Et ne peut recevoir qu'elle ayt esté nommée Basle, ou Basilée du mot βασιλεία qui signifie Roy, ains* du vocable Bassel, ou Passel, qui signifie passage, à cause qu'au lieu, où à present est Basle on avoit coustume de passer la riviere à bateaux, le pont n'y estant dressé encore. Et puis s'aydant ledit Rhenan des marbres, amene ne sçay quelle memoire d'antiquité, où il dit que Basle fut bastie par les Alemans, faszchez des incommoditez souffertes en l'ancienne Auguste. Encore dit que les Romains n'avoient point coustume de nommer leurs villes, et Colonies d'aucune Greque apellation, de quoy s'il se trompe je m'en raporte au jugement des plus doctes, et qui ont longuement versé en l'histoire.

Mais oyons Munster en ses raisons et ensemble jugeons s'il a quelque certitude plus valable en ce qu'il ame(211b)ne, car je ne voy point que Rhenan nous donne guere grand contentement que de sa seule opinion sans preuve d'ailleurs, et sans noter le temps du bastiment de ceste cité Basilienne. Il est vray que regardant la saison alleguée* par Munster, à sçavoir souz le regne de Gratian et Valentinian, l'an de grace, 382. on cognoistra que ce furent les Alemans qui l'edifierent (ainsi que Rhenan escrit) mais le différent est sur le nom, l'un l'attribuant à royauté, et l'autre au passage de la riviere. Munster se fortifie de l'autorité d'Ammian Marcellin, duquel telles sont les parolles : L'année ensuyvant Gratian s'associant à la dignité imperiale Equitie Consul, et Valentinian, apres avoir saccagé, et ruiné quelques bourgades des Alemans, bastissant un fort aupres de Basle, que ceux du país appellent force et puissance, on receut les nouvelles du gouverneur Probe, faisant mention de la deffaite receuë en Illyrie⁵⁷⁷. Par ce texte d'Ammian on voit et que Basle estoit ja* bastie avant que les François ny Alemans tinsent l'Empire, et que les habitans l'appelloyent Basilée de sa force : en quoy je ne sçay si je dois plustost croire Rhenan, veu que Ammian ne donne aucune raison de la cause de ce nom : car quant aux temps de l'edification il nous appert* assez par ce que Munster allegue* d'un Felix Malleole en son vergier des Empereurs Romains, lequel parle ainsi de Basle : du temps (dit-il) de l'Empereur Arnoul, les Hongres se ruans sur la Germanie ruinerent Basle, laquelle s'appelloit la grand Auguste : Mais le Roy Henry pere d'Otthon 2. la

Commentaire [E-B1866]: Beat Rhenan li[vre] 3. de la Germanie.

Commentaire [E-B1867]: Cest Henry regnoit l'an de grace .920.

Commentaire [E-B1868]: D'où vient le nom de Basle selon Rhenan.

Commentaire [E-B1869]: Alemans bastisseurs, et non demolisseurs de Basle.

Commentaire [E-B1870]: Ammian li[vre] 30.

Commentaire [E-B1871]: Felix Malleol[e].

Commentaire [E-B1872]: Arnoul regnoit l'an de grace 891. Ceste course des Hongres advint l'an 915. et 921.

rebastist, et transporta où à present est la cité de Basle. Icy on voit encor de la difficulté, entant que cestuy cy fait mesme cas de Basle, et d'Auguste, mais se trompant en ce que des

10110 ruines de l'une, l'autre fut réparée, il appelle Basle Auguste, comme ainsi soit qu'Ammian n'en fait aucune mention, seulement allegue* le fort basty pres de Basle pour tenir les Alemans en cervelle. Concluons, quelquefois Rhenan fait mention de deux fortz bastis à chascun bord du Rhin au lieu mesme, où à present est assise* ceste belle cité, et ainsi il pourroit ayder à l'opinion de Malleol, si le lieu d'Augst n'estoit encor en pied, que personne

10115 n'a jamais baptisé du nom de Basle. Ceste cité est du toute Alemande, et parainsi il sembleroit que je m'esgarasse la mettant parmy les Suisses, mais puis que **les Basiliens sont de la ligue, et confederation Helvetienne**, et que l'alliance de ces peuples libres leur sert de liberté, je n'ay fait aussi conscience de les envelopper en leur histoire joint que jadis la grand Basle estoit Gauloise, et la petite Alemande. Ceste cité ayant jadis son Evesque, est à present separée pour

10120 la plus part de la communion de l'Eglise universelle, comme celle qui pensant vivre librement en secoüant le joug de toute obeïssance, a receu toute sorte d'hommes, et n'a fait difference aucune des espritz pour voir de quel zeile ilz estoient conduitz. C'est grand dommage qu'une **si belle université et le plus beau lieu pour l'Imprimerie, et où se font les meilleurs livres qu'en autres villes²³⁷ de l'Europe**, soit soumise à une si estrange* diversité d'opinions sur le fait de la foy que celle qu'on voit à Basle, depuis que les Lutheriens, Zvingliens, Calvinistes, Ecolampadistes⁵⁷⁸, et autres y ont osé parler sans craindre la reprehension de Justice : et tel est l'estat à present des Suisses, qu'il s'estend soit par alliance ou subjection beaucoup plus que jamais ne feirent (212a) les terres, et jurisdiction des Helvetiens, desquelz les Rauratiens estoient voisins, et lesquelz lesdits Helvetiens sollicitèrent à s'armer contre **Cesar**, ainsi que

10130 luy mesme tesmoigne en ses Commentaires⁵⁷⁹.

Commentaire [E-B1873]: Ceux de Basle sont de la ligue des Suisses.

Commentaire [E-B1874]: Basle flourist en université, et imprimerie.

Commentaire [E-B1875]: Cesar 1. des Comm[entaires].

²³⁷ autre villes.

XXXIX. Des Flamans, leur origine, mœurs, et façons de faire. Chapitre 38.

10135

Qui est l'homme n'estant que mediocrement versé en l'histoire, qui n'aye souvent leu, et ouy renommer ces Cymbres, jadis l'estonnement du peuple Romain, comme ceux qui ont vaincu plusieurs armées sorties de Rome, et occis un bon nombre d'excellens chefs, et conducteurs de la noblesse sortie de l'estoc* de Romule ? Et qui ne sçait qu'un seul Caie

10140

Marie glorieux pour le nombre de ses consulatz fut estimé digne et suffisant pour abbatre l'orgueil d'une nation tant fiere, et farouche⁵⁸⁰ ? Mais qui sont ces Cimbres, ou en quel païs ilz ont habité il le fault voir, à fin que parlans de la suite de l'histoire qui nous est en main, nous ne nous esgarions plus loing que du chemin limité pour nostre voyage. Cornille Tacite

10145

descrivint la Germanie les trouve pres de l'Ocean quand il dit, le mesme sein de Germanie les Cymbres voisins de la mer tiennent, et possèdent, l'assemblée desquels est à present petite, et le nombre fort diminué, mais où reluit une gloire immortelle et paroissent les honorables memoires de leur excellence et renom ancien : si que par l'espace de leurs limites on cognoit la force, et multitude du peuple, et ajoute l'on foy à l'issue de leurs gestes memorables⁵⁸¹.

10150

Mais à quel propos, direz vous, est-ce que j'allegue* à present les courses* des Cimbres ? A fin que vous voyez comme apres ce ravage, et tempeste horrible de ce peuple se desbordant des lieux maritimes voisins du païs Saxon, ces Cimbres furent les premiers qui vindrent peupler les terres de Flandres, et Brabant selon la marine suyvant ce que saint Hierosme en

10155

escrit, disant : La nation des Teutons sortant des derniers limites des Gaules et Germanie pres les bordz de l'Ocean se desborda comme une grand inondation par toute la Gaule, et ayant souvent vaincuz les Romains en fin fut vaincue, bastue et du tout affoiblie par Caie Marie pres d'Aix en Provence. Apres la deffaite desquelz les uns s'estans retirez en leur païs

10160

marescageux, les autres s'en allerent, ainsi que dit Cesar, aux terres des Aduates, qui est le terroir* de Tournay, ou comme d'autres estiment le païs de Brabant, autres ont estimé que ce fussent ceux de Bosleduc : Mais quoy qu'il en soit, et en quelque part que soyent retirez és* païs bas ces Cymbres, si est-il sans faulte que le païs que à present nous appellons Flandres a

10165

esté jadis leur demeure, à sçavoir en ce cartier où maintenant sont les Contez de Holande et Duché de Brabant, et qu'il soit vray, oyons comme Cesar en parle, disant : Comme il s'enquist d'eux quelles estoyent leurs Citéz, et quel nombre ilz avoyent de la gendarmerie, et quel estoit leur effort*, et puissance en guerre, on luy respond : que plusieurs d'entre les Belges estoyent descenduz des Germains, qui ayans jadis passé le Rhin : allichez de la fertilité du pays, s'y arreserent en chassant les (212b) Gaulois qui auparavant en estoyent les

Commentaire [E-B1876]: Voy Tite Live 67. Flore liv[re] 3. ch[apitre] 3. Orose li[vre] 1. ch[apitre] 16. Eutrop[e] liv[re] 4.

Commentaire [E-B1877]: Caie Marie deffait les Cimbres, voy aussi Vellée Paternule.

Commentaire [E-B1878]: Tacite livre des mœurs des Germains.

Commentaire [E-B1879]: Saint Hierosme epist[re] à Geronce.

Commentaire [E-B1880]: De ceste deffaite lys Plutarq[ue] de la vie de C[ai]e Marie.

Commentaire [E-B1881]: Aduates quels et de qui descenduz, voy Cesar liv[re] 2. des Comm[entaires].

possesseurs : et lesquelz estoient les seulz qui de la memoire de leurs peres, s'estoyent mis en devoir d'empescher que les Cimbres, et Teutons ne feissent leur demeure en ceste terre⁵⁸². Et au mesme livre, le mesme Cesar dit que les Germains s'accoustumoyent de passer le Rhin, ainsi qu'aparavant avoyent fait et les Cimbres, et les Teutons, voulans de là avant se getter sur les Provinces Romaines, et notamment és* terres voisines du Rhosne⁵⁸³. Encore le specifie mieux ledit Cesar, disant : Comme les Aduatiques (desquelz avons cy devant parlé) vinnent avec toutes leurs forces au secours des Nerviens (qui sont ceux de Tournay) ouy qu'ilz eurent la nouvelle de ceste bataille se retirerent, laissant les villes, et forteresses qu'ilz avoyent prises, et portans tous leurs biens en un lieu fort de nature⁵⁸⁴ : puis adjouste, ceux cy estoient descenduz des Cymbres, et Teutons, lesquelz passans en Italie, laisserent six mille hommes pour la garde de leurs hardes*, qu'ilz ne peurent passer les montz : et lesquelz par succession de temps ayant beaucoup enduré d'assaults de leurs voisins, et fait guerre à ceux qui estoient pres d'eux s'accordans à la fin, choisirent ce país pour leur demeure, et domicile⁵⁸⁵. Tibere Cesar aussi fait passer les Alemans en ce país Gauloys, que nous appellons Flandres, et qu'il soit vray, oyons ce qu'en dit Suetone parlant dudit Empereur. Apres ce il mit à fin la guerre Rhetique, et Vindelique, puis la Pannonique, et en fin la Germanique, vainquant les Alpains, et Dalmates, et Brances (qu'aucuns* estiment estre les François) et durant la guerre Germanique de 40000. Alemans qui se rendirent à sa mercy, il les envoya habiter en Gaule, leur departant* lieu le long de la riviere du Rhin⁵⁸⁶ : C'est pourquoy Horace loüant Tibere chante ainsi en ses vers :

Le Danube, et le Nil croissant

Le Tigre ondeux, et boüillonnant

10190 *Les Sicambres qui s'esjoüissent**

Au sang, et hommes qui perissent,

Mettans bas les armes joyeux

Honorent ton nom glorieux.

10195 Que voulez vous de plus clair, et evident que cecy, pour monstrier que le país Flamant a premierement esté habité par les Cimbres ne pouvans mettre à fin leur entreprise de se saisir des Provinces Romaines, et lesquelz deffrichant les grands boys desquelz le pays estoit plein, y bastirent des bourgades à la façon ancienne des Germains ? Appian Alexandrin parlant de ceste nation lors qu'elle courut contre les Romains, ne la fait point sortir d'Alemaigne, quand il dit : Apulée fait publier une loy, laquelle ordonnoit que toute la terre

Commentaire [E-B1882]: Cimbres en Gaule au pays de Holande et Brabant.

Commentaire [E-B1883]: Suetone en la vie de Tibere.

Commentaire [E-B1884]: Horace Ode 14.

Commentaire [E-B1885]: Appian Alexandrin liv[re] 1. des guerres civiles.

subjette au peuple Romain, qui estoit en la Province Gauloise, fut divisée, et partie entre les citoyens : car les Cimbres peuple Celtique s'en estoient saisis, et l'avoient occupée⁵⁸⁷. Et s'il faut adjouster foy à ce qu'en escrit l'Annaliste Escossois, parlant de je ne sçay quel Guiderie Roy de la grand Bretagne, on verra que les Cimbres, se tenans en celle partie de Gaule par nous ja* mentionnée, conspirerent contre Cesar (213a) pour le Roy susdit, et furent de l'alliance des Morins qui sont ceux qui habitent le terroir* de Teroüenne : tout cecy est vraysemblable, veu que l'Ocean qui arrouse la coste de Holande et Brabant donne assez facile accez aux Gaulois de ce costé de passer en l'Isle Albionne, que maintenant des Anglosaxons, nous appellons Angleterre : neantmoins Bede ne fait mention quelconque ny de ce Roy, ny du secours des Gaulois, ou Cymbres s'armans contre Cesar pour la deffence de la grand Bretagne. Mais nous n'avons affaire des songes de Meier, ny d'autre, ny de nous appuyer en l'advis* d'aucun si l'autorité de quelque auteur grave ne luy donne force à fin que voulans esclaircir les matieres, on ne nous mette sus le mesme vice que nous fuyons, à sçavoir de rien mettre en jeu sans avoir tesmoignage d'homme de grande antiquité, ne voulans dire chose aucune de nostre fantasie*. Au reste nous sçavons que Charles le grand menant guerre contre les Saxons, comme par plusieurs fois il les eust vaincuz, et domptez, et que pour cela ilz ne voulussent se desister* de leur rebellion, et desloyauté, il les transporta en Gaule⁵⁸⁸, et en ces païs qu'à present on appelle Flandres pour leur oster les moyens de plus se prevaloir de leurs forces, et de s'assembler pout troubler le repos de leurs voisins : et de ceste derniere volée d'Alemans sont descenduz les Flamans, qui maintenant habitent la terre jadis nommée Charbonniere, et non les autres païs bas, qui estoient peuplez abondamment ja* dès le temps que les Romains tenoyent les Gaules. Or d'autant que nous sçavons que ce n'est pas dès le commencement que ce païs Gaulois contenu en la Gaule Belgique, porte le nom Flamant, et que mesme du temps du grand Charles le filz de Pepin il n'est guere mentionné souz le tiltre de Flandres. Il fault voir d'où il a pris origine, et par qui il fut ainsi nommé, et quelle en a esté l'occasion*. On sçait par les annales, tant de France que de Flandres que les Teutons surnommez, furent ceux qui se tenoyent en la forest Charbonniere, que aucuns* appellent Cambroniere, du nom d'un certain seigneur du païs appellé Cambron, et pour laquelle raison ceux que les Roys de France y envoyoyent pour Ducz, et gouverneurs des limites portoyent le tiltre de Forestiers, comme si tout le païs eust esté en boschage, ce qu'il n'estoit, ains* y avoit plusieurs villes et chasteaux, mais du plus commun estat du païs, qui estoit d'estre boschageux, il fut dit Forestier.

Ce trait* de terre fut dit Ruthenie, ou soit des Russiens, et Moscovites ainsi que dit Meier, qui de la Scithie, s'en vindrent en la Gaule avec les Cymbres, ce que je ne nie, ny

Commentaire [E-B1886]: Hector en l'histoire d'Escosse.

Commentaire [E-B1887]: Saxons tranportez en Flandres. Voy Paule Emile. Aymon moyne liv[re] 4. chap[itre] 92. Noz Charles li[ivre] 2.

Commentaire [E-B1888]: Voy les Antiquitez de Belge. Liv[re] 2.

Commentaire [E-B1889]: Cambron donna le nom à la forest Charbonniere. Voy Cenalís li[vre] 2. de la Gaule.

Commentaire [E-B1890]: Jacques Meier li[vre] 1. de l'hi[stoire] de Flandres.

- 10235 n'asseuré aussi par trop, comme n'ayant auteur ancien qui me face foy de ceste course* : ou, comme un **Orodoc**, cité par Meier, dit des Rutheniens peuple de la grand Bretagne, lesquelz fuyans de leur païs Insulaire avec **Ruthen** leur chef, vindrent habiter en Gaule avec les Morins et Menapiens, qui sont ceux du Diocese de Terotiëne, et du Duché de Juliers : mais cestuy cy ne me monstrant ny le temps, ny souz quel Prince advint ceste course* Britannique, je me dispence aussi de le croire : comme aussi je ne me soucie pas beaucoup de la correction du mot de Reuda que l'on tasche de faire voir au livre du venerable Bede, quand l'on dit que y fault lyre Reute, ou Rheuten, à fin que par l'autorité de ce (213b) grand personnage il puissent masquer d'un trait de verité une fable* trop evidente. Car il est vray que **Bede parlant des Pictes**, et Escossois fait aussi mention de Reuda Capitaine d'une troupe de Pictes sortis d'Irlande pour prendre nouvelle terre en l'Isle Bretonne⁵⁸⁹ : mais il ne dit mot ny des Rutheniens, ny du passage d'iceux en Gaule quelque chose qu'en die Scoonhovie, que Meier loüe de grand antiquité. Que s'il est loisible* de assurer ses propres songes, et donner comme chose veritable ce qu'on imagine par conjecture, qui nous empeschera de dire que noz **Rutheniens Aquitaniques** (qui sont les habitans de Rouergue d'où mes ayeux ont pris origine)
- 10250 peuple ancien, et recogneu de Cesar⁵⁹⁰, et limité par les Cosmographes les plus segnalez, ne soyent ceux qui ont donné l'origine aux Gauloys de Belge, qui depuis ont porté ce tiltre ? Seroit il plus inconvenient que ceux de Rouergue eussent peuplé le païs Flamand que d'oüir comme les Tectosages leurs voisins, à sçavoir ceux de Languedoc, ayent couru l'Alemaigne, et se soyent jadis habituez en Pannonie, comme nous avons desja fait par cy devant
- 10255 cognoistre ?

Le diligent lecteur s'arrestera sur l'opinion qu'il luy viendra mieux à gré, quant à moy, puis que la chose est si douteuse, j'aimeroy beaucoup mieux penser que les Flandres aye jadis porté le nom de Ruthenie des Scythes et Russiens ou Rhuteniens (si l'on ne peult recevoir que noz Rovergaz aient fait ce voyage) venuz là avec les Cymbres, qu'aller imaginer les courses* Bretonnes sans adveu, et sans trouver peuple de ces Insulaires appelez Rhuteniens, n'y en approchant en sorte quelconque : joint que deja nous avons assez prouvé que ce païs a esté prins, habité et peuplé par les Teutons et Cymbres, soit qu'ils fussent Germains, ainsi que la plus part des autheurs le tiennent, ou Celtes, ainsi qu'avons dict, suyvans l'opinion d'Appian en ses guerres civiles de Rome. Mais qui est celuy, qui puisse donner pour article non reprochable, la migration des peuples d'un lieu en autre, puis que l'histoire ne faict mention de tout, et que le monde fut si troublé durant le desbord* des estrangers sur les terres de l'Empire, qu'encor est-ce bien travaillé que d'en tirer dequoy se contenter l'esprit.

Commentaire [E-B1891]: Orodoc auteur allegué par Meier.

Commentaire [E-B1892]: Rhuten faint par Scoonhovie.

Commentaire [E-B1893]: Voy Bede en l'histoire d'Angleterre livr[e] 1. chap[itre] 1.

Commentaire [E-B1894]: De ces Rutheniens Aquitaniques voy Cesar livr[e] 7. Ptolomée livr[e] 2. chap[itre] 7. table 3. d'Europe. Strabon livr[e] 4.

Or tout ainsi que j'ay espluché* la diversité, et contrariété* des opinions sur les premiers habitans de ceste terre Flamande, je ne failley* aussi d'user de pareil debvoir sur le mot, Flandres, pour sçavoir d'où il a esté pris, jaçoit* que la difficulté soit grande à le dire, et aussi je ne suis si arrogant que d'en vouloir decider, n'estant encor aucun, soit ancien ou moderne, qui nous aye peu oster de peine, et nous lever le voile de devant les yeux en cecy, si le nom de Flandres est Teutonique ancien, ou s'il a source de la langue Française.

10270 Meier commençant son histoire de Flandres nous l'assure en parlant en ceste maniere : je ne trouve rien digne de foy, touchant les Flamans, jusques au temps de Clodion Roy de France, à sçavoir l'an 445. lors que passant la Meuse et le Rhin, il vainquit les Tongres (c'est-à-dire les Liegeois) et vint jusques à la riviere de l'Escaut, où massacrant et chassant les Romains dudit païs, il prist les villes de Tournay et de Cambray. (214a) Puis conduisant son armée vers les Morins ou Terouannois, vint contre luy au secours des Morins, Golduere Duc des Rutheniens et Cymbres, lequel il prist avec sa fille en bataille, et sommist la cité de Terouenne. La fille de Golduere sa prisonniere, fut donnée en mariage à Flandbert nepveu dudict Clodion, à sçavoir fils de sa sœur nommé Blesinde⁵⁹¹, lequel il investist du pays Belgique, apres en avoir chassé la garnison des Romains, voulant qu'il commandast aux Rutheniens et Cymbres, et à tout le pays voisin de la mer, affin que les François eussent le passage libre tant par mer que par terre, pour venir en Gaule. On estime que ce Flandbert fut celuy qui donna le nom à toute la province, donnant par mesme moyen l'appellation Flamande aux Teutons, Rutheniens, Cimbres et Gaulois, apres avoir jetté et banny de la Gaule Belgique, Holdin frere de sa femme Blesinde. Cecy (comme dit le mesme Meier) jaçoit* que semble avoir quelque verisimilitude*, si est-ce que les auteurs estans sans nom, à peine le pouvons nous recevoir pour histoire : comme ainsi soit que Gregoire de Tours, qui est un des plus anciens escrivains de l'histoire Française parlant du voyage de Clodion en la Gaule Belgique⁵⁹², ne dit mot de ce Roy Golduere, et moins parle il de Flandbert, ny de son mariage, non plus qu'Aymon moyne quoy qu'assez diligent rechercheur des occurrences*, et choses advenues du temps qu'il escrit son histoire. Voire l'Abbé d'Uspergh, en ses Chroniques racomptant les grandes conquestes de Clodion le chevelu, et monstrant comme les Gaules estoyent partagées, à la fin il décrit la chasse donnée aux Romains au païs Belgique et en la Forest Charbonniere, sans qu'il luy eschappe un seul mot ny de Flandbert, ny de Blesinde. Me semble encor chose fabuleuse ce qu'on dit que Lideric ayt esté le premier Conte de Flandres souz Charles le grand qui l'investist du païs, et l'erigea en Conté, lequel aussi print son nom de Flandrine espouse dudict Lideric⁵⁹³ : mais voyons icy une autre faulte, car bien que Paule Emile⁵⁹⁴ suyvnt l'histoire Française face mention de ce Lideric, et comme il estoit

Commentaire [E-B1895]: Jacq[ues] Meier livr[e] 1. des Annal[es] de Flandres.

Commentaire [E-B1896]: Clodion le Chevelu chassa les Romains du pays de Belge.

Commentaire [E-B1897]: Golduere Duc des Cimbres.

Commentaire [E-B1898]: Flandbert donne nom au pays de Flandres.

Commentaire [E-B1899]: Gregoire de Tours liv[re] 2.

Commentaire [E-B1900]: Aymon moyne liv[re] 2.

Commentaire [E-B1901]: Abbé d'Uspergh en son Chronique. Naclere 2. volume generation .13. et .15. Le miroir des hist[oi]res liv[re] 21. cha[itre] 2.

Commentaire [E-B1902]: Paule Emile.

gouverneur du païs Belgique si ne fait il recit aucun de ceste Flandrine, seulement dit que Charles le grand ayant transportez les Saxons en ce païs Flamand, commanda à Lideric
 10305 admiral sur ce costé de l'Ocean, de prendre esgard sur ce peuple, et de gouverner ce païs voisin de la mer. Et tiennent aucuns* que ce Lideric estoit Portugais de nation, mais venu là avec Charles Martel lors que les Sarrasins se ruerent sur les Espagnes, et que sa femme se nommoit, non Flandrine, ainsi que l'on faint, mais bien Hermengarde, et qui fut fille de Gerard de Roussillon, lequel estoit seigneur de Tournay et du Cambresis jusqu'à la mer qui
 10310 regarde l'Angleterre. Ainsi, puis que le païs estoit compris souz le tiltre de Forest, et que le gouverneur se nommoit simplement Forestier, joint que jamais Lideric ne le tint comme Conte, et moins n'espousa onc Dame qui s'appellast Flandrine, ains* Hermengarde de laquelle il eut un filz nommé Engleran, il fault chercher ailleurs la cause de ce vocable. Ceux
 10315 qui s'estans diligemment amusez à lyre l'histoire, n'ont peu rien trouver qui contestast leur esprit sur le nom de Flandres prins sur quelque Prince, ou Princesse y ayant vescu : et voyans la naturelle assiet(214b)te*, disposition, et inclemence de l'air de ce païs, ont estimé qu'il a esté nommé de ces motz Latins *Flatus*, ou *Fluctus*, qui signifient flotz, ou soufflemens venteux⁵⁹⁵, à cause des inondations de la mer, ausquelles ceste terre est sujette et des grands orages des vents, qui y causent ces grands desbordz*, ainsi que de memoire de noz Peres on
 10320 les y veu telz, que plusieurs villes furent englouties dans les abysmes creux de l'Ocean, qui fut cause que la terre fut nommée *Flandria æstuosa*⁵⁹⁶, qui vault autant que pleine de Fluz et estangs marins enflez de ventz. Voire est noté, que n'a pas long temps, si l'on vendoit quelques terres en ce pays Flamand, on escrivoit tousjours ceste clause au contract : A condition que si la mer se desborde dans dix ans, et qu'elle inonde, et noye lesdites terres, le
 10325 contract sera de nulle valeur⁵⁹⁷.

Ainsi ceste region ayant esté ainsi exposée aux tourmentes, et desbordz* comme dit est, et à quoy on a pourveu en arrachant les boys, et hauçant les bordz et havres, à cause que la terre estoit trop basse, il y a quelque verisimilitude* que de telle occurrence* la region a esté nommée Flandres, puis qu'il n'y a Prince, duquel l'histoire soit certaine, qui l'aye baptisée en
 10330 ceste sorte : et dequoy j'en laisse (comme j'ay dit) le jugement libre au lecteur discret, et debonnaire. Quant au nom de Conté et erection d'iceluy tous les auteurs approuvez s'accordent en ce, que ce fut du temps de Charles surnommé le Chauve, filz de Loüys le Debonnaire que cela advint, entant que Bauldouin Forestier de Flandres, filz d'Adaquier, ou Odoacre, qui estoit filz d'Engleran sorty de Lideric et Hermengarde, ayant ravie Judith fille
 10335 dudit Roy Chauve, et poursuiuy par censures Ecclesiastiques, à cause que le Roy estoit empesché par les Normans qui lors ravageoyent la France, fut en fin absouz du Pape, par le

Commentaire [E-B1903]: L'histoire Berthiniene fait Lideric Portugais.

Commentaire [E-B1904]: Hermengarde fille de Gerard de Roussillon espouse de Lideric.

Commentaire [E-B1905]: Voy Loüys Guicciardin livre des païs bas.

Commentaire [E-B1906]: Cecy est accordé par Meger li[vres] 1. et 11. en la vie de Robert de Bethune.

Commentaire [E-B1907]: Voyez Meier li[vre] 2. des Annal[es] de Fland[res]. Cecy advint l'an 863. souz le Pape Nicolas 1.

moyen duquel le Chauve estant appaisé Baudouïn de garde de la Forest Charbonniere fut fait et crée Conte du royaume, à sçavoir homme lige du Roy de France au Conté de la Charbonniere, et nommé Marquis des Limites de Flandres, et receut les païs entre l'Escault, la Some, et l'Ocean pour douïaire, avec condition de deffendre ledit païs des courses* et pilleries des Danoyz, et Normandz, qui ravageoyent toutes les Gaules és* lieux voisins de la mer. Ce fut ce Baudouïn surnommé bras de fer, qui, imitant son pere Adaquier, embellist le païs Flamand de plusieurs beaux edifices, et fait bastir le Chasteau de Bruges pour brider les voleurs, et escumeurs Danoyz, et dresser plusieurs autres lieux, et forteresses, aussi que pouvez lyre és* Annales de Flandres, et de luy sortirent les Contes qui ont un long temps gouverné ce païs souz la foy, hommage, et obeïssance des Roys de France qui en sont les seigneurs liges et legitimes.

Neantmoins avant que passer outre, je veux advertir, comme en passant, le lecteur qu'oyant apeller ces princes anciens de Flandres, Forestiers, qu'il ne les estime pas pourtant telz qu'on feroit les gardes des Forestz de maintenant, ains* pense que c'estoyent de grands seigneurs, et que le pays n'estoit pas si depeuplé, que ilz n'eussent moyen de tenir teste à de grands Princes en guerre : aussi avant que Flandres leur escheut* (215a) en patrimoine, ils jouïssoyent desja (souz tiltre de Comté) de la seigneurie de Harlebec, qui à present n'est seulement que Visconté : Aussi comment eut osé un petit compaignon se hazarder d'offencer un si grand Monarque que l'Empereur Charles le Chauve, s'il se fut senty si bas de poil, que de ne pouvoir s'armer que de l'amour seule qu'il portoit à la douairiere d'Angleterre, et fille de France ? Or ce qui proprement s'apelle Flandre s'estend pour la plus part, vers le Septentrion et regarde l'estenduë de l'Ocean, et est separé de Zelande par l'Escault, vers midy* le pays de Henault l'avoisine, avec le Vermandois, et Picardie : au Levant l'Escault luy sert de limite, et au Ponant il a la mer regardant l'isle Angloise, avec une partie de la riviere de Ha, et ce quartier d'Artois, qui voit, et aproche du finage* de Calais, et Boloigne. L'air de ceste region est assez bon par tout, mais plus sain, et salutaire du costé qui est exposé au midy* : le païs y est plat, peu montaigneux, et bon assez pour le labourage, et sur tout és* lieux les plus proches et voisins de France, mais le vin y n'y croist en sorte quelconque. La richesse du païs est le bestail, et sur tout les chevaux, quoy que gros, et pesans, comme aussi sont ceux de la Franche-Comté de Bourgoigne, quoy qu'à les voir on les jugeroit, veu la taille, de se ressentir aucunement de l'agilité des chevaux d'Espagne. Les laitages y sont en abondance, aussi la vie principale des naturels* du païs c'est le beurre, estans les pasturages beaux et de grand estendue, le long des rivieres de l'Escault, Lise, Denre⁵⁹⁸, et autres fleuves fertils et courans, en outre les hommes y estans industrieux à faire couler l'eau avec force

Commentaire [E-B1908]: Bruges par qui basty.

Commentaire [E-B1909]: Forestiers de Flandres Contes de Harlebec.

Commentaire [E-B1910]: Description du pays de Flandres.

canaux pour engresser les terres, et arrousez les prez et lieux de pastis pour la nourriture de leurs bestes. Jadis en Flandres n'y avoit autre Baron que le Comte mesme, et ainsi les seigneuries qui y sont à present, ne sont de guere grande ancienneté, j'entends en ce qui proprement s'appelle Flandres, car il y a diverse consideration de ceste Province aux autres qui sont contenues sous le nom des païs bas, sujets à la maison d'Austriche. Le²³⁸ pays Flamand est divisé en 31. Court, qui sont les lieux de justice et preeminence, et que nous pouvons nommer Chastelleries, lesquelles ont chacune en son endroit, et cartier, autorité, et jurisdiction sur toute la Province. Apres y sont les Quatreniers des Ours, qui sont les enseignes des quatre familles principales des anciens Comtes, à sçavoir Pamele⁵⁹⁹, Cisoïn⁶⁰⁰, Heme, Bouelare⁶⁰¹ : douze pairs à l'imitation de France, pour assister au Prince és* causes, et jugemens de consequence, ainsi que jadis en usoyent tous les peuples de la Gaule : et comme aussi Baudouin premier Comte Flamand, erigea la republique de son Comté, ainsi qu'il l'avoit veu garder en France, où il avoit esté nourry, et selon les loix Romaines desquelles se ressenoit encor le peuple de la Gaule. Est à noter d'avantage que le païs Flamand est divisé en Flandre Flamegeante qui est le principal, Flandre Gallicane, ou François, à cause qu'on y parle François, et Flandre Imperiale : La premiere region contenuë dez la mer Septentrionale jusqu'au fleuve Lise, et tirant vers la fosse neuve d'Artoys, est pour la plus part ayant le terroir* maigre, steril, et sablonneux, et parainsi non propre pour le froument, mais apte pour les seigles, et sur tout y croissent les lins, et chanvres, et grand abondance de fruitz : et en ceste-cy est comprise la grand ville (215b) de Gand, renommée tant pour son antiquité, aucuns* estimans qu'elle ayt esté bastie par Jule Cesar, et d'autres par les Wandaes, comme aussi pour estre celle qui de tout temps a tenu teste aux Comtes, et s'est opposée trop opiniastrement à leurs insolences* : de ce nous facent foy les Artevelles, et ligues blanches et noires : et de nostre temps le chastiment donné aux Gantois par Charles Empereur, et Roy Catholique des Espaignes : nonobstant cela les citoyens de ceste ville sont gens civils, politiques severes en jugement, rondz en parole, de grand cœur, hardis en entreprise, bons executeurs, vaillans en guerre, mais mal'heureux aux succez, et occurrences* d'icelle. Ceste cité fut jadis gouvernée par quatre familles anciennes, mais les troubles depuis survenus ont causé l'aneantissement de ceste autorité, quoy qu'encore le conseil de la ville y est en vigueur, mais sur tout la marchandise y a le dessus, et le principal pouvoir des marchans, et artisans est celuy des tisserans, qui y sont infinis en nombre, entant qu'au pays de Flandre le trafic* plus grand qu'on y face se raporte aux toiles : et parlant des tisserans en general, c'est la richesse

Commentaire [E-B1911]: Comte de Flandre seul Baron en son pays.

Commentaire [E-B1912]: Chastellenies de Flandres.

Commentaire [E-B1913]: Familles principales de Flandres.

Commentaire [E-B1914]: Comme le pays de Flandre est divisé.

Commentaire [E-B1915]: Gand par qui bastie, voy Meier, qui nie que Cesar l'ayt basti le premier : liv[re] 2.

Commentaire [E-B1916]: Quelz sont les Gantois.

Commentaire [E-B1917]: Gand par qui jadis gouvernée.

²³⁸ Les.

10405 Flamande, contemplée és* draps de laine, et de soye, és* toiles, tapisseries, bougrans, fustaines, et autres telles denrées. C'est à Gand que se tient le conseil Provincial selon l'ordonnance de Jean Duc de Bourgoigne, et sorty de la maison de France : mais de ce conseil il y a appel à Malines, jaçoit* qu'à present la souveraineté du Parlement est à Bruxelles, depuis qu'on a fait quelque mouvement és* païs bas à cause de la relligion, sans que on aye guere plus d'esgard à ces departements anciens des quartiers, ny au siege de la Chancellerie ny du grand conseil, sinon ainsi que les affaires se presentent. En Gand residoit aussi la chambre legale, c'est à dire legitime de Flandres sur les fiefs, et laquelle s'ayde des juges de la chambre du conseil Provincial. Bruges est le second membre de Flandres, ayant apres Gand la surintendance sur le païs, où jadis estoit le trafic, bourse, et magnificence des marchans, qu'on voit estre à present en Anvers, mais tout y est aneanty sauf les estapes des laines : et en celle cité se tient ordinairement le grand bailly de Flandres en memoire de l'autorité que ceste ville a eu jadis estant le plaisir, et siege des Comtes.

10415 Le troisieme membre de Flandres est Hipre et le Franc est le quatriesme : Je laisse plusieurs villes et forteresses, pour eviter prolixité et d'autant aussi que cela n'fait beaucoup à nostre matiere, me suffisant de marquer les païs selon la division faite dès le commencement.

10420 La seconde partie d'iceluy donc s'apelle Flandre Gallicane, ou Françoisie limitée par le Cambresis, l'Escault, Lise, et pays d'Artoys, et la Flandre Flamegante : ce pays est fertile en froment, abundant en bestail, et où les hommes sont assez civilz, quoy que haultz à la main, et qui imitent le naturel du Picard. C'est en ceste contrée que gist l'Isle, où jadis se tenoyent les gouverneurs, et forestiers qui tenoyent ce pays souz l'obeissance du Roy des François : à cause qu'elle estoit bastie dans les marestz, et d'où elle a pris le nom d'Isle : en laquelle se tient la chambre des comptes du pays, et à laquelle ressortent les pays de Flandres, Hainault, Artoys, Namur, et la seigneurie de Malines, et jadis y respondoit aussi la (216a) Franche-Comté. En ce cartier, et Flandre Françoisie est la ville ancienne de Tournay de laquelle souz le nom des Nerviens⁶⁰², Cesar fait si grand compte, et contre lesquelz il eut si cruelle guerre⁶⁰³.

10430 L'autre, et troisieme partie de Flandres porte le nom d'Imperiale, à cause que jadis elle estoit souz l'obeissance des Empereurs, et en est le limite de peu d'estenduë vers le païs de Brabant, pris entre les rivieres de l'Escault et la Denre : aussi Flandre jadis estoit partagé à trois seigneurs, la souveraineté en estant deuë au Roy de France, le domaine à l'Empire, et la propriété se raportoit au Comte, lequel faisoit hommage, et à l'Empereur, et au Roy en pareille forme et ceremonie, qui estoit telle : que le Comte se presentoit devant la majesté de

Commentaire [E-B1918]: Richesses de Flandres en quoy consiste.

Commentaire [E-B1919]: Conseil Provincial à Gand.

Commentaire [E-B1920]: Conseil Royal à Bruxelles qui est en Brabant.

Commentaire [E-B1921]: Chambre legale à Gand.

Commentaire [E-B1922]: Bruges 2. membre de Flandres.

Commentaire [E-B1923]: Hipre 3. membre et le Franc est le 4.

Commentaire [E-B1924]: Limites de la 2. partie de Flandres.

Commentaire [E-B1925]: Chambre des Comptes de Flandres, à l'isle.

Commentaire [E-B1926]: Cesar és Comment[aires] liv[res] 2. et 5.

Commentaire [E-B1927]: Limites de la Flandre imperiale.

Commentaire [E-B1928]: Flandre avoit jadis trois seign[eurs] et comment.

Commentaire [E-B1929]: Forme d'hommage du Comte Flamand au Roy, et à l'Emp[ereur].

chacun de ces Monarques à teste nuë et sans porter espée, et ayant mis un genoil à terre un conseiller luy disoit, qu'il venoit là pour cause de sa principaulté, et seigneurie de Flandres, et de tout ce qu'il tenoit, ou du Roy, ou de l'Empereur, et que il promettoit d'estre loyal jusqu'à

10440 la mort, de ce qu'il tenoit de quel que fut de ces deux. Quoy que en die Louys Guicciardin, si ne luy peux-je accorder que le Comté de Flandres de soy fut hommageable* à l'Empire, veu que la donation ressortissement, et jurisdiction estoit purement se raportant à la chambre Royale de France : et si quelque Comte a fait serment de fidelité aux Empereurs, ç'a esté pour autre occasion* que pour le païs de Flandres : sur quoy je ne demande autre argument sinon

10445 que les Empereurs n'y ont jamais rien querellé de souverain, quelque changement qu'il y ayt eu de seigneurs, ains* en ont laissé disposer au roy, comme à celui qui en estoit le dispensateur legitime, lisez ce qui advint, tenant le Comté de Flandres Guy de Dampierre et là cognoistrez, pour quelles raisons l'Empereur Raoul declaira Guy attainé* de leze majesté, et se saisist des terres, non universelles de Flandres, trop bien de celles qui estoient du ressort de

10450 l'Empire : là où le Roy Philippe le Bel contraignist et le Comte Guy, et toute la noblesse de prester le serment de fidelité ainsi qu'il en est escrit aux registres et thesor* de la Court de Parlement, et sous le mesme, lisez comme le Comte Flamand est puny pour avoir voulu marier sa fille à l'Anglois, qui estoit mortel ennemy de la maison de France⁶⁰⁴. Voilà quant à l'estat particulier du païs de Flandres selon ce que j'en ay peu sommairement recueillir de

10455 divers auteurs, sans toutesfois m'estre amusé à compter* le fondement des villes, lesquelles pour la plus part sont modernes, sauf celles qui sont basties en la Flandre Gauloise et pays de Henault, Tournesis et Artois, la memoire desquelles est dès le temps des Romains, veu que Cesar fait mention de Tournay, et n'oublie point Arras, ny ses finages*, nomplus que les païs qui sont selon la mer dès l'Escluse jusqu'à Calais et Boloigne. Reste à voir le surplus des pays

10460 bas, qui pour estre sujets à un mesme Prince, et vivans sous pareille loy, sont aussi contenus en general sous le nom de Flandres. [216b]

Commentaire [E-B1930]: Louys Guicciardin en la description de Fland[res].

Commentaire [E-B1931]: Guy de Dampierre Comte de Flandre 1279. voy Meier livr[e] 10.

Commentaire [E-B1932]: Philippe le bel emprisonne le comte Guy.

Commentaire [E-B1933]: Peu de villes en Flandres qui ne soyent modernes.

10465 **XL. Des pays bas, coustumes, et façons des hommes qui habitent en iceux : qui est en la region Belgique. Chapitre 39.**

D'autant que celle estendue de païs qui est en la Gaule Belgique contenu sous le nom de païs bas est à present enclos souz le tiltre de Flandres, jaçoit* que improprement, entant qu'à bien parler la region Flamande est celle seulement qui avoisinant la mer est aussi
 10470 sujette aux desbords* d'icelle, comme dit a esté cy dessus : si est-ce qu'à cause que c'est un mesme Prince qui est le seigneur et que presque les loix, et coustumes s'y raportent, nous avons fait un amas du tout ensemble, ayans premierement specifié ce qui est de Flandres selon les anciennes distributions. Et d'autant qu'au chapitre de Gaule, j'ay departy* ce qui est d'icelle en Celtique, Aquitanique, et Belgique, et derechef particularisé chacune selon que et
 10475 les anciens, et les modernes les ont divisées, et marquées diversement selon la varieté, et occurrence* du temps, il nous suffira pour ceste fois de dire que jaçoit* que plusieurs seigneurs possèdent le païs Belgique, si est-ce que le Roy Catholique est celuy qui en tient la plus belle et grande estencue, neantmoins, et l'Empereur et le Roy de France, et les Suisses, et plusieurs Princes Alemans, et Evesques y ont de belles terres, le tout compris le long du Rhin, Meuse, et Seine, et s'estendant vers la mer et au septentrion, et au Ponant, soit qu'il regarde le païs Holandois, ou s'avoisine d'Angleterre. Ayant donc cy devant parlé en general des mœurs des Gaulois, ne faillirons* (laissant ce qu'ilz estoient jadis) de racompter particulièrement, comme maintenant se comportent les façons de vie des habitans des païs bas, ainsi nommez à cause qu'ils vont en baissant tirant vers l'Ocean, ce qui a causé (comme j'ay dit) que la terre
 10485 est ainsi sujette aux inondations de la mer. L'air du pays y est humide, et grossier, et neantmoins salutare, aydant à la digestion, et propre à la generation, et diray que si les habitans de celle region n'estoyent excessifs au boire et manger, et que encore les malades fussent servis comme il fault, ils vivroyent plus longuement qu'ils ne sont, veu la disposition de leurs personnes, et la temperature du Ciel, qui semble s'y estre moderée depuis quelque temps. Aussi l'esté y est beau et delectable, sans estre excessif en chaleurs, ainsi qu'on le sent en la Gaule Narbonnoise. Les tonnerres n'y sont trop frequens, les terre-trembles non guere jamais sentis, y obstant et l'humidité de l'air, et la basseur de la terre, s'il y en advient il y fault acompter* à quelque grand miracle. L'hyver y est long, fascheux*, tres froid, venteux, et rigoureux, et sur la fin de l'Automne le tout se convertissant ordinairement en pluyes. Le pays
 10490 y est plat sans guere de collines et montaignes si ce n'est au terroir* de Luxembourg et Namur, et au pays de Hainault et du Liege. Je laisse à part la fertilité diverse selon les pays les uns portans une sorte de fruit les autres une, et ne mettray en jeu les boys et forests de nom

Commentaire [E-B1934]: De la Gaule Belgique, voy Cesar 1. Comment[aires] Ptol[omé] li[vre] 2. ch[apitre] 9. tab[e] 3. d'Europe.

Commentaire [E-B1935]: Pourquoi les païs bas ainsi nommez.

Commentaire [E-B1936]: Qualité de l'air des pays bas.

Commentaire [E-B1937]: Condition et assiete des pays bas.

qui y sont, et desquelles les habitans se servent, soit pour bastir, se chauffer, ou s'armer de vaisseaux pour le navigage : ne m'amuseray au bestail qui y est beau, grand, et en grand nombre, et ne suis (217a) en voye de vous specifier les rivieres pour ceste fois qui arrousent ceste partie Belgique, jaçoit* que les plus belles de l'Europe y facent cours, telles que sont le Rhin, la Meuse, l'Escault, Moselle, Seine, Ems, et Haine, laquelle a donné nom, ainsi qu'on tient à tout le pays de Henault : Bien diray que l'industrie des habitans a esté telle, et si grande que d'avoir si bien dressé les canaux de ces rivieres, qu'il n'y a ville qui n'aye quelque bras, ou cours de fleuve pour de l'une à l'autre pouvoir aisément conduire leur marchandise : et est la region renduë plus forte par les estangs, paluz* et marests qui y abordent, jaçoit* que les fontaines d'eau vive n'y soyent guere frequentes, si ce n'est és* lieux haultz, et assis* sur quelque roche vive. Les hommes de ces bas pays sont ordinairement beaux, bien faitz, et proportionnez de membres, et sur tout sont bien en jambe, et semblent excéder en grandeur le reste des Gaulois, sauf les Suisses, et principalement ceux qui se tiennent en Frise, et Holande : sont bons mariniers, ayans des Hurques les plus fortes que autres vaisseaux qui courent fortune sur mer, et c'est pourquoy ilz ne s'arrestent guere par les portz jusqu'à tant qu'ils ont parfait leurs voyages, et ne craignent guere les tempestes, comme s'ilz avoyent quelque accord avec les ondes. Et de cecy ne fault s'estonner, veu qu'estans descendus la plus part des Saxons ilz en tiennent encore les façons de faire, et l'assurance qu'avoyent les predecesseurs sur mer, quelque fureur de temps qui apparut, ou quelque effroyable tempeste qui semblast les menacer d'un evident naufrage. Ce peuple est de gentil* esprit, subtil* ingenieur*, apte aux lettres et ayant nombre infiny d'hommes de sçavoir, et sur tout qui s'adonnent à la cognoissance de diverses langues : adonné au possible à la marchandise, comme leur pays n'ayant richesse que par le trafic*, et les plus experts artisans qu'on sçache guere en l'Europe, mesmement à la peinture, et burin qui sont deux parties de la perspective et d'art joint au jugement des plus parfaites qu'homme puisse guere imaginer : quant à la Musique, on ne peut nier que ceux du bas país sont nez aux accordz et que le terroir* Belgique formille autant de chantres que l'Alemagne de forgerons. Ces gens sont assez attempez, soit en parole, ou façons de faire, non trop bouillans de colere, ny ordinairement ambitieux, mais qui toutesfois sont obstinez et soupçonneux, convoiteux* de richesses, legers à croire, aisez à decevoir*, oublians soudain* les plaisirs receus, peu constans en amitié, jaçoit* qu'aussi n'imprintent ilz trop vivement le courroux et haine en leur ame : adonnez plus que de raison au boire qui leur cause la perte de celle naïve* beauté que nature leur donne, et altere la santé qui sans cela leur seroit de longue durée. Les femmes y sont belles, gracieuses, de belle stature, conversans librement en la compaignie de chacun suivant la

Commentaire [E-B1938]: Rivieres principales de la Gaule Belgique.

Commentaire [E-B1939]: Quelz hommes des bas pays.

Commentaire [E-B1940]: Saxons habitateurs des pays bas voy cy dessus chapitre 38.

Commentaire [E-B1941]: Des Saxons bons mariniers, voy Sidonie Apollinaire li[vre] 8. epist[re] 6.

Commentaire [E-B1942]: Habitans des pays bas sont gens de bon esprit.

Commentaire [E-B1943]: Vices de ceux des pays bas.

10535 **coustume du pays, qui est cause qu'elles sont promptes aux affaires, subtiles* et adextres*,
 mais ceste liberté honneste leur cause aussi une vie modeste et sans aucun blasme, estans
 sobres, chastes, honorables, actives,** comme celles qui non seulement s'adonnent au
 10540 mesnagement de leur maison en quoy seules elles sont occupées, ains* encor de la
 marchandise acheptans, et vendans aussi bien que leurs marys, et prennent souvent telle et si
 grande autorité qu'elles sont les dames et maistresses. Leur vivre* est sobre, et se (217b)
 nourrissent par tous les pays bas assez escharcement*, et ne se soucians de guere grand
 10545 appareil*, comme gens adonnez à leur prouffit s'il en y a au monde, et sur tout és* villes où
 s'exerce le trafic* : neantmoins sont ilz propres en leurs maisons, ayans de beaux et riches
 meubles, et se tenans gentilment* en ordre, peu se soignans* de leur prochain, et si amys
 d'eux-mesmes que rien ne leur est plus cher que de penser aux moyens de s'enrichir :
 religieux au reste, et gens ayants Dieu, zelateurs de la foy de leurs ancestres, si ce n'est que
 10550 de nostre temps la peste commune saisissant l'Europe, a couru aussi par aucunes terres desdits
 pays, non sans faire un estrange* degast, et y causer des ruynes qui se feront sentir à plusieurs
 generations advenir. Voilà quant aux mœurs du peuple, ores il fault un peu toucher la police*,
 et gouvernement selon que la province est regie, et ce presque à l'imitation Française,
 d'autant que les seigneurs qui ont commandé en ce pays, sont aussi sortis de la maison de
 France, et mesme le pays a esté longuement sous les loix et constitutions des Parlemens sujetz
 10555 au Roy tres chrestien. Depuis que par **le mariage de madame Marie fille de Charles Duc de
 Bourgoigne et heritiere unique de tout ses estats, avec Maximilian d'Autriche,** ces pays de
 Flandres et autres voisins furent joints à la maison d'Autriche, et depuis escheurent* à la
 couronne d'Espagne, comme les roys y commandans n'eussent le moyen, pour les grandes et
 diverses terres qu'ils possèdent de se tenir aux pays bas pour les gouverner, ainsi que jadis
 10560 faisoit le Prince Bourguignon, **ilz ont esté contrains d'y envoyer des gouverneurs representant
 leurs personnes, ausquels ils ont donné des Conseillers pour leur assister au maniment des
 affaires.** Or jaçoit* que le gouverneur, ou pour mieux dire Regent, aye presque esgale
 puissance en ces pays que le Prince mesme, si est-ce que c'est au seul prince à créer les estatz,
 et officiers, et luy seul donne les offices souverains en dignité tout ainsi qu'il nomme le
 10565 gouverneur, eslisant, et Presidents, et Conseillers en quelque estat et jurisdiction qu'on les
 contemple, car il y a divers conseils ainsi que verrons en poursuyvant nostre discours. Il n'a
 pas long temps qu'en Flandres (j'abuse du nom d'un privé pour tout le pays) les conseilz qui à
 presents sont separez sous le tître d'estat, et de privé, n'estoyent que une mesme chose et
 10566 embrassoit l'un, ce que tous les deux à peine peuvent maintenant despescher* : mais les
 affaires allans en accroissant, il a fallu aussi diviser le conseil avec l'autorité requise et selon

Commentaire [E-B1944]: Mœurs des femmes des pays bas.

Commentaire [E-B1945]: Marie de Flandres épouse de Maximilian d'Autriche l'an 1478.

Commentaire [E-B1946]: Divers conseils en Flandres pres du gouverneur.

que la nécessité*, et urgence des affaires le requeroit. Le conseil d'estat donc comme estant le premier sera par nous touché premierement, et est celuy qui reside pres la personne du gouverneur, ayant des Conseillers sans nombre certain, ainsi qu'il plaist au Prince en ordonner, et parmy lesquelz sont meslez quelques seigneurs et gouverneurs d'autres regions, aucuns* doctes et sçavants hommes, des vaillans et bons guerriers telz que bon semble au Prince de les choisir, et à tout cecy est ajoint un president homme de grand sçavoir, et renommé d'une grand integrité de vie. Avec ceste troupe consulte le gouverneur sur les affaires d'estat soit que la chose touche au Prince, ou soit pour le prouffit du public, et traittant de la paix, ou de la guerre, prend esgard aussi à ce qui apartient au gouvernement general de toute la Province. (218a) Aussi c'est en ce conseil que se donnent les advertissemens de toutes partz que se trafiquent les intelligences, que on casse, ou apointe* les Colonnels, et chefs de guerre, que les ambassadeurs sont envoyez ou receus, et où en somme se vuident* les choses qu'on ne peut desmesler és* autres courts, et conseilz. Ceste grande autorité fut jadis és* mains du conseil privé et secret du Roy le quel aussi se tient pres la personne du gouverneur, et où le nombre des conseillers est limité à dix ou douze hommes segnalez en sçavoir, et bien renommez, ayans aussi un president esleus par le Prince, ou gouverneur du pays. Ce conseil depuis que celuy d'estat fust estably, n'a que la justice, et police*, sans manier les affaires de dehors, ny de la guerre, ayant puissance de donner privileges, graces, pardons, remissions, octroys, et consentemens : pouvans faire loix, statuts, ordonnances, et editz, ayans en main la cognoissance et jugement des proces, et querelles, sur les finages* et limites des terres, et parties importantes du domaine, jugeantz de l'autorité du Princes et seigneurs selon les registres ordinaires : sauf que aux affaires de plus grande importance, il fault que ces Conseillers en communiquent* au gouverneur, et conseil d'estat, tout ainsi qu'en ce qui touche la police*, l'autre conseil est tenu en donner advis* et instruction au conseil privé les Conseillers duquel on apelle à la façon de France, maistre des Requestes : et à chacun de ces conseils y a quatre secretaires qui sont comme audienciers, et tousjours parmy quelques seigneurs et chevaliers de la Toison, ainsi qu'on en use en France au Conseil privé seant pres la majesté du Roy, ou pres la personne de Messieurs ses freres, et comme encore éz* Courts de Parlement sont receuz les Pairs de France et les gouverneurs des Provinces, comme estans de soy du corps du Conseil et ayans privilege d'adviz*, encore qu'ilz ne soyent point establis juges que par le droit du ranc qu'ilz tiennent. Le troiesme conseil est celuy des finances gouverné comme jadis on en usoit et use on encore en France : en ceste police* on voit trois sages seigneurs du pays apellez chefs, ou surintendans des finances, un receveur*, et un thesorier general, et trois commis hommes qualifiez et experts,

Commentaire [E-B1947]: Conseil d'estat, et sa puissance.

Commentaire [E-B1948]: Conseil privé, et son autorité.

Commentaire [E-B1949]: L'un conseil communique certains affaires à l'autre.

Commentaire [E-B1950]: Quatre secretaires à chacun conseil.

Commentaire [E-B1951]: Le conseil des finances et son office.

10600 deux Greffiers, et autres officiers ainsi qu'il en plaist disposer au Prince, ou à son lieutenant. C'est à ce conseil d'avoir l'œil, et sur-intendance des biens, revenuz, et patrimoine du Prince, à prendre esgard aux aydes tant ordinaires que extraordinaires, aux chambres des Comptes, et en somme à voir comme se deportent tous ceux qui ont charge des deniers de leur Prince. C'est en celle chambre que on dresse* les tailles*, faitz et taxe les impostz, et que l'on traite
 10605 des payemens et souldes, soit en temps de paix ou de guerre, que l'on ordonne pour les frais des fortifications, munitions et toutes autres despences necessaires pour le public : et c'est par ce conseil que les biens du Prince sont donnez à ferme, selon les moderations, et restrictions acoustumées. Les chambres des Comptes y sont tout ainsi reiglées qu'en France, y ayant en
 10610 chacune un President, et sept maistres des Comptes desquelz les quatre sont seulement ordinaires, et se tient ceste compaignie à Bruxelles.

Commentaire [E-B1952]: Chambres des comptes à Bruxelles.

Le Prince des bas pays a aussi des conseilz Provinciaux et nommez Parlemens à l'imitation de France, en chacun y ayant 12. 16. ou 18. conseillers, un (218b) Chancelier, ou President, l'Advocat et Procureur du Roy, les greffiers, secretaires, et autres officiers esleus trestous par le gouverneur de la Province. Mais la puissance de ces Courts n'a la majesté telle,
 10615 ne si admirable* et severe que celle de noz Parlemens de France, lesquelz ne recognoissent que le Roy et ne sont erigez que de luy, et les offices vaquans n'y sont dispensez que par son autorité Royale, et personne ne cognoissant de leur sentence, et n'y ayant gouverneur qui puisse leur prescrire loy, ny ordonnance nouvelle, autre que celle qui est de la volonté du Roy, et autorisée par les courts souveraines. Là où és* pays bas le gouverneur envoye tous les ans
 10620 commissaires par toutes les bonnes villes, avec nouvelles provisions, loix, et ordonnances, ausquelles fault que les Parlemens obeissent. Quant à la gendarmerie, on ne tient point en Flandres durant la paix aucunes garnisons de gens d'ordonnance, ainsi qu'on fait ordinairement en France, à cause qu'estans voisins d'Alemaigne, comme ils sont, ils se font
 10625 fortz de s'en prevaloir avec leur argent à tout loisir, et assez soudain* : bien est vray que de fanterie* il en y a quelques compaignies qui sont tousjours departies* par les places des frontieres, et qu'aussi de nostre temps les Roys Catholiques, voyans l'ordre gardé en France pour l'esgard de la cavalerie y ont pourveu de mesme façon que noz Roys, faisans 600. lances en tous les pays bas, divisées en 14. compaignies des gens d'armes de cinq hommes à cheval pour lance, jaçoit* que tout va aussi bien en diminuant comme on le voit perverty en ce nostre
 10630 pays de France. Quant à la mer, le Roy Catholique ne tient guere jamais armée sur icelle és* costes de Flandres, Brabant, Holande, Frise, et Zelande, jaçoit* qu'il y ayt un Admiral, qui est chef de la marine, ainsi que nous le pratiquons aussi en France, et est ceste dignité et honorable, et de grand revenu, entant que cest officier, et seigneur de la marine a part en

Commentaire [E-B1953]: Parlemens de Flandres fort differens à ceux de France.

Commentaire [E-B1954]: De la gendarmerie des pays bas.

Commentaire [E-B1955]: Admiral és país bas, et sa puissance.

10635 toutes confiscations de denrées et vaisseaux, a part aussi aux butins faits en guerre, et aux
 10640 courses* de quiconque fait proye sur mer : sçait que doit prendre sur chacun tonneau de
 10645 marchandise quelque sauf-conduit qu'ayent les marchans qui sont de pays estrange*, et
 10650 auquel sauf-conduit si l'attache de l'Admiral n'estoit apposée la marchandise est soudain*
 10655 confisquée. La sagesse des gouverneurs de ces pays est grande en ce que voyans comme ce
 10660 peuple est enceint* de plusieurs siens voisins qui à tous propos se vont vendre à deniers
 10665 comptans à faire service aux Princes en leurs guerres, et entreprises : ilz ont ordonné que nul
 10670 sujet au Roy Catholique s'enrolle souz quelque Prince, ny Potentat estrange, sans l'expresse
 10675 permission, et congé* sien, ou du gouverneur du pays au nom de sa majesté. Je laisse les
 10680 defences de tirer desdittes terres, chevaux, vivre*, or, ny argent, ou autre chose venant au
 10685 pays, ny la permission du cours et trafic* de marchandise, estant ceste loy comme commune à
 10690 tous les Princes presque de la terre. Les estats s'y assemblans, sont plus faits par l'ordonnance
 10695 du Prince, ou gouverneurs, qu'à la requeste du peuple, et communautez, à cause qu'on ne les
 10700 apelle guere que pour y parler des subventions, et c'est aussi pourquoy le plus souvent ilz y
 10705 viennent plus par force, et de peur de l'amende à laquelle on condamne les delayeurs que de
 10710 soucy que ilz ayent de l'assemblée. Au reste n'est de mesme l'assistance des ordres de (219a)
 10715 chacun païs, d'autant que des terres de Brabant, Hennault, Artois, Namur, et Zelande
 10720 chacun des trois estatz y envoie des Commissaires, et deputez, là où les Flamans y envoient
 10725 en general pour leurs quatre membres, jaçoit* que les autres estatz à sçavoir l'Eglise, et
 10730 noblesse y mandent aussi quelqu'un pour voir si les quatre membres diront rien à leur
 10735 desavantage, et prejudice pour s'en ressentir. D'avantage quand bien un pays auroit accordé
 10740 ce que le Prince demande le corps d'une seule ville est pour s'opposer, et rompre tout ce qui
 10745 auroit esté octroyé, et nonobstant le Prince ne s'aygrist, ains* pillant pacience, attend à une
 10750 autre fois que les commis sont mieux affectionnez* à condescendre à sa demande. Et voyla
 10755 quant à l'estat general : reste à particulariser quelques villes des païs bas pour le contentement
 10760 plus grand de ceux qui s'amuseront à lyre ceste histoire.

10765 Or ayans parlé de Gand au discours de Flandres, nous verrons quelque cas des
 10770 belles citez qui sont au Duché de Brabant, de l'antiquité duquel je renvoie le lecteur à Jean le
 10775 Maire de Belges, et à l'histoire de Belges, me contentant de vous dire que ce Duché est limité
 10780 de la Meuse vers le Septentrion, qui le separe du païs de Gueldres, et de Holande : au midy*
 10785 luy gisent Hennault, Namur, et pays de Liege, à l'orient luy est encor la Meuse, et à
 10790 l'Occident est l'Escault qui separe les Brabançons de Flandres, confinant* avec la principauté
 10795 d'Alost : et les villes principales de Brabant sont Louvain, Anvers, Bruxelles et Bosleduc, et

Commentaire [E-B1956]: Loix sur les vivres du pays.

Commentaire [E-B1957]: Comme les estatz sont assemblez aux pays bas.

Commentaire [E-B1958]: Description de Brabant.

plusieurs autres murées, et non ceintes de murs que je laisse pour éviter prolixité, content²³⁹ de proposer les deux chefs du païs Louvain et Anvers, quoy qu'à Bruxelles soit assis* le Conseil, et les finances ainsi que desja nous avons dit. On tient que Louvain fut bastie par Cesar, d'autres tiennent que ce fut un Escossois nommé Lupe, avant Cesar long temps⁶⁰⁵, mais n'ayant rien d'escrit de l'antiquité, je suis aussi contrainct de n'en dire autre sinon qu'à present elle est remarquée plus pour son université fameuse, que pour autre chose qui la puisse singulariser*, et laquelle Escolle y fut dressée* environ l'an de nostre seigneur, mil quatre cens vingt six, par Jean Duc de Brabant quatriesme du nom, et enrichie de beaux privileges par le Pape Martin cinquiesme⁶⁰⁶, et de nostre temps augmentée et douée de grandes immunités*, et confirmation des anciennes libertés par Philippe second Roy des Espagnes. Louvain de tout temps a esté, et est encor la Metropolitaine* de Brabant, et chef du premier cartier de la Province, precedant toutes les autres villes dudit estat en toute préeminence, soit à prester le serment au Roy, ou à la recevoir de luy-mesme, ou à porter la parole és* choses concernantz les affaires, sauf és* demandes des aydes et empruntz pour le Prince, où Anvers, comme y ayant le plus d'interestz, est celle qui parle la premiere : et sur la police* de laquelle, en la descrivint nous prendrons le patron du reste des villes Banbançonnées : d'autant que quiconque sçaura comme Anvers se gouverne*, il n'ignorera presque rien, je ne dis pas, des façons de faire, et costumes des villes sujettes au Roy Catholique, ains* encor des lieux principaux d'Alemagne, et de la plus part des païs Septentrionaux. Aussi supposé qu'avec plus de (219b) liberté les autres maintiennent leur estat que ne fait Anvers sa police*, si est-ce que le pareil ordre des Bourg-mestres avec leurs Senateurs, et des chefs des quartiers ou Wicz-mestres, et Doyens des mestiers y est observé, ayants une autorité, peu s'en fault, semblable. Pour venir donc à la description de ceste ville, je laisse l'histoire (si tel nom elle merite) du Geant Druon⁶⁰⁷, et de ses tyrannies, et cruautés exercées sur le passage de l'Escault, quoy qu'il semble qu'encor on renouvelle la memoire de ceste opinion en certaines ceremonies que l'on porte la statue ou effigie de ce Geant, qu'on estime bastisseur du chasteau qui estoit jadis sur la riviere, en laissant le different à vuidier* aux Annalistes de Flandres, qui (à mon advis*) auront assez de peine à desmesler ceste fusée.

Je laisse encor la description et effigie de la ville, quoy que pour la singularité elle merite bien d'estre naïvement* tirée, à cause de sa grandeur, splendeur, magnificence et rareté* d'edifices : ne vous diray la cause du nom de la Bourse de Anvers tant usité en France et autres lieux de la Chrestienté, et qui a esté imitée pour le trafic* par la communauté des

Commentaire [E-B1959]: Jacques de Guise en son hist[oire].

Commentaire [E-B1960]: En quel temps dressée l'Université de Louvain.

Commentaire [E-B1961]: Louvain metropolit[aine] de Brabant.

Commentaire [E-B1962]: Anvers patron de toutes les villes Alemand[es].

Commentaire [E-B1963]: Ce Geant coupoit les mains aux marchans. Voy Guicciardini en la descript[ion] d'Anvers.

²³⁹ Contents.

10700 **marchands**, comme chose tres seure pour la conservation des pauvres voyageurs trouvant par
 tous les pays où ils vont, qui les supporte, et deffend avec ces lettres de banque, ainsi qu'à
 Lyon on les nomme. Laissant (dis-je) toutes ces singularitez, nous dirons deux motz de la
 ville d'Anvers, comme là voyans un miracle de nostre temps, et celle qui s'est fortifiée, et
 agrandie par la diminution de la superbe et riche cité de Bruges, et ce de nostre temps : car **les**
 10705 **premiers accroists viennent de plus loing, ainsi que je voys vous le deduire. Environ l'an de**
grace . 1300. comme les habitans d'Anvers jouissent du droit des foires par la concession, et
privileges tant des Papes qu'Empereurs si est-ce que Jean second Duc de Brabant leur osta
pour en estreiner* ceux de Malines, mais Henry de Luxembourg Empereur leur rendit, et
obtindrent deux foires, desquelles ilz jouissent encores, à sçavoir à la Pentecouste, et à la
 10710 **saint Remy. Le second accroist de ceste ville est advenu lors que les Portugais ont cloz le**
 passage de l'Espicerie aux Venitiens par la voye de Calicut, et que l'Ocean est celui qui
 dispence les Occidentaux à courir toute la Mediterranée, et puis se getter en l'Ocean par le
 moyen de la mer rouge la moins navigable de toutes les eaux qui sont comprises souz le nom
 de marine. Car alors les Portugais qui peuvent venir en Flandres par mer en moins de douze
 jours commencerent à visiter les places plus marchandes des païs bas, et s'arrestans à Anvers,
 10715 y commencer, ce qui à present s'y pratique pour le bien et contentement de tout le
 Septentrion, et Occident, si l'avarice des voyageurs ne rançonnoit les marchans.

Mais le plus grand accroist luy a esté donné par les seigneurs d'Austriche, et ceux
 de la maison de Bourgoigne, à cause des seditions de ceux de Bruges, qui estans trop riches
 ne voyoyent plus leur seigneur, et taschoyent de s'emanciper de son obeysance, beau
 10720 exemple pour ceux d'Anvers, s'ilz prennent bien garde aux affaires telz qu'ils les voyent
 acheminer. Cecy mis à part voyons quel est ores le gouvernement de ceste cité tant riche, et
 excellente, et que plusieurs osent esgaller à la magnificence de Venise, et abondance de Paris,
 quoy que ce soyent deux des (220a) premieres clartez de l'Europe. En Anvers donc **le**
 10725 **gouvernement est departy* en quatre membres**, le premier desquelz est nommé la nouvelle
 seigneurie, qui comprend en soy le Magistrat souverain : le second porte le nom de vieille
 seigneurie embrassant son nom ceux qui ont esté Eschevins y ayant telle liaison entre ces
 deux membres qu'on n'en fait qu'une mesme chose. Le troisieme porte tiltre de Bourgeoisie,
 contenant vingt six Capitaines des Bourgeois, suyvant le departement des treize cartiers de la
 ville, et le quatrieme est celui des Doyens qui sont en tout jusques au nombre de 24.
 10730 constituez sur les 27. mestiers d'Anvers, et **de ces quatre membres est composé tout le corps**
de la ville. Le Magistrat souverain est esleu, et crée tous les ans au moys de May (comme en
 Aoust, on fait tous les deux ans le Prevost des Marchans) et est nommé en ceste sorte : La loy,

Commentaire [E-B1964]: Le nom de Bourse vient de Bruges, où les marchans se vouvoient.

Commentaire [E-B1965]: Comme Anvers est venue à telle grandeur.

Commentaire [E-B1966]: Foires d'Anvers quand instituées.

Commentaire [E-B1967]: Comme est gouvernée la Police de Anvers.

Commentaire [E-B1968]: Membres de la Police quatre en nombre.

Commentaire [E-B1969]: Quand est crée le souverain Magistrat.

ou seigneurie presente, et nomme neuf gentilshommes telz que elle estime dignes d'un si hault degré d'honneur : et les 13. cheffz, ou Wicmestres en nomment aussi neuf de leur costé, et la seigneurie nouvelle en presente autant seule que les deux autres membres, et les noms de tous sont envoyez en court : entant que la presentation estant des citoyens, c'est au Prince, ou gouverneur de nommer celuy que bon luy semble : et ayant fait choix, sans mettre deux freres, ou Cousins en l'administration, envoie deux commissaires en Anvers, lesquelz appellans et assemblans le Conseil, y nomment sans grande ceremonie ceux qui sont nommez pour seigneurs et Eschevins pour l'année : et ceux qui sont esleus ont puissance de créer les deux Bourg-mestres, à sçavoir celuy de dedans, et celuy qui a jurisdiction hors la ville. Il est vray que le Prince ayant puissance d'en nommer deux pour cest office, s'il en presente qui soyent dignes de l'estat on s'en gouverne* suyvant son bon plaisir : neantmoins faut que le Bourg-mestre de dedans soit de la nouvelle seigneurie, tout ainsi que celuy de dehors fault que soit d'és²⁴⁰ la vieille, y ayant avec les Bourgue-mestres dixhuit Eschevins. Le Bourg-mestre de dehors est celuy qui a le plus d'autorité, comme estant en luy d'aller en Court traiter des affaires de la ville, et avec les estatz demesler ce qui est le plus important, et necessaire pour le bien et proffit de la republique : là où le Bourg-mestre de dedans ne bouge point de la ville, ains* traite en icelle ce qui est et touche la police* tant du Civil, que Criminel, ayant en charge de donner audience autant à l'Estranger, qu'à celuy qui est naturel* du païs, et natif de la ville : toutesfois y a deux Lieutenans qui y sont pour le Prince, tout ainsi qu'on voit les Juges des Apeaux és* seneschaucées de Guienne sujettes à autres seigneurs que le Roy qui en est neantmoins le souverain. Le Magistrat souverain a deux Thesoriers, et un receveur*, deux pensionnaires, qui sont des hommes de sçavoir ayans pension, à fin d'assister au Magistrat, et le Conseillier és* choses où il escherra* quelque difficulté : et à parler proprement ces Pensionnaires sont les vrays Sindicz de la ville : l'un desquelz va tousjours avec le Bourg-mestre allant en Court pour les affaires de la seigneurie : y a aussi quatre greffiers, et autant de secretaires, douze conseillers pris des Doyens des mestiers lesquelz tous les Lundis assistent au (220b) conseil avec les eschevins pour ouyr les requestes de chacun, et ayans liberté de dire franchement ce qu'ilz ont ouy murmurer contre la seigneurie. Le conseil, ou Senat, est celuy qui fait le Magistrat de la Hale, ayans deux Doyens pour chef, deux gardiens, et huit Eschevins, tous choisis de la noblesse de la ville, et de ceste police* on apelle au souverain Magistrat. Est encor au Senat à eslire, et nommer deux Procureurs, qui ont charge de prendre esgard sur les vivres, et mettans pris raisonnable. Les

Commentaire [E-B1970]:
Nomination des Officiers de ville deüé au Prince en Anvers.

Commentaire [E-B1971]: Deux Bourg-mestres et quel le principal.

Commentaire [E-B1972]: Officiers choisis par le Bourg-mestre.

Commentaire [E-B1973]: Conseillers choisis des bas mestiers, et sur tout des mariniers, jardiniers et merciers.

Commentaire [E-B1974]: Magistrat de la Hale.

²⁴⁰ Dés.

10765 juges des orphelins sont créés par le Bourgue-mestre principal, comme aussi sont ceux qu'on
 10770 depute pour apaiser les querelles, lesquels à cause de cela sont apellez pacifiques : et fait
 encor pour deux ans à chacun cartier deux Capitaines, qui font en tout 26. en nombre, qui ont
 quatre chefs ou protecteurs, et encore chacun cartier a deux autres gentils-hommes pour
 superieurs, et tous ceux-cy ensemble, font le troisieme membre de la police* : ayant en
 10775 somme le susdit souverain magistrat puissance de nommer les Doyens des mestiers, qui sont
 seulement annuelz, affin que le long temps de dignité ne leur fait attenter* quelque nouvelleté
 en l'estat publique. Mais quelque grande que soit l'autorité ou du Bourgue-mestre, ou du
 Senat, si ne peut-il rien sur les deliberations prises sur les affaires de consequence, soit pour le
 10780 service du Prince, ou prouffit de la republique, si tous les membres n'accordent à la
 conclusion de la chose proposée : où le grand Magistrat assemble le conseil, les
 pensionnaires, les trois membres principaux consultent, mais les Doyens des mestiers
 amplient la consultation en faisant raport à la communauté selon les confreries, et suivant
 qu'ils en tirent responce ils le recitent au conseil, qui apres cela y gette sa sentence si tous les
 10785 membres s'accordent en une opinion. Quant à la justice, toutes causes tant civiles que
 criminelles vont en premiere instance devant le souverain magistrat, si ce n'est ce qui est de la
 jurisdiction du Magistrat de la Hale : et en ce qui est purement criminel il en juge
 diffinitivement : des matieres civiles il y a appel ressortant à la Chancellerie de Brabant. Le
 10790 Marcgrave ou lieutenant particulier pour le Roy ne peut faire emprisonner un citoyen sans le
 congé* du Bourgue-mestre de dedans, et neantmoins fault que dans trois jours il le represente
 au Magistrat souverain : lequel l'ayant cogneu pour convaincu le rend au Marcgrave qui luy
 faisant son proces, apres l'avoir degradé du degré de bourgeoisie, ne peut toutesfois le mettre
 à la torture qu'en la presence de deux ou trois Eschevins. La franchise et retraite aux Eglise y
 10795 est gardée ainsi que nous l'avons veu observer en France : et ne peut-on en matiere civile faire
 arrester aucun par prison soit bourgeois ou estrangeur pourveu qu'il tienne maison, ny
 sequestrer ses biens sans le faire appeller en jugement. Le pere n'y est obligé pour le filz, ny le
 filz reciproquement pour le pere, encore qu'il fut emancipé, et le pere ne peut legitimer un
 10795 bastard sans l'autorité du Prince, et l'ayant legitimé, ledit naturel peut jouyr, et des biens du
 pere, et du privilege de tester qui en default* de celuy seroit interdit. En Anvers les femmes
 ne sont obligées aux debtes de leurs marys, si ce n'est que elle exerce marchandise, ainsi que
 10795 coustumierent on en use en celle ville, mais le mary respond pour ce en quoy son espouse est
 redevable. Laquelle ne (221a) peut s'obliger, sauf si elle achepte et vend en la boutique, et
 neantmoins en s'obligeant faut que prenne un tuteur en la justice qui avec le mary, et devant
 le juge face valable l'obligation. Ceux qui vivent 40. ans en mariage au bout de ce terme font

Commentaire [E-B1975]: Juges des orphelins.

Commentaire [E-B1976]: Les pacifiques qui apellez.

Commentaire [E-B1977]: Ordre gardé au conseil sur les deliberations.

Commentaire [E-B1978]: Puissance du Maregrave.

Commentaire [E-B1979]: Franchise pour les criminelz aux Eglises.

Commentaire [E-B1980]: Loy des bastards.

Commentaire [E-B1981]: Privileges des femmes en Anvers.

10800 une grand feste, et banquet comme le jour de leurs nopces, et appellent ce jour de lyesse Jubilé, ainsi qu'en usent aussi les gens d'Eglise ayans vescu cinquante ans apres leur premiere Messe chantée. Ilz ont plusieurs autres loix, coustumes et façons de faire que je tais pour eviter prolixité, et assuré que peu de François, Alemans, Italiens, Espaignolz, ny Anglois, ignorent les mœurs des citoyens de ceste ville.

10805

Commentaire [E-B1982]: Jubilé des mariez en Anvers.

XLI. Des Normandz et Marcomans⁶⁰⁸ et leur origine, et courses* en plusieurs lieux. Chapitre 40.

Quelle a esté la region ny Province de l'Europe qui n'aye jadis expérimenté la
 10810 fureur des mains terribles de celle nation cruelle et farouche que pour estre sortie des parties
 Septentrionales, nos ancestres ont baptisée du nom de Normand ? Et toutesfois en une telle,
 et si grande diversité de peuples qui ont senty ceste tempeste, et ouy parler de ce peuple le
 plus nouveau qu'on sçache de ceux qui ont couru par l'Europe les Turcz exceptez, on ne peut
 encor asseoir* jugement sur le premiere source Normande, et ne sçait on presque dire autre
 10815 cas des Normandz sinon que pour estre septentrionnaux, les Gauloys leur donnerent le nom
 du Nord, argument assez froid* pour faire un si grand bastiment que celui d'une histoire
 veritable. Je sçay que noz Annalistes, pour n'avoir esté trop curieux chercheurs, ou pour
 mieux parler, pour avoir esté un en temps, auquel les bons livres leur manquoient, et les
 sciences sembloient estre à demy ensevelies, n'ont guere dit de ce peuple, qui tant a donné
 10820 d'affaires à la Gaule abatue par la discorde meuë entre les successeurs de Loüys le
 debonnaire, bien que les aucuns* ayent touché au blanc, et les autres se soyent trompez sur les
 noms prenans les uns pour les autres. Nous donc prenans esgard à ceste varieté, et voulans (à
 nostre possible) donner quelque contentement à noz François, ferons un discours des opinions
 des auteurs selon qu'ilz ont traité diversement de ceste matiere, non (comme tousjours j'ay
 10825 protesté*) que je vueille qu'on m'ajoute foy si je ne fais marcher les auteurs avec moy,
 lesquelz me serviront de Parapect et me targueray* souz l'ombre de leurs boucliers, aussi
 qu'un Patrocle avoit son garant souz l'æsle de son fidelle Achille. Wolphang Lazie, auquel
 j'ose donner l'honneur d'estre un des plus diligens chercheurs de l'antiquité de l'histoire de
 tous ceux de nostre temps, parlant, et des Normandz, et des maisons illustres, qui sont sorties
 10830 de leur race se peine de prouver que ce peuple est jadis descendu des Marcomans : desquels
 les histoires anciennes sont assez pleines, et desquelz pour cest esgard nous parlerons plus
 longuement, ayants premierement mis en jeu ce qu'il ameine pour verifier son (221b) dire : Et
 à fin (dit-il) qu'aucun ne doute que les Normandz sont sortis de la race, et souche des
 anciens Marcomans, nous avons recueilly ces motz qui s'ensuyvent des Annales tres
 10835 anciennes, contenans l'histoire des François, et le sang, race, et genealogie de Charles le
 grand, et escrites en un parchemin fort vieil, et dans lesquelles, il y a telles parolles : Les
 lettres desquelles ont jadis usé les Marcomans, que nous appellons Normands, je les ay cy
 dessous exprimées, desquelles prennent leur aprentissage ceux qui parlent la langue
 Theodesque, et avec lesquelles ils taschent de comprendre, et signifier leurs charmes,

Commentaire [E-B1983]: Normandz les plus nouveaux des peuples coureurs.

Commentaire [E-B1984]: Nord signifie le Septentrionnaux.

Commentaire [E-B1985]: Ce furent Lothaire Loüys et Charles, filz du debonnaire.

Commentaire [E-B1986]: Wolphang Lazie li[vre] 9. des Migrations.

Commentaire [E-B1987]: Anciennes Annales non par nous veuës.

10840 enchantemens, et sorceries estans encor embabouïner de l'erreur du Paganisme : Puis paignant lesditz caracteres, il donne à chascun son nom, ce que j'obmetz, renvoyant le lecteur à celui que j'allegue* pour la confirmation de mon dire, et lesquelles encor il trouvera en la Poligraphie de l'Abbé Tritemie.

10845 Or pour voir s'il y a quelque verisimilitude* au dire de Lazie, il nous fault aussi regarder quelz furent les Marcomans, et où estoit leur demeure, et desquelz **Arrian Nicomedien** qui a escrit la vie du grand Alexandre, parle en ceste sorte : Apres ceste bataille (dit-il) Alexandre trois jours durant alla le long du Danube, qui est un des plus grandz fleuves de toute l'Europe, et qui a un fort long trait* courant par plusieurs Provinces arrouasant les terres d'un nombre infiny de belliqueuses nations, et la plus part d'icelles Germanes, aussi 10850 c'est de la Germanie, que ce grand fleuve prend sa source. Les derniers de ces peuples sont les Quades, et Marcomans, puis les Jaziges tous peuples de Sarmatie. Regardez s'il n'y a desja un grand trait* pour monstrier les Normandz et Marcomans estre une mesme chose, puis que les uns et les autres sont Septentrionnaux, et iceux encor Sarmates : oyons **Tacite**, grand amy des Germanes, qui guere ne s'esloigne de l'opinion d'Arrian : Pres des Hermondures (dit-il) sont 10855 les Narisques, puis y habitent les Quades, et Marcomans : puis adjouste, jusqu'à nostre aage* nous avons veu que les Quades, et Marcomans ont eu des Roys de leur nation, sortis de la race illustre de Marobodie et Tudre : mais à present ils souffrent* que les estrangers leur commandent⁶⁰⁹.

10860 Le doz des Quades, et Marcomans est cloz et enceint*, par les Marsins, Gothins, Diens, et Bures : lesquelz il fait voisins des Sarmates. **Strabon** aussi, qui semble n'avoir rien oublié, parlant des anciens Boësmes (desquelz nous avons parlé en leur lieu) dit ainsi des Marcomans : D'entre lesquelz les uns habitent dans la forest, les autres dehors, ainsi que font plusieurs des Colduores, au païs desquelz est la ville Royale de Marobodie à sçavoir Buiheme⁶¹⁰ : auquel lieu, comme il attirast plusieurs pour y habiter, il contraignist encor les 10865 Marcomans, qui estoient de son pays, d'y venir faire leur demeure, or estoit tiré ce Marobodie des Sarmates, et de l'ancienne race des Sueves, qui eut guerre contre l'Empereur Tibere⁶¹¹. **Vellée Patercule** ne dit pas que les Marcomans fussent Alemans, ainsi que plusieurs veulent inferer, pour faire la Germanie celle qui a produit et Gothz, et Huns, Wandales, Normandz, et Lombards : ains* voicy comme il parle. Il n'y avoit rien qui peut estre 10870 surmonté* en Germanie, sauf les Marcomans, lesquels leur Roy Marobodie avoit tirez de leur païs, et (222a) s'estant caché dans la campagne enclose de la Forestz Hercinie, ils²⁴¹ y

Commentaire [E-B1988]: Arrian Nicomed[e] en la vie d'Alexandre le grand.

Commentaire [E-B1989]: Tacite livre des mœurs des Germanes.

Commentaire [E-B1990]: Strabon li[vre] 7. Eutrope li[vre] 7.

Commentaire [E-B1991]: Vellée patercule au second volume.

²⁴¹ II.

habitoyent celle Province. Voyez comme ce peuple venoit d'ailleurs que du païs de Boësme sur lequel il s'estoit getté, et puis que nous avons j'aveu que Quades, et Marcomans estoient unys ensemble, et faisoient un mesme peuple, voyons ce que **Ammian Marcellin** en chante, parlant de Constans filz du grand Constantin : l'Empereur pensant se donner du bon temps, en la plus excellente ville du monde (c'est de Rome qu'il tient propos) il estoit adverty de jour à autre par messagers dignes de foy, que les Sueves couroyent le païs Rhetien, les Quades et Sarmates faisoient des courses*, et pilloyent suyvant leur coustume les Provinces de Pannonie et Esclavonie⁶¹².

Commentaire [E-B1992]: Ammian Marcellin liv[re] 16.

Par tous ces passages le diligent lecteur verra quelz furent les Marcomans, et d'où ils sortirent, et se souviendra de ce discours, à fin qu'en la suite de l'histoire il puisse juger si Lazie a raison, ou si les autres que cy apres nous alleguerons* ont la cause meilleure : neantmoins encor voy-je que **Tacite** fait que ces Marcomans estoient si voisins des Gothins, que Marobodie avoit envahy leur terre, et contraint Catualde un de leurs Princes de s'en fuyr, et lequel poursuivoit la vengeance du tort fait par le Prince Marcoman, aupres de l'Empereur Tibere⁶¹³, voila quant à l'origine : reste à voir les courses*, à fin que par icelles nous voyons s'il y a rien qui s'accorde avec ce que nostre histoire porte touchant les Normandz.

Commentaire [E-B1993]: Tacit[e] liv[re] 2. des Annales.

Or furent ces hommes appelez Marcomans, comme qui diroit marchisans* et Limitrophes, plustost que estimer que on les nommast ainsi pour estre plus adonnez à aller à cheval qu'à pied ainsi qu'en usoyent le reste des Sarmates, et le font encore la plus part des mesmes, soit en Poloigne, Russie, et Moscovie, desquelles regions les Marcomans furent jadis voisins comme ceux qui se tenoyent pres la Moravie. Sortans donc ce peuple de la Sarmatie Européenne la premiere course* qu'il feit, fust en Autriche, ainsi qu'avons prouvé cy dessus par le tesmoignage de Vellée, lequel fait un long discours des terres occupées par les Marcomans lors que Cesar Tibere leur feit la guerre.

Et selon qu'en avons aussi allegué*, d'Arrian en la vie du grand Alexandre. Voire **Pline en son Panegyrique**, loue et recommande la fortune de Trajan à cause qu'estendant son empire par delà le Danube, il y avoit compris les Marcomans. **Julie Capitolin**, specifie encor assez au long les courses* de ce peuple, et migration d'iceluy, disant : Tous²⁴² les peuples dès le limite d'Illyrie jusques en Gaule s'estoyent revoltez, à sçavoir les Marcomans, Narisques, Hermandures, Quades, Sueves, Sarmates, et autres avec les Cistobaces, Victobales, Sicobotes, Roxolanes, Bastarnes, Alans, et Pencins.

Commentaire [E-B1994]: Pline 2. au Panegyrique à Trajan.

Commentaire [E-B1995]: Julie Capitolin en la vie de Marc Antonin.

²⁴² Touts.

10905 Outre ce estoit sur les bras de l'Empereur la guerre contre les Parthes, et contre la
 10910 grand Bretagne. Avec grand peine donc, invité à ce faire par les soldatz, il vainquit ces
 nations guerrieres, et farouches luy y estant en personne, et d'autres l'armée estant conduite
 par ses Capitaines, et Lieutenans : et contraignit les Marcomans à se rendre à sa discretion, en
 envoyant plusieurs habiter en Italie, et ailleur il dit : (222b) Marc Antonin avoit deliberé de
 faire que la Province des Marcomans fust reduite souz la contribution Romaine, et l'eust fait,
 aussi bien qu'il en desseignoit de la Sarmatie, sans l'empeschement que luy donna Cassie se
 portant pour empereur és* parties Levantines.

La seconde course* de ce peuple fut en Gaule, et du temps de **Jule Cesar** ainsi que
 luy mesme tesmoigne⁶¹⁴, et lors que Tibere commandoit à Rome. Mais la troisieme
 expedition Marcomanique s'estendit vers l'Hongrie, et Transsylvanie, ce que j'ay desja noté
 10915 parlant de Catualde qui succeda à Marobodue Roy des Marcomans qui causa la ruine de son
 predecesseur, suyvant l'autorité de **Tacite** és* Annales de Rome⁶¹⁵ : là où il fait tousjours ce
 peuple de Sarmatie, et ce qu'encore on peut recueillir **d'Ammian Marcellin** parlant des
 Quades voisins des Marcomans, lequel en parle en ceste sorte : Assistoyent encor les Quades
 participans des perilz des Sarmates, et lesquelz indiscretement s'estoyent renduz les
 compaignons de leurs faultes⁶¹⁶. Puis ajouste l'exemple de ceste clemence, et debonnaireté
 10920 Royale en induit **plusieurs des Royaoux, telz que furent Arabarie, et Usafer** des principaux
 Capitaines des troupes, l'un desquelz commandoit sur les Quades, et l'autre estoit chef des
 Sarmates, mais grandz amys ensemble, tant pour estre farouches tous les deux que pour
 l'avoisinement des lieux sur lesquelz ilz commandoyent. Les troupes de ceux cy l'Empereur
 brida tellement qu'elles ne peurent s'allier ensemble tandis que on dresseroit* les articles de
 10925 la paix preste à estre jurée : entant qu'il les separa, faisant retirer les Sarmates jusqu'à tant
 qu'on eust despeché* l'affaire d'Arabarie, et des Quades.

Lesquelz comme, selon leur façon de faire, se fussent presentez tenans le col flechy,
et la teste baissée, ne pouvans se purger des crimes qu'on leur mettoit sus, craignans un pire
 traitement, et de subir un extreme suplice, donnerent des ostages à l'empereur, quoy que
 10930 jamais on ne les eust peu contraindre à telle recognoissance⁶¹⁷. Par ce passage on voit les
 Marcomans en Dacie, qui est Transsylvanie, et telz qui n'avoient jamais senty le joug de la
 servitude Romaine. Quatriesmement s'espandist ceste fiere nation en Autriche et Stirie, y
 estans transportez par l'Empereur Claude Neron, et depuis souz Marc Antonin surnommé le
 Philosophe ainsi qu'avons touché suyvant l'opinion de **Jule Capitolin** : et depuis Galien
 10935 Empereur donna l'Autriche, et Esclavonnie au Roy des Marcomans duquel il avoit espousé
 la fille : voire lysons nous que Valentinian eust souvent affaire contre les Marcomans se

Commentaire [E-B1996]: Cesar
 Comment[aires] liv[re] 1. Suetone en son
 Tibere.

Commentaire [E-B1997]: Tacite 2.
 des Annales Rom[aines].

Commentaire [E-B1998]: Am[mian]
 Marcellin liv[re] 17.

Commentaire [E-B1999]: Usafer, et
 Arabarie Roys des Marcomans et Sarmates.

Commentaire [E-B2000]: Comme les
 Marcomans se presentoyent jadis
 s'humilians à quelcun. Sexte Aurele en la
 vie de Galien.

Commentaire [E-B2001]: Julie
 Cap[itolin] en la vie de Marc Antonin.

tenans en ces deux Provinces sus-nommées. Mais oyons un peu comme Capitolin en parle : Les deux Empereurs (dit-il) sortirent en appareil* de guerre, à cause que les Parthes, et les Marcomans troubloient les affaires de l'Empire : comme aussi faisoient plusieurs autres nations chassées de leurs pais par les susdits²⁴³ Barbares, et lesquelles menaçoient de faire la guerre aux Romains, si on ne leur donnoit lieu pour se retirer. Puis ajoute : Apres cecy Marc Antonin se gouverna* avec une grand modestie, et douceur, et eut heureux succez contre les Alemans : et singulierement eut il affaire contre les Marcomans, laquelle guerre il meit à fin avec felicité fort grande, et y gagnant autant d'honneur que jamais Prince (223a) en aucune sienne entreprise, et ce en un temps auquel la peste avoit ruiné plusieurs milliers et du peuple, et de la gendarmerie : et ainsi il delivra les Pannonies d'une grand' servitude, opprimées par les Marcomans, Sarmates, Wandales, et Quades, et triompha à Rome accompagné de son fils Commode⁶¹⁸. Par là vous voyez que ce peuple estoit en Pannonie, et vaincu par ce grand et sage Empereur, il fust contraint de chercher nouvelle demeure. Voyez encor ce que Lucian en chante, disant : Comme deja il eut entrée en la maison Royale et au Palais, y estant introduit par Rutilian qui luy tenoit la main, et l'en faisoit approcher, et estant fort allumée la guerre en Germanie : L'empereur Marc Antonin combattoit lors avec les Quades, et Marcomans. Ce fut en ceste guerre contre les Marcomans, qu'advint le miracle racompté par Orose, duquel je ne veux frauder le lecteur, parlant Orose en ceste sorte : Car comme plusieurs nations se fussent esmeuës contre l'Empereur estrangement* barbares, et en tres grand, et presque infiny nombre, à sçavoir les Marcomans, Quades, Wandales, Sarmates, Sueves, et presque toute la Germanie : et comme l'armée Imperiale fut parvenuë jusques sur les limites des Quades, et se veit surprise par l'ennemy à cause de la faulte d'eau qui la tenoit en angoisse, et sentant un peril plus grand de la soif, que de la force adversaire : il y eut quelques troupes de soldats, qui avec une grand' assurance et vive foy, se tournerent vers Jesus Christ, l'invoquans et prians pour leur troupe : Et voicy que soudain* il tomba si grand abondance d'eau et pluye sur les Romains, que leur camp en fut rassasié largement, et sans sentir aucune injure* : là où les Barbares sentirent un estrange* estonnement assaillis des foudres, esclairs, et orages, qui en occiant plusieurs contraignirent les autres de prendre la fuite. Les Romains les poursuyvans en feirent une estrange* boucherie passans presque tout au fil de l'espée, raportans une des plus glorieuses victoires que jamais on eut ouy reciter, avec une petite troupe, et icelle mal aguerrie, troupe de soldats, mais qui estoient suportez, et guidez de la main tres puissante, et invincible de nostre seigneur Jesuchrist⁶¹⁹. Je sçay bien que Dion racompte autrement ceste

Commentaire [E-B2002]: Ceste guerre advint l'an de grace 174. Euseb[e] hist[oire] eccl[esiastique] liv[re] 5. ch[apitre] 5. Tertull[ien] en l'Apologie chap[itre] 5. et Suidas en l'hist[oire].

Commentaire [E-B2003]: Lucian au dialogue nommé Alexandre.

Commentaire [E-B2004]: Orose li[vre] 7. ch[apitre] 15. Eutrop[e] liv[re] 10.

Commentaire [E-B2005]: Ceste bande Chestienne fut nommée par l'Emper[eur] foudroyante.

²⁴³ Sudits. Forme qui n'est attestée dans aucun dictionnaire.

10970 histoire et que Lucian, comme ennemy du nom Chrestien, ou pour mieux parler, adversaire de toute opinion de divinité, attribue ce miracle à Apollon, duquel il fait l'oracle rendu à l'Empereur estant en ce peril : mais nous ayons mieux croire l'effait qui s'en ensuivist, que les resveries de cest Atheiste, entant que l'Empereur fait dès l'heure sursoir les persecutions des Chrestiens, et confessa par une sienne Epistre, comme son armée avoit esté delivrée par la priere des Chrestiens. Je pourroy vous amener infinis passages de bons auteurs sur les courses* des Marcomans en divers lieux, si c'estoit d'eux que seulement j'ay basti ce discours, mais ayant à voir si ce sont eux que nous estimons avoir esté les Normands, il fault passer outre, et conferer*, et les temps, et les noms et les voyages, et les lieux où ces peuples se sont arrestez entant que la premiere course* cogneüe des Normands par les nostres, et descrite par les annalistes François, est celle quand ilz vindrent en la Gaule Belgique. Or est-il que les Mercies sous leur Roy Pende sortis des Marcomans, sont ceux qui chassent de la Gaule passerent en Angleterre, et (223b) s'en retournans en Norvege, apres la mort dudit Pende occis par les enfans d'Osvald roy de la grand Bretagne, ce qui advint l'an de grace 646. regnant en France Clovis second, et tenant l'Empire Constantin petit filz de l'Empereur Heraclie, seant à Rome Theodore. Apres ceste route les Marcomans ayant ravagé le pays de Dannemarch, se mirent à l'art Piratique l'espace de plus de cent ans, ores courant la coste Germanique, et tantost se fourrans jusqu'au plus profond des Gaules, ainsi que verrons passant plus outre en nostre narration, mais que ayons un peu recité les autres opinions sur l'origine du nom Normand, entant qu'encor jusqu'icy n'en avons veu chose qui puisse guere contenter l'esprit du lecteur. Lazie, qui, comme j'ay dit, tasche de prouver que les Marcomans sont ceux qui ont jadis conquis la Neustrie sur les Roys de France, dit que les nostres voyans les septentrionaux courir leurs terres, et ne sachans le nom propre du peuple qui l'assailloit, le baptiserent du tiltre de Normands, c'est-à-dire hommes de septentrion : et à ceste opinion souzignent plusieurs trompez en l'erreur commun, et se laissans conduire par la seule fantasie* des autres. Je ne sçay point mauvais gré à Lazie Germain de nation, et Viennois du païs d'Austriche, ayant prouvé les Marcomans sortis de Sarmatie, et nourris plusieurs siecles en Pannonie, si eux chassent de ce pays, il les renvoye en Gaule, et s'aydant de nostre erreur, il dit que ce sont les Normandz qui en sont descendus, à cause que c'est ainsi qu'on appelle les hommes nés éz* parties Septentrionales. Mais si cela avoit lieu, je m'estonne que lors que les Gothz, et Lombardz coururent tant de terres tant és* Gaules, Espaignes, que Italie qu'on ne les honnora aussi de ce tiltre, veu que sans doubte aucun, et les uns et les autres estoient du Nord, et sortis des terres Boreales et froidureuses, veu que desja les François se tenoyent en Gaule, et y commandoyent, usans de la mesme langue qu'ilz usoyent lors que les Normands y

Commentaire [E-B2006]: Impieté de Lucian et de Dion.

Commentaire [E-B2007]: Nicephore hist[oire] ecclesiast[ique] livr[e] 4. chap[itre] 13. Ulpian en la loy Generaliter paragr[aphe] final .ff. des decurions.

Commentaire [E-B2008]: Pende Roy des Mercies en Angleterre.

Commentaire [E-B2009]: Erreur de Wolphang Lazie.

Commentaire [E-B2010]: Au compte de Lazie tous les Septentrionaux seroyent appelez Normandz.

passerent. Et toutesfois vous ne trouvez auteur quelconque qui les nomme ainsi, et moins qui aille resver sur le mot Nordman, jusqu'à ce que le peuple qui vraiment s'apelloit ainsi
 11005 commença à courir les plages, et costes Gauloises : lesquelz noz Annalistes ont recogneuz souz le nom de Danoys, à cause que la region qui les avoit vomis, et gettez en noz terres, estoit sujette à la couronne Danoise, ainsi que j'espere vous monstret.

Je ne me soucie point si **Beat Rhenan**, quelque grand homme qu'il puisse estre, jaçoit* qu'il les confesse Danoys, parle d'eux en ceste sorte : Les Normandz furent une partie
 11010 des Danoys, ainsi nommez, à cause qu'ilz sont hommes septentrionaux, d'autant que Nord en langue Aleman signifie Septentrion, et Man, vault autant que homme : Le nom de ces Pirates commença estre cogneu sur les derniers ans de l'Empire de Charles le grand, lors que ayantz pillé et saccagé le pays Phryson, et isles voisines souz la conduite de leur conducteur **Geoffroy**, ilz menaçoient de faire le semblable au superbe palays d'Aix, qui estoit le lieu où
 11015 l'Empereur sejournoit lors qu'il estoit sans nulle guerre. Et encor ne m'esmeuvent trop les parolles de **Sabellique**, quoy qu'il se soit peiné à recueillir assez diligemment l'histoire, lors que parlant de Neustrie occupée par (224a) Raoul, ou Rollon chef des Normandz, il dit : Il donna celle partie d'Aquitaine, voisine de Bretagne, apellée Neustrie à Rollon, lequel l'apella Normandie, du nom de son peuple, entant qu'en langage Danoys Nord signifie Septentrion, et
 11020 Man est interpreté homme. Aussi Sabellique se peut esgalement tromper au mot de Normand, comme assez mal à propos, il comprend la Neustrie sous l'Aquitaine, contre l'opinion de tous Geographes tant anciens que modernes, lesquels la font Celtique, et la comprennent en la seconde Lyonnoise. Qui estoyent donc ces Normands ? Me direz vous, et non sans raison : On ne peut mieux vous le specifier que par les parolles mesmes de ceux qui ont descrit l'histoire
 11025 du pays duquel ceste nation a pris origine, desquels toutesfois avant qu'amener le tesmoignage, nous proposerons les autres qui en ont parlé assez pertinemment. **Blond Forlivien** en son histoire nous fait ce peuple Aleman (si à bon droit je m'en raporte à la verité) lors qu'il dit ainsi : Car les Normands qu'on apelloit Emerges, estans entrez en Gaule, et ayant pris terre par les embouchures que le Loire fait dans la mer, conduits de Romain leur capitaine, saccagerent, et pillerent toute l'Aquitaine, sans qu'ils trouvassent homme qui leur
 11030 fait tant peu soit de resistance. Tellement que s'espandans par les Gaules de toutes parts, ils gasterent, et ravagerent les villes de Bordeaux, Xaintes, Angoulesme, Limoges, Poitiers, Tours, Paris, Orleans, Beauvais, Noyon, et plusieurs autres, tant citez, que chasteaux et places fortes. Mais **Sabellique** en parle un peu plus intelligiblement, quand il dit. Les Normands
 11035 furent de nation Daces d'entre ceux qui se tiennent le long de l'Ocean Germanique, qu'aucuns* apellent aussi Danois. Lesquels suivans la route de l'Ocean vindrent par mer

Commentaire [E-B2011]: Beat Rhenan li[vre] 1. de la Germanie.

Commentaire [E-B2012]: Geoffroy Roy Normand : l'an de grace 209.

Commentaire [E-B2013]: Sabelli[que] Ennead[e] 9. liv[re] 1.

Commentaire [E-B2014]: Blond decad[e] 2. liv[re] 2.

Commentaire [E-B2015]: Sabelli[que] Ennead[e] 9. liv[re] 1.

jusques en Aquitaine portez sur leurs vaisseaux par l'emboucheure de la riviere de Seine, ravageans le pays qu'ils trouverent vuide de tout secours. Cestuy les fait Danoy, et le long de l'Ocean, mais encore ne touche il au but, comme ainsi soit qu'il fault passer outre pour les trouver, quoy que non loing de l'Ocean : et fait encor une faulte fort remarquable apellant Daces les mesmes que les Danoy, comme ainsi soit qu'il y a grand difference des uns aux autres entant que les Daces sont les Walaches, et Transylvaniens, et les Danoy ceux qui habitent le long du Chersonesse Cymbrique, et du nom desquelz le pays porte le tiltre de Dannemarch. François Irenique en sa Germanie parlant de ceux qui ont pris origine de Dannemarch, en dit ces parolles : Il en y a qui sont d'opinion que les Danoy ont esté ainsi ditz des Daïes peuples de Hircanie, entre lesquelz est Strabon⁶²⁰ : neantmoins Saxon, surnommé Grammaïrien tesmoigne qu'ilz furent nommez de Dan, qui fut jadis leur Roy, avec lequel ils passerent de l'isle de Scandie avant en terre ferme⁶²¹, ainsi que Jornandez Goth en rend assurance : et de ces Danoy eurent les Normandz origine, et des Danoy encor sont sortis les Bulgares et d'iceux les Hongres.

Puis que le lecteur aura esgard à tout cecy, il verra de grandes diversitez, je le confesse, mais s'il s'arreste à ceux (comme il fault faire) qui pour estre du païs, et sçavent les choses mieux que par ouy dire, aussi verront ilz que le dernier par nous allegué*, faisant sortir les Normands des Danoy, il ne dissimule pas aussi que le Danoy n'aye pris origine de l'isle qui luy est voisine, à sçavoir (224b) Scandie, de laquelle nous avons assez parlé, et au chapitre des Goths, et vous paignant l'histoire Lombarde : et ainsi nous adviserons le succez de ceste source. Celle grand' estendue de terre vers le Pole Artique, quoy que cogneue par les anciens, non toutesfois decouverte, pour en cognoistre la force et valeur des peuples qui y habitoient, dieu y tenant enclos les ravageurs et voleurs universels, qui depuis ruinerent l'Empire de Rome, et donnerent tant d'affaires à presque tous les princes de la terre : je dis que Scandie soit elle isle ou continent, aucun n'en sçachant encor la resolution, est celle qui a nourrys et produits les Normands sur et le long de la coste de Norvege, qui est un des trois premiers, plus grands et principaux royaumes de Scandie, et en un coing duquel est assise* la province proprement appellée Normandie, ou du Roy Nore, comme aussi Norvege en a pris son nom, ou pour estre la plus exposée au vent Septentrional, affin que j'accorde en quelque cas à ceux qui d'un mot commun, ont voulu particulariser un peuple : Ceste Normandie est posée en l'avoinement de Fimmarchie, regardant la mer glaciale d'un costé, et l'isle Thilé de l'autre, ayant les monts de Bothnie au Levant, et la Norvege qui luy est meridionale estant à quelques soixante dix degrez de latitude septentrionale, et qui est separée d'Escosse par l'infiny cours de l'Ocean, et toutesfois en pareille elevation au promontoire le plus septentrional qui soit en

Commentaire [E-B2016]: Faulte de Sabellique.

Commentaire [E-B2017]: Irenique livre de Germanie .1. ch[apitre] 34.

Commentaire [E-B2018]: Strabon livr[e] 7.

Commentaire [E-B2019]: Saxon en l'hist[oire] Danoise liv[re] 1. Albert Krantz hist[oire] Danoise li[vre] 1. ch[apitre] 2.

Commentaire [E-B2020]: Nore roy d'un coing de Scandie. Voy Jean evesque d'Upsale liv[re] 2. ch[apitre] 3. de l'hist[oire] Gothi[que].

Commentaire [E-B2021]: Description de l'ancienne Normandie. Voy Nicolas Germain sur Ptolom[ée].

toute la terre conquise jadis par les Pictes. Mais affin que je ne semble rien apporter du mien, c'est raison que je vous die les propres paroles de **Krantz** descrivant les royaumes Aquilonaire. Norvage (dit-il) que plus communement, ores nous appellons Norvege, estant le troisieme royaume d'Aquillon est aussi province des plus renommées de tout le Septentrion, et c'est pourquoy je l'ay mise la derniere pour en faire la description. Elle s'estend en sa longueur, jusqu'à la derniere extremité de la plage Septentrionale, d'où aussi elle a pris le nom suyvnt la maniere de parler des Germains. Or commence elle dez les rochs et escueils de la mer Balthée, puis doublant le doz vers le pays Boreal, ayant enceint* par son circuit* les bouillonnemens de l'Ocean, en fin elle est limitée par les monts Riphées. Bien est vray qu'elle enclost en soy plusieurs seins, goulphes et canaux, qui par plusieurs milles sont navigables, et accessibles aux bateaux et navires, autour desquels **ceux qui habitent, s'adonnent ordinairement à la pescherie**, exposant au soleil toute espece de poissons et grands et petits, pour les y faire secher à l'air, et lesquels estans desseichez ilz envoient en Germanie. Or ceste region, à cause de la froidure excessive qui y regne, est beaucoup plus sterile que Dannemarch, ny le pays de Suece, neantmoins fort apte pour la nourriture du bestail. **Ce pays porte, et nourrist les hommes vaillans, et robustes, lesquels n'estans point amollis, ny effeminez par l'abondance excessive des vivres**, sont plus souvent assaillants autruy, que personne se hazarde de leur courir sus, et leur faire guerre. Dès longs siecles ce peuple, soit que pressé de necessité* et famine, ou se fiant en ses forces (lesquelles font enorgueillir souvent le cueur des humains) tinst la coste de la grand Bretagne en sa sujettion, n'y cessant d'y faire des courses* et pillages : quelque fois estant seul, et d'autres se joignant avec les Danoys, et ainsi il alloit pillant, (225a) et saccageant les Gaules et la grand Bretagne, et ne cessa jamais, tant qu'à la fin de son nom il apella Normandie une partie de Gaule voisine de l'Ocean. Jaçoit* que **les historiens Gauloys, troublans, et confondans les choses, ayent de costume d'appeller Normands** tous ceux qui viennent des parties Boreales, sans discerner, ny mettre difference entre les Danoys, et ceux qui sont vrayement, et proprement apellez Normands. Puis ajouste, ayant parlé des Lapons peuple farouche, et duquel nous avons fait mention au chapitre des Goths : Or la cité Metropolitaine* de Normandie est **Trondenne**, qu'à present on nomme Nidrosie⁶²², laquelle est renommée tant pour estre bien peuplée, que pour la magnificence des temples, et Eglises qui sont basties en icelle par les roys anciens de Norvege. C'est en celle ville qu'on monstre le tombeau du saint Roy Olave, qui fut matyrisé, et au sepulchre duquel jusques au jour present se font de grands miracles, Dieu y monstrant ses merveilles. Apres la Normandie, qui est la derniere Province de Septentrion, on ne voit aucune habitation humaine, ains* seulement un effroyable visage de l'Ocean, et cest infiny

Commentaire [E-B2022]: Krantz sur l'hist[oire] de Norvege en la preface.

Commentaire [E-B2023]: Description de Norvege.

Commentaire [E-B2024]: Norvegiens pescheurs.

Commentaire [E-B2025]: Pourquoi les Norvegiens vaillantz.

Commentaire [E-B2026]: Annalistes en quoy faillent parlant des Normands.

Commentaire [E-B2027]: Trondenne, ores Nidrosie Metropolitaine de l'ancienne Normandie.

11105 cours de la mer, qui enceint, et embrasse toute la terre. Voyez quelle raison cest auteur vous ameine touchant le mot Normand, non qu'il nie qu'ilz ne l'ayent pris du Nord, c'est-à-dire du septentrion qu'ils habitent, mais monstre que avant que passer deça, ny courir les terres, qu'ils ont ravagées le temps passé, ne qu'ils s'arrestassent en Gaule, desja ils s'apelloyent ainsi, et leur terre Boreale Normandie, aussi bien que leur voisine portoit le tiltre de Norvege. Et ainsi je

11110 m'estonne que le bon homme **Cenalis**, ayant tant feilleté de bons livres, et estant si bien versé en la Corographie, comme il estoit, se soit ainsi laissé couler en l'erreur commune du vulgaire*, sans regarder de plus pres les matieres, veu qu'il parle ainsi de sa Normandie : La region plus voisine des Chartrains Celte-Gaulois vers l'Occident est la Normandie, ainsi nommée plus pour le peuple venu y habiter, que de son naïf* et premier nom, à sçavoir de

11115 ceux qui l'envahirent, et s'en feirent les seigneurs : car Normand est autant à dire qu'homme Septentrional : Aussi Northland, d'où vient Northlandie, signifie terre de Septentrion, et telle est la region de Dannemarch, Norvege et Suede troys Royaumes jadis flourissantz, mais à present Norvege est obeissante aux loix du Roy des Danoys. Puis ajouste : Or entant que je peux conjecturer, il n'y a pas eu une seule Normandie dès le temps ancien : entant que la

11120 source, et racine primeraine de la nation et gent Normande c'est le pays Danoys, ou Norvegien plus heureuse en pescherie, que fertilité de paisage et terroir*, comme celuy qui ne suffit pour nourrir les habitants, et ne peut fournir de pain, et boisson à ceux qu'il produit, ayant engendré double Normandie plus par accident que naturellement, une Gallique, de laquelle nous faisons maintenant mention, sur laquelle Raoul a commandé : et l'autre

11125 Frisonne, où fut fait seigneur Godefroy Prince des Danoys, l'ayant en don par Charles 3. du nom, lors qu'il receut la foy de l'Evangile. Quoy que tous ces hommes illustres en sçavoir ayent resvé sur ce mot Normand, et qu'ils en baptisent les Septentrionaux (avec quelque raison comme j'ay ja* confessé) si est-ce que avant que les Normandz fussent seigneurs de la mer, les Danoys avoyent ja* cou(225b)ru le pays Gauloys, sans que le nom Normand fut mis

11130 en campagne : et de cecy m'a fait certain **Beat Rhenan**, lors qu'il dit : Theodebert filz de Theodoric et neveu de Louys, que les Gauloys apellent Clovis, vainquit les Danoys, courans et ravageans les finages* du pays Messin : et lors (dit-il) n'estoit, peut estre, encor né ny cogneu le nom de Normand. C'est bien parlé que le nom Normand fut incogneu, d'autant que jaçoit* que les Danoys feissent des courses*, et qu'ilz soyent du Nord et Septentrionaux, si

11135 est-ce qu'on ne leur donna jamais ce nom, jusqu'à ce qu'ilz se joignirent à ceux qui sortans de la Normandie Norvegienne, vindrent se ruer sur la Gaule et sur l'Angleterre. Et ainsi ayans prouvé suffisamment la cause du nom, et le lieu d'où il est pris, laissans encor les mœurs du peuple, à cause que descrivant les Goths, nous y avons enveloppé toutes les façons de vie des

Commentaire [E-B2028]: Cenalis li[vre] 2. de la Gaule.

Commentaire [E-B2029]: Beat Rhenan li[vre] 1. de Germanie. Cecy advint environ l'an de grace 539.

Scandinaviens, d'où sont sortis les Normands, il est temps desormais de voir leurs courses*,
11140 lesquelles sont autres, et differentes de celles des Marcomans, et n'ayants rien de commun
avec les Mercies, et Northombellants⁶²³, quoy que Lazie, ainsi que dit est, nous vueille faire
croire la Marcomanie qui est toute Alemande, estre mesme cas que la Normandie qui est
Scandinavienne et Scythique ce que le diligent lecteur jugera en espluchant* diligemment ce
que nous avons discouru cy dessus.

11145

XLII. Des courses* des Normandz, et comme ilz s'arrestèrent en Gaule, et des terres par eux conquises. Chapitre 41.

11150

Ez* choses advenuës le temps passé, et qui surpasse nostre memoire pour n'en estre tesmoins que par la lecture des livres, de qui pouvons nous avoir les instructions pour nous en assurer, que des anciens historiens, ou de ceux d'entre les modernes, qui se sont curieusement employez à sçavoir la verité des gestes des nations, qui sans leur diligence

11155

fussent demourées ensevelies dans les obscurs cachots* d'une profonde et ingrate oubliance* de leur gloire ? C'est pourquoy je feillete tant de livres, et ayme mieux me peiner pour le soulagement de ceux qui m'ayment, et ausquelz je suis obligé, que passer legerement la main par-dessus cest œuvre, sans rien dire sinon ce que chantent les plus vulgaires* de ceux qui se

11160

sont meslez de l'histoire. Sur le discours donc des courses* Normandes, voicy ce que Sigibert en chante descrivant l'histoire des Gaules. Lors que Louys fils de Charles le grand gouvernoit l'Empire, les Normands affligeoyent* fort les costes de la mer és* entours du pays Saxon, et des Gaules, destruisans Dorstad sur le fleuve Albis, Anvers bastie sur l'Escault, et Withcland lieu de trafic* posé sur l'embouchure de la Meuse. Ilz contraignirent les Frisons à leur payer

11165

tribut, ce qui advint l'an de nostre Seigneur 830. Or comme les Danoyz Normands s'essayassent de faire le semblable au pays de Flandres, à sçavoir de piller et butiner* tout, comme (226a) les admiraux, et gouverneurs du pays leur resistassent, ilz se retirerent : ce que aussi ilz feirent, estans venuz sur l'embouchure que fait la Seine dans l'Ocean, où ilz receurent quelque legere deffaite : mais passans en Guyenne la fortune leur fut plus heureuse, entant que chargez de butin et riches despouilles, ilz se retirerent en leurs terres : puis sur l'an

11170

huit cens quarante quatre, ilz passerent en la grand Bretaigne, où desja les Anglo-Saxons avoyent mis le pied, et contre lesquelz ayans combatu cruellement par l'espace de trois jours entiers, ilz obtindrent en fin la victoire usans de la proye, et des hommes à leur discretion, et jouissans de la seigneurie de la terre.

11175

L'année apres le Roy Roric arma 600. naus* pour aller contre Louys Empereur : mais les Saxons luy venans au contre eurent bataille contre luy, et le vainquirent, aydez et assistez de la main, et faveur celeste de Dieu tout puissant. Voila ce que en tient Sigibert : et

11180

les Normands en parlent ainsi en leurs annales, disans : ayans les Normandz tout couru et ruiné par leurs courses* et pilleries, ilz s'assujettirent les Frisons, et se les feirent tributaires, et au mesme temps, portez sur le Rhin, assiegerent Coloigne, et montez sur le fleuve Albis, bruslerent la cité de Hamburg. Derechef Sigibert parle en ceste sorte : La mesme année, ilz

Commentaire [E-B2030]: Sigibert moyne en ses Chroniq[ues].

Commentaire [E-B2031]: Lieux ruinez par les Normands.

Commentaire [E-B2032]: Roric vaincu par les Saxons.

Commentaire [E-B2033]: Annales de Normandie.

Commentaire [E-B2034]: Sigibert.

viennent par la Seine, et gastent tous les païs voisins de la mer, pillent, ravagent, ruinent, et bruslent : mais ayantz butiné* le monastere Sethin, comme ilz s'en retournassent à leurs navires, chargez de butin, et proye, ilz y furent si aveuglez, et desvoyez, que ne sçachans où aller, ilz perirent sumergez dans les marescages, tellement qu'il en y eut fort peu, qui peussent

11185 en rapporter les nouvelles en leur contrée. Or les Normands accoustumez à la victoire n'osoient neantmoins s'arrester en Gaule du temps de Louys, mais luy deffunct, la discorde suscitée entre ses enfans les encourageant, leur ouvrist aussi le pas de leurs grandes et glorieuses conquestes. Ce fut lors que les prelatz de Gaule, espouventez des furieux assualts de ces Barbares s'enfuioyent avec le plus precieux de leurs Eglises dedans les forteresses : ce

11190 fut en ce temps que les Normands prindrent Bordeaux, par la trahison des Juifs qui là estoyent, et l'ayans pris le pillerent, et bruslerent, toutesfois furent chassés par les Escossois qui venoyent en Gaule pour aller visiter le saint, et universel pasteur de l'Eglise seant à Rome : ce fut aussi en celle mesme saison qu'ilz saccagerent et ruinerent la ville de Perigueux, se retirans à leur aise sans que personne leur donnast aucun destourbier, ny empeschement.

Et ainsi successivement d'an en autre ilz passoyent en France tellement que Nantes, saint Florent, et Tours passerent sous la fureur du fer, et du feu espendus par ceste race furieuse, jaçoit* que le corps saint Martin fut delivré des flammes par la prevoyance des Ecclesiastiques qui le porterent à Orleans, et ce fut lors qu'ils bruslerent Angers, tandis que

11200 les Princes de France s'efforçoient de se ruiner, et en la colere desquels toute la noblesse de France fut presque sacrifiée à leur maudite discorde. Aussi cinq ans apres ils assaillirent la noble cité de Paris, qu'ils bruslerent en quelques endroitz, et pour la delivrance du reste ilz receurent grand somme de (226b) deniers des citoyens d'icelle : et voilà tout ce que Sigibert dit de ceste inondation, et debord abominable de la plus farouche nation que jamais le Septentrion a poussé és* parties Occidentales.

11205 On trouve que ce peuple espendit encore sa fureur en Dalmatie, ce que Sabellique monstre assez evidemment lors qu'il dit, parlant de Dominique Sylvie Duc de Venise : On dit que sous la conduite de ce seigneur Sylvie, les Normands furent chassés de Dalmatie et de ses limites, desquelz, à cause que souvent ilz ont combatu avec ceux de nostre nation, il fault dire quelque chose. Ces Normands furent les habitateurs de l'Ocean Aquitanique, lesquelz ayantz par un long espace de temps tenu la mer sujette à leurs pilleries, par succession de temps entrans en Gaule par le Loire conduits par Raoul leur Prince, mirent à feu, et sang le païs Lorrain, avec une grand partie de la Germanie. Tout cecy est pris ça et là de divers auteurs, pour par ce moyen diversifier le goust du lecteur, mais d'icy en avant je ne veux que desmeler

Commentaire [E-B2035]: Normands perissent miraculeusement.

Commentaire [E-B2036]: Krantz liv[re] 1. de l'hist[oire] Norm[ande] cha[pitre] 41.

Commentaire [E-B2037]: De cecy voy Aymon moyne livr[e] 5.

Commentaire [E-B2038]: Sabelli[que] hist[oire] Veniti[enne] Decad[e] 1. li[vre] 4.

- 11215 ce qui est en l'histoire Norvegienne touchant les Princes Normands qui ont couru les Gaules, à cause que les auteurs d'icelle s'accordent assez bien avec les annales de France : Or en parlent en ceste maniere. Regner Roy de Dannemarch, estant aussi possesseur de Norvege, et par consequent seigneur de Normandie, comme il fut decedé, ses enfans unissans les deux nations ensemble, furent cause aussi que les François comprindrent encor les Danoys sous le
- 11220 nom de Normandz. Ceste nation Septentrionale en general acomptoit* à grande gloire le larrecin et volerie marine, et ce avant qu'elle eust receu la foy Evangelique, nourrissant des plus cruels, et farouches hommes de la terre, ausquels l'art Piratique en mer, et les larcins en terre estoyent honestes, et honorables : tout ainsi que jadis les Lacedemoniens mettoyent cecy au ranc de leurs principales louanges. C'est pourquoy en ces Provinces le plus souvent les
- 11225 roys mourants, les successeurs partageoyent en telle sorte leurs heritages, que les uns avoyent la terre pour leur sort, et les autres, voire les plus vaillants, choisissoyent la mer pour leur apennage : entant que la guerre demenee sur mer en devalisant les voyageurs, estoit par eux reputée le juste, et legitime art militaire, tellement que ceux qui s'enrichissoyent par ce moyen, estoyent les mieux venus, et les plus honorez entre les hommes illustres. Aussi
- 11230 n'ayans sur qui s'exercer de ceux qui voltigeoyent de pays estranger sur mer pour les despouiller, ilz aprindrent de se ruyner les uns les autres, et courir les terres voisines. Les Wandales estoyent assaillis, et reciproquement ilz rendoyent aux Danoys la pareille, les Normandz et Norvegiens couroyent jusqu'en Russie, et souvent, tournans vers l'Occident, l'Angleterre leur servoit de passetemps, y assaillans les Anglo-Saxons, qui en avoyent chassez
- 11235 les anciens habitans et fait perdre le nom à l'isle : et d'eux porte encor le nom le Comté de Northombelland. Et jaçoit* que il semblast que ce peuple eust une guerre comme naturelle contre les Saxons, si est-ce que ayant usurpé le pays Saxon et la terre Frisonne, ilz les laisserent dès que ilz eurent gousté la douceur et delicatesse Gauloyse, de laquelle ilz prindrent le goust lors que Haddingue (duquel ailleur j'ay poursuivy l'histoire bien (227a) au
- 11240 long) passa en France, et se baptisa possedant le païs Chartrain par l'octroy du Roy Charles le Chauve, et ce ayant receu le saint baptesme, l'an dernier du regne dudit Roy, et 15. ans avant que Raoul passast en Gaule. Et c'est la premiere pause que jamais les Normandz feirent en France, et pour laquelle encore jusqu'aujourd'huy on estime le païs Chartrain des dependances de Normandie, et les Chartrains, avoir des vertus Normandes pour leur lustre et
- 11245 excellence, aussi bien que les Manceaux à cause que au Mans aussi reposerent les premieres racines de ceste nation Septentrionale. Je laisse les divers voyages de ce peuple en France souz Louys le Begue, et Charles le gros, lesquelles encore que fussent fascheuses*, si ne peurent ilz rien entreprendre sur les terres Royales, à cause que Haddingue Chrestienne, avoit

Commentaire [E-B2039]: Normands acomptoient à gloire l'art Piratique.

Commentaire [E-B2040]: Comme les Princes Septentrionaux partageoyent leurs heritages, voy Saxon Grammair[ien] et Krantz liv[re] 2. cha[pitre] 1. de l'hist[oire] Normand[e].

Commentaire [E-B2041]: Ce fut l'an 878. voy le miroir historial chap[itre] 40. et 44.

Commentaire [E-B2042]: Pourquoi les Chartrains estimez Normands. Krantz liv[re] 2. c[hapitre] 4. hist[oire] Normand[e].

(avec le baptesme) vestu le naturel Gaulois, et ne favorisoit en rien ceux de sa nation, content d'estre en repos, puis que son païs ne pouvant le nourrir, et l'Angleterre l'ayant dechassé*, il avoit trouvé si bonne composition* en France. Mais voyons souz le regne des deux Bastardz de Loüys le Begue, à sçavoir Loüys et Carloman quel il y faisoit, et comme les affaires se demesloyent, tout estant en trouble par ce pauvre et miserable païs de France. Noz Annalistes nous descrivent les choses si confuses en ce temps qu'il semble que les hommes tinsent les bras croisez, et eussent perdu l'appetit de bien faire tant ilz estoient aneantis : et fault bien dire que le tout alloit fort desordonnément puis qu'y ayant un bon nombre de Princes du sang de France, si est-ce, que la noblesse y estoit si au bas que contre tout ordre, loy, et coustume, deux bastardz s'assirent sur le saint throsne François, et se partagerent la France, la vie desquelz fut si desbordée qu'Aymon moyne parlant de l'un ne fait conscience de l'appeler homme plein de toute saleté, et vilennie, et qui ne songeoit à autre cas qu'aux vanitez de ce monde. Du temps de ces deux bastardz fut fait le second ravage Normand sur la France par Godefroy, et Sigefroy freres, qui ayans receu le païs de Phrise pour retraite conspirerent contre les Roys, et coururent la plus grand part de la France, et Lorraine, prenans les villes d'Amiens, Arras, Cambray, et Teroüenne, voire courans tout ce qui est arrousé de l'Escault, bruslans le Liege, Utrech, Coloigne, Treves, et Aix, et la grand cité de Gand, Tournay et tout le païs presque de Hennault, ne laissans coing en la Picardie, qui ne se ressentist de leur colere, et cruauté barbaresque. Ce pendant les Bastardz meurent l'un à la chasse, et l'autre ne sçay de quelle maladie. Et ce fut lors que ceste tempeste cessa quelque peu, à cause que Charles le Gros les appaisa donnant à Godefroy pour espouse Gilde, ou Gillette sa cousine fille de l'Empereur Lothaire⁶²⁴ : mais ceste paix ne dura guere, faucée par le Normand qui en fut occis pour recompence*. L'autre ravage des Normands fut au temps du mesme Prince à sçavoir Charles surnommé le Gros, entant que Godefroy leur Roy ayant esté occis, comme dit est, les Barbares vindrent à Paris, l'assailirent, prindrent et saccagerent, et prenans depuis Louvain, contraignirent le Roy à condescendre à accord, qui fut qu'il leur donna une partie du païs Neustrien pour y habiter, non toute la contrée, car ce fut l'autre course* Normande, qui eut cest advantage : Laquelle ad(227b)vint du temps d'Arnould Empereur, et tenant le royaume François Eude Conte de Paris, et d'Anjou, duquel est sortie la famille des Capetz : et en fut chef, et auteur Raoul Prince Normand, lequel y estoit esguillonné pour diverses occasions*, et desireux de s'enrichir, et faire un grand butin, et proye, et voulant acquerir une gloire perpetuelle pour son nom, et plus estant esmeu de la memoire illustre de ceux de sa nation, qui desja avoyent eu une portion de Neustrie, comme pour perpetuel heritage. Mais ce qui plus causa son voyage, fut qu'ayant conspiré avec son frere, contre le Roy de Dannemarch

Commentaire [E-B2043]: Cecy fut l'an 884. 5. 6. 7. et 8.

Commentaire [E-B2044]: Aymon moy[ne] li[vre] 5. cha[pitre] 60.

Commentaire [E-B2045]: On dit que Louys fut occis en poursuyvant une fille pour la violer. Voy nostre hist[oire] des Charles li[vre] 4.

Commentaire [E-B2046]: Ce ravage fut fait l'an de grace 995.

qui pour lors commandoit sur la Norvege, ainsi qu'encore ledit païs est sujet aux Dannoy, et ayant perdu et la bataille, et en icelle son frere, craignant la fureur du Roy, qui se nommoit Harald, il fut contrainct de quitter son pays, et aller ailleur pour trouver son adventure. Son premier voyage s'adressa en la grand Bretagne, qui desja portoit le nom Anglois, à cause des Anglo-Saxons qui l'avoient conquire, et sur laquelle plusieurs Roys de Dannemarch avoyent couru les uns mal y faisans leurs besoignes, et les autres y plantans leurs sieges, si non par toute l'isle, à tout le moins commandans sur une partie d'icelle, dequoy lisez l'histoire d'Angleterre, et les Annales de Dannemarch. Aussi celle grand Isle estoit gouvernée par divers Roys, entant que les Anglo-Saxons avoyent leur partage, qui toutesfois donnerent le nom à tout le païs : y estoient les Pictes et Escossois, qui deffendoient opiniastrement leur Province, et les Mercies ne se tenoyent sans rien faire, voire le Roy de Northombelland ne souffroit* qu'on luy querellast la terre de laquelle il estoit en possession. Ce fut contre ce coing septentrional que Rollon, ou Raoul dressa* son navigage, descend en terre, pille, et ravage tout selon la coustume de sa nation, combat les habitans et en fait un grand massacre : mais chargé qu'il se voit de richesses comme il n'eut point vouloir de s'arrester audit païs, et n'osast se retirer au sien à cause de la colere de son Roy, qui ne demandoit que sa ruine, en fin il se dispose de passer en Gaule, et là chercher sa retraite : mais le peril des siens, et le grand nombre qui desja y avoit esté taillé en pieces l'intimidoit fort estrangement*, joint qu'il voyoit que desja ceste nation estoit accoustumée à sçavoir que valoyent les forces Normandes, et à y resister, et les vaincre, et ainsi le desir de ceste entreprise s'amortissant il estoit presque sur le point de la quitter du tout : Et ainsi voyant comme les choses luy succedoyent en Angleterre, il delibera d'y arrester, mais admonesté par songe quicta sa deliberation, et faisant alliance perpetuelle avec Alfrede, que Krantz appelle Alstene, Roy Anglois, il remonta sur mer pour aller là part, où le guideroit sa fortune. Ce fut lors qu'il courut les païs de Frise, Zelande, Holande, et Brabant, et print le Duc nommé Regner commandant sur les Zelandois, et qui s'estoit joint avec Rabod Roy Phrison pour luy empescher la descente. Non content d'avoir assujettis ces païs, et contrainct le peuple à luy estre annuellement tributaire, il remonte sur ses vaisseaux, et rasant la coste de Flandres, et de Picardie, en fin il vint descendre au païs et finages* de Neustrie.

C'estoit la terre qu'il avoit songée, c'estoit le païs qu'il devoit nom(228a)mer de l'appellation de la Normandie Norvegienne : aussi y estant descendu il prist Rouën, Bayeux, et plusieurs autres villes, non sans faire une horrible deffaitte de François et Gauloys, assiegea Paris, prist et saccagea Evreux, secourut l'Anglois, courut la Bourgoigne, ruina les terres Poitevines, à cause que ceux cy avoyent donné secours aux François : et en somme il

Commentaire [E-B2047]: Voy Krants liv[re] 2. chap[itre] 16. Voy Bede en l'hi[stoire] Ecclesiast[ique] d'Angl[eterre].

Commentaire [E-B2048]: Comme l'Angleterre estoit divisée.

Commentaire [E-B2049]: Alfrede Roy Anglois s'allie des Normands.

Commentaire [E-B2050]: Phrise, et Zelande tributaires aux Normands.

Commentaire [E-B2051]: Du voyage de Raoul en Bourgoigne. Voy Aymon moyne li[vre] 2. c[hapitre] 41.

affligea* la France l'espace de treize ans si obstinément, qu'à la fin on fut contraint de luy accorder ce qu'il demandoit, entant qu'ayant esté contrainct de lever le siege qu'il avoit mis devant Chartres, il se despita tellement que le país par où il passa se sentit bien de sa colere.

11320 Mais à la fin on le semond* à se Chrestienner luy promettans de la part du Roy de France, qui estoit pour lors Charles le simple, le pays Neustrie, et quelques autres terres pour son heritage, et la fille dudit Roy pour Espouse.

Ce fut lors que Raoul receu le saint Baptesme, et avec la fille de France, il obtint la possession de Neustrie, le nom de laquelle il changea luy donnant celuy de Normandie ainsi qu'à present on les nomme, comme aussi ce Prince changea de nom laissant Raoul, pour, en recevant le Baptesme recevoir aussi un autre vocable qui le surnommast de son Parrin, et fut appellé Robert. Ce fut ce Raoul duquel, comme j'ay dit le Haro Normand a pris origine, et ce à cause de sa grande justice et severité, comme celuy qui ne souffrist* depuis qu'il fut Chrestienné qu'homme fait injure* à autre, comme celuy qui ordonna que le laboureur ayant labouré le long du jour eut à laisser ses outilz au champ, où toutesfois n'y eust si hardy qui osast y mettre la main tant severe il estoit en ses jugemens.

Voyla la principale expedition des Normandz en France : et voyez là si Lazie a tort, ou si j'ay droit qui ne peut recevoir que les Marcomans soyent les mesme que les Normandz, entant que ny la succession des Roys et Princes ny les courses* des peuples s'accordent pour dresser* ceste liaison de deux nations tant esloignées, et de sang, et de país, les uns estans voisins de Poloigne, et les autres sortis du plus profond de septentrion et de la derniere partie de Norvege. De ces peuples a parlé Ansegise Abbé en sa preface des loix anciennes de France par luy transcrites disant : D'autant que les commandemens de Dieu n'ont esté escoutez, et qu'on n'y a point donné obeyssance : nostre Seigneur a envoyé du pays Aquilonaire (duquel selon la Prophetie doit sortir nostre malheur) des Messagers dignes ministres pour le chastiment de noz faultes, à sçavoir cruelz et execrables persecuteurs du nom Chrestien, et ce seront les Normandz, qui venans jusqu'à Paris, ont monstré l'effect de ce que Dieu leur a commandé d'executer sur nous. Encore n'est-ce tout, et ne s'arresta ceste bragarde* nation en sa terre nouvellement conquise, encore ne se contenta elle des terres qu'elle tenoit de noz

11335 Roys à hommage, et serment de fidelité, si encor elle n'en avoit qu'elle peut tenir en toute souveraineté : Cela ne luy pouvoit advenir en Gaule, laquelle obeyssoit à son Roy, et moins le souhaittoit le Normand qui n'eust voulu violer sa foy promise à son Prince : de s'en retourner en Norvege²⁴⁴, ne luy estoit en fantaisie*, à cause que la douceur du pays Occidental luy

Commentaire [E-B2052]: Raoul baptisé l'an de grace 912.

Commentaire [E-B2053]: Raoul fort grand justicier. Kranz liv[re] 2. ch[apitres] 27. et 28. de l'h[istoire] Norm[ande].

Commentaire [E-B2054]: Ansegise Abbé liv[vre] desloix Françaises.

²⁴⁴ Noverge.

venoit plus à gré que les rigueurs Septentrionnelles : ainsi ce fut (228b) l'Angleterre, qui
 11350 ouvrist le pas à l'accroist de la gloire Normande et feit voye à celle peste, et flambeau de
 discorde qui a tenu par tant de siecles les François et Anglois si animez les uns contre les
 autres, que je pense que jamais l'inimitié en sera de durée. Ce fut Guillaume Duc Normand
 (filz Bastard de Robert qui fut filz du premier Guillaume sorty de Raoul chef de la famille
 Normande), qui s'empara de l'Angleterre, s'en feit Roy et feit les loix desquelles usent les
 11355 Anglois à present : et duquel jusques aujourd'huy sont descenduz les Roys qui ont commandé
 sur l'isle la plus belle, et riche de l'Europe. Ce ne fut assez à ceste brave et belliqueuse nation
 que d'avoir créé des Roys en Angleterre, des Ducz vaillans et sages en Gaule, si encor l'Italie,
 et Sicile n'eust receu commandement des Normandz, et si l'Asie n'eust veu ce sang Danoyz
 faire paroistre sa vertu, prouesse, et valeur au païs Iduméen en ce voyage tant chanté que
 11360 feirent les Chrestiens pour le recouvrement de la terre sainte : Car du temps que le Prince
 Lorrain passa en Levant avec l'armée Chrestienne, Robert filz de Tancrede Duc Normand feit
 aussi le voyage, mais estant en Italie sollicité par le Pape, et tous les Princes Italiens de
 secourir et l'Eglise, et le païs Romain contre l'insolence* Grecque, et pour chasser les
 Sarrasins, ou Mores, qui venans de la Barbarie s'estoyent gettez en la Pouille, et païs Sicilien
 11365 en chassans les Chestiens, et faisans mille maux à tout le païs Limitrophe. Ce fut ce Prince qui
 les en chassa, et meit son siege en Sicile, se faisant Roy d'icelle, avec la permission du Pape,
 et seigneurs d'Italie, laissant apres luy Richard, Robert et Roger, desquelz la race continua
 jusqu'au temps que les Federicz tindrent l'Empire, et que Constance estant desvoilée fut
 mariée à l'Empereur de laquelle sortist le malheur de l'Eglise⁶²⁵, ainsi que je pense avoir
 11370 discouru en quelqu'une de mes histoires tragiques, et à la fin aussi de la race illustre des
 Normandz, comme aussi les guerres entre les maisons de France, et d'Angleterre, ont mis fin
 à l'estoc* des Princes de ceste nation, n'en ayant plus que ceux qui sont de la famille royale
 des Angloys. Quant à la terre Normande elle estant de belle estendue, comme celle qui enclost
 et environne six Eveschez, sans celle de Roüen, qui est Metropolitaine*, à sçavoir Evreux,
 11375 Bayeux, Lisieux, Seéz, Avranches et Constances, et une infinité d'autres villes, villages,
 Chasteaux, et Bourgades. Le peuple y est en grand multitude, adonné au travail, non guere
 jamais oisif, soigneux, adonné à son prouffit, cault, prevoyant, eschars* et grand mesnager, un
 vice luy estant peculier, qui est la ruse, et le desir de vivre en querellant par procez, joint
 qu'on le soupçonne de peu de foy, et loyauté, si à bon droit, je n'en sçay rien, n'en ayant fait
 11380 l'experience, mais c'est un commun dire, que je pense estre venu plustost des mœurs des
 anciens que de ce qui à present est cogneu en ceste nation, jaçoit* que (comme l'on dit) de
 toutes tailles bons levriers : et à fin qu'on ne die que j'en parle de moy mesme, je ne diray que

Commentaire [E-B2055]: Ceste conquete fut faicte l'an 1066. Voy Polydore Virgile en son hi[stoire]. Cenalís liv[re] 1. de la Gaule.

Commentaire [E-B2056]: Ce fut l'an de grace 1095.

Commentaire [E-B2057]: Voy de cecy Rittie liv[re] des Roys de Naples. Blond Dec[ade] 2. liv[re] 3. Sabelliq[ue] Enn[eade] 9. liv[re] 2.

ce que le bon Evesque d'Avranches Robert Cenalis en escrit en ceste sorte : La terre Normande est fertile et abondante en bestail, et poisson, portant du froment comme à
 11385 souhait : si couverte de tous arbres fruitiers, et mesmement de Pomiers et Poiriers que d'iceux tout le peuple en fait assez dequoy rassasier sa soif tout (229a) le long de l'année, et en
 eslargist* les fruitz aux nations qui l'avoisinent. Le commun peuple est adonné à faire, et
 tistre des draps, ne beuvant guere que du pommé*, ou Peré, qu'ilz appellent vulgairement
 Citre⁶²⁶. Tous sont en general, fins et rusez, non subjez aux loix, et coutumes de aucun
 11390 estrager, vivant sous leur façon de police* ancienne, qu'ilz defendent fort opiniastrement :
 sçavans au possible en matiere de plaidz, dolz et circonvencion en procez, tellement que les
 estrangers n'osent qu'à grand difficulté se joindre, et associer avec ce peuple : au reste des
 hommes y sont de fort bon esprit, adonnez sincerement à la sainteté de la religion
 Chrestienne, vaillans en guerre, et sur tout se monstrans telz sur mer, comme tenans cela de
 11395 l'heritage de leurs ancestres Norvegiens, et ainsi qu'ilz en ont fait, et donné bonnes enseignes,
 et aux Anglois et autres, contre lesquelz le Roy a eu affaire depuis qu'ilz sont incorporez, et
 unis à la couronne de la France. Aussi ne pense-je qu'il y aye aujourd'huy nation souz le Ciel
 qui mieux entende le navigage, ne qui dresse* plus gentiment les courses des Astres par le
 jugement de l'Eguille, et Boussole, tellement qu'on verra quelquefois tel enfant en
 11400 Normandie, ayant couru les païs estranges* à la mercy des vagues, lequel dressera* mieux
 une Carte Cosmographique et disputera plus pertinemment de l'assiette* du globe terrestre,
 que tel y a qui a estudié long temps, et Strabon, et Ptolomé, et qui a feilleté les livres des
 Mathematiciens les plus segnalez, et illustres. Aussi voyez vous que le trafic* y est si grand,
 que Rouën aujourd'huy est mise au ranc d'une des plus frequentées et marchandes citez de
 11405 l'Europe, les marchans y estans grands, riches, fidelles, diligens, subtilz*, affables, et qui
 courent et cognoissent presque tout le monde. A Rouën encor, au lieu de l'Eschiquier, imité
 par les Anglois, noz Roys y ont estably une court souveraine de Parlement, où la justice, et le
 sçavoir reluisent de telle sorte que le Roy à bon droit se fie en ce nombre esleu d'hommes qui
 faisans droit à chascun tiennent un peuple assez remuant et chatoüilleux en bride, et luy
 11410 apprennent l'obeissance. C'est en aucuns endroitz du païs Normand que la condition des enfans
 puisnez des maisons est aussi malheureuse qu'au païs Biernois sujet à la maison d'Albret,
 entant que l'aisné emportant tout l'heritage paternel, en fait telle part que bon luy semble aux
 puisnez, qui semblent forcloz* de l'heritage de leurs peres. Cenalis amene une chose presque
 admirable*, disant, que comme ainsi soit, que presque tous les Normandz ayent les mains
 11415 chatouilleuses, et soyent adonnez à la guerre, si est-ce que les seulz habitans aux finages* de
 Seez ne furent jamais cogneus autres que tres paisibles, et gens qui n'aymerent onc les

Commentaire [E-B2058]: Robert Cenalis [ivre] 2. de Gaule.

Commentaire [E-B2059]: Mœurs des Normandz, selon le temps present.

Commentaire [E-B2060]: Normandz bons soldatz et parfaicts mariniers.

Commentaire [E-B2061]: Marchandise fort exercée à Rouën.

Commentaire [E-B2062]: Parlement de Rouën dressé du temps de François 1. du nom.

Commentaire [E-B2063]: Puisnez mal partis en Normandie.

troubles de la guerre, tellement que du temps mesme qu'il y avoit des Ducz en Normandie on ne trouve point és* registres des enrollemens, que jamais les Séens ayent suivy leur prince en aucun voyage ny entreprise. C'est en Normandie qu'est celle grande et merveilleuse
 11420 assemblée de marchands qui se fait tous les ans à la Guibray, où le trafic* y est autant admirable*, comme la justice gardée sur ceux qui offencent ou trompent les marchands ny autres se trouvant en la foire la plus renommée de toutes les Gaules. Et affin qu'on n'estimast le Normand si rude* et barbare, qu'aymant la guerre, em(229b)brassant le trafic*, venerant la justice et s'humiliant souz le joug de la purité de la religion il eust mesprisé les
 11425 lettres : qu'on voye l'université de long temps instituée à Caen, où le grand nombre de sçavans jeunes hommes qui y ont appris les commencemens de leur perfection, nous fait cognoistre que la Normandie n'a rien oublié pour se rendre fertile en tout ce qui peut tourner à la gloire et avancement d'un grand peuple, et à l'honneur durable d'un país, puis que la religion, le sçavoir, la justice, les armes, et le trafic* sont le plant assureé de son edifice.
 11430 J'eusse peu vous alleguer* plusieurs autres choses, et sur l'antiquité du país Neustrien avant que les François l'assujetissent, et comme le terroir* Constantin est cogneu par Ammian, qui l'appelle Castra Constantia⁶²⁷, de Jule Cesar, et non du grand Constantin ainsi, que plusieurs ont estimé, à ce conduitz pour le nom, et d'autant aussi que Constantin s'est tenu long temps en Gaule avant qu'estre apelé à l'Empire, car ce fut là que Jule Cesar s'arresta voulant passer
 11435 la mer pour guerroyer la grand Bretagne : et depuis que les Normandz y feirent leur demeure. Mais puis d'autres s'y sont occupez, et que les mœurs des anciens sont comprises en ce que nous en avons dit parlant des Gaules : et les façons de faire Normandes des premiers qui habiterent en Neustrie se raportans à celles des peuples desquelz ilz avoyent pris origine, ne sera inconvenient que celui qui en voudra sçavoir le discours, s'en aille feilleter le chapitre
 11440 des Gothz, où j'ay compris toutes ces nations septentrionales.

Commentaire [E-B2064]: Ceux de Sées fort paisibles.

Commentaire [E-B2065]: Foires de la Guibray.

Commentaire [E-B2066]: Université de Caen en Normandie.

Commentaire [E-B2067]: Ammian Marc[ellin] liv[re] 15.

XLIII. Du Royaume d'Espagne et mœurs des Espagnolz. Chapitre 42.

11445

L'Espagne est une des plus grandes, et spacieuses Provinces et regions d'Europe, gisant entre les Gaules, et l'Afrique, et ayant pour closture les flotz de l'Ocean, et les haultz sommetz des montz Pyrenées. On la peut à bon droit comparer aux plus riches et meilleures

Commentaire [E-B2068]: Cecy est pris mot à mot de Solin chap[itre] 26. Lotianges d'Espa[igne].

11450

terres de l'univers, et ne doit estre mise en arriere, ny moins estimée que quelle que ce soit des regions de ça bas, soit qu'on regarde la fertillité des champs, le revenu des vignes, ou les fruitz qui annuellement y croissent. Elle abonde en toute matiere tant soit elle chere ou rare pour le pris, ou necessaire pour l'usage de l'homme : de sorte que non seulement fournist elle aux habitans du païs, ains* suffit encor pour en foisonner* en abondance et l'Italie, et la cité de Rome. Si tu veux et desires de l'or, argent, et pierrerie, ce païs Espagnol en produit assez,

11455

les mines de fer n'y manquent point, et les vins ne doivent rien aux autres Provinces, lesquelles l'Espagne surmonte* en Olives, d'autant qu'il n'y a pas un pas de terre qui soit en friche, ny oisif, et si steril, qu'il²⁴⁵ ne puisse produire quelque chose : il n'y fault cuire le sel, ains* le fouiller* en terre. L'Espagne n'est bruslée par les ardeurs des rayons du soleil, ainsi que le païs d'Afrique, ny continuellement tourmentée des ventz, comme la Gaule : ains* y est

Commentaire [E-B2069]: Richesses d'Espa[igne]. De la pierrerie il fault.

11460

l'air sain et serain* esgalement par tout le païs, sans que les vapeurs grosiers²⁴⁶ des marestz luy nuisent et l'infectent, ayant tousjours un doux vent²⁴⁷ marin qui la rafreschit, et sustente. Il y a grand abondance de lins, et autres matieres propres à faire toilles, et cordages (230a) au reste n'y a terre plus abondante en vermillon et autres choses bonnes pour la peinture. Le cours des rivieres n'y est violant et impetueux comme torrens, ains* coulent sans nuire, et vont flotellans* doucement, arrousans les champs et les vignes pour les engresser, et lesquelz

Commentaire [E-B2070]: Ce sel n'est guere sain à cause de la vehemence corrosive.

Commentaire [E-B2071]: Il entend la Provence affligée de l'Autan.

11465

reçoivent abondamment du poisson de la mer au flux d'icelle : mais ce qui plus l'a jadis recommandée ont esté les chevaux les plus legers, et mieux courans du monde, et lesquelz, aucuns* ont laissé par memoire, estre conceu du vent. Ce païs commence dès les montz Pyrenées, et environnant la mer jusqu'aux Colonnes d'Hercule, s'estend jusqu'à l'Ocean vers

Commentaire [E-B2072]: Ce sont les mensonges de Solin.

11470

le Septentrion, tellement qu'en tout ce tour toutes choses sont sujettes et contenuës en l'Espagne : et a icelle, ainsi que dit Appian, dix mille stades de large, la longueur ayant une proportion esgalle d'un seul costé, à sçavoir où elle avoisine les montz Pyrenées, elle regarde, et est jointe à la Gaule, et de tous les autres elle est ceinte, et environnée de la mer. [Après que cestui cy a proposé l'Espagne comme le paragon* de tout ce qui est fertile en Espagne, il

Commentaire [E-B2073]: Strabon l'a fait de 5000. stades de large et 6000. de long.

²⁴⁵ Qui.

²⁴⁶ Grosiers. Forme qui n'est attestée dans aucun dictionnaire.

²⁴⁷ Ventz.

11475 fault que nous outre la veuë oculaire qui nous assure du contraire, alleguons* des auteurs anciens, et lesquelz ne sont renduz suspectz pour avoir voulu parler plus curieusement que les autres, ny de choses hors de verisimilitude*. **Pomponie Mele Espagnol de nation**, quoy qu'il face tout ce qu'il peut pour laver, loüer et enrichir son país si est-ce qu'il n'extravague pas tant que le susdit **voicy comme il parle**. Elle est fort abondante en hommes, chevaux, fer,

11480 plomb, erain, or, argent, et si fertile, que si en quelques lieux elle manque, et est à soymesme dissemblable, si est-ce qu'elle nourrist ou du lin, ou du jonc à faire cordages⁶²⁸. Voyez si tacitement il ne confesse la sterilité de son país en aucuns endroitz : mais oyons **Strabon** qui dechiffre l'Espagne d'une autre sorte, disant. La premiere partie d'icelle (c'est de l'Europe qu'il parle) est l'Espagne, le terroir* de laquelle pour la plus part est aspre, raboteux, et

11485 infertile : Car les rochers les boys, et lieux boscageux tiennent un grand trait* du país, et ce qui est de campagne la terre de peu d'aport, et fertillité, à cause que le país n'est guere arrosé : ce qui regarde le froid est du tout aspre, et excessif en rudesse tousjours exposé à l'inclemence de l'Ocean, n'ayant rien de commun avec la douceur des autres parties : Et ainsi ce cartier pour sa malignité n'est guere habité, ny frequenté : mais du costé de midy*,

11490 l'abondance et fertillité, y est heureuse, et admirable*.⁶²⁹] Elle est partie et divisée en trois noms, selon le denombrement des Provinces, à sçavoir en Tarrasconoise, Betique et Lusitanie. La **Tarrasconie** contient en soy les citez jadis tant illustres et renommées de Palence, et Numance, la derniere desquelles quoy que ruinée, porte à present le nom de Sorie : et se joint ceste Province d'un costé aux Gaules, de l'autre elle avoisine **la Betique**, et **Lusitanie**

11495 exposant ses costez à la mer : vers midy*, à la Mediterranée, et au Nord elle est lavée de l'Ocean. Les autres deux sont separées par le fleuve Anas, qui maintenant se nomme par ceux du pays, Guadiane, mais tellement que la Betique (qui est le royaume de Grenade) en laquelle sont des villes florissantes d'Hispalis (à present Seville), et Cordoüe regarde l'une mer, et l'autre ayant vers l'Occident la mer Atlantique, et au midy* la Mediterranée. (230b) Là où la

11500 Lusitanie est exposée tant seulement à l'Ocean, ayant les costez au Nord, et la face tournée à soleil couchant, et en ce país fut jadis Emerite cité fort renommée : [Mais ores c'est une petite ville, que neantmoins les Espagnolz appellent **Meride la grande**, à cause des antiquitez de grand marque* qui y paroissent et où l'on voit engravées les anciennes memoires des Romains seigneurs jadis de ceste Province, en des Pyramides, Colosses, et Obelisques à demy

11505 ruinez par l'injure* du temps et malignité des Barbares, qui tant de fois, ont couru et ravagé les Espagnes autant ou plus que region qui onc ayt esté souz la puissance de l'Empire.] Ceste region fut premierement nommée Iberie du fleuve, Ibere, à present Ebro, qui court par icelle, depuis prist le nom de Hesperie de Hesper frere d'Atlas et à la fin nommée Espagne de la cité

Commentaire [E-B2074]: Espagne] presque isle Pompo[nie] Mel[e] li[vre] 2. Pomponie Mele Espagnol.

Commentaire [E-B2075]: Pomp[onie] M[e]le li[vre] 2. c[hapitre] 6.

Commentaire [E-B2076]: Strabon 3.

Commentaire [E-B2077]: C'est la province d'Aragon et Navarre.

Commentaire [E-B2078]: C'est Catheloigne.

Commentaire [E-B2079]: C'est la Galice, et Astures. Cecy est ores pris de Pomponie Mele liv[re] 2. ch[apitre] 6. De la description d'Espagne. Voy encor Ptholom[ée] li[vre] 2. ch[apitres] 4. 5. et 6. Table 2. d'Euro[pe] et Polybe liv[re] 3.

Commentaire [E-B2080]: Meride la grand[e]. Voy Pierre Oliv[e] sur Mele.

de Hispaly, laquelle on appelle maintenant Seville : [Mais Berose Caldéen est d'autre advis*,
 11510 et est sa raison plus vraysemblable, que l'Ibere aye pris nom du roy Ibere que nompas que et
 le país et le Prince ayent tiltre d'une chose qui estoit sans nom si les premiers habitans du país
 ne luy eussent donné : Aussi cest Ibere regna sur les Celtiberes, du temps que Nine tenoit la
 monarchie d'Assyrie. Et quant à Hispale encor fault il regarder ce qu'en dict Berose : Hercule
 11515 le tyran Busire, en Phrygie un autre Tiphon, Misin en Crete, et les Lomimes en Celtiberie, et
 de là il s'en alla contre les tyrans d'Italie, ayant laissé Hispale pour Roy des Celtiberiens,
 lesquels il montre estre nommez Hispaliens du depuis, quand il dit, Ainsi laissant les
 Hispaliens, il passa en Italie destruisant les Lestrigons et ruinant la race cruelle des tyrans, qui
 affligeoyent* la terre : et s'en retourna fort chargé d'ans en Celtiberie, où l'on luy dressa des
 11520 temples, et fut honoré comme Dieu en terre, au lieu appellé les Gades, qui à present est Calis,
 et est une isle⁶³⁰. A ceste denomination d'Espagne dudit Roy Hispale s'accordent les
 annalistes Espaignolz Rodrigue Evesque de Toledé, Antoine Nebrisse, et François Taraphe
 chanoine de Barcelone : jaçoit* que j'ayme mieux dire que du filz de Hispal, nommé Hispan,
 l'Espagne fut ainsi apellée. Hesperie fut elle ditte de Hesper frere d'Atlas que Berose dit
 11525 avoir esté Italien, et non Maure ny natif de Libye, mais d'autres tiennent que Hesperie fille
 dudit Hesper luy cause ce tiltre et non l'estoile du soir : qui aparoit dès que la nuit se presente.
 Et par ces raisons mesmes nous dirons que le Roy Betis qui regna l'an du monde, selon la
 supputation d'Eusebe 1836, donna nom à la Province Betique, et au fleuve Betis, lequel
 maintenant est appellé par le vulgaire* Guadalqueni⁶³¹. Or Alphonse Evesque de Burgos dit
 11530 que du temps de ceste dame Hesperie, il advint si grand secheresse en Espagne, que nul
 fleuve presque demoura qui ne tarist, et ce fut cause que les Iberiens monterent sur mer, et se
 meirent à courir fortune, si bien qu'à la fin aïans couru la petite Asie ilz s'arrestèrent vers les
 montaignes d'Armenie, et d'eux sortirent les Iberes, qu'à present nous appellons Georgiens,
 et desquelz nous avons parlé en l'Asie. Mais Varron dit au contraire, maintient que ce furent
 11535 les Iberiens Asiaticques qui donnerent nom à l'Espagne, mais j'ayme mieux, comme j'ay
 souvent dit, m'arresté à Berose qu'à tout autre.] (231a) Quant au peuple espagnol, dès tout
 temps il a esté patient au travail, souffrant* faim, et soif le besoing le requerant, et ne
 s'effrayant aucunement de la mort, fort chiche et eschars* en son vivre*, ayant mieux la
 guerre que l'oisiveté ny repos, et n'ayant aucun ennemy estranger, ils combatoyent plustost
 11540 ensemble que se reposer. Si secrets en leurs affaires, que le silence leur estoit plus en
 recommandation que la vie, si que plusieurs souvent sont mortz à la geine* et torture, ains*
 que descouvrir les choses qu'on leur avoit fiées en garde, ou dire le secret qu'on ne vouloit

Commentaire [E-B2081]: Voy Berose li[vre] 5. Espagne ditte Iberie du Roy Hibere et nom du fleuve.

Commentaire [E-B2082]: Hercules Libyen dompteur de monstres. Lomimes estoit les gerions. Voy Justin. Liv[re] 44.

Commentaire [E-B2083]: Hispale Roy donne nom au país Espaignol.

Commentaire [E-B2084]: Rodrigue Evesque Tolet [ian] li[vre] 1. c[hapitre] 5. Antoine Nebrisse 1. en sa preface.

Commentaire [E-B2085]: Taraph[e] liv[re] des Roys d'Espagne.

Commentaire [E-B2086]: Et Diodor[e] Sicil[e] 5. chap[itre] 2. parle de ceste Hesperie.

Commentaire [E-B2087]: Betis en quel temps regnoit.

Commentaire [E-B2088]: Province Betique à present Andaluzie des Vandales, comme qui diroit Vandaluzie.

Commentaire [E-B2089]: Alphonce de Cartagene Evesque de Burgos ch[apitres] 3. et 4. des choses d'Espagne.

Commentaire [E-B2090]: Secheresse chasse les Iberiens d'Espagne.

que fut entendu. Ce peuple est d'une merveilleuse vistesse, et allegresse au courir, et l'esprit duquel n'est jamais sans machiner quelque cas de nouveau, leurs chevaux bons à la guerre, et lesquels avec leurs armes ils avoyent aussi chers que leur sang et propre vie. Au reste ne banquetans, ou se donnans du bon temps que le jour des festes. Or commencerent ils apres la seconde guerre Punique à se laver d'eau chaude, et user de bains delicats ayants fait cest apprentissage des Romains. Et neantmoins quelque brave que ce peuple ayt esté si est-ce que durant tant de siecles il ne s'est trouvé qu'un Viriat natif de Lusitanie⁶³², qui se soit fait renommer pour grand et excellent chef de guerre, lequel toutesfois a esté jadis si vaillant et heureux, que par l'espace de dix ans il a donné de grans affaires au peuple Romain, et l'a affligé* et rompu par le gain de plusieurs et grandes victoires. [Lequel n'estant qu'un simple pasteur et bandolier de son premier mestier, premierement guettant les chemins, puis saccageant les Provinces en fin rompant, deffaisant, assujetissant, et mettant en fuite les armées des Preteurs, et Consuls Romains il se rendit effroyable, et servist d'espouventement et crainte au peuple qui se faisoit voye à l'Empire de tout le monde⁶³³ : et fut tel, que jamais n'ayant peu estre vaincu en guerre ouverte, il fut circonvenu par la trahison des siens et occis, ausquels les Romains (quoy que joyeux de la mort d'un si grand ennemy) ne voulurent donner aucune recompence, detestans leur desloyauté d'avoir trahy celuy qui les avoit traittez si honnestement, et qui pour leur liberté, avoit hazardé sa vie⁶³⁴. Homme veritablement qui meritoit la conduite d'une grand armée pour sa sagesse et conseil, et pour la subtilité de ses faits, et experience en l'art militaire, et qui sans trahison, eut empesché le Romain de faire trop long sejour en Espagne.] Les femmes Espaignolles jadis se mesloyent du mesnagement de leurs maisons, et labourage des champs, et tandis que les hommes²⁴⁸ alloient à la guerre, et taschoyent de s'enrichir de vols, larcins, et pillages. Leur vestement estoit court et de couleur noire, ayant la laine longue tout ainsi que que le poil de Chevres. En guerre ils avoyent des rondelles, ou pavois assez petits, et faits de nerfs, desquels ils couvroient leur corps en combatant de telle vistesse et agilité, que ny le trait, ny les coups des ennemys ne pouvoient les offencer : et usoyent de dards bien ferrez, et faits à crochets, et ainsi qu'une halebarde, portants des morions* crestez faits d'erain, et ornez de tres beaux pennaches. Leurs glaives estoient de fer pur, longs d'une paulme, dequoy ils se servoyent estans à la foule d'une bataille, et preparoyent le fer en ceste sorte suivant leur ancienne coustume, affin d'en faire leurs armes : Ilz mettoient sous terres des lames de fer, et les y laissoyent si longuement que la partie (231b) plus foible estant corrompue par la rouilleure, ce qui estoit bon et parfait,

Commentaire [E-B2091]: Constance des Espaignolz. Justin livr[e] 44.

Commentaire [E-B2092]: De Viriat voy Tite Live liv[re] 52. et 54. Flor[us] li[vre] 2. chap[itre] 17. Velleie .2. Eutrop[e] .4. Appian en la guerr[e] d'Espagne. Orose li[vre] 5. ch[apitre] 4.

Commentaire [E-B2093]: Comme encore est ce drap dequoy on fait les Cappes de Bearn. Vestement et armes des anciens Espaignolz.

²⁴⁸ Tandis les hommes.

- 11575 restoit en son entier : et de ce fer ainsi purifié ils faisoient de tres bonnes espées, et si fortes acérées, et trenchantes, qu'il n'y avoit bouclier, ny morion*, ou bourguignotte* qui peut resister à leur effort*. Ainsi armez, et embastonnez s'ils se voyoyent avoir le dessus à cheval, ayans, et portans deux glaives, ils mettoyent pied à terre et donnoyent secours à la fanterie* : ils lançoient, et dardoyent bien loing et fort droit, et adextrement leurs javelots et avec un grand artifice* : et demouroyent longuement en haleine au combat : estans allegres, legers et disposts et parainsi fuyans aysément, et selon la nécessité*, ou bonne fortune, prests à poursuivre et ataindre* leurs ennemys estans à vau de route. Ils entroyent en bataille suivans quelques nombres et mesures, et attaquoyent leurs ennemys en chantant : en temps de paix leurs dances se faisoient en sautelant*, et avec un remuement agile des fesses, ainsi que encore ils le pratiquent. [Cesar] descrie encor une autre façon de combattre des Espaignolz, disant : La maniere de batailler de ces gens, et soldats Espaignols estoit telle qu'au commencement ils se ruoyent sur nos gens d'une terrible fureur et impetuosité, et se mettoyent gaillardement en campagne, prenans hardiment place pour venir aux mains : ne se soucians guere de tenir ranc ny ordre en bataillant, ains* à petit nombre et espars ils nous donnoyent dessus, et ne tenoyent à honte, ny couardise vilaine, s'ils estoyent pressez de faire retraite : ce qui trouble grandement noz soldats non accoustumez à ceste façon de combattre. A present on ne peut ravir ceste gloire à l'Espaignol, qu'il ne soit des plus adextres* et vaillans que l'on sçache, mesme la fanterie* ayant l'adresse en l'arqueuserie presque sur toutes les nations de la terre. Il est vray que le soldat est insolent, arrogant et insupportable, cruel sous le voile d'une faine douceur, et courtoisie. Ayant mis le pied en un lieu il y est tyrannique, comme celuy qui use tout ainsi de ceux qu'il assujettit, comme si c'estoyent bestes brutes caressent*, et traitent leurs esclaves, ainsi qu'en peuvent faire foy les terres, ne les espargnant sinon ainsi que les Mores estranges* où ils ont commandement, et esquelles presque tout le peuple ancien et premier habitateur est mort, ne pouvant fournir aux charges et labour à quoy on l'employoit nuit et jour, fut à abatre les boys, ou aux sucres, ou à arracher l'or de la terre, ou à le pescher par les graviers des creuses et froides rivieres. Je ne dis rien dequoy leurs histoires mesmes ne se plaignent, accusans leur nation de peu de courtoisie.] Ils se monstroyent farouches et cruelz aux hommes meschans, et à leurs ennemys, mais caressoyent* doucement, et recevoient en leurs maisons les estrangers, tellement que souvent ilz se debattoyent à qui auroit cest honneur, que de festoyer et heberger l'hoste arrivé en leur ville. Ceux qui avoyent plus de suite, et grand troupe leur faisant la court, estoyent louez, et reverez comme Dieux, et pour estre ainsi suyvis ilz les estimoyent amys des celestes*. [Encore maintenant, n'y a si petit chevalier ou Hidalgo qui n'aye un escadron* de Moços et

Commentaire [E-B2094]: Moyen des Espaignolz pour rendre leur fer acéré, et fort.

Commentaire [E-B2095]: Maniere de combattre des anciens Espaignolz.

Commentaire [E-B2096]: Cesar Comment[aires] livr[e] 1.

Commentaire [E-B2097]: L'Espaignol à present bon guerrier.

Commentaire [E-B2098]: Mœurs presentes des Espaignolz.

Commentaire [E-B2099]: Espaignolz insupportables à leurs sujets.

Commentaire [E-B2100]: Hospitalité ancienne des Espaignolz.

Commentaire [E-B2101]: Hidalgo est mot emportant lustre de ranc.

laquais, abillez de livrée à sa suite, ny dame de bourgeois, laquelle ne soit conduite à l'Eglise
 11610 par un ou deux moços d'espuelas, c'est-à-dire serviteurs à bras pour la soustenir, à cause des
 haults Ciapins qu'elles portent pour paroistre grandes, veu que ordinairement les dames
 d'Espagne sont toutes (232a) de fort basse stature.] Jadis elles portoyent des Carquans* de
 fer au col et sur la teste des agraphes assez longues pour attacher leurs cornettes, et lesquelles
 avec ce moyen elles pouvoient estendre, et eslargir* pour se donner ombre, et
 11615 rafreschissement au visage, estimans cela comme un ornement fort propre, exquis, et
 magnifique. Les aucunes portoyent des couvrechefs que elles entortilloient si gentiment
 autour de leur teste qu'il venoit à s'espandre et eslargir par enhault. D'autres se faisoient
 oster et pinseter les cheveux de la nuque, et laquelle partie elles descouvroyent plus que le
 front ny la face mesme : D'autres avoyent un fer et atiffet fait en pointe, autour duquel elles
 11620 lioyent leurs cheveux, et par-dessus portoyent quelque bonnet, ou chapeau de couleur noire.⁶³⁵
 [De nostre temps elles se coiffent en rond, et se font des oreilles avec leur couvrechef, ne
 differant de guere à celles d'un Lyon : et les grandes Dames ageacent leurs cheveux en un
 toupet devant le front, en lieu que en France on les espond par les costez des tempes²⁴⁹, et les
 anellent et frisent, et puis portent la gorre ou bonnet dessus, sans porter ny masque, ny touret
 11625 de nez, ains* tousjours ayans la face decouverte.] Ils mangeoyent de diverses sortes de chair
 et en grand abondance : et faisoient breuvage de miel, en estant le pays foisonné* à cause de
 la grand quantité des mouches qui formilloient par toute la Province. Et s'ils beuvoient du
 vin c'estoit qu'ils l'acheptoyent, ou le faisoient venir par la diligence des marchans. [Il
 semble que cestuy parle, ou de Portugal, ou des Cantabres, veu que le pays Espagnol porte
 11630 d'aussi bon vin qu'on boive guere en toute l'Europe : si ce n'est que le temps passé dès le
 commencement la vigne leur fut incogneuë, ou qu'on leur en deffendist le plant, ainsi qu'on
 lyt que Domitian feit aux Gauloys, et que luy-mesme le permist aux Pannoniens : comme
 encor de nostre temps en usent les Turcs à l'endroit des Chrestiens qui vivent sous leur
 obeissance.] Or qu'ils fussent fort nets, et propres en leur boire et manger, si est-ce qu'ils
 11635 avoyent une estrange* coustume de faire, et laquelle estoit pleine de toute vilennie, et saleté,
 c'est qu'ils se lavoyent tout le corps d'urine, et s'en frottoyent les dentz, ayans opinion que
 cela servoit, et prouffitoit grandement pour la santé et disposition des membres⁶³⁶. [Ils
 couchoyent à terre, à l'imitation des Gaulois : mais aussi c'estoyent les Celtiberiens, lesquels
 avoyent pris source (comme dit est) des Celtes. Aucuns* dient (selon que tesmoigne Strabon),
 11640 que les Galliciens n'avoyent aucune cognoissance de Dieu : et est assez vraysemblable veu

Commentaire [E-B2102]: Strabon 3.

Commentaire [E-B2103]: Coiffures
des Espagnoles anciennes.

Commentaire [E-B2104]: Coiffure
des Dames Espagnoles à present.

Commentaire [E-B2105]: Abondance
de miel en Espagne.

Commentaire [E-B2106]: Bons vins
en Espagne.

Commentaire [E-B2107]: Saleté
ancienne des Espagnolz. Strabon 3.

²⁴⁹ Temples.

que l'Evesque de Gironde en l'histoire d'Espagne dit, que les Biscains se tenans le long des montaignes de Gallice quoy que soyent estimez chrestiens, si n'ont-ils aucun dieu certain, et n'adorent divinité quelconque, seulement confessent de bouche qu'ils sont chrestiens. Et ne souffrent* que prestre aucun demeure entr'eux sans avoir une garse*, et concubine, d'autant que ils disent qu'il est impossible, qu'un homme s'abstienne de femme, et que la chose estant telle si le prestre n'en avoit, il s'attaqueroit à l'espouse de son voisin. Ajouste qu'il n'est permis à Evesque quel que ce soit d'entrer en leur terre, et dit que l'an de grace 1477. le Roy de Castille y estant passé, et menant en sa compagnie l'Evesque de Pampelune, il fut contraint le renvoyer, d'autant que ce peuple disoit que cela estoit contre leurs anciens privileges: et (232b) l'Evesque party ils amasserent la terre, et poussiere sur laquelle il avoit marché en leur país, et la bruslerent, et puis getterent les cendres en la mer, comme chose mauditte et abominable. Les Celtiberiens adoroyent jadis un Dieu, duquel Strabon se dit ignorer le nom, et lequel ils festoioyent la Lune estant en sa plenitude et rondeur, et ce de nuit chantans et dançans devant les portes de leurs maisons, et y passans la nuit en cest écervellement et folie. Et fut jadis ce peuple si jaloux de sa liberté, qu'à l'imitation des Gaulois et Thraciens, les meres tuoyent plustost leurs enfans, et les freres leurs petits freres que souffrir* qu'ils tombassent entre les mains des ennemys pour estre menez en servitude. C'est pourquoy ilz portoyent tousjours du poison prest sur eux, affin que s'ils se voioyent pressez ilz ne faillissent* d'en prendre pour se faire mourir: voire se consacroyent ilz à la mort pour leurs amys, et souffroyent* d'estre immolez en sacrifice: entre les Biscains on avoit de coustume que ce n'estoit pas la femme qui portoit dot au mary, ains* le mary donnoit le pris pour en avoir la jouissance, et les filles estoyent celles qui venoyent aux successions et heritages.] Et affin de ne rien laisser, toute la terre Espaignolle fut jadis divisée en la consideration de deça ou dela le fleuve Ibere: cela qui est deçà s'estend jusque aux monts Pirennées, et l'autre prend un long trait*: embrassant les Royaumes de Grenade, et Lusitanie. Mais de nostre temps, on a veu cinq ou six royaumes esquels les Espagnes parties et separées, chacun obeissant à son Prince. Telz qu'estoyent les deux Castilles premierement erigées en Comté, aussi bien que le pays d'Aragon qui depuis eut Roy pour gouverneur, Grenade, et Navarre, desquels Navarre a esté celuy qui a repeuplé tous les autres. [D'autant que les Mores s'estans faits seigneurs du pays par le moyen du Comte Julian se vengeant du Roy Rodrigue, qui luy avoit violé sa fille, tellement que toute la noblesse Espaignolle s'estant retirée aux montz Pyrennées, le sang Royal fut remis par les Navarroys et Biscains, ainsi que font foy les Annalistes d'Espagne. Laquelle si jamais pays est tombé en main estrangere, a servy de jôuet presque à toutes les nations de l'univers, car les Lydiens tenans l'Empire de la

Commentaire [E-B2108]: L'evesque de Gironde livr[e] 2. de l'hist[oire] Espaign[ole] ch[apitre] des Galates.

Commentaire [E-B2109]: Biscains Espaign[ols] sans cognoissance de Dieu.

Commentaire [E-B2110]: Notez une hist[oire] estrange.

Commentaire [E-B2111]: Folle superstition des Celtiberiens.

Commentaire [E-B2112]: Espaign[ols] aymans mieux mourir que servir.

Commentaire [E-B2113]: Poison porté par les Espaign[ols], et pourquoy.

Commentaire [E-B2114]: Coustume des Biscains.

Commentaire [E-B2115]: Division d'Espagne ancienne et moderne.

Commentaire [E-B2116]: Royaumes d'Espagne erigez depuis que les Mores envahirent le pays. Voy Rittie: et Taraphe es Roys d'Espaign[ne]. Marin en l'hist[oire] d'Aragon. Rodri[gue] Evesque de Burgos. L'evesque de Gironde livr[e] 2.

Commentaire [E-B2117]: Peuples qui ont commandé jadis en Espagne.

11675 mer assujettirent l'Espagne, du temps que le filz d'Enée Ascaigne se tenoit en Italie : et les
 Thraciens encor y commanderent et bastirent plusieurs citez, et moins n'en feirent les
 Rhodiotz, lors qu'ils estoient si puissans sur la marine. Mais les plus remarquez de l'antiquité
 furent les Phenissiens, qui s'y tindrent long temps et y fonderent la cité de Calis aux Gades, et
 Malaga au Royaume de Grenade, et celle de Turie qui depuis a esté nommée Guadalajar par
 11680 les Mores, où passe le fleuve Turie, duquel Claudian dit ainsi.

*Turie, au bord herbu, et flourissant
 Et des Rosiers la beauté nourrissant.*

11685 Je laisse les Cares, Phocences, lesquelles aussi furent fondateurs de Marseille en
 Provence, pour venir à ceux desquelz les histoires en sont plus certaines. Les Carthaginois
 c'est à sçavoir, lesquelz pour se prevaloir ores de Hieron seigneur de Sicile, ores faire teste
 aux Romains, mirent sous leur main l'estenduë des Espagnes, là où Hamilcar bastist la
 nouvelle Carthage, à present Carthagene⁶³⁷ et où il fut occis par un esclave vengeant la mort
 11690 de son (233a) seigneur que Hamilcar avoit fait mourir. Les Romains apres s'en feirent
 seigneurs, tesmoins les guerres contre, Viriat et Sertoire : et depuis de Cesar, et d'Auguste
 contre les enfans de Pompée. Les Romains sur la descheute de l'Empire en furent chassez par
 les Goths, Wandales, et Sueves, qui aussi s'entrefeirent la guerre pour s'en deposseder : et
 puis les Sarrasins, Arabes, et Mores d'Afrique la ravagerent plus que tous les precedens,
 11695 lesquelz y furent batus et chastiez par Charles le grand, qui envoya secours à Alphons roy de
 Gallice, et des Astures. Tout ce discours monstre, que jamais le temps passé les Espaignolz
 n'ont eu grand moyen de courir ailleurs pour conquerir nouvelles terres : mais à present (la
 Dieu grace) ils en ont aquis et descouvert, avec telle felicité que la gloire de leur nom en sera
 11700 immortelle, non tant pour l'estenduë infinie de leurs conquestes, que pour estre bons et
 fidelles enfans de l'Eglise Catholique, et comme tels ayant planté l'image de la Croix, et la
 cognoissance de l'Evangile parmy les peuples qui vivoyent sans cognoistre autre cas, sinon
 les apertis sensuels et grossiers d'une nature, et brutale vie.

Commentaire [E-B2118]: Calis et Malaga fondée par les Phenissiens.

Commentaire [E-B2119]: Claudian. Turie fleuve.

Commentaire [E-B2120]: Carthaginois en Espagne. Polybe li[vre] 2. Just[in] livr[e] 44.

Commentaire [E-B2121]: Voy Plutar[que] en la vie de Sertoire, et de Cesar, et Pompée. Appian des guer[re]s civiles liv[re]s 1. et 2. Dion li[vre] 41. Victor en la vie de Cesar.

Commentaire [E-B2122]: Mores en Espagne.

Commentaire [E-B2123]: Espaignolz bons et loyaux Chrestiens.

11705 **XLIV. De Lusitanie, et anciennes mœurs des Lusitaniens. Chapitre .43.**

Lusitanie est une partie d'Espagne la plus esloignée et à l'escart de toute la region, laquelle à present on nomme Portugal: Ceste-cy regarde le pays Betique, à sçavoir le
 11710 Royaume de Grenade au midy*, au couchant, et septentrion, elle est arrousée des flots de l'Ocean, et au Levant luy gist la Province Tarrasconnoise, qui contient Aragon, Valence, Navarre, et une partie de Castille : et fut ainsi apellée (selon l'opinion de Pline) de Luse fils de Liber pere, et de Lyse celebrant les folles festes Bacchanales en sa compagnie⁶³⁸.⁶³⁹ Or sont les Lusitaniens les plus forts et robustes d'entre tous les Espagnols, cauteleux* en recherches* et descubertes de pays estranges*, dissimulateurs et dresseurs d'embusches*, allegres, et disposts, legers à la course, et qui changent souvent d'entreprises. Jadis ils usoyent
 11715 de boucliers de deux pieds de large, les bordz desquels se courboient par le dedans, et parainsi ilz n'avoient affaire, ny de couroyes, ny de poignées en iceux pour les tenir : et s'en aidoyent en guerre de telle adresse et dexterité, qu'ilz se couvroient d'eux, et parant aux coups, et se gardant d'estre ferus de sajettes* : et leur glaive, ou poignard leur pendoit au
 11720 costé. Plusieurs d'entr'eux usoyent de certains garde corps, et comme animés* faites de lin, car peu y en avoit, qui eussent des corselets* de fer, ou erain ou qui portassent des Morions* crestez : bien est vray que quelques uns avoyent des abillemens de teste faits en forme de bourguignotte* nervez par le dedans, pour parer et supporter les coups. Ils lançoient loing et
 11725 industrieusement leurs dards et javelots, soustenans longuement le choc et travail d'une bataille, ayans les corps adextres* et legers, et ainsi prompts à fuyr la fureur de l'ennemy, et à le poursuivre lors qu'ils avoyent (233b) du meilleur : aussi Cesar dit des Lusitaniens, qu'ils ne trouvoient point que la fuite en la guerre fut à acompter* à honte et poltronerie : les gens de pied portoyent des brodequins* chacun ayant plusieurs dards à la main, pour lancer et darder
 11730 contre son ennemy : les autres s'aidoyent de piques et Javelines, ayants le bout et pointe d'erain en lieu de fer.

On tient que ceux qui se tenoyent le long du fleuve Durie (à present Duero) vivoyent à la mode et façon des Spartains, et se portoyent selon les loix et reiglements de la cité de Lacedemone.

11735 Ilz usoyent de quelques drogues et oignemens aromatiques et pour se chauffer ilz avoyent des pierres ardantes, et se baignoyent en la belle eau clere et froide, sans se soucier aucunement de bains chaulds, ou d'estuves*. Ils n'estoyent point superflus en viandes*, contents d'une sorte seule de mets à leur repas lequel estoit simple, net, et sobre. Ils estoyent

Commentaire [E-B2124]: Description de Portugal. Ptolomee liv[re] 2. chapitre 5. Table 2. d'Europe.

Commentaire [E-B2125]: Plin[e] liv[re] 3. Naturelle hist[oire] l'Evesque de Gironde liv[re] 1.

Commentaire [E-B2126]: Armes, et vaillance des Lusitaniens jadis. Strabon 3. duquel tout ce chapitre est presque pris.

Commentaire [E-B2127]: Cesar Comment[aires] liv[re] 1.

Commentaire [E-B2128]: Lusitaniens sans aucune delicatete.

- 11740 fort adonnez à relligion et faisoient de grands sacrifices prenans garde aux entrailles des choses immolées pour deviner là-dessus, sans inciser guere les corps, et sur tout prenoient ils garde aux arteres, et aux mouvements des parties pectorales, lesquelles maniant ils predisoient les choses à venir. Encore imitoient ils la cruauté des Gauloys Druydes en immolant les hommes pour en tirer divination du regard de leurs entrailles en usans en ceste sorte.
- 11745 Ils couvroient de leurs vestemens le pauvre captif qui devoit estre massacré, puis luy donnoient le coup de la mort vers le cœur et parties nobles et selon la cheute de ce miserable le Devin et sorcier faisant ce sacrifice, predisoit ce qu'ils desiroient sçavoir sur le succez de leurs affaires, et les mains dextres* coupées aux captifs occis, estoient la digne offrande avec laquelle ils apaisoient leurs Dieux. Tous ceux qui se tenoyent aux montaignes vivoient fort simplement et pauvrement, ayans l'eau pour breuvage, et la terre dure pour giste et couchette : et nourrissoient leur chevelure, la laissant pendre par derriere à l'imitation des femmes : et allans en guerre portoyent en teste des Mitres, et haults chapeaux à la Persienne.
- 11750 La chair qui plus leur estoit en usage furent les Boucz, lesquelz ils immoloyent au Dieu Mars, tout ainsi qu'ils luy faisoient aussi sacrifice d'hommes et de chevaux : et lequel Mars (ainsi que tient Macrobe) ils painoyent ayant la teste environnée de rays, et l'apelloient Nocy, luy portans grand honneur et reverence : Ilz celebroyent aussi des Hecatombes, c'est-à-dire sacrifices, où de chacune espece des choses immolées, il y en avoit cent pieces et estoit cecy à l'imitation, et maniere de faire des Grecz, et (comme dit Pindare) ils immoloyent toutes choses à centaines. Ils avoyent aussi dressé* entr'eux à la Grecque, des lutttes et jeux militaires, où les combattans estoient tous nuds, qui monstre bien que les Grecs avoyent semé leur vanité et superstition en Espagne. Leurs jeux donc se faisoient en armes, fust à la course du cheval, à getter la barre, à la course, au combat en foule ou autrement, et où ilz dressoyent* tout ainsi les rancs que s'il eust fallu combattre à bon escient en bataille rengée.
- 11755 Les habitans des montaignes de Lusitanie vivoient la moitié de l'an de gland comme bestes, lequel ayans fait seicher, ilz rompoient, mouloyent, (234a) et en faisoient du pain, lequel ilz laissoient reposer quelque temps avant que le manger : leur breuvage estoit fait d'orge : car les vignes y estoient fort rares, et avalloyent ceste boisson tout aussi tost presque qu'elle estoit faite, banquetans ensemble les parents, en lieu d'huile le beurre leur servoit, et s'asseoyent en mangeant, ayans des chaises tenans à la paroy du logis faites en demy cercle : et quoy que leurs tables fussent rondes si prenoient ilz soigneusement garde que celui là eust le lieu le plus honorable qui devançoit les autres en vieillesse et autorité : en
- 11760
- 11765
- 11770

Commentaire [E-B2129]:
Lusitaniens adonnez à l'Aruspicine.

Commentaire [E-B2130]: Diverses sortes de deviner en leurs solz sacrifices.

Commentaire [E-B2131]:
Montaignars de Lusitanie vivans simplement.

Commentaire [E-B2132]: Ornement des Lusitaniens des montaignes.

Commentaire [E-B2133]: Dieux adorez en Lusitanie, et leurs sacrifices. Mars rayonne en Espaig[ne] Macro[be] Saturnal[es] livr[e] 1. ch[apitre] 19.

Commentaire [E-B2134]: De ces Hecatombes et à quelz dieux estoient celebrées, voy Hesichie et Girald Lilie livr[e] des ans et des moys.

Commentaire [E-B2135]: De là sont venus les tournois de nostre temps.

Commentaire [E-B2136]: Gland servoit de pain aux Lusitaniens.

banquetant ilz dançoient souvent au son d'une fleuste, ou trompette, faisans mille gestes gaillards avec les doigts, ainsi que encores ilz observent.

Commentaire [E-B2137]: Vieillesse reverée entre les Lusitans. Dances de Lusitanie.

11775 En la province des Basterans qui n'est point de la Lusitanie, les femmes en dançant s'enlacent les mains les unes des autres ensemble. En somme tous ces peuples sont vestus de noir, et de capes, dans lesquelles ilz s'envelopent se couchans, ayans seulement des paillasses pour reposer: et usent de vaisselle de terre tout ainsi que les Gaulois: les femmes prennent plaisir à la tapisserie faite à ramages et fleurs, et ayment fort les roses. Ilz n'avoient jadis aucun usage de monnoye, ains en lieu d'icelle, ilz usoyent d'eschange d'aucunes marchandises pour les lingots d'or et d'argent, qu'ilz donnoient pour le pris de la chose qui leur estoit necessaire. Les criminelz condemnez à mort estoient lapidez en Lusitanie: et ceux qui s'estoyent oubliez jusqu'à violer le droit de nature en tuant leurs peres ou meres, on les chassoit outre les limites des montaignes, ou delà les fleuves, et là ilz estoient assomez à grands coups de pierres.

Commentaire [E-B2138]: Riche meuble des Lusitaniens.

11785 Leurs mariages se faisoient selon la façon et coustume des Grecz. Des Egyptiens ilz avoyent appris de porter leurs malades en la place publique affin que ceux qui avoyent d'autresfois senty pareil mal, les admonnestassent de ce qu'ilz auroient à faire pour recouvrer santé. Ce sont les manieres des vivres de ceux qui vivent éz* montaignes d'Espagne du costé qui regarde le Nord, et Septentrion. [Si jadis les Lusitaniens ont esté superstitieux au gentilisme, ilz se monstrent à present de tant plus ardentz, et bien affectionnez* à ensemençer par tout le monde la sainte Foy Catholique, souz l'obeissance de celle Eglise fondée sur la pierre vive de laquelle Jesuchrist est le chef, et ses substitutz, ceux qui apres saint Pierre ont tenu le saint et inviolable siege de Rome. Et à dire la verité, comme le Portugais ne guerroye aucun Chrestien, aussi Dieu luy donne l'heur à souhait, et presque comme il le desire, et selon sa bonne affection à l'avancement du Royaume de Dieu entre les estrangers, il n'y a si puissant Monarque qui luy puisse resister. Ses mœurs et façons de faire sont severes et n'ayants rien qui soit effeminé, sa vie pleine de travaux, sobre au possible, modeste en habitz, chiche de parole, et riche en effaits, secret en son conseil et soudain* à l'execution, ce qui l'a rendu maistre, et seigneur presque de toute la grand mer Oceane.

Commentaire [E-B2139]: Punition descriminelz. Supplice des Parricides.

Commentaire [E-B2140]: Zele des Portugais à la religion.

11800 Et si l'on veut adviser les vices, et qu'on l'accuse d'avarice, et convoitise: encore n'y a rien si extraordinaire en ceste nation qui ne puisse avoir couverture puis que à si grands frais, elle a couru presque toute la ron(234b)deur de la terre, et a descouvert ce que jamais les anciens n'avoient attainé par leur cognoissance.

Commentaire [E-B2141]: Mœurs presentes des Portugais.

Commentaire [E-B2142]: Vices des Portugais.

11805 Aussi si les Mathematiques furent onc illustrées en ce qui touche les dimensions celestes, ce n'est rien au pris de ce que les Pilotes de Portugal nous en ont fait voir par

experience, mariants la veuë à ce que les anciens en avoyent imaginé tant seulement. C'est d'eux que les Pilotes sçavent la perfection du navigage, l'usage de la Boussole, la pratique du Nord, et du Crusier, et la division des Rums des vents, choses non cogneuës au paravant par les plus experts des siecles passez.

Commentaire [E-B2143]: L'art du navigage illustré par les Portugais.

11810 Je laisse les pays conquis, les façons de vie d'une infinité de peuples non jamais escrites, ny cogneuës, le grand aport des marchandises estranges*, d'epicerie, drogues, or, argent et pierrerie : car tout cela ne seroit rien, si et eux, et les Espaignolz n'avoyent attiré à la foy Chrestienne des regions qui ont presque, voire plus d'estenduë que ne porte toute l'Europe. Je laisse dis-je, tous²⁵⁰ ces discours, à cause que j'espere qu'au quatriesme livre de

Commentaire [E-B2144]: Commoditez amenées par les Portugais.

11815 ceste histoire, nous en deduirons l'effect, parlans des mœurs des peuples qui habitent en ce nouveau monde decouvert de nostre memoire. Reste à sçavoir ce en quoy nous avons travaillé à l'éclercissement des autres Provinces, qui est l'origine et occasion* du nom de chacune d'icelles : et d'autant que nous avons dit (apres Pline) que Lusitanie, a esté nommée de Lyse, une des suivantes de Liber pere, voyons aussi d'où est-ce que le nom de Portugal a

11820 pris source : veu que dèz son premier regard il a je ne sçay quoy qui ressent son air et apellation de Gaule. Il y a des Choniqueurs Espaignolz qui (peut estre) se hontoyant que les meilleures parties presque d'Espagne portent le nom Gaulois, ont voulu couvrir le dé, affin que d'autres en eussent la gloire, mais ne pouvans gagner le jeu en la Celtiberie, ny pais de loz Gallegos, que nous disons Gallice, ont tasché d'emporter le pris sur le nom de Portugal,

Commentaire [E-B2145]: Celtiberie des Celtes. Gallegos, des Gaulois.

11825 disans qu'il pris ce nom de Galle Hostilian Empereur de Rome, à cause qu'il a quelque allusion avec le tiltre de port de Gal : Mais ceux qui parlent ainsi devroyent avoir regardé premierement en quel temps ce Prince fut en Espagne, qui fut jamais, n'ayant regné que deux ans, et quelques quatre moys avant que estre massacré. Depuis voir, depuis quand en ça est-ce que ce pays Lusitanien laissant son nom ancien prist celuy du port des Gaulois : et lors on

Commentaire [E-B2146]: Galle avec son fils Volusian regnoit l'an de grace 254.

11830 pourra assurer la chose, et la donner pour toute certaine au lecteur.

Commentaire [E-B2147]: Depuis quel temps Lusitanie a perdu ce nom.

Or n'y a-il histoire avant l'an de nostre Seigneur mille soixante six, ou d'avantage, qui eut jamais cogneuë ceste Province sous le nom autre que de Lusitanie, et n'en veux autres tesmoins que les mesmes annalistes d'Espagne, par moy assez de fois alleguez* cy dessus, et mesme celuy qui ameine le songe de Galle Hostilian, qui est François Taraphe Chanoine de

11835 Barcelone, homme au reste fort diligent et curieux en ce qui est de bon en l'histoire. Lequel en la vie d'Alphonse sixiesme du nom, et Roy de Leon chante tout au contraire, disant ainsi : Alphonse eut d'une sienne concubine Taresie bastarde, laquelle fut donnée en mariage à

Commentaire [E-B2148]: François Taraphe noté d'oubly en l'histoire.

Commentaire [E-B2149]: Taraphe en la vie d'Alphonse 6.

²⁵⁰ Tout. Corrigé dans l'exemplaire détenu à Toulouse.

Henry Comte Lorrain, avec le dot d'une partie de Galatie qu'à present ont appellé Portugal, et d'où les Roys de Portugal ont pris origine⁶⁴⁰. (235a)

Commentaire [E-B2150]: Henry Lorrain selon aucuns.

11840 Or fut ceste Province nommée ainsi, comme port des Gaulois, veu que les Gaulois navigans en Espagne, donnerent le nom à la cité de Portugal bastie sur les bordz de l'Ocean, et à tout le Royaume, et mort que fut Henry, Alphonse son fils luy succeda, qui fut le premier qui porta tiltre de Roy de Portugal, et lequel osta Lisbonne d'entre les mains et puissance des Mores infidelles, et qui ayant vaincu cinq Roys en bataille, en memoire d'une tant insigne victoire il laissa à ses successeurs les armoiries qu'encore ilz portent de cinq escussions ainsi que nous les voyons en leur monnoye. De mesme advis* est

Commentaire [E-B2151]: D'où est venu le nom de Portugal.

11845 Alphonse de Carthagene Evesque de Burgos, et dit ce Lorrain avoir esté parent de l'Empereur, qui pour lors estoit Henry quatriesme du nom : adjoustant que le beau pere dudit Henry osta la cité de Toleda aux Mores y remettant l'Archevesque, et le siege ancien de Metropolitain d'Espagne, et fait que

Commentaire [E-B2152]: Alphonse de Carth[agene] l[ivre] Anacephaloose ch[apitre] 75.

11850 Burgos fut erigée en siege Episcopal. icy varient les historiens Espaignolz, non au fait, tous consentans que Henry Gauloys de nation, et accompagné d'une bonne troupe de Gaulois vint en Espagne au secours contre les Mores, et que de leur abord Lusitanie, et le païs des Gallegos prindrent le nom de Portugal, et Gallegos, tant à cause de leur arrivée de ce costé de la mer, que pour avoir eu ceste terre pour le mariage de Taresie fille naturelle du Roy

11855 Alphonse. Mais la varieté gist en ce que et Taraphe, et l'Evesque de Burgos font ce Henry Conte de Lorraine, comme ainsi soit que jamais Lorraine ne fut erigé en Conté, mais ceste faulte ne seroit pas insupportable, à cause qu'ilz auroyent pris esgard au tiltre qu'il porta du païs Portugais, qui de son temps ne fut qu'un simple Conté, et souz son filz Duché, et à la fin Royaume. Mais de le dire Lorrain, cela ne peut estre receu veu que les Annalistes de Lorraine,

Commentaire [E-B2153]: Varieté des historiens Espaignolz.

11860 ne cognoissent de ce temps aucun Prince de l'estoc* Lorrain que Geoffroy le Barbu, et son successeur de mesme nom, et surnommé le Bossu, lequel mourant sans hoir*, fait son heritier son neveu Godeffroy de Bouillon, filz du Conte de Boloigne. Advisez donc si manquant la ligne masculine de Lorraine, ce Henry peut avoir esté seigneur dudit païs, et du sang mesme.

Commentaire [E-B2154]: N'est possible que Henry fut Conte Lorrain et pourquoy.

11865 Joint qu'un des Croniqueurs Espaignolz dit que ce Conte Henry estoit Bourguignon, et du costé de Bezançon et parent de Raymond Conte de Tholouze, et toutesfois allié de l'Empereur, ainsi que les autres le font, et dient en leur recit et histoire. Mais tout cecy est aysé à vuidier* et accorderons facilement les auteurs ensemble : veu qu'à la verité Henry estoit seigneur de Besançon et proche parent, et de l'Empereur et des Ducz de Lorraine, et Conte de Tholouze : et quant au nom de Lorrain, n'y pouvons aller que par conjecture qu'il l'eut usurpé

Commentaire [E-B2155]: Rodrigue Evesque de Toleda liv[re] 6. ch[apitre] 21.

11870 comme pensant venir à la succession de Geoffroy le Bossu par la donation de l'Empereur qui refusoit d'approuver l'ordonnance testamentaire du Bossu faisant son heritier son neveu de

Commentaire [E-B2156]: Henry Conte de Besançon.

Buillon : mais que depuis s'en voyant frustré de l'esperance, et ledit Buillon investy du Duché Lorrain par l'Empereur, s'en alla en Espagne contre les Mores, où il donna commencement à cest illustre et Royal sang Portugais, qui est maintenant le lustre des Chrestiens, et celuy qui merite le tiltre, et de riche, et de grand conquereur, et ensemble causa que la Lusitanie perdant son ancien nom, prit celuy des (235b) Gaulois, et s'appella Portugal souz laquelle appellation on la cognoit, et revere à present par tous les coings de la terre.]

11880 **XLV. Des pays Insulaires d'Angleterre, Escosse, et
Irlande, et plusieurs autres Isles, ensemble des mœurs et
façons de vie des habitans d'icelles. Chapitre 44.**

11885 **Angleterre**, que les hommes doctes appellent Bretagne⁶⁴¹, est une insigne et
renommée Isle de l'Océan faite en forme triangulaire, et presque en figure semblable à la
Sicile. Elle est de tous costez ceinte de la mer l'arrouant, et embrassant, sans estre
aucunement jointe à terre ferme, ains* du tout divisée de nous : le temps passé elle eust à nom
Albion à cause de certains rochers blanchissans qui paroissoient de prime face à ceux qui la
costoyoyent en radant sa coste. **Les Troyens habiterent quelquefois en icelle**, lesquels apres la
11890 ruine de leur cité admonestez par l'oracle de Pallas monterent sur mer, et prindrent la route de
ceste Isle en laquelle ilz eurent guerre contre les Geans qui s'y tenoyent, et les vainquans les
en chasserent, apres eu plusieurs combatz contr'eux, et obtenu de fort belles victoires. [Je
m'estonne que les hommes qui se meslent d'escire se laissent ainsi aller, que de croire sans
autre preuve le premier qui se mesle de parler de l'antiquité à la volée, et qu'ilz ne feilletent
11895 les anciens et bons auteurs pour bien esplucher* les matieres, ains* que les avaller sans
mascher, et puis sentir un grand degoust ne pouvans les digere sainement, ny les vomir pour
leur relasche. Je parle ainsi à cause qu'il n'y a nation laquelle on ne tache de tirer des flammes
et cendres, long temps à peries²⁵¹ de Troye, ainsi qu'on²⁵² fait ceste grand Bretagne, et
ancienne Albion, comme ainsi soit qu'il n'y ayt auteur approuvé qui en face mention
11900 quelconque. Je vous ay allegué* en la Gaule l'autorité de **Bede** homme Anglois, fidelle en ses
narrations, et réputé comme chascun sçait entre les plus excellens de son aage* : lequel
toutesfois ne recognoit rien, ny de Brute, ny des Troyens passez en l'Isle Albion, ains*
tesmoigne laditte Isle avoir pris le nom de Bretagne des Bretons Armoriques de nostre
Gaule⁶⁴². Je me suis encor aydé de **Cesar en ses Commentaires**, qui dit avoir entendu ces
11905 Insulaires avoir pris origine des peuples de Belge allans en course*, et s'estans pleuz en la
salubrité de l'air de l'Isle s'y arreserent pour y cultiver les terres⁶⁴³. Ces deux grans et
excellens hommes me suffiroient, n'estoit le reproche qu'on pourroit donner à Cesar de
vouloir oster ceste gloire aux Bretons Insulaires d'estre parens des Romains, comme estans
sortis tous de mesme souche, à sçavoir de la race des Dardanides : et que Bede estant Anglois,
11910 et ennemy du nom des Brutiens auroit celé la verité de leur histoire, ce que ja* à Dieu ne
plaise que homme de bon sens, estime de ce saint, et entier personnage. Laissant donc et Bede

Commentaire [E-B2157]: Angleterre jadis grand Bretagne. Virgille l'appelle divisée du monde. Buccol[iques] Eglogue 1.

Commentaire [E-B2158]: Ceste fable Troyenne avec les profeties de Merlin sont les songes de un Geoffroy dit Arthus qui a fait l'histoire des roys de la grand Bretagne.

Commentaire [E-B2159]: Bede li[vre] 1. cha[pitre] 1.

Commentaire [E-B2160]: Cesar 5. de la guerre Gallique].

²⁵¹ Locution mystérieuse qui ne se trouve dans aucun dictionnaire.

²⁵² Ont.

et Cesar, il fault que je m'aide de l'autorité de **Gildas tres ancien auteur**, et de ces anciens Bretons Albionistes, homme saint, rond en parole, et amy tout outre de la verité⁶⁴⁴ : Cestui-cy en un livret qu'il a fait de la ruine Britannique faite par les Pictes, Escossois, et Anglo-Saxons, parle en ceste sorte de son Isle. Ceste cy d'un front eslevé, et esprit superbe* s'est revoltée dès le commencement qu'elle fut habitée, et contre Dieu, et contre les seigneurs ses concitoyens, et contre les Roys d'outre-mer (par lesquelz il entend les (236a) Romains (puis l'apelle Bretagne fertile en Tyrans. Voyez qu'il la dit avoir esté habitée dès le commencement, sans qu'il aye en memoire ce sang Troyen qu'il n'eust point mis en oubly si la chose eust esté receuë, et veritable. Et m'estonne de l'impudence de ceux, qui veulent assurer ce qui est sans assurance veu que les livres anciens de la Bretagne ne vindrent jamais entre leurs mains, si nous croyons ce veritable, et severe Breton disant ainsi. Je diray ce que mon païs a souffert selon que s'estendra ma puissance non aidé **des histoires du païs, et memoires laissées par les hommes doctes, lesquels s'il y en eut onc, ou ils ont esté bruslez par la rage des ennemys**, ou transportez en terres estranges* par ceux qui par mer s'en sont fuyz pour se sauver de tel orage : mais m'aideray du rapport que m'en ont fait ceux d'outre-mer, jaçoit* que le recit ayant des interruptions frequentes ne peut estre sans obscurcissement, et faute de lumiere. **Voyez qu'il doubte si jamais il y eust histoire de leur pays escritz, et confesse franchement de l'ignorer : là où ces chante-fables en bastissent à foison et inventent des noms suivant les licentieuses fictions des poètes**. Et pour mieux monstrier l'impudente vanité de ces faux historiens, ils font les Bretons insulaires invincibles, les Romains tournans le dos à tous propos et fuyans à vau de route : comme ainsi soit que Gildas parlant rondement chante bien tout au contraire, et voicy comme il en parle : **Estant raporté au Senat Romain comme les insulaires Bretons s'estoyent revoltéz, mit un appareil* de guerre sur mer, affin de se venger en toute diligence de ces Renards fins et cauteleux* : mais à leur arrivée, ils ne veirent ny armée navale pour les combattre, ny aucun escadron* sur les havres pour leur empescher la descente, ains* en lieu de boucliers ils aperçoivent le doz des fuyards**, et le col des vaincus prest à recevoir avec tremblement le coup mortel, et lesquels tendoyent les mains affin qu'on les liast pour les conduire en servitude : **De sorte que ceste leur vilté* et fainte servist de Proverbe aux nations et lointaines, et voisines, qui estoit tel, les Bretons ne sont ny vaillans en guerre, ny loyaux en temps de Paix**. Ce sont jusqu'icy les mots de **Gildas que j'ay recueilly de son propre œuvre de deux qu'il en a fait, l'un desquelz est celuy de la ruine Bretonne, et l'autre portant ce tître : Aigre reproche et reprehension de Gildas le saige, contre les ecclesiastiques de son temps**, lequel vivoit l'an de grace 580. Duquel **Guillaume du Neuf-bourg gentilhomme anglois**, qui estoit environ l'an de nostre salut 1195. porte ce

Commentaire [E-B2161]: Gildas liv[re] de la ruine de Bretagne.

Commentaire [E-B2162]: Livres bruslez par les Barbares en la grand Bretagne.

Commentaire [E-B2163]: Historiens s'aidans des fables des Romans.

Commentaire [E-B2164]: Bretons insulaires cauteleux et couardz.

Commentaire [E-B2165]: Proverbe en moquerie des anciens Bretons.

Commentaire [E-B2166]: Livres de Gildas quelz.

Commentaire [E-B2167]: Guillaume du Neufbourg hist[oire] Anglois[e].

tesmoignage dès le commencement et preface de son histoire : Ceste preuve de son integrité n'est pas de peu de consequence, que pour ne faillir* à dire la verité, il ne pardonne point aux vices de ceux de sa nation : et parlant legerement des vertus des siens, il se plaint à bon escient de leurs faultes et forfaits*, n'ayant point honte de dire que ses concitoyens ne valoyent rien à la guerre, et si ne pouvoient vivre en paix. Puis se moque de ces bastisseurs de chevalerie invincible en la grand Bretagne des Arthus tout conquerans, et des propheties du sorcier Merlin, et autres telles resveries, qu'il faut mettre au ranc de Perseforest⁶⁴⁵, Lancelot, Amadis⁶⁴⁶, et autres telles narrations indignes d'estre mises au tittre de l'histoire. Et s'il estoit ainsi que jamais les Troyens eussent donné attainte en ceste isle, sommes nous si depourveus de sens que les anciens, qui, plaignans leur desastre, les avoyent en telle recommandation, que de leur donner la gloire d'avoir basti la cité de Rome, et d'estre les chefz du nom Padouan, et (236b) des terres de Venise, eussent oublié ce trait de loüange pour ceste nation, que de dire qu'en païs si lointain, et en une isle si belle, ilz avoyent dressé* leur Empire ? Et toutesfois n'y a aucun qui ne die avec Cesar, que les voisins de l'Isle soit les Gaulois, ou Iberes, sont ceux là qui en sont les habitateurs⁶⁴⁷.] Mais long temps apres les Saxons peuple illustre de la Germanie chasserent et Troyens, et Bretons de ceste Isle souz la conduite de la Royne Angle, et se partissans les champs, et terres du païs conquis, à fin que à jamais la memoire durast de ceste leur conqueste et victoire, ilz nommerent l'Isle Angleterre, du nom de la Dame qui estoit leur Dame et maistresse, jaçoit* que plusieurs estiment qu'elle ayt esté ainsi ditte comme le coing, et Angle de nostre rond, et Hemisphere.

[Encore fault-il que je m'arreste sur ce passage, et laissant la loy de traducteur, m'amuser à noter les faultes qui surviennent. Nostre auteur, à ce que je voy, ou resve, ou suyt les resveurs, d'autant qu'il ne se lyst point que femme aucune ayt esté chef de l'entreprise de la conqueste faite par les Anglois de l'Isle Bretonne : laquelle ne prist jamais le nom, ny pour estre l'Anglet du monde, ny de ceste Royne Angle suposée, ains* du peuple Germain nommé Anglo-Saxon, qui souz la conduite de Hengiste, et Horse freres, vint à la sollicitation du Roy Vortigere en la grand Bretagne pour en chasser les Pictes, et Escossoys qui ravageoyent toute l'Isle⁶⁴⁸. Ces Anglois ayans vaincus les Pictes, en lieu de se retirer, alliechez de la fertillité du païs, s'y arresterent, et faisans venir plus grandes forces, commencerent à mastiner et assujettir ceux mesme qui les avoyent appelez à secours⁶⁴⁹. Icy se feirent de grandes batailles, une fois les naturelz* du pays vainquans et d'autre estans vaincuz, comme bien descriptent les deux saintz hommes, par moy alleguez*, Gildas, et Bede, lequel racompte la victoire miraculeuse des Bretons, ayants en leur compaignie saint Germain Evesque d'Auxerre, et saint Loup digne Prelat de Troye en Champaigne⁶⁵⁰. Voyez si Angle conduisit les Saxons en

Commentaire [E-B2168]: Nul auteur fait mention que les Troyens ayent esté en l'isle Albion.

Commentaire [E-B2169]: Tacite en la vie d'Agricole.

Commentaire [E-B2170]: Angle Royne.

Commentaire [E-B2171]: Angleterre ditte comme Anglet du monde.

Commentaire [E-B2172]: Ces freres vindrent en la grand Bretagne, l'an de grace .449.

Commentaire [E-B2173]: Saints Germain et Loup, en la grand Bretagne contre les Pelagiens. Bede li[vre] 1. ch[apitre] 20.

- 11980 Bretagne, et si l'Isle prend le nom de ceste femme : oyons encor parler un auteur Germain, sur ce mesme propos, c'est **Albert Krantz en l'histoire de Dannemarch**, s'attaquant à Saxon Grammairien, et use de ce langage. Dan, (comme dit **Saxon**) et Angul, desquelz le Royaume de Dannemarch a pris origine, eurent Humble pour pere, et furent non seulement les chefz et source de nostre nation, ains* encor les Roys, et Princes du peuple, sans que toutesfois ilz
- 11985 prinssent le tiltre ny de Roys, ny de Gouverneurs, d'entre eux Angul qui est le premier qui donna le nom à la nation Angloise, fut si soigneux de sa gloire, qu'il voulut que sa Province et heritage fut nommé Anglie de son nom⁶⁵¹. Krantz en ce lieu pense que Saxon die qu'Angul aye nommé l'Angleterre, et pource il l'arraisonne*, et monstre la faulte que ce seroit en la supputation du temps : bien luy confesse que **le costé de Dannemarch dit Jutie, fut nommé**
- 11990 **Angle, comme encor il en porte le nom, et que les Angloys sortis de celle Province se joignans aux Saxons, coururent l'Isle Bretonne, et l'ayans conquise à longues années la nommerent Angleterre** : et voila quant à la verité du nom d'icelle.] Ceste Isle est opposée vers le Septentrion, et à la France, et à l'Espagne, et **contient de circuit* environ 950000**. (237a) pas, ayant son plus long jour de dixsept heures, et durant l'Esté jouïssant d'une nuit fort clere et lumineuse. **Les Angloys sont beaux de visaige***, ayans les yeux azurez*, et la proportion du corps et lineamens gentils*, et de fort belle taille, et haute stature, et tels que **saint Gregoire surnommé le grand, voyant à Rome quelques enfans Anglois, et s'enquerant de quel pays ils estoient, dict : et veritablement à bon droict sont ils nommez Anglois, car ils ont la face Angelique**, et par ainsi il leur fault departir* et administrer la viande* qui les conduise au
- 11995 chemin de la vie eternelle⁶⁵², et **deslors il y envoya Augustin moyne de saint Benoist, avec plusieurs autres, affin de prescher la parolle de Dieu, et convertir ce peuple idolatre à la foy de nostre seigneur, et à la cognoissance de son saint Evangile⁶⁵³**. Les Angloys ne s'effroyent jamais de pœur en guerre, et sont tres bons archers : leurs femmes sont tres blanches, et d'une grande et insigne beauté. **Le peuple y est fort incivil et malplaisant, et qui n'ayme point les estrangers, là où la noblesse est courtoise et affable, et qui invite debonnairement les survenans**, les menans à la taverne pour banqueter, d'autant que ce n'est point vilain en ce
- 12000 pays là, ny deffendu d'y conduire les femmes, pourveu que ce soit sans aucune vilennie ny desbauche. **Ce peuple est impatient en guerre ne pouvant attendre, ains* combat dès que voit l'ennemy devant soy**, et ne gaste guere jamais les terres, ny donne le degast aux champs, ains* s'attend à la seule ruine des hommes, s'attendant à la jouissance des terres apres la
- 12005 defaite de son adversaire. Et d'autant que leur pays est fertile, et sur tout en pasturage, **il y a plus de pasteurs que de laboureurs**, de sorte que la plus grand' et meilleure partie de tout le païs est employé pour les troupeaux, et pour **la sauvagine***, tellement qu'on ne voit que parcs
- 12010

Commentaire [E-B2174]: Albert Krantz hist[oire] danoyse liv[re] 1. ch[apitre] 2.

Commentaire [E-B2175]: Saxon Gramm[airien] li[vre] 1. hist[oire] danoyse.

Commentaire [E-B2176]: D'où sont sortis les Angloys.

Commentaire [E-B2177]: Circuit d'Angleterre.

Commentaire [E-B2178]: Anglois beaux de visage, et bien faits de corps.

Commentaire [E-B2179]: Saint Gregoire appelle les Anglois angeliques.

Commentaire [E-B2180]: Augustin moyne envoyé en Angleterre. Bede liv[re] 1. ch[apitre] 23. Polydore Virg[ile] liv[re] 4. hist[oire] Angl[oise].

Commentaire [E-B2181]: Mœurs des Anglois à present.

Commentaire [E-B2182]: Polyd[ore] Virg[ile] li[vre] 1.

Commentaire [E-B2183]: Angl[ois] pasteurs.

Commentaire [E-B2184]: Abondance de sauvagine en Angleterre.

tous clos de muraille, pour le passetemps de la noblesse adonnée sur tout autre à la venerie, et
 12015 laquelle ne se tient point és* villes, ains* suyvant la coustume ancienne, leurs maisons et
 chasteaux sont aux champs prés des rivieres et forests, tant pour le plaisir de la chasse, que
 pour eviter la fureur des vents ausquels ceste isle est fort sujette. Ceste province est la
 premiere (si l'on croit la legende chantée en Angleterre de Joseph d'Arimathie, et la
 conquete du sang graal des chevaliers de la table ronde) d'entre toutes les regions
 12020 Occidentales qui a receu la pieté et persuasion du Christianisme : abondante en laines, bons
 draps et fins, et bestail de toutes sortes. En toute ceste isle ne se trouve pas un loup, et qui est
 le plus à grand merveille, y en menant un, il n'y sçauroit vivre, qui est cause que les
 troupeaux y paissent et sans crainte, et sans avoir besoing ny de chien ny de gouverneur, si ce
 n'est pour le danger²⁵³ des larrons. L'Angleterre est encor' riche, et abondante en metaux,
 12025 ayant de l'or, argent, plomb, et estain, cuyvre et des perles : et la pierre Gagate, laquelle
 brusle en l'eau, et ne s'estaint que avec l'huile. La terre Angloise ne produit point de vin,
 quoy qu'elle nourrisse quelques vignes, qui bourgeonnent, flourissent, et monstrent leur fruit
 lequel ne peut parvenir à sa maturité : mais pour ce default* ils s'aident de la cervoise, et les
 vins estrangers qui servent à leur eschauffer les testes, et sur tout les vins Gascons que tous les
 12030 ans ils vont charger à Bordeaux et lieux circonvoisins, ainsi que souvent j'ay veu, et en
 chargent grand nom(237b)bre de navires. Il y a force villes et villages, mais peu de forteresses
 en Angleterre, entre lesquelles Londres est la principale, chef du pays, siege des Rois et un
 des plus beaux aports et magasins* des marchans qui soient en Europe : et telles sont les
 mœurs des Anglois de nostre temps, là où de l'aage* de Cesar les anciens Bretons y vivoient
 12035 d'une autre sorte. D'autant que lors c'estoit chose deffendue et detestable, de manger ny
 gouster d'un lievre, poule, ou oye, bien est vray qu'ils en nourrissoient pour leur plaisir et
 passetemps. Ceux qui se tenoient bien avant en terre ferme, vivoient de lait et chair, sans
 aucun usage de pain, et les peaux des bestes leur servoient de couverture⁶⁵⁴. Ils se taignoient
 et coulouroient la face de Guede, qui faisoit une couleur azurée* tirant sur le noir, affin de
 12040 paroistre plus furieux et espoventables en guerre, et portoyent longue la chevelure. Et leurs
 femmes en certaines festes aussi s'en paignoient comme chose de grand parure⁶⁵⁵. Les homme
 se rasans tout le poil du corps excepté de la teste et au dessus des levres. Leurs mariages
 estoient fort estranges*, d'autant qu'une seule femme suffisoit à dix hommes, ou d'avantage,
 et les freres les avoient ensemble communes, et les peres avec leurs enfans : et ceux qui
 12045 naissoient de ce meslange estoient reputez les enfans de ceux là seulement, qui avoient eu la

Commentaire [E-B2185]: Gildas la confesse des premieres sans parler de Joseph d'Arimathie.

Commentaire [E-B2186]: Nul loup en Angleterre.

Commentaire [E-B2187]: Metaux qui se trouvent en Angleterre.

Commentaire [E-B2188]: Boisson des Ang[lois].

Commentaire [E-B2189]: Londres villes capitale d'Angleterre.

Commentaire [E-B2190]: Cesar Comm[entaires] li[vre] 5.

Commentaire [E-B2191]: Guede usé en Bretaig[ne] Pline li[vre] 22. chap[itre] 1.

Commentaire [E-B2192]: Sauvages mariages des anciens habitans de la grand Bretaig[ne].

²⁵³ D'anger. Corrigé dans l'exemplaire détenu par Toulouse.

premiere pointe en depucelant leurs espouses estans encor vierges⁶⁵⁶. Strabon tient que les insulaires Bretons estoient de plus grand' stature que les Gaulois, mais qui portoient les cheveux plus courts⁶⁵⁷, en quoy il est d'opinion diverse à Cesar, qui avoit passé plusieurs fois en l'isle, pour en pouvoir rendre assureé tesmoignage. Dit aussi le mesme Strabon que leurs

12050 villes et retraites furent les bois, dans lesquels ils dressoient des logettes* et cabanes rustiques, entourées de l'espesseur inaccessible des boscages, lesquelles maisons, et maistres et bestail se retiroient sous un mesme toict, et couchoient les uns aupres des autres. Et est l'air en ce pays là plus sujet à la pluye, qu'aux neges : si que y obscurcissant le Ciel, on y est quelquefois plus de quatre heures sur le midy* mesme sans y voir un seul rayon de la clarté du soleil.

12055 [N'oublirons²⁵⁴ en oultre ce que Diodore Sicilien dit de ceste isle en ses antiquitez : On tient (dit il) que les Aborigenes, c'est-à-dire hommes néz et naturels d'icelle dèz le commencement habitent en l'isle de la grand Bretagne, lesquels en guerre usent de chariotz branslans, ainsi qu'on dit qu'en usoyent jadis les anciens Grecz à la Guerre contre les Troyens. Leurs maisons estoyent de boys, et couvertes pour le plus de roseaux, et cannes marines, mettans le froument en gerbe dans leurs loges lesquelz ilz batoyent, selon qu'ils en avoient à faire pour la journée. Ce peuple estoit simple, et rude*, et entier en ses mœurs et fort esloigné des ruses subtilitez et finesses des Grecz, vivans simplement et contens d'une viande* sans appareil* aucun qui ressentist les delices des riches. L'isle estant fort peuplée et où il y avoit plusieurs roiteletz* qui se maintenoient en paix et sans discorde quelconque ensemble. Jusqu'icy Diodore. On

12060 tient qu'ilz avoient mesmes dieux, et pareille façon de sacrifier, et semblable discipline des Druides que les Gauloys : neantmoins ay-je leu qu'eux voulans apaiser leurs Dieux conduisoient les femmes de leurs enfans toutes nuës, et peintes du just du Guede aux temples des Idolles, lesquelles sacrifioient un homme estranger, pour avec son sang se rendre propice le Dieu qu'ilz estimoyent leur estre moins favorables.] (238a (indiqué239a))

12070

Commentaire [E-B2193]: Strabon 4.

Commentaire [E-B2194]: Loges des anciens Bretons.

Commentaire [E-B2195]: Ainsi en usoyent jadis et les Belges et encore à present les Moscovites.

Commentaire [E-B2196]: Ciel nuageux en Angleterre.

Commentaire [E-B2197]: Diodore Sicilien liv[re] 6. ch[apitre] 8.

Commentaire [E-B2198]: De ce Chariot parle aussi Cesar en ses Comment[aires] 5.

Commentaire [E-B2199]: Sobrieté des anciens Bretons insulaires.

Commentaire [E-B2200]: Gregoire Girald histoire des Dieux Sintagme.

²⁵⁴ Noublirons

XLVI. Description d'Escosse et mœurs du peuple Escossois. Chapitre 45.

12075 Le pays d'Escosse est la plus haulte partie du país de ceste grand Isle, separé vers le Nord, et Septentrion d'un fleuve, du reste de la region Britannique, et non guere esloigné d'Hibernie que le vulgaire* appelle Irlande. Ces insulaires n'ont aucune peculiere façon d'habitz, non plus que de reiglement en leur vie semblables neantmoins en port, et contenance, et usans de pareil langage : soudains* en leurs actions, farouches et vindicatifs

12080 puissans robustes et courageux en guerre, suportans les travaux en icelle, et de la faim, et du froid et autres incommoditez, beaux de visage et bien faitz de corps, mais mal propres, et peu soigneux de se vestir et parer honnestement. Il y en a qui disent que les Escossoys ont esté nommez Painctz à cause qu'ils souloyent jadis se paindre le corps. Et faire des marques, et sur les bras, et sur les mains avec du feu, ainsi que encores en usent assez ordinairement quelques

12085 uns d'entre les Sauvages d'Escosse. Les anciens historiens tiennent que les Bretons insulaires pour donner fraieur à leurs ennemys se paignoient les faces entrans en bataille. [Je voy que ce bon homme n'a guere feilleté les bons livres, puis que si maigrement il se porte en cest endroit, ne sçachant point la difference que les historiens mettent entre les anciens habitans du país Calidonien à present Escosse, et les Pictes et Escossois qui furent deux peuples divizez et

12090 qui long temps s'entrefeirent la guerre : puis s'allierent pour gagner país, et tenir teste et aux naturelz* du país, et aux Anglois, et Saxons qui leur estoient venuz à secours, ainsi que j'ay dit, parlant des conquestes d'Angleterre. De cecy me soit tesmoing Bede en son histoire Ecclesiastique parlant du regne, et Empire d'Honorie et comme la grand Bretagne affligée* par les tyrans, et laissée des Romains qui vouloyent se prevaloir contre les Gothz Usurpateurs

12095 des terres Romaines : car voicy comme il dit. La grand Bretagne desnée qu'elle fut de gendarmerie et deffournie des garnisons servans pour la deffence despoüllée de toute la fleur de sa plus gaillarde et robuste jeunesse, laquelle suyvant les tyrans, ne fait jamais plus retour en l'isle, elle fut exposée en proye à chascun n'y ayant homme, en icelle, qui fut aguerry, ny apte aux armes. Qui fut cause que tout soudain* s'esmeurent deux nations d'outre-mer tres

12100 cruelles et farouches, à sçavoir les Escossois venans du Ponant, et les Pictes du midy* qui feirent gemir et s'estonner toute l'Isle par plusieurs années⁶⁵⁸. Regardez les Pictes estre un peuple, et les Escossois un autre, et tous les deux se ruer sur la partie Septentrionale de la grand Isle Bretonne : et pour lesquelz dechasser* les insulaires envoyèrent des ambassadeurs à Rome vers l'Empereur Honorie : Bede puis apres ne taist point que ces voleurs ne fussent là

12105 passez de l'isle d'Hirlande, où long temps auparavant ilz estoient venuz, se desbordans des

Commentaire [E-B2201]: Mœurs des Escossois.

Commentaire [E-B2202]: D'où vient le nom des Escossois ditz Pictes.

Commentaire [E-B2203]: Anciens Calydonne[s] en la grand Bretagne est à present Escosse. Pictes et Escossois font courses en l'Isle.

Commentaire [E-B2204]: D'où vint que les Pictes et Escossois se ruerent sur la grand Bretaig[ne]. Bede li[vre] 1. ch[apitre] 12.

Commentaire [E-B2205]: Cecy advint du temps de Honorie l'an de grace .424. Paul diacre li[vre] 4. en la vie d'Honorie.

Commentaire [E-B2206]: Bede li[vre] 1. ch[apitre] 15.

païs plus lointains de la Scythie, monstrant que en Irlande, ou Hibernie ilz avoient esté instruits en la foy de nostre seigneur, et lavez du saint lavement de grace celeste. Estant ce peuple Scythique aucuns* ont pensé qu'ilz soient les Agathirsés desquels est fait mention en Herodote⁶⁵⁹ à cause qu'on dit que ceux là se paignoient ainsi qu'on dit que faisoient (238b)

Commentaire [E-B2207]: Herodote .4. Pline li[vre] 4. ch[apitre] 11.

12110 les Pictes ayant les cheveux artificiellement azurez*, ce que je ne veux ny assurer ny regretter puis que la chose a si grand verisimilitude*, et qu'il appert* que c'est de Scythie que ces peuples partirent pour envahir les Isles septentrionales. De ces peuples Claudian parle en ceste maniere en la personne de la grand Bretagne :

Commentaire [E-B2208]: Claudian Panegyrique à Stilicon.

12115 *Tu fais que plus ne crains, de frayeur fremissant,
Les harnois furieux de l'Escossois puissant :
Que le Picté guerrier ne fait pallir ma face
Et mes membres trembler, que mon sang plus ne glace :
Et que plus je ne suis pres les bordz de la mer*

12120 *Pour veoir si le Saxon je verray arriver.*

Les Pictes furent les premiers qui arresterent leurs pas en la Calidonie non jamais cogneuë, ny surmontée* par les Romains, les Escossois ce pendant se tenans en l'isle d'Irlande : mais comme les Pictes fussent sans femmes et cogneussent que si long temps ilz

Commentaire [E-B2209]: Deucalidonique incogneue aux Romains.

12125 demouroient destituez* de telle compaignée ilz estoient taillez* de veoir la fin de leur nom et race, tascherent de s'allier avec les Bretons lesquelz refuserent ceste alliance mais à la fin le refus leur fut chèrement vendu, ceux cy se vengeans de telle injure*. Ilz s'adressent aux Escossois, qui leur accorderent souz telle condition, que si leur Roy venoit à mourir sans

Commentaire [E-B2210]: Polydore Virg[ile] liv[re] 2. hist[oire] Angloise.

12130 hoir* la fille plus proche du sang emporteroit l'heritage et la couronne. Les Escossois sont de grande stature, sains presque tousjours, et ausquels l'esprit ne default* point, qui est cause qu'ilz vivent fort longuement, jaçoit* que la plus part du temps ilz ne mangent que du poisson, d'autant que le païs est si exposé à froidure, et leur terre si morfondue, qu'à grand

12135 peine les grains y peuvent croistre, et qu'on y voye presque un seul arbre, et par ainsi sont contraints faire feu de certaine pierre en laquelle le pays abonde, nature ayant pourveu à ce default* par l'abondance d'une autre chose qui le recompence*.

Commentaire [E-B2211]: Alliance des Pictes Escossois, et souz quelle condition.

Commentaire [E-B2212]: Temperature des Escossois.

Commentaire [E-B2213]: Sterilité d'Escosse.

Tous les Escossois se tenans aux Isles voisines parlent l'ancien langage Hibernien, ce qui monstre assez que leur origine est de l'isle d'Irlande apres qu'ilz furent partis de leur

ancien²⁵⁵ païs de Scythie, et voila quant à leur origine.] Ce peuple est envieux de son naturel, hautain et superbe*, et mesprisant tout le reste des hommes : ils font parade de leur noblesse, et en sont si friants du nom, que les pauvres et de bas lieux sont si outreuidez que de se vanter d'estre sortis du sang des grands, et de la race royale. Ils sont par ce moyen adonnez à mensonge, et ne suyvent point la paix comme le reste des Anglois et insulaires de celle grand' et superbe isle. Pie 2. souverain evesque escrit que les jours d'hiver en quelque saison que ce soit, ou quelque temps qu'il face, ne durent guere plus hault que de trois heures. Encor dict il y avoir observé comme chose qui luy donnoit estonnement, c'est que ceux qui donnoient l'aumosne aux caymans* et gueux se tenans aux portes des Esglises pour demander pour Dieu, c'estoit des pierres qu'ils²⁵⁶ leur faisoyent largesse avec lesquelles ilz peussent s'eschauffer, veu que comme j'ay dit, ce païs est desnüé d'arbres, mais en lieu il a de ces pierres, lesquelles ou sont sulphurées, ou d'une matiere grasse et huileuse. Dict encor (239a) ledit Pape Pie, qu'il avoit cherché* par toute celle isle cest arbre qu'on luy avoit fait entendre si merveilleux que les feuilles d'iceluy cheans dans le fleuve qui luy est voisin, aussi tost qu'estoyent en l'eau estoyent converties en oiseaux : mais ayant declairé à quelcun son desir on luy fait entendre que cela advenoit en l'une des Orcades. [Les Escossoys sont divizez en civilz, et sauvages les uns estans plus gracieux que les autres, qui presque sont bestiaux quoy que Chrestiens, et fort vaillans en guerre, comme ceux qui n'ont crainte ny apprehension quelconque de la mort. Desquelz oyons ce que Saint Hierosme en dit : Que diray-je des autres nations ? Veü que moy estant en assez jeune aage*, et non presque encor sorty d'enfance, je vey des Escossoys en Gaule, qui est une nation demourant en la grand Bretagne, qui mangeoyent la chair des hommes : et jaçoit* qu'ilz trouvent par les boys des troupeaux et haras pour s'en repaistre, si est-ce qu'ilz sont costumiers de se prendre aux fesses des bergers et mamelles des femmes, lesquelles ils arrachent et coupent, et leur servent de la viande* la plus delicieuse que ils ayent à leur goust et appetit. A quoy accorde Saint Jean Chrysostome, disant qu'au paravant en la grand Bretagne on souloit se repaistre et rassasier de la chair humaine : mais à present (dit-il) ilz se contentent et emplissent leur ame d'abstinence.] Ayant presque descrit les mœurs Escossoises, et voulant imposer silence à mon discours, il m'est tombé en main un auteur digne certes d'estre leu, tant pour sa rondeur et integrité, que pour le sçavoir qui est en luy, et la naïveté* de son dire, à sçavoir Hector Boëce excellent historien et diligent rechercheur* des choses advenuës en sa nation, lequel parlant des mœurs des Escossoys anciens ayans receu la foy Chrestienne, en parle en ceste maniere. Noz

Commentaire [E-B2214]: Vices des Escossois.

Commentaire [E-B2215]: Escossois se disent tous gentilshommes.

Commentaire [E-B2216]: Pape Pie en sa Geographie.

Commentaire [E-B2217]: Aumosnes quelles en Escosse.

Commentaire [E-B2218]: Arbre merveilleux mais je pense fabuleux.

Commentaire [E-B2219]: Sauvages en Escosse quels sont.

Commentaire [E-B2220]: Saint Hierosme liv[re] 2. contre Jovinian.

Commentaire [E-B2221]: Escossois Antropophages.

Commentaire [E-B2222]: Chrysostome au sermon de la Pentecoste.

Commentaire [E-B2223]: Hector Boece histoire Escossoise en la preface.

²⁵⁵ leurs ancien.

²⁵⁶ II.

- 12170 **ancestres jadis embrassans toute espece de vertu encore caressoyent*** ilz sur tout la mere des autres qui est attrempance* se monstrans sobres au dormir, manger, et boire, et vivans sobrement des choses qui leur estoient offertes par la nature. Aussi lors tout grain leur servoit à faire du pain, sans qu'il fallust tant sasser la farine qui est cause de la perte et aneantissement de la plus grand force du grain, et nourriture : et vivoyent de chair prenans un singulier plaisir à la chasse, et leur principal manger estoit, et la sauvagine*, et la chair de bœuf, mais contre la façon de faire des autres nations : entant qu'ilz se nourrissent de veaux ou les chastrent pour s'en servir au labourage : Mais les vaches ils les mangeoyent lors qu'elles estoient pleines, à cause que pour lors elles sont plus grasses, et quelquesfois le poisson leur servoit de pasture. Un temps fut que prenans un simple desjeuner, et ce fort legerement ils se passoyent jusque au souper de remplir leur ventre : mais le soir ils faisoyent bonne chere, sans qu'on servit plus que d'un mets au repas : et voulans se resjouyr **ilz beuvoient celle boisson qu'ils nomment eau vive composée, non de drogues portées de pays estrange***, mais d'herbes prises en leur jardin, du Thin c'est à sçavoir mente, aniz et semblables plantes souëf flairantes*, bonnes au goust, et qui plaisoyent à les odorier, qu'ils distilloient ainsi qu'encore on observe : usans aussi de breuvage commun de la cervoise, mais estans en guerre la belle eau pure leur servoit de boisson, portans tout autant de farine chacun qu'il voyoit luy suffire pour passer sa journée. Ils mangeoyent la (239b) chair à demy cuite, comme l'estimans plus savoureuse, et mieux retenant sa substance, et du poisson seché au soleil, s'ils ne trouvoient autre cas pour se sustenter et repaistre. Durant la paix ils ne vivoyent point en delices et oisiveté, ains* s'exerçoyent à la chasse, à la lutte, et exercices militaires, **allans tousjours nuë teste, et le poil coupé sauf que sur le front ils laissoient (à la façon ancienne des Espagnols) un toupet de poil : et ainsi se faisans souvent tondre, on ne voioyt jamais aucun chauve en Escosse : d'aller pied nuds ou avec des souliers esquels l'eau entroit, ce fut leur coustume, voire fut ce au milieu de l'hyver, affin que et pieds et teste endurcis au froid et au chault, fussent plus prompts à souffrir* les incommoditez de toutes les saisons de l'année. Leurs bas de chausse ne passoyent point les genoux, et le hault estoit de lin, ou chanvre, leurs manteaux en esté d'un drap subtil*, et l'hyver de laine grossiere double et faite selon la forme du corps.**
- Leur giste estoit à terre, ou sur un banc avec une paillasse. **Les enfans n'estoyent nourris d'autre lait que de leurs meres** : et si quelcune donnoit le sien à nourrice, ce n'estoit sans encourir soupçon d'adultere, comme ayant faulte de lait pour occasion* de sa lubricité. Se voyans surmontez* en bataille la course leur servoit de garant, se sauvans aux montaignes, et gardans ce pendant un desir continuel de se venger de la honte et injure* receüé : et ne

Commentaire [E-B2224]: Vivre ancien des Escossois.

Commentaire [E-B2225]: Boisson des Escossois.

Commentaire [E-B2226]: Escossois tondus et allans piedz nuds, et teste decouverte.

Commentaire [E-B2227]: Abillemens des anciens Escossois.

Commentaire [E-B2228]: Nulle nourrice que les propres meres.

12205 cessoient de se tourmenter jusqu'à tant qu'ils avoyent lavé ceste tache de fuite par l'effusion du sang de leurs ennemys. Les gentilzhommes perillans en quelque bataille, leurs sujets et serviteurs se hazardoyent ou de le sauver du milieu des escadrons* ennemys, ou de finir avec luy leur vie. Sur le tombeau de la noblesse on plantoit tout autant d'obelisques, comme sous leur charge on avoit occis d'ennemys au combat.

Commentaire [E-B2229]: Escossois vindicatifs.

Commentaire [E-B2230]: Loyauté des Escossoys vers leurs Seigneurs.

12210 Celuy qui voyageant pour le fait de la guerre, ou estant au camp estoit trouvé sans fusil, ou n'ayant l'espée au costé, ou à la main, estoit fouetté par grand ignominie : et en ce temps là ilz estoient armez à la legere, ayans quelques corselets* de fer, mais la plus part de cuir bouilly pour leur deffence, l'arc, la lance et l'espée. Laquelle si quelque soldat engageoit il estoit cassé, et chassé de la compagnie comme poltron : et la mesme peine estoit ordonnée pour les parjures : Mais celuy qui sans congé* s'en alloit du camp, et laissoit sa bende* esmeu de crainte, il estoit permis au premier qui le rencontroit de le faire mourir, et ses biens estoient confisquez. Voire pour lors les femmes estoient enrrollées pour aller en guerre pourveu que elles ne fussent enceintes, ny trop chargées d'age*. Sortans pour aller combattre ilz tuoyent la premiere beste rencontrée, et arrousans la pointe de leur espée au sang, en goustoyent esperans que ceste ceremonie leur servoit de presage pour la victoire.

Commentaire [E-B2231]: Loix militaires des Escossoys.

Commentaire [E-B2232]: Femmes allans en guerre en Escosse.

Commentaire [E-B2233]: Ceremonie Escossoise allans en guerre.

12220 Ils aymoyent tous la simplicité, et estoient ronds et sans fiction quelconque en leurs actions. S'il y avoit aucun touché du haut mal, ou insensé, ou atteint de pareilles maladies, ils le faisoient chastrer, affin que ceste infection ne demourast en leur race : les femmes qui souffroyent* tel mal, ou estoient ladresses, on les chassoit loing de toute compagnie d'hommes, et si quelcune venoit à concevoir, on l'enterroit toute vive avec son fruit au ventre.

Commentaire [E-B2234]: Epileptiques, et maniacles chastrez en Escosse.

Commentaire [E-B2235]: Cruel supplice.

12225 On sumergeoit en l'eau ceux qui estoient par trop adonnez à boire (240a) et manger, affin que par telz montres le païs ne fut deshonoré et que ces goulus ne servissent de mauvais exemple.

Commentaire [E-B2236]: Loy gentille contre les yvroignes.

Ilz usoyent des disciplines Egyptiennes, et des lettres sacres, et figures d'Animaux, comme encore en sont les epitaphes anciens. Et encore les rustiques pratiquent les caracteres de leurs ancestres et mesme en ce qui concerne la guerison et santé de leur corps, qui est cause que aucuns* ont pensé qu'ils ont pris origine d'Egypte. A present encor ilz usent de vaisseaux faits d'osier, et revestus de cuir que ils portent et raportent sur leurs espauls allans à la pescherie. Ce grand personnage ayant loué la simplicité de ses majeurs, se plaint de la corruption de nostre siecle, et degast de la sobrieté passée, ayant souffert changement de sa severité aussi bien l'Escosse, que le reste des nations de l'Europe. Et feray fin avec ce mot,

Commentaire [E-B2237]: Escossoys usants de lettres Hieroglyphiques.

12230 que tout ainsi que l'Angleterre n'a autre loy que les coustumes et statuts municipaux, l'Escosse au contraire juge selon l'equité du droit escrit : et estant plus droituriere en ses jugemens que sa voisine, aussi la surmonte* elle en gaillardise*, et adresse de ses habitans,

Commentaire [E-B2238]: Barques d'osier en Escosse.

qui par tant de siecles ont tenu teste aux convoitises des Roys de la grand Bretagne.]
 12240 **Hibernie, à present Irlande,** est une isle posée entre le Septentrion, et le ponant moindre de
 moitié que la grand Bretagne, de laquelle elle est assez voisine, et ainsi nommée à cause de
 l'hyver qui y regne plus que pas une autre saison de l'année, et la cité principale de laquelle
 est nommée Denillin⁶⁶⁰. Elle est si abondante en pasturage et herbages pour la nourriture des
 bestes, que si durant l'esté on ne chassoit les troupeaux hors de leurs pastis, ilz seroyent en
 danger d'y crever pour s'y estre trop remplis et engressez. **Le pays d'Hirlande ne nourrist**
 12245 **aucune beste nuisible,** non pas une araigne ou grenoille, si mesme on y en portoit²⁵⁷ d'ailleur,
 veu que toute chose venimeuse ayant touché la seule poussiere, et terre Irlandoise, ne fault
 tout soudain* de mourir. **Il n'y a aucune mouche à miel,** ains* qui pis est (comme dit Solin) si
 on porte de la terre d'Irlande en un autre pays, ou des petites pierres, et que on les gette parmy
 les essoines* et troupes des avettes*, elles ne faudront de s'en aller et quitter leurs ruches.
 12250 Le ciel y est attempé* et salubre, et le terroir* fort fertile, mais **le peuple si cruel que**
merveille, incivil, et sans aucune gracieuseté à l'endroit des estrangers. Jadis ayant occis
 quelcun de leurs adversaires ilz en humoyent le sang, et puis s'en souilloient et paignoient la
 face : et avoyent en mesme esgard l'injuste pour ce qui est equitable, ne se soucians s'ils
 faisoyent injure* ou plaisir à ceux qui les accostoyent : qui est cause que **Strabon les nomme,**
 12255 **et grandz mangeurs, et Antropophages, et qu'ilz estimoyent grand vertu, et civilité de manger**
leurs propres parens estans decedez : accointans leurs femmes en public sans honte aucune, et
 ne respectans ny mere, ny sœur, ains* s'accouloyent à la premiere rencontrée⁶⁶¹.
Quand quelcune enfantoit si c'estoit un masle, la premiere mangeaille que elle luy
 vouloit donner, elle la mettoit sur le glaive de son mary, et avec la pointe elle la faisoit tout
 12260 bellement couler en la bouche de l'enfançon le vouant, et priant pour luy les Dieux
 presideants aux armées, tout ainsi comme si desja l'enfant estoit prest à mourir le glaive au
 poing, et parmy les fureurs de quelque bataille. (240b)
 Ceux qui vouloyent se monstrier les plus gentils*, ornoient, et embellissoient les
 pomeaux, et poignées de leurs espées, de dents des beluës et bestes de mer, à cause que leur
 12265 blancheur surmonte* celle de l'yvoire : **aussi tout l'honneur, et gloire des hommes de ce pays**
ne consistoit que aux armes, ny leur plaisir que à les tenir nettement, et sans rouillure, ou
 saleté quelconque. **Ceux qui se tiennent aux montaignes vivent de chair, lait et fruitages*, plus**
adonnez à la chasse et à passer leur temps, qu'à soucy aucun du labourage. **La mer qui separe**
ceste isle d'avec l'Angleterre est tousjours tourmentée de vagues, et sans repos tout le long de

Commentaire [E-B2239]: Ptol[omé] liv[re] 2. ch[apitre] 2. tabl[e] 1. d'Europe. Irlande moindre que l'Angl[eterre]. Cesar 5. des Comment[aires].

Commentaire [E-B2240]: Nulle beste nuisible en Irlande.

Commentaire [E-B2241]: Mouches à miel ne vivent en Irlande.

Commentaire [E-B2242]: Irlandoys Barbares.

Commentaire [E-B2243]: Irlandoys goulus et Antropophages. Strabon 4.

Commentaire [E-B2244]: Tout cecy est de Solin.

Commentaire [E-B2245]: Irlandoys se plaisans aux armes.

Commentaire [E-B2246]: Vivre des Irlandoys.

²⁵⁷ On y en portois. Corrigé dans l'exemplaire détenu par Toulouse.

12270 l'année, si ce n'est quelques jours durant l'esté qui rendent le canal quelque peu aisé à y naviguer.

Commentaire [E-B2247]: Mer d'Irlande perilleuse.

Les Irlandoys allans sur mer usoyent jadis de petits esquifs et barquerolles (ou oltes ?) faites d'osier, mais couverts de toutes parts de cuirs de Buffles : et tant qu'ilz estoient sur les ondes et en course*, ils n'avoient garde de manger chose quelconque. Et disent ceux

12275 qui ont la vraye cognoissance du pays que la mer y est large de l'un port à l'autre, à sçavoir Anglois et Irlandois, d'environ six mille pas. [Ceste isle n'est plus si barbare que jadis, et des

Commentaire [E-B2248]: Largeur du Canal d'entre Irlande et Angleterre.

premieres Chrestiennes de l'Ocean, où Saint Patrice flourissoit en sainteté de vie, adoucissant les mœurs de ce peuple farouche et lequel les convertist à la foy de Jesuchrist. On monstre

12280 encor ce trou fabuleux, nommé de Saint Patrice par lequel ils croyoient qu'on descendoit aux enfers, et que ceux qui en revenoyent, estonnez de ce qu'ils avoyent veu ne rioyent onques plus de leur vie : mais laissons ces resveries aux vieilles et petits enfans. Les anciens ont cogneu ceste isle, sous le nom d'Inverne : comme dans Juvenal en ses Satyres.

Commentaire [E-B2249]: Saint Patrice convertist les Irlandois. Trou fabuleux de Saint Patrice.

Commentaire [E-B2250]: Juvenal Satyr[es] 2.

*Or nous avons radé les haures areneux**

12285 *D'Inverne, aussi les bords des Orcades, nagueres*

Prises de noz soldats, et escadres guerrieres :

Les Bretons qui de nuit n'ont rien de tenebreux.

Et Claudian luy donne un nom semblable parlant du Consulat de l'Empereur

12290 Honorie, disant ainsi :

Commentaire [E-B2251]: Claudian sur le 4. consulat d'Honorie.

Du sang Saxon on voit les Orcades baignées

Et des Pictes occis les arenes mouillées*

De Thule la lointaine : et les corps à monceaux

12295 *Des Escossois occis, et nageans sur les eaux*

L'Inverne va plourant l'Inverne glaciale

Et tousjours ressentant la gelée hyvernale⁶⁶².

12300 Avant que laisser ce pays Irlandoys, encor diray-je ce mot que Bede qui estoit (comme dit est) Anglois, et sçavoit que vault l'Angleterre et l'Irlande semble contrarier à Solin, quand il dit. Irlande est riche en lait, et miel, et n'est point sans vignes, abondante en oiseaux et pescherie, et insigne pour le plaisir de la chasse, à cause des cerfs esquelz elle formille et abonde. Si elle est riche en miel, s'ensuit qu'il y a des abeilles en grand quantité, et

Commentaire [E-B2252]: Bede li[vre] 1. ch[apitre] 1. de l'hist[oire] Angloise.

parainsi la terre Irlandoise n'est point dangereuse à ces mielleuses bestelettes, quant aux
 12305 animaux nuisibles il tient le mesme que Solin, disant au mesme passage et chapitre : Les
 serpens dès que sentent l'air d'Irlande, ne faillent* de mourir : voire avons-nous veu
 d'aucuns* enfans mords d'un serpent, (241a) que on prenoit soudain* des rasures de livre
 portées d'Irlande et icelle terre, et gresse du livre mise dans un verre d'eau, dèz que le patient
 l'eut avallée, tout aussi tost l'enflure qui l'avoit saisi pour le venin diminua et passa, et peu de
 12310 temps apres il se veit allegé de sa maladie. Aussi, dit-il, que l'air y est beaucoup plus sain,
 temperé et serain* qu'en Angleterre⁶⁶³. Les habitans s'y vestent de peaux, et portent des
 chemises jaunissantes, et saffranées, comme aussi font les sauvages d'Escosse, lesquels (ainsi
 que dit est) sont venus d'Irlande : et sont les Irlandoyz sujetz au Roy d'Angleterre, quoy qu'ils
 ayent des Ducs, qui és* recoings de l'isle tiennent fort, et à peine veulent ilz prester ceste
 12315 obeissance.]

Commentaire [E-B2253]: Vestement des Irlandoyz.

XLVII. De diverses isles de la mer, et mœurs des peuples y habitans. Chapitre 46.

12320

Les habitans de l'isle Syllure, que Solin fait voisine de la grand Bretagne,

Commentaire [E-B2254]: Solin chap[itre] 25. Isle Syllure.

gardoyent encor de son aage*, leur ancienne façon de faire : d'autant qu'ils ne veulent frequenter les foires, ny user de monnoye quelconque, ains* usent d'eschange et permutation*

12325

et non par le pris d'autrui. Ils estoient devotieux et portans honneur et reverence à leurs dieux, estans adonnez hommes et femmes à la science de divination et sorcellerie. Les

Commentaire [E-B2255]: Siluriens devins et sorciers.

Insulaires se tenans aux isles nommées Ebudes, qui sont cinq en nombre n'avoient aucune cognoissance de fruitz et semences, vivants seulement de lait et pescherie dequoy ils avoyent

12330

à foison. Sur toutes ces cinq isles un roy commandoit, entant qu'il n'y a que bien peu d'espace de l'une à l'autre : et ce roy n'avoit rien qui luy fut propre, tout estant de la communauté qui fournissoit pour l'entretienement* de son train et famille, et failloit* que le

Commentaire [E-B2256]: Subjection du roy des Ebudes.

Roy fut aussi sujet aux loix que le plus simple d'entre le peuple. Et affin que l'avarice ne luy pervertist le sens, il aprenoit la justice avec sa pauvreté, n'ayant rien à luy, et nourry aux

Commentaire [E-B2257]: Miserable condition du Roy des Ebudes.

despens du public. Il ne luy estoit permis se marier et d'avoir femme qui luy fut propre, ains*

12335

ayant desir d'en acointer* quelque une, il avoit ceste liberté d'en changer toutes les fois et s'attaquer à celle que bon luy sembloit de ses sujets : et par ce moyen il estoit hors

d'esperance de lignée pour luy succeder. Thilé⁶⁶⁴ est la derniere des isles gisantes autour de la grand Bretagne, que ceux de nostre temps apellent Island et en laquelle durant le solstice

Commentaire [E-B2258]: Thilé isle sous le Pole artique.

d'esté, et le soleil passant par le signe du Cancer, il n'y a aucune aparence de nuit, nomplus

12340

que le jour n'y paroist point durant le solstice hyvernal, et le soleil courant par le Capricorne :

[de laquelle Strabon se confesse n'avoir aucune cognoissance⁶⁶⁵ : et Mele en parle en ceste sorte. Thilé est opposée aux Belges, fort chantée par les vers tant des Grecz que des nostres,

Commentaire [E-B2259]: Strabon 4.

Commentaire [E-B2260]: Pomponie Mele livr[e] 3.

en icelle d'autant que le soleil est lointain, prest à s'absconser se leve, les nuits y sont fort courtes, mais obscures l'hiver, et l'esté tres lumineuses⁶⁶⁶. Elle est (comme j'ay dit) ores

Commentaire [E-B2261]: De ceste isle, voy Pline liv[re] 4. cha[pitre] 16. et Ptol[omée] li[vre] 2. ch[apitre] 3. tabl[e] 1. d'Europe.

12345

nommée Island et sur la mer glaciale, ex(241b)posée et du tout mise sous l'Artique, ayant

plusieurs moys de l'an sans y voir une goutte qu'à la chandelle, ainsi que en advient en aucuns* endroit de Livonie, et en l'isle de Scandinavie vers les Biarmiens, et Lappons, ainsi

Commentaire [E-B2262]: Nuitz semestres en l'isle de Thilé.

que l'avons deschiffré en leur histoire. Ceste isle abonde en fruitages*, et les habitans du pays vivent, sur le

12350

commencement du printemps parmy les prez et pastis avec leurs troupeaux d'herbages, et puis prennent du lait pour leur boisson : en hyver les fruitz garde leur servent de nourriture.

Commentaire [E-B2263]: Vivre des habitans de Thilé.

Ilz usoyent des femmes en commun, sans contracter aucune certaine forme de mariage, et vivants fort bestialement : mais à present ilz sont un peu civilisez, et la plus part acostables*, et recevans les marchans courtoisement : et ont receu les aucuns* la foy Chrestienne, **reconoissans pour seigneur le Roy de Norvege, mais celuy de Dannemarch y prend aussi son droit,** et est comme le butin de l'un et l'autre de ces deux Princes.] Il y a **d'autres isles qui sont vers la mer Mediterranée, tirant à l'Occident, que les Grecz ont apellé Gymnesies⁶⁶⁷, à cause de la nudité des habitans, lesquelz en temps d'esté vont tous nudz et sans vestement quelconque : mais les naturelz* s'apellent eux-mesmes, comme aussi font les Romains, Balears⁶⁶⁸, à cause que tirans de la fonde* ilz visent plus droitement* leurs pierres que tout le reste des hommes⁶⁶⁹.** Celle qui est au milieu des autres est plus grande que pas une des Meridionales, sept exceptées, qui sont Sicile, Sardaigne, Candie, Negropont, Chypre, Corseque, et Metelin, et est ceste cy esloignée d'Espagne environ une journée, portant à present le nom de Majorque.

La moindre que on dit Menorque regarde le soleil levant, et nourrist de beaux et divers haraz de toutes sortes, mais sur tout les Muletz y abondent, qui sont grandz, et qui ont un braire fort retentissant. Et Majorque, et Menorque sont fertiles, et abondantes en fruitz, fort peuplées, comme celles qui fournissent 30000. hommes au combat. Lesquelz estoient jadis adonnez au vin, comme ceux qui n'en avoyent point en leurs isles, et estoient du tout sans huyle d'olives, qui est cause que ilz s'oignoient le corps d'huyle de Lentisque et Procidipe meslez ensemble : Et furent si adonnez aux femmes, que rachetans quelque Dame captive des Pirates, ilz donnoient en eschange, et troys et quatre hommes. **Leurs logis estoient dans la concavité des rochers, et grottes des precipices des montaignes, et leur servoyent ces spelonques* pour couverture et retraite, et pour l'assurance de leur vie.** Et n'avoyent aucun usage de monnoye d'or, ou d'argent, voire deffendoient que on en portast en leurs isles, amenans par leurs raisons que **Gerion filz de Chrysaore** estant pecunieux et riche en or, et argent, avoit pour ceste occasion* esté accablé et occis par Hercule desireux d'une si riche proye. Et ainsi ilz estoient d'opinion, qu'ayans faulte de telles, et si exquises richesses, ilz eviteroyent facilement toutes embusches* et conspirations dommageables à leur vie. Ce fut pourquoy jadis, eux allans au service des Carthaginois à la guerre, ne voulurent point emporter l'argent de leur soulede, mais l'employèrent en vin, et en femmes. (242a) **C'est un cas merveilleux que de leur façon de nopçage, veu que estans au banquet le jour des espousailles, que on dresse aux parens et amys des mariez, il failloit* que chacun selon son ranc et degré d'age*, l'un apres l'autre eussent affaire à l'espousée, et l'espousé pour son salaire avoit le dernier lieu du plaisir.** Ilz avoyent aussi des particulieres façons, et du tout

Commentaire [E-B2264]: Thiléens sujetz aux roys de Norvege, et Dannemarch.

Commentaire [E-B2265]: Cecy est de Diod[ore] Sicil[ien] livr[e] 6. ch[apitre] 5.

Commentaire [E-B2266]: Balears pourquoy ainsi nommez. Des Balears voy Mele liv[re] 2. Solin chap[itre] 26. Flore liv[re] 3. Ch[apitre] 8. Sillie Italiq[ue] li[vre] 5. Polybe 3.

Commentaire [E-B2267]: Logis caveux des Balears.

Commentaire [E-B2268]: Balears ne vouloyent user d'or ny d'argent.

Commentaire [E-B2269]: Ce Gerion estoit seigneur des Gades, voy Justin li[vre] 44.

Commentaire [E-B2270]: Estrange façon de mariage éz Balears.

esloignées des ceremonies des autres nations en la sepulture de leurs trespassez : D'autant que ilz deschiroient les corps, et les mettoient en pieces dans un vase, lequel ilz enfouissoient, et couvroient d'un monceau de pierres.

12390 Leurs armes furent trois fondes*, de l'une ilz s'en ceignoyent la teste, de l'autre les
 flancz, et portoyent en main la troisieme : ruantz de grosses pierres, plus que toute autre
 nation, en guerre, de telle et si effroyable force, qu'il sembloit que le coup partist de quelque
 puissante machine. Et s'en aidoyent encor si dextrement, qu'à l'assault des villes, ils
 empeschoyent par leur trait, ceux qui venoyent aux ramparts pour deffendre la muraille :
 rompans et brisans à coups de pierres aux batailles, escus*, glaives, et toute espece de
 12395 harnoyz, qu'ils rencontroyent à tout leurs fondes*, dressans* si bien leur coup et l'asseans de
 si droite visée, que tard failloyent* ilz de toucher au lieu desseigné pour leur butte, estans
 adextrez* dèz leur enfance par leurs meres à tel exercice : entant que elles mettoient le pain
 de leur desjeuner au bout d'un baston, servant de signe et blanc, et ne leur estoit permis de
 manger que premierement ilz ne l'eussent atteint, et abatu de leur fonde*, et lors la mere leur
 12400 octroyoit le desjeuner⁶⁷⁰.

Pline dit que du temps d'Auguste les habitans de Majorque, et Menorque furent
 contraintz de demander secours à l'Empereur pour despeupler l'isle de Connilz, qui gastoyent
 et ruinoient tous leurs edifices⁶⁷¹. Mis fin à ces isles, il faut ores deduire un peu ce que on
 racompte de certaine isle de l'Ocean vers les parties Australes, et des choses incroyables que
 12405 on compte* d'icelle, et par quel moyen elle fut trouvée et recogneü. Jambol filz d'un
 marchand, suivant aussi la trace de son Pere dèz son enfance, et apres le decez de sondit pere
 encor continua-il le trafic* de marchandise. Pour à quoy donner accroist, il s'en alla en Arabie
 aux especes, mais advint que il fut pris par des voleurs avec sa troupe et compagnie, et
 premierement avec un sien compaignon fut deputé à garder, et mener paistre les troupeaux :
 12410 mais vivant en ceste misere, et luy et son compaignon se veirent derechef surpris par quelques
 Ethiopiens Corsaires, qui les conduirent bien avant au païs de l'Ethiopie maritime.

Estans estrangers et forains*, on les deputa pour servir d'expiation, et acquit d'un
 vœu, et ordinaire ceremonie à laquelle le pays, où ilz estoient, se disoit estre astraint.
 D'autant que les Ethiopiens de celle region avoyent une coustume de toute ancienneté, et par
 12415 oracle et ordonnance de leurs Dieux, gardée depuis six cens ans, laquelle vouloit que deux
 hommes feissent ceste purgation, et rachapt de leur Province, lequel se faisoit en ceste sorte.

Ils avoyent un petit esquif propre à soustenir l'effort* des vagues, et resister à
 l'impetuositè des flots marins, et si aisé à manier, que facilement deux hommes (242b) le
 guidoyent et conduisoient, où portoit leur fantasie*. En ce vaisseau on mettoit vivres pour six

Commentaire [E-B2271]: Armes des Baleares.

Commentaire [E-B2272]: Moyen d'adextrez les Baleares à la fonde.

Commentaire [E-B2273]: Pline li[vre] 8. ch[apitre] 55. Multitude estrange de connilz éz Baleares.

Commentaire [E-B2274]: Fortune de Jambol, et ses descouvertes.

Commentaire [E-B2275]: Ceremonies expiatoire de certains Ethiopiens.

12420 moys, pour l'usage de ces deux hommes dediez, lesquels ilz envoyoyent à faire leur vœu, et leur enchargeoyent* que selon le commandement de l'oracle, ils dressassent* le cours de leur barque vers le midy*, que ce faisant ilz trouveroyent une isle fortunée, et où les hommes estoyent courtoys, et qui passoyent leur vie en grand felicité.

Au reste leur dirent, que si sains et saufs ils pouvoyent venir jusqu'à ceste isle, que
 12425 leur pays seroit sans sentir aucune calamité, ny miserable ruine par l'espace de six cens ans, jouissant de tout aise, paix et tranquillité. Mais si estonnez et effrayez du long chemin, et des assaults orageux de la mer, ils reprenoyent leurs erres pour s'en retourner, ilz seroyent cause comme meschans et detestables de la misere, ruine et extreme calamité de leur pays, parens, amys, et familles. Or dient ilz que les Ethiopiens ce pendant font des festes solennelles pres
 12430 les bords de la mer, sacrifiens à leurs dieux et les priant de prosperer* le voyage des deux exposez, affin que la purgation par eux accoustumée ressortisse son effait et accomplissement : Jambole, et son compaignon, au bout de quatre moys ayans senty souvent le courroux et fureurs de la mer, se veirent à la rade d'une isle, la figure de laquelle estoit toute ronde, ayant environ 5000. stades de circuit* en sa conference. Dès qu'ilz aprocherent

12435 pour aborder l'isle, aucuns* des habitans leur vindrent au devant sur des esquifs et barquerottes, et prindrent leur bateau le conduisans à terre, d'autres y accourans s'estonnoyent de l'arrivée de ces estrangers, neantmoins les ayant bien-viennez, les receurent courtoisement, et leur feirent part de leurs biens et de leurs logis. Or les hommes de ce pays là sont dissemblables aux nostres, et de corps et de façons de faire, quoy que la figure soit pareille,
 12440 mais qui excede la nostre en proportion, et grandeur d'environ quatre coudées : les os desquels se tournent, virent et flechissent tout ainsi que feroit un nerf, ou chose semblable, ayans le corps plus agile, leger et robuste que n'ont les hommes par deça. D'autant que empoignans quelque chose de leurs mains, il est impossible leur arracher d'entre les doigts :

12445 ayant leur charnure si polie, qu'un seul poil n'apparoit en tout leur corps, qui est bien composé et proportionné et leur visage beau, et ayans en eux ne sçay quelle bienseance*. L'ouverture de leurs oreilles plus large et patente que des nostres, tout ainsi qu'ilz nous different de langue. Car la leur a ne sçay quoy de propre qui luy est eslargy*, et de l'art et de la nature : veu qu'elle est fourchuë et divisée tellement qu'en la partie plus basse on diroit qu'elle est toute double. Et à ceste cause ilz parlent diversement en mesme saison, ores

12450 parlant comme font les hommes et puis exprimans et le chant et gazouillis de toute sorte d'oiseaux. Et ce qui est plus à admirer est que parlant à deux hommes ils respondent à l'un et interroguent l'autre tout à coup, l'une langue arraisonnant* et l'autre respondant au second. Or appert* il que l'air y est serain* tout le long de l'an et sans aucune corruption ainsi que le

Commentaire [E-B2276]:
Description de l'Isle.

Commentaire [E-B2277]:
Monstrueuse grandeur et estrange façon d'hommes.

Commentaire [E-B2278]:
Description merveilleuse d'hommes.

Commentaire [E-B2279]: Grandes resveries.

Poëte chante, d'autant que la poire y croist sur celle qui est ja* meure, comme la pomme
 12455 meurissant suit celle qui est ja* parfaite et le raisin vieillist sur la vigne. On tient en outre que
 les nuits sont esgalles aux jours, et qu'au midy* il n'y a corps (243a) qui face ombre aucune
 pource que le Soleil sort sur son Zenith, et regarde directement sur le Climat de ceste Isle. Ces
 Insulaires vivent chacun en la troupe de ses parens et alliez, et toutesfois leurs compaignies ne
 passent jamais plus hault de quatre cens en nombre, et sont leurs logis aux prez, la terre leur
 12460 produisant sans main y mettre les fruitz necessaires pour leur vie. D'autant que l'air temperé
 de l'Isle fait que la terre est ainsi fertile et qu'elle foisonne* presque plus qu'il n'est
 necessaire. Il y a entre eux grand quantité de Cannes et roseaux qui foisonnent* en une espece
 d'Ers blancz, lequel fruit estant recueilly et mis en eau tiede, jusqu'à tant que se caillant
 vienne à la grosseur d'un œuf, ilz le pillent, et en font du pain qui est d'une merveilleuse
 12465 douceur et plaisante saveur. Ilz ont encor des fontaines tres grandes, les eaux desquelles sont
 en partie chaudes pour servir des bains, et propres à guerir toute sorte de maladies : les autres
 sont tres froides et douces à boire : mais qui encor sont fort saines, et salutaires. Ce peuple est
 soigneux d'apprendre toutes les sciences, et sur tout se plaist en l'Astrologie, et ont 28. lettres
 12470 pour la signifiante, et sept caracteres d'icelles, et chascune d'icelles est interpretée en quatre
 manieres. Ilz vivent fort longuement, comme ceux qui viennent à cent cinquante ans, et pour
 le plus commun sans sentir aucune maladie. Si quelqu'un y est fievreux, ou se trouvant mal de
 sa personne ilz le forcent par la loy du païs de se faire mourir. Escrivant d'un costé à l'autre,
 comme nous ains* du hault en bas faisant couler leurs lignes. Ilz ont coustume de vivre
 jusqu'à certain temps limité, lequel expiré, ilz inventent de leur bon gré diverses façons pour
 12475 se faire mourir : et pour mourir plus à leur ayse, ilz ont deux sortes d'herbes, sur quelle que ce
 soit des deux si quelqu'un se couche il meurt en sommeillant, et prenant un repos tres
 agreable. Les femmes n'y espousent aucun mary, ains* sont communes, et par mesme moyen
 les enfans sont nourris en commun, aymez esgallément de tous ensemble : et souvent ilz les
 desrobent à celles qui les nourrissent, à fin que les meres ne les reconnoissent et s'assottent à
 12480 les caresser*, et cela est cause que n'y ayant en eux aucune ambition ny affection particuliere,
 ils vivent en paix sans trouble ny sedition quelconque. Disoyent encor qu'en icelle isle il y a
 des animaux petitz vrayement de corps, mais ayans un naturel et vertu admirable* en leur
 sang, estans rondz en leur figure et semblables aux Tortues, ayans deux lignes et rayes
 12485 traversantes toute la proportion de leur corps à chascune extremité desquelles y a un œil et
 une oreille, tellement que ceste beste y voit de quatre yeux et oyt de quatre oreilles : n'ayant
 qu'un ventre et intestins, où elle reçoit sa viande* : autour de ceste rondeur elle a force piedz,
 les uns allans en avant, et les autres en arriere. Or le sang de ceste beste est de divers effect,

Commentaire [E-B2280]: C'est un paradis terrestre faint par quiconque soit ce Jambole.

Commentaire [E-B2281]: Fruit à faire pain.

Commentaire [E-B2282]: Fontaines pour la santé. Ce seul trait de sçavoir me fait le reste fabuleux.

Commentaire [E-B2283]: Maladif contraint à se faire mourir.

Commentaire [E-B2284]: Herbe causant la mort en dormant.

Commentaire [E-B2285]: Grand concorde de ces Insulaires sans nom.

Commentaire [E-B2286]: Animaux admirables.

veu que tout corps despiecé, pourveu qu'il y ayt encor quelque respiration oinct de ce sang, est soudain* remis en son entier, et premiere force : chascune assemblée de ces Insulaires

12490 nourrit des oiseaux fort grands, et divers en façon des nostres, avec lesquelz ilz experimentent la valeur future de leurs enfans en ceste maniere : ilz montent les enfans sur ces oyseaux, à chevauchon, s'ilz n'ont point de crainte lors que l'oiseau prend son vol, ilz les nourrissent : mais (243b) s'ilz s'effrayent, et le cœur leur default*, on ne fault de les regetter, comme n'estans pour longuement vivre, et inutiles à quelque exercice que ce soit loüable de l'esprit.

12495 Le plus ancien en chascune assemblée y commande comme Roy, auquel tous les autres obeissent, et cestuy ayant vescu 150. ans fault que selon la loy, il se tue de sa main propre, le plus vieil apres luy succedant à sa seigneurie.

12500 La mer environnant ceste isle est tempestueuse et ondoyante, toutesfois l'eau en est douce et plaisante à boire. L'estoile du Nord et Artique, ny plusieurs autres estoiles que nous voyons, ne leur apparoissent onques. Et autour d'eux il y a encor sept autres isles d'esgalle grandeur, et distans l'une de l'autre d'un mesme, et pareil intervalle ayans un peuple vivant souz loix semblables et estans de mesme condition. Et quoy que la terre y produise tout de bon gré et en grand abondance, si est-ce que tous les habitans en usent avec grand modestie, et sans aucunement en abuser : veu que leurs viandes* sont simplement acoustrées, ne prenans non plus de nourriture que celle qu'ils voyent leur suffire pour se sustenter. Leur viande* c'est de la chair et rostie et bouillie, mais ilz n'ont affaire de cuisinier, ny de saulces, car ilz regettent tout cela comme chose inutile et dommageable. Ilz adorent et reverent les dieux à sçavoir le Soleil, comme contenant et illustrant toutes choses, et les autres corps et lumieres celestes. Ilz prennent du poisson en grand nombre, et des oyseaux de diverses sortes tant que bon leur semble : et la terre gette, et produit sans art, ny industrie du laboureur les arbres fruitiers, les vignes, et Olives, qui leur fournissent l'huyle, et le vin en abondance. Celle terre nourrist encor de gras serpens, mais qui ne sont venimeux ny nuisibles, et la chair desquelz estant savoureuse, et apetissante leur sert de delices et nourriture. Leurs habitz sont de Coton subtil*, fin et blanc à merveille qu'ilz tirent de leurs arbres à coton, et lequel ilz taignent du suc de leurs huïstres marines qui coulurent le Coton d'une parfaite couleur de pourpre. Les bestes y sont si diverses que les descrivants la narration en seroit incroyable. Ilz gardent un certain ordre en leur vivre*, chascun estant content d'un seul metz le jour, sans diversifier leur viande*, car une fois ilz mangent du poisson, l'autre des oyseaux et quelquefois les bestes tant domestiques que sauvages leur sont presentées, et d'autres ilz n'ont que de l'huyle avec quelque viande* legere et commune. Ilz s'adonnent à divers exercices, se servans les uns les autres, ou allans à la pescherie, ou s'adonnans à quelque art et s'occupans

12505

12510

12515

12520

Commentaire [E-B2287]: Sang merveilleux et de force miraculeuse.

Commentaire [E-B2288]: Grand cruauté vers les enfans.

Commentaire [E-B2289]: Mer d'eau douce.

Commentaire [E-B2290]: Il fault donc que ilz soyent outre l'equateur.

Commentaire [E-B2291]: Religion de ce peuple Jambolien sans nom.

Commentaire [E-B2292]: C'est un droict royaume de faerie.

Commentaire [E-B2293]: Serpens sans venin et bons à manger.

Commentaire [E-B2294]: Pourpre perdue recouvrée en celle isle sans nom.

Commentaire [E-B2295]: Vivre sobre de ce peuple.

à ce qui leur est le plus necessaire. Aucuns* d'entr'eux, les vieillardz exceptez, s'employent au service du public en ce qu'ilz voyent que leur diligence peut estre proffitable. Les jours des festes et sollennelz on les oyt chanter des hymnes et Cantiques à l'honneur des Dieux, et sur
 12525 tout du soleil qu'ilz reverent, et loüent, et comme celuy à qui ilz dedient et consacrent, et eux, et leurs isles. Quant à leurs mortz ilz les enterrent au sablon et bord de la mer, avec lequel ils les couvrent, à fin que la mer faisant son fluz amoncelle d'avantage le sable, et couvre mieux que jamais le trespasé, les roseaux desquelz on dit, qu'ilz tirent leur mangeaille et pain si doux, croissent, ou décroissent tout ainsi que se gouverne* le cours de la Lune. Ces (244a)
 12530 fontaines que nous avons dit estre saines, et servans de remede aux maladies, gardent toujours leur vigueur, et chaleur salubre, pourveu qu'on n'y mesle du vin, ou de l'eau froide. Jambol, et celuy qui l'accompaigna, ayant demouré sept ans en ceste isle, quoy que volontiers il y eust passé le reste de ses jours, si en fut il chassé par les habitans, qui l'estimoyent homme mauvais et son compaignon mal nourry, et complexionné* en sa vie. Par ainsi calfeutrans leur
 12535 esquif, et y mettans de rechef des vivres pour leur voyage on les força de s'en aller, et faisans voile souz le plaisir des vents, ils arriverent au bout de quatre moys vers le Roy des Indes, qui leur ayant donné sauf-conduit, prindrent la route de Perse pour s'en retourner en leur païs de Grece.

12540

Fin du troisiemes livre.

Commentaire [E-B2296]: Dieux honorez, et loüiez.

E. Notes culturelles.

¹ Le port d'Héraklion, et par métonymie, l'île de Crète.

² Hérodote, IV, 45 : « Pour l'Europe, de même que nul ne sait si elle est tout entourée d'eau, on est sans lumière sur l'origine de son nom et sur celui qui le lui imposa, à moins de dire que le pays reçut ce nom de la Tyrienne Europé ; elle aurait en ce cas été auparavant anonyme, comme les autres parties du monde. Mais il est certain que cette Europe était originaire d'Asie, et qu'elle ne vint jamais dans ce pays que les Grecs appellent présentement Europe ; elle vint seulement de Phénicie en Crète, et de Crète alla en Lycie ». Cf. Hérodote, 1949, p. 75. La traduction est inexacte : la Lycie ne se situait pas en Afrique, mais en Asie Mineure.

³ Pour la description de l'Europe, Boemus se fonde sur plusieurs auteurs. On peut citer Pomponius Mela, livre I, du chapitre 3, 15 jusqu'au chapitre 3, 19. Cf. Pomponius Mela, 1988, pp. 6-7 ; Pline l'Ancien, livre III (et non pas IV), paragraphe 5 (I). Cf. Pline l'Ancien, 1998, p. 34 ; Orose, livre I, 2, 4-7, Cf. Orose, 1990, pp.-13-14.

⁴ Les colonnes d'Hercule sont le mont Calpé (sur la rive espagnole) et le promontoire d'Abyla (sur la rive africaine), situés de part et d'autre du détroit de Gibraltar. Elles marquaient à l'est l'entrée de la Méditerranée.

⁵ La Manche.

⁶ Tanaïs est l'ancien nom du Don.

⁷ Dérivé du latin *Palus Maeotica*, ce nom désigne la mer d'Azov.

⁸ Autre orthographe pour le Tanaïs.

⁹ Aujourd'hui le Dniepr.

¹⁰ Le passage débutant par « Car elle est tout habitable sauf en un petit recoin » et s'achevant par « voila en general quel est l'estat de l'Europe » est tiré de la *Géographie* de Strabon, comme le précise Belleforest. Cependant, il se trompe en indiquant le livre III. Il s'agit en réalité du livre II, 5, 26. Cf. Strabon, 2003 a, pp.-109-110.

¹¹ Le Chersonèse Cimbrique : Danemark.

¹² Peuple du nord-ouest de l'actuelle Russie, dont il sera question plus loin.

¹³ Le même type de théorie sur les climats apparaît chez Pline l'Ancien, au livre II, paragraphe 189 (LXXX) : « Quant à la zone intermédiaire [l'Europe tempérée], grâce à un salutaire mélange des deux éléments [la chaleur et l'humidité], les terres y sont fertiles en produits de toutes sortes, la taille des êtres mesurée, avec une juste proportion même dans la couleur de peau ; les mœurs y sont douces, le jugement clair, l'intelligence féconde et capable d'embrasser la nature tout entière ; en outre, ces races détiennent des empires, que n'ont jamais possédés celles des régions extrêmes ». Cf. Pline l'Ancien, 1950, p. 83.

¹⁴ Pour les descriptions de la Grèce dont s'inspire Boemus, voir Pomponius Mela, à partir de II, 3, 34, jusqu'à II, 3, 57. Cf. Pomponius Mela, 1988, pp. 44-50.

¹⁵ La mer Ionienne est la partie de la Méditerranée s'étendant entre l'Italie du Sud et la Grèce.

¹⁶ L'île de Leucade (*Lefkáda*) se trouve à l'ouest de la Grèce, au nord du Péloponnèse.

¹⁷ Le mont Œta, situé à l'est de la Grèce, approximativement sur la même longitude que Leucade, culmine à 2152 mètres.

¹⁸ Le Καλλιόρομον est un des sommets de l'Œta, cité par Plutarque chez les Grecs et Tite-Live chez les Latins.

¹⁹ Le golfe Maliaque (κόλπος Μαλιακός), placé en face du golfe de Lamia, sépare la Thessalie et la Locride.

²⁰ Le renvoi à Hérodote pour l'explication du nom « Thermopyles » est une erreur, car celui-ci, au livre VII, 201 se contente de dire que : « Les Grecs [campaient] dans le défilé ; ce lieu est appelé par la plupart des Grecs « les Thermopyles » ; par les gens du pays et leurs voisins, « les Pyles » ». Cf. Hérodote, 1963, p. 212.

²¹ Le nom de Morée, utilisé pour désigner le Péloponnèse, apparut après la IV^e croisade.

²² « Et Ionie a prins son nom de Ianan, dont aussi est descendue toute la lignée des Grecs ». Cf. Flavius Josephe, *L'histoire de Flave Josephe : latin françois, chacune version correspondante l'une à l'autre, verset à verset. Escrite premièrement par l'auteur en langue grecque : et nouvellement reveüe et corrigee sur l'exemplaire grec, par M. Jean Le Frere, de Laval. Enrichie d'un abrégé de la Guerre Judaïque, tiré de l'Hebreu par David Kiber, et maintenant mis en François avec additions extraictes d'Egesippe, par François de Belleforest Comingeois*, Paris, Nicolas Chesneau, 157, p. 9.

²³ Le code de Dracon date d'environ 621 avant Jésus Christ.

²⁴ Solon est sensé avoir vécu de 640 av. J.C. à 558 av. J.C.

²⁵ Plutarque, *Vie de Solon*, 17,1-2 : « Il commença par abroger toutes les lois de Dracon, à l'exception de celles qui concernaient les meurtres, à cause de la sévérité et de la gravité des peines. Il n'y avait pour ainsi dire, qu'un seul châtement appliqué à toutes les fautes, la mort : ceux qui étaient convaincus d'oisiveté étaient condamnés à mort et ceux qui avaient volé des légumes ou des fruits étaient punis avec la même rigueur que les voleurs sacrilèges et les assassins ». Cf. Plutarque, 1968, p. 30.

²⁶ Sur l'Aréopage, Belleforest renvoie à Pausanias. On trouve effectivement dans le livre I, l'*Attique*, 28, 5, la description suivante : « Il y a aussi ce que l'on appelle la colline d'Arès (l'Aréopage), parce qu'Arès y fut jugé le premier. [...] Et il y a un autel d'Athéna *Areia* qu'il a consacré une fois qu'il eut été acquitté. Les pierres brutes où se tiennent ceux qui sont poursuivis en justice ainsi que leurs accusateurs, on les nomme la pierre de l'Outrage et celle de l'Implacabilité ». Cf. Pausanias, 1992, p. 89.

²⁷ Hérodote, I, 29 : « Sardes, florissante et riche, vit venir, chacun d'eux venant à sa convenance, tous les sages de la Grèce qui vivaient en ce temps ; entre autres Solon d'Athènes. Après avoir donné des lois aux Athéniens qui l'y avaient invité, il s'était absenté pour dix années ; la curiosité était la raison avouée de ce voyage ; en réalité, il ne voulait pas être contraint d'abroger l'une ou l'autre des lois qu'il avait établies. A eux seuls en effet, les Athéniens n'avaient pas le droit de le faire, obligés qu'ils étaient par des serments solennels à observer pendant dix ans les lois que Solon leur donnerait ». Cf. Hérodote, 1964, pp. 46-47.

²⁸ Belleforest remarque en manchette que Numa usa du même procédé à Rome, attribuant ses lois à la nymphe Egérie. Il avance comme témoin de cette manœuvre Plutarque, qui affirme dans sa *Vie de Numa*, 4, 2 : « Ce n'était pas par suite d'un dérangement ou d'un égarement d'esprit que ce fameux Numa avait renoncé au commerce des hommes, mais parce qu'il avait goûté à une société plus auguste, parce qu'il avait été jugé digne d'épouser une déesse et qu'il partageait la couche et le séjour de la nymphe Egérie, dont il était aimé, ce qui avait fait de lui un homme bienheureux, instruit des choses divines ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 184.

²⁹ Belleforest renvoie en manchette à Hérodote, qui relate cette bataille au livre VI des *Histoires*, du paragraphe 107 au paragraphe 114. Cf. Hérodote, 1992, pp. 105-111.

³⁰ Comme le signale Hérodote, au livre VII, paragraphe 228 : « En l'honneur de ces hommes qui reçurent la sépulture au lieu même où ils étaient tombés et de ceux qui avaient péri avant le départ des troupes congédiées par Léonidas, furent gravées des inscriptions disant : « Ici combattirent un jour contre trois cent myriades quatre milliers d'hommes du Péloponnèse » ». Cf. Hérodote, 1963, pp. 227-228.

³¹ Strabon mentionne hâtivement la victoire de Miltiade à Marathon au livre IX, 1, 22, mais sans préciser la distance entre Athènes et Marathon. Cf. Strabon, 1996, p.68.

³² Le nom *Oebalia* désigne en fait la ville portuaire de Tarente, fondée par des colons venus de Sparte environ l'an 708 av. J.C.

³³ La montagne Taygète.

³⁴ Le fleuve Eurotas.

³⁵ Sur la famille de Lycurgue, son frère Polydectès et son neveu Charilaos, pour le compte duquel il assura la régence, voir Plutarque, *Vie de Lycurgue*, de 3, 1 à 3, 9. Cf. Plutarque, 2003 a, pp. 122-124. La majorité des remarques concernant les mœurs des Spartiates proviennent probablement de Plutarque.

³⁶ Sur la création du Sénat, voir Plutarque, *Vie de Lycurgue* de 5, 10 à 5, 14. Boemus se trompe dans le compte des sénateurs, car Plutarque affirme en fait qu'« Aristote dit que leur nombre fut fixé à vingt-huit [oktô kai eikosi], parce-que, sur les trente premiers qui avaient soutenu Lycurgue, il y en eut deux à qui la peur fit abandonner l'entreprise ». 5, 12. Plus loin, il ajoute : « Pour moi, je crois plutôt que Lycurgue s'arrêta à ce nombre pour qu'en ajoutant aux vingt-huit vieillards les deux rois, le sénat fut composé de trente membres en tout ». 5, 14. Cf. Plutarque, 2003 a, pp. 126-127.

³⁷ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 8, 5 : « Il divisa la Laconie en trente mille lots pour les périèques et le territoire tributaire de la ville de Sparte en neuf mille parts qui furent allouées à autant de Spartiates » Cf. Plutarque, 2003 a, p. 130.

³⁸ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 8, 7 : « La grandeur de chaque lot était calculée de façon à rapporter soixante-dix medimnes d'orge pour l'homme et douze pour la femme, avec des fruits et des légumes en proportion ». Plutarque, 2003 a, p. 131.

³⁹ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 9, 1 : « Cette monnaie [de fer], en se répandant, bannit de Lacédémone une foule d'injustices. Qui, en effet, aurait voulu dérober, recevoir pour prix d'une forfaiture, ravir ou enlever ce métal impossible à cacher, dont la possession n'était pas enviable, et qui, même découpé en morceaux, n'était d'aucune utilité ? Car Lycurgue ordonnait, dit-on, que ce fer, une fois rougi au feu, fût trempé et refroidi dans du vinaigre, ce qui lui enlevait toute valeur pour un autre usage en le rendant fragile et difficile à travailler ». Cf. Plutarque, 2003 a, pp. 131-132.

⁴⁰ L'agression d'Alcandre contre Lycurgue et l'édifiante transformation du premier en homme bon et sage grâce à la magnanimité du second est racontée par Plutarque, *Vie de Lycurgue*, de 11, 1 à 11, 10. Cf. Plutarque, 2003 a, pp. 134-135.

⁴¹ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 12, 1 : « Les repas publics sont appelés *andries* chez les Crétois et *phidities* chez les Lacédémoniens, soit parce qu'ils entretiennent l'amitié et l'affection entre eux, si l'on admet que le *d* se soit substitué à l'*l* (*phidities* pour *philities*), soit parce qu'ils habituent à la frugalité et à l'économie (*phaidô*) ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 135.

⁴² Contresens manifeste d'une remarque misogyne d'Aristote, rapportée par Plutarque, 14, 2 : « Il n'est pas exact, comme le prétend Aristote, qu'ayant entrepris d'assagir les femmes, il y ait renoncé parce qu'il ne pouvait modérer leur grande licence et leur empire sur leurs maris, qui, souvent partis en expédition, étaient contraints de leur abandonner la conduite de leurs maisons, leur témoignaient plus de déférence qu'il ne convenait et leur donnait le titre de maîtresse ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 139.

⁴³ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 15, 1-3 : « Lycurgue attachait, en outre, un caractère infamant au célibat. Les célibataires, en effet, ne pouvaient assister au spectacle des Gymnopédies, et, en hiver, les magistrats les obligeaient à faire tout nus le tour de la place publique et à chanter, en le faisant, une chanson composée contre eux et disant qu'ils étaient punis avec justice, parce qu'ils désobéissaient aux lois. En outre, ils étaient privés des honneurs et des égards que les jeunes gens avaient pour leurs aînés ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 140.

⁴⁴ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 15, 4-9 : « On se mariait à Sparte en enlevant sa femme, qui en devait être ni trop petite ni trop jeune, mais dans la force de l'âge et de la maturité. La jeune fille enlevée était remise aux mains d'une femme appelée *nymphetria*, qui lui coupait les cheveux ras, l'affublait d'un habit et de chaussures d'homme et la couchait sur une paille, seule et sans lumière. Le jeune marié, qui n'était pas ivre, ni amolli par les plaisirs de la table, mais qui, avec sa sobriété coutumière, avait dîné aux *phidities*, entrainait, lui déliait la ceinture et, la prenant dans ses bras, la portait sur le lit. Après avoir passé avec elle un temps assez court, il se retirait décentement et allait, suivant son habitude, dormir en compagnie des autres jeunes gens. Et, dans la suite, il faisait toujours de même : il passait le jour et la nuit avec ses camarades et venait chez sa jeune femme à la dérobée et avec précaution ; il craignait et aurait rougi d'être aperçu par quelqu'un de la maison. De son côté, sa femme usait d'adresse et l'aidait à ménager des occasions de se réunir sans être vus. Et ce manège durait longtemps, si bien que le mari avait parfois des enfants avant d'avoir vu sa femme en plein jour ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 141. Plutarque attribue ces coutumes étranges à la nécessité de conserver intact le désir amoureux.

⁴⁵ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 15, 12 : « Il était permis au mari âgé d'une jeune femme d'introduire auprès d'elle une jeune femme bien née qu'il aimait et qu'il estimait et de lui permettre de s'unir à elle pour en avoir un enfant de sang généreux qu'il considérait comme le sien propre ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 142.

⁴⁶ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 15, 15 : « Ensuite, il ne voyait que sottise et aveuglement dans les règles établies par les autres législateurs en cette matière. Ils font, disait-il, saillir les chiennes et les juments par les meilleurs mâles, qu'ils demandent à leurs propriétaires de leur prêter par complaisance ou moyennant une somme d'argent ; pour leurs femmes, au contraire, ils les tiennent sous clef et les gardent ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 142.

⁴⁷ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 16, 1-2 : « Quand un enfant lui naissait, le père n'était pas maître de l'élever : il le prenait et le portait dans un lieu appelé leschê [λέσχη], où siégeaient les plus anciens de la tribu. Ils examinaient le nouveau-né. S'il était bien conformé et robuste, ils ordonnaient de l'élever et lui assignaient un des neuf mille lots de terre. Si, au contraire, il était mal venu et difforme, ils l'envoyaient en un lieu appelé les Apothètes, qui était un précipice du Taygète ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 143.

⁴⁸ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 16, 3-4 : « De là vient aussi que les femmes ne lavaient pas les nouveaux-nés avec de l'eau, mais avec du vin : elles voulaient ainsi éprouver leur constitution. On dit, en effet, que ceux qui sont sujets à l'épilepsie et malades, sous l'effet du vin pur, meurent de convulsions, tandis que ceux qui ont une complexion saine en reçoivent une meilleure trempe et une vigueur plus grande. Les nourrices, de leur côté, étaient soigneuses et expertes : au lieu d'emballoter les bébés qu'elles élevaient, elles laissaient entièrement libres leurs membres et tout leur corps ; elles les habitaient à n'être point difficiles ni délicats sur la nourriture, à ne pas s'effrayer des ténèbres, à ne pas craindre la solitude, à s'abstenir des caprices vulgaires, des larmes et des cris. C'est pour cela que certains étrangers achetaient des nourrices lacédémoniennes pour leurs enfants ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 144.

⁴⁹ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, de 16, 12 à 16, 14 : « Arrivés à leur douzième année, ils vivaient dès lors sans tunique et ne recevaient qu'un manteau pour toute l'année. Ils étaient sales et ne connaissaient ni bains, ni frictions, sauf à certains jours de l'année, peu nombreux, où on leur permettait ces douceurs. Ils couchaient ensemble par bandes et par troupes sur des sortes de paillasses qu'ils s'étaient confectionnées eux-mêmes avec des roseaux poussés au bord de l'Eurotas, qu'ils avaient cassés près du bout sans l'aide du fer, avec leurs mains. En hiver, ils mettaient sous eux des plantes appelées *Lycophons*, qu'ils mêlaient à leurs paillasses, et qui, croyait-on, dégageait de la chaleur ». Cf. Plutarque, 2003 a, pp. 144-145. L'interprétation erronée du mot *λυκόφωνα*, vient peut-être de la confusion entre le lycophon, sorte de chardon épineux, et le lycochtone, aconit employée pour empoisonner les loups, dont le nom signifie littéralement « tue-loup ».

⁵⁰ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 17, 4-5 : « Cet *irène*, qui est âgé de vingt ans, commande les enfants de sa bande dans les exercices de combat, et, à l'intérieur, les emploie à la préparation des repas. Il ordonne aux plus forts d'apporter du bois, aux plus petits, des légumes. Et, pour en apporter, ils doivent voler, les uns, en allant dans les jardins, les autres en se glissant dans les *syssities* [repas collectifs] des hommes avec beaucoup d'adresse et de précaution. Si le voleur est pris, il reçoit de nombreux coups de fouet pour s'être montré négligent et maladroit ». Cf. Plutarque, 2003 a, pp 145-146.

⁵¹ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 18, 3-5 : « Le dîner fini, l'*irène* encore étendu proposait à un autre quelque question qui exigeait, pour y répondre, de la réflexion, par exemple quel était le meilleur des hommes de la cité ou ce qu'il pensait de la conduite d'un tel. Par là, on habitait dès l'enfance à juger des belles actions et à s'intéresser à la vie publique. Si l'enfant à qui l'on avait demandé qui était un bon citoyen ou qui n'était pas estimable ne savait que répondre, on regardait son embarras comme le signe d'une âme nonchalante, peu soucieuse de l'honneur et de la vertu. La réponse devait être donnée dans un style simple et concis. Celui qui faisait une mauvaise réponse était puni par l'*irène*, qui lui mordait le pouce ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 147.

⁵² Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 21, 3-4 : « Dans les fêtes, on formait trois chœurs correspondant aux trois âges. Celui des vieillards chantait le premier :

« Nous fûmes autrefois des guerriers valeureux. »

Celui des hommes répondait :

« Nous le sommes ; fais-en l'épreuve, si tu veux. »

Et le troisième, celui des enfants :

« Nous, nous serons un jour bien supérieurs encore. »

En somme, si l'on considère les poèmes laconiens, dont quelques-uns se sont conservés jusqu'à nous, et qu'on prenne les rythmes de marche qu'ils exécutaient en les accompagnant sur la flûte, quand ils attaquaient l'ennemi, on reconnaîtra que Terpandre et Pindare n'ont pas eu tort d'établir un lien entre la musique et la bravoure ». Cf. Plutarque, 2003 a, pp. 151-152.

⁵³ Hérodote, I, 17 : « Il [Alyatte, fils de Sadyatte et père de Crésus] fit la guerre aux Milésiens, guerre qu'il avait héritée de son père. L'attaque et le siège de la ville étaient menés par lui de la façon suivante. Lorsque dans la campagne la récolte était drue, il conduisait ses troupes à l'invasion ; la marche se faisait au son des syrinx, des harpes, des flûtes aiguës ou graves ; parvenu sur le territoire de Milet, il n'abattait pas les maisons des champs, ne les incendiaient pas, n'arrachait pas les portes, mais laissait tout en place et debout ; et après avoir saccagé les arbres et les fruits de la terre, il s'en retournait sur ses pas ; car les Milésiens étaient maîtres de la mer, de telle sorte qu'il n'y avait pas lieu d'établir un blocus. Si le Lydien ne faisait pas abattre les maisons, voici pourquoi :

pour que les Milésiens eussent des abris d'où ils viendraient ensemençer et cultiver la terre et que, grâce à leur travail, il eût de quoi piller lors de ses invasions ». Cf. Hérodote, 1964, p. 40. Cette guerre peu conventionnelle, plus proche de la rapine que de l'affrontement réel, vaut à Alyatte d'être qualifié d'« efféminé » en manchette.

⁵⁴ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 22, 2 : « Ils portaient les cheveux longs à partir de l'âge de l'éphébie, mais ils les soignaient particulièrement dans les dangers ; ils les faisaient briller et les divisaient en deux. Ils se rappelaient un mot de Lycurgue disant qu'une longue chevelure augmente la beauté et rend la laideur plus terrible ». Cf. Plutarque, 2003 a, pp. 152-153. Cette coquetterie inattendue est attestée chez Hérodote, qui signale au livre VII paragraphe 208, qu'avant la bataille des Thermopyles, « Les uns se livraient à des exercices gymniques, les autres peignaient leurs chevelures ». Cf. Hérodote, 1963, p. 216.

⁵⁵ Au sujet des talents militaires des Spartiates, Belleforest renvoie son lecteur au rapport soi-disant fait à Xersès par le lacédémonien renégat Démarate (et non pas Démacate, comme il l'écrit) sur les forces de l'armée grecque, et rapporté par Hérodote, au livre VII, paragraphe 209. On peut y lire, entre autres, que Xersès s'« attaque[...] à cette heure au royaume le plus noble qu'il y ait chez les Grecs et aux hommes les plus valeureux ». Cf. Hérodote, 1963, p. 217.

⁵⁶ La citation est très approximative, puisque Plutarque écrit en fait dans la *Vie de Lycurgue*, 10, 1 : « Il [Lycurgue] introduisit aussi sa troisième et sa plus belle réforme, l'institution des repas pris en commun. Les citoyens durent se réunir ensemble pour manger le même pain et la même pitance réglés par la loi. Il leur fut interdit de manger chez eux. » Plus loin, il précise : « Il n'était pas permis de dîner chez soi et de s'y rassasier avant d'aller aux repas publics ; les autres observaient soigneusement celui qui ne buvait et ne mangeait pas avec eux, et ils lui reprochaient son intempérance et la délicatesse qui lui faisait dédaigner le régime commun ». 10, 5. Cf. Plutarque, 2003 a, p. 133.

⁵⁷ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 26, 3-5 : « Voici comment se faisait l'élection. L'assemblée étant réunie, des hommes choisis s'enfermaient dans une maison voisine, d'où ils ne pouvaient voir ni être vus, où ils entendaient seulement les cris des citoyens assemblés. C'était, en effet, par leurs cris, ici comme dans les autres affaires, qu'ils jugeaient les concurrents, qui ne se présentaient pas tous ensemble, mais successivement, suivant le rang que leur avait assigné le sort, chacun traversant l'assemblée en silence. Ceux qui étaient enfermés avaient des tablettes où ils marquaient la force des cris poussés à l'apparition de chaque candidat ; ils ignoraient son nom et savaient seulement qu'il était le premier, ou le second, ou le troisième, et ainsi de suite des candidats introduits. Celui pour lequel on avait poussé les acclamations les plus nombreuses et les plus fortes était proclamé élu ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 157-158.

⁵⁸ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 27, 1-4 : « Pour les funérailles aussi Lycurgue leur donna d'excellents règlements. Tout d'abord, pour supprimer toute crainte superstitieuse, il ne défendit pas d'enterrer les morts dans la ville et de placer les tombeaux près des temples. En élevant ainsi les jeunes parmi les tombeaux, il les habitua à ce spectacle, de manière à leur ôter la peur et l'horreur de la mort et l'idée qu'elle souillait ceux qui touchaient un corps mort ou passaient à travers une rangée de tombeaux. Ensuite, il défendit de rien enterrer avec les morts : on se contentait d'envelopper le cadavre dans un manteau de pourpre et des feuilles d'olivier. Il n'était pas permis d'inscrire sur les tombeaux les noms des morts, excepté ceux des hommes tombés à la guerre et des femmes mortes en couches. Il fixa pour le deuil une courte durée, celle de onze jours ». Cf. Plutarque, 2003 a, pp. 158-159. Traditionnellement, les Grecs plaçaient les tombeaux à l'écart de la ville, car ils les assimilaient à une forme de souillure.

⁵⁹ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, de 27, 6 à 27, 9 : « C'est pourquoi il ne permit pas aux Spartiates de sortir du pays à leur gré et de voyager au dehors, où ils risquaient de contracter des habitudes étrangères en imitant les mœurs de gens mal formés et en acceptant des principes de gouvernement différents des siens. Il bannit aussi les étrangers qui se glissaient dans la ville et s'y rassemblaient sans aucune utilité, non point, comme le prétend Thucydide, par crainte de les voir imiter ses institutions et apprendre ainsi à pratiquer la vertu, mais plutôt de peur qu'ils n'y enseignassent le vice. [...] Aussi pensait-il qu'il fallait garder la ville avec plus de soin contre la contagion des mauvaises mœurs, venues du dehors, que contre celle des maladies du corps ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 159.

⁶⁰ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 29, 4-8 : « Après avoir fait prêter serment aux rois et aux sénateurs, puis à tous les autres citoyens de garder et d'observer les lois établies jusqu'à son retour, Lycurgue partit pour Delphes. Arrivé auprès de l'oracle, il sacrifia au dieu et lui demanda si ses lois étaient bonnes et capables d'assurer la prospérité et le bien de la cité. Le dieu ayant répondu que ses lois étaient bonnes et que la ville ne cesserait d'avoir la destinée la plus glorieuse tant qu'elle observerait la constitution de Lycurgue, celui-ci mit l'oracle par écrit et l'envoya à Sparte. [...] Il jugea bon de ne pas dégager les citoyens de leur serment et de mettre volontairement fin à ses jours, à Delphes même, étant arrivé à cet âge où il est temps de choisir si l'on veut continuer ou terminer sa vie, et pensant d'ailleurs qu'il avait eu déjà suffisamment de bonheur dans son existence. Il se laissa donc mourir de faim ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 162.

⁶¹ Plutarque rapporte que les ossements de Lycurgue furent ensevelis dans un tombeau à Sparte, et que la foudre s'abattit sur ce mausolée, mais il enchâsse plus loin la légende de la crémation en Crète et de la dispersion des cendres en pleine mer, popularisée par Aristocratès de Sparte. Cf. Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 31, 5 et 31, 10 ; 2003 a, p. 165 et p. 166.

⁶² L'erreur précédente concernant le nombre de gérontes est ici corrigée.

⁶³ Virgile, *Enéide*, livre III, vers 104-109 : « La Crète, l'île du grand Jupiter, s'étend au milieu de la mer ; là est le mont Ida, là le berceau de notre race. On y habite cent villes puissantes, c'est le plus riche des royaumes. C'est parti de là — si ma mémoire est bien fidèle — que Teucus, père très vénérable, aborda, lui premier, aux rives de Rhétée et choisit d'y fonder son royaume ». Cf. Virgile, 2006, p. 79.

⁶⁴ Boemus regroupe dans le passage suivant différents paragraphes issus de Strabon, dans lesquels il a effectué des coupes.

⁶⁵ Strabon, livre X, 4, 2 : « Il faut dire encore qu'elle est baignée au nord par la mer Egée et la mer de Crète, au sud par la mer de Libye, prolongement de la mer d'Égypte ». Cf. Strabon, 1971, p. 84.

⁶⁶ Strabon, livre X, 4, 7 : « La Crète a un grand nombre de villes, entre lesquelles se distinguent Cnossos, Gortyne et Cydonia, les plus grandes et les plus connues. Homère vante particulièrement Cnossos, qu'il appelle « la grande Cnossos » et dont il fait la résidence royale de Minos ». Cf. Strabon, 1971, p. 87.

⁶⁷ Strabon, X, 4, 4 : « Au milieu de l'île, dans sa partie la plus large, se dresse le mont Ida, le plus haut sommet de Crète ». Cf. Strabon, 1971, p. 85.

⁶⁸ Strabon, X, 4, 3 : « Quant à ses dimensions, Sosicratès, dont Apollodore atteste qu'il a traité de la Crète avec précision, lui attribue plus de deux mille trois cent stades en longueur et environ quatre cent en largeur, ce qui ferait un périmètre de plus de cinq mille stades. Artémidore avance le chiffre de quatre mille cinq cent stades ». Cf. Strabon, 1971, p. 84.

⁶⁹ Pline l'Ancien, livre VIII, paragraphe 228 (LXXXIII) : « Sur le mont Olympe de Macédoine, il n'y a pas de loups, non plus qu'en Crète. Cette île du reste ne renferme ni renards, ni ours, ni aucun animal malfaisant, sauf la phalange ». Cf. Pline l'Ancien, 1952, p. 103.

⁷⁰ Pline l'Ancien cite ces araignées à deux reprises dans le livre XX. Au paragraphe 62 (XXVI) : « On en boit aussi les feuilles et les thyrses [de la laitue sauvage] dans du vinaigre, on les applique sur les plaies, surtout contre les piqûres des scorpions, mais contre les araignées phalanges dans un mélange de vin et de vinaigre ». Egalement au paragraphe 105 : « On boit leur graine [des bulbes sauvages] dans du vin contre les morsures des araignées phalanges ». Cf. Pline l'Ancien, 1965, p. 46 et p. 62. Le nom *φαλάγγιον* désignait couramment la tarentule, mais pouvait aussi s'appliquer à toute sorte d'araignée venimeuse.

⁷¹ Pline l'Ancien, XXXVII, 170 (61) : « Les doigts de l'Ida [*Idaei dactyli*], en Crète, ont la couleur du fer et figurent un pouce humain ». Cf. Pline l'Ancien, 1972, p. 109. E. de Saint Denis a voulu voir dans cette pierre mystérieuse une bélemnite, un mollusque fossile de forme allongée. Cependant, on ne peut s'empêcher de rapprocher ce nom de son homonyme désignant les dix démons crétois, serviteurs de Zeus enfant, appelés *Δάκτυλοι Ἰδαῖοι*. La correspondance est d'autant plus frappante qu'il est question juste après des « Curetes », soi-disant anciens habitants de l'île. Or, les historiens grecs attribuaient traditionnellement la création de la danse armée des « Courètes » à ces Dactyles de l'Ida. Il est possible qu'on ait attaché à leur culte une pierre, ou simplement qu'une tradition bâtarde ait transformé ces créatures légendaires en minéral.

⁷² Belleforest insiste en manchette sur les changements de population en Crète. Il n'a pas tort, si l'on en croit Hérodote, VII, 171 : « Dans la Crète dépeuplée, à ce qu'on dit à Praisos, s'installèrent des hommes de diverses nations, surtout des Grecs ; et, à la troisième génération après la mort de Minos, eut lieu la guerre de Troie, pendant laquelle des Crétois ne se montrèrent pas les moins vaillants vengeurs de Ménélas. En guise de récompense, ils auraient été, à leur retour de Troie, en proie ainsi que leur bétail à la famine et à la peste, si bien que la Crète fut pour la seconde fois dépeuplée ; et les Crétois d'aujourd'hui seraient une troisième population venue habiter l'île avec les survivants ». Cf. Hérodote, 1963, p. 170.

⁷³ Baudouin I^{er}, comte de Flandre et de Hainaut, né en 1171 et mort en 1205, fut l'un des chefs de la quatrième croisade et régna comme empereur latin de Constantinople de 1204 à 1205.

⁷⁴ Cnossos.

⁷⁵ Pausanias, livre VII, l'*Arcadie*, 38, 2 : « A gauche du sanctuaire de Despoina, se dresse le mont Lycée. Il est aussi appelé Olympe, et même « sommet sacré », par d'autres Arcadiens. Zeus fut élevé, disent-ils, sur cette montagne : de fait, il y a sur le Lycée un endroit appelé Krétéa (cette Krétéa se trouve à gauche du bois sacré d'Apollon surnommé *Parrhasios*) ; la Crète où la légende des Crétois veut que Zeus ait été élevé, ce serait cette localité et non pas l'île, selon la revendication des Arcadiens ». Cf. Pausanias, 1998, pp. 107-108.

⁷⁶ La montagne Philermos (*Φιλερήμος*) sur laquelle était bâtie une église du neuvième siècle, qui abritait une icône de la Vierge apportée à Rhodes depuis Jérusalem et sensée avoir été peinte par Saint Luc l'évangéliste. Cette icône est aujourd'hui perdue.

⁷⁷ Probablement le *Gaidouropotamos* (*Γαῖδουροπόταμος*), à dix kilomètres environ au nord de Lindos.

⁷⁸ Pour connaître les détails de la victoire romaine sur Rhodes, se reporter à Appien, livre IV, chapitre IX, paragraphes 67-74. Cf. Appien, 2008, pp. 141-148. La soumission de Rhodes eut lieu en 42.

⁷⁹ Le nom exact de ce personnage est Pierre d'Aubusson. Né en 1423 dans la Creuse, il devint le 17 juin 1476 le quarantième grand maître des Hospitaliers, ou Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Mehmet II, qui avait déjà

conquis Constantinople, l'assiégea à Rhodes entre juin et août 1480. Bien qu'ils aient réussi à percer une muraille du quartier juif lors du troisième assaut, les Ottomans furent repoussés par d'Aubusson et ses meilleurs chevaliers. Il mourut le 3 juillet 1503 à Rhodes et fut enterré dans l'église Saint-Jean. Son mausolée fut détruit par les Ottomans après la prise de Rhodes. Cf. Gilles Rossignol, 1991, *Pierre d'Aubusson, « le bouclier de la chrétienté »*. *Les Hospitaliers à Rhodes*, Besançon, La Manufacture.

⁸⁰ Philippe de Villiers de L'Isle-Adam (1464-1534), quarante-quatrième grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il dut capituler et abandonner Rhodes avec ses chevaliers en 1522 après avoir subi pendant six mois le siège du sultan Soliman le Magnifique. Cf. Gilles Rossignol, 1991, op. cit.

⁸¹ Il s'agit vraisemblablement de Guillaume Caoursin, vice-chancelier d'Aubusson et auteur de l'*Obsidionis Rhodiae urbis descriptio* ainsi que de plusieurs descriptions du siège de Rhodes. Cf. Gilles Rossignol, 1991, op. cit.

⁸² Hérodote, VII, 90 : « Les Cypriotes fournissaient cent cinquante vaisseaux, et étaient équipés ainsi : leurs rois avaient la tête enveloppée d'une mitre, les autres étaient coiffés de *kitaris* ; le reste du costume était celui des Grecs ». Cf. Hérodote, 1963, p. 106. Le terme *μίτρα* désigne en fait un turban ; *κίταρις* est à rapprocher de *κίδαρις*, qui signifie également « turban ».

⁸³ L'île d'Eubée, appelée Nègrepont au Moyen Âge, est brièvement décrite par Pomponius Mela, en II, 7, 107. Cf. Pomponius Mela, 1988, p. 62.

⁸⁴ Strabon, X, 1, 3 : « Aristote prétend qu'elle [l'île d'Eubée] fut colonisée par des Thraces partis d'Aba en Phocide et qu'ils donnèrent le nom d'Abantes aux habitants qui l'occupaient alors. D'autres font venir ce nom d'un héros, comme celui d'Eubée viendrait d'une héroïne ». Cf. Strabon, 1971, p. 22. Le héros en question est Abas, fondateur légendaire d'Aba, quant à l'héroïne, il s'agit d'Euboea, fille du fleuve Astérieon et sœur de Prosymna et Acraia. Selon les Argiens, ces trois sœurs furent les nourrices d'Héra.

⁸⁵ La référence au livre X de Pline pour le récit de la mort d'Aristote est inexacte.

⁸⁶ Pour les descriptions de la Thrace, voir Pomponius Mela, depuis II, 2, 16, jusqu'à II, 2, 33. Cf. Pomponius Mela, pp. 38-43.

⁸⁷ Belleforest voit dans Orphée le premier instigateur des Bacchanales, probablement à cause d'une lecture erronée du livre des *Géorgiques*, vers 516-522 : « Aucun amour, aucun hymen ne fléchirent son cœur ; seul à travers les glaces hyperboréennes, les neiges du Tanaïs et les champs que les frimas du Riphée ne quittent jamais, il allait, pleurant la perte d'Eurydice et l'inutile faveur de Dis. Cet hommage irrita les femmes du pays des Cicones ainsi dédaignées : au milieu des cérémonies sacrées et des orgies nocturnes en l'honneur de Bacchus, elles déchirèrent le jeune homme et dispersèrent les lambeaux de son corps dans la vaste étendue des campagnes ». Cf. Virgile, 1963 a, p. 75.

⁸⁸ Hérodote, V, 3 : « Les Thraces forment le peuple le plus nombreux du monde, du moins après les Indiens ; s'ils obéissaient à un seul chef et étaient animés du même esprit, ce peuple serait invincible et de beaucoup le plus puissant de tous, à mon avis ; mais il n'y a pas de possibilité ni de moyen que cela se réalise jamais chez eux ; c'est pourquoi ils sont sans puissance. Ils portent des noms multiples, variables d'une contrée à l'autre ; mais ont tous à peu près les mêmes usages en tout, sauf les Gètes, les Trauses et ceux qui habitent au-dessus des Crestoniens ». Cf. Hérodote, 1996, p. 19. Belleforest se trompe en affirmant en manchette qu'Hérodote appelle les Trauses « Drauses » ; l'historien grec emploie bien le nom *Τραυσοί*. Les Trauses vivaient dans la chaîne du

Rhodope, les Gètes aux abords de l'Istros (ou Ister), les Crestoniens (ou Krèstôniens) entre le Strymon et l'Axios.

⁸⁹ Hérodote, IV, 93 : « Avant d'arriver à Istros, Darius soumit en premier lieu les Gètes, qui croient à leur immortalité ». Cf. Hérodote, 1949, p. 104.

⁹⁰ Pour l'histoire de Zalmoxis, voir Strabon, VII, 3, 5. Cf. Strabon, 1989, pp. 83-84. Voir également Hérodote, IV, 95. Cf. Hérodote, 1949, p. 106.

⁹¹ Hérodote, IV, 94 : « Tous les quatre ans, ils députent comme messenger auprès de Salmoxis celui que le sort a désigné cette fois parmi eux, lui recommandant de dire à Salmoxis ce qu'ils désirent en chaque circonstance. La députation se fait de la façon suivante : les hommes postés pour cela tiennent trois javelines ; d'autres prennent celui qu'on députe auprès de Salmoxis par les mains et les pieds, le balancent et le lancent en l'air sur les pointes des javelines. Si, transpercé, il en meurt, ils estiment que le dieu leur est propice ; s'il n'en meurt pas, c'est lui, le messenger, qu'ils incriminent, déclarant qu'il est un méchant homme ; et, après avoir incriminé celui-là, ils en députent un autre. Les recommandations sont faites au messenger tandis qu'il vit encore. Ces mêmes Thraces, d'autres fois, lorsqu'il tonne et qu'il fait des éclairs, décochent des flèches en l'air contre le ciel en menaçant ce dieu ; car ils ne pensent pas qu'il y ait un autre dieu que le leur ». Cf. Hérodote, 1949, p. 105.

⁹² Hérodote, V, 4 : « Les Trauses, qui, pour tout le reste, se comportent comme les autres Thraces, agissent de la façon que voici au moment d'une naissance ou d'un décès : quand un enfant est né, les proches, assis tout autour, déplorent les malheurs dont, dès lors qu'il est né, il doit être comblé nécessairement, énumérant toutes les misères humaines ; lorsque quelqu'un est mort, ils l'enterrent au milieu de plaisanteries et de réjouissances, donnant comme explication que, délivré de tant de maux, il jouit d'un parfait bonheur ». Cf. Hérodote, 1996, pp. 19-21. On trouve le même type de remarque sur les croyances des Thraces chez Pomponius Mela, qui écrit au livre II, chapitre 2, 18 : « Une seule nation, celle des Thraces, habite ce pays, avec un nom et des usages différents pour chaque groupe. Certains sont farouches et tout prêts à mourir, en particulier les Gètes. Attitude qui résulte de différentes représentations : les uns croient au retour des âmes des défunts ; pour d'autres, même si elles ne reviennent pas, elles ne s'anéantissent cependant pas mais passent à une condition plus heureuse ; pour d'autres encore, elles meurent sans doute, mais la mort est préférable à la vie. Aussi certains se lamentent-ils sur les accouchements et pleurent-ils sur les nouveaux-nés, alors que les enterrements sont pour eux des réjouissances et célébrés, comme les fêtes sacrées, par des chants et des jeux ». Cf. Pomponius Mela, 1988, p. 39.

⁹³ Hérodote, V, 5 : « Quant aux Thraces qui habitent au-dessus des Crestoniens, voici ce qu'ils font. Chacun a plusieurs femmes ; quand l'un d'eux meurt, il s'engage entre ses femmes de grandes contestations, où leurs amis prennent un vif intérêt, à l'effet de savoir laquelle d'entre elles était la plus aimée du mari ; celle en faveur de qui la contestation est tranchée et à qui est attribué le prix, après avoir reçu les éloges des hommes et des femmes, est égorgée sur le tombeau par son plus proche parent ; et, une fois égorgée, est ensevelie avec son mari ; les autres femmes tiennent pour grand malheur de n'être pas choisies ; car il en résulte pour elles un très grand opprobre ». Cf. Hérodote, 1996, p. 20. Même description chez Pomponius Mela, II, 2, 19, qui applique cette coutume à tous les Thraces : « Les femmes mêmes n'ont pas l'âme pusillanime. Leur vœu suprême est d'être immolées sur le cadavre de leur mari et d'être ensevelies avec lui ; et, comme chacun d'eux a plusieurs épouses à la fois, c'est entre elles, au cours d'une joute animée devant ceux qui seront chargés d'arbitrer, à qui obtiendra cet honneur.

Celui-ci revient aux qualités morales et le plus grand bonheur dans ce type de rivalité, c'est de l'emporter ». Cf. Pomponius Mela, 1988, pp. 39-40.

⁹⁴ Hérodote, V, 6 : « Les autres Thraces ont cette coutume : ils vendent leurs enfants pour être emmenés hors du pays. Ils ne surveillent point les jeunes filles, mais les laissent libres de s'unir à tels hommes qu'elles veulent, tandis qu'ils surveillent sévèrement les femmes mariées ; et ils achètent les femmes qu'ils épousent, très cher, de leurs parents. Ils tiennent le fait de porter des stigmates pour signe de noblesse, le fait de n'en point porter pour signe du contraire ». Cf. Hérodote, 1996, p. 20. Les marques dont parle notre auteur, et que Ph. Legrand qualifie de « stigmates » sont vraisemblablement des tatouages. L'adjectif utilisé par Hérodote, *στικτός*, signifie en effet *pointillé, tacheté*, mais également dans certains cas, *tatoué*. On comprend que cette coutume ait pu choquer les Grecs, pour lesquels ces signes étaient immanquablement associés à l'infamie.

⁹⁵ La vente des vierges est narrée par Pomponius Mela, livre II, chapitre 2, 21 : « Les vierges qui veulent se marier ne sont point données en mariage par leurs parents à un homme, mais, publiquement, soit exposées comme filles à épouser, soit vendues. Le choix de l'une ou de l'autre issue dépend de l'aspect physique et du caractère. Celles qui sont vertueuses et belles sont très prisées ; pour les autres on cherche qui veuille les prendre pour de l'argent ». Cf. Pomponius Mela, 1988, p. 40. La coutume est aussi attestée par Hérodote chez les Babyloniens. Il la décrit avec plus de précision que Mela, au livre I, paragraphe 196 : « La plus sage [de leurs lois], à mon sens, est la suivante, qu'observent aussi, à ce que j'entends dire, les Vénètes de race illyrienne [ceux qui vivaient à l'est de l'Adige, au fond de l'Adriatique]. Dans chaque bourg, une fois par an, avait lieu cette cérémonie. On réunissait toutes les jeunes filles qui, cette année-là, étaient en âge de se marier, et on les introduisait ensemble en un même lieu ; autour d'elles se tenait debout une foule d'hommes. Un crieur les faisait lever l'une après l'autre, et les mettait en vente ; il commençait par la plus belle de toutes ; puis, quand celle-ci était vendue moyennant un gros prix, il en mettait aux enchères une autre, celle qui venait après par ordre de beauté. On les vendait pour être épousées. Les riches Babyloniens en âge de se marier, surenchérissant les uns sur les autres, faisaient l'acquisition des plus jolies personnes ; les gens du peuple en âge de prendre femme, n'ayant que faire d'un extérieur agréable, prenaient, eux, des filles laides avec une somme d'argent. Car, lorsque le crieur avait fini de vendre les plus belles filles, il faisait lever la plus disgracieuse ou, s'il y en avait, une estropiée ; et il la mettait en adjudication, à qui accepterait de l'épouser en recevant la somme la plus modique, jusqu'à ce qu'elle fût attribuée à qui s'y engageait pour le moindre prix. L'argent, donc, provenait de la vente des jolies filles ; ainsi c'étaient les belles qui mariaient les laides et les infirmes ». Cf. Hérodote, 1964, pp. 195-196.

⁹⁶ Pomponius Mela, II, 2, 21 : « L'usage du vin est inconnu de certaines de ces peuplades ; cependant lorsque, au cours d'un festin, les convives lancent sur les feux autour desquels ils campent certaines graines, l'odeur qui s'en dégage leur inspire une gaîté semblable à celle de l'ivresse ». Cf. Pomponius Mela, 1988, p. 40. En réalité, les fumigations à base de graines de chanvre étaient une coutume scythe et non pas thrace. Les Thraces connaissaient le chanvre, mais en faisaient un usage purement vestimentaire.

⁹⁷ Hérodote, V, 6 : « [Ils tiennent] la condition de l'oisif pour la plus honorable, celle du travailleur de la terre pour la plus vile ; vivre de la guerre et du pillage pour ce qu'il y a de plus beau ». Cf. Hérodote, 1996, p. 20.

⁹⁸ Hérodote, V, 7 : « En fait de dieux, ils n'adorent que ceux-ci : Arès, Dionysos, Artémis ; mais leurs rois, en dehors des autres habitants du pays, adorent surtout, parmi les dieux, Hermès, jurent par lui seul, et prétendent descendre eux-mêmes de lui ». Cf. Hérodote, 1996, p. 20. Comme on le voit, le traducteur a jugé bon de

remplacer les dieux grecs par leurs équivalents romains, peut-être parce que ces derniers étaient plus familiers aux lecteurs français.

⁹⁹ Hérodote, V, 8 : « Les funérailles de gens riches se font chez eux de la façon suivante : durant trois jours, ils exposent le mort, et, ayant immolé toutes sortes de victimes, ils banquetent, après s'être préalablement lamentés ; puis, ils donnent la sépulture au cadavre, qu'ils brûlent ou que, sans cela, ils enterrent ; ils amoncellent un tertre, et instituent des concours athlétiques en tout genre, où les prix les plus importants sont proposés, avec raison, aux vainqueurs en combat singulier ». Cf. Hérodote, 1996, pp. 20-21. Ces combats singuliers, ou *μονομαχίης*, sont évidemment les « monomachies » présentées par nos auteurs.

¹⁰⁰ Hérodote, VII, 75 : « Les Thraces avaient des coiffures faites des peaux de renards, ils étaient vêtus de chitons enveloppés de larges robes bigarrées ; ils avaient aux pieds et aux jambes des chaussures en peau de faon ; ils portaient des javelots, des boucliers légers et de petits poignards ». Cf. Hérodote, 1963, p. 100. Contrairement à ce qu'affirme Belleforest, ce n'est pas Darius qui traverse l'Hellespont assisté des Thraces, mais Xersès.

¹⁰¹ Strabon, livre VII, 3, 12 : « On appelle Gètes ceux qui sont établis en direction du Pont-Euxin et de l'Orient, Daces, ceux qui sont à l'opposé, vers la Germanie et les sources de l'Istros. Ces derniers, je pense, étaient jadis appelés Daoï. De là vient qu'à Athènes, les esclaves portaient souvent le nom de Gète et de Daos. [...] Ils empruntaient en effet les noms de leurs esclaves aux pays d'où ils les faisaient venir, tantôt leur donnant le nom des habitants du pays d'origine, par exemple Lydien ou Syrien, tantôt leur donnant un des noms qui s'étaient répandus dans ce pays-là ; ainsi un phrygien s'appelait Manès ou Midas, un paphlagonien Tibios ». Cf. Strabon, 1989, p. 96. On trouve effectivement des exemples de ce cas de figure dans les pièces de Ménandre et de Térence.

¹⁰² Au quinzième siècle, les familles apparentées des Basarab-Drăculescu et des Basarab-Dănescu s'affrontaient pour le contrôle de la principauté Valache. Les Drăculea voulurent négocier avec les Ottomans ; Vlad II Dracul (qui devait pourtant son surnom à son appartenance à l'ordre du Dragon, dont la visée était de combattre les Ottomans) obtint la paix. Les Dănescu firent alors appel à Jean Huniade (Iancu de Hunedoara), gouverneur de Hongrie pour attaquer Vlad II, considéré comme traître à son ordre. Ce dernier fut tué et Jean Huniade se proclama voïvode des régions transalpines en 1447. Il n'exerça pas son pouvoir en Valachie, puisqu'il fit élire Vladislas II, un Dănescu, sur le trône de Valachie. Cf. Matei Cazacu, 1988, *Histoire du prince Dracula*, Paris-Genève, Droz.

¹⁰³ Wolfgang Lazius fut effectivement l'historien officiel de Ferdinand I^{er}. Ses *Migrations des nations* tendaient à prouver que les avancées des Goths à travers l'Europe avaient permis d'unifier le continent de la mer Noire jusqu'à Cadix. Ainsi, l'historien voulait démontrer que tous ces pays devaient revenir logiquement aux Habsbourg.

¹⁰⁴ Ferdinand I^{er} de Habsbourg, né en 1503, géra les possessions des Habsbourg en Autriche à partir de 1521. Il fut roi de Bohême et de Hongrie dès 1526, puis roi des Romains en 1531, avant d'obtenir le titre d'empereur germanique en 1556, après l'abdication de son frère aîné Charles Quint. Il mourut à Vienne en 1564.

¹⁰⁵ Johannes Magnus, suédois, frère aîné d'Olaus, fut légat du pape Adrien VI en Suède, puis archevêque d'Uppsala, avant d'être désavoué par le pape Clément VII, ce qui l'obligea à s'installer à Rome en 1532, puis à Venise en 1538. En 1541, il installa sa résidence permanente à Rome, où il mourut en 1544. On lui doit une *Histoire des rois des Goths et des Suédois*, éditée par son frère à titre posthume en 1554. Olaus Magnus, né en Suède en 1490, effectua ses études à Cologne en Allemagne, avant de retourner en Suède pour devenir chanoine

de Linköping et d'Uppsala. Entre 1518 et 1519, il effectua un voyage dans le nord de la Scandinavie pour prélever le denier de saint Pierre, ce qui lui donna la matière de sa *Carta Marina*, aussi appelée *Carta Gothica*, datée de 1539, et de son *Histoire des Peuples du Nord*, publiée en 1555 à Rome. Les pérégrinations d'Olaus accompagnèrent celles de son frère, dont il hérita la charge d'archevêque d'Uppsala en 1544. Il mourut en 1557 à Rome. Les deux frères furent en contact avec de nombreux humanistes, tels que Johannes Dantiscus, Mathias de Miechow, Damião de Góis et peut-être même Copernic et Johannes Cochlæus.

¹⁰⁶ Il s'agit de l'historien Jordanès, auteur en 551 d'une *Histoire des Goths* souvent désignée sous le nom de *Getica*, en partie inspirée de l'ouvrage de Cassiodore. Le nom du père de Jordanès, *Alanoviamuth*, confirme son appartenance à la tribu des Alains. Avant sa conversion de l'arianisme vers le christianisme, Jordanès exerça la fonction de notaire auprès du chef de la milice Gunthigis (aussi appelé Baza), un Goth Amale.

¹⁰⁷ La « mer Germanique » ou la « mer Gothique » sont les noms traditionnellement utilisés pour désigner la mer Baltique.

¹⁰⁸ La Suède.

¹⁰⁹ La Biarmie, ou Bjarmaland, était la partie de la Russie qui fait face à la presqu'île de Kola, environ de l'actuelle Saint Petersburg jusqu'aux Monts de Timan.

¹¹⁰ Belleforest cite parmi ses sources sur l'aspect physique des Goths Suétone, et sa « Vie de Caligula » ; en réalité, Suétone montre l'idée fantasmagorique que Caligula se faisait des Germains, en décrivant au paragraphe XLVII la mise en scène du triomphe au retour de la pseudo campagne de Germanie organisée par l'empereur : « Il se mit ensuite à s'occuper de son triomphe : outre les prisonniers et les transfuges barbares, il fit aussi choisir dans les Gaules et réserver pour le cortège tous les hommes les plus grands et, suivant sa propre expression « les plus dignes d'un triomphe », dont certains appartenaient à la noblesse du pays, puis il les obligea non seulement à teindre en rouge et à laisser tomber leur chevelure, mais encore à étudier la langue des Germains et à prendre des noms barbares ». Cf. Suétone, 1961, p. 98.

¹¹¹ Sidoine Apollinaire, livre I, lettre II : « Sidoine à son cher Agricola » ; le portrait physique et moral de Théodoric II, roi des Wisigoths qui régna de 453 à 466, est le thème de cette longue lettre, vraisemblablement écrite vers 455. Notre texte s'inspire plus particulièrement d'extraits des paragraphes 1, 2 et 3 : « C'est un homme qui mérite d'être connu de ceux mêmes qui le fréquentent le moins intimement, tant la volonté de Dieu et l'œuvre de la Nature se sont associés pour combler sa personne des dons de la suprême perfection : telles sont ses mœurs que l'envie même qui s'attache aux trônes ne saurait en rien le frustrer des louanges qu'elles méritent. Veux-tu connaître son physique : son corps est bien proportionné ; il est plus petit que les plus grands, plus haut et plus élancé que la moyenne. Le sommet de son crâne est rond et sa chevelure ramenée en arrière loin de la surface plate du front est légèrement frisée. La nuque ne s'appuie pas sur des bourrelets mais sur des muscles. L'arc de sourcils épais couronne ses deux yeux et, d'autre part, quand les cils s'abaissent, le bord des paupières touche presque le milieu de la pommette. Le pavillon des oreilles est recouvert, suivant la coutume de ce peuple, par des mèches de cheveux répandues sur elles. Le nez est très joliment arqué. Les lèvres sont minces et ne sont pas allongées par les angles d'une bouche trop grande. [...] Les poils qui poussent sous les narines sont chaque jour coupés ras. Les cavités des tempes sont garnies de poils drus, mais le barbier rase régulièrement, jusqu'à la racine, la barbe qui croît chaque jour sur le bas du visage, rendant ainsi aux joues l'aspect de la puberté. Le menton, la gorge, le cou, sans obésité mais pleins de sève, ont la peau blanche comme le lait, mais, si on les

regarde de plus près, on y voit répandu le rouge de la jeunesse, couleur que provoque fréquemment chez lui non la colère, mais la modestie ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1970 a, pp. 4-5.

¹¹² Sidoine Apollinaire, livre IV, lettre XX (et non XXI, comme le dit Belleforest), « Sidoine à son cher Domnicus » : « Toi qui aimes à regarder fréquemment des armes et des hommes d'armes, quel plaisir tu aurais, je pense, éprouvé, si tu avais vu le jeune prince royal Sigismer, paré suivant l'usage et la mode de sa nation, se rendre au palais de son beau-père, en sa qualité de fiancé ou de prétendant ! Un cheval orné de phalères le précédait ; que dis-je ? des chevaux chargés de pierreries étincelantes le précédaient et le suivaient ; mais ce qu'il y avait de plus beau, ce qui attirait plus les regards dans ce cortège, c'était le jeune prince lui-même marchant à pied au milieu de sa garde et de ses gens, flamboyant dans son manteau d'écarlate, étincelant d'or, éclatant de blancheur dans sa tunique de soie, tandis que sa chevelure, son teint, sa peau s'accordaient par leur couleur à cette riche parure. Quant aux princes et aux fidèles qui l'accompagnaient, leur aspect inspirait la terreur, même en temps de paix. Leur pied était enfermé dans une demi-botte couverte de poils, lacée sur le cou-de-pied et recouvrant entièrement la cheville ; le genou, la jambe et le mollet étaient dépourvus de protection ; la tunique haute, serrée, bariolée, descendait à peine à la hauteur du jarret qui restait découvert ; les manches ne cachaient que la naissance du bras ; les sayons verts étaient bordées de franges pourpres ; les épées, suspendues à des baudriers qui passaient par-dessus l'épaule, s'appuyaient à la taille enfermée dans des ceinturons de peau de renne ornés de clous. L'équipement qui protégeait ces guerriers était aussi pour eux une parure : des lances à crochets et des hâches de jet leur garnissaient la main droite, tandis que leur flanc gauche était masqué par des boucliers dont l'éclat, blanc sur les bords, fauve sur le renflement central, trahissait la richesse autant que la passion des armes ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1970 a, pp. 155-156. La lettre, citée presque dans sa totalité par notre texte, fait état du cortège du prince Sigismer lorsqu'il se rendit en visite officielle à Lyon pour rencontrer son futur beau-père burgonde, le roi Chilpéric, vers 469. En réalité, Sigismer n'est pas Goth, mais Franc, ce qui invalide cette description utilisée pour montrer les « armes des Goths le temps passé ».

¹¹³ Claudien, « Contre Rufin », livre II, vers 79-83 :

« Il [Rufin] remet sur sa poitrine des peaux fauves ;

Il imite leurs freins, leurs immenses carquois, leurs arcs sonores

Et son habit atteste ouvertement ses sentiments.

Lui qui menait les chars et la justice d'Ausonie, il n'a pas honte

De prendre de hideux usages, le vêtement des Gètes ». Cf. Claudien, 2000 a, p. 93. Claudien accuse ici Rufin d'adopter le costume de ses gardes du corps barbares. En réalité, selon Jean-Louis Charlet, la description de Claudien correspond plus à des archers huns qu'à des Gètes.

¹¹⁴ Saxo Grammaticus, préface, 3 : « Ils [les Danois] ont pris soin de sculpter sur les pierres et les parois rocheuses, à l'aide des caractères qui leur servaient de langage, l'histoire de leurs aïeux, répandues dans des poèmes chantés dans leur langue maternelle ». Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 25.

¹¹⁵ Au contraire, Olaus Magnus se plaint en I, 55 « qu'ils eurent peu l'esprit aux activités littéraires, mais bien davantage des dispositions pour les armes et les grandes entreprises guerrières ». L'archevêque nuance son propos en ajoutant que « néanmoins, ils ont laissé des poèmes chantés sur ce qui, en ces temps primitifs, fut accompli avec une énergie virile, poèmes que la postérité a chanté avec joie, tradition qui dure encore de nos jours ». Cf. Olaus Magnus, 2004, p. 55-56 pour la première citation, p. 56 pour la seconde.

¹¹⁶ Olaus Magnus, III, 3 : « On dit que Thor trônait dans le ciel et gouvernait le tonnerre et l'éclair ; il était le maître des vents, des nuages et du beau temps ; il prenait soin des récoltes et des fruits, et empêchait les épidémies [...] Thor était figuré avec une couronne et un sceptre ainsi qu'avec douze étoiles et rien ne pouvait égaler sa splendeur ». Cf. Olaus Magnus, 2004, pp. 102-103.

¹¹⁷ Développement vraisemblablement inspiré par Saxo Grammaticus, VI, V, 4 : « Il apparaît clairement, d'après la dénomination des jours danois, que les divinités que les premiers Romains appelaient Jupiter ou Mercure, ou celles que la Grèce et l'Italie vouaient un culte superstitieux, n'étaient pas honorées chez nous, puisque les noms de Jupiter ou de Mercure devenaient dans notre semaine ceux de Thor ou d'Odin ». Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 243.

¹¹⁸ Olaus Magnus, III, 3 : « Frigg gouvernait la paix et la volupté ; sa statue dévoilait son sexe sans pudeur. A cet égard, elle jouissait chez les Suédois de la même vénération que Vénus chez les Romains et le vendredi (*fridedag*) lui était consacré. On la représentait d'ordinaire avec une épée, un arc et des armes, car, dans ces régions les deux sexes ont de tout temps été habiles à manier les armes ». Cf. Olaus Magnus, 2004, p. 103.

¹¹⁹ Saxo Grammaticus cite le magicien Mithothyn, qui chercha à devenir l'égal d'Odin avant de mourir assassiné par le peuple, en I, VII, 2 ; cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 48. Olaus Magnus réutilise ce personnage en le nommant Methotin au livre III, chapitre IV. Cf. Olaus Magnus, 2004, p. 105.

¹²⁰ Saxo Grammaticus, IV, II, 13 : « Je rappellerai encore l'existence de Frø, le délégué des dieux, dont la résidence était proche d'Upsal et qui remplaça l'ancien système de sacrifices, qu'avaient pratiqué pendant tant de siècle tant de peuples, par d'horribles, inavouables rites expiatoires. Il institua le massacre de victimes humaines pour que celles-ci servissent atrocement d'offrandes aux dieux ». Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 106. Olaus Magnus, au livre III, chapitre IV reprend presque mot pour mot le développement de Saxo Grammaticus et ajoute : « Il se comporta lui-même comme un dieu et fut considéré comme le dieu du sang, raison pour laquelle on lui sacrifiait des animaux de couleur sombre et on organisait en son honneur des repas sacrificiels et des jeux nocturnes lors de cérémonies qui avaient lieu chaque année (comme on faisait autrefois à Rome en l'honneur de Pluton et de Proserpine) ». Cf. Olaus Magnus, 2004, p. 105.

¹²¹ Ces personnages sont probablement le roi Hadingus, fils du roi Gram et de la reine Signe, et son précepteur, le géant Wagnophthus. Saxo Grammaticus les cite en I, V, 1, mais il ne les présente pas comme des divinités et ne fait pas le lien avec Castor et Pollux. Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 41. Olaus Magnus dit simplement, en III, 4 : « On honorait Vagnost et Hading, car on pensait qu'ils pouvaient apporter une aide efficace et instantanée pendant de rudes combats ». Cf. Olaus Magnus, 2004, p. 105. La confusion avec Castor et Pollux vient peut-être du fait que selon Saxo Grammaticus, Hadingus et Wagnophthus ont chacun un frère.

¹²² Il s'agit de Rostiophus le Finnois, devin au service d'Odin, présenté par Saxo Grammaticus en III, IV, 1. Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 110. Olaus Magnus le nomme Rosticphus en III, 4. Cf. Olaus Magnus, 2004, p. 105.

¹²³ Rofarus est, dans les légendes rapportées par Saxo Grammaticus, le nom employé par Odin lorsqu'il veut se mêler anonymement aux humains, que ce soit pour séduire une jeune fille ou guérir un combattant. La graphie *Rostarus* qui apparaît chez Olaus Magnus au livre III, chapitre IV doit probablement son origine à l'oubli par un copiste de la barre du *f*, ce qui donne à cette lettre l'apparence du *s*, ou simplement à l'inadvertance d'un éditeur qui a utilisé le caractère *s* à la place du *f*. Olaus Magnus considère ce Rostarus comme un dieu à part entière, réclamant le sacrifice des ennemis capturés au combat. Cf. Olaus Magnus, 2004, pp. 105-106.

¹²⁴ Olaus Magnus, III, 7 : « L'être humain, qui, par tirage au sort, avait été désigné pour être sacrifié était noyé vivant dans la source qui jaillissait près du lieu du sacrifice : s'il rendait l'âme facilement, les prêtres déclaraient que le sacrifice avait été couronné de succès. Dans ce cas, on ressortait immédiatement son corps pour aller le pendre dans le bois tout proche qu'ils considéraient comme sacré. Alors, ils affirmaient qu'il avait été pris parmi les dieux. Pour cette raison, tous ceux qui quittaient la vie terrestre par le moyen d'un tel sacrifice s'estimaient certains d'obtenir le salut. Il advenait même parfois que des rois fussent tirés au sort pour être sacrifié de cette manière. Et puisqu'un tel sacrifice était considéré comme particulièrement favorable pour le royaume, le peuple tout entier escortait cette si noble victime jusqu'au trépas en se félicitant mutuellement ». Cf. Olaus Magnus, 2004, p. 110.

¹²⁵ Reprise arrangée d'un long passage d'Olaus Magnus, III, 8 : « Les Gots [sic] adoraient leurs dieux avec un tel zèle que dès qu'ils entendaient le bruit du tonnerre dans les nuages, ils tiraient avec leurs arcs vers le ciel, faisant ainsi savoir qu'ils voulaient venir au secours de leurs dieux, lesquels, croyaient-ils, étaient attaqués par d'autres dieux. Ils ne se contentaient pas de cette naïve superstition et utilisaient également dans le même but d'énormes et très pesants marteaux de cuivre, qu'ils appelaient Jupiter (ou marteaux de Thor) et tenaient en grande vénération. Ils les employaient pour imiter le fracas du tonnerre dans les cieux, qu'ils croyaient produit par des marteaux ; ils estimaient que c'était une œuvre particulièrement pie de participer ainsi au combat du côté de leur dieux, en imitant le grondement du tonnerre qui leur rappelait le cliquetis des instruments de fer. Cet usage des marteaux de Jupiter dura jusqu'en l'an 1130 ap. J.C., lorsque Magnus, roi des Gots, qui par amour pour la doctrine chrétienne haïssait les errements païens, ressentit comme un devoir sacré d'enlever à la fois au temple son caractère de sanctuaire et au dieu ses signes distinctifs, ce qui longemps le fit considérer par les Gots comme un profanateur de temple et le voleur des trésors des puissances célestes. Les Gots avaient aussi coutume, lorsqu'ils montaient au combat, de sacrifier des chevaux sur leurs autels, puis de les décapiter et de piquer leurs têtes sur des lances pour les porter devant le front des troupes, après avoir écarté leurs mâchoires avec des bâtons ». Cf. Olaus Magnus, 2004, pp. 112-113.

¹²⁶ Olaus Magnus, IV, 2 : « Les peuples qui habitent les rives les plus éloignées de la mer de Norvège, à cause du vent violent appelé Circius (duquel il a été question au livre premier) et des quantités énormes de neige qui s'accumulent sur les hauteurs, ont aussi des tanières souterraines où ils vivent de pêche et de gibier. Ils nourrissent une forte antipathie envers les navigateurs étrangers, comme s'il s'agissait de pirates, et craignent qu'ils les enlèvent pour les capturer ». Cf. Olaus Magnus, 2004, pp. 139-140. Le vent Circius, est, selon Olaus, un vent glacial qui souffle en direction du pôle Nord. Il affirme en II, 3 que ce vent serait la cause de la stérilité de l'Islande. Cf. Olaus Magnus, 2004, pp. 57-58.

¹²⁷ Olaus Magnus, IV, 2 : « Certains parmi eux, tels les nomades qui habitent la mer Caspienne, ont coutume de fermer l'entrée de leur cabane avec de la tourbe ou du varech ou encore des broussailles et de la mousse qu'ils vont ramasser dans les montagnes, afin d'empêcher par ce moyen ceux qui accosteraient dans leurs parages de les découvrir, eux et leurs cachettes ». Cf. Olaus Magnus, 2004, p. 140. Plus haut, Olaus a expliqué que la charpente de ces « cabanes » était constituée par des cages thoraciques de baleines.

¹²⁸ Olaus Magnus, IV, 3 : « Ces peuples n'utilisent aucun autre équipement que les peaux d'ânes sauvages ou d'élans et ne sont armés que d'arc et de lances, ferrées d'une pointe acérée à chaque extrémité. Avec une merveilleuse agilité (comme il a déjà été raconté au livre premier à propos de Scricfinnar), ils savent, par des

mouvements tournants et leurs incessants déplacements, éviter l'attaque de l'ennemi et la prévenir ». Cf. Olaus Magnus, 2004, p. 141.

¹²⁹ Le golfe de Bothnie sépare la Suède et la Finlande.

¹³⁰ La ville de Tornio (*Torneå*) est située sur l'embouchure du fleuve Torne (*Torniojoki*), qui traverse la Laponie pour rejoindre le golfe de Bothnie, et partage ainsi les terres de la Suède de celles de la Finlande.

¹³¹ La formulation pose problème : le territoire Lapon s'arrête normalement aux rives de la Mer Blanche (*Gandvik*), entre la presqu'île de Kola et le nord-ouest de la Russie. Mais Belleforest semble vouloir l'étendre au lac Blanc, c'est-à-dire au centre de la Biarmie.

¹³² La Scrifinie (*Skritfinnois* chez Saxo Grammaticus ; *Scricfinnie* ou pays des Sames chez Olaus Magnus) correspond à la presqu'île de Kola, c'est-à-dire à la partie est de la Laponie.

¹³³ Olaus Magnus, IV, 5 : « Ensemble, ils [les peuples nordiques] se choisissent des chefs auxquels ils obéissent et qu'ils appellent *Bergchara* [birkarlar]. Ils leur versent des fourrures et toutes sortes de poissons qu'ils doivent pour une part acquitter en impôt au roi de Suède et pour une autre part laisser de plein gré en don. On reconnaît ces hommes entre tous les autres du fait qu'ils portent un habit rouge. Ils payent également des tributs du même ordre au roi de Norvège et au prince des Moscovites, et leur doivent aussi soumission ». Cf. Olaus Magnus, 2004, p. 147.

¹³⁴ Résumé d'un passage d'Olaus Magnus, IV, 6 : « Les marchandises [vendues dans les marchés organisés sur la glace] qui, selon les besoins des tractations, font l'objet du commerce sont de nature variée : précieuses fourrures de divers animaux, récipients d'argent destinés au service des repas ou à satisfaire le désir immodéré qu'ont les femmes de posséder des objets décoratifs, et aussi des grains, des métaux, comme le fer et le cuivre, ainsi que des tissus et de la nourriture. Tout cela est vendu dans la gaieté par accord mutuel, plus souvent après une juste évaluation de la marchandise qu'en utilisant les poids et les mesures. En sont néanmoins exclus les produits considérés comme indispensables aux habitants du pays pendant les temps difficiles [...]. Une foire hivernale se tient aussi à la fin février sur un lac gelé nommé Mälaren, devant la cité de Strängnäs ». Cf. Olaus Magnus, 2004, pp. 149-150. Le lac Mälaren mesure près de 1140 km² ; la ville de Stockholm se situe à son débouché.

¹³⁵ Olaus Magnus, IV, 7 : « En présence de leurs familles et de leurs amis, les parents consacrent le mariage de leurs enfants au moyen du feu, en faisant des étincelles au-dessus d'eux avec un silex et un morceau d'acier. Car le mariage doit être scellé par le feu et le silex puisque ces symboles sont censés apporter davantage le bonheur et la promesse d'une authentique vie commune que n'importe quel autre signe ». Cf. Olaus Magnus, 2004, p. 151.

¹³⁶ Encore un résumé d'Olaus Magnus, IV, 7 : « En ce qui concerne les Sames et leurs coutumes matrimoniales, il faut ajouter que, dès que leur union s'est faite selon le rite précité du feu, le jeune mariée, parée de fourrures d'hermine et de zibeline, est soulevée par sa parenté pour être assise sur un renne (c'est une sorte de cerf domestique), puis conduite au rythme de danses cérémonielles par une imposante troupe d'amis, d'autant plus brillante que la femme est de haute naissance, jusqu'à sa chambre ou à sa tente, tandis que ceux qui l'accompagnent prononcent des prières pour sa santé et fécondité. Quant au marié, il s'en revient à pied, revêtu de fourrures de lynx et de martre, tel un patricien de Venise, et les coûteuses fourrures qu'il porte pourraient être estimées à une valeur aussi élevée que les pierres précieuses ou les chaînes d'or avec lesquelles d'autres se parent. Ces deux futurs époux, et même tout ce peuple, méritent des louanges d'autant plus grandes qu'ils

s'unissent par de telles festivités non pour satisfaire une inclination éphémère mais pour sceller un mariage honorable ». Cf. Olaus Magnus, 2004, pp. 152-153.

¹³⁷ Traduction du chapitre 8 du livre IV d'Olaus Magnus. Cf. Olaus Magnus, 2004, pp. 154-155.

¹³⁸ Saxo Grammaticus, VIII, XIV, 6 : « Ce pays [la Biarmie], où règne une éternelle froidure et que nappe une épaisse couche de neige, ne connaît pas l'ardeur du soleil, même en été. Il est couvert de forêts impénétrables ; on n'y récolte rien ; des animaux qu'on ne trouve pas ailleurs y ont leur territoire ; et ses nombreux cours d'eau, dans le lit desquels le courant se heurte à des écueils, s'écoulent avec force bruit et force écume ». Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 370. La proposition « on n'y récolte rien » semble avoir été interprétée dans notre texte non comme une preuve de stérilité de la terre, mais comme un signe de la paresse des habitants.

¹³⁹ Saxo Grammaticus, I, VIII, 16 : « Les Biarmes, substituant la magie aux armes, couvrirent le ciel de nuages par l'incantation de leurs chants, et la pluie vint contrarier le beau temps ». Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 55. Cette opération magique s'est soi-disant déroulée pendant une bataille contre les Danois, menés par Hadingus, ce qui n'a pas empêché ce dernier de l'emporter.

¹⁴⁰ Olaus Magnus, I, 1 : « Les Bjarmes sont des païens. Ils transportent leurs maisons avec eux sur des chariots, comme les Scythes, et sont très versés dans l'art d'ensorceler les gens. Par des regards, des paroles ou de perfides méthodes, ils sont en effet capables d'entraver les gens de telle sorte que ceux-ci, restés impuissants et comme privés de nerfs, dépérissent et meurent ». Cf. Olaus Magnus, 2004, p. 18.

¹⁴¹ Le Finnmark se situait à l'extrême nord de la Scandinavie, une région aujourd'hui rattachée à la Norvège.

¹⁴² Olaus Magnus, I, 2 : « A partir du vingt-cinquième jour du mois de mars et jusqu'au 8 septembre, il règne un jour continuels sans qu'il soit jamais interrompu par l'obscurité, et l'on voit continuellement le soleil entre le 4 mai et le 1^{er} août sans qu'aucune nuit se manifeste. Il s'ensuit que l'on peut sans réel danger entreprendre des voyages en mer, ce qui autrement serait particulièrement dangereux pendant la nuit et le crépuscule en raison des nombreux écueils ». Cf. Olaus Magnus, 2004, p. 19.

¹⁴³ L'élection du roi de Suède par des conseillers rassemblés près de la pierre de Mora, dans la campagne d'Uppsala, est racontée par Olaus Magnus au livre VIII, chapitre 1. Cf. Olaus Magnus, 2004, pp. 201-202.

¹⁴⁴ Réutilisation d'une lettre de Sidoine Apollinaire déjà citée plus haut, livre I, lettre II, « Sidoine Apollinaire à son cher Agricola », qui décrit le roi Théodoric II. Cette fois, c'est le paragraphe 6 qui est mentionné : « Pour en venir à ses repas, qui d'ailleurs, en dehors des jours de fêtes sont semblables aux repas d'un simple particulier, l'on n'y voit point de serviteur haletant déposer sur des tables chargées à craquer la masse brute d'une vieille argenterie ; ce sont les paroles qui ont alors le plus grand poids, car ici ou bien l'on ne raconte pas d'histoires ou l'on en raconte de sérieuses. Les lits de table et les tentures offrent aux regards des tissus qui sont tantôt de pourpre tantôt de lin. Les mets plaisent par leur préparation soignée, non par leur coût, les plats par leur éclat non par leur poids. Les offrandes de coupes et de patères sont si rares que la soif trouverait plus facilement l'occasion de se plaindre que l'ivresse de décliner une offre. Bref, on peut voir là l'élégance grecque, l'abondance gauloise, la vivacité italienne, la pompe officielle, les attentions d'une demeure privée, l'ordonnance royale ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1970 a, pp. 6-7.

¹⁴⁵ Totila (mort en 552) fut roi d'Italie de 541 à 552. Cet Ostrogoth affronta Justinien Ier par l'entremise du général de celui-ci, Bélisaire, pour garder le contrôle du pays. Il fut blessé mortellement en 552.

¹⁴⁶ L'empereur Valens était effectivement partisan de l'arianisme.

¹⁴⁷ Le roi wisigoth Reccared commença à régner en 586 et se convertit rapidement. Il organisa le concile de Tolède III, qu'il ouvrit le 8 mai 589. Au cours de ce concile, le catholicisme devint officiellement religion d'état, huit évêques ainsi qu'un nombre inconnu de clercs et de nobles arianistes se convertirent publiquement, des ouvrages liturgiques polémiques furent brûlés et la destruction des idoles fut ordonnée. Bruno Dumézil attribue la conversion forcée de l'Espagne par Reccared plus à la crainte d'une rébellion qui prendrait excuse d'un antagonisme religieux pour renverser le pouvoir royal (il parle même d'une « psychose face à toute trahison ou division »), qu'à un réel zèle chrétien. Pour connaître plus précisément la chronologie de l'imposition de l'unité religieuse, voir *Les racines chrétiennes de l'Europe, conversion et liberté dans les royaumes barbares, V^e-VIII^e siècle*, chapitre « Le royaume wisigoth catholique », pp. 275-283, Bruno Dumézil, Librairie Arthème-Fayard, 2005.

¹⁴⁸ Jordanès ne cite pas moins de vingt-sept peuples différents au chapitre III, paragraphes 19 à 22. En réalité, il s'agissait de diverses tribus lappones et suédoises, et non pas d'ethnies à proprement parler. Cf. Jordanès, 1995, pp. 10-12.

¹⁴⁹ Jordanès, IV, 25 : « C'est donc de cette île de Scandie, pour ainsi dire une fabrique de nations ou en tout cas une sorte de matrice de peuples, que, selon la tradition, les Goths sont sortis sous la conduite de leur roi Berig. A peine débarquèrent-ils des bateaux et touchèrent-ils la terre ferme qu'ils donnèrent leur nom à l'endroit où ils se trouvaient. En effet, aujourd'hui encore, ce lieu, dit-on, s'appelle Gothiscandie ». Cf. Jordanès, 1995, p. 12. D'aucuns ont voulu voir dans cette « Gothiscandie » l'actuelle Gdansk, en Pologne. Contrairement à ce qu'affirme en manchette Belleforest, Jordanès ne dit pas que Berig était le législateur des Goths. Il présente simplement ce personnage comme le roi qui ordonna la migration à partir de la Baltique.

¹⁵⁰ Episode rapidement mentionné par Suétone dans sa « Vie d'Auguste », au chapitre LXIII : « M. Antoine prétend qu'il [Auguste] avait d'abord promis Julie à son fils Antoine, puis à Cotison, roi des Gètes, et qu'à cette époque il avait en retour demandé pour lui-même à ce roi la main de sa fille ». Cf. Suétone, 1967, p. 114.

¹⁵¹ Ammien Marcellin, XXXI, III, 1-2 : « Les Huns, ayant envahi les territoires des Alains qui sont voisins des Greuthunges et que la coutume a surnommés Tanaïtes, après en avoir tué et dépouillé un grand nombre, s'adjoignirent les survivants en s'engageant avec eux par un pacte de concorde ; et, avec leur concours, ils s'enfoncèrent très hardiment, par une attaque soudaine, dans les vastes et riches cantons d'Ermenrich, un roi très belliqueux, redouté par les nations voisines à cause de ses hauts faits multiples et divers. Celui-ci, bouleversé par la violence de cet ouragan brutal, eut beau essayer longtemps de rester ferme et inébranlable : la renommée amplifiant partout la cruauté des envahisseurs, il mit, par une mort volontaire, un terme à la crainte de graves périls ». Cf. Ammien Marcellin, 1999, pp. 105-106. La mort d'Ermenrich eut lieu en 375.

¹⁵² Ammien Marcellin, XXXI, IV, 1 : « Sous le commandement d'Alaviv, ils [les Goths Tervinges] occupèrent les rives du Danube ; ayant envoyé des parlementaires à Valens, ils réclamaient par une humble prière qu'on les accueillît, s'engageant à vivre pacifiquement et à fournir des auxiliaires, si la situation l'exigeait ». Plus loin, XXXI, IV, 5 : « Ils obtinrent, par autorisation de l'empereur, le droit de traverser le Danube et de cultiver des régions de la Thrace ». Cf. Ammien Marcellin, 1999, p. 108 et p. 109. Les Tervinges passèrent le Danube en 375.

¹⁵³ L'Esclavonie correspond à l'actuelle Slavonie, région de l'est de la Croatie, entre la Save et la Drave. Depuis la domination romaine et jusqu'à la fin du Moyen Age, l'Esclavonie servait de véritable « réservoir d'esclaves », que les Romains appelaient *Scalavinorum* (le dictionnaire Gaffiot donne *Scalavīnorum*), pour les

distinguer des *servi*. En bas-latin, le mot s'est transformé soit en *Slavonici*, soit en *Slavi* ou *Sclavi*. Si dans l'Europe catholique l'ambiguïté du nom a été levée, le terme Esclavon référant uniquement à une origine géographique, en revanche, l'Espagne musulmane a utilisé *Esclavo* pour désigner à la fois les esclaves européens et les Slaves. Encore aujourd'hui, l'espagnol moderne ne distingue l'esclave (*esclavo*) et le Slave (*eslavo*) que par une seule consonne. Cf. Janine et Dominique Sourdrel, 2004, *Dictionnaire historique de l'Islam*, éditions PUF, article « Esclavon », p. 273.

¹⁵⁴ Alaric (370-410) devint en 394 chef des fédérés wisigoths et participa cette même année à la bataille visant à chasser l'usurpateur Eugène du trône d'Occident, sous les ordres de Stilicon. Roi des Wisigoths en 395, il mena deux campagnes contre l'Italie. Flavius Arcadius, fils aîné de Théodose I^{er} et empereur d'Orient dès 395 le nomma préfet d'Illyrie pour tenter de l'infléchir, sans toutefois y parvenir. Lors de sa première attaque, entre 400 et 403, il s'allia avec le chef ostrogoth Radagaise. Lors de sa deuxième campagne, entre 408 et 410, il réussit à prendre et saccager Rome. Il mourut d'une fièvre après avoir tenté de gagner l'Afrique. Cf. Ferdinand Lot, 1968, *La fin du monde antique et le début du Moyen Age*, éditions Albin Michel, collection L'évolution de l'humanité.

¹⁵⁵ Jordanès, LVI, 284 : « Un peu après être entré en Italie, Vidimir paya le dernier tribut à la destinée et quitta le monde des humains. Il laissait comme successeur son fils, de même nom, Vidimir. L'empereur Glycère, après avoir donné des présents à ce dernier, le fit passer d'Italie dans les Gaules, lesquelles étaient la proie, un peu partout, de différentes nations. Il assurait en outre que, dans la contrée voisine, les Wisigoths, leurs parents, possédaient un royaume. Qu'ajouter ? Vidimir accepte les présents de Glycère en même temps que ses instructions. Il gagne les Gaules, s'unit avec ses parents wisigoths et forme avec eux un seul corps, comme cela avait été le cas longtemps auparavant. C'est ainsi qu'ils tiennent sous leur autorité les Gaules et les Espagnes, et ils en assurent la défense de façon à ce que nul autre ne les y supplante ». Cf. Jordanès, 1995, p. 111. Vidimir I^{er} serait arrivé en Italie en 473, à l'avènement de Glycère. Quant à Vidimir II, la raison de son départ aurait été un revers militaire face à ce même Glycère. En tout cas, on ne trouve plus trace de lui après son arrivée chez les Wisigoths, sur lesquels régnait Euric. La mort d'Attila datant de 453, il est exagéré de prétendre que l'invasion ostrogothe eut lieu « soudain » après son décès.

¹⁵⁶ Le mythique Pharamond, descendant de Priam, fut considéré jusqu'au XIX^e siècle comme le premier des rois de France. Par ailleurs, il serait le père de Clodion le Chevelu, qui régna vers 428.

¹⁵⁷ Jordanès, XLV, 237-238 : « Donc Euric le roi des Wisigoths, voyant que les princes romains changeaient souvent, s'efforça de placer les Gaules sous son autorité. Lorsqu'il découvrit cela, Anthémius demanda le soutien des Bretons. Le roi de ceux-ci, Riotime, vint avec 12 000 hommes dans la cité de Bourges et y fut reçu après avoir débarqué des bateaux, au sortir de l'Océan. Le roi des Wisigoths, Euric, se porta à leur rencontre à la tête d'une armée immense. Il combattit longtemps Riotime, le roi des Bretons, et le mit en fuite sans que les Romains eussent pu opérer la jonction avec lui. Riotime, après avoir perdu une partie considérable de son armée, prit la fuite accompagné de ceux qu'il put emmener et parvint chez la nation voisine des Burgondions, qui à ce moment était alliée aux Romains. Quant à Euric, le roi des Wisigoths, il s'empara de la cité gauloise d'Arverne ». Cf. Jordanès, 1995, pp. 91-92. L'alliance d'Anthémius avec Riotime (parfois appelé Riothame) date de 468. Quant aux « Romains » dont il est question, ce sont les Francs de Childéric.

¹⁵⁸ Belleforest se trompe en indiquant en manchette la référence au livre VI et à la lettre 8 de Sidoine Apollinaire ; il s'agit en fait du livre VII, lettre 7, « Sidoine à Monseigneur l'évêque Graecus ». Dans cette missive, Sidoine se plaint à l'évêque de Marseille, Graecus, de l'injustice des guerres et des famines qui

accablent Clermont en 475. Le paragraphe 2 exalte le courage des Arvernes, qui ne méritent pas tant de malheurs : « Ce sont les Arvernes avec leurs seules forces ont tenu en échec les armées de l'ennemi commun, car ce peuple, maintes fois assiégé dans ses remparts, ne trembla point devant le Goth, alors qu'il fut, lui, par contre, pour les assiégeants retranchés dans leur camp, un objet de terreur ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1970b, pp. 47-48.

¹⁵⁹ Sidoine Apollinaire, livre VII, lettre 5, « Sidoine à Monseigneur l'évêque Agræcius ». Sidoine n' « avertit » pas l'évêque de Sens de l'invasion de l'Aquitaine première par les Wisigoths, mais simplement la constate avec lui, disant : « De toutes les villes de l'Aquitaine première, les guerres n'ont laissé que la ville des Arvernes dans le parti des Romains ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1970b, p. 42. Cette situation lui pose problème, car il est alors l'unique évêque de sa province, dont les seules villes libres de l'influence wisigoth sont Clermont et Bourges, c'est donc pour cette raison qu'il fait appel à Agræcius ainsi qu'à Euphronius, évêque d'Autun.

¹⁶⁰ Sidoine Apollinaire, livre VII, lettre 6, « Sidoine à Monseigneur l'évêque Basilus », paragraphes 6 et 7 : « Je crains fort que le roi des Goths déjà nommé [Euric, roi des Wisigoths], si terrible qu'il soit par la valeur de ses forces, n'ait l'intention de dresser ses embuscades moins contre les remparts romains que contre les lois du Christ. La seule mention du nom de catholique est, à ce qu'on dit, tellement amère à ses lèvres comme à son cœur qu'on se demande s'il n'est pas davantage le roi de sa secte que de son peuple. En outre, puissant par ses armes, ardent dans ses ambitions, bouillant de jeunesse, il n'est victime que d'une erreur, c'est de s'imaginer que le succès de ses délibérations et de ses projets lui est accordé en raison de l'orthodoxie de sa religion, alors qu'il le doit plutôt à une réussite terrestre. Pour toutes ces raisons, laissez-moi vous instruire promptement de la maladie encore cachée de la communauté catholique, pour que vous puissiez en toute hâte y appliquer ouvertement un remède. Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Javols, Eauze, Bazas, Saint-Bertrand de Comminges, Auch (et ce sera bientôt le cas dans un nombre beaucoup plus grand encore de cités), amputées par la mort de leur suprême pontife, sans qu'on ait nommé par la suite dans les fonctions des défunts d'autres évêques qui auraient pu en tous cas assurer les successions dans les ministères des ordres mineurs, [texte perdu] toutes ces villes ont vu s'élargir le domaine des ruines spirituelles ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1970b, pp. 44-45. Basilus, évêque d'Aix-en-Provence, négocia la paix avec Euric au printemps 475, c'est-à-dire peu de temps après avoir reçu la missive de Sidoine. Belleforest omet dans sa liste de villes occupées Eauze, et assimile *Gabalitani* (qui désignait Javols à l'époque classique, puis Mende) à Cahors, peut-être pour des raisons de similitudes phonétiques.

¹⁶¹ La Ruthénie, aussi appelée Ukraine Subcarpatique, constitue une région de l'Ukraine. Elle a fréquemment été rattachée à d'autres territoires, notamment à la Hongrie au onzième siècle, puis à la Tchécoslovaquie en 1919, et enfin à l'URSS en 1939. Elle a été définitivement rendue à l'Ukraine en 1945.

¹⁶² Région de l'ouest de l'Ukraine, bordée au sud par le Dniestr. Comme ces deux mentions géographiques le prouvent, la partie de la Russie la plus connue et la plus décrite était l'état nommé depuis « Russie Kievienne », couvrant l'Ukraine et la Biélorussie et s'arrêtant bien avant la chaîne de l'Oural.

¹⁶³ Plus que géographique, le clivage est ethnique et linguistique : les Russes de l'époque kievienne se partagent en trois groupes, les « Grands Russes », le plus souvent appelés « Russes », les Ukrainiens et les Biélorusses, ou « Russes Blancs ». Riasanovsky considère que dans l'Ouest et le Sud-Ouest « les Ukrainiens et les Biélorusses subirent la domination et l'influence des Litvaniens et des Polonais, alors que le territoire des Grands Russes échappait presque entièrement à leur action ». Cf. Nicholas V. Riasanovsky, 2005, p. 77.

¹⁶⁴ Il s'agit bien sûr de la rivière Moskova.

¹⁶⁵ La Livonie est constituée des régions baltiques au nord de la Lituanie. Elle a été partagée en 1818 en Estonie et Lettonie.

¹⁶⁶ « Roxolanie » est un terme imprécis qui servait à désigner l'ensemble formé par la Russie, la Volhynie, la Podolie et l'Ukraine.

¹⁶⁷ Si les historiens s'accordent aujourd'hui pour dire que le nom « Russie » est dû à la peuplade des *Rus*, l'origine de celle-ci continue à faire débat. Cf. Nicholas V. Riasanovsky, 2005, pp. 33-38.

¹⁶⁸ Belleforest note en manchette que Pomponius Mela appelle les Moscovites « Hamaxchites ». Or, Pomponius Mela mentionne bien des *Hamaxbioe*, au livre II, chapitre 1, 2, mais en précisant qu'il ne s'agit que d'un surnom pour les Sarmates, qui, comme la plupart des peuplades scythes, vivaient dans des chariots. Les Sarmates occupaient le territoire de l'actuelle Ukraine. Cf. Pomponius Mela, 1988, p. 34.

¹⁶⁹ Jordanès, IV, 27 : « Alors qu'il [le roi Filimer] cherchait des terres qui leur convinsent parfaitement et des endroits qui leur agréassent, il arriva dans les territoires de Scythie, qui s'appelaient dans leur langue Oium. Il fut séduit par la grande fertilité de ces contrées ». Cf. Jordanès, 1995, p. 12. Cet *Oium* correspond au sud de la Russie.

¹⁷⁰ Il s'agit peut-être du lac Khanka, qui s'étend sur quatre mille cent quatre-vingt-dix mètres carrés et que se partagent la Russie et la Chine. Il a été le cadre de nombreux conflits sino-russes, dont le dernier a eu lieu en 1939. Les deux pays ont classé le lac et ses berges marécageuses comme réserves de biosphère. Le site de l'UNESCO propose des fiches concernant le Khankaïski (territoire russe) et le Xingkai (territoire chinois).

¹⁷¹ Autrefois située dans la principauté russe de Galitch, Chelmno (*Kulmhof* en allemand) appartient aujourd'hui à la Pologne.

¹⁷² L'église de l'Assomption et l'église du Sauveur sont les premiers bâtiments en pierre construits à Moscou, respectivement en 1326 et 1329. L'église de l'Assomption laissera place en 1479 à la cathédrale du même nom, construite par Fieravanti. Le palais du Kremlin fut remanié et entouré de murailles au quizième siècle.

¹⁷³ Herberstein décrit ainsi le costume du cavalier : une « cuirasse, un pectoral minutieusement travaillé, comme formé d'écaillés, et des bracelets ; très peu se servent du casque, qui ressemble à une pyramide ornée en son sommet. Il en est qui ont un habit rembourré en laine de coton, capable de supporter n'importe quel coup ». Cf. Sigismund von Herberstein, 1965, pp. 63-64.

¹⁷⁴ Allusion probable à la *Première Chronique de Novgorod*, datée du début du douzième siècle. Elle constitue encore aujourd'hui une des sources de l'historiographie russe.

¹⁷⁵ La *Première Chronique* cite un certain Rurik, immigré Varègue qui régna sur Novgorod. Cf. Louis Léger, traduction de la *Chronique dite de Nestor*, Paris, 1884.

¹⁷⁶ C'est Ivan III, dit « le Grand » (règne : 1462-1505), qui s'arrogea le premier le titre de Tsar, après son mariage avec la princesse byzantine Zoé Paléologue. Ivan III se faisait également désigner par les termes d'« autocrate » et de « gosoudar » (souverain en russe). La volonté principale d'Ivan III semble avoir été l'affirmation de sa puissance et de son rôle de successeur des princes de Kiev. Pour connaître les spécificités de son règne, voir Nicholas V. Riasanovsky, 2005, pp. 117-122.

¹⁷⁷ Riasanovsky cite à ce sujet une légende amusante : « les Russes, au moment d'opter pour une religion, refusèrent l'Islam, parce qu'il interdisait l'alcool ». Cf. Nicholas V. Riasanovsky, 2005, p. 44.

¹⁷⁸ Les esclaves, ou *kholopy*, formaient une part importante de la société kievienne. Ils étaient chargés de toutes sortes de travaux et une petite élite parvenait à occuper des postes à responsabilité, par exemple en devenant

intendants ou administrateurs de domaines seigneuriaux. Toutefois, l'idée selon laquelle les populations prenaient plaisir à ce genre de servitude est une exagération visant manifestement à dénigrer les Russes, tout comme les affirmations précédentes concernant l'ivrognerie et les mœurs légères.

¹⁷⁹ C'est sous le règne de saint Vladimir (980-1015), que les Russes se convertissent au christianisme, vers 988. Cette conversion est vraisemblablement due au mariage de Vladimir avec Anne, la sœur de l'empereur Basile II de Byzance. Nous savons également qu'Olga, la grand-mère de Vladimir était déjà convertie, et qu'il existait une église à Kiev au début du dixième siècle.

¹⁸⁰ En réalité, Michel III, dit l'ivrogne, n'a pas obtenu la conversion de la Russie, mais celle de la Bulgarie. En outre, il est mort en 867, soit plus d'une dizaine d'année avant le règne de Vladimir.

¹⁸¹ La légende selon laquelle saint André aurait apporté le christianisme en Russie a été inventée au cours du règne d'Ivan III.

¹⁸² Voici ce que dit Vladimir Vodoff à ce sujet : « Tout comme dans l'Eglise grecque, on admettait normalement l'ordination soit d'hommes mariés en premières noces avec une femme remplissant la même condition, soit de célibataires auxquels le mariage était désormais interdit ; à ce propos, les Règles attribuées au métropolite Georges reprennent le premier canon de Néocésarée prévoyant la réduction à l'état laïque d'un prêtre qui se marierait. Plus tard (XIII^e-XIV^e siècles), l'Eglise russe adopta une règle draconienne : les futurs prêtres devaient être tous ou mariés ou moines ; même les prêtres devenus veufs étaient suspendus. Mais à l'époque pré-mongole il est possible que des « bigames » (veufs remariés) aient été tolérés. La difficulté, dans ce domaine, était d'autant plus grande que longtemps la pratique du mariage religieux resta limitée ». Cf. Vladimir Vodoff, *Naissance de la Chrétienté russe, le conversion du prince Vladimir de Kiev (988) et ses conséquences (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, Fayard, collection Nouvelles Etudes Historiques, 1988, pp. 188-189.

¹⁸³ La création des icônes et le culte qui leur est rendu sont attestés en Russie dès la conversion de 988.

¹⁸⁴ Abrégé du chapitre « manière de contracter mariage » de Herberstein : « Il n'est ni honnête ni décent, pour un jeune homme, de rechercher la jeune fille qu'il prendra pour femme. C'est le père qui doit demander au garçon d'épouser sa fille. La plupart du temps, il le fait en ces termes : « J'ai une fille et je serai heureux de t'avoir pour gendre ». Le jeune homme répond : « Si tu me recherches pour gendre et qu'ainsi bon te semble, j'en parlerai avec mes parents et leur rapporterai ce que tu m'as dit. Puis, si les parents et les proches ont donné leur accord, on se rencontre et on discute de ce que le père veut donner en dot à sa fille. Le chiffre de la dot établi, on fixe un jour pour les noces. Entre-temps, la maison de la fiancée est interdite au fiancé, à tel point que si, d'aventure, il s'y rend, pour au moins la voir, les parents ont coutume de lui répondre : « Si tu veux savoir comment elle est, renseigne-toi auprès de ceux qui la connaissent. » Et on ne lui permet pas d'entrer avant que les épousailles aient été fixées et que l'on ait prévu de telles peines en cas de rupture que le fiancé, le voudrait-il, ne pourrait plus répudier sa fiancée sans encourir les plus graves sanctions. La dot consiste la plupart du temps en chevaux, vêtements, sabre, bétail, esclaves et autres choses semblables...

Les invités à la noce offrent rarement de l'argent ; mais ils envoient des cadeaux ou des présents à la fiancée et le fiancé les examine un à un, avec le plus grand soin, avant de les mettre de côté. Les noces terminées, il les prend à nouveau et les examine dans l'ordre ; et ceux qui lui paraissent devoir lui être utiles, il les envoie au marché et les fait estimer, un à un, par les préposés aux prix ; tous les objets restants, il les renvoie, avec des remerciements, à chacun des donateurs. Pour ce qu'il a gardé, il donne des compensations, dans l'année qui suit, soit en argent, soit en nature, en envoyant un autre cadeau, de même valeur, suivant l'estimation qui en a

été faite. Et si quelqu'un pense que son cadeau valait plus, le jeune marié a immédiatement recours aux estimateurs-jurés et oblige à s'en tenir à leur estimation. De même, si le jeune marié, au bout d'un an, n'a pas donné de compensation, ou n'a pas rendu le cadeau, il est tenu de rembourser le double de sa valeur. Enfin, s'il a négligé de faire estimer un des cadeaux aux estimateurs-jurés, il est obligé de payer une somme arbitrairement fixée au gré du donateur. Et le peuple aussi respecte d'ordinaire cette coutume pour toute libéralité, pour tout genre de donation.

Ils ne contractent mariage que si leur parenté, par le sang ou alliance, excède au moins le quatrième degré. Ils tiennent pour hérétique l'union entre frères et sœurs germains. Personne non plus n'ose épouser la sœur d'un parent par alliance. Ils observent même très strictement l'interdiction de se marier entre gens unis par la parenté spirituelle du baptême. Si quelqu'un prend une deuxième femme et devient donc bigame, on le lui permet, tout en considérant que ce mariage n'est pas très légitime. Ils ne permettent pas de prendre femme pour la troisième fois sans raison grave. Se marier quatre fois est interdit à qui que ce soit ; ils pensent que c'est se mettre au ban de la chrétienté. Ils admettent le divorce et font coucher par écrit l'acte de répudiation, mais ils le dissimulent le plus possible, car ils le savent contraire à la règle et à la religion ». Cf. Sigismund von Herberstein, 1965, pp. 57-59.

¹⁸⁵ Reprise de passages rédigés par Herberstein : « Les femmes ont une condition tout à fait misérable, car ils tiennent pour honnête celle-là seule qui vit recluse dans sa maison et ils la surveillent si étroitement qu'elle ne sort jamais. Ils l'estiment presque impudique si des étrangers ou des gens du dehors peuvent la voir. Et, recluses dans leur maison, elles se bornent à coudre et à filer, sans avoir le moindre droit ou activité chez elles. [...] Il est très rare qu'elles soient admises dans les églises et assez rare qu'elles le soit à des réunions amicales, sauf si elles sont très vieilles et au-dessus de tout soupçon. Cependant, à certaines fêtes de l'année, ils permettent à leurs femmes et leurs filles, pour leur propre divertissement, d'aller avec eux sur de fort agréables prairies ». Cf. Sigismund von Herberstein, 1965, pp. 60-61.

¹⁸⁶ Herberstein parle quant à lui de « chlopi ». Il s'agit vraisemblablement d'une déformation du mot russe « kholopy », c'est-à-dire « esclave ».

¹⁸⁷ Les Mongols, appelés « Tatars » par les historiens russes ont conquis la Russie entre 1237 et 1240 et lui ont imposé une domination de près de deux-cent-cinquante ans. Ivan III dénonça son allégeance envers le Khan en 1480, sans que cela ne déclenche d'action de représailles. Les historiens sont partagés quant à l'influence des Mongols en Russie. Toutefois, il semble évident que les Russes ont été durablement privés d'une partie de leurs ressources économiques et que leur lien privilégié avec Byzance a été coupé net.

¹⁸⁸ Aristippe de Cyrène est un philosophe hédoniste cité par Xénophon dans les *Mémoires* (II, 1 ; III, 6).

¹⁸⁹ Jérôme de Prague ou Jeroným Pražský (1379-1416), diplômé de l'université de Prague, il résida notamment à la cour royale de Pologne et à la cour grand-ducale de Lituanie. Traducteur de John Wyclif, ami et défenseur de Jan Hus tout au long de sa vie, il finit cependant par se dédire dans une tentative finale pour sauver sa vie. Cette tentative s'avéra infructueuse et Jérôme de Prague fut brûlé vif le 30 mai 1416, jour même de sa condamnation pour hérésie. Cf. Daniel S. Larangé, 2008, *La parole de Dieu en Bohême et Moravie. La tradition de la prédication dans l'Unité des Frères de Jan Hus à Jan Amos Comenius*, Paris, L'Harmattan, collection Spiritualité et Religions.

¹⁹⁰ Sigismund von Herberstein, au chapitre « De la Lithuanie » : « La cité de Borisovo, à 22 miles à l'ouest d'Orsa, est baignée par la Bérézina qui se jette dans le Borysthène en aval de Bobrantsko. Cette Bérézina, je l'ai

vue de mes yeux, est un peu plus large que le Borysthène à Smolensk, et je suis persuadé que les Anciens prirent cette Bérézina, au nom d'ailleurs fort évocateur, pour le Borysthène, car si l'on observe la description de Ptolémée, c'est aux sources de la Bérézina qu'elle correspond beaucoup mieux qu'à celles du Borysthène (c'est-à-dire du « Nieper »). Cf. Sigismund von Herberstein, 1965, p. 194.

¹⁹¹ Herberstein, au chapitre « Des bêtes sauvages », affirme : « L'animal que les Lithuaniens appellent, en leur langue *loss*, c'est l'*ellend* allemand et l'*alces* latin, c'est-à-dire l'élan : les Polonais veulent y voir un onagre, c'est-à-dire un « âne des bois », mais son aspect est bien différent, car il a le sabot fourchu ; on prétend qu'on en aurait trouvé au sabot intact, mais c'est archifaux. C'est une bête plus grande qu'un cerf, les oreilles et les naseaux un peu saillants ; les cornes ne diffèrent guère de celles du cerf, à part que leur couleur tend un peu vers le blanc. Ils sont extrêmement rapides à la course mais ne courent pas comme les autres animaux : ils marchent l'amble. On porte leurs sabots en guise d'amulettes contre le mal caduc ». Cf. Sigismund von Herberstein, 1965, pp. 207-208. « *Alce* » est effectivement le mot qui désigne l'élan en latin.

¹⁹² Le grand-duc Władysław Jagellon se convertit au christianisme en 1386, avant d'épouser la reine Edwige de Pologne et de se faire couronner sous le nom de Ladislas II, roi de Pologne. La Lituanie, désormais catholique, échut au prince Witowt (Vitautas), qui prit le titre de grand-duc de Lituanie et de Russie.

¹⁹³ Les chevaliers Teutoniques n'attendirent pas d'être chassés de la Terre Sainte (en 1291 après la chute de Saint Jean d'Acre) pour chercher à dominer la Livonie. En effet, ils s'établirent dans la région dès 1237. Le chapitre de l'ordre s'installa à Riga, au château de Cesis (aujourd'hui Wenden). Il connut un développement autonome qui lui valut le nom d'« ordre de Livonie ». Cf. Kristjan Toomaspoeg, *Histoire des chevaliers Teutoniques*, chapitres VI et VIII, Paris, Flammarion, 2001.

¹⁹⁴ Probablement le bourg prussien de Thorn (Torun en polonais) fortifié par les chevaliers Teutoniques.

¹⁹⁵ La baie de Gdansk.

¹⁹⁶ Jordanès, chapitre IV, 26, fait effectivement des Ulmerugues les voisins immédiats de la terre de Gothiscandie, et les présente comme étant installés sur « les rives de l'Océan ». Cf. Jordanès, 1995, p. 12. Ces Ulmerugues seraient une fraction des Rugues, également cités par Tacite dans sa *Germanie*. Ils auraient habité les îles situées à l'embouchure de l'Oder.

¹⁹⁷ L'empereur Frédéric II de Hohenstaufen, fils de Henri VI et petit-fils de Barberousse, qui régna de 1212 à 1250.

¹⁹⁸ Hermann de Salza arriva en Terre Sainte en 1196, avec l'armée du comte de Thuringe. Il fut élu maître de l'ordre des Teutoniques entre juin 1209 et octobre 1210. Il obtint l'égalité de traitement avec les Templiers et les Hospitaliers en 1217 de Frédéric II et en 1220 du pape Honorius III. Il joua également un rôle d'intermédiaire dans le mariage de Frédéric II avec la fille du roi de Jérusalem. Il mourut en Pouille, en 1239. Toomaspoeg le qualifie d'« inventeur de l'ordre Teutonique » et de « fin politique ». Cf. Kristjan Toomaspoeg, op. cit. p. 25.

¹⁹⁹ Voici ce que dit Toomaspoeg à ce sujet : « Dès le début du XIII^e siècle, les ducs de Mazovie s'étaient efforcés, en vain, de contrôler la Prusse, qui leur offrait un accès à la mer et donc au commerce extérieur. Il leur fallait recourir à un allié puissant ; c'est pourquoi, en 1225-1226, le duc Conrad demanda aux Teutoniques de protéger les frontières de son duché. Ces derniers, qui ignoraient tout de la Prusse, étaient intéressés par l'offre, à condition que l'on assure leur sécurité. [...] Hermann de Salza tira alors profit du soutien inconditionnel de Frédéric II. La même année, en 1226, l'empereur conféra aux Teutoniques un privilège, appelé « Bulle dorée de Rimini », qui fit d'eux des vassaux de l'empereur, sur un pied d'égalité avec les autres puissances de l'empire,

dans les territoires que leur proposait Conrad de Mazovie : ils y jouissaient du droit de battre monnaie, d'un système judiciaire propre et du droit d'organiser des foires. [...] En 1230, le duc de Mazovie, soucieux désormais non seulement de se protéger des Prussiens mais aussi d'asseoir son hégémonie sur le territoire polonais, rendit l'offre plus alléchante en l'augmentant du pays de Kulm, en Prusse-Occidentale. En 1234, le pape confirma à l'ordre la possession des terres qu'il devait conquérir en Prusse et les plaça sous sa protection ». Cf. Kristjan Toomaspoeg, op. cit. pp. 101-102. Le même auteur note que l'entreprise de soumission de la Prusse s'acheva vers 1283.

²⁰⁰ En réalité, le nom de Livonie a été créé par les Chevaliers Porte-Glaive et Teutoniques, qui utilisaient le mot *Livland* pour désigner les régions riveraines du nord de la Baltique. Ce mot a donné *Livonia* en néo-latin, *Livonie* en français et *Livonja* en russe. Il est possible que le nom *Livland* dérive de l'estonien *liva*, signifiant « sable ».

²⁰¹ Les chevaliers Teutoniques installèrent un chapitre de l'ordre à Marienburg en 1309. Aussitôt le grand maître Sigfried de Feuchtwangen s'y établit. L'ordre demeurera encore un siècle et demi dans ce lieu.

²⁰² En réalité, selon Toomaspoeg : « pour être reçu dans l'ordre Teutonique, il fallait, en principe, remplir six conditions : ne pas appartenir à un autre ordre, ne pas être marié, ne pas dépendre d'un suzerain, être indépendant et dépourvu de dettes, ne pas souffrir d'une maladie grave. La dernière clause exceptée, toutes ces conditions devaient éviter à l'ordre d'entrer en conflit avec des puissances extérieures. [...] Par ailleurs, il faut faire justice ici à deux idées reçues, à savoir que l'entrée dans l'ordre Teutonique était réservée aux nobles et aux « Allemands ». Erich Maschke et d'autres historiens ont établi qu'aucune de ces deux conditions ne fut essentielle ». Cf. Kristjan Toomaspoeg, op. cit. p. 47.

²⁰³ Andreas Hoesemann, dit Osiander (1498-1552), fut un théologien et un savant allemand réformé qui publia les travaux astronomiques de Copernic.

²⁰⁴ Albrecht de Brandebourg, prince laïc, obtint le titre de grand maître de l'ordre en 1510. Quinze ans plus tard, il prit la décision d'adhérer à la Réforme et d'offrir la Prusse, devenue duché laïc, au roi de Pologne dont il resta le vassal.

²⁰⁵ L'ordre des chevaliers Porte-Glaive fut fondé en 1202 par Albert von Buxhœveden (Bekeshovede), évêque de Riga, pour mener la croisade contre les païens de Livonie. Il fusionna en 1237 avec l'ordre Teutonique, tout en conservant un grand maître. Il fut finalement sécularisé en 1561, après que son grand maître Gotthard Kettler se fut aperçu qu'il ne pouvait résister à l'armée de Moscou. Cependant Kettler ne fut pas entièrement perdant : il devint duc de Courlande, le roi de Pologne Sigismond II Auguste ayant décidé de lui confier une partie des possessions de l'ordre en Lettonie.

²⁰⁶ La Samogitie se situait entre le fleuve Niémen et la Courlande. Ses habitants étaient les Jmoudes. Ils se révoltèrent contre Witowt avec l'aide des chevaliers Teutoniques de Prusse, qui cherchaient à affermir leur position sur les côtes lituaniennes. Ils furent défaits en 1410 par Witowt et Jagellon.

²⁰⁷ Virgile, *Bucoliques*, Eglogue II, vers 60-61 : « Les Dieux aussi et le Dardanien Paris ont habité les bois ». Le berger Corydon lance cette phrase au jeune Alexis, qui refuse de venir vivre dans la forêt à ses côtés. Cf. Virgile, 1963 b, p. 31.

²⁰⁸ Le dieu Perkunas était la divinité principale des Lituaniens et des Lettons. Personnification du tonnerre, il était considéré comme le père des hommes. Un feu sacré, appelé *znitch*, brûlait constamment devant son idole. Son culte a disparu vers la fin du Moyen Âge.

²⁰⁹ Herberstein, chapitre du « Voyage à la Petzora, l'Ougrie et jusqu'au fleuve Ob » : « « Slata baba », c'est-à-dire « la vieille d'or », est une idole située dans la province d'Obdora, sur les bouches de l'Ob, mais au-delà du fleuve. En suivant les bords de l'Ob et en contournant les fleuves voisins, on trouve de nombreuses forteresses dont les seigneurs sont tous, dit-on, sujets du prince de Moscou. On raconte l'histoire, ou pour mieux dire, la fable de cette idole, cette « vieille d'or » qui serait une statue faite à la ressemblance d'une vieille femme, tenant un enfant sur son sein ; on dit même qu'il est possible de discerner à ses côtés un autre enfant, probablement son petit-fils ; enfin elle aurait déposé là des instruments de musique qui rendent en permanence un son comparable à celui d'une trompette. S'il en est bien ainsi, ce son est produit, à mon avis, par le souffle puissant et incessant des vents qui s'engouffrent dans ces instruments ». Cf. Sigismund von Herberstein, 1965, p. 140.

²¹⁰ Cybèle, surnommée la Mère des dieux ou la Grande Mère, est fustigée par saint Augustin, entre autres, au livre VII, paragraphe 26 (d) de sa *Cité de Dieu*. Cf. Saint Augustin, 2000, p. 283. Elle personnifiait la puissance de la nature. Son culte apparaissait d'autant plus odieux aux chrétiens qu'il était bruyamment célébré par des prêtres eunuques, les galls.

²¹¹ Les Carpathes.

²¹² Rappel d'une légende contée par Boaistuau, au chapitre « Prodigieuses morts de plusieurs roys, princes, pontifes, empereurs et monarques » des *Histoires Prodigieuses* : « Un Roy nommé Popiel, Roy de Pouloigne (qui regnoit l'an 346. après l'incarnation de Jesus Christ) avoit acoustumé entre ses autres particulières execrations de jurer et affirmer ainsi. Si cela n'est vray, que les rats me puissent manger : qui luy fut un très mauvais présage, car à la fin il en fut devoré, comme vous entendrez cy après. Le pere de ce Roy Popiel sentant les angoisses de la mort, laissa l'administration du royaume aux deux oncles de son fils, gens révérez de tous ceux du pays, pour leur preudhomie et sainteté. Popiel estant parvenu à l'aage requis, le pere decedé et l'enfant se voyant en pleine liberté, et sans frein, commença à se laisser trasporter à ses désirs, de sorte qu'en peu de jours il devint si effronté, qu'il n'y eut espèce de vice qu'il n'experimentast, jusques à machiner le mort de ses oncles, lesquels il feit mourir de poison. Ce faict il commença à se faire couronner de chapeau de fleurs, et perfumer d'onguens precieux. Et afin de mieux solemniser l'entrée de son règne, il feit preparer un sumptueux et magnifique banquet, où tous les Princes et seigneurs de son royaume estoient congregés. Et comme ils commençoient à banqueter, voicy une infinie multitude de rats qui sortirent des corps putrifîés de ses oncles, lesquels luy et sa femme avoient empoisonnés, qui vindrent assaillir ce cruel tirant entre ses délices, et commencèrent à le caresser à belles dens, ce que les archers de sa garde cuydèrent empescher, mais ce fut en vain : car ils l'assaillirent si vivement jour et nuict que les pauvres gens demeurèrent si las qu'ils ne pouvoient plus résister : à raison dequoy il fut advisé par le conseil d'environner le Prince de feu ne cognoissant pas qu'il n'y a puissance humaine qui puisse résister au conseil de Dieu, mais ce fut chose prodigieuse, que les rats passans par les braises et flammes, ne cessoient de ronger cest execrable meurtrier de ses oncles : ainsi se voyans frustrés de leur première intention, ils s'avisèrent de le mener par bateau au meillieu d'un lac, mais ces animaux n'estans aucunement intimidés de la fureur de cest element, traversans les undes penetrerent jusques au bateau, ou ils continuerent leur rage avec telle impetuosité, que les bateliers, et autres députés pour sa garde, sentans que cela procédoit de fureur divine, furent contrainct amener le bateau à terre, ensemble d'abandonner leur Prince à la misericorde de ces bestes : lequel se voyant seul depourveu et habandonné de tout humain conseil, ne sachant plus que faire s'enfuyrent luy et sa femme en une tour, ou ils furent en fin deschirés et consommés jusques aux

os par ces petits animaux ». Cf. Boaistuau, 1961, *Histoires Prodigieuses*, édition préfacée par Yves Florenne, établie d'après l'édition de 1560 de Jean Longis et Robert le Magnier, Paris, Club Français du Livre, pp. 15-16.

²¹³ Avant 1410, la Szlatcha, c'est-à-dire la noblesse polonaise, était constituée de propriétaires fonciers qui représentaient environ dix pour cent de la population. Ils bénéficiaient d'une égalité de droits entre membres et étaient hostiles aux titres héréditaires.

²¹⁴ Boleslas I^{er} Chobry, dit le Vaillant, 992-1025.

²¹⁵ La Save est une rivière qui passe par la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et le Monténégro.

²¹⁶ Jordanès, L, 264 : « Quant aux Goths, lorsqu'ils virent que les Gépides gardaient pour eux les terres des Huns et que le peuple hun occupait leurs anciennes terres, ils préférèrent demander des territoires à l'Empire romain qu'envahir, à leur propre péril, ceux d'autrui. Ils reçoivent la Pannonie qui s'étend en une longue plaine ». Cf. Jordanès, 1995, p. 103.

²¹⁷ Herberstein parle de la province d'Ougrie, proche de la Sibérie, en ces termes : « la situation de la province d'Ougrie résulte de ce que nous venons de dire ; les Russes prononcent par aspiration « Iuhria » et en appellent les habitants « Iuhri ». Telle est la « Iuharia » d'où partirent jadis les Hongrois pour occuper la Pannonie et, sous la direction d'Attila, vaincre tant de peuples européens. Ce qui rend les Moscovites très fiers puisque des peuples qui sont leurs sujets ont jadis dévasté une grande partie de l'Europe ». Cf. Sigismund von Herberstein, 1965, p. 148.

²¹⁸ Bérose était un prêtre de Bélus contemporain d'Alexandre. Son histoire de la Chaldée et ses traités d'astronomie ont tous été perdus ; seuls persistent des fragments transmis par Flavius Josèphe, Eusèbe, Plutarque, Vitruve, Athénée, Sénèque et Tertullien. La réalité de son existence a toutefois été contestée, comme c'est souvent le cas pour les écrivains anciens et mystérieux. Annius de Viterbe prétendit éditer un abrégé de l'œuvre de cet auteur, mais en fait, il composa un ouvrage largement fondé sur des manuscrits inauthentiques, amplifiés et enjolivés par ses propres soins.

²¹⁹ Berose établit un arbre généalogique dans lequel il place « *Sami filii Noë sive Iani* », en précisant « *hunc Samum Moyses et Hebraei vocant Sem* ». Il présente en outre un certain « Banno », fils de « Mesa », lequel serait l'enfant de « Arame ». Cf. Berose, *Berosi sacerdotis Chaldaici, antiquitatum Italiae ac totius orbis libri quinque, commentariis Ioannis Annii Viterbensis, Theologiae professoris illustrati, adjecto nunc primum indice locupletissimo, et reliquis eius argumenti aut horibus, quorum nomina sequenti pagella videre licet*, Antverpiae, Jean Steelsii, 1552, p. 62.

²²⁰ Contrairement à ce qu'affirme l'auteur, il n'y a nulle mention d'Auguste dans l'*Histoire des Goths* de Jordanès.

²²¹ En réalité, la conversion de la Hongrie remonte à l'an mille, date à laquelle Etienne I^{er} devint roi et décida d'imposer le christianisme à tous ses sujets.

²²² Si en 1456 Jean Hunyadi a réussi à arrêter les Turcs devant Belgrade, en revanche, ces derniers occupent Buda et la Grande Plaine à partir de 1540. Cette défaite hongroise peut être partiellement imputée au conflit qui a opposé Ferdinand I^{er} de Habsbourg, élu roi de Hongrie par la Diète, et Jean Zápolya, soutenu par les Ottomans.

²²³ La Norique se situait entre le Danube et les Alpes Carniques (partie des Alpes orientales).

²²⁴ Berose ne parle pas à proprement parler des habitants de la Bohême, il affirme de manière plus générale : « *Sarmatae autem populi sunt Poloni, Gothi, Russi, Prussiani et Daci, atque hujuscemodi* ». Cf. Berose, op. cit. p. 62.

²²⁵ L'Elbe et son affluent la rivière Moldau.

²²⁶ César, I, V, 4 : « Ils [les Helvètes] appellent à eux les Boïens, dont ils s'assurent l'alliance : ceux-ci, qui habitaient auparavant sur l'autre rive du Rhin, l'avaient traversé pour s'installer dans le Norique et avaient assiégé Noréia ». Cf. César, 2000, p. 11.

²²⁷ Tacite, *La Germanie*, XXVIII : « Les Gaulois ont jadis été les plus forts : l'autorité la plus considérable, divin Jules, nous en garde la tradition ; et cela permet de croire que même des Gaulois aient passé en Germanie : qu'était-ce qu'un fleuve pour empêcher que les nations, en rapport avec leur puissance, s'emparassent ou changeassent d'établissements qui étaient encore confondus et que la puissance des royaumes n'avait point divisés ? Donc, entre la forêt Hercynienne, le Rhin et le Main, les Helvètes, plus loin les Boïens, deux nations gauloises, ont occupé le pays. Le nom de Bohême subsiste encore et témoigne de l'antique histoire des lieux quoique leurs habitants aient changé ». Cf. Tacite, 1962 a, pp. 85-86.

²²⁸ Les disciples de Bohême du recteur de l'université de Prague Jan Hus (excommunié en 1411, il fut brûlé comme hérétique par le concile de Constance en 1415, malgré son sauf-conduit impérial) se répartirent en plusieurs groupes : les Taboristes (antipapistes) se rallièrent par la suite aux frères Moraves, tandis que les modérés Calixtins ou Utraquistes (antischismatiques) s'orientèrent majoritairement vers le luthérianisme.

²²⁹ La communion *sub utraque specie* était l'un des chevaux de bataille des Calixtins.

²³⁰ On reconnaît ici les idées du moine breton Pélage (I^{er} siècle) et l'influence de l'anglais John Wyclif (environ 1320-1384). Pélage niait le péché originel et la grâce divine et attribuait un caractère tout-puissant à la volonté humaine. Wyclif rejetait quant à lui l'autorité des évêques, le culte des saints, les cérémonies, les vœux, la transsubstantiation et la nécessité de la confession.

²³¹ On voit mal le rapport entre les hussites et l'écrivain humaniste italien Gian Francesco Poggio Bracciolini, dit le Pogge (1380-1459), auteur d'une *Histoire de Florence* et de *Facéties*.

²³² L'adamisme est une hérésie née au deuxième siècle. Ses adeptes défendaient l'idée selon laquelle paraître nu au milieu d'une assemblée exprimait l'état d'innocence qu'avait connu Adam avant le péché originel.

²³³ En allemand, *Grübergerheimer* signifie littéralement « habitant des souterrains ».

²³⁴ Description manifestement inspirée de *La Germanie* de Tacite, I : « La Germanie dans son ensemble est séparée des Gaulois, des Rhètes et des Pannoniens par deux fleuves, le Rhin et le Danube, des Sarmates et des Daces par une crainte mutuelle ou des montagnes ; le reste est entouré de l'Océan ». Cf. Tacite, 1962 a, p. 70.

²³⁵ Le mot « allemand » provient en fait tout simplement du peuple des *Alamanns*, dont le nom fut latinisé en *Alemannus*. Les *Alamanns* étaient les Germains les plus proches de la frontière gauloise ; leur nom fut appliqué par extension à tous les peuples germains.

²³⁶ Berose : « *Duodecimo vero anno Mancalei, apud Ianigenas regnat Kitym, relicto in Celtiberis rege filio Sicoro. Ejusdem Mancalei temporibus apud Tuyscones regnat Hercules Alemanus, apud Celtas Lugdus, a quo provincial et homines cognomina sumpserunt* ». Cf. Berose, op. cit. p. 188.

²³⁷ Strabon, livre VII, 1, 2. Strabon précise que « les Romains, en leur donnant ce nom, ont voulu signifier qu'ils étaient d'authentiques Gaulois ; dans la langue des Romains en effet *Germani* veut dire authentiques ». Cf. Strabon, 1989, pp. 65-66.

²³⁸ Tacite, *La Germanie*, II, 5 : « De toutes façons, le mot de Germanie serait récent et en usage depuis peu, étant né de ce que ceux qui les premiers franchissant le Rhin ont chassé les Gaulois et s'appellent maintenant Tongres, se seraient alors appelés Germains ; attaché à une peuplade, et non pas à une nation, ce nom se serait ensuite imposé progressivement, au point que tous étaient appelés de ce nom nouveau de Germains, d'abord par les vainqueurs pour inspirer la crainte, ensuite, également, par eux-mêmes ». Cf. Tacite, 1962 a, p. 71.

²³⁹ S'il est vrai qu'Ammien Marcellin mentionne le nom des *Alamanni*, peuple german, dès le livre XIV, X, 1, et à de multiples reprises par la suite, il est faux de dire qu'il « abandonne » le nom de *Germani*, ne daignant l'utiliser que dans les descriptions de territoires. On le voit par exemple décrire une bataille de Julien contre des Germains à Brumath, au livre XVI, II, 12.

²⁴⁰ Traduction inexacte d'Agathias, I, 6, 3-4 : « Les Alamans, s'il faut en croire Asinius Quadratus, un italien qui a écrit avec exactitude sur les affaires des Germains, sont le produit d'un brassage et d'un mélange, comme l'indique leur nom. Ces gens-là, Théodoric, le roi des Goths, lorsqu'il était le maître de toute l'Italie, leur ayant imposé de payer un tribut, les tenait pour un peuple qui lui était soumis. A sa mort, lorsqu'éclata la très grande guerre entre Justinien, l'empereur des Romains, et les Goths, les Goths, pour plaire aux Francs et obtenir qu'ils soient leurs amis et fassent montre d'une totale bienveillance envers eux, se retirent de plusieurs places fortes et relâchent leur pression sur les Alamans ». Cf. Agathias, 2007, p. 47. Notre auteur commet non seulement une erreur de personne, mais aussi un anachronisme monumental en confondant Asinius Pollion, ami d'Auguste et protecteur de Virgile, avec Avitius (et non *Asinius*) Quadratus, qui écrivit sous le règne de l'empereur Caracalla ; quant à l'anecdote en elle-même, il la tourne évidemment à l'avantage des Français.

²⁴¹ Interprétation erronée d'Eutrope, X, 3, 1-2 : « Cependant, Hercule Maximien s'efforçant après cela [la mort de César Sévère] devant l'assemblée de l'armée de dépouiller son fils Maxence, eut à subir la sédition et les outrages des soldats. Il partit alors pour les Gaules, en imaginant un stratagème consistant à feindre d'avoir été chassé par son fils et à se rallier à son gendre Constantin, tout en méditant cependant de tuer à la première occasion Constantin, qui jouissait déjà dans les Gaules de l'immense faveur des soldats et des provinciaux pour avoir mis en pièces les Francs et les Alamans et avoir capturé leurs rois qu'il exposa aux bêtes au cours du somptueux spectacle de jeux qu'il avait préparé ». Cf. Eutrope, 1999, p. 134. Comme on le voit, ce n'est pas l'empereur *Marcus Aurelius Valerius Maximianus Herculeus* qui battit les Alamans, mais son gendre Constantin I^{er} le Grand (*Caius Flavius Valerius Aurelius Constantinus*). La victoire de Constantin sur les Alamans eut lieu le 27 juin 310. Quant à Maximien Hercule, il fut condamné à se pendre suite à ses incessants complots. Il ne semble pas avoir laissé un souvenir des plus glorieux, Eutrope le qualifiant dans le même passage d' « homme enclin à toutes les brutalités et toutes les cruautés, déloyal, désagréable, dépourvu de toute considération pour les citoyens ».

²⁴² La région des Alpes d'Allgäu (territoire situé entre les länders autrichiens du Tyrol et du Vorarlberg et les länders allemands du Bade-Wurtemberg et de la Bavière) compte un grand nombre de lacs. Il est difficile d'identifier cet « Almagoyu » avec une étendue d'eau précise.

²⁴³ Le Main.

²⁴⁴ La Franconie (appelée en allemand *Franken*) correspond approximativement à la Bavière actuelle. Elle fut l'un des premiers duchés du Saint Empire Romain Germanique.

²⁴⁵ La Styrie (en allemand *Steiermark*) est une province du sud-est de l'Auriche, possédée par les Habsbourg dès 1278.

²⁴⁶ Située dans les Alpes centrales, la Rhétie correspond au Tyrol et au sud de la Bavière. Tibère et Drusus l'ont soumise en 15 avant Jésus-Christ.

²⁴⁷ La Frise ou *Friesland* est la région de plaines qui borde la mer du Nord, précédée de l'archipel frison et partagée entre les Pays-Bas et l'Allemagne (on parle alors de Frise Orientale).

²⁴⁸ Probablement l'actuel Schleswig-Holstein, placé sous le Danemark et au nord de Hambourg.

²⁴⁹ La Marche de l'Est saxonne (*Sächsische Ostmark*), dont le nom vient du latin *marchia Orientalis*, a changé à plusieurs reprises de limites frontalières. Généralement, on désigne par ce nom le territoire compris entre les rivières Saale et Mulde.

²⁵⁰ Tacite, dans ses *Annales*, mentionne à plusieurs reprises les forêts et marais qui donnent souvent un avantage stratégique aux tribus germaniques. Ainsi, au livre II, 5, 3 : « Ecrasés en bataille rangée et en plaine, les Germains avaient pour eux les forêts, les marais, un été court et un hiver précoce ». Cf. Tacite, 1974, p. 79. Également, au livre II, 19, 1-2 : « Ils [les Germains] choisissent un terrain resserré entre le fleuve et la forêt, avec au centre une plaine étroite et humide ; les forêts aussi étaient entourées d'un profond marais, sauf sur un seul côté ». Cf. Tacite, 1974, p. 88. Au livre I, 68, 3, lors de la retraite des troupes commandées par Caecina, les Romains profitent à contrario d'un terrain plus praticable : « Les Romains se répandent sur le dos des Germains en les invectivant : ici, disaient-ils, pas de forêts ni de marais, mais un terrain égal, des dieux égaux ». Cf. Tacite, 1974, p. 62.

²⁵¹ Le Neckar, qui traverse Tübingen et Heidelberg avant de rejoindre le Rhin.

²⁵² La Saale, affluent de l'Elbe, qui passe au travers d'Iéna et de Halle.

²⁵³ Démogorgon (nom peut-être tiré des termes grecs δαίμων (esprit) γοργός (terrible) est une divinité suprême, une sorte de demiurge mentionné par des auteurs mystiques au IV^e siècle.

²⁵⁴ Tacite, *Annales*, II, 14, 3 : « Le Germain n'avait ni cuirasse ni casque, pas même de boucliers solidement assemblés par le fer ou le cuir, mais de simples treillis d'osier ou des planches minces enduites de peinture ; leur première ligne, après tout, était seule armée de piques, les autres n'avaient que des pieux appointés au feu ou de courts javelots ». Cf. Tacite, 1974, p. 85.

²⁵⁵ Agathias, I, 7, 1 : « Excursus sur les Alamans. Ils ont des usages ancestraux, mais en ce qui concerne le gouvernement et l'administration publique, ils suivent la manière de faire des Francs. C'est seulement en ce qui concerne Dieu qu'ils ne partagent pas les mêmes idées, car ils adorent les arbres, les eaux des fleuves, les collines et les gouffres, et à ces réalités, comme pour agir avec piété, ils sacrifient en les décapitant des chevaux, des bœufs et quantité d'autres animaux ». Cf. Agathias, 2007, pp. 47-48. Selon les historiens modernes (notamment G. Gottlieb) l'idée de l'adoration des arbres par les Alamans est moins une réalité qu'un lieu commun véhiculé depuis la présentation par Tacite de la religion de ce peuple dans *La Germanie*.

²⁵⁶ Il s'agit bien sûr du tyran Denys de Syracuse.

²⁵⁷ Phalaris était le tyran d'Agrigente vers 570-554. La légende veut qu'il ait fait brûler ses ennemis dans un taureau d'airain.

²⁵⁸ Suétone, « Vie d'Auguste », chapitre XXIII : « Il [Auguste] n'essuya que deux défaites graves et ignominieuses et seulement en Germanie : celle de Lollius et celle de Varus ; mais la première causa plus honte que de pertes, tandis que la seconde faillit nous être fatale, car trois légions y furent massacrées avec leur général, ses lieutenants, et toutes les troupes auxiliaires ». Cf. Suétone, 1967, p. 80.

²⁵⁹ Au VI^e et VII^e siècles, les Saxons envahirent le sud de la Grande-Bretagne, chassant les Celtes, obligés de se réfugier en Armorique, qui y gagna le surnom de petite Bretagne. Bède rapporte un mouvement inverse, ce qui ne semble pas poser problème à Belleforest, qui le cite en tant que source. Bède le Vénérable, I, 1, 3 : « Tout d'abord, l'île ne fut habitée que par les Brittons, de qui elle a tiré son nom ; partis d'Armorique, à ce qu'on rapporte, et arrivés en Bretagne, ils s'en arrogèrent la partie sud ». Cf. Bède le Vénérable, 2005, p. 115.

²⁶⁰ Il s'agit bien sûr de Saintes.

²⁶¹ Traduction approximative de l'expression latine « *pandos myoparones* », c'est-à-dire « myoparons courbes », ou « brigantins courbes ». Les myoparons ou brigantins sont des navires à voile légers et rapides, donc idéaux pour se livrer à la piraterie.

²⁶² Sidoine emploie même le terme d'*archipiratae*, pour insister sur les talents de rançonneurs des mers des Saxons.

²⁶³ Tout ce long passage est emprunté à Sidoine Apollinaire, livre VIII, lettre 6, « Sidoine à son cher Namatius », paragraphes 13 à 15. Cf. Sidoine Apollinaire, 1970b, pp. 96-97. Namatius était un riche propriétaire à Saintes et sur l'île d'Oléron, exerçant un commandement naval pour la protection des côtes au sud de la Loire. C'est peut-être cette activité nautique qui lui vaut d'être rebaptisé « Naumatie » par Belleforest.

²⁶⁴ Sidoine Apollinaire, livre VIII, lettre 9, « Sidoine à son cher Lampridius », vers 21-22 : « Ici nous voyons le Saxon aux yeux bleus/ qui n'était accoutumé jusqu'à présent qu'à l'agitation de la mer, craindre la terre ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1970 b, p. 105. Lampridius était rhéteur à l'Université de Bordeaux et poète apprécié ; Sidoine, qui ne parvient pas à obtenir la restitution de ses biens confisqués par les Wisigoths lui envoie un poème qui souligne leur différence de condition. La brève allusion aux Saxons n'est qu'une métaphore destinée à montrer la souffrance de celui qui se trouve privé de ses ressources.

²⁶⁵ Claudien, « Panégyrique pour le quatrième consulat de l'empereur Honorius », vers 31-32 :

« Les Saxons renversés

Trempèrent les Orcades ». Cf. Claudien, 2000 b, p. 8.

²⁶⁶ Collage fautif de plusieurs passages d'Eutrope : IX, 18, 1 : « Carus devint Auguste ; il était né à Narbonne en Gaule ; il nomma immédiatement Césars ses fils Carin et Numérien. Mais, pendant qu'il faisait la guerre contre les Sarmates, il reçut la nouvelle d'un soulèvement des Perses ; il partit pour l'Orient, réalisa d'illustres exploits contre les Perses, les mit en déroute dans une bataille, prit Cochès et Ctésiphon, des villes très célèbres et, alors qu'il avait établi son camp au-dessus du Tigre, il périt victime de la foudre divine ». Puis IX, 19, 2 : « L'armée, qui, au retour de sa victoire sur la Perse avait perdu l'Auguste Carus par un coup de foudre et le César Numérien dans un guet-apens, nomma empereur Dioclétien, un homme originaire de Dalmatie, de très obscure naissance ». Enfin, IX, 21 : « C'est à cette époque également que Carausius qui, malgré une très basse naissance, s'était acquis en accédant aux plus hauts grades une belle réputation de valeur militaire, reçut à Boulogne mission de pacifier le long des côtes de Belgique et d'Armorique la mer qu'infestaient Francs et Saxons ; il captura souvent beaucoup de Barbares, mais, comme il ne rendait pas intégralement le butin aux provinciaux ou ne l'envoyait pas aux empereurs, le soupçon naquit que c'est à dessein qu'il laissait venir les Barbares afin de les surprendre à leur passage avec le butin et de s'enrichir lui-même à cette occasion ; invité par Maximilien à se donner la mort, il revêtit la pourpre et occupa les Bretagnes ». Cf. Eutrope, 1999, p. 123 ; p. 124 ; pp. 125-126. Carus (*Marcus Aurelius Carus*), préfet du prétoire, devint empereur en octobre 282, et trouva la mort entre avril et mai 283 ; pour certains, son décès serait dû à une maladie et non pas à la foudre. Dioclétien (*Caius Valerius Aurelius*

Diocletianus) fut proclamé empereur en novembre 284 et abdiqua en 305, pour se retirer près de Salone. Quant à Carausius (*Marcus Valerius Carausius*), il était le *dux* de Boulogne-sur-Mer (*Gesoriacum*) ; sa guerre contre les Francs et les Saxons eut lieu en 285. La confusion des personnages et l'absence de datation témoigne de la volonté première du compilateur, qui ne tient pas tant à établir une vérité historique qu'à prouver la puissance des peuples dont il parle.

²⁶⁷ Cette légende fait de Brutus, arrière-petit-fils d'Enée, le fondateur d'une nouvelle Troie sur l'île d'Albion. Après avoir chassé les géants qui ravageaient la contrée, il lui aurait donné son nom, d'où le vocable *Britannia*. Ce récit de fondation mythique avait été popularisé par le pseudo Nennius et par Geoffrey de Monmouth.

²⁶⁸ L'*Irmisul* était une sorte de totem, ayant la forme d'un tronc d'arbre et symbolisant la colonne cosmique sensée soutenir la voûte céleste. Charlemagne, qui considérait l'*Irmisul* comme un objet de culte démoniaque, le fit abattre solennellement lors de sa campagne de 772.

²⁶⁹ Belleforest signale en manchette la parenté de cette attitude avec celle des anciens Romains et renvoie son lecteur à Plutarque. Ce dernier signale effectivement, dans sa *Vie de Numa*, 10, 12-14 : « Ses ordonnances sur les statues des dieux sont aussi très étroitement apparentées aux principes de Pythagore. Celui-ci croyait que l'être premier n'est ni perceptible ni sensible, mais invisible, incréée. [...] Numa, de son côté, interdit aux Romains de représenter la divinité sous la forme d'un homme ou d'un animal. Et il n'y eut d'abord chez eux aucune image peinte ou sculptée de dieu ; pendant les cent-soixante-dix premières années, sans doute, ils construisirent des temples et élevèrent des chapelles, mais ils n'y mirent jamais aucune statue figurant une divinité ; ils croyaient qu'il était impie d'assimiler des êtres parfaits à des êtres médiocres et qu'il n'est pas possible d'atteindre l'être suprême autrement que par la pensée ». Cf. Plutarque, 2003 a, pp. 191-192.

²⁷⁰ Velléda (ou Veleda en latin) n'est pas une déesse, mais une prophétesse bructère qui participa à la révolte des Bataves contre l'empire romain en 69-70. Capturée, elle fut exposée pendant le triomphe de Domitien, puis assignée à résidence à Rome. Le nom « Aurine » semble être une déformation d'Albrinia ou Albruna, autre prophétesse germane tenue en haute estime. Tacite les cite toutes deux dans sa *Germanie*, chapitre VIII.

²⁷¹ Saxo, surnommé Grammaticus en raison de sa passion pour les auteurs latins, fut probablement un membre du chapitre de la cathédrale de Lund, en Scanie (région de l'extrême sud de la Suède). Il suivit l'archevêque Absalon en tant que secrétaire dès l'élection de ce dernier, en 1177. On ignore les détails de son existence, mais on suppose qu'il rédigea et corrigea sa *Gesta Danorum* entre 1210 et 1220. L'humaniste Josse Badius Ascensius publia cet ouvrage à Paris en 1514. Belleforest y puisa l'histoire d'Amlethius, qu'il remania pour la transcrire dans ses *Histoires Tragiques*, dans lesquelles Shakespeare devait trouver les canevas d'*Hamlet* et de *Roméo et Juliette*.

²⁷² On trouve effectivement chez Saxo Grammaticus un grand nombre de personnages de sorciers ou de devins des deux sexes. Au livre I, VII, 2, apparaît Mythotin, « célèbre pour ses tours de magie qui faisaient croire qu'il tenait sa force d'un bienfait céleste ». Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 48. Au livre III, II, 4, des nymphes prédisent au héros Balderus, fils d'Odin, l'issue d'une guerre. Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 100. Au livre III, III, 6, ces mêmes nymphes élèvent « trois serpents, dont elles utilis[ent] le poison comme un adjuvant puissant pour élaborer la nourriture de Balderus ». Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 109. Mais l'être maléfique le plus impressionnant de *La geste des Danois* est sans aucun doute Craca, mère du guerrier Rollerus et sorcière confirmée, comme on le voit au livre V, II, 6 : « Rollerus fut convié par son père à aller voir chez lui ce qui s'était passé en leur absence. Remarquant que de la fumée sortait de la chaumière où officiait sa mère, il

s'approcha d'un petit trou qu'il y avait dans le mur de la maison, y colla son œil, regarda attentivement ce qui se passait à l'intérieur, et vit sa mère brasser dans un affreux chaudron les ingrédients d'une mixture mitonnée. En lorgnant, il aperçut trois serpents qui étaient suspendus au-dessus de la préparation par une corde fine. De leurs gueules s'écoulait goutte à goutte une salive sanieuse qui tombait sur la marmite. [...] Présentant qu'il y avait du maléfice là-dessous, Rollerus se tut sur ce qu'il avait vu, pour qu'on ne le soupçonnât pas d'accuser sa mère de sorcellerie ». Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 173.

²⁷³ Reprise d'une lettre déjà partiellement utilisée. Sidoine Apollinaire, livre VIII, lettre 9, « Sidoine à son cher Lampridius », vers 21-27 :

« Ici nous voyons le Saxon aux yeux bleus

Qui n'était accoutumé jusqu'à présent qu'à l'agitation de la mer, craindre la terre.

La ligne de ses cheveux est reportée très haut par le tranchant des ciseaux,

Insatisfaits de retenir leurs morsures aux limites extrêmes du cuir chevelu,

Et les cheveux ainsi coupés au ras de la peau,

Le crâne en est réduit et le visage allongé ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1970 b, p. 105.

²⁷⁴ Les Sicambres étaient des Francs, et non pas des Saxons. André Loyen émet l'hypothèse que le Sicambre auquel s'adresse Sidoine est un prisonnier de la bataille d'Orléans, qui eut lieu en 463 (Cf. André Loyen, « La bataille d'Orléans de 463 », in *Bulletin de la société archéologique de l'Orléanais*, tome XXII, année 1935); la lettre à Lampridius date de 476, ce qui confirme cette possibilité.

²⁷⁵ Suite de la lettre citée plus haut, vers 28-30 :

« Ici, vieillard Sicambre, toi qui t'étais rasé la nuque

Après ta défaite, tu laisses retomber maintenant en arrière

De nouveaux cheveux jusqu'à ton vieux cou ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1970 b, p. 105.

²⁷⁶ Le fleuve Weser est constitué des rivières Werra et Fulda. D'une longueur de 440 kilomètres, il passe à Minden et Brême avant de se jeter dans la mer du Nord.

²⁷⁷ L'Ems, qui longe la frontière des Pays-Bas avant de se jeter dans la mer du Nord.

²⁷⁸ Belleforest indique en manchette le livre I des *Annales* de Tacite comme source pour le récit de la mort de Drusus. Il semble y avoir ici une confusion entre *Claudius Drusus Nero*, frère de Tibère et donc beau-fils d'Auguste, et Drusus, fils du même Tibère, dont Tacite raconte qu'il fut la victime d'un attentat manqué en Germanie en 14 après Jésus-Christ. Cf. Tacite, *Annales*, 1974, livre I, 24-31, pp. 26-31. Le renvoi à Suétone est également incorrect, puisque c'est dans sa « Vie de Tibère » et non dans sa « Vie d'Auguste » que ce dernier nous dit, au chapitre VII : « Il [Tibère] perdit son frère Drusus en Germanie et ramena son corps à Rome, en marchant à pied, sur tout le parcours, à la tête du convoi ». Cf. Suétone, 1961, p. 9. Drusus le fils fut quant à lui assassiné en 23, sur ordre de Séjan.

²⁷⁹ La Franconie n'est autre que la Bavière. Elle a acquis son nom à la suite de la colonisation franque dans la vallée du Main. Le nom *Franken* désigne tout bonnement les Francs ; c'est la forme fléchie *Frankon* (tirée de l'expression « *in Frankon* », qui est à l'origine du latin médiéval Frankonia.

²⁸⁰ La rivière Tauber est un affluent du Main, dont le parcours se trouve exclusivement en Franconie.

²⁸¹ Würzburg, située sur le Main, qui compte de nombreuses églises.

²⁸² Ovide, IV, vers 207-215 : « Déjà le sommet de l'Ida résonne de tintements pour permettre à l'enfant nouveau-né [Jupiter] de pousser ses vagissements en sécurité. Avec des gourdins, les uns tapent sur des

boucliers, les autres sur des casques creux : ici c'est le rôle des Curètes, là celui des Corybantes. L'affaire demeure secrète ; aujourd'hui subsiste la commémoration de cet événement ancien ; les servants de la déesse font résonner l'airain et les rauques tambours ; ils frappent sur des cymbales à la place de casques, sur des tambourins à la place de boucliers ; la flûte émet, comme jadis, des airs phrygiens ». Cf. Ovide, 1993, p. 9. Ovide assimile le culte crétois de Rhéa et de Zeus enfant, célébré par des Curètes, avec celui de Cybèle, honoré en Asie Mineure par les Corybantes.

²⁸³ L'ἀποφόρητος, littéralement « qu'on peut emporter », était constitué de friandises ou de présents que les convives d'une réception pouvaient emporter chez eux.

²⁸⁴ Ovide, II, 15, vers 287-288 : « Nu lui-même, le dieu [Faunus, équivalent latin de Pan, auquel il a emprunté l'apparence] ordonne à ses servants d'aller nus ; un vêtement n'est d'ailleurs pas bien commode pour courir ». Cf. Ovide, 1992, p. 40. Les Lupercales, ou *Lupercalia*, étaient célébrées le quinze février, à l'origine en l'honneur du dieu des troupeaux Lupercus ; ce n'est que tardivement que le culte de Faunus lui fut assimilé. On estime que la procession aux flambeaux qui constituait l'apogée des Lupercales est à l'origine de la fête de la Chandeleur.

²⁸⁵ Belleforest se trompe en citant parmi ses sources sur la création et le déroulement des Lupercales, le livre VIII de l'*Enéide*. Virgile y traite bien des origines d'une fête, aux vers 268-273, mais il s'agit de l'antique célébration de l'*ara maxima*, dont les rituels sont peu connus : « Depuis lors on célèbre une fête, les générations nouvelles ont conservé ce jour d'allégresse que Potitius fut le premier à instituer ; la maison de Pinarius, gardienne du culte d'Hercule, a dressé dans le bois cet autel que nous nommerons toujours le plus grand et qui restera toujours le plus grand ». Cf. Virgile, 2007, p. 128.

²⁸⁶ Pausanias ne présente pas à proprement parler une divinité nommée « Pan Lycée » mais plutôt un temple de Pan situé sur le mont Lycée (aujourd'hui le mont Diaphorti, au sud-ouest de l'Arcadie, région dont Pan était la divinité tutélaire). On peut lire au livre VIII, 38, 5 : « Il y a sur le Lycée un sanctuaire de Pan avec, alentour, les arbres d'un bois sacré, un hippodrome et, en avant de lui, un stade : anciennement, le concours des *Lykaia* avait lieu à cet endroit ». Cf. Pausanias, 1996, p. 108. Il traite également de la proximité de certains autels de Zeus Lykaïos avec des autels de Pan. Ainsi, au livre VIII, 30, 2 : « Il y a là [dans le secteur nord de Mégalopolis] un enclos de pierres avec un sanctuaire de Zeus *Lycaios* (du Lycée). Il n'y a pas d'entrée ; aussi bien l'intérieur se laisse-t-il embrasser d'un coup d'œil : il y a des autels du dieu, deux tables, des aigles en même nombre que les tables et une statue, faite en marbre, de Pan ». Cf. Pausanias, 1996, p. 88. Egalement dans ce même livre VIII, au chapitre 53, 11 : « Quand on va de Tégée vers la Laconie, on a un autel de Pan à gauche de la route ; il y a aussi un autel de Zeus *Lykaïos* ». Cf. Pausanias, 1996, p. 144.

²⁸⁷ Les Suèves étaient un ensemble de populations germaniques installées au I^{er} siècle av. J.C. dans l'actuelle Souabe, à laquelle ils ont transmis leur nom, puisque *Suebi*, les Suèves, a donné *Sueba*, la Souabe. Les Suèves se lancèrent à l'assaut de l'Espagne dès le IV^e siècle et fondèrent un royaume en Galice en 409, lequel fut finalement détruit par les Wisigoths en 585.

²⁸⁸ Lucain, II, vers 51-52 : « [L]es extrémités où règne l'Aquilon l'Elbe et la source indomptée du Rhin déversent les blonds Suèves » [*fundat ab extremo flavos aquilone Suevos/ Albis et indomitum Rheni caput*]. Cf. Lucain, 1976, p. 34. Lucain exagère démesurément le territoire des Suèves, utilisant leur nom comme un générique pour désigner les Germains.

²⁸⁹ Tacite dans *La Germanie*, étend le territoire germain vers le nord jusqu'au sud de la Suède, résidence des *Suiones*, et à l'est jusqu'aux terres des Gotons [*Gothones*], soit l'actuelle Estonie.

²⁹⁰ César, IV, I, 3 : « Les Suèves sont le peuple de beaucoup le plus grand et le plus belliqueux de toute la Germanie. On dit qu'ils forment cent cantons, lesquels fournissent chacun mille hommes par an, qu'on emmène faire des guerres extérieures ». Cf. César, 1996, p. 97.

²⁹¹ Strabon, livre VII, 1, 3 à VII, 1, 5. Strabon désigne sous le nom de Suèves plusieurs tribus installées entre l'Elbe et l'Oder, le Danube et la mer Baltique, parmi lesquelles les Quades, les Marcomans, les Hermondores et les Sermons. Cf. Strabon, 1989, pp. 67-72.

²⁹² Ammien Marcellin, XV, XI, 16 : « Le Rhône coule des Alpes Pennines, d'une abondante quantité de sources, et, d'une course impétueuse, descend vers des régions plus planes, roulant à pleins bords ses propres eaux ; il débouche dans un lac nommé Léman (*Lemannus*), le traverse sans se mêler nulle part à des eaux étrangères, mais glissant à la surface, d'une eau plus nonchalante, il cherche une issue et se fraie un passage par la rapidité de son cours ». Cf. Ammien Marcellin, 1968, p. 142.

²⁹³ Decimus Magnus Ausonius, fils du décurion de Bordeaux Iulius Ausonius et d'Aemilia Aeonina, naquit probablement en 310. Il fut envoyé chez son oncle maternel Aemilius Magnus Arboribus (futur précepteur de Constance II) entre 320 et 324, puis poursuivit ses études de rhétorique sous la férule de différents maîtres. Il épousa Attusia Lucana Sabina en 334. Ausone rejoignit Valentinien I^{er} à Trèves en 367 et devint le précepteur de Gratien jusqu'à l'accession au trône de ce dernier, en 375. Ausone fut promu préfet des Gaules en 376, puis consul en 379 ; son fils Hesperius devint proconsul d'Afrique, puis préfet d'Italie, tandis que son gendre Thalassius reprenait le titre de proconsul d'Afrique. Ausone mourut entre 394 et 395. Pour plus de précisions concernant sa vie, voir *D. Magnus Ausonius Mosella, Ausone La Moselle*, édition, introduction et commentaires de Charles-Marie Ternes, 1972, Paris, PUF. L'œuvre poétique *Mosella* fut rédigée pour augmenter la propagande impériale et faciliter un programme d'implantation romaine en Germanie.

²⁹⁴ Valentinien combattit et repoussa l'attaque des Alamans en 368. Pour le récit de cette bataille, voir Ammien Marcellin, XXVII, X. Cf. Ammien Marcellin, 1984, pp. 132-137.

²⁹⁵ Ammien Marcellin, XVI, X, 20 : « L'empereur [Constance], qui désirait s'attarder plus longtemps dans le séjour le plus auguste du monde, pour y jouir d'un repos et d'un plaisir moins mêlés, ne cessait d'être alarmé par des rapports dignes de foi selon lesquels les Suèves attaquaient les Réties, les Quades la Valérie, et les Sarmates, race particulièrement habile dans le brigandage, dévastaient la Mésie supérieure et la Pannonie seconde ». Cf. Ammien Marcellin, 1968, p. 168. Constance arrive à Rome en avril 356 et quitte la ville pour l'Illyrie le 29 mai.

²⁹⁶ En réalité, Ammien Marcellin utilise aussi bien le vocable *Alamanni* que *Germani* ou *Barbari*. Cf. Ammien Marcellin, 1968, XVI, XI-XII, pp. 169-189.

²⁹⁷ Paul Diacre, III, 18 : « Le duc Droctulf, abandonnant les Lombards, y avait trouvé refuge [dans la ville de Brescello] ; passé du côté impérial, il résistait vaillamment à l'armée lombarde aux côtés des soldats de l'empereur. Il était issu des Suèves, c'est-à-dire des Alamans, avait grandi parmi les Lombards et, parce qu'il était d'un physique avantageux, avait mérité la dignité ducale ; mais à peine trouva-t-il l'occasion de venger sa captivité qu'il prit sans hésiter les armes contre les Lombards. Ils menèrent de durs combats contre lui puis, enfin, eurent le dessus sur lui et les soldats à qui il prêtait son concours, le contraignant à battre en retraite sur Ravenne. Brescello fut prise et ses murs rasés au sol ». Cf. Paul Diacre, 1994, p. 65. Droctulf, otage des

Lombards, s'était réfugié en 584 auprès de l'empereur byzantin Maurice (*Flavius Mauricius Tiberius*, qui régna de 582 à 602).

²⁹⁸ Ce long passage est directement tiré de la *Guerre des Gaules*, au livre IV, du chapitre I, 3 à III, 2. Cf. César, 1996, pp. 97-99. L. A. Constans remarque que tout ce que César rapporte concernant les Germains est sujet à caution.

²⁹⁹ Tacite, *La Germanie*, XXXVIII : « Maintenant il faut parler des Suèves, qui ne constituent pas, comme les Chattes ou les Tencières, une seule nation : car ils occupent la plus grande partie de la Germanie, d'ailleurs divisés en peuples et dénominations particulières, quoiqu'ils portent le nom général de Suèves. La caractéristique de cette nation est qu'il rejettent leurs cheveux sur un côté et les relèvent en les serrant d'un nœud ; ainsi les Suèves se distinguent-ils des autres Germains, ainsi chez les Suèves, les hommes libres des esclaves ; chez d'autres nations, introduite par des alliances de famille avec des Suèves ou, ce qui arrive souvent, par l'esprit d'imitation, cette coiffure est rare et ne passe point le temps de la jeunesse ; chez les Suèves, c'est jusqu'à l'âge où l'on blanchit qu'on hérisse et rebrousse sa chevelure, et souvent on l'attache tout au sommet de la tête ; les chefs y mettent plus de recherche ». Cf. Tacite, 1962 a, p. 93.

³⁰⁰ Leutharis et Butilin, des frères Alamans, régnaient sur leur nation avec l'accord de Théodebert. En effet, Théodebert avait soumis les Alamans en 537, et avait occupé la Germanie méridionale jusqu'à la Bavière et la Rhétie. Butilin (qui est nommé *Bouselinos* par Evagre et *Bucelinus* par Grégoire de Tours) aurait occupé en 554 toute l'Italie, Sicile comprise, toujours suite à l'accord avec Théodebert. Grégoire de Tours, dans son *Histoire des Francs* (IV, 9), affirme qu'il fut tué par Narsès. En ce qui concerne Leutharis, Agathias nous dit (en II, 3, 7) qu'il mourut d'une sorte de rage autodestructrice, en se dévorant lui-même ; un tel récit est à rapprocher du mythe d'Erysichton. Paul Diacre affirme quant à lui, dans son *Histoire des Lombards*, II, 2, que Leutharis eut une fin des plus naturelles, près du Lac de Garde.

³⁰¹ Affirmation confirmée à moitié par Agathias, II, 2, 1-3, qui montre l'attitude opposée des deux frères : « Comme Leutharis, l'un des deux chefs, désirait rentrer chez lui et y profiter de ses richesses, il envoyait des messagers à son frère pour l'inviter à repartir lui aussi au plus vite, en disant adieu à la guerre et aux hasards incertains de l'avenir. Mais Butilin, et parce qu'il avait juré aux Goths des les assister dans la lutte contre les Romains, et parce que ceux-là le flattaient, en murmurant qu'ils le proclameraient leur roi, décidait qu'il fallait rester et mener l'entreprise [la conquête de l'Italie] à son terme. Pour ces raisons, il restait et se préparait à la guerre. Leutharis et les forces qui l'accompagnaient s'en allaient aussitôt ; il avait l'intention, lorsqu'il aurait ramené le butin en lieu sûr et serait arrivé chez lui, d'envoyer aussitôt à son frère une armée qui l'assiste dans la guerre. Mais ce qu'il avait projeté ne devait pas se réaliser et il ne réussit pas davantage à porter secours à son frère ». Cf. Agathias, 2007, p. 75.

³⁰² Agathias, II, 5, 2-3 : « Avec de telles paroles et d'autres semblables, Butilin ne cessait d'exhorter les troupes ; eux reprenaient courage et fourbissaient leurs armes, chacun à sa manière : beaucoup aiguisaient ici leurs haches, là les lances de leur pays, les *angones*, ailleurs ils réparaient les déchirures des boucliers pour les rendre utilisables, accomplissant tout cela avec facilité. L'armement de cette nation en effet est simple et n'a pas besoin de techniciens divers ; si quelque chose est endommagé, ce peut être aisément réparé, à mon avis, par ceux-là mêmes qui l'utilisent. Ils ignorent l'usage des cuirasses et des jambières, la plupart laissent leurs têtes sans protection, mais un petit nombre porte un casque pour combattre ». Cf. Agathias, 2007, p. 80.

³⁰³ Agathias, II, 5, deuxième partie du paragraphe 4, début du paragraphe 5 : « Ils portent l'épée sur la cuisse et le bouclier sur le côté gauche. Ils ne sont pas équipés d'arcs, de fronde ou d'autres armes de jet, mais de haches à double tranchant et des *angones*, dont ils se servent le plus souvent. Les *angones* sont des lances ni très courtes, ni trop longues, mais elles peuvent servir d'armes de jet et, si nécessaire, frapper l'adversaire dans les combats au corps à corps ». Cf. Agathias, 2007, p. 80. Belleforest traduit *angones* par « dards », c'est-à-dire « javelots » ce qui semble fondé, mais ne rend pas compte d'un aspect particulièrement terrible de ces *angones* : la présence de pointes et de crochets métalliques près du fer de lance, qui causent de graves blessures, et rendent l'extraction de l'arme presque impossible.

³⁰⁴ Jordanès, LIII, 274 : « Par ailleurs, alors que les Huns laissaient enfin en paix les Goths, Hunimond, le chef des Suèves, passa dans les Dalmaties pour s'y livrer au pillage ». Cf. Jordanès, 1995, p. 107. Cette invasion eut lieu en 467, c'est-à-dire quinze ans avant la naissance de Justinien I^{er}. Libérés des Huns, les Suèves s'étaient installés en basse Autriche et dans le sud de la Slovaquie.

³⁰⁵ La Lusace, appelée en allemand *Lausitz*, est située aux confins de l'Allemagne et de la Tchéquie.

³⁰⁶ La contrée de Mésie occupait le territoire placé entre le Danube et la Macédoine.

³⁰⁷ La Silésie se partage aujourd'hui entre la Pologne et la Tchéquie. Traversée par l'Odra, elle se nomme en polonais *Śląsk* et en allemand *Schlesien*.

³⁰⁸ Il s'agit de la partie orientale de la Tchéquie, traversée par la rivière Morava.

³⁰⁹ César, au livre I, du chapitre XXXVII, 3, au chapitre LIV, 1, mentionne les Suèves parmi les peuples révoltés menés par Arioviste, sans leur donner une importance particulière : ils ne sont présentés que comme des insurgés tardifs, qui finissent massacrés par les peuples voisins du Rhin. Cf. César, 2000, pp. 61-93. En revanche, au livre IV, chapitre IV, César affirme que les Suèves ont chassé de leur territoire les Usipètes et les Tencthères, qui vivaient vraisemblablement dans la région de Hesse-Nassau, ce qui explique que ces derniers errent aux abords de Rhin. Cf. César, 1996, p. 99. Enfin, au livre VI, chapitre X, César signale des Suèves dans la *Silva Bacenis*, nom généralement utilisé pour désigner les hauteurs boisées de Hesse. Cf. César, 1995, p. 183.

³¹⁰ Paul Diacre, au livre III, chapitre 6, mentionne l'arrangement entre le patrice Mummulus et les Saxons passés en Gaule. Ces derniers, ayant commis des pillages et provoqué des incendies, furent contraints de payer une forte somme en monnaie d'or à Mummulus et ses troupes pour obtenir l'autorisation de traverser le Rhône. Cette tractation eut lieu en 573. Cf. Paul Diacre, 1994, p. 58.

³¹¹ Paul Diacre, III, 7 : « Arrivés dans leur patrie, ils [les Saxons] trouvèrent le pays occupé par les Suèves et par d'autres peuples, comme je l'ai rappelé plus haut. Ils prirent les armes contre eux et tentèrent de les chasser et de les détruire, mais ceux-ci leur offrirent le tiers de la région [...] les Saxons ne l'acceptèrent pas : ils cherchaient l'affrontement et s'accordaient entre eux avant le combat sur les modalités du partage des femmes des Suèves. Mais les choses n'allèrent pas pour eux comme ils le pensaient : la bataille engagée, vingt mille d'entre eux furent tués, tandis que de leur côté ils abattaient quatre cent quatre-vingt Suèves, ceux qui restaient obtenant la victoire ». Cf. Paul Diacre, 1994, pp. 58-59. L'annonce de la mort de l'empereur byzantin Justin II, neveu et successeur de Justinien, situe cette bataille en 578.

³¹² Zénon l'Isaurien, issu de la dynastie de Thrace, (426-491) fut empereur romain d'Orient de 474 à 491.

³¹³ Tacite, au livre II des *Annales*, mentionne sous le règne de Tibère des tensions internes parmi certaines nations suèves (notamment entre les Chérusques, les Semnons et les Langobards), mais nie une quelconque intrusion sur le territoire ennemi ; II, 44, 2 : « Depuis que la retraite des Romains les avaient délivrés de toute

crainte étrangère, les barbares, fidèles aux habitudes de la race et animés alors par une rivalité de gloire, avaient tourné leurs armes contre eux-mêmes ». Cf. Tacite, 1974, p. 108. Egalement, II, 45, 2 : « Les deux armées [celle d'Arminius et celle de Maroboduus] se rangent en bataille, avec une égale espérance de part et d'autre, sans pratiquer, comme les Germains d'autrefois, des incursions désordonnées ou par bandes éparses ». Cf. Tacite, 1974, p. 109. Contrairement à ce qu'affirme Belleforest en manchette, il n'y a au livre III des *Annales* aucune allusion à une invasion suève ; il n'y est question que des soulèvements des Andécaves, des Turons, des Trévires et des Eduens.

³¹⁴ L'Istrie, située en face de Venise, est une région de Slovénie et de Croatie. Elle fut une possession vénitienne du XI^e siècle jusqu'en 1797, date à laquelle elle devint autrichienne. Elle devint yougoslave en 1947.

³¹⁵ Eutrope, IX, 8, 2 : « Les Germains pénétrèrent jusque dans les Espagnes et prirent d'assaut la célèbre cité de Tarragone ». Cf. Eutrope, 1999, p. 118. Cette incursion se déroula entre 256 et 259. Gallien (*Paulus Licinius Valerianus Egnatius Gallienus*) fut fait Auguste par son père Valérien (*Paulus Licinius Valerius*) ; ils régnèrent ensemble de 253 à 260. Après la capture de Valérien, Gallien régna seul de 260 à 268. Tarragone se nommait à l'époque *Tarraco* ou *Tarracon*, ce qui peut expliquer la confusion avec Tarascon.

³¹⁶ Jordanès, chapitre XLIV, paragraphes 229 à 234. Cf. Jordanès, 1995, pp. 88-90. Théodoride II (ou Théodorice II), frère et successeur de Thorismond, règne sur les Wisigoths de 452 à 466, et à ce titre, gouverne l'Espagne. Son beau-frère Rechiar, roi des Suèves, lui déclare la guerre. Théodoride II remporte la victoire en 456 et Rechiar est tué. Théodoride II place alors à la tête des Suèves vaincus un certain Achiulf (également appelé Agrivulf ou Athiulf), mais ce dernier dédaigne d'exécuter ses ordres. Théodoride II le condamne à mort, avant de pardonner aux Suèves révoltés et de désigner comme successeur d'Achiulf un nommé Rimismond. Il est intéressant de noter que certains Suèves avaient, durant cette période, réussi à conserver leur indépendance, et vivaient sous le commandement de Madras.

³¹⁷ Jordanès, chapitre XLIV, paragraphe 234 : « Non seulement il [Théodoride II] leur concéda [aux prêtres ambassadeurs des Suèves] l'impunité pour les Suèves, mais aussi, animé par un sentiment de piété, il permit qu'ils se choisissent un prince de leur race. Ainsi fut fait, et les Suèves se placèrent sous les ordres du roitelet Rimismond ». Cf. Jordanès, 1995, p. 90. Il semble que ce Rimismond ait été apparenté à la famille de Rechiar, ce qui ne l'empêcha pas de mener une politique entièrement favorable aux Wisigoths.

³¹⁸ Stuttgart.

³¹⁹ Pierre Monnet signale que « les étoffes allemandes, hormis celle d'Aix et de Cologne, ne sauraient rivaliser au XIII^e siècle avec celles que produisent les villes drapantes du Nord-Ouest de l'Empire mais aussi de Flandre. Pourtant, la production s'en répand : elle consiste surtout en draps de plus grosse façon et de qualité moyenne, principalement de laine. [...] On travaillait plutôt le lin dans la région du lac de Constance : principalement en Suisse dans les régions de Saint Gall, Appenzell et Thurgau ; mais aussi dans les villes souabes au sein d'une constellation urbaine réunissant Contance, Pfullendorf, Weingarten et, plus à l'est vers les confins danubiens, Biberach, Ulm et Augsburg ». Cf. Pierre Monnet, « Des villes allemandes au XIII^e siècle », in *De la Meuse à l'Oder, l'Allemagne au XIII^e siècle*, sous la direction de Michel Parisse, Paris, Picard, 1994.

³²⁰ Les peuples Marcomans et Boïens fusionnèrent à la fin du cinquième siècle pour former le groupe des *Baiuwares*, qui devinrent les Bavarois. Cf. Georges Castellan, « La Bavière et ses particularismes », http://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/la_baviere_et_ses_particularismes.

³²¹ Polybe, livre II, du chapitre 17, 7 jusqu'au chapitre 18, 1 : « Au-delà du Pô, sur les bords de l'Appenin, se sont fixés d'abord les Anares, puis les Boïens, ensuite, en direction de l'Adriatique, les Lingons, enfin sur le littoral, les Sénons. Tels étaient les peuples les plus célèbres qui ont occupé ce pays ; ils habitaient des villages non fortifiés et ils étaient étrangers à toute forme d'industrie ; couchant sur des litières, ne mangeant que de la viande, pratiquant seulement la guerre et l'élevage, ils menaient une vie primitive, et ne connaissaient aucune sorte de science ni d'art. Leur avoir personnel consistait en troupeaux et en or, parce que c'étaient les seules choses qu'ils pouvaient facilement emmener et transférer partout à leur gré dans leurs déplacements. Ils mettaient leur plus grande application à former des clans parce que chez eux l'homme le plus redoutable et le plus puissant est celui qui passe pour avoir le plus de clients et de satellites. Dès le début, non seulement ils dominaient du pays, mais encore ils avaient soumis de nombreux voisins, épouvantés de leur arrogance ». Cf. Polybe, 1970, pp. 57-58.

³²² Une erreur de transcription, soit de notre auteur, soit du texte sur lequel il s'appuie, a transformé les *Anares*, aussi appelés *Anamares*, qui habitaient entre le Pô et la Trébie, dans la région de Plaisance, en *Ananes*.

³²³ Affirmation dont la précision est quelque peu excessive : si les Rauraques sont bien connus pour être les fondateurs d'*Augusta Rauricum*, c'est-à-dire Augst, près de Bâle, les Tullinges et les Latobices ne sont mentionnés que par César, qui ne prend pas la peine de les situer exactement.

³²⁴ César, I, V, 4 : « Ils [les Helvètes] invitent les Rauraques, les Tullinges et les Latobices, leurs plus proches voisins, à les imiter et à se joindre à eux, après avoir brûlé leurs places-fortes et leurs villages ; enfin ils appellent à eux les Boïens, dont ils s'assurent l'alliance : ceux-ci, qui habitaient auparavant sur l'autre rive du Rhin, l'avaient traversé pour s'installer dans le Norique et avaient assiégé Noréia ». Cf. César, 2000, p. 11. Une partie de ce passage a déjà été utilisée dans le texte.

³²⁵ Strabon, livre V, 1, 6 : « Autrefois, donc, comme je viens de le dire, le bassin du Pô était habité en majeure partie par les Celtes. Les peuples les plus importants étaient les Boïens et les Insubres, ainsi que les Sénones, qui avaient jadis, avec les Gésates, conquis au premier assaut le territoire des Romains. Ces deux derniers peuples furent plus tard complètement exterminés par les Romains, tandis que les Boïens, chassés des lieux qu'ils occupaient, allaient s'installer sur les rives de l'Istros, où ils vécurent aux côtés des Taurisci. Perpétuellement en guerre contre les Daces, ils finirent par être à leur tour exterminés jusqu'au dernier ». Cf. Strabon, 2003 c, p. 44. Pour les besoins de sa démonstration, Belleforest fait de trois ethnies (les Boïens, les Insubres et les Sénones) un seul peuple, et accorde aux Boïens une pérennité que Strabon leur refuse. Quant aux Gésates, ils n'étaient pas un peuple, mais des mercenaires Gaulois armés d'un *gesum*, c'est-à-dire d'un javelot.

³²⁶ Saint Boniface (*Wynfrith*), né vers 675 dans le Wessex et mort à Dokkum en 754, fut archevêque de Mayence ; on lui attribue l'évangélisation de la Germanie ainsi que la réorganisation du clergé franc.

³²⁷ Arnoul ou Arnulf, fils illégitime de Carloman et petit-fils de Louis le Germanique, fut roi de Germanie dès 887, puis empereur d'Occident à partir de 896, jusqu'à sa mort en 899.

³²⁸ Le roi Mérovingien Theudebald nomma vers 550 un certain Garibald, de la famille des *Agidolfinges*, gouverneur de la province de Bavière.

³²⁹ Le terme « Guelfe » vient de l'italien *Guelfo*, qui dérive lui-même du nom *Welfs*, qui désignait la famille d'Otton IV. Le mot « Gibelin » vient quant à lui de *Ghibello* ou *Ghibellino*, diminutif de *Guibertus*, le nom italien du château souabe de Waiblingen. L'origine de la querelle entre Guelfes et Gibelins remonte à la succession difficile de l'empereur Henri V en 1125 ; les futurs Guelfes voulaient soutenir la puissance papale

contre les éventuels abus de la noblesse, tandis que ceux qui seront ensuite identifiés comme les Gibelins préféraient affirmer la suprématie impériale. C'est sous le règne de Frédéric II, dans les années 1240-1250, que les sources italiennes mentionnent pour la première fois le nom des deux partis.

³³⁰ Contrairement à ce que le texte laisse entendre, le « wergerld » n'est pas une monnaie, mais « la somme nécessaire pour racheter la *faida* ou droit à la vengeance privée qui varie selon l'infraction (atteinte aux biens ou aux personnes), sa gravité (mort, coups et blessures), et la qualité de la victime (homme libre ou non, propriétaire, colon, femme, enfant, etc...) ». Cf. *Dictionnaire d'histoire du droit et des institutions publiques*, article « Lois barbares », p. 269, Agnès Babot, Agnès Boucaud-Maître, Philippe Delaigue, 2002, Paris, Ellipses.

³³¹ Oettingen.

³³² La Drave est une rivière née dans les Alpes italiennes, affluent du Danube et longue de sept cent kilomètres. Elle coule en Autriche et en Slovénie, reçoit la Mur, et sert de frontière naturelle entre la Hongrie et la Croatie.

³³³ Sankt Veit an der Glan, dans le district administratif de Carinthie.

³³⁴ Strabon, au livre IV, 6, 12, mentionne en réalité des mines d'or que les Romains et les Taurisci Noriques avaient d'abord exploitées ensemble, avant que les Romains n'en prennent le contrôle total. Il affirme tenir cette anecdote de Polybe. Cf. Strabon, 2003 b, pp. 182-183.

³³⁵ Ammien Marcellin, XIX, XI, 4 : « Il [Constance] gagna la Valérie, qui faisait autrefois partie de la Pannonie mais fut érigée en province et ainsi nommée en l'honneur de Valérie, fille de Dioclétien ». Cf. Ammien Marcellin, 1970, p. 149. Selon Aurelius Victor, ce serait Galère qui aurait déboisé cette région de Pannonie pour en faire une terre arable. Il aurait alors eut l'idée de la nommer Valérie en hommage à son épouse.

³³⁶ En fait de description, Pline l'Ancien, au livre III, paragraphe 148 (XXVIII), se contente de citer les Taurisques parmi d'autres peuples, précisant simplement qu'ils vivent sur le devant du mont Claudius. Cf. Pline l'Ancien, 1998, p. 113.

³³⁷ Strabon, livre IV, 6, 9 : « A ces peuples succèdent ceux qui habitent déjà tout près du golfe terminal de l'Adriatique et de la région d'Aquiléa, à savoir une partie des Noriques et les Carni. Aux Noriques se rattachent également les Taurisci. Tibère et son frère Drusus mirent fin en un été aux incursions effrénées auxquelles ils se livraient tous ». Cf. Strabon, 2003 b, pp. 178-179.

³³⁸ Peut-être une allusion au chapitre LIII, paragraphes 274-275 de l'*Histoire des Goths* de Jordanès, où il est question du roi suève Hunimond et de Theudimir, frère du roi des Goths Valamir. Cependant, ce passage ne narre pas une cohabitation pacifique, mais une incursion des Suèves en Dalmatie, datant de 467. L'affrontement s'achève par le pardon de Theudimir et le renvoi d'Hunimond et de ses troupes en Suévie. Ce sont les Skires, alliés occasionnels des Suèves, que Jordanès présente comme vivant pacifiquement au bord du Danube non loin des Goths. Cf. Jordanès, 1995, p. 107.

³³⁹ Denys d'Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, livre I, depuis le chapitre XI, paragraphe 2 jusqu'au chapitre XII, paragraphe 11 : « Les Arcadiens furent en effet les premiers des Grecs à traverser le golfe d'Ionie pour s'installer en Italie, sous le conduite d'Oenôtros, le fils de Lycaon. Il descendait à la cinquième génération d'Aizios et de Phoronée, qui furent les premiers à régner sur le Péloponnèse. De Phoronée naquit Niobé, qui eut de Zeus, dit-on, un fils, Pélasgos. Quant à Aizios, il engendra Lycaon, qui eut pour fille Déjanire. De Déjanire et de Pélasgos naquit un autre Lycaon qui engendra Oenôtros, dix-sept générations avant l'expédition contre Troie. C'est précisément à cette époque que les Grecs envoyèrent cette colonie en Italie. Oenôtros émigra de Grèce parce qu'il n'était pas satisfait de son sort : Lycaon, père de vingt-deux enfants, devait partager la terre d'Arcadie

en autant de lots. C'est pour cette raison qu'Oenôtros quitta le Péloponnèse et, après avoir équipé une flotte, traversa la mer Ionienne ; il avait avec lui, Peukétios, l'un de ses frères. Les suivaient beaucoup de leurs compatriotes (cette nation était, dit-on, fort nombreuse à l'origine), et tous les autres Grecs qui n'avaient pas de terre en suffisance. Peukétios donc, au premier endroit de la côte italienne où ils purent jeter l'ancre, au cap d'Iapygie, fit débarquer son peuple et l'y installa. C'est d'après lui que les habitants de cette région furent appelés Peukétiens. Quant à Oenôtros, qui conduisait la plus grande partie de l'expédition, il parvint à l'autre golfe, celui qui baigne la côte occidentale de l'Italie et que l'on appelait alors Ausonien, à cause de la proximité des Ausones, mais qui, lorsque les Tyrrhéniens se furent rendus maîtres de la mer, changea d'appellation pour celle qu'il a aujourd'hui. Ayant trouvé là de vastes étendues propres soit au pâturage, soit au labourage et par ailleurs en majeure partie inhabitées, ou faiblement peuplées quand elles l'étaient, après avoir débarrassé une partie de cette région des Barbares qui l'occupaient, il fit construire une série de petites villes en haut des montagnes, sur le mode de construction habituel des Anciens. Fut alors appelé Oenôtrie tout le territoire, fort vaste, qu'il occupa, et Oenôtros tous les hommes qu'il gouverna, cette dénomination étant la troisième qu'ils reçurent. Sous le règne d'Aizios en effet, on les appelait Aiziens ; puis quand Lycaon hérita de lui le pouvoir, ils reçurent d'après lui la nouvelle appellation de Lycaoniens ; enfin, comme Oenôtros les avaient conduits en Italie, ils répondirent pendant quelque temps au nom d'Oenôtros ». Cf. Denys d'Halicarnasse, 1998, pp. 91-92. L'Iapygie était le nom de la presqu'île Sallentine, située au sud de Tarente. Quant aux Ausones, que mentionne également Strabon (V, 3, 6 ; V, 4, 9), il s'agit des anciens habitants de la Campanie. Belleforest épargne à son lecteur la litanie des ancêtres d'Oenôtros, ainsi que la liste des précédents noms des Oenôtros.

³⁴⁰ Pausanias, livre VIII, l'*Arcadie*, chapitre 3, 5 : « Quant à Oinotros, le plus jeune des enfants mâles de Lycaon, il demanda à son frère Nyktimos de l'argent et des hommes et passa avec ses navires en Italie : le pays d'Oinotrie prit son nom d'Oinotros qui y fut roi ». Cf. Pausanias, 1996, p. 20.

³⁴¹ Annius de Viterbe, de son véritable nom Giovanni Nanni, fut un moine de l'ordre des Prédicants, qui doit son surnom à sa ville de naissance, Viterbe. Il vécut de 1432 à 1502. L'exhumation de fragments perdus d'écrivains anciens, parmi lesquels Bérose, Manéthon et Caton, fit sa gloire. Malheureusement pour lui, les documents en question étaient des faux ; cela n'empêcha pas ses *Commentarii fratris Joannis Annii Viterbiensis super opera diversorum auctorum de antiquitatibus loquentium*, publiés pour la première fois en 1511, de connaître un franc succès, puisqu'il furent édités à Rome, Venise, Paris, Bâle, Anvers, Lyon, Wittemberg et Cologne pendant tout le siècle.

³⁴² Pline l'Ancien signale effectivement la rareté du vin en Italie à l'époque des rois et déclare, au livre XIV, paragraphe 88 (XIV) : « M. Varron rapporte que le roi d'Etrurie Mézence secourut les Rutules contre les Latins en échange du vin qui se trouvait alors sur le territoire du Latium ». Cf. Pline l'Ancien, 1958, p. 53.

³⁴³ Les Grecs désignaient sous le nom d'Enôtrie (Οινωτρία) le sud de l'Italie, plus particulièrement le Bruttium et la Lucanie. Strabon, au livre VI, 1, 1, évoque également l'existence de deux îles appelées Enotrides au sud d'Elée, îles aujourd'hui disparues. Cf. Strabon, 2003 c, p. 125.

³⁴⁴ Strabon, livre VI, 1, 4 : « Les noms d'Enotriens et d'Italiens se seraient appliqués seulement aux peuples fixés en deçà de l'isthme, face au détroit de Sicile. L'isthme en question, large de 160 stades, est celui qui sépare les deux golfes nommés respectivement Golfe d'Hipponion — le Golfe Napitinos d'Antiochos — et Golfe de Scyllétion ». Cf. Strabon, 2003 c, p. 129. Le Golfe d'Hipponion, ou *Hipponiatis sinus*, situé au nord-est de

Messine, est aujourd'hui appelé Golfo di Santa Eufemia. Quand au Scyllétion, ou *Scylletium sinus*, il s'agit bien sûr du Golfe de Squillace.

³⁴⁵ Turnus est, selon le livre I chapitre II de l'*Histoire Romaine* de Tite-Live, le roi des Rutules qui combattit contre les émigrés Troyens dirigés par Enée. Cf. Tite-Live, 1961, p. 7.

³⁴⁶ Virgile, *Enéide*, livre I, vers 530-533 : « Il est une contrée que les Grecs appellent Hespérie, terre antique, puissante par les armes comme par la fécondité de la glèbe ; les Oenotres l'ont habitée ; on dit que par la suite cette nation a pris d'un de ses chefs et porte maintenant le nom d'Italie ». Cf. Virgile, 2006, pp. 25-26.

³⁴⁷ Pour la description de l'Italie, voir Pomponius Mela, depuis II, 4, 58, jusqu'à II, 4, 73. Cf. Pomponius Mela, 1988, pp. 50-54.

³⁴⁸ Réate, aujourd'hui Rieti, était la ville des Sabins.

³⁴⁹ Le Magra, fleuve situé dans l'ancienne Ligurie.

³⁵⁰ Le Garigliano séparait le Latium de la Campanie.

³⁵¹ *Antium*, aujourd'hui Anzio, port au sud-est de Rome, fut la ville natale de Néron et de la fille de celui-ci, Augusta. Antium est mentionnée par Tacite dans ses *Annales*, III, 71, 1, sans plus de précision, à propos d'un sanctuaire voué à la Fortune Equestre : « On découvrit qu'il existait à Antium un sanctuaire ainsi dénommé ». Cf. Tacite, 1974, p. 197. Tacite note également que Néron y possédait un domaine (*Annales*, XIV, 3, 1) et qu'Agrippine en venait lorsque Néron lui offrit le navire avarié à dessein (*Annales*, XIV, 4, 2). Cf. Tacite, 1978, pp. 70-71. Polybe cite également Antium dans le cadre du premier traité conclu entre les Romains et les Carthagois ; III, 22, 11 : « Les Carthagois ne feront aucun tort au peuple d'Ardée, d'Antium, de Laurente, de Circé, de Terracine, ni à aucun autre des peuples latins qui sont soumis à Rome ». Cf. Polybe, 1971, p. 58.

³⁵² La rivière Sarno, anciennement *Sarnus*.

³⁵³ La rivière *Silarus*, aujourd'hui appelée Sele, traverse l'ancienne Lucanie.

³⁵⁴ *Surrente*, aujourd'hui Sorrente, sur le golfe de Naples. Pline l'Ancien parle du vin produit par cette ville au livre XIV, paragraphe 64 (VIII) : « Au troisième rang venaient divers vins d'Albe voisins de Rome, très doux et rarement forts, avec ceux de Sorrente, tous de vignes non arbusives, excellents pour les convalescents par leur légèreté et leurs propriétés bienfaisantes. Selon Tibère César, les médecins s'étaient accordés pour donner de la célébrité au Sorrente, qu'il disait être un vinaigre de qualité ; C. César, son successeur, l'appelait, lui, une illustre piquette ». Cf. Pline l'Ancien, 1958, p. 45. Comme on le voit, les avis sur la qualité du vin de Sorrente étaient nettement divergents.

³⁵⁵ La région de Basilicate (l'ancienne Lucanie) est montagneuse, malgré deux façades maritimes. Son chef-lieu est Potenza.

³⁵⁶ *Paestum*, en grec Ποσειδωνία, fut une colonie grecque jusqu'en 273 av. J.C., avant de devenir une ville romaine célèbre pour la beauté de ses roses. On peut encore y voir aujourd'hui des monuments antiques, dont des temples doriques.

³⁵⁷ *Buxentum*, en grec Βυξοῦς, aujourd'hui Policastro. Tout comme *Paestum*, elle se situait en Lucanie.

³⁵⁸ Le cap le plus proche de *Buxentum* était le *Palinurum Promontorium*, ou cap de Palinure ; mais le nom « Pessionte » fait plus penser au *Posidium Promontorium*, qui se situait également entre *Paestum* et *Buxentum*.

³⁵⁹ Le Leucopetre est le promontoire de Rhégium. On le nomme de nos jours Capo dell' armi.

³⁶⁰ Le mont Garganus, situé en Apulie.

³⁶¹ La Terre de Bari (*Terra di Bari*) est une ancienne subdivision du royaume de Sicile, qui avait Bari comme chef-lieu. Aujourd'hui située dans les Pouilles, sa limite nord était la Capitanate et elle était bornée au sud par la Terre d'Otrante. Elle comprenait le littoral adriatique depuis le cours de l'Ofanto jusqu'à Fasano.

³⁶² Strabon, livre VI (et non pas V, comme l'indique Belleforest), 3, 9. Cf. Strabon, 2003 c, pp. 184-186. Appien cite également Salapie, dont il dit au livre I, chapitre VI, paragraphe 52 des *Guerres Civiles à Rome*, qu'elle a été incendiée par Cnéius Pompée. Cf. Appien, 2004 a, pp. 89-90. La ville romaine de Salapia a été découverte à un kilomètre au nord-est du hameau de Posta di Salpi, lui-même placé près de l'embouchure de l'Ofanto.

³⁶³ Les Ferentani vivaient au bord de l'Adriatique.

³⁶⁴ Ortona était une ville maritime du Latium.

³⁶⁵ Ancône est une cité portuaire de l'Adriatique.

³⁶⁶ L'ancien *Natiso* en Vénétie.

³⁶⁷ L'Arsia, fleuve d'Istrie ?

³⁶⁸ Strabon, livre VI, 1, 2. Cf. Strabon, 2003 c, pp. 126-128. Virgile, *Enéide*, livre III, vers 548-553 : « Sans tarder, sitôt achevée l'exécution régulière de nos vœux, nous détournons pour le départ les cornes des vergues porteuses des voiles, nous quittons les demeures des Grecs et leurs campagnes inquiétantes. Ensuite on découvre le golfe de Tarente, ville d'Hercule si ce qu'on dit est vrai ; en vis-à-vis s'élève la divine Lacinienne, la citadelle de Caulon, Scylacéum briseur de navires ». Cf. Virgile, 2006, p. 96.

³⁶⁹ Plutarque, *Vie de Romulus*, 20, 2-3 : « On institua trois tribus, [...] chaque tribu comprenait dix curies ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 85.

³⁷⁰ Polybe, livre VI, 11, 4 : « Chez les Romains, selon le livre VI de Polybe, il est interdit aux femmes de boire du vin. [...] Il est impossible à une femme de boire du vin en cachette, d'abord parce que l'approvisionnement en vin n'entre même pas dans ses attributions ; en outre, elle doit embrasser ses parents et ceux de son mari, jusqu'aux petits-cousins, et cela tous les jours, la première fois qu'elle les voit ; alors, ne sachant en face de qui une rencontre peut la mettre, elle fait attention ; car il suffit d'avoir goûté du vin pour qu'une dénonciation soit superflue ». Cf. Polybe, 1977, p. 83.

³⁷¹ Plutarque, *Vie de Numa*, 17, 5 : « Parmi toutes les mesures qu'il prit, on loue aussi la réforme de la loi qui donnait aux pères le droit de vendre leurs enfants. Il y mit une exception pour ceux qui se seraient mariés avec le consentement ou sur l'ordre de leur père, car il lui paraissait intolérable qu'une femme mariée à un homme libre fût réduite à vivre avec un esclave ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 206.

³⁷² En réalité, l'année de Numa ne suit ni le cours du soleil, ni celui de la lune, puisqu'elle compte 355 jours ; le soleil accomplit sa course en 365 jours et un quart, et la lune complète ses douze révolutions en 354 jours et un tiers. Les Romains se virent donc contraints d'insérer tous les deux ans un mois intercalaire de 22 ou 23 jours, à la fin de février. Ce mois se nommait *mercedonius*.

³⁷³ Plutarque, *Vie de Numa*, 9, 10 : « C'est à Numa qu'on attribue encore la consécration des jeunes Vestales et, en général, l'entretien et le culte du feu perpétuel dont elles ont la garde, soit parce que la substance pure et incorruptible du feu devait être confiée à des êtres purs et sans souillure, soit parce que le feu, étant stérile et infécond, a des affinités avec la virginité ». Cf. Plutarque, 2003 a, pp. 193-194. Également au passage 10, 2-3 : « Le roi fixa à trente années le temps où les vierges sacrées devaient garder la chasteté. Pendant les dix premières, elles apprennent ce qu'elles ont à faire ; pendant les dix du milieu, elles pratiquent ce qu'elles ont

appris, et pendant les dix dernières, elles instruisent les novices. Ce temps écoulé, elles sont libres de se marier et d'embrasser un autre genre de vie, après avoir quitté le sacerdoce ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 195.

³⁷⁴ Plutarque, *Vie de Numa*, 13, 7-8 : « Il [Numa] établit alors les prêtres saliens pour les [les boucliers sacrés] garder et en avoir soin. Le nom de Saliens ne vient pas, comme quelques-uns l'imaginent, d'un homme de Samothrace ou de Mantinée, appelé Salios, qui avait le premier enseigné la danse en armes, mais plutôt de leur danse même qu'ils exécutent en sautant, lorsqu'ils parcourent la ville avec les boucliers sacrés. Pour cette cérémonie qu'ils célèbrent au mois de mars, ils sont vêtus de courtes tuniques de pourpre, sanglés de larges baudriers de bronze, coiffés de casques du même métal et armés de petites épées dont ils frappent leurs boucliers. Leur danse consiste surtout dans le mouvement des pieds, qu'ils déplacent avec grâce, en dessinant des évolutions et des figures variées sur un rythme rapide et saccadé qui met en valeur leur force et leur agilité ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 200.

³⁷⁵ Il est bien question au livre X, 3, 1 de la *Géographie* de Strabon des « Courètes », comme l'indique en manchette Belleforest. Cf. Strabon, 1971, p. 59. Mais Strabon parle du peuple des Κουρής, une tribu étolienne, et non pas des démons bienfaisants du mont Ida, parfois assimilés aux Corybantes, qui plus tard donnèrent leur nom à des prêtres de Zeus et de Cybèle.

³⁷⁶ Plutarque, *Vie de Numa*, 9, 1 : « On attribue encore à Numa l'institution et la hiérarchie des grands prêtres qu'on appelle pontifes, et l'on dit qu'il fut lui-même l'un d'eux, le premier ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 192.

³⁷⁷ Plutarque, *Vie de Numa*, 12, 4-8 : « Il [Numa] avait, en outre, institué plusieurs autres sacerdoce. Je n'en retiendrai que deux, celui des Saliens et celui des Féciaux, qui font le mieux voir la piété de ce roi. Les Féciaux veillaient sur la paix et tiraient, je crois, ce nom de leurs fonctions ; car c'est par des paroles qu'ils tranchaient les différends, sans permettre aucune expédition avant que tout espoir d'obtenir justice fût perdu. [...] Souvent, les Féciaux romains se rendaient en personne chez les peuples qui avaient fait tort à leur cité et tâchaient de les amener à de meilleurs sentiments ; s'ils s'y refusaient, les Féciaux prenaient les dieux à témoin et appelaient par de multiples imprécations, sur eux-mêmes et sur leur patrie, de terribles malheurs au cas où leurs réclamations ne seraient pas justes, après quoi ils leur déclaraient la guerre. Il était interdit aux soldats comme au roi des Romains de prendre les armes, si les Féciaux s'y opposaient ou refusaient leur approbation. Le chef ne pouvait commencer la guerre et prendre les mesures utiles que s'ils l'y avaient autorisé en la déclarant juste ». Cf. Plutarque, 2003 a, pp. 197-198.

³⁷⁸ Plutarque, *Vie de Numa*, 17, 3-4 : « Il [Numa] répartit donc le peuple dans les divers métiers, de flûtistes, orfèvres, charpentiers, teinturiers, cordonniers, corroyeurs, forgerons et potiers. Quant aux autres métiers, il les réunit tous en un seul bloc et forma de tous une corporation unique. Puis il institua des réunions et des assemblées, ainsi que des cérémonies religieuses propres à chaque groupe ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 206.

³⁷⁹ Belleforest confond ces « frondeurs » avec les *vélites* décrits par Polybe. Les troupes des *vélites* étaient composées des hommes les plus jeunes et les plus pauvres. Polybe, VI, 22, 1-4 : « L'équipement réglementaire des soldats les plus jeunes comprend un glaive, des javelines et un bouclier léger. Ce bouclier est d'une fabrication assez solide et d'une taille assez grande pour assurer la protection, avec sa forme circulaire et son diamètre de trois pieds. Le vélite porte en outre un casque sans aigrette ; [...] la javeline des *vélites* a un bois d'une longueur de deux coudées en général, et d'une épaisseur d'un doigt ; sa pointe mesure un empan ». Cf. Polybe, 1977, p. 98.

³⁸⁰ Voir Florus, I, 1 (I, 6) : « Il [Servius Tullius] fit inscrire le peuple romain sur les rôles du cens, le divisa en classes, le répartit en décuries et collèges ; grâce à l'activité débordante dont fit preuve le roi, l'Etat fut doté d'une organisation telle que toutes les catégories de patrimoines, de dignités, d'âges, de métiers et de fonctions étaient notées sur des registres ; ainsi la plus grande des cités se trouva tenue avec autant de minutie que la moindre maison ». Cf. Florus, 1967 a, p. 14.

³⁸¹ Lucius Janus Brutus aurait, selon la légende, chassé Tarquin le Superbe en 509 av. J.C.

³⁸² Tarquinus Collatinus, fils d'Egerius, aurait collaboré avec Brutus pour supprimer le pouvoir royal et le remplacer par un système de consulat, avant d'être exilé en raison de ses liens familiaux avec les anciens rois.

³⁸³ Voir Florus, I, 3 (I, 9) : « A l'initiative et sous les ordres de Brutus et de Collatin, auxquels la noble femme [Lucrece] avait, en mourant, confié le soin de la venger, le peuple romain, poussé par une sorte d'instinct divin à sauver l'honneur de la liberté et de la pudeur, destitue tout à coup le roi, pille ses biens, consacre son domaine à Mars, son dieu, et transmet le pouvoir aux mêmes hommes qui avaient défendu sa liberté, tout en changeant leurs attributions et leur titre. Car, de perpétuel qu'était le pouvoir, il décida de le rendre annuel, d'unique, double, de façon que la puissance ne fût pas corrompue par son caractère monarchique ou par sa durée, et il leur donna le nom de consuls au lieu de rois, pour qu'ils se souvinsent qu'ils devaient consulter les intérêts de leurs concitoyens ». Cf. Florus, 1967 a, pp. 16-17.

³⁸⁴ Ce consul se nommait selon la tradition Publius Valerius, mort en 503 av. J.C. Comme le rappelle Belleforest en manchette, il fut surnommé *Publicola* en raison de ses mesures en faveur du peuple.

³⁸⁵ Strabon, V, 2, 1 : « Nous appellerons deuxième division territoriale la partie de la Ligistique [c'est-à-dire la Ligurie italienne] qui est située dans les Apennins mêmes, entre ce que nous comprenons aujourd'hui sous le nom de Celtique et la Tyrrhénie. Elle ne présente rien qui mérite d'être relaté, si ce n'est que ses habitants vivent par bourgades et n'ont qu'un sol aride à labourer et piocher, ou plutôt, comme dit Posidonius, à tailler ». Cf. Strabon, 2003 c, p. 56.

³⁸⁶ Annii de Viterbe reprend et commente des fragments supposés des *Origines* de Caton à la suite de son édition de Bérose. Voici ce qu'il affirme concernant la Ligurie : « *Quare omne littus ab ostiis Tyberis usque Genuam, fuit coloniarum Iani Genii Italiae et Phaetontearum quae et Lygurum. Unde et portus Lygurnus in medio. Quare ab Tyberi ad Genuam ivre antiqui Lyguriam dixerunt, et dividerunt in Lyguriam Etruscum, Populoniam, Apuanam, Montanam, Geniam, et Montanam Monacham, Genua a Genio et Ianua ab eodem Iano dicta* ». Cf. Bérose, *Berosi sacerdotis Chaldaici, antiquitatum Italiae ac totius orbis libri quinque, commentariis Ioannis Annii Viterbensis, Theologiae professoris illustrati, adjecto nunc primum indice locupletissimo, et reliquis eius argumenti aut horibus, quorum nomina sequenti pagella videre licet*, Antverpiae, Jean Steelsii, 1552, p. 518.

³⁸⁷ Pline l'Ancien, III, 50 (VIII) : « Vient la septième région où se trouve l'Etrurie qui commence au fleuve Macra ; elle aussi a souvent changé de nom. Dans les temps anciens les Ombriens en ont été chassés par les Pélasges et ceux-ci par les Lydiens qui furent appelés Tyrrhéniens du nom de leur roi, puis Toscans, du nom du sacrifice religieux dans la langue des Grecs ». Cf. Pline l'Ancien, 1998, p. 60. Le mot *θύος* signifie à la fois « encens » et « offrande pour sacrifice » d'où par extension « sacrifice ».

³⁸⁸ Parmi les auteurs tirant l'origine du nom Toscane de Tuscule, Belleforest cite en manchette Festus. Mais ce dernier, dans son *Abrégé des hauts faits du peuple romain*, ne cite à aucun moment les noms d'Hercule, Tuscule, ou même celui de Toscane.

³⁸⁹ Berose place effectivement un Turrhenus dans la descendance d'Athus, lui-même descendant d'Hercule par Tuscus. Cf. Berose, op. cit. p. 68.

³⁹⁰ Belleforest se trompe en avançant en manchette que Strabon fait de Tyrrhénos le fils d'Hercule et d'Omphale. En réalité, le géographe déclare au livre V, 2, 2 : « Les Tyrrhéniens sont connus chez les Romains sous les noms d'*Etrusci* et de *Tusci*. Les Grecs les ont appelés Tyrrhéniens en souvenir de Tyrrhénos, fils d'Atys, qu'on dit avoir envoyé de Lydie des colons dans ces parages. En effet, une famine et une pénurie générale de tous les produits du sol avaient obligé Atys, l'un des descendants d'Héraclès et d'Omphale, père lui-même de deux enfants, à ne garder avec lui qu'un fils, Lydos, désigné par tirage au sort, et à envoyer l'autre, Tyrrhénos, en expédition lointaine avec la plus grande partie de son peuple ». Cf. Strabon, 2003 c, pp. 57-58.

³⁹¹ Possibilité généalogique citée par Denys d'Halicarnasse, livre I, chapitre XXVIII, paragraphe 1 : « D'autres présentent Tyrrhénos comme un fils de Télèphe qui se serait rendu en Italie après la prise de Troie ». Cf. Denys d'Halicarnasse, 1998, p. 115.

³⁹² Denys d'Halicarnasse est loin d'être aussi affirmatif que le prétend notre auteur. Il se contente de citer cette éventualité parmi les avis divergents des multiples auteurs ayant traité de l'origine des Tyrrhéniens, au livre I, chapitre XXVI, paragraphe 1 : « Ces Tyrrhéniens, certains les présentent comme des autochtones d'Italie, les autres comme des étrangers immigrés. Et ce nom leur fut donné, prétendent ceux qui en font une nation indigène, à cause des fortifications qu'ils furent les premiers parmi les habitants de ce pays à bâtir. C'est en effet du nom de *tyrseis* que sont appelées les constructions entourées de murs et couvertes d'un toit, chez les Tyrrhéniens comme chez les Grecs. Ils pensent que c'est ce fait qui leur valut ce nom, comme ce fut le cas pour les Mossynèques en Asie : ces gens-là habitent derrière de hautes palissades de bois qui font office de remparts et qu'ils appellent Mossynes ». Cf. Denys d'Halicarnasse, 1998, p. 113.

³⁹³ Virgile, *Enéide*, livre I, vers 64-70 : « C'est à lui que Junon s'adresse alors, suppliante, en ces mots :

« Eole, toi qui tiens du père des dieux et roi des hommes le pouvoir d'apaiser les flots et de les soulever au souffle des vents, — une race, mon ennemie, navigue sur la mer tyrrhène, portant Ilion en Italie et ses Pénates vaincus. Suscite la violence des vents, engloutis, écrase leurs poupes, ou bien disperse-les, parsème les eaux de leurs corps » ». Cf. Virgile, 2006, pp. 7-8.

³⁹⁴ Voici ce que dit Dumézil à ce propos : « L'arianisme originel, impliquant une nette subordination du Fils au Père en termes de nature, avait peu touché l'Occident chrétien et avait laissé les évêques bretons, gaulois, espagnols ou italiens assez indifférents ; peu d'entre eux prirent la route de Nicée en 325 et les rares qui s'y résolurent souscrivirent sans difficulté à la fameuse profession de foi issue de la réunion, celle qui usait du terme *homoousios*, pour comparer le Fils au Père. En 359, l'empereur Constance II avait imposé une nouvelle profession de foi lors des synodes tenus à Rimini et à Séleucie. Celle-ci remplaçait le terme discutait d'*homoousios* par un vague *homoios*. Le Fils demeurait égal au Père en nature, engendré avant tous les siècles, mais il existait une légère différence d'intensité divine entre les deux personnes de la Trinité. On se souvient que cette nouvelle définition provoqua plus de réactions en Occident que la crise arienne initiale, éveillant notamment les protestations horrifiées de personnalités comme Lucifer de Cagliari ou Hilaire de Poitiers. Très rapidement, les « homéens », partisans de l'*homoios*, furent qualifiés d'« ariens » par leurs ennemis homéousiens, défenseurs de l'*homoousios* nicéen. Ce qui n'était qu'une désignation problématique entra rapidement en usage courant, au point d'être intégré très tôt dans une constitution romaine. Lorsque, en 360, se tint un concile général à Constantinople « l'arianisme », c'est-à-dire en fait le christianisme dans sa forme

homéenne, était tenu pour religion officielle de l'Empire. La réunion de Constantinople fonda involontairement l'arianisme « germanique » dans la mesure où l'évêque Ulfila (vers 311-vers 381/383) y était présent et souscrivait à ses actes. Cet Ulfila était issu d'une famille romaine capturée par les Goths en Cappadoce et avait eu une importante activité missionnaire auprès des Goths danubiens, jusqu'à ce qu'une première persécution l'oblige à fuir vers l'Empire, vers 347/348. Là, il avait travaillé à transcrire par écrit la langue gothique, créant un nouvel alphabet à cette fin ; une traduction de la Bible en gothique en avait résulté. Du fait de son adhésion doctrinale à la position homéenne, l'« apôtre des Goths » avait donc contribué à rendre « ariennes » les populations qu'il avait christianisées ». Cf. Bruno Dumézil, 2005, op. cit. chapitre « L'arianisme germanique », pp. 146-147.

³⁹⁵ Paul Diacre, I, 1 : « Goths, Vandales, Ruges, Hérules et Turcilingues, tant d'autres féroces populations barbares encore sont sorties de la Germanie. Et c'est comme elles — encore que d'autres explications aient été avancées pour son exode — que le peuple de souche germanique des Winniles, c'est-à-dire des Lombards qui ont par la suite régné avec bonheur sur toute l'Italie, est arrivé depuis l'île appelée Scandinavie ». Cf. Paul Diacre, 1994, p. 13. L'impossibilité de localiser ou même d'identifier les « Turcilingues » a probablement causé leur transformation en « Turingiens ».

³⁹⁶ Paul Diacre, I, 3 : « Ceux que le hasard avaient ainsi fait abandonner le sol natal pour se mettre en quête d'une terre nourricière à l'étranger mirent à leur tête Ibor et Aio, deux frères en pleine jeunesse et qui sortaient du lot, pour les guider dans cette recherche d'une terre susceptible d'être exploitée et pour le choix d'un habitat. Un dernier adieu aux leurs et à la patrie, et ils prennent la route. La mère de ces deux chefs s'appelait Gambara, femme de tête et de conseil s'il en était ; dans les moments délicats, ils s'en remettaient entièrement à son expérience ». Cf. Paul Diacre, 1994, p. 14. Le trio Gambara, Aio, Ibor est vraisemblablement mythique.

³⁹⁷ Paul Diacre, I, 7 : « Partis donc de Scandinavie, les Winniles, sous la conduite d'Ibor et d'Aio, arrivèrent dans la région appelée Scoringe, où ils s'installèrent quelques années. C'était l'époque où Ambri et Assi commandaient les Vandales et accablaient les provinces voisines sous la guerre. Rendus arrogants par leurs nombreuses victoires, les voilà qui envoient des messagers aux Winniles : payez un tribut aux Vandales, ou préparez-vous à la guerre et à ses combats. Ibor et Aio décidèrent alors, avec l'accord de leur mère Gambara, que mieux valait défendre sa liberté par les armes que la déshonorer en payant un tribut, et firent donc savoir aux Vandales qu'ils préféreraient la lutte à l'asservissement ». Cf. Paul Diacre, 1994, p. 17.

³⁹⁸ Paul Diacre, livre I, chapitre 11, narre effectivement un duel entre deux champions. Mais si l'un est bien Lombard, l'autre appartient aux Assipites (*Usipeti*), un peuple installé dans le Mecklembourg. La bataille victorieuse contre les Vandales a déjà eu lieu. Cf. Paul Diacre, 1994, p. 19.

³⁹⁹ Rapprochement de deux passages de Saxo Grammaticus ; VIII, XII, 1 : « Puis vint le temps de la vie chère. L'inclémence du ciel avait détruit les moissons ! Les vivres venant à manquer, le peuple souffrit cruellement de famine. Le roi [Snio, fils de Sywaldus], qui se demandait avec angoisse comment obvier aux rigueurs du moment, remarqua que ses sujets dépensaient plus pour boire que pour manger, et, en conséquence, prit des mesures pour les inciter à la tempérance ». Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 364. VIII, XIII, 1 : « Puisque le pays, privé de nourriture, était près de défaillir et qu'il ne pouvait se procurer des provisions de bouche pour échapper à la famine, il fut décidé — sur proposition d'Aggo et d'Ebbo [autres noms pour désigner Aio et Ibor] — que les vieillards et les enfants en bas âge seraient tués, que tous ceux qui étaient trop jeunes pour porter les armes seraient chassés du royaume ». Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 366. Pour Saxo Grammaticus, Gambara

(qu'il nomme Gambaruc) condamna les mesures proposées par ses fils, et obligea ces derniers à prendre la tête des exilés, désignés par tirage au sort.

⁴⁰⁰ Rien de tel chez Saxo Grammaticus, qui se contente de suivre Paul Diacre ; VIII, XIII, 2 : « Selon Paul Diacre, inspirés par la déesse Frigga, ils [les hommes chassés par Gambaru, menés par Ibor et Aio] prirent ce nom de Lombards que porteraient bientôt les hommes d'une nation fondée par eux ». Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 367.

⁴⁰¹ Anecdote racontée par Paul Diacre au livre I, chapitre 8. Cf. Paul Diacre, 1994, pp. 17-18. Ce récit a été popularisé par *Origo gentis Langobardorum*, livre I, que Paul Diacre utilise comme référence ; cependant il ne manque pas de le qualifier d'« affabulation ridicule ».

⁴⁰² Paul Diacre, I, 9 : « Il est sûr pourtant que les Lombards, d'abord appelés Winniles, reçurent leur nom du fait qu'ils se laissaient pousser long la barbe sans la couper. Dans leur langue en effet, « lang » veut dire long et « bart », barbe ». Cf. Paul Diacre, 1994, p. 18. Paul Diacre tire ce raisonnement des *Etymologies* d'Isidore de Séville, livre IX, 2, 95. En réalité, *Langobardus* pourrait se décomposer en *Landa* (la lande) et *Bard* (le guerrier) ce qui nous donnerait « le combattant de la lande ». « Winnile » signifiait la même chose dans un dialecte voisin, cette théorie se trouve renforcée.

⁴⁰³ Paul Diacre, I, 13, « Les Lombards finissent par arriver en Mauringe. Pour renforcer les rangs des combattants, ils détachent un bon nombre d'esclaves du joug de la servitude et leur donnent le statut d'homme libre, confirmant l'affranchissement par la ratification coutumière de la flèche, sans oublier le murmure de quelques formules ancestrales pour renforcer la chose ». Cf. Paul Diacre, 1994, p. 19. La Mauringe n'est autre que le Mecklembourg.

⁴⁰⁴ Paul Diacre, I, 14 : « Entre-temps étaient morts Ibor et Aio, les chefs qui les avaient conduits hors de Scandinavie et les avaient commandés jusque-là. Se refusant alors à dépendre plus longtemps de simples chefs, les Lombards décidèrent de se donner un roi comme les autres peuples. Le premier, donc, fut le fils d'Aio Agelmund, descendant des Gungingi, tenus pour une excellente famille ». Cf. Paul Diacre, 1994, pp. 19-20.

⁴⁰⁵ Récit tiré de Paul Diacre, I, 16. Cf. Paul Diacre, 1994, p. 21.

⁴⁰⁶ Paul Diacre fait de ce jeune prince le fils adoptif du roi Agelmund, né d'une prostituée qui aurait tenté de le noyer, d'où son nom Lamissio, de *Lama*, « la mare ». Cf. Paul Diacre, I, 15, 1994, p. 21.

⁴⁰⁷ La vengeance des Lombards sur ces « Bulgares » (qui sont vraisemblablement des Huns, vu que les Bulgares ne se sont installés en Ukraine qu'à la fin du V^e siècle, alors que la bataille doit dater du I^{er} siècle) n'est pas si immédiate, si l'on en croit Paul Diacre, I, 17 : « Les Lombards se ressaisirent quand même après ces revers et décidèrent pour roi ce Lamissio dont j'ai parlé plus haut. Celui-ci, bouillant de jeunesse et plutôt disposé à en découdre, voulait venger le meurtre d'Agelmund, son père nourricier, et prit les armes contre les Bulgares. Mais dès la première escarmouche, les Lombards tournèrent les talons et s'enfuirent dans leur camp. Devant cela, le roi Lamissio haussa le ton ; à tous les soldats, il se mit à crier le souvenir de la honte qu'ils avaient subie, leur remit devant les yeux le spectacle déshonorant de leur roi égorgé par l'ennemi, de sa fille, qu'ils s'étaient choisie comme reine, misérablement traînée en captivité. Et de les exhorter enfin à se défendre par les armes, eux et les leurs : mieux vaut laisser son âme dans la bataille qu'être le jouet de l'ennemi comme des esclaves de bas étage. Hurlant de la sorte, alternant menaces et promesses, il raffermis leurs esprits pour l'affrontement guerrier ; même ceux de condition servile, s'il les voit aller au combat, il leur donnera la liberté en plus des primes. Enfin enflammés par les encouragements et par l'exemple du prince qui s'était lancé le premier dans la bataille, ils

sautent sur l'ennemi, luttent féroce­ment et écrasent leurs adversaires en un grand massacre ; et, en prenant finalement la victoire sur leurs vainqueurs, ils vengent à la fois la mort de leur roi et leurs propres offenses ». Cf. Paul Diacre, 1994, pp. 21-22.

⁴⁰⁸ Paul Diacre fait mention de la guerre entre les Hérules, menés par leur roi Raoul, et les Lombards, dirigés par Tato, fils de Claffo, au livre I, 20. Cf. Paul Diacre, 1994, pp. 23-24. Cependant, Paul n'attribue pas la victoire à une quelconque assistance divine — il ne précise d'ailleurs pas la date de conversion du peuple Lombard —, mais à la seule valeur militaire des guerriers Lombards.

⁴⁰⁹ Narsès, général byzantin qui vécut entre 478 et 568, chassa les Francs et les Alamans d'Italie, dont il réorganisa l'administration. Il était eunuque, d'où les plansanteries douteuses à son égard.

⁴¹⁰ Paul Diacre, II, 6-7 : « Alboin s'apprêtait à partir en Italie avec les Lombards. Il demanda leur aide aux Saxons, ses amis de longue date, de façon à s'introduire dans ce vaste espace italien qui devait être le sien. Selon ses désirs, les Saxons arrivèrent à plus de vingt mille, avec femmes et enfants, pour gagner avec lui l'Italie. [...] Alboin céda ensuite ses territoires, c'est-à-dire la Pannonie, à ses amis les Huns, à cette condition que si les Lombards devaient un jour revenir, ils récupéreraient leurs terres ». Cf. Paul Diacre, 1994, pp. 40-41. Ces événements eurent lieu en 568.

⁴¹¹ Paul Diacre, IV, 22 : « C'est là [à Monza] également que la reine [Théodelinde, épouse du roi Authari, puis du roi Agilulf] se fit construire un palais, où elle fit peindre quelques épisodes de la geste des Lombards. On voit très bien sur cette peinture la manière dont les Lombards de ce temps-là se taillaient la crinière qu'ils avaient sur la tête, quels étaient leurs habits et leur aspect : ils se rasaient la nuque jusqu'à l'occiput et, devant, laissaient pendre les cheveux jusqu'à hauteur de bouche, en les séparant par une raie au milieu du front ; ils portaient des vêtements larges, en lin pour l'essentiel, comme ceux des Anglo-Saxons, ornés sur les bords de bandes assez larges tissées dans des couleurs variées ; leurs chaussures étaient ouvertes presque jusqu'au bout du gros orteil et maintenues par des lacets de cuir croisés. Par la suite, ils se mirent à porter des chausses par-dessus lesquelles, lorsqu'ils étaient à cheval, ils mettaient des guêtres de laine — mais c'est une habitude qu'ils avaient prise aux Romains ». Cf. Paul Diacre, 1994, p. 85. On trouve dans le trésor de Monza quelques pièces provenant de Théodelinde, notamment des couronnes votives.

⁴¹² Anecdote narrée par Paul Diacre, au livre I, chapitre 24. Alboin, fils du roi des Lombards Audoin (qui régna entre 547 et 568), se rendit à l'occasion d'un repas chez le roi des Gépides Turisindus, dont il avait tué le fils Turismodus. Un autre fils de Turisindus, dont le nom n'est pas mentionné, « se mit à brocarder les Lombards de manière insultante, affirmant qu'avec leurs molletières blanches ils ressemblaient à des juments aux pattes blanches, et ajoutant : « Ce sont des bêtes tachées, ces ca­vales auxquelles vous ressemblez » ». Cf. Paul Diacre, 1994, p. 26. Grâce à l'intervention apaisante de Turisindus, le repas se termina dans le calme et Alboin rentra chez lui sain et sauf. François Bougard suppose que cette remarque visait à se moquer de l'adoption par les Lombards d'une partie du costume romain.

⁴¹³ Le rapprochement de Godan, ou Wotan, avec Mercure, est très courant. *Wednesday* (jour de Wotan) renvoie à *Mercredi* (jour de Mercure).

⁴¹⁴ Paul Diacre, IV, 42 : « Le roi Rothari fit mettre de l'ordre et coucher par écrit les lois des Lombards, et donna à l'ouvrage le nom d'*Edit*. C'était déjà la soixante-dix-septième année depuis l'entrée des Lombards en Italie, comme l'atteste ce même roi dans le prologue de son *Edit* ». Cf. Paul Diacre, 1994, p. 96. Le règne de Rothari

dura de 636 à 652. Son Edit est daté de 643, il est souvent placé dans les manuscrits après l'*Origo gentis Langobardorum*, quoique ce dernier écrit lui soit postérieur.

⁴¹⁵ Lecture aventureuse de Paul Diacre, IV, 51, et V, 2. Grimoald ne tue Godepert que par crainte d'être lui-même assassiné par ce dernier, et il ne parvient pas à éliminer Perctarit, qui s'enfuit. Cf. Paul Diacre, 1994, pp. 100-105. Ces faits se déroulent en 661 et 662.

⁴¹⁶ Liutprand, fils d'Ansprand, fut roi des Lombards de 712 à 744 (date de sa mort) ; il occupa Ravenne et assiégea Rome.

⁴¹⁷ Nouvelle lecture hasardeuse de Paul Diacre, VI, 53 : « Charles, prince des Francs, envoya à peu près à cette date son fils Pépin chez Liutprand pour qu'il lui coupe les cheveux selon la coutume. Il les lui tailla, devenant un père pour lui, et le renvoya riche de nombreux dons royaux chez l'auteur de ses jours ». Cf. Paul Diacre, 1994, p. 149. Notre auteur transforme une visite pacifique en victoire militaire, probablement dans le but de valoriser Pépin le Bref, et à travers lui, tous les Francs.

⁴¹⁸ Noble troyen qui, selon la légende, échappa au massacre de son peuple grâce à ses liens d'amitié avec les Grecs. Anténor, escorté d'une troupe d'Enètes, choisit de s'installer en Vénétie, d'où il chassa les habitants d'origine, appelés Euganéens. Voici ce qu'en dit Tite-Live, livre I, chapitre I : « Voici un premier point actuellement admis : après la prise de Troie, tous les Troyens subirent des mauvais traitements ; deux seulement, Enée et Anténor, grâce aux droits d'une vieille hospitalité, et aussi pour avoir toujours été d'avis de faire la paix et de rendre Hélène, ne furent nullement soumis par les Grecs aux lois de la guerre. Par la suite, après toutes sortes d'aventures, Anténor, avec un grand nombre d'Enètes, qu'un soulèvement chassait de Paphlagonie, et qui, ayant perdu leur roi Pyléménès, devant Troie, cherchaient une terre et un chef, arriva dans la partie la plus reculée de la mer Adriatique. Après avoir chassé les Euganéens, qui habitaient entre la mer et les Alpes, Hénètes et Troyens occupèrent cette contrée. L'endroit où ils débarquèrent tout d'abord se nomme Troie, et c'est de là que le bourg de Troie tire son nom. L'ensemble de la nation a reçu le nom de Vénètes ». Cf. Tite-Live, 1995, p. 4.

⁴¹⁹ Région côtière du nord de l'Asie Mineure, d'où sont originaire les Vénètes ou Enètes.

⁴²⁰ Tite-Live, I, I : « Voici un premier point actuellement admis : après la prise de Troie, tous les Troyens subirent des mauvais traitements ; deux seulement, Enée et Anténor, grâce aux droits d'une vieille hospitalité, et aussi pour avoir toujours été d'avis de faire la paix et de rendre Hélène, ne furent nullement soumis par les Grecs aux lois de la guerre. Par la suite, après toutes sortes d'aventures, Anténor, avec un grand nombre d'Hénètes, qu'un soulèvement chassait de Paphlagonie, et qui, ayant perdu leur roi, Pyléménès, devant Troie, cherchaient une terre et un chef, arriva dans la partie la plus reculée de la mer Adriatique. Après avoir chassé les Euganéens, qui habitaient entre la mer et les Alpes, Hénètes et Troyens occupèrent cette contrée. L'endroit où ils débarquèrent tout d'abord se nomme Troie, et c'est de là que le bourg de Troie tire son nom. L'ensemble de la nation a reçu le nom de Vénètes ». Cf. Tite-Live, 1961, p. 5.

⁴²¹ Silius Italicus, riche homme politique et écrivain latin, naquit en 26, et exerça la profession d'avocat sous les règnes de Claude et de Néron, avant de devenir consul en 68. En 77, sous Vespasien, il devint proconsul d'Asie. Il prit sa retraite en 80, pour se consacrer à l'écriture de sa *Guerre Punique*. Lorsque survint le décès de son fils cadet Severus, en 95, il se retira en Campanie. Il se suicida en se laissant mourir de faim en 102, probablement parce qu'il était atteint d'un cancer incurable. Il était connu par ses contemporains, dont Pline le Jeune, qui

dresse son portrait [Cf. Pline le Jeune, III, 7], plus pour ses activités politiques et son goût pour les œuvres d'art et les villas luxueuses que pour ses talents littéraires.

⁴²² Silius Italicus, VIII, vers 602-604 : « Et puis la troupe des Troyens qui, depuis un lointain passé, vivent en terre euganéenne, après avoir été chassés des rivages sacrés du pays d'Anténor [allait au combat]. Aquilée aussi, avec les Vénètes, vint déverser le flot débordant de ses troupes ». Cf. Silius Italicus, 1981, p. 121. Silius Italicus fait l'énumération des peuples et des villes qui combattaient aux côtés des Romains contre Hannibal. La référence à Anténor suggère la participation de Padoue, qu'on disait avoir été bâtie par ce dernier. *Aquileia* se trouvait à l'extrême nord de l'Adriatique, près de Trieste.

⁴²³ Né à Vaison-la-Romaine au premier siècle après Jésus-Christ, *Cneius Pompeius Trogus*, plus connu sous le nom de Trogue Pompée, est l'auteur d'une Histoire Philippique composée de quarante-quatre livres à partir d'historiens grecs de l'époque hellénistique. Cette histoire, aujourd'hui disparue, n'est connue que grâce à l'abrégé qu'en donna Justin : *Epitoma historiarum Philippicarum Pompei Trogi*. Cf. Edouard Will, *Histoire politique du peuple hellénistique*, tome deux, « Notices sur les auteurs anciens », pp. 493-494, 1967, Annales de l'Est Nancy.

⁴²⁴ Polybe, II, 17, 5 : « Une autre nation fort ancienne s'était installée dans la plaine littorale de l'Adriatique : c'étaient ceux qu'on appelle les Vénètes, peu différents des Gaulois par les mœurs et le vêtement, mais parlant une autre langue ». Cf. Polybe, 1970, p. 57.

⁴²⁵ Bérose : « Pheriton sive Phaeton Moyses Phut a quo genitus Lygur a quo Cydnus a quo Eridanus a quo Venetus ». Cf. Bérose, op. cit. p. 67.

⁴²⁶ Hérodote, V, 9 : « Les seuls hommes habitant au-delà de l'Istros sur lesquels j'ai pu avoir des renseignements sont des hommes appelés Sigynnes, qui porteraient le costume médique. [...] Les frontières des Sigynnes s'étendraient jusqu'au voisinage des Enètes de l'Adriatique. Ils disent être colons des Mèdes ». Cf. Hérodote, 1996, pp. 21-22.

⁴²⁷ Strabon, livre V, 1, 4 : « Ils [ces territoires] sont partagés à peu près en leur milieu par le Pô en deux régions appelées respectivement Cispadane et Transpadane, la Cispadane du côté des Apennins et de la Ligystique, la Transpadane comprenant tout le reste. La Cispadane est habitée par les peuples ligystiques et celtiques, les premiers dans les montagnes, les seconds dans les plaines, la Transpadane par les Celtes et les Hénètes. Ces Celtes-là sont con génères des Celtes de Transalpine. Quant aux Hénètes, leur origine est expliquée de deux manières. Les uns prétendent qu'ils sont aussi des colons celtes issus de leurs homonymes les Vénètes des bords de l'Océan, les autres qu'il faut les identifier avec certains Hénètes de Paphlagonie, rescapés de la guerre de Troie et venus à cet endroit avec Anténor. Les seconds invoquent comme preuve en faveur de leur opinion le zèle des Hénètes pour l'élevage des chevaux, activité aujourd'hui complètement disparue, mais autrefois très en honneur chez eux en souvenir de cette antique prédilection pour les juments mulassières à laquelle Homère fait allusion ». Cf. Strabon, 2003 c, pp. 42-43.

⁴²⁸ Strabon, livre IV, 4, 1 : « Après les peuples dont nous venons de parler, il ne reste en fait de peuples belges que ceux qui habitent le littoral océanique. Ce sont, en premier lieu, les Vénètes, qui livrèrent à César une bataille navale dans le dessein de l'empêcher de passer avec ses navires en Bretagne, cette île leur servant de marché. [...] Ce sont les Vénètes, à mon avis, qui doivent avoir fondé les établissements vénètes de l'Adriatique, puisque tous les autres Celtes d'Italie, notamment les Boïens et les Sénones, sont venus par migration de territoires situés au-delà des Alpes. Seule la ressemblance des noms a fait qu'on les dit généralement originaires

de Paphlagonie ». Cf. Strabon, 2003 b, pp. 156-157. Le soulèvement des Vénètes est raconté par César, au livre III de sa *Guerre des Gaules*, du chapitre VII au chapitre XVI. Cf. César, 1996, pp. 78-85.

⁴²⁹ En fait, Denys d'Halicarnasse note seulement au livre I, chapitre XXIX, paragraphe 2 que « Rome elle-même a été considérée par bon nombre d'historiens comme une ville Tyrrhénienne » et ajoute dans le même livre au chapitre XXX, paragraphe 5 que « quant à la race pélasgique, tout du moins ce qui n'en fut ni détruit ni dispersé lors des migrations, (et de fait ils ne furent que peu à subsister de sa multitude), partageant la citoyenneté des Aborigènes, elle fut laissée dans ces régions où, avec le temps, ses descendants contribuèrent avec les autres à l'édification de la ville de Rome ». En revanche, il consacre un long développement à la fuite d'Enée (livre I, chapitres XLVI et XLVII). Cf. Denys d'Halicarnasse, 1998, pp. 117 ; 119-120 ; 142-146.

⁴³⁰ Le *Bucintoro* était le bateau d'apparat de la République de Venise. Les Doges y embarquaient une fois par an pour célébrer les « noces » de la ville avec la mer. Napoléon le détruisit en 1798. La reconstruction de Bucintoro constitue encore le but de plusieurs associations vénitienes. Toutefois, le coût exorbitant d'une telle reconstitution reste un frein important dans la réussite du projet.

⁴³¹ En réalité, c'est à Rome que Florus applique cette division ; Florus, préface : « Si l'on veut considérer le peuple romain comme un seul homme, examiner toute sa carrière, comment il a commencé et grandi, comment, par la suite, il a, pour ainsi dire, vieilli, comment il a en quelque sorte, atteint la fleur de sa jeunesse, on y relèvera quatre degrés ou étapes ». Cf. Florus, 1967 a, pp. 6-7. Dans la suite de cette préface, Florus utilise les termes « enfance » (*infantia*), « adolescence » (*adulescens*), « jeunesse » (*juventus*) et « maturité » (*maturita*). Cf. Florus, 1967 a, p. 7.

⁴³² Le fleuve Brenta prend sa source près des lacs de Levico et Caldonazzo, dans la rovince du Trentin, il traverse les provinces de Vicence et de Vénétie avant de se jeter dans l'adriatique près de la commune de Chioggia, au sud de la lagune de Venise. Le fleuve est long d'environ cent soixante kilomètres.

⁴³³ Caprulle est aujourd'hui appelée Coarle. (*Cjaurlis* en frioulan).

⁴³⁴ Corfu est transparent, Lezante correspond à Zante (*Ζάκυνθος* en grec) et Cephallenie à Céphalonie (*Κεφαλλονιά* ou *Κεφαλονιά* en grec). Ces deux îles appartiennent à l'archipel Ionien.

⁴³⁵ Bérose in *De regibus Assyriorum* : « *Inde quum Hercules bello adversus Gerionem moto venisset in Celticam ; ea civitatem Alexiam condidisset, admirata Herculis tum virtutem, tum corporis praesentiam, permissu parentum eius concubitum expectavit. Juncta illi, filium genuit nomine Galathem, qui coevos suos cum virtute animi, tum viribus corporis excessit. Vir factus quum paternum regnum suscepisset, plures oras subdidit sibi propinquas, praeclaris rebus gestis. Quumque eius gloria efferetur, subditos omnes a suo nomine appellavit Galathas, ex quo omnis regio Galathia dicta est* ». Cf. Bérose, op. cit. p. 174.

⁴³⁶ Pausanias, livre I, l'*Attique*, 4, 1 : « Ces Galates habitent les confins de l'Europe sur les rives d'une mer immense, et dont on ne peut, en bateau, atteindre les extrémités. On y observe le flux et le reflux, une faune qui ne ressemble en rien à ce que l'on rencontre ailleurs en mer ; à travers leur pays coule l'Eridan, sur les rives duquel les filles du Soleil pleurent, à ce qu'on croit, le malheur de leur frère Phaéon. C'est tardivement que le nom de Galates a prévalu ; car aussi bien chez eux que chez les autres on les nommait autrefois Celtes ». Cf. Pausanias, 1992, p. 27.

⁴³⁷ Pausanias, livre I, l'*Attique*, 4, 1 : « L'expédition qu'ils avaient rassemblée se tourna d'abord vers la mer Ionienne, et ils dévastèrent la nation des Illyriens, tous les peuples qui habitaient jusqu'à la Macédoine, les Macédoniens eux-mêmes, puis ils lancèrent une attaque sur la Thessalie ». Cf. Pausanias, 1992, p. 27.

⁴³⁸ Jean Picard de Toutry affirme dans *De Prisca Celtopaedia*, parue en 1556 à Paris, que Bardus, fils de Druides, enseigna aux Gaulois la musique et la rhétorique, arts qu'ils exportèrent par la suite dans toute l'Europe. Grâce à ce type d'assertion, il entend prouver que la Gaule est la mère de tous les arts et de toutes les sciences. Il va même jusqu'à prétendre que la langue grecque est une invention gauloise.

⁴³⁹ Le Maire de Belges fait de ce Saron le fils de Magus et le petit-fils de Samothès, c'est-à-dire le troisième roi des Gaulois.

⁴⁴⁰ Sur l'alliance des barbares et des Etrusques avec les Gaulois Sénonois pendant l'attaque de Rome, voir Orose, livre III, 22, 12-14. Cf. Orose, 1990, p. 178.

⁴⁴¹ Ammien Marcellin, XV, XI, 11-14 : « La première Lyonnaise est illustrée par Lyon, Chalon-sur-Saône, Sens, Bourges, Autun et l'antique grandeur de ses murs. La Lyonnaise seconde se fait remarquer par Rouen et Tours, Evreux et Troyes. [...] Dans l'Aquitaine, qui regarde les montagnes Pyrénées et la partie de l'Océan qui s'étend jusqu'à l'Espagne, la première province est celle d'Aquitaine, magnifiquement ornée par de vastes cités où, sans parler de beaucoup d'autres, brillent au premier rang Bordeaux et Clermont, Saintes et Poitiers. La Novempopulanie doit son lustre à Auch et à Bazas. Dans la Narbonnaise, Eauze, Narbonne et Toulouse tiennent le premier rang parmi les villes. La Viennoise s'enorgueillit de la beauté d'un grand nombre de cités ». Cf. Ammien Marcellin, 1968, pp. 141-142.

⁴⁴² Ce type de généalogie imaginaire est illustré entre autres par Le Maire de Belges, qui fait d'un roi gaulois nommé Celte le père de Galatée, laquelle épouse Hercules de Lybie et donne naissance à Galates, auquel les Gaulois sont sensés devoir leur nom.

⁴⁴³ Ammien Marcellin, XV, IX, 3 : « Certains auteurs ont affirmé qu'en ces régions le premier peuple que l'on vit furent les Aborigènes (*Aborigines*), appelés Celtes du nom d'un roi très aimé et, du nom de sa mère, Galates, qui est le nom donné aux Gaulois en langue grecque ». Cf. Ammien Marcellin, 1968, p. 135.

⁴⁴⁴ Lucain, IV, vers 9-10 : « Les Celtes exilés de l'antique peuple gaulois et mêlant leur nom à celui des Ibères » [*profugique a gente vetusta Gallorum Celtæ miscentes nomen Hiberis*]. Cf. Lucain, 1970, p. 97. Le poète signale par ce vers qu'Afranius, lieutenant de Pompée en Espagne, avait levé une armée chez les Celtibères.

⁴⁴⁵ Florus semble éprouver envers les Gaulois un mélange de mépris et d'effroi, comme en témoigne le passage suivant : Florus, I, 7 (I, 12) : « Les Gaulois Sénonis, peuple au tempérament farouche, aux mœurs grossières, étaient en outre, par la taille même de leur corps, comme par l'énormité de leurs armes, une telle cause de terreur — terreur que tout en eux inspirait — qu'ils semblaient vraiment nés pour massacrer les hommes et saccager les villes. Ces peuples, partis autrefois en une immense colonne du bout des terres et de l'Océan qui entoure le monde de ses eaux, après avoir dévasté tous les pays intermédiaires, s'étaient installés entre les Alpes et le Pô ; ne s'étant même pas contentés de ces territoires, ils erraient à travers l'Italie et assiégeaient alors la ville de Clusium ». Cf. Florus, 1967 a, pp. 23-24. On peut supposer que c'est de la seconde partie de cet extrait, évoquant les incursions gauloises en Italie, que notre auteur tire l'idée que Florus admet l'ascendance gauloise du peuple italien. Quant au qualificatif de « singe de Tite-Live » appliqué à Florus, il vient probablement de la lecture de ce passage : Florus, I, 20 (II, 4) : « Les Gaulois Insubres, qui habitent eux aussi les Alpes, avaient des mœurs de bêtes sauvages et un corps de taille plus qu'humaine, mais (on le vit aussitôt à l'expérience, car si, au premier assaut, ils sont supérieurs à des hommes, au second, ils sont inférieurs à des femmes), leurs corps ont un point commun avec leurs neiges : à peine échauffés par la bataille, ils s'humectent de sueur et un léger mouvement les

ramollit comme sous l'effet du soleil ». Cf. Florus, 1967 a, p. 49. En effet, l'expression « *primaque eorum proelia plus quam virorum, postrema minus quam feminarum esse* » est entièrement tirée de Tite-Live, X, 28, 4.

⁴⁴⁶ Pline l'Ancien, livre III, paragraphe 148 (XXVIII), dit seulement : « Sur le devant du mont Claudius sont les Scordisques et à l'arrière les Taurisques ». Cf. Pline l'Ancien, 1998, p. 113. En outre, il situe exclusivement les Scordisques en Pannonie.

⁴⁴⁷ César, VI, XI, 2-4 : « En Gaule, non seulement toutes les cités, tous les cantons et fractions de cantons, mais même, peut-on dire, toutes les familles sont divisées en partis rivaux ; à la tête de ces partis sont les hommes à qui l'on accorde le plus de crédit ; c'est à ceux-là qu'il appartient de juger en dernier ressort pour toutes les affaires à régler, pour toutes les décisions à prendre. Il y a là une institution très ancienne qui semble avoir pour but d'assurer à tout homme du peuple une protection contre plus puissant que lui : car le chef de faction défend ses gens contre les entreprises de violence ou de ruse, et s'il lui arrive d'agir autrement, il perd tout crédit. Le même système régit la Gaule considérée dans son ensemble : tous les peuples y sont groupés en deux grands partis ». Cf. César, 1995, pp. 183-184.

⁴⁴⁸ César, VI, XIII, 2-3 : « Quant aux gens du peuple, ils ne sont guère traités autrement que des esclaves, ne pouvant se permettre aucune initiative, n'étant consultés sur rien. La plupart, quand ils se voient accablés de dettes, ou écrasés par l'impôt, ou en butte aux vexations de plus puissants qu'eux, se donnent à des nobles ; ceux-ci ont sur eux tous les droits qu'ont les maîtres sur leurs esclaves ». Cf. César, 1995, p. 185. L. A. Constans veut voir dans ces pratiques l'origine du servage médiéval.

⁴⁴⁹ César, VI, XIII, 10 : « Chaque année, à date fixe, ils tiennent leurs assises en un lieu consacré, dans le pays des Carnutes, qui passe pour occuper le centre de la Gaule. Là de toutes parts affluent tous ceux qui ont des différends, et ils se soumettent à leurs décisions et leurs arrêts ». Cf. César, 1995, p. 186.

⁴⁵⁰ Rapide résumé de César, livre VI, du chapitre XIII au chapitre XIV. Cf. César, 1995, pp. 185-187.

⁴⁵¹ En réalité, la capitale des Eduens était Bibracte, située à environ vingt-cinq kilomètres d'Autun, sur le mont Beuvray.

⁴⁵² Etienne Pasquier affirme effectivement, dans ses *Recherches de la France*, tome I, livre II, chapitre II, que l'institution parlementaire a été créée par les maires du Palais, et plus particulièrement par Pépin le Bref : « Les premiers qui mirent ceste noble invention sur les rangs, le firent pour captiver par ce moyen le cœur et devotion des sujets : car nos anciens Maires du Palais, voulant unir en leurs personnes toute l'autorité du Royaume, et usans de nos Roys par forme de masque : pour ne se mettre en haine des grands Seigneurs et Potentats, introduisirent premierement une forme de Parlement annuel, qui se tenoit au mois de May, auquel presidoient nos Roys, assistez de la plus grand part de leurs Barons, et donnoient responce tant aux plaintes de leurs sujets, qu'aux Ambassades qui venoient des pays estranges : le tout selon les instructions et mémoires que sous main ils recevoient de leurs Maires. Ceste coustume depuis fut assez soigneusement observée par le Roy Pépin, lequel connoissant qu'à tort il s'estoit emparé du Royaume, pour obvier à toute sedition intestine, et monstrier que de la seule grandeur ne dependoient toutes les affaires de France, assembloit selon les urgentes difficultez qui se presentoient, le corps general de ses Princes et grands Seigneurs, pour passer par leur determination et conseil : ostant par ce moyen toute mauvaise et sinistre opinion que l'on eust peu avoir imprimée de luy, pour l'injuste invasion qu'il avoit fait de la Couronne. Chose que Charlemagne son fils, qui n'aspiroit pas à petites choses, practiqua plus souvent que luy : specialement lors qu'il s'offroit quelque entreprise de guerre, ou qu'il deliberoit ordonner quelque chose à l'avantage de sa famille, ou du Royaume universel. Et estoit l'usage de nos anciens

Roys telle, qu'és lieux où la nécessité les semonnoit, se vuidoient ordinairement les affaires par assemblées generales des Barons. Telles assemblées s'appelloient, *Parlemens*, comme nous appellons maintenant celles où se fait un traité de paix ». Cf. Pasquier, 1996 a, p. 326.

⁴⁵³ César n'affirme pas que les Belges ont appris les sciences par le truchement des insulaires d'Angleterre, puisqu'il dit au contraire au livre V, XII, 1 : « L'intérieur de la Bretagne est peuplé d'habitants qui se disent, en vertu d'une tradition orale, autochtones ; sur la côte vivent des peuplades qui étaient venues de Belgique pour piller et faire la guerre (presque toutes portent les noms des cités d'où elles sont issues) ; ces hommes, après la guerre, restèrent dans le pays et y devinrent colons ». Cf. César, 1995, p. 140. Des Belges avaient effectivement colonisé les côtes sud-est de la Grande-Bretagne, au cours de migrations successives.

⁴⁵⁴ César, II, IV, 5-7 : « Les plus puissants d'entre eux [les Belges] par la valeur, le prestige et le nombre, étaient les Bellovaques ; ils pouvaient réunir cent mille hommes en armes ; ils s'étaient engagés à fournir soixante mille guerriers d'élite et revendiquaient la direction générale des opérations. Les Suessions, les plus proches voisins des Rèmes, possédaient un territoire très étendu et des champs très fertiles. Ils avaient eu pour roi, jusqu'à ces derniers temps, Diviciacos, le plus puissant personnage de toute la Gaule dont le pouvoir s'étendait sur une grande partie de ces régions, et même sur la Bretagne ». Cf. César, 2000, pp. 99-101. Les Bellovaques étaient établis dans le Beauvaisis et le Bray, et avaient pour capitale Beauvais, les Suessions vivaient dans la vallée de l'Aisne, entre la Marne et l'Oise, leur capitale à l'époque gallo-romaine était *Augusta Suessionum*, c'est-à-dire Soissons ; quant aux Rèmes, ils résidaient en Champagne et dans la vallée de l'Aisne.

⁴⁵⁵ Bède le Vénérable, I, 1, 3 : « Tout d'abord, l'île ne fut habitée que par les Brittons, de qui elle a tiré son nom ; partis d'Armorique, à ce qu'on rapporte, et arrivés en Bretagne, ils s'en arrogèrent la partie sud ». Cf. Bède le Vénérable, 2005, p. 115. Ce passage avait déjà été allégué plus haut à propos des invasions Saxonnnes. En réalité, plusieurs peuples Celtes s'implantèrent en Grande-Bretagne dès le deuxième millénaire avant notre ère, mais il ne s'agissait pas de Bretons ; en effet, on trouvait surtout des *Parisii* au nord de l'Humber et des *Atrebates* (originaires d'Arras), au sud de la Tamise.

⁴⁵⁶ Traduction arrangée de Pline l'Ancien, livre XVI, paragraphes 249-250 (XCV). Comme le signale Belleforest, il s'agit du dernier passage du livre : « Les Druides — c'est le nom qu'ils donnent à leurs mages — n'ont rien de plus sacré que le gui et l'arbre qui le porte, pourvu que ce soit un rouvre. Le rouvre est déjà par lui-même l'arbre qu'ils choisissent pour les bois sacrés, et ils n'accomplissent aucune cérémonie religieuse sans son feuillage, au point que l'étymologie de leur nom de Druides pourrait passer pour grecque. C'est un fait qu'ils regardent tout ce qui pousse sur ces arbres comme envoyé du ciel, et y voient un signe de l'élection de l'arbre par le dieu lui-même. On trouve très rarement du gui et, quand on en a découvert, on le cueille en grande pompe religieuse : ce doit être avant tout au sixième jour de la lune, qui marque chez eux le début des mois, des années et des siècles, qui durent trente ans, jour choisi parce que la lune est déjà dans toute sa force sans être à mi-cours. Ils l'appellent dans leur langue « celui qui guérit tout ». Ils préparent selon les rites au pied de l'arbre un sacrifice et un festin religieux et amènent deux taureaux blancs dont les cornes sont liées pour la première fois. Un prêtre, vêtu de blanc, monte dans l'arbre, coupe le gui avec une serpe d'or et le reçoit sur un sayon blanc. Ils immolent ensuite les victimes en priant le dieu de rendre son présent propice à ceux auxquels il l'a accordé. Ils croient que le gui, pris en boisson, donne la fécondité à tout animal stérile, qu'il est un remède contre tous les poisons. Tant les peuples mettent d'ordinaire de religion dans des objets frivoles ! ». Cf. Pline l'Ancien, 1962, pp. 98-99. Le gui du chêne rouvre, ou gui blanc, était particulièrement rare, ce qui explique la vénération dont il faisait l'objet.

Les taureaux aux « cornes liées pour la première fois » étaient simplement des taureaux sauvages, qui n'avaient jamais été domptés. La fausse étymologie présentée par Belleforest est compréhensible, puisque les grecs employaient effectivement le mot δρῦς pour désigner les arbres en général, et le chêne en particulier.

⁴⁵⁷ Anecdote contée par Pline l'Ancien, au livre XXIX, paragraphes 52-54 (XII) : « Il existe, en outre, une autre espèce d'œufs en grand renom dans les Gaules et dont les Grecs n'ont pas parlé. Des serpents s'entrelacent en grand nombre ; avec leur bave et l'écume de leur corps ils façonnent une sorte de boule appelée *urinum*. Les Druides disent que cette façon d'œuf est projetée en l'air par le sifflement des serpents, et qu'il faut la rattraper dans un manteau sans lui laisser toucher la terre ; que celui qui s'en est emparé doit s'enfuir à cheval, car les serpents le poursuivent jusqu'à ce qu'ils soient arrêtés par l'obstacle d'une rivière ; l'épreuve qui fait reconnaître cet œuf est qu'il flotte contre le courant, même s'il est attaché avec de l'or. De plus, avec cette ingéniosité qu'ils ont à envelopper de mystère leurs mensonges, les Mages prétendent qu'il faut les prendre pendant une certaine lune, comme s'il dépendait de la volonté humaine de faire coïncider avec cette lune l'opération des serpents. J'ai du reste vu cet œuf : il était de la grosseur d'une pomme ronde moyenne, et sur sa coque se remarquaient de nombreuses cupules cartilagineuses semblables à celles dont sont munis les bras des poulpes. Les Druides vantent fort son merveilleux pouvoir pour faire gagner des procès et pour faciliter l'accès auprès des souverains, mais c'est une si grande imposture qu'un chevalier romain du pays des Vocontiens qui, au cours d'un procès, en portait un sur son sein, fut mis à mort par l'empereur Claude sans aucun autre motif que je sache ». Cf. Pline l'Ancien, 1962, p. 37. Belleforest nomme l'empereur Claude « Claude Néron » selon son nom latin, *Tiberius Claudius Nero Germanicus*. Si la description du « nœud de vipères », entrelacement de serpents pendant la période de reproduction, est transparente, en revanche le doute subsiste quant à la nature de cet *urinum*. Alfred Ernout veut y voir un oursin fossilisé, et dérive son nom de l'adjectif grec οὐρτινον ou οὐρτιον, qui, appliqué à un œuf, signifie stérile. Plus simplement, l'adjectif latin *urinus*, signifie « clair », lorsqu'on parle d'un œuf. Cet « œuf clair » serait donc un œuf sans jaune, et par là même, un œuf séreux. On remarque que, contrairement à l'affirmation de Belleforest, ces œufs n'étaient pas à proprement parler « ensorcelés » par les Druides, mais seulement vantés par eux.

⁴⁵⁸ Pline l'Ancien, livre XXX, paragraphe 13 (IV) : « Les Gaules, en tout cas, ont été aussi possédées par la magie, et même jusqu'à nos jours. C'est seulement en effet sous le principat de l'empereur Tibère que l'on supprima leurs druides ». Cf. Pline l'Ancien, 1963, p. 27.

⁴⁵⁹ Suétone, « Vie de Claude », XXV : « Il [Claude] abolit complètement en Gaule la religion atroce et barbare des Druides, qui, sous Auguste, avait été interdite aux seuls citoyens romains ». Cf. Suétone, 1998, p. 51.

⁴⁶⁰ César, VI, XVI, 1-2 : « Tout le peuple gaulois est très religieux ; aussi voit-on ceux qui sont atteints de maladies graves, ceux qui risquent leur vie dans les combats ou autrement, immoler ou faire vœu d'immoler les victimes humaines, et se servir pour ces sacrifices du ministère des druides ; ils pensent, en effet, qu'on ne saurait apaiser les dieux immortels qu'en rachetant la vie d'un homme par la vie d'un autre homme, et il y a des sacrifices de ce genre qui sont d'institution publique. Certaines peuplades ont des mannequins de proportions colossales, faits d'osier tressé, qu'on remplit d'hommes vivants : on y met le feu, et les hommes sont la proie des flammes ». Cf. César, 1995, p. 188.

⁴⁶¹ César, VI, XVII, 2-5 : « Mars préside aux guerres. Quand ils ont résolu de livrer bataille, ils promettent généralement à ce dieu le butin qu'ils feront ; vainqueurs, ils lui offrent en sacrifice le butin vivant et entassent le reste en un seul endroit. On peut voir dans bien des cités, en des lieux consacrés, des tertres élevés avec ces

dépouilles ; et il n'est pas arrivé souvent qu'un homme osât, au mépris de la loi religieuse, dissimuler chez lui son butin ou toucher aux offrandes : semblable crime est puni d'une mort terrible dans les tourments ». Cf. César, 1995, pp. 188-189.

⁴⁶² César, VI, XVIII, 1 : « Tous les Gaulois se prétendent issus de Dis Pater : c'est disent-ils, une tradition des druides ». Cf. César, 1995, p. 189. Ce Dis Pater, dieu des morts, est en réalité plus proche de Pluton que de Saturne. La confusion est peut-être due à la lecture de Le Maire de Belges, qui fait d'un certain Samothès, fils de Japhet et surnommé Dis Saturne, le premier roi des Gaulois. On trouve également chez Bérose : « *Samothès quoque cognomine Dis* ». Cf. Bérose, op. cit. p. 113.

⁴⁶³ César, VI, XVIII, 3 : « La principale différence qui les sépare des autres peuples, c'est que leurs enfants, avant qu'ils ne soient en âge de porter les armes, n'ont pas le droit de se présenter devant eux en public, et c'est pour eux chose déshonorante qu'un fils encore enfant prenne place dans un lieu public sous les yeux de son père ». Cf. César, 1995, p. 189.

⁴⁶⁴ César, VI, XIX, 1-3 : « Les hommes, en se mariant, mettent en communauté une part de leurs biens équivalant, après estimation, à la somme d'argent apportée en dot par les femmes. On fait de ce capital un compte unique, et les intérêts en sont mis de côté ; le conjoint survivant reçoit l'une et l'autre part, avec les revenus accumulés. Les maris ont droit de vie et de mort sur leurs femmes comme sur leurs enfants ; toutes les fois que meurt un chef de famille de haute lignée, les parents s'assemblent, et, si la mort est suspecte, on met à la question les épouses comme on fait des esclaves ; les reconnaît-on coupables, elles sont livrées au feu et aux plus cruels tourments ». Cf. César, 1995, p. 189-190.

⁴⁶⁵ César, VI, XIX, 4 : « Les funérailles sont, relativement au degré de civilisation des Gaulois, magnifiques et somptueuses ; tout ce qu'on pense que le mort chérissait est porté au bûcher, même les animaux, et, il n'y a pas longtemps encore, la règle d'une cérémonie funèbre complète voulait que les esclaves et les clients qui lui avaient été chers fussent brûlés avec lui ». Cf. César, 1995, p. 190.

⁴⁶⁶ Strabon, livre IV, 4, 3 : « Ils usent dans leurs assemblées publiques d'un procédé qui leur est particulier : si quelqu'un interrompt de la voix ou du geste celui qui a la parole, un garde préposé à cet office s'avance vers lui, le glaive hors du fourreau, et lui ordonne de se taire en le menaçant. S'il ne cesse pas, le garde répète sa menace une deuxième et une troisième fois. A la fin, il coupe à son sayon un pan assez grand pour que le reste ne puisse plus servir ». Cf. Strabon, 2003 b, p. 161.

⁴⁶⁷ Strabon, livre IV, 4, 5 : « A la simplicité et à l'exubérance des Gaulois s'ajoutent beaucoup d'irréflexion, beaucoup de vantardise et une grande passion de la parure. Ils aiment à se couvrir d'or, portant des colliers d'or autour du cou et des cercles d'or au bras et au poignet, et les dignitaires s'habillent de vêtements teints à la cuve et pailletés d'or ». Cf. Strabon, 2003 b, p. 162.

⁴⁶⁸ Ammien Marcellin, XV, XII, 2 : « Tous cependant sont d'une propreté et d'une élégance également soignées et, dans ces régions, surtout chez les Aquitains, on ne pourra jamais voir ni homme ni femme, si pauvres soient-ils, couverts de haillons malpropres comme ailleurs ». Cf. Ammien Marcellin, 1968, p. 143.

⁴⁶⁹ Belleforest renvoie au livre II de Polybe, qui évoque les tenues et les armes des Gaulois à différentes occasions. Notamment, au chapitre 28, 7 : « Les Insubres et les Boïens allaient à la bataille vêtus de braies et de sayons commodes qu'ils avaient enroulés autour d'eux ». Cf. Polybe, 1970, p. 71. Également au chapitre 30, 8 : « Leurs boucliers étaient bien inférieurs pour la protection [car contrairement au bouclier romain, le bouclier

gaulois ne couvrait pas la totalité du corps], leurs épées bien inférieures pour le combat, car l'épée gauloise ne frappait que de taille [alors que l'épée romaine frappait d'estoc et de taille]». Cf. Polybe, 1970, pp. 73-74.

⁴⁷⁰ Citation erronée de Pomponius Mela, II, 1, 10 : « Les Satarches [...] ont le corps emmitouflé et même leur visage est couvert, sauf à l'endroit des yeux ». Cf. Pomponius Mela, 1988, p. 37. Les Satarches (ou *Satarchae*) étaient un peuple de la Chersonèse Taurique. Peut-être Belleforest les a-t-il confondus avec les *Satarchei*, qui vivaient au-delà de la mer d'Azov, ce qui expliquerait l'assimilation avec les Sarmates. Toujours est-il que la présence de ces peuples dans un passage traitant des Gaulois a de quoi surprendre. Notre auteur s'est vraisemblablement focalisé sur la proposition « *totum bracati corpus et, nisi qua vident, etiam ora vestiti* », au risque de surinterpréter le terme *bracatus*, qui peut certes signifier « qui porte des braies », mais également, plus simplement, « qui porte des vêtements larges ».

⁴⁷¹ Suétone, « Vie de César », LXXX : « On chantait partout ce couplet :

« Après avoir triomphé des Gaulois, César les fait entrer à la curie

Les Gaulois ont quitté leurs braies pour prendre le laticlave ». Cf. Suétone, 1967, p. 55. Ces vers visaient bien sûr à dénigrer César et son mode de gouvernement, l'accusant de confisquer les institutions romaines par le biais de ses alliés étrangers, pour mieux s'emparer du pouvoir.

⁴⁷² Voir Polybe, livre II, du chapitre 17, 1 jusqu'au chapitre 23, 14, puis du chapitre 25, 1 jusqu'au chapitre 35, 10. Cf. Polybe, 1970, pp. 56-65, puis pp. 67-80.

⁴⁷³ Strabon, livre IV, 4, 2 : « La race qu'on appelle aujourd'hui dans son ensemble race *gallique* ou *galatique* est passionnée de guerre, prompte à la colère et vite portée à se battre, mais au demeurant fruste de mœurs et sans vices. De ce fait, si on excite les Gaulois, ils se ruent tous ensemble dans la bataille sans se dissimuler et sans regarder à droite ni à gauche. Ils sont alors faciles à vaincre pour qui veut les combattre par la manœuvre : il suffit qu'on provoque leur colère par n'importe quel prétexte au moment et à l'endroit désiré pour qu'on les trouve prêts à tout risquer sans autre secours que leur force et leur audace. Si au contraire on agit par la persuasion, ils s'offrent sans difficulté à faire des choses utiles et on les voit même s'essayer aux arts libéraux et à l'éloquence ». Cf. Strabon, 2003 b, pp. 157-158. Evidemment, notre auteur a expurgé le texte originel des passages péjoratifs.

⁴⁷⁴ Comme le précise Sylvie Daubresse, le parlement de Paris a une importance particulière en France : « Détaché de la *curia regis* depuis le XIII^e siècle, le parlement de Paris est la cour souveraine la plus ancienne et la plus élevée en dignité. Il est le seul parlement du royaume jusqu'en 1420, date de la création du parlement de Toulouse. Il est un tribunal d'appel qui révisé les sentences de toutes les autres juridictions. Il considère sa compétence comme suprême et se place au-dessus de toutes les autres cours ». Cf. Sylvie Daubresse, 2005, *Le parlement de Paris ou la voix de la raison (1559-1589)*, préface de Denis Crouzet, Genève, Droz, p. 5.

⁴⁷⁵ De nombreux auteurs, s'inspirant de Le Maire de Belges, inventent une origine troyenne aux Gaulois. Ainsi Guillaume du Bellay, dans *l'Épitome de l'Antiquité des Gaules*, publié chez Vincent Sertenas à Paris en 1556, cite ce Francion, fils d'Hector de Troie, qui fonde Sicambre en Europe Centrale, avant d'épouser la fille du roi des Gaules.

⁴⁷⁶ Grégoire de Tours ne mentionne ni Hector, ni Priam, ni Francion, et encore moins Troie. Au contraire, dans son livre II au chapitre IX, sur « Ce qu'on raconte des Francs », il confesse son ignorance quant au nom du premier roi des Francs, et déclare : « Les historiens précités [Sulpice Alexandre, Renatus Profuturus Frigeridus et Orose] nous ont laissé ces renseignements sur les Francs sans donner des noms de rois. Beaucoup rapportent que

ceux-ci seraient sortis de la Pannonie et auraient d'abord habité les rives du fleuve du Rhin ; puis après avoir franchi le Rhin ils seraient passé en Thuringe et là ils auraient crée au-dessus d'eux dans chaque pays et chaque cité des rois chevelus appartenant à la première et, pour ainsi dire, à la plus noble famille de leur race ». Cf. Grégoire de Tours, 1995, p. 98. Grégoire de Tours ne s'accorde donc absolument pas avec les historiens qui font des Troyens les ancêtres des Francs.

⁴⁷⁷ Jean Le Maire de Belges publia les *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* à Lyon en 1509. L'ouvrage connut de nombreuses publications jusqu'en 1549.

⁴⁷⁸ Le Maire de Belges invente une généalogie fabuleuse, qui fait des Troyens les descendants de la lignée des rois de Tuscie et d'Hétrurie, eux-mêmes proches parents des Gaulois, tous étant issus de l'union de Noé, alias Janus, avec Tytea, aussi appelée Vesta. La lignée des rois troyens et celle des rois de Gaule se rejoignent après la chute de Troie, puisque c'est Francus, fils d'Hector, qui prend possession de la Gaule Celtique, tandis que Bavo, cousin de Priam et roi de Phrygie, s'empare du pouvoir en Gaule Belgique.

⁴⁷⁹ Agathias, I, 2, 1 : « La nation des Francs est établie près de l'Italie, à ses frontières ; il est manifeste que ce sont eux qu'autrefois on appelait Germains. Ils résident près du Rhin et dans la région environnante, mais ils occupent aussi la plus grande partie des Gaules, qui ne leur appartenait pas auparavant, mais qu'ils acquirent ensuite, ainsi que la ville de Marseille, les colons des Ioniens ». Cf. Agathias, 2007, p. 40.

⁴⁸⁰ Procope de Césarée, I, III, 1 : « Les Vandales établis près du Palus Méotide, pressés par la famine, passèrent chez les Germains, que l'on appelle de nos jours les Francs, et après s'être assuré le concours d'une population gothique, les Alains, gagnèrent le Rhin. Puis de là ils vinrent, sous la conduite de Gôdigisclé, en Espagne ». Cf. Procope de Césarée, 1990, p. 35.

⁴⁸¹ Constance Chlore (*Caius Flavius Julius Valerius Constantius*), père de Constantin I^{er} (*Caius Flavius Valerius Constantinus Magnus*) se signala en matant la révolte des Lingons et en arrêtant une invasion des Alamans en Gaule ; il reconquit également l'Angleterre avant de mourir de maladie à York (*Eboracum*), où il combattait une rébellion des Pictes, en 306. Eutrope le cite dans plusieurs passages : IX, 22, 1 ; IX, 23 ; X, 1-2 ; X, 2, 1-2. Cf. Eutrope, 1999, p. 126 ; p. 127 ; p. 132 ; p. 133.

⁴⁸² Citation hors de contexte d'une phrase tirée d'un passage d'Ammien Marcellin relatant la mort du général Silvanus, qui survint en 355. XV, V, 33 : « Son opportune trahison et celle de ses troupes avant la bataille de Mursa lui avaient valu et conservé la faveur obligée de Constance [Constance II (*Caius Flavius Julius Constantius*), fils de Constantin I^{er}], qui redoutait pourtant son caractère peu sûr et changeant, bien qu'il fit aussi étalage des mérites de son père, Bonitus, un Franc en vérité, mais qui avait souvent pris vigoureusement le parti de Constantin dans la guerre civile contre les partisans de Licinius ». Cf. Ammien Marcellin, 1968, p. 125. Constantin I^{er} et Licinius (*Flavius Valerius Licinius Licinianus*) s'affrontèrent à plusieurs reprises au sujet de la possession de la Pannonie et de la Mésie, puis pour l'obtention du pouvoir suprême. Licinius fut finalement exécuté à Salonique en 325.

⁴⁸³ Ammien Marcellin, XVI, III, 2 : « Il [l'empereur Julien l'Apostat (*Flavius Claudius Julianus*), qui à l'époque n'était que César] entra donc à Cologne et n'en partit pas avant que les rois francs terrifiés n'eussent adouci leur humeur farouche et qu'il n'eût conclu avec eux une paix qui, pour le moment, serait utile à l'Etat, ni avant d'avoir repris une ville si solidement fortifiée ». Cf. Ammien Marcellin, 1968, p. 151. La traduction proposée par notre texte est bien sûr à l'honneur des Francs et ne suit pas le latin : « *Igitur Agrippinam ingressus, non ante motus est exinde quam, Francorum regibus furore mitescente perterritis, pacem firmaret rei publicae interim*

profuturam et urbem reciperet munitissimam ». La reprise de Cologne par Julien eut lieu pendant l'hiver 356-357.

⁴⁸⁴ Ammien Marcellin, XXXI, X, 2 : « Les Lentiens, un peuple alaman voisin des districts des Rhéties, tentaient de forcer nos frontières par des raids perfides, violant ainsi un traité conclu depuis longtemps » ; XXXI, X, 6 : « Ces nouvelles [une invasion des Alamans Lentiens, en février 378] inspirèrent de grandes craintes à Gratien [Gratien (*Flavius Gratianus*) fut empereur de 375 à 383]. Il rappela les cohortes qu'il avait déjà envoyées en avant dans les Pannonies, en rassembla d'autres, maintenues en Gaule par des dispositions prudentes, et confia l'affaire à Nanniéus, général d'une sobre valeur ; et il lui adjoignit pour collègue, avec un pouvoir égal, Mallobaude, comte des Domestiques et roi des Francs, un guerrier belliqueux et courageux ». Cf. Ammien Marcellin, 1999, p. 130 et pp. 131-132.

⁴⁸⁵ Agathias, I, 2, 3-5 : « Les Francs ne sont pas nomades, comme le sont certains barbares, mais ils ont pour l'essentiel le régime politique des Romains, observent les mêmes lois, ont les mêmes usages en ce qui concerne les contrats, les mariages et le culte de la divinité. Ils sont tous chrétiens et de foi parfaitement orthodoxe. Ils ont des magistrats dans les villes et des prêtres, ils célèbrent les mêmes fêtes que nous et, pour une nation barbare, ils me paraissent fort civilisés et très cultivés et ne différer en rien de nous, sinon par l'habit barbare et la spécificité de leur langue. Je les admire beaucoup pour les autres qualités qu'ils possèdent, leur justice et leur concorde mutuelles. Maintes fois déjà dans le passé, mais aussi de mon temps, il est arrivé que leur royaume ait été divisé, avec trois chefs ou davantage, mais jamais ils n'ont provoqué de guerres entre eux ni décidé de souiller la patrie par le sang de compatriotes ». Cf. Agathias, 2007, pp. 40-41. Pierre Maraval suppose que cet excursus très favorable aux Francs a été ajouté après coup par Agathias : en effet, celui-ci propose une vision bien plus négative de ce peuple dans le reste de son ouvrage. Peut-être a-t-il voulu créer une opposition avec les Alamans, systématiquement présentés comme des brutes. En tous cas, la présentation des Francs comme incapables de mener des guerres fratricides fait fi des conflits entre les fils de Clovis. Quant à la foi des Francs, elle est « orthodoxe », car ces derniers avaient adopté les vues du concile de Nicée de 325, alors que les autres peuples dits « barbares » avaient embrassé la vision arianisante du concile de Constantinople de 360.

⁴⁸⁶ Agathias, I, 3, 4 : « Il est interdit en effet aux rois des Francs de jamais se couper les cheveux, mais ils les laissent pousser depuis leur enfance et leur chevelure pend entièrement sur leurs épaules, car ils les divisent en sur les front et les portent des deux côtés ; non cependant comme ceux des turcs ou des Avars, qui sont dépeignés, malpropres, gras, tressés et enroulés n'importe comment, mais ils leur appliquent divers savons et les peignent avec soin. Ils tiennent cela pour un attribut et privilège spécial réservé à la famille royale, car les sujets ont les cheveux coupés en rond et il ne leur est absolument pas permis de laisser pousser leur chevelure ». Cf. Agathias, 2007, p. 42.

⁴⁸⁷ Aucune mention de Dagobert ou de cette célèbre anecdote dans l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours.

⁴⁸⁸ La description d'Agathias (II, 5, 3 ; p. 80) ici reprise concerne en fait les Alamans, elle a d'ailleurs déjà été citée plus haut à leur sujet.

⁴⁸⁹ Sidoine Apollinaire, « Panégyrique de Majorien » (*Carmen V*), vers 243-245 :

« Une tunique très serrée enferme

Le grand corps de ces guerriers ; le vêtement relevé laisse à découvert le genou ;

Une large ceinture soutient leur ventre étroit ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1960, p. 37. Comme on le voit, la traduction proposée par notre auteur est très approximative, puisqu'elle ajoute l'idée de la chair dénudée, qui n'est pas présente chez Sidoine.

⁴⁹⁰ Même remarque que précédemment : Belleforest utilise un passage déjà cité d'Agathias (I, 5, 4 ; p.80), concernant les Alamans, pour décrire le costume Franc.

⁴⁹¹ La loi des Francs saliens ou loi salique fait partie des lois dites « barbares », c'est-à-dire « des recueils de coutumes mises par écrit ». Les Francs saliens étaient « installés au nord de la Gaule », et les Mérovingiens sont issus de ce peuple. « Cette loi salique, dont la rédaction remonte à Clovis (*Pactus Legis Salicae*), sera remaniée et complétée à diverses reprises, jusqu'à l'époque de Charlemagne (*Lex Salica emendata*, 802-803). Selon le prologue de la loi, le texte aurait été préparé par des juristes, discuté au cours de plusieurs réunions où l'avis des Grands aurait été sollicité, mais il semble que l'initiative en soit revenue à Clovis, de même que la décision dans les années 507-511. Bien qu'elle ne soit pas la plus ancienne des lois barbares, la loi salique est la plus profondément marquée par les usages germaniques, et formule un droit encore archaïque, où prédomine un souci de répression. La plus ancienne version compte 65 titres, consacrés pour la plupart à des dispositions de droit pénal, il s'agit d'un tarif détaillé des compositions pécuniaires consécutives à un délit, dues par le coupable à sa victime ou à ses héritiers ». Cf. *Dictionnaire du droit et des institutions publiques*, op. cit. article « Lois barbares », pp. 268-269.

⁴⁹² Robert Céneau publie à Paris en 1557 sa *Gallica Historia in duos dissecta tomos, quorum prior ad anthropologiam Gallici principatus, posterior ad soli chorographiam pertinet*. L'ouvrage se fonde sur les données du pseudo-Bérose et d'Annius pour glorifier la nation gauloise et ses rois.

⁴⁹³ Plutarque, *Vie de Romulus*, 9, 3 : « Les premiers fondements de la ville étaient à peine posés qu'ils établirent un sanctuaire où les hors la loi trouvèrent un refuge. [...] Ils y recevaient tout le monde et ne rendaient ni l'esclave à son maître, ni le pauvre à ses créanciers, ni le meurtrier aux magistrats ». Cf. Plutarque, 2003 a, p. 69.

⁴⁹⁴ Bérose, *De regibus Assyriorum* « *Lucii et Lucenses prope Parisium describit Ptolemaeus et Cosmographi* ». Cf. Bérose, op. cit. p. 158.

⁴⁹⁵ Strabon, livre VIII, 8, 1. Cf. Strabon, 1978, pp. 207-208.

⁴⁹⁶ Polybe, livre III, 41, 6-7 : « Il [Scipion] apprenait, en effet, qu'Hannibal franchissait déjà les montagnes des Pyrénées et il était convaincu que le Carthaginois se trouvait encore loin, vu les difficultés des lieux et le nombre des Gaulois situés sur son chemin. Mais Hannibal s'étant assuré certains des Gaulois avec de l'argent, les autres par la force, était arrivé contre toute attente avec ses forces sur les bords du Rhône pour le franchir, avec la mer de Sardaigne à sa droite ». Cf. Polybe, 1971, pp. 80-81.

⁴⁹⁷ César, VI, III, 4 : « Aux premiers jours du printemps, il convoqua, selon la règle qu'il avait établie, l'assemblée de la Gaule ; tous y vinrent sauf les Sénons, les Carnutes et les Trévires ; il interpréta cette abstention comme le début de la révolte ouverte, et, pour faire voir qu'il subordonnait tout à sa répression, il transporte l'assemblée à Lutèce, ville des Parisii. Ce peuple était limitrophe des Sénons, et jadis il s'était uni à eux en un seul Etat ; mais il paraissait être resté étranger au complot ». César, 1995, pp. 177-178. Les opérations de répression de César ont lieu en 53 av. J.C.

⁴⁹⁸ César, VII, LVII, 1-4 : « Tandis que ces événements se déroulent du côté de César [le franchissement de la Loire par les troupes romaines], Labiénus, laissant à Agédincum, pour garder les bagages, les troupes de renfort qu'il venait de recevoir d'Italie, part vers Lutèce avec quatre légions. C'est une ville des Parisii, située dans une

île de la Seine. Quand l'ennemi sut qu'il approchait, de nombreuses troupes, venues des cités voisines, se rassemblèrent. On donne le commandement en chef à l'Aulerque Camulogène : il était épuisé par l'âge, mais sa particulière connaissance de l'art militaire lui valut cet honneur. Ayant observé l'existence d'un marais continu qui déversait ses eaux dans la Seine et rendait l'accès de toute la région fort difficile, il s'y établit et entreprit de nous interdire le passage ». Cf. César, 1995, pp. 251-252. La bataille de Lutèce se déroule en 52 av. J.C. *Agedincum* n'est pas Provins mais Sens.

⁴⁹⁹ César, VII, LVIII, 2-3 : « [Labiénius] arriva à Metlosédum. C'est une ville des Sénons située dans une île de la Seine, comme nous venons de dire qu'était Lutèce ». Cf. César, 1995, p. 252. Cette fois, l'identification est correcte : *Metlosedum* correspond bien à Melun.

⁵⁰⁰ Ammien Marcellin, XV, XI, 3 : « *insulari Parisiorum castellum, Lutetiam nomine* ». Cf. Ammien Marcellin, 1968, p. 140. Le terme *castellum* peut signifier aussi bien « fortin », « repaire » ou « hameau ». Edouard Galletier préfère utiliser dans sa traduction le vocable plus neutre « place ».

⁵⁰¹ Comme le signale Ammien à plusieurs reprises. On peut citer notamment XVII, II, 4 : « [Julien] César revint à Paris pour y passer l'hiver ». Cf. Ammien Marcellin, 1970, p. 43.

⁵⁰² L'abbaye Sainte-Geneviève fut bâtie à l'emplacement d'une basilique érigée par Clovis.

⁵⁰³ L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, fondée en 558 par Childebert I^{er}, était initialement nommée basilique Saint-Vincent.

⁵⁰⁴ Grégoire de Tours, livre II, chapitre XLIII : « Il [Clovis] mourut à Paris et fut enseveli dans la basilique des Saints apôtres que lui-même avait construite avec la reine Clotilde ». Cf. Grégoire de Tours, 1995, p. 137.

⁵⁰⁵ Grégoire de Tours, livre VII, chapitre VI : « Il [le roi Gontran] répliqua [aux ambassadeurs de son neveu Childebert] : « Voici les pactes qui ont été faits entre nous : celui qui pénétrera dans la ville de Paris sans l'assentiment de son frère perdra sa part, et le martyr Polyeucte, assisté des confesseurs Hilaire et Martin, sera son juge et son correcteur. Après ces pactes, mon frère germain Sigebert y est entré. Il a perdu sa part en mourant par un jugement de Dieu. C'est semblablement que Chilpéric aussi a agi. A cause donc de ces violations ils ont perdu leurs parts. Par conséquent puisqu'ils sont décédés en vertu d'un jugement de Dieu et des anathèmes contenus dans les pactes, je soumettrai à ma domination avec le secours de la loi tout le royaume de Charibert ainsi que ses trésors et je n'en céderai rien à personne que de ma libre volonté ». Cf. Grégoire de Tours, 1995, pp. 82-83. Comme on le voit, Belleforest néglige l'anecdote historique qui est à l'origine de la mention du pacte, à savoir le refus de Gontran de laisser entrer Childebert dans Paris, pour ne retenir que l'importance stratégique occupée par la ville dans l'esprit des rois francs.

⁵⁰⁶ Machiavel, *Histoires Florentines*, livre II, chapitre V (Constitution de Florence) : « La ville fut divisée en six quartiers ; ils choisirent douze citoyens, deux dans chaque, et leur en conférèrent le gouvernement. Ils les nommèrent *Anciens*, et statuèrent qu'ils seraient changés tous les ans. Pour ôter tout prétexte aux inimitiés qui naissent dans l'exercice des fonctions judiciaires, ils établirent deux juges étrangers ; l'un s'appela *Capitaine* du peuple, l'autre *Podestat*, et ils furent chargés de prononcer sur tous les différends en matière civile et en matière criminelle. Il n'existe de stabilité dans aucune institution politique si l'on ne pourvoit pas à la défense de l'Etat. Ils formèrent donc vingt compagnies dans la ville, et soixante-dix dans les campagnes ; ils y enrôlèrent toute la jeunesse avec ordre à chacun de se rendre en armes sous son drapeau, dès qu'il y serait appelé par le Capitaine ou par les Anciens. Ils varièrent les enseignes de ces compagnies, selon la diversité des armes ». Cf. Machiavel, 1952, p. 1006.

⁵⁰⁷ Strabon, livre IV, 1, 5 : « Tous les citoyens de bonne famille s'adonnent à l'art oratoire et à la philosophie, au point que leur cité [Massalia, c'est-à-dire Marseille] servait tout récemment d'école pour les barbares, qu'elle faisait des Gaulois des philhellènes et que ces derniers, même, ne rédigeaient plus leurs contrats qu'en grec. Aujourd'hui, elle a su persuader à leur tour les Romains les plus illustres de venir étudier dans ses murs plutôt qu'à Athènes s'ils désirent s'instruire ». Cf. Strabon, 2003 b, p. 129.

⁵⁰⁸ Probablement Robert II de France (vers 972-1031), surnommé le Pieux, fils d'Hugues Capet et d'Adélaïde d'Aquitaine. Il épousa successivement Rozala d'Italie, Berthe de Bourgogne et Constance d'Arles. Pendant son règne, il tenta de protéger l'Eglise et ses biens et se distingua par de nombreux actes de charité. Cf. Robert Theis, 1999, *Robert le Pieux. Le roi de l'an mil*, Paris, Perrin.

⁵⁰⁹ Ce pourrait être le cardinal Guillaume d'Estouteville (1400-1483). Créé cardinal en 1439, il accumula les charges et les bénéfices ; son dernier titre est archevêque de Rouen. Mais son activité de mécène se concentra surtout en Italie et dans l'archevêché de Rouen.

⁵¹⁰ Aimoin de Fleury naquit à Villefranche du Périgord et entra à l'abbaye de Fleury, régie par les moines Bénédictins, vers 980, alors qu'il n'était encore qu'un enfant. Il composa une *Historiae Francorum libri IV* sous les ordres de son maître l'abbé Abbon de Fleury. Cette chronique avait pour but de retracer l'histoire des Francs, elle fut publiée dès 1567 par Jean Nicot. Aimoin rédigea également *Vita et martyrium S. Abbonis abbatis*, en hommage à l'abbé Abbon, assassiné en 1004 lors d'un voyage à l'abbaye de la Réole. Enfin, il est l'auteur de plusieurs ouvrages en rapport avec saint Benoît, dont *De miraculis S. Benedicti libri II* et *Sermo in festivitibus S. P. Benedicti libri II*. Aimoin mourut à l'abbaye de Fleury après 1008. Cf. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, article « Aimoin (2.) », col. 1185-1187.

⁵¹¹ Aimoin de Fleury, livre I, chapitre 5 : « *Eo in tempore, Romano Imperio a ferrea firmitate in testaceam decidente fragilitatem, Burgundiones Lugdunensem, Gothi Aquitanicam pervaserant provinciam : eaque tantum pars Galliarum Romanae suberat ditioni, quam Rheni fluentia acamnis Ligeris determinant* ». Cf. Aimoin de Fleury et Abbon, *Aimoini Monachi inclyti coenobii D. Germani a Pratis, liber quinque, De Gestis Francorum*, Paris, chez Ambroise et Jérôme Drouart, 1603, p. 15.

⁵¹² Aimoin de Fleury, livre V, chapitre XX : « *Anno DCCCXLVI. gens Nortmannica Galliam irrumpens, Parrhisios usque venit : monasteriumque beati Germani Parrhisiis depopulata est* ». Cf. Aimoin de Fleury, op. cit. pp. 307-308.

⁵¹³ Réutilisation d'un passage déjà cité de Procope de Césarée, (III, 1). Cf. Procope de Césarée, 1990, p. 35.

⁵¹⁴ Jordanès, XVII, 97 : « Comme nous le disions, le roi des Gépides, Fastida, souleva sa paisible nation et étendit par les armes les frontières de sa patrie. Il massacra en effet les Burgondions au point de presque les anéantir et se rendit maître de plusieurs autres nations. En provoquant aussi à mauvais escient les Goths, il viola le premier le lien du sang en suscitant un conflit qui n'aurait pas dû être, exalté qu'il était par l'orgueil dont il était bouffi ». Cf. Jordanès, 1995, pp. 39-40. Fastida, cité par le seul Jordanès, est peut-être un roi purement mythique. Les Burgondes sont quasiment impossibles à localiser précisément à cette époque, c'est-à-dire à la moitié du troisième siècle.

⁵¹⁵ Sidoine Apollinaire, « Panégyrique de Majorien » (*Carmen V*), vers 472-479 :

« Car toutes les hordes qu'enfante le pôle immobile
Du côté de la Sithonie, sous l'Ourse Parrhasienne,
Redoutent vos enseignes. Le Bastarne, le Suève,

Le Pannonien, le Neurien, le Hun, le Gète, le Dace, l'Alain,

Le Bellonote, le Ruge, le Burgonde, le Wisigoth, l'Alite,

Le Bisalte, l'Ostrogoth, le Piruste, le Sarmate, le Mosque

Marchèrent derrière vos aigles ; pour vous luttent

Le Caucase tout entier et le Scythe qui boit l'eau du Tanais ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1960, p. 46. André Loyen note que cette imposante énumération est en grande partie fantaisiste, ce qui se comprend dans la mesure où il s'agit pour Sidoine de glorifier Majorien, quitte à exagérer sa puissance.

⁵¹⁶ Ammien Marcellin, XVIII, II, 15 : « Lorsqu'ils [les soldats de Julien] atteignirent le territoire des rois encore hostiles, brûlant tout dans leurs pillages, ils s'avançaient au cœur du pays rebelle avec intrépidité. Quand ils eurent incendié les abris des maisons légères, massacré une multitude d'hommes, vu les uns tomber, les autres implorer, ils parvinrent à proximité d'une région appelée Capellatii ou Palas, où des bornes-frontières distinguaient les territoires contigus des Romains et des Burgondes ; le camp y fut établi, pour permettre aux rois Macrianus et Hariobaude, qui étaient frères germains, d'être reçus sans trembler dans notre alliance ». Ce succès de Julien advint lors de l'été 359. Cf. Ammien Marcellin, 1970, pp. 92-93.

⁵¹⁷ Ce long passage [de « Valentinien discourant » à « ainsi qu'il en advenoit aux princes »] est une traduction du livre XXVIII d'Ammien Marcellin, du chapitre V, 8 jusqu'au chapitre V, 14. Ces événements n'ont pas eu lieu en 377, comme Belleforest le précise en manchette, mais en 370. Cf. Ammien Marcellin, 1984, pp. 184-186.

⁵¹⁸ En langue gothique, *hindina* signifie le « premier » et *sinista* « le plus âgé », tandis que *sinissa* désigne le grand-prêtre.

⁵¹⁹ Sidoine Apollinaire, « Panégyrique d'Avitus », (*Carmen VII*), vers 234-235 :

« Il [Aétius] délivra, avec ton aide, la Belgique que le cruel Burgonde avait envahie ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1960, p. 63. Avitus avait combattu sous les ordres d'Aétius contre les Burgondes en 436 et 437. Le roi burgonde Gundahar (Gondicharius) fut défait et trouva la mort pendant cette campagne.

⁵²⁰ Liutprand est peut-être surnommé "Thicinois" à cause du Ticino, rivière du Tessin qui traverse la Lombardie.

⁵²¹ Ammien Marcellin, XXXI, II, 17-18 : « Divisés entre les deux parties du monde, ces Alains (dont il n'importe pas de recenser maintenant les peuples variés) ont beau être séparés par de vastes espaces et vagabonder comme les Nomades à travers des pays immenses, ils ont cependant, avec le progrès du temps, pris un seul nom. Ils sont tous appelés collectivement Alains en raison de leurs mœurs, de leur genre de vie sauvage, mais aussi de leur armement. En effet, ils n'ont pas même la moindre hutte, ni le souci de faire tourner le soc de la charrue. Mais ils vivent de viande et de lait en quantité et demeurent sur des chariots aux capotes recourbées faites d'écorces, qu'ils font aller ensemble à travers des solitudes étendues à l'infini ». Cf. Ammien Marcellin, 1999, p. 103.

⁵²² Ammien Marcellin, XXXI, II, 21-22 : « Les Alains sont presque tous grands et beaux, les cheveux assez blonds, impressionnants par l'expression modérément menaçante de leur regard, rapides grâce à la légèreté de leurs armes et presque égaux en tout point aux Huns, mais plus civilisés dans leur nourriture et leur vêtement. [...] Si les hommes tranquilles et pacifiques se plaisent au repos, eux, en revanche, n'aiment que les périls et les guerres. Là, on tient pour heureux celui qui a rendu l'âme au combat, car ceux qui atteignent la vieillesse et ceux qui ont quitté le monde par une mort accidentelle passent pour des lâches et des dégénérés que l'on accable d'injures atroces ». Également, XXXI, II, 25 : « Ils ignoraient ce qu'est l'esclavage, ayant tous été procréés d'une noble semence et, encore maintenant, ils élisent pour chefs ceux qui se sont illustrés par une longue expérience de la guerre ». Cf. Ammien Marcellin, 1999, pp. 104-105.

⁵²³ Sidoine Apollinaire, livre V, lettre 5 « Sidoine à son cher Syagrius », paragraphe 3 : « Nouveau Solon des Burgondes dans l'interprétation des lois, nouvel Amphion dans le jeu de la cithare, mais de la cithare à trois cordes, tu es aimé, recherché, réclamé ; tu plais, tu es choisi ; tu es appelé à donner ton avis, tu décides, tu es écouté ! Et, bien qu'ils soient également épais et imperfectibles de corps et d'esprit, ils aiment en toi et en même temps apprennent de toi la langue de leurs pères associée à un cœur latin ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1970 a, p. 181. Syagrius était un ancien camarade de classe de grammaire de Sidoine. Ce dernier se moque affectueusement de son ami, qui a acquis un certain prestige politique auprès des Burgondes qui occupaient Lyon, dont il a en partie rédigé les lois, grâce à sa maîtrise de la langue germanique, jugée méprisante par les doctes.

⁵²⁴ Sidoine Apollinaire, « Au sénateur Catullinus » (*Carmen XII*), vers 1-6 :

« Pourquoi me demandes-tu de composer — en serais-je même capable ? — un poème

En l'honneur de Vénus amie des chants fescennins,

Quand je vis au milieu de hordes chevelues,

Que j'ai à supporter leur langage germanique

Et à louer incontinent, malgré mon humeur noire,

Les chansons du Burgonde gavé,

Qui s'enduit les cheveux de beurre rance ? » . Cf. Sidoine Apollinaire, 1960, p. 103. Catullinus, ami d'enfance de Sidoine, lui avait demandé un épithalame pour son mariage. Sidoine s'y refuse, sous prétexte que les mœurs barbares de ses voisins, les fédérés burgondes, assèchent son inspiration.

⁵²⁵ Sidoine Apollinaire, suite de son poème « Au sénateur Catullinus » (*Carmen XII*), vers 12-15 :

« Heureux tes yeux et tes oreilles,

Heureux aussi ton nez,

Toi qui n'as pas à subir l'odeur de l'ail ou de l'oignon infect

Que renvoient dès le petit matin dix préparations culinaires ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1960, pp. 103-104.

⁵²⁶ Les Séquanes vivaient effectivement en Franche-Comté, ainsi que dans une petite partie de la haute Alsace. Leur capitale était d'ailleurs Besançon (*Vesontio*). La Saône les séparait des Eduens.

⁵²⁷ Sidoine Apollinaire, livre I, lettre 7, « Sidoine à son cher Vincentius », paragraphes 4-5 : « Les envoyés de la Province de Gaule, le préfet honoraire Tonantius Ferreolus petit-fils du consul Afranius Syagrius par la fille de ce dernier, ainsi que Thaumastus et Pétronius, personnages dotés de la science la plus approfondie des affaires et de la parole, dignes d'être comptés parmi les principales gloires de notre patrie, arrivent sur les pas d'Arvandus, investis d'un mandat officiel et chargés de soutenir l'accusation au nom de la province. Parmi les griefs que leurs compatriotes leur avaient donné mission de présenter, il venait au dossier une lettre qu'on avait interceptée et que le secrétaire d'Arvandus, arrêté lui aussi, déclarait avoir été dictée par son maître. Il apparaissait que ce message était adressé au roi des Goths, qu'il lui déconseillait de faire la paix avec l'empereur grec, lui montrait la nécessité d'attaquer les Bretons installés au nord de la Loire, affirmait que les Gaules devaient, suivant le droit des peuples, être partagées avec les Burgondes, et cent autres folies à peu près analogues ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1970a, pp. 22-23. Arvandus, compatriote et ami de Sidoine, avait été deux fois préfet du prétoire des Gaules de 464 à 468, avant de trahir la cause romaine. Arvandus fut condamné à mort, mais sa peine fut ensuite commuée en exil. Le roi des Goths en question dans la lettre est Euric, l'empereur grec Anthémios et les Bretons les alliés du roi Rhiotamus. On peut une fois de plus remarquer la légèreté du

traducteur, qui adapte le texte sans se soucier de l'exactitude des noms et des faits. Il s'agit encore de donner de la force aux affirmations ethno-géographiques de l'auteur, et non pas de citer une anecdote historique.

⁵²⁸ Sidoine Apollinaire, livre III, lettre 4, « Sidoine à son cher Félix », paragraphe 1 : « Le juif Gozolas, client de Votre Grandeur, pour la personne de qui j'aurais moi aussi de l'affection, si sa secte ne m'inspirait du mépris, vous porte une lettre de moi que j'ai écrite dans une grande anxiété. Les armées des nations répandues autour de nous épouvantent en effet notre ville, qu'elles regardent comme une sorte de barrière limitant leur territoire. Ainsi placés au milieu de peuples rivaux, nous sommes pour eux une proie pitoyable, suspects aux Burgondes, trop proches des Goths, et nous ne sommes exempts ni de la colère de ceux qui nous attaquent ni de l'envie de ceux qui nous défendent ». Cf. Sidoine Apollinaire, 1970a, p. 90. On remarque dans la traduction de notre texte que le nom du personnage est estropié (Gozolas devient Gorolas) et que l'adaptateur s'est permis une certaine liberté de vocabulaire ; ainsi l'expression neutre « *proximi Gothis [positi]* » devient familièrement « avons les Goths à la queue ». Félix, le destinataire de la missive de Sidoine, était Préfet du prétoire des Gaules et ancien condisciple de Sidoine. La ville dont parle l'épistolier est effectivement Clermont, comme le note Belleforest en manchette.

⁵²⁹ Suite d'un poème issu d'une lettre de Sidoine Apollinaire qui avait déjà été cité plus haut. Sidoine Apollinaire, livre VIII, lettre 9, « Sidoine à son cher Lampridius », vers 31-38 :

« Ici va à l'aventure l'Hérule aux yeux pers,

Qui hante les retraites les plus reculées de l'Océan

Et a presque la même couleur que les profondeurs de la mer couvertes d'algues.

Ici le Burgonde haut de sept pieds souvent

Fléchit le genou pour implorer humblement la paix.

C'est du patronage du peuple établi en ces lieux que l'Ostrogoth

Tire sa vigueur et, dans ses fréquentes attaques contre les Huns, ses voisins,

L'orgueil qu'il montre à leur égard n'est que la conséquence de son humble soumission à ses patrons ». Cf.

Sidoine Apollinaire, 1970b, pp. 105-106.

⁵³⁰ Le roi Gondebaud (474-516) est à l'origine d'une « loi des Burgondes », aussi appelée « loi Gombette », recueil de coutumes écrit aux environs de l'année 500. Gondebaud fait également rédiger une autre loi destinée à ses sujets gallo-romains, la « loi romaine des Burgondes », aussi appelée « livre de Papinien » ou « livre Papien » du nom de son auteur présumé. Cf. *Dictionnaire d'histoire du droit et des institutions publiques (476-1875)*, article « Lois barbares », p. 268-269, Agnès Babot, Agnès Boucaud-Maître, Philippe Delaigue, 2002, Paris, Ellipses.

⁵³¹ On ignore en réalité le nom exact de l'épouse d'Atharic.

⁵³² Godegisèle (476-500) était le fils de Gondioc et de la sœur de Ricimer et l'époux de Théodelinde, il appartenait donc à la famille royale burgonde. Comme on le verra ensuite, une erreur de chronologie dynastique a poussé notre auteur à croire que Gondioc était le frère de Godegisèle.

⁵³³ Gondioc (436 - vers 463) et son frère Hilpéric, dit aussi Chilpéric (qui règne de 463 à 476) apparaissent en tant que nouvelle famille royale burgonde en 456 ; l'arianisme devient alors religion d'état. Cf. Bruno Dumézil, 2005, op. cit., pp. 201-202.

⁵³⁴ Les références en manchette à Grégoire de Tours pour justifier l'arianisme de Gondioc ne sont pas absolument absurdes, puisqu'au livre II, chapitre XXIII, Grégoire signale que Gondioc, roi des Burgondes,

appartenait à la famille du roi goth hérétique et persécuteur Athanaric. Néanmoins Grégoire ne s'attarde pas sur les croyances supposées de Gondioc, et signale seulement sa qualité de père de Chilpéric, et donc, de grand-père de Clotilde, future épouse de Clovis. Cf. Grégoire de Tours, 1995, p. 117.

⁵³⁵ Réparation de l'erreur dynastique commise plus haut. Les quatre frères, Godegisèle, Hildéric ou Chilpéric II, Godomar et Gondebaud ont régné ensemble selon la coutume.

⁵³⁶ Aimoin de Fleury, livre I, chapitre 19 : « *Gessit vero bellum Clodoveus, contra Gundebaldum regem Burgundionum, exercitumque eius ad internecionem delevit. Causa autem huius pugnae fuit, quia Gundebaldus fratrem suum Chilpericum, patrem videlicet Crothildis reginae gladio interemerat, uxoremque eius, matrem supra dictae reginae, lapide ad collum ligato fluvio immergi fecerat. Ob id rogatus a conjuge rex Clodoveus, Burgundiam cum exercitu Francorum ingressus devastavit, regemque ipsum Gundebaldum, longa obsidione fatigatum, tributa dare coegit. Godegilus autem, frater Gundebaldi, ad Francos defecerat ; et conjunctis cum Clodoveo viribus fratrem expugnabat. Sed opere et industria Aredii viri sapientis, qui ab Arelatensi urbe auxilium Gundebaldo laturus advenerat, idem rex auro hostem repulit, quem ferro nequiverat. Nam Clodoveus acceptis muneribus repedavit ad propria, relinquens Godegisilo in auxilium quinque millia Francorum. Porro Gundebaldus sui jam securus, fratrem Vienna obsidione circumdat ; atque per aquae ductum urbem ingressus, multorum caede patrata, fratrem una interemit. Francos quoque, in quadam turri congregatos, ferro trucidavit » . Cf. Aimoin de Fleury, op. cit. p. 30. M. Rouche dans son *Clovis* (1996) rapporte que la mort par noyade de la reine serait la conséquence d'un adultère ; B. Dumézil pose l'hypothèse d'une trahison plus politique. Il signale aussi que certains historiens anciens, tels Frédégaire, ajoutent deux fils du couple aurait été assassinés dans le même temps. La supposée entrée dans les ordres de Chrona, la sœur de Clothilde, fait également l'objet d'une discussion. Pour le détail du débat, cf. Bruno Dumézil, 2005, op. cit. p. 205 et p. 527.*

⁵³⁷ L'épouse de Gondebaud se nommait en réalité Caretène ; en revanche, leurs enfants sont bien Sigismond, qui régna sur les Burgondes, et Godomar III. Ces deux frères avaient pour particularité d'avoir hérité du catholicisme de leur mère.

⁵³⁸ Sigismond se convertit au catholicisme sous l'influence de sa mère, voire sous celle d'Avit. Cela n'empêcha pas le clergé de le laisser à la merci de Clodomir, alors que paradoxalement, ce même clergé avait soutenu Gondebaud, resté arien jusqu'à sa mort. Pour les détails de l'histoire, voir Bruno Dumézil, op. cit., 2005, chapitre « Sigismond ou l'exclusivisme avorté », pp. 211-216.

⁵³⁹ Charles le Chauve (823-877) n'eut aucune fille légitime prénommée Elise. Cf. Pierre Riché, 1997, *Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe*, Paris, Hachette, collection Pluriel.

⁵⁴⁰ Les Bosonides étaient une famille de nobles Francs qui descendaient d'un dénommé Boson l'Ancien. Le seul Bosonide à être monté sur le trône d'Italie est Hugues d'Arles (vers 880-947), comte de Vienne et marquis de Provence. Il s'empara de la couronne en 926, avec le soutien de Rodolphe II de Bourgogne. Cf. Pierre Riché, 1997, op. cit.

⁵⁴¹ César, I, I, 4 : « Les Helvètes eux aussi surpassent en vaillance le reste des Gaulois : ils sont presque chaque jour aux prises avec les Germains, soit pour les écarter de leur territoire, soit pour porter la guerre chez eux ». Cf. César, 2000, pp. 4-5. L'affrontement entre César et les Helvètes date de l'an 58 av. J.C.

⁵⁴² César, I, X, 1-3 : « César reçoit un rapport l'informant que les Helvètes ont l'intention de traverser les terres des Séquanes et des Eduens pour gagner le territoire des Santons, lesquels ne sont pas loin des Tolosates, dont la cité fait partie de la Province. S'ils y parvenaient, il se rendait compte que ce serait un grand danger pour la

Province d'avoir pour voisins, dans un pays ouvert et riche en blé, ces hommes belliqueux et hostiles au peuple romain. Pour cette raison, il met à la tête de l'ouvrage de défense qu'il avait réalisé le légat Titus Labienus ». Cf. César, 2000, pp. 16-17. Les Santons occupaient évidemment la Saintonge, mais également l'Aunis et l'Angoumois.

⁵⁴³ Reprise arrangée d'un passage de César, livre I, chapitre XII, paragraphes 4-6 : « Il s'agissait du clan nommé Tigurinus : l'ensemble de la *cit*é des Helvètes est en effet divisé en quatre clans. Or c'était précisément ce seul clan qui, ayant quitté son pays du temps de nos pères, avait tué le consul Lucius Cassius et contraint son armée à passer sous le joug. Ainsi le hasard ou les desseins des dieux immortels firent-ils que la partie de la *cit*é des Helvètes qui avaient infligé au peuple romain un désastre éclatant, fut la première à être châtiée ». Cf. César, 2000, pp. 22-23.

⁵⁴⁴ César, I, XXVIII, 3-4 : « Les Helvètes, les Tulinges et les Latobices reçurent l'ordre de regagner leur territoire, d'où ils étaient partis ; comme ils avaient détruit toutes les récoltes et n'avaient plus rien chez eux pour subsister, il demanda aux Allobroges de leur fournir du blé ; aux Helvètes, il ordonna de reconstruire les places-fortes et les villages qu'ils avaient incendiés. La raison principale de ces mesures fut le désir de ne pas laisser désert le pays que les Helvètes avait quitté, de peur de voir les Germains de la rive droite de Rhin, attirés par la qualité des terres, quitter leur territoire pour celui des Helvètes et devenir limitrophes de la province de Gaule et des Allobroges ». Cf. César, 2000, p. 45.

⁵⁴⁵ César, I, XXIX, 1-3 : « On trouva dans le camp des Helvètes des tablettes écrites en caractères grecs qui furent rapportées à César. Elles contenaient une liste nominative de tous les émigrants en état de porter les armes et une liste analogue, à part, pour les enfants, les vieillards et les femmes. Au total, il y avait deux cent soixante-trois mille Helvètes, trente-six mille Tulinges, quatorze mille Latobices, vingt-trois mille Rauraques, trente-deux mille Boïens ; sur cet ensemble, il y avait environ quatre-vingt douze mille hommes en état de porter les armes. Cela faisait donc en tout trois cent soixante-huit mille personnes ». Cf. César, 2000, p. 47. Si l'existence de telles tablettes de recensement ne fait aucun doute, en revanche les données chiffrées qu'elles comportaient sont invérifiables. Ces listes étaient rédigées en langue celtique, toutefois transcrite en alphabet grec. Il est bien sûr exagéré de tirer de ce fait l'idée que les élites administratives helvètes maîtrisaient parfaitement la langue grecque.

⁵⁴⁶ Pour Bède, les Pictes sont des Scythes, et non pas des Suisses ; I, 1, 3 : « Les Pictes, partis, prétendent-ils, de Scythie, sur quelques navires longs, atteignirent l'Océan, et, entraînés dans un périple par le souffle des vents, dépassèrent tous les territoires de la Bretagne et parvinrent en Irlande, où ils débarquèrent sur les rivages du Nord ; ayant trouvé là les Scots, ils leur demandèrent à s'installer eux aussi sur ce territoire, et ne purent l'obtenir ». Cf. Bède le Vénérable, 2005, p. 117.

⁵⁴⁷ La rivière Thur.

⁵⁴⁸ Le canton de Thurgau, auquel appartenait la ville de Zurich jusqu'en 1218. Pendant le Moyen Age, la taille du canton diminua à cause des ducs de Zähringen et des comtes de Kyburg qui prirent possession de la majeure partie des terres.

⁵⁴⁹ Bède le Vénérable, I, 15, 2 : « Des Anglais, c'est-à-dire de la région appelée *Angulus*, et qui est restée dépeuplée, dit-on, depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui entre les provinces des Jutes et celles des Saxons, descendent les Anglais de l'Est, les Anglais du Sud, les Merciens, toute la race des Northumbriens, c'est-à-dire les peuples qui habitent au nord de l'Humber, et tous les autres peuples des Anglais ». Cf. Bède le Vénérable,

2005, pp. 165-167. Ces « Anglais » sont en fait des Saxons originaires de la région de l'Angeln, une partie du Schleswig-Holstein qui donne sur la Baltique et communique avec la mer du Nord grâce à l'Eider. La raison du dépeuplement de la région est vraisemblablement une submersion des terres par la mer, comme le signale André Crépin. Comme on le verra ensuite, nos auteurs confondent les « Anglais » et les Victuaires, qu'ils assimilent aux Vites.

⁵⁵⁰ Bède le Vénérable, I, 15, 2 : « Les arrivants [en Angleterre] provenaient des trois peuples les plus courageux de Germanie : les Saxons, les Anglais, les Jutes. D'origine Jute sont les Kentois et les Victuaires — c'est-à-dire le peuple qui occupe l'île de Wight —, et le peuple qu'aujourd'hui encore on appelle Jute, dans la province des Saxons de l'Ouest, face à l'île de Wight ». Cf. Bède le Vénérable, 2005, p. 165.

⁵⁵¹ César, VI, XXIV, 2-3 : « Les contrées les plus fertiles de la Germanie, au voisinage de la forêt Hercynienne, forêt dont Ératosthène et certains auteurs grecs avaient, à ce que je vois, entendu parler, — ils l'appellent Orcynie — furent occupées par les Volques Tectosages [*Volcae Tectosages*], qui s'y fixèrent ; ce peuple habite toujours le pays, et il a la plus grande réputation de justice et de valeur militaire ». Cf. César, 1995, p. 193. Les Tectosages de Gaule habitaient, quant à eux, la région s'étendant entre les Pyrénées et les Cévennes.

⁵⁵² Les *Landvogteien* étaient des baillages dont la zone géographique était clairement circonscrite. Chacun d'entre eux était géré par un *Landvogt* ou *Vogt* (du latin *advocatus*) qui se devait de posséder de larges compétences en ce qui concernait la justice, la fiscalité et le domaine militaire. Le titre de *Landvogt* n'est plus utilisé depuis 1803.

⁵⁵³ La *Silva Bacenis* est constituée des hauteurs boisées de la Hesse.

⁵⁵⁴ Eugène ou *Flavius Eugenius* fut proclamé Auguste en 392 par le général Arbogast, pour remplacer Valentinien II. L'empereur de Constantinople Théodose I^{er} s'opposa à lui en déclarant son fils Honorius empereur d'Occident. L'armée de Théodose, conduite par Stilicon et Gaïnas et constituée majoritairement de troupes de Wisigoths et de Huns, attaqua Eugène et Arbogast près d'Aquilée en 394. La bataille bascula en faveur de Théodose lorsqu'une partie des soldats Francs déserta. Arbogast se suicida, mais la mort d'Eugène reste mystérieuse : on ignore s'il fut tué ou s'il commit également un suicide. Cf. Paul Petit, 1974, *Histoire générale de l'Empire romain*, Seuil.

⁵⁵⁵ La Cité Léonine (*Civitas Leonina*) est un quartier de Rome contenant le Vatican et le rione de Borgo, sur la rive droite du Tibre. Le pape Léon IV l'avait fait entourer de remparts pour le protéger des incursions musulmanes au neuvième siècle.

⁵⁵⁶ Le nom « Suisse » vient du canton de Schwitz (ou Schwytz), qui fut l'un des trois premiers cantons qui se confédérèrent en signant le pacte fédéral de 1291. Les deux autres signataires étaient Uri et Nidwald.

⁵⁵⁷ Julien l'Apostat entame sa campagne de Gaule le premier décembre 355. En 356, il effectue des opérations militaires sur le Rhin, qui le conduisent à mener une guerre victorieuse en Germanie de 357 à 359.

⁵⁵⁸ Le récit de la victoire de l'empereur Gratien contre les Alamans à Argentaria, au printemps 378, est conté par Orose, au livre VII, chapitre 33, paragraphe 8. Cf. Orose, 1991b, p. 89.

⁵⁵⁹ Le Sundgau est un territoire qui s'étend entre le sud de l'Alsace et le sud-est du territoire de Belfort. Son nom vient de l'alémanique : Sund signifie « sud » et Gau (ou Gow) veut dire « comté »

⁵⁶⁰ Récit vraisemblablement inspiré d'Orose, livre V, 16, 1-21. Cf. Orose, 1991a, pp. 118-123. Cependant, Orose conclut cet épisode par le massacre des tribus coalisées, ce qui interdit de voir dans ces envahisseurs les ancêtres des Suisses.

⁵⁶¹ Les Atuatuques [*Atuatici*] occupaient les deux rives de la Meuse. César, au livre II, XXIX, 4, les désigne comme les « descendants des Cimbres et des Teutons ». Cf. César, 2000, p. 137.

⁵⁶² Peut-être Altdorf, chef-lieu du canton d'Uri, dont les habitants sont appelés Uranais.

⁵⁶³ Chef-lieu du canton du même nom, à cent-cinq kilomètres à l'est de Berne.

⁵⁶⁴ Il s'agit peut-être du Baldeggersee, dans le canton de Lucerne.

⁵⁶⁵ Rothenburg, commune du canton de Lucerne.

⁵⁶⁶ La bataille de Sempach eut lieu à proximité de la ville du même nom le 9 juillet 1386. Elle opposa le duc Léopold III de Habsbourg et ses alliés (parmi lesquels de nombreux nobles alsaciens qui trouvèrent la mort lors du combat) à une confédération suisse composée des habitants des cantons de Schwytz, Unterwald, Uri, Zurich et Lucerne. Malgré la supériorité numérique des Habsbourgs (quatre mille hommes de leur côté, contre mille six cent du côté suisse) l'issue fut favorable aux Suisses. La bataille de Sempach est considérée comme le point de départ de l'affranchissement des Suisses de la tutelle des Habsbourgs.

⁵⁶⁷ L'abbaye de Saint-Gall (en allemand *Sankt Gallen*), située dans la ville du même nom, fut fondée en 613. Elle fut ainsi nommée en l'honneur de Gallus, un Irlandais compagnon de Saint Colomban de Luxeuil. Elle est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

⁵⁶⁸ La bataille de Morat vit l'affrontement des Suisses, alliés de Louis XI, et de Charles le Téméraire, le 22 juin 1476. Charles le Téméraire voulait compenser sa défaite de Grandson, où ses troupes s'étaient enfuies du champ de bataille en assiégeant Morat (*Murten* en allemand), défendue par une garnison de Bernois et de Fribourgeois. Les confédérés ne tardèrent pas à envoyer des renforts et l'armée du Téméraire fut littéralement cernée et écrasée par les Suisses, qui ne firent pas de prisonniers. L'anecdote veut que certains Bourguignons, dont la retraite était coupée par le lac de Morat, se noyèrent en tentant de fuir.

⁵⁶⁹ Doctrine des Réformés qui refusaient la transsubstantiation pendant l'Eucharistie.

⁵⁷⁰ Le mot « matze » ou « mazze » est dérivé de l'italien *mazza*, c'est-à-dire « massue ». A l'origine, la matze était une massue de bois utilisée par les Valsaisans lors de soulèvements. Elle devint par la suite une figure humaine vêtue d'une chemise, objet central d'un rituel populaire appelé « jeu de la mazze ». Un homme s'adressait à cette représentation en lui demandant de désigner par un signe de tête une personne coupable de despotisme. Une expédition punitive était ensuite organisée, visant à chasser et spolier le soi-disant coupable. Des personnalités éminentes furent victimes du jeu de la mazze, comme l'évêque Jost von Silenen et le cardinal Matthieu Schiner. La coutume fut interdite par la Diète valaisanne de 1560, même si une dernière levée de la mazze eut lieu en 1572. Cf. I. Werlen, 1978, « Die Walliser Mazze, ein Rebellionsritual », in *ASTP*, 74, pp. 167-197, et R. di Palma Kugler, 2004, « Ein Kolben namens Mazze », in *Forschungen zur Rechtsarchäologie und rechtlichen Volkskunde*, édition L. Carlen, 21, pp. 75-105.

⁵⁷¹ César, III, I, 1-2 : « En partant pour l'Italie, César envoya Servius Galba avec la 12^e légion et une partie de la cavalerie chez les Nantuates, les Vérages et les Sédunes, dont le territoire s'étend depuis les frontières des Allobroges, le lac Léman et le Rhône jusqu'aux grandes Alpes. Ce qui l'y détermina, ce fut le désir d'ouvrir au commerce la route des Alpes, où les marchands ne circulaient jusque-là qu'au prix de grands dangers ». Cf. César, 1996, p. 74. Les Nantuates vivaient autour de Saint-Maurice, les Vérages [*Veragri*] près de Martigny, et les Sédunes [*Seduni*] aux alentours de Sion.

⁵⁷² *Octoduros* s'identifie avec Martigny-Bourg.

⁵⁷³ Le *Pagus Tigurinus* était l'un des quatre cantons helvètes cités par César. Cf. César, 2000, I, XII, 4, p. 21.

⁵⁷⁴ Schaffhouse (*Schaffhausen* en allemand) est la capitale du canton éponyme. Comme on nous l'indique ensuite, son blason est orné d'un bélier sable.

⁵⁷⁵ Il s'agit du quartier portuaire d'*Augusta Raurica*, aujourd'hui Augst.

⁵⁷⁶ Réginon de Prüm (842-915) était abbé du monastère de Prüm jusqu'en 899, date à laquelle il fut déchu de ce titre et envoyé à Trèves pour devenir abbé de Saint-Martin. Il est l'auteur d'une Chronique et d'un *Libri duo de synodalibus causis et disciplinis ecclesiasticis*. Sa Chronique traite de l'histoire du monde et plus particulièrement de l'histoire de la Lorraine et de sa région. Si le premier livre s'inspire surtout de Bède le Vénérable et de Paul Diacre, le second se fonde sur des sources bretonnes. Le *Libri duo de synodibus causis et disciplinis ecclesiasticis* a été édité et traduit en allemand en 2004 par Wilfried H. Hartmann à Darmstadt, chez Wissenschaftliche Buchgesellschaft.

⁵⁷⁷ Ammien Marcellin, XXX, III, 1 : « L'année qui suivit ces événements, Gratien fut consul et Equitius appelé à revêtir avec lui la trabée. Valentinien, après avoir dévasté des cantons du pays alaman, faisait édifier près de Bâle un ouvrage fortifié que les habitants nomment Robur, quand il reçoit du préfet Probus un rapport détaillé sur les désastres de l'Illyricum ». Cf. Ammien Marcellin, 1999, p. 64. Le terme *Robur*, traduit dans notre texte, est un surnom local pour ce poste fortifié, probablement lié à la qualité des défenses qu'il proposait. Il est possible que ce *Robur* ait été bâti sur le site de *Castrum Rauracense* (Kaiseraugst). L'Illyricum fut ravagée par les Quades et les Sarmates en 374.

⁵⁷⁸ Johannes Ecolampadius ou Ecolampad, de son véritable nom Hussgen ou Heussgen, fut un théologien allemand en faveur de la réforme. Il vécut de 1482 à 1531. Il étudia la théologie à Heidelberg et devint prédicateur à la cathédrale de Bâle. Remarqué par Erasme pour sa condamnation des abus du clergé, il devint l'assistant de Zwingli avant d'obtenir une chaire de théologie à l'Université de Bâle. Hélieniste réputé, il publia également une *Grammaire grecque*. Cf. *Encyclopædia Britannica* (eleventh ed.), 1911, Cambridge University Press.

⁵⁷⁹ César, I, V, 4. Cf. César, 2000, p. 11. Passage déjà utilisé.

⁵⁸⁰ Encore une lecture erronée d'Eutrope, IV, 27, 1-3 : « On lui donna [à *Quintus Caecinus Metellus*] comme successeur C. Marius [(*Caius Marius*), 157-86, plusieurs fois consul, connu pour sa victoire contre Jugurtha]. [...] Furent vaincus par M. Julius Silanus, collègue de Q. Metellus, les Cimbres en Gaule ». Cf. Eutrope, 1999, p. 57. Ainsi Eutrope attribue la victoire sur les Cimbres à Silanus et non pas à Caius Marius. Les Cimbres furent défaits en 101 av. J.C.

⁵⁸¹ Tacite, *La Germanie*, XXXVII : « Dans cette pointe de la Germanie, tout près de l'Océan, habitent les Cimbres, petit peuple aujourd'hui, mais gloire immense. De son ancien renom subsistent des vestiges étendus : sur les deux rives, camps, esplanades, dont aujourd'hui encore le circuit permet d'apprécier la masse énorme, la puissance de cette nation et la vraisemblance d'une si grande émigration ». Cf. Tacite, 1962 a, p. 92.

⁵⁸² César, II, IV, 1-2 : « Comme il leur demandait [aux légats des Rèmes] quelles cités avaient pris les armes, et quelles étaient leur importance et leurs capacités militaires, voici les renseignements qu'il obtint. « La plupart des Belges descendaient des Germains ; ils avaient passé le Rhin depuis fort longtemps et s'étaient fixés dans cette région, à cause de la fertilité du sol, après en avoir chassé les Gaulois qui l'occupaient. C'étaient les seuls qui, du temps de nos pères, alors que toute la Gaule était mise à sac, avaient pu empêcher les Teutons et les Cimbres de pénétrer sur leur territoire ». Cf. César, 2000, p. 99.

⁵⁸³ César, I, XXXIII, 3-4 : « L'habitude que les Germains prenaient peu à peu de traverser le Rhin et de venir en foules immenses en Gaule constituait, il le voyait bien, un grand danger pour le peuple romain. Il jugeait que ces hommes sauvages et barbares ne sauraient s'empêcher, une fois maîtres de toute la Gaule, d'en sortir, comme autrefois les Cimbres et les Teutons, pour gagner la Province et, de là, marcher sur l'Italie, d'autant plus que seul le Rhône séparait les Séquanes de notre Province : il pensait donc qu'il fallait parer au plus tôt à de telles éventualités ». Cf. César, 2000, pp. 55-57.

⁵⁸⁴ César, II, XXIX, 1-2 : « Les Atuatuques, dont nous avons parlé plus haut, arrivaient avec toutes leurs troupes au secours des Nerviens ; dès qu'ils apprirent la bataille, ils firent aussitôt demi-tour et rentrèrent chez eux. Abandonnant toutes leurs places et toutes leurs citadelles, ils rassemblèrent leurs biens dans une unique place-forte, remarquablement défendue par sa situation ». Cf. César, 2000, p. 135.

⁵⁸⁵ César, II, XXIX, 4 : « Les habitants de cette place-forte étaient les descendants des Cimbres et des Teutons, qui, au cours de leur marche contre notre province et contre l'Italie, avaient laissé sur la rive gauche du Rhin les bagages qu'ils ne pouvaient emporter et les avaient confiés à six mille des leurs. Ceux-ci, après la destruction de leur peuple, avaient été, pendant de nombreuses années, en lutte avec leurs voisins, tantôt les attaquant, tantôt repoussant leurs attaques ; enfin, avec le consentement de tous, ils avaient fait la paix et choisi cet endroit pour s'y établir ». Cf. César, 2000, p. 137.

⁵⁸⁶ Suétone, « Vie de Tibère », IX : « Il [Tibère] gouverna près d'un an la Gaule Chevelue, que troublaient à la fois les incursions des barbares et la discorde des chefs. Aussitôt après, il fit les guerres de Rhétie et de Vindélicie, puis de Pannonie et de Germanie. Au cours des deux premières, il soumit les peuplades des Alpes, au cours de la troisième, les Breuces et les Dalmates, à la suite de la dernière, il transporta en Gaule quarante mille Germains, qui avaient fait leur soumission, et les établit sur la rive (gauche) du Rhin, en leur assignant leurs résidences ». Suétone, 1961, p. 10. Les Breuces (*Breuci*) étant un peuple de la Pannonie, seule une légèreté certaine dans l'interprétation du texte de Suétone peut expliquer leur transformation en un peuple « français ».

⁵⁸⁷ Appien, *Guerres Civiles de Rome*, livre I, chapitre IV, paragraphe 29 : « Cependant Apuléius présenta une loi qui avait pour objet de faire distribuer les terres dont les Cimbres, nation originaire de la Celtique, s'étaient emparés dans le pays que les Romains appellent maintenant la Gaule, et que Marius, expulsant les barbares, venait de faire passer du pouvoir des Gaulois à celui des Romains ». Cf. Appien, 2004 a, p. 65. L. Apuleius Saturninus devint tribun en 103.

⁵⁸⁸ Aimoin de Fleury, livre IV, chapitre 92 : « *Imperator Aquisgrani hyemavit estate autem in Saxoniam ducto exercitu, omnes qui trans Albiam et Vvihinuodi habitabant Saxones, cum mulieribus et infantibus, transtulit in Franciam : et pagos Transalbianos Aboditris dedit* ». Cf. Aimoin de Fleury, op. cit. p. 227.

⁵⁸⁹ Bède le Vénérable, I, 1, 4 : « Avec le temps, la Bretagne accueillit, après les Brittons et les Pictes, un troisième peuple, celui des Scots, dans la région occupée par les Pictes ; ceux-là, qui, sous le commandement de Reuda, avaient quitté l'Irlande, revendiquèrent, soit amicalement, soit par la force, les territoires qu'ils occupent encore actuellement : c'est de leur chef, bien sûr, qu'ils ont reçu, jusqu'à aujourd'hui, le surnom de « Dalreudingiens », car, dans leur langue, *daal* désigne une région ». Cf. Bède le Vénérable, 2005, p. 119. Le roi Cairbre Riada établit son royaume au nord-est de l'Irlande dès le III^e siècle. Ce royaume fut étendu au VI^e siècle par la conquête des côtes occidentales de l'Ecosse.

⁵⁹⁰ Les Rutènes [*Ruteni*], qui habitaient effectivement le Rouergue, sont cités par César au livre VII, V, 1. Cf. César, 1995, p. 213.

⁵⁹¹ Guicciardini, chapitre « Description de la Flandre » : « D'autres dient que cette province a son appellation de Flambert fils de Blesinde sœur de Clodion Roy de France, qui fait ce Flambert seigneur de ce pays en l'an de grace 436 ». Cf. Lodovico (ou Loys) Guicciardini, *Description de tous les Pays-Bas, autrement appelez la Germanie Inférieure ou Basse Allemagne, par messire Loys Guicciardin gentil-homme florentin, maintenant reveüe et augmentée plus que de la moitié par le mesme authour, avec toutes les cartes geographiques desdicts pays et plusieurs pourtraicts de villes tirez au naturel. Derechef illustrée de plusieurs histoires et narrations remarquables*, Amsterdam, 1625, p. 326.

⁵⁹² Grégoire de Tours, au livre II, chapitre IX, situe Clodion à *Dispargum*, sur le territoire des Thuringiens. Or, Dispargum ne fait pas l'objet d'une localisation certaine, puisque certains veulent y voir Duysborch en Belgique, tandis que d'autres pensent qu'il s'agit de Duisburg en Allemagne. Cf. Grégoire de Tours, 1995, p. 98.

⁵⁹³ « L'auteur sans nom, qui a fait l'histoire de Flandres en langue François, avec ordre et autorité racompte, que Lyderic fut le premier Comte de Flandres, y établit par Charles le Grand : et que cestuy imposa le nom de Flandres, à ce pays, pour l'amour de Flandrine son espouse ». Cf. Guicciardini, op. cit. p. 326.

⁵⁹⁴ Paul Emile, historien italien originaire de Vérone, était l'un des historiographes de François I^{er}. Paul Emile ne débutait son histoire de la France qu'à partir des premiers rois francs, ce qui lui valut des volées d'insultes de la part des historiens français méfiants, qui s'imaginaient que l'Italien voulait nier la puissance française. L'un des plus violents à son égard fut sans doute Guillaume Postel, qui l'accusa d'impiété et de mensonge dans son ouvrage *L'apologie de la Gaule contre les malevoles escripvains, qui d'icelle ont mal ou negligemment escript, et en apres les tres anciens droictz du peuple Gallique, et de ses princes*, publié à Paris chez Nivelles en 1552. Belleforest se montre nettement moins virulent que son ami.

⁵⁹⁵ « D'autres sont advis que le mot de Flandres vient de ces mots latins *Fluctus* ou *Flatus*, à sçavoir des ondes flottantes de la mer, ou des vents marins et occidentaux comme ainsi soit que ce vocable Flandre ne se trouve point ez livres plus anciens, au singulier, ains au nombre pluriel seulement ». Cf. Guicciardini, op. cit. p. 326.

⁵⁹⁶ Guicciardini parle quant à lui de « *Flandria Aestuarina* », « c'est-à-dire pleine de flux de mer, et d'estangs et lacs marins ». Cf. Guicciardini, op. cit. p. 326.

⁵⁹⁷ Attesté par Guicciardini : « Jusques à l'an 1340, quand on donnoit des terres à cens et rentes en ces quartiers là, on exprimoit toujours éz contract ces conditions, que si dedans le terme de dix ans la mer venoit inonder, couvrir, et noyer ces terres, le contract seroit invalide, et sans force aucune, ce qui donne aisement à cognoistre, combien cette region estoit lors subjecte, et exposée à ces violences, et desbords de l'Ocean ». Cf. Guicciardini, op. cit. p. 326.

⁵⁹⁸ La rivière Lys (en néerlandais *Leie*) et la Dendre. La Lys est un affluent de l'Escaut. Pour l'anecdote, la Lys a donné son nom à la bataille qui libéra les plaines de Flandre en novembre 1918. La Dendre (en néerlandais *Dender*) est également un affluent de l'Escaut.

⁵⁹⁹ La famille Pamele (en latin *Pamelius*) est surtout représentée par le philologue et théologien Jacques de Pamele, né à Bruges en 1536 et mort à Mons en 1587. On lui doit des éditions avec commentaires de Cassiodore, Saint-Cyprien et Tertullien, ainsi qu'une *Liturgia Latinorum* et une dissertation contre la liberté religieuse : *De non admittendis una in republica diversarum religionum exercitiis*.

⁶⁰⁰ Cisoing est une commune située aujourd'hui dans le département du Nord, tout près de la frontière belge.

⁶⁰¹ Boelare Meers est aujourd'hui le nom d'une ville belge, de la province d'Oost Vlaanderen.

⁶⁰² Les Nerviens sont une population probablement d'origine germanique établie en Belgique entre l'Escaut et la Sambre. Tournai, en néerlandais Doornik, fut leur capitale, avant de devenir au V^e siècle celle des rois mérovingiens.

⁶⁰³ César, II, IV, 8 : « Les Nerviens [...] étaient considérés comme les Belges les plus farouches et habitaient la contrée la plus lointaine ». Cf. César, 2000, p. 101. César mentionne des batailles contre les Nerviens aux livres II, V et VI de sa *Guerre des Gaules*.

⁶⁰⁴ Gui de Dampierre, né en 1226 et mort en 1305, fut proclamé comte de Flandres en 1253 par sa mère Marguerite de Constantinople en 1253, même s'il n'exerça réellement le pouvoir qu'après l'abdication de celle-ci en 1279. Il eut de son union avec Isabelle de Luxembourg huit enfants, dont Philippe, dite Philippa ou Philippine, qu'il tenta de marier au futur Edouard II d'Angleterre. Ces fiançailles servirent de prétexte à l'invasion menée par Philippe le Bel. Les français furent repoussés en 1302, puis prirent leur revanche en 1304. Gui de Dampierre laissa le pouvoir à son fils Robert (Robert III, né de Mathilde de Béthune) et se constitua prisonnier. Il mourut en captivité à Compiègne. Quant à Philippe, elle décéda également en tant que prisonnière, à Blois, en 1306.

⁶⁰⁵ Avant l'invasion romaine, les Nerviens et les Eburons se partageaient les rives de la Dyle (rivière traversant Louvain). Les Eburons s'étant révoltés contre César, celui-ci les fit massacrer. César plaça sur leur ancien territoire des Sicambres et des Suèves qui fondèrent le centre-ville de l'actuelle Louvain.

⁶⁰⁶ La bulle papale fondant l'université de Louvain date précisément du 9 décembre 1425. Cf. Bulle *Sapiente immarcessibilis*, pape Martin V.

⁶⁰⁷ Guicciardini parle quant à lui d'un géant nommé « Rues », originaire de Russie (d'où son nom) et fondateur du château d'Anvers ; cependant il n'est pas question de mains coupées. Cf. Guicciardini op. cit. p. 71.

⁶⁰⁸ Les Marcomans étaient un peuple germanique, originaire de la région du Main.

⁶⁰⁹ Tacite, *La Germanie*, XVII : « Près des Hermundures vivent les Naristes, puis les Marcomans et les Quades. Les Marcomans sont les premiers pour la gloire et la puissance ; bien plus, leur pays même, enlevé jadis aux Boïens, est une conquête de leur valeur. Les Naristes et les Quades ne sont pas indignes d'eux. Telle est comme la façade de la Germanie du côté où elle est bordée par le Danube. Les Marcomans et les Quades ont, jusqu'à notre époque, gardé des rois, issus de leur propre nation, l'illustre famille de Maroboduus et de Tudar — maintenant ils en subissent aussi d'étrangers — ; mais la force et la puissance de ces rois se fondent sur l'autorité romaine. Nos armes rarement, notre argent plus souvent, les soutient et ils n'en sont pas moins forts ». Cf. Tacite, 1962 a, p. 96.

⁶¹⁰ Strabon, livre VII, 1, 3 : « C'est là qu'on trouve la forêt Hercynienne et les tribus des Suèves dont certaines, tels les Quades, vivent dans la forêt. Il y a également parmi elles le Boiohaemum qui appartient au roi Marobodos ; ce dernier a contraint à s'installer sur ses terres parmi bien d'autres tribus ses frères de race que sont les Marcomans ». Cf. Strabon, 1989, p. 67.

⁶¹¹ Selon Eutrope, cité comme source, ce n'est pas Tibère qui fit la guerre aux Suèves, mais son successeur Caligula : VII, 12, 1-2 : « Lui succéda Caius César, surnommé Caligula [...]. [Ce dernier] entreprit une guerre contre les Germains et, ayant pénétré chez les Suèves, il ne fit aucune action de valeur ». Cf. Eutrope, 1999, p. 90.

⁶¹² Réutilisation d'un passage d'Ammien Marcellin déjà cité. Cf. Ammien Marcellin, XVI, X, 20, 1968, p. 168.

⁶¹³ Tacite, *Annales*, II, 62, 2 : « Il y avait parmi les Gotons [population située à l'est des Marcomans] un jeune noble, nommé Catualda, qui avait dû s'enfuir jadis devant la puissance de Maroboduus et que les échecs de celui-ci enhardissaient alors à se venger ». Cf. Tacite, 1974, p. 62. Ironiquement, Maroboduus comme Catualda furent finalement abandonnés par les leurs et contraints d'implorer la pitié de Tibère : Maroboduus termina ses jours à Ravenne, Catualda à Fréjus.

⁶¹⁴ César, au livre I, chapitres LI à LIV, décrit la défaite infligée aux tribus germaniques coalisées. Les Marcomans sont cités parmi d'autres peuples en I, LI, 2. Cf. César, 2000, p. 87.

⁶¹⁵ Tacite, *Annales*, II, 62, 2 : « A la tête d'une troupe solide, il [Catualda] envahit le territoire des Marcomans et, ayant gagné à son alliance les principaux chefs, il s'empare de la résidence royale et du château y attenant » Cf. Tacite, 1974, p. 122. Son bonheur est de courte durée ; II, 63, 5 : « Catualda tomba comme lui [Maroboduus] et ne trouva pas d'autre recours : chassé peu de temps après par les forces des Hermundures sous les ordres de Vibilius et accueilli par les Romains, il est envoyé à Fréjus ». Cf. Tacite, 1974, p. 123.

⁶¹⁶ Ammien Marcellin, XVII, XII, 1 : « Etroitement mêlés, les Sarmates et les Quades, que rapprochent le voisinage et la similitude des mœurs et de l'armement, faisaient des incursions par bandes dispersées dans les Pannonies et l'une des Mésies ». Cf. Ammien Marcellin, 1970, p. 69.

⁶¹⁷ Ammien Marcellin, XVII, XII, 12-13 : « Encouragés par cet exemple de clémence [Constance a accordé la vie sauve et la conservation de leurs territoires aux rois vassaux hostiles Rumon, Zinafer et Fragilède], se présentèrent en toute hâte un prince nommé Arahaire, avec tous les siens, et Usafer, qui tenait parmi les grands la première place, à la tête des troupes de leur nation ; l'un commandait une partie des Transjugitains et des Quades, l'autre certains Sarmates (ces peuples sont unis très étroitement par le voisinage et la barbarie) ; l'empereur empêcha que leur foule, sous couleur de conclure des traités, ne courût brusquement aux armes : il brisa leur association et commanda à ceux qui le suppliaient en faveur des Sarmates de s'éloigner quelque temps, pendant qu'il examinerait l'affaire d'Arahaire et des Quades. Ces derniers se présentèrent selon leur usage, debout, le dos courbé : comme ils ne pouvaient pas se disculper de fautes graves, par crainte d'un châtiment capital, ils livrèrent les otages exigés, alors qu'on ne les avait jamais contraints auparavant à fournir des gages pour un traité ». Cf. Ammien Marcellin, 1970, p. 72.

⁶¹⁸ Eutrope, livre VIII (et non pas X, comme le prétend Belleforest), chapitre 13, 1 : « Il [Marc Aurèle] vint à bout à Carnuntum [aujourd'hui Petronell, en Autriche] de la guerre des Marcomans qu'avaient appuyée en se soulevant les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Suèves et toute la Barbarie. Il tua beaucoup de milliers d'hommes et, ayant libéré les Pannoniens de leur servitude, il célébra à nouveau un triomphe à Rome en compagnie de son fils Commodus Antoninus qu'il avait déjà fait César ». Cf. Eutrope, 1999, p. 109. La guerre avec les Marcomans dura de 169 à 172 ; mais les autres peuples révoltés continuèrent à se battre jusqu'en 175. Marc-Aurèle dirigea les opérations militaires depuis *Carnuntum* [Petronell] de 171 à 173. La position stratégique de la ville, située en Pannonie et sur le Danube, lui permettait de gérer aisément les déplacements de ses troupes.

⁶¹⁹ Orose, livre VII, 15, 8-10 : « Alors que s'étaient insurgée une innombrable multitude de peuples d'une férocité barbare, à savoir les Marcomans, les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Suèves et presque toute la Germanie, et que l'armée, ayant avancé jusqu'aux frontières des Quades et se trouvant encerclée par ses ennemis, supportait du fait de la soif, — car l'eau manquait, — un péril plus pressant que celui qui lui venait de ses ennemis, à l'invocation du nom du Christ que soudain certains soldats, qui s'étaient répandus en prières devant tous, avaient faite avec une grande fermeté de foi, il tomba une pluie si abondante qu'elle rendit des

forces aux Romains très largement et sans dommage, et qu'à l'opposé elle contraignit à la fuite les barbares, terrifiés par les coups de tonnerre répétés, surtout étant donné qu'un très grand nombre d'entre eux était tués. En les massacrant dans leur fuite jusqu'à l'extermination, les Romains rapportèrent une victoire très glorieuse et à préférer à presque tous les titres d'honneurs des Anciens, avec une troupe de soldats inexpérimentée et peu nombreuse, mais avec l'aide toute puissante du Christ ». Cf. Orose, 1991b, p. 49. Si ce « miracle de la pluie » donne à Orose et Eusèbe l'occasion de glorifier la foi chrétienne, en revanche, comme le note Belleforest, les historiens païens ne lui attribuent qu'une valeur anecdotique.

⁶²⁰ Strabon, au livre VII, 3, 12, affirme effectivement que les Daces étaient autrefois nommés « Daoï », mais n'établit aucun lien avec les Danois. Cf. Strabon, 1989, p. 96.

⁶²¹ Saxo Grammaticus, I, I, 1 : « Les Danois font remonter leurs origines à Dan et Angulf, fils de Humblus, qui furent non seulement les fondateurs de notre race, mais encore ses premiers chefs ». Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 33.

⁶²² La cathédrale de Nidaros est la cathédrale principale de Trondheim en Norvège. Sa construction a débuté en 1070, sur l'emplacement de la tombe du roi de Norvège Saint Olaf, qui avait trouvé la mort à la bataille de Stiklestad le 29 juillet 1030. Terminée vers l'an 1300, elle fut malgré deux importants incendies l'un des lieux de pèlerinage les plus importants au Moyen Âge et à la Renaissance, notamment grâce à sa position géographique : elle était la cathédrale la plus septentrionale d'Europe. En outre, elle vit le sacre de la plupart des rois de Norvège. Elle devint cathédrale luthérienne au moment de la Réforme protestante.

⁶²³ Les habitants du Northumberland (aussi appelé Northombrie, qui rassemblait les royaumes de Bernicie et de Déira au nord de l'Angleterre) et de la Mercie (constituée par toute la partie centrale de l'Angleterre). La Northombrie et la Mercie se sont livrés à une guerre d'influence tout au long des septième et huitième siècles. La balance a d'abord penché en faveur de la Northombrie, puis après la bataille du Trent, en 679, la Mercie a repris l'avantage.

⁶²⁴ Lothaire II (835-869) eut au moins trois filles : une dont le prénom n'est pas connu mais dont la mère se nommait Theudberge, Berthe, et Gisèle, fille de Waldrade, qui épousa Godefroi de Frise, surnommé « le Danois ».

⁶²⁵ Probablement Frédéric II de Hohenstaufen, dernier empereur de la dynastie, surnommé par le pape Grégoire IX « l'Antéchrist ». Fils de Henri VI et de Constance de Hauteville, il fut élu roi en 1211 à Nuremberg et confirmé en 1212 à Francfort par une grande assemblée de nobles et d'évêques. Couronné cette même année à Mayence, il entama un règne marqué par de nombreux conflits avec la papauté et les Lombards. Héritier du royaume de Sicile grâce à sa mère, il chercha à s'en servir pour soumettre le reste de l'Italie. Après sa mort, ses héritiers ne purent pas devenir empereurs, ni même conserver la Sicile, qui échut à Charles d'Anjou, sur décision du pape. Cf. Anne-Marie Flambart Hélicher (sous la direction de), 2000, *Frédéric II (1194-1250) et l'héritage normand de Sicile, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 25-28 septembre 1997*, Presses universitaires de Caen, et Ernst Kantorowicz, 1987, *L'Empereur Frédéric II*, Gallimard.

⁶²⁶ Il s'agit bien sûr du cidre.

⁶²⁷ Le nom de *Castra Constantia* est cité par Ammien Marcellin au livre XV, XI, 3. Edouard Galletier suppose que cette localité se situait près d'Harfleur et qu'elle devait son nom à Constance Chlore. Cf. Ammien Marcellin, 1968, p. 140.

⁶²⁸ Pomponius Mela, II, 6, 86 : « Elle [l'Espagne] abonde d'autre part en hommes, chevaux, fer, plomb, cuivre, argent et or, et sa fertilité est telle que, même là où parfois, du fait de son manque d'eau, elle est épuisée et méconnaissable, elle ne laisse pas de produire lin et sparte ». Cf. Pomponius Mela, 1988, p. 57. Le sparte est, comme l'interprète Belleforest, une sorte de jonc qui sert à fabriquer des cordes.

⁶²⁹ Strabon, livre III, 2. Strabon s'était lui-même inspiré de Posidonius pour ce passage. Cf. Strabon, 2003 b, pp. 22-23.

⁶³⁰ Cf. Bérose op. cit. pp. 167 à 174.

⁶³¹ Il s'agit évidemment du fleuve Guadalquivir.

⁶³² Sur la vie de Viriathe (ou Viriate), voir *Le livre Ibérique* d'Appien, du chapitre LXI, paragraphe 256, au chapitre LXXV, paragraphe 317. Appien loue ses qualités de meneur d'hommes au chapitre LXXV, paragraphes 318-319 : « Pour un barbare, [Viriathe] s'était montré un général très capable, aimant au plus haut point affronter les dangers, quels qu'ils fussent, en avant de tous les hommes, et d'une équité sourcilleuse dans le partage des profits : jamais en effet il ne consentit à recevoir plus que les autres, bien que ses hommes l'y exhortassent toujours. Il donnait même sa part à ceux qui s'étaient distingués au combat. C'est la raison pour laquelle (bien qu'il soit très difficile d'obtenir ce résultat et qu'aucun général n'y soit jamais parvenu aisément) son armée, formée de soldats de toutes nations, ne connut aucune mutinerie au cours des huit années que dura cette guerre, mais demeura toujours obéissante et prête à voler rapidement au combat ». Cf. Appien, 1997, p. 69. Voir également Florus, I, 33 (II, 17) : « Quant aux Lusitaniens, ils furent soulevés par Viriathe, homme d'une habileté consommée, de chasseur devenu brigand, de brigand, tout à coup, général et imperator et, si la chance l'avait servi, le Romulus de l'Espagne ». Cf. Florus, 19967 a, p. 77. La révolte de Viriathe tint les troupes romaines en échec de 148 à 143, le chef rebelle fut assassiné en 139 par trois de ses hommes.

⁶³³ Orose, livre V, 4, 1 : « En Espagne, un Lusitanien de naissance, Viriate, à la fois berger et brigand, fut pour tous les Romains une source d'extrême terreur, d'abord en attaquant les routes, puis en ravageant les provinces, enfin en battant, en mettant en fuite, en soumettant les armées des préteurs et des consuls romains ». Cf. Orose, 1991 a, p. 89.

⁶³⁴ Eutrope, IV, 16, 2 : « La crainte que Caepio [*Quintus Servilius Caepio*, consul en 140] inspira fit que Viriate fut tué par les siens après avoir pendant quatorze ans soulevé les Espagnes contre les Romains. D'abord berger, puis chef de brigands, il poussa finalement des peuples si importants à la guerre qu'il passait pour le libérateur de l'Espagne contre les Romains. Ses meurtriers demandant une récompense au consul Caepio, il leur fut répondu que les Romains n'avaient jamais approuvé le meurtre d'un général par ses soldats ». Cf. Eutrope, 1999, p. 53. Eutrope allonge la durée de la révolte en la faisant remonter en 153 av. J.C., date à laquelle Rome lança ses premières opérations contre les Celtibères. Quant au meurtre de Viriathe, il fut motivé, selon la plupart des historiens de l'Antiquité, par la promesse d'une récompense faite aux tueurs par Caepio.

⁶³⁵ Strabon, livre III, 4, 16. Cf. Strabon, 2003 b, pp. 75-76.

⁶³⁶ Strabon, livre III, 4, 16. Le géographe grec parle de l'« état de veulerie qu'entretient une existence qu'on dirait plutôt livrée à la nécessité et aux forces animales de l'instinct que méthodiquement conduite, à moins de mettre sur le compte d'une conduite méthodique l'usage pratiqué, dit-on, chez les Cantabres et leurs voisins par les hommes et les femmes de se baigner et de se laver les dents avec de l'urine qu'on a laissé vieillir dans des citernes ». Cf. Strabon, 2003 b, p. 75.

⁶³⁷ Résumé de deux passages du livre II de Polybe. II, 1, 1-2 : « Nous avons exposé à quel moment les Romains, après avoir réalisé l'unité de l'Italie, ont commencé à se lancer dans les conquêtes extérieures, comment, par la suite, ils ont débarqué en Sicile et pour quelles raisons ils ont engagé la guerre contre Carthage pour la possession de cette île ; ensuite quand, pour la première fois, ils se sont mis à constituer une force navale et par quelles épreuves les deux puissances sont passées au cours de la guerre jusqu'à ce qu'à la fin Carthage évacue toute la Sicile et que Rome s'empare de l'île entière, à l'exception des parties sujettes de Hiéron », puis II, 1, 5 : « Carthage envoya sans délai Hamilcar avec une nouvelle armée dans les pays ibériques ». Cf. Polybe, 1970, p. 36, puis pp. 36-37. Nos auteurs commettent une grave erreur en affirmant que Carthagène fut fondée par Hamilcar. En réalité, c'est son gendre Hasdrubal le Beau, dont le gouvernement en Espagne dura de 229 à 221, qui fit bâtir la ville, pour en exploiter les mines et en faire une base navale.

⁶³⁸ Traduction erronée de Pline l'Ancien, livre III, paragraphe 8 (III) : « Il [Varron] rapporte que l'ensemble de l'Espagne a connu l'arrivée d'Hibères, de Perses, de Phéniciens, de Celtes et de Puniqes ; il dit que les ébats (*lusus*) de Liber Pater ou la frénésie (*lyssa*) de ceux qui participaient à ses bacchanales ont donné son nom à la Lusitanie, tandis que Pan, son lieutenant, donnait le sien à l'ensemble du pays ». Cf. Pline l'Ancien, 1998, p. 36. Induit en erreur par le terme « *pater* », notre auteur dédouble un personnage unique.

⁶³⁹ La majeure partie de ce chapitre provient de Strabon, III, 3, 6 à III, 3, 8. Cf. Strabon, 2003 b, pp. 56-59.

⁶⁴⁰ Alphonse VI de León dit « le Vaillant » (1040-1109), roi de Castille et de Leon, eut de nombreuses épouses et concubines. L'une d'elle, Chimène ou Jimena Muñoz, mit au monde Thérèse. Alphonse accorda à sa fille illégitime et au mari de celle-ci, Henri de Bourgogne, fils de Robert de Bourgogne, le comté de Portugal.

⁶⁴¹ Belleforest signale en manchette que Virgile appelle la Grande-Bretagne « divisée du monde ». L'expression exacte est en fait « les Bretons isolés au bout du monde » (« *penitus toto divisos orbe Britannos* »). Cf. Virgile, *Bucoliques*, Eglogue I, vers 66, 1963 b, p. 27.

⁶⁴² La légende de Brutus a déjà été citée plus haut. Effectivement, Bède le Vénérable n'en fait aucune mention.

⁶⁴³ César, V, XII, 1. Cf. César, 1995, p. 140. Passage déjà cité.

⁶⁴⁴ Gildas le Sage, qui vécut vers 540, est l'auteur d'un *De excidio et conquestu Britannniae*, une chronique assez peu fiable et très critique vis-à-vis des rois bretons. Bède le Vénérable s'est fondé sur certains passages de Gildas pour sa propre *Histoire ecclésiastique du peuple anglais*.

⁶⁴⁵ *Perceforest* est un roman en prose rédigé en français au XIV^e siècle. Ses six livres racontent une histoire mythique de la Grande-Bretagne, au travers du personnage de Bétis, surnommé Perceforest. Perceforest est publié à Paris par Galliot du Pré en 1528. Cf. l'édition en neuf volumes proposée par Jane H. M. Taylor et Gilles Roussineau chez Droz entre 1979 et 2001.

⁶⁴⁶ *Amadis de Gaula* est un roman de chevalerie espagnol de Garci Rodríguez de Montalvo. Il fut publié en Espagne en 1508. Dès 1540, il fut également imprimé sous le titre *Amadis de Gaule* à Paris par Vincent Sertenas, Jean Longis et Denis Janot, grâce à une traduction de Nicolas Herberay des Essarts. Composé de vingt-quatre livres, le roman raconte les aventures d'Amadis, fils du roi mythique Périon, et de ses descendants. Cf. *Les Amadis en France au XVI^e siècle*, 2000, ouvrage collectif, Paris, Cahiers V.L. Saulnier, Editions rue d'Ulm, Presses de l'Ecole Normale Supérieure ; disponible sur internet : http://www.pressens.fr/Data/le_0255-6.pdf.

⁶⁴⁷ Pour justifier son propos, Belleforest se réfère en manchette à la *Vie d'Agricola* de Tacite. Au chapitre XI, l'auteur latin s'interroge effectivement sur le peuplement originel de la Grande-Bretagne : « Quels ont été en Bretagne les premiers habitants ? Des indigènes ou des immigrants ? On ne le sait trop, comme il arrive en pays

barbares. Les types physiques y sont divers, d'où plusieurs hypothèses ; ainsi les habitants de la Calédonie ont les cheveux roux, les membres longs, attestant une origine germanique ; le teint basané des Silures, leurs cheveux généralement crépus et leur situation vis-à-vis de l'Espagne font croire que des Ibères jadis ont fait la traversée et occupé ces positions ; les plus voisins des Gaulois leur sont aussi ressemblants, soit que persiste une communauté d'origine, soit que, dans ces pays orientés à l'encontre l'un de l'autre, le climat ait formé les corps. Cependant, en gros, on peut croire que les Gaulois ont envahi l'île en raison de sa proximité. On peut y remarquer leur culte, leurs croyances superstitieuses ; les langues diffèrent peu ; même audace à réclamer les périls, et, les périls venus, même hâte craintive à s'y soustraire ». Cf. Tacite, 1962 b, p. 9.

⁶⁴⁸ Remarque tirée de deux passages de Bède le Vénérable ; I, 15, 2 : « On rapporte que leurs premiers chefs [des Anglais] furent deux frères, Hengest et Horsa ; Horsa fut tué plus tard dans une guerre contre les Brittons, et on peut voir encore aujourd'hui, dans la partie est du Kent, un tombeau qui porte son nom ». Egalement II, 5, 2 : « Hengest, répondant à l'invitation de Vortigern, fut le premier, accompagné de son fils, à pénétrer en Bretagne, comme nous l'avons dit plus haut ». Cf. Bède le Vénérable, 2005, p. 167 et p. 315.

⁶⁴⁹ Bède le Vénérable, I, 15, 3 : « La masse des étrangers se mit à croître à tel point qu'ils inspiraient de l'effroi même aux habitants du pays qui les avaient appelés. Alors, après avoir soudain conclu une trêve avec les Pictes qu'ils venaient de repousser en les battant, ils se mettent à retourner leurs armes contre leurs alliés ». Cf. Bède le Vénérable, 2005, p. 167.

⁶⁵⁰ Bède le Vénérable raconte le voyage et les aventures des évêques Germain et Loup dans le livre I de l'*Histoire Ecclésiastique*, du chapitre XVII, paragraphe 1, au chapitre XXI, paragraphe 3. Cf. Bède le Vénérable, 2005, pp. 171-191. Le récit de la bataille gagnée par les Brittons grâce à la présence des prêtres couvre le chapitre XX. Cf. Bède le Vénérable, 2005, pp. 183-187.

⁶⁵¹ Saxo Grammaticus, I, I, 1 (déjà cité) et I, I, 2 : « Une lointaine tradition veut qu'Angul soit le père de la race anglaise et qu'il ait eu souci de donner son nom à la province qu'il gouvernait, en décidant de passer à la postérité par un artifice commémoratif facile. Après lui, ses descendants conquièrent la Bretagne et substituèrent le nouveau nom de leur patrie à la vieille appellation de l'île ». Cf. Saxo Grammaticus, 1995, p. 33.

⁶⁵² Anecdote racontée par Bède le Vénérable, livre II, 1, 11 : « On dit qu'un jour des marchands récemment arrivés amenèrent au forum de nombreux esclaves à vendre et que les acheteurs affluèrent ; Grégoire, lui aussi, était venu se mêler aux autres et avait vu, parmi les esclaves, des enfants à vendre, à la peau blanche, au visage charmant, avec des cheveux d'une beauté extraordinaire. Les regardant, il demanda, à ce qu'on dit, de quelle région ou de quelle terre ils venaient. Il lui fut dit que c'était de l'île de Bretagne, dont les habitants avaient cet aspect. Il demanda encore si ces insulaires étaient chrétiens ou toujours enchaînés dans les erreurs païennes. Il lui fut dit que c'étaient des païens. Et lui, soupirant longuement du tréfonds de son cœur, dit : « Ah ! quelle douleur que ce soit le maître des ténèbres qui possède des hommes au visage si lumineux, qu'un front si plein de grâce abrite une âme privée de la grâce ! » A nouveau il interrogea, demandant comment s'appelait ce peuple. On lui répondit qu'on les appelait *Anglais*. Et lui : « C'est bien ainsi, dit-il, car ils ont bien un visage d'anges et il convient qu'ainsi ils partagent avec les anges l'héritage des cieux. Quel est le nom exact de la province d'où ils viennent ? » La réponse fut que les habitants de cette province s'appelaient *Déirois*. Et lui : « C'est bien, dit-il, des *Déirois*, car ils ont été arrachés de l'ire du Christ et appelés à sa miséricorde. Et le roi de la province comment l'appelle-t-on ? » On lui répondit qu'on l'appelait *Ælle*. Et lui, jouant sur le nom, dit : « *Alleluia* ! Il faut que la louange du Dieu Créateur soit chantée dans ces régions. » . Cf. Bède le Vénérable, 2005, pp. 285-287.

Cette histoire se fonde sur des faits réels : il y eut bien un roi nommé Ælle qui régna sur la Déïre (partie sud de la Northumbrie) entre 560 et 588. Grégoire I^{er} naquit vers 540 et mourut en 604 et son pontificat débuta en 590. La rencontre est donc possible ; néanmoins, on ne peut s'empêcher de voir dans cette anecdote une justification à posteriori de l'évangélisation des Anglo-Saxons. Grégoire, grand pourfendeur des hérésies et prompt à envoyer des missionnaires, n'a sans doute pas eu besoin de croiser des esclaves anglais pour décider d'une expédition évangélisatrice en Grande-Bretagne.

⁶⁵³ Le voyage d'Augustin, son travail d'évangélisation et sa correspondance avec Grégoire I^{er} sont narrés par Bède, au livre I de l'*Histoire Ecclésiastique*, du chapitre XXIII au chapitre XXXIII. Cf. Bède le Vénérable, 2005, pp. 193-261.

⁶⁵⁴ César, V, XIV, 2 : « Ceux de l'intérieur [des terres], en général, ne sèment pas de blé ; ils vivent de lait et de viande, et sont vêtus de peaux ». Cf. César, 1995, p. 142.

⁶⁵⁵ Pline l'Ancien, livre XXII, paragraphe 2 (II) : « Chez les peuples barbares du moins, les femmes se fardent le visage avec des plantes différentes ; et les hommes mêmes, chez les Daces et les Sarmates, se tatouent le corps. On donne en Gaule le nom de *glastum* à une plante semblable au plantain. Les femmes et les brus des Bretons s'en teignent tout le corps et marchent nues dans certaines cérémonies religieuses, ressemblant par la couleur à des Ethiopiennes ». Cf. Pline l'Ancien, 1970, p. 22. La coutume est également citée par César, V, XVI, 2 : « Mais c'est un usage commun à tous les Bretons de se teindre le corps au pastel, qui donne une couleur bleue, et cela rend leur aspect particulièrement terrible dans les combats ». Cf. César, 1995, p. 142. Notre texte étend à toute une population et fait une généralité d'un usage réservé à une catégorie particulière, pour des occasions particulières. Les feuilles de la guède, aussi appelée pastel, que les latins nomment *glastum* ou *vitrum*, donnaient, une fois pressées et fermentées un colorant bleu foncé, utilisé comme teinture.

⁶⁵⁶ César, V, XIV, 3-4 : « Ils [les Bretons] portent de longues chevelures, et se rasent toutes les parties du corps à l'exception de la tête et de la lèvre supérieure. Leurs femmes sont en commun entre dix ou douze, particulièrement entre frères et entre pères et fils ; mais les enfants qui naissent de cette promiscuité sont réputés appartenir à celui qui a été le premier époux ». Cf. César, 1995, p. 142.

⁶⁵⁷ Strabon, livre IV, 5, 2 : « Les Bretons sont plus grands et mieux proportionnés que les Celtes. Ils ont les cheveux moins blonds, mais le corps beaucoup plus spongieux ». Cf. Strabon, 2003 b, p. 166. Il y a manifestement eu confusion entre la couleur et la longueur.

⁶⁵⁸ Bède le Vénérable, I, 12, 1 : « Après quoi la Bretagne, dans la partie occupée par les Brittons, dépouillée de tous ses hommes en armes, de toutes ses forces militaires et de toute la vigueur de sa florissante jeunesse, qui, emmenée par des tyrans audacieux, ne revint jamais chez elles, se trouva livrée au pillage, étant donné qu'elle n'avait absolument aucune expérience de la guerre ; finalement, à cause de deux peuples d'outre-mer très cruels, les Scots au nord-ouest, les Pictes au nord, elle resta prostrée et gemissante pendant de nombreuses années ». Cf. Bède le Vénérable, 2005, p. 151. Bède place cet événement sous le règne de l'empereur Flavius Honorius, qui dura de 395 à 423.

⁶⁵⁹ Hérodote, IV, 104 : « Les Agathyrses sont très délicats pour des hommes et très grands porteurs de bijoux d'or. Ils pratiquent la communauté des femmes, afin d'être liés les uns aux autres par un lien étroit de parenté et, formant tous une famille, de n'être point divisés par la jalousie ni par la haine. Pour le reste de leurs coutumes, ils se rapprochent des Thraces ». Cf. Hérodote, 1949, p. 111.

⁶⁶⁰ Probable déformation du nom Dublin. Le village de *Dubh Linn*, fondé par les vikings au neuvième siècle, a remplacé la colline de Tara en tant que capitale de l'Irlande au douzième siècle, après l'invasion anglo-normande.

⁶⁶¹ Strabon, livre IV, 5, 4 : « Il y a d'autres îles, mais petites, dans le voisinage de la Bretagne, et une grande au nord, qui s'étend parallèlement à elle, l'île d'Ierné [Irlande]. [...] Nous ne pouvons rien dire de certain à son sujet, si ce n'est que ses habitants sont plus sauvages que les Bretons. Ils sont anthropophages en même temps qu'herbivores, et les enfants se font une vertu de dévorer leur père après sa mort. Les hommes s'accouplent à la vue de tout le monde à n'importe quelle femme, même à leur mère et à leur sœur ». Prudent, Strabon ajoute toutefois : « Ce que nous rapportons, il est vrai, nous ne le tenons pas de témoins qui méritent créance ». Cf. Strabon, 2003 b, p. 168.

⁶⁶² Claudien, « Panégyrique pour le quatrième consulat de l'empereur Honorius », vers 31-33 :

« Les Saxons renversés

Trempèrent les Orcades et Thulé s'échauffa du sang des Pictes ;

La glace d'Hibernie pleura les monceaux de ses Scots ». Cf. Claudien, 2000b, p. 8.

⁶⁶³ Bède le Vénérable, I, 1, 5 : « Quant à l'Irlande, elle l'emporte de beaucoup sur la Bretagne par la largeur de son territoire, et par la salubrité et la douceur d'un climat tel que la neige y persiste rarement plus de trois jours ; que personne, en prévision de l'hiver, ne coupe du foin l'été, ni ne construit d'étables pour les animaux ; qu'on ne peut y voir aucun reptile et qu'aucun serpent ne saurait y vivre. En effet, les serpents maintes fois apportés de Bretagne meurent aussitôt que le navire s'approche des terres et qu'ils sont touchés par les effluves du lieu — bien mieux, presque tout ce qui provient de cette île a des vertus contre le venin. Ainsi, nous avons vu, dans des cas de morsures de serpents, que des rognures prélevées sur des manuscrits venus d'Irlande, trempées dans l'eau et données en boisson aux victimes, avaient absorbé et fait disparaître toute la force du poison qui se répandait, et tout l'œdème de leur corps enflé. L'île est riche en lait et en miel ; elle ne manque pas de vignes, de poissons et d'oiseaux ; bien plus, elle est célèbre pour la chasse aux cerfs et aux chevreuils ». Cf. Bède le Vénérable, 2005, pp. 119-121. Comme on le voit, ce passage a été coupé et remanié par Belleforest. L'Irlande est effectivement dépourvue de serpents. Ses habitants attribuent cette bonne fortune à Saint Patrick, qui les aurait tous chassés pendant l'évangélisation du pays, au V^e siècle.

⁶⁶⁴ Les historiens contemporains ne sont pas aussi catégoriques sur l'identité de Thulé. Certains veulent l'assimiler aux Shetland, aux Féroë, voire aux côtes de la Norvège. C'est Pythéas, qui, le premier, a avancé l'existence de ce territoire mystérieux. Il a ensuite été suivi par Eratosthène et contredit par Posidonius.

⁶⁶⁵ Strabon, livre IV, 5, 5 : « Sur Thulé, l'information est encore beaucoup plus incertaine à cause de l'éloignement de cette île, qu'on donne comme la plus septentrionale de toutes les contrées qui portent un nom. Ce qu'a dit Pythéas à son sujet comme au sujet des lieux avoisinants est de toute évidence pure fiction ». Cf. Strabon, 2003 b, p. 168.

⁶⁶⁶ Pomponius Mela, III, 6, 57 : « Thylé est située près du littoral des Belcae ; elle est célébrée dans des poèmes grecs et de chez nous. Là, étant donné que le soleil qui se lève va mettre longtemps à se coucher, les nuits sont particulièrement courtes ; mais, alors que durant l'hiver elles sont, comme ailleurs, obscures, en été elles sont claires, car à cette période le soleil s'élève désormais plus haut et, bien qu'invisible lui-même, illumine cependant les alentours grâce à la proximité de son éclat ; et même, durant le solstice, il n'y a pas du tout de nuit, car alors le soleil désormais plus visible laisse paraître non seulement son rayonnement mais aussi la plus grande

partie de lui-même ». Cf. Pomponius Mela, 1988, p. 83. Les *Belcae* n'ont rien à voir avec les « Belges » dont parle Belleforest, ils représentent en fait pour Mela l'ensemble des peuplades scythes de l'Europe septentrionale.

⁶⁶⁷ Γυμνήσια νήσοι.

⁶⁶⁸ Pour la description des Baléares, voir Pomponius Mela, II, 7, 124. Cf. Pomponius Mela, 1988, pp. 66-67.

⁶⁶⁹ Polybe, livre III, 33, 9-11 : « Ceux qui passèrent en Afrique [parmi les soldats d'Hannibal, lors de la deuxième guerre punique] furent les Thersites et les Mastiens et, en outre, les Orètes (d'Espagne) et les Olcades, soit en tout, en provenance de ces peuples, 1200 cavaliers et 13850 fantassins, en outre, des Baléares — ce qui signifie au sens propre *frondeurs* ; l'emploi de la fronde a, du reste, donné par synonymie leur nom au peuple et à l'île même ». Cf. Polybe, 1971, p. 70.

⁶⁷⁰ Florus, I, 43 (III, 8) : « Chacun combat avec trois frondes. Comment s'étonner que leurs coups soient précis, puisque ce sont là les seules armes de ce peuple, leur unique exercice depuis l'enfance ? L'enfant ne reçoit comme nourriture de sa mère que celle qu'elle lui a elle-même désignée et qu'il a atteinte de sa fronde ». Cf. Florus, 1967 a, pp. 100-101.

⁶⁷¹ Pline l'Ancien, livre VIII, paragraphe 55 (LXXXI) : « A l'espèce des lièvres appartiennent aussi les animaux que l'Espagne appelle *cuniculli* (lapins) ; ils sont d'une fécondité innombrable, et amènent la famine dans les îles Baléares, dont ils dévorent les moissons. Les indigènes font leurs délices des petits tirés par excision du ventre de la mère ou enlevés à la mamelle, qu'ils mangent sans les vider : ils les appellent *laurices*. Il est sûr que les habitants des Baléares réclamèrent au dieu Auguste le secours d'une garnison pour lutter contre leur pullulement ». Cf. Pline l'Ancien, 1952, pp. 99-100. Strabon rapporte la même anecdote en III, 5, 2 : « Les lapins de garenne, même, prétend-on, n'y sont pas indigènes, mais résultent de l'union d'un mâle et d'une femelle apportés du continent vis-à-vis par quelqu'un. Leur espèce s'y est à ce point multipliée dès le début qu'on pouvait voir les maisons s'écrouler et les arbres se renverser par l'effet des terriers minant le sol et que la population dut, comme je l'ai déjà dit, recourir à l'aide des Romains ». Cf. Strabon, 2003 b, p. 83.

F. Bibliographie des usuels.

- ALBERT Jean-Marc, 2006, *Petit atlas historique du Moyen Age*, Paris, Armand Colin, collection U.
- ANNOSCIA Giuseppe *et alii*, 2002, *Encyclopédie des religions*, Paris, Encyclopædia Universalis France.
- BABOT Agnès, BOUCAUD-MAITRE Agnès, DELAIGUE Philippe, 2002, *Dictionnaire d'histoire du droit et des institutions publiques (476-1875)*, Paris, Ellipses.
- BAILLY Anatole, 2000, *Dictionnaire grec-français*, réédité avec le concours de E. Egger, revu par L. Séchan et P. Chantraine, nouvelles notices de mythologie et religion par L. Séchan, Paris, Hachette.
- BRUNET Roger, REY Violette, 1996, *Europes orientales, Russie, Asie Centrale*, 1996, Belin / Reclus, collection Géographie Universelle.
- BRUNET Roger, 2001, *Russie (la), dictionnaire géographique*, Paris, CNRS-Libergéo-La documentation française.
- DAUZAT Albert, DUBOIS Jean, MITTERAND Henri, 1993 (édition originale 1964), *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris, Larousse.
- DEROY Louis, MULON Marianne, 1993, *Dictionnaire des noms de lieux*, Dictionnaires Le Robert, collection Les Usuels.
- GAFFIOT Félix, 2000, *Le grand Gaffiot, dictionnaire latin-français*, nouvelle édition revue et commentée par Pierre Flobert, Paris, Hachette.
- GARDIN Nanon, VALLAS Pierre *et alii*, 2007, *Petit Larousse des mythologies du monde*, Paris, Larousse.
- GODEFROY Frédéric, 1937-1938, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle*, Paris, Librairie des Sciences et des Arts.
- HUGUET Edmond, 1925-1967, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Champion, puis Dider.
- OWEN Weldon *et alii*, 2004, *Grande encyclopédie du monde, mieux connaître notre planète*, Paris, France Loisir pour l'édition française.
- TOBLER-LOMMATZSCH Erhard (éditeur scientifique), 1989-2002, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Wiesbaden; Stuttgart, F. Steiner.

WALTER Henriette, WALTER Gérard, 1998, *Dictionnaire des mots d'origine étrangère*, Paris, Larousse-Bordas.

G. Bibliographie des sources.

AGATHIAS, 2007, *Histoires, guerres et malheurs du temps sous Justinien*, introduction, traduction et annotation Pierre MARAVAL, Paris, Belles Lettres, collection La Roue à Livres.

AMMIEN MARCELLIN, 1968, *Histoire*, tome I, livres XIV-XVI, traduction, annotation et établissement du texte Edouard GALLETIER avec la collaboration de Jacques FONTAINE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

AMMIEN MARCELLIN, 1970, *Histoire*, tome II, livres XVII-XIX, traduction, annotation et établissement du texte Guy SABBAH, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

AMMIEN MARCELLIN, 1984, *Histoire*, tome V, livres XXVI-XXVIII, traduction, annotation et établissement du texte Anne-Marie MARIE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

AMMIEN MARCELLIN, 1996, *Histoire*, tome III, livres XX-XXII, traduction, annotation et établissement du texte Jacques FONTAINE avec la collaboration de E. FREZOULS et J.D. BERGER, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

AMMIEN MARCELLIN, 1999, *Histoire*, tome VI, livres XXIX-XXXI, introduction, traduction et établissement du texte Guy SABBAH, annotation Laurent Angliviel de la Beaumelle, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France, série latine.

APPIEN, 1997, *Histoire Romaine*, livre VI (*Livre Ibérique*), traduction et établissement du texte Paul GOUKOWSKY, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France, série grecque.

APPIEN, 1998, *Histoire Romaine*, tome III (*Livre d'Annibal*), traduction et établissement du texte Danièle GAILLARD, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France, série grecque.

APPIEN, 2001, *Histoire Romaine*, tome IV, (*Livre Africain*), traduction et établissement du texte Paul GOUKOWSKY, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France, série grecque.

- APPIEN, 2004 a, *Les guerres civiles à Rome*, livre I, traduction Jean-Isaac COMBES-DOUNOUS, annotation Catherine VOISIN, bibliographie de Philippe TORRENS, Paris, Belles Lettres, collection La Roue à Livres.
- APPIEN, 2004 b, *Les guerres civiles à Rome*, livre II, traduction Jean-Isaac COMBES-DOUNOUS, introduction et annotation de Philippe TORRENS, Paris, Belles Lettres, collection La Roue à Livres.
- APPIEN, 2008, *Les guerres civiles à Rome*, livre IV, traduction et annotation Philippe TORRENS, Paris, Belles Lettres, collection La Roue à Livres.
- BEDE LE VENERABLE, 2005, *Histoire ecclésiastique du peuple anglais*, tome I (livres I-II), traduction Pierre MONAT et Philippe ROBIN, introduction et annotation André CREPIN, établissement du texte Michael LAPIDGE, Paris, Editions du Cerf, collection Sources chrétiennes.
- CESAR, 1995, *Guerre des Gaules*, livres V-VIII, traduction et établissement du texte Léopold-Albert CONSTANS, Paris, Belles Lettres.
- CESAR, 1996, *Guerre des Gaules*, livres I-IV, traduction et établissement du texte Léopold-Albert CONSTANS, Paris, Belles Lettres.
- CESAR, 2000, *Guerre des Gaules*, livres I-II, traduction Anne-Marie OZANAM, établissement du texte Léopold-Albert CONSTANS, Paris, Belles Lettres.
- CLAUDIEN, 2000 a, *Œuvres*, tome II, 1, *Poèmes politiques (395-398)*, traduction et établissement du texte Jean-Louis CHARLET, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France, série latine.
- CLAUDIEN, 2000 b, *Œuvres*, tome II, 2, *Poèmes politiques (395-398)*, traduction Jean-Louis CHARLET, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France, série latine.
- DENYS D'HALICARNASSE, 1998, *Antiquités Romaines*, livre I, traduction et établissement du texte Valérie FROMENTIN, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- EUTROPE, 1999, *Abrégé d'Histoire Romaine*, traduction et établissement du texte Joseph HELLEGOUARC'H, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France, série latine.
- FESTUS HISTORICUS, 1994, *Abrégé des hauts faits du peuple romain*, traduction et établissement du texte Marie-Pierre ARNAUD-LINDET, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- FLORUS, 1967 a, *Œuvres*, tome I (livre I), traduction et établissement du texte Paul JAL, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- FLORUS, 1967 b, *Œuvres*, tome II (livre II), traduction et établissement du texte Paul JAL, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

GREGOIRE DE TOURS, 1995, *Histoire des Francs*, traduction Robert LATOUCHE, Paris, Belles Lettres, collection les classiques de l'histoire de France au Moyen Age.

HERBERSTEIN, 1665, Sigismond von, *La Moscovie du seizième siècle vue par un ambassadeur occidental*, présentation et traduction Robert DELORT, Paris, Calmann-Lévy, collection Temps et continents.

HERODOTE, 1949, *Histoires*, livre IV (*Melpomène*), traduction et établissement du texte Philippe-Ernest LEGRAND, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

HERODOTE, 1963, *Histoires*, livre VII (*Polymnie*), traduction et établissement du texte Philippe-Ernest LEGRAND, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

HERODOTE, 1964, *Histoires*, livre I (*Clio*), traduction et établissement du texte Philippe-Ernest LEGRAND, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

HERODOTE, 1992, *Histoires*, livre VI, (*Erato*), traduction et établissement du texte Philippe-Ernest LEGRAND, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

HERODOTE, 1996, *Histoires*, livre V (*Terpsichore*), traduction et établissement du texte, Philippe-Ernest LEGRAND, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

JORDANES, 1995, *Histoire des Goths*, introduction, traduction et établissement du texte Olivier DEVILLERS, Paris, Belles Lettres, collection la Roue à Livres.

LUCAIN, 1976, *La guerre civile (La Pharsale)*, tome 1 (livres I-V), traduction et établissement du texte A. BOURGERY, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

MACHIAVEL, 1952, *Œuvres complètes*, introduction Jean GIONO, présentation et annotations Edmond BARINCOU, Paris, Gallimard, NRF, collection Bibliothèque de la Pléiade.

OLAUS MAGNUS, 2004, *Histoire et description des peuples du Nord*, traduction et présentation Jean-Marie MAILLEFER, Paris, Belles Lettres, collection classiques du Nord. Lumières.

OROSE, 1990, *Histoires (Contre les païens)*, livres I-III, traduction et établissement du texte Marie-Pierre ARNAUD-LINDET, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

OROSE, 1991 a, *Histoires (Contre les païens)*, livres IV-VI, traduction et établissement du texte Marie-Pierre ARNAUD-LINDET, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

OROSE, 1991 b, *Histoires (Contre les païens)*, livre VII, traduction et établissement du texte Marie-Pierre ARNAUD-LINDET, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

OVIDE, 1992, *Les Fastes*, tome 1 (livres I-III), traduction, annotation et établissement du texte Robert SCHILLING, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France, série latine.

OVIDE, 1993, *Les Fastes*, tome 2 (livres IV-VI), traduction, annotation et établissement du texte Robert SCHILLING, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France, série latine.

PASQUIER, Etienne, 1996 a, *Les Recherches de la France*, tome I, édition critique dirigée par Marie-Madeleine FRAGONARD et François ROUDAUT, Paris, Honoré Champion, collection Textes de la Renaissance.

PASQUIER, Etienne, 1996 b, *Les Recherches de la France*, tome II, édition critique dirigée par Marie-Madeleine FRAGONARD et François ROUDAUT, Paris, Honoré Champion, collection Textes de la Renaissance.

PASQUIER, Etienne, 1996 c, *Les Recherches de la France*, tome III, édition critique dirigée par Marie-Madeleine FRAGONARD et François ROUDAUT, Paris, Honoré Champion, collection Textes de la Renaissance.

PAUL DIACRE, 1994, *Histoire des Lombards*, traduction François BOUGARD, Brepols collection Miroir du Moyen Age.

PAUSANIAS, 1992, *Description de la Grèce*, livre I (*Attique*), établissement du texte Michel CASEVITZ, introduction et traduction Jean POUILLOUX, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France, série grecque.

PAUSANIAS, 1998, *Description de la Grèce*, livre VIII (*Arcadie*), établissement du texte Michel CASEVITZ, traduction et annotation Madeleine JOST, avec la collaboration de Jean MARCADE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France, série grecque.

PLINE L'ANCIEN, 1950, *Histoire Naturelle*, livre II, traduction, annotation et établissement du texte Jean BEAUJEU, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PLINE L'ANCIEN, 1952, *Histoire Naturelle*, livre VIII, traduction, annotation et établissement du texte Alfred ERNOUT, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PLINE L'ANCIEN, 1958, *Histoire Naturelle*, livre XIV, traduction, annotation et établissement du texte Jacques ANDRE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PLINE L'ANCIEN, 1961, *Histoire Naturelle*, livre X, traduction, annotation et établissement du texte Eugène de SAINT-DENIS, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PLINE L'ANCIEN, 1962 a, *Histoire Naturelle*, livre XVI, traduction, annotation et établissement du texte Jacques ANDRE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PLINE L'ANCIEN, 1962 b, *Histoire Naturelle*, livre XXIX, traduction, annotation et établissement du texte Alfred ERNOUT, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PLINE L'ANCIEN, 1963, *Histoire Naturelle*, livre XXX, traduction, annotation et établissement du texte Alfred ERNOUT, Paris Belles Lettres, collection des universités de France.

PLINE L'ANCIEN, 1965, *Histoire Naturelle*, livre XX, traduction, annotation et établissement du texte Jacques ANDRE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PLINE L'ANCIEN, 1970, *Histoire Naturelle*, livre XXII, traduction, annotation et établissement du texte Jacques ANDRE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PLINE L'ANCIEN, 1972, *Histoire Naturelle*, livre XXXVII, traduction, annotation et établissement du texte Eugène de SAINT-DENIS, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PLINE L'ANCIEN, 1980, *Histoire Naturelle*, livre V, 1-46 (l'Afrique du Nord), traduction, annotation et établissement du texte Jehan DESANGES, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PLINE L'ANCIEN, 1998, *Histoire Naturelle*, livre III, traduction, annotation et établissement du texte Hubert ZEHNACKER, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PLUTARQUE, 1968, *Vies II, Solon—Publicola ; Thémistocle—Camille*, traduction, annotation et établissement du texte Robert FLACELIERE, Emile CHAMBRY, Marcel JUNEUX, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PLUTARQUE, 2003 a, *Vies I, Thésée—Romulus ; Lycurgue—Numa*, traduction, annotation et établissement du texte Robert FLACELIERE, Emile CHAMBRY, Marcel JUNEUX, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PLUTARQUE, 2003 b, *Vies IX, Alexandre—César*, traduction, annotation et établissement du texte Robert FLACELIERE et Emile CHAMBRY, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

POLYBE, 1970, *Histoires*, livre II, traduction et établissement du texte Paul PEDECH, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

POLYBE, 1971, *Histoires*, livre III, traduction et établissement du texte Jules de FOUCAULT, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

POLYBE, 1977, *Histoires*, livre VI, traduction et établissement du texte Raymond WEIL avec la collaboration de Claude NICOLET, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

POMPONIIUS MELA, 1988, *Chorographie*, traduction, annotation et établissement du texte A. SILBERMAN, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

PROCOPE DE CESAREE, 1990, *La guerre contre les Vandales*, (*Guerres de Justinien*), livres III et IV, traduction et commentaire Denis ROQUES, préface de Philippe MURRAY, Paris, Belles Lettres, collection La Roue à Livres.

SAXO GRAMMATICUS, 1995, *La geste des Danois (Gesta Danorum)*, livres I-IX, traduction Jean-Pierre TROADEC, présentation François-Xavier DILLMANN, Paris, Gallimard, collection L'aube des peuples.

SIDOINE APOLLINAIRE, 1960, *Tome I, Poèmes*, traduction et établissement du texte André LOYEN, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

SIDOINE APOLLINAIRE, 1970 a, *Tome II, Lettres*, traduction et établissement du texte André LOYEN, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

SIDOINE APOLLINAIRE, 1970 b, *Tome III, Lettres*, traduction et établissement du texte André LOYEN, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

SILIUS ITALICUS, 1979, *La guerre Punique*, tome I (livres I-IV), traduction et établissement du texte Pierre MINICONI, Georges DEVALLET, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

SILIUS ITALICUS, 1981, *La guerre Punique*, tome II (livres V-VIII), traduction et établissement du texte Pierre MINICONI, Georges DEVALLET, Josée VOLPILHAC, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

SILIUS ITALICUS, 1984, *La guerre Punique*, tome III (livres IX-XIII), traduction et établissement du texte Pierre MINICONI, Georges DEVALLET, Josée VOLPILHAC, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

STRABON, 1971, *Géographie*, tome 7 (livre X), traduction et établissement du texte François LASSERRE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

STRABON, 1975, *Géographie*, tome 8 (livre XI), traduction et établissement du texte François LASSERRE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

STRABON, 1978, *Géographie*, tome 5 (livre VIII), traduction et établissement du texte Raoul BALADIE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

- STRABON, 1989, *Géographie*, tome 4 (livre VII), traduction et établissement du texte Raoul BALADIE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- STRABON, 1996, *Géographie*, tome 6 (livre IX), traduction et établissement du texte Raoul BALADIE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- STRABON, 2003 a, *Géographie*, tome 1, 2^e partie (livre II), traduction, annotation et établissement du texte Germaine AUJAC, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- STRABON, 2003 b, *Géographie*, tome 2 (livres III et IV), traduction et établissement du texte François LASSERRE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- STRABON, 2003 c, *Géographie*, tome 3 (livres V et VI), traduction et établissement du texte François LASSERRE, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- SUETONE, 1961, *Vies des douze Césars*, livre II, *Tibère—Caligula, Claude—Néron*, traduction et établissement du texte Henri AILLOUD, Paris, Belles Lettres.
- SUETONE, 1967, *Vies des douze Césars*, livre I, *César—Auguste*, traduction et établissement du texte Henri AILLOUD, Paris, Belles Lettres.
- TACITE, 1962 a, *La Germanie*, traduction et établissement du texte Jacques PERRET, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- TACITE, 1962 b, *Vie d'Agricola*, traduction et établissement du texte Eugène de SAINT-DENIS, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- TACITE, 1974, *Annales*, livres I-III, traduction et établissement du texte Pierre WUILLEUMIER, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- TACITE, 1978, *Annales*, livres XIII-XIV, traduction Pierre WUILLEUMIER, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- TITE-LIVE, 1961, *Histoire Romaine*, tome I (livre I), texte établi par Jean BAYET, traduction Gaston BAILLET, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- VIRGILE, 1963 a, *Géorgiques*, traduction et établissement du texte Eugène de SAINT-DENIS, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- VIRGILE, 1963 b, *Bucoliques*, traduction et établissement du texte Eugène de SAINT-DENIS, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- VIRGILE, 2002, *Enéide*, tome III (livres IX-XII), traduction et établissement du texte Jacques PERRET, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.
- VIRGILE, 2006, *Enéide*, tome I (livres I-IV), traduction et établissement du texte Jacques PERRET, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

VIRGILE, 2007, *Enéide*, tome II (livres V-VIII), traduction et établissement du texte Jacques PERRET, Paris, Belles Lettres, collection des universités de France.

H. Bibliographie critique

ARREDONDO M. Soledad, 1989, « Notas sobre la traducción en el Siglo de Oro : Banello francoespañol », in *Imágenes de Francia en las letras hispánicas*, in *Barcelona, coloquio Universidad de Barcelona, 15-18 de noviembre de 1988*, Promociones y Publicaciones Universitarias, pp. 217-227.

ASHER R.E., 1969, « Myth, legend and history in Renaissance France », in *Studi Francesi* volume 13, Società editrice internazionale, pp. 409-419.

AULOTTE Robert (ouverture de), 1998, *Prophètes et prophéties au XVI^e siècle*, Paris, Presse de Normale Sup. Cahiers V.L. Saulnier ; 15, 246 pages.

BABOT Agnès, BOUCAUD-MAITRE Agnès et DELAIGUE Philippe, 2002, *Dictionnaire d'histoire du droit et des institutions publiques 476-1875*, Paris, Ellipses, collection dictionnaires de droit, 430 pages.

BALAVOINE Claudie, 1986, « Le monstre apprivoisé : sur quelques figures emblématiques du temps à la Renaissance », in *Le Temps et la durée, actes du colloque organisé par le Centre de Recherches sur la Littérature du Moyen Age et de la Renaissance de l'Université de Reims, novembre 1984*, pp. 153-178.

BEIDATSCH Ulrich, 1973, *Belleforest, « Histoires Tragiques ». Eine Untersuchung der Geschichten « de l'invention de l'auteur »*, Marburg, Thèse de l'université de Marburg, 266 pages.

BENESCH Otto, « The Ancient and the Gothic revival in French art and Literature », in *50*, pp. 209-228.

BERTRAND D., 2000, « Figurations du volcan à la Renaissance », in *Actes du colloque international du Centre d'Etudes sur les Réformes, l'Humanisme et l'Age Classique de l'Université Blaise Pascal*, Paris, Champion.

BESSE Jean-Marc, 2003, *Les grandeurs de la Terre, aspects du savoir géographique à la Renaissance*, Lyon, ENS Editions, collection Sociétés, espaces, temps, 420 pages.

BIZIERE Jean-Maurice et VAYSSIERE Pierre, 1995, *Histoire et Historiens. Antiquité, Moyen Age, France moderne et contemporaine*, Paris, Hachette, collection Carré histoire n°28, 254 pages.

- BLAIR Ann M., 1997, *The theater of Nature : Jean Bodin and Renaissance science*, Princeton, Princeton University Press, 382 pages.
- BROMILOW Pollie (avant-propos Jennifer J. Britnell, 2002, *Female exemplarity in Pierre Boaistuau and François de Belleforest's Histoires Tragiques and Marguerite de Navarre's Heptameron*, Lewiston (New York): E. Mellen press, Thèse de l'Université de Cambridge, Index to theses LI, 207 pages.
- BRUNOT Ferdinand et BRUNEAU Charles, 1969, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et cie, 589 pages.
- BURDES Maurice, 1996, « La vision de la campagne chez François de Belleforest selon Hugues Neveux », in *Bulletin de la société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, 4^e trimestre, 1995, pp. 440-444.
- CAMPANGNE Hervé, 1999, « Démonologie ou *Histoires Prodigieuses* ? Au carrefour de la science et de la littérature », in *Studi Francesi*, volume 43, pp. 496-503.
- CARDASCIA G., 1943, « Machiavel et Jean Bodin », in *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 3, pp. 129-167.
- CAVE Terence, 1996, « Suspense and the prehistory of the novel », in *Revue de Littérature Comparée*, n°4, octobre, décembre 96, pp. 507-516.
- CAVE Terence, 1999, *Pré-histoires : textes troublés au seuil de la modernité*, Genève, Droz, Cahiers d'Humanisme et Renaissance : 54 ; Les seuils de la modernité, 200 pages.
- CEARD Jean, 1987, « Voyages et voyageurs à la Renaissance », in *Voyager à la Renaissance, actes du colloque de Tours 30 juin- 13 juillet 1983*, sous la direction de Jean Céard et Jean-Claude Margolin, Centre d'études supérieures de la Renaissance, Paris, éditions Maisonneuve et Larose, 677 pages.
- CEARD Jean, FONTAINE Marie-Madeleine, MARGOLIN Jean-Claude (sous la direction de), 1987, *Le corps à la Renaissance. Actes du XXX^e colloque de Tours [2-11 juillet]1987*, Paris, Aux amateurs de livres, 502 pages.
- CERTEAU Michel de, 1975, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard NRF, collection Bibliothèque des histoires, 358 pages.
- COATS Catharine Randall, *A surplus of signifiante : Hermaphrodites in early modern France*, *French Forum*, January, pp. 17-34.
- COLBUS Jean-Claude et HEBERT Brigitte (sous la direction de), 2006, *Les outils de la connaissance. Enseignement et formation intellectuelle en Europe entre 1453 et 1715*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 390 pages.

- COLLETET Guillaume, 1866, *Vie des poètes gascons*, introduction, notes appendices par Philippe Tamizey de Laroque, Paris, A. Aubry, pp. 47-69.
- COURCELLES Dominique de (éditeur), 1998, *Littérature et exotisme, XVI^e, XVIII^e siècles*, Paris, Ecole des Chartes, collection Etudes et rencontres de l'Ecole des chartes, 80 pages.
- COUTY Daniel (sous la direction de), 1987, *Histoire de la littérature française au XVI^e siècle*, Paris, Bordas, collection Univers des lettres Bordas.
- COUZINET Marie-Dominique, « Fonction de la géographie dans la connaissance historique : le modèle cosmographique de l'histoire universelle chez F. Bauduin et J. Bodin », in *Corpus* n°28, pp. 113-145.
- DAUBRESSE Sylvie, 2005, *Le parlement de Paris ou la voix de la raison (1559-1589)*, préface Denis CROUZET, Genève, Droz, collection Travaux d'Humanisme et Renaissance 398, 558 pages.
- DAUPHINE James et PERIGOT Béatrice (éditeurs), 1997, *Conteurs et romanciers de la Renaissance, mélanges offerts à Gabriel-André PEROUSE*, Paris, Champion, collection Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance, 477 pages.
- DEBOFLE Pierre, 1995a, *François de Belleforest (1530-1583) : un écrivain de Samatan au siècle de l'Humanisme et des guerres de religion*, Samatan (32130), Association « Autour de François de Belleforest », 225 pages illustrées.
- DEBOFLE Pierre, 1995b, « L'engagement politico-religieux de Belleforest à l'époque des guerres de religion », in *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers* 4^e trimestre, 1995, XCVI, pp. 407-439.
- DELMAS Christian et GEVREY Françoise, 1997, *Nature et culture à l'Age Classique : XVI^e-XVIII^e siècles : actes de la journée d'étude, Toulouse, 25 mars 1996, organisée par le Centre de Recherches Lettres, Langages et Arts de l'Université de Toulouse-Le Mirail*, Presse Universitaire du Mirail-Toulouse, Les cahiers de Littérature, 127 pages.
- DEMERSON Guy, 1981, « Poétiques de la métamorphose à la Renaissance », in *Revue de Littérature comparée*, avril-juin, pp. 152-157.
- DEMONET-LAUNAY Marie-Luce et TOURNON André (éditeurs), 1991, *Logique et littérature à la Renaissance, Actes du colloque à la Baume-les-Aix, Université de Provence, 16-18 septembre 1991*.
- DESAN Philippe, 1993a, *L'imaginaire de la Renaissance*, Mont de Marsan, Editions InterUniversitaires, collection Littérature et anthropologie (Mont-de-Marsan), 244 pages.
- DESAN Philippe, 1993b, *Penser l'histoire à la Renaissance*, Caen, Paradigme, collection L'atelier de la Renaissance, 280 pages.

- DESAN Philippe, 1993c, « Préfaces, prologues et avis au lecteur : stratégies préfacielles à la Renaissance », in *What is Literature ? France 1100-1600*, Lexington, pp. 101-122.
- DHOQUOIS Guy, 1991, *Histoire de la pensée historique*, Paris, Armand Colin, collection U Histoire, 271 pages.
- DUBOIS Claude-Gilbert, 1977, *La conception de l'histoire en France au XVI^e siècle (1560-1610)*, Paris, A. G. Nizet, 668 pages.
- DUBOIS Claude-Gilbert, 1992, *Mots et règles, jeux et délires. Etudes sur l'imaginaire verbal au XVI^e siècle*, préface de Gilbert Durand, Caen, Paradigme, collection Varia n°3, 374 pages.
- DUBOIS Claude-Gilbert, 1994, « Modernité du XVI^e siècle français : « nouvelleté » ou « Renaissance » », in *Modernité*, 5, pp. 27-38.
- DUCELLIER Alain et DOUMERC Bernard et IMHAUS Brünehilde et DE MICELI Jean, 1992, *Les chemins de l'exil. Bouleversements de l'Est Européen et migrations vers l'ouest à la fin du Moyen Age*, Paris, Armand Colin, 461 pages.
- DUMEZIL Bruno, 2005, *Les racines chrétiennes de l'Europe, conversion et liberté dans les royaumes barbares, V^e-VIII^e siècle*, Paris, Librairie Arthème-Fayard, collection Nouvelles études historiques, 804 pages.
- DU VERDIER Antoine, 1603, *Prosopographie ou description des hommes illustres et autres renommés, divisée en trois tomes enrichie de figures et médailles avec un ample indice à la fin de chaque volume*, Lyon, Paul Frelon, p. 2533.
- EPEE François, 1989, « L'avant-fiction des Histoires Prodigieuses (1594), in *Cahiers du G. E. R. F., Groupe d'Etudes et de Recherches sur le Fantastique*, n°2, Grenoble, Université des Langues et Lettres de Grenoble, pp. 1-21.
- ESPINER Janet, 1940-1946, « Quelques érudits français du XVI^e siècle et l'Espagne », in *Revue de Littérature Comparée*, XX, pp. 203-209.
- FIORATO Adelin Charles, 1995, « Le « Bandel » ou la moralisation d'un conteur de la Renaissance italienne en France », in *Heurs et malheurs de la littérature italienne en France, Actes du colloque de Caen*, Université de Caen, Mariella Colin.
- FONTAINE Marie-Madeleine, 1993, *Libertés et savoirs du corps à la Renaissance*, Caen, Paradigme, collection Varia 12, 403 pages.
- FRAGONARD Marie-Madeleine, 1989, « De la narration orale à l'écriture : les débuts de la nouvelle au XVI^e siècle », in *Le français aujourd'hui*, septembre 1989, pp. 13-17.
- GARCON Maurice, 1935, « La Renaissance et le merveilleux », in *Conferencia*, XXXIX, 2, pp. 297-312.

- GAUNA M., 1997, « Pour une nouvelle interprétation du *Cymbalum Mundi* », in *La Lettre Clandestine*, 6.
- GERHARDT Max, 1906, *Der Aberglaube in der französischen Novelle des XVI Jahrhunderts*, (thèse de philosophie), Rostock, réédité chez Slatkine, Genève, en 1970, 260 pages.
- GILBERT Felix, 1996, *Macchiavel et Guicchardin. Politique et histoire à Florence au XVI^e siècle*, traduit de l'anglais par Jean Viviès et Perle Abbrugiati, Paris, Seuil, collection L'Univers historique, 276 pages.
- GODEFROY Frédéric, 1967, *Histoire de la littérature française depuis XVI^e siècle jusqu'à nos jours, siècle, prosateurs et poètes*, deuxième édition (première édition 1878), Nendeln, Liechtenstein, Kraus Reprint L.T.D, 764 pages.
- GOMEZ-GERAUD Marie-Christine, 1990, « Fortunes de l'infortunée demoiselle de Roberval », in *La nouvelle, définitions, transformations*, textes recueillis par Bernard Alluin et François Suard, Presses Universitaires de Lille, Travaux et recherches, Collection UL3.
- GOTTLIEB Stephen, 1966, « Fenton's Novelle », in *Revue de littérature comparée*, XL, pp. 121-128.
- GOUJET Niceron (abbé), 1730, « François de Belleforest », in *Mémoires*, volume XI, Paris, pp. 90-109.
- GREENE Thomas M., 2002, *Le texte vulnérable. Essais sur la littérature de la Renaissance*, traduction de Max Vernet, Paris, Honoré Champion, collection Etudes et essais sur la Renaissance n°39, 278 pages.
- GRISE Catherine M. et C.D.E. TOLTON (éditeurs), *Crossroads and perspectives : French literature of the Renaissance. Studies in honour of V. Graham*, Genève, Droz, Travaux d'Humanisme et Renaissance n° CCXI, 253 pages.
- HALLYN Fernand, 1986, « Sur l'oniromancie », in *Revue d'Humanisme et Renaissance* n°23, décembre 86, pp. 49-52.
- HASKOVEC P.M., 1910, « Belleforest, Zorrilla et Rotrou », in *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, XVII (1910), pp. 156-157.
- HENNEBERT Frédéric, 1861, *Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins pendant le XVI^e et le XVII^e siècle*, Bruxelles, T. Lesigne.
- HESTER Nathalie, 2004, « Scholarly borrowing. The case of Remigio Nannini's *Orationi Militari* and François de Belleforest's *Harrangues Militaires* », in *Modern Philology*, 101, pp. 235-258.

- HODDINOTT Ralph-F., 1990, *Les Thraces*, traduit de l'anglais par Claire SOREL, Paris, Armand Colin, collection Civilisations, 262 pages.
- HOOK Franck, 1948, *The French Bandello*, Columbia, University of Missouri Press, 58 pages.
- HUGUET Edmond, 1897, *Portraits et récits extraits des prosateurs du XVI^e siècle, publiés avec une introduction, des notices et des notes*, Paris, Hachette, 525 pages.
- HUPPERT George, 1972, *L'idée de l'histoire parfaite*, traduit de l'américain par Françoise et Paulette Braudel, Paris, Flammarion, collection Nouvelle bibliothèque scientifique, 216 pages.
- HUPPERT George, 1999, *The style of Paris : Renaissance origins of the French Enlightenment*, Bloomington, Indiana University Press, 146 pages.
- JACOB Christian, (sous la direction de), 2003, *Des Alexandries II. Les métamorphoses du lecteur. Actes du colloque de la Bibliotheca Alexandrina (28-30 novembre 1999)*, Paris, BNF, 310 pages.
- JACQMAIN Monique, 1991, « Les deux traductions françaises de la « Descrittione di tutti i Paesi Bassi », in *Lodovico Guicciardini (Florence 1521-Anvers 1589), Actes du colloque international des 28, 29 et 30 mars 1990*, édités par Pierre Jodogne, Louvain, Peeters Press, 375 pages, pp. 163-177.
- JEANNERET M., 2000, « Le cadre et le miroir (sur quelques transformations du système narratif dans les recueils de nouvelles au XVI^e siècle », in « *D'une fantastique bigarrure* » : le texte composite à la Renaissance : études offertes à André TOURNON, Champion, pp. 19-27.
- JONES-DAVIES Marie-Thérèse. (sous la direction de), 1996, *L'étranger : identité et altérité au temps de la Renaissance, actes des colloques des 8-9 décembre 1995 et 15-16 mars 1996*, Université de Paris-Sorbonne S.I.R.I.R. (Société Internationale de Recherches Interdisciplinaires sur la Renaissance) 21, Klincksieck, 238 pages.
- JONES-DAVIES Marie-Thérèse., 1998, *L'auteur et son public au temps de la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 230 pages.
- JULLIARD-BEAUDAN Colette, 1998, « Le XVI^e siècle : perspectives sur un monde nouveau », in *Ecole des Lettres*, second cycle 3 et 4.
- LANDHEER Ronald, SMITH Paul J. (éditeurs), 1996, *Le paradoxe en linguistique et en littérature*, Genève, Droz, collection Histoire des idées et critique littéraire ; n°350, 244 pages.
- LANGER Ullrich, 1999, *Vertu du discours, discours de la vertu : littérature et philosophie morale au XVI^e siècle en France*, Genève, Droz, collection Cahiers d'Humanisme et Renaissance 55 ; Les seuils de la modernité 2, 203 pages.

LECOINTE Jean, 1993, « L'idéal et la différence : la perception de la personne littéraire à la Renaissance », in *Travaux d'Humanisme et Renaissance* n°CCLXXV, Genève, Droz, 758 pages.

LEGRAND Marie-Dominique, 2007, « Perspective(s) : réflexion sur le statut des pièces en vers dans trois prosimètres de la fin de la Renaissance, la *Bergerie* de Rémi Belleau (1565 et 1572), *La Pyrénée* de François de Belleforest (1571) et *Le Printemps* de Jacques Yver (1572) », in *Littérales*, 41, pp. 305-322.

LESTRINGANT Frank, 1991a, *André Thevet, cosmographe des derniers Valois*, Genève, Droz, collection Travaux d'Humanisme et Renaissance, n°251, 427 pages.

LESTRINGANT Frank, 1991b, « Le déclin d'un savoir : la crise de la cosmographie à la fin de la Renaissance », in *Annales. Economies. Sociétés. Civilisations*. XLVIa. f. 2, pp. 239-260.

LESTRINGANT Frank, 1991c, « La littérature géographique sous le règne de Henri IV », in *Les lettres au temps de Henri IV*, actes du quatrième colloque d'Agen-Nérac 18-2à mai 1990, organisé par l'Association Henri IV, Pau, J. et D. éditions, 417 pages, pp. 281-308.

LESTRINGANT Frank, 1993, *Ecrire le monde à la Renaissance. Quinze études sur Rabelais, Postel, Bodin et la littérature géographique*, Caen, Paradigme, collection Varia 6.

LESTRINGANT Frank, 2000, « Histoires tragiques et vies des hommes illustres. La rencontre des genres : à propos de quelques histoires orientales chez Belleforest et Thévet », in *Travaux de Littérature* XIII, pp. 49-67.

LEVY Edmond, 2003, *Sparte, histoire politique et sociale jusqu'à la conquête romaine*, Paris, Seuil, collection Points, Histoire ; n°329, 364 pages.

LIAROUTZOS Chantal, 1998, *Le Pays et la mémoire. Pratiques et représentations de l'espace français chez Gilles Corrozet et Charles Estienne*, Paris, Honoré Champion, collection Géographies du monde : 1, 362 pages.

LORANT André, 1976, « Les images parentales dans *Hamlet* de Shakespeare et les *Histoires Tragiques* de Belleforest », in *Annales publiées trimestriellement par l'Université de Toulouse Le Mirail. Littératures*, XII (1976), n° XXIII, fascicule 7, pp. 35-39.

LORIAN Alexandre, « Vieux roman, roman nouveau et anti-roman à la Renaissance », in *Travaux de Littérature*, VII, pp. 53-64.

LORIAN Alexandre, 1973, *Tendances stylistiques dans la prose narrative française du XVI^e siècle*, Paris, Klincksieck, collection Bibliothèque française et romane, série A: Manuels et études linguistiques.

LOSSE Deborah, 1989, « Nue vérité ou invention poétique ? History and fiction in the prologue of Renaissance Nouvelles », in *S.*, summer 1989, pp. 107-117.

- LOSSE Deborah, 1993, *Sampling the book : Renaissance Prologues and the French « conteurs »*, Cranbury, N.J., Bucknell University Press.
- LYONS John Coriden, 1934, « Literary evidence of the prestige of the black arts in French literature of the Renaissance », in *Saint Phil.* XXXI, pp. 224-235.
- MAGNIEN Michel, 1995, *Répertoire international des seiziémistes*, Société Française d'Etudes du XVI^e siècle, Saint-Etienne, Université Jean Monet, Institut Claude Longeon.
- MAGNIEN SIMONIN Catherine et BOHLER Danièle, (sous la direction de), 2005, *Ecritures de l'histoire (XIV^e-XVI^e siècles), actes du colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002*, Genève, Droz, collection Travaux d'Humanisme et Renaissance, 568 pages.
- MARCHELLO-NIZIA Christiane et PICOCHÉ Jacqueline, 1994, *Histoire de la langue française, troisième édition revue et corrigée*, Paris, Nathan, collection « Linguistique » dirigée par Henri Mitterand, 397 pages.
- MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1979, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Bordas, collection Etudes, série Langue Française dirigée par Jean Batany, 378 pages.
- MARGOLIN Jean-Claude, 1993, « Le regard du médecin sur la femme à la Renaissance », in *Regards sur la Renaissance*, Amboise, Editions du Cygne, pp. 107-131.
- MARSAN Jules, 1971, *La pastorale dramatique en France à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e siècle*, New York, Burt Franklin, réédition d'un ouvrage paru chez Hachette en 1905.
- MENAGER Daniel, 1995, *La Renaissance et le rire*, Paris, PUF, Collection Perspectives littéraires, 235 pages.
- MENAGER Daniel, 1999, « Les anticonformistes au XVI^e siècle », in *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, pp. 515-518.
- MICHEL Pierre, 1967, « Cannibales et cosmographes », in *Bulletin de la société des amis de Montaigne*, 4th ser. 11 : 23-37.
- MIERNOWSKI Jan, 1996, « La littérature anti-scientifique à la Renaissance comme réflexion sur les limites d'une culture », in *NRSS* n°14/1, pp. 91-100.
- MILLET Olivier, 1995, « De l'erreur au péché : la culpabilité dans la tragédie humaine du XVI^e siècle », in *Travaux de Littérature*, VIII, pp. 57-73.
- MOSS Ann, 1989, « Rhetoric and the evolution of ideas and styles in the Renaissance », in *Renaissance Studies*, juin 89, pp. 99-105.

- NEVEUX Hugues, 1988, « Le paysage campagnard français dans la Cosmographie de Belleforest », in *Le paysage à la Renaissance*, Yves Giraud (éditeur), Suisse, Fribourg, SEGES.
- O'BRIEN John, 2002, « Des œufs ou Montaigne avec et contre Belleforest », in *Méthode ! Revue de Littérature* 3, pp. 65-71.
- PARIS G., 1895, « La nouvelle française au XV^e et XVI^e siècles », in *Savants*, pp. 289-303.
- PARISSE Michel, GOUGENHEIM Sylvain, MONNET Pierre, MORSEL Jorsephe, (sous la direction de), 1994, *De la Meuse à L'Oder, l'Allemagne au XIII^e siècle*, Paris, Picard, 231 pages.
- PEROUSE Gabriel-André, « Des nouvelles « vraies comme Evangile ». Réflexions sur la présentation du récit bref au XVI^e siècle », in *La Nouvelle*, pp. 89-99.
- PEROUSE Gabriel-André, 1992, « Sur l'intitulation des recueils de narrations brèves, en France, au temps de la Renaissance », in *Mélanges de littérature ancienne offerts à K. Kasprzyk*, Warszawa, Genève, Droz, pp. 137-145.
- PICOT Emile, 1906-1907, *Les Français italianisants au XVI^e siècle*, deux volumes, Champion.
- PIETRZAK W.K., 2000, « Belleforest l'histoire et la Pologne », in *La France et la Pologne: histoire, mythes, représentations: actes du colloque des 16,17,18 septembre à l'université Lumière-Lyon 2*, textes réunis par Françoise Lavocat, Lyon, Université de Lyon II, presses universitaires de Lyon, collection XI-XVI littérature.
- POLI Sergio, « Tradition ancienne et récit baroque : mythe et réalité dans l'Histoire Tragique », in *Travaux de littérature*, V, pp. 89-107.
- PRIGENT Michel, LESTRINGANT Frank et ZINK Michel, 2006, (sous la direction de), *Histoire de la France Littéraire. Tome I. Naissances, Renaissances. Moyen Age-XVI^e siècle*, Paris, PUF, collection Quadrige, 1063 pages.
- PRUVOST René, 1932, « Les deux premiers tomes de la version française de Bandello », in *Revue de Littérature comparée*, 12, pp. 387-390.
- PUES Florent, 1959, « Les sources et la fortune de la *Silva de Mexia* (= Pierre Messie) », in *Lettres Romanes*, 13, pp. 279-292.
- RADOUANT René, 1911, « L'éloquence militaire au XVI^e siècle », in *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 18, pp. 503-552.
- REGOND-BOHAT et LOECHEL, « Les cabinets de curiosité au XVI^e siècle », in *La Curiosité*, pp. 65-70.

- RIASANOVSKY Nicholas Valentine, 2005, *Histoire de la Russie, des origines à 1996*, traduction de l'américain par André Berelowitch, Paris, Robert Laffont, collection Bouquins, 864 pages.
- RICHTER Bodo L.O., « Ronsard and Belleforest on the origins of France », in *Essays on history and literature*.
- RICHTER Bodo L. O., 1961a, « French Renaissance pamphlets in the Newberry Library », in *Studi Francesi* 5, pp. 218-231.
- RICHTER Bodo L.O., 1961b, « History and Portents in three tracts by François de Belleforest », in *Studi Francesi* 5, pp. 415-432.
- RICHTER Bodo L.O., 1986, « Actualités » in the works of François de Belleforest », in *Crossroads and Perspectives*, pp. 31-47.
- RICHTER Bodo L.O., 1971, « Poetry into prose : Ronsard and Belleforest », in *Renaissance and Reformation* VII (1970-1971) fascicule 3, pp. 78-83.
- RICHTER Bodo L.O., 1984, « François de Belleforest : un des pamphlétaires fulminants du XVI^e siècle », in *Cahiers de l'Association internationale des Etudes Françaises*, n° 36, Paris, en dépôt à la Société des Belles Lettres, pp. 97-110 et 278 (discussion).
- ROTHSTEIN Marian, « When fiction is fact : perceptions in XVIth century France », in *SP*, summer, pp. 359-375.
- ROULEAU Pierre, 1933, « Essai sur les origines de Belleforest », in *Revue de Gascogne*, pp. 145-152.
- SARFATI George-Elia., 1997, *Eléments d'analyse du discours*, Paris, Nathan U, collection 128 : linguistique; 156, 128 pages.
- SCHENDA Rudolf, 1963, « Die Deutschen Prodigensammlungen des 16. und 17. Jahrhunderts », in *Archiven für die Geschichte des Buchwesens*, IV, 637-701.
- SCHMIDT A.M., 1961, « Histoires Tragiques », in *Nouvelle Revue Française*, 17, pp. 486-498.
- SCHULZE F.W., 1958, « Belleforest's « Histoire Tragique d'Amleth » », in *Im Dienste der Sprache*, Halle.
- SECRET François, 1958, *Les avatars du Catoblépas à la Renaissance*, Genève.
- SIMONIN Michel, 1986 (1990 ?), « Belleforest ethnologue ou du travail de la réalité dans les *Histoires Tragiques* », in *Du Pô à la Garonne*, pp. 337-352.
- SIMONIN Michel, 1987, « Les élites chorographes ou de la *Description de la France* dans la *Cosmographie Universelle* de Belleforest », in *Voyager à la Renaissance, actes du colloque de Tours 30 juin- 13 juillet 1983*, sous la direction de Jean Céard et Jean-Claude Margolin,

- Centre d'études supérieures de la Renaissance, Paris, éditions Maisonneuve et Larose, pp. 433-451.
- SIMONIN Michel, 1990, « Faits divers tragiques », in *Tragedia e sentimento*, pp. 141-153.
- SIMONIN Michel, 1992, *Vivre de sa plume au XVI^e siècle ou la carrière de François de Belleforest*, Genève, Droz, collection Travaux d'Humanisme et Renaissance n°CCLXVIII, 330 pages.
- SMITH Pauline-Mary, 1983, « Le redoublement de termes et les emprunts linguistiques dans la traduction en France au XVI^e siècle : Henri Estienne et François de Belleforest », in *Revue de Linguistique Romane*, publiée par la société de Linguistique Romane, avec le concours du C.N.R.S., tome 47, pp. 37-58.
- STABLER Arthur P., « Melancholy, ambition, and revenge in Belleforest's *Hamlet* », in *PMLA*, juin, pp. 207-213.
- STABLER Arthur P., 1962, « King Hamlet's ghost in Belleforest's? », in *PLMA* 77, pp. 18-20.
- STABLER Arthur P., 1972, *The legend of Marguerite de Roberval*, Washington, Washington State University Press.
- STABLER Arthur P., 1973, « A further note on Belleforest's bibliography », in *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XXXV, fascicule 3, pp. 541-542.
- STACKELBERG Jürgen von, 1984, *Französische Literatur. Renaissance und Barock. Eine Einführung*, München Zürich, Artemis, Artemis Einführungen 13.
- STONE Donald, 1972, « Belleforest's Bandello. A bibliographical study », in *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XXXIV, fascicule 3, pp. 489-500.
- STONE Donald, 1988, « *The Boundaries of History and Literature* : Belleforest's *Les grandes annales* and Ronsard's *Franciade* », in *Renaissance and Reformation/Renaissance et Réforme* XI, n°3, pp. 207-213.
- STOYLE, R. E., 1981, *Belleforest as translator from the Italian*, Thèse de l'Université d'Exeter.
- STOYLE, R. E., 1987, « How to account for Belleforest's command of Italian ? », in *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, XLIX/2, pp. 383-388.
- STUREL René, 1918, *Bandello en France au XVI^e siècle*, Feret, Bordeaux, 189 pages.
- STUREL René, 1922, « La prose poétique au XVI^e siècle », in *Mélanges offerts par ses amis et ses élèves, à M. Gustave Lanson, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; directeur de l'Ecole Normale Supérieure*, Paris, Hachette, pp. 47-60.

- SOURDEL Janine et Dominique, 2004, *Dictionnaire historique de l'Islam*, Paris, éditions PUF, 1010 pages.
- TAMIZEY DE LAROQUE Philippe, 1885, « François de Belleforest et Victor, évêque d'Utique », in *Revue de Gascogne*, XXVI, p. 49.
- THEVET André, 1985, *Cosmographie de Levant*, édition critique de Frank LESTRINGANT, Genève, Droz, collection Travaux d'Humanisme et Renaissance, 374 pages.
- THIERRY Augustin, 1842, « François de Belleforest, *Les grandes annales de France* (notes sur 14 historiens antérieurs à Mézerai) », in *Dix ans d'études historiques*, Paris, pp. 448-453.
- THIERRY Augustin, 1846, « Notes sur 14 historiens antérieurs à Mézerai », in *Dix ans d'études historiques*, volume 6, Furne, pp. 339-343.
- THOMAS-CAMPANGNE Hervé, 2006, « De l'Histoire tragique à la dramaturgie : l'exemple de François de Belleforest », in *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 106, 4, pp. 791-810.
- TOOMASPOEG Kristjan (avec la collaboration d'Annliese Nef), 2001, *Histoire des chevaliers Teutoniques*, Paris, Flammarion, 201 pages.
- TREMOLIERES , « La part de Belleforest dans trois œuvres de Shakespeare », in *Bulletin de la Société du Gers*, XXXIX (1938), pp. 154-161 ; 201-207.
- VENTURA Daniela, 1998, « La nouvelle à la Renaissance : une question de « vérité » », in *Cahiers du Centre d'Etudes Médiévales de Nice*, 15, pp. 105-114.
- VODOV Vladimir, 1988, *Naissance de la Chrétienté russe, la conversion du prince Vladimir de Kiev (988) et ses conséquences (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, Fayard, collection Nouvelles Etudes Historiques, 489 pages.
- VOIGT Julius, 1898, *Das Naturgefühl in der Literatur der französischen Renaissance*, Berlin, 130 pages.
- VON GREYERZ Kaspar, 2006, *Religion et Culture. Europe 1500-1800*, traduit de l'allemand par Eliane Kaufholz-Messmer, Paris, Editions du Cerf, collection Sciences Humaines et religions, 372 pages.
- WEITZ Margaret Collins, 1978, « Belleforest's *La Pyrénée*. The first French Pastoral novel », in *Renaissance Quarterly*, XXXI, pp. 322-330.
- WILL Edouard, 1967, *Histoire politique du monde hellénistique 323-330 avant J.-C. Des Avènements d'Antiochos III et de Philippe V à la fin des Lagides*, tome deux, Nancy, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Annales de l'Est, Mémoires ; 32, 564 pages.
- WILSON Dudley, 1993, « L'anecdote monstrueuse en France à l'époque de la Renaissance », in *Poétique et narration, mélanges offerts à Guy Demerson, textes recueillis et publiés par*

François Marotin et Jacques-Philippe Saint-Gérard, Paris, Champion, collection Bibliothèque Franco Simone, 655 pages.

WOLFRAM Herwig, 1990, *Histoires des Goths*, traduit de l'anglais par Frank Straschitz et Josie Mély, Paris, Albin Michel, collection L'Evolution de l'Humanité, 574 pages.

WUNENBURGER Jean-Jacques (sous la direction de), 2000, *La Renaissance ou l'invention d'un espace*, Editions Universitaires de Dijon, collection Figures Libres.

YOUH Seuk-Ho, 1999, « Les aspects de la culture populaire dans la littérature française au XVI^e siècle », in *Etudes de langue et littérature françaises* (Corée), 38, 1, pp. 187-205.

I. Index commenté des auteurs allégués par Belleforest.

François de Belleforest expose occasionnellement ses sources à l'intérieur de son texte, mais la plupart du temps, il les notifie en marge. Nous les indiquons ici afin de donner un certain nombre d'informations complémentaires, notamment biographiques. Entre parenthèses est indiqué le nom donné par Belleforest, souvent déformé ou francisé. Les livres ou chapitres indiqués sont ceux mentionnés par Belleforest, ils ne sont pas forcément exacts. Les notes culturelles indiquent quels passages sont réellement cités. Les pages indiquées sont celles du livre original : elle sont indiquées dans la présente édition au cœur du texte entre parenthèses.

Agathias le Scolastique (Agathie). Poète et historien byzantin (vers 530- vers 580). Ses *Histoires* ont été assemblées en un volume avec les œuvres de Jordanès, Procope de Césarée et Leonardo Bruni dès le seizième siècle. I : 112a, 112b, 114b, 178a, 179b, 180b ; II 128b, 180b, 201b, V : 107a.

Aimoin (Aymon moine). Chroniqueur français, moine bénédictin au monastère de Fleury (vers 960- vers 1010). Il rédigea plusieurs *Vies* des abbés de Fleury, dont la plupart sont perdues, mais surtout une *Historia Francorum*, aussi appelée *Libri V de Gestis Francorum*, qui traite de l'histoire des Francs. 186a ; I, 5 : 193b ; V, 20 : 193b ; I, 19 : 201b ; II, 4: 201b ; IV, 92: 213a ; V: 226a ; V, 60: 227a ; I, 41: 228a.

Alberti Leandro (Léandre de Bologne). Moine et savant dominicain originaire de Bologne (1479-1552). Il composa de nombreux ouvrages historiques ou religieux, dont la *Description de toute l'Italie* (1550, rédigée en Italien), *Diatriba de Incrementis dominio Veneti* (1517) et *De Claris Viris Republicae Venetae*. Belleforest a probablement pu examiner ces deux derniers textes grâce à Contarini qui les a reproduits dans *De Magistribus et de Republica Venetorum*. 137b ; *DdtI* : 139a ; 146a ; 154b ; 155b; *DCVRV*: 162b.

Ammien Marcellin (Ammian Marcellin). Historien latin qui a poursuivi l'œuvre de Tacite

(vers 330- vers 400). XIV : 127a ; XV : 171a, 174b, 186a, 229b ; XVI : 127a, 179a, 206a, 222a ; XVII : 129b, 186a, 222b ; XVIII : 194b ; XIX: 136 a ; XX : 111b ; XXVII : 120a, 127a ; XXVIII : 194b ; XXX : 179a, 211b ; XXXI : 96a, 179a, 196a.

Ansegius (Ansegise abbé). Administrateur de l'abbaye de Lobbes avant de devenir archevêque de Sens (mort vers 883). Belleforest lui attribue un « Livre des lois françaises » qui pourrait être les *Capitulaires des rois de France*, en réalité recueillis par un homonyme, Anségise de Fontenelle (770-833). p. 228a.

Appien d'Alexandrie (Appian). Historien grec, auteur d'une Histoire Romaine qui s'étend de la fondation de Rome jusqu'au règne de Trajan (95-vers 160). « Guerres Civiles » : I : 139a, 212b, 233a ; II : 95b ; IV : 86b ; V : 175a ; « Guerre Illyrique » : 107b, 108a, 138b, 167a, 172a ; « Guerre d'Espagne » : 231a. Apulée. Ecrivain latin, surtout connu pour son *Ane d'or* (125-vers 180). « Doctrine de Platon » : 142a.

Arnobe ou Arnobius dit l'Ancien (Arnobie). Professeur de rhétorique à Sicca Veneria en Numidie (actuellement Le Kef) et écrivain de langue latine (vers 240- vers 304). Converti au christianisme, il écrivit un traité

théologique dans lequel il s'efforçait de réfuter les théories païennes : *Contre les gentils*. II : 147b ; sans précision : 90a.

Arrien ou Flavius Arrianus (Arrian Nicomède). Historien et philosophe grec, originaire de Nicomédie, d'où le nom que lui accole Belleforest (vers 95- vers 175). Il est l'auteur d'une *Anabase* que Belleforest rebaptise « Vie d'Alexandre le Grand ». 95b, 221b.

Augustin, saint. Docteur de l'Eglise latine et fils de sainte Monique (354-430). Belleforest cite sa *Cité de Dieu*, qu'il a traduit. I : 95a ; IV : 142a ; VI, 9 : 111a ; VIII : 105a ; XVIII, 13 : 111a, 147b ; XVIII, 17 : 125a.

Aulu-Gelle. Grammaire latin auteur des *Nuits Attiques* (II^e siècle après Jésus Christ). 142a.

Aurelius Victor ou Sextus Aurelius Victor (Aurele Sextus). Gouverneur de Pannonie sous le règne de Julien, auteur d'un *Liber de Caesaribus* (vers 327- vers 390). Le *Livre des Césars* est un recueil de biographies d'Empereurs, depuis Auguste jusqu'à Constance II. Belleforest renvoie à sa biographie de Claude. « Vie de Claudie Empereur » : 130a.

Ausone ou Ausonius. Poète latin qui a célébré les paysages de la Gaule méridionale et de la Moselle (vers 310- vers 395). Il est surtout connu pour son poème *Mosella*, même si Belleforest mentionne un texte intitulé « Source du Danube ». 127b ; 129b.

Aventinus, Johannes ou Turmair, Johann (Aventin). Chroniqueur bavarois né à Abensberg (d'où son surnom) (1477-1534). Après de nombreux voyages en Europe, il devint tuteur des fils cadets du duc de Bavière Guillaume IV. On lui doit des *Annales de Bavière (Annales Boiorum)* dont il existe une version allemande, la *Bayerische Chronik*. La première édition (tronquée) paraît en 1554, la seconde (complète) en 1580. I : 109b, 131a, 205a ; II : 112a ; IV : 120b, 122b, 127a, 205a ; VII : 132a.

Battista Mantuano Spagnuoli (Baptiste de Mantoue). Poète et prêtre de l'ordre des Carmes (?-1516). Né à Mantoue d'une famille espagnole, il entra dans l'ordre des Carmes en 1464. On lui doit de nombreux textes versifiés dont

une *Vita Dionysii Areopagitae* de 1507. Il fut béatifié en 1885. 172a ; 176a ; 185a.

Beatus Rhenanus (Beat Rhenan). De son vrai nom Beat Bild, éditeur, avocat et écrivain originaire de Rhinau mais qui passa la plupart de sa vie à Sélestat et Strasbourg (1485-1547). Ami d'Erasmus, il fut un temps proche de Bucer et des milieux réformés. Il édita de nombreux auteurs de langue grecque ou latine. Il écrivit également des *Histoires Ecclésiastiques* et surtout une *Histoire de l'Allemagne*. Belleforest mentionne son édition de Procope (91a) mais surtout l'*Histoire de l'Allemagne*. I : 111a, 112a, 112b, 127a, 197a, 204a, 211a, 223b ; II : 120b, 130a ; III : 186a ; sans précision : 137b.

Beauvais, Vincent de (Miroir Historial). Moine dominicain de l'Abbaye de Royaumont (vers 1184-1264). Son livre *Speculum Maius* se divise en trois parties, le *Speculum Naturale*, le *Speculum Doctrinale* et le *Speculum Historiale*, qui nous intéresse particulièrement. Le *Speculum Historiale* cite notamment *L'histoire des Mongols* de Jean de Plan Carpin et *L'histoire des Tartares* de Simon de Saint-Quentin. Belleforest nomme l'œuvre et non l'auteur. XXI, 2 : 214a ; XXII, 40 et 44 : 226b.

Bede le Vénérable, saint. Moine et historien anglais (vers 672-735). Il a laissé une *Histoire Ecclésiastique de la nation anglaise*. I, 1 : 173a, 203b, 235b, 240b ; I, 3 : 237a ; I, 5 : 213b ; I, 15 : 204a, 238a ; I, 20 : 236b ; I, 22 : 238a ; II, 1 : 237a ; sans précision : 119b, 120a, 227b.

Belleforest, François de. *Histoire des neuf rois Charles*. I : 206a ; II : 108b, 213a ; IV : 227a.

Berose (voir Viterbe). IV : 109b, V : 111b, 137b, 146a, 167a, 167b, 171a, 184b, 230b ; sans précision : 108a, 113a, 147a, 155a, 174a.

Biondo, Flavio (le Blond forlivien). Historien et archéologue italien (1388-1463). Il est secrétaire des papes Eugène IV, Nicolas V, Calixte III et Pie II. On lui doit notamment *Romae instaurata libri III, Romae triumphantis libri X* et surtout les *Decades ab inclinatione Romanorum imperii ad annum 1440* inachevées et datées de 1453. *DaiRiaa* : Décade I, 1 : 105b, 107a,

179a ; Déc. I, 3 : 96a ; Déc. I, 7 : 132a ; Déc. I, 9 : 87a ; Déc. II : 195b ; Déc. II, 1 : 106a ; Déc. II, 2 : 224a ; Déc. II, 3 : 228b ; Déc. II, 6 : 85b ; Déc. II, 7 : 132a ; *RT* : 145a ; *RI* : III : 156a ; sans précision : 146b, 148a, 150b.

Bodel, Jean (Vitichinde). Romancier du XIII^e siècle originaire d'Arras. Il est l'auteur d'une *Chanson des Saxons*, aussi nommée *Widukind de Saxe*, du nom de son protagoniste parfois appelé Witikind. Ce récit hautement fantaisiste décrit comment le duc de Saxe Widukind (qui a réellement existé et s'est opposé à Charlemagne) aurait profité de la défaite de Roncevaux pour envahir l'empire à l'aide de rois sarrasins. Le texte était probablement plus connu que l'auteur, car Belleforest le signale en marge comme les « Histoires des Saxons », les « Gestes des Saxons », ou plus simplement « Vitichinde ». I : 106a, 120b ; II : 106a.

Boethius, Hector ou Boyce (Boece). Philosophe écossais qui fit ses études à l'Université de Paris et côtoya Erasme (1465-1536). Il fut l'un des premiers professeurs du King's College, délivrant des cours de médecine et de théologie. Il rédigea, entre autres, une *Historia Gentis Scotorum* (1527), traduite en français en 1536. 212b ; préface 239a.

Bonfini, Antonio ou Bonfinius Antonius (Bonfinie). Historien et poète italien (1427-1503). Ce sont ses dernières années qui sont les plus intéressantes, puisqu'il les passa à la cour de Mathias Corvin pour rédiger à la demande du roi une *Histoire de la Hongrie*. Décade I, livre 9 : 106a.

Budé, Guillaume ou Budaeus. Humaniste français (1467-1540). Chargé en 1522 par François I^{er} de diriger la bibliothèque royale de Fontainebleau, il milita pour la création du Collège des Lecteurs Royaux, qui devait devenir le Collège de France. Belleforest se réfère à son traité des monnaies et des mesures anciennes *De Asse*, dont Budé lui-même a rédigé un abrégé en français. p. 79a.

Candidus, Jean (Jean Candide). Juriste du XVI^e siècle, connu pour son *Histoire de la ville d'Aquilée*, citée par Belleforest sous le titre « Histoire d'Aquilege ». Il a également composé une histoire des rois de France qui débute avec le

monarque mythique Pharamond et termine avec Louis XI. III : 156a.

Carion, Johannes ou Johannes Nägelin (Corion). Mathématicien, astrologue et historien allemand (1499-1537). Après des études à l'université de Tübingen, il devint professeur de mathématiques et d'astrologie à la cour de Joachim I^{er} de Brandebourg. Il entra en contact avec Luther et Melanchton. Il écrivit plusieurs livres concernant ses divers intérêts, mais est surtout connu pour sa chronique, qui devait plus tard être appelée *Chronica Carionis*. Une traduction française par Jean le Blond existe dès 1556. « Histoire de Milan » : 146b.

Cassiodore. Homme politique et érudit latin (vers 490-vers 580). Romain d'origine, il est passé au service des rois goths d'Italie. Belleforest lui attribue une « Epître des diverses cognitions ». 130a.

Caton l'Ancien ou Caton le censeur. Consul puis censeur romain (234-149). Il est connu pour s'être opposé à l'introduction à Rome du luxe et des mœurs grecques. Belleforest mentionne les *Origines*. 137a ; 137b ; 146a.

Ceneau, Robert (Cenalis, évêque d'Avranches). Docteur en Sorbonne, il est l'évêque de Venasque puis d'Avranches (1483-1560). Il est l'auteur de plusieurs textes dont une *Histoire de Normandie*. Belleforest mentionne son livre *De la Gaule*. I : 173a, 181a, 183a, 228b ; II : 184a, 213a, 225a.

César ou Caius Julius Caesar. Homme politique, général et historien latin (100 ou 101-44). Il a rédigé les *Commentaires de la guerre des Gaules*. I : 109b, 129a, 170b, 198a, 203a, 212a, 216a, 216b, 222b, 231b, 233b ; II : 175a, 198a, 212a, 216a ; III : 155b, 209b, 210a ; IV : 127a, 128a, 129a, 172b ; V : 173a, 174a, 175a, 216a, 235b, 237b, 240a ; VI : 185a, 186a, 204a ; VII : 185b, 213b ; sans précision : 131b.

Cicéron ou Marcus Tullius Cicero. Homme politique, orateur et écrivain latin (106-43). Belleforest mentionne un écrit peu connu : *De la divination*. 147b.

Cippico, Coriolan ou Cépion (Coriolan). Historien vénitien (1425-?). Il participa à la défense de Scutari contre les Turcs et en tira *De*

Bello Asiatico libri III. Belleforest évoque des « Faits de Venise ». II : 88a.

Claudien ou Claudius Claudianus (Claudian). Poète qui écrivit en grec et en latin, auteur de panégyriques, d'épopées mythologiques, de récits de victoires militaires et de poésies pamphlétaires (vers 370-vers 408). *Panégyrique d'Honorius* I : 128a, 129b, 232b ; IV : 96a, 120a, 240b ; *Panégyrique de Stilicon* : 238b ; *Contre Rufin* II : 92b ; « Guerre Gothique » : 92b, 96a.

Cochlæus, Johannes ou Cochläus Johann (Cochlée, Jean). De son véritable nom Johann Dobneck, médecin et religieux allemand spécialiste des controverses théologiques (1479-1552). Fervent partisan du catholicisme, il chercha à s'opposer à Martin Luther. 110b.

Coelius Rhodiginus, Ludovicus ou Caelius Rhodiginus (Célie Rhodigin). De son véritable nom Ludovico Ricchieri, philologue et érudit (1469-1525). Son œuvre principale s'intitule *Lectionum antiquarum*. III, 28 : 81a ; V, 22 : 89b ; X, 6 : 78b ; XII, 19 : 78b ; XIII, 17 : 79b ; XIV, 18 : 81a ; XVIII, 1 et 2 : 82b ; XVIII, 19 : 79b ; XVIII, 20 : 114a, 114b, 116b, 121a ; XVIII, 21 : 174a ; XVIII, 26 : 80b ; XVIII, 27 : 83a ; XXVIII, 6 : 141b.

Commynes, Philippe de. Sénéchal du Poitou sous Louis XI (1447-1511). Il exerça des fonctions diplomatiques au service du roi. Il effectua notamment des missions à Florence et Venise et acquit la seigneurie d'Argenton par son mariage. La fin de sa vie est marquée par une disgrâce due à sa participation un complot contre Charles VIII, en partie orchestré par le futur Louis XII. Il subit en 1489 une sentence de relégation pour dix ans. Il rédigea des *Mémoires*, qui traitent des règnes de Louis XI et Charles VIII. 208b.

Contarini, Gaspard (Contaren, Gaspard). Patricien vénitien, ambassadeur de la République de Venise (1483-1542). Il voyagea aux Pays Bas, en Angleterre et en Espagne. Très impliqué dans les querelles religieuses, la plupart de ses textes sont des débats théologiques. Néanmoins, Belleforest le mentionne en tant qu'auteur des *Magistrats de Venise* (*De Magistratibus et de Republica Venetorum*) . I : 156b, 160a ; III et IV : 161a ; II : 162b.

Corrozet, Gilles. Ecrivain et imprimeur français (1510-1568). Il a notamment rédigé les *Antiquitez Chroniques et Singularitez de Paris, ville capitale du royaume de France* vers 1550. 183a ; 186a.

Damascène, Jean ou Jean Mansour ou Jean de Damas. De son véritablement Mansour ibn Sarjoun, théologien chrétien, père et docteur de l'Eglise (vers 676-749). D'abord ministre du calife, il devient moine en Palestine. Il a notamment écrit *De fide orthodoxa*. Belleforest lui attribue un *Supplément d'Eutrope*. 96a ; XI : 206a ; XII : 96a, 195a ; XIV : 199a, 201a ; XVII : 156a.

Denys d'Halicarnasse. Historien grec (vers 60 avant Jésus Christ-vers 8 après Jésus Christ). Il enseigna l'éloquence à Rome et rédigea notamment des *Antiquités Romaines* (*Ρωμαϊκή Αρχαιολογία*) dont ne subsistent que dix livres. I : 137a, 146a, 155b ; II : 139b, 142a, 142b, 176a ; IV : 140a ; VI : 147b ; X : 140a ; sans précision : 144a.

Diodore de Sicile. Historien grec du premier siècle avant Jésus Christ. Installé à Rome, il œuvra pendant trente années à sa *Bibliothèque Historique*, rédigée en grec et comprenant quarante livres. Environ vingt livres subsistent actuellement. V : 142b ; V, chap. 2 : 230b ; VI, chap. 5 : 241b ; VI, chap. 8 : 237b ; VI, 9 : 146a, 167a ; VI, chap. 13 : 86b ; VI, chap. 15 : 84b, 86a.

Dion Cassius ou Lucius Claudius Cassius Dio (Dion Cassius ou Dion Nicée). Historien romain de langue grecque, né à Nicée en Asie Mineure, auteur d'une *Histoire Romaine* qui s'achève en 229 (vers 155-vers 235). Il fut successivement questeur, consul suffect à Rome, proconsul d'Afrique et enfin consul à Rome en 229. Il mourut dans sa ville natale. 38 : 203a ; 41 : 233a ; 51 : 108a ; 54 : 108a ; 55 : 108a, 122b ; 56 : 145a.

Dioscoride, Pedanius. Médecin, pharmacologue et botaniste grec (vers 40-vers 90). Sa vie est peu connue ; en revanche son œuvre *De materia medica* a eu une influence considérable jusqu'au XVI^e siècle. II : 90a ; III, 35 : 84b.

Duglosse ou Dugloso Jean Longin (Dlugosse). Chanoine de Cracovie puis

archevêque de Luvow. Le roi Casimir II l'emploie dans plusieurs négociations importantes et comme précepteur de ses enfants. On lui doit une *Vie de saint Stanislas* et une *Histoire de la Pologne* qui court jusqu'en 1480. « Histoire de la Pologne » : 106a.

Eginhard ou Einhard (Eghinart). Chroniqueur franc au service de Charlemagne, auteur d'une *Vie de Charlemagne* ou *Vita Karoli Magni* (vers 770-840). Originaire de la partie germanophone du royaume, éduqué par les moines de Fulda, il est en charge de plusieurs chantiers, notamment à Aix et Ingelheim. 106a ; 180b.

Erasme ou Desiderius Erasmus Roterdamus. Philosophe hollandais de langue latine (vers 1469-1536). On lui doit notamment *l'Eloge de la folie*, les *Colloques* et *l'Institution du prince chrétien*. p. 103a.

Etienne de Byzance (Estienne Bisantin). Ecrivain auteur d'un lexique géographique dédié à l'empereur Justinien, *Ἐθνικά* (VI^e siècle après Jésus Christ). p. 95b.

Eusèbe de Césarée ou Eusèbe de Pamphile de Césarée. Evêque de Césarée (Palestine), théologien et historien (vers 265-vers 340). Il a notamment composé en grec une *Histoire Ecclésiastique* et une *Chronique*, dont la version originale est perdue (elle est connue par une traduction latine). « Livre des Temps » : 78b, 87b, 111b, 206a ; *Chronique* : 80b ; *Histoire Ecclésiastique*, livre V, chapitre 5 : 223a.

Eutrope ou Flavius Eutropus. Historien romain du IV^e siècle. Il écrit un *Abrégé de l'histoire romaine* en dix livres, sous le règne de Valens. IV : 212a, 231a ; VII : 221b ; IX : 120a, 130a, 179a ; X : 112a, 179a, 223a ; XII : 96a, 195a ; XXV : 156a.

Fabius Pictor, Quintus (Fabie). Historien latin (né vers 260 avant Jésus Christ). Belleforest mentionne le *Siècle d'or*. 137a ; 137b ; 138a.

Fenestella (Fenestelle). Historien romain et rédacteur d'encyclopédie sous le règne de Tibère (vers 52-vers 19). Belleforest lui attribue un *De magistratibus et sacerdotiis Romanorum* qui est peut-être en réalité l'œuvre d'un secrétaire du pape Fiocchi. 139b ; 140a ; 142a ; 144a.

Florus ou Publius Annius Florus (Flore). Historien romain (vers 70-vers 140). Né en Afrique et venu à Rome sous le règne de Domitien, il écrit un *Epitome*, aussi appelé *Abrégé d'histoire romaine* depuis Romulus jusqu'à Auguste, en quatre livres. II, chap. 17 : 231a ; III, chap 3 : 206b, 212a ; III, chap. 8 : 241b ; sans précisions : 144a, 162b, 171b, 216a.

Freisingen, Otton de (Frisinghen). Evêque de Freising et historien allemand, fils de Léopold III d'Autriche (1112-1158). Il est l'auteur d'une *Chronica sive Historia de duabus civitatibus*. Il a étudié en France et participé à la deuxième croisade. « Vie de Federic I » : I, 2 : 132a ; I, 8 : 129b, 204b.

Gaguin, Robert. Professeur et doyen de droit canonique à la Sorbonne et poète (1433-1501). D'origine flamande, il est élu ministre général des Trinitaires et chargé de plusieurs missions diplomatiques par Louis XI et Charles VIII. Il laisse un *Compendium de origine et gestis Francorum*. « Annales de France » p. 177b.

Garcia de Santa Maria de Carthagène, Alonso (Alphonse de Carthagène). Fils d'un rabbin converti au catholicisme et évêque de Burgos (1384-1456). Il traduit le *De Senectute* de Sénèque et compose une *Glose sur Jean Chrysostome* et une *Généalogie des rois d'Espagne*. « Choses d'Espagne », 3 et 4 : 230b ; sans précision 232b ; « Anacephaloose », 75 : 235a.

Gembloux, Sigebert de (Sigibert moine). Chroniqueur brabançon, moine à l'abbaye de Gembloux (vers 1030-1112), il est l'auteur d'une *Chronicon* ou *Chronographia*, qui s'étend de 381 à 1111. 225b et 226a.

Germanus, Nicolaus ou Donnus Nicolaus Germanus (Nicolas Germain). Cartographe allemand (vers 1520-vers 1490). Il rédigea une *Cosmographia* et réalisa deux globes, l'un représentant la Terre et l'autre le Ciel, pour la salle pontificale Magna Secreta au Vatican. p. 224b.

Gildas le Sage. Missionnaire brittonique et fondateur du monastère de Rhuys (vers 510-570). On lui doit un *Traité sur la ruine de la Grande Bretagne*. 119a ; 119b ; 120a ; 235b ; 236a ; 237a.

Gillius, Nicolas (Gilles Nicole ou Pierre). Contrôleur du trésor royal de Charles VIII et historien français (mort en 1503). Il reprit les *Grandes Chroniques de France*, en ajoutant des précisions et en supprimant les passages jugés légendaires ; cette nouvelle version fut publiée sous le titre *Les très élégantes et copieuses annales des tres preux, tres nobles, tres chrestiens et excellents moderateurs des belliqueuses Gaules*. p. 183a.

Giovo, Paolo ou Paulus Jovius (Paul Jove). Médecin, historien et biographe italien (1483-1552). Il exerça la médecine à Côme, avant d'en être chassé par l'épidémie de peste. Il se rendit alors à Rome, où il obtint une chaire de philosophie morale à l'Université. Il devint évêque de Nocera de Pagani et commença à amasser une importante collection d'antiquités et de peintures. Parmi ses œuvres, on trouve notamment l'*Historia sui Temporis Libri XLV* et les *Vitae Virorum Illustrium*. Belleforest évoque le *De Legatione Basilii Magni Principis Moschoviae* (1525) sous le titre « Traité de la Moscovie ». p. 97a.

Giraldi, Giglio Gregorio ou Lilius Gregorius Gyraldus (Girald Livie ou Lillie). Poète italien (1479-1552). Il perdit sa charge de protonotaire apostolique et ses biens dans le sac de Rome en 1527 et finit ses jours dans la pauvreté. Les livres auquel s'intéresse Belleforest sont l'*Historia de Diis Gentium* et le traité *De Annis et Mensibus*. « Histoire des dieux » : syntagme I : 85a ; 237b ; « Livre des ans et des mois » : 233b.

Góis, Damião de (Goez Damien). Humaniste et philosophe portugais (1502-1574). Issu d'une famille aristocratique, son travail pour la cour du Portugal lui donne l'occasion de voyager à travers l'Europe (Pologne, Lituanie, Danemark, Allemagne, Suisse, France, Italie, Belgique) et de rencontrer de nombreux humanistes et théologiens (Sébastien Münster, Erasme, Mélancton, Luther). Il écrivit sur de nombreux sujets, mais finit par s'attirer les foudres de l'Inquisition et acheva sa vie à Alenquer, sa ville natale. p. 93b.

Grégoire de Tours. Prélat et historien français (vers 538-vers 594). Evêque de Tours rendu célèbre par sa chronique du Moyen Age mérovingien, l'*Histoire des Francs*. 178a ; 180a ; 186a ; II : 214a ; II, 4 et 28 : 201a ; VII : 186a.

Guicciardini, Lodovico (Guichardin, confondu avec « François » Francesco).

Géographe et cartographe né en Italie et installé aux Pays Bas (1521-1589). Il est l'auteur de la *Descrittione di tutti i Paesi Bassi*. 148a ; 214b ; 216a : « description de Flandres » ; 219b : « description d'Anvers ».

Guyse, Jacques de (Jacques de Guise). Cordelier né à Mons en Belgique, historien et chroniqueur mort à Valenciennes (vers 1340-1399). Auteur de *Chroniques du Hainaut*. 219a.

Hauteville, Jean de (Architrene). Poète français (1150-1200). Il fut l'auteur d'un poème lyrique et satirique intitulé *Architrenius*. La renommée de l'œuvre avait probablement dépassé celle de l'auteur, puisque Belleforest indique en marge le titre « Architrene » et non le nom de l'auteur. *Architrenius* tourne en ridicule, entre autres, la fatuité des étudiants et des professeurs de la faculté de Paris. p. 186b.

Hellanicos de Lesbos ou Hellanicos de Mytilène (Hellanique). Historien et géographe grec (V^e siècle avant Jésus Christ). Il écrit sur les mythes, les coutumes et les personnages historiques, mais son travail n'a survécu que de façon très fragmentaire. Il a notamment rédigé *Ἀρχαίς*, une histoire de l'Attique. I : 78b. Hemmerlin, Felix ou Felix de Malleolus (Felix Malleole). Juriste spécialisé en droit canonique (vers 1388-vers 1460). Auteur du *Livre d'Adel*. 211b.

Herberstein, Siegmund Freiherr von (Sigismond Liber). Conseiller autrichien de l'Empereur et envoyé à la cour de Russie (1486-1566). Après des études à Vienne, il s'occupe des finances du service diplomatique des Habsbourg. Sa connaissance des langues lui permet de voyager comme ambassadeur entre 1515 et 1543. Il négocie avec Soliman I^{er} lors de ses voyages. Il devient un spécialiste de l'Europe de l'Est et publie en 1549 *Rerum Moscoviticarum Commentarii* à Vienne. 97b ; 102a ; 104a ; 104b ; 109a.

Hérode ou Herodianus (Herodian). Fonctionnaire romain d'origine grecque, auteur d'une *Histoire Romaine depuis la mort de Marcus* (vers 170-vers 240). IV : 144b.

Hérodote. Historien grec (vers 484-vers 420). Il a rédigé des *Histoires*. I : 79b, 82b ; IV : 77a, 89a, 90b, 93a, 238a ; V : 89a, 89b, 90a, 155a ; VI : 80a ; VII : 78a, 82b, 84b, 87b.

Hersfeld, Lambert de ou Lambert d'Aschaffenburg (Lambert Schafnaburg). Bénédictin et chroniqueur français (1028-1085). Il a rédigé un *Lexicon*. 233b. Ses *Annales*, composées en 1078, furent imprimées en 1525. Dans ce texte, il dénonce violemment l'empereur Henri IV, qui luttait contre le pape. « Vie de Henri IV » : 129a.

Hesychius (Hesichie). Lexicographe d'Alexandrie (V^e ou VI^e siècle après Jésus Christ). Il a rédigé un *Lexicon*. 233b. Hésiode. Poète grec qui rédigea des poèmes didactiques (VIII^e siècle avant Jésus Christ). *Théogonie* : 87b.

Higin (Higinie) I chapitre 7 : 128a

Homère. Poète grec à l'existence contestée (VIII^e siècle avant Jésus Christ). Considéré comme l'auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. *Iliade* : 82b ; sans précision : 154a, 155b, 168b.

Horace ou Quintus Horatius Flavius. Poète latin qui eut une grande faveur auprès des Humanistes (65-8). *Odes* : XIV, p. 212b.

Irenicus, Franciscus ou Frantz Friedlieb (Irenique). Historien et théologien allemand (1495-1553). Il est surtout connu pour la *Germaniae exegesis*, parue en 1518. « De la Germanie » I, 34 : 224a. Jambole, p. 242b.

Jean Chrysostome, saint. Archevêque de Constantinople, connu pour son éloquence (d'où son surnom)(vers 344-407). Déposé et exilé car son intransigeance l'a conduit à critiquer le couple impérial, il est l'auteur de nombreux traités théologiques. Belleforest mentionne un « Sermon de la Pentecôte ». 239a.

Jérôme, saint ou Jérôme de Stridon. Un des quatre pères de l'Église latine, il fut moine et traducteur ; il est d'ailleurs le patron des traducteurs (vers 347-420). Né à la frontière qui sépare la Dalmatie de la Pannonie, il poursuivit des études à Rome et se convertit au christianisme à l'âge de vingt-six ans. Après la mort du pape Damase I^{er}, qui l'avait choisi comme secrétaire, il se rendit à Béthléem pour fonder un monastère où il finit ses jours. Il traduit en latin de nombreux textes religieux, dont l'*Ancien Testament*, et rédige les traités polémiques *Contre Jovinien*, qui glorifie l'ascèse et la virginité, et *Contre Rufin*, qui défend

la possibilité d'interpréter les Écritures de différentes façons. Par ailleurs, cent-cinquante-quatre lettres écrites de sa main ont été conservées. « A Sunie et Fretelle » : 92a ; « A Géronce » : 171b, 212a ; « Contre Jovinian » II : 239a.

Jordanès ou Iordanès (Jornandez). Historien de la tribu des Alains au service des Goths (VI^e siècle). Il écrivit en 551 (d'après Cassiodore) une *Histoire des Goths*, fréquemment appelée *Getica*. 91b ; 95b ; 96a ; 97a ; 103a ; 107a ; 108a ; 129a ; 130a ; 136b ; 194b.

Josèphe, Flavius ou Yossef ben Matityahou HaCohen (Josephe). Historien romain de langue grecque (vers 37-vers 100). Né à Jérusalem, il fut envoyé à Rome en 64 pour négociier en faveur de prêtres emprisonnés et devint en 67 gouverneur de Galilée. Il s'établit à Rome en 71 et obtint la citoyenneté romaine. Il choisit le nom de Flavius en l'honneur des empereurs Flaviens. Ses écrits historiques concernent majoritairement les juifs. *Antiquités Judaïques* : I, 6 : 78b, 92b.

Julius Capitolinus (Jules Capitolin). Un des six auteurs fictifs de l'*Histoire Auguste*, qui rassemble des biographies d'empereurs romains. « Vie de Marc-Antoine » 222a, 222b.

Julien de Tarse, saint ou Julien d'Antioche (saint Julien). Martyr chrétien des Eglise d'Orient et d'Occident (mort entre 305 et 311). Il fut martyrisé pendant les persécutions de Galère. Sa mort est racontée dans la *Légende Dorée* de Jacques de Voragine. « Épître aux Antiochiens » : 185b, 203a.

Justin. Historien romain connu pour ses *Histoires Philippiques* (II^e siècle). II : 80a, 90b ; III : 80b ; XVIII : 87b ; XX : 147a, 170a ; XXIII : 167b, 172a ; XXIV : 171b ; XXXII : 172a ; XXXIV : 230b, 231a, 232b, 241b.

Juvénal ou Decimus Junius Juvenalis. Poète latin, auteurs des *Satires* (vers 60-vers 130). II : 240b.

Krantz, Albrecht (Krantz Albert). Enseignant et historien allemand (1448-1517). Professeur de philosophie et de théologie à Rostock et Hambourg, il écrivit principalement à propos des

peuples et des royaumes germaniques et scandinaves. Ses œuvres sont les suivantes : *Vandalia* (1519), *Saxonia* (1520) et *Chronica Regnorum Aquilonarium Daniae, Sveciae et Norvagiae* (1546). « Histoire Danoise » I, 2 : 236b ; I, 12 : 224a ; « Histoire de la Norvège » : 224b ; « Histoire Normande » : II, 1 : 226b ; II, 4 : 227a ; II, 16 : 227b ; II, 27 et 28 : 228a ; II, 41 : 226a.

Kromer, Marcin ou Cromer, Martin (Crommere). Prince et évêque de Warmia, cartographe, diplomate et historien de Pologne (1512-1589). Sa famille est d'origine allemande. Il est le secrétaire personnel de deux rois de Pologne, Sigismond I l'Ancien et Sigismond II Auguste. Il laisse de nombreuses œuvres dont *De origine et rebus gestis Polonorum libri XXX et Polonia sive de situ, populis, moribus, magistratibus et Republica regni Polonici libri duo*. « Histoire de la Pologne » : I, 15 : 102b, 105a, 105b, 110a ; I, 3, 6, 7, 8 : 103a ; I, 14 : 110a ; I, 16 : 110a ; I, 16 : 105b ; I : 109b ; « Vie de Lesque » : II : 106b.

Lactance. Apologiste chrétien de langue latine (vers 260-vers 325) ; auteur des *Institutions Divines*. I, 3 : 124b ; I, 17 : 87b ; I, 20 : 92b ; I, 23 : 87b.

Lascaris, Jean surnommé Rhyndacenus Érudit grec (Constantinople vers 1445-Rome 1534). Bibliothécaire de Laurent de Médicis, il fit deux voyages en Grèce pour sauver un grand nombre de manuscrits. Il enseigna la littérature grecque à la Sorbonne. 180b.

Lazius, Wolfgang ou Laz (Lazie Wolphgang). Humaniste autrichien qui travailla comme historien officiel de Ferdinand I^{er}, cartographe et professeur de médecine à l'Université de Vienne (1514-1565). Il est l'auteur de nombreux textes historiques et de cartes d'Autriche, de Bavière, de Hongrie et de Grèce. « Remuemens des nations », 9 et 10 : 91a ; « Migrations » : V : 172a ; VI : 136b ; VIII : 132a, 204b ; IX : 221a, 223b ; XII : 149a.

Lemaire de Belges, Jean ou Le Maire de Belges (Le Maire, Jean). Poète et chroniqueur originaire du Hainaut. (1473-1524). Il a étudié à Valenciennes auprès de son oncle Jean Molinet. Il

est successivement au service de Pierre II de Bourbon et de Marguerite d'Autriche avant d'être nommé historiographe du roi par Louis XII, en 1513. Il publie la première partie de *L'illustration de Gaule et Singularité de Troie* en 1511 et la deuxième en 1512. 178a.

Lichtenau, Konrad von (abbé d'Ulsperghen). Chroniqueur allemand (mort en 1240). Il fut abbé du monastère des Prémontrés d'Ursperg en Bavière. Il est l'auteur principal de l'*Urspergense Chronicon*, qui traite de l'histoire du monde depuis les rois d'Assyrie jusqu'à 1229 et qui fut également rédigée par Ekkehard d'Aura et par le prieur Burchard (1177-1231). Belleforest évoque un « abbé d'Ulsperghen » sans plus de précision. « Paralipomènes » : 132a ; *Chronique* : 214a.

Lucain ou Marcus Annaeus Lucanus. Poète latin, contraint de s'ouvrir les veines après la conjuration de Pison (39-65). Sa *Pharsale* est appelée par Belleforest « Guerre Civile ». I : 128a ; II : 126b ; IV : 171b.

Lucien de Samosate (Lucian). Rhéteur et écrivain satirique syrien, de langue grecque (vers 120-après 180). Grand voyageur, il vécut à Antioche et Athènes, passa en Italie, en Gaule et en Asie Mineure et finit ses jours à Alexandrie en Egypte. On lui doit de nombreuses œuvres, des dialogues philosophiques intégrant un ton humoristique et des éloges ironiques. Belleforest lui attribue un « Dialogue d'Alexandre » qui est peut-être *Alexandre ou le faux devin*. p. 223a.

Lucius Marineus de Sicile ou Lucio Marineo Siculo (Lucie Marin). Il fut chapelain du palais à la cour de Charles Quint vers 1540 et professeur à Salamanque. Il composa *De Obra de la Casas Memorabiles de Espagna*. 171b ; 172a ; 232b.

Liutprand de Crémone (Luitprand). Ambassadeur et historien d'origine lombarde (vers 920-vers 972). Il vécut dès l'enfance à la cour de Hugues de Provence, située à Pavie. Il entra au service de Bérenger II, mais le quitta pour rejoindre la cour d'Othon I^{er}. Sa connaissance de la langue grecque lui permit de se rendre deux fois à Constantinople, afin de demander la main d'une princesse byzantine pour Othon II. On lui connaît trois écrits : l'*Antapodosis, seu Rerum per Europa Gestarum*, le *Liber de Rebus Gestis Ottonis Magni Imperatoris* et le *De Legatione Constantinopolitana*, qui raconte son ambassade réussie à Constantinople. Belleforest n'associe

aucun titre au nom de Liutprand ; il est donc difficile de savoir à quelle œuvre il se réfère. III, 12 : 195b ; IV, 12 : 129b, 204a ; « Lois » : 151b, 153b.

Machiavel ou Niccolo Machiaveli. Philosophe, écrivain et homme politique italien (1469-1527). Belleforest a eu connaissance de son *Histoire de Florence*. 146b ; 148a ; 189b.

Macrobe ou Ambrosius Theodosius Macrobius. Ecrivain latin (IV^e ou V^e siècle après Jésus Christ), dont Belleforest évoque les *Saturnales*. I : 142b ; I, 3 : 137a, 142a ; I, 12 : 142a ; I, 19 : 233b.

Magnus, Johannes (Jean le Grand ou Jean d'Uppsala). Frère aîné d'Olaus, il fut archevêque d'Uppsala (mort en 1544). Il écrivit une *Histoire des rois des Goths et des Suédois*, publiée à titre posthume en 1554, citée par Belleforest sous les titres « Histoire Gothique » ou « Des Goths ». Préface, 3 : 149a ; 5 : 94b ; I, 4, 7 et 9 : 92b ; II, 3 : 224b ; II, 8 : 95a ; III, 17 : 95b ; V, 2 : 203b ; VIII, 17 : 149a ; VIII, 19 : 149b ; X, 10 et 11 : 156b ; XV, 7 : 96a ; XVII : 93a ; sans précision : 91b.

Magnus, Olaus. Frère cadet de Johannes, il hérita de la charge d'archevêque de son frère en 1544 (vers 1490-1557). Il réalisa une *Carta Marina*, aussi appelée *Carta Gothica* en 1539, et rédigea une *Histoire des peuples du Nord* en 1555. III : 93a, 93b ; III, 3 et 4 : 92b ; IV, 5 : 94a ; sans précision : 91b, 114a.

Mamertinus, Claudius (Mamertin). Consul en 362, grâce à l'empereur Julien. Il le remercia par un *Panegyrique*. p. 197a.
Manéthon de Sebennytyos (Manethon). Personnage dont l'existence est sujette à caution. Prêtre égyptien qui aurait rédigé une *Histoire de l'Égypte* en trente volumes en grec, à la demande de Ptolémée I^{er} Sôter au III^e siècle avant Jésus Christ. Belleforest cite un hypothétique « Supplément des rois d'Égypte ». 147a ; 185a.

Marc Aurèle ou Marcus Aurelius Antoninus. Empereur romain, il succéda à son père adoptif Antonin (121-180). Il laissa des *Pensées*, rédigées en grec. Chapitre 38 : 87a.

Marcus Manilius (Manilius). Poète et astrologue d'expression latine du premier siècle,

probablement né en Afrique du Nord. Dans les dernières années du règne de l'empereur Auguste, il écrivit les cinq livres des *Astronomica*. Le livre IV est une description de la Terre et de ses peuples en supposant que l'astrologie influe sur les caractères des populations. IV : 114a.

Martial ou Marcus Valerius Martialis. Poète latin qui montra l'étendue de sa verve satirique dans les *Epigrammes* (vers 40-vers 104). I : 113b.

Martianus Capella (Martian Capelle). Auteur latin du Ve siècle né dans l'actuelle Algérie. Il écrivait à Carthage. Les neuf livres du *De Nuptis Philologicae et Mercurii* cherchent à présenter une somme de connaissances littéraires et scientifiques, en prose et en vers. Ce texte fut très populaire au Moyen Âge (plus de 240 manuscrits subsistent encore). I et II 105a ; 131a.

Mèrula, Gaudenzio (Gaudence Merule). Médecin, historien, alchimiste et astrologue (1500-1555). On lui doit *De Gallorum Cisalpinorum antiquitate ac origine* (1536) et *Memorabilium libri* (1546). 172a.

Methodius d'Olympus (Méthode, martyr). Evêque de Tyr et martyr de l'Église byzantine, père de l'Église, auteur de plusieurs ouvrages théologiques (mort en 313). 196b.

Meyerus, Jacobus ou Jacob de Meyere (Jacques Meier). Humaniste et historien belge (1492-1552). Après des études à la Sorbonne, il dirigea une école à Bruges. Il rédigea des poèmes et surtout une histoire de la Flandre, nommée *Res Flandricae*. « Histoire de Flandres » : I : 213a, 213b, 214b ; II : 214b, 215b ; X : 216a.

Munster, Sebastian. Historien, mathématicien, cartographe et professeur d'hébreu de nationalité allemande. Franciscain converti à la Réforme après sa rencontre avec Luther. (1488-1552). Belleforest cite le livre III de sa *Cosmographia Universalis* publiée en 1544 à Bâle. Ce livre concerne l'Autriche, l'Alsace, la Suisse, l'Autriche la Carniole, l'Istrie, la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Poméranie, la Prusse et la Livonie. 181a ; 181b ; 185a ; 206a ; 207b ; 210b.

Nauclerus, Johannes ou Naukler (Nauclere). Historien et humaniste originaire de Souabe (vers 1425-1510) *Memorabilium omnis*

Aetatis et omnium gentium chronici commentarii (1516). 103b ; 132a ; 208b ; générations 13 et 15 : 214a ; génération 44: 205a, 207b ; génération 47 : 110b.

Nebrija, Antonio de ou Lebrija ou Martínez de Cala et Javara (Nebrisse, Antoine). Humaniste espagnol spécialisé dans l'étude des langues latines et espagnoles (1441-1522), il est l'auteur des *Latinae Introductiones* en 1501. « Préface I », p. 230b.

Newburgh, Guillaume de (Neufbourg). Historien né dans le Yorkshire (1135-1201). Il rédigea une *Historia Rerum Anglorum*, qui traite de l'histoire du XIIe siècle en Angleterre, en s'intéressant particulièrement au règne d'Henri II. p. 236a.

Nicéphore I^{er} de Constantinople (Nicephore). Théologien et historien qui fut également patriarche de Constantinople (vers 758-828). Il écrivit un *Breviarium* qui résume l'histoire de l'Empire Byzantin de 602 jusqu'à 769 et que Belleforest appelle « Histoire Ecclésiastique ». IV, chap. 13, p. 223a.

Nonius Marcellus (Nonie Marcellin). Grammaire et lexicographe latin qui vécut à la fin du III^e siècle ou au début du IV^e. Il écrivit *De Doctrina Compendiosa*. p. 142b.

Olivi, Petrus (Pierre Olivier). Moine franciscain qui résida à Avignon sous le règne du pape Jean XXII (1248-1298). Son œuvre est marquée par la vision apocalyptique ; on lui doit d'ailleurs une *Postille über die Apokalypse*. Belleforest cite un texte « Sur Mela ». 230b.

Orose, Paul. Prêtre et apologiste espagnol de langue latine qui laissa à la postérité des *Histoires contre les païens* (vers 390-vers 418). I, 2 : 77a ; III, 22 : 170a ; V, 4 : 231a ; V, 6 : 206b ; V, 16 : 212a ; VII, 15 : 223a ; VII, 22 : 206a.

Ovide ou Publius Ovidius Naso. Poète latin, qui après une période de grâce fut condamné à l'exil (43 avant Jésus Christ-18 après Jésus Christ). *Métamorphoses* : II : 89a ; III : 84b ; XV : 147b ; *Fastes* : 124b, 125a, 142a ; *Pontiques* I : 138b.

Pacatus Drepanius ou Latinus Pacatus Drepanius (Pacat). Professeur de rhétorique à Bordeaux et ami d'Ausone (fin du IV^e siècle). Il est l'auteur d'un *Panegyrique de l'empereur Théodose*. « A l'empereur Theodose », p. 198a.

Paradin, Guillaume (Gustave Paradin). Chanoine de Beaujeu qui fit éditer plusieurs textes à Lyon (né en 1551). Son *Journal* a été édité en 1986 par Mathieu Méras dans la collection Travaux d'Humanisme et Renaissance de Droz. « L'ancien état de Bourgogne » : 173a, 197a.

Pasquier, Etienne. Humaniste, juriste, poète et historien français (1529-1615). Avocat au Parlement de Paris en 1549, nommé à la Chambre des comptes en 1585, il commença à travailler sur ses *Recherches de la France* en 1558, en publia le premier tome en 1560, et ne cessa de les enrichir jusqu'à sa mort. La visée principale des *Recherches* est de montrer les origines de la nation française. II, chapitre 1 : 173a, 183a ; II, chap. 2 : 173a.

Paul Diacre Warnefried ou Paulus Diaconus Barnefridus. Moine bénédictin et historien d'origine lombarde (vers 720-vers 799). Entré au service de Charlemagne après que celui-ci a conquis le royaume lombard. Auteur de nombreux ouvrages de divers genres, ses livres historiques sont les suivants : *Historia Romana*, *Gesta episcoporum Mettensium*, *Historia Langobardum*, *Vita beati Gregorii papae*. Citations de *Historia Langobardum* : I, 6 et 7 : 129a ; I, 2 : 148b ; I, 7 et 9 : 149 ; I, 4 : 149b ; VII, 1 et 9 : 149b ; I, 11, 13 et 15 : 150a ; II, 5 à 10 et 12 : 150a ; IV, 7 : 150b ; I, 16 : 150b ; IV, 15 : 151a ; IV, 18 : 153a ; VI, 14 à 16 : 153a. De *Historia Romana* : I : 95b ; sans précision : 120a ; V : 108a, 156a, 199a ; 148a ; VIII : 150 ; IV : 201a. Belleforest fait mention de *Vies* qu'il aurait rédigées : *Vie de Valentinien I^{er}*, I : 120a ; *Vie de Théodose le Jeune* : 120a ; *Vie de Maurice*, VIII : 127b ; *Vie d'Odoacre*, VI : 130a.

Paulus Aemilius ou Paolo Emili(o) (Paul Emile). Historien italien installé en France (vers 1460-1520). Précepteur puis enseignant à la faculté de Paris, il écrivit à la demande de l'évêque de Paris Etienne Ponchier une histoire de la monarchie française, depuis ses origines quasi-mythologiques

(Pharamond) jusqu'à Charles VIII. Ce travail est inachevé. 122b ; 148a ; 150b ; VIII :181b ; III : 184a ; I:197a ; 206a ; 208b ; 213a ; 214a.

Pausanias (Pausanie). Ecrivain grec qui rédigea une *Description de la Grèce* (II^e siècle). I : 78b, 79b, 167b, 170a ; II : 79a ; III : 80a, 80b, 81b, 82b, 92b ; VIII : 86a, 125a, 137b ; X : 167b, 168b, 170a, 171b.

Piccolomini, Enea Silvio ou Æneas Sylvius ou Pie II (Enee Silvie). Pape de l'Eglise Catholique à partir de 1458 (1405-1464). De formation humaniste, d'abord diplomate au service de l'empereur Frédéric III et poète, il devint secrétaire apostolique du pape Eugène IV en 1446. Ordonné prêtre et nommé évêque lors de l'année 1447, cardinal en 1456, il fut élu pape en 1458 sous le nom de Pie II. Il est l'auteur de nombreux ouvrages en latin, dont une chronique de son propre pontificat. Belleforest parle d'une « Géographie de l'Europe ». XXXIX : 123b.

Pindare. Poète grec (518-438). *Odes*, VII, p. 86b.

Platine ou Bartolomeo Sacchi. Humaniste et écrivain italien (1421-1481). Arrivé à Rome avec le cardinal Francesco Gonzaga, dont il était le secrétaire, il commença à abrégé les œuvres de Pie II et Paul II, mais fut emprisonné en 1467, accusé d'avoir entretenu des idées païennes. Acquitté en 1469, il devint directeur de la bibliothèque Vaticane sous le pontificat de Sixte IV. Il rédigea alors le *Liber de Vita Christi ac omnium Pontificum*, qui rassemble les biographies des papes. Etrangement, il est plus connu pour son traité gastronomique *De Honestia Voluptate et Valetudine*. « Vie des papes » : 150b.

Platon. Philosophe grec (vers 427-vers 347). *République* V : 81a et 84b, *Protagoras* : 82a.

Pline l'Ancien. Ecrivain et naturaliste latin, il est l'auteur d'une *Histoire Naturelle* en trente-sept livres (23-79). III : 147a, 233a ; III, 19 et 20 : 136b ; III, 26 : 172a ; IV : 90b ; IV, 6 : 78a ; IV, 7 : 78a ; IV, 12 : 88a, 105b, 127a, 238a ; IV, 13 : 91b ; IV, 14 : 194a ; IV, 16 : 77a, 241a ; V, 31 : 86a ; VI, 22 : 94a ; VIII, 55 : 242a ; X, 6 : 88a ; XIV, 138b ; XIV, 15 : 137b ; XVI : 173b ; XX, 4 : 84b ; XXII, 1 : 237b ; XXX, 1 : 174a ; XXXVII, 10 : 84b ; sans précision : 138a.

Pline le Jeune. Ecrivain latin, neveu de Pline l'Ancien, il fut également avocat et consul (vers 61-vers 114). *Panegyrique de Trajan* : 144a ; 222a.

Plutarque. Ecrivain grec (vers 50-vers 125). Auteur des *Œuvres Morales* et des *Vies Parallèles*. « Vie de Solon » : 78b ; « Vie de Numa Pompilius » : 79b, 120b, 142a, 142b ; « Vie de Lycurgue » : 80b, 82a, 83a ; « Vie de Philippe » : 95a ; « Vie de Marc Antoine » : 125a ; « Vie de Romulus » : 140a, 183a ; « Vie de Valère » : 144a ; « Vie de Camille » : 170a ; « Vie de Caie Marie » : 206b, 212a ; « Vie de Sertorius » : 233a ; « Vie de César » : 233a ; « Vie de Pompée » : 233a ; « Apophtegmes laconiens » : 82a ; « Questions » : 90a.

Poggio Bracciolini, Gian Francesco (Poge de Florence). Homme politique, philosophe et écrivain italien (1380-1459). Surtout connu pour ses *Facéties* ou *Liber Facietiarum*, il est aussi l'auteur d'une *Histoire de Florence*. p. 148a.

Polybe. Ecrivain grec, rédacteur des *Histoires* (vers 200-vers 120). II : 129a, 131a, 154b, 174b, 175a, 232b ; III : 138b, 175a, 185a, 230a, 241b ; VI : 141b ; sans précision : 138a, 170a, 174a.

Polydore Virgile ou Polydore Vergil. Ecrivain et historien italien (1470-1555). Camérier du pape Alexandre VI, son œuvre *De Rerum Inventoribus Libri VIII* (citée par Belleforest dans sa *Continuation des Histoires Prodigieuses*) lui permit d'acquérir une grande notoriété. Henri VII d'Angleterre lui commanda alors une *Histoire de l'Angleterre*, à laquelle notre auteur renvoie dans l'*Histoire Universelle du Monde*. I : 120a, 237a ; II : 131b, 238b ; IV : 237a ; XIX : 181b ; sans précision : 228b.

Pomponius Mela (Pomponie Mele). Géographe romain né en Espagne (I^{er} siècle). Il écrivit probablement sous le règne de Claude. Il est l'auteur de *De Situ Orbis Libri III*, aussi appelé *De Chorographia*. I : 77a ; II : 78a, 88a, 89a, 89b, 97a, 241a, 241b ; II, 6 : 230a ; sans précision : 138b, 174b.

Procope de Césarée (Procopie). Historien byzantin du VI^e siècle (vers 500-vers 560). Secrétaire de Bélisaire qu'il accompagne dans ses campagnes. Son *Discours sur les Guerres*, aussi appelé *Histoires*, aurait été publié en 552. On lui doit également un traité *Sur les monuments*. L'*Histoire secrète* lui est parfois attribuée, probablement à tort, car il serait étrange que cette charge contre Justinien, Théodora, Bélisaire et la cour provienne d'un de leurs favoris. « Guerre Gothique » : 95b, 172a, 178a, 198a, 204b ; I : 91a, 107a ; II : 92b, 129a, 149a ; III : 92b, 105b ; « Guerre Persique » : I : 107a, 107b ; « Guerre des Vandales » : II : 181a ; III : 178b, 194a ; sans précision : 156b.

Prosper d'Aquitaine, saint (Prosper Aquitanique). Théologien laïc et rédacteur du pape saint Léon le Grand, mort vers 460. Il est l'auteur d'une *Histoire Universelle* (ou *Chronique Universelle*) qui résume les chroniques d'Eusèbe et de saint Jérôme. p. 108a.

Ptolémée, Claude. Astronome, géographe et mathématicien grec (vers 100-vers 170). Sa *Géographie* fut considérée comme une œuvre de référence jusqu'à la fin de la Renaissance. Nicolaus Germanus en fit d'ailleurs une traduction. II : 77a ; II, chap. 2, table 1 : 240a ; II, chap. 2, table 4 : 122b, 148a, 240a ; II, chap. 3, table 1 : 241a ; II, chap. 4, table 2 : 230a ; II, chap. 5, table 2 : 230a, 233a ; II, chap. 6, table 2 : 230a ; II, chap. 7, table 3 : 213b, 167a, 170b ; II, chap. 8, table 3 : 167a, 170b, 184b ; II, chap. 9, table 3 : 170b, 216b ; II, chap. 11, table 4 : 109b, 111a, 119b ; II, chap. 14, table 5 : 131a ; II, chap. 16, table 5 : 170a, 178b ; III : 77a, 78a ; III, chap. 1, table 6 : 146a ; III, chap. 5, table 7 : 91b, 97a, 102a, 103b, 105b, 194a ; III, chap. 7, 8 et 9 table 9 : 91a ; III, chap. 11, table 9 : 89a ; III, chap. 15, table 10 : 88a ; V, chap. 2, table 1 : 86a ; V, chap. 3, table 1 : 170a ; V, chap. 14, table 4 : 87b ; sans précision : 138a.

Ritius, Michael ou Riccio (Rittie). Jurisconsulte napolitain. Chassé d'Italie, il se réfugia à la cour de Louis XII et devint conseiller du Parlement de Paris en 1501. Dans le volume IV de son *Dictionnaire historique et critique*, Pierre Bayle indique qu'il a rédigé plusieurs ouvrages. Belleforest affirme avoir consulté « La

Hongrie » I : 108b ; « Rois d'Espagne » : I : 130a, 232b ; « Histoire d'Espagne » : 172a ; « Rois de Naples » : 228b.

Rufius Festus ou Sextus Rufus (Feste). Historien latin qui vécut vers 370. On lui doit *Breviarum rerum gestarum populi romani* et *De regionibus Urbis Romae*. p. 147a.

Sabellico, Marcantonio Coccio ou Cocci (Sabellique). Historien et professeur de rhétorique à Venise (vers 1436-1506). Textes mentionnés : *Rhapsodiae Historiarum Enneadum*, 1535, que notre auteur appelle « Enneade » et *Rerum ab Urbe condita Venetiarum lib. XXXIII* appelé « Histoire de Venise » ou « Histoire Vénitienne ». *RHE* : IX, 5 : 85b ; X, 7 : 87a, 88a ; VIII, 4 : 105b ; III, 2 : 105b ; VII, 9 : 107a ; IX, 1 : 108a, 224a ; V, 7 : 111a ; VI, 6 : 126b ; IX, 6 : 132a ; II, 1 : 146a, 146b ; VII, 1 : 147a ; VIII, 1 : 156b ; X, 3 : 172a ; IX, 2 : 228b. *RaUcV* : I décade 1 : 154a, 156a, 157b, 162b, 163a, 166b ; Décade I, 2 : 163a ; Décade I, 4 : 226b.

Saxo Grammaticus (Saxo Grammatique). Membre du chapitre de la cathédrale de Lund, au sud de l'actuelle Suède et historien (fin XII^e-début XIII^e). Il est l'auteur de *Gesta Danorum* et a notamment narré l'histoire du prince Amlethius, que Belleforest retranscrivit dans les *Histoires Tragiques*, qui allaient servir d'inspiration à Shakespeare. I : 121a ; 224a ; 236b ; II : 121a ; sans précision : 92b ; 94b ; 114a ; 149a ; 226b.

Scaliger, Joseph Juste (Ben Bordon). Fils de Jules César Scaliger, philologue, chronologiste et historien (1540-1609). Précepteur avant sa conversion à la religion réformée, il obtint en 1593 la chaire précédemment occupée par Juste Lipse à l'Académie de Leyde. Il est l'auteur, entre autres, du *De Emendatione Temporum* qui s'intéresse aux anciens systèmes de datation. II, 84b.

Schoonhoven, Jan van (Scoonhovie). Théologien et écrivain flamand de langue latine (vers 1356-1432). Chanoine près de Bruxelles, il devint prieur et maître des novices. Il écrivit des sermons et des lettres. p. 213b.

Sempronius Asellio (Sempronique). Tribun militaire et historien romain (vers 159 avant Jésus Christ - après 91 avant Jésus Christ). Auteur d'*Annales* citées de façon fragmentaire par d'autres historiens latins, dont Aulu-Gelle. « De la division d'Italie » : 138a.

Sénèque ou Lucius Annaeus Seneca. Philosophe romain (2-65), auteur des questions naturelles. *De rerum natura*, p. 113b.

Sextus Pompeius (Sextus Pompee). Grammairien latin de la fin du II^e siècle. On lui doit *De Verborum Significatu*. « A Valentinian empereur » : 197b ; « Vie de Galien » : 222b.

Sidoine Apollinaire (Sidonie). Evêque de Clermont, il s'opposa aux Wisigoths en Auvergne (vers 431-vers 487). Son œuvre est poétique et épistolaire. I, 2 « A Agricola » : 92a, 95a ; I, 4 : « A Félix » : 198b ; IV, 21 : « A Domitie » : 92a ; V, 5 : « A Siagrie » ; VI, 6 « A Basile » : 96b ; VI, 8 : 96b ; VIII, 6 « A Naumatie » : 119b, 217a ; VIII, 7 « A Lampridie » : 198b ; « A Avite » : 195b ; « A Cathulin » : 196a ; « A Lampridie » : 120a, 122a ; « Panégyrique de Majoran » : 96a, 180b, 194b ; sans précision : 128b.

Silius Italicus ou Tiberius Catius Asconius Silius Italicus (Silie Italique). Poète et homme politique romain (26-101). Consul en 68, il rédigea une *Punica*, qui fait le récit de la deuxième guerre punique en dix-sept chants. II : 128a ; V : 241b ; VIII : 154b.

Solinus, Caius Julius (Solin). Grammairien et compilateur latin qui vécut au troisième ou au quatrième siècle. Son œuvre principale *De Mirabilis Mundi* est un recueil de curiosités de divers pays ; son texte reprend largement l'*Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien, ce qui lui vaut le surnom de « singe de Pline ». VIII : 138a ; XVI : 86b, 89b ; XXIII : 91b ; XXIV : 182b ; XXV : 240a, 241a ; XXVI : 229b, 241b ; XXVII : 84b ; sans précision : 230a.

Spartianus, Aelius (Spartian). Un des six auteurs fictifs de l'*Histoire Auguste*, qui rassemble des biographies d'empereurs romains. « Vie de Caie Marie » 112a ; « Vie de Caracalla » 112a.

Strabon. Géographe grec (vers 58 avant Jésus Christ-vers 25 après Jésus Christ). Auteur d'une *Géographie*. III : 77a, 230a, 232a, 233a ; IV : 136b, 155b, 170b, 174b, 175b, 184b, 191b, 213b, 237b, 240a, 241a ; V : 109b, 131b, 138b, 139a, 146a, 146b, 147a, 155a, 170b ; VI : 138a, 139b ; VII : 89a, 90b, 95b, 107b, 111b, 122b, 127a, 221b, 224a ; VIII : 78a, 95b ; IX : 78a, 80a ; X : 84b, 88a, 142b ; XIV : 86a, 86b, 87b.

Suétone ou Caius Suetonius Tranquillus. Historien latin, il rédigea après sa disgrâce auprès de l'empereur Hadrien les *Vies des douze Césars* et le *De Viris Illustribus* (fin du premier siècle-deuxième siècle). « Vie de Caligula » : 92a ; « Vie d'Auguste » : 95b ; « Vie de Tibère » : 108a, 212b, 222b ; « Vie d'Octavien » : 119a, 122b ; « Vie de Dion » : 144b ; « Vie de Néron » : 174a ; « Vie de César » : 174b.

Suidas ou Souda, du grec ancien Σοῦδα. Selon certains, compilateur et lexicographe grec de la fin du IX^e siècle, qui aurait donné son nom à une encyclopédie. Pour d'autres le texte a été élaboré par un collectif de savants. La date de rédaction est inconnue. 223a.

Surius, Laurent ou Sauer (Laurens Surie). Moine chartreux à Cologne, traducteur et éditeur en latin de livres rhénans, flamands et néerlandais (vers 1523-1578). Proche de la Contre-Réforme, il se consacra à la fin de sa vie à des textes historiques. « Supplement de la chronique de Nauclere » : 104a ; 209a.

Tacite ou Publius Cornelius Tacitus. Historien latin à qui l'on doit notamment des *Annales*, des *Histoires*, une *Vie d'Agricola* et une *Germanie* (vers 55-vers 120). « Mœurs des Germains » : 109b, 111a, 111b, 112b, 121a, 127a, 128b, 171b, 212b, 221b ; « Annales » I : 122b ; II : 112, 113a, 114b, 222a, 222b ; III : 130a, 138b ; XI : 155b ; XIV : 138b ; XVII : 203b ; XXI : 121a ; « Histoire d'Auguste » : II : 129a, 148b ; III : 175a ; « Vie d'Agricola » : 236b ; sans précision : XVIII : 174b ; XX : 84b ; 120b.

Tarafa, Francisco (Taraphe, François). Clerc et historien espagnol (1495-1556). Auteur de *De origine, ac rebus gestis Regum hispaniae liber*,

multarum rerum cognitione refertus, publié à Anvers en 1553. « Livre des rois d'Espagne » : 87b, 230b, 232b ; « Vie d'Alphonse VI » : 234b.

Tertullien. Apologiste chrétien de langue latine qui vécut en Afrique du Nord (vers 155-vers 222). *Apologétique*, chap. V, p. 223a.

Théophraste. Philosophe grec originaire de Lesbos (vers 371 avant Jésus Christ-vers 287). Célèbre pour avoir rédigé un recueil de portraits moraux qui inspira les *Caractères* de La Bruyère. Ce qui reste de son œuvre fut publié par Camerarius en 1541. Belleforest cite un « Livre des Royaumes ». 144a.

Thucydide (Thucidide). Historien grec qui rédigea une *Guerre du Péloponnèse* (vers 460-vers 395). V : 82a ; VIII : 88a ; sans précision : 79a, 80a, 146a.

Tite Live ou Titus Livius. Historien romain, auteur d'une *Histoire de Rome* inachevée, dont seule une petite partie a été conservée (59 avant Jésus Christ-17 après Jésus Christ). Sans précision : 144a, 212a, 231a ; « Seconde guerre Punique » VIII : 88a ; « Fondation de Rome » : I : 140a, 142a, 154a, 157b ; I, décade 4 : 172a ; I, décade 5 : 171b ; II : 142b ; IV : 78a, 82b ; V : 109b ; VII : 175a ; VIII : 138b, 139b ; VIII, décade 4 : 168a, 175a ; IX, décade 4 : 155a ; X, décade 4 : 108a ; XXXIX : 147b ; « guerre de Macédoine » 9, 20, 39, 41 : 146b.

Trebellius Pollio (Trebellie Pollion). Un des six auteurs fictifs de l'*Histoire Auguste*, qui rassemble des biographies d'empereurs romains. « Vie de l'empereur Galien », p. 96a.

Trithème, ou Trithemius, Johannes, ou Johann von Tritthenheim, ou Tritheim, (Tritemie). Abbé allemand, chroniqueur, cryptographe et occultiste (1462-1516). De son véritable nom Johannes von Heidenberg, né à Tritthenheim (d'où son surnom), il étudia à l'université d'Heidelberg, où il fonda la Confrérie Celtique. Il devint abbé de l'Abbaye bénédictine de Sponheim en 1483. En 1505, ses moines se révoltèrent et brûlèrent une partie de sa bibliothèque. Il fut placé par l'évêque de Würzburg à l'abbaye Saint-Jacques de Würzburg. Belleforest évoque une « Chronique » sans plus de précision,

ce qui pose problème, car Trithemius est l'auteur de plusieurs chroniques, dont la *Chronicon Hirsauigiense* et la *Chronicon Sponheimense*. Mais notre auteur a peut-être été plus intéressé par le *De origine regum et gentis Francorum* de 1515, qui s'intéresse à l'histoire des Francs. pp. 119a et 178b.

Turpin (ou Pseudo-Turpin). Personnage mystérieux qui aurait ajouté entre 1260 et 1280 deux interpolations à l'*Historia Karoli Magni et Rotholandii*. Ces ajouts concernent des batailles mythiques entre Charlemagne et Aigoland qui se seraient produites en Saintonge et dans le Bordelais. Elles ont été sujettes à caution dès le début de la Renaissance. « Histoire de Charlemagne » 183a.

Ulpian, Domitius (Ulpian). Homme politique et juriste romain (170-228). Originaire de Tyr, il est assesseur du prétoire sous Septime Sévère et Caracalla, avant d'être chassé par Elagabal. Rappelé par Alexandre Sévère, il est tué sous ses yeux lors d'une émeute. Il est l'auteur de nombreux traités de droit et est repris fréquemment dans le *Digeste* de Justinien. « Loi Generaliter » 223a.

Vadian, Joachim. Humaniste suisse (1484-1551), dont le véritable nom est Joachim de Watt. Il étudia la médecine, l'histoire et la géographie à Vienne. Il devint médecin à Saint Gall. Réformé militant, il conduisit la conversion de la ville au protestantisme. Il écrivit de nombreux traités théologiques et historiques, le principal écrit de cette dernière catégorie est probablement *Epitome Trium Terrae Partium*. Belleforest fait allusion à un commentaire « Sur Mela ». III : 112a, 204a, 205a.

Valla, Lorenzo ou Della Valla, Lorenzo ou Laurentius Vallensis (Valle Laurent). Professeur de lettres (1408-1458). Auteur de traités religieux, condamné au bûcher, mais gracié. « Dialogue du libéral arbitre » 88a.

Varron ou Marcus Terentius Varro. Ecrivain latin (116-27). Il participa à la campagne de Pompée contre Sertorius. Rallié à César, il obtint de lui la direction des bibliothèques de Rome. Après la mort de César, il se consacra à la vie littéraire. Son œuvre n'a survécu que sous forme fragmentaire : seul le quart des vingt-cinq livres du *De Lingua Latina* nous est parvenu. « De la langue latine » : 138a.

Végèce. Publius Flavius Vegetius Renatus, médecin militaire et écrivain romain (IV^e-V^e siècles). Auteur d'un manuel de médecine vétérinaire, le *Digesta Artis Mulomedicinae* et du traité militaire que Belleforest nomme « Art militaire » et qui s'intitule *Epitoma Rei militaris* (parfois appelé *De Re Militari*). Le traité a fait l'objet de plusieurs traductions médiévales, notamment par Jean de Meun. Livre III chap. 24 mentionné p. 175a. Cité sans précision p. 196b.

Velleius Paterculus (Vellée Patercule). Historien romain (vers 19 avant Jésus Christ-vers 31 après Jésus Christ). Tribun militaire puis prêtreur à la mort d'Auguste, il devint l'ami de Séjan. On lui doit une *Histoire Romaine* en deux livres, particulièrement favorable à Tibère. « Vie de Tibère » : 109b, 149a ; livre II : 221b, 231a ; sans précision : 108a, 212a.

Victor d'Utique (Victor évêque de Gironde). Evêque d'Afrique (V^e siècle), martyrologue et auteur d'une *Histoire de la persécution des Vandales*. *Histoire de l'Espagne* : 232a, 232b, 233a.

Virgile ou Publius Vergilius Maro. Poète latin (vers 70-19). *Enéide* : I : 138a, 147a ; III : 84b, 139b ; VIII : 105b, 125a ; *Bucoliques* églogue 1 : 235b ; églogue 2 : 104b ; *Géorgiques* : IV : 89a.

Viterbe, Annus de ou Annio de (Viterbien, Jean Annie). De son véritable nom Giovanni Nanni. Dominicain et historien italien (1432-1502). Il écrivit le recueil *Antiquitatum Variarum* en prétendant avoir collationné les écrits d'auteurs de l'Antiquité, dont Bérosee et Manéthon de Sebennytos. Joseph Juste Scaliger s'était attaché à démontrer que ces récits relevaient de la fiction. Annus de Viterbe a néanmoins le mérite d'avoir reconnu l'importance de la civilisation étrusque. « Antiquités d'Etrurie » : 147a ; « Sur Caton » : 146a ; sans précision : 137b, 154b, 155a.

Volaterranus ou Raphaël de Volterra (Volterran). De son véritable nom Raffaello Maffei, ce Toscan se distingua comme humaniste, historien et théologien et fonda un couvent de Clarisses (1451-1522). Son *Commentarium Rerum Urbanarum* est une œuvre quasi encyclopédique de trente-huit livres, qui traite essentiellement de

géographie, de personnages célèbres et de diverses sciences. I : 156a ; IV : 156a ; VIII, livre 2 : 110a.

Vopiscus, Flavius (Vopisque). Un des six auteurs fictifs de l'*Histoire Auguste*, qui rassemble des biographies d'empereurs romains. « Vie d'Aurélien » 96a, 129b, 179a ; « Vie de Probe » 112a, 129b ; « Vie de Procule » 179a.

Walahfrid Strabo ou Walahfried von der Reichenau (Valafride). Bénédictin qui fut connu comme poète, botaniste et diplomate (vers 808-849). Son œuvre la plus renommée est le *Liber de Cultura Hortorum*, aussi appelé *Hortulus*, mais il écrivit également des hagiographies et des biographies de religieux. La « Vie de saint Gal » dont parle Belleforest est probablement *Vita Galli Confessoris triplex*. p. 112b.

Wapowski, Bernard (Vapovie). Cartographe et historien polonais (1450-1535). Il fut l'ami de Copernic et réalisa des cartes de la Pologne, de la Sarmatie et de la Scandinavie. Il écrivit plusieurs textes concernant le règne de Sigismond I^{er}, notamment *De Bello a Sigismundo I Rege Poloniae contra Moscos gesto A. MDVIII* ou *Carmen seu Panegyris Elegiacum in Victoria Sigismundi I Regis de Moschis*. « Histoire de la Pologne » I : 105b.

Werembert (Werymbert). Moine bénédictin du IX^e siècle (mort vers 884). Son père servit sous Charlemagne. Werembert fut éduqué à Fulda et habita à Saint-Gall. « Gestes de Charlemagne » : 181a.

Willich, Jodocus ou Willichius Resellianus ou Wilcke (Josse Vilichie Resellian). Médecin et philologue allemand (1501-1552). Il est l'auteur de traités de médecine et d'un grand nombre de *Commentaires* sur les poètes et historiens de l'Antiquité. Belleforest évoque un « Sur Tacite » qu'on peut probablement identifier comme les *Cornelii Taciti de situ Germaniae Libellum Commentaria*. 111a ; 121a.

Xénophon. Ecrivain et philosophe grec (vers 430-vers 355). On lui doit notamment l'Anabase, les Helléniques et la Constitution des Lacédémoniens. « Faits des Grecs » VI : 83a ; « Livre de la discipline » : 83b.

Ximenius de Rada, Rodericus ou Jimenez de Rada, Rodrigue (Rodrigue évêque de Tolède), archevêque de Tolède, primat de l'Eglise d'Espagne, auteur d'une *Historia de rebus Hispaniae* (vers 1243). I chap. 5 : 230b ; sans précision : 232b ; VI, chap. 21 : 235a.

J. Glossaire

L'indication des lignes n'est donnée que pour permettre au lecteur d'avoir quelques exemples d'utilisation de chaque terme; aussi, en raison de l'abondance extrême de certains mots dans notre texte, nous avons choisi de ne pas présenter une liste exhaustive d'occurrences. Seules les quatre premières apparitions de chaque vocable sont données. Le lecteur aura sans doute remarqué que certains mots apparaissent dans le texte tantôt suivis d'un astérisque, tantôt seuls. Dans le premier cas, cela signifie qu'ils sont présents dans le glossaire, car ils sont employés dans une acception ancienne. Dans le second cas, ils sont employés dans un sens moderne et transparent.

- Aage** : âge. 328; 371; 385; 389.
Accasaner (s') : s'établir, s'installer. 5395.
Acointer : fréquenter, avoir des relations amoureuses, sexuelles. 173; 954 ; 2889; 4275.
Acompter : considérer comme. 966 ; 1570 ; 2857 ; 2899.
Acostable : accueillant, bienveillant. 47 ; 51 ; 8948 ; 9905.
Adextré : exercé, rendu adroit, habile. 324 ; 363 ; 609 ; 1224 ; 1522.
Adextrer (s') : s'entraîner. 265 ; 376 ; 625 ; 2914.
Admirable : étonnant. 151 ; 6564 ; 6609 ; 7732.
Admonition : avertissement, exhortation. 4264 ; 8645.
Advis : raison, réflexion, attention ; « m'est avis » : impersonnel : il me semble. 1054 ; 1404 ; 1447 ; 2490.
Affectionné : attaché à. 188 ; 2471 ; 6442 ; 7336.
Affectionner (s') : s'obstiner. 8655.
Affermer : jurer ; affirmer. 1747 ; 1772 ; 5703 ; 6141.
Affiquet : bijou, ornement, parure. 3063 ; 5083.
Affliger : frapper, battre ; attaquer. 1398 ; 2130 ; 3328 ; 5507 ; 5594.
Affrechir (r') : raffraîchir. 3388.
Agreste : sauvage, rude. 4469.
Aheurter (s') : se heurter. 2289 ; 6805 ; 7859.
Ains : mais 20 ; 147 ; 158 ; 174 ; rarement : avant. 3209 ; 3772 ; 4721 ; 5427.
Aisnéesse : aïnesse. 8527 ; 8530 ; 8539 ; 8542.
Ajourner : citer devant un juge. 4460 ; 6349 ; 7880.
Alarme : appel aux armes. 413 ; 2738.
Alce : renne. 1224 ; 1872 ; 1881.
Aleu (ou alleu, aleud, alleud) : propriété héréditaire exempte de servitude. 7866 ; 8546.
Aliener : faire passer au pouvoir d'autrui. 179 ; 4367 ; 5644 ; 9279.
Alleguer : citer, nommer, indiquer. 1436 ; 1789 ; 2294 ; 2453.
Amiablement : avec bienveillance, honorablement. 158.
Ampliation : action de compléter. 6199.
Anime : cuirasse. 2803 ; 7802 ; 11722.
Annichilé : anéanti : vient d' « annichilement ». 5348.
Apointé : jugé ; payé. 2961 ; 7524 ; 10577.

Appareil : préparatifs ; armure complète ; installation ; vêtement. 1841 ; 3339 ; 4089 ; 4968.

Ap(p)areiller : préparer, orner, disposer à une action. 6605.

Apparaître : apparaître, se montrer. 703 ; 1073 ; 2358 ; 2364.

Appert (il) : il apparaît manifestement : vient de l'adjectif « apert : ouvert ». 1374 ; 1613 ; 8091 ; 9425.

Applausion : applaudissement. 6633.

Arenes : étendue de sable. 6820 ; 12294.

Areneux : sablonneux. 12285.

Arraisonement : langage, propos, entretien, harangue. 446.

Arraisonner (s') : d' « arraisonner » : parler à quelqu'un ; d'où : se parler, réfléchir, raisonner. 3043 ; 6538 ; 11989 ; 12453.

Arreages : normalement « arreages » : arrhes. 524.

Arsegaye : d' « arzagaie » : sagaie. 325.

Artifice : habileté : 6859 ; 11581 ; objet d'art ; 6607.

Asseoir : poser, placer, arrêter, établir, installer, appuyer, fonder. 5868 ; 10815.

Assiette : position, situation d'un lieu. 1080 ; 1322 ; 1490 ; 1604.

Assis : situé. 248 ; 303 ; 488 ; 558.

Atiffer (ou atiffer) : ajouter des ornements. 2872 ; 6857 ; 11620.

Attaindre : toucher ; accuser. 818 ; 2974 ; 3200 ; 6102.

Attainte : preuve. 809 ; 2395 ; 4720 ; 5346.

Attenter : essayer, tenter. 278 ; 6438 ; 6661 ; 10772.

Attrempance : tempérance, modération. 319 ; 6010 ; 12172.

Attrepé : tempéré. 2697 ; 2701 ; 10526 ; 12251..

Aucuns : certains. 2 ; 138 ; 376 ; 411.

Audience : le fait d'entendre ; auditoire ; cour de justice. 3008 ; 6189 ; 6537 ; 7178.

Averement : d' « averer » : reconnaître comme vrai, constater, d'où « constatation ». 4301.

Avette : abeille. 12250.

Azarder : orthographe normale d' « hasarder ». 7198.

Azuré : couleur d'azur. 972 ; 11996 ; 12040 ; 12111.

Babillar(d) : qui babille, parle pour ne rien dire. 497 ; 1868.

Bailler : donner. 497 ; 1868.

Baillif : bailli. 5602 ; 5668 ; 6410 ; 9212.

Balloter : voter au moyen de ballotes (boules colorées). 428 ; 4825.

Bande (parfois « bende ») : troupe de soldats. 1004 ; 2387 ; 3963 ; 4142.

Barbute : capuchon pouvant servir de masque. 3058.

Baschat : pacha. 860.

Baterie : action de se battre. 5606.

Baudrier : ceinture de cuir. 1147 ; 4929 ; 7793.

Baye (donner la) : mystifier, tromper, se moquer ; « se donner la baye » : se tromper. 7077 ; 7571.

Belue : bête féroce. 6777.

Bienseance : harmonie, justesse, convenance, agrément. 1117 ; 2944 ; 12446.

Bobant : dépense superflue, train fastueux, luxe. 288.

Bonace : beau temps. 841.

Boucon : poison. 5614.

Boulevers : de « boulevard » : rempart de terre et de madrier ; bastion, courtine. 3104 ; 4754.

Bourguignotte : sorte de casque. 998 ; 1528 ; 2804 ; 4964.

Boutefeux : incendiaire, pyromane. 3267 ; 4162 ; 7912.
Braçal : normalement « brassal » : brassard ; partie de l'armure qui protège le bras. 7802.
Bragard : fier, orgueilleux. 5308 ; 7992 ; 9459 ; 11344.
Braire : crier, s'exprimer en criant (sans valeur péjorative). 3626.
Branché : pendu. 3443.
Branslant : hésitant. 3768 ; 5101 ; 12058.
Brehaigne : stérile. 4711.
Brevet : talisman écrit sur du parchemin. 5712.
Briguer : débattre. 6125.
Broche : voir « couper broche ».
Brodequin : sorte de chaussure montant à mi-jambe. 2360 ; 2368 ; 4413 ; 11730.
Brusc : brusque, vif. 5220.
Burineur : sculpteur utilisant un burin. 5135.
Buscheter : couper du bois. 3721.
Buschier : bûcher. 7009.
Butiner : prendre pour butin, piller. 2761 ; 2985 ; 3945 ; 7216.
Caballisé : rendu difficile à comprendre, mystérieux. 7555.
Cabus (chou) : chou pommé à feuilles plates. 3490.
Cachot : cachette, endroit secret. 662 ; 11156.
Caligineux : obscur, ténébreux ; obscurci. 1304.
Caresse : marque d'affection ou de reconnaissance. 2887 ; 6239 ; 9900.
Caresser : traiter avec affection, bienveillance ; témoigner de la reconnaissance (parfois ironique). 339 ; 669 ; 2724 ; 3627.
Carnosité : chair. 1123.
Carquant : collier, bracelet. 3063 ; 11613.
Carriere : chemin, route, course. 2200 ; 2806 ; 4551.
Cartel : papier, billet, écrit. 6285.
Cauteusement : par ruse. 8874 ; 9373.
Cauteleux : de « cauteleux » : tromper par ruse ; d'où escroc ou homme rusé. 1213 ; 1771 ; 2337 ; 2904.
Cayman : orthographe possible de « caimand » : mendiant. 4039 ; 12147.
Cazal : normalement « casal » : groupe de maisons, hameau. 243.
Cedulle : reconnaissance de dettes, d'obligation. 4147.
Celeste : habitant des cieux 480 ; 3322 ; 5076 ; 11608. Couleur bleu azur. 2786.
Cercher : chercher. 373 ; 3162 ; 5799 ; 7554.
Chaloir : importer. 6882.
Chaperon : coiffure définie par Huguet comme « composée d'un bourrelet posé sur la tête et d'une bande d'étoffe pendant par derrière ». 2943 ; 3057 ; 3339 ; 6235.
Chariage : ensemble des charriots ; équipage ; bagages. 6747.
Charron : conducteur de charriot. 7779.
Charton : normalement « charreton » : conducteur d'un char. 6884 ; 6891.
Chenevy : chènevis (plante). 1596.
Chenu : aux cheveux blancs. 6966.
Circuit : circonférence, étendue. 437 ; 560 ; 1515 ; 2244.
Claye : claie (treillis d'osier). 1221.
Coffrer : enfermer. 8398.
Communiqué : donné. 573 ; 8313.
Communiquer : donner : 57 ; 7875 ; 8341 ; parler de, exposer : 3122 ; 8313 ; 10589.
Communiquer (se) : se rendre accessible. 7733.
Comparoir : se montrer ; comparaître. 5591.

Complexion : manière d'être, caractère. 25 ; 643 ; 2188 ; 100057.
Complexionné : bien / mal complexionné : qui a bon / mauvais caractère. 267 ; 7697 ; 12535.
Composition : disposition. 4031 ; 11252.
Compter : conter. 3289 ; 4107 ; 5403 ; 8124.
Compteur : conteur. 7568.
Conférer : mettre en commun, fournir, apporter ; contribuer. 4006 ; 4339 ; 7225 ; 7283.
Confiner : délimiter, enfermer ; border. 4415 ; 9692 ; 10666.
Confuse : confondue, pêle-mêle. 810.
Congé : permission. 3439 ; 3696 ; 4213 ; 4330.
Conjurer : conspiration. 5579 ; 5580.
Conjurer : conspirer. 5675.
Conniver : fermer les yeux, tolérer. 3962 ; 9847.
Conquest : conquête, acquisition. 162 ; 9236.
Conquister : acquérir. 543 ; 5841.
Conroyer : préparer, apprêter ; façonner. 8980.
Conroyeur : artisan qui travaille le cuir. 4956.
Contemptible : méprisable. 2645 ; 7063.
Contendant : prétendant, rival. 7707 ; 9777.
Content (argent) : confusion entre « argent conté » et « argent comptant » : argent monnayé. 4571.
Contenance : retenue, modération, sobriété, désintéressement. 2875 ; 2938 ; 9898.
Contraint : resserré ; oppressé ; foulé. 2055 ; 5180.
Contrariété : opposition, désaccord. 5862 ; 10270.
Contrister (se) : s'affliger (formé sur « contristant » : affligeant). 1288 ; 7018.
Convoiteux : avide. 2393 ; 6047 ; 6813 ; 6826.
Corporalier : objet dans lequel on conservait les corporaux (linges bénits à placer sur l'autel à l'église). 2502.
Corseque : normalement « corseque » : arme analogue à la pertuisane (hallebarde légère). 325.
Corselet : cuirasse légère, portée par les piquiers. 1223 ; 2005 ; 2803 ; 3899.
Couper broche : couper court, mettre fin ; d'où : faire taire. 6804.
Courantes : courants marins. 838 ; 6436 ; 6454 ; 6776.
Course : incursion, attaque. 1383 ; 1388 ; 1940 ; 2248.
Crespé : ondulé, hérissé. 1121 ; 2360.
Creuë : accroissement, levée de troupes, renforts. 8137.
Cuir : peau. 367.
Cuissot : partie de l'armure couvrant la cuisse. 3899 ; 4969.
Curateur : celui qui soigne, qui s'occupe de quelqu'un. 192 ; 193.
Damerete (parfois « dameret ») : féminin fabriqué d'après « damereau » : homme efféminé, très élégant. 326.
Deceindre : ôter la ceinture. 337.
Decevoir : tromper, abuser. 10528.
Dechasser : chasser, bannir, écarter. 759 ; 5806 ; 9730 ; 9827.
Decime : taxe d'un dixième (dîme). 6297.
Deduit : plaisir, divertissement ; exposé. 1927 ; 2218 ; 2740 ; 3496.
Defailli : devenu trop faible, insuffisant. 2182 ; 2192.
Defaillir : devenir faible, insuffisant. 4891 ; 5685 ; 7939.
Defaut : défaillance ; faute de ; « en défaut » : en manque. 712 ; 966 ; 2865 ; 3355.
Degenerer : être inférieur à son père. 1337 ; 3599.

Degrez : escalier ; étage ; marche. 5092 ; 5095 ; 5097 ; 6645.
Demourance : séjour. 5378.
Denier : refuser quelque-chose à quelqu'un. 990 ; 2895 ; 8874 ; 9286.
Denoncer : annoncer, faire savoir. 4338 ; 4737 ; 5020.
Departir : diviser, partager, distribuer. 57 ; 1183 ; 2301 ; 2504.
Departir (se) : s'en aller, s'éloigner ; se séparer. 6516 ; 6542.
Deprimer : rabaisser. 6896.
Deroguer : enlever. 7951.
Desancrer : relever l'ancre. 3208.
Desbord : débordement ; incursion. 3937 ; 7100 ; 10267 ; 10320.
Desbrosser : parcourir. 2760.
Desister (s'en) : renoncer à, abandonner. 295 ; 10218.
Despecher : expédier ; exposer, traiter ; exécuter. 12 ; 3458 ; 3698 ; 10927.
Destitué : dépouillé, dépourvu. 3462 ; 12126.
Detenir : retenir, occuper. 1400 ; 7125.
Determinance : soutenance de thèse. 8685.
Dextre : main droite ; droite. 1149 ; 4426 ; 11749.
Dictamme : du grec *δικταμνον* : dictame (plante d'ornement à fleurs blanches ou roses qui sécrète une essence inflammable). 573.
Dixaine : habituellement « dizain » : division territoriale. 119 ; 4917 ; 8483.
Dixenier : de « dizenier » : grade inférieur. 8409 ; 8471 ; 8483.
Douloir (se) : s'affliger, se plaindre. 7381.
Dolouere : hache. 3902.
Dresser : établir, composer, organiser. 42 ; 70 ; 545 ; 624.
Dringuer : trinquer. 3358.
Droguerie : pratique d'empoisonnement. 7916.
Droicement : directement, exactement ; bien. 1244 ; 12361.
Eclercissement : normalement « esclarcissement ». 5733 ; 8776.
Effigier : représenter, figurer. 1118 ; 5964 ; 6113 ; 7804.
Effort : force, énergie ; violence. 56 ; 1445 ; 2384 ; 2704.
Emblée : entreprise secrète ; d'emblée : à la dérobée ; endommagé. 4213 ; 4308 ; 9252.
Embusche : embuscade. 2990 ; 3264 ; 4197 ; 5677.
Emmy : au milieu de, dans, pendant. 4354.
Emologuer : homologuer. 4825.
Empatronir (s') : s'emparer, se rendre maître. 2438.
Ença : il y a de cela...1788.
Enceint : enceinte : 6699 ; étendue : 2244 ; 6047 ; 8200 ; entouré : 10640 ; 10860 ; 11079.
Enchargé : accusé. 4348.
Encharger : ordonner, recommander. 4239 ; 8432 ; 9127 ; 9507.
Endemain (l') : lendemain. 5438 ; 5442 ; 6500.
Endommager : nuire à, faire tort à. 2949 ; 4303 ; 5853 ; 9300.
Engoulpher (ou engoulfer) : se jeter, entrer dans un golfe. 1922 ; 3806 ; 4418 ; 4611.
Enhortement : exhortation. 2830.
Enhorter : exhorter. 3623.
Ententif : attentif, appliqué, soigneux. 1738 ; 4020 ; 5208 ; 6688.
Entretienement : conservation, maintien, entretien. 1622 ; 6178 ; 12332.
Es (ou « ez », « éz », « és ») : en les, dans les. 34 ; 51 ; 52 ; 605.
Esbatement : amusements, jeux. 3600.
Escadron : troupe de soldats ; troupe d'animaux. 2386 ; 7346 ; 7410 ; 7993.
Escarboucle : au masculin au seizième siècle. Pierre précieuse rouge. 6617.

Escharcement (ou escharsement) : avec parcimonie ; frugalement ; avec modération. 305 ; 5198 ; 10539.

Escheoir : venir en partage ; arriver. 133 ; 3588 ; 4361 ; 4425.

Esclavé : asservi, assujetti. 1208.

Esclorre : faire éclore. 6673.

Escoleté : soulier découvert. 5531.

Escorcher : emprunter (usage péjoratif, presque voler). 2993.

Escorne : honte, affront, dommage. 2809.

Escu : monnaie ; bouclier. 1855 ; 2799 ; 2802 ; 2807.

Esgayer (s') : s'étendre, se déployer, se disperser, se répandre. 5194 ; 7395 ; 3809.

Esjouir : se réjouir. 938 ; 1288 ; 2166 ; 2169.

Eslargir : donner, distribuer. 3712 ; 6281 ; 7202 ; 8366.

Esmotion : agitation. 149 ; 847 ; 9849.

Esmouvoir : provoquer, causer. 5603 ; 5606.

Espine : épingle. 2865.

Esplucher : examiner minutieusement. 540 ; 2645 ; 2652 ; 3175.

Espuier : puiser. 583 ; 2890.

Essoine : essaim. 2118 ; 12250.

Estafier : valet armé accompagnant son maître à cheval. 1863 ; 5291 ; 5316.

Estoc : origine, race. 8087 ; 8212 ; 9434 ; 10140.

Estoffe : rang, condition, valeur ; « de grande estoffe » : abondant. 2103 ; 3898 ; 5115 ; 7315.

Estour : bataille, combat. 411 ; 2800.

Estrange : étranger ; étonnant ; brutal. 74 ; 362 ; 673 ; 1280.

Estrangement : éloignement ; beaucoup ; brutalement ; de façon étonnante. 1209 ; 1215 ; 1375 ; 1569.

Estreiner : faire un présent. 3551 ; 10708.

Estreines : présent fait un jour de fête. 3564.

Estressir : vient d' « estroissir » : rétrécir. 2244 ; 5092.

Estressissure : rétrécissement. 87.

Estrif : effort, peine ; ardeur, violence ; lutte, combat. 8528.

Estriller : battre. 1854 ; 4306 ; 6670.

Estropiat : estropié. 7921.

Estuve : maison de bains, salle de bains. 369 ; 1965 ; 2031 ; 2680.

Esymmetes : ésymnète : tyrannie élective. 5039.

Extravagamment : avec excès. 6925.

Fable : récit légendaire, histoire. 1957 ; 2448 ; 3225 ; 3546.

Fabuleux : auteur de récits fabuleux, mythiques. 679 ; 5817 ; 6980 ; 7566.

Facteur : commis, agent. 4016.

Faillir : commettre une faute ; être absent, défaillant ; manquer de. 568 ; 915 ; 5959 ; 7870.

Famé : renommé, réputé, fameux, célèbre. 1750 ; 3337.

Fanta(i)sie : imagination, esprit, croyance, idée ; volonté. 353 ; 447 ; 933 ; 1177.

Fanterie : infanterie. 1529 ; 2210 ; 2384 ; 2800.

Farouche : étrange, extraordinaire. 44 ; 77 ; 902 ; 1392.

Fascherie : incommodité ; fatigue ; tristesse, souffrance. 469 ; 8775.

Fascheux : ennuyeux, désagréable, importun, nuisible ; irritable, sévère, indocile ; peu accessible. 39 ; 97 ; 746 ; 837.

Fatras : chose sans valeur, sans intérêt. 8016.

Faute : défaut, manque. 416 ; 781 ; 1190 ; 2316.

Feillard : feuillage. 895 ; 1037.
Felon : cruel, fourbe ; fier. 1415 ; 2989.
Femelette : femme de basse condition. 1208.
Finage : borne, limite, territoire. 289 ; 354 ; 3869 ; 4102.
Finer : achever ; mourir. 1307 ; 7498.
Flairant : odorant, parfumé. 3367 ; 12185.
Flotellant : qui forme de petits flots. Diminutif de « flottant ». 2678 ; 3816 ; 11466.
Foisonner : prospérer, abonder, rendre fertile, abondant ou riche ; contenir en abondance. 718 ; 725 ; 1926 ; 2675.
Fomenter : réchauffer. 3601.
Fonde : fronde. 3902 ; 4976 ; 7323 ; 12361.
Fonditeur : qui manie la fronde (du latin *funditor*). 4975.
Forain : qui vit à l'extérieur. 5177 ; 12413.
Forcer : maltraiter avec violence. 763 ; 3726 ; 5596 ; 12473.
Forclore : exclure, priver. 125 ; 6502 ; 8333 ; 8538.
Forfait : crime. 1736 ; 2815 ; 2848 ; 3261.
Forligner : dégénérer, s'écarter de la bonne voie. 3255 ; 9079.
Formaliser : prendre parti ; lutter. 7719.
Forz (ou fors) : excepté ; fors que : si ce n'est.
Fouairre (ou fouërre) : de « feurre » : paille. 3632 ; 3635 ; 4073 ; 7340.
Fouiller : chercher en creusant. 1572 ; 11459.
Fourmage : fromage. 318 ; 2060 ; 9957 ; 10018.
Foyer : foyer. 2025 ; 2035 ; 2056 ; 2064.
Froid : faible, sans valeur, sans intérêt, vain. 15 ; 5426 ; 10817.
Fruitage : mot collectif pour désigner un ensemble de fruits. 975 ; 12268 ; 12350.
Fustaye : de haute fustaye : de qualité supérieure. 3285.
Gabeleur : commis qui fait payer les taxes. 4015.
Gagé : obligé, contraint par un gage. 3084.
Gaillardise : ardeur, vivacité. 26 ; 331 ; 380 ; 409.
Garse : fille. Huguét note « avant la fin du siècle le sens défavorable [a] été le plus fréquent ». 4208 ; 11645.
Gauchir : dévier ; éviter. 607.
Gazouiller : dire sottement, déraisonnablement, étourdimement. 6853 ; 8753.
Geine : de « gehenne » : torture, supplice ; appareil de torture. 11542.
Genethe : sorte de fouine ou de civette. 1806.
Gentil : noble ; païen. 126 ; 589 ; 638 ; 667.
Gentilment : justement, noblement. 5146 ; 10542.
Gouverner (se) : discuter ; se comporter ; s'occuper de quelque-chose. 935 ; 2614 ; 3006 ; 3034.
Grandelet : probable diminutif de « grandet » : un peu grand ; assez grand. 353 ; 2176.
Gregoise : fiction. 2076.
Greve : partie d'armure qui protège la jambe. 3899 ; 4973 ; 7802.
Gros : grossier, simple. 7199 ; 8928.
Grossement : avec grossièreté, grossièrement. 5178.
Grottesque : souterrain, grotte. 681.
Gruyerie : normalement « gruyrie » : administration des forêts. 4459.
Hantise : fréquentation. 441 ; 2968 ; 4187 ; 7177.
Harde : troupeau ; toutes sortes d'objets. 1843 ; 10178.
Herissonés (cheveux) : hérissés. 3876.
Hoir : héritier. 979 ; 4223 ; 4864 ; 5645.

Hoirie : succession, héritage. 8540.

Hommageable : qui doit hommage ; qui rend hommage. 1988 ; 2959 ; 10025 ; 10442.

Honnesteté : convenance. 1276 ; 1816 ; 2887 ; 3087.

Honte : pudeur, modestie. 1125 ; 3604 ; 6625.

Hoqueton : casaque militaire ; dans l'Antiquité, tunique ou cuirasse. 1145 ; 2801 ; 2864 ; 4767.

Hospital : maison qui reçoit des hôtes. 5747.

Houseau : botte, guêtre. 5533.

Humeur : humidité ; caractère. 54 ; 8173 ; 8300 ; 8702.

Idoine : apte à ; capable ; convenable. 4783.

Imag(i)er : sculpteur, graveur, peintre. 5135.

Immunité : de « immunis » : exempt, dispensé, d'où dispense, exemption (notamment d'impôts). 4817 ; 4852 ; 5119 ; 8595.

Inciter : causer, pousser à (la révolte). 2828 ; 3956 ; 4157 ; 4197.

Ingenieur : inventeur. 10519.

Inhabile : impropre à. 342 ; 6577.

Injure : injustice, tort, dommage. 1755 ; 2771 ; 2987 ; 4177.

Insolence : action extraordinaire, excès, abus. 1942 ; 2521 ; 2997 ; 6560.

Instituteur : fondateur, créateur. 7980.

Ja : déjà ; jamais.

Jaçoit que : bien que, quoique. 256 ; 572 ; 634 ; 723.

Jouer (se) : se risquer à. 320.

Jussion : ordre, commandement. 2958.

Langaige : langage. 1818 ; 7050.

Lasseté : lassitude, fatigue. 1039.

Lay : laïc. 1631 ; 2513 ; 3334 ; 3336.

Libertin : affranchi, homme libre. 4713.

Logette : petit logis. 2020 ; 2260 ; 5266 ; 12051.

Loisible : permis (de « loisibilité » : permission). 390 ; 494 ; 501 ; 613.

Louche : malvoyant. 7191 ; 8743.

Loupe : hypertrophie thyroïdienne. 4469 ; 9967.

Magasin : réserve. 4015 ; 4649 ; 5827 ; 12034.

Magnifique : orgueilleux. 2338 ; 3048 ; 3332 ; 7647.

Maille : cote de mailles. 672 ; 1226.

Malvoisie : vin liquoreux de Crète. 570.

Mandement : ordre, commandement. 3789 ; 4238 ; 4831 ; 7414.

Maniment : mouvement. 730 ; 3005 ; 3019 ; 5225.

Manouvrier : celui qui fait un travail manuel, ouvrier. 4966.

Marchiser : confiner à ; être contigu, limitrophe. 1033 ; 1322 ; 9595 ; 10889.

Marque : supériorité. 7920 ; 11504.

Mecanicq ou mécanique : qui exige un travail manuel. 2744 ; 2965 ; 3014 ; 4884.

Mecaniquement : servilement, avec bassesse. 1040 ; 3111.

Mercerie : trafic, commerce. 1779.

Meschef : malheur, dommage. 7454.

Mesnager (remuer ou changer) : faire des changements, modifier. 40 ; 2135 ; 3280 ; 8806.

Metropolitaine : normalement « métropolitaine » : ville principale, capitale. 261 ; 1833 ; 1973 ; 4113.

Midy : midi, milieu. 23 ; 88 ; 557 ; 692.

Mignon : coquet, élégant. 9915.

Mignon(n)ement : élégamment. 450 ; 946 ; 5142.

Mignotise : élégance, coquetterie. 74.
Ministrer : administrer. 2504.
Minot : ancienne mesure de capacité. 491 ; 497.
Miré : considéré. 2758.
Mixtion : mélange. 2496.
Mixtionné : mélangé, tempéré par un mélange. 2179.
Moriginé : morigéné, qui se comporte bien. 977.
Morion : casque léger, en forme de croissant. 411 ; 998 ; 2804 ; 3900.
Moyenneur : intermédiaire, médiateur. 274.
Naïf : naturel, inné ; vrai, réel. 330 ; 7350 ; 7701 ; 8068.
Naïvement : exactement. 1118 ; 2449 ; 6804 ; 10697.
Naïveté : exactitude, ressemblance. 5966 ; 7383 ; 7553 ; 12168.
Naturel : homme du pays, autochtone. 2106 ; 4065 ; 5144 ; 5174.
Nauf : navire ; s'écrit « naus » au pluriel. 3238 ; 10040 ; 11175.
Nauton(n)ier : personne qui pilote un navire, marin. 3191 ; 5990 ; 6640 ; 6646.
Naveaux : gros navets. 3490.
Nécessité : manque, disette, besoin ; urgence. 170 ; 365 ; 866 ; 1231.
Noise : bruit ; de « noiser » : quereller, se battre. 3044 ; 5604 ; 6872 ; 9282.
Obelon : houblon. 1595.
Obvier : faire obstacle, empêcher, éviter. 3596.
Occasion : cause, motif, raison. 658 ; 1055 ; 1197 ; 1723.
Occurrence : événement. 1056 ; 5622 ; 6365 ; 6732.
Opiniâtrer (s') : s'obstiner. 4597 ; 9845.
Opiniâtrise : obstination. 7306.
Ost : armée. 7758.
Ottroyer : octroyer, accorder. 4878.
Oubliance : oubli. 8760 ; 11156.
Oublier (s') : oublier, oublier de. 4086 ; 5771 ; 6930 ; 7079.
Ourdir : tresser, tisser. 216.
Palu : marais, marécage. 23 ; 29 ; 1511 ; 1798.
Paragon : comparaison ; modèle. 11475.
Paragonner : comparer. 4410.
Parlouër : parole, propos, discours. 8441.
Partialiser (se) : se diviser. 4134 ; 5248 ; 9107.
Partialité : division, désaccord. 4135 ; 4142 ; 5242 ; 6081.
Passader : terme hippique désignant un mouvement de va-et-vient. 2806.
Patriarchat : normalement « patriarchie ». 5941.
Permutation : échange. 1258 ; 12324.
Perruque : chevelure. 414 ; 1122 ; 3398 ; 3409.
Petitement : avec peu. 6661.
Pieton : soldat, fantassin. 4999.
Pitoyable : charitable, exprimant la pitié. 5090 ; 8254 ; 8291.
Planeure (ou planure) : espace plat, plaine. 49 ; 62 ; 1837 ; 2092.
Pleige : gage, garantie. 1751.
Pleiger (ou pleger) : servir de garant, assurer, garantir. 4851.
Plombé : vernissé avec du plomb. 4704.
Poille : chambre chauffée. 2031.
Point (en bon) : bon état de santé, beauté. 5220.
Police : gouvernement, administration ; mœurs, manière de vivre. 42 ; 70 ; 126 ; 132.
Policer : administrer, gouverner, gérer, organiser. 770 ; 2267 ; 4688 ; 5774.

Pollu : souillé. 3213 ; 4187 ; 5935.
Pommé : cidre ; arrondi comme une pomme. 11389.
Porphiré : tacheté, ressemblant au porphyre. 6622.
Portée : gestation, enfant ; production. 872 ; 4676 ; 4856 ; 7857.
Pourfilé : dessiné. 3825.
Pourfilure : normalement « porfileure » : bordure, broderie, parfilure. 6823.
Pourpris : lieu clos, jardin, étendue, espace. 3884 ; 6513.
Precipice : action de se précipiter. 2787.
Prefix : déterminé d'avance. 8620.
Prevousté : prévôté. 3522 ; 8506.
Priez : prieurs. 6119.
Privé : intimité ; intérieur. 425 ; 2998.
Prodiger : prodiguer. 7015.
Prosperer : rendre prospère ; favoriser. 7254 ; 12431.
Protester : déclarer, affirmer ; « protester de » : s'engager à. 687 ; 6628 ; 8674 ; 9702.
Pyratique : de pirate ; piraterie. 3183.
Quarré : carré. 5092.
Quinquellerie : babioles. 4008.
Quitter : acquitter, libérer de. 521 ; 524 ; 4984 ; 5703.
Rachapter : orthographe normale de « racheter ». 1846.
Ramasseur : littéralement, celui qui ramasse. Au figuré, compilateur. 536.
Ramenter : rappeler. 6617.
Ramenteuës : souvenirs. 3167.
Rangifere : renne. 1224 ; 1247 ; 1249 ; 1274.
Rarité : caractère de ce qui est peu dense ; exceptionnel. 8248 ; 10697.
Recamer : broder ; orner à la façon orientale. 7361.
Recameure : broderie, ornement orientalisant. 3065.
Recherche : recherche. 1061 ; 1160 ; 4491 ; 7565.
Rechercher : rechercher. 1069 ; 1386 ; 1510 ; 3180.
Rechercheur : chercheur, celui qui effectue des recherches. 1958 ; 2626 ; 5811 ; 5822.
Receveur (des nations) : questeur ; collecteur d'impôts. 8409 ; 8684 ; 10600 ; 10755.
Recompence : compensation, dédommagement. 196 ; 1592 ; 3027 ; 4282.
Recompencer (ou recompenser) : dédommager, compenser. 2892 ; 4310 ; 4393 ; 4723.
Record : témoin. 7882.
Redonder : tomber sur. 3349.
Reduire (en memoire): rappeler, se rappeler. 1156 ; 9884.
Remuement : changement, variation ; déplacement. 4058.
Reparer : habiter, séjourner, fréquenter. 2053 ; 2112.
Retracter : corriger. 2905.
Revencher (se) : se défendre. 5857.
Riblerie : pillage. 8651.
Rober : voler ; enlever. 374 ; 4218.
Robon : sorte de manteau. 1553.
Rogaisons : de « rogations » : prière. 3650.
Roitelet : seigneur dirigeant une petite partie d'un territoire ; diminutif de « roi ». 7294 ; 12064.
Roquet : tunique. 3113.
Rouer : tourner. 3331.
Rude (esprit) : ignorant, borné. 49 ; 580 ; 902 ; 1857.
Sajette (ou sagette) : flèche ; petite saie. 932 ; 5460 ; 8980 ; 11721.

Salade : casque. 1528 ; 2804 ; 3900 ; 7760.
Saquer : tirer violemment. 6887.
Sauteler : sautiller, faire de petits bonds. 410 ; 4933 ; 11585.
Sauvagine : animaux sauvages, gibier. 1038 ; 1217 ; 1246 ; 1300.
Saye : casaque, tunique. 608 ; 999.
Séellé : scellé : de « seel » : sceau. 6240.
Seigneurier : dominer, gouverner. 7599.
Semondre : inviter, engager à, amener à, pousser à. 3358 ; 3376 ; 4942.
Semons : avertis, engagés. 6270 ; 7939 ; 11321.
Simoniacle : qui pratique la simonie (achat ou vente d'une valeur spirituelle ; ce terme vient du personnage de Simon le Magicien dans l'*Évangile*). 5343.
Singulariser : désigner en détails, exposer en détails ; honorer particulièrement. 8015 ; 10674.
Soigner (se) : prendre soin, s'occuper, se soucier. 729 ; 6313 ; 6628 ; 8284.
Solenniser : célébrer avec pompe. 2165 ; 4957 ; 7695.
Solennité : célébration ; procédure judiciaire. 328 ; 2510 ; 3643 ; 6649.
Soleret : chaussure d'homme d'arme. 3900 ; 4973 ; 7802.
Sortable : convenable, propre à. 1214.
Sou(b)dain : adj : rapide, prompt, vif ; adv : aussitôt ; soudainement. 378 ; 568 ; 948 ; 1424.
Soudoyé : mercenaire ; soldat recevant une solde (aucune connotation péjorative). 2961.
Soudoyer : payer un soldat. 2210.
Souef : doux, agréable. 3367.
Soulas : agrément. 5510 ; 7495.
Spelonque : antre, caverne. 12375.
Stile : procédé, méthode. 7395 ; 7868 ; 7882.
Stilé : instruit. 3011.
Subline : zibeline. 1806.
Subtil : fin, léger, délicat ; habile. 740 ; 1123 ; 1226 ; 1246.
Suffoquer : noyer. 1193.
Superbe : adj : orgueilleux, hautain ; nom commun : orgueil, arrogance. 1376 ; 2989 ; 3332 ; 4226.
Superfluité : excès de luxe, de magnificence, de dépense. 288 ; 295 ; 302 ; 307.
Surgeon : ce qui jaillit d'une source. 98.
Surhaucement : élévation. 6070.
Surmonter : surpasser, l'emporter sur. 182 ; 704 ; 905 ; 1183.
Sursemé : semé par-dessus. 8654.
Tabernacle : tente, pavillon ; habitation, demeure. 1244.
Taillé (de) : en danger de. 12126.
Tailler : soumettre à l'impôt : 5495 ; graver : 203.
Tailles : impôt, tribut. 4443 ; 5003 ; 5059 ; 6293.
Targue : bouclier. 8984.
Targuer (se) : littéralement : se couvrir d'une targue ; au figuré : se protéger, se couvrir. 8120 ; 1150 ; 4573 ; 5786.
Temperie : caractère de ce qui est tempéré. 50 ; 1310 ; 2172 ; 2274.
Tendrelet : diminutif de « tendre » : délicat, fragile. 6865.
Terroir : terre, pays, territoire. 285 ; 354 ; 1925 ; 2110.
Tester : rédiger un testament. 162 ; 164 ; 5694 ; 8658.
Thesor : trésor, du latin « thesaurus ». 183 ; 187 ; 298 ; 2102.
Thoreau : normalement « toreau » : taureau. 3361 ; 7250.
Tirer (au vif) : dessiner, peindre, représenter. 518.

Togue : toge ; par extension, robe longue. 4736 ; 7312.
Tordre (le nez à la vérité) : dénaturer, fausser (« nez » : intelligence, jugement). 1054.
Tortu : sinueux ; vient de « se tortuer » : former des sinuosités. 6818 ; 6921.
Tracasser : se démener, s'agiter, remuer. 627.
Trafic : commerce, échange. 200 ; 452 ; 1259 ; 2794.
Trait : écriture ; « trait de temps » : durée, période ; « trait de pays » : distance, étendue. 22 ; 540 ; 1070 ; 1580.
Traiter (se) : se reposer. 5313.
Transport : transfert. 9429.
Treillis : clôture ; grosse toile. 3051 ; 4022 ; 7269.
Triquehouse : guêtre ou bas. 1142 ; 3114.
Tronce : tronc ; souche. 3278.
Trousse : attaque surprise. 6674.
Tuition : protection, défense. 8342.
Vacation : occupation, travail. 2972 ; 8657 ; 8725.
Vague : errant. 1034.
Vaisselle (de vin) : coupe, verre. 6814.
Vasselage : sujétion. 8509 ; 8520.
Vendition : vente. 4366 ; 4374 ; 4378.
Venim : orthographe possible de « venin » : poison ; empoisonnement. 574 ; 7256.
Vergette : petite verge, petite branche. 3310.
Verisimilitude : vraisemblance. 1612 ; 5855 ; 7064 ; 7635.
Viande : nourriture, aliments en général. 304 ; 1354 ; 2023 ; 2534.
Vilté : caractère de ce qui est vil. 4733 ; 6833 ; 11940.
Vinée : récolte de vin. 3672.
Visaige : normalement « visage » : aspect, forme, apparence générale. 972 ; 1140 ; 11996.
Volte : « prendre la volte » : prendre la direction, la route. 2452 ; 5455 ; 7103 ; 8105.
Volter : tourner, faire tourner. 2805.
Vouge : épieu. 1149 ; 6921.
Vuidange : solution. 5634 ; 6341 ; 7537.
Vuider (les differends ou les procès) : juger ; résoudre les conflits. 498 ; 830 ; 945 ; 986.
Vulgaire (le) : langue usuelle, commune ; l'autochtone qui use de la langue de son pays. 1635 ; 1677 ; 2557 ; 5128.
Yssue : sortie. 6985.